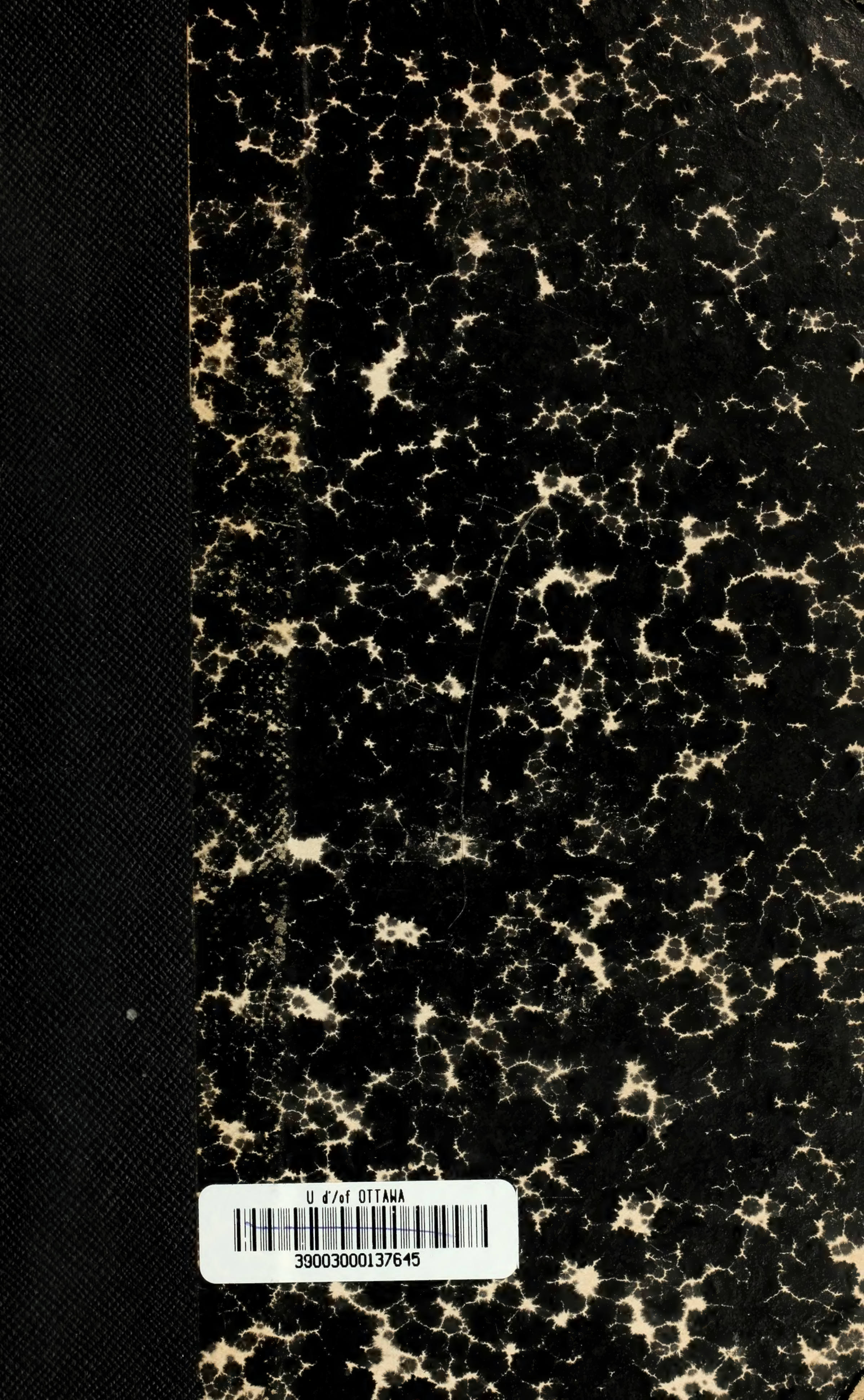
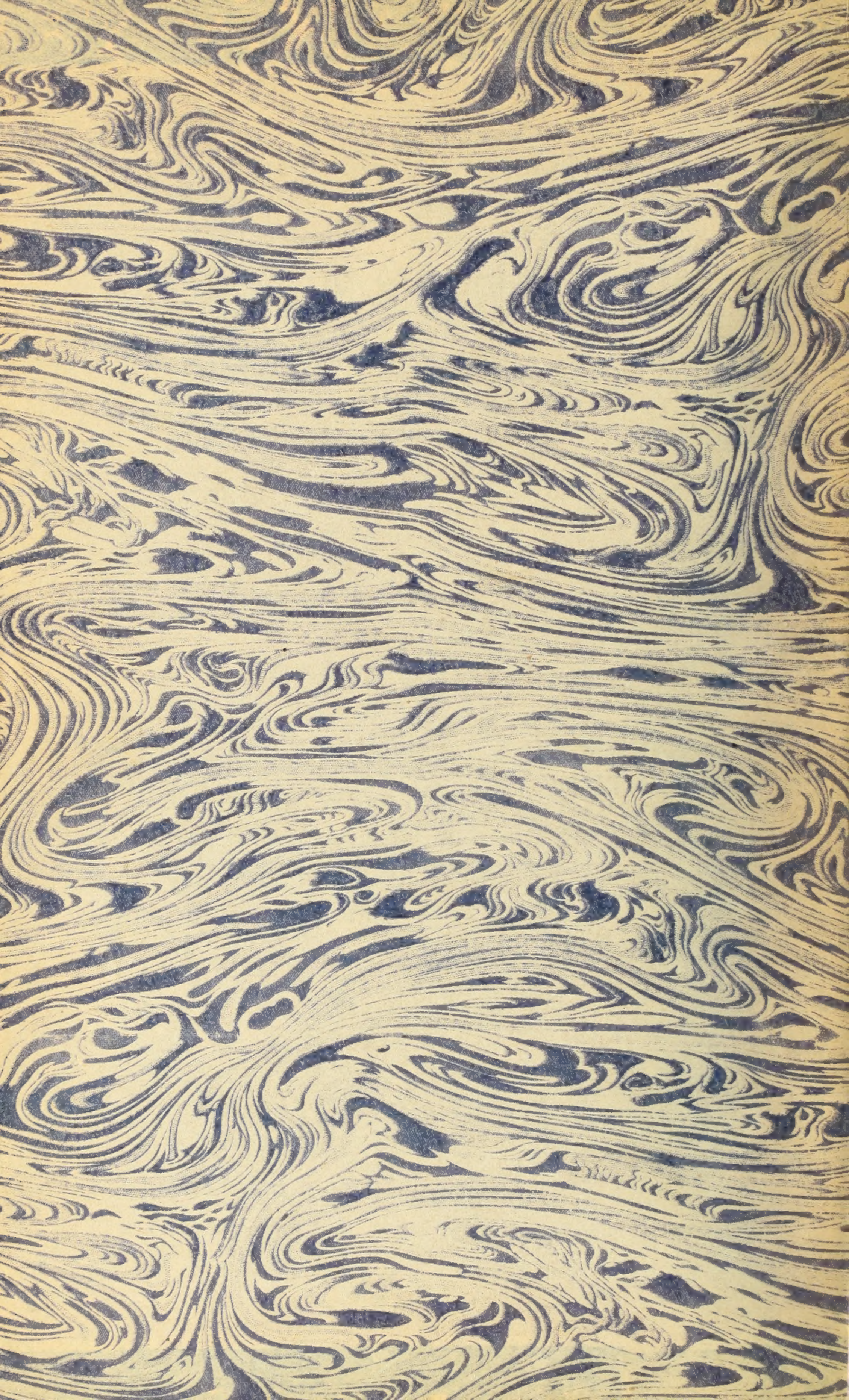
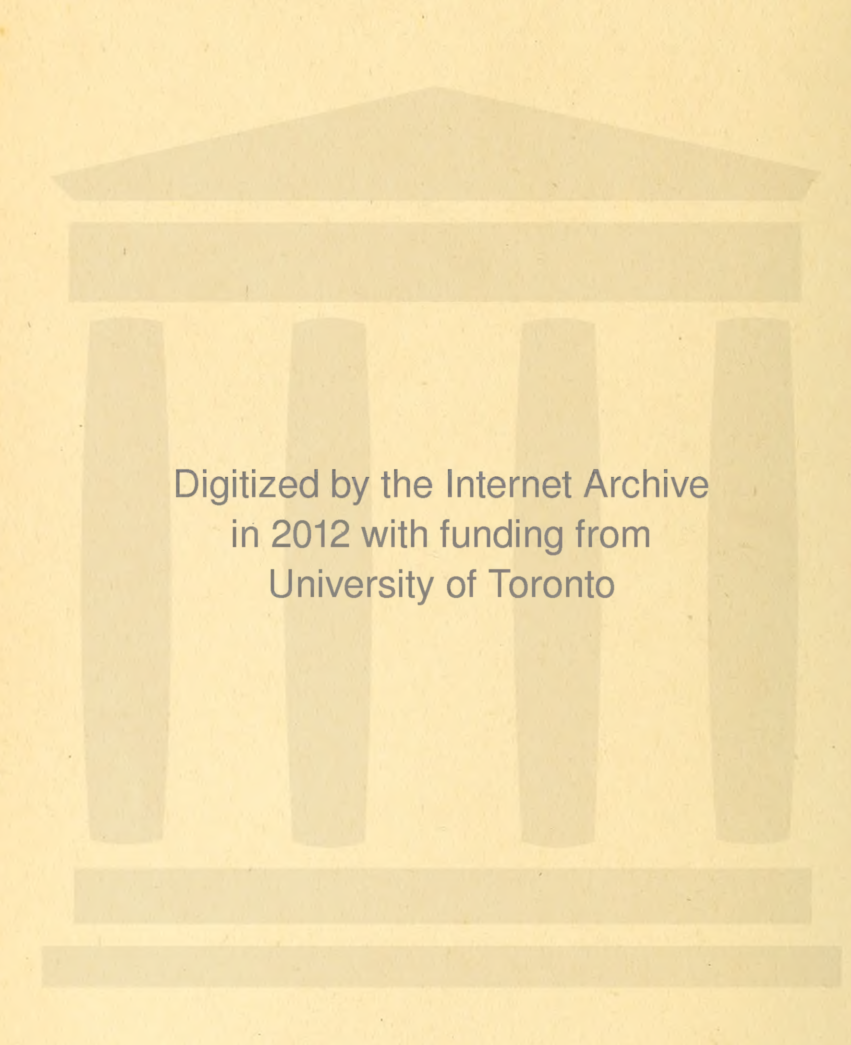
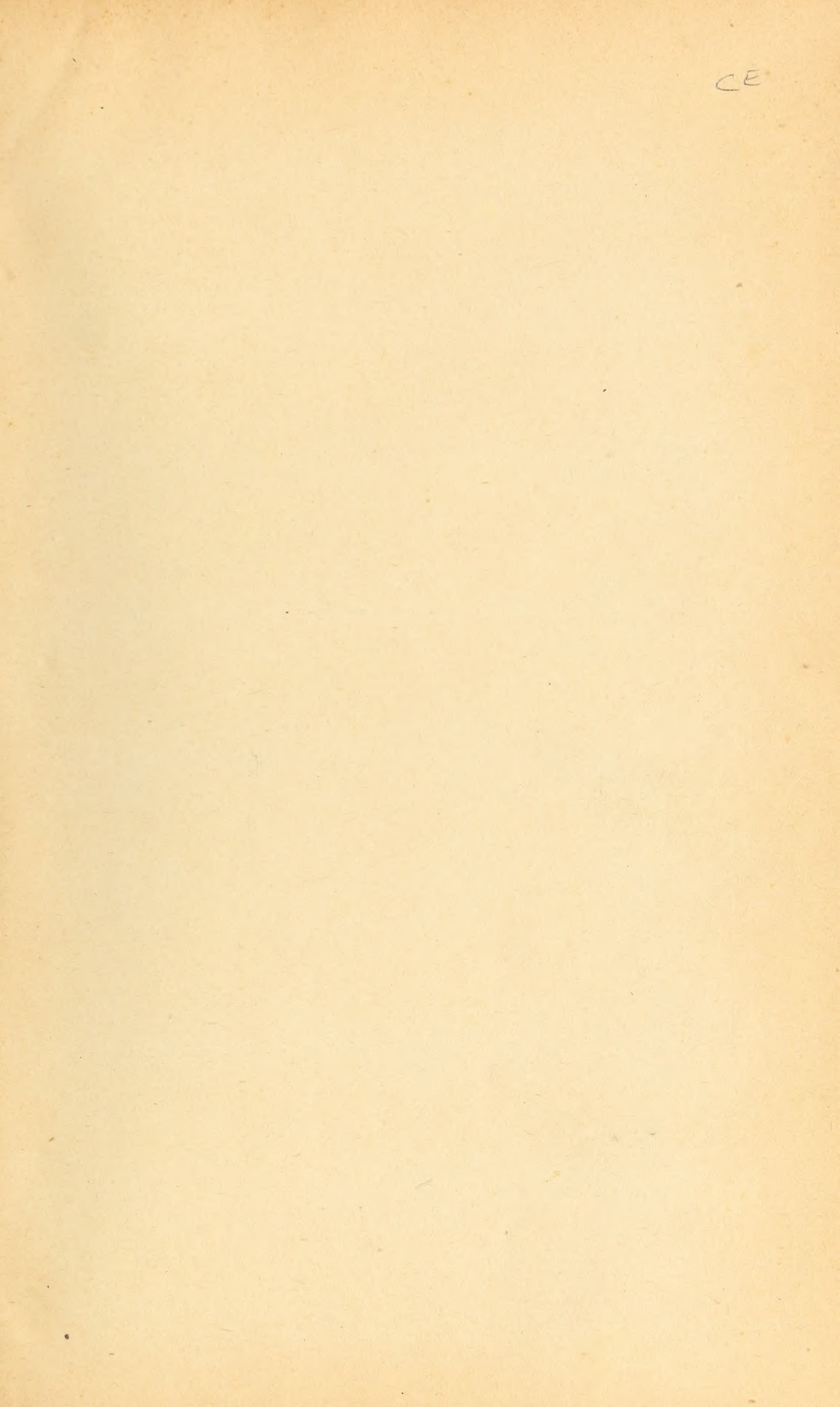

U d'/of OTTAWA
39003000137645








CE

INVENTAIRE HISTORIQUE

DES ACTES TRANSCRITS

AUX INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE LISIEUX

OU

DOCUMENTS OFFICIELS

ANALYSÉS



MGR. JULES BAZILE FERRON DE LA FERRONNAYS

Né aux Ancenis diocèse de Nantes

dernier Evêque de Lisieux

mort en exil à Munich le 15 Mai 1799

INVENTAIRE HISTORIQUE

DES ACTES TRANSCRITS

AUX INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE LISIEUX

OU

DOCUMENTS OFFICIELS

ANALYSÉS

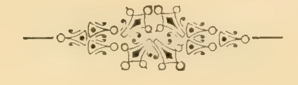
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PERSONNEL DE L'ÉVÊCHÉ,
DE LA CATHÉDRALE, DES COLLÉGIALES, DES ABBAYES ET PRIEURÉS,
DES PAROISSES ET CHAPELLES,
ainsi que de toutes les Familles notables de ce Diocèse.

(1692 — 1790)

PAR M. L'ABBÉ PIEL,
CURÉ DU MESNIL-MAUGER,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LISIEUX.

Ouvrage précédé d'une Introduction sur l'ancien Droit ecclésiastique
et suivi de tables très complètes des noms cités dans chaque volume,
orné de cartes, plans et vues de monuments,
publié avec l'approbation de S. G. Mgr l'Evêque de Bayeux et Lisieux.

TOME V



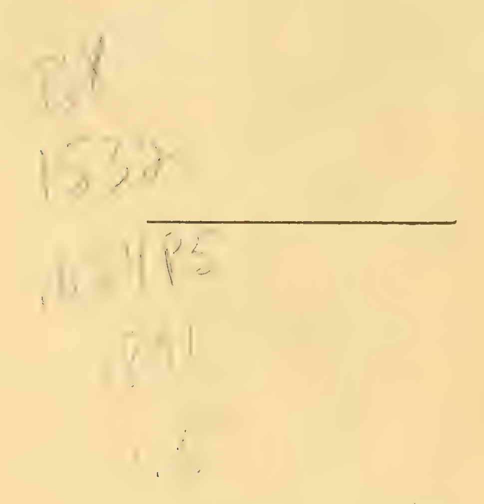
LISIEUX
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE E. LEREBOUR
49, Grande-Rue, 49

1895

NOTA

Au moment de commencer l'impression de ce dernier volume, Mr l'abbé Duroy, curé de Reux, a bien voulu nous communiquer un précieux document appartenant aux archives de son église. Ce manuscrit fut rédigé en Angleterre pendant la Révolution par Mr Jean Asse, curé de St Léger-du-Bosc et secrétaire du Comité de secours aux prêtres émigrés, et par un autre ecclésiastique dont nous ignorons le nom. Il renferme spécialement la liste des prêtres français qui se réfugièrent à Portsmouth, Gosport, Portsea, Common et les environs. Il donne aussi en partie les noms de ceux qui quittèrent ces villes pour aller à Londres ou dans les Pays-Bas, la Hollande ou l'Allemagne. Nous nous sommes empressés de puiser largement à une source si authentique pour compléter dans ce cinquième volume nos notes biographiques sur les prêtres du diocèse de Lisieux.

L. P.



INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE XXXIII.

1. — Le 30 janv. 1770, la nomination à la cure de St Martin de Lieurey, 2e portion, appartenant alternativement une fois au seigr évêque conjointement avec les srs chanoines de la Cathédrale en leur qualité de tuteurs et conservateurs des droits des enfants de chœur et autres officiers de lad. Eglise, et une autre fois au chanoine prébendé de Lieurey, 2e portion, Mre François d'Hercourt, pbre, chanoine prébendé de la 2e portion de Lieurey, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Bossière, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jean-François Hain, pbre du diocèse de Lx. Fait et passé en la maison canoniale dud. sr d'Hercourt, en présence de Me Germain Mariette, chirurgien juré, et autres témoins.

Le même jour, le seigr évêque donne aud. sr Hain la collation dud. bénéfice.

Le 1er févr. 1770, le sr Hain prend possession de la cure de Lieurey, 2e portion, en présence de Me Pierre Delamare, curé de la 1re portion ; Mesre François-Octave de Milleville, chevr, conser du roy, contrôleur général honoraire des domaines et bois de Paris, y demeurant, Vieille rue du Temple, hôtel d'Epernon, parr. St Gervais, Mesre Pierre-Octave de Milleville, chevr, seigr haut-justicier et patron honoraire de Lieurey, la Thillaye, le Mont-Rosty et la Guillonnerie, conser du roy, contrôleur général des domaines et bois de sa généralité de Paris, y demeurant aud. hôtel d'Epernon ; Me David Thorel, garde des Haras du roy, demeurant à Lx, parr. St Jacques ; Me Louis Furet, pensionnaire du roy ; Me Marc-Théodose Quesney, notaire royal, demeurant à Lieurey, et autres témoins.

2. — Le 3 févr. 1770, Me Pierre-Louis Le Vallois (1), pbre du dio-

(1) Mr Le Vallois fut en 1774 l'un des curés protestataires contre les retraites pastorales et les conférences ecclésiastiques rétablies par Mgr de Condorcet. Aussi avec cet esprit frondeur qui animait ces ecclésiastiques, n'est-il pas étonnant que le curé de Boissy ait prêté le serment schismatique en 1791. Il alla même plus loin, comme le firent du reste presque

cèse d'Evreux, pourvu en cour de Rome de la cure de N.-D. de Boissy, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Nicolas Le Maignen, pbrē, chapelain du château de Lamberville ; Me Michel Aulney, pbrē, vicaire du lieu, et autres témoins.

3. — Le 26 janv. 1770, sur la requête de Fr. Etienne Montier, pbrē, originaire de St Jean-le-Blanc, diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, Me ès-arts en l'Université de lad. ville, le R. P. Courayer, prieur claustral de l'abbaye de Ste Barbe, le nomme au prieuré-cure de St Michel des Monceaux, vacant par la mort de Fr. François Froment, dernier titulaire, décédé lundi 22 du mois présent réservé aux gradués. Fait et passé à Ste Barbe.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Montier la collation dud. bénéfice.

Le 9 févr. 1770, le sr Montier (1) prend possession de la cure des Monceaux, en présence de Mre Alexandre Le Barbier, pbrē, conseiller-clerc au parlement de Normandie, demeurant à Paris, rue des Prouvaires, parr̄. St Eustache ; Me Philippe Fleuriot, pbrē, demeurant aux Monceaux ; Me Louis Favard, chirurgien, demeurant à St Julien-le-Foulcon, et autres témoins.

4. — Le 20 févr. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre-François Innocent Denys, avocat au bailliage d'Orbec, fils de Georges Denys et de Françoise Baratte, du bourg de.............. diocèse de Séez, d'une part, et Marie-Anne-Françoise de la Relle de Prélaunay, Vve de Nicolas-Robert Friquet, fille de François de la Relle de Prélaunay et d'Agnès-Julienne-Honorée-Geneviève Hardy des Fontenelles, de la parr̄. d'Orbec.

5. — Le 24 févr. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Gabriel Morin, Escr, sr de Vouvray, fils de Louis et de noble dame Catherine-Louise Morin, de la parr̄. de Varaville, diocèse de

tous les curés constitutionnels : il renonça à l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise ; nous trouvons en l'an III son nom sur la liste des pensionnaires de l'Etat. Mais quand il se vit tombé si bas, il eut honte de lui et résolut de se relever. Il rétracta son serment et, malgré ses 62 ans, il partit pour l'exil et se réfugia à Londres. Il est probable qu'il y mourut ; car nous ne voyons plus son nom figurer nulle part après le Concordat. — (Bibl. de Mr l'abbé Loir. *Protestation des curés de Bernay. — Archives départem. de l'Eure. — Mss de Reux).*

(1) Mr Montier, appelé, le 13 février 1791, à prêter le serment schismatique, se refusa à cet acte que sa conscience réprouvait. Il fut destitué et on élut pour le remplacer Mr Leroux, prêtre assermenté de Saint-Germain de Lisieux. Mr Montier se retira d'abord chez son frère qui demeurait aux Monceaux ; mais il ne tarda pas à être obligé de quitter cette retraite. Il prit un passeport pour l'Angleterre ; mais il ne s'en servit pas et resta caché dans le pays. Nous le trouvons le 19 juillet 1796, faisant un mariage dans l'église du Mesnil-Simon ; et de temps en temps il reparaît administrant les sacrements dans la contrée. Il a dû mourir en 1800. Nous ne trouvons son nom dans aucun des registres de l'évêché de Bayeux. — *(Archives du Calvados. — Registres de catholicité de l'église du Mesnil-Simon).*

Bayeux, d'une part, et noble dam^{lle} Marie-Elisabeth de Varin des Hautes-Terres, fille de Mes^{re} Alexandre-Jean-François de Varin, Esc^{r}, seig^{r} de Glos, et de noble dame Anne-Michelle de Bardouil des Hautes-Terres, de la parr. de Morainville.

6. — Le 15 févr. 1770, Me Michel Formage, pbre, curé de la 2e portion de Mesnil-Mauger, pourvu de la cure d'Ecajeul et de la chapelle Ste Marguerite en la même parr., prend possession successivement de ces deux bénéfices avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Jean-Jacques-François-Gabriel Fleury, pbre, desservant lad. parr. ; Me Jacques-Louis-Martin Fosse, vicaire du lieu, et autres témoins. (*V.* **56**).

7. — Le 5 févr. 1770, Mes^{re} Joseph-René de Gouffier, chanoine de l'Eglise de Paris, seig^{r} de Bouillancourt, Gratibus, Malpart, Marmoutier, Chaussoy et autres lieux, titulaire de la chapelle St Thomas et St Nicolas de l'Epiney, sise en la parr. de St Georges-du-Vièvre, résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seig^{r} évêque de Lx pour qu'il y soit pourvu sur la présentation du patron ordinaire. Fait et passé à Paris en la maison canoniale dud. s^{r} de Gouffier, sise cloître N.-D.

Le même jour, la nomination à lad. chapelle appartenant au seig^{r} du lieu, Monseig^{r} Louis-Charles, marquis de Gouffier, maréchal des camps et armées du roy, seig^{r} du fief de l'Epiney, patron de la chapelle St Thomas et St Nicolas, y nomme la personne de Me Benoist Rauchoup, pbre du diocèse du Puy-en-Velay, aumônier des dames religieuses de Bellechasse, demeurant aud. couvent de Bellechasse, rue St Dominique, parr. St Sulpice. Fait et passé à Paris, rue Coq-Héron, en l'hôtel dud. seig^{r}.

Le 16 févr. 1770, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Rauchoup la collation dud. bénéfice.

Le 20 févr. 1770, le s^{r} Rauchoup, représenté par Mre Jean Secard de Dalmatz, pbre, curé de St Christophe-sur-Condé, prend possession de la chapelle de l'Epiney avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de plusieurs ouvriers de St Pierre-des-Ifs.

Le 26 déc. 1746, Benoist Rauchoup, fils de Pierre et de Magdeleine Urbillac, du diocèse du Puy, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris, dans la chapelle des Missions étrangères.

8. — Le 8 févr. 1770, la cure de St Cyr et St Blaise de Nonant appartenant au seig^{r} du lieu, haute et puissante dame Marie-Félicité du Plessis-Chastillon, veuve en premières noces de Mes^{re} François-Antoine, comte de Chabannes, marquis de la Palice, lieutenant général des armées du roy, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de St Louis, actuellement épouse de Mes^{re} Charles-Bernard, comte de Narbonne-

Pelet, et représentée par sa mère, très haute et très puissante dame Pauline-Catherine Colbert, Vve de Mesre Louis du Plessis-Chastillon, marquis de Nonant et de St Gelais, comte de Châteaumeillant, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de la Planche, parr. St Sulpice, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Coyplet, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Bougon, curé de Montmarcé. Fait et passé à Paris, en l'hôtel de Madame du Plessis-Chastillon. (*V.* **148**).

Le 14 févr. 1770, le seigr évêque donne aud. sr Bougon la collation dud. bénéfice.

Le 24 févr. 1770, le sr Bougon prend possession de la cure de Nonant, en présence de Mre Jean-Baptiste La Croix, desservant ; Mre Jean-Baptiste Rombault, pbre, vicaire du lieu ; Me Pierre Chausson, pbre ; Me Robert Landon, avocat en Parlement, le sr François Lefrançois, chirurgien juré, demeurant tous en lad. parr., et autres témoins.

9. — Le 14 févr. 1770, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision de la cure de St Laurent d'Echauffour, dans le bourg de Planches, obtenue en cour de Rome par Me Pierre Lefebvre, pbre du diocèse de Lx.

Le 25 févr. 1770, led. sr Lefebvre prend possession de lad. cure de St Laurent, en présence de plusieurs habitants du lieu.

10. — Le 13 fév. 1769, Mesre Marcel-Sébastien Le Grix, Escr, sr de la Fontelaye, demeurant en sa terre, parr. de St Cyr-de-Salernes, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Charles-Marcel Le Grix de la Fontelaye, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mre Louis-Olivier de Varin de Beauchamp, curé de Berthouville, et par Me Jean-François Filloque, conser du roy, élu en l'élection de Bernay, demeurant à St Cyr de Salernes. Fait et passé à Bernay.

Led. sr acolyte, demeurant actuellement au grand séminaire de Caen, sis place Royale, parr. N.-D., fut représenté dans cet acte par Me Nicolas-Jean Thulou, pbre, vicaire de St Cyr de Salernes.

11. — Le 27 déc. 1768, Henry-Thomas-Jean Hardy, sr de Bois-david, officier chez le roy, demeurant en sa terre, parr. de Caorches, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Charlot-Robert Lamy (1),

(1) Fils d'un perruquier de Bernay, Ch.-R. Lamy naquit en cette ville dans la rue aux Juifs en 1747. Il fut le condisciple et l'ami de Thomas Lindet. En 1777, nous le trouvons professeur de troisième et de quatrième, et, quelque temps après, de rhétorique au collège de Bernay où son frère Thomas occupait une chaire depuis 1766. Vicaire de Sainte Croix en 1784, il ne tarda pas à quitter ce poste pour la cure de Saint-Clair-d'Arcey, au diocèse d'Evreux. Imbu d'idées libérales, il salua la Révolution avec enthousiasme. Il fut élu maire de Saint-Clair le 7 février 1790, à une forte majorité et fit constamment partie de l'administration municipale en qualité d'officier public ou d'adjoint. C'est dire qu'il prêta serment à la Constitution civile du clergé. Il resta ensuite curé constitutionnel de Saint-Clair jusqu'au

acolyte du diocèse de Lisieux, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente, hypothéquée sur deux pièces de terre appartenant aud. s[r] de Boisdavid et sises en la parr. de la Couture, hameau de la Pilette, fut encore garantie par M[e] Thomas-Yves Aubert, avocat au Parlement, et par le s[r] Jacques-Thomas Le Neveu, marchand, bourgeois de Bernay, y demeurant, parr. S[te] Croix.

Led. s[r] acolyte était fils de feu Robert Lamy et de Marie-Magdeleine Ricquier.

12. — Le 29 oct. 1768, dame Elisabeth-Jeanne Léguillon, veuve de Robert Jouin, marchand, demeurant à Faverolles, et Jean-Baptiste Jouin, s[r] des Mares, aussi marchand, demeurant à Bernay, parr. de la Couture, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Jacques Jouin, acolyte, fils de lad. veuve et neveu dudit s[r] des Mares, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Jacques Jouin, curé de S[te]-Croix-de-Bernay, et par Pierre-Christophe, s[r] de Prémonval, brigadier à la Monnaye de Paris, demeurant à Bernay, parr. de la Couture.

13. — Le 10 nov. 1768, Mes[re] Pierre-Philippe du Fay, chev[r], seig[r] et patron de Carsis, Le Bosc-Regnoult, et autres lieux, demeurant à Bernay, parr. S[te]-Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-André Douis (1), acolyte de N.-D. de la Couture, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par

17 ventôse an II, date de la fermeture et de la spoliation de son église dont il racheta le mobilier pour le rendre plus tard. A cette époque, il se fit instituteur primaire dans cette commune ; mais ces fonctions lui furent encore enlevées au 10 prairial de la même année, En l'an IV, il reprit les fonctions ecclésiastiques et celles d'instituteur qu'il cumula avec celles d'officier public : cet état de choses dura jusqu'au 9 thermidor an VI. Ce jour-là, il fut élu évêque constitutionnel de l'Eure à la place de Thomas Lindet ; il fut sacré à N.-D. de Paris. Peu après il réunit à Evreux un synode des prêtres assermentés du département de l'Eure ; il assista, le 5 octobre 1800, à celui de Paris. C'est alors que M. Lamy donna sa démission (7 septembre 1801). Il revint à Saint Clair-d'Arcey où il demeura avec son frère qui lui avait succédé dans cette cure. Après la Révolution, il rétracta ses serments, fit sa soumission au nouvel évêque d'Evreux et reprit les fonctions sacerdotales. On dit que Mgr Bourlier, touché de son repentir et de ses sentiments d'humilité, l'autorisa à porter la soutane violette pour assister aux offices de la paroisse. Il rendit les derniers devoirs à son frère le 19 septembre 1814, et lui-même mourut au presbytère de Saint-Clair peu de temps après, le 30 novembre suivant. Il fut inhumé le lendemain par M. Legoust, curé de Saint-Aubin-le-Vertueux. *(Archives départem. de l'Eure. — Notes de M. Veuclin, de Bernay.)*

(1) M[r] J.-A. Douis se trouvait, en 1791, curé de Saint-Martin-de-Cernières, diocèse d'Evreux. Il refusa le serment constitutionnel et partit le 10 sept. de l'année suivante pour l'Angleterre. Il se refugia à Londres où il passa la Révolution. A son retour en 1802, il fut nommé curé de Montreuil-l'Argillé qui appartenait désormais au diocèse d'Evreux. Son neveu, qui était curé de N.-D. de la Couture, étant venu à mourir, il fut nommé pour lui succéder, au mois de novembre 1809. Il y finit ses jours le 19 janvier 1814, à l'âge de 67 ans. Les derniers mois de sa vie furent attristés par la maladie qui l'avait empêché de remplir ses fonctions pastorales. — *(Archives de l'Eure. — Archives de N.-D. de la Couture.— Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux).*

Me Alexandre Le Mercier, vicaire de Ste-Croix, et par Jean Douis, père dud. acolyte.

14. — Le 18 oct. 1769, Me Robert Dubosc, pbr̄e, chapelain de l'église Ste-Catherine de Honfleur, porteur de la procuration de Mre Charles de Lannoy, acolyte du diocèse de Lx, conser du roy et son avocat général en la chambre des Comptes, Aides et Finances de Normandie, demeurant ordinairement à Rouen, place Beauvoisine, parr̄. St-Laurent, constitue 150 livres de rente au profit dud. sr de Lannoy, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Monsr Jean-Baptiste-Joseph Cuvellier, receveur de Mgr le prince de Condé et bourgeois de Honfleur, et par Monsr Guillaume du Neveu, aussi bourgeois de Honfleur, tous deux demeurant parr̄. Ste-Catherine, rue du Puits.

Lorsque led. sr de Lannoy donna sa procuration, le 8 sept. 1769, il était au séminaire de St-Sulpice, à Paris.

15. — Le 20 févr. 1769, Robert Vasse, marchand, demeurant à Pierrefitte, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Thomas Vasse, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte demeurait à cette époque au séminaire de Caen, Place Royale.

16. — Le 19 sept. 1769, la nomination à la chapelle ou prieuré de N.-D. de Fribois, dépendant du prieuré de Ste Barbe et desservie par des chanoines de ce prieuré, appartient au seigr de Fribois, qui doit choisir l'un des trois sujets pris dans le chapitre dud. monastère et qui lui sont présentés par les srs chanoines. C'est pourquoi lad. chapelle se trouvant vacante par la mort de Fr. Olivier Picard, chanoine régulier et dernier titulaire, décédé le 3 septembre, les religieux de Ste Barbe, réunis en chapitre, présentent à Mr le marquis de Courcy, Escr, seigr et patron de Coulibœuf, Courcy, Fribois et autres lieux, demeurant en son château de Coulibœuf, les personnes des Révérends Pères Jean-Baptiste Le Christ, Jean-Fulcran Caylar et Jacques-Augustin-Julien Vissaiche, chanoines réguliers, afin qu'il choisisse l'un d'eux pour titulaire de la chapelle de Fribois. Signé : Le Courayer, prieur claustral ; Le Christ, sous-prieur et procureur ; Gigault de Targé, prieur-curé d'Ernes ; Caylar, Vissaiche, secrétaires du Chapitre ; du Mesnil-Aumont, prieur-curé de Bray-la-Campagne ; Dubois, prieur-curé de Cottun.

Le lendemain, les religieux de Ste Barbe firent signifier cet acte au seigr de Fribois, en son château de Coulibœuf, par le ministère de Henry Cachelou, huissier-audiencier en vicomté à St Pierre-sur-Dives, demeurant à Mirebel. Led. sr Vissaiche, qui accompagnait l'huissier, voyant que led. seigr refusait de recevoir la présentation faite par les chanoines de Ste Barbe, se retira en faisant toutes réserves de fait et de droit.

Le 1er mars 1770, le chapitre de Ste Barbe forme une nouvelle liste de trois candidats à présenter au seigr de Fribois pour la nomination d'un titulaire à lad. chapelle. Ce sont : Messieurs Jean-Fulcran Caylar, Pierre-François Robert et Jean-François More de St Ruf, secrétaire du chapitre, tous trois chanoines réguliers de lad. abbaye. Signé : Le Courayer, Caylar, Robert, Huré, Le Courayer, Le Christ, More de St Ruf, secrétaire.

Le 3 mars 1770, led. sr Robert, accompagné du notaire apostolique de Falaise, se rend à Coulibœuf pour présenter cette liste au marquis de Courcy, seigr de Fribois. Ils sont reçus par Jacques-Toussaint-Nicolas Bobeley, agent des affaires de Mr de Courcy, qui leur répond que « led. seigr marquis de Courcy ayant présenté Mr son fils à la prieuré en question, il a cru le pouvoir ; qu'au surplus » il voulait voir les titres de la fondation et s'engageait dès à présent à s'y conformer.

Le 10 mars 1770, les srs chanoines de Ste Barbe, réunis de nouveau en Chapitre, exposent au seigr évêque de Lx que le marquis de Courcy est incontestablement le patron de la chapelle de Fribois ; que ses auteurs, de temps immémorial, y ont nommé ; lui-même y a nommé le dernier titulaire sur la présentation de trois candidats choisis par led. Chapitre ; depuis plus de 500 ans, sans interruption, les chanoines de Ste Barbe sont possesseurs de ce bénéfice ; Pierre du Teil, seigr de Fribois, qui l'a fondé, l'a attaché à leur communauté, et, par sa charte de fondation, il veut que le titulaire dud. bénéfice soit pris « de gremio capituli », ce qui s'est pratiqué jusqu'à ce jour. Après la supplique présentée, comme à l'ordinaire, au seigr de Fribois, contenant trois sujets de leur Chapitre, les chanoines de Ste Barbe ont été fort surpris de voir led. seigr de Courcy nommer son fils aud. bénéfice ; ils ont consulté des avocats de Paris qui tous ont blâmé le procédé dud. seigr et leur ont conseillé de présenter une nouvelle liste de trois candidats et, en cas de refus du seigr de Courcy, de s'adresser au seigr évêque pour en obtenir la nomination d'un des trois candidats. Ils ont suivi cette marche sans obtenir de résultat ; les six mois qui sont accordés au patron ponr faire la nomination sont écoulés ; son droit est périmé et revient au seigr évêque. C'est pourquoi les srs chanoines réguliers supplient Sa Grandeur de nommer à la chapelle de N.-D. de Fribois un des trois sujets qu'ils avaient présentés au seigr patron. Signé : Le Courayer, prieur ; Caylar, Huré, Le Christ, Le Courayer, Robert, de Ruf, secrétaire du Chapitre.

Le 12 mars 1770, led. seigr évêque nomme aud. bénéfice la personne de Fr. Jean-Fulcran Caylar, l'un des trois désignés par le Chapitre de Ste Barbe.

Le 18 mars 1770, led. sr Caylar prend possession du prieuré simple

de N.-D. de Fribois, sis en la parr̄. de St Loup, avec toutes les cérémonies accoutumées, en présence de plusieurs habitants du pays. (*V*. **325**.)

17. — Le 26 janv. 1769, Mgr François Barcan de Girac, conser du roy en tous ses Conseils, ancien évêque de St-Brieuc, nommé à l'évêché de Rennes, obtient sur la nomination du roy, des bulles de provision de l'abbaye de St-Evroult. Cette abbaye était vacante par la démission pure et simple de Mgr Louis-Réné Desnos, conser du roy en tous ses Conseils, précédemment évêque de Rennes, et, depuis, nommé par le roy à l'évêché de Verdun.

Le 2 mars 1770, led. seigr évêque-nommé de Rennes (1), représenté par Dom Jean-Baptiste Morenne, prieur du monastère de Saint-Evroult, prend possession de cette abbaye, avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Jacques Quesnel, vicaire de N.-D. du Bois, et de Charles Boissière aubergiste au bourg de St-Evroult.

18. — Le 8 mars 1770, Me Louis-Alphonse Lorette, Me ès-arts en l'Université de Paris, ci-devant vicaire de Bienfaite et présentement habitué en l'église St-Ouen de Pontaudemer, demeurant en lad. ville, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St-Pierre et aux dames de St-Léger-de-Préaux (*V*. **234**).

19. — Le 9 mars 1770, Me Charles-François Duhautoire, pbr̄e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, y demeurant au collège d'Harcourt, parr̄. St-Hilaire, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx (*V*. **228**, **283**).

20. — Le 9 mars 1770, Me Christophe Gadebled, pbr̄e du diocèse d'Avranches, bachelier en théologie et Me ès-arts de l'Université de Paris, professeur septennaire au collège des Arts de l'Université de Caen, titulaire de la chapelle St-Maur en la cathédrale de Lx (valeur de quatre livres de revenu), demeurant à Caen, rue de la Chaine, et représenté par Me François Le Coquière (2), pbr̄e du diocèse de Coutances, professeur de philosophie au grand séminaire de Lx, y demeurant, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **218**).

21. — Le 15 mars 1770, Me Jean-Michel Bongard, pbr̄e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé du Mesnil-Vicomte, fait

(1) Mgr de Girac demeurait alors à Paris, en son hôtel, rue de la Bonne-Morin.

(2) Mr Le Coquière était né à Sottevast en 1740. Après avoir passé quelques années au grand séminaire de Lisieux où il professait la philosophie, il fut nommé supérieur du séminaire de Caen dirigé par les prêtres de sa Congrégation et professa la philosophie en l'Université de cette ville. Il refusa le serment constitutionnel et partit pour l'exil en 1792. Il se refugia d'abord en Angleterre, à Portsmouth, chez sir William Eyles, Broad Street, 4, puis il passa en Russie et ne revint qu'en 1801. Il se fixa à Caen et fut nommé confesseur des religieuses de la Visitation. Il mourut dans cette ville le 27 janvier 1807. — (*Liste de Coutances, n° 118*. — *Mss de Reux*. — Ordo *de Bx*.)

réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque de Lx et aux religieux de St-Evroult. (*V.* **194**).

22. — Le 24 mars 1770, Mre Louis-François-Alexandre de Jarente d'Orgeval, prieur de St Pierre de Ticheville, demeurant à Paris, rue de la Sourdière, parr. St Roch, en l'hôtel de Hainaut, remet purement et simplement led. prieuré entre les mains de Mg^r Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans, abbé commendataire de l'abbaye de St Vandrille, et, en cette qualité, patron-collateur du prieuré de Ticheville. Fait et passé à Paris, en la demeure dud. s^r abbé de Jarente.

Le même jour, led. seig^r abbé de St Vandrille nomme au prieuré en commende de St Pierre de Ticheville, ainsi vacant, la personne de Me André Parent de Vassy, pbre du diocèse d'Auxerre, docteur de la Maison de Sorbonne, à la charge par lui d'obtenir de N.-S.-P. le pape, dans les huit mois, une nouvelle commende. Donné au château de Versailles, etc.

Le 30 mars 1770, led. s^r Parent de Vassy prend possession de ce bénéfice simple « par la libre entrée en lad. chapelle, prière à Dieu et toucher des murailles qui font l'enceinte d'icelle, » en présence de Me Michel Guillemin, pbre, curé de Ticheville ; Me François Déchauffour, pbre, vicaire de lad. parr. ; Mes^re Etienne-Philippe-Auguste Berthelot, s^r des Thuilleries, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Ticheville, et autres témoins.

23. — Le 22 mars 1770, Me Nicolas de la Perelle, pbre, titulaire de la chapelle St Denis en la cathédrale de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de Cormeilles.

24. — Le 22 mars 1770, Me Robert Le Vigneur, pbre, M^e ès-arts et licencié en théologie de l'Université de Paris, titulaire de la chapelle N.-D., 3e portion, fondée en la cathédrale de Lx, demeurant en lad. ville, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au seig^r abbé de N.-D. de Grestain. (*V.* **227**, **241**).

25. — Le 23 mars 1770, Me Robert-Thomas Lindet, pbre du diocèse de Lx (parr. Ste Croix de Bernay) M^e ès-arts en l'Université de Paris et bachelier en théologie, demeurant à Paris au séminaire de St Sulpice, et représenté par Me Charles-Robert Lamy, sous-diacre, demeurant au séminaire de N.-D. de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **58**, **219**).

26. — Le 23 mars 1770, Me Jacques-François Le Neveu, pbre du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, licencié aux lois et professeur septennaire au collège du Bois de lad. Université, demeu-

rant à Caen, parr̄. St Etienne, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

27. — Le 24 mars 1770, Me François Morin, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Paris, habitué en l'église St Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **230**, **340**.)

28. — Le 28 mars 1770, Me Louis Jouen de Bornainville, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de St Germain-la-Campagne, représenté par son père, Me Jean-Louis Jouen de Bornainville, docteur en médecine, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **198**.)

29. — Le 26 mars 1770, Me Jacques-Réné Quesnel, pbr̄e, originaire de N.-D. d'Aube, diocèse d'Evreux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. du Bois, aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V*. **208**.)

30. — Le 22 sept. 1758, Michel Liénard, fils de Noel et de Françoise Jumel, de la parr̄. de Gacé, *ritè dimissus*, reçoit à Séez la tonsure et les ordres mineurs.

Le 18 janv. 1768, led. sr Liénard, pbr̄e, âgé de trente et un ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1769, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 4 avril 1770, le sr Liénard, vicaire de Neuville-sur-Touques, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx. (*V*. **180**).

31. — Le 25 avril 1770, dispense de bans pour le mariage entre André-Armand Boistard Prémagny, receveur des aides en la ville de Lx, fils de feu Jacques-Armand Boistard Prémagny, procureur au bailliage et vicomté d'Hiesme et de Trun, et de feue Louise Le Cornu, originaire de Trun et demeurant depuis dix mois à Lx, parr̄. St Germain, d'une part, et demlle Marie-Louise Bernard du Lonbut, fille de feu Jean Bernard du Lonbut, marchand, de la parr̄. St Gervais de Falaise, diocèse de Séez.

32. — Le 29 mars 1770, Fr. Guillaume-Pierre-Michel Delauney, pbr̄e, originaire de St Ouen de Caen, diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de lad. ville, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, y demeurant, fait réitérer, par procureur, ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V*. **52**).

33. — Le 1er nov. 1765, Jean-Baptiste Lamidey, fils de Guillaume

et de Gabrielle Perier, de la parr. de S[t] Pierre-de-Mailloc, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1764, il avait été reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1769, led. s[r] Lamidey, pbre, âgé de 25 ans passés, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges, sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 30 mars 1770, le s[r] Lamidey, vicaire de S[t] Brice d'Orville, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque de Lx, en parlant à François Moret, son suisse, trouvé dans son corps de garde, au palais épiscopal.

Le 2 avril 1770, il fait faire la même signification aux religieux de l'abbaye de S[t] Evroult.

34. — Le 2 avril 1763, Michel Couppey, fils de Jacques et de Marie Blot, de la parr. de S[t] André-d'Echauffour, reçoit la tonsure.

Le 28 févr. 1768, led. s[r] Couppey de Valprey, diacre, âgé de vingt-trois ans accomplis, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 24 févr. 1768, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Blois, Soissons, Orléans, Chartres, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 6 avril 1770, led. s[r] Couppey de Valprey, pbre, vicaire d'Orgères, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **220**, **267**, **344**.)

35. — Le 31 mars 1770, M[e] Jean Petit, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fumichon, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de N.-D. de Bernay. (*V*. **175**.)

36. — Le 31 mars 1770, M[e] Jean-André Ferey, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fervaques, titulaire de la chapelle S[t] Nicolas en la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **213**.)

37. — Le 3 avril 1770, M[e] Jacques Hubert, pbre du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de S[t] Loup-de-Fribois, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de S[te] Barbe et aux dames de l'abbaye de S[t] Désir de Lx. (*V*. **222**, **288**.)

38. — Le 4 avril 1770, Me Jacques Coignard, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire de St Nicolas-des-Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **217**.)

39. — Le 4 avril 1770, Me Jean-Baptiste Hermier, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr̄. St Martin-St-Firmin, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger dud. lieu de Préaux. (*V.* **277**.)

40. — Le 5 avril 1770, Me Jean-Baptiste Lefranc, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Thomas de Touques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **225**.)

41. — Le 6 avril 1770, Me Marin-Jean Le Seigneur, pbrē du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie et professeur septennaire en lad. Université, demeurant à Paris, au collège de Lx, rue St Jean de Beauvais, et représenté par Me Pierre Lefrançois, pbrē, vicaire de Rays en la cathédrale de Lx, demeurant parr̄. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **223**).

42. — Le 6 avril 1770, Me Michel Moutier, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Benoist-d'Hébertot, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de Beaumont.

43. — Le 6 avril 1770, Me Jean Grieu, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bellou, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult. (*V.* **155**, **229**).

44.—Le 9 avril 1770, Me Louis Bernays, pbrē du diocèse d'Evreux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Pierre du Troncq aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Bernay.

45. — Le 12 avril 1770, Me François-Jacques-Emmanuel Legoux, pbrē du diocèse de Séez, bachelier de Sorbonne, Me ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Jean-Baptiste en la cathédrale de Séez, demeurant à Commeaux, près Argentan, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx.

46. — Le 9 avril 1770, Me Pierre Castel, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Osmont, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de St Evroult.

47. — Le 30 avril 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Gabriel-Jacques Dandel de Souligny, fils de Gabriel, et de noble damlle Angélique Duhoux (?) de St Eugène, originaire de la parr̄. de St Gervais de Falaise et demeurant en celle de St Germain-la-Campagne, d'une part, et dlle Anne-Marie de Beaumier, fille de Jacques de Beau-

mier, Esc^r, et de Jeanne Marie, de la parr. de St Pierre de Montmartre de la ville et diocèse de Paris.

48. — Le 1er mai 1770, vu l'attestation du s^r Barbey, vicaire de Bonneville-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage de Marie-Magdeleine Gosselin.

49. — Le 2 oct. 1769, Me Jacques-Pierre Bocquet obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de N.-D.-du-Pré de Pont-audemer, vacante par la résignation faite en sa faveur, pour cause d'infirmités, par Me Laurent-Benoît Durand, dernier titulaire.— Ces lettres sont datées de Castel-Gondolfo.

Le 31 mars 1770, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 22 avril 1770, led. s^r Bocquet prend possession de la cure de N.-D.-du-Pré, en présence de Jacques Bunel, acolyte de lad. parr., et autres témoins.

50. — Le 6 juin 1769, Me Jean Duval, pbre du diocèse de Bayeux, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Symphorien-lès-Préaux, vacante par la résignation faite en sa faveur, pour cause d'infirmités, par son oncle, Me François Duval, dernier titulaire.

Le 10 avril 1770, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 23 avril 1770, le s^r Jean Duval prend possession de la cure de St Symphorien en présence de Me Jean-François Lacatey, pbre, curé de N.-D. de Préaux, et autres témoins.

51. — Le 20 avril 1770, la nomination à la cure de St Pierre-des-Loges appartenant au seig^r évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Gabriel Hurel, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me Jean-Baptiste Lamidey, pbre de ce diocèse, M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 26 avril 1770, le s^r Lamidey prend possession de la cure de St Pierre-des-Loges, en présence de Me Jacques-Edouard Doucet, vicaire du lieu, et plusieurs autres témoins.

52. — Le 27 avril 1770, Fr. Guillaume-Pierre-Michel Delaunay, pbre, originaire de St Ouen de Caen, M^e ès-arts en l'Université de lad. ville et chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu, y demeurant, parr. St Michel de Vaucelles, requiert des religieux de Ste Barbe, en sa qualité de gradué, sa nomination à la cure de Lécaude, vacante par la mort de Fr. Jacques Corbelin, dernier titulaire, décédé dans le présent mois. Fr. Le Courayer, prieur dud. monastère, répond qu'il a pourvu à ce bénéfice en y nommant un de ses confrères. Le s^r Delaunay déclare qu'il entend se pourvoir par toutes les voies de droit devant qui il appartiendra. (*V*.**32**).

Le lendemain, en conséquence de la précédente réquisition, le seig^r évêque donne aud. s^r Delaunay la collation dud. bénéfice.

Le 29 avril 1770, le s^r Delaunay (1) prend possession du prieuré-cure de N.-D. de Lécaude ou Lacaude, en présence de Me Etienne Montier, pbrē, prieur-curé des Monceaux, Me Jacques-François Duval, pbrē, chapelain de Lécaude, Me Robert Ecorcheville, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins (2).

53. — Le 7 mai 1770, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Mannoury, avocat, fils de Jacques, d'une part, et d^lle Marie-Marguerite-Félicité Jacques de la Motte, fille de Charles Jacques et de Marie Papavoine, tous deux de la parr̄. Ste Croix de Bernay.

54. — Le 7 mai 1770, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Le Cesne, capitaine de marine, fils Guillaume, de la parr̄. de Ste Catherine de Honfleur, d'une part, et Marie-Louise Legrix, fille de Louis, originaire d'Anisy, diocèse de Laon, et demeurant à Rouen, parr̄. St Vincent.

55. — Le 31 mai 1768, très-haut et très-puissant seig^r Charles-Victor-René de Maupeou, chev^r, cons^el du roy en sa cour de parlement, demeurant à Paris, en l'hôtel de Monseig^r le premier président, sis Cour du Palais, parr̄. de la Basse Ste Chapelle, déclare qu'il présente à Sa Majesté Mes^re Pierre Pourtoiron, pbrē du diocèse de Périgueux, licencié en droit civil et canon, curé de la Basse Ste Chapelle, à Paris, pour tenir, en son lieu et place, l'indult qui lui appartient à cause de sa charge de conseiller au parlement. Fait et passé à Paris, aud. hôtel.

Le 24 janv. 1770, le roy approuve lad. cession d'indult et déclare que cet indult sera tenu, dans les conditions ordinaires, sur l'abbaye de St Evroult. Donné à Paris, etc...

Le 25 avril 1770, led. s^r Pourtoiron, curé de la Basse Ste Chapelle de Paris, vicaire général du diocèse de Boulogne, conseiller député à la chambre souveraine du clergé, établie à Paris, demeurant en lad. Cour du Palais, fait signifier par procureur led. indult aux s^rs abbé et religieux de St Evroult, en parlant à Nicolas Nicole, premier portier de l'abbaye.

56. — Le 16 févr. 1770, Me Michel Formage, pbrē, curé de la

(1) Mr Delaunay prêta, le 30 janvier 1791, le serment constitutionnel, attestant qu'il est fort attaché à la religion catholique, apostolique et romaine. Ce serment fut admis et, en l'an V, le curé de Lécaude touchait la pension servie aux prêtres assermentés. Cependant il finit par se rétracter et fut enfermé a la Maison d'arrêt de Caen. En 1803, il fut rétabli à la tête de sa paroisse et y mourut en 1824. (*Archives du Calvados*. — Ordo *de Bx*).

(2) Une note détachée, jointe à la page du registre des Insinuations où se trouve cet acte de prise de possession, nous apprend que le greffe des Insinuations de Lx se trouvait « proche la porte de Paris, au dedans de la ville.

2e portion du Mesnil-Mauger, et, depuis, pourvu de la cure d'Ecajeul, demeurant au Mesnil-Mauger, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape lad. cure du Mesnil-Mauger, 2e portion, en faveur de Me Jean-Jacques-François-Gabriel Fleury, pbrē du diocèse de Lx. Fait et passé au manoir presbytéral de la 2e portion du Mesnil-Mauger, en présence de Me Nicolas-Jacques Carrey, curé de la 1re portion, Me Jacques-Louis-Martin Fosse, pbrē, demeurant à Ecajeul, et autres témoins. (*V.* **6**).

Le 5 mars 1770, led. sr Fleury obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 27 avril 1770, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 8 mai 1770, le sr Fleury (1) prend possession de la cure du Mesnil-Mauger, 2e portion, en présence dud. sr Formage, ancien curé, dud. sr Carrey, curé de la 1re portion, et autres témoins.

57. — Le 14 mars 1770, Jacques Poulain, marchand, demeurant à Talonney, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Pierre-Gabriel Gondouin (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par le sr Etienne Fournier, Me en chirurgie, et Jacques Boscher, contrôleur des actes, demeurant l'un et l'autre au bourg du Mellerault.

Led. sr acolyte, originaire du Mellerault, était alors étudiant à la Mission et Congrégation de St Lazare, à Paris.

58. — Le 14 mai 1770, Me Robert-Thomas Lindet, pbrē du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville au séminaire de St Sulpice, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **25**, **219**).

59. — Le 22 mai 1770, vu l'attestation du sr Rossignol, vicaire de Beaumont, dispense de bans pour le mariage de Jean Picard.

60. — Le 4 févr. 1770, la nomination à la cure de Tourgéville appartenant au roy à cause du litige élevé entre les patrons, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Michel Deshayes, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Héron, pbrē, curé de la Chapelle-Hainfray. Donné à Versailles, etc...

(1) Mr Fleury prêta le serment constitutionnel le 6 févr. 1791 et resta seul à la tête de la paroisse du Mesnil-Mauger. De plus la confiance et l'affection de ses paroissiens l'avaient désigné pour remplir les fonctions d'officier municipal ; il venait de s'installer dans le nouveau presbytère qu'on lui avait bâti. Tout semblait lui sourire, et cependant il n'était pas heureux : un jour, le 9 nivose an II (29 déc. 1793), on le trouva dans sa chambre étendu sans vie et baignant dans son sang ; une plaie béante à la gorge et près de lui un rasoir... — (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie du Mesnil-Mauger*)

(2) Mr Gondouin fut nommé après le Concordat curé du Mesle-sur-Sarthe. C'est tout ce que nous avons pu trouver à son sujet. (*Archives de l'Orne*).

Le 19 mars 1770, le seigr évêque donne aud. sr Héron la collation dud. bénéfice.

Le 19 mai 1770, le sr Héron prend possession de la cure de Tourgéville, en présence de plusieurs habitants du pays. (*V.* **165**).

61. — Le 28 mai 1770, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-Gilles-Antoine Aubert, avocat, fils de feu Gilles, de la parr. de Pont-l'Evêque, d'une part, et dlle Marguerite-Catherine-Félicité Morin des Closions, fille de Jacques-Antoine des Closions, ancien lieutenant d'infanterie de milice en l'île et bourg de St Pierre de la Martinique, et de feue dame Anne Dartigues, originaire de lad. île de la Martinique et demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine.

62. — Le 23 mai 1770, la nomination à la cure de St Pierre de Villers-en-Ouche appartenant au seigr abbé de Conches, Mgr Gabriel Cortois de Quincey, évêque de Belley, abbé commendataire de St Pierre et St Paul de Conches, représenté par son grand vicaire, Mesre François-Gaspard de Jouffroy, pbre, chanoine de l'Eglise de St Claude et abbé commendataire de N.-D. du Lieu-Croissant, diocèse de Bezançon, nomme à lad. cure de Villers, vacante par la mort de Me Isaac Hauton, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Foulon du Longprey, pbre du diocèse d'Evreux et vicaire de N.-D. de la Ferté-Fresnel aud. diocèse. Fait et passé au château de Condé, en présence de Mres Joseph Magaud et Jean Bolivard, chanoines de la cathédrale d'Evreux.

Le 25 mai 1770, Mr de Créquy, vic. gl, donne aud. sr Foulon du Longprey la collation dud. bénéfice.

Le 28 mai 1770, le sr Foulon prend possession de la cure de Villers-en-Ouche, en présence de Me Nicolas Desprez, desservant lad. parr. ; Mesre Gabriel-François Morel, Escr, sr du Boscage, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, capitaine de cavalerie, ancien brigadier des gardes-du-corps du roy, demeurant à la Gonfrière ; Me Jean-Baptiste Jouvin, avocat au parlement de Paris, demeurant à La Ferté-Fresnel, et autres témoins.

63. — Le 4 juin 1770, dispense de bans pour le mariage entre Joseph-Christophe Durand, conser du roy, président au grenier à sel de Lx, fils de feu Christophe et de dame Catherine Gannel, veuf de dame Marie-Anne-Charlotte Foucques, de la parr. St Jacques de Lx, d'une part, et demlle Marie-Magdeleine-Charlotte Roussel, fille de Louis-Charles Roussel, sr de l'Image, officier de la chancellerie de France, et de feue dame Marie-Magdeleine de la Rocque, de la parr. de N.-D.-d'Estrées.

64. — Le 5 juin 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Léonor Le Duc, chevr, seigr de Bernières, fils de Mesre Henry-Jean-Robert Le Duc, chevr, seigr de Bernières, et de feue noble

dame Marie-Anne-Charlotte de Jean, de la parr. de Mery, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble dem[lle] Louise-Léonore de Vauborel, fille de Mes[re] Guillaume-Charles-Gabriel-Archange de Vauborel, chev[r], seig[r] d'Auvillers, et de feue noble dame Louise-Françoise-Anne de S[t] Gilles, de la parr. de Hotot.

65. — Le 7 juin 1770, vu l'attestation du s[r] Berthelot, vicaire de S[t] Etienne d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage de Marguerite Le Flamant.

66. — Le 12 sept. 1769, M[e] Louis-Michel-François Le Métayer, greffier en chef au grenier à sel de Danestal, demeurant à Vauville, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Silvestre Satis (1) acolyte de lad. parr. de Vauville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre en herbage et plant, sise à Tourgéville, près le douet du Moulin et nommée la Cour-Porée.

Fait et passé à Vauville, par le ministère de M[e] Jean-Baptiste Féral, notaire à Beaumont, en présence de M[e] Gilles Lefrère, curé de Villers, et M[e] François-Jean Quevilly, vicaire de Tourgéville.

67. — Le 9 janv. 1769, Jacques-Léonor Desvaux, marchand, demeurant à S[t] Martin de Pontchardon, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Nicolas Le Cœur, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

68 — Le 16 févr. 1769, M[e] François Hébert, chirurgien royal, demeurant à Villers-en-Ouche, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François Hébert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à La Ferté-Fresnel.

Led. s[r] acolyte se trouvait alors à Paris, au séminaire de S[t] Louis.

69. — Le 22 juillet 1769, Mes[re] Jacques-Adrien de Corday, chev[r], seig[r] de Launay, demeurant en son manoir seigneurial du Mesnil-Imbert, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Charles-François-Amédée de Corday (2), Esc[r], acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre

(1) M[r] Satis, né à Vauville en 1741, était chanoine du S[t] Sépulcre de Caen quand la Révolution commença. Il refusa de prêter les serments qu'on lui demanda et se retira en 1792 à Blosseville, près Rouen. Il y fut arrêté le 25 germinal an II (14 avril 1794) et conduit en prison dans cette ville. Il y mourut le 16 ventose an III (6 mars 1795). — (*Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*)

(2) M[r] de Corday fut nommé en 1777 curé de Vicques, diocèse de Séez. Il fit démolir l'église paroissiale trop éloignée des habitations et la fit remplacer par l'édifice que nous voyons aujourd'hui et qui n'est pas un monument bien remarquable. C'est ainsi que l'on bâtissait au XVIII[e] siècle. M[r] de Corday était l'oncle de Charlotte ; mais moins ardent que sa nièce, il n'embrassa pas aussi facilement les idées nouvelles ; il ne prêta pas serment à la constitution civile du clergé. Nous ignorons ce qu'il devint pendant la Révolution. En 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux et reprit sa cure de Vicques. Quelque temps après il fut nommé curé-doyen de Coulibœuf où il mourut en 1824, à l'âge de 79 ans.— (*A. Mériel,* Histoire de Falaise *; page 326. — Archives de l'évêché de Bx. --* Ordo *de Bx.)*

en herbe avec plant, sise au Mesnil-Imbert, nommée les Vignettes et contenant huit acres. En outre, lad. rente est garantie par Mes[re] Philippe-François-Isaïe de Corday, chev[r], seig[r] et patron du Regnouard, demeurant à S[t] Gervais-des-Sablons. Fait et passé aud. manoir du Mesnil-Imbert, par le ministère de M[e] Jacques Girette, notaire à Vimoutiers.

70. — Le 9 juin 1770, dispense de bans pour le mariage entre M[e] René Loysel, procureur en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, originaire de Gacé et demeurant à Rouen, parr̄. S[t] Etienne-la-Grande-Eglise, fils de feu Pierre Loysel et de Rénée Haïs, d'une part, et d[lle] Marie-Magdeleine-Reine du Crocq, fille de feu Barthélemy et de Marie-Magdeleine Cabot, de la parr̄. de S[t] Lo de Rouen.

71. — Le 29 mai 1770, la nomination à la cure de S[t] Martin de Caorches appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Jean-André de Foucques, chev[r], seig[r] de Beauchamp, seig[r] et patron de Caorches, haut-justicier et gruyer dud. lieu, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Adrien-Louis Duval, dernier titulaire, la personne de M[e] Nicolas Le Maistre, pbr̄e, originaire de lad. parr̄., et présentement curé de N.-D. de Brésey, diocèse d'Evreux. Fait et passé au manoir seigneurial de Caorches.

Le lendemain, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Le Maistre la collation dud. bénéfice.

Le 6 juin 1770, le s[r] Le Maistre prend possession de la cure de Caorches, en présence de M[e] Louis Duval, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

72. — Le 24 mai 1770, la nomination à la cure de S[t] Martin de Champ-Haut appartenant au seig[r] du lieu, noble dame Marie-Marthe Descorches de S[t] Martin, dame et patronne de Champ-Haut, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Gaspard Couppey, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Le Brun, pbr̄e du diocèse de Bayeux et vicaire de Castillon aud. diocèse. Donné au château de Tours, près Bayeux.

Le 6 juin 1770, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Le Brun la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Le Brun prend possession de la cure de Champ-Haut, en présence de M[e] Jacques Daupley, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **277**).

73. — Le 9 août 1753, Jean-François-Polycarpe Naudin, reçoit la tonsure dans l'église paroissiale de.............. (Enitorensis), des mains de Mg[r] Jean-Nicolas de Hantein, évêque de M............... (Myriophilanus) et vicaire général de Son Eminence le cardinal archevêque de Trèves. (*V.* **80**).

74. — Le 8 août 1769, Jacques Godin, laboureur, demeurant ac-

tuellement en la parr. d'Anceins, diocèse d'Evreux, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mr Pierre Godin, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé devant le notaire de la Ferté-Fresnel.

Led. sr acolyte était originaire de Villers-en-Ouche.

75. — Le 26 août 1769, Mesre François-Auguste Bourdon de Gramont, pensionné du roy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en sa terre de Verson, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Bourdon de Gramont, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre sise à Verson et nommée le Clos de la Ville, appartenant aud. sr de Gramont. Fait et passé en lad. parr., en la maison dud. sr constituant.

76. — Le 28 août 1769, Pierre Le Maistre, demeurant en la parr. de la Vespière, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-Jean Le Maistre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

77. — Le 22 mai 1770, la nomination à la cure de St Léger-du-Bosedel appartenant au seigr du lieu, Mr de St Léger, seigr et patron de lad. parr., nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Jacques-Thomas Massieu du Castellier, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste-Jacques Lefèvre, pbre de ce diocèse. Donné à St Léger.

Cet acte fut déposé, le 29 mai, aux minutes du notaire apostolique, en présence de Me Daniel Varin, pbre, vicaire de St Jacques de Lx, et de Me Philippe-Jacques Beuzelin, pbre habitué en lad. parr. St Jacques.

Le 30 mai 1770, le seigr évêque donne aud. sr Lefèvre la collation dud. bénéfice.

Le 12 juin 1770, le sr Lefèvre prend possession de la cure de St Léger, en présence de Me Jacques Jouen, curé de Ste Croix de Bernay, Mesre André-Jacques Barrey du Theil, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, ancien capitaine de dragons, Me André-Jean-Baptiste Danois, tous trois demeurant à Bernay, parr. Ste Croix ; Me Louis Maurey, pbre, desservant lad. parr. de St Léger, Mesre Jean-Adrien Gueroult, ancien gendarme de la garde ; Mesre Pierre Barrey, chevalier du Theil, ancien capitaine d'infanterie, tous deux demeurant à Bernay, parr. de N.-D. de la Couture.

78. — Le 14 févr. 1770, Mesre François Le Rebours, pbre, chanoine prébendé de Courtonnelle, ancien archidiacre de Pontaudemer, demeurant en sa maison canoniale, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste Monpellier, pbre, curé de la 2e portion de St Désir de Lx. Il se réserve toutefois une pension viagère

de 300 livres à prendre sur les revenus de lad. prébende qu'il a possédée pendant 49 ans.

Le 20 mars 1770, led. s^{r} Monpellier obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 1er juin 1770, le seig^{r} évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 12 juin 1770, le sieur Monpellier (1) est mis en possession des canonicat et prébende de Courtonnelle par le ministère de M^{r} le doyen du Chapitre. (*V.* 115.)

Le 11 novembre 1756, Jean-Baptiste Monpellier, fils de Laurent et Madeleine Gosset, de la parr. de St Désir de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

79. — Le 1er juin 1770, Mg^{r} Gabriel Cortois de Quincey, évêque de Belley, prince du St Empire Romain et abbé commandataire de l'abbaye de St Pierre et St Paul de Castillon, près Conches, donne des lettres de vicaire général à Mre Eustache de Créquy, pbre du diocèse d'Angers, docteur en théologie et grand vicaire du diocèse de Lx, afin qu'il puisse nommer, au nom dud. seig^{r} abbé, à tous les bénéfices situés dans le diocèse de Lx et qui dépendent de son abbaye.

80. — Le 12 juin 1770, le seig^{r} évêque nomme au canonicat de Cordebugle, vacant par la mort de Mre Joseph-François de Mervye, dernier titulaire, la personne de Me Jean-François-Polycarpe Naudin, pbre du diocèse de Trèves, originaire de la parr. de Jametz et curé de Clermontois aud. diocèse, incorporé au diocèse de Lx. Donné au château des Loges, etc.

Le même jour, led. s^{r} Naudin (2) est mis en possession dud. bénéfice par le ministère de M^{r} le doyen du Chapitre. (*V.* 73.)

81. — Le 4 avril 1760, Jacques-Pierre Le Bertre, fils de Jacques et de Thérèse Boucher, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Rouen.

(1) M. Monpellier prêta en 1793 le serment de Liberté et Egalité. Il continua de résider à Lisieux et l'Etat lui servait une pension dont il ne jouit pas longtemps. Il mourut dans son domicile le 11 mars 1794, à l'âge de 61 ans. — (*Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lx.*)

(2) Mr Naudin, chanoine de Lisieux et vicaire général de Mg^{r} de la Ferronnays, ne suivit pas son évêque en exil. Il resta en France avec M. de Créquy pour administrer le diocèse de Lisieux. Au fort de la persécution il se cacha en différents pays ; mais ce fut surtout à Rouen qu'il se réfugia. C'est là qu'il voulut faire revenir Mg^{r} de la Ferronnays et qu'il lui avait préparé un asile dont le 18 fructidor empêcha le prélat de profiter. Après le Concordat, Mr Naudin s'attacha au diocèse d'Evreux où Mg^{r} Bourlier le combla de toutes sortes de dignités. Il le fit son grand vicaire, chanoine de sa cathédrale et son official. M. Naudin seconda de tout son pouvoir son nouvel évêque dans l'administration du diocèse. Il mourut au palais épiscopal le 4 mars 1811, à l'âge de 73 ans. — (*Notice sur J.-B. Ferron de la Ferronnays, évêque et comte de Lx.* Caen, imp. Chalopin, 1827. — *Archives de l'évêché d'Evreux.* — Ordo *d'Evreux.*)

Le 1er mars 1765, led. sr Le Bertre, sous-diacre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1770, le sr Le Bertre, pbre, âgé de 28 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges, sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 21 juin 1770, le sr Le Bertre, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait signifier ses noms et grades aux religx de N.-D. de Bernay. (*V.* **200**).

82. — Le 3 juillet 1770, le seigr évêque accorde dispense de parenté du 3e au 4e degré, pour cause de pauvreté, pour le mariage entre Jean-Clément Le Prévost, Escr, sr de la Maissonnière, de la parr. de Coudehard, diocèse de Séez, et demlle Marie-Françoise de Fresnay, de la parr. de St Martin-de-Fresnay.

83. — Le 6 juin 1770, la nomination à la cure de St Romain d'Etréhan-le-Perreux, diocèse de Bayeux, appartenant au seigr du lieu, Mesre Claude-Constant-César de Houdetot, comte de Houdetot, maréchal des camps et armées du roy, marquis de Mailloc, seigr et patron d'Etréhan et autres lieux, demeurant à Paris, et représenté par Mesre Guillaume-Jean de Crèvecœur, chevr, seigr de Soquence, demeurant en sa terre de Pierrepont aud. diocèse de Bayeux, nomme à lad. cure d'Etréhan, vacante par la mort de Me Simon Chauvin, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Frary, pbre, chapelain de N.-D. de Mailloc, diocèse de Lx. Fait et passé à Lx.

84. — Le 14 mars 1770, la nomination à la cure de St Pierre de la Chapelle-Haute-Grue appartenant au seigr du lieu, noble dame Elisabeth Gautier, Vve de Mesre Emmanuel Le Paumier, sr de la Livarderie, dame et patronne de la Chapelle-Haute-Grue, demeurant à Séez, parr. St Gervais, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Laurent Gautier, dernier titulaire, la personne de Me Louis-Achille Pigis-Prémont, pbre, originaire de St Michel-de-Livet, vicaire de Neuville-sur-Touques. Fait et passé à Séez, rue des Veuves (?), en la maison de lad. dame de la Livarderie.

Le 31 mars 1770, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Pigis-Prémont la collation dud. bénéfice.

Le 26 juin 1770, le sr Pigis (1) prend possession de la cure de la

(1) Mr Pigis remplissait à la fois, en 1791, les fonctions de curé et d'officier municipal de

Chapelle-Haute-Grue, en présence de Me Jacques Hugot, curé de Neuville-sur-Touques, et autres témoins.

85. — Le 11 avril 1770, Me Guillaume Regnier, pbrē, curé de St Vincent-du-Boulley, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me François-Guillaume Regnier, pbrē, vicaire de lad. parr̄. depuis douze ans. Il se réserve toutefois une partie des maisons et du jardin du presbytère et une pension viagère de 600 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a possédée pendant vingt-deux ans. Fait et passé au manoir presbytéral de St Vincent, en présence de Me Jacques Robine, pbrē, curé de Faverolles, et autres témoins.

Le 30 avril 1770, led. sr François-Guillaume Regnier obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 2 juillet 1770, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 18 juillet 1770, le sr Regnier (1) prend possession de la cure de St Vincent-du Boulley, en présence de Dom François Dubusc (2), pbrē, religieux bénédictin de l'abbaye de Bernay, y demeurant ; Me Louis-Thomas Tullou des Marais, acolyte ; Mre Jean-Olivier Despériers de Courcy, demeurant tous deux à St Vincent, et autres témoins.

86. — Le 9 juillet 1770, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-Henry Ribout, avocat au parlement de Paris, postulant au bailliage de Caen, fils de Jacques-Michel Ribout, négociant, de la parr̄. de St Jean de Caen, d'une part, et dlle Anne-Victoire Le Cornu, fille de Pierre-Joseph et de dame Marie-Madeleine Du Neveu, de la parr̄. de Brucourt.

la Chapelle-Haute-Grue. Le 13 février 1791, après un préambule élogieux pour l'Assemblée nationale, il prêta serment à la Constitution civile du clergé et resta dans la parroisse jusqu'en l'an II. A cette époque, après avoir remis ses lettres de prêtrise, il se retira à Neuville-sur-Touques où il passa le reste de la Révolution et prêta en 1797 le serment de haine à la royauté. A la réorganisation du culte, il fut nommé curé d'Orville, où il mourut en 1817. (*Archives de l'Orne. — Ordo de Séez.*)

(1) La Révolution trouva Mr Regnier à la tête de la paroisse de St Vincent et lui demanda le serment à la Constitution civile du clergé : il s'empressa de prêter ce serment et put continuer ses fonctions en qualité de curé constitutionnel. Mais les exigences révolutionnaires ne devaient pas s'arrêter là. En l'an II on demanda l'apostasie aux prêtres jureurs, et pour marque de cette nouvelle faiblesse, on exigeait qu'ils remissent à la municipalité leurs lettres de prêtrise. M. Regnier se soumit à tout et cessa complètement son ministère. Cependant un registre, conservé aux archives de l'église de St Vincent nous prouve que du 1er vendémiaire an V au 19 fructidor an VIII, il administra le baptême aux enfants qui lui furent présentés. Après le Concordat, Mr Regnier fit sa soumission à l'évêque d'Evreux et fut continué dans sa cure. Le 12 mars 1806, après avoir fait un baptême, il fut frappé subitement d'une maladie qui l'emporta au bout de quelques jours, à l'âge de 73 ans : il fut inhumé le 22 mars par M. le doyen de Thiberville. (*Archives de l'église de Saint-Vincent-du-Boulay*).

(2) D. Dubusc, âgé de 78 ans en 1791, prêta serment et resta à Bernay où il touchait en l'an III une pension de l'Etat. [*Liste des pensionnés de Bernay*]

87. — Le 13 juillet 1770, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Hubert de la Huberdière, fils de Robert, d'une part, et d^lle^ Marie-Magdeleine-Thérèse Masson, fille de feu Jean, tous deux de la parr̄. de Ste Croix de Bernay.

88. — Le 15 janv. 1770, Louis Houlette, entrepreneur, demeurant au Noyer-Menard, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me Bernard-Louis Houlette, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Saint-Evroult.

Led. s^r^ acolyte était fils de Louis Houlette, marchand, et de Marie-Dorothée Costard, demeurant au Noyer-Menard.

89. — Le 30 janv. 1770, Me Jean-Charles Duval, pbr̄e, choriste en l'église N.-D. de Honfleur, demeurant rue Bourdet, parr̄. St Léonard, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Jean-Charles Juhel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Gentien Guillebert, cons^er^ du roy au bailliage d'Honfleur, demeurant rue des Buttes, parr̄. St Léonard, et par Mes^re^ Philippe Guillebert, Esc^r^, demeurant à Honfleur, rue de l'Homme de Bois, parr̄. Ste Catherine.

Led. s^r^ acolyte, demeurant ordinairement chez son père, rue de la Chaussée, parr̄. N.-D , était actuellement au grand séminaire de Lx et fut représenté par son oncle, le s^r^ Pierre-Gabriel Barbel, demeurant aussi rue Bourdet.

90. — Le 18 juin 1770, la nomination au prieuré-cure de St Pierre-d'Ellon appartenant au seig^r^ abbé de Mondaye, Mes^re^ Charles-François Raffin, vicaire général du diocèse de Bayeux et abbé commendataire de St Martin de Mondaye, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Fr. Thomas Darré, dernier titulaire, la personne de Fr. Guillaume Le Planquois, religieux prémontré de lad. abbaye. Fait et passé à Caen, en l'étude du notaire apostolique.

Le 4 juillet 1770, le seig^r^ évêque de Lx donne aud. s^r^ Le Planquois la collation dud. bénéfice.

Le 13 juillet 1770, le s^r^ Le Planquois prend possession du prieuré-cure d'Ellon, en présence de Mre Michel Suhard de Loucelles, pbr̄e, grand trésorier de la cathédrale de Bayeux et vicaire général du même diocèse ; Mre Eustache-Philippe-Alexandre Le Sueur des Fresnes, pbr̄e, chanoine et grand chantre de lad. cathédrale, vicaire général et official de Mg^r^ l'Evêque de Lx pour l'exemption de Nonant, tous deux demeurant à Bayeux ; Mes^re^ Pierre-Germain de Percaval, demeurant à Ellon ; Me Jacques-François Le Diacre, avocat au parlement de Paris, demeurant à Caen, rue et parr̄. St Pierre ; Me Jean-Baptiste du Petitboscq, pbr̄e, prieur claustral de Mondaye, et autres témoins.

91. — Le 17 juillet 1790, vu l'attestation du s^r^ Leperchey, vicaire

de N.-D. de Barneville, Mre Simon-Thomas Rambaut, pbre, docteur en théologie, chanoine de la Cathédrale et vice-gérant en l'officialité de l'évêché de Lx, accorde dispense pour le mariage de Gilles Julienne.

92. — Le 17 juillet 1770, dispense de bans pour le mariage entre Louis Turpin, Escr, sr de la Motellerie, gendarme de la garde du roy, fils de feu Jacques et de dame Louise-Catherine de Boiville, de la parr. d'Echauffour, d'une part, et noble dame Elisabeth Biseul, fille de Mesre Jean-François Biseul, sr de la Haute-Dorerie, et de noble dame Catherine Collet, de la ville d'Alençon.

93. — Le 5 févr. 1770, Robert Hubert, sr de la Huberdière, marchand-teinturier, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Robert-Joseph-Christophe Levain, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur des maisons appartenant aud. sr Hubert, sises Cour de la Teinture, rue du Vivier, parr. Ste Croix. Fait et passé en l'église et banc de l'œuvre de Ste Croix de Bernay.

Led. sr acolyte demeurait actuellement à Paris, au collège de Lx, rue St Jean de Beauvais, parr. St Etienne-du-Mont.

94. — Le 31 janv. 1770, Pierre Quesnel, regrattier, et Madeleine Sevestre, sa femme, demeurant à Lx, parr. St Germain, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, Me Pierre-Antoine-François Quesnel (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Charles Morel, huissier-audiencier en la ville et mairie de Lx, et autres cautions, demeurant tous parr. St Germain.

95. — Le 24 janv. 1770, Jacques Desmares, marchand, demeurant à Montmarcey, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me Jacques Desmares, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente, hypothéquée sur une terre sise aud. lieu et nommée les Champs-Chauvins, est de plus garantie par Me Jacques Bougon, curé de Montmarcey ; Guillaume Desmares, marchand, père dud. acolyte, demeurant aud. lieu ; Etienne Fournier, Me chirurgien, demeurant au Mellerault, et plusieurs autres cautions. Fait et passé au bourg du Mellerault.

96. — Le 21 mai 1770, Me Ollivier Lhoste, pbre, curé de St Denis de Victot, remet purement et simplement lad. cure entre les mains du

(1) Mr Quesnel fut d'abord titulaire de la chapelle St Ursin en la cathédrale de Lx, puis curé de Berjou au diocèse de Bayeux. C'est là qu'il se trouvait quand vint la Révolution. Il refusa le serment constitutionnel en 1791 et fut obligé de partir pour l'exil l'année suivante : il se refugia à Londres. Ses biens, sis à Hermival, furent confisqués. Après le Concordat, il fut nommé curé d'Ouilly le-Vicomte. S'étant démis de cette cure en 1810, il fut désigné pour remplir les fonctions de chapelain à l'hôpital d'Orbec. Il y mourut en 1813 à l'âge de 65 ans. (*Archives du Calvados*. — *Archives de l'évêché de Bayeux*. — Ordo *de Bx*).

seig^{r} évêque de Lx pour qu'il y soit nommé un autre titulaire par le patron présentateur. Fait et passé à Lx.

Le 23 mai 1770, la nomination à la cure de Victot appartenant au seig^{r} de lad. parr. deux fois, à cause de son fief de Victot, et une troisième fois à cause de son fief du Bois, Mes^{re} Claude-François Le Normand, Esc^{r}, seig^{r} et patron de Victot et du fief du Bois, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Le Vigneur, dernier titulaire, et par la démission dud. s^{r} Lhoste qui n'a jamais desservi ni résidé en lad. parr., la personne de Me Jean-François Sevestre, pbre, curé de St Gilles-de-Livet.

Cet acte de nomination est déposé aux minutes du notaire apostolique, le 5 juin suivant, en présence de Me Pierre Le Brun, pbre, pourvu de la cure de Champ-Haut, demeurant à Castillon, diocèse de Bayeux, et de Charles Le Brun, cordonnier, demeurant à Bayeux, parr. St Malo.

Le 6 juillet 1770, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Sevestre la collation dud. bénéfice. Fait au château des Loges.

Le 24 juillet 1770, le s^{r} Sevestre (1) prend possession de la cure de Victot, en présence de Me Jean-Baptiste Dumont, curé de Cambremer, Dom Rocmelle, docteur en Sorbonne, prieur du Val-Richer ; Me Louis Le Chevrel, curé du Prédauge ; Me Pierre-Jacques Le Breton, curé des Fontaines-les-Bassets, diocèse de Séez ; Me Guillaume Le Rebours, pbre, chapelain de Léaupartie, et Me Marin Rozey, pbre, chapelain en lad. parr. de Victot. (*V.* **317**).

97. — Le 9 janv. 1770, Jacques Delahaye, marchand, demeurant à Résenlieu, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François-Henry Delahaye, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Résenlieu, village du Val-Renault.

98. — Le 31 juillet 1770, vu l'attestation du s^{r} Caylar, vicaire de Mézidon, dispense de bans pour le mariage de Jacques-Jean Massue.

99. — Le 17 févr. 1770, Simon Verrier, marchand, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Roullier, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

100. — Le 19 déc. 1761, Jean-François-Pierre Hain, fils de Jean-Pierre et de Françoise Le Comte, de la parr. de St Pierre de Coudrey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

(1) Mr Sevestre, originaire de l'exemption de Cambremer, refusa en 1791 de prêter le serment constitutionnel et fut destitué. On élut à sa place Jacques Briault, prêtre assermenté. Au mois de mars 1792, le curé légitime avait déjà été obligé de quitter sa paroisse. Il ne tarda pas à être arrêté. Son âge, il est vrai, l'exemptait de la déportation ; mais il fut enfermé à Caen dans la prison du Bon-Sauveur. Ayant été remis en liberté, il se refugia à Londres et mourut en exil. — (*Archives du Calvados. — Liste de M. de Formigny. — Mss de Reux*).

101. — Le 22 janv. 1770, Mesre Charles-Nicolas Cousin, Escr, sr de la Rivière, acolyte, demeurant à St Pierre-des-Ifs (Mesnil-Mauger), constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mesre Jacques de Courteuvre, chevr, seigr de Bosc-André, Haut et Bas Millouet, Malicorne et autres lieux, demeurant en son château de Malicorne, parr̃. St Désir de Lx, et par Mesre Louis Cousin, Escr, sr de la Rivière, demeurant en lad. parr̃. de St Pierre-des-Ifs. Fait et passé en lad. parr̃. de St Pierre, en présence de Me Jean-Baptiste Monpellier, curé de St Désir, et de Me Antoine Duprey, pbr̃e, vicaire de la même parr̃.

102. — Le 4 juillet 1770, la nomination à la cure de N.-D. de la Foltière appartenant au seigr du lieu, noble dame Marie-Magdeleine Dirlande, Vve de Mesre Jacques de Louvigny, dame et patronne de la Foltière, demeurant à St Laurent-des-Grés, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Michel Piperel, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste-Vincent-Léonor Lesieur, pbr̃e de ce diocèse, originaire de St Victor-de-Chrétienville. actuellement vicaire de la Foltière et demeurant à La Goulafrière. Fait à St Laurent-des-Grés.

Le 7 juillet 1770, le seigr évêque donne aud. sr Lesieur la collation dud. bénéfice.

Le 2 août 1770, le sr Lesieur (1) prend possession de la cure de la Foltière, en présence de Me Guillaume Froville, pbr̃e habitué en la parr̃. de la Goulafrière ; Me Joseph Poplu, acolyte, demeurant à la Foltière ; Me Robert-Léon Theribout, lieutenant du premier chirurgien du roy pour le bailliage d'Orbec, demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, et plusieurs autres témoins.

103. — Le 25 mars 1770, Mgr François Barean de Girac, évêque de Rennes et abbé commendataire de St Evroult, demeurant ordinairement à Rennes et se trouvant présentement en son hôtel, à Paris, rue des Champs-Elysées, donne des lettres de vicaire général pour lad. abbaye à Mre Gaspard de Jouffroy, pbr̃e du diocèse de Bezançon, abbé commendataire du Lieu-Croissant et vicaire général d'Evreux, pour qu'il puisse nommer à tous les bénéfices vacants situés dans le diocèse d'Evreux et qui dépendent de l'abbaye de St Evroult. Fait et passé à Paris.

104. — Le 21 mars 1759, Jacques-Michel Asselin, fils de Michel-

(1) Mr Lesieur prêta serment, le 6 février 1791, avec des restrictions qui ne furent pas admises par le Directoire et il fut destitué. On élut pour le remplacer Mr J.-B.-R. Armenoult, vicaire assermenté de la Vespière. Mr Lesieur dut donc quitter ses paroissiens. Il gagna l'Angleterre et se refugia à Londres et y resta toute la Révolution. En 1803, il revint à la Foltière et reprit la direction de cette paroisse à laquelle on avait réuni celle d'Abenon. Il y mourut en 1818. — (*Archives du Calvados*. — *Mss de Reux*). — Ordo *de Bx.*)

Jean-Nicolas et de Magdeleine-Angélique Jore, de la parr. de N.-D.-la-Ronde, ville et diocèse de Rouen, reçoit la tonsure à Rouen.

Le 12 nov. 1764, led. s^r Asselin, pourvu, pendant son noviciat, de la chantrerie de St Denis de Nogent-le-Rotrou, diocèse de Chartres, fait profession au prieuré de St Pierre et St Paul d'Abbeville, Ordre de Cluny, diocèse d'Amiens.

Le 6 juillet 1767, le s^r Asselin, diacre, religieux profès de l'Ordre de Cluny, ancienne observance, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 14 mars 1769, le s^r Asselin, pbre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult.

Le 13 août 1770, le s^r Asselin, demeurant en la communauté du prieuré-doyenné de St Denis de Nogent-le-Rotrou, Ordre de Cluny, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult. (*V.* **191**).

105. — Le 22 août 1770, vu le certificat du s^r Mallière, vicaire de Bonneville-sur-Touques, dispense de bans pour le mariage de Pierre Le Cor ier.

106. — Le 28 août 1770, dispense de bans pour le mariage entre Robert-Yves Lefebvre, M^e apothicaire, originaire de St Michel de Fontenay-en-Caux, diocèse de Rouen, ayant demeuré à Montivilliers, parr. St Laurent, même diocèse, et nouvellement résidant à Lx, parr. St Germain, fils de feu Jean et de Marie Benard, d'une part, et Marie-Ambroise Mariolle, Vve de Louis Lefebvre, M^e apothicaire, fille de Germain Mariolle, M^e en chirurgie, et de feue Ambroise Delauney, de lad. parr. de St Germain de Lx.

107. — Le 15 juin 1770, Mg^r François Barcan de Girac, évêque de Rennes et abbé commendataire de St Evroult, obtient de Sa Sainteté Clément XIV un bref qui l'autorise à conférer en commende, pendant le cours de dix années, tous les bénéfices dépendant de lad. abbaye.

Le 10 juillet 1770, le roy accorde aud. seig^r abbé des lettres d'attache nécessaires pour la mise à exécution dud. indult.

Le 7 août 1770, en conséquence la cour de Parlement de Rouen, après avoir examiné le bref apostolique, déclare qu'il ne contient rien qui soit contraire aux lois et privilèges du royaume ni aux libertés de l'Eglise gallicane et qu'il peut être mis à exécution.

108. — Le 4 juin 1770, Me Jacques Maugon, pbre du diocèse de Lx, curé de Ste Gauburge, diocèse de Séez, titulaire de la chapelle régulière de St Ouen de Boursis et du prieuré-simple de St Christophe des Loups ou des Bruyères aud. diocèse de Séez, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la chapelle simple

de St Martin des Champs, sise en la parr̄. de St André-d'Echauffour, diocèse de Lx. (*V.* **266**).

Le 23 août 1770, le seigr évêque de Lx donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 25 août 1770, led. sr Jacques Maugon prend possession de la chapelle de St Martin des Champs. Cette chapelle, « estant dans la campagne, très éloignée de voisins, » et ayant été trouvée fermée, la prise de possession se fait par la prière à Dieu devant la porte et par le toucher des murailles.

109. — Le 21 juin 1770, Monsr Guillaume-Toussaint Hérambourg, pbr̄e de Paris, chanoine de la collégiale de St Géry de Cambray et titulaire, depuis 30 ans, de la chapelle simple de St Laurent des Planches, sise en la parr̄. de St André-d'Echauffour, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles-Vincent Maugon, clerc tonsuré du diocèse de Lx. (*V.* **169**).

Le 9 juillet 1770, led. sr Maugon obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 23 août 1770, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 25 août 1770, le sr Maugon prend possession de la chapelle ou prieuré-simple de St Laurent des Planches avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Pierre-Ignace Jabrot, curé de N.-D. de Planches, et autres témoins.

110. — Le 3 sept. 1770, vu l'attestation du sr Gallouin, vicaire de St Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Louis-François-Noel Pellerin des Fourneaux, chirurgien, fils de feu Noel, originaire de la ville d'Argentan et demeurant présentement à Lx, parr̄. St Germain, d'une part, et dlle Françoise Bouvier de la Gonnière, fille de feu Noel, de lad. ville d'Argentan.

111. — Le 3 sept. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-Daniel Navet, Escr, sr du Marais, originaire de la parr̄. St Roch de Paris, fils de Mesre Charles Navet, Escr, sr du Marais, ancien officier, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, et de noble dame Marie-Anne-Elisabeth Desmay (?), demeurant depuis temps de droit en la parr̄. St Jacques de Lx, d'une part, et Marie-Anne Gannel, fille de feu François Gannel, négociant, et de Marie-Françoise Le Doux, de lad. parr̄. St Jacques.

112. — Le 4 sept. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Guillaume de Morel, Escr, sr de Mainneville, fils de feu Mesre Jean de Morel, Escr, sr de St Aubin, et de feue noble dame Louise de Manoury, veuf de noble dame Catherine Gouhyer, de la parr̄. de Ste Marguerite-de-Viette, d'une part, et demlle Anne des Londes, fille de feu

Jacques et de Catherine Levavasseur, de la parr. de St Denis-des-Augerons.

113. — Le 26 août 1770, la nomination à la cure de N.-D. de Goustranville appartenant au seigr du lieu, Mesre Joseph Cadet, seigr de la Barbelinière, de la baronnie de la Touche, d'Avrigny, Mondon et autres lieux, seigr et patron de Goustranville, demeurant ordinairement à Paris, quai Malaquais, parr. St Sulpice, et se trouvant présentement en son château de la Barbelinière, parr. de Thuré, près Châtellerault en Poitou, nomme à lad. parr. de Goustranville, vacante par la mort de Me Jean Sourey, dernier titulaire, la personne de Me François Bion, pbre du diocèse de Poitiers, vicaire de lad. parr. de Thuré et chapelain de St André de Servie en la cathédrale de Poitiers. Fait et passé aud. château de la Barbelinière.

Le 7 sept. 1770, le seigr évêque donne aud. sr Bion la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Bion (1) prend possession de la cure de Goustranville, en présence de Me Jean-Pierre Thouret, curé de Barneville ; Me Jacques Patin, pbre, demeurant à Goustranville ; Mesres François-Guy et François-Henry de Bonnechose, demeurant à Barneville ; Me Nicolas Desmarets, agent des affaires dud. seigr patron, demeurant à Goustranville, et autres témoins. (*V.* **244**).

114. — Le 11 mars 1770, la nomination à la cure de St Aubin du Sapandré appartenant aux religieux de St Evroult, à cause de leur mense conventuelle, Dom Jean-Baptiste Morène, prieur, et les religieux de l'abbaye de St Evroult, nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Charles Hauton, dernier titulaire, la personne de Me Louis De Laporte, pbre, curé de Touquette. Donné aud. monastère, etc... Signé : J.-B. Morène, prieur ; Mathieu-Edmond Le Clerc, secrétaire du Chapitre.

Le 15 mars 1770, Mr de la Roque, vic. gl, donne aud. sr De Laporte la collation dud. bénéfice.

Le 3 sept. 1770, le sr De Laporte (2) prend possession de la cure du Sapandré, en présence de Me Antoine Corbelin, curé de Heugon ; Me Michel Duval, vicaire de Heugon ; Me Jacques Coignard, chapelain et vicaire de St Nicolas-des-Lettiers ; Me Adrien-Jean-Baptiste Clologe,

(1) Mr Bion prêta serment en 1791 et retourna dans son pays en 1794. (*Arch. du Calvados.*)

(2) M. de Laporte, originaire de Heugon, était curé du Sapandré en 1791. Il refusa le serment schismatique et son vicaire, Antoine Lampérière, qui avait prêté serment, fut élu à sa place. Le saint curé se retira dans sa famille et y mourut le 16 septembre 1792, à l'âge de 68 ans. Il est l'auteur d'une vie de Saint-Marin dont le manuscrit est en la possession de l'un de ses arrière-neveux, M. l'abbé A. Letacq, actuellement aumônier des Petites Sœurs des Pauvres à Alençon. — (Ch.-A. Desvaux et A. Letacq : *Essai sur la Bibliographie du canton de la Ferté-Fresnel.*)

desservant lad. parr̄. du Sapandré ; Mes^re Joseph-François de Bocquencé ; Me Louis-Jacques Girard, greffier en chef du grenier à sel de Gacé, demeurant au Sapandré.

115. — Le 27 juin 1770, Me Jean-Baptiste Monpellier, pbr̄e, curé de la 2e portion de St Désir de Lx, et, depuis, pourvu du canonicat de Courtonnelle, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre-Augustin Le Belhomme, pbr̄e, originaire de lad. parr̄. St Désir et vicaire des Authieux-sous-le-Regnouard. Led. s^r résignataire devra continuer la pension de 200 livres de rente que le s^r Monpellier s'était engagé à faire à Me Nicolas Lelièvre, ancien curé de lad. 2e portion de St Désir, et laisser celui-ci dans la jouissance des droits qu'il s'était réservés en quittant son bénéfice. Fait et passé au manoir presbytéral de la 2e portion de St Désir. (*V.* **78**).

Le 16 juillet 1770, led. s^r Le Belhomme obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 29 août 1770, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 1er sept. 1770, le s^r Le Belhomme (1) prend possession de la cure de St Désir, 2e portion, avec toutes les cérémonies spéciales à ce bénéfice, en présence de Me Jean-Pierre Hauvel, curé de la 1re portion ; dud. s^r Monpellier, chanoine ; Me Antoine Duprey, vicaire de St Désir ; Me Pierre-Paul-Romain-Alexandre Motaillet, clerc tonsuré ; Me Michel Cornet, aussi clerc tonsuré ; Me Etienne Jouen, licencié ès-loix, greffier en chef en l'élection de Lx ; Michel Picard, ancien trésorier et député ; Nicolas Perrée, trésorier en charge ; François Roussel, ancien trésorier et député, demeurant tous deux en lad. parr̄. de St Désir.

116. — Le 22 janv. 1770, Jacques Calle, marchand, demeurant à Bonneville-la-Louvet, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, le s^r Guillaume Calle, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au prieuré de Bonneville.

Led. s^r acolyte, étant alors au séminaire, fut représenté dans cet acte par Me Pierre-Joseph Questel, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. de Bonneville.

(1) M^r Le Belhomme refusa en janvier 1791, le serment pur et simple à la Constitution civile du clergé et fut destitué. Cependant comme il jouissait de l'estime générale et que l'on tenait beaucoup à le conserver, on l'engagea de nouveau, le 5 avril suivant, à prêter le serment qu'il avait refusé. Pour être agréable à ses amis, il le prêta, mais avec tant de restrictions que le Directoire ne voulut pas l'admettre. Il lui fallut donc quitter la paroisse. Il ne partit cependant en exil qu'en 1792. Il se réfugia à Common chez Mr Dilloways, rue Lovelane, 25 ; puis se rendit à Londres. Il demeura en Angleterre la plus grande partie de la Révolution. Cependant il revint de bonne heure et mourut à Lisieux le 14 novembre 1802, à l'âge de 69 ans. — (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Lx*).

117. — Le 9 févr. 1770, Jacques Mésange, laboureur, demeurant au Sap, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Louis Mésange, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

118. — Le 12 sept. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Goulley, huissier, fils de Jacques, demeurant à Cormeilles, parr. Ste Croix, d'une part, et Françoise Lieuvin, fille de Claude, demeurant à St Hippolyte de Cantelou.

119. — Le 22 janv. 1770, Charles Cally, sr des Mares, gendarme écossais du roy, demeurant au Sap, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Claude-François Cally, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

120. — Le 5 févr. 1770, Jacques Theribout, marchand, demeurant à La Goulafrière, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume-Sulpice Theribout, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte fut remplacé dans cet acte par son frère, Jacques Theribout, marchand, demeurant à St Germain-d'Aulnay.

121. — Le 6 mars 1770, Me Jacques Neuville, curé de Glos, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Pierre Neuville, acolyte, originaire d'Orbec et demeurant à Glos, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Jean-Nicolas Le Bourg, notaire aud. lieu, en présence de Me Pierre-Abraham Gervais, maître-écrivain, et Michel Gervais, bourgeois d'Orbec, tous deux y demeurant.

122. — Le 10 févr. 1770, Jean Réveillé, marchand, demeurant à St André-d'Echauffour, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques-André Réveillé, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en la maison dud. sr Réveillé, père, au village de la Pommelière.

Led. sr acolyte fut remplacé dans cet acte par son frère, François-Jean Réveillé, marchand, demeurant en lad. parr. d'Echauffour.

123. — Le 7 févr. 1770, Jacques Tréfouel, laboureur, demeurant en la parr. du Favril, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Jean-Baptiste-Robert Tréfouel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte absent fut remplacé par Mr l'abbé de Quilly, curé du Favril.

Cet acte fut passé à St Aubin-de-Scellon en l'étude de Me Charles Clouet, notaire royal. (*V.* 336).

124. — Le 10 févr. 1770, Pierre Mordant, laboureur, demeurant à Bazoques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres

sacrés. Cette rente est garantie par Jean-François Filloque, cons^er^ du roy, élu en l'élection de Bernay, demeurant à St Cyr-de-Salernes. Fait et passé à Bernay.

Led. s^r^ acolyte, né à Boissy, se trouvait alors au séminaire de Lx.

125. — Le 14 déc 1769, Nicolas Bernière, marchand, demeurant en la parr. d'Ecorcheville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel-Nicolas Bernière (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Ecorcheville, par le ministère de Me Jean-Baptiste-Etienne Combault, notaire à Blangy.

126. — Le 14 déc. 1770, Jean Adam, marchand, demeurant à St Philbert-des-Champs, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Adam (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé aud. lieu de St Philbert, par devant Me Combault, notaire à Blangy.

127. — Le 17 févr. 1770, Pierre Mesnil, laboureur, demeurant à St Cyr-de-Salerne, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Mesnil (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur des pièces de terre situées en lad. parr., au village du Bocage, et appartenant aud. s^r^ constituant. Fait et passé à Bernay.

Led. s^r^ acolyte fut remplacé dans cet acte par François Mesnil, son frère, demeurant en la même parr.

128. — Le 10 févr. 1770, Robert Deschandelliers, laboureur, demeurant à Berthouville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Deschandeliers, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay.

Led. s^r^ acolyte, étant au séminaire, fut remplacé dans cet acte par Robert Deschandeliers, son frère.

129. — Le 10 févr. 1770, Philippe Desmares, laboureur, demeurant à Bertouville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Desmares, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay.

(1) Mr Bernière était, en 1791, vicaire de Manneville-la-Pipard. A l'exemple de son curé, il prêta serment à la Constitution civile du clergé, mais il se rétracta peu de temps après et passa en Angleterre. Il s'arrêta à Gosport, chez Th. Shair, rue Chapelle-Rowe. Revenu en France après la Révolution, il fut nommé curé du Breuil où il mourut en 1830, à l'âge de 81 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Beux. — Ordo de Bx.*)

(2) Mr Adam fut nommé curé de Norolles en 1803. Il dirigea cette paroisse jusqu'en 1819. A cette époque il se démit de sa cure sans y être autorisé et se retira à Coquainvilliers. Il y mourut l'année suivante. — (*Archives de l'Evêché de Bx.* — Ordo *de Bx.*)

(3) Mr Nicolas Mesnil, né à St Pierre-de-Salerne le 4 janvier 1745, prêta serment à la Constitution civile du clergé et fut élu, en 1791, curé de Formoville. Il y passa toute la Révolution et toucha la pension des prêtres assermentés. Il mourut curé de la Chapelle-Bayvel, le 16 novembre 1818, âgé de 73 ans. — (*Archives du département de l'Eure.*— Ordo *d'Evreux.*)

130. — Le 25 févr. 1770, Bonaventure Bayvel, laboureur et marchand, demeurant à Boissy, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Jean-Baptiste Bayvel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au presbytère de Boissy.

131. — Le 11 janv. 1770, Marie Lemercier, Vve de Louis Bernays, les sieurs Louis et François Bernays, fils de lad. veuve, et demeurant tous à Bernay, parr̄. de N.-D. de la Couture, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Bernays, acolyte, aussi fils de lad. veuve afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay.

132. — Le 14 mars 1770, Jean-Baptiste Paisant, s^{r} de Valencourt, marchand, demeurant à Cerqueux (Mesnil-Mauger), constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Hébert, acolyte, de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacres. Fait et passé à Cerqueux par devant le notaire de St Julien.

133. — Le 11 janv. 1770, Pierre Legoux des Boullays, marchand, demeurant à Anceins, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Philippe Legoux, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à la Ferté-Fresnel.

Led. s^{r} acolyte, né à Bocquencé, était fils de feu Philippe Legoux et de feue dame Marie-Marguerite Lesmenages, et se trouvait alors au séminaire de Lx.

134. — Le 17 août 1770, la nomination au prieuré simple de St Léger-d'Ouillie appartenant au seig^{r} évêque de Blois, à cause de l'union de la mense abbatiale de St Laumer à l'évêché dud. lieu, Mg^{r} Charles-Gilbert de May de Termont, évêque de Blois, nomme aud. bénéfice, vacant par la démission pure et simple de Mes^{re} Hugues de May de Termont, clerc du diocèse de Bourges, la personne de Me Claude-Henry Leprestre de Théméricourt, clerc du diocèse de Rouen. Donné à Paris où se trouve led. seig^{r} évêque pour les affaires de son diocèse.

Le 14 sept. 1770, led. s^{r} de Théméricourt, demeurant à Paris, au séminaire de Laon, rue et Montagne Ste Geneviève, et représenté par Mre Jean-Baptiste-François Doisnel, pbr̄e du diocèse de Lx, parr̄. d'Herminval, prend possession du prieuré de St Léger avec toutes les cérémonies ordinaires accomplies en la chapelle dud. prieuré. Le s^{r} Doisnel se rend ensuite avec le notaire apostolique à l'église paroissiale de St Martin-d'Ouillie. Ayant trouvé toutes les portes fermées, ils se rendent au presbytère dont toutes les portes sont également fermées. Après avoir vainement cherché à les faire ouvrir, ils reviennent à l'église où la prise de possession a lieu par la prière à Dieu et le toucher de la grande porte et des murailles.

135. — Le 10 févr. 1770, Pierre Hardouin, marchand, demeu-

rant en la parr. de Livet-le-Baudouin, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Robert Mullot, acolyte de la parr. de St Jacques de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

136. — Le 4 janvier 1770, François Féret, marchand tanneur, demeurant au bourg de Cormeilles, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Philippe-Théodore Féret, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente, hypothéquée sur des biens situés à Epaignes, est encore garantie par Me Jean-Baptiste-Michel Durand, sr de Bellemare, conser du roy, élu en l'élection de Pontaudemer ; Me Louis-Philippe Féret, avocat en parlement ; Jacques-Louis Féret, marchand, demeurant tous en lad. parr. et bourg de Cormeilles. Fait et passé aud. lieu, en l'étude de Me Louis Lecompte, notaire.

137. — Le 22 août 1770, Louis Doisnard ou Douesnard, laboureur, demeurant à Capelles, constitue 150 livres de rente en faveur de de son fils, Me Guillaume-Louis Douesnard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Jean-Nicolas-Benoist Le Bourg, notaire.

138. — Le 13 mars 1770, Antoine Le Maistre, sr des Mares, marchand, demeurant en sa terre, parr. de Quetiéville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-François Le Maistre acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Quetiéville, en la maison dud. sr des Mares, en présence de Me Jacques Hubert, pbre, curé de St Loup-de-Fribois, et de Me François Paris, curé de Quetiéville, par le ministère de Me Charles Leboucher, notaire à Mézidon.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par Emmanuel Le Maistre, demeurant aussi à Quetiéville.

139. — Le 28 janv. 1770, Jacques Bernier, marchand, demeurant au bourg de Gacé, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Bernier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage, nommé le Chesne Creux, sis à Courmesnil.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par Jacques Bernier, son frère, marchand, demeurant aussi à Gacé.

140. — Le 12 mars 1770, Louis Rebut, marchand, demeurant à St André-d'Hébertot, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils Me Jacques Rebut, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte fut représenté par Me Charles Isabel, pbre, habitué à Pont-l'Evêque.

141. — Le 23 janv. 1770, François-Louis Thullou, sr des Marets, marchand, demeurant à St Vincent-du-Boullay, constitue 150 livres de

rente en faveur de son frère, Me Louis-Thomas Thullou des Marets (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Charles-Maurice Fleury, Escr, garde-du-corps du roy, demeurant en lad. parr. de St Vincent-du-Boullay.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par Me François-Guillaume Regnier, vicaire de St Vincent.

142. — Le 12 janv. 1770, Pierre Loutreuil, sr du Taillis, marchand, demeurant à Camembert, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel-Jean Loutreuil (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Vimoutiers, en présence de Me Jacques Forget, pbre, curé de Pont-de-Vie, et autres témoins.

143. — Le 14 décembre 1769, Jean-Pierre Delamare, laboureur, demeurant à Norolles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Pierre Delamarre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Ecorcheville, en la maison de Nicolas Bernière. (*V*. **270**).

144. — Le 27 juin 1770, Mesre Louis-André Le Boullenger, chevr, seigr de Capelles et de Chaumont, patron honoraire de lad. parr. de Capelles et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Lefèvre, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte était fils du sr François Lefèvre.

145. — Le 24 sept. 1770, vu l'attestation du sr Lalouette, desservant la parr. de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage de Charlotte Hue.

146. — Le 21 déc. 1755, Pierre-Nicolas Briand, fils de Nicolas et d'Anne Garnier, de la parr. de St Nicolas de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 26 févr. 1760, led. sr Briand, pbre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

(1) Mr Thullou, originaire de St Vincent, était curé de Coulonges, diocèse d'Evreux, au commencement de la Révolution. Il refusa en 1791 le serment constitutionnel et se réfugia à St Aubin-de-Scellon ; mais il fut obligé de partir pour l'exil. Il prit un passeport le 5 sept. 1792 et se refugia en Angleterre. Il s'arrêta d'abord à Londres, puis passa dans les Pays-Bas, à Bruxelles ; de là il se dirigea sur La Haye et revint à Londres. Après la Révolution il fut rendu à sa paroisse de Coulonges. — (*Archives départementales de l'Eure. — Mss de Reux.*)

(2) Mr Loutreuil était vicaire de Tortisambert en 1791. D'accord avec le pieux curé de cette paroisse, il refusa le 6 février, de prêter le serment constitutionnel et, quelques mois après, fut obligé de quitter la paroisse. Il partit pour l'exil l'année suivante. Après la Révolution il revint à Tortisambert, mais ne reprit pas les fonctions ecclésiastiques. Il mourut en 1827 dans cette paroisse, à l'âge de 79 ans. — (*Archives du Calvados.* — Ordo de *Bx.*)

Le 24 mars 1766, il prend l'habit de l'Ordre de S[t] Augustin et est admis à faire son noviciat dans la maison de l'Hôtel-Dieu de Caen.

Le 26 mars 1767, il fait profession dans led. Ordre entre les mains du R. P. Marin Amiel, prieur dud. Hôtel-Dieu.

Le 24 févr. 1768, le s[r] Briand, âgé de 30 ans passés, obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Caen.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les abbayes ou prieurés de S[te] Barbe-en-Auge, S[t] Cyr de Friardel, S[t] Martin de Mondaye,etc., etc.

Le 28 sept. 1770, il fait signifier ses noms et grades aux relig[x] de S[te] Barbe-en-Auge.

147. — Le 23 juin 1770, M[e] Etienne-Mathurin Dupin, pbr̄e, curé de S[t] Cyr-de-Salerne, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Nicolas-Jean Thulou, pbr̄e du diocèse de Rouen, vicaire de lad. parr̄. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et une pension annuelle de 600 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a desservie pendant 23 ans environ.

Le 16 juillet 1770, led. s[r] Thulou obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 6 sept. 1770, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision. Fait au château des Loges.

Le 2 oct. 1770, le s[r] Thulou (1) prend possession de la cure de S[t] Cyr-de-Salerne, en présence de M[e] Louis Hue, curé de S[t] Martin de Brionne; Mes[re] Cyr-François-Sébastien de Bellemare, chev[r], seig[r] de S[t] Cyr, du Mesnil-Vicomte, Burey, Louversey et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis et lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, demeurant à S[t] Cyr-de-Salerne; Mes[re] Gabriel-François-Léonor de Thollemer-Valincourt, chev[r], seig[r] de la Fortière, Blangy et Lavergne, demeurant à Epreville-en-Lieuvin; M[e] Louis-Vincent Dubusc, avocat en parlement, demeurant à Bernay, parr̄. S[te] Croix, et autres témoins.

148. — Le 12 mai 1770, M[e] Jacques Bougon, pbr̄e, curé de S[t] Pierre-ès-Liens de Montmarcé, résigne purement et simplement led. bénéfice entre les mains du seig[r] évêque, afin qu'il y soit pourvu par le

(1) M[r] Thulou fut un des protestataires contre le mandement de Mg[r] de Condorcet rétablissant les Conférences ecclésiastiques et les Retraites pastorales. Aussi l'on ne sera pas surpris de le voir, en 1791, prêter le serment à la Constitution civile du clergé. Il avait alors 51 ans. L'esprit d'insubordination qui dans sa jeunesse l'avait animé contre ses supérieurs, le guidait encore dans l'âge mûr contre l'Eglise. Après avoir prêté serment, il continua de résider a S[t] Cyr; mais la Révolution réunit sa paroisse à celle de S[t] Pierre de Salerne et la confia à des mains qui n'en étaient guère plus dignes. M[r] Thulou mourut sans fonctions le 2 mai 1811, à 71 ans. — *(Archives de M[r] l'abbé Loir. — Archives de l'Eure).*

présentateur ordinaire. Fait et passé à Séez, en l'étude du notaire apostolique. (*V.* **8**).

Le 11 juin 1770, la nomination à lad. cure appartenant au seig^r du lieu, noble dame Marie-Félicité du Plessis-Chastillon, Vve de Mes^re François-Antoine, comte de Chabannes, marquis de la Palisse, et représentée par noble dame Pauline-Catherine Colbert, Vve de Mes^re Louis du Plessis-Chastillon, marquis de Nonant et de St Gelais, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de la Planche, quartier St Germain-des-Prés, nomme à lad. cure la personne de Me Sébastien Desclos, pbrẽ, vicaire du Mellerault. Fait et passé à Paris.

Le 3 juillet 1770, le seig^r évêque donne aud. s^r Desclos la collation dud. bénéfice. Fait au château des Loges, en présence d'un charpentier et d'un terrassier travaillant aud. château.

Le 5 oct. 1770, le s^r Desclos prend possession de la cure de Montmarcé, en présence de Me Jacques Bougon, dernier titulaire et présentement curé de Nonant; Me Jacques Desmares, sous-diacre; Mre Jacques-François de Malvoue de Billesard ; Mre Guillaume de Malvoue, demeurant tous à Montmarcé, et autres témoins.

149. — Le 15 oct. 1770, dispense de bans pour le mariage entre François-Ollivier Isabel de la Blotterie, fils de François et de feue Marie-Françoise Lemperière, demeurant à Beaumont, d'une part, et Félicité-Perpétue Bretocq, fille de Me Louis Bretocq, élu en l'élection de Pont-l'Evêque, et de Marie Delaunoy, aussi de lad. parr̃. de Beaumont.

150. — Le 11 juin 1770, Me Jean-Guillaume Lemercier, pbrẽ du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de N.-D. de Campigny, 2e portion, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Nicolas Sieurin, dernier titulaire. —La rente annuelle de 400 livres réservée par led. s^r résignant, est approuvée par un bref apostolique.

Le 13 août 1770, le seig^r évêque, au château des Loges, donne son visa auxd. lettres de provision, en présence de plusieurs ouvriers, charpentiers et terrassiers.

Le 17 août 1770, le s^r Lemercier prend possession de la cure de Campigny, 2e portion, en présence de Me Laurent Le Pareur, pbrẽ, demeurant en lad. parr̃., et autres témoins.

151. — Le 22 oct. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean-Baptiste-Sergius de Chastan de la Fayette, Esc^r, fils majeur de feu Mes^re André Chastan de la Fayette, Esc^r, et de feue noble dame Gabrielle de Vincens de Susillan, originaire de la parr̃. et diocèse d'Apt, en Provence, d'une part, et noble dam^lle Marie-Anne Le Bas de Fresne, fille majeure de feu Mes^re Rémy Le Bas, Esc^r, seig^r de Fresne, et cons^er honoraire en la Cour des Comptes, Aides et

Finances de Normandie, et de noble dame Marie-Magdeleine de Bauquemarc, demeurant en la parr̄. St Jacques de Lx.

152. — Le 3 mars 1770, Mesre Joseph-Aymard de Manent de Monthault, pbr̄e du diocèse de Gap, pourvu du personnat de Morsan, demeurant au château de Sigoyer, en Dauphiné, et représenté par Mre Etienne Bayle, pbr̄e, chanoine de la cathédrale de Lx et secrétaire de l'évêché, demeurant à Lx, remet purement et simplement led. personnat entre les mains du seigr évêque, afin qu'il soit pourvu aud. bénéfice par le présentateur ordinaire. Fait et passé au secrétariat de l'évêché de Lx.

Le 5 mai 1770, haut et puissant seigr Abdon-Thomas-François de Sens, chevr, seigr marquis et patron de Morsan et autres lieux, lieutenant au régiment des gardes françaises, demeurant à Paris, rue St Louis au Marais, parr̄. St Gervais, nomme aud. personnat la personne de Mre Nicolas Mantel, pbr̄e du diocèse d'Amiens. Fait et passé au Châtelet de Paris.

Le 20 août 1770, le seigr évêque donne aud. sr Mantel la collation dud. bénéfice. Fait au château des Loges.

Le 23 oct. 1770, le sr Mantel, demeurant à Versailles et représenté par Me Laurent-Thomas Duplessis, pbr̄e, demeurant à St Cyr de Salerne, prend possession du personnat de Morsan, fondé en l'église paroissiale de Ste Trinité de Morsan, avec toutes les cérémonnies ordinaires accomplies en lad. église paroissiale, en présence de Me Charles Liston, acolyte, demeurant à Morsan, et autres témoins.

153. — Le 5 nov. 1770, vu l'attestation du sr Chaumont, vicaire de St Gatien-des-Bois, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre-Joseph-Vincent de Charlemaigne, chevalier de Bellonde, originaire de Beuzeville et demeurant en la parr̄. de St Laurent de Rouen, fils de feu François et de feue dame Marie-Anne-Suzanne Le Cerf de la Vieuville, d'une part, et damlle Marie-Julie de Costard, fille majeure de Mesre Jean-Alexandre de Costard et de dame Marie-Barbe-Florimonde de Lieurey, de lad. parr̄. de St Gatien. (*V.* **161**.)

154. — Le 23 sept. 1770, Thomas-Laurent Desormeaux, fils de Me Jacques-Thomas Desormeaux, docteur en médecine, et de damlle Anne Talbot, de la parr̄. St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure dans la chapelle du château des Loges, près Lx.

155. — Le 28 oct. 1770, la nomination à la chapelle St François, située dans la cour du manoir seigneurial d'Orville, appartenant au seigr du lieu, noble dame Jeanne Baudouin, dame et patronne de Bellou, la Halboudière et des Lettiers, Vve de Mesre Charles-Robert de la Pallu, seigr du Mesnil-Hubert, Mardilly et autres lieux, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Charles Motte, pbr̄e, dernier titulaire,

la personne de Me Jean Grieu, pbrẽ, vicaire de Bellou. Donné au château de Ste Trinité-des-Lettiers appartenant à lad. dame. (*V.* 43.)

Le 30 oct. 1770, le seigr évêque donne aud. sr Grieu la collation dud. bénéfice. Fait au château des Loges.

Le 6 nov. 1770, le sr Grieu prend possession de la chapelle du manoir d'Orville, en présence de Pierre Charpentier, chirurgien, demeurant en lad. parr̃., et autres témoins.

156. — Le 12 nov. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mr Louis-Nicolas Mannoury, conser du roy, référendaire en la chancellerie près le parlement de Normandie, fils de feu Mr Pierre Mannoury et de dame Louise Turpin, de la parr̃. de St Martin de Pontchardon, d'une part, et damlle Marie-Marthe Coru des Gaillous, fille mineure de feu Pierre et de dame Marthe Le Simple, de la parr̃. de Roullée, diocèse du Mans.

157. — Le 22 nov. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Jean-François-Louis Osmont, chirurgien, fils de feu Louis, originaire de la parr̃. d'Argences et demeurant en celle d'Estrées, d'une part, et Marie-Anne Requier, fille de Marin Requier, de la parr̃. de Putot.

158. — Le 26 nov. 1770, dispense de bans pour le mariage entre François Le Villain, Escr sr du Bochoir, fils de François et de dame Catherine Bucaille, de la parr̃. de Menneval, d'une part, et noble damlle Françoise-Angélique-Elisabeth de Vivefoy, fille de feu Mesre François-Guillaume et de noble dame Marie-Marguerite du Hauvel, de la parr̃. d'Epaignes.

159. — Le 26 nov. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Me Barthélemy Bouillerot de Courcelle, bourgeois de Paris, actuellement receveur général et contrôleur ambulant des Domaines du roy au département du Pontaudemer, fils de Joseph et de feue dame Marie Lepy, demeurant en la parr̃. de N.-D.-du-Prey, d'une part, et dlle Marie-Geneviève-Félicité Saunier, fille de feu Michel, de la parr̃. de St Ouen de Pontaudemer.

160. — Le 26 nov. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Hue, avocat, fils de feu Jean et de dame Marie-Anne Tragin, de la parr̃. de Brionne, diocèse de Rouen, d'une part, et dlle Marie-Anne-Victoire Pinchon, fille de Me Charles-Benjamin Pinchon, conser du roy, président en l'élection de Bernay, de la parr̃. de Ste Croix de Bernay.

161. — Le 11 déc. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Guillaume de Baudre, Escr, seigr d'Asnelles, fils de feu Pierre et de Marie-Anne Deblais, de la parr̃. d'Asnelles, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble damlle Marie-Rosalie-Adélaïde de Costard, fille de Mesre Jean-Alexandre de Costard et de dame Marie-Barbe-Florimonde de Lieurey, de la parr̃. de St Gatien-des-Bois. (*V.* 153.)

162. — Le 22 juin 1770, la nomination à la cure de St Michel de Pont-l'Evêque appartenant au chapitre de N.-D. de Cléry, les srs chanoines de lad. collégiale nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Julien Besnier, dernier titulaire, la personne de Me Julien-François Morel, pbr̃e du diocèse d'Avranches, l'un des habitués de lad. église de Cléry.

Le 12 juillet 1770, le seigr évêque, étant au château des Loges, donne aud. sr Morel la collation dud. bénéfice en présence d'un ouvrier charpentier et d'un terrassier.

Le 11 déc. 1770, le sr Morel prend possession de la cure de Pont-l'Evêque, en présence de Me Charles Isabel ; Me Pierre-Louis Montagne ; Me Michel Letruand ; Me Jean-Etienne Main ; Me Jean-Baptiste Lemonnier, tous pbr̃es, demeurant en la parr̃. de Pont-l'Evêque ; Me Jean-François Gardin, curé de Bonneville-sur-Touques, et autres témoins.

163. — Le 14 déc. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Ollivier Desperiers, Escr, sr de Courcy, ancien officier du régiment de Noailles, fils de Mesre François Desperiers, Escr, et de noble dame Marie-Magdeleine de Gruel, de la parr̃. de St Vincent-du-Boullay, d'une part, et dlle Léocade-Marie-Louise Gadelorge, fille de Me Jean-Louis-Thomas Gadelorge, conser en l'élection de Lx, et de dame Marie-Gabrielle Mignot, de la parr̃. St Jacques de Lx.

164. — Le 17 déc. 1770, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Louis de Giverville, chevr, seigr et patron honoraire de St Aubin-de-Scellon, Bonnebosc et autres lieux, veuf de noble dame Françoise-Julie Lambert d'Argence, fils de Mesre Antoine de Giverville, seigr de St Aubin, et de noble dame Marguerite-Magdeleine Desson, de lad. parr̃. de St Aubin-de-Scellon, d'une part, et noble damlle Françoise-Auguste-Aimée de Chazot, fille majeure de feu Jean-François et de noble dame Marie-Anne-Françoise Hue, de la parr̃. de St Pierre de Caen, diocèse de Bayeux.

165. — Le 11 déc. 1770, le seigr évêque nomme à la cure de Tourgéville, vacante depuis un an par la mort de Me Michel Deshayes, sans que le patron ordinaire lui ait donné un successeur, la personne de Me Pierre Héron, curé de la Chapelle-Hainfray. Sa Grandeur rappelle qu'elle lui avait déjà, le 19 mars dernier, donné des provisions de ce bénéfice sur la présentation faite par le roy à cause du litige élevé entre les patrons. Donné à Lx, au palais épiscopal.

Le 31 déc. 1770, led. sr Héron prend possession de la cure de Tourgéville. (*V.* **60**).

166. — Le 4 janv. 1771, dispense de bans pour le mariage entre Me Jérosme Thillaye, conser du roy, président au grenier à sel de Da-

nestal, fils de feu Jérosme et de Catherine Leloup, de lad. parr. de St Etienne-la-Thillaye, d'une part, et Marie-Françoise-Michelle de Beaupré, fille de François-Michel de Beaupré et de Marie-Anne Gillette, de la parr. d'Estrées.

167. — Le 17 janv. 1771, dispense de parenté au 4e degré, accordée par le seigr évêque pour cause de pauvreté, pour le mariage entre Jean-Charles Dupin de Croixenval, avocat au bailliage de Pontaudemer, et Marguerite-Elisabeth Vitrel, de la parr. St Ouen de Pontaudemer.

168. — Le 10 janv. 1771, vu l'attestation du sr Hudoux, desservant la parr. de St Julien-sur-Calonne, dispense de bans pour le mariage de Gilles Pellerin.

169. — Le 25 mars 1769, Charles-Vincent Maugon, fils de Louis et de Charlotte Boscher et de Charlotte Boscher, reçoit la tonsure cléricale. (*V.* **109**.)

170. — Le 27 décemb. 1770, Guillaume Alleaume, demeurant à St Hymer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Alleaume, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Pont-l'Evêque, en l'étude de Me Jean-Pierre Varin, notaire aud. lieu.

171. — Le 30 janv. 1771, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Bernard de Mannoury, Escr, sr des Alleurs, fils de feu Jean-Jacques-Robert de Mannoury, Escr, et de feue dame Suzanne Jouvin, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay, d'une part, et damlle Marie-Jeanne-Françoise Turpin des Essarts, fille de feu Jean Turpin, Escr, sr des Essarts, et de feue dame Magdeleine Le Grain, originaire de la parr. d'Echauffour et demeurant en celle de Cerizay, près Alençon, diocèse de Séez.

172. — Le 29 janv. 1771, la nomination à la chapelle de St Michel et St Maur de la Rivière, sise en la parr. de N.-D. du Rosaire de Bailleul, appartenant au seigr du fief de la Rivière, Mesre Jacques-Michel-Constantin de Morin de la Rivière, chevr, seigr et patron de St Léger du Gennetey en Roumois, seigr honoraire d'Illeville-sur-Montfort et des nobles fiefs et seigneuries du Busc, les Veneurs, les Epinayes, les Aubés et autres lieux, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Michel Hébert, pbre, dernier titulaire et curé de la 1re portion de Piencourt, la personne de Mre Louis-Adrien de Folleville, pbre du diocèse de Lx. Fait et passé au château des Hautes-Terres, parr. de Morainville, en présence de Mesres Alexandre-Jean-François de Varin, chevalier, seigr de Glos et autres lieux, demeurant aud. château, et autres témoins.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr de Folleville la collation dud. bénéfice.

Le 1er févr 1771, le sr de Folleville prend possession de la chapelle de la Rivière, en présence dud. seigr de Varin de Glos; Mr Jacques Cauvin, vivant de son bien, demeurant à Morainville, et autres témoins.

173. — Le 28 janv. 1771, Pierre Faucillon, sr du Parc, marchand teinturier à Falaise, parr. Ste Trinité, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-Jean-Denis Faucillon du Parc (1), acolyte du diocèse de Lx, (parr. d'Orbec), afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente hypothéquée sur une terre sise au Mesnil-Bacley et appartenant aud. sr constituant, est encore garantie par François-Alexandre Faucillon, sr du Parc, conser du roy, receveur des consignations du bailliage de Falaise, y demeurant, parr. Ste Trinité ; Me Michel-Denis Gourdel de Coché, avocat aud. bailliage; Me Michel Fleury-Gourdel, procureur au même bailliage, demeurant tous en lad. parr. Ste Trinité. Fait et passé à Falaise, en l'étude du notaire royal-apostolique de Falaise, en présence de Jean-Philippe-François Malfilastre Beauprey, bourgeois de Falaise, et de Pierre Lenoir, marchand tanneur, demeurant tous deux en lad. ville, parr. Ste Trinité.

174. — Le 22 févr. 1771, Me Julien-François Morel, pbre du diocèse d'Avranches, titulaire de la chapelle Ste Anne en l'église collégiale de Cléry et, depuis, pourvu de la cure de Pont-l'Evêque, y demeurant, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle, sujette à résidence, entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste Hullain, pbre du diocèse d'Avranches, titulaire de la chapelle St Fiacre en lad. collégiale. Fait et passé à Lx, parr. St Germain, en l'auberge de la Couronne. (*V.* **162**).

175. — Le 23 févr. 1771, Me Jean Petit, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fumichon, fait réitérer ses noms et grades aux religx de Bernay. (*V.* **35**).

176. — Le 31 janv. 1771, la nomination à la cure de St Désir des Parfontaines appartenant au seigr du lieu, Mesre Romain Rondel, Escr, seigr et patron d'Heudreville, Le Favril, Cauverville et autres lieux, conser secrétaire du roy, Maison et Couronne de France, contrôleur honoraire en la chancellerie près le parlement de Rouen, agissant au nom de son épouse noble dame Marie-Catherine Maillard, dame et patronne des Parfontaines, du Pontif et de Gouvix, demeurant à Rouen, rue du Murier, parr. St Michel, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Martin Remoussin, dernier titulaire, la personne de

(1) Mr P.-J.-D. Faucillon fut nommé curé de Pierrefitte-en-Cinglais en 1776. Il refusa le serment constitutionnel et fut destitué. J'ignore où il passa la Révolution : son nom ne se trouve pas sur la liste des prêtres exilés en Angleterre. Après le Concordat il reprit sa cure et y mourut en 1821, à l'âge de 71 ans. — *(Communication de Mr Livet, curé-doyen de Ste Trinité de Falaise).*

Me Pierre Duname, pbrē, curé de Courtonne-la-Meudrac, 2e portion. Fait et passé à Rouen, en l'étude de Me Vittecoq, notaire du roy.

Mais sur la démission dud. sr Duname, led. seigr nomme à la cure des Parfontaines, le 16 février suivant, la personne de Me Claude Leudet, pbrē, vicaire de Fauguernon.

Le 19 févr. 1771, le seigr évêque donne aud. sr Leudet la collation dud. bénéfice.

Le 22 févr. 1771, le sr Leudet (1) prend possession de la cure des Parfontaines, en présence de Me Denis Thorel, prieur-curé de Fierville ; Me Thomas Duval, curé d'Ecorcheville ; Me Pierre Moutier, pbrē, desservant la parr̄. des Parfontaines ; Louis Ledoux ; Jean-Baptiste Morel et Etienne Lecourt, tous marchands, demeurant en lad. parr̄.

177. — Le 1er mars 1771, Me Jean-Baptiste Hermier, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr̄. de St-Martin-St-Firmin, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux religieuses de St Léger. (*V*.**39**.)

178. — Le 22 févr. 1771, la nomination à la chapelle St Christophe de Mervilly, en la parr̄. de la Vespière, appartenant aux Mathurins de Lx, les RR. PP. Jacques Le Bugle, pbrē, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Lx et ministre de lad. Maison, Jean-Baptiste-Pierre Martin, Jean-Baptiste Decaën, tous pbrēs, réunis en Chapitre, nomment à lad. chapelle, vacante par la mort de Fr. Louis Ody, dernier titulaire et visiteur provincial de l'Ordre de la Rédemption des Captifs, la personne dud. sr Jacques Le Bugle.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Le Bugle la collation dud. bénéfice.

Le 28 févr. 1771, le sr Le Bugle prend possession de la chapelle ou prieuré de St Christophe avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Nicolas Perrée, sr des Isles, officier de la feue Reine, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, et autres témoins.

179. — Le 4 mars 1771, Mre Simon-Thomas Rambaud, chanoine de la Cathédrale et vice-gérant en l'officialité de l'Evêché de Lx, accorde dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Jacques-Hippolyte de Langliney du Saulcey, chevr, capitaine au régiment du Dauphiné, fils de feu Pierre et de noble dame Marie-Anne-Jacqueline de la Londe, « demeurant depuis temps de droit au chasteau de Madame sa mère, parr̄. de Ste Honorine-le-Guillaume, diocèse de Séez, » d'une part, et damlle Jacqueline-Françoise Pottier, fille de feu Henry et de feue dame Jacqueline de Mannoury, de la parr̄. de Livarot.

(1) Mr Leudet, originaire de Blangy, était presque octogénaire en 1791. Malgré son grand âge, il refusa courageusement le serment pur et simple à la Constitution civile du clergé : Il fut destitué. — *(Archives du Calvados).*

180. — Le 6 mars 1771, Me Michel Liénard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Neuville-sur-Touques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. 30).

181. — Le 16 mars 1770, André Lefèvre, marchand, demeurant au bourg du Mellerault, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Pierre-Charles Lefèvre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mesre Charles-François Hersent, Escr, sr d'Orval, lieutenant-colonel du régiment de Strasbourg, du corps royal d'artillerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, résidant actuellement en sa terre du Mellerault ; et par Joseph Bignault, maître de la poste extraordinaire du Mellerault, y demeurant. Fait et passé au Mellerault, en l'étude de Me Jean-René Delauney, notaire royal, en présence de Me Laurent Ryan, curé de lad. parr., et de Me Sébastien Desclos, son vicaire.

Led. sr acolyte faisait ses études à Caen.

182. — Le 17 févr. 1771, François Duval, laboureur, demeurant au Noyer-Menard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Didier Duval, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte était fils dud. François et de Marie Lemercier. Il fut représenté dans cet acte par son frère, Louis Duval, laboureur, demeurant en lad. parr.

183. — Le 12 janv. 1771, Jean Clémence, marchand, demeurant à St Georges-en-Auge, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Nicolas Clémence, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur des pièces de terre appartenant aud. sr constituant et qui sont bornées : d'un côté, au midi, par le chemin qui va de l'église de St Georges à la Gravelle, et, d'autre côté, par le chemin tendant de la même église au bourg de Livarot. Fait et passé à St Georges par le ministère de Me Jean-Baptiste Cordier, notaire royal à Ste Marguerite-de-Viette.

Led. sr acolyte étant au séminaire de Lx, fut représenté par Me Nicolas Le Villain, pbre, demeurant à St Georges.

184. — Le 19 janv. 1771, François Guerrier, laboureur, demeurant à Courtonne-la-Meudrac, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Guerrier (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Antoine et Michel Guerrier,

(1) Mr Guerrier était vicaire de Fumichon en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et se retira d'abord chez son père à Courtonne ; puis il résida pendant quelque temps à Rouen, rue de la Société, 8. Mais en 1792, il lui fallut partir pour l'exil : Il se réfugia dans les Pays-Bas. J'ignore s'il en revint jamais. — *(Registres de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Archives de la Mairie de Courtonne.— Mss de Reux).*

laboureurs, oncle et cousin dud. acolyte, demeurant l'un et l'autre à Courtonne. Fait et passé à St Jean-de-Livet, en l'étude de Me Pierre-Charles Dubois, notaire de Glos.

185. — Le 3 janv. 1771, Pierre Brière, marchand, demeurant à Coupesarte, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Charles-Nicolas Le Broussois, acolyte de la parr. de Livarot, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée la cour de la Barbotière, sise à Coupesarte et appartenant aud. sr constituant.

Led. sr acolyte absent fut représenté dans cet acte par son frère, Robert Le Broussois, marchand boucher à Livarot.

186. — Le 2 nov. 1770, Richard Le Roy, maréchal, demeurant à St Georges de Pontchardon, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Le Roy (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Sap.

187. — Le 8 janv. 1771, dame Anne Turpin, Vve de Me Joseph Fouques, sr d'Orville, conser du roy en l'élection de Bernay, demeurant en lad. ville, parr. Ste Croix, rue de Laistre, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Réné-Jacques Letard (2), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Led. sr acolyte absent fut représenté par son père, Me Jacques Letard, contrôleur des Aides en la ville de Bernay, y demeurant parr. Ste Croix.

188. — Le 25 janv. 1771, Mathieu Peulvey, maréchal, demeurant à St Michel-de-Livet, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-François-Mathieu Peulvey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Pont de Livarot, en l'étude de Me Jean-Baptiste Cordier, notaire à Ste Marguerite-de-Viette.

Led. sr acolyte absent fut représenté dans cet acte par Me Noel Lenoir, pbre, curé de St Michel-de-Livet.

189. — Le 9 janv. 1771, Jacques Labbé, marchand, demeurant en la parr. de St André-d'Echauffour, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Antoine Beaudoire, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, fils de Simon Beaudoire et de Barbe Emengeard, faisait ses études au séminaire de Caen.

190. — Le 9 mars 1771, Me Richard Parin, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, titulaire de la chapelle de St Samson ou de St Clair, en la parr. de Barneville-sur-Ajon, diocèse

(1) Il fut vicaire constitutionnel de Livarot en 1791. *(Arch. municip. de Livarot.)*

(2) Mr Letard était en 1791 curé de Livaie au diocèse de Séez. Il refusa le serment constitutionnel et partit l'année suivante pour l'Angleterre. Il se réfugia à Gosport, chez Gallavel, Princess Royal South-street. — (*Mss de Reux.*)

de Bayeux, et de la chapelle Ste Magdeleine, en la parr̄. de Gonneville-sur-Dives, vicaire de Préaux aud. diocèse de Bayeux, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **334**).

191. — Le 9 mars 1771, Dom Jacques-Michel Asselin, pbr̄e du diocèse de Rouen, religieux de l'Ordre de Cluny, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au prieuré de St Denis de Nogent-le-Rotrou, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **104**).

192. — Le 3 févr. 1771, Philippe Vallon, laboureur, demeurant en la parr̄. de Maheru, diocèse de Séez, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Louis Perdriel, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Moulins-la-Marche.

Led. s^r acolyte, fils de Julien Perdriel et de Jacqueline Marie, était originaire de la parr̄. de St Pierre-des-Loges et faisait ses études au séminaire de Caen, place Royale.

193. — Le 29 janv. 1771, François-Pierre Heudier, marchand ferronnier, demeurant à Formoville, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin, Me Jean Heudier, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Beuzeville.

Led. s^r acolyte était fils de Laurent Heudier et de feue Anne Picquot. Il fut représenté dans cet acte par son frère aîné, Pierre Heudier, laboureur, demeurant en lad. parr̄.

194. — Le 12 mars 1771, Me Jean-Michel Bongard, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, curé du Mesnil-Vicomte, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et aux religieux de St Evroult. (*V.* **21**).

195. — Le 21 janv. 1771, Guillaume Hébert, maître barillier, demeurant au bourg de Livarot, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Hébert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Livarot.

Led. s^r acolyte, étant au séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par son frère, Jean Hébert, aussi barillier, demeurant avec son père.

196. — Le 30 janv. 1771, Charles Marie, bourgeois d'Honfleur, y demeurant, rue Brûlée, parr̄. Ste Catherine, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me Charles-Alexis Bunel, acolyte, demeurant en lad. parr̄., rue des Lingots, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Jacques Morin des Closions, bourgeois d'Honfleur, et par Alexandre Gilles, capitaine de navire en lad. ville, tous deux y demeurant, rue de l'Homme de Bois.

Led. s^r acolyte, fils de Robert Bunel, capitaine de navire, et de feue Marguerite Marie, fut représenté dans cet acte par son père.

197. — Le 20 déc. 1770, Nicolas Ouin, marchand, demeurant au Tortisambert, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M^e

Nicolas-Jean Ouin (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en l'étude du Pont-de-Livarot.

Led. s^r acolyte absent fut représenté dans cet acte par Jean Ouin, son frère, demeurant aussi au Tortisambert.

198. — Le 13 mars 1771, Me Louis Jouen de Bornainville, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de St Germain-la Campagne, représenté par son père, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **28**).

199. — Le 29 déc. 1764, Pierre Vitrouil, fils de Pierre et de Catherine Hubert, du diocèse de Lx, (parr. d'Orbec), *ritè dimissus,* reçoit la tonsure à Paris des mains de Mg^r Henry Hachette des Portes, évêque de la Canée (Cydoniensis).

Le 16 juillet 1765, led. s^r Vitrouil de la Grandière, acolyte, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 18 mars 1768, le s^r de la Grandière, diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur l'abbaye de Bernay et autres lieux.

Le 13 juin 1768, le s^r de la Grandière, diacre, M^e ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie, demeurant au séminaire de la Ste Famille, rue et montagne Ste Geneviève, parr. St Etienne-du-Mont, donne une procuration pour faire signifier ses grades.

Le 13 mars 1771, le s^r de la Grandière, pbre, demeurant à Paris, au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **222**, **330**).

200. — Le 14 mars 1771, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de la Couture de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de Bernay. (*V.* **81**).

201. — Le 23 févr. 1771, Paul Corbin, marchand, demeurant à Lignères, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Gabriel-Henry-Paul Corbin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Gacé, en présence de Me Jean-Eustache De Laville, vicaire de la Fresnaye-Fayel.

202. — Le 29 oct. 1770, Nicolas Le Coq, marchand, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas-François-Louis Le Cocq, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

203. — Le 27 oct. 1770, Jean Fortin, s^r de la Chesnaye, marchand, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son

(1) Mr Ouin fut ordonné prêtre en 1773. Sauf quelques dessertes provisoires, il ne remplit aucune fonction jusqu'à la Révolution. A cette époque, il adopta les idées du jour, prêta avec empressement le serment schismatique et fut nommé curé constitutionnel. En l'an II, il renonça tout-à-fait à l'état ecclésiastique, puis se maria. (*Archives de l'évêché*).

fils, Me Nicolas Fortin, acolyte, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Pierre Fortin, pbrē, et Pierre Dubosc, marchand, demeurant aud. lieu.

204. — Le 27 déc. 1770, M. François Dubois, sr du Long, Escr, ancien garde du corps du roy, demeurant en sa terre de St Germain-la-Campagne, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Le Marchand (1), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en présence de Me Pierre-Eustache Courtin, avocat à Orbec, et de Jean-Baptiste-Pierre Vornier, commis au bureau du contrôle des actes de cette ville, tous deux y demeurant.

205. — Le 27 déc. 1770, Me Jacques-François Le Vellain, chevr, seigr de la Palaisière, demeurant en sad. terre, parr̄. de St Aubin-le-Vertueux, diocèse d'Evreux, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques-François Chouquet, acolyte de Ste Croix de Bernay, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte était fils de Pierre Chouquet, marchand, demeurant en lad. parr̄. Ste Croix.

206. — Le 28 déc. 1770, Jean-Baptiste Boisbluche, marchand, demeurant en la parr̄. de Pierrefitte, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Louis-Bernard Mautor, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Pont-l'Evêque, en l'étude de Me Jean-Pierre Varin, notaire.

207. — Le 28 déc. 1770, Etienne Le Duc, marchand, demeurant au bourg de Gacé, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Etienne Le Duc, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Michel Le Mercier, receveur des gabelles du grenier à sel de Gacé, et de François Hue, marchand de bœufs, demeurant aud. bourg.

208. — Le 16 mars 1770, Me Jacques-Réné Quesnel, pbrē du diocèse d'Evreux, vicaire de N.-D.-du-Bois aud. diocèse, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de St Evroult. (*V.* **29**).

209. — Le 9 févr. 1771, Thomas Bullet, laboureur, demeurant à Aclou, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-Sébastien Bullet, acolyte, Me ès-arts en l'Université de Caen, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Catte rente est garantie par le sr Louis Sément, pbrē, vicaire d'Aclou, et par André Couppey, greffier, demeurant à Brionne. Fait et passé aud. lieu de Brionne.

(1) Mr Le Marchand était vicaire de............ en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et revint dans sa famille à St Germain-la-Campagne. Il partit pour l'exil au mois de septembre 1792. — *(Liste des émigrés du district de Bernay).*

Led. s^r acolyte, faisant ses études en la ville de Caen, fut représenté dans cet acte par Me François Bullet, curé d'Aclou.

210. — Le 25 oct. 1770, Pierre Lefranc, marchand, demeurant à St Denis-de-Mailloc, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Lefranc, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Charles Huet, notaire.

211. — Le 28 sept. 1770, Me Jean-Baptiste-Nicolas Gannel, s^r d'Anfreville, pbr̃e, curé de Glos-sur-Rille, diocèse de Rouen, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Joseph Gilles, acolyte de la parr̃. de Fresneuse, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une ferme, nommée la ferme du Mont-Gannel, sise à Fresneuse et appartenant aud. s^r constituant.

212. — Le 15 janv. 1771, François-Chrysostome Exmelin, marchand, demeurant à St Pierre-Azifs, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-François Mabire, acolyte de la parr̃. de Bonnebosq, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^r acolyte absent fut représenté par son père, le s^r Jean Mabire, demeurant à Bonnebosq.

213. — Le 19 mars 1771, Me Jean-André Ferey, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fervaques et titulaire de la chapelle St Nicolas en la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **36**).

214. — Le 8 févr. 1771, Mre Robert Mignot, cons^er du roy, maître ordinaire en sa cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, demeurant à Rouen, rue des Carmes, parr̃. S^t Lo, et étant présentement en son hôtel à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin, Me Gabriel-Olivier Mariolle, acolyte de la parr̃. St Germain de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jacques Delivet, avocat en parlement, et par Jean-Baptiste-François Desperroys, négociant, demeurant tous deux en lad. parr̃. St Germain. Fait et passé à Lx, en l'hôtel dud. seig^r, en présence de Me Nicolas Letournel de la Martinière, pbr̃e, titulaire de la chapelle St Sébastien en la cathédrale, et Me Pierre Denis, pbr̃e habitué en l'église St Germain, demeurant l'un et l'autre sur lad. parr̃.

215. — Le 7 oct. 1770, Pierre Goubin, maréchal, demeurant à Royville, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me François Goubin, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux pièces de terre en herbe appartenant aud. s^r constituant et situées à Royville, village du Hamel, près le chemin dud. village et près le chemin de Gacé.

216. — Le 5 févr. 1771, d^lle Antoinette Thorel, fille majeure, demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur

de Me Thomas Beuzelin, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une terre, nommée Le Désert, sise au Mesnil-Germain, et appartenant à lad. demlle. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Jacques-Louis Daufresne, notaire royal.

217. — Le 19 mars 1771, Me Jacques Coignard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire de St Nicolas-des-Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **38**,**114**).

218. — Le 20 mars 1771, Me Christophe Gadebled, pbre du diocèse d'Avranches, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, professeur septennaire en l'Université de Caen, chapelain de St Maur en la cathédrale de Lx, demeurant à Caen, rue de la Chaine, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **20**).

219. — Le 20 mars 1771, Me Robert-Thomas Lindet, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au séminaire de St Sulpice, et représenté par François Brette, maître-perruquier, demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **25**, **58**).

220. — Le 20 mars 1771, Me Michel Couppey de Valprey, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de la parr. d'Orgères, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx. (*V.* **34**, **267**, **344**).

221. — Le 3 janv. 1771, Jean-François Le Remois, marchand, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Asse, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison appartenant aud. sr constituant, sise à la porte d'Orbec, parr. St Jacques. Fait et passé en lad. maison.

Led. sr acolyte demeurait au faubourg de la porte de Paris.

222. — Le 22 mars 1771, Me Jacques Hubert, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Loup-de-Fribois, fait réitérer ses noms et grades aux religx de Ste Barbe et aux dames religieuses de St Désir. (*V.* **37**, **288**).

223. — Le 22 mars 1771, Me Marin-Jean Le Seigneur, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, à Paris, et représenté par Me Pierre Lefrançois, pbre, vicaire de Rayes en la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **41**).

224. — Le 2 nov. 1770, Etienne Pépin, originaire de la parr. de Vimoutiers et demeurant à Ticheville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Gilles Pépin, acolyte de lad. parr. de Ticheville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

225. — Le 25 mars 1771, Me Jean-Baptiste Lefranc, pbre, Me ès-

arts en l'Université de Caen, vicaire de St Thomas de Touques, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **40**).

226. — Le 11 févr. 1748, Claude Rousselet, né à Troyes, parr. St Jean-au-Marché, le 6 août 1731, fils de Me Jean-Baptiste Rousselet, marchand, et de Claude Mallet, prend l'habit de l'Ordre de St Augustin et commence son noviciat dans l'abbaye de Ste Geneviève-au-Mont de Paris, Congrégation de France.

Le 9 mars 1749, il fait profession en lad. abbaye.

Le 31 mai 1749, led. s^r Rousselet, chanoine régulier en l'abbaye de Montmorel, diocèse d'Avranches, reçoit à Avranches la tonsure cléricale.

Le 12 déc. 1770, le s^r Rousselet, pbre, licencié ès-droits, obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Paris.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'abbaye de Ste Barbe-en-Auge, etc., etc.

Le 25 mars 1771, le s^r Rousselet, demeurant au prieuré de St Louis de la Couture, parr. St Paul, rue St Antoine, à Paris, et représenté par Fr. Pierre-François Robert, chanoine régulier et procureur de l'abbaye de Ste Barbe, y demeurant, fait signifier ses noms et grades aux relig^x de lad. abbaye, en parlant pour eux tous à M^r Le Courayer, prieur de ce monastère.

227. — Le 27 mars 1771, Me Robert Le Vigneur, pbre, licencié en théologie et M^e ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle N.-D., 3e portion, en la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque de Lx et au seig^r abbé de Grestain. (*V.* **24**, **241**).

228 — Le 27 mars 1771, Me Charles-François Duhautoire, pbre du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au collége d'Harcourt, parr. St Hilaire, en lad. ville de Paris, fait réitérer par procuration ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **19**.)

229. — Le 28 mars 1771, Me Jean Grieu, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bellou et titulaire de la chapelle St François en la parr. d'Orville, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et aux religieux de St Evroult. (*V.* **43**, **155**).

230. — Le 29 mars 1771, Me François Morin, pbre habitué en l'église St Jacques de Lx, bachelier en théologie et M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **27**, **340**.)

231. — Le 18 avril 1770, Me Louis Levavasseur, pbre, curé de St Ouen de Genneville, doyen d'Honfleur et titulaire du canonicat distributif de Touques, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de

Me Antoine Amory, pbrē de ce diocèse et vicaire de lad. parr̄. depuis 14 ans. Il se réserve toutefois la moitié du presbytère et une pension annuelle de 600 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a desservie pendant 30 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Genneville, en présence de Monsieur François-André Thierry, conser du roy, contrôleur ancien du receveur-payeur des gages de la cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, demeurant à Rouen, rue des Ramassés, parr̄. St Vincent, et résidant présentement à Ablon, et de Me Louis-Guillaume Opoix, pbrē, vicaire de St Germain de Manneville-la-Raoult. (*V.* **233**.)

Le 7 mai 1770, led. sr Amory obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 21 mars 1771, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 1er avril 1771, le sr Amory (1) prend possession de la cure de Genneville, en présence dud. sr Thierry du Puits et autres témoins.

232. — Le 4 avril 1771, Me Pierre Vitrouil de la Grandière, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie, demeurant au collége de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, à Paris, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **199**, **330**.)

233. — Le 18 avril 1770, Me Levavasseur, pbrē, chanoine du canonicat non distributif de Touques, 2e portion, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. prébende, non sujette à résidence, entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu Me Louis-Jacques Le Bouteiller, pbrē, curé de Manneville-la-Raoult. Il possédait ce canonicat depuis seize ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Genneville, en présence de M. François-André Thierry, conser du roy, demeurant à Rouen et se trouvant actuellement à Ablon, et autres témoins. (*V.* **231**.)

Le 7 mai 1770, led. sr Le Bouteiller obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 8 avril 1771, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision

Le lendemain, le sr Le Bouteiller (2) est mis en possession de la prébende de Touques, 2e portion, par le ministère de Mr La Chaume, pré-

(1) Mr Amory fut curé de Genneville jusqu'à la Révolution. En 1791, il prêta d'abord le serment à la Constitution civile du clergé. Mais reconnaissant la faute qu'il avait commise, il se rendit au district de Pont-l'Evêque et se rétracta : il fut de titué. Il partit pour l'Angleterre au mois de septembre 1792 avec son vicaire et s'établit à Londres. Il mourut en exil. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reu[illegible].*)

(2) Mr Le Bouteiller mourut en 1787. Il ne paraît pas avoir eu de successeur à ce canonicat.

sident du Chapitre, en présence des srs chanoines et de Mes Antoine Forest et Pierre Lefrançois, pbrēs, hauts vicaires de la Cathédrale.

234. — Le 25 janv. 1771, la nomination à la cure de St Michel de Préaux, 2e portion, et à la chapelle N.-D. en l'église abbatiale de St Léger de Préaux appartenant à l'abbesse dud. lieu, Madame Marie-Anne de Lentilhac de Gimel, abbesse de St Léger, représentée par Mesre Benjamin-Louis Annet, marquis de Perry, brigadier des armées du roy, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Noailles, demeurant à Pontaudemer, rue aux Juifs, parr. St Ouen, nomme à lad. cure et à lad. chapelle, vacantes par la mort de Me Pierre Delauncy, dernier titulaire, décédé le 21 de ce mois, la personne de Me Louis-Alphonse Lorette, pbrē, né à Pontaudemer, parr. St Ouen, et habitué en icelle. Fait et passé à St Ouen de Pontaudemer.

Le 30 janv. 1771, le seigr évêque donne aud. sr Lorette la collation desd. bénéfices.

Le 7 avril 1771, le sr Lorette prend possession d'abord de la chapelle N.-D. en l'église abbatiale et ensuite de la cure de St Michel de Préaux, 2e portion, avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Charles Roussel, curé de la 1re portion, et autres témoins.

235. — Le 16 nov. 1770, Me Jean Lemonnier, pbrē, curé de Nonant, 1re portion, depuis environ trente-six ans, étant devenu infirme, donna sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Etienne Delahaye, pbrē du diocèse de Bayeux, vicaire de lad. parr. Led. sr résignant se réserve toutefois 500 livres de pension et une partie du presbytère. Fait et passé à Bayeux.

Le 11 déc. 1770, led. sr Delahaye obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 20 mars 1771, le seigr évêque donne sond. visa auxd. lettres de provision.

Le 11 mai 1771, le sr Delahaye prend possession de lad. cure de Nonant, en présence de Me Robert-Louis Villeroy, curé de la 2e portion, et autres témoins.

236. — Le 29 nov. 1763, Jérosme-René Levain, fils de René-Jérosme et de Louise-Françoise Alexandre, de la parr. de St Gervais de Séez, reçoit la tonsure à Séez.

Le 13 août 1765, il est reçu Me ès-arts en l'Université d'Angers.

Le 3 mai 1770, led. sr Levain, pbrē, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université. Il avait fait deux années de philosophie au séminaire d'Angers et trois années de théologie à l'Académie de la même ville

Le même jour, il est nommé par l'Université d'Angers sur les évê-

chés et les chapitres de Séez et de Lisieux, ainsi que sur plusieurs abbayes de ces diocèses.

Le 10 avril 1771, led. s^r Levain, professeur de théologie au collège d'Alençon, demeurant en lad. ville, parr. N.-D., fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult. (*V.* **237**).

237. — Le 16 févr. 1771, la nomination à la cure de St Georges de Godisson appartenant au seig^r du lieu, noble dame Marie-Félicité du Plessis-Chastillon, Vve en 1res noces de Mes^re François-Antoine, comte de Chabannes, marquis de la Palisse, représentée par noble dame Catherine Colbert, Vve de Mes^re Louis du Plessis-Chastillon, marquis de Chastillon, de Nonant, et de St Gelais, comte de Châteaumeillant, seig^r et patron de Godisson et autres lieux, lieutenant général des armées du roy, demeurant en son hôtel, rue de la Planche, à Paris, nomme à lad. cure de Godisson, vacante par la mort de Me Guillaume Landon, dernier titulaire, décédé le 11 janvier, la personne de Me Jacques Lallemant, originaire de St Martin-de-Pontchardon, ordonné prêtre à Rouen et actuellement desservant lad. parr. de Godisson. Fait et passé à Paris, en l'hôtel de lad. dame.

Le 1er mars 1771, le seig^r évêque donne aud. s^r Lallemant la collation dud. bénéfice.

Le 11 avril 1771, le s^r Lallemant (1) prend possession de la cure de Godisson, en présence de Me Gabriel Guillemin, curé de St Martin-de-Pontchardon ; Me Pierre Castel, vicaire d'Osmont ; Me François Mallet, vicaire de Godisson ; Me Richard-Jacques Picard, vicaire de St Evroult-de-Montfort ; Me Jérosme-Réné Levain, bachelier et professeur en théologie au collège royal d'Alençon, y demeurant ; Louis-Charles du Mesnil, s^r du Montmesnil, capitaine d'infanterie, demeurant à Argentan, et autres témoins.

238. — Le 22 avril 1771, dispense de bans pour le mariage entre Me François Foucques du Parc, Esc^r, gentilhomme servant ordinaire du roy, fils majeur de feu Me Maurice Foucques, M^e apothicaire et ancien administrateur du bureau des hôpitaux de Lx, et de dame Marie-Anne Picquenot, originaire de la parr. de St Germain de Lx et demeurant en celle de N.-D. de Versailles, d'une part, et dem^lle Philippine-Charlotte

(1) Mr Lallemant était curé de Godisson en 1791. Il prêta d'abord le serment constitutionnel, convaincu que la Constitution ne portait pas atteinte à la religion. Mais voyant comment les choses se passaient, il rétracta son serment au mois de mars 1792 et fut remplacé par Armand-Felix Desmiguières, prêtre assermenté, qui, l'année suivante, renonça à l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise. Mr Lallemant partit pour l'Angleterre et se refugia à Portsea, chez Mr Cockrell, St Georges Square, 16. Il revint d'exil en 1802 et reprit ses fonctions pastorales à Godisson. En 1807, il donna sa démission, resta dans la paroisse en qualité de prêtre habitué et mourut le 26 juin 1821. — (*Archives de l'Orne.* — *Mss de Reux.* — *Ordo de Séez*).

Fortin, fille mineure d'Antoine-Louis Fortin, Esc^r, valet de chambre du roy, etc., et de dame Elisabeth Hebinois, de lad. parr. de Versailles.

239. — Le 21 nov. 1770, Me Louis De Laporte, pbre, curé de Touquette, et, depuis, pourvu de la cure du Sapandré, donne sa démission pure et simple dud. bénéfice de Touquette, afin qu'il y soit pourvu par le seig^r abbé de St Evroult qui en est le patron présentateur. Fait et passé à Lx. (*V.* **114**).

Le 26 nov. 1770, le seig^r évêque de Rennes, abbé commendataire de St Evroult, représenté par le seig^r évêque de Lx, nomme à lad. cure de Touquette la personne de Me Pierre Castel, pbre du diocèse de Lx, (vicaire d'Osmont). Donné au château des Loges. (*V.* **237**.)

Le 12 avril 1771, led. s^r Castel prend possession dud. bénéfice, en présence de Jean-Baptiste de la Rouvraye, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, ancien officier de la garde-du-corps du roy, demeurant à Touquette, et autres témoins.

240. — Le 23 avril 1771, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Thomas-Philippe-Jacques de Rupierre, chevalier de l'Ordre militaire de St Louis, veuf de feue dame Barbe Gesnot de Fresne, de la parr. de St Pierre de Metz, fils majeur de Thomas-Philippe de Rupierre, chev^r, seig^r de Vaufermant, Ste Gauburge et Ste Colombe, et de noble dame Marie-Louise Blanchard, demeurant à Ste Gauburge, diocèse de Séez, d'une part, et noble dam^lle Marie-Anne-Jacqueline Labbé de Vauguimont, fille majeure de feu Mes^re Pierre-Paul Labbé, chev^r, seig^r de Vauguimont et de la Caltière, et de feue noble dame Marie-Anne Gilain de Beaupart, originaire de la parr. du Mellerault et demeurant en celle de St Martin-des-Authieux.

241. — Le 7 avril 1771, la nomination à la cure de Bellouet appartenant au seig^r évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jean-Baptiste Chastan, dernier titulaire, la personne de Me Robert Le Vigneur, pbre de ce diocèse, licencié en théologie et M^e ès-arts en l'Université de Paris et titulaire de la chapelle N.-D., 3e portion, en la Cathédrale. (*V.* **24**, **227**.)

Le 21 avril 1771, led. s^r Le Vigneur(1) prend possession de la cure de Bellouet, en présence de Me François-Jacques Fougy, pbre, desservant lad. parr. ; Me Pierre Marette, acolyte, demeurant à Lx, parr. St Jacques ; Jean Buisson, trésorier en charge, demeurant à Bellouet, et autres témoins.

(1) M^r Le Vigneur refusa le serment schismatique le 30 janvier 1791 et fut destitué. On le remplaça par Fr. Levillain, prêtre assermenté de St Germain-la-Campagne. M^r Le Vigneur était avancé en âge, il n'émigra pas ; mais il fut arrêté le 27 juin 1793 et enfermé à Caen aux Nouvelles Catholiques, puis à la prison des Carmes. Il mourut pendant la Révolution à la suite des mauvais traitements qu'il avait eu à supporter.—(*Archives du Calvados.—Liste Mancel. — Liste Formigny.*)

242. — Le 24 avril 1771, dispense de bans pour le mariage entre Michel-Antoine Ebran, marchand tanneur, de la parr. de Caudebec, diocèse de Rouen, fils de feu Michel-Antoine-Louis-Barthélemy et d'Elisabeth Delauney, d'une part, et d[lle] Marie-Elisabeth Piédelièvre, fille de M[e] Jean-Baptiste Piédelièvre, cons[er] du roy, élu honoraire en l'élection de Pontaudemer et officier de M. le duc d'Orléans, et de dame Marguerite-Elisabeth Duplessis-Buisson, de la parr. de S[t] Ouen de Pontaudemer.

243. — Le 29 avril 1771, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Thomas-Léonard Mercier, contrôleur ambulant des fermes du roy, demeurant depuis temps de droit à Avranches, fils majeur de Thomas-Mercier, bourgeois de Paris, et de dame Jeanne-Louise Gorse, de la parr. S[te] Marguerite de Paris, d'une part, et d[lle] Marie-Magdeleine Maisnel, demeurant depuis temps de droit à Pont-l'Evêque, fille mineure de M[e] Etienne Maisnel, avocat en parlement, ancien échevin de la ville d'Amiens et procureur du roy à la commission de Raines (?), et de dame Marie-Magdeleine Isambert, de la parr. de S[t] Rémy d'Amiens.

244. — Le 17 mars 1771, la nomination à la cure de Goutranville (Goustranville) appartenant au roy à cause de la garde noble de la terre seigneuriale dud. lieu, Sa Majesté nomme à cette cure, vacante par la mort du s[r] Sourey, dernier titulaire, la personne de M[e] François Bion, pbre du diocèse de Poitiers. (*V.* **113**.)

Le 22 avril 1771, le seig[r] évêque, sur la proposition du roy, donne aud. s[r] Bion la collation dud. bénéfice. Fait au château des Loges.

Le 25 avril 1771, le s[r] Bion prend possession de la cure de Goutranville, en présence de M[e] Nicolas Desmarest, agent d'affaires du seig[r] du lieu, et autres témoins.

245. — Le 4 janv. 1771, M[e] Daniel Langlois, pbre, curé de S[t] Cloud-en-Auge, étant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Guillaume Moullin, pbre du diocèse de Bayeux, vicaire de S[t] Etienne-la-Thillaye. Il se réserve toutefois la moitié du presbytère et une rente de 300 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a desservie pendant 49 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de S[t] Cloud, en présence de M[e] Jean-Louis Vasse, pbre, curé de S[t] Martin-aux-Chartrains, et autres témoins.

Le 29 janv. 1771, led. s[r] Moullin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 26 avril 1771, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain le s[r] Moullin prend possession de la cure de S[t] Cloud, en présence de M[e] Jacques Le Chapelain, curé de S[t] Etienne-la-Thillaye, et autres témoins.

246. — Le 17 mai 1771, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre-François Lefebvre, sr des Mares, inspecteur des droits et insinuations laïques de l'apanage dans l'étendue du bailliage et du vicomté d'Auge, fils de feu Jean-Baptiste Lefebvre, bourgeois de Lx, et de dame Marguerite Buisson, originaire de la parr. de St Germain de Lx et demeurant à Pont-l'Evêque d'une part, et dlle Marie-Louise-Reine Dinet, fille de feu Me Louis Dinet, receveur général des Aides à Pont-l'Evêque, et de dame Catherine Dupuis, de lad. ville de Pont-l'Evêque.

247. — Le 20 mai 1771, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-Charles Renault, fils majeur de Jean Renault, marchand, changeur royal des monnaies, et de Françoise Satis, de la parr. de Pont-l'Evêque, d'un part, et Louise-Françoise Bullet des Londes, fille mineure de Louis-Nicolas Bullet des Londes, marchand, échevin de l'Hôtel-de-Ville de Lx, et de feue Louise-Françoise Haudard, de la parr. de St Jacques de Lx.

248. — Le 28 mai 1771, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre Le Grix, sr d'Epréville, fils de feu Jacques et de feue noble dame Marguerite Duquesne, de la parr. de St Germain de Pontaudemer, d'une part, et noble damlle Anne-Thérèse Sebire de Cléry, fille de feu Charles-Jacques Sebire de Boislabbey, Escr, seigr de Cléry, et de dame Marie-Magdeleine La Rocque, de la parr. de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer.

Suit la dispense de parenté au 4e degré obtenue en Cour de Rome par lesd. parties.

249. — Le 16 févr. 1771, la nomination au canonicat-trésorerie de la collégiale de St Nicolas du Mellerault appartenant au seigr baron du Mellerault, haute et puissante dame Marie-Félicité du Plessis-Chastillon, Vve en 1res noces de haut et puissant seigneur François-Antoine, comte de Chabannes, marquis de la Palisse, lieutenant-général des armées du roy, gouverneur pour Sa Majesté de Verdun et pays verdunois, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de St Louis, et épouse en 2es noces de haut et puissant seigr Charles-Bernard, comte de Narbonne-Pelet, ayant droit en sa qualité de dame de Nonant et de la baronnie du Mellerault réunie au marquisat de Nonant, de nommer à la trésorerie de lad. collégiale, et représentée par sa mère, haute et puissante dame Pauline-Catherine Colbert, Vve de haut et puissant seigr Louis du Plessis Chastillon, marquis de Nonant et de St Gelais, comte de Châteaumeillant, lieutenant-général des armées du roy et gouverneur d'Argentan, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de la Planche, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Guillaume Landon, pbre, dernier titulaire, décédé le 11 janvier, la personne de Me Charles-Félix Beucher,

acolyte du diocèse de Paris, déjà chanoine de la collégiale du Mellerault, demeurant à Paris, rue Grenier St Lazare, parr̃. St Nicolas-des-Champs.

Le 8 avril 1771, led. s^r Beucher, sous-diacre, ayant exposé en Cour de Rome que depuis de longs siècles, les chanoines de la collégiale du Mellerault, après la destruction de leur église, ne s'étaient pas réunis dans une autre pour y réciter l'office divin ; que, par suite et vu la modicité de leurs revenus, ils tenaient leurs canonicats comme des bénéfices simples, obtient une nouvelle provision de la trésorerie de lad. église et un bref qui l'autorise à conserver en même temps la jouissance de son canonicat et de lad. trésorerie.

Le 28 mai 1771, le seig^r évêque donne son visa aux lettres de provision et de dispense obtenues par led. s^r Beucher.

Le 31 mai 1771, le s^r Beucher, représenté par Me Pierre Chausson, pbr̃e, chapelain du château de Nonant, prend possession de lad. trésorerie par la libre entrée en l'église de lad. collégiale et autres cérémonies accoutumées, en présence du s^r Joseph Bignault, maître de la Poste extraordinaire, demeurant au Mellerault ; Me François-Robert Landon, avocat en parlement, demeurant à Nonant, et autres témoins.

250. — Le 19 mai 1771, la nomination à la cure de N.-D. de Douville appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Louis-Jacques-François d'Angerville d'Auvrecher, seig^r et patron de Douville, Grainville, Heullant, Marolle et Ste Honorine, demeurant à son château de Ste Honorine, élection de Caen, diocèse de Bayeux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Mre François-Charles Desson, dernier titulaire, la personne de Me Adrien Formeville, pbr̃e, originaire de St Germain de Lx, actuellement chapelain de Madame Desson, au château de St Aignan, près Bonnétable, diocèse du Mans.

Le 10 juin 1771, le seig^r évêque donne aud. s^r Formeville la collation dud. bénéfice. Fait au château des Loges.

Le 12 juin 1771, le s^r Formeville prend possession de la cure de Douville, en présence de Me Michel Vasseur, pbr̃e, desservant lad. parr̃., et autres témoins. (*V.* **287**.)

251. — Le 17 juin 1771, dispense de bans pour le mariage entre Jean Le Breton de la Bretonnière, fils de feu Jacques et de feue Anne Legendre, veuf de Marie-Magdeleine Herval, de la parr̃. de Vieuxpont, d'une part, et d^lle Catherine-Françoise-Louise Delauney des Fontaines, cons^er du roy, lieutenant en la vicomté de St Pierre-sur-Dives, et de dame Françoise-Scolastique-Angélique Germain, de la parr̃. de St Pierre-sur-Dives, diocèse de Séez.

252. — Le 9 avril 1771, la nomination à la cure de St Léger d'Angerville appartenant au chapitre de N.-D. de Cléry, les s^rs chanoines de

lad. collégiale nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Guillaume Hébert, dernier titulaire, la personne de Me Claude Mière, pbrē du diocèse d'Avranches, habitué en leur Eglise.

Le 13 juin 1771, le seigr évêque donne aud. sr Mière la collation dud. bénéfice. Fait au château des Loges.

Le 15 juin 1771, le sr Mière (1) prend possession de la cure d'Angerville, en présence de Me Michel Grainville, curé de St Léger-du-Bosc ; Me Jacques Rault, desservant lad. parr̄. d'Angerville, et autres témoins. (*V.* **307**.)

253. — Le 25 juin 1771, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Léonord-Jacques Deshayes, chevr, baron de Forval, seigr des Moutiers-Hubert, St Pierre-de-Courson, et autres lieux, veuf de feue noble dame Marie-Anne-Antoinette-Louise Le Paulmier de Giberville, fils de feu Léonord Deshayes, Escr, et de feue noble dame Marie-Thérèse du Hancard, de la parr̄. des Moutiers-Hubert, d'une part, et dame Marie-Monique Paisant De Lafosse, vve de feu Jean-Baptiste Boivin, fille de Charles Paisant De Lafosse, négociant à Louviers, diocèse d'Evreux, et de Françoise Aubé, ayant demeuré depuis plusieurs années en la parr̄. de Ste Croix de Bernay.

254. — Le 8 oct. 1770, Me Pierre Campion, pbrē du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Denis de Vannescroq, vacante par la résignation faite en sa faveur, pour cause d'infirmité, par Me Jean-Pierre Bazin, pbrē, dernier titulaire. — Le sr Bazin s'était réservé une pension de 300 livres et une partie du presbytère.

Le 17 déc. 1770, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 25 juin 1771, le sr Campion (2) prend possession de la cure de Vannescroq, en présence de Me Louis Bérenger, curé de Triqueville, et autres témoins.

255. — Le 2 juillet 1771, Jean-Etienne Hucher, bourgeois de Bernay, y demeurant en la parr̄. de N.-D. de la Couture, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste-Etienne-Hucher (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

(1) Mr Mière prêta serment à la Constitution civile du clergé et continua ses fonctions curiales à Angerville en qualité de curé constitutionnel. En l'an II, quand tout culte eut cessé il retourna probablement dans son pays ; car on ne trouve plus la moindre trace de lui dans le pays de Dozulé ou des environs. (*Archives du Calvados.*)

(2) Mr Campion, né à Beuzeville, était curé de Vannescroq en 1791. Il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et fut destitué. Il fut remplacé par A. Savary, prêtre assermenté, originaire de Pont-Audemer. (*Archives départem. de l'Eure.*)

(3) Mr Hucher se trouvait vicaire de St Léonard de Honfleur en 1791. Il agit à l'égard du serment comme presque tous les prêtres de cette ville : il refusa de le prêter. Il se retira à

256. — Le 24 juillet 1771, vu l'attestation du s[r] Gaillard, vicaire de Beuzeville, dispense de bans pour le mariage de Louis Brassy.

257. — Le 1[er] août 1771, M[e] Josaphat Ducoudray, pbr̃e, curé de Courtonne-la-Ville et, depuis, pourvu de la cure de N.-D. de Lisle, diocèse de Rouen, donne sa procuration pour résigner lad. parr̃. N.-D. entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Côme-Damien Aubey, pbr̃e du diocèse d'Evreux. Fait et passé à Lx.

258. — Le 5 août 1771, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume-Jean-Charles Cécire, Esc[r], originaire de la parr̃. de Gonneville-sur-Honfleur, fils de feu Jean-Baptiste Cécire, Esc[r], s[r] de Honnaville, et de noble dame Marie-Jeanne-Catherine Guyon, dame de Belleau, actuellement épouse de M[e] Thomas-Charles Le Courtois, avocat, d'une part, et noble dam[lle] Jeanne-Charlotte de Varin de Prestreville, fille de Raymond de Varin, Esc[r], seig[r] de Prestreville, et de noble dame Marie-Anne-Agnès-Elisabeth de Thieuville, de lad. parr̃. de Gonneville.

259. — Le 22 déc. 1770, Jean Houssaye, maître de la poste extraordinaire du Marché-Neuf, demeurant en la parr̃. de Boissy, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François Houssaye, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay.

260. — Le 10 août 1771, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Alexandre-Michel Karuel de Merey, de la parr̃. de Bérou, diocèse de Chartres, et d[lle] Louise-Elisabeth-Aimée de Liée de Tonnencourt, originaire de la parr̃. de Tonnencourt et demeurant actuellement en lad. parr̃. de Bérou.

261. — Le 10 août 1771, dispense de bans pour le mariage entre Jean-François d'Aureville, Esc[r], s[r] de Courval, veuf de noble dame Françoise-Julienne du Chapelet, fils de feu Mes[re] Jean d'Aureville et de feue dame Catherine du Bois, de la parr̃. de Montreuil-l'Argillé, d'une part, et noble d[lle] Angélique-Catherine de Rivière, fille majeure de feu Jean-Baptiste-Thomas de Rivière, Esc[r], s[r] de Beaudrieux, et de feue dame Marie-Magdeleine de Belleau, originaire de la parr̃. de Thiberville et demeurant en celle de Vimoutiers.

262. — Le 12 juillet 1771, la nomination à la chapelle S[t] Joseph, fondée en l'église paroissiale du Mesnil-Hubert, appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Louis-Claude de La Pallu, chev[r], seig[r] et patron honoraire du Mesnil-Hubert, Mardilly et autres lieux, patron présentateur de la chapelle S[t] Joseph, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises,

Rouen en 1792 et y habita rue de la Hache, 12 ; puis au mois de septembre de la même année : il partit en exil, il avait 42 ans. Après le Concordat, il se joignit au diocèse d'Evreux et mourut curé de Bonneville-sur-le-Bec, le 29 déc. 1817, à l'âge de 67 ans. — *(Archives du Calvados.* — Ordo *d'Evreux).*

fils de feu Mre Charles-Robert de la Pallu, Escr, nomme à lad. chapelle, vacante par la démission de Me Pierre Loutreuil, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Vattier, pbre, curé du Mesnil-Hubert, à la charge par lui de faire acquitter les messes et prières marquées par l'acte de fondation.

Le 24 juillet 1771, le seigr évêque donne aud. sr Vattier la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Vattier prend possession de la chapelle St Joseph par la libre entrée en lad. chapelle et autres cérémonies accoutumées, en présence de Me François Rivière, pbre, demeurant au Mesnil-Hubert, et autres témoins.

263. — Le 30 oct. 1770, François Moullin, marchand, demeurant à Canapville (Gacé), constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel Moullin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

264. — Le 9 juill. 1771, Me Jacques-Pierre-Léon Azire, sr de Beaumont, acolyte du diocèse de Lx, demeurant à Alençon, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage sis à Croisilles et appartenant aud. sr acolyte. Fait et passé à Gacé.

265. — Le 27 août 1771, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques Hamelin des Essarts, docteur en médecine, fils de Jacques et de Marie-Marguerite Train, originaire de Pont-l'Evêque et demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine, d'une part, et dlle Marguerite Le Chevallier du Vannoir, fille de feu Julien et de dame Perrine-Anne Perrine de St Martin, originaire de la parr. de St Similien de Nantes en Bretagne et demeurant aussi en lad. parr. Ste Catherine.

266. — Le 23 mai 1771, Mre Charles-Vincent Maugon, clerc tonsuré du diocèse de Lx, prieur de la chapelle de St Laurent de Planches en la parr. de St André-d'Echauffour, demeurant à Ste Gauberge, diocèse de Séez, et se trouvant présentement à Paris, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son frère, Mre Jacques Maugon, (originaire d'Echauffour), curé de Ste Gauburge, ayant droit aux chapelles de St Christophe des Bruyères et de St Martin des Champs au diocèse de Lx, et à la chapelle St Ouen de Bours au diocèse de Séez. (*V*. **106**.)

Le 10 juin 1771, led. sr Jacques Maugon obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. prieuré.

Le 27 août 1771, Mr Méry, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le même jour, le sr Jacques Maugon prend possession de la chapelle St Laurent, non sujette à résidence, avec toutes les cérémonies ordinaires. (*V*. **272**.)

267. — Le 28 août 1771, Me Michel Couppey de Valprey, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la chapelle St Laurent de Planches, demeurant à Echauffour, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **34**, **220**.)

268. — Le 24 août 1771, Pierre Guersent, marchand, demeurant à Lieurey, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles-Richard Guersent, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

269. — Le 11 mai 1771, la nomination à la cure de Blangy revenant au seigr évêque à cause de la vacance du siège abbatial du Bec-Hellouin, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice de Blangy, vacant par la mort de Me Nicolas-Guillaume Pépin, dernier titulaire, la personne de Me Thomas-Jean Monsaint, pbrē de ce diocèse. Donné au château des Loges.

Le 14 juin 1771, led. sr Monsaint, demeurant à Paris, en la communauté des prêtres de St Roch, rue Neuve et paroisse St Roch, et représenté par Mre Jacques Monsaint, pbrē, chanoine de la cathédrale de Lx, prend possession de la cure de Blangy, en présence de Me Denis Thorel, prieur-curé de Fierville ; Me Claude-François Ferrière, pbrē, desservant lad parr̄. de Blangy ; Me Jean-Baptiste-Etienne Combault, notaire et contrôleur des actes, demeurant en lad. parr̄. ; Me Jacques Langlois, vicaire du Mesnil-sur-Blangy, et autres témoins.

270. — Le 28 août 1771, la nomination à la cure de St Denis de Norolles appartenant au seigr du lieu, noble dame Rose-Françoise de Parey, dame patronne de lad. parr̄. de Norolles, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Louis Bocage, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Vasse, pbrē du diocèse de Lx, (originaire de Pierrefitte). Donné au château de Combrey en lad. parr̄. — Cette nomination fut déposée le lendemain aux minutes du notariat apostolique de Lx par Nicolas-Louis Perrée, sr des Isles, officier de la feue reine, demeurant à Lx, parr̄. St Germain.

Le 31 août 1771, le seigr évêque donne aud. sr Vasse la collation dud. bénéfice.

Le 3 sept. 1771, le sr Vasse prend possession de la cure de Norolles, en présence de Me Nicolas Adam, curé de St Philbert-des-Champs ; Me Denis-Jean Colleville, curé de Pierrefitte ; Me Charles Toutain, pbrē, desservant la parr̄. de Norolles ; Me Jean-Pierre Delamare, sous-diacre, demeurant aux Autels-en-Auge ; Mrs Doisnel d'Hermival, Deshayes de Gassart, d'Herval et de Grainville, avocat.

271. — Le 2 sept. 1771, François Poplu, laboureur, demeurant à la Foltière, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jo-

seph Poplu (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Montreuil. (*V.* **102**).

272. — Le 19 août 1771, Me Charles-Vincent Maugon, clerc du diocèse de Lx, titulaire du prieuré simple de St Laurent de Planches en la parr. de St André-d'Echauffour, révoque la procuration qu'il a donnée, le 23 mai dernier, pour résigner led. bénéfice en faveur de Me Jacques Maugon, curé de Ste Gauburge, et proteste de nullité tout ce qui pourrait être fait en conséquence. Fait et passé à Séez, en l'étude du notaire apostolique, en présence de Me Georges Marie, pbre, chapelain de St Syphorien en la cathédrale de lad. ville, et autres témoins.

Le lendemain, led sr Maugon de la Lande, accompagné de l'un des notaires apostoliques de la ville de Séez, se rend au presbytère de Ste Gauburge pour signifier aud. sr Jacques Maugon led. acte de révocation. N'ayant trouvé que la servante, ils lui laissent copie dud. acte pour être remis aud. sr curé. (*V.* **266**).

273. — Le 17 sept. 1771, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Marcel-Louis de Parfouru, chevalier de l'Ordre militaire de St Louis, seigr et patron alternatif de Jouveaux, veuf de noble dame Marguerite de Couagne, fils de feu Jacques de Parfouru et de feue noble dame Marie d'Auge, demeurant en lad. parr. de Jouveaux, d'une part, et noble dlle Marie-Madeleine-Catherine Le Prévost, fille de Mesre Bernard Le Prévost, Escr, seigr de la Fardouillère, Les Places, Cormeilles, du Bois et autres lieux, et de noble dame Marie-Catherine Dossin, de la parr. de Piencourt.

Suit la dispense de parenté du 3e au 4e degré accordée auxd. parties par le seigr évêque de Lx pour cause de pauvreté.

274. — Le 25 sept. 1757, Jean-François Langlois, fils de Charles et de Charlotte Choix, de la parr. de St Sauveur de Condé-sur-Noireau, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 11 juin 1771, led. sr Langlois, pbre, âgé de 40 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1771, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur

(1) Mr Poplu, vicaire de St Christophe de Condé en 1791, prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Folleville, puis de Morainville. Il avait alors 40 ans. Après la Révolution il se donna au diocèse d'Evreux et fut curé de Corneville-sur-Risle où il mourut le 23 mars 1821, à l'âge de 71 ans. — (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux*).

bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 19 sept. 1771, le sr Langlois, vicaire de St Aignan de Pontaudemer, diocèse de Rouen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger.

275. — Le 6 août 1771, Me Nicolas Lemonnier, pbre, curé de N.-D. de Ternant, devenu infirme et attaqué de la goutte, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Rombault, pbre, vicaire de St Germain-d'Aulnay. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances, la nourriture d'une vache à lait et une pension annuelle de 300 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a desservie pendant 38 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Ternant, en présence de Me Jean-Baptiste Aubert, curé de St Germain-d'Aulnay, et autres témoins.

Le 2 sept. 1771, la nomination à lad. cure de Ternant appartenant au seigr évêque de Lx. Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort dud. sr Lemonnier, la personne dud. sr Rombault.

Le 16 sept. 1771, celui-ci prend possession de la cure de Ternant, en présence de Me Pierre-François-Nicolas Miard de la Blardière, curé de N.-D.-du-Hamel, et doyen de Montreuil-l'Argillé, du sr Aubert, curé de St Germain; Me Michel-Guillaume Féret, curé du Sap; Me Louis-Charles Duval, desservant la parr. de Ternant; Mesre François-Firmin Charpentier, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant aud. lieu, et autres témoins.

276. — Le 23 sept. 1771, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Antoine Duquesne, ancien garde du roy, capitaine de cavalerie et pensionnaire de Sa Majesté, fils de Mesre Pierre Duquesne, sr de la Mare, seigr des fiefs de la Mare, de la Chevalerie et autres lieux, et de noble dame Marie-Barbe-Charlotte Blondel, demeurant en la parr. de Toutainville et en celle de St Sulpice de Graimbouville, d'une part, et noble dlle Marie-Anne-Thérèse-Guillaume de Brèvedent, fille de Mesre Esprit-Jean-Baptiste de Brèvedent, Escr, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roy, chevalier, seigr et patron d'Ablon, Ableville, Fatouville, Equainville et autres lieux, et de noble dame Marie-Anne de Mannoury, de la parr. d'Ablon.

277. — Le 11 sept. 1771, la nomination à la cure de St Martin de Champ-Hault appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean-Baptiste-Jacques-Thomas de Thiboust, seigr de Durcet, Ste Opportune, Landigou, et autres lieux, et aussi seigr de Champ-Haut, à cause de noble dame Marie-Marthe Descorches, son épouse, demeurant aud. lieu de Champ-Hault, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Le Brun, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Tirot, pbre du dio-

cèse du Mans. Donné au château de Durcet, en la parr̄. de Champ-Hault. (*V.* **72**).

Le 18 sept. 1771, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Tirot la collation dud. bénéfice. Fait au château des Loges.

Le 20 sept. 1771, le s^r^ Tirot (1) prend possession de la cure de Champ-Hault, en présence de François Grillon, étudiant en philosophie ; Vincent Cotentin, étudiant en droit ; Nicolas Picquet, vivant de son bien, tous demeurant en lad. parr̄., et autres témoins.

278. — Le 10 sept. 1771, la nomination à la cure de N.-D. de Blangy appartenant au prieur de St Hymer, Mes^re^ Henry-Emmanuel-François-Raymond de Roquette, prieur commendataire de St Hymer, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Nicolas-Guillaume Pépin, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Langlois, pbr̄e, vicaire du Mesnil-sur-Blangy. Fait et passé à Paris. (*V.* **269**).

Le 18 sept. 1771, le seig^r^ évêque étant au château des Loges, donne aud. s^r^ Langlois la collation dud. bénéfice.

Le 26 sept. 1771, le s^r^ Langlois prend possession de la cure de Blangy, en présence de Mre Alexandre Duquesne, chanoine de la cathédrale de Lx et curé du Mesnil-sur-Blangy, y demeurant ; Me Claude-François Ferrière, pbr̄e, desservant lad. parr̄. de Blangy ; Me Jean-Pierre Delamare, acolyte, demeurant à Blangy ; Me Elie Canu, acolyte, demeurant au Mesnil-sur-Blangy ; Mes^re^ Henry-Thomas-Robert d'Angerville, chev^r^, seig^r^ de Colleville, demeurant à Caen, parr̄. St Jean ; Me Pierre-Antoine de Manneville, ancien échevin de la ville de Lx, y demeurant, parr̄. St Jacques ; Nicolas Borel, propriétaire, et Antoine Leudet, marchand, tous deux demeurant à Blangy.

279 — Le 29 sept. 1771, reçurent la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle du château des Loges :

Louis-Joseph-Auguste Ansard, fils de Philippe-Alexandre et de Scholastique Loquet, religieux profès de l'abbaye de Ste Barbe ;

Michel Gigault de Tarye, fils de Joseph-Pierre et de Jeanne Quillon, chanoine régulier ;

Louis Nestier, fils de François et de Marie-Louise Rogier, chanoine régulier ;

(1) Mr Tirot prêta le serment schismatique en 1791 et resta curé constitutionnel de Champ-Haut. Le 17 nov. 1792, quand on porta à la mairie les registres de catholicité, on pria le curé de continuer les actes jusqu'au jour où l'on aurait élu un officier public. D'après la tradition locale, il aurait rétracté son serment en 1793 et aurait alors quitté la paroisse. Avant son départ, il se serait fait présenter les petits enfants pour les bénir. Cela nous paraît une cérémonie peut-être bien solennelle pour les circonstances où l'on se trouvait. Quoi qu'il en soit, il ne reparait plus ; il était mort à la fin de la Révolution. — (*Archives de l'Orne. — Archives municipales de Champ-Hault.*)

Jean-Pascal Delorme, fils de Robert et de Marie-Anne Gilot, chanoine régulier ;

Pierre-Claude de Présigny, fils de Thomas et de Marguerite De Lectre, chanoine régulier, tous de l'abbaye de Ste Barbe.

280. — Le 29 sept. 1771, Joseph-Philippe Lemonnier, fils de Joseph-Philippe et de Françoise Bouet, de la parr̄. de Vauville, reçoit la tonsure dans la chapelle du château des Loges, près Lx.

281. — Le 5 oct. 1771, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Nicolas-Antoine Le Blond, Esc^r^, s^r^ du Vallot, brigadier des gardes du corps-du-roy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, fils de feu Mes^re^ Léonor-François Le Blond, ancien capitaine d'Invalides, et de feue dame Anne de Boisgruel, originaire de la parr̄. du Planquay et demeurant à Bernay, parr̄. Ste Croix, d'une part, et noble dam^lle^ Marie-Madeleine-Félicité de Boshenry de Plainville, fille de feu Mes^re^ François de Boshenry, chev^r^, seig^r^ de Plainville, et de feue noble dame Marie-Antoinette Despériers, originaire de la parr̄. de Plainville et demeurant aussi en lad. parr̄. Ste Croix.

282. — Le 15 oct. 1771, la nomination à la chapelle St Pierre du château du Mesnil-Poisson, située dans la parr̄. de Clarbec, appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Guy-Claude-Nicolas du Val de Bonneval, chev^r^, seig^r^ et patron de la châtellenie de la Houblonnière, Losier, Fumichon, seig^r^ et patron de la châtellenie de Manneville-la-Pipard, le Brèvedent, seig^r^ et baron de Bonnebosq, patron de St Martin dud. Bonnebosq, Le Fournet, St Eugène, Mesnil-Poisson, Mesnil-Tison, Mesnil-aux-Crottes, Moulineaux dit Elbeuf, Petit Bellegarde dit Moulineaux, Morière, la Vacherie et autres lieux, cons^er^ du roy en ses Conseils et son président à mortier au parlement de Normandie, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Jean-Pierre Le Coq, dernier titulaire, la personne de Me Victorin-Jacques Defrance, pbr̄e du diocèse de Rouen, demeurant en lad. ville, en la communauté de St Patrice. Fait et passé au château de Manneville-la-Pipard.

Le même jour, le seig^r^ évêque, résidant au château des Loges, donne aud. s^r^ Defrance la collation dud. bénéfice.

Le 17 oct. 1771, le s^r^ Defrance prend possession de la chapelle du Mesnil-Poisson, en présence de Mes^re^ François-Jean Le Goueslier, seig^r^ du Valdore, demeurant à Clarbec, et autres témoins.

283. — Le 2 nov. 1771, Me Charles-François Duhautoire, pbr̄e du diocèse de Lx, pourvu par le roy d'un canonicat en l'église collégiale de Provins, diocèse de Sens, donne une procuration pour prendre, en son nom, possession dud. bénéfice. Fait et passé à Lx, en l'étude du notaire apostolique. (*V.* **19**, **228**).

284. — Le 4 nov. 1771, vu les attestations du s^r^ Detoy, vicaire de

Moyaux, du s[r] Lenormand, vicaire de Jouveaux, et du s[r] Hébert, curé de S[t] Léger-du-Houlley, portant que les bans du futur mariage de Nicolas Tassel et de Marie-Madeleine Buisson ont été publiés dans les églises de Moyaux, de Jouveaux et de S[t] Martin d'Ouilly-du-Houlley, « à cause de l'interdit de l'église de lad. parr. de S[t] Léger-du-Houlley, » M[re] Le Rat, official de l'évêché, accorde dispense des deux autres publications.

285. — Le 5 nov. 1771, vu l'attestation du s[r] Ferrière, desservant la parr. de Blangy, et du s[r] Rault, desservant celle d'Angerville, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Leudet et Madeleine Laurent.

286. — Le 31 mars 1770, Claude-Philippe Tallon, fils de Claude-Philippe et de Marie-Marguerite-Catherine Gannel, de la parr. S[t] Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure à Lx.

287. — Le 30 juin 1771, la nomination à la cure de N.-D. de Douville appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Thomas-Robert-Nicolas, comte d'Angerville, seig[r] et patron de Douville, la Marrionitière et autres lieux, demeurant au château de Douville, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] François-Charles Desson, dernier titulaire, la personne de M[e] Adrien Formeville, pbre de S[t] Germain de Lx et titulaire de la chapelle S[t] Jean, desservie au château de S[t] Aignan, diocèse du Mans. (*V.* **250**.)

Le 5 nov. 1771, cet acte est déposé aux minutes du notariat apostolique par M[e] Guillaume-Louis Formeville, pbre, vicaire du Torquesne et frère dud. s[r] Adrien.

Le même jour, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Adrien Formeville la collation dud. bénéfice. Les lettres sont datées du château des Loges.

Le 6 nov. 1771, led. s[r] Formeville (1), demeurant toujours au château de S[t] Aignan et représenté par M[e] Michel Vasseur, pbre, desservant la parr. de Douville, prend possession de lad. cure, en présence de Mes[re] François-Nicolas Duquesnoy, chev[r], seig[r] dud. lieu, demeurant au Bourgachard, et autres témoins.

288. — Le 18 oct. 1771, M[e] Jacques Hubert, pbre du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de S[t] Loup-de-Fribois, requiert de Madame l'abbesse de S[t] Désir de Lx, en sa qualité

(1) M[r] Formeville refusa en 1791 de prêter le serment schismatique et fut destitué. Il émigra en Angleterre au mois de septembre 1792, y passa toute la Révolution, à Londres d'abord et ensuite à Winchester. Il ne revint au Havre qu'au mois de juin 1803. Les souffrances et les privations de l'exil avaient gravement compromis sa santé : il resta paralysé dès son retour et ne put reprendre ses fonctions pastorales. Il voulut quand même se retrouver au milieu de ses paroissiens. Il se fixa à Douville et y mourut en 1828, à l'âge de 81 ans. M[r] Guillaume Drumare, originaire de Saint-Pierre-Azifs, lui avait succédé en 1803. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.* — *Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo de *Bx.*)

de gradué et en parlant à noble dame .... de Vauquelin, dépositaire de lad. abbaye, sa nomination à la cure de St Pierre-du-Tronchet, diocèse de Coutances, à laquelle lad. dame abbesse a droit de présenter. Cette cure était vacante du 24 juillet précédent, par la mort de Me Louis Alexandre, pbre, dernier titulaire. Lad. dame de Vauquelin dit qu'elle n'a rien à répondre : ce que le sr Hubert prend pour un refus ; il proteste de se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **37**, **222**.)

289. — Le 18 déc. 1762, Jean-Eustache Delaville, de la parr. du Mesnil-Hubert, fils de Pierre et de Marie Chapelle, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 17 déc. 1763, il reçoit le sous-diaconat.

Le 23 mars 1765, il est ordonné diacre.

Le 15 mars 1766, il reçoit la prêtrise.

290. — Le 14 nov. 1771, vu l'attestation du sr Roussel, vicaire de Fumichon, dispense de bans pour le mariage de Marie Loisel.

291. — Le 4 nov. 1771, la nomination à la cure de N.-D. de Crémanville appartenant au seigr du lieu, Mesre Jacques-Victor Le Prévost, Escr, seigr et patron de St Sauveur, Crémanville, la Houssaye, Argentelles et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Le Chevalier, dernier titulaire, la personne de Me Gilles-Jacques-Philippe Hamelin des Essarts, pbre, vicaire d'Auvillers. Donné à Falaise.

Le 9 nov. 1771, le seigr évêque donne aud. sr Hamelin la collation dud. bénéfice.

Le 13 nov. 1771, le sr Hamelin des Essarts (1) prend possession de la cure de Crémanville, en présence de Me Richard De Lafosse, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

292. — Le 17 juillet 1770, Mesre Jean de Livet, Escr, seigr honoraire de la Noe, y demeurant en son manoir seigneurial, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Alexandre Marie, acolyte de lad. parr. de St Etienne-Lallier, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au manoir de la Noe, par le ministère du notaire de St Georges.

Led. sr acolyte, fils de Georges Marie et d'Elisabeth Delabarre, faisait ses études au séminaire de Valognes et se fit représenter dans cet acte par Me Jean Marie, pbre, demeurant en lad. parr. St Etienne.

(1) Mr Hamelin, originaire de Pont-l'Evêque, refusa en 1791 le serment constitutionnel et émigra l'année suivante en Angleterre. Il passa toute la Révolution à Gosport, retiré chez la veuve Penney, rue du Sud. Il revint au Havre le 18 mai 1802. Au rétablissement du culte, sa paroisse fut réunie à celle d'Ablon et il fut nommé curé de cette nouvelle circonscription. Il se démit de sa cure vers 1810 et mourut en 1814. (*Archives du Calvados*. — *Mss de Reux*. — *Archives de l'évêché de Bx*. — Ordo *de Bx*.)

293. — Le 18 nov. 1771, dispense de bans pour le mariage entre Mᵉ Jacques Girette, notaire royal à Vimoutiers, veuf d'Anne Bazire, fils de feu Jean Girette, greffier en la vicomté du Sap, et de Gabrielle Frère, demeurant aud. lieu de Vimoutiers, d'une part, et Marie-Françoise-Catherine Le Rebours, fille de feu François-Jacques, de la parr̄. du Sap.

294. — Le 8 nov. 1771, la nomination à la chapelle de Sᵗ Sauveur des Vases, en la parr̄. de Crémanville, appartenant au seigʳ du lieu, Mesʳᵉ Jacques-Victor Le Prévost, Escʳ, seigʳ et patron de Sᵗ Sauveur, Crémanville, Argentelles et autres lieux, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Mᵉ Jacques Le Chevallier, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Mᵉ Richard-Robert De Lafosse, pbr̄e, vicaire de Crémanville depuis onze ans. Donné à Falaise.

Le 14 nov. 1771, Mʳ de Créquy, vic.-gˡ, donne aud. sʳ Lafosse la collation dud. bénéfice. Daté du château des Loges.

Le lendemain le sʳ Lafosse prend possession de la chapelle Sᵗ-Sauveur.

295. — Le 20 nov. 1771, dispense de bans pour le mariage entre Mesʳᵉ François de Bonnechose, Escʳ, sʳ de Vaudecour, fils de Louis-Réné et de feue dame Marie-Suzanne de Valletot, originaire de la parr̄. de Sᵗ Clair-d'Arcey, diocèse d'Evreux, et demeurant en celle de Lessard, d'une part, et dˡˡᵉ Marie-Anne de Seney d'Argences, officier de S. A. R. Mʳ le duc d'Orléans, et de dame Anne-Simonne Lecesne. originaire de la parr̄. Sᵗ Jacques de Lx et demeurant en celle de Moyaux.

296. — Le 3 nov. 1771, la nomination à la cure de Sᵗ Germain de Verson, 2ᵉ portion, appartenant au chanoine prébenbé de Verson, 2ᵉ portion, Mʳᵉ Charles-Louis Fontaine, pbr̄e, titulaire de lad. prébende, nomme à cette cure, vacante par la mort de Mᵉ Charles Blouet, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Mᵉ Jean-Baptiste Loyseau (1), pbr̄e, originaire de lad. parr̄. Fait et passé à Lx, parr̄. Sᵗ Jacques, en la demeure du sʳ Deboisgiroult, maître-perruquier.

Le 20 nov. 1771, le seigʳ évêque donne aud. sʳ Loyseau la collation dud. bénéfice.

(1) Mʳ Loyseau, curé de la 2ᵉ portion de Verson en 1791, refusa de prêter le serment schismatique : il fut destitué. Il resta cependant encore une année au milieu des habitants de Verson si attachés à leurs prêtres ; mais les lois étant devenues plus sévères, il fut obligé de partir pour l'exil. Le 7 septembre 1792, il s'embarqua à Bernières sur le bateau de Pierre Cuissy qui allait à Jersey. Il se trouvait avec Mʳ Allais, curé de Sainte-Catherine d'Honfleur et plusieurs autres ecclésiastiques. Une tempête effroyable les poussa hors de leur direction, et, après avoir erré sur la Manche pendant quatorze jours, ils abordèrent enfin sur les côtes d'Angleterre. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur M. Loyseau : il est probable qu'il mourut en Angleterre pendant la Révolution. (*Archives du Calvados.*)

Le lendemain il prend possession de lad. cure de Verson, en présence de Me Pierre Briard, pbr̃e, curé de la 1re portion ; Me Guillaume Bourdon de Grandmont, diacre, Jean-Edmond-Antoine Gautier, vivant de son bien, demeurant tous à Verson, et autres témoins.

297. — Le 26 nov. 1771, dispense de bans pour le mariage entre François-Michel-Robert Ecallard, Esc^{r}, seig^{r} de Chaumont de la Villottière, mousquetaire de la 2e compagnie de la garde ordinaire du roy, fils de feu François-Michel Ecallard, Esc^{r}, et de feue Marie-Magdeleine-Jeanne Le Roy, demeurant en la par̃r. des Places, d'une part, et noble d^{lle} Anne-Antoinette-Perette de la Rocque, originaire de la ville de Lx et demeurant au couvent des dames Ursulines d'Evreux, fille de Mes^{re} Pierre-Réné de la Rocque, chev^{r}, seig^{r} et patron du bourg et par̃r. de Serquigny, seig^{r} honoraire en partie des par̃r. d'Estrées et de St Laurent-du-Mont, et de feue noble dame Marie-Anne Lailler.

298. — Le 27 nov. 1771, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Guillaume Dupont, chirurgien et commandant de la maréchaussée en résidence à Gacé, fils de feu Guillaume, de lad. par̃r. de Gacé, d'une part, et dame Françoise-Marie-Charlotte Duval du Hautbois, Vve de feu Christophe Le Roy et fille de feu François Duval, de la par̃r. de Ste Trinité de Falaise, diocèse de Séez.

299. — Le 22 juillet 1771, la nomination à la cure de St Germain de Branville appartenant aux chartreux de Bourbon, autrement dit de Gaillon, à cause de l'union de l'abbaye de Ste Catherine à leur monastère, les s^{rs} religieux nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Salomon Girard, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Lefebvre, pbr̃e du diocèse de Rouen et vicaire du Thil aud. diocèse.

Le 27 nov. 1771, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Lefebvre la collation dud. bénéfice. Daté du château des Loges.

Le lendemain, le s^{r} Lefebvre (1) prend possession de la cure de Branville, en présence de Me Pierre Lepec, curé de Danestal ; Me Jacques Bertot, pbr̃e, desservant la par̃r. de Branville, et autres témoins.

300. — Le 26 avril 1771, Mre Barthélemy de Lotz, pbr̃e du diocèse de Clermont, prieur commendataire du prieuré simple de St Martin du Bosc, sis en la par̃r. de Daubœuf et dépendant de l'abbaye de Fécamp, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Dom Jean Maheut, pbr̃e, religieux bénédictin de la Congrégation de St Maur, demeurant en l'abbaye

(1) Mr Lefebvre refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et fut destitué. Il partit sans passe-port pour l'Angleterre et après la Révolution il revint en France et se retira à Ecouis (Eure) et y mourut en avril 1809. (*Archives du Calvados*. — *Mss de Beux*. — Ordo *d'Evreux*.)

de Fécamp. Il se réserve toutefois une pension annuelle de 600 livres sur les revenus de ce prieuré. Fait et passé à Clermont-Ferrand.

Le 20 mai 1771, led. s^r^ Maheut obtient en cour de Rome des lettres de provision en commende dud. bénéfice.

Le 31 juillet 1771, le roy donne au s^r^ Maheut des lettres d'attache nécessaires pour qu'il puisse prendre possession dud. prieuré, et, le 6 novembre suivant, un arrêt du parlement déclare que lesd. lettres de provision ne contiennent rien qui soit contraire aux lois du royaume et aux libertés de l'Eglise gallicane et ordonne leur enregistrement et leur mise à exécution.

Le 7 déc. 1771, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, led. s^r^ Maheut prend possession du prieuré simple de St Martin du Bosc par la libre entrée en la chapelle et la prière faite devant l'autel, en présence de Me Guillaume Tillard, pbre, curé de Hennequeville, exemption de Fécamp ; Jacques Recullard, syndic de lad. parr., et autres témoins.

301. — Le 7 sept. 1771, la nomination à la cure de St Pierre de Manneville-la-Pipard appartenant au seig^r^ du lieu, haut et puissant seig^r^ Guy-Claude-Nicolas du Val de Bonneval, chev^r^, seig^r^ et patron de la châtellenie de la Houblonnière, Losier, Fumichon, seig^r^ et patron de la châtellenie de Manneville-la-Pipard, Le Brèvedent, Mesnil-aux-Crottes, Mesnil-Poisson, Mesnil-Tison, seig^r^ et patron de la baronnie de Bonnebosq, Le Fournet, St Eugène, Morière, Petit Bellegarde dit Moulineaux, Moulineaux dit Elbeuf, la Vacherie et autres lieux, cons^er^ du roy en ses conseils, président à mortier au parlement de Normandie, demeurant à Rouen en son hôtel, rue et parr. St Patrice, nomme à lad. cure de Manneville, vacante par la mort de Me Jean-Pierre Lecoq, dernier titulaire, la personne de Me Victor-Jacques Defrance, pbre du diocèse de Rouen, demeurant en lad. ville dans la communauté de St Patrice. Fait et passé à Rouen.

Le 22 novembre 1771, en conséquence de la démission donnée à Lx, le 14 oct. dernier, par led. s^r^ Defrance, led. seig^r^ de Bonneval nomme à lad. cure de Manneville, la personne de Me Pierre-Charles-Robert Le Coq, pbre du diocèse de Lx, desservant lad. parr. Fait et passé au château de Manneville, en présence de Me Philippe Malfilastre, cons^er^ et avocat du roy en la vicomté de St Pierre-sur-Dives, y demeurant, et Pierre-Jean-Baptiste Cosnard, marchand, demeurant en la paroisse de la Motte.

Le 5 décembre 1771, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Le Coq la collation dud. bénéfice. Daté du château des Loges.

Le 10 déc. 1771, le s[r] Le Coq (1) prend possession de la cure de Manneville, en présence de M[e] Michel Thorel, prieur-curé de Fierville ; M[re] Alexandre Duquesne, chanoine de Lx et curé du Mesnil-sur-Blangy ; M[e] Robert Menard, prêtre, demeuraat au Breuil ; M[e] Claude Leudet, curé des Parfontaines, M[e] Denis-Jean Colleville, curé de Pierrefitte ; Mes[re] Louis-Anne Grente, chev[r], seig[r] de Grécourt, Fontainecourt-sur-Glos, le Pont-Autou, Tierville, Montfort et autres lieux, cons[er] du roy en ses conseils, son premier avocat-général au parlement de Normandie, demeurant présentement en la parr̄. de Manneville.

302. — Le 14 décembre 1771, vu le certificat du s[r] Durand, ancien curé de N.-D. de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jean-François Poulliot, procureur au bailliage dud. lieu, fils de feu Jérôme Poulliot et de Marie-Anne Bonsens, originaire de Quillebœuf, d'une part, et Marie-Jeanne-Françoise Le Herpeur Desmoullins, fille de feu Jean-Jacques et de Jeanne Guernier, tous deux demeurant à Pontaudemer, parr̄. N.-D.-du-Pré.

303. — Le 3 janv. 1772, vu l'attestation du s[r] Bernays, vicaire de S[te] Croix de Cormeilles dispense de bans pour le mariage entre François Lavandier, sous-contrôleur des Aides, originaire de la parr̄. de Charmes, diocèse de Toul, et demeurant au bourg de S[te] Croix de Cormeilles, fils de feu François, d'une part, et Marie-Marguerite Piel, fille de feu Robert, originaire de Marolles et demeurant en lad. parr̄. S[te] Croix.

304. — Le 23 déc. 1771, noble et discrète personne Charles-Louis de Hally, Esc[r], pbr̄e et curé de la 1[re] portion de N.-D. de Cerquigny, représenté par M[e] Pierre de la Huberdière, pbr̄e, curé de Fontaine-Labbey, remet purement et simplement sond. bénéfice entre les mains de M[re] Pierre-Réné de La Rocque, seig[r] et patron de Cerquigny, après

(1) M. Le Coq, originaire de Pierrefitte, prêta, le 6 févr. 1791, le serment schismatique, tout en disant qu'il ne voulait blesser en rien la religion catholique. Il prêta de même tous les autres serments qu'on lui demanda et se soumit sans résistance à tout ce qu'on exigea de lui. Aussi resta-t-il à Manneville en qualité de curé constitutionnel. Après l'an II, quand tout culte public eut cessé, il lui arriva, malgré la pension qu'il recevait de l'Etat, de manquer du nécessaire ; et le commissaire de Blangy écrivait en 1797 que le curé de Manneville « est si pauvre et si misérable qu'il est à craindre qu'il ne se repente de s'être soumis aux lois». M. Le Coq n'avait pas assurément la confiance des catholiques éclairés, qui ne s'adressaient pas à lui pour la réception des sacrements ; mais bien des gens ne sachant pas faire la distinction entre un prêtre fidèle et un prêtre assermenté, s'adressaient à ce dernier plutôt que de laisser leurs enfants sans baptême ou leur mariage sans la cérémonie religieuse. Aussi nous voyons le curé de Manneville remplir les fonctions curiales non seulement dans sa paroisse, mais aussi dans les paroisses voisines qui n'avaient plus de prêtre. Enfin le Concordat arriva ; et M[r] Le Coq, qui n'était que faible, sans être méchant, s'empressa de rétracter sa conduite passée et de faire sa soumission à l'évêque de Bayeux qui le laissa dans sa paroisse. Mais ce ne fut pas pour longtemps ; car il mourut le 18 germinal an XI (29 mars 1803), à l'âge de 75 ans. ((*Archives du Calvados.* — (*Archives de la mairie de Manneville.* — *Archives de l'évêché de Bayeux.*]

l'avoir desservi pendant plus de vingt-neuf ans. Fait et passé à Brionne.

Le 29 décembre 1771, led. s[r] de La Rocque nomme à la cure de Cerquigny la personne de M[e] Guillaume Pierre, pbrē du diocèse de Lx, habitué en l'église S[t] Germain de lad. ville. Fait et passé au château de Cerquigny.

Le 2 janv. 1772, le seig[r] évèque donne aud. s[r] Pierre la collation dud. bénéfice. Daté du château des Loges.

Le lendemain, le s[r] Pierre prend possession de la cure de Cerquigny, 1[re] portion, en présence de M[e] Ambroise Aubry, curé de la 2[e] portion ; M[e] Noel-Georges Pouplu du Buisson, vicaire de lad. parr̄. ; M[e] Michel-François Duclos, avocat au bailliage de Beaumont-le-Roger, sénéchal, juge-gruyer, verdier et de police de Cerquigny, demeurant au Neubourg ; Joseph-Nicolas Chambellan, avocat aud. bailliage de Beaumont, y demeurant.

305. — Le 15 oct. 1771, M[e] Charles-François Lenouvel, pbrē, curé de S[t] Julien de Boissey, pourvu de la cure de Neuvy, diocèse de Séez, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape la cure de Boissey en faveur de M[e] Louis-Raphaël-François Lepaulmier, pbrē du diocèse de Bayeux, vicaire de lad. parr̄. Fait et passé à Lx, parr̄. S[t] Jacques, en l'auberge où pend pour enseigne la Levrette.

Le 4 nov. 1771, led. s[r] Lepaulmier obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 23 déc. 1771, le seig[r] évèque donne son visa auxd. lettres de provision. — Daté du château des Loges.

Le 9 janv. 1772, le s[r] Lepaulmier (1) prend possession de la cure de Boissey, en présence de M[e] Adrien de Beaumesnil, curé de Mittois, et autres témoins.

306. — Le 10 janv. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Charles-François-Henry Le Grix, Esc[r], seig[r] de Bellœuvre, fils de feu Charles et de noble dame Elisabeth de Maquaire, de la parr̄. de Berville, d'une part, et noble dam[lle] Marie-Anne-Françoise-Charlotte Le Boctey, fille de Mes[re] Charles Le Boctey, chev[r], seig[r] et patron honoraire de Moyaux, et de noble dame Anne Le Mire, de lad. parr̄. de Moyaux.

307. — Le 14 janv. 1772, M[e] Claude Mière, pbrē, titulaire de l'un des deux grands vicariats situés et desservis en l'Eglise collégiale de Cléry, diocèse d'Orléans, et qui exigent la résidence, pourvu, depuis,

(1) M[r] Lepaulmier prêta le serment schismatique le 6 mars 1791, et resta curé constitutionnel de Boissey. Après la Révolution, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux, qui le continua dans sa cure où il mourut en 1807. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. — Ordo de Bx.*)

de la cure d'Angerville au diocèse de Lx, y demeurant, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape led. grand vicariat en faveur de Me Jacques Lefèvre, pbre du diocèse de Lx, habitué de lad. collégiale et demeurant actuellement à Cléry. Fait et passé à Lx. (*V.* **252**.)

308. — Le 4 janv. 1772, le seigr évêque admettant les raisons qui empêchent le promoteur ordinaire d'agir contre Me Adrien de Thunnes des Rouettes, donne des lettres de promoteur à Me Pierre Hébert, pbre, habitué de l'église St Jacques de Lx, pour agir dans l'affaire dud. sr curé de Trouville (1).

309. — Le 17 janv. 1771, Messieurs les chanoines de la Cathédrale choisissent pour leur official Mesre Pierre-Guillaume-François Lebourg, pbre, licencié ès-droits, chanoine prébendé d'Assemont et archidiacre de Gacé.

310. — Le 31 déc. 1771, la nomination à la chapelle de St-Gilles-St-Leu en la Cathédrale appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Henry Leconard, dernier titulaire, la personne de Me Jean Hain, pbre de St Germain de Lx. (*V.* **316**).

Le 8 janv. 1772, led. sr Hain est mis en possecsion de la chapelle St Gilles-St Leu, autrement dite 2e portion de Ste Croix, par le ministère de Mr La Chaume, chanoine, en présence de Mes Antoine Forest et Jean-Baptiste Manson, pbres, hauts-vicaires de la Cathédrale.

311. — Le 7 janv. 1772, la nomination à la chapelle Ste Trinité des Bréholles, parr. St Clair-en-Auge, appartenant au seigr du lieu, le sr Jean Desprez, marchand, demeurant en sa terre et manoir des Bréholles, nomme à lad. chapelle, vacante par la translation de Me Jacques Patin, pbre, pourvu depuis plus d'un an de la cure de Cabourg, diocèse de Bayeux, la personne de Me Jean-Baptiste Leperchey, pbre du diocèse de Lx, vicaire de N.-D. de Barneville-en-Auge. Fait et passé à Lx.

Le même jour, Me Despaux, vicaire général du seigr évêque, donne aud. sr Leperchey la collation dud. bénéfice.

Le 15 janv. 1772, le sr Leperchey prend possession de la chapelle du manoir de Bréholles, sujette à résidence, en présence de Me François Bion, curé de Goustranville, et autres témoins.

312. — Le 28 déc. 1771, la nomination à la cure de N.-D.-du-Hamel appartenant au seigr abbé de St Evronlt, Mgr de Condorcet, évêque de Lx, agissant en vertu de la délégation du seigr évêque de Rennes, abbé de St Evroult, nomme à lad. cure, vacante par la mort de

(1) L'acte n'indique pas l'objet de cette affaire.

Me François-Pierre-Nicolas Miard de la Blardière, dernier titulaire, la personne de Mre Etienne-François-Ignace de Gruel, pbr̃e du diocèse de Gap.

Le 12 janv. 1772, led. sr de Gruel, demeurant en la communauté des prêtres de St Sulpice à Paris, et représenté par Me Michel-Pierre Hardrey, desservant la parr̃. de N.-D.-du-Hamel, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Joseph Dubosc, vicaire d'icelle parr̃., et autres témoins.

313. — Le 3 févr. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Huard, fils Jacques, Me en chirurgie, originaire de St Rémy-sur-Orne, diocèse de Bayeux, et demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, d'une part, et Marie-Catherine Nourry, fille de Nicolas, de la parr̃. St Germain de Lx.

314. — Le 23 janv. 1772, la nomination à la cure des Authieux-sur-Corbon appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean-Jacques-Léonor Le Grix, Escr, seigr de la Poterie et du Pont Authou, conser du roy, lieutenant-général civil, criminel et de police au bailliage de Pontaudemer, et dame Marie-Anne Dumouriez-Duperier, son épouse, dame et patronne des Authieux-sur-Corbon, demeurant à Pontaudemer, rue aux Juifs, parr̃. St Ouen, nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Jacques-David Brise, dernier titulaire, la personne de Me Joseph-Hyacinthe Pomarède, pbr̃e du diocèse d'Avignon, demeurant en lad. parr̃. St Ouen. Fait et passé à Pontaudemer, faubourg St Aignan.

Le 30 janv. 1772, Mr Despaux, vic. gl, donne aud. sr Pomarède la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Pomarède prend possession dr la cure des Authieux, en présence de Paul-Alexandre Bénard, Escr, sr de la Morandière, ancien garde du corps-du-roy, capitaine aux Invalides, demeurant aux Authieux, et autres témoins.

315. — Le 25 janv. 1772, Me Pierre Lelièvre, pbr̃e, originaire de la parr̃. de St Sauveur de Caen, Me ès-arts en l'Université de lad. ville, professeur septennaire de troisième au collège du Bois, demeurant à Caen et représenté par Me Jean-Baptiste-Guillaume Roulland, procureur en l'élection de Pontaudemer, y demeurant, parr̃. St Ouen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Pierre de Préaux. (*V.* 323).

316. — Le 4 janv. 1772, la nomination à la chapelle succursale de St Laurent de la Pommeraye, sise en la parr̃. St Désir de Lx, appartenant au chanoine prébendé de la Pommeraye, Mesre Jean-Baptiste-Rémy Le Bas, seigr et patron de Fresne, chanoine prébendé de la 1re portion de la Pommeraye, dite de St Pierre-Azifs, et haut-doyen de la Cathédrale, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Henry Le-

conard, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Leprestre, pbre de ce diocèse, titulaire de la chapelle de Noiremare, en la parr. du Mesnil-Germain. Fait et passé en l'hôtel du doyenné.

Le 25 janv. 1772, Mr Mery, vic. gl, donne aud. sr Leprestre la collation dud. bénéfice.

Le 28 janv. 1772, le sr Leprestre (1) prend possession de la chapelle de la Pommeraye.

317. — Le 12 juillet 1771, Me Jean-François Sevestre, curé de St Gilles de Livet, et, depuis, pourvu de la cure de Victot, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Livet entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Marin Rosey, pbre du diocèse de Lx, chapelain et vicaire de Victot. Fait à Lx, en l'étude du notaire apostolique. (*V.* 96).

Le 5 août 1771, led. sr Rosey obtient en Cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 2 févr. 1772, le sr Rosey (2) prend possession de la cure de St Gilles de Livet.

318. — Le 18 nov. 1771, Me Louis Heuzebroc, pbre, curé de St Laurent du Campfleur, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Louis Maurey, pbre habitué en l'église Ste Croix de Bernay. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et une pension annuelle de 300 livres à prendre sur les revenus de lad. cure qu'il a desservie pendant 24 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Campfleur, en présence de Mre François-Marc-Antoine-Marie Le Seigneur de St Léger, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, seigr et patron de St Léger-du-Bosdel et seigr honoraire de Campfleur, demeurant à St Léger.

Le 9 déc. 1771, led. sr Maurey obtient en Cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 23 janv. 1772, Mr de la Roque, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 29 janv. 1772, le sr Maurey prend possession de la cure de Campfleur, en présence dud. seigr de St Léger ; Me Jean-Baptiste-Jacques Lefebvre, curé de St Léger-du-Bosdel, et autres témoins.

319. — Le 6 févr. 1772, la nomination à la cure de St Hippolyte-du-Bout-des-Prés appartenant au seigr évêque, Mr Despaux, vic. gl,

(1) Mr Leprestre, originaire de Tordouet, prêta en 1791 le serment constitutionnel. Depuis cette époque nous ne retrouvons plus son nom nulle part.

(2) Mr Rosey prêta sans restriction le serment schismatique et resta curé constitutionnel de Livet jusqu'en l'an II. A partir de cette époque, on ne trouve plus son nom dans nos archives ni pendant ni après la Révolution. *(Archives du Calvados.)*

nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me François Bouquet, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Detoy, pbrē de ce diocèse.

Le 8 févr. 1772, le sr Detoy prend possession de la cure de St Hippolyte.

320. — Le 11 févr. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Joseph de Varin, Escr, sr de Prestreville, chevau-léger de la garde du roy, fils de Mesre Raymond de Varin, Escr, sr de Prestreville, et de noble dame Marie-Anne-Agnès-Elisabeth de Thieuville, de la parr̄. de Gonneville-sur-Honfleur, d'une part, et dlle Adélaïde Tabary, fille de Mesre Richard-Tenneguy Tabary, ancien lieutenant de frégates du roy, et de dame Magdeleine Lemonnier, de la parr̄. de Crémanville. (*V.* 258).

321. — Le 11 févr. 1722, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-Mathurin Dunoyer, conser du roy et son procureur en la maîtrise des Eaux et Forêts de Perrigné et Mamers, fils de feu Jacques et de dame Thérèse Louvet, d'une part, et dlle Marie-Françoise Bignault, fille de Joseph et de feue dame Marie Landon, de la parr̄. du Mellerault.

322. — Le 14 févr. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-André de Marguerie, Escr, seigr de la Brosse, de Quinat et autres lieux, veuf de noble dame Marie-Gabrielle Postel, de la parr̄. du Fresne, diocèse d'Evreux, d'une part, et noble dlle Louise-Catherine Louchard de la Vardière, fille de feu Mesre Guy-Pierre Louchard, Escr, sr de la Vardière, et de feue noble dame Catherine de Mailloc, originaire de la parr̄. d'Orbec et demeurant depuis quelques mois en la parr̄. de Thévray, diocèse d'Evreux.

323. — Le 19 sept. 1751, Pierre Lelièvre, fils de Gabriel et d'Elisabeth Julien, de la parr̄. de St Sauveur de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs des mains de Mgr de Missy, évêque d'Avranches.

Le 9 avril 1757, led. sr Lelièvre, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Séez.

Le 17 juillet 1761, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 3 mars 1762, le sr Lelièvre, âgé de 29 ans, obtient des lettres de sexennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Bayeux, Lisieux, etc., ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 6 nov. 1761, il obtient des lettres de septennaire de lad. Université. (*V.* 315).

324. — Le 25 sept. 1769, Me Jean-Baptiste Damour, pbrē du diocèse de Lx, obtient en Cour de Rome des lettres de provision de la cure

de St Arnoult-sur-Touques, vacante par la résignation faite en sa faveur par son oncle, Me Sébastien Laisney, dernier titulaire.

325. — Le 4 nov. 1771, Fr. Jean-Fulcran Caylar, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin, prieur-curé de N.-D. de Cesseville, diocèse d'Evreux, et pourvu du prieuré de St Loup-de-Fribois, obtient en Cour de Rome un bref qui l'autorise à jouir en même temps des deux bénéfices. (*V.* 16).

326. — Le 17 févr. 1772, fulmination d'un bulle de Clément XIV qui, « pour cause de scandale et pauvreté, » accorde dispense de parenté au 3e degré pour le mariage entre Mesre Paul-Mathias de Faye, Escr, et noble dlle Agnès-Suzanne-Françoise de Bonnechose, demeurant l'un et l'autre en la parr. de Lessard. Lad. bulle « déclare légitime l'enfant desjà né de leurs œuvres. »

327. — Le 20 févr. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Léon-Jean-Baptiste de Brèvedent, Escr, seigr du Plessis, officier de la Légion royale, fils majeur de feu André-Joseph et de feue noble dame Anne Halley, d'une part, et noble dame Catherine Le Jumel d'Equemauville, (originaire d'Equemauville), Vve de Mesre Henri Cécire de Grainville, ancien chevau-léger de la reine, et fille de feu Claude-Jean Le Jumel, Escr, et de noble dame Catherine de Varin, tous deux demeurant en la parr. de Genneville.

328. — Le 28 févr. 1772, Joseph Bunel, maître boulanger, et Agnès Piel, son épouse, demeurant à Lx, parr. St Germain, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Claude Bunel, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

329. — Le 14 janv. 1772, Jacques Chanu, bourgeois de Bernay, y demeurant, rue aux Juifs, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Adrien Chanu, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Pierre Follin, avocat en parlement, et par Robert-René d'Huldebert, marchand, demeurant tous deux en lad. parr. Ste Croix.

330. — Le 6 mars 1772, Me Pierre Vitrouil de la Grandière, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris et licencié en théologie, demeurant a Paris, au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de Bernay. (*V.* 199, 232).

331. — Le 8 nov. 1771, Me Jean-Jacques De Manneville, pbre, curé de St Sylvestre de Cormeilles, « estant en son lit, malade, attaqué de la goutte, de façon qu'il ne peut faire ses fonctions curiales, » donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Paisant, pbre de ce diocèse, vicaire de lad. parr. depuis trois ans. Il se réserve toutefois le presbytère en entier et le jar-

din, ainsi qu'une rente viagère de 400 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a desservie 27 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de S[t] Sylvestre, en présence de Jacques d'Angerville, Esc[r], s[r] d'Aurcher, demeurant en lad. parr. de S[t] Sylvestre; M[e] Nicolas de Boctey, Esc[r], demeurant à Morainville.

Le 25 nov. 1771, led. s[r] Paisant obtient en Cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 4 janv. 1772, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 mars 1772, le s[r] Paisant (1) prend possession de la cure de S[t] Sylvestre, en présence dud. s[r] d'Angerville; de M[re] François-Jean-Baptiste Regnouard, Esc[r], s[r] de la Fresnaye; Jean-Baptiste Féret, vivant de son bien, demeurant tous en lad. parr. S[t] Sylvestre, et autres témoins.

332. — Le 3 déc. 1771, M[e] Germain Ridel, pbre, curé de S[te] Marguerite-de-Viette, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son cousin, M[e] Jean Dumont, pbre de ce diocèse et vicaire de lad. parr. depuis douze ans. Il se réserve une partie du presbytère et de ses dépendances et une rente viagère de 600 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a desservie pendant 29 ans. Fait et passé à S[t] Julien-le-Foulcon, en présence de M[e] Louis Héroult, s[r] des Portes, chirurgien-juré, demeurant à Livarot, et autres témoins.

Le 24 déc. 1771, led. s[r] Dumont obtient en Cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 9 mars 1772, M[r] Mery, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

333. — Le 21 mars 1771, M[e] Alexandre Advenel, pbre, curé de N.-D. de Cirfontaine, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jean-Baptiste Bruneau, pbre de ce diocèse, vicaire de lad. parr. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et une rente viagère de 400 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a desservie pendant 26 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Cirfontaine, en

(1) Le 30 janv. 1791, M[r] Paisant, curé de S[t] Sylvestre, prêta serment à la Constitution civile du clergé à l'issue de la messe paroissiale, en présence de toute la municipalité. Il resta curé constitutionnel jusqu'en l'an II. A cette époque il renonça à l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise. Toutefois en l'an III, les lois contre le clergé étant devenues un moment moins sévères, il déclara à la mairie de S[t] Pierre de Cormeilles qu'il se soumettait aux lois de la République et qu'il était dans l'intention de remplir les fonctions du culte. Ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu nous procurer sur M[r] Paisant.— *(Archives de S[t] Sylvestre et de S[t] Pierre de Cormeilles.)*

présence de Me Pierre Bellière, curé de N.-D. de Villers, et autres témoins.

Le 8 avril 1771, led. sr Bruneau obtient en Cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 21 mai 1771, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision. — Daté du château des Loges.

Le 7 oct. 1771, le sr Bruneau prend possession de la cure de Cirfontaine, en présence de Me Pierre Martin, curé de N.-D. de Livet, led. sr Bellière, curé de Villers, et autres témoins.

334. — Le 11 mars 1772, Me Richard Parin, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, titulaire de la chapelle de St Samson ou de St Clair, en la parr̄. de Banneville-sur-Ajon, diocèse de Bayeux, et de la chapelle de Ste Magdeleine en la parr̄. de Gonneville-sur-Dives, diocèse de Lx, vicaire de Préaux aud. diocèse de Bayeux et représenté par François Brette, maître-perruquier, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* 190).

335. — Le 6 févr. 1772, Louis-Pierre Duhoulx, bourgeois de Lx, y demeurant, parr̄. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Thomas-Guillaume Héroult, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

336. — Le 7 févr. 1772, Me Jacques-Jean-Baptiste-Robert Tréfouel, diacre de la parr̄. du Favril, obtient de Sa Sainteté un bref qui l'autorise à recevoir la prêtrise à 23 ans. (*V.* 123).

337. — Le 10 mars 1772, Marie Livet, Vve de Guillaume Houlette, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Thomas Houlette (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

338. — Le 20 mars 1772, la nomination à la cure de St Bazile appartenant au seigr du lieu, Mesre Luc-Jean-Baptiste de Gautier, chevr. seigr et patron de St Bazile, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Philippe Michel des Pommerets, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Robert Le Roy, pbrē du diocèse de Lx, vicaire du Regnouard. Fait et passé à Lx.

(1) Mr Houlette, prêtre habitué à St Jacques de Lx en 1791, refusa de prêter le serment schismatique. Le 27 juin de la même année, il fut inquiété par la municipalité pour avoir refusé de se faire servir la messe par un sous-diacre ordonné par Fauchet. Il expliqua sa conduite comme il put : on finit par le laisser tranquille. Mais en 1792, il s'exila en Allemagne. Il revint à Lx après le Concordat et reprit ses fonctions de prêtre habitué à Saint Jacques. Il y mourut en 1821, à l'âge de 71 ans. Il passait pour avoir le caractère difficile.— (*Archives du Calvados. — Archives de l'Evêché de Bayeux. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lx.* — Ordo *de Bx.)*

Le même jour, Mr Mery, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Le Roy la collation dud. bénéfice.

Le 29 mars 1772, le s^{r} Le Roy prend possession de la cure de St Bazile, en présence de Mre Pierre-Louis de Mannoury de la Brunetière, chevalier de l'Ordre militaire de St Louis, demeurant en la parr̄. du Regnouard, et autres témoins.

339. — Le 2 janv. 1772, noble dame Françoise-Charlotte-Henriette Auber, dame et patronne honoraire de Beuzeville et des seigneuries de Beaumoncel, Beuzeville, Lachy, Blacquemare, Neuilly, Raimbert et autres lieux, Vve de Mes^{re} Charles-Gabriel Deshommets, chev^{r}, seig^{r} et patron de Martainville, Le Mesnil, Vironney, La Poterie, La Cour du Bosc et autres lieux, demeurant en son château de Martainville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume-François Bunel, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mes^{re} Charles-Gabriel Deshommets, chev^{r}, seig^{r} et patron de Martainville, Le Mesnil, Vironney, La Poterie, La Cour du Bosc et autres lieux, major au régiment royal Lorraine-cavalerie, demeurant en son château de Martainville ; Mes^{re} Nicolas-François de Trousseauville, chev^{r}, capitaine aide-major au régiment de Damas-dragons, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en sa terre de St André-d'Hébertot ; Mr Jean-Baptiste-Augustin Le Bourg, s^{r} du Catule, capitaine au régiment provincial de Pontaudemer, demeurant aud. lieu, parr̄. St Ouen ; Me Jean-René Massue, pbr̄e, curé de Beuzeville. Fait et passé au château de Martainville, en présence de Philippe Tiercelin, marchand herbager, demeurant à Soquence, et de Philippe Tiercelin, fils, apothicaire, demeurant à Vimoutiers.

Led. s^{r} acolyte demeurait ordinairement à Pontaudemer, rue aux Juifs, parr̄. St Ouen, et présentement aud. château de Martainville.

340. — Le 5 mars 1772, Me François Morin, pbr̄e, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, habitué en l'église paroissiale de St Jacques de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Louis Morin, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente, hypothéquée sur une maison de la rue au Char appartenant aud. s^{r} constituant, est encore garantie par Pierre Loir, échevin en l'Hôtel-de-Ville de Lx, demeurant parr̄. St Jacques, oncle dud. s^{r} acolyte, et par Mre Louis Thillaye, Esc^{r}, s^{r} de Carouge, neveu dud. s^{r} Loir et cousin-germain dud. acolyte, demeurant en cette ville, parr̄. St Germain.

341. — Le 13 mars 1772, dame Marie Le Rebours, Vve de Pierre Carel, marchand, demeurant à Lx, faubourg et parr̄. St Désir, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Eutrope Gravey, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est

garantie par Mre Jean-Baptiste Monpellier, chanoine prébendé de Courtonnelle, seigr et patron de la parr. de Courtonnelle.

342. — Le 3 févr. 1772, Joseph Mutrel, marchand, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume-Joseph Mutrel (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Robert-Michel Guillemin Des Portes et par Thomas Godefroy, bourgeois de Lx, y demeurant, parr. St Jacques.

343. — Le 16 mars 1772, Pierre Le Rebours, maître-serrurier, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, le sr Jean-Baptiste-Pierre Guitton (2), acolyte de la parr. St Désir, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée « sur quatorze portions de jardin situées sur la douve du fossé de cette ville, près la porte de Paris, susd. parr. St Jacques ; bornées D. C., la douve dud. fossé ; D. C., un ruisseau d'eau vive ; D. B., le chemin de Lisieux à Pont-l'Evesque ; et, D. B., un autre chemin. » En outre cette rente est garantie par Me Guillaume Le Rebours, pbre, chapelain de Léaupartie, y demeurant, et le sr Jacques Guitton, marchand de toiles, demeurant parr. St Germain.

344. — Le 30 oct. 1771, Gabriel Coupey, marchand, demeurant à St André-d'Echauffour, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel Coupey (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre nommée le Champ de la Porte et bornée, d'un côté, par le chemin de Beaulieu à Planches, et, d'un bout, par le chemin du Plessis aud. Planches.

345. — Le 20 févr. 1772, Jacques Cousinard, marchand, demeurant à Bazoques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Cousinard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

(1) Mr Mutrel resta prêtre habitué à Saint-Jacques de Lisieux jusqu'à la Révolution et prêta le serment schismatique en 1791. Il fut nommé, le 1er janvier 1793, curé constitutionnel de Saint-Crespin. En l'an II, il se retira à Lisieux où il touchait la pension que l'Etat servait aux prêtres assermentés. Il est très sévèrement noté dans les registres de l'evêché de Bayeux et il ne paraît pas avoir repris les fonctions ecclésiastiques. Il mourut à Lisieux le 20 août 1829, à l'âge de 79 ans et fut inhumé par Mr Farolet, curé de Saint-Pierre. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. — Archives de l'église St-Pierre de Lx.*)

(2) Mr Guitton était vicaire de Broglie en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et partit pour l'exil en 1792. Il se réfugia d'abord dans les Pays-Bas ; mais l'approche des armées françaises le força à diriger ses pas d'un autre côté. En 1815 il fut nommé curé de Beaufour. Son grand âge le força à se démettre en 1825. (*Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux.*)

(3) Il ne faut pas confondre ce Mr Coupey, qui était fils de Gabriel, avec Mr Coupey de Valprey qui était fils de Jacques et plus âgé de plusieurs années. L'aîné mourut curé du Merlerault vers la fin de 1789, et le jeune dont il est ici question fut curé de Samesle.

Led. s^r acolyte absent fut représenté dans cet acte par son frère, Charles Cousinard, aussi marchand, demeurant en la même parr̄.

346. — Le 12 févr. 1772, François De Lanoe, marchand, demeurant à Verneusses, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François-Michel De Lanoe, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Montreuil.

347. — Le 31 oct. 1771, Mes^re Guillaume-Antoine de Regniard, Esc^r, s^r du Buse, demeurant à Broglie, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas-Réné Fouquet, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur des terres appartenant aud. s^r du Buse, sises à Grandchain.

348. — Le 2 nov. 1771, Mes^re Henry Despériers de Courcy, Esc^r, garde-du-corps du roy, demeurant à St Vincent-du-Boullay, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Houel, acolyte de la parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mes^re Jacques-Claude-Pierre d'Abos, chev^r, seig^r du Plessis, patron présentateur alternatif de Grandcamp, y demeurant, et par Mes^re Ollivier-Jacques de Boisgruel, pbr̄e, curé de St Victor-de-Chrétienville. Fait et passé à Bernay.

349. — Le 19 févr. 1772, Mes^re Philippe-Charles de Philippe, Esc^r, s^r de Beaumont, demeurant en sa terre, parr̄. de St Martin-de-Mailloc, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François-Pierre Leliquerre (1), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à St Martin, devant le notaire de Glos.

Led. s^r acolyte absent fut représenté par sa mère, Marie-Anne-Gabrielle Cantrel, Vve de François Leliquerre.

350. — Le 19 mars 1772, Jacques Castel, boulanger, demeurant à Osmont, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Jacques Castel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une terre sise en lad. parr̄., appartenant aud. s^r constituant et nommée la Croutte. Elle se trouve près du chemin « de l'ancienne église » au moulin de la Fresnaye.

351. — Le 2 nov. 1771, Jean Salle, drapier, demeurant à Bernay, parr̄. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Germain Salle, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean-Baptiste Corbin, pbr̄e, habitué en

(1) Mr Leliquerre du Longpré était vicaire de Fervaques quand arriva la Révolution. Il refusa le serment schismatique et fut destitué. Il se retira d'abord dans sa famille à Saint-Martin-de-Mailloc, mais il fut bientôt forcé de partir pour l'exil. Il revint au moment du Concordat et, en 1803, fut désigné pour desservir la paroisse de Meulles. Il mourut dans ce poste en 1816. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. — Ordo de Bx.*)

l'église Ste Croix, et Henry Bertrand, marchand, tous deux demeurant en lad. parr.

352. — Le 29 janv. 1772, Jean Oursel, laboureur, demeurant à S[t] Mards-de-Fresne, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, M[e] Jean-Baptiste Oursel (1), acolyte de la parr. de Chrétienville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[re] Ollivier-Jacques de Boisgruel, curé de S[t] Victor, et par François Desménages, laboureur, demeurant en icelle parr.

353. — Le 30 oct. 1771, Nicolas-Joachim-Gilles Dieuzy, marchand, demeurant à Blangy, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Pierre Delamare, acolyte de la parr. du Pin, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s[r] acolyte était fils de Pierre Delamare et d'Anne-Françoise Riquier.

354. — Le 2 nov. 1771, Alexandre Pitache, marchand, demeurant à Bernay, parr. S[te] Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Antoine Pitache, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Gilles Philippes, s[r] de la Londe, marchand, et par M[e] Pierre-Alexandre Le Mercier, vicaire de S[te] Croix, tous deux demeurant en lad. parr.

(1) M[r] J.-B. Oursel, vicaire de Neuville-sur-Authou, refusa le serment constitutionnel en 1791. L'année suivante, forcé de quitter la France, il se réfugia à Londres. Il y exerça le métier de *fileur* pour gagner sa vie. Après la Révolution il revint en France et fut nommé, en 1802, curé de Plainville à la place de M[r] Bessin qui continua de résider dans la paroisse. Plus tard M[r] Oursel fut envoyé à la Chapelle-Hareng. Il desservit cette paroisse aussi longtemps que ses forces le lui permirent. Mais accablé par les ans et par la maladie, il donna sa démission. Il mourut le 14 décembre 1835, à l'âge de 85 ans. *(Archives de l'Eure.— Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux).*

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE XXXIV.

1. — Le 1er avril 1772, « Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, par la grâce de Dieu et du St Siège apostolique, etc. Vu la requeste à Nous présentée ce jourd'huy par la communauté des chapelains de notre Eglise Cathédrale, attendu que l'official, le vice-gérant et le promoteur ordinaires de notre diocèse sont membres du Chapitre de notred. Eglise Cathédrale, lequel peut avoir intherest au proceds pendant par appel en notre officialité entre la communauté desd. chapelains et certains vicaires et officiers douze-livres de notred. Eglise Cathédrale, Nous avons nommé, commis et constitué, nommons, commettons et constituons par ces présentes noble Mre Louis-Charles de la Roque, pbre, licencié en droit canonique, l'un de nos vicaires généraux, pour notre official, et le sr Pierre Gallot, prestre habitué en la psse de St Jacques de cette ville pour notre promoteur aud. proceds, pour par lesd. srs official et promoteur estre procédé, chacun en ce qui le concerne, à l'instruction et jugement dud. proceds jusqu'à sentence définitive inclúsivement...... Donné à Lisieux, en notre palais épiscopal, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire. — † J.-M., év. de Lx. »

2. — Le 18 mars 1772, Nicolas Le Clerc, marchand, demeurant à Epaigne, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas-Martin Le Mire (1), acolyte de la parr. de St Jacques de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

3. — Le 24 mai 1771, dame Marie de Soulbieu, Vve de Pierre Fortin, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me Jean-Baptiste Fortin, acolyte de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

(1) Mr Le Mire était vicaire à St Jacques de Lx en 1791. Il ne se laissa pas entraîner par l'exemple du curé de cette paroisse. Il refusa le serment schismatique et, l'année suivante il partit pour Ostende avec Mr Le Court, chapelain de l'hôpital. Après la Révolution, il revint à Lisieux et resta prêtre habitué à St Jacques. Il y mourut en 1827, à l'âge de 77 ans (*Archives du Calvados. — Archives de l'église St Jacques de Lx.*)

4. — Le 31 décembre 1771, Me Jean Bourlet, « curé de la première portion des trois de St Germain de la Campagne, » Jacques Bourlet, laboureur, demeurant en lad. parr. de St Germain, agissant en leur nom et au nom de Pierre Bourlet, leur frère, demeurant à Amiens en Picardie, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Bourlet, acolyte, fils dud. Jacques, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec.

5. — Le 30 mars 1772, Me Jean-Robert Deschamps du Mesnil, pbre de St Germain de Lx, bachelier en théologie de l'Université de Caen, demeurant à Paris en la communauté des prêtres de St Paul, rue et parr. St Paul, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Lx, en parlant à François Moret, son suisse, trouvé en son corps de garde, au palais épiscopal. (*V.* **159**, **331**).

6. — Le 30 mars 1772, Me Jean-Michel Bongard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé du Mesnil-Vicomte, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Lx et aux religieux de St Evroult. (*V.* **162**, **321**).

7. — Le 1er avril 1772, Me Robert-Thomas Lindet, pbre, (originaire de Ste Croix de Bernay), Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au séminaire de St Sulpice, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult. (*V.* **132**, **286**).

8. — Le 1er avril 1772, Me Pierre Lelièvre, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, professeur septennaire de troisième au collège du Mont, demeurant à Caen, parr. St Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux.

9. — Le 1er avril 1772, Me Michel Liénard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Neuville-sur-Touques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **126**).

10. — Le 1er nov. 1764, François Thuret, fils de Nicolas et de Marie Barbey, de la parr. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

11. — Le 26 déc. 1771, Charles-Guillaume Le Boucher, bourgeois de Lx, y demeurant, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Le Roux (1), acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

(1) Mr J. Le Roux, prêtre habitué à St Germain de Lx, se lança dès le principe avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire. Au mois de décembre 1790, il faisait déjà partie des clubs de la ville et demandait des canons pour que les citoyens de Lisieux pussent lutter « contre les ennemis de la chose publique » Il fut du petit nombre des prêtres de St Germain qui prêtèrent le serment constitutionnel, et il abandonna complètement l'état ecclésiastique. *(Archives du Calvados.)*

12. — Le 1er janvier 1772, Mesre Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, acolyte, demeurant ordinairement au presbytère du Torquesne et se trouvant présentement au château de lad. parr., constitue en sa faveur 150 livres de rente afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur tous les biens que led. sr acolyte tient de la succession de son père, feu Mesre Gaspard-Abraham de Nocey, chevr, seigr et patron du Torquesne, et spécialement sur une pièce de terre nommée les Grandes Vigneries, sise en la parr. de St Hymer. De plus cette rente est garantie par Mesre Charles-Jean-Gaspard de Nocey, chevr, seigr et patron du Torquesne, Le Val et Grosseville, demeurant aud. château, et par Me André Sauvage, curé du Torquesne. Fait et passé au château du Torquesne, en présence de Me Guillaume-Louis Formeville, vicaire dud. lieu, et autres témoins. (*V.* 139).

13. — Le 25 févr. 1772, Antoine Nicolle, receveur des droits seigneuriaux de l'évêché et comté de Lx, porteur de la procuration de Me Jean-Baptiste Nicolle, acolyte, demeurant à Hermival, et Antoine Nicolle, marchand, frère dud. sr Jean-Baptiste, demeurant aussi à Hermival, constitue 150 livres de rente en faveur dud. sr acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur les biens provenant de la succession de François Nicolle, père desd. frères Nicolle, et de François Nicolle, leur autre frère. Fait et passé à Hermival, par devant Eustache Bénard, notaire aud. lieu.

14. — Le 31 déc. 1771, Jean Montoure, tisserand, et Alexandre Droulin, marchand, demeurant à St Pierre-de-Mailloc, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Montoure, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec.

15. — Le 28 mars 1772, Georges Lesage, boulanger, demeurant à Orbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Lesage (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte absent fut représenté dans cet acte par Pierre Ménage, huissier, demeurant aussi à Orbec.

16. — Le 11 nov. 1771, Thomas Bissey, marchand, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François Lecornu (2), acolyte de la parr. d'Orville, afin qu'il puisse parvenir aux

(1) Mr Lesage se trouvait vicaire d'Abenon en 1791. Il refusa le serment et revint pendant quelque temps à Orbec en qualité de prêtre habitué. Il logeait en sa maison sise dans la Grand'Rue. Mais en 1792 il fut obligé de partir pour l'exil : il se trouvait, le 21 août de l'année suivante, au château royal de Winchester. Quand la tourmente révolutionnaire fut passée, il revint au pays natal : il fut nommé, en 1803, curé de Courtonne-la-Ville où il finit ses jours en l'année 1812. Il était âgé de 64 ans (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché et Ordo de Bx.*)

[2] Mr Lecornu, prêtre né à Orville, prêta le serment constitutionnel en 1791 et fut élu curé de Planches, district de Louviers. Le 10 germ. an II, il renonça à l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise. (*Archives de l'Eure,*)

ordres sacrés. Cette rente est garantie par François Le Cornu, père dud. s^r acolyte.

17. — Le 21 déc. 1771, Louis De Laquèze, laboureur, demeurant à Courbépine, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Claude-Simon De Laquèze, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay.

18. — Le 30 oct. 1771, Jean-Baptiste Ducroq, boulanger, demeurant à Bernay, parr. de N.-D. de la Couture, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Ducroq, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

19. — Le 11 mars 1772, Michel Bigot, laboureur, demeurant à St Aubin-de-Bonneval, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel Bigot, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Pierre-Eustache Courtin, notaire aud. lieu.

Led. s^r acolyte absent fut représenté par son frère, Louis Bigot, demeurant en lad. parr.

20. — Le 4 avril 1772, Me Jean-André Férey, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fervaques et titulaire de la chapelle St Nicolas en la Cathédrale, de vingt livres de revenu, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **134**, **305**.)

21. — Le 11 avril 1772, dispense de parenté au 4e degré accordée, pour cause de pauvreté, par le seig^r évêque pour le mariage entre Michel Labbé, Esc^r, de la parr. de Druval, et d^lle Marie-Anne-Catherine Labbé d'Héroussard, de la parr. de Hotot. (*V.* **29**.)

22. — Le 22 juillet 1768, Pierre Bernays, du diocèse de Lx, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1769, led. s^r Bernays, fils de Louis et de Marie Lemercier, de la parr. de Courbépine, *ritè dimissus*, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 11 mars 1772, le s^r Bernays, pbre, âgé de 27 ans accomplis, obtient des lettres de quiquennium du recteur de lad. Université de Caen.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 6 avril 1772, le s^r Bernays, habitué en l'église de N.-D. de la Couture de Bernay, demeurant en la campagne de lad. parr., fait signifier ses noms et grades aux relig^x de N.-D. de Bernay.

23. — Le 6 avril 1772, Me Jean Petit, pbre, M^e ès-arts en l'Uni-

versité de Caen, vicaire de St Pierre-des-Ifs, fait réitérer ses noms et grades aux relig[x] de N.-D. de Bernay.

24. — Le 6 avril 1772, Me Jean-Baptiste Lefranc, pbr̄e, Me ès-arts en l'université de Caen, vicaire de St Thomas de Touques, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **92**)

25. — Le 6 avril 1772, la nomination à la cure de N.-D. du Mesnil-Guillaume appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] François Le Mercier, chev[r], seig[r] et patron du Mesnil-Guillaume, haut-justicier dud. lieu et de St Jean-de-Livet, chevalier de l'Ordre militaire de St Louis, ancien commandant de l'artillerie du Canada, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Gilles Le Roy, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Paulmier, pbr̄e du diocèse de Lx, (par̄r. de St Cyr-de-Salerne), vicaire de St Georges-du-Mesnil. Fait et passé à Lx, en la maison canoniale de M[r] Le Mercier, en présence de Louis Bordeaux, fabricant de toiles, et autres témoins.

Le même jour, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Paulmier la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Paulmier (1) prend possession de la cure du Mesnil-Guillaume, en présence de Me Gilles Gosselin, pbr̄e, desservant lad. par̄r., Guillaume Le Roy, vivant de son bien, demeurant à St Germain de Pontaudemer, et autres témoins.

26. — Le 13 avril 1772, dispense de bans pour le mariage entre Guy-Charles-Jean de Bois-Thierry, originaire de la par̄r. de St Sylvestre de Cormeilles, demeurant à Courcelles, diocèse de Beauvais, fils de feu Jean-Charles-Pierre de Bois-Thierry, chev[r], seig[r] de Courcelles, Rançon et autres lieux, et de noble dame Marie-Louise du Nepveu, d'une part, et d[lle] Marie-Françoise-Geneviève Thomas, fille mineure de feu Jean-Geoffroy Thomas et de dame Marie-Geneviève Néél, de la par̄r. de Gerberoy, aud. diocèse de Beauvais. (*V.* **380**.)

27. — Le 8 avril 1772, Me Louis Jouen de Bornainville, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de St Germain-la-Campagne, et représenté par son père, Me Jean-Louis Jouen de Bornainville,

(1) M. Paulmier était à la fois maire et curé du Mesnil-Guillaume en 1791 ; il avait alors 54 ans. Il ne consentit à prêter le serment constitutionnel qu'avec des restrictions qui furent trouvées injurieuses par le Directoire de Lisieux, et il fut destitué. Cependant il ne quitta pas immédiatement la paroisse. Le Vendredi-Saint de cette même année, les habitants de Courtonne-la-[V]ille et ceux de St Martin-de-Mailloc vinrent pour l'empêcher de remplir ses fonctions. Le Directoire approuvait ces bandits, mais la municipalité soutenait le curé. Cependant celui-ci dut céder à la force ; il se retira chez son frere, l'un des notables de St Cyr de Salerne. Mais là, sa présence compromettait les siens sans assurer sa propre sécurité. Il prit un passe-port pour l'Angleterre le 17 septembre 1791 et s'embarqua à Honfleur ; il se retira à Londres. Après la Revolution il revint en France et fut remis en 1803 à la tête de la paroise du Mesnil-Guillaume. Il y mourut en 1823, à l'âge de 86 ans. — (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. — Ordo de Bx.*)

docteur en médecine, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **99**, **140**.)

28. — Le 8 avril 1772, Me Michel Coupey de Valprey, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la chapelle de St Laurent de Planches, demeurant à Echauffour, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **161**.)

29. — Le 14 avril 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Michel-Joseph Labbey, fils de feu Michel-Joseph Labbey, Escr, seigr de Druval, et de feue noble dame Marie-Barbe de Percaval, de la parr̄. de Druval, d'une part, et noble damlle Marie-Anne-Catherine Labbey d'Héroussard, fille de feu Jacques Labbey, Escr, seigr d'Héroussard, et de noble dame Anne-Louise Le Pelley, de la parr̄. de Hotot. (*V.* **21**.)

30. — Le 2 juillet 1768, Jean-Philippe-Théodose-Amand Féret, du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1769, led. sr Féret, fils de François et de Marie-Thérèse Durand, de la parr̄. de Ste Croix de Cormeilles, *ritè dimissus,* reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 11 mars 1772, le sr Féret, pbrē, âgé de 25 ans environ, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université de Caen.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Bourges et Tours ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 9 avril 1772, le sr Féret, pbrē, vicaire de St Philbert-sur-Rille, fait signifier ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Cormeilles et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames religieuses de St Léger dud. Préaux. (*V.* **154**, **222**.)

31. — Le 9 avril 1772, Me Jean-Baptiste Hermier, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr̄. de St Martin-St-Firmin, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de l'abbaye de St Léger. (*V.* **142**.)

32. — Le 9 avril 1772, Me Jean-François Langlois, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Aignan de Pontaudemer, diocèse de Rouen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger dud. Préaux.

33. — Le 10 avril 1772, Me Marin-Jean Le Seigneur, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie, professeur septennaire en lad. Université, demeurant à Paris, au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, parr̄. St Etienne-du-Mont, et représenté par Me Pierre Lefrançois, pbrē, vicaire de Rays, en la

Cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **166**, **325** .)

34. — Le 10 avril 1772, Me Jacques Coignard, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire en la parr̄. de St Nicolas-des-Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V.* **322**).

35. — Le 11 avril 1772, Me Jean Grieu, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, titulaire de la chapelle St François de Campigny en la parr̄. d'Orville, de 60 livres environ de revenu annuel, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque de Lx et aux religieux de St Evroult.

36. — Le 14 avril 1772, Me Jérosme-Réné Levain, pbr̄e du diocèse de Séez, M^e ès-arts en l'Université d'Angers et bachelier en théologie, professeur de théologie au collège royal d'Alençon, demeurant parr̄. N.-D., fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V.* **131**, **299**).

37. — Le 14 avril 1772, Me Jacques Hubert, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de St Loup-de-Fribois, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge et aux dames de l'abbaye de St Désir de Lisieux. (*V.* **96**).

38. — Le 15 avril 1772, Me Jacques-François Le Nepveu, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, professeur septennaire au collège du Bois, demeurant à Caen, rue au Canu, parr̄. St Etienne, et représenté par Louis-Michel-Alexandre Delauney, marchand-libraire, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **160**, **335**).

39. — Le 17 avril 1772, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Bernay. (*V.* **155**, **300**).

40. — Le 18 avril 1772, Dom Jacques-Michel Asselin, pbr̄e du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Paris, religieux de l'Ordre de Cluny, ancienne observance, demeurant au prieuré conventuel de St Denis de Nogent-le-Rotrou, diocèse de Chartres, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V.* **163**).

41. — Le 28 avril 1772, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Hurard, marchand, fils de feu Jean-Baptiste, d'une part, et Marie-Antoinette Biette, fille de Me Jean-Baptiste-Antoine Biette, procureur en l'élection et grenier à sel de Lx, et de Marie-Anne Maillard, tous deux de la parr̄. St Jacques de Lx.

Suit la dispense de parenté au 4e degré entre lesd. parties.

42. — Le 29 avril 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Thomas de Thollemer, fils de Robert-Thomas et de Françoise

Féret de la Chasse, de la parr. de Dozulé, d'une part, et d^{lle} Monique Quesnel, fille de feu Me Jean Quesnel, s^{r} de Bernière, et de feue dame Anne Deschamps, de la parr. de Druval.

43. — Le 22 sept. 1748, Jacques-François Tahère, fils de Robert et de Rénée Le Goullier, de la parr. d'Acqueville, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 10 mars 1772, led. s^{r} Tahère, pbre, âgé de 45 ans environ, est reçu M^{e} ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1772,. il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Séez et Le Mans, ainsi que sur les collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 5 mai 1772, le s^{r} Tahère, chapelain des dames de la Congrégation de N.-D., établie à Bernay, parr. de N.-D. de la Couture, demeurant aussi en lad. parr., fait signifier ses noms et grades au seig^{r} évêque de Lx.

Le 7 mai, il fait faire la même signification aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **103**).

44. — Le 11 mai 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jacques-François de Vigan, chev^{r}, seig^{r} de Puneley, la Fosse et autres lieux, mousquetaire de la seconde compagnie du roy, fils de feu François-Félix-Joachim de Vigan et de feue noble dame Marie-Marguerite de Bréant, de la parr. de St Martin-de-Fresnay, d'une part, et noble d^{lle} Jeanne-Antoinette-Charlotte-Godefrine de la Lande, fille de Mes^{re} Pierre de la Lande, chev^{r}, seig^{r} de Brionne, Passel, Nagel et en partie de Bailleul, chev^{r} de l'Ordre militaire de St Louis, et de feue dame Françoise-Geneviève Collette de Champseru, de la parr. de Nagel, diocèse d'Evreux.

45. — Le 8 mai 1772, Me Ursin-Nicolas Despériers, pbre, curé de la 2e portion de Monnay et titulaire de la chapelle St Romain non distributive, fondée et non desservie, en la Cathédrale, résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains de Mre François-Adrien Symon de Longueville, pbre, chanoine de semaine en lad. Eglise, afin qu'il y soit par lui pourvu. Fait et passé à Lx.

Ls même jour, led. s^{r} Symon nomme aud. bénéfice la personne de Me Michel-François Bardel, pbre, vicaire d'Orbec.

Le 11 mars 1772, led. s^{r} Bardel, est mis en possession de la Chapelle St Romain par le ministère de M^{r} Le Blond de la Villedubois, chanoine-trésorier de la Cathédrale, en présence du secrétaire ordinaire

du Chapitre et de Mes Pierre Lefrançois et Jean-Baptiste Manson, pbr̄es, hauts vicaires de cette église.

46. — Le 13 mai 1772, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-André-Augustin Michel, s^{r} de Beaupré, bourgeois de Caen, fils de feu Isaac Michel, s^{r} de Beaupré, aussi bourgeois de Caen, et de feue dam^{lle} Elisabeth Hardy, demeurant présentement à Querville, d'une part, et d^{lle} Marie-Thérèse-Monique Fergant, fille de Pierre Fergant, Esc^{r}, cons^{er} du roy en la chambre des Comptes de Rouen, seig^{r} et patron de Querville et patron honoraire du Mesnil-Mauger, des fiefs de Capomesnil, Vieux-Manchon et du Coin, seig^{r} suzerain des parr̄. de St-Loup-de-Fribois, Banneville, et des fiefs du Mont-de-la-Vigne, Hoiniard, et de la Motte-Mi-Hareng, et de d^{lle} Marie-Thérèse Manchon, de la parr̄ de St Loup-de-Fribois.

47. — Le 18 sept. 1761, Isaac-Daniel Gonfray, fils d'Isaac et de Rénée-Modeste Chavre, de la parr̄. de Ste Trinité de Falaise, diocèse de Séez, reçoit la tonsure à Séez.

Le 1^{r} avril 1768, il reçoit les ordres mineurs.

Le 23 févr. 1771, il est ordonné prêtre à Séez.

Le 22 juillet 1767 il est reçu M^{e} ès-arts en l'Université de Caen.

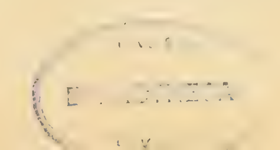
Le 10 févr. 1771, led. s^{r} Gonfray, diacre, âgé de 25 ans accomplis, bachelier en théologie, titulaire de la chapelle de N.-D. de Fontaine-le-Pin, au diocèse de Bayeux, obient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, etc..., ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 24 avril 1772, le s^{r} Gonfray, pbr̄e, demeurant en la parr̄. de St Gervais de Falaise, et représenté par Me Daniel Gonfray, pbre, curé de Mézière, diocèse de Séez, fait signifier ses noms et grades aux relig^{x} de Ste Barbe. (*V.* **156**, **301**, **386**).

48. — Le 18 mai 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Georges-Antoine-Rémy Mallard, chev^{r}, s^{r} des Chesnes, fils de..... Mallard, chev^{r}, et de noble dame Louise-Charlotte de Rupierre, demeurant en la parr̄. de la Ferrière-Haut-Doyen, diocèse de Séez, d'une part, et noble d^{lle} Rose-Françoise-Julie de Rupierre, fille majeure de feu Mes^{re} Charles de Rupierre, ancien officier au régiment royal de cavalerie, chevalier de l'Ordre militaire de St Louis, et de noble dame Marie Pigace, de la parr̄. de St Pierre-la-Rivière. (*V.* **346**).

49. — Le 18 mai 1772, dispense de bans pour le mariage entre Me Antoine-Charles Le Bret, avocat, cons^{er} du roy, rapporteur du point d'honneur, fils de Me Jean-François Le Bret, aussi avocat,



officier commensal de la Maison de Sa Majesté, et de dame Marie-Marguerite Montfort, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part, et dlle Marie-Anne-Françoise David, dame et patronne de St Martin-de-la-Lieue, fille de feu Louis-Jacques David et de dame Marie-Anne Halbout, de la parr. St Jacques de Lx.

50. — Le 19 mai 1772, dispense de bans pour le mariage entre Charles Depierre, fils de Jacques et de Marie-Anne Barc, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay, d'une part, et dlle Marie-Anne-Thérèse Lindet, fille de Thomas et de Marie-Anne Jouvin, de la parr. de Ste Croix de Bernay.

51. — Le 25 mai 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-Louis-Marguerite de Chappuzeau, chevr, seigr de Sanguine, gentilhomme ordinaire du roy, fils majeur de Mre Louis-Daniel de Chappuzeau de Baugé, chevr, maître d'hôtel ordinaire du roy, et de feue dame Marie-Antoinette de Hem (?), de la parr. de St Nicolas-des-Champs, de la ville de Paris, d'une part, et dlle Marie-Magdeleine-Félicité Le Normand, fille de Mesre François-Claude Le Normand, Escr, seigr et patron de Victot, et de feue noble dame Marie-Anne-Constance Nicolas, de lad. parr. de Victot. (*V.* **116**, **298**).

52. — Le 30 mai 1772, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Jacques Féret, marchand changeur des monnayes, fils de feu Jean-Baptiste et de Claude-Marguerite Moisson, d'une part, et Geneviève-Marie Delamare, fille d'Alexis-Bernard Delamare, avocat, conser du roy, lieutenant en l'élection de Pontaudemer et procureur fiscal en la haute-justice de Cormeilles, et de Marguerite-Geneviève-Françoise Cavelier, tous deux de la parr. Ste Croix de Cormeilles.

53. — Le 3 juin 1772, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-François Duthrosne, sr de Valmont, marchand, fils de feu Jacques, de la parr. de Beuvron, d'une part, et dlle Marie-Thomasse-Thérèse Vanier, fille de feu Robert, originaire de St Pierre de Caen et demeurant à Ifs, diocèse de Bayeux.

54. — Le 12 juin 1772, la nomination à la chapelle distributive de St Jean-l'Evangéliste appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre François-Jean Dubois, pbre, chanoine prébendé du Val-Rohais, se trouvant chanoine de semaine, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Guy-Pierre de Fautereau, pbre, dernier titulaire, la personne de Me François Dubois, pbre, curé de Deauville.

Le même jour, led. sr Dubois est mis en possession de lad. chapelle St Jean par le ministère de Mr Mery, chanoine. (*V.* **99**).

55. — Le 25 juin 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Anne-François de Bocquencey, sr de la Bassetière, fils majeur de Mesre Charles-Joseph-François de Bocquencey, chevr, seigr du Chesney,

et de feue noble dame Jeanne-Isabelle de Bernière, de la parr. de Heugon, d'une part, et d[lle] Marie-Anne-Françoise de Bréant, fille majeure de feu Jacques-Philippe de Bréant, seig[r] du Bosc-le-Comte, et de noble dame Marie-Anne-Françoise de Mauduit, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay.

56. — Le 23 juin 1772, M[e] Jean Dumont (1), pbre du diocèse de Lx, pourvu en Cour de Rome de la cure de S[te] Marguerite-de-Viette, vacante par la résignation faite en sa faveur par le dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Pierre Cosme, curé du Mesnil-Bacley, et autres témoins.

57. — Le 2 juin 1772, Dom Ives-Michel Le Baillif, pbre, religieux et sous-prieur de N.-D. de Cormeilles, Ordre de S[t] Benoît, ancienne observance, chapelain du prieuré simple et régulier de S[t] Fiacre et S[t] Firmin, dépendant de lad. abbaye et situé en la parr. de S[te] Croix de Cormeilles, étant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Dom Nicolas-Charles Le Mignon des Mares, pbre, prieur et bailly de l'abbaye de Cormeilles. Il se réserve toutefois une rente viagère de 150 livres. Fait et passé en lad. abbaye, en présence de M[e] François Caradec, docteur en médecine, demeurant à Lx, parr. S[t] Jacques, et de M[e] Jean Fouquet, chirurgien juré, demeurant au bourg de Cormeilles.

Le 13 juin 1772, la nomination aud. prieuré simple appartenant au seig[r] abbé de Cormeilles, M[gr] Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Marseille et abbé commendataire de Cormeilles, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort dud. s[r] Le Baillif, dernier titulaire, la personne dud. s[r] Le Mignon. Fait et passé à Marseille, au palais épiscopal.

Le 27 juin 1772, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Le Mignon la collation dud. prieuré.

Le 30 juin 1772, le s[r] Le Mignon prend possession de la chapelle de S[t] Fiacre et S[t] Firmin avec toutes les cérémonies accoutumées, en présence de M[e] Louis-Philippe Féret, avocat, demeurant en la parr. de S[te] Croix de Cormeilles, et autres témoins.

58. — Le 31 octobre 1734, Thomas Deschamps, fils de Michel et

(1) M[r] Dumont et M[r] Croisy, son vicaire, prêtèrent le serment schismatique pur et simple, aux applaudissements de la population, le 20 févr. 1791. Par suite, le curé resta à la tête de la paroisse en qualité de curé constitutionnel. Mais en l'an II, lorsque le culte constitutionnel lui-même eut été aboli pour faire place au culte de la Raison, M[r] Dumont remit ses lettres de prêtrise à la municipalité et abandonna l'état ecclésiastique. On le trouve encore en l'an VIII, touchant la pension que l'Etat servait aux prêtres assermentés ; mais depuis cette époque nous perdons sa trace. Il est probable qu'il mourut vers la fin de la Révolution. Son nom ne se trouve pas parmi ceux des prêtres qui firent leur soumission à l'évêque de Bayeux en 1802. On ne le voit pas davantage dans le Nécrologe de l'*Ordo* et enfin un nouveau curé fut nommé à Viette en 1803. *(Archives du Calvados.)*

de Marie Verdrie, de la parr. de Gacé, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 27 avril 1837, il est ordonné sous-diacre.

Le 23 sept. 1741, il reçoit la prêtrise.

59. — Le 7 juin 1772, la nomination à la trésorerie de la Cathédrale de Lx et au canonicat de St Hymer appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme auxd. bénéfices, vacants par la mort de Mesre Adrien-Jean-Théodose Le Blond de la Villedubois, dernier titulaire, la personne de Mesre Etienne-François-Ignace de Gruel, pbre du diocèse de Gap, bachelier en l'un et l'autre droit. Donné à Passy, sous le contre seing de Mre Jean-François-Polycarpe Naudin, chanoine de Lx, pris pour secrétaire. (*V.* **70**.)

Le 17 juillet 1772, led. sr de Gruel (1) est mis successivement en possession du canonicat et prébende de St Hymer et de la dignité de trésorier en lad. Cathédrale par le ministère de Mr le doyen.

Le 18 sept. 1762, le sr de Gruel, du diocèse de Gap, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure, à Carpentras, dans la chapelle des dames Ursulines.

Le 22 sept. 1764, le sr de Gruel, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Avignon.

60. — Le 14 juillet 1772, vu l'attestation du sr Dupont, vicaire de Basseneville, dispense de bans pour le mariage de Jean Baudry.

(1) Mr de Gruel, fils d'Etienne de Gruel et de Jeanne-Philippe d'Astier, naquît à Gap en 1739. Son titre clérical, conservé aux archives des Hautes-Alpes, est du 15 avril 1763. Il est précédé de ces mots fort intéressants pour notre sujet : « Titre clérical d'Etienne-Ignace de Gruel, *de la Compagnie de Jésus*, acolyte du diocèse de Gap, étant actuellement au séminaire de Saint-Charles d'Avignon. » La Compagnie ayant été supprimée, il se trouva attiré dans le diocèse de Lisieux par la présence de Mgr de Condorcet, ancien évêque de Gap. Le prélat lui avait déjà donné une cure dans son diocèse quand la Trésorerie de la Cathédrale et le canonicat y annexé se trouvèrent vacants. L'évêque de Lisieux le nomma à ces bénéfices. Plus tard il devint vicaire général de Lx. Mr de Gruel ayant fait, en 1789, un voyage dans son pays, s'y trouvait encore lorsque l'on demanda aux bénéficiers la déclaration des revenus de leurs bénéfices. Il fit faire cette déclaration par procureur le 24 févr. 1790. Il avait alors 51 ans. Quand il vit la tournure que prenaient les affaires politiques. Il prit le parti d'attendre les évènements avant de retourner à Lisieux. Le Chapitre fut supprimé ; il n'y revint jamais. Il habitait en 1792, chez sa sœur, au manoir seigneurial de la Croix, sur la route de Gap à Tallard. Le comité de surveillance de Gap l'y fit arrêter, le 22 brumaire an II, « accusé d'avoir tenu un rassemblement de nobles et autres personnes suspectes ; soupçonné d'avoir voulu émigrer au mois d'août 1792 ; etc. » Sa sœur fut arrêtée avec lui. Au bout d'un an, ils furent remis en liberté. Le diocèse de Gap ayant été supprimé par le Concordat et réuni à celui de Digne, Mgr Dessole, évêque de Digne, choisit M. de Gruel pour son grand vicaire et le chargea de réorganiser les paroisses et le culte dans l'ancien diocèse de Gap. Lorsque cette œuvre fut terminée, l'évêque, sur la demande du préfet des Hautes-Alpes, établit définitivement à Gap M. de Gruel, vicaire général, pour représenter dans le département l'administration diocésaine. Mais ce ne fut pas pour longtemps : il y mourut le 1er sept. 1804, à l'âge de 65 ans. Mgr Dessole ressentit vivement cette perte. « M de Gruel, écrivait-il au préfet, le 22 fructidor an XII, était d'une vertu et d'une douceur si parfaites qu'il est, je crois, difficile d'en trouver un pareil dans la société. » *(Archives du chapitre de Lx. — Notes extraites des archives des Hautes-Alpes et gracieusement communiquées par M. l'abbé Guillaume, archiviste de ce département.)*

61. — Le 25 juin 1772, la nomination à la cure de St Sébastien de Préaux appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles-Louis Le Bas, seigr et patron de Préaux, Friardel et la Nolart, conser du roy, receveur ancien et alternatif des tailles de l'élection de Lx, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Debris, dernier titulaire, la personne de Me François Charlemaine, pbrē de ce diocèse. Fait et passé à Lx, parr. St Jacques, en la maison et demeure dud. seigr.

Le 23 juillet 1772, Mr de la Roque, vic. gl, donne aud. sr Charlemaine la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Charlemaine (1) prend possession de la cure de St Sébastien de Préaux, en présence de Mre Louis-François Denis du Val (2), pbrē, demeurant à Meulles ; Me Jacques Vattier, curé du Mesnil-Hubert, et autres témoins.

62. — Le 6 juin 1772, la nomination à la chapelle simple de St Louis de Bonnevillette appartenant au seigr abbé de Cormeilles, Mgr Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Marseille et abbé commendataire de Cormeilles, représenté par Dom Nicolas-Charles-Benoît Le Mignon des Mares, pbrē, prieur et bailly syndic de lad. abbaye, nomme à cette chapelle, vacante par la mort de Mre Adrien-Jean-Théodose Le Blond de la Villedubois, dernier titulaire et chanoine de Lx, la personne de Mre Benjamin-Popon-Sébastien de Belloy de Morangle, diacre et chanoine de la collégiale de St Piat de Seclin en Flandre, y demeurant. Fait et passé à Lx.

Le même jour, Mr Mery, vic. gl, donne aud. sr de Belloy la collation dud. bénéfice.

Le 27 juillet 1772, le sr de Belloy, représenté par led. sr Le Mignon des Mares, prend possession de la chapelle St Louis avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de plusieurs habitants du Bois-Hellain.

63. — Le 30 juillet 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-Louis-François Gervais, chevr, seigr des Vaugoums, la Gagnerie et autres lieux, ancien conser du roy, auditeur ordinaire des Comptes de Normandie, fils de feu Louis-René, ancien gouverneur des pages de Son Altesse Royale Madame la duchesse d'Orléans, et de dame

(1) Mr Charlemaine refusa, le 6 févr. 1791, le prêter le serment constitutionnel. A cause de son grand âge, il ne fut pas déporté ; il fut enfermé à la prison du Bon-Sauveur de Caen. Il y était encore en 1794. Après la Révolution, il revint à sa cure et y mourut en 1803 ou 1804. (*Archives du Calvados. — Liste de Formigny. —* Ordo *de Bx.*)

(2). Mr Denis resta prêtre habitué à Meulles jusqu'à la Révolution. Ayant refusé le serment à la Constitution civile, il fut arrêté et mis en prison à Lisieux. Il mourut le 1er janvier 1794, à l'âge de 74 ans dans la maison d'arrêt située Porte de Paris. — *(Archives de l'hôtel-de-ville de Lx.)*

Claude-Charlotte Le Large, originaire de la parr. d'Eaubonne et demeurant en celles de St Germain-l'Auxerrois, à Paris et de St Désir de Lx, d'une part, et noble demlle Adélaïde-Marie Le Large d'Eaubonne, fille mineure de Mesre Jean-Michel Le Large d'Eaubonne, Escr, seigr et patron de Nuisement-sur-Coole, et de feue dame Marie-Anne-Thérèse Lèle, demeurant de droit en la parr. de St Nicolas-des-Champs, à Paris, et de fait en lad. parr. de Nuisement, diocèse de Châlons-sur-Marne.

64. — Le 4 août 1772, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-François Loison, avocat, fils de feu Me Jacques Loison, conser du roy, substitut en l'élection d'Argentan, et de dame Madeleine-Elisabeth de la Noe, demeurant à Argentan, d'une part, et dlle Marie-Françoise Jobey, fille de Me Pierre-Charles Jobey, doyen des avocats, et de dame Marie-Jacqueline-Françoise Lautour de Montfort, demeurant à Orbec.

65. — Le 31 juillet 1772, la nomination à la 1re portion de N.-D. de Gonneville-sur-Dives appartenant au seigr du lieu, « noble dame Françoise-Catherine-Elisabeth d'Angerville, seule dame et patronne de la susd. 1re portion de Gonneville, épouse civilement séparée d'avec Louis de Baillehache, Escr, sr de Longueval, demeurante à Caen, parr. St Gilles », nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Caillier, dernier titulaire, la personne de Me Louis Féron, pbre, originaire de la parr. de Hamars et vicaire de Louvigny, diocèse de Bayeux. Fait et passé à Caen.

Le 4 août 1772, M. Mery, vic.-gl, donne aud. sr Féron la collation dud. bénéfice.

Le 5 août 1772, le sr Féron (1) prend possession de la cure de Gonneville, 1re portion, en présence de Me Jacques-Michel Lecomte, curé de Grangues et doyen de Beaumont ; Me Pierre-Amand Bretocq, curé de la 2e portion de Gonneville ; Me Pierre-Joseph Questel, pbre, desservant lad. 1re portion ; Me Gilles-Robert Alleaume, étudiant en philosophie, demeurant à Grangues, et autres témoins.

(1) Mr Féron refusa d'abord le serment schismatique en 1791 et fut destitué. Mais cédant aux larmes de sa mère qui demeurait avec lui, il finit par consentir au serment que sa conscience réprouvait. Grâce à cet acte de faiblesse il put rester dans la paroisse jusqu'à la fin de 1792. Mais le serment qu'il avait prêté le discrédita dans l'esprit des gens de bien et il vit le vide se faire autour de lui. D'un autre côté les notes que M. Roussel, curé de cette paroisse, rédigeait en 1868, nous disent que les révolutionnaires l'obligèrent à s'enfuir et à se cacher pour sauver sa vie. Ce n'est pas ainsi qu'ils traitaient ordinairement les prêtres assermentés. Cela n'indiquerait-il pas que M. Féron, cédant aux remords de sa conscience, aurait rétracté son serment ? Quoi qu'il en soit, à partir de décembre 1792, silence absolu sur M. Féron ; on perd sa trace à Gonneville. (*Archives du Calvados*. — *Mss de M. Roussel*. — *Archives municipales de Gonneville*.)

66. — Le 8 août 1772, fulmination de la dispense de parenté au 2e degré obtenue en cour de Rome pour le mariage entre Michel-Claude Deshayes, chirurgien, fils de feu Jacques, d'une part, et Marie-Michelle Gonniau, fille de Pierre-Charles et de feue Marie-Marguerite Deshayes, tous deux de la parr̄. de Gacé.

67. — Le 10 août 1772, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis-Etienne Foacier de la Coudre, receveur des fermes du roy, fils de feu Me Jacques Foacier de la Coudre, capitaine d'infanterie, et de dame Marie-Claude de la Roche-Brisson, originaire de la parr. St Cosme de Paris et demeurant à Honfleur, parr̄. Ste Catherine, d'une part et dlle Françoise Delauney, fille de feu Me Jean Delauney et de feue dame Marie-Marguerite Henry, originaire de la parr̄. St Louis du Louvre, à Paris, et demeurant à Honfleur, aussi parr̄. Ste Catherine.

68. — Le 1er nov. 1764, Jacques-Christophe Bréard, fils de François et de Marie-Catherine Fouque, de la parr̄. Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 30 janv. 1772, led. sr Bréard, pbr̄e, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la chapelle St Blaise et St Georges du Maharu, en la parr̄. de St Ouen de Genneville, vacante par la mort de Me Jacques-Charles Le Chevalier, dernier titulaire.

Le 11 août 1772, Mr Despaux, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 10 nov. 1772, le sr Bréard prend possession dud bénéfice « par la libre entrée sur la place où étoit cy devant bâtie et construite lad. chapelle de St Blaise et St Georges de Maharu, prière à Dieu sur lad. place et toucher d'icelle, » en présence de Me Guillaume-Joachim Bertran, curé de Gonneville-sur-Honfleur, et autres témoins.

69. — Le 4 août 1772, la nomination à la cure de St Ouen de la Fresnaye-Fayel appartenant au seigr du lieu, noble dame Marie-Cécile-Henriette Osmont, dame et chanoinesse du chapitre de Remiremont, dame de la terre, fief et seigneurie de la Fresnaye-Fayel, demeurant à Remiremont et représentée par Nicolas-Pierre Delalande, marchand, demeurant à Garnetot, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Thomas Granger, dernier titulaire, la personne de Me Gervais-Marin Delalande, pbr̄e de la parr̄. de Grandmesnil, diocèse de Séez.

La procuration donnée aud. sr Delalande est datée du château de St Aubin de Locquenay, dans le Maine, où se trouvait alors lad. dame patronne de la Fresnaye-Fayel.

Le 5 août 1772, Mr Despaux, vic. gl, donne aud. sr Delalande la collation dud. bénéfice.

Le 9 août 1772, le s[r] Delalande (1) prend possession de la cure de la Fresnaye-Fayel, en présence de M[e] Jean-Eustache De Laville, pbr̄e, desservant lad. parr̄. ; Mes[re] Jean-Louis de Guerpel, chevau-léger de la garde du roy, demeurant à la Fresnaye, et plusieurs autres témoins.

70. — Le 3 août 1772, M[re] Etienne-François-Ignace de Gruel, pbr̄e, chanoine et trésorier de la cathédrale de Lx, et pourvu de la cure de N.-D.-du-Hamel aud. diocèse, demeurant à Paris, à la communauté des prêtres de S[t] Sulpice, rue des Aveugles, remet purement et simplement lad. cure entre les mains du seig[r] évêque de Lx. (*V.* **59**).

Le lendemain, Sa Grandeur, en vertu d'une délégation du seig[r] abbé de S[t] Evroult, nomme aud. bénéfice, ainsi vacant, la personne de M[re] Etienne Bayle, pbr̄e du diocèse de Gap, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Lx et secrétaire de l'évêché. Donné à Paris, sous le contre-seing de M[re] Jean-François-Polycarpe Naudin, chanoine de Lx, pris pour secrétaire.

Le 20 août 1772, led. s[r] Bayle prend possession de la cure de N.-D.-du-Hamel, en présence de M[e] Michel-Pierre Harderey, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **119**).

71. — Le 24 août 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Charles-François-Gabriel Dandel, Esc[r], seig[r] d'Anneville, de la Rivière et autres lieux, fils de feu Mes[re] Charles-Emmanuel Dandel, Esc[r], et de noble dame Catherine-Françoise Guillemette de Chantelou, demeurant en sa terre de Mézière, diocèse de Séez, d'une part, et noble dem[lle] Rose-Henriette-Elisabeth de Naguet de S[t] Georges, fille majeure de feu Mes[re] Alexandre de Naguet, Esc[r], s[r] de S[t] Georges, et de feue noble dame Françoise-Marguerite-Rose Quillet, pension-sionnaire chez les dames religieuses de la Congrégation de N.-D. d'Honfleur, parr̄. S[te] Catherine, et demeurant depuis plusieurs mois en la parr̄. de S[t] Georges de Pennedepie.

72. — Le 27 août 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis-Charles-Félix de Malortie, Esc[r], seig[r] de la Motte de Campigny, fils de feu Jean-Joseph et de dame Marguerite-Antoinette de Cahaigne, de lad. parr̄. de Campigny, d'une part, et d[lle] Marie-Charlotte-Eugénie Blondel de Lillebec, fille de Réné-Pierre-Jean-Jacques Blondel, seig[r] de Lillebec, officier de son Altesse Royale Madame la dauphine, et de dame Marie-Françoise-Thérèse Delauney, de la parr̄. S[t] Ouen de Pontaudemer.

73. — Le 8 sept. 1772, dispense de bans pour le mariage entre

(1) M[r] Delalande refusa de prêter le serment schismatique et quitta la paroisse à la fin de juin 1791, aussitôt après l'arrivée du curé constitutionnel. *(Archives municipales de la Fresnaye-Fayel.)*

Me Christophe Ménage, greffier au baillage vicomtal de Lx, originaire de la parr̃. d'Orbec et demeurant en celle de St Germain de Lx, fils de Jean Ménage, huissier, demeurant à Fervaques, et de feue Anne Boucher, d'une part, et Catherine-Geneviève Tasdhomme, originaire de la parr̃. de St Paul-de-Courtonne et demeurant en celle de St Germain-la-Campagne, fille de feu Pierre Tasdhomme et de feue Jeanne Bonnard.

74. — Le 9 sept. 1772, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision de la cure de St Arnoult obtenues en cour de Rome, le 25 sept. 1771, par Me Jean-Baptiste Damour, pbr̃e de ce diocèse, sur la résignation faite en sa faveur par Me Sébastien Laisney, dernier titulaire. Donné à Lx, au château des Loges.

Le 11 sept. 1772, led. sr Damour prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Robert-Julien Rônay, curé de St Thomas de Touques ; Me Jean-Baptiste Lefranc, vicaire de lad. parr̃. ; Louis-Claude Quélin, receveur des droits du roy; André Rônay, bourgeois de Touques, demeurant tous en lad. parr̃. St Thomas.

75. — Le 15 sept. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Charles Bretocq, fils de Louis Bretocq, conser du roy, élu en l'élection de Pont-l'Evêque, et de dame Marie-Magdeleine Delauney, de la parr̃. de Beaumont, d'une part, et dlle Marie Londe, fille de Jean-Baptiste, de la parr̃. de Putot.

76. — Le 5 juin 1772, la nomination au prieuré-cure de St Pierre d'Ellon appartenant au seigr abbé de Mondaye, Mre Charles-François Raffin, pbr̃e, licencié en théologie de la faculté de Paris, vicaire général du diocèse de Bayeux et abbé commendataire de Mondaye, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Fr. Guillaume Le Planquois, chanoine prémontré, dernier titulaire, la personne de Fr. Jean-Baptiste Dupetit-Bosq, pbr̃e, chanoine régulier et prieur claustral de lad. abbaye. Donné à Bayeux, en la maison dud. seigr abbé.

Le 5 juillet 1772, Mr Mery, vic. gl, donne aud. sr Dupetit-Bosq la collation dud. bénéfice.

Le 17 sept. 1772, le sr Dupetit-Bosq (1) prend possession du prieuré-cure d'Ellon, en présence de Me Jean-Louis Lefieffé, pbr̃e, desservant lad. parr̃. ; Me Richard-François Hardy, notaire royal aux sièges de Trungy et Lingèvres, demeurant à Juaye, et autres témoins.

(1) Mr J.-B. Dupetit-Bosq refusa le serment schismatique et partit pour l'exil. Il se réfugia d'abord à Portsmouth. Je ne sais combien de temps il y resta ; mais il mourut à Sommerstown, près Londres, à l'âge de 79 ans, le 11 septembre 1799. Avant d'expirer, il résigna sa cure à son vicaire, M. Jean Pitard, exilé avec lui. Mgr Brault ratifia ce choix et M. Pitard mourut curé d'Ellon en 1824, à l'âge de 62 ans. (*Abbaye de Mondaye*, par le P. Godefroy. — *Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

77. — Le 21 sept. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-François Gruel, conser du roy et contrôleur au grenier à sel de Bernay, fils de feu Me Bertrand Gruel, aussi conser du roy, et de feue dame Marie-Anne-Catherine Desjardins, d'une part, et dlle Aimée-Philippe-Marie-Magdeleine Terrier, fille de Pierre Terrier, changeur royal des monnayes, et de dame Anne-Marguerite Dutocq, tous deux de la parr. Ste Croix de Bernay.

78. — Le 22 sept. 1772, vu l'attestation du sr Lalouette, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-François Fouet de Crémanville, Escr, conseiller honoraire de la cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, veuf de noble dame Marie-Magdeleine Dasnières d'Annebault, fils de feu Mr Charles Fouet et de feue dame Anne-Angélique de Cambremer, demeurant aud. lieu de Pont-l'Evêque, d'une part, et dlle Magdeleine Marais, fille de Mr Nicolas Marais, négociant, et de dame Marthe Pinel, demeurant à Rouen, parr. de N.-D.-la-Ronde.

79. — Le 24 sept. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Léonor Hyvert, Escr, seigr de St Aubin-d'Appenay, veuf en premières noces, fils de feu Mesre Claude Hyvert, Escr, et de noble dame Charlotte Jouvin, de lad. parr. de St Aubin-d'Appenay, diocèse de Séez, d'une part, et noble dame Marie-Catherine-Adélaïde-Angélique de Cairon, Vve aussi en premières noces, fille de feu Mesre Louis de Cairon, chevr, seigr et baron de Crocy, et de noble dame Claude-Marguerite Bricault, de la parr. de Monnay et demeurant en celle du Sap.

80. — Le 3 juin 1772, Me Christophe Gadebled, pbre du diocèse d'Avranches, bachelier en théologie de l'Université de Paris et professeur septennaire au collège des Arts de l'Université de Caen, titulaire de la chapelle St Maur en la cathédrale de Lx, demeurant à Caen, rue de la Chaîne, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Vrard, pbre, originaire de la parr. de Reviers, diocèse de Bayeux, demeurant à Caen, parr. N.-D. Fait et passé à Caen.

Le 29 juin 1772, led. sr Vrard obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 23 sept. 1772, le seigr évêque, au château des Loges, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 sept. 1772, le sr Vrard (1), représenté par Me Pierre Le Cape-

(1) Mr Vrard fut nommé curé de Basly, diocèse de Bayeux, en 1776, et conserva jusqu'à la Révolution la chapelle St Maur qui n'était plus qu'un bénéfice simple. Après le Concordat, il fut continué dans sa cure et y mourut en 1815, à l'âge de 74 ans. (*Archives de l'évêché de Bx. — Registres des délibérations du chapitre de Lx.* — Ordo de *Bx.*)

lain, pbr̄e du séminaire de Lx, professeur de théologie, est mis en possession de la chapelle St Maur par le ministère de Mr Lebourg, chanoine.

81. — Le 23 sept. 1772, la nomination à la chapelle St Pierre, sise dans le château du Mesnil, parr̄. de Clarbec, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Guy-Claude-Nicolas du Val de Bonneval, chev^r, seig^r et patron de la châtellenie de la Houblonnière, Losier, Fumichon, seig^r et patron de la châtellenie de Manneville-la-Pipard, le Brèvedent, baron de Bonnebosc, seig^r et patron du Fournet, St Eugène, Mesnil-Poisson, Mesnil-Tison, Mesnil-aux-Crottes, Moulineaux dit Elbeuf, Petit-Bellegarde dit Moulineaux, Morière, la Vacherie et autres lieux, cons^er du roy en ses Conseils et président à mortier au parlement de Normandie, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Victor-Jacques Defrance, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Béguin, pbr̄e, curé de Moulineaux, diocèse de Rouen. Fait et passé à Lx, en l'étude du notaire apostolique

Le même jour, le seig^r évêque donne aud. s^r Béguin la collation dud. bénéfice.

Le 29 sept. 1772, le s^r Béguin prend possession de la chapelle du château du Mesnil-Poisson avec les cérémonies ordinaires, en présence de plusieurs ouvriers du pays.

82. — Le 1er oct. 1772, vu l'attestation du s^r Dubos, vicaire de N.-D.-du-Hamel, dispense de bans pour le mariage de Nicolas Chevalier.

83. — Le 6 oct. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re François-Charles-Guillaume Périer, Esc^r, seig^r de la Fontaine, Grennes, Paperottes et autres lieux, capitaine de dragons, fils majeur de Mes^re François-Jacques Périer, chev^r, seig^r de la Genevraye et autres lieux, et de feue noble dame Catherine-Gabrielle de Grieu, de lad. parr̄. de la Genevraye, d'une part, et d^lle Louise-Françoise d'Avesgo, fille mineure de Mes^re Pierre-Louis d'Avesgo, chev^r, seig^r et patron de Coulonges et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, et de feue noble dame Marie-Louise-Thérèse-Jeanne de St Simon de Courtomer, demeurant à Mortagne, parr̄. St Jean, diocèse de Séez.

84. — Le 14 oct. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Charles-François du Vey, officier de la grande venerie, et de dame Lespiney de Beaumanoir, d'une part, et d^lle Jeanne Foucques d'Orville, fille de Charlemaigne Foucques d'Orville, officier honoraire de la maison du roy, et de dame Marie-Anne Desprez, de la parr̄. de St Jacques de Lx.

85. — Le 15 oct. 1772, dispense de bans pour le mariage entre François Chevreuil, organiste, fils François, d'une part, et Catherine-

Thérèse Baton, fille de Jean, les deux parties de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer.

86. — Le 28 sept. 1772, la nomination à la cure de St Georges-des-Authieux « ou des Autels-sous-le-Regnouard » appartenant au seigr du lieu, Mesre Nicolas-Jacques de Gautier, chevr, seigr et patron des Authieux ou des Autels et de Garnetot, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Christophe Bellenger, dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Charles Le Roy, pbr̄e de la ville de Lx. Fait et passé au château de Garnetot, demeure dud. seigr présentateur, en présence de Mres Claude et Jean-Pierre Lambert, chevrs, seigrs de St Mards et d'Herbigny, demeurant aux parr̄. de Tournay, diocèse de Séez, et de St Pierre-des-Ifs, diocèse de Lx.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Le Roy la collation dud. bénéfice.

Le 30 sept. 1772, le sr Le Roy prend possession de lad. cure des Authieux, en présence de plusieurs habitants du pays. (*V.* **124**, **277**.)

87. — Le 12 oct. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Le Sens, Escr, sr d'Antierville, ancien capitaine des gardes-côtes, fils d'Antoine Le Sens et de dame Françoise Angot, veuf de noble dame Thérèse Scelles, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, d'une part, et dlle Marguerite Rosey, fille Louis Rosey, bourgeois de Lx, et de feue Marie-Anne Monpellier, originaire de lad. parr̄. St Jacques et demeurant à Foulbec.

88. — Le 15 oct. 1772, Me Jean-Baptiste Mignot, pbr̄e habitué en la parr̄. de St Germain de Lx et titulaire de la chapelle Ste Magdeleine en la Cathédrale, remet purement et simplement lad. chapelle entre les mains de Mre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbr̄e, vic.-gl du seigr évêque et chanoine prébendé de Villers, qui en sa qualité de chanoine de semaine se trouve le patron présentateur.

Le lendemain, ledit sr Despaux, nomme aud. bénéfice la personne de Me Pierre-Charles Levasseur, clerc du diocèse de Lx.

Le 19 oct. 1772, led. sr Levasseur (1) est mis en possession de la chapelle distributive de Ste Madeleine par le ministère de Mr Le Mercier, chanoine, avec les cérémonies accoutumées, accomplies dans la chapelle de la Ste Vierge, « le chœur étant empesché et l'office se faisant en lad. chapelle. »

89. — La 20 oct. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Pierre Lambert, chevr, seigr de St Mars et d'Herbigny,

(1) M. Levasseur refusa tous les serments et se refugia en Angleterre pour éviter la persécution. Il ne revint pas en France après la Révolution : et mourut à Birmingham en 1837. *Archives de la mairie de Lx*).

fils de feu Mes^re Pierre Lambert, chev^r, seig^r de St Mars et d'Herbigny, et de noble dame Marie-Benoist de Gouhier de Royville, de la parr. de St Pierre-des-Ifs, d'une part, et noble d^lle Marie-Marguerite-Jacqueline des Rotours, fille de feu Mes^re François-Louis des Rotours, et de noble dame Marguerite de Souvigny, de la parr. de Fougy, diocèse de Séez.

90. — Le 27 oct. 1772, dispense de bans pour le mariage entre François-Augustin Le Roux, fils majeur de feu Charles et de feue Françoise Vaultier, originaire de la parr. de Beuville, diocèse de Bayeux et demeurant en celle de Fatouville, d'une part, et noble dem^lle Henriette-Eléonore de Naguet, fille de feu Alexandre-Joseph de Naguet, Esc^r, s^r de Hélins, et de feue d^lle Henriette Le Bourgeois « originaire et demeurant en lad. parr. de Fatouville depuis huit à neuf mois, et ayant demeuré immédiatement avant, pendant plusieurs années, chez les dames bénédictines de Bayeux, connue sous le nom de d^lle Duval. »

91. — Le 9 nov. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Robert-Damien de Caumont, Esc^r, fils majeur de Mes^re Robert de Caumont, Esc^r, et de feue dame Marie-Louise Guisard, de la parr. de St Germain-en-Laye, diocèse de Paris, d'une part, et noble dame Louise-Jeanne-Mélanie Lambert de Janville, Vve de feu Mes^re Eustache-Louis Moulin, seig^r du Mesnil-Bacley, ancien trésorier de France au bureau des finances de Caen, et fille majeure de feu Mes^re Jean-Baptiste Lambert, Esc^r, s^r de Janville et de Belloy, et de noble dame Louise-Mélanie de Bonnechose, de la parr. de St Jacques de Lx.

92. — Le 3 août 1772, la nomination à la cure de Beuzeville appartenant au seig^r abbé du Bec-Hellouin et revenant au seig^r évêque de Lx, à cause de la vacance du siège abbatial, Mr Despaux, vic. g^l dud. seig^r évêque, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Jean-René Massue, pbre, dernier titulaire, décédé au mois de juillet, la personne de Me Jean-Baptiste Lefranc, pbre de ce diocèse, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Thomas de Touques et pourvu par résignation de la cure de Tocqueville, diocèse de Rouen. (*V.* **24**.)

Le 9 janvier 1772, led. s^r Lefranc prend possession de la cure de St Hellier de Beuzeville, en présence de Me Jacques-Christophe Bréard, vicaire de Gonneville-sur-Honfleur ; Me Etienne Gilles, vicaire de Beuzeville ; Gabriel Moullin, trésorier en charge, demeurant aud. lieu, et autres témoins. (*V.* **182**.)

92 bis. — Le 16 nov. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Dominique Adam, fils d'Edmond-François-Charles Adam, Esc^r, s^r de la Pommeraye, et de dame Marguerite Lhoste, originaire de la parr. de St Jean de Caen et demeurant en celle de St Germain de Lx,

d'une part, et dlle Catherine Rabot, fille de feu Antoine et d'Elisabeth Sauvage, de la parr. St Jacques de Lx.

93. — Le 16 nov. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Romain De la Mulle, négociant, fils de feu Jean-Baptiste et de dame Catherine Rondel, de la parr. Ste Catherine d'Honfleur, d'une part, et dlle Anne-Marie Pingré, fille mineure de feu Me Joachim Pingré, docteur en médecine à Hildeskeim, en Allemagne, et de dame Elisabeth Vaurechers (?).

94. — Le 17 nov. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-Joseph Badouet, avocat postulant au bailliage de Pont-l'Evêque, fils de Jacques et de Marie-Charlotte Roberge, de la parr. de St Pierre-des-Ifs, d'une part, et Marguerite-Catherine Patin, fille de Guillaume, aussi de lad. parr.

95. — Le 18 nov. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis-Joseph-Charles-Jacques Paris, sr du Plessis, notaire au bourg d'Ecouché, y demeurant, fils de feu Me Joseph Paris, avocat, et de noble dame Marie-Jacqueline-Angélique de Lavallée, d'une part, et dlle Marie-Marguerite Le Reculleur, fille de Mr Philippe Le Reculleur, receveur des aides de Vimoutiers, et de dame Marie-Marguerite Delahaye, de la parr. de Vimoutiers.

96. — Le 30 oct. 1772, la nomination à la cure de N.-D. d'Ouville-la-Bien-Tournée appartenant au prieur claustral de Ste Barbe, Fr. Louis-Claude Le Courayer, prieur claustral dud. monastère, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Thomas-Guillaume de Lemperière, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Hubert, pbre du diocèse de Bayeux, (originaire de la Chapelle-Biche), et Me ès-arts en l'Université de Caen. (*V*. **37**).

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Hubert la collation dud. bénéfice. Daté du château des Loges.

Le 3 nov. 1772, le sr Hubert (1) prend possession de la cure d'Ouville, en présence de Me Pierre Thinard, curé de St Pair-du-Mont ; Me Jean-

(1) Mr Jacques Hubert, neveu et vicaire de Mr Jacques Hubert, curé de Saint-Loup-de-Fribois et, comme lui, Me ès-arts en l'Université de Caen, dirigea la paroisse d'Ouville jusqu'à la Révolution. Le rapport de la municipalité d'Ouville, en date du 15 févr. 1791, dit que M. Hubert ne s'est pas présenté pour prêter le serment, ce qui doit être regardé comme un refus. Et en effet, Mr Hubert fut destitué et forcé de quitter sa paroisse. Un autre rapport de 1793, nous fait remarquer qu'en partant, il avait emporté ses meubles, ce qui était prudent par ce temps de vertu républicaine. Il revint dans son pays natal d'où il partit pour Jersey avec d'autres prêtres de la contrée Ils furent bientôt réduits à la plus affreuse misère et se virent forcés de travailler de leurs mains pour gagner leur vie et celle de M. Hubert devenu vieux et infirme. Tout fait supposer que celui-ci mourut en exil. (*Archives du Calvados*. — Surville. *Histoire de la Chapelle-Biche*. 1893.)

Louis Godet, vicaire de St Loup-de-Fribois ; Me François-Alexandre Lanoë, desservant lad. parr. d'Ouville, et plusieurs autres témoins.

97. — Le 21 nov. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Pierre Guestard, ancien notaire, bourgeois de Rouen, y demeurant parr. St Cande-le-Vieil, veuf d'Anne Renoult et fils de feu Michel et de feue dame Marie-Catherine Lamy, d'une part, et Marie-Catherine-Elisabeth Jehenne, fille de feu Gilles Jehenne, sr de Launey, et de Catherine Delisle, de la parr. de Vimoutiers.

98. — Le 25 nov. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Laurent-Charles de Guestier, Escr, sr des Rivières, fils de Benoist et de noble dame Marie-Magdeleine-Marguerite de Grieu, de la parr. de St Pierre de Cormeilles, d'une part, et dlle Marie-Geneviève du Bouillonney, fille de Mesre Félix du Bouillonney, Escr, seigr honoraire de St Pierre-Azifs, et de noble dame Catherine-Françoise de Marguerie, de lad. parr. de St Pierre-Azifs.

99. — Le 27 oct. 1772, Me François Dubois, pbre, curé de Deauville et chapelain titulaire des chapelles de St Vivien et de St Jean-l'Evangéliste en la Cathédrale, résigne purement et simplement lad. chapelle St Vivien entre les mains de Mre Jacques Monsaint, pbre, actuellement chanoine de semaine de lad. Eglise. Fait et passé à Lx, en l'étude du notaire apostolique. (*V.* **54**).

Le lendemain, led. sr Monsaint nomme à lad. chapelle St Vivien la personne de Me Louis Jouen de Bornainville, pbre, vicaire de St Germain-la-Campagne. *V.* (**27**, **140**).

Le 25 nov. 1772, led. sr Jouen de Bornainville (1) est mis en possession dud. bénéfice par le ministère de Mr Mery, chanoine.

100. — Le 17 nov. 1772, la nomination à la cure de St Ouen de Pontaudemer appartenant au seigr abbé de St Pierre de Préaux, Mre Gabriel-César de St Aubin de Saligny, chanoine-comte de l'Eglise de Lyon et abbé commendataire de St Pierre de Préaux, demeurant à Lyon et représenté par Me Jean-Jacques Rougeaux, pbre, licencié ès-loix, vicaire général dud. seigr abbé, demeurant à Pontaudemer, rue des Carmes et parr. St Ouen, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Bernard Le Bret, dernier titulaire, décédé le 13 de ce mois, la personne de Me Pierre Lelièvre, pbre du diocèse de Bayeux, professeur septennaire en l'Université de Caen, demeurant en lad. ville. Fait et passé en la parr. de St Aignan de Pontaudemer, en présence de Me Etienne Tallon, procureur en l'élection et grenier à sel de Pontaudemer, y demeurant, Grande-Rue, parr. St Ouen, et autres témoins.

(1) Mr Jouen fut successivement curé de Montviette et du Favril et conserva la chapelle St Vivien jusqu'à la Révolution. (*Archives du Chapitre de Lx.*)

Le 23 nov. 1772, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Lelièvre la collation dud. bénéfice.

Le 26 nov. 1772, le s^{r} Lelièvre prend possession de la cure de St Ouen, en présence de Mes Jean Le Comte, vicaire; Laurent Sebin, André Pépin, François-Thomas-Philippe Bocquet de la Civellerie, tous pbres habitués en lad. parr.; Me Jean-René-Louis Eudes, avocat; Louis-Pierre Deville, procureur en bailliage; Jean-Baptiste-Guillaume Roulland, procureur en l'élection, et Benoist Durand du Mesnil, marchand, tous trésoriers de lad. parr., y demeurant.

101. — Le 30 nov. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Me Thomas-Jacques De Lasalle, avocat, fils de M^{e} De Lasalle, cons^{er} du roy, contrôleur au grenier à sel d'Honfleur, demeurant en la parr. Ste Catherine, d'une part, et d^{lle} Catherine-Jeanne Nivelet, fille de Quentin, de lad. parr.

102. — Le 30 nov. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jacques-Hubert de Bosc-Henry, chevalier de Plainville, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, capitaine des grenadiers au régiment de Flandre, fils de feu Mes^{re} François de Bosc-Henry, chev^{r}, seig^{r} de Plainville, et de feue noble dame Marie-Antoinette d'Esperon (?), demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, d'une part, et d^{lle} Marie-Marguerite-Victoire Prévost de Merleval, fille de Mes^{re} Louis-Antoine-Marie Prévost de Merleval, Esc^{r}, seig^{r} de Montaubert, cons^{er} du roy, commissaire des guerres au département d'Honfleur, et de feue d^{lle} Marie-Marguerite Soloppe, de la parr. de N.-D. de Caudebec, diocèse de Rouen.

103. — Le 9 déc. 1772, Mes^{re} Thomas-Jean Monsaint, pbre du diocèse de Lx, vicaire de St Roch, à Paris, demeurant sur lad. parr., en la communauté des prêtres de St Roch, résigne purement et simplement entre les mains du seig^{r} évêque de Lx la cure de N.-D. de Blangy dont il est titulaire. Fait et passé à Paris.

Le 15 déc. 1772, la nomination à lad. cure revenant aud. seig^{r} évêque à cause de la vacance du siège abbatial du Bec-Hellouin, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Mes^{re} Jacques-François Tahère, pbre du diocèse de Bayeux, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **43**).

Le 22 déc. 1772, le s^{r} Tahère prend possession de la cure de Blangy, en présence de Me Jean Quesnot, supérieur du séminaire de N.-D. de Lx; Me Jean-Baptiste Rousselin, pbre, desservant lad. parr.; Me Pierre Delamare, acolyte; Me Jean-Baptiste-Etienne Combault, notaire royal et contrôleur des actes, demeurant tous à Blangy, et autres témoins.

104. — Le 6 oct. 1772, Me Guillaume Guillot, pbre du diocèse de Bayeux, ayant exposé en Cour de Rome que le s^{r} Etienne Delahaye,

actuellement titulaire de la cure de St Martin de Nonant, 1re portion, avait obtenu ce bénéfice par des moyens entachés de simonie, obtient pour lui-même des lettres de provision de lad. cure.

Le 5 déc. 1772, le roy autorise la mise à exécution desd. lettres de provision.

Le 19 déc. 1772, le seig^r évêque donne son visa à ces lettres apostoliques.

Le 27 déc. 1772, led. s^r Guillot prend possession de la cure de Nonant, 1re portion, en présence de Gabriel Scelles, Esc^r, s^r du Châtel, demeurant en lad. parr̄., et autres témoins.

105. — Le 31 déc. 1772, dispense de bans pour le mariage entre Noel-Gilles Rouvier de la Gonnière, M^e apothicaire, fils de feu Noel et de feue Françoise Launey, originaire de la parr̄. de St Germain d'Argentan, diocèse de Séez, et demeurant en celle de St Germain de Lx, d'une part, et d^lle Marie-Anne Manguin, fille de Me Grégoire-Pierre Manguin, avocat en parlement, exerçant les offices de bailly, juge civil, criminel, de police et de grurie des hautes-justices et seigneuries de Basoches, Champs, Réveillon et autres, et de dame Marie-Nicolle Plesson, de la parr̄. de N.-D. de Mortagne, diocèse de Séez.

106. — Le 5 janvier 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Philippe-Auguste-César Le Grix, Esc^r, capitaine au régiment de Beauvoisis, originaire de la parr̄. de Berville-sur-Mer, et fils de feu Mes^re Charles Le Grix, Esc^r, seig^r de Belleuvres, et de noble dame Marie-Elisabeth de Maquaire, d'une part, et noble dam^lle Marie-Catherine-Charlotte-Nicolle Le Boctey, fille de Mes^re Charles Le Boctey, chev^r, seig^r et patron honoraire de Moyaux, seig^r des nobles fiefs, terres et seigneuries des Landes, les Cheminées et autres lieux, et de feue noble dame Marie-Anne Le Mire, de la parr̄. de Moyaux.

107. — Le 30 oct. 1772, le seig^r évêque de Lx, avec l'autorisation du roy, rend une ordonnance qui supprime la mense conventuelle du prieuré de N.-D. du Parc, ordre de Grandmont, ancienne observance, situé en la parr̄. de Sotteville-lès-Rouen, et réunit ses biens et revenus au collège et séminaire de Lx pour compléter la dotation de cet établissement, fixée, par lettres patentes de 1683, à la somme de 3,000 livres, et pour venir au secours des prêtres âgés et infirmes.

Led. seig^r évêque, se conformant aux règles canoniques, avait, le 26 août 1770, choisi Mre Luc Loir, l'un des curés-chanoines de St Candele-Vieil et promoteur de l'officialité en lad. exemption, pour faire assigner les témoins et les personnes intéressées dans cette affaire. M^r l'abbé d'Osmont, abbé commendataire de Clairefontaine, chanoine de l'Eglise de Rouen, chèvecier de la cathédrale de Lx, vicaire général et official de

St Cande, fut désigné pour faire toutes les procédures et recevoir les déclarations des personnes assignées et autres.

On fit poser des affiches aux portes du monastère et de l'église de Sotteville, aux portes de la Cathédrale de Lx, du séminaire et de l'officialité et on fit annoncer, à haute voix dans les mêmes lieux, l'enquête de *commodo et incommodo* que l'on allait faire.

Le 25 sept. 1770, Dom Jean Audouin, Dom Sallot de Tourniolles, Dom Michel Róques, Dom Joachim Boëry, pbrēs; Dom Louis-Charles-Stanislas d'Aquindeau, Dom Pierre-François-Xavier Lacroix, Dom Pierre Vergneaux et Dom François Le Borche, sous-diacres, tous religieux-profès du monastère de N.-D. du Parc, composant avec Dom Louis Guignier, pbrē et religieux, absent, la communauté dud. lieu, nommèrent pour les représenter dans cette affaire la personne de Dom Etienne-Jacques Sevrey, pbrē, prieur claustral dud. prieuré.

Il comparut, le 25 octobre suivant, devant led. s^{r} official de St Cande et déclare qu'il consentait, en son nom et au nom de sa communauté, à l'extinction de la mense conventuelle dud. prieuré et à la démolition de l'église et des lieux réguliers, si le seig^{r} évêque le jugeait convenable.

Le même jour, comparurent encore Me Michel Perdu, pbrē sacriste de St Cande-le-Vieil, Me Jean-Simon Marguerite et Me Adrien Bazire, pbrēs de lad. parr̄. ; Mre André-Michel-Alexandre de Poirier, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Rouen, rue de la Chaine, parr̄. S^{t} Lo ; Mre Joseph Le Viconte, chev^{r} comte de St Hilaire, chev^{r} de St Louis, ancien capitaine au régiment de Champagne, lieutenant de messieurs les maréchaux de France au département de Rouen, y demeurant, rue et parr̄. St Eloy ; Mes^{re} François Mustel, chevalier de St Louis, ancien capitaine de dragons, demeurant à Rouen, faubourg St Sever, parr̄. de Sotteville ; Michel-Simon Riquier, négociant à Rouen, y demeurant, rue du Barc, parr̄. St Cande, Jean Brunel, laboureur, de la même parr̄. Tous reconnurent qu'il ne pouvait résulter rien que d'avantageux de lad. suppression et réunion projetées.

L'enquête se poursuivit à Lx. Le 7 novembre 1770, Me Thomas Guillot, supérieur du collège et séminaire, comparut à son tour devant le commissaire épiscopal dans une salle de lad. maison. Après avoir accepté la réunion de la mense conventuelle dud. monastère, il fit observer « que le collège et séminaire est si pauvre et si peu doté qu'il ne pourrait subsister sans les gratifications annuelles et nécessaires que la chambre syndicale de notre diocèse luy fait en connaissance de cause, ce qui surcharge les bénéficiers ; que ce secours néanmoins ne le met pas en état d'avoir autant de sujets qu'il en faudrait pour enseigner et qu'on est obligé de réunir la cinquième et la sixième classe, ce qui occupe tout le jour un professeur, le fatigue excessivement et ne luy per-

met pas de vaquer à l'étude autant qu'il serait nécessaire pour faciliter le progrès des Ecoliers ; qu'il n'y a non plus qu'un professeur de théologie pour le matin et pour le soir, ce qui est suivy des mesmes inconvénients que dessus et le met, luy supérieur, dans la nécessité de faire l'explication des cas de conscience, parce que le professeur ne pourroit le faire, ce qui le peine beaucoup, étant chargé non seulement du spirituel de la Maison, mais encore du temporel, n'y ayant point d'économe. Pour quoy il supplie le seig^r^ évêque de séquestrer sur les revenus de lad. mense la somme nécessaire pour compléter la dotation dud. collège et séminaire, ce qui peut d'autant plus facilement se faire que lad. mense jouit actuellement de 12,110 livres de rente, ainsy qu'il la vérifié luy-même. »

Mr Guillot déclara que le revenu du collége était de 628 livres et les charges de 2,314 livres ; que le revenu du séminaire se montait à 2,100 livres et les charges à 5,085 livres.

Il reconnut avoir reçu du prieur de N.-D. du Parc les titres et papiers du monastère, se montant à 115 liasses, lesquels titres ne contenaient aucune charge de prières ni de fondations.

On fit encore assigner Mre Pierre Sebire, curé de St Jacques de Lx; Mre Michel Parau, curé de St Germain, et Jean-Pierre Hauvel, curé de St Désir; Mes^re^ Nicolas-Louis de Gierville de St Aubin, Esc^r^ ; Mes^re^ François Le Mercier, Esc^r^, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, ancien commandant de l'artillerie du Canada, seig^r^ et patron du Mesnil-Guillaume, Mes^re^ Louis-Félix de Bonnechose, Esc^r^, seig^r^ et patron de Mallouy, et plusieurs autres personnes. Tous furent d'avis que de lad. réunion « il existe un avantage inexprimable pour tout le diocèse, en facilitant aux pauvres étudiants le moyen de parvenir à la prêtrise et en procurant ainsi à l'Eglise des ministres dont la rareté commence à se faire sentir et aux prêtres, qui par leur âge et leurs infirmités ne sont plus capables de travailler au saint ministère, un secours et une retraite dont plusieurs manquent souvent. »

Le 8 novembre 1770, on fit visiter par un expert les bâtiments du séminaire et la chapelle. Il résulta de cet examen que les réparations au collège et au séminaire devaient se monter à 10,960 livres, les reconstructions à 50,445 livres ; pour la reconstruction de la chapelle, 63,548 livres, et 22,804 pour acquisition de terrain (15 toises de long sur 4 de large) pour agrandir le pensionnat.

Ce fut après toutes ces enquêtes que le seig^r^ évêque, deux ans plus tard, rendit son ordonnance datée du château des Loges. Sa Grandeur déclara que lad. mense conventuelle était supprimée et réunie au collège et séminaire de Lx aux conditions suivantes :

I. Le 29 juillet de chaque année, jour anniversaire des lettres pa-

tentes données par Sa Majesté, en 1683, pour l'établissement du séminaire, il sera célébré par tous les prêtres et écoliers de cette maison une messe pour le roy et la famille royale. — II. Il sera payé une pension annuelle et viagère de 1,500 livres au prieur et de 1,000 livres aux relig^x qui composaient en dernier lieu lad. communauté de Grandmont, à condition qu'ils se retireront dans un monastère pour y vivre suivant la décence de leur état. — III. Les bâtimens, église, jardins et enclos du prieuré, ne pouvant être utiles au séminaire, seront vendus à son profit. Le produit de cette vente sera employé d'abord à acquitter les dettes du monastère et ensuite à réparer ou reconstruire les bâtimens du séminaire. — IV. Pour dédommager les pauvres de Sotteville et de St Cande-le-Vieil de la perte des secours qu'ils recevaient des religieux, on leur distribuera, chaque hiver, les 30 muids de bled que le prieuré avait droit de prendre snr les moulins à ban de la ville de Rouen ; 20 muids pour les pauvres de Sotteville et 10 pour ceux de St Cande. — V. Le restant des revenus sera employé à compléter la dotation du séminaire que de 3,000 livres devra être portée, sous le bon plaisir de Sa Majesté, à 4,200 livres, à cause de la cherté des denrées dont le prix à plus que triplé depuis 1683 ; à cause de la nécessité d'établir un régent pour la classe de cinquième, un second professeur de théologie pour l'explication des cas de conscience et un économe pour administrer les biens du séminaire. — VI. Il sera pris une somme de 3,000 livres pour loger, nourrir et entretenir six pauvres prêtres âgés ou infirmes du diocèse ou y ayant travaillé 25 ans, s'ils sont étrangers. — VII. Le surplus sera employé en bourses ou demi-bourses en faveur des pauvres étudiants, originaires de ce diocèse, qui se destinent à l'état ecclésiastique. — VIII. La messe de communauté du séminaire sera dite chaque jour pour les fondateurs et bienfaiteurs du prieuré de N.-D. du Parc. Pendant les vacances, un prêtre célèbrera aussi chaque jour à la même intention. — IX. Dans le cas où le collège viendrait à être séparé du séminaire ou cesserait d'être dirigé par les Eudistes ou autres congréganistes, le séminaire payerait annuellement au collège la somme de 1,200 livres.

Nous n'indiquons pas d'autres articles peu importants. Ils concernent la vie des prêtres âgés retirés dans le séminaire.

108. — Le 11 janv. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Thiron, procureur, fils de feu Simon et de feue Françoise Dorléans, demeurant à Pontaudemer, parr̄. St Ouen, d'une part, et d^lle Jeanne-Charlotte-Catherine Paris, fille de feu François et de dame Jeanne-Charlotte-Catherine Morin, originaire de la parr̄. de St Jacques de Lx et demeurant à Pont-l'Evêque.

109. — Le 11 nov. 1772, très haut et très puissant seig^r Monseig^r

Joseph-Réné de Gouffier, pbre, chanoine de l'Eglise de Paris et titulaire des chapelles de la Cour en la parr. de St Philbert-sur-Risle, diocèse de Lx, et de Ste Anne, dans le cimetière d'Heilly, diocèse d'Amiens, seigr de Bouillencourt, Gratibus, Malpart, Marmoutier, Chaussoy, Epagny, Bernis, et autres lieux, demeurant à Paris, en sa maison, cloître Notre-Dame, étant en assez bonne santé, « en sa chambre à coucher, au premier étage du corps de logis de lad. maison, donnant sur la rue d'Enfer et ayant vue sur le port St Landry », remet purement et simplement lad. chapelle de la Cour entre les mains du seigr évêque de Lx, et lad. chapelle Ste Anne entre les mains du seigr évêque d'Amiens.

Le 22 nov. 1772, led. seigr abbé de Gouffier confirme par devant les notaires du Chatelet la précédente démission.

Le 23 nov. 1772, la nomination à lad. chapelle Ste Trinité du château de la Cour appartenant au seigr du lieu, Monseigr Louis-Charles, marquis de Gouffier, marquis des camps et armées du roy demeurant en son hôtel à Paris, rue Coq-Héron, parr. St Eustache, nomme à lad. chapelle, la personne de Me François-Paul Dray, pbre du diocèse de Sisteron.

Le 6 janv. 1773, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Dray la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Dray prend possession de la chapelle de la Cour, en présence de Me Jean Perinelle, pbre, curé de Fresne et de Me Vincent Beauval, agent d'affaires, demeurant à St Christophe-de-Condé, et autres témoins.

110. — Le 7 juillet 1772, Me Pierre Mansel, pbre, curé de St Martin-du-Houlley, étant attaqué de paralysie de façon à ne plus pouvoir remplir ses fonctions curiales, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Biset, pbre, vicaire de Marolles. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et une rente viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant treize ans. Fait et passé au manoir presbytéral de St Martin-du-Houlley, en présence de Me Adrien Hébert, curé de St Léger-d'Ouilly, et de Mre Noël-Jean de Piperey, seigr de St Germain, seigr et patron honoraire de Piencourt, Cirfontaine et autres lieux, demeurant à Marolles.

Le 27 juillet 1772, led. sr Biset obtient en cour de Rome des lettres de provisions de la cure de St Martin-du-Houlley.

Le 13 sept. 1772, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 5 janvier 1773, le sr Biset (1) prend possession de la cure du Houlley, en présence de Mesre Louis Dufaguet des Varennes, pbr̃e, titulaire de la chapelle du château du Houlley, demeurant à Hermival, et autres témoins.

111. — Le 27 octobre 1772, Mre Nicolas-Benjamin Loydin, pbr̃e, du diocèse de Rouen, chanoine et grand chantre de la collégiale de St Louis de la Saussaye, diocèse d'Evreux, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Aubin du Petit-Couronne, diocèse de Lx, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Clément Le Ricque, dernier titulaire.

Le 20 décembre 1772, le seigr évêque donne son visa aud. lettres de provision. Daté du château des Loges.

Le 12 janvier 1773, le sr Loydin (2) prend possession de la cure du Petit-Couronne en présence de Mr Luc Loir, pbr̃e, chanoine-curé de St Cande-le-Vieux ; Mesre François-David Le Blanc, aussi chanoine-curé de St Cande ; Me Pierre-Gilles Le Sieux, pbr̃e,, chanoine de la Saussaye ; Me Nicolas-Georges Canivet, ancien maître particulier des Eaux et Forêts de la ville de Rouen ; Antoine Roussel, agent d'affaires de Mr de Couronne, demeurant en lad. parr̃., et plusieurs autres témoins.

112. — Le 24 déc. 1772, la nomination à la chapelle de St Christophe de Mervilly, en la parr̃. de la Vespière, appartenant aux PP. Mathurins de Lx, les PP. Pierre Le Cointre, président de la Maison

(1) Mr Biset prêta le serment schismatique et resta dans sa paroisse en qualité de curé constitutionnel. Il mourut à St Jacques de Lisieux (campagne St Jacques) le 21 Juillet 1792. Sa mort dut être assez prompte, car quinze jours auparavant il faisait encore un baptême dans son église. Le curé constitutionnel de St Jacques célébra dans l'église de la paroisse un service pour le défunt, et les habitants d'Ouilly ayant réclamé le corps, les gardes nationales de St Jacques, Firfol, St Martin et St Léger-d'Ouilly le transportèrent dans sa paroisse sous la conduite de l'abbé Allaire, curé constitutionnel de Firfol, qui fit l'inhumation.

Mr Biset fut remplacé au mois de décembre suivant par le citoyen Pierre-Guillaume Bertaux, âgé de 35 ans. C'était un ancien bénédictin assermenté qui s'était retiré à Moyaux. Après avoir été curé constitutionnel d'Ouilly jusqu'au 6 ventôse an II, il remit ses lettres de prêtrise et renonça à l'état ecclésiastique. On dit qu'il fut nommé plus tard professeur au collège de Lisieux et qu'il y enseigna le matérialisme.— (*Archives du Calvados. — Archives municipales d'Ouilly-du-Houlley.)*

(2) Mr Loydin refusa le serment constitutionnel en 1791. Il continua quand même ses fonctions pastorales. Le 20 mars de la même année, le maire l'empêcha de promulguer une loi du corps législatif, sous prétexte qu'il n'en n'était pas digne, n'ayant pas prêté serment, et il voulut la faire promulguer par le vicaire qui était assermenté. Mais le curé rappela aux fidèles que lui seul était leur pasteur légitime et qu'il le serait toujours, quoi qu'il arrivât. Et il entonna aussitôt le *Credo* pour empêcher la lecture de la loi. Cependant la position n'était plus tenable pour M. Loydin ; il cessa ses fonctions vers le milieu d'avril et se retira chez son frère à Rouen, rue des Ramassés. Enfin il dut partir comme ses confrères. Au mois de février 1793, il se trouvait à Maëstrich. *(Archives de la mairie de Petit-Couronne. — Revue catholique de Normandie.* Nov. 1894.)

et Hôtel-Dieu de Lx, Jean-Baptiste-Pierre Martin, secrétaire du Chapitre, tous trois religieux de l'Ordre de la Ste Trinité en lad. maison, nomment à cette chapelle, vacante par la mort de R. P. Jacques Le Bugle, ministre dud. couvent et dernier titulaire dud. bénéfice, décédé le 23 du présent mois, à sept heures du matin, la personne dud. R. P. Le Cointre.

Le 9 janv. 1773, lesd. religieux confirment la nomination faite par eux le 24 décembre dernier.

Le 15 janv. 1773, led. s^r^ Le Cointre prend possession du prieuré de Mervilly avec toutes les cérémonies ordinaires.

113. — Le 25 janv. 1773, dispense de bans pour le mariage entre haut et puissant seig^r^ Mes^re^ Pierre-Jean-Marie Le Jeune, baron de Créquy, capitaine au régiment de Vivarais-Infanterie, de la parr̄. de Huillé, diocèse d'Angers, fils de haut et puissant seig^r^ François Le Jeune, marquis de Créquy, baron de St Germain, Raie et Craon, seig^r^ de Daumeray, de la Roche-Jacquelin, Le Plessis, Aubigné, la Furjonnière et autres lieux, colonel d'artillerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, et de haute et puissante dame Marie-Lancelotte-Philbert-Rénée Richer de Neuville, d'une part, et haute et puissante d^lle^ Marie-Thérèse de Prye, fille majeure de feu haut et puissant seig^r^ François Léonard de Prye, seig^r^ de Plasnes, Courbépine, Coquainvilliers, Le Chesne, Lessard et Chemillon (?), ancien capitaine de cavalerie, commandeur de l'Ordre de St Lazare de Jérusalem, et de haute et puissante dame Marie-Magdeleine-Geneviève Coquet de Tolleville, demeurant en la parr̄. de St Germain de Lx. Donné au château des Loges sous le seing du seig^r^ évêque et le contre-seing de Mr Naudin (1), secrétaire de l'évêché.

114. — Le 21 déc. 1772, la nomination à la cure de St Martin de Courbépine appartenant au seig^r^ du lieu, haut et puissant seig^r^ Louis, marquis de Prye, seig^r^ haut-justicier du marquisat de Plasnes, seig^r^ et patron de Courbépine, « reconnaissant les bonnes vie, mœurs et capacité dont Me Isaye Puchot de Champrey, curé de St Sulpice de Plasnes a donné des preuves depuis plus de trente ans dans lad. pass̄e de Plasnes, comme il avoit déjà fait dans celle de St Germain de Biéville pendant plus de dix ans, » le nomme à lad. cure de Courbépine vacante par la mort de Me Mathieu Barrey de Montfort, dernier titulaire. Fait et passé à Londres, devant Me Jean-Paul Dubourg, notaire royal et public en lad. ville. — La signature du notaire est légalisée par Adrien-

(1) Mr Naudin était secrétaire en titre de l'Evêché depuis le 7 janvier 1773. Le dernier acte contre-signé par Mr de Bayle porte la date du 5 janvier.

Louis, comte de Guines, maréchal des armées du roy très-chrétien et ambassadeur de France près Sa Majesté Britannique.

Le 20 janv. 1773, led. s^r Puchot s'était présenté la veille au château des Loges pour requérir du seig^r évêque la collation de lad. cure, qui lui fut refusée par Sa Grandeur. C'est pourquoi il se présente de nouveau devant led. seig^r et lui fait signifier par le notaire apostolique d'avoir à lui accorder les provisions de ce bénéfice. Sa Grandeur refuse de donner aucune réponse ; ce que le s^r Puchot prenant pour un refus déclare qu'il se pourvoira devant qui de droit.

Le 23 janv., le s^r Puchot, accompagné du notaire apostolique, requiert une troisième fois du seig^r évêque la collation de la cure de Courbépine. Led. seigneur répond « qu'il est surpris que le s^r requérant vienne luy demander des provisions d'un bénéfice-cure sans estre revestu d'une soutane et qu'il le renvoye à mardy vingt-six du courant, à trois heures après midy, pour, revestu de l'habit de son estat, subir l'examen au cas requis : ce que mond. seigneur a signé.......... Et par led. s^r requérant a esté répondu à Sa Grandeur que, s'il paroist ainsy, ce n'est pas manque de respect pour luy et qu'il reparoistra mardi prochain vingt-six du courant, à trois heures après midy, revestu de l'habit de son estat et ainsy qu'il a paru deux fois précédemment devant sad. Grandeur. »

Le 25 janv. 1773, la nomination à la cure de Courbépine revenant au seig^r évêque à cause de la négligence du seig^r patron à pourvoir à ce bénéfice dans le temps marqué par les saints canons, Sa Grandeur nomme à lad. cure, vacante par la mort du s^r Barrey de Montfort, décédé le 24 juillet précédent, la personne de Mre Joseph-Aymard de Manent de Monthaut, pbrē du diocèse de Gap et curé du Bosc-Regnoult.

Le même jour, led. s^r de Manent de Monthaut prend possession de la cure de Courbépine, en présence de Me Pierre De Labigne, pbrē, chapelain de la Charité de lad. Eglise, et autres témoins.

Le 26 janv. 1773, le seig^r évêque donne aud. s^r Puchot de Champré la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r Puchot prend possession, sans aucune opposition, de la cure de Courbépine, en présence dud. s^r De Labigne, pbrē, chapelain de la Charité, de Me Jean Guerie, pbrē, chapelain du château de Courbépine, et autres témoins. (*V.* **215**).

115. — Le 17 novembre 1772, Me Pierre Soyer, pbrē, chapelain de la chapelle St Gatien en la Cathédrale, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste-Thomas-Laurent Millière, clerc de la parr̄. St Jacques de Lx. Il se réserve toutefois une pension annuelle de 200 livres sur les revenus de ce bénéfice dont il a été titulaire pendant 57 ans.

Le 26 nov. 1772, led. sr Millière obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. chapelle.

Le 12 janv. 1773, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 janv. 1773, le sr Millière est mis en possession de la chapelle St Gatien par le ministère de Mr Chastan, chanoine.

116. — Le 13 fév. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Léonor Chrétien, Escr, seigr et patron de Montivillers, marquis de Monsures, ancien capitaine au régiment Descars-Cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, fils de feu Mre Léonor Chrétien, comte de Monsures, et de feue noble dame Marie-Angélique Lefort,. originaire de la parr. St Jacques d'Amiens et demeurant en celle de Montivillers, d'une part, et noble dlle Marie-Jeanne Ursaine Le Normand, fille de Mesre François-Claude Le Normand, Escr, seigr et patron de Victot, et de feue noble dame Marie-Anne-Constance Nicolas, de lad. parr. de Victot. (*V.* **51**, **298**.)

117. — Le 15 févr. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Talibon, commissaire de police à Bernay, fils de Jean-Baptiste et de Françoise Corbière, originaire de Chatou, près Paris, et demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, d'une part, et dlle Hélène Taylor, fille mineure de feu Jean Taylor, Escr, et de dlle Barbe Halmart, de la parr. de St Eustache de Paris.

118. — Le 16 févr. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Adrien Robillard, contrôleur ambulant des aides, demeurant à Rouen, parr. St Cande, fils majeur de Me Jean-David Robillard, conser du roy, lieutenant particulier honoraire en la maîtrise des Eaux et Forêts de Caen, et de dame Louise-Luce Gaillard La Vallée de Glatigny, demeurant à Caen, parr. St Pierre, d'une part, et dlle Luce-Renée Le Prévost de Miette, fille mineure de Mesre Marc-Antoine Le Prévost, Escr, seigr de Miette, et de noble dame Louise Fortin, demeurant en la parr. de Noron, diocèse de Séez, et lad. dlle demeurant à Pont-l'Evêque.

Suit la dispense de l'empêchement de parenté au 3e degré existant entre lesd. parties.

119. — Le 4 janvier 1773, Mre Etienne Bayle, pbre, chanoine de la Cathédrale, et, depuis, pourvu de la cure de N.-D.-du-Hamel, résigne purement et simplement lad. cure entre les mains du seigr évêque de Lx. (*V.* **70**.)

Le lendemain, Sa Grandeur, en vertu de la délégation de l'abbé de St Evroult, nomme aud. bénéfice la personne de Me Léon-François Réguis, pbre, curé de la parr. de Barret-le-Bas, diocèse de Gap. Donné au château des Loges, en présence de Mes Pierre Lefrançois et Jean-Baptiste Manson, pbres, vicaires de la Cathédrale.

Le 16 févr. 1773, led. s[r] Réguis prend possession de la cure de N.-D.-du-Hamel, en présence de M[e] Michel-Pierre Hardrey, desservant; M[e] Joseph Dubosc et M[e] Alexis-Toussaint Nicolas, tous deux vicaires de lad. parr., et autres témoins.

120. — Le 22 févr. 1773, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Pierre-François-Charles Henry, greffier en l'amirauté d'Honfleur, fils de Pierre et de Magdeleine Le Duc, d'une part, et d[lle] Jacqueline-Magdeleine-Henriette Coullon, fille de François, tous deux de la parr. S[te] Catherine d'Honfleur.

121. — Le 3 oct. 1772, M[e] François Choppin, pbre, curé de S[t] Clair-en-Auge, près Basneville, attaqué d'une paralysie qui occupe tout le côté droit et une partie de la langue, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, M[e] Pierre Cailloué, pbre du diocèse de Bayeux. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et une rente viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a desservi pendant vingt-quatre ans environ.

Le 27 oct. 1772, led. s[r] Cailloué obtient en cour de Rome des lettres de provision du bénéfice-cure de S[t] Clair.

Le 16 févr. 1773, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 21 févr. 1773, le s[r] Cailloué prend possession de lad. cure, en présence de M[e] François Bion, pbre, curé de Goutranville, et autres témoins. (*V.* **394**.)

122. — Le 15 févr. 1773, la nomination à la cure de S[t] Jacques de Heurtevent appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Jacques-Achille Picot, seig[r] et patron de Heurtevent, seig[r] de Combreux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Jacques Samin, dernier titulaire, la personne de M[e] Gabriel Année, pbre, originaire de Vimoutiers, ordonné à Bayeux et vicaire de Brucourt. Fait et passé à Paris en l'hôtel dud. seig[r].

Le 22 févr. 1773, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Année la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Année (1) prend possession de la cure de Heurtevent, en présence de M[e] Pierre Cosme, curé du Mesnil-Bacley; M[e] Jean-Baptiste Guerbette, pbre, desservant la parr. de Heurtevent;

(1) M[r] Année refusa le serment schismatique le 30 janv. 1791, et, huit jours après, il déclara de nouveau qu'il ne prêterait pas ce serment « parce qu'il ne voulait pas qu'il lui fût reproché d'être un parjure et un apostat. » On dressa procès-verbal de ce propos qui était une insulte pour la Constitution et l'on demanda contre lui une autre peine que la destitution. Nous perdons la trace de M[r] Année pendant la Révolution. Il reparut de très bonne heure dans le pays, et, à l'époque du Concordat, il reprit la direction de sa paroisse et y mourut vers 1805. (*Archives du Calvados.*)

Me Jacques-François Gondouin, sr de Beaupré, avocat au parlement de Paris, demeurant en lad. ville, et autres témoins.

123. — Le 29 janv. 1773, Me Pierre Gallot, pbrẽ habitué en l'Eglise St Jacques de Lx, demeurant en lad. parr̃., constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Pierre-Auguste Gallot, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, étant actuellement au séminaire de Caen, fut représenté par son père, le sr Jean Gallot, marchand, demeurant en lad. parr̃. St Jacques.

124. — Le 30 oct. 1772, la nomination à la cure de St Georges des Authieux appartenant au seigr abbé de St Ouen de Rouen, Mgr Jean-François-Joseph, cardinal de Rochechouart, évêque et duc de Laon et abbé commendataire de St Ouen, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Christophe Bellenger, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Antoine Rosey, pbrẽ du diocèse de Lx, curé de l'Hôtellerie. Donné au château d'Anisy. (In castello nostro aniciacensi).

Le 4 nov. 1772, le seigr évêque donne aud. sr Rosey la collation dud. bénéfice.

Le 25 févr. 1773, le sr Rosey prend possession de la cure de St Georges des Authieux ou des Autels-sous-le-Regnouard, en présence de Me Michel-Jean Loutreuil, pbrẽ, desservant lad. parr̃. ; Mesre Jean-Maurice de Gautier, sr du Tertre, demeurant en icelle parr̃., et autres témoins.

125. — Le 19 févr. 1773, Me Robert Le Vigneur, pbrẽ, titulaire de la chapelle N.-D., 3e portion, en la Cathédrale, et, depuis, pourvu de la cure de Bellouet, y demeurant, résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seigr évêque.

Le même jour, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Pierre-François-Guillaume Paisant, acolyte de ce diocèse. Daté du château des Loges.

Le 27 févr. 1773, led. sr Paisant est mis en possession de la chapelle N.-D., 3e portion, par le ministère du sr Lachaume, chanoine, président en l'absence de Mr le doyen.

Le 1er nov. 1767, Pierre-François-Guillaume Paisant de Beaubailleur, fils de Charles-Jacques-Jean et d'Anne Lemarquant, de la parr̃. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

126. — Le 1er mars 1773, Me Michel Liénard, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Neuville-sur-Touques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **9**, **278**).

127. — Le 12 janv. 1773, Jacques Morel de Bellecour, marchand, demeurant à Anceins, diocèse d'Evreux, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Lesieur, acolyte de la parr̃. de St Jacques de

Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à la Ferté-Fresnel.

Led. sr acolyte, fils de Pierre Lesieur et de dame Hélène Gobille, se trouvait alors au séminaire de Lx.

128. — Le 27 janv. 1773, Me Charles Baron, chirurgien, doyen et greffier de la communauté des chirurgiens du Pontaudemer, demeurant en lad. ville, grande rue et parr. St Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François-Pierre-Philippe Pépin, son arrière-neveu, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, se trouvant alors à Paris au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, fut représenté par son père, le sr Pierre Pépin, bourgeois, demeurant à Pontaudemer, parr. St Germain.

129. — Le 8 mars 1773, Me Louis-Roger Borey, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, titulaire de la 1re portion de la chapelle N.-D. en la cathédrale de Lx (valeur de 200 livres de revenu), demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx, en parlant à François Moret, son suisse, trouvé en son corps-de-garde au palais épiscopal.

130. — Le 8 mars 1773, Me Richard Parin, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, titulaire de la chapelle St Samson ou St Clair, sise en la parr. de Banneville-sur-Ajon, diocèse de Bayeux (valeur de 30 livres de rente), et de la chapelle Ste Magdeleine, sise en la parr. de Gonneville-sur-Dives (valeur de 120 livres), diocèse de Lx, et vicaire de Préaux aud. diocèse de Bayeux, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

131. — Le 8 mars 1773, Me Jérosme-Réné Levain, pbre du diocèse de Séez, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université d'Angers, professeur de théologie au collège royal d'Alençon, demeurant en lad. ville d'Alençon, parr. N.-D., fait réitérer par procureur ses noms et grades auxueligx de St Evroult. (*V.* **36**, **299**.)

132. — Le 10 mars 1773, Me Robert-Thomas Lindet, pbre du diocèse de Lx, (parr. Ste Croix de Bernay), Me ès-arts en l'Université de Paris et licencié en théologie, demeurant en la communauté des prêtres de Ste Marguerite, faubourg St Antoine, à Paris, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de St Evroult. (*V.* **7**, **286**.)

133. — Le 15 mars 1773, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-François-César Dubois, Escr, sr d'Auberville, avocat au parlement de Paris, fils de feu Jacques-Tenneguy Dubois, Escr, seigr du Bais, et de feue noble dame Catherine-Armande-Victoire Deauga, originaire de la parr. de Cambremer-en-Auge et demeurant en celle de Pont-l'Evêque, d'une part, et dlle Charlotte de Gournay, fille de feu Mesre

Leu de Gournay, conser du roy, lieutenant-général du bailliage de St Lo, et de dame Julienne Fautras, demeurant en lad. ville de St Lo, parr. Ste Croix.

134. — Le 16 mars 1773, Me Jean-André Férey, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fervaques et titulaire de la chapelle St Nicolas en la Cathédrale (valeur de vingt livres de revenu), demeurant à Fervaques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **20, 305**.)

135. — Le 28 déc. 1772, le seigr évêque nomme à la prébende non distribntive de Touques, 1re portion, vacante par la mort de Mre Gaspard-Henry-François de Créquy, en son vivant abbé commendataire de l'abbaye de St Maur et vicaire général de Lx, la personne de Mre Eustache de Créquy, pbre du diocèse d'Angers, docteur en théologie, frère du dernier titulaire dud. canonicat et comme lui, abbé commendataire de St Maur et vicaire général de Lx. Daté du château des Loges.

Le 15 mars 1773, led. sr de Créquy est mis en possession dud. bénéfice par le ministère de Mr Chastan, chanoine.

136. — Le 22 févr. 1773, la nomination aux canonicat et prébende théologale de St Jacques en la Cathédrale appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Jacques Alaret, pbre, dernier titulaire, la personne de Mre Pierre Vitrouil de la Grandière, pbre de ce diocèse, parr. d'Orbec, licencié de la faculté de Paris.

Le 20 mars 1773, led. sr de la Grandière (1) est mis en possession dud. canonicat par le ministère de Mr Chastan, président du Chapitre en l'absence de Mr le Doyen.

137. — Le 24 déc. 1772, Adrien Buchey, marchand, demeurant à N.-D. du Hamel, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Hurel, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Montreuil.

138. — Le 28 décembre 1772, Pierre Peulvey, marchand, de la parr. de Réville, et Nicolas Neuville, meunier, demeurant à Broglie, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Peulvey (2),

(1) Après la suppression du Chapitre, Mr de la Grandière se retira à Orbec chez son frère, Eustache Vitrouil. Il y resta jusqu'en 1792. A cette époque il prit un passe-port pour s'exiler et partit pour l'Angleterre. Il se réfugia à Londres où il fut nommé vicaire général de l'évêque catholique de cette ville pour le diocèse de Lx. Après la Révolution, il revint à Orbec et y résida jusqu'a sa mort arrivée en 1812. *(Archives de la mairie d'Orbec. — Mss de Reux. —* Ordo *de Bx.)*

(2) Mr J. Peulvey était vicaire de Saint-Mards-de-Fresne quand la Révolution éclata. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Fontaine-la-Louvet. Le 22 germ. an II, il remit ses lettres de prêtrise et renonça à l'état ecclésiastique. Il passa la Révolution à Fontaine et continua d'y toucher la pension servie aux curés assermentés. Après la Révolution il se rétracta et fit sa soumission à l'évêque d'Evreux. Il mourut curé de Fresneuse-sur-Risle le 18 nov. 1821, à l'âge de 73 ans. *(Archives de l'Eure. — Liste des pensionnés de Bernay. —* Ordo *d'Evreux).*

acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Montreuil.

139. — Le 24 décembre 1773, Mre Sébastien-Philippe-Claude de Nocey, sous-diacre, fils de feu Mre Gaspard-Abraham de Nocey, chevr, seigr et patron du Torquesne, demeurant en lad. parr. du Torquesne, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Michel Cornet, acolyte de St Désir de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Michel-Antoine Monblanc, pbre, demeurant à St Hymer, et par Me André Sauvage, pbre, curé du Torquesne. Fait et passé au Torquesne par le ministère de Me Jean-Baptiste Pouchin, notaire royal à Bonnebosq. (*V.* **12**.)

140. — Le 19 mars 1773, Me Louis Jouen de Bornainville, Me ès-arts en l'Université de Paris et bachelier de Sorbonne, vicaire de St Germain-la-Campagne, représenté par son père, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **27**, **99**).

141. — Le 1er mars 1760, Etienne Duchesne, fils de Jean et de Marguerite Sauvalle, de la parr. du Mesnil-Bacley, *ritè dimissus*, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 28 févr. 1772, led. sr Duchesne, pbre, âgé de 34 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 27 juin 1772, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Evreux, Séez, Avranches et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 19 mars 1773, le sr Duchesne, vicaire de St Martin-de-Mailloc, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **287**).

142. — Le 22 mars 1773, Me Jean-Baptiste Hermier, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr. de St Martin-St-Firmin, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles et de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger dud. Préaux. (*V.* **31**).

143. — Le 10 mars 1773, Mre Henry-Emmanuel-François-Raymond de Roquette, prieur commendataire de St Hymer, prétendant avoir droit de nomination à la cure de Blangy, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Jacques Langlois, la personne de Me Claude-François Ferrière, pbre du diocèse de Lx. Fait et passé à Paris devant les notaires du Châtelet.

Le 22 mars 1773, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Ferrière la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Ferrière prend possession de la cure de Blangy, en présence de plusieurs habitants de la parr.

144. — Le 20 mars 1773, la nomination à la cure de St Denis de Norolles appartenant au seigr du lieu, noble dame Rose-Françoise de Parey, Vve de Mesre Nicolas-Auguste de Baudran, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Nicolas Vasse, dernier titulaire, la personne de Me Antoine Gohier, pbrē de ce diocèse, vicaire du Pin. Fait et passé au château de Bouttemont.

Le 22 mars 1773, le seigr évêque donne aud. sr Gohier la collation dud. bénéfice.

Le 24 mars 1773, le sr Gohier (1) prend possession de la cure de Norolles.

145. — Le 27 oct. 1772, Pierre Senoze, marchand, demeurant à Dozulé, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François Delarue(2), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé par le ministère de François Pierre, notaire royal au bailliage d'Auge, demeurant à Criqueville.

Led. sr acolyte était fils de Pierre-François Delarue et de Françoise Godefroy.

146. — Le 27 oct. 1772, Jacques Taupin, fils de Nicolas, marchand, demeurant à Formentin, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Pierre-Nicolas Taupin (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Formentin, par le ministère du notaire de Cambremer.

147. — Le 30 oct. 1772, Mesre Louis-André de Folleville, Escr, sr du lieu, ancien capitaine au régiment de Béarn, demeurant en la parr̄. de Morainville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Hunost, acolyte de la parr̄. de St Jean d'Asnières, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Morainville, en la demeure dud.

(1) Mr Gohier, originaire de Moyaux, prêta sans restriction le serment à la Constitution civile du clergé. En l'an II, il abandonna l'état ecclésiastique et se retira à Martainville où il demanda que sa pension lui fût servie et où nous perdons sa trace. *(Archives du Calvados.)*

(2) Mr F. Delarue, originaire de Dozulé, avait été officier douze-livres en la Cathédrale, puis chapelain de N.-D. de la Couture, à Ferrière. Il se trouvait en 1791 curé des Jonquerets, au diocèse d'Evreux. Ayant refusé le serment constitutionnel, il partit pour l'exil. Son passe-port est du 5 septembre 1792. Il se refugia en Angleterre, à Londres d'abord, puis à Winchester. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.)*

(3) Lorsque la Révolution éclata, Mr Taupin était vicaire de la Cathédrale et secrétaire du Chapitre. Il avait 4[illegible] ans en 1791. Il refusa toutes espèces de serments et se retira d'abord Rouen, rue du Grand-Mauleuvrier, 33. En 1792, il prit un passe-port et partit pour les Pays-Bas. Il vécut à Gand et à Ostende. Après la Révolution, il fut nommé vicaire de Saint Pierre de Lisieux et mourut dans ces fonctions en 1819, à l'âge de 68 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'hôtel-de-ville de Rouen. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.)*

s^{r} constituant, par le ministère de Me Marc-Théodose Quesney du Vair, notaire à Lieurey.

148. — Le 30 oct. 1772, Marie Goust, Vve de Mathurin Levasseur, de la parr̄. de Royville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Levasseur, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Osmont.

149. — Le 29 sept. 1771, Dom Marie-Alexis-Guillaume-Macaire Herman, de la ville de St Pol, diocèse de Boulogne, religieux profès de l'Ordre de St Benoist, congrégation de St Maur, et fils de Jean-Baptiste-Joseph Herman et de Jeanne-Joséphine-Françoise Dansin, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

150. — Le 1er nov. 1772, Jacques-Gaspard Bataille, s^{r} de la Bataillière, marchand, demeurant au bourg du Sap, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s^{r} Charles-Gaspard Bataille, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Louis Accard, M^{e} ès-arts et chirurgien, demeurant à Thiberville, et autres cautions. Fait et passé au Sap.

151. — Le 24 déc. 1772, Guillaume Joriaux, laboureur, demeurant à la Goulafrière, et Luc Amiot, aussi laboureur, demeurant à Abenon, constituent 150 livres de rente en faveur de Me François Joriaux, acolyte de lad. parr̄. d'Abenon, fils dud. s^{r} Guillaume, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Montreuil.

Led. s^{r} acolyte, étant au grand séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par son oncle Me François Joriaux, vicaire de Prêtreville.

152. — Le 26 mars 1773, Me Robert-Gilles Lesueur, pbr̄e, curé de Fontaine-la-Louvet, chanoine titulaire du canonicat volant du Faulq, demeurant à Fontaine, étant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner lad. prébende entre les mains du seig^{r} évêque de Lx en faveur de Me Antoine Selot, clerc tonsuré du diocèse de Rouen, habitué en l'église St Laurent de Rouen et titulaire de la chapelle simple de Ste Marie, 2e portion, en lad. Eglise ; et led. s^{r} Selot donne aussi sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains du seig^{r} archevêque de Rouen en faveur dud. s^{r} Lesueur, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé au manoir presbytéral de Fontaine-la-Louvet.

Le 28 mars 1773. — Led. s^{r} Selot s'étant présenté dès le 26, vers 7 heures du soir, au château des Loges, pour requérir du seig^{r} évêque la collation du canonicat du Faulq, Sa Grandeur lui dit de revenir le lendemain pour avoir la réponse. Il y est retourné le 27, vers 3 heures après midi. Le seig^{r} évêque lui a remis l'acte de permutation et lui a refusé la collation dud. bénéfice. C'est pourquoi ce jourd'hui, 28 mars, accompagné du notaire apostolique, il se transporte de

nouveau au château des Loges, et requiert les provisions dud. canonicat. Sa Grandeur répond « qu'attendu les offices du jour (C'était le jour de la Passion), elle renvoye le requérant à demain, 4 heures après midy pour subir l'examen au cas requis. »

Le 29 mars 1773, le seig^r^ évêque nomme au canonicat du Faulq la personne dud. s^r^ Selot.

Le lendemain, le s^r^ Selot est mis en possession de ce bénéfice par le ministère de Mr Chastan, président pendant la vacance du doyonné. (*V*. **186**).

Le 10 mars 1769, Antoine Selot, fils d'Etienne et de Geneviève Angot, de la parr̄. St Laurent de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Evreux.

153. — Le 26 mars 1773, Me Pierre Bernays, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant au château de Lamberville, parr̄. de Boissy, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V*. **297**).

154. — Le 30 mars 1773, Me Jean-Philippe-Théodose-Amand Féret, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Philbert-sur-Rille, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de l'abbaye de St Léger. (*V*. **30**).

155. — Le 30 mars 1773, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V*. **39,300**).

156. — Le 31 mars 1773, Me Jean-Daniel Gonfray, pbr̄e du diocèse de Séez, chapelain de Fontaine-le-Pin, diocèse de Bayeux, (valeur de 300 livres de revenu), bachelier en théologie et M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Falaise, parr̄. St Gervais, et représenté par Me Daniel Gonfray, curé de Mézière, diocèse de Séez, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe, en parlant à Me Thomas Le Boursier, faisant la fonction de greffier du greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Lx. (*V*. **47,301,386**).

157. — Le 31 mars 1773, Me François Morin, pbr̄e, habitué en l'Eglise St Jacques de Lx, bachelier en théologie et M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **293**).

158. — Les 16 mars 1766, Louis Chrétien, fils de Jacques et de Marguerite Renouf, de la parr̄. de Vieux, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 23 sept. 1769, il est ordonné prêtre dans le chœur de la cathédrale de Bayeux.

Le 21 oct. 1765, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1770, led. sr Chrétien, pbrẽ, âgé de 26 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, etc.; sur les évêchés et les chapitres de Lx, Coutances, etc., ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 27 mars 1773, le sr Chrétien, demeurant depuis plusieurs années à Caen, rue Neuve, parr̃. St Pierre, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de Beaumont. (*V.* **323**.)

159. — Le 31 mars 1773, Me Jean-Robert Deschamps du Mesnil, pbrẽ du diocèse de Lx, originaire de St Germain de Lx, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr̃. St Paul, à Paris, demeurant en la communauté des prêtres de lad. parr̃., fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Lx. (*V.* **5**, **331**.)

160. — Le 2 avril 1773, Me Jacques-François Le Nepveu, pbrẽ du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, licencié aux droits et professeur septennaire au collège du Bois, demeurant à Caen, rue au Canu, parr̃. St Etienne, et représenté par Louis-Michel-Alexandre Delauney, libraire, demeurant à Lx, parr̃. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **38**, **335**.)

161. — Le 2 avril 1773, Me Michel Coupey de Valprey, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant de la chapelle de St Laurent des Planches et exercent ses fonctions en la parr̃. de St André d'Echauffour, y demeurant, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et aux religieux de St Evroult. (*V.* **6**, **331**.)

162. — Le 2 avril 1773, Mr Jean Bongard, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé du Mesnil-Vicomte, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Lx. (*V.* **6**, **321**.)

163. — Le 3 avril 1773, Dom Jacques-Michel Asselin, pbrẽ du diocèse de Rouen, religieux profès de l'Ordre de Cluny, ancienne observance, missionnaire du prieuré conventuel de St Denis de Nogent-le-Rotrou, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant aud. prieuré diocèse de Chartres, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **40**.)

164. — Le 3 avril 1773, Me Nicolas de Laperrelle, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Paris, chapelain de la chapelle St Denis en la cathédrale de Lx, demeurant en cette ville, parr̃. St Germain, fait réitérer noms et grades au seigr évêque de Lx.(*V.* **324**.)

165. — Le 5 avril 1773, Me Jean Grieu, pbrẽ, Me ès-arts en

l'Université de Caen, vicaire de Bellou, et titulaire de la chapelle S[t] François en la parr. d'Orville (valeur de 60 livres de revenu), fait réitérer ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult.

166. — Le 7 avril 1773, M[e] Marin-Jean Le Seigneur, pbre du diocèse de Rouen, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie et professeur septennaire en lad. Université, demeurant à Paris, au collège de Lx, rue S[t] Jean-de-Beauvais, et représenté par M[e] Pierre Lefrançois, pbre, vicaire de Retz en la cathédrale de Lx, demeurant parr. S[t] Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **33, 325**.)

167. — Le 26 déc. 1772, Pierre Groult, laboureur, fils de feu Pierre Groult, demeurant à S[t] Martin-de-Mailloc, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin, M[e] Jean-Baptiste Groult (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Pierre et Guillaume Groult, oncle et frère dud. s[r] acolyte, tisserands en froc et en toile, demeurant en lad. parr. de S[t] Martin. Fait et passé à S[t] Jean-de-Livet, proche la chapelle S[te] Barbe.

168. — Le 28 déc. 1772, Thomas Le Têtu, marchand, demeurant à Criqueville, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Marin-François Le Têtu, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

169. — Le 2 janv. 1773, Jean et Germain Grigy, frères, marchands, de la parr. d'Osmont, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Gabriel-Guillaume Grigy, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

170. — Le 7 janv. 1773, Joachim de la Flèche, « M[e] en l'art de chirurgie et lieutenant du premier chirurgien du roy, » demeurant à Bernay, parr. S[te] Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Joachim de la Flèche, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par François Le Hure, apothicaire, demeurant à Bernay, parr. S[te] Croix, et autres cautions.

171. — Le 4 févr. 1773, François Labbé, maréchal, demeurant en la parr. de S[t] Aubin-de-Scellon, et Guillaume Labbé, son frère, meunier, demeurant à S[t] Martin-de-la-Lieue, constituent 150 livres de rente

(1) M[r] Groult, vicaire de S[t] Pierre-de-Mailloc en 1791, n'ayant consenti qu'à un serment restrictif, se vit destituer. Il rentra dans sa famille à S[t] Martin ; mais il n'y resta pas longtemps : il se retira à Rouen, rue Eauderobec, 129. La situation devenant chaque jour plus critique, il prit, en 1792, un passe-port pour Londres, et passa en Angleterre le temps de la Révolution soit à Londres, soit à Winchester. Il revint aussitôt après le Concordat et rentra au Havre le 2 juin 1802. Il reprit ses fonctions de vicaire près de son vieux curé ; mais celui-ci étant mort peu de temps après, M[r] Groult fut désigné pour lui succéder et dirigea la paroisse de S[t] Pierre jusqu'en 1811. A cette époque, Mg[r] Brault le nomma curé de S[t] Martin-de-Mailloc. Il mourut à la tête de cette paroisse en 1814. *(Archives du Calvados.—Archives de l'évêché de Bx.—Revue catholique de Normandie,*juillet 1892.—Ordo *de Bx.)*

en faveur de leur autre frère, Me Jean-Baptiste Labbé, acolyte du Mesnil-Eudes, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte et ses frères étaient fils de feu François Labbé. — Fait et passé au moulin de St Martin-de-la-Lieue.

172. — Le 5 févr. 1773, « Mesre Esprit-Augustin-Louis de Piperey, chevr, seigr de Marolles, patron de St Hippolyte de Cantelou, mousquetaire du roy en sa seconde compagnie, demeurant actuellement en son logis de Marolles, » constitue 150 livres de rente en faveur de Me Joseph-Robert-Marc Alabarbe, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mesre Frédéric-César de la Lande, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, ancien capitaine au régiment royal-vaisseau, demeurant à St Léger-du-Houlley, et Me Jean-François Guerrier, avocat, demeurant à Marolles. Fait et passé au logis dud. sr constituant, par le ministère de Me Philippe Desgenestez de Bellecour, notaire à Thiberville.

173. — Le 9 févr. 1773, Jean-Thomas Dasnière (1), acolyte de la parr. de St Sylvestre de Cormeilles, constitue en sa faveur une rente de 150 livres afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur les biens qui sont échus aud. sr acolyte de la succession de son père, le sr Jean Dasnière, marchand, dont il est héritier pour un sixième. Elle est de plus garantie par Me Louis-Christophe Féret, acolyte, demeurant en lad. parr. de St Sylvestre, et par Pierre-Jean-Baptiste Dasnière, marchand, frère dud. acolyte, demeurant en lad. parr. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Jacques-Louis Daufresne, notaire royal.

174. — Le 12 févr. 1773, Jean Urset, marchand, demeurant au Douet-Arthus, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr François-Grégoire Urset (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Sap.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par son frère, Jean Urset, demeurant aussi au Douet-Arthus.

175. — Le 17 févr. 1773, Olivier Mariolles, marchand, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son

(1) Mr J.-T. Dasnière, vicaire de Reux en 1791, ne consentit qu'à un serment restrictif et fut destitué. Il s'exila l'année suivante en Angleterre et se réfugia à Porthmouth. Il y passa toute la Révolution. Revenu en France après le Concordat, il fut nommé curé de St Sylvestre de Cormeilles apres Mr Lachey, ancien curé de St Pierre, qui y avait été nommé lui-même en 1802. Mr Dasnière mourut à St Sylvestre le 9 févr. 1819, à l'âge de 73 ans *(Archives du Calvados. — Arch. de l'Eure. -- Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux.)*

(2) Mr J.-Q. Urset, né au Douet-Arthus en 1749, avait été vicaire de Monnay et s'était vu sur le point, en 1789, d'obtenir la seconde portion de cette cure. Ayant été évincé, il revint au Douet où il resta en qualité de prêtre habitué. En 1791 il prêta le serment schismatique et fut nommé curé constitutionnel de Bonneval. *(Archives de l'Orne.)*

fils, Me Pierre-Charles Mariolles, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Robert Mignot, ancien maître des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et Jean-Baptiste-François Desperroys, négociant, demeurant tous deux à Lx, en lad. parr. St Germain.

176. — Le 16 mars 1773, François Becquemont, marchand, demeurant à St Jouin, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François-Philippe Becquemont, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Jean et Jacques Becquemont. frères dud. sr constituant, demeurant aussi tous deux à St Jouin. Fait et passé aud. lieu, par le ministère de Me Guillaume Le Rat, notaire à Beuvron.

177. — Le 19 avril 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-Pierre-André-Jean-Baptiste Deshayes de Clarbec, chevr, fils mineur de Mesre Jean-Baptiste Deshayes de Gassart, chevr, seigr et patron de Clarbec, Gassart, Pierrefitte, la Fontaine, Argences, et autres lieux, et de dlle Marie-Anne de Gaspard, originaire de la parr. de Pierrefitte et demeurant en celle de St Hymer, d'une part, et noble dlle Marie-Anne-Dorothée de Foucques de la Pilette, fille de Mre Pierre-François de Foucques de la Pilette, chevr, seigr de la Pilette, du Grand Feugré, Gauville et autres lieux, et de noble dame Marie-Catherine de Mannoury, de la parr. d'Orbec.

178. — Le 19 avril 1773, dispense de bans pour le mariage entre Me Claude-Joseph Hubert, originaire de la ville d'Eu, contrôleur des actes et receveur des domaines du roy au bureau d'Orbec, y demeurant, fils de feu Me Jacques Hubert et de noble dame Marie-Magdeleine de La Rue de Criquier, d'une part, et damlle Françoise-Gabrielle Jobey, originaire de la parr. d'Orbec et y demeurant, fille de Me Pierre-Charles Jobey, doyen des avocats et ancien maire de la ville d'Orbec, et de dame Marie-Jacqueline Lautour de Montfort.

179. — Le 19 avril 1773, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-François Boucherot, avocat, fils majeur de feu Charles-François, originaire de la parr. de Beauficel, diocèse de Rouen, et demeurant en celle des Essarts, diocèse d'Evreux, d'une part, et Marie-Marguerite-Angélique Le Rebours, fille majeure de feu Me Jacques-François Le Rebours, chirurgien, et de feue Françoise-Catherine Morin, de la parr. du Sap.

180. — Le 21 avril 1773, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Nicolas Lesguillon, lieutenant au régiment d'Argentan, fils de Me Pierre-Nicolas Lesguillon, officier chez le roy, et de dame Marie-Anne Mordret, de la parr. de Norolles, d'une part, et dlle Marie-Marguerite-Rose Jacques de la Frémondière, fille de M. Guillaume Jacques

de la Frémondière et de dame Marie-Marguerite Massuet, de la parr. de Ste Croix de Bernay. (*V.* **265**.)

181. — Le 5 mars 1773, la nomination à la cure de St Gabriel de Valsemey appartenant au seigr du lieu, « Monseigneur premier prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, comte de Vermandois et de Soissons et vicomte d'Auge, étant au Palais Royal, à Paris, » nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre-Alexandre Lemercier, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Lalouette, pbre du diocèse de Lx, (originaire de St Désir.)

Le 24 avril 1773, le seigr évêque donne aud. sr Lalouette la collation dud. bénéfice.

Le 28 avril 1773, le sr Lalouette prend possession de la cure de Valsemey, en présence de Dom Huet, prieur de Beaumont-en-Auge, y demeurant ; Me Julien Morel, curé de Pont-l'Evêque ; Me Pierre-Jacques Selot, curé de Clarbec ; Yves-Richard Selot, conser du roy, lieutenant-général civil et criminel en l'amirauté de France ; Jean-Pierre Varin, notaire royal, demeurant à Pont-l'Evêque ; Me Pierre Le Normand, pbre, desservant la parr. de Valsemey.

182. — Le 20 oct. 1772, Me Jacques Lefranc, curé de N.-D. de Folleville, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me Charles Lefranc, vicaire de lad. parr. depuis plusieurs années et pourvu de la cure de Tocqueville, diocèse de Rouen, dont il a pris possession mais dont « il n'a encore eu aucune jouissance. » Il se réserve toutefois la pièce de terre nommée l'Aumône et quelques dîmes, ainsi qu'une rente de 500 livres à prendre sur les revenus dud. bénéfice qu'il a desservi pendant trente-six ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Folleville, en présence de Me Louis-François Le Villain, curé de Fontenelles, et Me Louis-Jean Blondel, curé de Bournainville.

Le même jour et en présence des mêmes témoins, led. sr Charles Lefranc, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Tocqueville, diocèse de Rouen, entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son frère, Me Jean-Baptiste Lefranc, vicaire de St Thomas de Touques et pourvu, en vertu de ses grades, de la cure de St Hellier de Beuze-Beuzeville et dont il n'a pas pris possession. Fait et passé au manoir de Folleville. (*V.* **92**, **183**.)

Le 13 nov. 1772, led. sr Charles Lefranc obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Folleville.

Le 9 janv. 1773, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision. Daté du château des Loges.

Le 7 mai 1773, le sr Lefranc prend possession de lad. cure de Folle-

ville, en présence de Me François Biset, curé de St Martin-du-Houlley, et plusieurs autres témoins.

183. — Le 26 avril 1773, la nomination à la cure de Beuzeville revenant au seigr évêque de Lx, à cause de la vacance du siège abbatial du Bec-Hellouin, Sa Grandeur nomme à lad. cure, vacante par la démission pure et simple donnée, le 20 du présent mois, par Me Jean-Baptiste Lefranc, dernier titulaire, la personne de Me Michel-François-Guillaume Gaillard, pbrē de ce diocèse. Daté du château des Loges. (*V*. **92, 182**.)

Le 10 mai 1773, led. sr Gaillard prend possession de la cure de Beuzeville, en présence de Me Pierre-Nicolas Le Bourg, curé de Martainville et doyen de Pontaudemer ; Me Robert Duboscq et Me Jean Bottentuit, tous deux pbrēs habitués en l'Eglise Ste Catherine d'Honfleur ; Me Louis-Guillaume Opoix, vicaire de Manneville-la-Raoult ; Me Charles Pellecat, vicaire de Tourville ; Me Etienne Gilles, vicaire de Beuzeville, et Me Bernard-Louis Houlette, aussi vicaire de la même parr̄.

184. — Le 6 mai 1773, le seigr évêque donne la charge d'official en l'officialité de l'évêché à Mesre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de la Cathédrale et vicaire général de Sa Grandeur. Daté du château des Loges.

185. — Le 16 mai 1773, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre-Nicolas Boisney, conser du roy en l'élection de Bernay, fils de feu Nicolas, d'une part, et dame Madeleine-Françoise Dubois, Vve de Mesre François Morin, Escr, sr de la Neuville, fille de feu Jacques Dubois, sr de Vauchel, garde-du-corps, écuyer de feue S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, et de dame Jeanne de Montargis, tous deux de la parr̄. de Friardel.

186. — Le 5 avril 1773, Me Louis Jouen de Bornainville, Me ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de St Germain-la-Campagne et titulaire de la chapelle St Vivien en la Cathédrale, demeurant en lad. parr̄. de St Germain-la-Campagne et représenté par son père, Me Jean-Louis Jouen de Bornainville, docteur en médecine, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, requiert du seigr évêque, en sa qualité de gradué, sa nomination au canonicat du Faulq, vacant par la mort de Mre Robert-Gilles Le Sueur, pbrē, dernier titulaire, décédé dans le présent mois d'avril affecté aux gradués. Sa Grandeur répond qu'elle accorde volontiers la collation demandée et qu'elle la fera expédier par son secrétaire. Fait et passé au château des Loges. (*V*. **152**.)

Le même jour, led. seigr évêque nomme le sr Jouen de Bornainville aud. bénéfice.

Le 15 mai 1773, led. sr de Bornainville est mis en possession des

canonicat et prébende volante du Faulq par le ministère de Mr Chastan, président du Chapitre.

187. — Le 17 mai 1773, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Motte de la Brugère, commis de la guerre, fils de Thomas Motte, secrétaire-greffier du point d'honneur, et dlle Catherine Réaux, originaire de la ville de Pontaudemer, parr. St Ouen, et demeurant depuis deux ans à Versailles, parr. St Louis, d'une part, et dlle Anne-Gabrielle De Lapierre, fille de feu Joseph De Lapierre, officier de Madame la dauphine, et de dame Antoinette Armand, de lad. parr. St Louis.

188. — Le 18 janvier 1773, Mre Jules-Marie de Gauville, pbre du diocèse de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de St Symphorien-lès-Beauvais, prieur commendataire du prieuré simple de St Lambert, vulgairement appelé de St Eloy de Nassandre, ordre de St Benoît, situé en la parr. de Fontaine-la-Soret, diocèse de Lx, et vicaire général d'Evreux, demeurant chez M. de Mortières, parr. St Denis d'Evreux, et se trouvant en son lit, atteint d'une maladie grave, donne sa procuration pour résigner led prieuré de St Lambert, entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Jacques-Henry-Godefroy de Gauville, sous-diacre du diocèse de Chalons-sur-Marne. Il se réserve toutefois une pension viagère de 300 livres sur les revenus du prieuré. Fait et passé à Evreux, en la chambre dud. sr résignant.

Le 2 févr. 1773, led. sr Jacques-Henry-Godefroy de Gauville obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 11 mai 1773, arrêt du parlement qui autorise la mise à exécution de ces lettres de provision.

Le 19 mai 1773, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres.

Le 24 mai 1773, le sr de Gauville prend possession du prieuré de St Lambert avec toutes les cérémonies accoutumées.

189. — Le 10 janv. 1773, la nomination à la cure de N.-D. de Franqueville appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis-François Grossin, chevr, seigr de Bouville, vicomte de Menneval et seigr-patron de St Thurien, du Mesnil, de Franqueville et d'Hecmanville, conser au parlement de Normandie en la grande chambre, demeurant en son château de Bouville, nomme à lad. cure de Franqueville, vacante par la mort de Mr Jacques Bérenger, pbre, dernier titulaire, la personne de Mr François Vochelet, pbre du diocèse de Lx, vicaire d'Hecmanville et originaire de cette parr.

Le 22 janv. 1773, le sr Vochelet prend possession de la cure de Franqueville, en présence de Me François Bullet, curé d'Aclou; Me Pierre Lecomte, pbre, ancien vicaire de Franqueville, y demeurant; Me Louis Bérenger, curé de Triqueville; Me Sébastien-Pierre Bullet, diacre, demeurant à Aclou; Me Eustache-Jacques Bunel, notaire royal

au bailliage de Pont-Audemer, y demeurant, parr. St Ouen, et autres témoins.

190 — Le 1er juin 1773, vu le certificat du sr Vesque, vicaire de Vauville, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Guillaume-François Boistard de Prémagny, Escr, sr de Vauville, conser au parlement de Rouen, fils de Mre Guillaume-François Boistard de Prémagny, Escr, seigr de Vauville, du Quesney, de Bucheval, ancien conseiller-maître en la cour des Comptes, Aides et Finances de Rouen, demeurant en lad. ville, parr. St Etienne-l'Honoré, et de noble dame Marie-Geneviève Le Couteux, d'une part, et dlle Marie-Magdeleine-Louise Tiphaigne de la Roche, fille de M. François-Guillaume Tiphaigne de la Roche, docteur en médecine, président honoraire de l'élection de Rouen, ancien directeur de l'Académie des sciences, Arts et Belles-Lettres dud. lieu, seigr des fiefs de la Haye-au-Vidame, de Breteuil et de Valembert, et de dame Marie Jouvin, demeurant en la parr. de Bois-Guillaume-lès-Rouen.

191. — Le 4 juin 1773, le seigr évêque de Lx donne des lettres de vicaire général à Mre Etienne-François-Ignace de Gruel, pbre du diocèse de Gap, bachelier en l'un et l'autre droit, chanoine et trésorier de la cathédrale de Lx.

192. — Le 4 juin 1773, le seigr évêque de Lx donne des lettres de vicaire général à Mre Mathieu-Simon de Lachaume, pbre du diocèse de Paris, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de la cathédrale de Lx et grand archidiacre. Daté du château des Loges.

193. — Le 4 juin 1773, le seigr évêque de Lx donne des lettres de vicaire général à Mre Marc-Antoine-Philémon Le Mercier, pbre du diocèse de Rouen, bachelier en théologie, chanoine de la cathédrale de Lx et archidiacre de Pontaudemer.

194. — Le 7 juin 1773, dispense de bans pour le mariage entre Me Adrien Dubois, conser du roy et son procureur au grenier à sel de Livarot, fils de feu Adrien, originaire de lad. parr., et demeurant en celle de Heurtevent, d'une part, et Catherine Duchesne, fille de Pierre, aussi dud. lieu de Heurtevent.

195. — Le 16 juin 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre-Louis de Querrière, chevr, seigr du Boisdelaville, de la Gruë et autres lieux, capitaine au régiment d'infanterie allemande de Bouillon, fils majeur de feu Pierre-Louis de Querrière du Boisdelaville, chevr, seigr de la Grue, et de feue noble dame Marie-Françoise-Elisabeth du Merle, de la parr. de Capelle-les-Grands, d'une part, et noble dlle Marie-Julie de Choisne de Tricqueville, originaire de Neuville-sur-Touques et demeurant à Orbec, fille majeur de feu Mesre Jacques-Léonor de Choisne, seigr et patron de Triqueville, Neuville-sur-Touques

en partie, Le Boisandré, La Longuemaison et autres lieux, et de noble dame Angélique Le Blanc de Forval, aujourd'hui épouse de Mes[re] Nicolas-François Lefèvre de la Potellière, Esc[r], s[r] des Etais. (*V.* **210**.)

196. — Le 21 1773, vu l'attestation du s[r] Lalouette, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Jean Yver, fils de feu Thomas, originaire de la parr. d'Ouilly-le-Tesson, diocèse de Séez, et demeurant en lad. ville de Pont-l'Evêque, d'une part, et d[lle] Marie-Anne-Magdeleine Satis de la Garenne, fille de feu Pierre-Charles, originaire de S[t] Hymer, et demeurant aussi à Pont-l'Evêque.

197. — Le 24 mai 1773, la nomination à la cure de S[t] Arnoult de Fontaine-la-Louvet appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Jean-Baptiste du Bosc-Henry, seig[r] et patron honoraire de Drucourt, seig[r] et patron présentateur de Fontaine-la-Louvet et autres lieux, demeurant en son château, parr de Drucourt, nomme à lad. parr. de Fontaine, vacante par la mort de M[e] Robert-Gilles Lesueur, pbre, licencié de Sorbonne, dernier titulaire dud. bénéfice, la personne de M[e] Michel Chéron, pbre, curé du Besnercy. Fait et passé au manoir presbytéral de Thiberville, en présence de M[e] Louis-Eustache Gontier, curé du lieu, et de M[e] Michel Trinité, son vicaire.

Le 27 mai 1773, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Chéron la collation dud. bénéfice.

Le 21 juin 1773, le s[r] Chéron prend possession de la cure de Fontaine-la-Louvet, en présence de M[e] Jacques-Antoine Taillet, pbre, desservant lad. parr. ; M[e] Guillaume Alleaume, pbre, demeurant à Fontaine ; M[e] François-Charles Formage, pbre, demeurant au Besnercy. (*V.* **244**, **266**.)

198. — Le 1[er] avril 1759, Michel-François Bardel, fils de Guy-François et de Marie-Marguerite Blot, de la parr. de Fervaques, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle du séminaire de Lx, des mains de Mg[r] Jacques Brady, évêque d'Ardagh, en Irlande.

Le 12 nov. 1759, il est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 26 juin 1766, led. s[r] Bardel, pbre, âgé de 26 ans accomplis, obtient des lettres de quienquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et sur les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et sur les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 30 juin 1773, le s[r] Bardel, vicaire d'Orbec, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **45, 198**).

199. — Le 5 juillet 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Nicolas-François-Claude Dumoncel, chev^r^, seig^r^ du Fresné et du Coudray et de la Motte de Fresneuse, fils de feu Pierre-Nicolas Dumoncel, chev^r^, seig^r^ du Fresné et du Coudray, et de dame Madeleine-Françoise de Garcaule, de la parr. de Lieurey, d'une part, et noble dem^lle^ Madeleine-Anne-Françoise-Marguerite-Elisabeth de Livet, dame et patronne honoraire de la Noë et dame de Beaulouvet, fille de feu Jacques de Livet et de dame Madeleine-Anne Halley d'Amfreville, de lad. parr. de la Noë. — Cet acte fut porté au greffe des Insinuations par Me N. Lefebvre, vicaire de la Potterie.

200. — Le 21 févr. 1773, Me Jean Le Bienvenu, pbre, curé de St Vaast, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur e son neveu, Me Guillaume-François Le Bienvenu, pbre du diocèse de Rouen, habitué en l'église de N.-D. du Havre. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une rente viagère de 250 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a possédée pendant 30 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de St Vaast, en présence de Me Thomas Bacheley, curé de Heulland, et autres témoins.

Le 22 mars 1773, led, s^r^ Le Bienvenu, neveu, obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 3 juillet 1773, Mr Mery, vicaire général du seig^r^ évêque, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 5 juillet 1773, le s^r^ Le Bienvenu prend possession de la cure de St Vaast, en présence dud. s^r^ curé de Heulland ; de Me Jacques-Michel Mariette, curé d'Auberville ; Me Jacques Bertot, vicaire de Branville ; Me Robert Guerrier, desservant lad. parr. de St Vaast, et autres témoins.

201. — Le 6 juillet 1773, Me Marc-Antoine Piorry, docteur en médecine, veuf de Marie-Anne-Catherine Buisson, et fils de feu Jacques-François et de Madeleine-Thérèse Litard, originaire de la parr. de St Savin de Poitiers et demeurant depuis plusieurs années en celle de Livarot, d'une part, et Marie-Anne Fourier, fille de feu Louis, de la parr. de St Sauveur de Rennes et demeurant en la parr. de Châteaugiron, diocèse de Rennes.

202. — Le 6 juillet 1773, la nomination à la cure de N.-D. de Bouttemont appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ David Gueroult, chev^r^, seig^r^ de Villers-en-Vexin, seig^r^ et patron de Bouttemont, cons^er^ au parlement de Rouen, agissant au droit de sa femme, noble dame Gabrielle-Françoise-Marguerite Le Bas de Bouttemont, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Antoine Petit, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jean Bunel, pbre, du diocèse de Lx, vicaire de St Ouen de Roques. Fait et passé au château de Bouttemont, en présence d'An-

toine Picquot, syndic de lad. parr., y demeurant, et autres témoins.

Le lendemain, Mr Mery, vic. gl, donne aud. sr Bunel la collation dud. bénéfice.

Le 7 juillet 1773, le sr Bunel (1) prend possession de la cure de Bouttemont, en présence de Me Joachim Cucu, curé d'Ouilly-le-Vicomte ; Me Jean Rebut, curé de Roques, et autres témoins.

203. — Le 14 juillet 1773, Mre Claude-Henry Le Prestre de Théméricourt, acolyte du diocèse de Rouen, prieur commendataire du prieuré simple de St Léger et St Martin d'Ouilly dont il a pris possession par procureur le 14 sept. 1770, prend de nouveau possession en personne de ce bénéfice. Il trouve au presbytère de St Martin d'Ouilly le même accueil peu bienveillant qu'y avait rencontré son mandataire. (*V.* XXXIII. **134**.)

204. — Le 20 juillet 1773, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Benoist Boissel-Marteau, fils de feu Jean-Charles-André Boissel-Marteau, marchand apothicaire, et de Magdeleine Legras de Bordecoste, originaire de la parr. Saint-Ouen de Pontaudemer et demeurant en celle de St Germain de Lx, d'une part, et Marie-Anne David du Manoir, fille de Jean-François David du Manoir et de feue Catherine Hébert, de lad. parr. de St Germain de Lx.

205. — Le 20 juillet 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jacques-Louis-Joseph Le Court de Bellecour, lieutenant au régiment du colonel général-cavalerie, originaire de la parr. de Boissy-Maugis, diocèse de Chartres, généralité d'Alençon, demeurant en la ville de Pont-l'Evêque, fils de feu Mesre Joseph-Alexandre-Vincent Le Court de Bellecour et de noble dame Catherine-Anne de Barville, d'une part, et demlle Marie-Anne-Jeanne-Charlotte Queruel, fille de feu François-Jean-Baptiste et de dame Marie-Anne Paris, ayant demeuré pendant un an en la ville d'Honfleur, parr. Ste Catherine, au couvent de bas, et demeurant actuellement en lad. parr. de Pont-l'Evêque.

206. — Le 22 juillet 1773, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Auguste Héroult, Escr, sr de la Bergerie, valet de chambre du roy, fils de Mr Louis Héroult, sr des Portes, et de dame Marie-Magdeleine Duquesney, de la parr. de Livarot, d'une part, et dlle Marie-Louise Froudière, fille de feu François et de dame Marie-Françoise Brière, de la parr. de Chaumont.

(1) Mr Bunel était curé de Bouttemont au moment de la Révolution. Il refusa le serment constitutionnel le 6 février 1791, mais il prêta le serment de Liberté et Egalité au mois d'août 1792. — Dénoncé quelques jours après pour n'avoir pas prêté le premier serment, il fut arrêté et conduit à la prison de Lisieux où il resta plusieurs semaines. De là on le mena à Caen et on l'enferma à la prison du Bon-Sauveur. Mais comme, à cause de son âge, on lui donna le choix entre la prison et l'exil, il préféra l'exil et partit pour la terre étrangère d'où il ne revint jamais. *(Archives du Calvados).*

207. — Le 4 avril, lundi de Pâques, 1768, Jean-Baptiste Hauttement, fils de François et de Marie-Anne Deschamps, de la parr. de Bourneville, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

Le 22 juillet 1769, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1773, led. sr Hauttement, pbre, âgé de 24 ans et trois mois, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 15 juillet 1773, le sr Hauttement, demeurant à Pontaudemer, parr. St Germain, fait signifier ses noms et grades aux dames religieuses de l'abbaye de St Léger de Préaux.

Le 19 juillet 1773, il fait faire la même signification aux religieux de St Pierre de Préaux, en parlant au portier. (*V.* **296**.)


Armes de Mr Chastan de la Fayette.

208. — Le 23 févr. 1773, Mesre Jean-Baptiste-Rémy Le Bas, seigr et patron de Fresne, pbre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, licencié en l'un et l'autre droit de la faculté de Caen, chanoine prébendé de St Pierre-Azifs, haut-doyen de la Cathédrale de St Pierre de Lx et prieur commendataire du prieuré simple de Ste Geneviève de Marvy, diocèse d'Auxerre, demeurant à Lx en son hôtel du doyenné, y étant en son lit malade, donne sa procuration pour résigner ces trois bénéfices entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Césaire-Augustin Chastan de la Fayette, pbre du diocèse d'Apt, bachelier en théologie de l'Université de Paris, chanoine prébendé de la 2e portion de Crèvecœur et grand chantre en lad. cathédrale de Lx. Fait et passé à Lx, en l'Hôtel du Doyenné, en présence de Mre Pierre-Guillaume-François Lebourg, pbre, chanoine de lad. Eglise et archidiacre de Gacé, demeurant en sa maison canoniale, et de Mre Jean-Baptiste Hébert, aussi pbre et chanoine de Lx, demeurant en la parr. St Jacques.

Le 4 mars 1773, led. sr Chastan de la Fayette obtient en Cour de Rome des lettres de provision du doyenné de la Cathédrale, du canonicat de St Pierre-Azifs et du prieuré simple de Ste Geneviève de Marvy.

Le 4 mars 1773, Sa Sainteté le pape Clément XIV donne une bulle spéciale qui accorde en commende led. doyenné au sr Chastan de la Fayette.

Le 9 juillet 1773, Mre Simon-Thomas Rambaud, pbre, chanoine de la Cathédrale et vice-gérant en l'officialité de l'évêché de Lx, commissaire

de Sa Sainteté en cette partie, fulmine lad. bulle apostolique après avoir reçu le serment dud. s^r Chastan de la Fayette.

Le 12 juillet 1773, Mes^res Etienne-François-Ignace de Gruel, trésorier; Mathieu-Simon de Lachaume, archidiacre du Lieuvin; Claude-Nicolas-François Mery, archidiacre d'Auge; Gilles-François Le Dorey; Edmond Boursin; Jean-Baptiste Godefroid; François-Adrien Symon; Alexandre-Victor de Champagné; Jean-Baptiste Le Rat; Simon-Thomas Rambaud; Louis Regnault; Jean-Baptiste Duchemin; François-Jean Dubois; Charles-Louis Fontaine; Jacques-Charles Pichon; Jacques Monsaint; Jean-Baptiste Hébert; Jean-Baptiste Monpellier; Pierre Vitrouil, tous chanoines de l'Insigne Eglise cathédrale de St Pierre de Lx, étant réunis dans la salle du Chapitre, Mr Chastan de la Fayette présente tous ses titres et demande à être mis en possession du doyenné de lad. Eglise, la première dignité après la dignité épiscopale. Le Chapitre ayant délibéré à ce sujet, Mr de Gruel, président, assisté de Mr Lachaume et de Mr Mery, ainsi que de tous les autres chanoines, conduit Mr Chastan de la Fayette hors du Chapitre, au milieu d'une multitude considérable de personnes, venues pour la cérémonie, et le présente au peuple comme le nouveau doyen. Ensuite on entre au chœur au chant du *Te Deum* qui est alterné par les musiciens et par les orgues. Après le chant des prières accoutumées, le nouveau doyen retourne à la salle du Chapitre, et, à genoux, la main sur les saints Evangiles, il fait sa profession de foi et prête serment de garder tous les privilèges et coutumes de l'Eglise de Lx. Il paye trente-six livres pour le droit de chape. Conduit par lesd. s^rs Lachaume et Mery, il revient au chœur où il est mis en possession de la dignité de doyen. Il s'assied sur le siège décanal et reçoit les sceaux de la double juridiction spirituelle et temporelle qui lui sont remis par Mr Gruel au nom du Chapitre. Il remercie messieurs les chanoines, et puis il est reconduit par eux au manoir décanal. Les cloches sonnent à toutes volées. L'acte de prise de possession est signé par Me Pierre Hamel, pbrē, haut-vicaire de la Cathédrale et secrétaire du Chapitre, Mes Antoine Petit et Louis Petit, tous deux pbrēs, sous-chantres de lad. Eglise.

Le 17 juillet 1773, Mr Mery donne son visa aux lettres de provision du canonicat de St Pierre-Azifs, obtenues en Cour de Rome par Mr Chastan de la Fayette.

Le 23 août 1772, led. s^r de la Fayette (1) est mis en possession dud.

(1) Mr Chastan de la Fayette naquit à Apt le 8 mars 1734. Il fut attiré dans le diocese de Lisieux par la nomination que le roi fit de sa personne à l'un des canonicats de la Cathédrale. Par suite de la resignation faite en sa faveur par M^r Le Bas de Fresne, il devint, en 1772, haut-doyen du chapitre de Lisieux, et ce fut lui qui ferma la série des doyens de cette

canonicat par le ministère de Mr de Gruel, chanoine prébendé de St Hymer, trésorier de Cathédrale, en présence des srs chanoines et de Mes Nicolas Letournel et Jean-Baptiste Neuville, pbr̃es, officiers douze-livres.

209. — Le 26 juillet 1773, dispense de bans pour le mariage entre Augustin-Riquier Regnault, fils de Nicolas Regnault, md teinturier, de la parr̃. de Ste Trinité de Falaise, et de feue Marie-Françoise Deraine, originaire de la parr̃. du St Sépulcre d'Abbeville en Picardie et demeurant actuellement à Lx, parr̃. St Germain, d'une part, et dlle Marie-Catherine-Elisabeth Delauney, fille de Me Georges-Nicolas Delauney, avocat et procureur fiscal de la haute-justice de St Pierre-sur-Dives, et de Catherine-Elisabeth Thouroude, originaire de la parr̃. de St Pierre-sur-Dives et y demeurant.

210. — Le 26 juillet 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Baptiste de Brèvedent, seigr de St Nicol, fils de feu Mesre Jean-Baptiste et de feue noble dame Marie-Françoise Halley, de la parr̃. d'Abbeville, d'une part, et noble demlle Thérèse-Victoire de Choisne de Triqueville, fille mineure de feu Mesre Jacques-Léonor de Choisne, chevr, seigr de Triqueville, Boisandré et autres lieux, et de noble dame Angélique Le Blanc de Folval, demeurant à Orbec. (*V*. **195**).

211. — Le 22 mai 1773, la nomination aux canonicat et grande-

Eglise. Quand le chapitre eut été supprimé par la Constitution civile du clergé et que le manoir décanal eut été confisqué par la Nation, Mr de la Fayette resta peu à Lisieux. Il habita son manoir de Caudemonne, à Auquainville, ou sa propriété de Fauville, près Evreux. Le 7 août 1792, il déclara même à la municipalité de Lisieux que son intention était de se fixer définitivement à Fauville; et, depuis cette époque, si nous le voyons souvent venir à Caudemonne pour ses affaires, c'est toujours à Fauville qu'il réside. Dans un voyage qu'il fit à Paris en quittant Lisieux, il y prêta le serment de Liberté et Egalité le 14 août 1792. Mais il ne séjourna pas longtemps dans la capitale. Il n'y trouva pas sans doute sa liberté et sa vie suffisamment en sûreté. Dès le 20 août, il était de retour à Fauville. Voulant montrer son civisme aux habitants de cette localité, il y renouvela, le 24 septembre, le serment qu'il avait prêté à Paris. Le 26 fructidor an IV, il fit le serment de haine à la royauté. Il n'émigra jamais ; et, le 26 frimaire an VII, la municipalité d'Evreux lui délivra un certificat attestant qu'il avait constamment habité la France. Au moyen de ces concessions il put jouir d'une tranquillité aussi grande que les circonstances le permettaient, et la Nation lui servit une pension annuelle portée à 6,000 livres en sa faveur à cause de son titre d'ancien doyen du Chapitre.

Si la situation matérielle de Mr de la Fayette était relativement acceptable, sa santé laissait beaucoup à désirer. Son médecin de Fervaques attestait en 1801 que depuis plusieurs années il éprouvait des malaises et des palpitations de cœur. Ses yeux aussi le faisaient souffrir et sa vue allait en s'affaiblissant graduellement.

Cependant la Révolution touchait à sa fin. Le Concordat était conclu et la liberté allait être rendue à l'Eglise. L'ancien doyen du Chapitre se hâta d'écrire à l'évêque de Bayeux (1802) pour le reconnaître comme le pasteur légitime de la portion principale de l'ancien diocèse de Lisieux. Mgr Brault lui répondit aussitôt par une lettre des plus flatteuses ; mais Mr de la Fayette resta à Fauville. Ici nous perdons sa trace. Il n'est mort ni dans le diocèse d'Evreux, ni dans le diocèse de Bayeux. On croit qu'il a fini ses jours à Rouen. — (*Archives de la famille La Fayette. — Archives de l'Eure.*)

chantrerie en la collégiale de S[t] Nicolas du Mellerault appartenant au seig[r] de Nonant, à cause de la réunion de la baronie du Mellerault au marquisat de Nonant, noble dame Marie-Félicité du Plessis-Chastillon, V[ve] en premières noces de Mes[re] François-Antoine, comte de Chabannes, marquis de la Palisse, lieutenant général des armées du roy, gouverneur de Verdun et pays verdunois, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de S[t]Louis, et épouse en seconde noces et séparée de biens de Mes[re] Charles-Bernard, comte de Narbonne-Pelet, dame de Nonant et baronne du Mellerault, représentée par sa mère, noble dame Pauline-Catherine Colbert, V[ve] de Mes[re] Louis du Plessis-Chastillon, demeurant en son hôtel, à Paris, rue de la Planche, parr. S[t] Sulpice, nomme auxd. canonicat et grande chantrerie, vacants par la mort de M[e] Edme Godet, pbre du diocèse de Troyes, dernier titulaire, décédé le 10 du présent mois, la personne de M[re] Charles-Félix Beucher, pbre du diocèse de Paris, bachelier en théologie, demeurant à Paris, rue Grenier S[t] Lazare, parr. S[t] Nicolas-des-Champs. Fait et passé à Paris, en l'hôtel de lad. dame marquise du Plessis-Chastillon.

Le 7 juin 1773, led. s[r] Beucher obtient en cour de Rome une dispense pour posséder en même temps led. canonicat et la grande chantrerie de la collégiale du Mellerault.

Le 22 juillet 1773, M[r] de Gruel, vicaire général du seig[r] évêque, donne aud. s[r] Beucher la collation desd. bénéfices.

Le 24 juillet 1773, le s[r] Beucher, représenté par M[e] Pierre Chausson, pbre, chapelain du château de Nonant, y demeurant, prend possession desd. bénéfices avec les cérémonies ordinaires, en présence de M[e] François-Robert Landon, avocat; Pierre Roussel, garde-chasse, et Robert Durand, jardinier, tous trois demeurant à Nonant, et autres témoins.

212. — Le 31 juillet 1773, M[re] Etienne Bayle, pbre, originaire de Volonne en Provence, diocèse de Gap, chanoine de la cathédrale de Lx, chapelain titulaire des chapelles de S[te] Catherine du Revestiaire, dans la cathédrale d'Auxerre, et de S[t] Martin dans l'église paroissiale de Varzy aud. diocèse d'Auxerre, demeurant à Lx en sa maison, place du Friche, et étant devenu infirme, déclare devant le notaire apostolique de Lx que Marc-Antoine Bernard, habitant de la ville de Toulon, avait, par son testament du 1[er] juin 1700, légué une somme de 3,000 livres pour l'acquît d'une messe annuelle de *Requiem*, célébrée à perpétuité par les pères de l'Oratoire dans leur église de Toulon et par le s[r] Ardisson, dans la cathédrale de la même ville ; que led. s[r] Bernard s'était réservé le droit, après le décès du s[r] Ardisson, de nommer son successeur, laissant ensuite cette faculté aux prêtres chargés de l'acquît de la fondation et au seig[r] évêque de Toulon, à leur défaut ; que, le 3 août 1753, led. s[r]

Bayle fut chargé de l'acquît de lad. fondation ; mais qu'étant aujourd'hui retenu au lit par la maladie il ne lui est plus possible de pourvoir au desservice d'icelle. C'est pourquoi il nomme Mr Alexis-Toussaint Nicolas, pbrē de la ville et diocèse de Sisteron, son petit-neveu, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, pour acquitter ou faire acquitter dans la cathédrale de Toulon lad. portion de fondation dont lui-même était chargé comme l'un des successeurs du sr Ardisson. Fait et passé dans la chambre à coucher de mond. sr Bayle, dépendant de la maison canoniale de Mr l'abbé Mery, pbrē, chanoine, archidiacre d'Auge et grand vicaire du diocèse de Lx. (*V.* **260**).

213. — Le 2 août 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-Marie-Joseph-Denis de Bonnechose, fils de Mesre Louis-Marc-Antoine de Bonnechose, chevr, seigr de la Cour-du-Bosc, et de noble dame Marie-Anne-Gabrielle Louvel de Repainville, de la parr̄. de Pierrefitte, d'une part, et noble demlle Marie-Charlotte-Antoinette Deshayes, fille de Mesre Pierre Deshayes, chevr, seigr et patron honoraire de Bonneval, lieutenant-général honoraire au bailliage d'Orbec, et de feue noble dame Marie-Françoise-Léonore de Piperey de Marolles, originaire de la parr̄. de St Aubin-de-Bonneval et résidant depuis tant de droit en celle de Marolles.

214. — Le 3 août 1773, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Louis-Jean Delarue, veuf de Marie-Anne Plet, fils de feu Jean Delarue, conser du roy et son procureur en l'Hôtel-de-Ville de Séez, et de Jeanne-Rénée Bourdon, de la parr̄. de St Pierre de Séez, d'une part, et Françoise-Elisabeth Vattier, fille de Jean-François-Germain, de la parr̄. St Jacques de Lx.

215. — Le 21 juillet 1773, Me Isaïe Puchot de Champrey, pbrē, curé de Plasnes et, depuis, pourvu de la cure de Courbépine, demeurant encore à Plasnes, résigne purement et simplement lad. cure de Plasnes entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par le seigr patron présentateur. Fait et passé au manoir presbytéral de Plasnes, en présence de Me Jean Téhy, pbrē, vicaire d'icelle parr̄., et autres témoins. (*V.* **114**.)

Le lendemain, haut et puissant seigr Louis, marquis de Prye, seigr marquis de Plasnes et de Courbépine, Moulin-Chapelle, Thémillon, Coquainvilliers, Le Chesne, Lessard et autres lieux, ancien colonel aux grenadiers de France, gouverneur au gouvernement militaire des ville et château de Bourbon-Lancy, nomme à lad. cure de St Sulpice de Plasnes la personne de Léonor Viel, pbrē de ce diocèse, vicaire de Courbépine depuis trente et un an et prieur de l'hermitage dud. lieu de Plasnes. Fait et passé au château de Courbépine, en présence de Me Jean Guérie, pbrē, chapelain dud. château, et autres témoins.

Le 26 juillet 1773, Mr de Lachaume, vicaire général du seigr évêque donne aud. sr Viel la collation dud. bénéfice.

Le 29 juillet 1773, le sr Viel (1) prend possession de la cure de Plasnes, en présence dud. sr Guérie, de Me Michel Mabire, pbrē, desservant la parr̄. de Courbépine, Me Jean Téhy, pbrē, vicaire de Plasnes, et autres témoins.

216. — Le 14 avril 1771, Emmanuel-Jean de Cléry, fils de Mesre Henry de Cléry, chevr, et de Louise de Semant, du diocèse de Troyes, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

217. — Le 5 mars 1773, Me Pierre-Paul Guerrier, pbrē, curé de St Pierre de Cordebugle, étant devenu infirme et paralysé du côté gauche, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me Jean-François Guerrier, pbrē, vicaire de N.-D. de Bailleul. Il se réserve toutefois une pension viagère de 250 livres et une partie du presbytère et de ses dépendances. — Il avait desservi lad. cure pendant 42 ans. — Fait et passé au manoir presbytéral de Cordebugle du consentement de Mesre François-Joseph de Bouffay, chevr, seigr, patron présentateur de Cordebugle et en présence de Me Jean-Baptiste Pépin, curé de N.-D. de Courtonnelle, et autres témoins.

Le 22 mars 1773, led. sr Guerrier, neveu, obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 20 juillet 1773, Mr de Lachaume, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 août 1773, le sr Guerrier (2) prend possession de la cure de Cordebugle, en présence de Mesre Alexandre Duquesne, pbrē, curé du Mesnil-sur-Blangy, led. sr de Courtonnelle, Me Pierre Auzout, curé de Bailleul, et Mesre Nicolas de Boctey, chevr, seigr et patron de Marolles, y demeurant.

218. — Le 9 août 1773, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis Prieur, chirurgien au bourg de Vimoutiers, originaire de la parr̄. d'Echauffour, fils de feu Louis et d'Anne Davernes, d'une part, et dlle Louise Belley, fille de feu Jacques et de Françoise Courtin, origi-

(1) Mr Viel, l'un des protestataires contre les conférences et les retraites ecclésiastiques rétablies par Mgr de Condorcet, était presque octogénaire en 1791. La vieillesse et ses opinions gallicanes le déterminèrent à prêter le serment schismatique. En l'an II, le malheureux vieillard renonça à l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise. L'année suivante il touchait la pension des curés assermentés. Dans ces diverses circonstances de sa vie, M. Viel fut soutenu et même devancé par son vicaire, M. J.-B. Lemaître. Celui-ci vécut assez longtemps pour pouvoir facilement se repentir de ses fautes ; mais le pauvre curé mourut dans le schisme pendant la Révolution. — (*Archives de l'Eure.*)

(2) M. Guerrier prêta le serment schismatique le 2 février 1791 et resta curé constitutionnel de Cordebugle. — (*Archives du Calvados.*)

naire de la parr. St Jacques de Lx, et demeurant depuis temps de droit, en qualité de pensionnaire, à l'hôpital de Vimoutiers.

219. — Le 30 juillet 1773, la nomination et la collation de la chapelle simple de St Philbert, sise sur la parr. de St Gatien, appartenant au Chapitre de Cléry, les srs chanoines de lad. collégiale nomment aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Thomas Guille, dernier titulaire, la personne de Me Charles Vallée, pbre du diocèse de Lx, habitué en lad. église de Cléry.

Le 8 août 1773, led. sr Vallée prend possession de la Chapelle St Philbert avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Louis-François-Jean Ménard, vicaire de St Gatien, et autres témoins.

Le 30 juillet 1773, la nomination à la cure de N.-D. de Tourville appartenant au Chapitre de Cléry, les srs chanoines de lad. collégiale nomment à cette cure, vacante par la mort dud. sr Guille, la personne dud. sr Vallée.

Le 6 août 1773, Mr Mery, vic. gl, donne lesd. provisions dud. bénéfice.

Le 8 août 1773, le sr Vallée (1) prend possession de la cure de Tourville en présence de Me Charles Pelcat, pbre, desservant lad. parr.; Mesre Jacques-Adrien de Cacheleu, sr de Tourville, et ses fils; Mesres

(1) Mr Vallée, curé de Tourville, fut nommé maire de cette commune lorsque l'on établit les municipalités. Il refusa, en 1791, de prêter le serment schismatique et fut destitué de son titre de curé : mais son titre de maire lui restait et il continua d'administrer la commune. Mr J.-B.-Th. Quillet, curé de Tonnetuit, ayant été élu curé constitutionnel de Tourville, se présenta, le 5 juin 1791, à la municipalité avec des lettres signées de Fauchet, évêque du Calvados. Mr Vallée, en qualité de maire, devait procéder à l'installation du curé constitutionnel C'était une besogne qui lui répugnait fort; cela se comprend. Cependant il s'y résigna ; et, lorsque l'on dressa le procès-verbal, il signa : « Vallée, maire ; sans préjudice de mes droits en qualité de curé. »

Mais la présence du curé légitime dans la paroisse et son titre de maire gênaient l'abbé Quillet. Il travailla aussitôt à le faire disparaître ; et pour y arriver, d'accord avec le directoire de Pont-l'Evêque et les têtes exaltées de l'endroit, il chercha à lui enlever son écharpe. Le 12 juin, huit jours après son installation, l'abbé Quillet annonça au prône, à la surprise générale, que les électeurs de la commune étaient convoqués après les vêpres de ce jour pour élire un maire à la place du sr Vallée. Les électeurs ne vinrent pas et l'élection n'eut pas lieu. Le conseil de la commune se réunit pendant la semaine, se plaignit de la conduite du sr Quillet qui avait annoncé l'élection d'un maire quand Mr Vallée n'avait pas témoigné le désir de se démettre et que les honnêtes gens désiraient le voir rester jusqu'à l'époque où il devait être remplacé. Le conseil demanda que l'abbé Quillet qui avait profité de son ministère pour troubler la commune, fût condamné aux peines de droit. Cette résistance des gens d'ordre ne fit qu'irriter les révolutionnaires. Le 26 juin, la garde nationale de Tourville fit une perquisition chez Mr Vallée et y trouva des ornements d'église qui lui appartenaient. On prétendit qu'il les avait volés à l'église paroissiale et on s'en empara pour les remettre à l'intrus. Deux jours après, Mr Vallée envoya sa démission de maire et quitta le pays. Il se retira à Rouen et, l'année suivante, il prit un passe-port pour la Hollande et s'arrêta à Hachen en Brabant. L'approche des armées françaises le força bientôt à passer en Wesphalie. En 1800, ayant appris que la fureur de la persécution avait diminué, il rentra en France. Après le Concordat, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux qui lui rendit sa cure de Tourville. Il y passa le reste de ses jours et y mourut en 1810, à l'âge de 67 ans. Il était originaire de Bonnebosq. *(Archives de la mairie de Tourville. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.)*

Jean-Baptiste-Augustin et Louis-Bazile de Cacheleu, et autres témoins.

220. — Le 30 sept. 1770, Charles-Richard Guersent, fils de Pierre et de Françoise Delapille, de la parr. de Lieurey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

221. — Le 27 août 1773, la nomination à la cure de St Etienne de Reux appartenant au seigr du lieu, Mesre François-Jean de la Myre, comte de Mory, d'Honneinghem, chevalier honoraire de l'Ordre de Malte, seigr haut-justicier de Congis, Villers, Burignault, la Tourterelle, Monjay, Hinacourt, Latrix, seigr et patron de la châtellenie de Reux, La Salle, Canouville et autres lieux, demeurant à Paris, en l'hôtel de S. A. Mgr le comte de la Marche, prince du sang, rue de Grenelle, parr. St Sulpice, et représenté par Mr Jean-Charles Herval, Escr, procureur général domanial de Mgr le duc d'Orléans en sa vicomté d'Auge, demeurant à Pont-l'Evêque, nomme à lad. cure de Reux, vacante par la mort de Me Jacques Gisey, pbre, dernier titulaire, décédé le 9 mars de la présente année, la personne de Me Pierre Lemercier, pbre du diocèse de Lx, habitué en la parr. de Pont-l'Evêque. Fait et passé en lad. ville, au logis dud. sr Herval, en présence de Me François Delataille, avocat, et de Me Louis-Guillaume Train, bourgeois de Pont-l'Evêque, tous deux y demeurant.

Le lendemain, Mr Mery, vic. gl, donne aud. sr Lemercier la collation dud. bénéfice.

Le 31 août 1773, le sr Lemercier (1) prend possession de la cure de Reux, en présence de Me Julien Morel, pbre, curé de Pont-l'Evêque ; Me Jean-Baptiste Lalouette, curé de Valsemey, demeurant encore en lad. ville ; Me Pierre Bottey, curé de St Melaine, et autres témoins.

222. — Le 6 avril 1773, la nomination à la cure de St Benoit-des-Ombres appartenant au seigr abbé de St Pierre de Préaux, Me Jean-Jacques Rougeaux, pbre, licencié ès-lois, demeurant à Pontaudemer, rue des Carmes, parr. St Ouen, agissant en qualité de vicaire général de Mre Gabriel-César de St Aubin de Saligny, chanoine de Lyon et abbé commendataire de Préaux, nomme à lad. cure de St Benoit, vacante par la mort de Me Philippe Duclos, dernier titulaire, décédé le premier jour de ce mois, la personne de Me Jean-Philippe-Théodose-Amand Féret, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen et actuellement vicaire de St Philbert-sur-Rille. Fait et passé à Pontaudemer, en la parr. de St Aignan. (*V.* **30**, **154**.)

(1) M. Lemercier, originaire de Pont-l'Evêque, refusa de prêter le serment schismatique en 1791. L'année suivante il partit en exil et se réfugia d'abord à Portsmouth, puis à Portsea où il logea rue Glowcester, 20. Nous ne retrouvons plus son nom nulle part apres la Révolution ; il paraît certain qu'il mourut en Angleterre. (*Archives du Calvados.—Mss de Reux.*)

Le 8 avril 1773, le seig^r évêque donne aud. s^r Féret la collation dud. bénéfice.

Le 6 sept. 1773, le s^r Féret prend possession de la cure de St Benoist-des-Ombres, en présence de Me Jean-Baptiste-Nicolas Féret, curé de St Philbert-sur-Rille, et autres témoins.

223. — Le 1er nov. 1764, Charles-François-Amédée de Corday, fils de Mes^re Jacques-Adrien de Corday, seig^r de Cauvigny, et de noble dame Marie de Belleau, de la parr̄. du Mesnil-Imbert, reçoit la tonsure à Lx, dans la chapelle du séminaire.

Le 16 mars 1771, il est ordonné prêtre dans la chapelle de l'évêché. (*V.* **230**).

224. — Le 4 sept. 1773, Me Jacques Dutocq, « entreposeur du tabac » demeurant au bourg de Gacé, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Antoine Lampérière (1), acolyte de la parr̄. de St Evroult-de-Montfort, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à St Evroult-de-Montfort, en la terre et ferme de la Liotière, par le ministère de Me Richer, notaire au Sap.

225. — Le 7 oct. 1767, Jean-François Naudin, de la parr̄. de Jamets, archidiocèse de Trèves, reçoit la tonsure dans la chapelle claustrale de l'abbaye de Juvigny, des mains de Mg^r Jean-Nicolas de Hantheim, évêque de......... (Miriophilanus), suffragant du seig^r archevêque de Trèves et son vicaire général *in pontificalibus*. (*V.* **227**, **261**.)

226. — Le 21 sept. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jacques-Alexandre-Louis-François-César de Grimoult, chev^r, seig^r du fief d'Esson, fils de feu Mes^re Jacques-Gédéon et de noble dame Marie-Charlotte-Antoinette de Beaurepaire, de la parr̄. d'Esson, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble dem^lle Marie-Françoise-Antoinette de Fresnay, fille de Mes^re Grégoire de Fresnay, Esc^r, s^r de Courville, et de noble dame Marie-Anne-Catherine-Charlotte Le Comte, de la parr̄. de St Martin-de-Fresnay.

227. — Le 12 sept. 1773, la nomination à la chapelle distributive de St Martin en la Cathédrale appartenant au chanoine de semaine, Mre Alexandre-Victor de Champagné, pbr̄e, chanoine prébendé de Crévecœur, 1re portion, se trouvant chanoine de semaine le 10 de ce mois, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Charles Godefroy, arrivée ce jour-là, la personne de Me Jean-François Naudin, pbr̄e du diocèse de Trèves, incorporé au diocèse de Lx. (*V.***225**, **261**).

(1) Mr Lampérière était vicaire du Sapandré en 1791. Il prêta le serment schismatique le 2 février et fut élu curé constitutionnel de St Evroult-de-Montfort ; mais, le 13 juin suivant, ayant été aussi élu curé du Sapandré, il préféra cette dernière paroisse et laissa celle de Montfort. Il passa toute la Révolution au Sapandré et y prêta tous les serments qu'on lui demanda. (*Archives de l'Orne.*)

Le 15 sept. 1773, led. s^{r} Naudin prend possession de la chapelle St Martin, par le ministère de Mr de Gruel, chanoine prébendé de St Hymer et trésorier de la Cathédrale, en présence de Mr Monpellier, faisant les fonctions de secrétaire, et de Mes François du Houlley et François Delarue, officiers douze-livres en lad. Eglise.

228. — Le 16 août 1773, la nomination à la cure de St Martin de la Chapelle-de-Montgenouil appartenant au seig^{r} évèque, Mr Mery, vic. g^{l}, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Patrice Marie, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Antoine Rosey, pbre, curé de l'Hôtellerie.

Le 20 sept. 1773, led. s^{r} Rosey prend possession de la Chapelle-de-Montgenouil, en présence de Me Pierre Chevreuil, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins. (*V*. **277**, **376**.)

229. — Le 23 sept. 1773, Me Robert du Neveu, pbre, curé à portion congrue de la parr. de Formentin, déclare à Mre Jacques Monsaint, pbre, chanoine prébendé, gros décimateur de Formentin et patron présentateur de lad. cure, demeurant à Lx, parr. St Jacques, qu'en exécution de l'édit de mai 1768, il opte pour la portion congrue de 500 livres en se réservant le presbytère avec ses dépendances, et qu'il abandonne aud. s^{r} chanoine toutes les dîmes quelles qu'elles soient à percevoir dans sa parr. Fait et passé par le ministère de Jacques Le Mire, sergent royal au bailliage d'Orbec, demeurant à Lx, parr. St Jacques, en parlant à la servante dud. s^{r} Monsaint.

230. — Le 23 sept. 1769, Me Charles-François-Amédée de Corday acolyte du Mesnil-Imbert, *ritè dimissus*, est ordonné sous-diacre dans la cathédrale de Bayeux.

Le 22 sept. 1770, il est ordonné diacre dans la même Eglise. (*V*. **223**.)

231. — Le 10 sept. 1773, Mg^{r} Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Marseille et abbé commendataire de N.-D. de Cormeilles, « de présent à Lisieux, au château des Loges », donne sa procuration à Mg^{r} Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque et comte de Lx, pour nommer en son nom à tous les bénéfices dépendant de son abbaye. Fait et passé au château des Loges.

232. — Le 4 oct. 1773, vu l'attestation du s^{r} Frédet, vicaire de Courtonne-la-Ville, dispense de bans pour le mariage entre Olivier Langueneur, originaire de la parr. de Courtonne et demeurant à Paris, et Marie-Angélique Pinaud, fille de feu Jacques-Philippe, originaire de la parr. de Cannes, près Montereau, diocèse de Sens et demeurant à Paris, parr. de la Madeleine de la Ville-l'Evêque.

233. — Le 25 sept. 1763, Jean-François Morand, fils de Jean et de Mathurine Sevestre, de la parr. de Noyers, diocèse de Bayeux, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 25 juin 1773, led. s^r Morand, pbr̄e, âgé de 28 ans, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1773, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 28 sept. 1773, le s^r Morand, vicaire de lad. parr̄. de Noyers, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **279**.)

234. — Le 5 oct. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} François de Vigneral, chev^r, seig^r et patron de Commeaux, Trémont, la Poterie, Maimbeville et Trouard, fils de feu Mes^{re} François de Vigneral, chev^r, seig^r de Commeaux et de feue noble dame Catherine Dumoulin, de lad. parr̄. de Commeaux, diocèse de Séez, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Jeanne-Françoise de Guerpel, fille mineure de Mes^{re} Pierre-Christophe-de Guerpel, chev^r, seig^r du Plessis, et de noble dame Claude-Marguerite-Françoise de Maurey, de la parr̄. de St Cyr de Nonant.

235. — Le 24 sept. 1758, Jacques Louvel, fils de Guillaume et de Marie-Magdeleine Lefebvre, de la parr̄. d'Hermanville, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs, avec l'autorisation de Mgr de Rochechouart, évêque du lieu, des mains de Mgr Paul-Alexandre de Guénet, évêque de St Pons.

Le 17 juillet 1761, led. s^r Louvel, diacre, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 23 févr. 1763, le s^r Louvel, pbr̄e, âgé de 27 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le chapitre de Lx, sur les abbayes de St Pierre et de St Léger de Préaux et autres lieux.

Le 1er déc. 1770, le s^r Louvel, pbr̄e, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres de la ville de Caen, ci-devant doyen de la vénérable faculté des Arts, professeur royal de langue grecque et professeur des humanités au collège des Arts de lad. Université, obtient des lettres de septennaire pour avoir professé avec de grands succès pendant plus de huit années, à savoir depuis le 3 septembre 1762 jusqu'à ce jour.

Le 1er oct. 1773, le s^r Louvel, professeur de seconde, septennaire en l'Université de Caen, demeurant au collège des Arts, parr̄. St Sauveur, et représenté par Me Pierre Lelièvre, pbr̄e, ancien professeur doyen de la faculté des Arts et curé de St Ouen de Pontaudemer, fait signi-

fier ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames religieuses de S[t] Léger. (*V.* **327**.

236. — Le 25 sept. 1757, Louis-François Lemanissier, fils de François et de Gabrielle Dauge, de la parr̄. de Biéville, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 15 mars 1763, led. s[r] Lemanissier, pbr̄e, âgé de 27 ans environ, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1763, il obtient des lettres de quinqnennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres d'Auxerre, Meaux, Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez, Le Mans, Angers et Noyon, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 10 juillet 1771, il reçoit le titre de professeur septennaire « de la très célèbre Académie de Caen », pour avoir professé pendant plus de sept ans avec succès les humanités au collége du Mont, à savoir depuis le 24 mars 1763 jusqu'à ce jour.

Le 1[er] oct. 1773, M[e] Louis-François Lemanissier, professeur septennaire au collège du Mont, demeurant à Caen, parr̄. S[t] Etienne, et représenté par M[e] Pierre Lelièvre, curé de S[t] Ouen de Pontaudemer, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames religieuses de S[t] Léger. (*V.* **326**.)

237. — Le 25 juin 1773, la nomination à la cure de S[t] Pierre de Fourneville appartenant au chapitre de N.-D de Cléry, les s[rs] chanoines de lad. collégiale nomment à cette cure, vacante par la mort de M[e] Jacques Herrier, dernier titulaire, la personne de M[e] Nicolas Le Bedel, pbr̄e du diocèse de Lx, l'un des habitués de leur Eglise.

Le 7 oct. 1773, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Le Bedel la collation dud. bénéfice.

Le 27 fév. 1774, le s[r] Le Bedel (1) prend possession de la cure de Fourneville, en présence de Jacques Le Thiou et Pierre Le Thiou, propriétaires, demeurant en lad. parr̄., et plusieurs autres témoins.

238. — Le 11 oct. 1773, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Pierre Dossin, avocat en parlement, ancien cons[er], avocat et procu-

(1) M[r] Le Bedel ne prêta serment en 1791 qu'avec les réserves les plus expresses. Ces réserves ne satisfirent pas le Directoire et M. Le Bedel fut destitué. L'année suivante il se vit obligé de partir pour l'exil : il se réfugia à Portsmouth, en Angleterre. Le 15 messidor an II [3 juillet 1794], son mobilier qu'il avait laissé dans le presbytère, fut vendu aux enchères publiques au profit de la Nation. Il est probable qu'il mourut en exil, car nous ne retrouvons plus son nom nulle part. (*Archives du Calvados*).

reur du roy aux bailliages de Montreuil et Bernay, veuf de d^lle Jeanne-Catherine-Françoise Paisant, et fils de feu Me Pierre Dossin, cons^er et procureur du roy aux mêmes sièges, et de feue d^lle Louise Avenel, originaire de la parr̄. de Ste Croix de Bernay et demeurant en celle de St Germain de Lx, d'une part, et d^lle Guillemette-Catherine Roussel, fille de feu Louis-Charles Roussel, s^r de l'Image, officier de la connétablie de France, et de d^lle Madeleine de la Roque, de la parr̄. de N.-D. d'Estrées.

239. — Le 17 juin 1753, Jacques Jeanne, fils de Robert et de Geneviève Héricy, de la parr̄. de N.-D. de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 26 juin 1761, led. s^r Jeanne, pbr̄e, âgé de 28 ans environ, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 27 juin 1761, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Amiens, St Mâlo, Mende, Nantes, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre des collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 8 oct. 1773, le s^r Jeanne, demeurant en lad. parr̄. N.-D. et représenté par Me Ambroise Durville, pbr̄e du diocèse de Coutances, vicaire de Bourneville, diocèse de Rouen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux. (*V.* 332).

240. — Le 18 sept. 1767, Ambroise Durville, fils de Gilles et de Françoise Quesnel, de la parr̄. de Gavray, diocèse de Coutances, reçoit la tonsure à Coutances.

Le 31 oct. 1767, il est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 20 févr. 1771, led. s^r Durville, pbr̄e, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 27 sept. 1773, le s^r Durville, âgé de 26 ans passés, est nommé par icelle sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux et de Coutances, ainsi que sur les abbayes et prieurés de ces diocèses et autres lieux.

Le 8 oct. 1773, le s^r Durville, vicaire de Bourneville, diocèse de Rouen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* 308).

241. — Le 21 mai 1773, Me Jean Donnet, pbr̄e, curé de St Germain de Jouveaux, donne sa procuration pour résigner lad. cure avec l'agrément de Mes^re Marcel-Louis de Parfouru, chev^r, seig^r et patron de lad. parr̄., entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Le Normand, pbr̄e de ce diocèse, vicaire de Jouveaux depuis sept

ans Il se réserve toutefois la moitié du presbytère et quelques dépendances, ainsi qu'une rente annuelle de 300 livres à prendre sur les revenus dud. bénéfice qu'il a possédé pendant 22 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Jouveaux, en présence de Mes^re^ Jean-François du Nepveu, chev^r^ dud lieu de Jouveaux, y demeurant, et de Me Léonor Viel, prieur séculier de l'hermitage de Plasnes, demeurant à Bernay, parr̄. Ste Croix.

Le 14 juin 1773, led. s^r^ Le Normand obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 24 août 1773, Mr de Lachaume, vic. g^l^, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 oct. 1773, led. s^r^ du Nepveu, en sa qualité de seig^r^ et patron alternatif de la parr̄. de Jouveaux, donne par écrit son consentement à l'acte de pension consentie par le s^r^ Le Normand en faveur dud. s^r^ Donnet. Fait et passé au manoir presbytéral de Jouveaux par le ministère du notaire apostolique de Lx.

Le lendemain, le s^r^ Le Normand (1) prend possession de la cure de Jouveaux, en présence de Mes^re^ Louis-François de Livet, seig^r^ de Cotte-Cotte et de la Poterie-Mathieu, lieutenant des maréchaux de France, demeurant à Bazoques ; Mes^re^ Nicolas-François-Claude Dumoucel, seig^r^ du Coudrey, demeurant à Lieurey ; Mes^re^ Bernard Le Prévost, seig^r^ de la Fardouillère, des Places, Cormeilles, seig^r^ et patron de Corbon, demeurant à Piencourt ; Mes^re^ Jean-Louis-Armand de Giverville, seig^r^ dud. lieu, y demeurant ; Mes^re^ Marcel-Louis de Parfouru et Mre Jean-François du Nepveu, seig^rs^ et patrons de lad. parr̄., y demeurant.

242. — Le 19 oct. 1773, vu l'attestation du s^r^ Aulnay, vicaire de Boisney, dispense de bans pour le mariage d'Anne-Louise Chemin.

243. — Le 12 sept. 1773, la nomination à la cure de Fontaine-la-Louvet appartenant au seig^r^ du lieu, mais le fils de feu Mes^re^ Félix Le Conte de Nonant, seig^r^ de Fontaine, ne s'étant pas fait relever de la garde-noble, le droit de présentation revient au roy ; c'est pourquoi Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Robert-Gilles Lesueur, dernier titulaire, la personne de Me Bernardin David, pbr̄e du diocèse de Lx, curé de St Hymer.

Le 4 oct. 1773, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ David la collation dud. bénéfice. Daté du château des Loges.

Le 19 oct. 1773, le s^r^ David (2) prend possession de la cure de

(1) M^r^ Le Normand prêta le serment schismatique en 1791 et resta curé constitutionnel de cette paroisse. Après la Révolution il se rétracta et fut nommé curé de St Etienne-Lailler en 1802. *(Archives de l'Eure.)*

(2) Mr David resta curé de St Hymer et Mr Cheron *(V. 197)* fut maintenu a la cure de Fontaine.

St Arnoult de Fontaine-le-Louvet, en présence de Me Alexandre-Martin Gontier, vicaire de la parr̄. de St Hymer ; Me Guillaume-Robert Alleaume, pbr̄e, vicaire de Fontaine, et autres témoins. (*V.* **197**).

244. — Le 18 oct. 1773, le seig^r evêque de Lx donne des lettres de vicaire général à Mre Simon-Thomas Rambaud, chanoine de la Cathédrale, vice-gérant en l'officialité du diocèse.

245. — Le 23 oct. 1773, vu l'attestation du s^r Grieu, vicaire de Bellou, dispense de bans pour le mariage de Rose-Agathe Godet.

246. — Le 25 oct. 1773, vu l'attestation du s^r Leboulanger, vicaire du Brèvedent, dispense de bans pour le mariage de Pierre Saurat.

247. — Le 11 mars 1769, Jacques Rebut, fils de Louis et de Jeanne Paulmier, de la parr̄. de St André-d'Hébertot, *rite dimissus*, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 20 janv. 1769, il avait été reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1772, le s^r Rebut, diacre, âgé de 27 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 23 oct. 1773, le s^r Rebut, pbr̄e, vicaire de St Maclou-la-Campagne, fait signifier ses noms et grades aux relig^x de Cormeilles, de St Pierre de Préaux et aux dames de l'abbaye de St Léger. (*V.* **328**, **334**).

248. — Le 3 nov. 1773, vu l'attestation du s^r Le Cordier, vicaire de Lieurey, dispense de bans pour le mariage de Robert Lemonnier.

249. — Le 2 nov. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Robert Thibout d'Anizy, Esc^r, s^r de Montgeron, fils de Mes^re Antoine-Charles et de noble dame Jeanne Le Veziel, de la parr̄. de St Jacques de Lx, d'une part, et d^lle Marie-Rose Delauney, fille de feu Mes^re Pierre-Guillaume et de noble dame Marie-Louise-Rénée de Goué de Méricourt, de la parr̄. de Norrey, diocèse de Séez.

250. — Le 8 nov. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Armand-Louis-Jean de Giverville, chev^r, capitaine au régiment royal Roussillon-Cavalerie, fils de Mes^re Jean-Louis-Armand de Giverville, seig^r dud. lieu, d'Eprandes, du Bosc et autres lieux, et de noble dame Louise-Charlotte-Elisabeth de Bonnefond, de la parr̄. de Giverville, d'une part, et noble d^lle Philippe-Berthe-Jeanne-Françoise Groult de St Paër, fille mineure de feu Mes^re Bernard-Louis-Mathurin Groult, chev^r, seig^r et patron de St Paër, Bazincourt, Saucourt, seig^r haut-justicier de Vaudancourt, et de feue noble dame Marguerite-Michelle Racine, de la parr̄. de St Paër, diocèse de Rouen.

251. — Le 10 nov. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} François-Jean-Clément Le Prévost, Esc^{r}, s^{r} de la Moissonnière, fils de feu Mes^{re} Jean-Guillaume Le Prévost, Esc^{r}, s^{r} de la Moissonnière, et de noble dame Louise-Michelle Delauney, de la parr. de Coudehard, diocèse de Séez, d'une part, et d^{lle} Henriette-Charlotte-Elisabeth Dubus, fille de Me François-Charles Dubus et de feue Marie-Anne-Charlotte des Moulins, de la parr. de Tortisambert.

252. — Le 9 août 1773, Me Michel-Nicolas Mesnil, pbre, curé de St Jean-Baptiste du Mesnil-Rousset, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me Jacques-Gratien Mesnil, pbre de ce diocèse. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances, quelques faisances et une pension viagère de 350 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice dont il a été titulaire pendant 37 ans. Fait et passé au manoir presbytéral du Mesnil-Rousset, en présence de Me Louis-Pierre Chevreuil, vicaire d'icelle parr., et autres témoins.

Le 30 août 1773, led. s^{r} Jacques Mesnil obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 3 nov. 1773, le seig^{r} évêque donne sond. visa auxd. lettres de provision.

Le 7 nov. 1773, le s^{r} Mesnil prend possession de la cure du Mesnil-Rousset, en présence de plusieurs habitants de la parr.

253. — Le 16 nov. 1773, vu l'attestation du s^{r} Drouet, vicaire de Boisnay, dispense de bans pour le mariage de Joseph Moullin.

254. — Le 16 nov. 1773. dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Dirlande, Esc^{r}, fils de feu Adrien Dirlande, Esc^{s}, s^{r} de la Tréhardière, et de dame Louise Guerrier, originaire de la parr. de St Léonard d'Honfleur et demeurant en celle de Moyaux, d'une part, et Suzanne Legrand, fille de Me Jacques Legrand, ancien avocat au parlement de Rouen, et de dame Anne Combault, de la parr. d'Hermival.

255. — Le 16 nov. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Louvet, capitaine de navire, fils de feu Nicolas, d'une part, et Rose Restout, fille de feu Jean, tous de la parr de Ste Catherine d'Honfleur.

256. — Le 19 nov. 1773, vu l'attestion du s^{r} Réveillé, pbre, desservant la parr. de Trouville, dispense de bans pour le mariage d'Antoine Jeanne.

257. — Le 23 nov. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jacques-Charles Dumaine du Coudray, chev^{r}, seig^{r} et patron de St Léger-du-Gennetey, seig^{r} honoraire de la parr. de Noirville (?), seig^{r} des nobles fiefs de Graveron, Le Bec, les Hobits et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, capitaine au régiment de la Fère-

Infanterie, et fils de feu Mes^re Jacques-Adrien Dumaine, chev^r, seig^r du Coudray, et de feue noble dame Marie Morain, demeurant en la parr̄. du Theil-Nollent, d'une part, et noble d^lle Marie-Victoire de Costard, fille de Mre Jean-Alexandre de Costard, chev^r, seig^r de St Léger et des nobles fiefs du Plein-Chesne, la Rançonnière et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, gouverneur des ville et château de Touques, capitaine général et commandant la capitainerie garde-côtes de Touques, et de noble dame Marie-Barbe Florimonde de Lieurey, demeurant en la parr̄. de St Gatien-des-Bois.

258. — Le 24 nov. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Louis-Joseph de Vendes, chev^r, fils de feu Mes^re Michel de Vendes, Esc^r, et de noble dame Anne-Charlotte Doinard, de la parr̄. de Vendes, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble dem^lle Jacqueline-Françoise Daniel, fille de feu Mes^re Henry-Jacques-François-Aimé Daniel, chev^r, seig^r et patron de Grangues, du Breuil, de la noble sergenterie de Grangues et autres lieux, et de feue noble dame Jacqueline-Anne-Françoise Deschamps-Guillot, ayant demeuré en la parr̄. de Brouay, et demeurant actuellement en celle de Grangues.

259. — Le 29 nov. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Formeville, fils de feu Me Guillaume Formeville, procureur fiscal au bailliage vicomtal de Lx, et de Marie-Jeanne Poret, de la parr̄. St Germain de Lx, d'une part, et noble dem^lle Marie-Louise-Victoire Le Goueslier, fille de feu Mes^re Jean-Pierre Le Goueslier, Esc^r, s^r du Val-d'Or, et de noble dame Marie-Jeanne Formeville, de la parr̄. de Clarbec.

260. — Le 11 juin 1773, Mre Etienne Bayle, pbr̄e, originaire de Volonne en Provence, diocèse de Gap, chanoine de Deauville, 2e portion, en la cathédrale de Lx, titulaire de la chapelle de Ste Catherine du Revestiaire en la cathédrale d'Auxerre et de la chapelle St Martin en l'église de Varzy aud. diocèse d'Auxerre, demeurant à Lx en sa maison canoniale et étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lesd. bénéfices entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son petit-neveu, Me Alexis-Toussaint Nicolas, originaire de Sisteron en Provence et actuellement vicaire de N.-D. du Hamel, diocèse de Lx. Il se réserve toutefois une pension annuelle de 500 livres à prendre sur les revenus de lad. prébende et desd. chapelles. Fait et passé à Lx, place du Friche, en la chambre dud. s^r Bayle. (*V.* **212**).

Le 30 juin 1773, led. s^r Nicolas obtient en cour de Rome des lettres de provision desd. bénéfices.

Le 31 juillet 1773, arrêt de la cour de parlement qui autorise la mise à exécution de la teneur desd. lettres de cour de Rome.

Le 7 sept. 1773, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 déc. 1773, le s^r Nicolas (1) est mis en possession des canonicat et prébende de Deauville, 2e portion, par le ministère de Mr de Gruel, chanoine, en l'absence de M^r le doyen.

261. — Le 17 oct. 1773, la nomination à la cure de St Sulpice de la Goulafrière revenant au roy à cause du litige élevé entre les patrons présentateurs, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Agis, la personne de Me Jean-François Naudin, pbr̄e du diocèse de Trèves, incorporé au diocèse de Lx, et, titulaire de la chapelle St Martin en la Cathédrale. Donné à Fontainebleau.

Le 11 déc. 1773, le seig^r évêque donne aud. s^r Naudin la collation dud. bénéfice.

Le 13 déc. 1773, le s^r Naudin (2) prend possession de la cure de la Goulafrière, en présence de Me Guillaume Froville et de Me Nicolas Cally, tous deux pbr̄es, demeurant en lad. parr̄., et autres témoins.

262. — Le 29 déc. 1773, dispense de bans pour le mariage entre Dominique-Michel Laurent, contrôleur des Aides, fils de Me Dominique Laurent, notaire royal-apostolique au bailliage royal de Méricourt, province de Lorraine, et de feue Marie-Anne Bailly, demeurant à Vimoutiers, d'une part, et d^{lle} Jeanne-Catherine Heroult, fille de Jacques, aussi de lad. parr̄. de Vimoutiers.

263. — Le 4 janv. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Louis-Gabriel-Amédée-Renée Sevin, originaire de la parr̄. de St André-des-Arts, à Paris, et demeurant en la paroisse de St Thomas de Touques, fils de feu Mes^{re} Réné Sevin, Esc^r, s^g des Apprêts (?), et de noble dame Catherine Favery d'Oigné, d'une part, et noble d^{lle} Marie-Jeanne-Françoise Ernault, fille de Mes^{re} Pierre-Alexandre Ernault, chev^r, seig^r d'Ecajeul, et de noble dame Marie-Charlotte du Thon d'Airan, de la parr̄. de Gonneville-sur-Merville diocèse de Bayeux.

(1) Après la suppression du Chapitre, M. Nicolas ne resta pas à Lisieux. On ne trouve pas une seule fois son nom dans les archives du Calvados ni dans celles de l'évêché de Bayeux. Les registres de l'hôtel-de-ville de Lx ne nous donnent pas plus de renseignements. Il est probable qu'il retourna dans son pays.

(1) Mr Naudin, curé de la Goulafrière, refusa en 1791 de prêter le serment constitutionnel et fut destitué. On élut à sa place Mr Hue, vicaire assermenté d'Ecardenville, qui refusa ; puis Mr Jamot, vicaire de Croisilles. Quoique le nom de Mr Naudin se trouve au 22 germ. an III sur la liste des déportés de Bernay, il est certain qu'il n'émigra pas. Il resta caché dans le pays pour porter, au péril de sa vie, les secours spirituels aux chrétiens fideles. Il se retira souvent aussi à Rouen, près de son oncle le vicaire général de Lisieux. Et en l'an III, précisément en l'époque où on l'inscrit comme déporté, lui, profitant de ce que les lois se sont un peu adoucies, se présente à la municipalité de Montreuil-l'Argillé, déclare qu'il se soumet aux lois de la République et qu'il a intention d'exercer le culte catholique. J'ignore quel poste il occupa après le Concordat. *(Archives de l'Eure.—Mss de Reux.)*

264. — Le 10 mai 1771, Mre Joseph-Ignace de Ste Aldegonde de de Noircarme, abbé commendataire de St Pierre-sur-Dives, diocèse de Séez, demeurant au château du Repos, parr̄. de Beuvrages, diocèse de Cambray, nomme pour son vicaire général en lad. abbaye la personne de Mes^{re} Louis-Jean-François de Mésenge de Châteaugontier, pbr̄e, licencié en théologie de la faculté de Paris, Maison et société royale de Navare, vicaire général d'Aire, seig^{r} de Beaurepaire, et lui donne pouvoir de nommer à tous les bénéfices dépendant de son abbaye, qui viendront à vaquer. Fait et passé aud. château du Repos.

265. — Le 7 janvier 1774, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Guillaume-Jacques de la Frémondière, officier en la Grande Fauconnerie du roy, fils de feu Jacques-Guillaume et de dame Marguerite Massuet, de la parr̄. Ste Croix de Bernay, d'une part, et d^{lle} Marie-Victoire-Marguerite de Vauquelin, fille de feu Pierre de Vauquelin, Esc^{r}, et de dame Marie-Françoise-Catherine Bidaut, de la parr̄. de Bazoques. (*V.* **180**.)

266. — Le 4 janv. 1774, Me Michel Chéron, pbr̄e, curé de St Etienne du Bênerey et, depuis, pourvu de la cure de Fontaine-la-Louvet, y demeurant, remet purement et simplement lad. cure du Bênerey entre les mains du seig^{r} évêque pour qu'il y soit pourvu par Mes^{re} Jean-Baptiste-Antoine Despériers, chev^{r}, seig^{r} haut-justicier de St Mards-de-Fresne, seig^{r} et patron de St Etienne du Bênerey, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, capitaine de cavalerie et lieutenant au bailliage d'Orbec. (*V.* **197**.)

Séance tenante, led. seig^{r} nomme à lad. cure la personne de Me François-Charles Formage, pbr̄e du diocèse de Lx, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, demeurant au Bênerey. Fait et passé à Lx.

Le même jour, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Formage la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^{r} Formage (1) prend possession de la cure du Bênerey, en présence de Me Jacques Despériers de St Mards, curé de

(1) Le 13 février 1791, on demanda à Mr Formage le serment constitutionnel. Il ne consentit à le prêter que sous les réserves les plus expresses : il fut destitué ; et pour le remplacer on élut Mr Donnet, vicaire de Bienfaite. Mr Formage, forcé de faire place à l'intrus, se retira dans sa famille au Mesnil-Durand. Mais devenu un danger pour les siens et n'étant pas en sûreté lui-même, il partit pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre, à Portsmouth d'abord chez Mr Léa, High Street, 131. Il y resta peu de temps ; le 12 novembre 1792, il alla à Portsea, chez Mr Cockrell, St George Square, 16. Le curé du Bênerey fit partie, pendant la Révolution, du comité établi à Portsmouth pour la distribution des secours accordés aux ecclésiastiques français. Il revint en France en 1382 et reprit la direction de sa paroisse jusqu'en 1808. Mais la cure fut alors supprimée et réunie à celle de la Chapelle-Yvon. Mr Formage resta quand même au Bênerey jusqu'en 1813. A cette époque l'église fut démolie et Mr Formage quitta le pays. — (*Archives du Calvados. — Archives municipales de la Cha-Yvon, section du Bêneré. — Mss de Reux.*)

St Germain-la-Campagne, dud. sr Chéron, curé de Fontaine, Me Pierre Lefranc, desservant la parr. du Bênerey, et autres témoins.

267. — Le 14 janvier 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Pierre-Philippe de Morceng, capitaine au régiment d'infanterie de Sarelouis, actuellement en semestre chez son père à Fatouville, fils de Mesre Jean-Claude de Morceng, seigneur de Trousseauville, et de dame Marguerite Le Grix, d'une part, et noble dlle Marie-Magdeleine-Françoise de Bernière de la Cotterie, fille de feu Mesre Paul de Bernière de la Cotterie et de dame Jeanne-Magdeleine Thierry, de la parr. d'Auvillers.

268. — Le 3 janv. 1774, la nomination à la cure de St Michel-de-Livet appartenant aux prieur et religieux de l'abbaye de N.-D. de l'Epiney de St Pierre-sur-Dives, à cause de leur mense conventuelle, Fr. Charles-Joseph Govart, prieur dudit lieu et les autres religieux nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Noel Le Noir, dernier titulaire, la personne de Me Joseph Coëssin, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 5 janv. 1774, le seigr évêque donne audit sr Coëssin la collation dud. bénéfice.

Le 7 janvier 1774, le sr Coëssin (1) prend possession de la cure de St Michel-de-Livet, en présence de Me Jean Prévost, ci-devant curé d'icelle parr. ; Me Nicolas Dupont, pbre, chapelain dud. lieu, tous deux y demeurant, Me Jean-Baptiste-Jacques Badouet, curé du Mesnil-Germain, et autres témoins.

269. — Le 1er nov. 1768, François-Henry Delahaye, fils de Jacques et de Marguerite Desvaux, de la parr. de Rézenlieu, reçoit la tonsure cléricale.

Le 22 juillet 1768, il avait été reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1772, led. sr Delahaye, diacre, âgé de 23 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes, et prieurés de ces divers diocèses. (*V.* **280**.)

(1) Mr Coëssin, originaire de St Germain-de-Montgommery, prêta le serment constitutionnel le 30 janv. 1791, tout en protestant de son attachement à la religion catholique. Ce serment fut admis ; mais Dieu empêcha le pauvre curé d'avancer davantage dans cette voie funeste. Il mourut le 24 juin 1792. On élut à sa place F.-R. Leroy qui fut installé malgré les habitants. — (*Archives du Calvados.*)

270. — Le 24 janv. 1774, dispense de bans pour le mariage entre M. Pierre Eustache, commissaire aux classes de la marine d'Honfleur, y demeurant parr. St Etienne, et originaire de N.-D. du Havre, fils de feu Simon et de dame Denise-Armande Le Couteulx, d'une part, et dlle Françoise-Rose-Victoire Deshayes, fille de Mesre Jacques-Jean-Etienne Deshayes, Escr, secrétaire honoraire du roy, seigr et patron de Manerbe, et de dame Marguerite-Reine Desportes, de lad. parr. de Ste Catherine d'Honfleur.

271. — Le 25 janv. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Jean Legendre, fils de Charles Legendre, l'aîné, bourgeois de Bergerac en Périgord, et de Jeanne Latour, de la parr. de St Jacques de Bergerac, diocèse de Périgueux, d'une part, et Charlotte Baron, fille de Charles Baron, chirurgien, juré et greffier de M. le premier chirurgien du roy, et de Marie-Anne-Thérèse Le Brun, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

272. — Le 6 sept. 1773, Dom Jean-Antoine Chahau, pbre, religieux profès de l'Ordre de St Benoît, Congrégation de St Maur, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, des chapelles simples et régulières de St Michel, Ste Catherine, St André et N.-D., fondées en l'église abbatiale de St Pierre de Préaux, et la dispense nécessaire pour posséder ces quatre bénéfices en même temps.

Le 6 oct. 1773, le roy donne des lettres dites d'attache pour renvoyer lesd. provisions devant la cour de parlement de Paris. Donné à Fontainebleau.

Le 3 décembre 1773, led. parlement rend un arrêt qui déclare que dans lesd. lettres apostoliques il n'y a rien de contraire aux lois et usages du royaume ni aux libertés de l'Eglise gallicane et permet leur mise à exécution.

Le 18 janv. 1774, le sr Chahau prend possession successivement des quatre chapelles avec toutes les cérémonies accoutumées, en présence de Me Jean-Baptiste Hermier, curé de St Michel de Préaux, et autres témoins.

273. — Le 28 janv. 1774, dispense de bans pour le mariage entre François-Gilles-Joseph Guéret, « volontaire dans le grade de brigadier de maréchaussée », demeurant à Caen, parr. St Jean, fils de feu Gilles et de Louise Godard, d'une part, et dlle Rose-Louise Lorette, et fille de feu Jean et de Marie-Thérèse Le Coge, de la parr. St Ouen de Pontaudemer.

274. — Le 16 août 1773, Me Louis-Alphonse Lorette, curé de St Michel de Préaux, 2e portion, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la chapelle simple de la Ste Trinité en l'église abbatiale de St Léger de Préaux, vacante par la mort d'un nommé Pottier, dernier titulaire.

Le 18 janv. 1774, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision. Donné à Lx, au palais épiscopal.

Le 17 janv. 1774, la nomination à lad. chapelle S[te] Trinité appartenant à Madame l'abbesse de S[t] Léger de Préaux, illustre et vertueuse dame, Madame Marie-Anne de Lentilhac de Gimel, abbesse de lad. abbaye de S[t] Léger, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de M[e] Jean-François Pottier de Prêtreville, dernier titulaire, la personne dud. M[e] Louis-Alphonse Lorette. Donné au grand parloir.

Le 19 janv. 1774, le s[r] Lorette, en vertu du visa donné aux provisions de cour de Rome, prend possession de la chapelle de la S[te] Trinité, du consentement de Madame l'abbesse de S[t] Léger, en présence de M[e] Jean-Baptiste Hermier, curé de la 1[re] portion de S[t] Michel de Préaux; M[e] Jean Moullin, curé de la 3[e] portion, et autres témoins.

275. — Le 4 déc. 1773, M[e] Guy-César Hébert, curé de S[t] Jean-de-Livet, étant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Robert Prévost, pbr̄e de ce diocèse, vicaire de S[t] Germain-de-Livet. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et la moitié du jardin, ainsi qu'une rente viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de lad. cure qu'il possède depuis 35 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de S[t] Jean-de-Livet, dans la salle de la maison où couche led. s[r] Hébert, en présence de M[e] Jean-Baptiste Despériers, pbr̄e, curé de S[t] Germain-de-Livet.

Le 24 déc. 1773, le s[r] Prévost obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 5 févr. 1774, arrêt du parlement qui autorise la mise à exécution de lad. signature de cour de Rome.

Le 10 févr. 1774, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s[r] Prévost (1) prend possession de la cure de S[t] Jean-de-Livet, en présence de plusieurs habitants de la par̄r.

276. — Le 24 juillet 1773, la nomination à la cure de S[t] Michel de Préaux, 1[re] portion, et à la chapelle de *Requiem* en l'église abbatiale de S[t] Léger, appartenant à l'abbesse de S[t] Léger, Madame Marie-Anne de Lentilhac de Gimel, abbesse de lad. abbaye, représentée par M[e] Louis-

(1) M[r] Prévost refusa le serment constitutionnel le 6 févr. 1791 et partit en exil l'année suivante. Il se retira d'abord à Londres, puis à Gosport chez John Rowe, hôtel du Phénix, sur le port. Il fit partie du comité établi à Portsmouth pour la distribution des secours aux prêtres refugiés. M[r] Prévost avait de la fortune; mais ses biens, sis à S[t] Martin-de-la-Lieue, furent confisqués. Après le Concordat, il revint en France et reprit sa cure en 1803. Il y mourut le 10 avril 1816, à l'âge de 72 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. — Ordo de Bx.*)

François Tallon, licencié ès-lois, demeurant à Pontaudemer, rue aux Juifs, nomme à lad. cure et à lad. chapelle, vacantes par la mort de Me Charles Roussel, décédé le 19 de ce mois, la personne de Me Jean-Baptiste Hermier, pbre. desservant la parr. de St Martin-St-Firmin, Me ès-arts en l'Université de Caen. Fait et passé au faubourg St Aignan, en présence de Mr Maurice Le Doulx de Glatigny, exempt de maréchaussée, Nicolas Boursy, cavalier de maréchaussée, demeurant tous deux aud. faubourg, et de Mr Laurent Savary, conser du roy, commissaire de police de la ville et bailliage de Pontaudemer.

Le 27 juillet 1773, le seigr évêque donne aud. sr Hermier la collation desd. bénéfices.

Le 17 janv. 1774, le sr Hermier (1) prend possession successivement de la cure de St Michel, 1re portion, et de la chapelle de *Requiem*, en présence de Me Jean Moullin, curé de la 3e portion de St Michel, et autres témoins.

277. — Le 21 juin 1773, Me Jean-Antoine Rosey, curé de l'Hôtellerie et, depuis, pourvu de la cure de St Georges-des-Authieux ou des Autels-sous-le-Regnouard, dont il a pris possession et dont Me Pierre-Charles Le Roy a pris possession avant lui, remet purement et simplement lad. cure des Authieux entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par S. Em. Mgr le cardinal de Rochechouart, évêque de Laon, abbé commendataire de St Ouen de Rouen, et, en cette dernière qualité, patron présentateur de ce bénéfice. Fait et passé au manoir presbytéral de l'Hôtellerie, en présence de Me Louis-François Asse, avocat au Grand Conseil, conser du roy, juge-gruyer, bailly vicomtal civil et criminel et seul juge de police au bailliage vicomtal de Cormeilles, et le sr Jean Dumoulin, fils Chrysosthome, maitre de la poste aux chevaux, tous deux demeurant à l'Hôtellerie. (*V.* **86**, **124**.)

Le 7 juillet 1773, Mgr de Rochechouart nomme à lad. cure, ainsi vacante, la personne de Me Louis-François Asse, pbre du diocèse de Lx, (parr. de l'Hôtellerie).

Le 22 juillet 1773, Mr de Gruel, vic. g , donne aud. sieur Asse la collation dud. bénéfice.

Le 27 juillet 1773, le sr Asse prend possession de la cure des Autels-sous-le-Regnouard, en présence de Me Jean-Baptiste Guerbette, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins « de différents sexes qui ont tous refusé de dire leurs noms et signer, de ce interpellés. » (*V.* **376**.)

(1) Mr Hermier, comme ses deux confrères de St Michel, refusa le serment constitutionnel en 1791 et partit pour l'exil le 10 sept. de l'année suivante. Il avait alors 58 ans. Il se réfugia d'abord à Londres ; puis il passa dans les Pays-Bas. Il mourut en exil. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.)*

278 — Le 17 fév. 1774, Me Michel Liénard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Neuville-sur-Touques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* 9, 126.)

279. — Le 19 févr. 1774, Me Jean-François Morand, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de de Noyers, aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* 233.)

280. — Le 12 févr. 1774, Me François-Henry Delahaye, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Marolles, fait signifier ses noms et grades aux collateurs de St Samson-sur-Rille, diocèse de Dol et à Mre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbre, chanoine de Lx, vicaire général du diocèse dud. Lx, et aussi vicaire général du seigr évêque de Dol pour l'exemption de St Samson. De plus il requiert dud. sr Despaux sa nomination à la prébende cléricale de lad. exemption, vacante par la mort de Me Laurent-Benoît Durand, curé de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer, décédé au mois de janv. dernier. Fait et passé à Lx.

Le 21 févr. 1774, led. sr Despaux nomme à lad. prébende la personne dud. sr Delahaye. (*V.* 269.)

281. — Le 1er févr. 1774, Louis Lorieult, maître boulanger, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me Louis-André Lorieult, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

282. — Le 8 févr. 1773, Me Robert Prévost, pbre du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle de Ste Barbe des Bruyères, sise en la parr. de St Jean-de-Livet et sujette à résidence. Il avait exposé en lad. cour de Rome que cette chapelle était occupée indûment par un sr Jean-Jacques-François Manchon, curé de Querville ; que la possession de ces deux bénéfices étant incompatibles et led. sr Manchon n'ayant pas obtenu de dispense, lad. chapelle était devenue vacante, par le fait même ; que d'un autre côté, le patron présentateur n'y ayant pas pourvu dans les délais canoniques, elle était actuellement libre et disponible.

Le 4 mai 1773, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

283. — Le 6 mai 1773, Mgr Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque et comte de Lx, nomme à la chapelle de St Michel des Loges, sise en la parr. de St Jacques de Lx et vacante par la mort de Me Guillaume Hue, dernier titulaire, la personne de Mre Jean-Louis-Charles de la Rocque, pbre du diocèse de Sarlat et vicaire général de Lx. Donné au château des Loges, en présence de Me Pierre Lefrançois et de Me Jean-Baptiste Manson, tous deux pbres, vicaires de la Cathédrale

284. — Le 23 février 1774, Me François Deneuville, curé de St Pierre-de-la-Rivière et titulaire du prieuré simple de St Pierre de Dourdan, diocèse de Chartres, se trouvant attaqué de paralysie, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre-Louis-Benjamin Lambert, clerc tonsuré dud. diocèse de Chartres. Il se réserve toutefois une pension viagère de cent livres de rente. Fait et passé au manoir presbytéral de St Pierre-de-la-Rivière.

285. — Le 13 décembre 1773, Jacques Lacattey, laboureur, demeurant en la parr. de Selles, constitue 150 livres de rente, en faveur de son fils, Me Louis-François Lacattey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, fils dud. sr Lacattey et de feue Marie-Magdeleine Fermey, fut représenté dans cet acte par son frère, Jacques Lacattey.

286. — Le 2 mars 1774, Me Thomas-Robert Lindet, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, licencié en théologie, demeurant actuellement à la communauté des prêtres de Ste Marguerite, faubourg St Antoine, à Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult (*V*. **7**, **136**.)

287. — Le 2 mars 1774, Me Etienne Duchesne, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Martin-de-Mailloc, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx, en parlant à François Morel, son suisse, trouvé en son corps de garde, au palais épiscopal. (*V*. **141**).

288. — Le 5 févr. 1774, la nomination à la cure ou vicairie perpétuelle de Mézidon appartenant aux chanoines du prieuré de Ste Barbe-en-Auge ou St Martin-d'Ecajeul, les srs religieux dud. lieu nomment à lad. cure, vacante par la mort de Mr Louis Le Courrayer, chanoine régulier, prieur dud. monastère et dernier titulaire de ce bénéfice, la personne de R. P. Jean-Baptiste Le Christ, pbre, chanoine régulier de Ste Barbe et prieur-curé de Dozulé. Signé : Olivier, prieur-curé du Breuil, Gigoult, prieur-curé d'Ernes, Nestier, Huré, sous-prieur, Louis-Jacques Dumesnil-Aumont, prieur-curé de Bray, Delorme, Dabon, secrétaire du Chapitre.

Le 10 fév. 1774, le seigr évêque donne aud. sr Le Christ la collation dud. bénéfice. Donné au palais épiscopal.

Le 3 mars 1774, le sr Le Christ (1) prend possession de la cure de

(1) La première fois que les Insinuations nous montrent Mr Le Christ parmi les religieux de Ste Barbe, c'est le 2 mars 1760 ; il était alors secrétaire du Chapitre (xxvii. 322). Mr Le Christ, originaire de la ville de Sedan, était, en 1791, prieur-curé de Mézidon, prieur-claus-

N.-D. de Mézidon, en présence dud. s^r curé de Bray ; Fr. Pierre-François Robert, prieur-curé de Gouvix ; Fr. Pierre-Urbain-Charles Gigault de Targé, pbrē, prieur-curé d'Ernes ; Fr. Jean-Baptiste Olivier, pbrē, prieur-curé du Breuil, et autres témoins

289. — Le 24 janv. 1774, Marc-Antoine Coquet, Esc^r, s^r de Genneville, demeurant à St Hymer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Antoine-Thomas Coquet, Esc^r, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre en labour et plant, nommée le Champ-aux-Bretons, sise près du chemin tendant de St Hymer au Torquesne et appartenant aud. s^r constituant. De plus lad. rente est garantie par Mes^re Jean-Baptiste Deshayes, Esc^r, seig^r de Gassard, seig^r et patron de Clarbec, St Hymer, Allain, Pierrefitte, La Fontaine et autres lieux, demeurant à St Hymer, et Mes^re François-Charles de Vauquelin, Esc^r, s^r de la Brosse, demeurant à Clarbec. Fait et passé à Pont-l'Evêque, en l'étude de Me Jean-Pierre Varin, notaire royal aud. lieu.

290. — Le 19 janv. 1774, Me Guillaume-Alexandre Roussel, s^r des Mares, docteur en médecine, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Claude Doucet, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur la maison dud. s^r constituant sise dans la rue au Char, bornée, d'un côté, par lad. rue, et, de l'autre, par M^r d'Ollendon et le s^r Hébert, chacun en partie.

291. — Le 28 oct. 1773, Jean-Adrien Hubert, marchand, demeurant à Bernay, parr̄ Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, le s^r Jacques-Alexandre Boivin, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

tral de Ste Barbe et visiteur de la Congrégation de France. Il refusa le serment schismatique le 20 février 1791, en donnant les motifs de son refus. Le Directoire déclara que c'était l'un des plus dangereux réfractaires et le destitua. On élut pour curé constitutionnel de Mézidon Mr P.-T. Delafosse, vicaire assermenté de Castillon. M. Le Christ fut arrêté le 5 septembre 1793. A cause de son âge, il ne fut pas condamné à mort, mais on l'enferma aux Carmes de Caen. Il y était encore en 1794. Ayant recouvré sa liberté, il partit pour l'exil et se refugia à Londres. Il n'y resta pas très longtemps ; mais nous le retrouvons à Mézidon vers la fin du siècle ; il remplissait, en se cachant, les fonctions pastorales près des personnes restées fidèles. En 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux ; mais son âge et ses infirmités l'empêchèrent de reprendre la direction de sa paroisse. On nomma à sa place, en 1803, M. Perrin, ancien curé de Dives. M. Le Christ se retira au Breuil et, en 1808, cette paroisse ayant été supprimée et réunie à Mézidon, il habita le presbytère laissé vacant. Il y mourut le 8 mars 1809, âgé de 77 ans Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière du Breuil où l'on voit son tombeau. — Ce saint prêtre répandait souvent des larmes à la vue des ruines de son monastère et au souvenir des fautes de ses religieux qui avaient attiré sur eux la colère de Dieu. Il ne voulut pas quitter les insignes de son ordre : il porta jusqu'à la fin le rochet des chanoines réguliers dissimulé sous ses vêtements de dessus. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. — Mss de Reux. — Rapport de temoins oculaires.)*

292. — Le 30 oct. 1773, noble dame Marie-Magdeleine Dirlande, Vve de Mesre Jacques de Louvigny, demeurant à Harcourt, diocèse d'Evreux, au couvent des dames religieuses dud. lieu, et ayant résidé précédemment à St Laurent-des-Grès, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Bordeaux (1), acolyte de la parr. d'Hecquemanville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une ferme, nommée la Broudière, sise à La Foltière et appartenant à lad. dame de Louvigny.

Led. sr acolyte était fils de Noël Bordeaux et d'Anne Mouton. Fait et passé à Harcourt, bailliage de Beaumont-le-Roger.

293. — Le 14 janv. 1774, la nomination à la chapelle N.-D, 1re portion, en la Cathédrale, appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Louis-Roger Borey, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me François Morin, pbrē de ce diocèse, Me ès-arts en l'Université de Paris et bachelier en théologie, habitué en la parr. St Jacques de Lx. (*V.* **157**).

Le 23 févr. 1774, led. sr Morin (2) est mis en possession de lad. chapelle N.-D. par le ministère de Mr le doyen.

294. — Le 20 janv. 1774, Louis-Bernard Millet, laboureur, demeurant à Pierrefitte, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Pierre Millet (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Cormeilles, en l'étude de Me Louis Lecompte, notaire garde-notes du roy.

Led. sr acolyte alors au grand séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par Me Michel-Nicolas Bernière, pbrē, vicaire de Manneville-la-Pipard.

295. — Le 10 févr. 1774, la nomination à la cure de St Pierre de Prêtreville appartenant au seigr du lieu, haut et puissant seigr Guy-André-Pierre, duc de Laval, chef des noms et armes de la Maison de Laval, premier baron de la Marche, lieutenant général des armées du

(1) M. Bordeaux résida quelque temps à Lisieux en qualité de prêtre habitué à St Germain. Nous l'y rencontrons en 1784 (*V.* xxxix. 178). Il fut dans la suite nommé curé de Grand-mesnil, diocèse de Séez, et s'y trouvait encore en 1791. Ayant prêté le serment schismatique, il fut élu curé constitutionnel d'Orbec. Il y reçut un accueil fort peu sympathique de la part des hommes d'ordre. D'ailleurs l'influence des pasteurs légitimes qui ne s'éloignèrent jamais bien longtemps fut un grand obstacle pour le curé constitutionnel. *(Archives du Calvados.)*

(2) En 1791, M. Morin était prêtre habitué à St Jacques et en même temps chapelain de N.-D. en la Cathédrale. Arrivé à un âge fort avancé, il ne voulut pas souiller ses cheveux blancs par le serment schismatique. Protégé sans doute par ses années il ne paraît pas avoir été fort inquiété. Il mourut dans sa maison à Lisieux, le 12 août 1794, à l'âge de 83 ans. *(Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Lx.)*

(3) M. J.-P. Millet avait été ordonné prêtre en 1776. Il resta prêtre habitué à Pierrefitte prêta serment en 1791. Les registres de l'évêché de Bayeux nous apprennent qu'il fut élu curé constitutionnel et qu'il se maria. En 1804, il était marié en secondes noces.

roy, gouverneur pour Sa Majesté de la province d'Aunis, des châteaux, ville et principauté de Sedan et de Carignan, premier gentilhomme de la chambre de Mg^r le comte de Provence, seig^r du duché de Laval, seig^r des marquisats du Puylaurent et de Gallardon, comte de Fontaine-Chalandray, baron d'Auquainville, seig^r des parr̄. de Fervaques, St Aubin, la Croupte, Cheffreville, Prêtreville et autres, nomme à lad. cure de Prêtreville, vacante par la mort de Me Benoît Baron, dernier titulaire, la personne de Mre Antoine-François de Matharel de Chéry, pbr̄e du diocèse de Clermont en Auvergne, vicaire général du diocèse du Puy, chevalier de la Milice d'Or, comte du Palais apostolique. Fait et passé à Paris, en l'hôtel dud. seig^r.

Cet acte déposé à Argences, fut ajouté aux minutes du notaire apostolique de Lx le 8 mars 1774, en présence de Me Jean-Pierre-Charles Duhamel, curé de Cesny-aux-Vignes, diocèse de Bayeux.

Le même jour, 8 mars, le seig^r évêque donne aud. s^r de Matharel la collation dudit bénéfice. Donné au palais épiscopal.

Le lendemain, le s^r de Matharel de Chéry « revêtu de son surplis, étole et de la croix de comte du palais apostolique avec son ruban, » prend possession de la cure de Prêtreville avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Pierre Thinard, curé de St Pair du Mont, diocèse de Bayeux, dud. s^r curé de Cesny, de Mes Guillaume-Sulpice Theribout et François Joriaux, pbr̄es, demeurant à Prêtreville ; haut et puissant seig^r Marie-Joseph, marquis de Matharel, gouverneur pour le roy des villes et château d'Honfleur, Pont-l'Evêque et pays-d'Auge, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, chev^r, seig^r et patron de Montreuil, Cesny-aux-Vignes et autres lieux ; Mes^re Auguste-Joseph-Félicité de Matharel, comte de Fiennes, mousquetaire de la 1re compagnie de la garde du roy ; Mes^re Amand-Joseph-Henry de Matharel, chevalier non-profès de l'Ordre de St Jean de Jérusalem, demeurant tous trois à Paris. (*V.* **336**.)

296. — Le 25 janv. 1774, la nomination à la cure de St Martin-du-Doult et à son annexe la chapelle St Firmin appartenant aux religieux de St Pierre de Préaux, à cause de leur mense abbatiale, lesd. s^rs religieux nomment à lad. cure et à lad. chapelle, vacantes par la mort de Me Charles-Alexis Petit, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me Jean-Baptiste Hauttement, pbr̄e du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de St Aignan de Pontaudemer. Signé : Fr. A-J. Chahau, prieur ; Fr. A.-J. Ruault sous-prieur ; Fr. H.-Ant. Nery ; Fr. J.-L. Cotté ; Fr. Ant. Lebel ; Fr. P.-J. Gonart ; Fr. P.-J. Leguay ; Fr. J.-François Boisard ; Guillaume Deslonchamps ; Fr. A.-S. Cadet ; Fr. Ph.-F .de St Ange, secrétaire du Chapitre (*V.* **207**.)

Le 8 mars 1774, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Hauttement la collation dudit bénéfice.

Le lendemain, le s^{r} Hauttement prend possession de la cure de St Martin-du-Doult ou Le Vieil et ensuite de la chapelle St Firmin avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de plusieurs habitants du pays.

297. — Le 12 mars 1774, Me Pierre Bernays, pbr̃e du diocèse de Lx, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Boissy, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Bernay. (*V.* **153**.)

298. — Le 14 mars 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jacques-Claude-Constantin Le Normand, Esc^{r}, originaire de la parr̃. de Victot et y demeurant, fils de feu Mes^{re} Claude-François Le Normand, Esc^{r}, seig^{r} patron de Victot, et de noble dame Marie-Anne-Constance Nicolas, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Barbe-Françoise Le Prévost de Corbon, fille de Mes^{re} Bernard Le Prévost, chev^{r}, seig^{r} de la Fardouillière, seig^{r} et patron des parr̃. des Places et de Corbon, et aussi seig^{r} des fiefs de Cormeilles, les Bois, etc., et de noble dame Marie-Catherine Dossin, de la parr̃. de Piencourt. (*V.* **51**, **116**.)

299. — Le 15 mars 1774, Me Jérôme-Réné Levain, pbr̃e du diocèse de Séez, M^{e} ès-arts et bachelier en théologie de la faculté d'Angers, professeur de théologie au collège royal d'Alençon, demeurant en cette même ville, parr̃. N.-D., fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **36**, **131**.)

300. — Le 15 mars 1774, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbr̃e, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Bernay. (*V.* **39**, **155**.)

301. — Le 16 mars 1774, Me Isaac-Daniel Gonfray, pbr̃e du diocèse de Séez, bachelier en théologie et M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, chapelain de Fontaine-le-Pin (valeur de 300 livres de rente), demeurant ordinairement à Falaise, parr̃. St Gervais, et actuellement professeur de philosophie au collège de Vire, où il réside, et représenté par Me Daniel Gonfray, curé de Maizières, fait résigner ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe, en parlant à Me Joseph Olivier, clerc du greffe des Insinuations ecclésiastiques de Lx. (*V.* **47**, **156**, **386**.)

302. — Le 24 févr. 1774, Mre Charles-Joseph Jouanne, pbr̃e, chanoine de la collégiale de St Cloud, près Paris, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Antoine-Philippe Esnault, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente hypothéquée sur un herbage, nommé le Cemetière, sis en la parr̃. de St Léger d'Avernes, diocèse de Séez, et appartenant

aud. s^r constituant, est encore garantie par Mre André-Joseph de Bernard de Courmesnil, pbrē, curé et seig^r de St Cyr-d'Estrancourt.

Led. s^r acolyte, fils de feu Nicolas Esnault et de dame Marie Jouanne, était né au bourg du Mellerault, habitait la parr̄. d'Avernes-sous-Exmes et se trouvait actuellement au séminaire de Lx.

Fait et passé à St Pierre-de-la-Rivière, en l'étude de Me Jean Hais, notaire royal.

303. — Le 30 décembre 1773, Jean Lemaître, laboureur, demeurant au village de Malouve, parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Lemaître (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

304. — Le 14 févr. 1774, Me Robert Duval, notaire, tabellion royal en bailliage, et dame Anne Vattier, son épouse, demeurant en la parr̄. de Gonneville-sur-Dives, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, Me Jean-Baptiste-Robert Duval, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Gonneville, par le ministère de François Pierre, notaire tabellion royal au bailliage d'Auge pour les siéges de Dives et de Branville.

305. — Le 17 mars 1774, Me Jean-André Férey, pbrē, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fervaques et titulaire de la chapelle St Nicolas en la cathédrale de Lx (valeur de 20 livres de revenu), fait réitérer ses noms et grades aux s^rs chanoines de lad. Eglise, en parlant à Me Pierre Hamel, pbrē, haut-vicaire, secrétaire du Chapitre.

Le même jour, il fait réitérer la même signification au seig^r évêque de Lx, en parlant à François Morel, son suisse, trouvé en son corps de garde, au palais épiscopal. (*V.* **20**, **134**.)

306. — Le 15 mars 1774, le seig^r évêque de Lx donne des lettres de vicaire général à Mes^re Augustin-Memmie-Michet de la Beaume, pbrē du diocèse de Châlons, docteur en théologie et prieur du prieuré de Vignory, (de Vangione Rivo). Donné au palais épiscopal.

307. — Le 9 févr. 1774, dame Marie-Françoise Le Brasseur, Vve de Louis Sebin, demeurant à Pontaudemer, rue Laitière, parr̄. St Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Laurent Sebin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente

(1) M. Lemaitre était vicaire de Plasnes, en 1791. Il avait alors 39 ans. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de St Aubin-de-Thenney; mais il refusa en disant qu'il ne pouvait pas quitter un vieillard octogénaire qui avait tant besoin de ses services. Il resta donc jusqu'en l'an II; mais à cette époque il renonça à l'etat écclésiastique et remit ses lettres de prêtrise. Quand la Révolution toucha bientôt à sa fin, il recommença à dire la messe et après le Concordat, il fit sa soumission à l'évêque d'Evreux qui le nomma, en 1802, curé de St Nicolas-du-Bosc-Labbey. Il mourut curé de Caorches, le 31 décembre 1835, à l'âge de 84 ans. (*Archives départem. de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.)*

est garantie par Me François-Thomas-Philippe Bocquet de la Bivellerie, pbrē, Mesre Louis-Pierre du Fay d'Elbeuf, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant l'un et l'autre à Pontaudemer, parr̄. N.-D., par Mre Nicolas Gibert, Escr, conser du roy au bailliage dud. lieu, et Me Louis-François Tallon, licencié, ès-loix, demeurant tous deux en lad. parr̄. St Ouen. Fait et passé à Pontaudemer, en l'étude de Me Robert Le Petit, notaire garde-notes du roy.

Led. sr acolyte, fils de feu Louis Sebin et de lad. Le Brasseur, se trouvait alors au séminaire de Caen et fut représenté dans cet acte par son oncle, Me Laurent Sebin, pbrē, prieur titulaire du prieuré royal de St Jean de l'Hôtel-Dieu de Pontaudemer.

308. — Le 18 mars 1774, Me Ambroise Durville, pbrē du diocèse de Coutances, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr̄. de Bourneville, diocèse de Rouen, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger. (V. 240.)

309. — Le 10 févr. 1774, Jacques Delahaye, marchand, demeurant à Rézenlieu, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Louis-Jacques Delahaye, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre sise en lad. parr̄., nommée les Bergueris, et appartenant aud. sr constituant. Fait et passé à Rézenlieu, village du Val-Renoult, en présence de Mre Pierre-François de Guerpel, pbrē, curé dud. lieu et doyen de Gacé.

Led. sr acolyte, se trouvant alors au séminaire de Caen, fut représenté par Me Jacques Touchet, pbrē, vicaire de Rézenlieu.

310. — Le 23 févr. 1774, Jacques Veniard, bourgeois de Lx, y demeurant, parr̄. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Christophe Veniard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Christophe Grainville, avocat, demeurant à Lx, faubourg et parr̄. St Désir, et par Nicolas-Louis Perrée des Isles, officier de la feue reine, demeurant à Lx, parr̄. St Germain.

311. — Le 27 janv. 1771, Jacques Lecomte, demeurant à Rézenlieu, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Lecomte (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette

(1) Mr Lecomte était chapelain des religieuses Augustines d'Orbec au commencement de la Révolution. Quand on lui signifia, le 25 janvier 1791, qu'il aurait à prêter le serment constitutionnel, il répondit qu'il n'était pas fonctionnaire public et qu'il n'avait pas de serment à prêter. On semble s'être contenté de cette réponse qui, du reste, était conforme a la loi. M. Lecomte n'alla pas en exil ; mais nous ignorons comment il passa la Révolution : nous savons seulement qu'il se retira d'abord dans sa maison de la rue des Fossés. D'après certains renseignements nous pensons aussi qu'il erra ensuite de paroisse en paroisse, célébrant la sainte messe en cachette et administrant secrètement les sacrements aux fidèles. Ce serait surtout entre Fervaques et Saint-Julien-le-Faucon qu'il aurait ainsi rempli les fonctions du

rente est garantie par Me Nicolas Coipel, licencié en droit, demeurant en lad. parr., et par Guillaume-Pierre Asire, demeurant à Bocquencey. Fait et passé à Rézenlieu, en présence de Me François Gastine, greffier de la haute-justice de Gacé, y demeurant, et autres témoins.

Led. sr acolyte, absent, fut représenté par son frère, Jacques Lecomte, demeurant aussi à Rézenlieu.

312. — Le 1er nov. 1765, Noel-Georges Poupelu (1) (Il signe *Poupelu du Buisson*), fils de Jacques et de Catherine Chausson, de la parr. du Sap, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

313. — Le 12 fév. 1774, Isaye Le Maître, corroyeur, Jacques Le Maître, marchand, et Jean Bordel, aussi marchand, demeurant tous à St Germain-la-Campagne, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Le Maître, acolyte, fils dud. sr Isaye, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec.

Led. sr acolyte absent fut représenté par Me Jean Bourlet, curé de la première des trois portions de St Germain.

314. — Le 22 janv. 1774, dame Marie Guillemin, veuve de Jacques Soyer de Beauchesne, en son vivant apothicaire, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils Me Jacques Michel Soyer de Beauchesne, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison sise rue Etroite, au coin au Doulx, parr. St Jacques, bornée, d'un côté, par lad. rue Etroite, et, d'un bout, par la rue de la Basse-Boucherie. Cette maison avait été achetée par lesd. époux Soyer, en 1760, de Me François Caradec, docteur en médecine, et de Marie-Marguerite Fouques, sa femme. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Jacques-Louis Daufresne, notaire.

315. — Le 3 juin 1774, François Blondel, marchand, demeurant à Camembert, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François

saint ministère. C'est peut-être ce qui a fait écrire dans les registres de l'évêché de Séez qu'au commencement du siècle il était vicaire du Mesnil-Simon. Nous n'avons trouvé ni dans les registres du Mesnil-Simon ni dans les archives de l'évêché de Bayeux, rien qui confirmât ce détail. Mais en 1805, M. Lecomte était desservant de Cheffreville et il fut nommé curé de Fervaques en 1807 : il y mourut l'année suivante. Mr Le Gallois, vicaire général de Séez, disait en 1804 que ce prêtre « était un homme rare, doué des plus belles qualités. » (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Bx.*)

(1) M. Poupelu était en 1791 curé de Chauffour, près Exmes. Il ne prêta pas serment et fut contraint d'aller en exil. Il se réfugia à Jersey avec beaucoup d'autres. Il revint en France après la Révolution. En 1805, il était curé de Silly-en-Gouffern et il mourut à la tête de cette paroisse en juillet 1811. C'était, dit M. Le Gallois, un prêtre « digne de considération à tous égards, d'une santé délicate, faisant tout ce que dicte la religion pour le retour de l'ordre et le bonheur de ses paroissiens. » (*Archives de l'Orne. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Séez.*)

Milet (1) acolyte de lad. parr̃., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Vimoutiers, en l'étude de Me Jacques Girette, notaire garde-notes, en présence de Me Pierre Berthelot, pbrẽ, curé de St Georges de Pontchardon, et de Me Jacques-François Dumont, vicaire de Guerquesalles.

316. — Le 1er nov. 1773, Pierre Le Lièvre, marchand, demeurant à St Julien-le-Faucou, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Fougère (2), acolyte afin qu'il puisse parvenir aux ordres saccés. Cette rente est hypothéquée sur une cour plantée appartenant aud. sr constituant, nommée les Carreaux, bornée au nord par la rivière de la Vie, et au midi par le chemin de St Julien à Grandchamp.

317. — Le 1er novembre 1773, Ursin Bardel, sr de la Couture, demeurant à St Julien-le-Faucon, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Ursin-Jacques Bardel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour plantée, nommée la Couture, située en la parr̃. St Julien et appartenant aud. sr constituant.

318. — Le 29 janv. 1774, Me Louis-Michel-François Le Métayer, conser du roy, greffier en chef du grenier et magasin à sel de Danestal, demeurant à Tourgéville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Thomas Le Court (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Touques, en l'étude de Me Jean Fresnel, notaire.

Led. sr acolyte absent fut représenté par Me Jean Vesque, curé de Tourgéville.

(1) En 1791, Mr Fr. Millet était chapelain de l'hôpital d'Orbec. On lui demanda de prêter le serment à la Constitution civile du clergé ; il répondit que n'étant pas fonctionnaire public il n'était pas forcé de prêter ce serment; mais il ne voulut pas davantage prêter le serment de Liberté et Egalité et il fut obligé de partir pour l'Angleterre. Il se refugia à Portsea, chez M. Thomas Stoone, rue Clarcks Yard, 3. Après le Concordat, il fut nommé curé de Fervaques et y mourut en 1807.

(2) M. Fougère, devenu prêtre, resta vicaire de St Julien. Il refusa de prêter le serment schismatique et se retira à Rouen, rue des Mail ots, 5. Il prit un passe-port en septembre 1792 pour sortir de France. Il se réfugia à Londres, où il passa la Révolution. Après le Concardat, M. Fougère, revenu d'exil, fut nommé curé de sa paroisse natale et installé le 3 germinal au XI (23 mars 1803), par Mr Carrey, curé-doyen de Mesnil-Mauger, en présence du conseil municipal de la commune. Il mourut à St Julien le 11 décembre 1818. — (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hotel-de-Ville de Rouen. — Archives de la mairie de St-Julien.*)

(3) Mr Le Court, né le 30 juin 1750, fut d'abord vicaire de Saint-Pierre-Azifs et plus tard chapelain de l'hôpital de Lisieux. Il s'y trouvait en 1791 lorsque l'on demanda au clergé le serment constitutionnel. Il le refusa et fut destitué. Il retourna alors à Saint-Pierre-Adzifs ; mais il dut partir l'année suivante pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre et passa la Révolution d'abord à Portsmouth, chez le sieur Jobson, puis à Londres. De retour en 1802, M. Le Court fit sa soumission à l'évêque de Bayeux et fut nommé curé de St Pierre-Adzifs. Il y passa le reste de ses jours et y mourut en 1809, à l'âge de 69 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

319. — Le 11 janv. 1774, Me Pierre Ledanois, pbrē, curé de Beuzeval, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Simon-Pierre Ledanois, acolyte de la parr̄. de Lieurey, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée, entre autres, sur la cour Guersan, sise à Lieurey, le long « de la sente du bourg de Lieurey au village du Ramier », et appartenant aud. sr constituant. Fait et passé au manoir presbytéral de Beuzeval, par le ministère de Me Robert Duval, notaire à Auberville, en présence de Me Mathieu-François Hubert des Acres, pbrē, et Jean Collard, demeurant aud. lieu de Beuzeval.

Led. sr acolyte, fils de Simon Ledanois et de Marie-Marguerite Dulong, fut remplacé dans cet acte par Jean-Léon-Pierre Ledanois, son frère, demeurant aussi à Lieurey.

320. — Le 5 mars 1774, dame Thérèse Baudry, Vve de Noel Julien, mégissier à Lx, et Laurent Houlette, marchand tanneur-corroyeur, demeurant tous deux à Lx, parr̄. St Germain, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Noel-Isaac Julien (1), fils de lad. veuve, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Richard-Laurent Baudry, marchand, frère de lad. dame Julien, demeurant à Bonneville-la-Louvet. Fait et passé à Lx par devant Me Daufresne.

321. — Le 23 mars 1774, Me Jean-Michel Bongard, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé du Mesnil-Vicomte, (valeur de 450 livres de rente), fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Lx et aux religx de St Evroult. (*V.* **6**, **162**).

322. — Le 23 mars 1774, Me Jacques Coignard, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire de St Nicolas des Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Evroult. (*V.* **34**).

323. — Le 23 mars 1774, Me Louis Chrétien, pbrē, originaire de Vieux, diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen et demeurant depuis plusieurs années en lad. ville de Caen, rue Neuve, parr̄. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Beaumont-en-Auge. (*V.* **158**).

324. — Le 23 mars 1774, Me Nicolas De Laperrelle, pbrē du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en la Cathédrale de Lx, (valeur de 36 livres de revenu), fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **164**.)

(1) Mr N.-I Julien était en 1791 chapelain des Frères des Ecoles chrétiennes de Lisieux. Il avait alors 51 ans. Il refusa le serment schismatique et se retira d'abord à Rouen, rue du Cordier, 1. Mais au mois de septembre 1792, il lui fallut partir pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre et y passa la Révolution à Londres et à Winchester. Après le Concordat, il fut nommé, en 1803, curé de Manneville-la-Pipard. Il administra cette paroisse jusqu'en 1810, et Mr Husset, curé de Coquainvilliers, étant mort, il fut désigné pour le remplacer. Il mourut à la tête de cette paroisse en l'année 1812, âgé de 71 ans. (*Archives du Calvados.— Archives de l'évêché de Bx. — Archives de la mairie de Coquainvilliers.* — Ordo de *Bx.*)

325. — Le 23 mars 1774, Me Marin-Jean Leseigneur, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris et bachelier en théologie, professeur septennaire au collège de Lx, à Paris, rue St Jean-de-Beauvais, parr. St Etienne-du-Mont, y demeurant, et représenté par Me Pierre Lefrançois, pbre, vicaire de Retz en la cathédrale de Lx, y demeurant, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx. (*V*. 33, 166).

326. — Le 21 mars 1774, Me Louis-François Le Manissier, pbre, originaire de Biéville, diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, professeur septennaire au collège du Mont, demeurant en lad. ville de Caen, parr. St Etienne, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V*. 336)

327. — Le 21 mars 1774, Me Jacques Louvel, pbre, originaire d'Hermanville, diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, membre de l'Académie des Belles-Lettres de la ville de Caen, ancien doyen de la Faculté des Arts, professeur royal de la langue grecque et professeur septennaire de seconde en lad. Université, demeurant au collège des Arts, parr. St Sauveur de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V*. 235).

328. — Le 21 mars 1774, Me Jacques Rebut, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Maclou-la-Campagne, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames religieuses de St Léger. (*V*. 247, 334).

329. — Le 22 mars 1774, la nomination à la cure de St Martin de Carsis appartenant au seigr du lieu, Mesre Pierre-Philippe du Fay, chevr, seigr et patron de Carsis, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François-Guillaume Richomme, pbre, dernier titulaire, la personne de Me François-Thomas Marais, pbre du diocèse de Lx, curé du Mesnil-Fuguet, diocèse d'Evreux, depuis environ quatorze ans. Fait et passé à Bernay, en l'hôtel dud. seigr, parr. Ste Croix, par le ministère de Mre Jacques Delivet, avocat, commis au notariat royal-apostolique du diocèse de Lx, à cause de la maladie de Me Jean-Baptiste Delivet, seul notaire apostolique, et en la présence de Mesre André-François Thuret, sr du Hancart, chevalier de St Louis, ancien officier des gendarmes de la garde du roy, et de Me Jacques Jouen, pbre, curé de Ste Croix de Bernay, tous deux demeurant en lad. parr.

Le 23 mars 1774, le seigr évêque donne aud. sr Marais la collation dud. bénéfice.

Le lendemain matin, le sr Marais prend possession de la cure de Carsis, en présence dud. seigr du lieu; dud. sr curé de Ste Croix; de

Me Jean-Jacques-Sébastien Lecesne, sr de la Crétinière, consér du roy, lieutenant général de police du bailliage de Bernay et président au grenier à sel de la même ville ; du sr Pierre-Nicolas Thuret de la Morinière, commis au notariat de Bernay ; Me Pierre-Jean-André Douis, pbr̄e du diocèse de Lx, tous demeurant à Bernay en lad. parr̄. Ste Croix, et autres témoins.

Le 24 mars, après midi, le sr Marais donne sa procuration pour résigner lad. cure du Mesnil-Fuguet entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. sr Jean-André Douis. Fait et passé au château de Carsis, en présence desd. srs Jouen et Lecesne et de Me Marc-Antoine Plessis, pbr̄e du diocèse de Lx, desservant lad. parr̄. de Carsis.

330. — Le 28 mars 1774, Me Michel-François Bardel, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Orbec, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **45**, **198**).

331. — Le 28 mars 1774, Me Jean-Robert Deschamps du Mesnil, pbr̄e du diocèse de Lx, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris, à la communauté des prêtres de St Paul, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Lx. (*V.* **5**, **159**).

332. — Le 29 mars 1774, Me Jacques Jeanne, pbr̄e, originaire de N.-D. de Caen, vicaire d'icelle parr̄., Me ès-arts en l'Université de lad. ville et représenté par Me Pierre Le Capelain, pbr̄e, professeur de théologie au grand séminaire de Lx, y demeurant, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux. (*V.* **239**).

333. — Le 29 mars 1774, Me Charles Delafosse, pbr̄e du diocèse de Lx, (parr̄. de St Désir), Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Ronde, à Evreux, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Evroult.

334. — Le 29 mars 1774, Me Jacques Rebut, pbr̄e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Maclou-la-Campagne, fait signifier pour la première fois ses noms et grades à Mesre Nicolas Thirel de Boismont, pbr̄e, licencié en théologie de la Maison royale et société de Navarre, vicaire général du diocèse d'Amiens, prédicateur ordinaire du roy, l'un des quarante de l'Académie française et abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Grestain, en parlant à Me Barthélemy Richard, pbr̄e, chapelain de lad. abbaye, y demeurant. Fait et passé en présence de Charles Brides, sous-brigadier, et Jacques Tholmer, « employé dans les fermes du roy pour le sel et le tabac », tous deux demeurant à Carbec. (*V.* **247**, **328**).

335. — Le 1er avril 1774, Me Jacques-François Le Nepveu, pbr̄e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, licencié aux lois et professeur septennaire au collège du Bois, demeurant à Caen, rue

au Canu, parr. St Etienne, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **38**, **160**).

336. — Le 5 avril 1774, le seigr évêque de Lx nomme pour son grand vicaire Mesre Antoine-François de Matharel de Chéry, pbre du diocèse de Clermont et vicaire général du diocèse du Puy. Donné au palais épiscopal de Lx et contresigné : Naudin. (*V.* **295**).

337. — Le 19 mars 1774, Me Gabriel Neuville, pbre, titulaire de la chapelle St Etienne, 1re portion, en la Cathédrale, demeurant à Lx, parr. St Jacques, étant attaqué de paralysie, résigne purement et simplement led. bénéfice entre les mains de Mre Jacques-Charles Pichon, de Prémesley, pbre, chanoine prébendé de Surville et actuellement chanoine de semaine en lad. Eglise cathédrale. Fait et passé à Lx, en la demeure dud. sr Neuville, en présence de Me Pierre Hamel, pbre, haut-vicaire de la Cathédrale, demeurant parr. St Germain, et de Jean Duchesne, sr des Parcs, marchand, bourgeois de Lx, demeurant en la parr. St Jacques.

Le 21 mars 1774, led. sr Pichon, en sa qualité de chanoine de semaine, nomme à lad. chapelle, ainsi vacante, la personne de Me Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, pbre, originaire de St Jacques de Lx et officier douze-livres en la Cathédrale.

Le 25 mars 1774, le sr Gabriel Neuville étant mort dans la journée du 23 mars, led. sr Pichon donna au sr Jean-Baptiste-Guillaume Neuville (1) de nouvelles provisions de ce bénéfice.

Le 26 mars 1774, le nouveau titulaire est mis en possession de lad. chapelle par le ministère de Mr le Doyen.

Le 17 déc. 1773, Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, fils de Jean et de Magdeleine Cordier, de la parr. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

338. — Le 5 avril 1774, la nomination à la cure de Carbec-Grestain appartenant au seigr abbé de Grestain, le seigr évêque de Lx donne à Me Jacques Picquot, pbre de son diocèse et vicaire de St Pierre-du-Châtel, des provisions dud. bénéfice vacant par la mort de Me Léonard Duhaut.

Le 7 avril 1774, led. sr Picquot (2) prend possession de la cure de

(1) M. Neuville devint chapelain de St Etienne et vicaire de Retz en la cathédrale de Lisieux. Lorsqu'on lui demanda le serment constitutionnel en 1791, il répondit qu'il ne remplissait plus aucune fonction depuis la suppression du Chapitre et, par suite, n'était pas tenu au serment. M. Neuville avait alors 48 ans. Il prêta cependant, en 1792, le serment de Liberté et Egalité et celui de haine à la royauté en 1797, puisqu'il touchait la pension servie par l'Etat. Il mourut le 2 octobre 1800. *(Archives du Calvados. — Archives municipales de Lx.)*

(2) M. Picquot, né le 14 mai 1726, prêta le serment schismatique en 1791 et toucha la pension de l'Etat pendant la Révolution. *(Archives de l'Eure.)*

Carbec-Grestain, en présence de Me Jacques-Pierre Lhorrionney, curé de Berville-sur-Mer ; Me Thomas Amet, curé de N.-D.-du-Val ; Me Jean-Jacques-Michel-Thomas Burot, pbr̄e, demeurant en la parr̄. de St Pierre-du-Châtel ; Me Charles Le Normand, desservant lad. parr̄. de Carbec, et autres témoins. (*V.* **341**).

339. — Le 10 avril 1762, Henry-François Coquille, fils de Jean et de Marie-Thérèse Sorel, de la parr̄. de St Jean de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 4 juillet 1766, il est nommé Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 15 févr. 1769, led. sr Coquille, diacre, âgé de 24 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux et d'Evreux, ainsi que sur un grand nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 8 avril 1774, le sr Coquille, pbr̄e, bachelier en théologie, professeur au collège du Bois, demeurant à Caen, rue des Carmes, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux.

340. — Le 1er nov. 1765, Nicolas Desprez, fils de Nicolas et d'Anne Lefebvre, de la parr̄. de Meulles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 févr. 1774, led. sr Desprez, pbr̄e, âgé de 30 ans passés, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 23 févr. 1774, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur un grand nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 24 mars 1774, le sr Desprez, vicaire de Reux, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **364**).

341. — Le 19 mars 1774, la nomination à la cure de St Georges de Fiquefleur appartenant au seigr abbé de Grestain, Mesre Nicolas Thirel de Boismont, abbé commendataire de l'abbaye de Grestain, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Marie, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Picquot, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de St Pierre-du-Châtel. Donné à Paris, en l'hôtel dud. seigr, en présence de Me Jean Sicard de Delmatz, curé de St Christophe au diocèse de Lx, se trouvant à Paris pour ses affaires, et de François Barré de Chabans, pbr̄e habitué en l'église St Roch, à Paris. (*V.* **338**).

Le 14 avril 1774, la nomination à la cure de St Georges de Fiquefleur appartenant au seigr abbé de St Ouen de Rouen, Mgr Jean-Fran-

çois-Joseph, cardinal de Rochechouart, évêque et duc de Laon et abbé commendataire de St Ouen de Rouen, nommé à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Marie, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Pierre Borel, pbr̄e du diocèse de Lx. Donné au château d'Anisy, près Laon.

Le 25 avril 1774, le seig^r^ évêque de Lx donne aud. s^r^ Borel la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r^ Borel prend possession de la cure de Fiquefleur, en présence de Me Jacques-Nicolas-Félix Hazard, curé d'Epaignes, et Charles Fournier, trésorier comptable, et autres témoins.

342. — Le 2 mai 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mre Nicolas-Armand Thillaye de Grais, fils de Louis-Nicolas et de Marie-Antoinette Couture de Boisauval, de la par̄r. de St Germain de Lx, d'une part, et d^lle^ Françoise-Elisabeth de Forge du Brèvedent, fille de Jean et de Françoise Mercier, de la par̄r. de St Sulpice de Paris.

343. — Le 3 mai 1774, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste-Adrien Deneuville, avocat en parlement, lieutenant des hautes-justices des doyenné, chapitre, dignités et prébendes de la cathédrale de Lx, demeurant en le par̄r. St Jacques, fils de feu Jean-Adrien et de Françoise-Elisabeth Esmont, d'une part, et d^lle^ Jeanne-Ricquier, fille de feu Jacques et de feue Charlotte Loir, de la par̄r. St Germain de Lx.

Suit la fulmination de la dispense de parenté au 4e degré obtenue par lesd. parties.

344. — Le 9 mai 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Charles-Gabriel Deshommets, marquis de Martainville, chev^r^ seig^r^ et patron de Martainville, Le Mesnil, Vironney, la Poterie, la Cour du Bosc et autres lieux, mestre-de-camp de cavalerie, major du régiment royal Loraine-Cavalerie, fils de feu M. Charles-Gabriel et de noble dame Françoise-Charlotte-Henriette Aubert de Beaumoncel, dame et patronne de Beuzeville, Beaumoncel, Lachy, Blaquemare, Neuilly, Raimbert et autres lieux, demeurant à Martainville, d'une part, et noble d^lle^ Françoise-Louise Bigot, fille ainée et mineure de Mes^re^ Jean-Robert Bigot, chev^r^, seig^r^ haut-justicier de St Martin-aux-Buneaux, Sassetot, Vénesville, Veulettes et autres lieux, cons^er^ du roy en ses conseils, président à mortier du parlement de Normandie, et de noble dame Françoise Duhamel de Millemont, dame et patronne de St Thomas de la Chaussée, de la par̄r. de St Patrice de Rouen.

345. — Le 11 mai 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ François-Jean Le Prévost, Esc^r^, s^r^ de Lorgerie, originaire de la par̄r. de Coudehart, diocèse de Séez, et demeurant actuellement en la ville d'Exmes, fils de feu M. Jean Le Prévost, Esc^r^, s^r^ de la Moisson-

nière, et de noble dame Louise-Michelle de Launay, demeurant en la parr̄. d'Argentelles aud. diocèse, d'une part, et noble dem^{lle} Félicité-Rosalie de Rupierre, fille de feu M. Charles de Rupierre, Esc^r^, s^r^ de Pierrefitte, capitaine de cavalerie et chevalier de l'Ordre militaire de St Louis, et de feue noble dame Marie-Elisabeth de Pigace, de la parr̄. de St Pierre-de-la-Rivière (*V.* **48**.)

346. — Le 9 mai 1774, la nomination à la chapelle de St Pierre des Prés, en la parr̄. du Breuil, appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Michel-Louis Rioult, chev^r^, seig^r^ et patron du Breuil et de St Pierre des Prés, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Mre de Souvigny, pbr̄e, curé de Champaubert, diocèse de Séez, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Cauchie, diacre du diocèse de Rouen. Fait et passé à Lx.

Le même jour, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Cauchie la collation dud. bénéfice. Donné au château des Loges, en présence de Me Pierre Lefrançois et de Jean-Baptiste Manson, pbr̄es, vicaires de la Cathédrale.

Le 19 mai 1774, le s^r^ Cauchie prend possession de la chapelle des Prés « par la libre entrée sur la place où était cy-devant bâtie lad. chapelle, prière à genoux sur icelle place, toucher des débris et d'un reste de la muraille », en présence de plusieurs personnes du pays.

347. — Le 29 oct. 1773, Jean Lécuyer, marchand, demeurant à Marmouillé, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Loisel, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Mellerault, en l'étude de Me Jean-Réné Delauney, notaire gardes-notes.

348. — Le 16 mai 1774, dispense de bans pour le mariage entre Me Etienne-Gabriel-Charles-Pierre Desclozets, cons^er^ du roy, grainetier au grenier à sel d'Honfleur, bailly de Grestain, fils de feu Me Etienne et de feue dame Anne-Charlotte Vaquet, d'une part, et d^lle^ Marie-Olive Vaquet, fille de Me Jacques Vaquet, cons^er^ du roy, juge aux dépôts des sels en lad. ville d'Honfleur, conseiller-procureur du roy en l'amirauté de Touques, et de dame Marie Jeanne, tous deux demeurant en la parr̄. Ste Catherine.

349. — Le 17 avril 1774, la nomination à la cure de N.-D. de Montviette revenant au roy à cause de la tutelle non relevée du seig^r^ du lieu, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Julien Martin, dernier titulaire, la personne de Me Louis Coudorge, pbr̄e, curé de N.-D.-d'Aulnay. Donné à Versailles.

Le 6 mai 1774, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Coudorge la collation dud. bénéfice.

Le 7 mai 1774, le s^r^ Coudorge prend possession de la cure de Montviette, en présence de Me Jean-Baptiste Guerbette, pbr̄e, desservant

lad. parr. ; Mes^re François-Cyprien de la Rouvraye, demeurant à N.-D.-d'Aulnay ; Réné-Marin Regaigne, huissier, demeurant à Montpinçon, et plusieurs autres témoins. (*V.* **382**, **387**.)

350. — Le 8 mai 1774, la nomination à la cure de St Rémy d'Aclou appartenant au prieur de S^t Lô de Rouen, Mg^r Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux et prieur commendataire dud. prieuré de S^t Lô, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Bullet, dernier titulaire, la personne de Me Noel-Louis Miocque, pbr̃e du diocèse de Bayeux. Donné au château de Sommervieu.

Le 9 mai 1774, le seig^r évêque de Lx donne aud. s^r Miocque la collation dud. bénéfice. Daté du château des Loges.

Le 24 mai 1774, le s^r Miocque prend possession de la cure d'Aclou, en présence de Mes^re Louis-Olivier de Varin, curé de Berthouville et doyen de Bernay ; Me Thomas-Olivier Lemoine, pbr̃e, chapelain de l'hôpital-général de Caen, y demeurant, parr. St Jean ; Me Pierre-Sébastien Bullet, pbr̃e, originaire de la parr. d'Aclou, desservant la parr. d'Aulnay ; Me Charles Salles, vicaire de Franqueville, et autres témoins.

351. — Le 20 mai 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Thomas-Louis-Anne-Alexandre de Gouville, chev^r de Bretteville, seig^r du Bois-Hellain, capitaine de cavalerie, gendarme ordinaire du roy, veuf de noble dame Anne-Françoise Hue de Le Rondel, fils de feu Mre Guillaume-Thomas de Gouville, seig^r et patron de Bretteville-sur-Bordel, et de noble dame Anne-Françoise Dubois, demeurant en la parr. de St Jean de Caen, d'une part, et noble dame Marie Fils, veuve de Mes^re Isaac-Joseph Chauffer, seig^r de Barneville-la-Bertrand, Meautrix, les Gruaux et autres lieux, conseiller secrétaire du roy, et fils de Pierre Fils et de feue dame Germaine Copre, demeurant à Ste Catherine d'Honfleur.

252. — Le 5 juin 1774, Mes^re César-Augustin-Chastan de la pbr̃e du diocèse d'Apt, en Provence, bachelier en théologie, chanoine prébendé de St Pierre-des-Azifs, haut-doyen de la cathédrale de Lx, et encore en possession du canonicat et prébende distributive de Crèvecœur, 2e portion, et de la grande-chantrerie, seconde dignité de lad. Cathédrale, demeurant en sa maison décanale sise à Lx, parr. St Jacques, d'une part ; et Mes^re Jean-Baptiste Le Rat, pbr̃e du diocèse de Lx, licencié ès-lois, chanoine prébendé du Pré et prieur commendataire du prieuré simple de Ste Marie l'Egyptienne, demeurant à Lx, en sa maison canoniale, d'autre part, déclarent annuler l'acte du 18 avril dernier par lequel led. s^r Chastan de la Fayette cède son canonicat de Crèvecœur et lad. grande-chantrerie aud. s^r Le Rat, et par lequel aussi celui-ci cède au s^r Chastan de la Fayette son prieuré de Ste Marie-

l'Egyptienne pour cause de mutuelle permutation. La cour de Rome, ainsi qu'ils l'avaient craint, n'ayant pas voulu admettre échange projeté entre lesd. parties, chacune d'elles pourra disposer de ces bénéfices comme si aucune convention n'eût éte passée entr'elles.

353. — Le 16 juin 1774, la nomination à la cure de Fontaine-l'Abbé, diocèse d'Evreux, appartenant au seig^r abbé de N.-D. de Bernay, Mes^re Léonard de Poudenx, pbrē du diocèse de Dax, licencié en théologie de la Maison et Société de Navarre et abbé commendataire de lad. abbaye, représenté par Me Jacques-Antoine Frémond, bourgeois de de Bernay, y demeurant, parr̄. Ste Croix, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Hubert, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Touquet, pbrē, licencié ès-loix en l'Université de Caen et curé de N.-D. de la Couture de Bernay. Fait et passé en la maison abbatiale dud. lieu, en présence de Me Jacques Jouen, curé de Ste Croix de Bernay, et autres témoins.

354. — Le 14 juin 1774, la nomination « au bénéfice simple personnat de Morsan, situé en l'église paroissiale de la Ste Trinité dud. lieu de Morsan, diocèse de Lx, et accoutumé être desservi dans l'église paroissiale de Fontaine-la-Soret, susd. diocèse, » appartenant au seig^r de Morsan, Mes^re Abdon-Thomas-François de Sens, chev^r, seig^r marquis et patron de Morsan, Epine, et autres lieux, lieutenant au régiment des gardes françaises, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis et colonel d'infanterie, nomme aud. personnat, vacant par la mort de Me Nicolas Mantel, pbrē du diocèse d'Amiens, la personne de Me François-Gilles-Chrysostome Auvray, pbrē du diocèse de Lx. Fait et passé à Lx.

Le même jour, le seig^r évêque donne aud. s^r Auvray la collation dud. bénéfice.

Le 15 juin 1774, le s^r Auvray prend possession du personnat de Morsan par la libre entrée en l'église paroissiale dud. lieu de Morsan et autres cérémonies ordinaires, en présence de Mre Louis-Olivier de Varin de Beauchamp, curé de Berthouville et doyen de Bernay ; Me Robert Desfrieches, curé de Morsan ; Charles Liston, acolyte de la parr̄. de Morsan, et autres témoins.

355. — Le 23 décembre 1758, Louis Maris, fils de Jacques et d'Anne Lebreton, de la parr̄. de Gacé, diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Chartres des mains de Mg^r Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de cette ville.

356. — Le 27 juin 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jacques Hue, s^r de Prébois, chev^r, cons^er du roy, greffier en chef au bureau des finances, chambre des domaines et voieries de la généralité de Caen, fils de feu M. Jacques et de feue noble dame Marie-

Françoise-Madeleine Gervais des Longchamps, de la parr̄. de St Pierre de Caen, d'une part, et noble dem^lle Louise de Mecflet de Plainemare, fille de M. François-Barnabé de Mecflet, Esc^r, s^r de Plainemare, et de noble dame Louise-Angélique Chauvin de la Bessinière, de la parr̄. de Goutranville.

357. — Le 7 juin 1774, la nomination à la cure de St Martin de Coquainvilliers appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Louis Regnault, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé des Vaux et grand pénitencier, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Prévost, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Hamel, pbr̄e, vicaire de lad. Cathédrale, secrétaire du Chapitre.

Le 13 juin 1774, le seig^r évêque donne aud. sieur Hamel la collation dud. bénéfice.

Le 23 juin 1774, le s^r Hamel prend possession de la cure de Coquainvilliers, en présence de Mre Louis-Pierre de Chéron, pbr̄e ; Me François-Pierre Husset, pbr̄e, desservant lad. parr̄. et tous deux y demeurant, et autres témoins.

Le 17 juin 1753, Pierre Hamel, fils de Jean et d'Anne Bilfard, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

358. — Le 28 juin 1774, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste-François-Michel de Seney d'Argences, officier du point d'honneur, fils de feu M. Jean-Baptiste de Seney, officier de S. A. Mg^r le duc d'Orléans, et de dame Marie-Anne-Simonne Lecesne, de la parr̄. de Moyaux, d'une part, et dem^lle Marie-Eulalie Durand de Bellemare, fille de Me Jean-Baptiste-Michel Durand de Bellemare, cons^er en l'élection de Pontaudemer, et de dame Marie-Anne Le Cordier, de la parr̄. de Ste Croix de Cormeilles.

359. — Le 4 juill. 1774, dispense de bans pour le mariage en troisièmes noces d'Ursin Lozoult, marchand, fils d'Olivier, de la parr̄. de St Jacques de Lx, avec Anne-Marie-Catherine Jouen, fille de feu Me Thomas-Louis Jouen, contrôleur au grenier à sel de Lx, et de dame Marie-Catherine Le Cordier, demeurant en la parr̄. de St Germain de Lx depuis temps de droit.

360. — Le 19 sept. 1761, Jean-Baptiste Dupont, du diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 2 déc. 1773, led. s^r Dupont, pbr̄e de Caen, est reçu M^e ès-arts en l'Université de lad. ville.

Le 28 juin 1774, le s^r Dupont, âgé de 38 ans environ, obtient des lettres de quinquennium de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapi-

tres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 11 juill. 1774, le sr Dupont, vicaire de la parr. de Potigny, diocèse de Séez, et chapelain de Mr de Turgot, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge, en parlant à Mr Jean-Pascal Delorme, procureur de lad. abbaye ou prieuré.

361. — Le 25 sept. 1763, Pierre Huet, fils de Louis et de Marie Gallet, de la parr. de Flers, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 8 févr. 1768, led. sr Huet, pbre, âgé de 26 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 24 févr. 1768, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 4 juillet 1774, le sr Huet, vicaire d'Abbeville au diocèse de Séez, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

362. — Le 3 juin 1774, la nomination à la cure de St Maclou-en-Auge appartenant au seigr du lieu, haut et puissant seigr, Mesre Pierre-Claude-Réné-Henri de Mathan, chevr. seigr et patron de Pierrefitte-en-Cinglais, Corday, Hornois, Azeville, Ingreville, Le Mesnil, Ste Marie aux Anglais, St Maclou et autres lieux, demeurant en son château de Carabillon, en la parr. de Corday, nomme à lad. cure de St Maclou, vacante par la mort de Me Charles-Pierre-Charles Travers, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Chastel, pbre du diocèse de Bayeux. Fait et passé au château de Carabillon.

Le 16 juin 1774, le seigr. évêque donne aud. sr Chastel la collation dud. bénéfice.

Le 7 juillet 1774, le sieur Chastel prend possession de la cure de St Maclou, en présence de Me François Ouzouf, pbre, curé de Ste Marie-aux-Anglais, Me François-Alexandre Faucillon du Parc, conser du roy, receveur des consignations du bailliage de Falaise, y demeurant, parr. Ste Trinité ; Me Jacques Jouen, pbre, desservant lad. parr. de St Maclou, et autres témoins.

363. — Le 19 sept. 1767, Pierre-Guillaume Testu, fils de Pierre et de Geneviève Vallois, de la parr. d'Anneville, diocèse de Rouen, reçoit à Rouen la tonsure cléricale.

Le 22 juillet 1768, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1772, led. s^{r} Testu, pbr̄e, âgé de 26 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et les chapitres de Lisieux et de Dol, ainsi que les abbayes de ces diocèses, et autres lieux.

Le 13 juil. 1774, le s^{r} Testu, vicaire de la Haye-Aubrée, diocèse de Rouen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de l'abbaye de St Léger.

364. — Le 8 juil. 1774, Me Nicolas Desprez, pbr̄e, vicaire de Reux, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge, en parlant à Monsr Jean-Pascal Delorme, procureur de lad. abbaye. (*V.* **340**.)

365. — Le 25 juil. 1774, dispense de bans pour le mariage entre M. Esprit-François Vimont, originaire de la par̄r. St Jacques de Lx et y demeurant, d'une part, et noble dem^{lle} Gabrielle de Malleret de la Nouzière, originaire de la par̄r. de Lussac, diocèse de Limoges, et demeurant depuis temps de droit en la par̄r. de Préaux, diocèse de Lx, fille de feu Mes^{re} Joseph et de noble dame Marie-Françoise Barton.

366. — Le 25 juil. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste-Hercule-Bernard Le Bourguoys, avocat, fils de Me Charles Le Bourguoys, aussi avocat, et de Marie-Anne Lambert, de la par̄r. de St Léonard d'Honfleur, d'une part, et Elisabeth Goubard, fille de Jacques-Jean-Guillaume Goubard et de Marie-Catherine Brière, de la par̄r. de Ste Catherine.

367. — Le 1er août 1774, dispense de bans pour le mariage entre Me Réné Fouquet, contrôleur des actes au bourg du Sap, fils de feu Alexandre, originaire de la par̄r. de la Trinité, diocèse de Séez, et demeurant aud. lieu du Sap, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Françoise-Elisabeth de Bocquencey, fille mineure de Mes^{re} Antoine-Marie-Joseph de Bocquençey et de noble dame Marie-Anne du Neveu, originaire de la par̄r. d'Orbec et demeurant aussi au Sap.

368. — Le 9 août 1774, dispense de bans pour le mariage entre François-Jean-Baptiste Hamelin Bosfiquet, fils de Me Jacques Hamelin des Essarts, docteur en médecine, et de feue dame Marie-Marguerite Train, d'une part, et d^{lle} Françoise-Jacqueline Isabel de Montviette, fille de feu Jean-Jacques Isabel de Beaulieu et de feue dame Françoise Le Normand, tous deux de la par̄r. de Pont-l'Evêque.

369. — Le 23 sept. 1736, François Rolland, fils de Louis et de Marie Martin, de la par̄r. de St Jean de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 7 oct. 1769, led. s^{r} Rolland, pbr̄e, est reçu M^{e} ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1770, le s[r] Rolland, âgé de 53 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, etc., etc.

Le 9 août 1774, le s[r] Rolland, chapelain fondé de l'église paroissiale de S[t] Jean de Caen, prieur titulaire de l'Hôtel-Dieu de Mortain, (valeur de 60 livres de revenu), diocèse d'Avranches, demeurant en lad. parr. S[t] Jean, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[te] Barbe-en-Auge, en parlant à M[r] Jean-Pascal Delorme, procureur de lad. abbaye.

370. — Le 29 avril 1774, Fr. Hélix-Charles-François Revel, pbre, chanoine régulier de l'étroite observance de l'Ordre de Prémontré, prieur-curé de S[t] Barthélemy d'Abenon, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jean-Pierre Dauge, pbre, vicaire de lad. parr. depuis quatre ans. Il donne de plus pouvoir à son procureur de demander en cour de Rome toutes autorisations nécessaires pour que led. s[r] Dauge puisse posséder en commende led. bénéfice qui devra, après lui, être remis en règle. — Le s[r] Revel se réserve une partie du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une rente viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de la cure qu'il a dirigée pendant dix-neuf ans. Fait et passé dans la salle du manoir presbytéral.

Le 23 mai 1774, le s[r] Dauge obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice. Ces lettres autorisent la commende à condition que le titulaire réparera les bâtiments qui tombent en ruines.

Le 29 juillet 1774, le conseil supérieur du parlement de Rouen autorise la mise à exécution desd. lettres de provision auxquelles M[r] Despaux, vicaire général de Lx, avait donné son visa le 15 du même mois.

Le 19 août 1774, le s[r] Dauge (1) prend possession du prieuré-cure en commende de S[t] Barthélemy d'Abenon, en présence de M[e] Jean-Baptiste Vattier, pbre ; M[e] Laurent Christin, marchand-apothicaire demeurant à Orbec ; Pierre-Louis Dumont, vivant de son bien, demeurant à Friardel, et autres témoins. (*V.* **395**.)

(1) Cette nomination fut contestée par M[r] Rivière, chanoine prémontré; et M[r] Dauge ayant été évincé (*V.* 395), se retira prêtre habitué à Orbec. Il se cacha pendant la Révolution aux environs de Honfleur et surtout à Equemauville. Il écrivait plus tard à M[r] Eudier, curé de cette paroisse, que M. Naudin, vic. g[l], n'était pas d'avis que, pendant la Révolution l'on tint de registres de baptême de peur d'être découvert. Après le Concordat M. Dauge revint à Orbec et en 1709, il succéda à M[r] Rivière, son ancien compétiteur, mort desservant de la chapelle de S[t] Sébastien de Préaux. Lui-même y mourut deux ans après, en 1811. (*Archives du Calvados. — Registres de catholicité de l'église d'Equemauville.* — Ordo *de Bx. 1812.)*

371. — Le 10 juin 1774, Mesre César-Augustin Chastan de la Fayette, pbre du diocèse d'Apt en Provence, bachelier en théologie, chanoine prébendé de St Pierre-Azifs et haut-doyen de la Cathédrale de St Pierre de Lx, et encore titulaire et en possession du canonicat distributif de Crèvecœur, 2e portion, et de la grande chantrerie, seconde dignité de lad. Eglise, et aussi titulaire du prieuré simple de Ste Geneviève de Marcy, diocèse d'Auxerre, demeurant à Lx et se trouvant présentement logé à Paris, à l'hôtel de Carignan, rue des Vieilles-Etuves, parr. St Eustache, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape led. canonicat de Crèvecœur et lad. dignité de grand chantre en faveur de Mesre Claude-Louis de Barber de Lespada, chevr, pbre du diocèse de Reims, licencié ès-lois de l'Université de Paris, chanoine de l'Eglise abbatiale et collégiale de St Arthémy de la ville de Blanzac, diocèse d'Angoulême, pourvu en commende du prieuré simple de St Nicolas de Jessains (1), diocèse de Troyes, demeurant à Paris, à la communauté des prêtres de St Sulpice, place et parr. St Sulpice.

Et led. sr de Barber de Lespada donne aussi sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape led. prieuré de St Nicolas de Jessains, dont il n'a pas encore pris possession, en faveur dud. sr Chastan de la Fayette ; le tout pour cause de mutuelle permutation.

Mais pour compenser la différence dans les revenus de ces bénéfices, Mr Chastan de la Fayette se réserve une pension annuelle de 285 livres 14 sols sur les revenus de la grande chantrerie, et une autre pension annuelle de 142 livres 17 sols sur le canonicat de Crèvecœur.

Le 27 juin 1774, led. sr de Barber de Lespada obtient en cour de Rome des lettres de provision desd. bénéfices, canonicat de Crèvecœur et grande chantrerie.

Le 12 août 1774, la cour de parlement de Rouen autorise la mise à exécution desd. lettres de provision, et, le 19 du même mois, le seigr évêque de Lx y apposa son visa

Le 20 août 1774, le sr de Barber de Lespada est mis en possession, par le ministère de Mr le doyen du Chapitre, d'abord du canonicat de Crèvecœur, 2e portion, et ensuite de la grande chantrerie de la cathédrale de Lx.

L'acte de baptême du sr de Barber est du 7 novembre 1741. Il fut reçu licencié en droit, le 3 févr. 1768, en l'Université de Paris.

(1) Le sr de Barber de Lespada avait obtenu le prieuré de St Nicolas de Jessains par permutation avec Mre Jacques-Germain Alleaume, pbre de Paris, auquel il avait cédé le prieuré simple de St Venant de Dome (?) (ou Dosses (?).

372. — Le 23 août 1774, vu l'attestation du s[r] Adam, vicaire de S[t] Etienne-la-Thillaye, et du s[r] Rossignol, vicaire de Beaumont, dispense de bans pour le mariage entre Gilles-Robert Sandret, fils Gilles, et Anne Le Carpentier.

373. — Le 4 août 1774, la nomination à la cure de S[t] Rémy d'Annebault appartenant au seig[r] abbé de Troarn, Mes[re] Joseph-Marie Terray, abbé commendataire dud. lieu de Troarn, diocèse de Bayeux, inspecteur général des Finances, membre perpétuel du Conseil privé, administrateur des édifices du royaume et des jardins de Sa Majesté, commandeur de l'Ordre royal du S[t] Esprit, etc..., nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Louis Delauney, dernier titulaire, décédé le mois précédent, la personne de M[e] Nicolas de Seulle, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen. Fait et passé à Paris.

Le 22 août 1774, le seig[r] évêque donne aud. s[r] de Seulle la collation dud. bénéfice.

Le 2 sept. 1774, le s[r] de Seulle (1) prend possession de la cure d'Annebault, en présence de M[e] Jean-François-Gabriel Coutances, pbr̄e, vicaire de Troarn ; M[e] Louis Morin, pbr̄e, desservant la parr̄. d'Annebault ; M[e] Jacques-Nicolas-Marin Maubant, ancien inspecteur des poudres et salpêtres, ancien premier huissier du bureau des Finances de Caen, y demeurant parr̄. N.-D., et autres témoins.

374 — Le 28 mai 1752, Etienne Amiot, fils de Nicolas et d'Elisabeth Poplu, de la parr̄. de Tordouet, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

375. — Le 3 sept. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Bordeaux, s[r] des Bares, Esc[r], demeurant à Pontallery, fils de feu Charles et de Marie Labbé, d'une part, et Françoise-Agnès Renault, fille de Jean Renault, changeur en titre des monnayes, et de Françoise Satis, de la parr̄. de Pont-l'Evêque.

376. — Le 24 juil. 1774, M[e] Jean-Antoine Rosey, pbr̄e, curé de S[t] Nicolas de l'Hôtellerie et, depuis, pourvu de la cure de Montgenouïl, remet purement et simplement lad. cure de l'Hôtellerie entre les mains du seig[r] évêqne de Lx qui en est le patron et collateur ordinaire. Fait et passé au manoir presbytéral de l'Hôtellerie, en présence de Jacques Quesney, étudiant en droit, et Jean Dumoulin, maître de poste aux chevaux, tous deux demeurant en lad. parr̄. (*V.* **328**, **277**.)

(1) M[r] de Seulle se présenta sans peur devant la municipalité en 1791 et déclara en termes injurieux pour la Constitution qu'il ne prêtera pas le serment. Il est noté comme deux fois réfractaire. Destitué et bientôt forcé de quitter sa paroisse. Il se retira à Rouen et y habita Rue Nationale, 1. Mais en 1792, la rigueur des lois contre les prêtres augmentant, il fut obligé de partir pour l'exil. Il s'en alla dans les pays-Bas, puis se refugia à Londres et revint enfin à Bruxelles ; là nous perdons sa trace. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.*)

Le 8 août 1774, le seig[r] évêque nomme aud. bénéfice, ainsi vacant, la personne de M[e] Pierre Barbey, pbr̄e, du diocèse de Lx, (ancien vicaire de Bonneville-la-Louvet).

Le 5 sept. 1774, led. s[r] Barbey prend possession de la cure de l'Hôtellerie, en présence dud. s[r] Rosey, dernier titulaire, demeurant encore aud. lieu ; M[e] Pierre Costé, curé de S[t] Léger-sur-Bonneville ; M[e] Jean-Baptiste Pépin, curé de Courtonnelle ; M[e] Louis Malécange, curé de Marolles ; M[e] Leproux, curé de Piencourt ; M[e] Jean-Pierre-Jacques Fleury, vicaire de Bonneville-la-Louvet ; M[e] Jean Roullier, vicaire de Marolles, et M[e] Jean-Baptiste Vergé, receveur des Economats du diocèse de Lx.

377. — Le 17 juin 1774, M[e] Jacques-Pierre Lhorrionney, pbr̄e, curé de S[t] Melaigne de Berville-sur-Mer depuis 25 ans, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Etienne Dumoncel, pbr̄e du diocèse de Coutances, vicaire de Foulbec depuis environ 13 ans. Il se réserve toutefois une pension annuelle de 200 livres. Fait et passé en la maison presbytérale de Berville, en présence de M[e] Nicolas Le Clerc, pbr̄e, licencié ès-lois, vicaire général du seig[r] évêque et comte de Dol, son promoteur général en l'exemption de S[t] Samson-sur-Rille et curé de Conteville ; M[e] Jacques-Pierre-Thomas Drouet, pbr̄e, curé de Foulbec, et autres témoins.

Le 4 juill. 1774, led. s[r] Dumoncel obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 29 août 1774, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision. Daté du château des Loges.

Le 31 août 1774, le s[r] Dumoncel (1) prend possession de la cure de Berville, en présence de M[e] François-Henry Delahaye, pbr̄e, vicaire de Foulbec, et autres témoins.

378. — Le 31 août 1774, M[e] François-Henry Delahaye, pbr̄e du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Foulbec, fait signifier ses noms et grades au seig[r] abbé de Grestain, en parlant à M[e] Barthélemy Richard, pbr̄e, chapelain de l'abbaye, y demeurant.

Le lendemain, il fait faire la même signification aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames religieuses de S[t] Léger.

379. — Le 9 septembre 1774, dispense de bans pour le mariage

(1) M. Dumoncel, né le 19 novembre 1727, prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel de Berville. En l'an II il cessa ses fonctions et renonça à l'état ecclésiastique. Aussi toucha-t-il la pension des prêtres assermentés. Cependant après le Concordat il se rétracta et fit sa soumission à l'évêque légitime d'Evreux : il fut continué dans la cure de Berville. (*Archives de l'Eure.*)

entre Benoit Piédelièvre, fils de feu Jean-Baptiste et de Marie-Marguerite du Plessis-Buisson, demeurant lad. dame à Honfleur, parr̄. Ste Catherine, d'une part, et dlle Marie-Joséphine Lehuen, fille de Me Philippe-Olivier Lehuen, avocat au Parlement, et de noble dame Marie-Catherine de Fréville, demeurant tous deux à Pontaudemer parr̄. St Ouen.

380. — Ld 10 sept. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Messre Guy-Charles-Jean de Bois-Thierry, chevr, seigr de Courcelles-Rançon, demeurant à Gournay, diocèse de Rouen, fils majeur de feu Jean-Charles-Pierre de Bois-Thierry et de dame Magdeleine-Louise du Neveu, d'une part, et dlle Marie-Jeanne-Victoire Evrard, fille mineure de Messre Charles-Georges Evrard, Escr, seigr du Déluge, et de feue dame Marie-Anne-Angélique Moisnel, de la parr̄. du Déluge, diocèse de Beauvais. — Les bans avaient été publiés une fois dans l'église de St Sylvestre de Cormeilles. (*V.* **24**.)

381. — Le 10 sept. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Montoure de la Tour, avocat au parlement, fils de feu Me Jean-Baptiste Montoure, aussi avocat, et de Marie Montfort, demeurant au Brèvedent, d'une part, et dlle Anne-Marguerite Selot, fille de Richard Selot des Fosses, et de dame Marguerite Bazire, originaire de Manneville-la-Pipard et demeurant à Blangy.

382. — Le 14 févr. 1774, la nomination à la cure de St Laurent de la Genevraye appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Thomas Lorieult, dernier titulaire, la personne de Me Louis Coudorge, pbr̄e, curé de N.-D. d'Aulnay. Donné au palais épiscopal. (*V.* **349**, **349**, **387**).

383. — Le 2 mai 1774, Me Louis-Pierre Vauquelin de la Brosse pbr̄e du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de N.-D. de Selles, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Jacques Aubron (1), dernier titulaire.

Le 3 août 1774, Mr Despaux, vicaire général, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 6 août 1774, le sr Vauquelin de la Brosse prend possession de la cure de Selles, en présence de Me Louis-François Lacatey, sous-diacre, demeurant en lad. parr̄. ; Monsr Nicolas-Réné-Joseph Varenne, conser du roy au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, parr̄. St Ouen, et autres témoins.

(1) Mr Aubron se démit de la cure de Selles pour la cure de Ste Opportune, près Quillebœuf. Il s'y trouvait quand vint la Révolution. Malgré ses 72 ans, il refusa de prêter le serment constitutionnel et partit en exil en Angleterre le 10 septembre 1792. [*Archives départementales de l'Eure*).

384. — Le 7 août 1774, Fr. Pierre Lemire pbr̃e, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin, Congrégation de France, prieur-curé de St Evroult-de-Montfort depuis vingt ans, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Fr. Louis-François Esmont, pbr̃e, chanoine régulier de lad. congrégation. Il se réserve toutefois une rente viagère de 800 livres à prendre sur les revenus dud. prieuré et une partie du presbytère et de ses dépendances. Fait et passé au manoir presbytéral de St Evroult-de-Montfort, en présence de Me Antoine Lamperière, diacre, et de Me Pierre Droulin, acolyte, tous deux demeurant en lad. par̃r.

385. — Le 12 sept. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-François Dumouriez Duperrier, Escr, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, colonel à la suite de la légion de Lorraine, originaire de la par̃r. de St Nicolas en Cambray, demeurant à Paris, par̃r. St Roch, fils de feu Monsr Antoine-François Dumouriez Duperrier, Escr, commissaire des guerres de département de Cambray, et de dame Sophie-Eléonore-Ernestine Patinier du Chateauneuf, d'une part, et dlle Marie-Marguerite-Eléonore Etienne de Fontanay, fille de feu Me François-Etienne de Fontanay, directeur des aides de Pontaudemer, et de dame Marie-Anne Dumouriez Duperrier, de la par̃r. de St Ouen de Pontaudemer.

Suit la fulmination de la dispense de l'empêchement de parenté au 2e degré obtenue en cour de Rome par lesd. parties.

386. — Le 12 sept. 1774, Me Isaac-Daniel Gonfray, pbr̃e du diocèse de Séez, chapelain de Fontaine-le-Pin, demeurant à Falaise, par̃r. St Gervais. fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **47**, **156**, **301**.)

387. — Le 14 mai 1774, Me Louis Coudorge, pbr̃e, curé de N.-D.-d'Aulnay, et, depuis, pourvu par le roy de la cure de Montviette, résigne purement et simplement lad. cure de N.-D.-d'Aulnay entre les mains du seigr évêque, afin qu'il y soit pourvu par le roy à qui revient le droit de nomination à cause de la garde noble non relevée des enfants mineurs du seigr du lieu. (*V.* **349**, **382**.)

Le 14 juin 1774, la nomination à la cure de N.-D.-d'Aulnay appartenant au seigr du lieu, Mesre Gilles-Joseph de Mallevoue, seigr et patron de N.-D.-d'Aulnay, déclare avoir obtenu de Sa Majesté, le 4 mars dernier, la main-levée de sa garde noble et nomme à lad. cure la personne de Me Pierre-Nicolas Lautour, pbr̃e du diocèse de Lx, chapelain titulaire de la chapelle de N.-D. de Grâce, sise en la par̃r. de Vimoutiers. Fait et passé à Lx.

Le 13 sept. 1774, le seigr évêque donne aud. sr Lautour la collation dud. bénéfice.

Le 15 sept. 1774, le s[r] Lautour prend possession de la cure de N.-D.-d'Aulnay (1), en présence dud. s[r] Coudorge, dernier titulaire, demeurant encore à Aulnay ; M[e] Bernard-Louis Houlette, pbrē, desservant la parr̄. de Montviette ; Mes[re] François-Cyprien de la Rouvraye, demeurant aud. lieu d'Aulnay, et autres témoins.

388. — Le 5 sept. 1774, Charles Faussière, marchand, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Baptiste Faussière, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre nommée le Vallot, sise proche le hameau du Homme en lad. parr̄., et appartenant aud. s[r] constituant.

389. — Le 6 sept. 1774, Henry Lecomte, marchand, demeurant à S[t] Pierre-de-la-Rivière, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] François-Louis Deschamps (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux pièces de terre sises en lad. parr̄. et nommées le Champ-de-l'Auberdière (la Hauberdière) et la Cour-des-Aulnays, appartenant l'une et l'autre aud. s[r] Lecomte. Fait et passé à S[t] Pierre-de-la-Rivière, en l'étude de M[e] Jean Hais, notaire.

Led. s[r] acolyte, originaire de la parr̄. des Astelles, était fils de François Deschamps, meunier, et de feue Charlotte Hérissey. Il était alors étudiant au collège S[te] Barbe, à Paris, et fut représenté dans cet acte par son père qui habitait à la Fresnaye-Fayel.

390. — Le 18 août 1774, Robert Longuet, de la parr̄. de Maisy, diocèse de Bayeux, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jacques Guérin, acolyte de la parr̄. de Juaye, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage sis à Maisy et nommé la Petite-Perruque.

391. — Le 23 avril 1774, M[e] Jean-Baptiste Le Christ, pbrē, chanoine régulier de l'Ordre de S[t] Augustin, Congrégation de France,

(1) M[r] Lautour refusa le serment constitutionnel en 1791 et fut destitué. Sa paroisse trop petite fut supprimée et réunie à celle de S[t] Germain-d'Aulnay. Il ne parait pas avoir émigré. Il vécut probablement caché çà et là dans le pays et portant les secours de la religion aux personnes restées fidèles. En 1802, il reparut à Vimoutiers. Il était alors âgé de 65 ou 66 ans, nous dit M[r] le Gallois, et il était « hors de combat. » Les privations, les incommodités et les souffrances de toute espèce qu'il avait endurées dans ses cachettes souvent froides et malsaines, avaient ruiné sa santé et il ne reprit pas de ministère paroissial. Il finit ses jours dans la bourgade qui l'avait vu naître. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.*)

(2) M[r] Deschamps, vicaire de Mardilly en 1791, refusa le serment constitutionnel et fut destitué. Il n'émigra pas ; mais j'ignore où et comment il passa la Révolution. Après le Concordat, il fut nommé curé de Mardilly et y mourut en 1837, à l'âge d'environ 83 ans. Voici ce que nous trouvons à son sujet dans les notes de M[r] Le Gallois : « Deschamps ; faisant assez bien son devoir, désintéressé ; un peu d'amour-propre ; peu aimé par prévention. » (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Séez.*)

prieur-curé de N.-D. du Plessis-Esmengard, autrement dit S[t] Jean-Baptiste de Dozulé, et, depuis, pourvu du prieuré-cure de Mézidon, remet purement et simplement la cure de Dozulé entre les mains du seig[r] évêque de Lx, pour qu'il y soit pourvu par les présentateurs ordinaires. Fait et passé au prieuré de S[te] Barbe.

Le 23 avril 1774, la nomination au prieuré-cure de Dozulé appartenant aux religieux de S[te] Barbe, Messieurs Jean-Baptiste Le Christ, prieur de S[te] Barbe ; Claude-Nicolas-Louis Josset, prieur-curé de Bonneville-la-Louvet ; Romain-Bruno-Barnabé Ancquetin, prieur de Manneville ; Jean-Fulcran Caylard, prieur de Cesseville, Hubert-Simon Huré, sous-prieur ; Michel-Pierre Dabon, professeur ; Jean-Pascal Delorme, procureur, et Louis Nestier, tous pbr̃es, chanoines réguliers, composant le chapitre du prieuré de S[te] Barge-en-Auge, donnent leur procuration à Révérendissime Père Raymond Revoir, abbé de l'abbaye royale de S[te] Geneviève-au-Mont de Paris, supérieur général des chanoines réguliers de l'Ordre de S[t] Augustin, Congrégation de France, afin de présenter en leur nom un titulaire à lad. cure de Dozulé.

Le 30 avril 1774, led. s[r] Revoir, demeurant en lad. abbaye de S[te] Geneviève, nomme aud. prieuré-cure la personne de Fr. Antoine Turge, pbr̃e, chanoine régulier dud. ordre et prieur-curé de S[t] Germain de Dollot, diocèse de Sens.

Le 30 juin 1774, le s[r] Turge ayant donné sa démission pure et simple dud. bénéfice, le s[r] Le Christ, en sa qualité de prieur de S[te] Barbe, y nomme à sa place la personne de Fr. Jean-Baptiste Olivier, chanoine régulier de la même congrégation, prieur-curé du Breuil, diocèse de Séez.

Le 20 sept. 1774, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Olivier la collation dud. bénéfice.

Le 27 sept. 1774, le s[r] Olivier prend possession de la cure du Plessis-Esmengard ou Dozulé, en présence de M[e] Michel Grainville, curé de S[t] Léger-du-Bosc ; M[re] Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, pbr̃e, demeurant au Torquesne ; M[e] Jacques Rault, vicaire de Dozulé ; M[e] Marin-François Le Têtu, diacre, et Jean Laubé, trésorier servant, tous trois demeurant en lad. parr̃.

392. — Le 21 avril 1774 M[e] Jean-Jacques Mannoury, pbr̃e, curé de S[t] Georges-en-Auge, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Pierre-Guillaume Le Comte, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃. depuis deux ans. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et une rente viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de lad. cure qu'il a gouvernée pendant trente-trois ans. Fait et passé dans la cuisine de la maison presbytérale dud. lieu, en présence de M[e] Nicolas Levillain,

pbrē, et Me Eustache Périnelle, Me en chirurgie, tous deux demeurant en la parr̄. de St Georges.

Le 10 mai 1774, led. sr Le Comte obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 8 juillet 1774, Mr Rambaud, vicaire général, donne son visa auxd. lettres de provision, en présence de Mes Pierre Lefrançois et Jean-Baptiste Manson, pbrē, vicaires de la Cathédrale.

Le 28 sept. 1774, le sr Le Comte (1) prend possession de la cure de St Georges, en présence dud. sr Levillain et de plusieurs autres témoins.

393. — Le 7 juillet 1774, Me Louis Delamare, pbrē, curé de St Pierre de Salerne depuis plus de quarante ans, âgé de 81 ans et hors d'état de remplir ses fonctions curiales, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles Bernays, pbrē, originaire de Courbépine et vicaire de lad parr̄. de St Pierre de Salerne. Il se réserve toutefois une pension de 800 livres et la moitié du presbytère et de ses dépendances. Fait et passé à Brionne, par devant le notaire apostolique du diocèse de Rouen.

Le 25 juillet 1774, led. sr Bernays obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 12 sept. 1774, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision. Daté du château des Loges.

394. — Le 7 sept. 1774, la nomination à la cure de St Clair de Basseneville appartenant au seigr abbé du Bec-Hellouin, mais revenant au seigr évêque de Lx, à cause de la vacance du siège abbatial, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, devenu libre par la mort de Me Pierre Cailloué, dernier titulaire, la personne de Me Jean Plessis, pbrē de ce diocèse, (parr̄. d'Hecquemanville). Daté du château des Loges. (*V.* **121**.)

395. — Le 16 sept. 1774, Me Elie Revel, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, prieur-curé d'Abenon, ayant résigné en cour de Rome led. bénéfice en faveur d'un prêtre séculier contre les droits et privilèges de l'abbaye de Lisle-Dieu à qui appartient le droit de patronage de ce prieuré, Mesre Pierre Delarue, vicaire général des colonies et abbé commendataire de lad. abbaye, demeurant à Paris, rue du Bac, au séminaire des Missions Etrangères, nomme à la cure d'Abenon la personne de Me François Rivière, chanoine régulier, procureur de lad. abbaye de Lisle-Dieu. (*V.* **370**.)

(1) Mr Lecomte prêta serment, le 13 février 1791, à la Constitution civile du clergé ; puis pour apaiser les reproches de sa conscience, il ajouta qu'il jurait de rester attaché à la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Cette interprétation fut admise par le Directoire. D'ailleurs Mr Lecomte prêta tous les autres serments et se soumit à tout ce qu'on lui demanda. Après la Révolution il se rétracta et Mgr Brault lui rendit sa cure de St Georges. Il y mourut en 1804. (*Archives du Calvados.* — Ordo *de Bx.*)

Le 22 sept. 1774, led. s^r^ Rivière présente ses lettres de nomination au seig^r^ évêque de Lx qui lui en donne acte.

396. — Le 12 sept. 1774, la nomination à la chapelle de N.-D. de la Pipardière, en la parr̄. de Livarot, appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Pierre-François, chev^r^, marquis de Fresnel, seig^r^ de Mathieu, Périers Anguerny et la Pipardière, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Michel Le Gallois, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Michel Dutrait, pbrē du diocèse de Lx, vicaire de Heugon. Donné au château de Mathieu, diocèse de Bayeux.

Le 20 sept. 1774, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Dutrait la collation dud. bénéfice.

Le 11 oct. 1774, le s^r^ Dutrait prend possession de la chapelle de la Pipardière, en présence de Me Antoine-François Corbelin, curé de Heugon ; Me Jacques Châtel, curé de Livarot ; Me Nicolas-Philippe Jamot, pbrē, chapelain de la Charité de Livarot, et Me Pierre-Louis-Antoine Desdouets, cons^er^ du roy, son contrôleur au grenier à sel dud. lieu de Livarot, y demeurant.

397. — Le 11 oct. 1774, vu l'attestation du s^r^ Quevilly, vicaire de Tourgéville, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis-Thomas Le Métayer, avocat au parlement et au bailliage et siège présidial de la ville d'Alençon, fils de Me Louis-Michel-François Le Métayer, greffier en chef au grenier et magasin à sel de Danestal, et de feue noble dame Marie-Magdeleine Duval de la Poterie, originaire de lad. parr̄. de Tourgéville et demeurant à Alençon, parr̄. N.-D., d'une part, et d^lle^ Marie-Elisabeth Tanney du Parc, fille de feu Jean Tanney du Parc, s^r^ de la Lande, et de Marie-Françoise Douillon, originaire de la parr̄. de Cuissay, près Alençon, et demeurant en lad. ville, parr̄. St Léonard.

398. — Le 3 sept. 1774, le roy, à cause de son joyeux avènement à la couronne, ayant droit de nommer au premier canonicat qui viendra à vaquer dans la Cathédrale de Lx, Sa Majesté désigne pour jouir de ce bénéfice la personne de Mre Charles-Siméon de Grimouville-Larchant, sous-diacre du diocèse de Coutances. Donné à Versailles.

Le 1er oct. 1774, led. s^r^ de Grimouville-Larchant, demeurant à Paris au séminaire de St Magloire, rue du faubourg St Jacques et parr̄. de St Jacques-du-Haut-Pas, se trouvant actuellement à Lx, fait signifier au seig^r^ évêque led. brevet de joyeux avènement, en parlant à Sa Grandeur trouvée au château des Loges.

Le 2 oct. 1774, led. s^r^ de Grimouville donne sa procuration pour requérir le premier canonicat qui viendra à vaquer dans la cathédrale de Lx. Fait et passé à Lx.

399. — Le 16 sept. 1774, la nomination aux canonicat et prébende de Lieurey, 2e portion, appartenant au seig^r^ évêque, Sa Grandeur

nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me François d'Hercourt, dernier titulaire, la personne de Mesre Michel de Copin de Miribel, clerc du diocèse de Grenoble. Donné au château des Loges. (*V.* **400**).

Le 17 octobre 1774, led. sr de Copin de Miribel (1) est mis en possession dud. canonicat de Lieurey par le ministère de Mr le Doyen.

400. — Le 13 mai 1774, Mre Joseph-Aymar de Manant de Monthault, pbre, curé du Bosc-Regnoult, y demeurant, et titulaire de la chapelle St Valentin en la parr. de Canapville, et repésenté par Me Jean-François Naudin, pbre, curé de la Goulafrière et chapelain de la Cathédrale, demeurant à Lx, remet purement et simplement lad. chapelle entre les mains de seigr évêque. Fait et passé au château des Loges.

Le 15 mai 1774, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Mesre de Copin de Miribel, clerc du diocèse de Grenoble, demeurant à Paris pour ses études, au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, parr. St Etienne-du-Mont. Daté du château des Loges. (*V.* **399**.)

Le 6 juillet 1774, led. sr de Copin de Miribel, représenté par Me Philippe de Lamidey, vicaire de St Aubin de Canapville, prend possession avec les cérémonies ordinaires de la chapelle St Valentin tenant au côté gauche de l'église de lad. parr. Fait et passé en présence de Me Claude Champelle, élève en chirurgie, demeurant à Canapville, et autres témoins.

Le 18 octobre 1774, le sr de Copin de Miribel, chanoine de la cathédrale de Lx, prend possession en personne de lad. chapelle St Valentin, en présence de Me Pierre-Philippe Champelle, curé de Canapville, dud. sr Lamidey, vicaire, et autres témoins.

(1) Originaire du diocèse de Grenoble, Mr de Miribel naquit, le 1er déc. 1755, du mariage d'André Copin de Miribel et de Françoise d'Yse de Rosans. Il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique et vint faire ses études au collège de Lisieux, à Paris, où il reçut la tonsure en 1774. Quelques jours après, Mgr de Condorcet le nomma chanoine de sa Cathédrale ; il avait 19 ans. Il continua de suivre les cours de l'Université et nous l'y trouvons toujours en 1781. Il était alors diacre et bachelier en théologie. Il n'assistait pas encore, le 19 janv. 1784, à l'intronisation de Mgr de la Ferronnays ; mais peu de temps après il vint se fixer à Lisieux pour ne le plus quitter jusqu'à la suppression du Chapitre. Il refusa le serment et se retira, en 1792, à Rouen, rue Perrière, 7, et y résida jusqu'en 1793. Mais enfin il fut obligé de s'exiler : il se refugia d'abord à Londres et ensuite dans les Pays-Bas. Il ne tarda pas à rentrer en France, déguisé en soldat et à la suite d'un régiment. Il fut pris aux environs de Lyon et incarcéré dans cette ville où il eut longtemps à souffrir. Rendu à la liberté il en profita pour donner aux chrétiens fidèles, les secours de la Religion. Il se cachait chez sa belle-sœur au château de Montbonnot et y célébrait les SS. Mystères. Il atteignit ainsi la fin de la Révolution et fut nommé en 1804, curé d'une petite paroisse du diocèse de Grenoble ; puis il en dirigea trois autres successivement. Enfin fatigué de tous ces changements, il donna sa démission définitive en 1824 et mourut deux ans après, le 19 novembre 1826, à l'âge de 71 ans.— (*Insin. ecclés. de Lx.* XXXIV. *399.—Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Papiers de la famille de Miribel.— Mss de Reux.*)

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE XXXV.

1. — Le 29 août 1774, Fr. Louis-François Esmont, pbr͞e, chanoine régulier de S[t] Augustin, congrégation de France, obtient en cour de Rome des lettres de provision du prieuré-cure de S[t] Evroult-de-Montfort, vacant par la résignation faite en sa faveur par Fr. Pierre Le Mire, pbr͞e, chanoine régulier dud. ordre et dernier titulaire.

Le 13 oct. 1774, M[r] de la Baume, vicaire général du seig[r] évêque, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 17 oct. 1774, le s[r] Esmont (1) prend possession de la cure de S[t] Evroult-de-Montfort, en présence de M[e] Michel-Guy Bardel, bachelier de Sorbonne, curé d'Orbec ; M[e] Louis Perdriel, M[e] Claude-François Cally de la Grande Vallée, pbr͞es, vicaires de Montfort ; M[e] Jean-Baptiste Dutocq du Plessis, avocat au parlement de Paris, demeurant à Gacé, et autres témoins.

2. — Le 25 oct. 1774, M[e] Jean Plessis, pbr͞e du diocèse de Lx, pourvu de la cure de S[t] Clair de Basseneville par la nomination du seig[r] évêque, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Jean Bréard, vicaire d'Ussy, et autres témoins.

3. — Le 28 oct. 1774, fulmination de la dispense de parenté au 4[e] degré, obtenue en cour de Rome pour le mariage entre Mes[re] François-Jean Le Prévost, Esc[r], demeurant à Coudehard, diocèse de Séez, et noble d[lle] Félicité-Rosalie de Rupierre, de la parr͞. de S[t] Pierre-de-la-Rivière.

4. — Le 25 oct. 1774, le seig[r] évêque donne à Fr. François-Rivière, pbr͞e, chanoine prémontré, la collation du prieuré-curé d'Abenon auquel

(1) M[r] Esmont, originaire d'Orbec, refusa le serment schismatique et fut destitué. On élut pour le remplacer l'abbé Lampérière, prêtre assermenté, né à Montfort. Mais quelque temps après, celui-ci ayant été élu curé constitutionnel du Sapandré, opta pour cette dernière paroisse et laissa la place libre à M[r] Esmont qui était toujours là. M[r] Esmont continua de remplir les fonctions pastorales, sans être trop inquiété, jusqu'au mois d'octobre 1792. Il disparait à cette époque sans que nous puissions retrouver sa trace. (*Archives de l'Orne. — Archives municip. de S[t] Evroult-de-Montfort.*)

il a été nommé par le seig[r] abbé de Lisle-Dieu. Daté du château des Loges.

Le 27 oct. 1774, le s[r] Rivière (1) se rend à Abenon avec le notaire apostolique pour prendre possession dud. bénéfice. Mais ayant trouvé les portes de l'église paroissiale fermées, il se rendent au manoir presbytéral pour demander les clefs. M[r] Dauge, titulaire de cette cure, déclare qu'il n'entend pas leur remettre les clefs et qu'il s'oppose à toute prise de possession de la part du s[r] Rivière pour les raisons qu'il se réserve de donner en temps et lieu. Sur cette réponse, le s[r] Rivière retourna à la porte de l'église et prend possession de lad. cure par la prière faite au dehors, le toucher de lad. porte et des murailles qui forment l'enceinte de lad. église paroissiale et priorale. Fait et passé en présence de M[e] Olivier Jardin, huissier-audiencier au bailliage d'Orbec, et autres témoins étrangers à la parr̄. d'Abenon. (*V.* **219,299**).

5. — Le 21 décembre 1775, Nicolas Joseph Villers, fils de Nicolas et de Charlotte Legras, de la parr̄. de S[t] Julien de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 19 juin 1762, led. s[r] Villers, sous-diacre, âgé de 23 ans, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1762, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers-diocèses.

Le 24 sept. 1763, il est ordonné prêtre dans le chœur de la cathédrale de Bayeux.

Le 29 oct. 1774, le s[r] Villers, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, docteur en théologie et professeur ès-arts en lad. Université, demeurant à Caen, au collège du Bois, parr̄. S[t] Sauveur, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[te] Barbe-en-Auge, en parlant au s[r] Jean-Pascal Delorme, procureur de l'abbaye. (*V.* **95,211**).

6. — Le 26 oct. 1774, la nomination à la cure de S[t] Ouen de Mouteilles appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Julien-Jean Tesson, chev[r], seig[r] et patron de Mouteilles, châtelain de Montfort et Mont de la Vigne,

(1) M[r] Rivière resta victorieux dans ce conflit et M[r] Dauge fut débouté de ses prétentions. M[r] Rivière desservit cette paroisse jusqu'à la Révolution. Le 13 févr. 1791, il prêta sans restriction serment à la Constitution civile et resta à Abenon. En l'an II, il cessa ses fonctions, mais il ne quitta pas la paroisse. Après le Concordat, il se rétracta et fit sa soumission à l'évêque de Bayeux. Il mourut en 1809, titulaire de la chapelle vicariale de S[t] Sébastien de Préaux. Il était originaire de S[t] Pierre-sur-Dives. (*Archives du Calvados.* — Ordo, *de Bx.*

la Thillaye, la Vielville, Boishébert, etc..., nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Copie, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Julien Nicolas, vicaire de cette parr̄., (originaire de Lécaude).

Le 31 oct. 1774, le seigr évêque donne aud. sr Nicolas la collation dud. bénéfice.

Le 1er nov. 1774, le sr Nicolas (1) prend possession de la cure de Mouteilles, en présence de plusieurs habitants de la parr̄.

7 — Le 19 oct. 1774, la nomination à la chapelle ou léproserie de St Clair et St Blaise, sise en la parr̄. et campagne St Désir, appartenant à Mme l'abbesse de N.-D. du Pré, Madame Marie-Anne-Henriette Le Roy de Valanglard, abbesse dud. lieu, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Jacques Copie, curé de Mouteilles et dernier chapelain, la personne de Me Jean-Pierre Hauvel, pbrē, curé de la 1re portion de St Désir.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Hauvel la collation dud. bénéfice.

Le 30 oct. 1774, le sr Hauvel prend possession de la chapelle St Clair et St Blaise.

8. — Le 4 août 1774, le roy nomme à l'abbaye de St Léger de Préaux, Ordre de St Benoît, vacante par la démission pure et simple de Madame Marie-Anne de Gimel de Lentilhac, dernière titulaire, la personne de Madame Gabrielle-Marguerite-Adélaïde de Bouillé, abbesse de l'abbaye de N.-D. de Meaux, Ordre St Augustin. Donné à Compiègne.

Le 5 sept. 1774, Sa Sainteté Clément XIV, sur la présentation du roy, accorde à lad. dame de Bouillé des bulles qui l'autorisent à passer de l'Ordre de St Augustin dans l'Ordre de St Benoit et la nomment à lad. abbaye de St Léger.

Le 15 oct. 1774, Mre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbrē, docteur en théologie de la Maison et Société de Navare, prieur, seigr et patron de St Cosme-du-Mont, chanoine de la cathédrale de Lx, vicaire général et official du même diocèse, commissaire de Sa Sainteté en cette partie, reçoit, à la grille du chœur de l'église abbatiale de St Léger, la profession de foi et le serment de lad. dame de Bouillé, résidant ac-

(1) Mr Nicolas refusa le serment constitutionnel le 13 févr. 1791, et fut destitué. Il fut remplacé par Mr Cardine, chapelain de la Charité de St Loup. Celui-ci ayant été élu ensuite curé de St Loup, Mr F.-G. Godard fut nommé curé constitutionnel de Mouteilles. Il y resta jusqu'au 4 prairial an II et se retira dans sa famille à Grandchamp. Cependant Mr Nicolas avait cessé ses fonctions le 31 mars 1792 et était parti pour l'exil peu de temps après. Il s'était retiré en Angleterre, à Common et y logeait chez M. Thompson, Queen Street, 68. Il rentra en France dix ans plus tard et reprit sa cure de Mouteilles, où il mourut en 1824, à l'âge de 82 ans. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux. —* Ordo *de Bx)*]

tuellement en lad. abbaye, et fulmine lesd. bulles de translation et de provision par elle obtenues.

Le même jour, Mme de Bouillé, du consentement des dames religieuses de ce monastère, est mise en possession de lad. abbaye par le ministère dud. sr Despaux, avec toutes les cérémonies en tel cas requises : l'entrée par la grande porte de l'abbaye et de l'église abbatiale, séance en la chaire de l'abbesse, conduite aux chapitre, dortoirs, etc., effraction d'arbres et émotion de terre, le tout au son des cloches et des orgues. Fait et passé en la présence des dames religieuses, de Me Philippe-François Montfort, curé de St Germain de Pontaudemer ; Me Jean-François Lacatey, curé de N.-D. de Préaux ; Me Louis-Alphonse Lorette, curé de St Michel-de-Préaux ; Me Louis-François Loyer, chanoine régulier de l'Ordre de la Ste Trinité de l'Hôtel-Dieu de Lx, y demeurant ; Dom Jean-François Daspres, célérier et procureur de l'abbaye de St Pierre de Préaux, et autres témoins.

9. — Le 15 nov. 1774, Mre Jean-Louis-Charles de la Rocque de Mons, pbr̃e du diocèse de Sarlat, licencié en droit-canon, vicaire général du diocèse de Lx et pourvu par le seigr évêque de la chapelle St Michel du château des Loges, parr̃. de St Jacques de Lx, prend possession dud. bénéfice, en présence de Mre Jacques Hébert, pbr̃e, chanoine scolaste de la Cathédrale ; Adrien Dingremont, valet de chambre, demeurant en la parr̃. et campagne St Jacques, et autres témoins.

10. — Le 21 nov. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Paul-Jean-Jacques-Philippe, chevalier de Marigny, fils de feu Pierre-Philippe et de dame Jeanne Dubusc, demeurant depuis temps de droit en la parr̃. de St Sauveur de Bayeux, d'une part, et dlle Anne Thillaye, fille de Louis et de dame Anne-Catherine de Lespiney, de la parr. de St Germain de Lx.

11. — Le 22 nov. 1774, vu l'attestation du sr Mabire, vicaire de Plasnes, dispense de bans pour le mariage de Jean-Baptiste Lainé, fils Jean.

12. — Le 22 nov. 1774, dispense de bans pour le mariage entre François-Joseph Moret (1), fils de feu François et d'Anne Andrée, originaire de la parr̃. de Minières, diocèse de Lauzanne en Suisse, et demeurant en celle de St Germain de Lx, d'une part, et Marie-Thérèse Bertre, veuve de Jean Lenormand, aussi de lad. paroisse St Germain.

13. — Le 23 nov. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-René Duhail, avocat, fils de feu Jacques, originaire de la

(1) Il était concierge ou suisse de l'évêché.

parr̄. de Tourouvre au Perche, diocèse de Chartres, et demeurant à Mortagne, parr̄. S[t] Jean, depuis sept ans, d'une part, et dem[lle] Catherine-Nicole Avenel de la Rivière, fille de feu Nicolas Avenel de la Rivière et de d[lle] Françoise Duvivier, originaire de la parr̄. du Merlerault, demeurant en celle d'Essai, diocèse de Séez, et de droit en celle de Coulmer, diocèse de Lx.

14. — Le 1[er] octobre 1769, Pierre-Jean-Denis Faucillon, fils de Jeanne Samin, de la parr̄. d'Orbec, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 27 mars 1773, il est ordonné prêtre.

15. — Le 1[er] décembre 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Paul Thibout d'Anisy, fils d'Antoine-Charles et de dame Jeanne Le Véziel, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Jacques, d'une part, et d[lle] Marguerite Desperrais, fille de feu Jean, de la parr̄. de Mélicourt, diocèse d'Evreux.

16. — Le 5 déc. 1774, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Nicolas-Jacques-Marie Delamare, procureur au bailliage et siège présidial de Rouen, fils de feu Nicolas, demeurant à Rouen, parr̄. S[t] Patrice, d'une part, et d[lle] Catherine Ferment, fille mineure de Jacques et de Françoise Jehenne, originaire de la parr̄. de Gonneville-sur-Dives, et demeurant en celle de S[t] Etienne-la-Grande-Eglise, de lad. ville de Rouen.

17. — Le 21 sept. 1774, la nomination à la cure de N.-D. du Tilleul appartenant au roy, « à cause de la garde noble non relevée du patron de lad. » parr̄., nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Eustache Raulin, dernier titulaire, la personne de M[e] Paul-Ravend Le Comte, pbr̄e du diocèse de Lx. Donné à Versailles.

Le 12 déc 1774, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Le Comte la collation dud. bénéfice. Daté du château des Loges.

Le 14 déc. 1774, le s[r] Le Comte prend possession de la cure du Tilleul, en présence de M[e] Pierre Daliffard, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

18. — Le 14 déc. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Jean Duggan, lieutenant au régiment du Berkley, fils de feu M. Jean et de dame Marie Ayan, de la parr̄. de Holy-Head, en Irlande, et demeurant au Merlerault, depuis quelques mois, d'une part, et dame Magdeleine-Geneviève-Nicolle de Chandebois, V[ve] de M. Jean-Claude de Maurey, fille de feu M. Nicolas et de dame Magdeleine-Charlotte Bercher, de lad. parr̄. du Merlerault. (1)

(1) C'est, je crois, la première fois que nous trouvons le nom de ce bourg avec cette orthographe qui lui a été conservée.

19. — Le 15 déc. 1774, Me Nicolas Lebedel, pbrē, titulaire de la chapelle St Pierre de la Tour en l'église collégiale de N.-D. de Cléry, diocèse d'Orléans, et, depuis, pourvu de la cure de Fourneville, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Jacques Joly, pbrē du diocèse de Lx, titulaire de la chapelle St Fiacre et du haut vicariat fondés en lad. collégiale. Fait et passé à Lx.

20. — Le 19 déc. 1774, dispense de bans pour le mariage entre M. François de Margeot de St Ouen, fils majeur de M. François et de feue dame Françoise-Angélique Deshayes, originaire de la parr. de Grandcamp, d'une part, et dlle Marie-Charlotte Deshayes d'Apremont, fille de feu Me Claude et de dame Charlotte-Magdeleine-Anne-Antoinette de Bonsens, demeurant à Lx, parr. St Germain.

21. — Le 27 déc. 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre-François de Vauquelin, chevr, sr de Boisroger, de la parr. de Croisilles, fils de feu Jean et de feue noble dame Catherine-Françoise de Mailloc, d'une part, et demlle Françoise-Angélique de Puttecotte d'Argences, fille de feu Louis de Puttecotte de Reneville, chevr, seigr du Mesnil d'Argences, et de noble dame Henriette-Renée de Marguerie, de la parr. de St Jean de Caen.

22. — Le 27 décembre 1774, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-Jacques de Malortie, Escr, fils de Mesre Jacques de Malortie, Escr, sgr du Barmorsan, et de noble dame Marie-Madeleine-Françoise de Cécire de Cressanville, de la parr. de Noards, d'une part, et demlle Marie-Anne Furet, fille de Louis Furet de la Boullaye, pensionnaire du roy, officier d'invalides, et de noble dame Marie-Marguerite-Victoire Desrivières, de la parr. de Lieurey.

23. — Le 22 août 1774, Me René-Jacques Léger, pbrē du diocèse de Séez, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Laurent de la Genevraye, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Thomas Lorieult, pbrē, dernier titulaire.

Le 30 oct. 1774, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 27 décembre 1774, led. sr Léger (1) prend possession de la cure de la Genevraye, en présence de Mre Pierre-Auguste d'Avesgo, curé de Talonnay ; Me René Enault, curé de Brallemuil ; Me Jacques-Julien

(1) Mr Leger, ayant refusé en 1791 de prêter le serment constitutionnel, fut destitue et forcé de partir en exil. Il se refugia à Londres. De retour en France après le Concordat, il fut nommé curé de Marmouille en 1802 et mourut à la tête de cette paroisse vers la fin de 1804 ou le commencement de 1805. Il était né à Bellême. *(Archives de l'Orne. — Mss de Reux. — Nouveau pouillé de Séez.)*

Enault, vicaire de Brullemail, diocèse de Séez ; François Rombault, marchand, demeurant à Carnette, et plusieurs autres témoins.

24. — Le 22 décembre 1774, Me François-Olivier Lelasseur, pbrē, curé du Faulq, se trouvant à Rouen, fait signifier à Me Antoine Selot, sous-diacre, chanoine prébendé du Faulq en la cathédrale de Lx, gros décimateur en lad. parr̄., demeurant en lad. ville de Rouen, rue de Revelle, parr̄. St Laurent, qu'en vertu de l'édit de mai 1768, il entend opter sa portion congrue et celle de son vicaire et renonce à toutes les dîmes auxquelles il peut avoir droit. (*V.* **28**.)

25. — Le 2 janv. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean de la Pierre, Escr, fils majeur de feu Mesre Vivien-Henry de la Pierre et de feue dame Lux-Antoinette Fl. . . . . , originaire de la parr̄. de St Eustache de Paris et demeurant à Honfleur, parr̄. Ste Catherine, d'une part, et demlle Marie Archampaliard, fille mineure de Mesre Louis-François Archampaliard, Escr, et de noble dame Lucianna-Joaquina de Sousa, de la parr̄. de St Pierre-du-Châtel e Rouen.

26. — Le 3 janv. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Léonor Deshayes, chevr, sr de St Pierre, fils mineur de Mesre Léonor-Jacques Deshayes, seigr de Forval, baron des Moutiers-Hubert, seigr de St Pierre de Courson, et de feue noble dame Marie-Anne-Antoinette Le Paulmier de Giberville, demeurant en son manoir seigneurial des Moutiers-Hubert, d'une part, et noble demlle Charlotte de Lyée, fille mineure de Mesre Gabriel-Auguste de Lyée, chevr, seigr de Belleau, Le Mesnil-Simon, La Cristinnière et autres lieux, et de noble dame Marie-Charlotte Labbé de la Boissière, de la parr̄. de N.-D. de Courson.

27. — Le 5 janv. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Félix-Jean-Pierre-Michel Le Loup, Escr, seigr du Moutier, conser du roy, auditeur en la cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, fils de feu M. Pierre et de demoiselle Pétronille Lecourtois, de la parr̄. de St Etienne-la-Thillaye, d'une part, et dlle Marie-Louise-Marguerite-Suzanne Le Goix d'Auvergne, fille de Mesre Marin-Robert Le Goix, Escr, sr d'Auvergne, officier d'Invalides, et de dlle Marie-Marguerite Gueroult du Milliton, de la parr̄. de Touville-en-Romois, diocèse de Rouen.

28. — Le 3 janv. 1775, Me François-Olivier Lelasseur, curé du Faulq, fait signifier par ministère d'huissier à Mesre Louis-Sébastien Marchal de Saincy et à M. Marchal, son fils, Escrs, directeurs généraux des Economats de France, demeurant à Paris, rue des Fossés-Montmartre, parr̄. St Eustache, que, en vertu de l'édit de mai 1768, il entend opter la portion congrue pour lui et pour son vicaire et abandonne tous les droits qu'il peut avoir aux dîmes de sa parr̄. Fait et passé au Bec-

Hellouin, au palais abbatial de l'abbaye, en parlant à la femme du concierge. (*V.* **24**).

29. — Le 16 janv. 1775, Me Charles Bernays (1), pbrē du diocèse de Lx, pourvu de la cure de St Pierre-de-Salernes par la résignation du dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Pierre-Henry Foisnard, inspecteur aux boucheries, demeurant à Bertouville, et autres témoins.

30. — Le 23 janv. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste-Philippe-Nicolas-Réné Laumosnier, « Me ès-arts de la faculté de Paris et en chirurgie, de la ville de Lx, y demeurant parr. St Germain, » fils de feu Philippe et de Marie Desclos, d'une part, et dlle Marie-Anne-Sainte Thouret, fille de Me Guillaume Thouret, ancien notaire royal à Pont-l'Evêque, et de feue Marie-Sainte Domin, de lad. parr. de Pont-l'Evêque.

31. — Le 23 janv. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-Claude de la Pallu, officier au régiment des gardes françaises, fils de feu Charles-Robert de la Pallu, en son vivant seigr du Mesnil-Hubert et autres lieux, et de noble dame Marie-Jeanne Baudouin, dame des Lettiers, de la parr. de Ste Trinité-des-Lettiers, d'une part, et demlle Alexandrine-Edmie-Marguerite Boula de Marinel, fille mineure de Mesre Alexandre, chevr, conser du roy en ses conseils et son avocat général en la cour des Aides de Paris, et de dame Antoinette-Marguerite-Joseph de la Haize (?) de Bazinville, de la parr. St Paul de Paris.

32. — Le 24 janv. 1775, dispense de bans pour le mariage entre haut et puissant seigr, Mesre Marie-Louis-Henry Descorches, marquis de Ste Croix, seigr et patron de Ste Croix, Osmont, la Fresnaye-Fayel, Royville et autres lieux, officier dans le régiment des gardes françaises, fils majeur de feu haut et puissant seigr Mesre Henry Descorches, chevr, seigr et patron honoraire de Ste Croix, et de haute et puissante dame, Madame Louise-Aimée-Jeanne Osmont, Vve dud. seigr, demeurant en la parr. de Ste Croix du Mesnil-Gonfray, d'une part, et dlle Marie-Victoire Tallon, fille de feu haut et puissant seigr Mesre Jean Tallon, chevr, conser au parlement de Paris, et de haute et puissante dame Madame Marie-Charlotte Radix, Vve dud. sr Tallon, de la parr. de...........

33. — Le 27 janv. 1775, dispense de bans pour le mariage entre

(1) Mr C. Bernays avait 43 ans en 1791. Il prêta sans restrictions le serment schismatique et resta curé constitutionnel jusqu'en l'an II. A cette époque il se retira à Bouquetot et c'est là qu'on lui servit la pension des prêtres assermentés. Après le Concordat il se rétracta et l'évêque d'Evreux le nomma vicaire-desservant de Saint-Pierre-de-Salerne, puis quelque temps après, curé de Folleville. Il n'y resta pas longtemps : en 1805, il ne s'y trouvait plus; mais nous n'avons pu savoir ce qu'il était devenu. *(Archives de l'Eure).*

Mes^{re} Claude-Jean Le Normand, seig^{r} et patron de Victot, fils de feu M. Claude-François Le Normand de Victot et de feue noble dame Marie-Anne-Constance Nicolas, de lad. parr. de Victot, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Charlotte Rosée d'Infreville, fille de Mes^{re} Charles Rosée, seig^{r} et patron de Lieury, du Mesnil, Tostes, la Motte et Montchamp, et de feue noble dame Marie-Louise Bonnet, originaire de lad. parr. de Lieury, diocèse de Séez, et demeurant depuis temps de droit en la parr. de St Jean de Caen.

34. — Le 6 févr. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jean-Jacques-Robert de Dramard, fils de Mes^{re} Robert de Dramard, chev^{r}, seig^{r} et patron de Gonneville, et de feue noble dame Catherine-Bénédicte-Henriette Saillenfest de Cachy, de la parr. de Gonneville-sur-Dives, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Charlotte de Nollent, fille de feu Mes^{re} Jean-Joseph-Marie de Nollent et de feue noble dame Louise-Françoise-Elisabeth de Marguerie, de la parr. de St Jean de Caen.

35. — Le 26 déc. 1774, Jacques-Benjamin Lambert, fils de François-Clair et de Marie-Anne-Thérèse Gosselin, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure dans la chapelle du château des Loges, à Lx.

36. — Le 13 févr. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Charles Duchemin de Belleau, chev^{r}, capitaine au régiment de Bourbonnais-Infanterie, fils majeur de feu Jacques-Nicolas et de noble dame Marie-Suzanne Desmollières, de la parr. de.................. d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Françoise de Rupierre, fille majeure de feu Mes^{re} Charles de Rupierre, chev^{r}, seig^{r} de Pierrefitte, et de feue noble dame Marie-Elisabeth de Pigace, de la parr. de St Pierre-de-la-Rivière.

37. — Le 20 févr. 1775, vu l'attestation du s^{r} Lottin, vicaire de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage de François Tissot.

38. — Le 20 févr. 1775, vu l'attestation du s^{r} Mabire, vicaire de Plasnes, dispense de bans pour le mariage de François Parent.

39. — Le 21 févr. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jean-Jacques de Huldebert, chev^{r}, seig^{r} de Blancbuisson, garde-du-corps de Sa Majesté, fils de feu Mre Jacques-Joseph de Huldebert, Esc^{r}, et de noble dame Madeleine Allaire, de la parr. de Mardilly, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Anne-Françoise Douézy, fille de Mes^{re} François Douézy, chev^{r}, seig^{r} de Montfort, Bois-Richard, Bois-Bourrée et patron d'Olendon, et de noble dame Marie-Anne Paulmier, originaire de la parr. de St Jacques de Lx et demeurant en celle de Verneusses.

40. — Le 28 févr. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Charles Deshays, Esc^{r}, s^{r} du Mesnil, fils de feu Mre Charles Des-

hays, Esc[r], s[r] de Lozier, et de noble dame Françoise-Geneviève de Piffaut, de la parr̄. de S[t] Germain-de-Clairfeuille, d'une part, et noble dem[lle] Louise-Anne de Chasot, fille de feu M[re] Jean-Louis de Chasot, Esc[r], s[r] de Varry, et de feue noble dame Marie Gouhier, de la parr̄. de S[t] Pierre de Séez.

41. — Le 1[er] février 1775, la nomination à la cure de S[t] Martin-de-Fresnay, 1[re] portion, appartenant au seig[r] du lieu, noble dame Louise-Thérèse de la Martellière, veuve de Mes[re] Guillaume de Panthou, chev[r], seig[r] et patron d'Ecots, Montviette, S[t] Georges, la Gravelle, S[t] Martin-de-Fresnay, Le Homme et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Piémont, nomme à lad. cure de S[t] Martin, vacante par la mort de M[e] Robert Dubois, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean Bréard, pbr̄e du diocèse de Bayeux, vicaire d'Ussy, diocèse de Séez.

Le 6 février 1775, le seig[r] évêque donne audit s[r] Bréard, la collation dud. bénéfice.

Le 26 fév. 1775, le s[r] Bréard (1) prend possession de la cure de S[t] Martin, 1[re] portion, en présence de M[e] Pierre Barbedienne, curé de la 2[e] portion, Thomas et Jacques Bertheaume, père et fils, marchands, demeurant aud. lieu, et autres témoins.

42. — Le 1[er] mars 1775, M[e] Etienne Duchesne, pbr̄e du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de S[t] Martin-de-Mailloc, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque de Lx, en parlant à François Moret, son suisse, trouvé au palais épiscopal. (*V*. **177**, **208**.)

43. — Le 2 mars 1775, M[e] Michel Liénard, pbr̄e, M[e] ès-arts, en l'Université de Caen, vicaire de Neuville-sur-Touques, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **172**.)

44. — Le 2 févr. 1775, Louis Pinel, maître-perruquier, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Thomas Pinel (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur la maison appartenant aud. s[r]

(1) M[r] Bréard voulut, le 27 mars 1791, prêter serment à la Constitution civile en tout ce qui n'était pas contraire à la religion catholique. Ce serment n'ayant pas été admis, il jura purement et simplement d'être fidèle à la Constitution, et il resta seul curé de S[t] Martin. Il cessa ses fonctions en l'an II et ne fut nommé de nouveau curé de cette paroisse qu'en 1808. Il y mourut le 2 mai 1810. — (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

(2) M[r] Pinel, né à Lisieux en 1753, prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Bosc-Renoult où il était vicaire. En l'an II, ayant remis ses lettres de prêtrise et renoncé à l'état ecclésiastique, il se retira à Orville ; il y passa le temps de la Révolution. Dans les années qui suivirent le Concordat, il se montra schismatique outré, suscitant des difficultés au nouveau curé. Il faisait les petites écoles et s'attirait ainsi des partisans. Il se trouvait encore à Orville en 1810 ; mais il s'était sérieusement rétracté. — (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.)*

Pinel et qui fait angle sur la Grande Rue-Porte de Paris et sur la rue de la Boucherie.

45. — Le 13 mars 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mr Léonor-Isaac-Joseph Chauffer, Escr, seigr de Barneville, fils de feu Isaac-Joseph et de feue Marie-Madeleine-Jeanne de Parfouru, originaire de la parr. de St Léonard d'Honfleur et demeurant en celle de Quetteville, d'une part, et dlle Henriette-Françoise de la Roque, fille de Pierre-René et de feue Marie-Anne Lailler, originaire de la parr. St Jacques de Lx et demeurant depuis temps de droit en celle de St Germain. — Suivent la dispense de temps et l'autorisation de célébrer le mariage à 4 heures du matin.

46. — Le 15 mars 1775, Me Jacques-François Lenepveu, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, licencié ès-lois, professeur septennaire au collège du Bois, demeurant à Caen, rue au Canu, parr. St Etienne, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

47. — Le 17 mars 1775, Mre Augustin-Memmie Miché de la Baume, pbre du diocèse de Châlons en Champagne, docteur en théologie de la Faculté de Paris, vicaire général du diocèse de Lx et prieur commendataire du prieuré de St Etienne de Vignory, diocèse de Langres, agissant en cette dernière qualité, nomme à la cure de Cérisiers, aud. diocèse de Langres, la personne de Mre Daniel-Memmie Miché de la Baume, pbre dud. diocèse de Châlons, aussi docteur en théologie de la Faculté de Paris et curé de St André, diocèse de Verdun. Fait et passé au château des Loges, parr. et campagne St Jacques de Lx, en présence de Mre Jean-François-Polycarpe Naudin, pbre, chanoine de la cathédrale de Lx, et de Me Germain Salles, pbre, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix.

48. — Le 2 févr. 1775, François Desportes, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Desportes (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

49. — Le 20 mars 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Marc-Antoine-Philémon-Jacques Le Mercier, Escr, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, ancien capitaine d'infanterie, fils de feu Mesre Nicolas-François et de feue noble dame Charlotte Le Rebours, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part, et noble demlle Louise-Marie-Magdeleine-Adrienne Lucas de Boscourcel, fille de Me

(1) Mr F. Desportes dit La Jeunesse, était en 1791 prêtre habitué et 1er sacristain de l'église St Jacques de Lisieux. Il refusa de prêter serment et fut obligé de partir en exil. Il se refugia à Londres. Rentré en France après le Concordat, il résidait à Rouen en 1803. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx.)*

Louis-Félix et de feue noble dame Louise-Marie-Magdeleine Jeanne, de la parr. de St Nicaise de Rouen.

50. — Le 20 mars 1775, Me Jacques Rebut, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Maclou-la-Campagne, fait réitérer ses noms et grades aux religx de Cormeilles, à ceux de St Pierre de Préaux, aux dames de St Léger et au seigr abbé de N.-D. de Grestain. (*V.* 175).

51. — Le 20 mars 1775, Me Pierre-Guillaume Testu, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de la Haye-Aubrée, aud. diocèse, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* 202).

52. — Le 12 janv. 1775, la nomination au prieuré simple de St Arnoult-sur-Touques appartenant au prieur de Longpont, diocèse de Paris, Dom Jean-Joseph Valrivière, pbre, religieux de l'Ordre de Cluny, prieur des prieurés de Longpont et d'Egat, représenté par Dom Nicolas-Aimé de St Vincent, pbre, religieux profès et procureur général de l'Ordre de Cluny, nomme aud. prieuré de St Arnoult, vacant par la mort de Dom Annibal-Placide de Matherel, pbre, religieux dud. Ordre, dernier titulaire, la personne de Dom Claude-Antoine Touneau, pbre, aussi religieux du même Ordre. Fait et passé à Paris, au collège de Cluny.

Le 5 févr. 1775, led. sr Touneau obtient du roy des lettres patentes qui l'autorisent à prendre possession de ce bénéfice, et, le 14 du même mois, ces lettres patentes sont enregistrées par le parlement de Rouen.

Le 18 mars 1775, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Touneau la collation du prieuré de St Arnoult.

Le lendemain, le sr Touneau prend possession dud. bénéfice en présence de Me Jean Damour, pbre, curé de St Arnoult-sur-Touques, et autres témoins. (*V.* 109).

53. — Le 22 mars 1775, Me François Rolland, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain en l'église St Jean de Caen et prieur de l'Hôtel-Dieu de Mortain (valeur de 60 livres de revenu), diocèse d'Avranches, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

54. — Le 12 déc. 1774, Me Armand-Louis-Hilaire Boivin, acolyte de la parr. de Noards, demeurant actuellement au grand séminaire de Lx, et représenté par son frère, Jacques Boivin, marchand, demeurant à Lieurey, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lieurey, en l'étude de Me Marc-Théodose Quesney-Duvert, notaire garde-notes.

Lesd. srs Boivin étaient fils de François Boivin, décédé à Noards.

55. — Le 26 déc. 1774, Jacques-Pierre-Toussaint Bailleul, bourgeois d'Argentan et receveur général des droits de tarif de lad. ville, y demeurant, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur

de Me Jean Nicolas, sr de Lisle, acolyte de la parr. de Heurtevent, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur des terres appartenant aud. sr constituant et situées à Ste Foy-de-Montgommery. Fait et passé à Livarot, en l'étude de Me Jean-Baptiste Cordier, notaire garde-notes, et en présence de François Doisy, maitre d'école, demeurant aud. lieu, et autres témoins.

Led. sr acolyte était fils de Nicolas Nicolas, meunier en lad. parr. de Heurtevent.

56. — Le 24 mars 1775, Me Robert-Thomas Lindet, pbre du diocèse de Lx, (parr. Ste Croix de Bernay), Me ès-arts en l'Université de Paris et licencié en théologie, demeurant à Paris, à la communauté des prêtres de Ste Marguerite, faubourg St Antoine, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult. (*V.* 206).

57. — Le 13 févr. 1775, la nomination au prieuré simple de St Philbert-sur-Risle, Ordre de St Benoit, revenant au seigr évêque, à cause de la vacance du siège abbatial du Bec-Hellouin, Sa Grandeur nomme aud. prieuré, devenu libre par la mort de Fr. Charles Navelot, dernier titulaire, la personne de Fr. Claude-Joseph Col, pbre, religieux profès dud. Ordre. Donné au château des Loges.

Le 2 mars 1775, led. sr Col obtient du roy des lettres patentes, qui sont enregistrées le 16 du même mois, à l'effet de prendre possession de ce bénéfice.

Le 26 mars 1775, le sr Col prend possession du prieuré de St Philbert, en présence de Me Jean-Baptiste Féret, curé de la parr. de St Philbert-sur-Risle ; Me Charles Le Broussois, vicaire et chapelain dud. prieuré, et autres témoins.

58. — Le 24 mars 1775, Me Louis Jouen de Bornainville, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de St Germain-de-la-Campagne et titulaire de la chapelle St Vivien en la Cathédrale, (valeur de trois livres de revenu), demeurant en lad. parr. de St Germain et représenté par son père, Me Jean-Louis Jouen de Bornainville, docteur en médecine, demeurant à Lx, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* 193, 249).

59. — Le 18 févr. 1775, Louis Ricquier, laboureur, demeurant à Bournainville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr François-Louis Ricquier (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux

(1) Mr Ricquier fut quelque temps vicaire de Mr Blondel, curé de Bournainville ; puis il alla remplir les mêmes fonctions à Giverville : il s'y trouvait en 1791. Ayant prêté le serment schismatique, il fut élu curé du Favril. Le 26 germinal an II, il remit ses lettres de prêtrise et cessa toutes fonctions curiales. Cependant nous le voyons en 1795 demander à célébrer

ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mes[re] Jean-Olivier Despériers, Esc[r], s[r] de Coursy, demeurant à S[t] Vincent-du-Boullay, et par M[r] Jean-Philippe-Joseph Tangre de la Noë, demeurant aussi en lad. parr̄. de S[t] Vincent. Fait et passé à Bernay, en l'étude de M[e] Louis-François-Bernard Froudière, avocat au parlement de Paris et notaire royal, en présence des s[rs] François Legris, maitre-menuisier, et François Bonnefoy, maitre-sculpteur, demeurant l'un et l'autre rue aux Juifs, parr̄. S[te] Croix.

Led. s[r] acolyte, se trouvant alors au grand séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par M[e] Jean Blondel, curé de Bournainville.

60. — Le 23 déc. 1774, François Deshayes, laboureur, demeurant à Grandcamp, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, M[e] Jean-François Deshayes, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Broglie, en l'étude de M[r] Laurent Auzou, notaire royal, et en présence de M[e] Pierre-François Frécour, pbr̄e de ce lieu, et Pierre Jouvin, marchand, demeurant aussi à Broglie.

61. — Le 1[er] janv. 1775, Jacques Leclerc et Charles Leclerc, laboureurs, demeurant à Grangues, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Gilles-Robert Alleaume, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre appartenant aud. s[r] constituant, sise à Grangues et nommée la Fieffe aux Bœufs. Fait et passé aud. lieu de Grangues par le ministère de M[e] François Pierre, notaire à Dives.

Led. s[r] acolyte était fils de Robert Alleaume et d'Anne Le Roy.

62. — Le 17 janv. 1775, M[e] Thomas Morel, chirurgien royal, demeurant à N.-D. des Prés, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Nicolas Leveau (1), acolyte de la parr̄. du Mesnil-Rousset, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en la maison dud. s[r] Morel, située village de Belleville, par le ministère de M[e] Jacques-Pierre Goubert, notaire au bourg de S[t] Evroult.

Led. s[r] acolyte était fils de Robert Leveau et de Marie Lepley.

63. — Le 4 avril 1767, François Letournel, fils de Jacques et de Marie Olivier, de la parr̄. de S[t] Lambert, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

la messe à Bournainville. Il se rétracta après le Concordat. Il mourut curé de Flancourt, le 22 juillet 1829, à l'âge de 81 ans. (*Archives de l'Eure. — Archives de la mairie de Bournainville.* — Ordo *d'Evreux.*)

(1) M[r] Leveau, vicaire de S[t] Thomas de Touques en 1791, prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Montreuil-l'Argillé. Il avait alors 43 ans. Il renonça à l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise le 27 ventose an II. Après la Révolution, il se rétracta et fut nommé curé de Corneville, puis curé de Plainville en juillet 1806. Il y mourut le 18 juillet 1818, à l'âge de 70 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.*)

Cet acte fut retiré du bureau des Insinuations de Lx le 29 mars 1775, par F. Letournel, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen. (*V*.**69,204**).

64. — Le 26 mars 1775, la nomination à la cure de N.-D. du Torpt appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Nicolas-Antoine de Giverville, seig^r^ et patron du Torpt, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Demeulle, dernier titulaire, décédé la veille, la personne de Me François Piel, actuellement curé de N.-D. du Bois-Hellain. Fait et passé au château de la Chapelle-Bayvel appartenant aud. seig^r^.

Le 26 mars 1775, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Piel la collation dud. bénéfice. (*V*. **168**).

Le 28 mars 1775, le s^r^ Piel (1) prend possession de la cure du Torpt.

65. — Le 10 févr. 1775, François Gimer, laboureur, époux de Marie-Charlotte Monsaint, demeurant à Gonneville-sur-Honfleur, constitue 150 livres de rente en faveur de son beau-frère, le s^r^ Guillaume-Joachim Monsaint, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^r^ acolyte fut représenté dans cet acte par Me Guillaume-Joachim Bertran, curé de Gonneville.

66. — Le 10 janv. 1775, dame Françoise Bayeux, Vve de Me Jean Hommet, en son vivant greffier en chef au grenier à sel de Danestal, demeurant à Bourgeauville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Louis-François Trinité, acolyte de la parr̄. de St Nicolas-de-Bosc-Labbé, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bourgeauville, par le ministère de Me Jean-François Pérat, notaire à Beaumont, et en présence de Me Jacques Bizet, curé dud. lieu de Bourgeauville, et de Me Jean-Pierre Girot, curé de Glanville. (*V*. **265**).

67. — Le 1er avril 1775, Me Isaac-Daniel Gonfray, pbr̄e du diocèse de Séez, M^e^ ès-arts et bachelier en théologie de l'Université de Caen, professeur de philosophie au collège royal de Vire, chapelain de Fontaine-le-Pin, demeurant à Vire, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux des abbayes de Ste Barbe et de St Evroult. (*V*.**209**).

68. — Le 1er avril 1765, furent ordonnés sous-diacres à Lx avec dimissoire :

Me Louis-Michel-François Levavasseur, acolyte du diocèse de Séez ;

Me Claude-Jâcques Boullaye, acolyte du même diocèse.

69. — Le 4 mars 1775, Me François Letournel, pbr̄e du diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, âgé de 31 ans, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de lad. ville de Caen.

(1) Mr Piel, âgé de 54 ans en 1791, refusa le serment constitutionnel et s'exila en Angleterre le 16 septembre de l'année suivante. Il se refugia à Londres où il mourut d'uue goutte sèche en 1792. Il avait été remplacé par L.-N. Legendre, prêtre de Lindet, originaire de Cormeilles. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

Le 8 mars 1775, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur un grand nombre d'abbayes et prieurés de l'Ordre de St Augustin.

Le 18 mars 1771, il avait pris l'habit et commencé son noviciat dans la maison de l'Hôtel-Dieu de Caen.

Le 19 mars 1772, il y avait fait profession et prononcé ses vœux.

Le 30 mars 1775, il fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **63, 204.**)

70. — Le 4 janv. 1775, Jacques Pointel, marchand, demeurant à Bienfaite, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Bénit, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Nicolas-Benoît Le Bourg, notaire du roy.

Led. s^r acolyte était fils de Jacques Bénit et de Marie Turquetin.

71. — Le 10 janvier 1775, André Droulin, marchand, demeurant à St Evroult de-Montfort, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Droulin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Chaumont par le ministère du notaire de Gacé.

Led. s^r acolyte faisait ses études au séminaire de Caen.

72. — Le 25 janv. 1775, Charles Vallet, marchand, demeurant à Guerquesalles, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Antoine Vallet, acolyte de la parr. de Vimoutiers, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Vimoutiers, en l'étude de Me Jacques Girette, notaire royal.

Led. s^r acolyte fut représenté par son beau-frère, le s^r Michel Pernelle, marchand, demeurant aud. bourg.

73. — Le 18 févr. 1775, Pierre-Nicolas Lefrançois (1), acolyte, demeurant à Bernay, parr. N.-D. de la Couture, de présent au grand séminaire de Lx, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Pierre-Nicolas Léguillon, fils, officier chez le roy, demeurant à Norolles, et autres cautions. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Jacques-Louis Daufresne, notaire du roy.

74. — Le 11 févr. 1775, Me Denis-François-Guillaume Berthelot, pbre, vicaire des parr. de St Etienne et de Ste Catherine de Honfleur, demeurant en lad. parr. Ste Catherine, constitue 150 livres de rente en

(1) M. P.-N. Lefrançois était en 1791, curé de la Roussiere au diocèse d'Evreux. Il y prêta le serment constitutionnel et y resta jusqu'en l'an II. A cette époque il renonça à l'état ecclésiastique, remit ses lettres de prêtrise le 22 germinal et se retira à Bernay, au hameau de la Pilette. Il y touchait la pension des prêtres assermentés. (*Archives de l'Eure.*)

faveur de son frère, Me Pierre-Nicolas Berthelot (1), acolyte d'icelle parr̃., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par Philippe-Jean Gallois, praticien, demeurant à Honfleur, rue Haute. — Les frères Berthelot avaient leur maison rue de l'Homme de Bois, à l'angle de la ruette Caillot.

75. — Le 17 févr. 1775, Thomas Le Roux, laboureur, demeurant à Bazoques, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François Vattement, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Bec-Hellouin, par le ministère du notaire de Brionne.

Led. sr acolyte fut représenté par son frère aîné ; le sr Jean-Baptiste Vattement.

76. — Le 4 avril 1775, Me Michel-François Bardel, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Orbec, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **220**.)

77. — Le 28 févr. 1775, Louis Leclerc, marchand, demeurant à Courbépine, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Leclerc (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à St Aubin-de-Scellon, en l'étude de Me Charles Clouet, notaire pour le siège de Folleville.

Led. sr acolyte fut représenté par François-Gaspard Leclerc, son frère aîné, demeurant aussi à Courbépine.

78. — Le 4 mars 1774, Jean-Baptiste-Louis Halley des Fontaines, conser du roy, contrôleur ancien mi-triennal des finances, domaines et bois de la généralité de Caen, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Thomas Aubey de la Noë (3), acolyte de la parr̃. de Cizay, afin

(1) M. P.-N. Berthelot, prêtre habitué à Ste Catherine de Honfleur, refusa le serment schismatique et prit un passeport pour l'Angleterre avec son frère, le 10 septembre 1792. Ils logèrent ensemble à Gosport, chez la Vve Stone, rue Berminster Lane. Mais Mr Nic. Berthelot paraît être venu souvent à Honfleur pour administrer les sacrements aux fidèles. On a des actes de baptêmes faits par lui en 1794, 1797, etc., jusqu'à la réouverture des églises en 1802. Après le Concordat il remplit les fonctions de vicaire à Ste Catherine et fut en même temps chargé du service de la chapelle de N.-D. de Grâce jusqu'à sa mort arrivée en 1818. — (*Archives de la Mairie de Honfleur.* — *Archives de l'église Ste Catherine.* — Ordo *de Bx.*)

(2) Mr Leclerc fut élu, en 1791, curé constitutionnel de St Grégoire-du-Vièvre. (*Archives de l'Eure.*)

(3) Th. Aubey de la Noe, originaire de Cizay et vicaire de cette paroisse en 1791, prêta serment à la Constitution civile du clergé et fut élu curé constitutionnel de Guesprey. Il renouvela son serment en prenant possession de cette cure. En l'an II, il remit ses lettres de prêtrise en signe d'apostasie et revint habiter Cizay. Le 28 fructidor an V, il y jura haine à la royauté. M. Le Gallois, vic. gl de Séez, le caractérise dans ses notes en termes très sévères. Aussi après le Concordat, il resta à Cizay sans rentrer dans l'état ecclésiastique. (*Archives municipales de Cisai.* — *Archives de l'evêché de Séez.*)

qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés Cette rente est hypothéquée sur une terre sise à Noyers et nommée la Pièce l'Epine-Menu et les Choppes, « laquelle est séparée par la grande route ou chemin tendant de Caen à Villers. Fait et passé à Caen.

Led. s[r] acolyte, fils de feu Pierre Aubey de la Noë et de Marguerite Lubin, demeurant depuis plusieurs années en lad. ville de Caen, parr̄. S[t] Pierre.

79. — Le 11 mars 1775, Mes[re] Claude du Hantier, Esc[r], s[r] de la Bosserie, demeurant à Croisilles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mes[re] Pierre du Hantier, Esc[r], acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente, hypothéquée sur une pièce de terre sise à Croisilles et nommée l'herbage de Haut, est encore garantie par Mes[re] Louis-Jean de Guerpel, Esc[r], demeurant à la Fresnaye-Fayel, et par Mes[re] Jean du Hantier, Esc[r], s[r] de la Bellière, demeurant à la Trinité-des-Lettiers. Fait et passé par le ministère de M[e] Jean Desprez, notaire au bourg de Gacé, en présence de Marin Deschamps, huissier, demeurant au Mesnil-Hubert, et Nicolas Desgrés, huissier, demeurant à S[t] Evroult-de-Montfort.

Led. s[r] acolyte, étant actuellement au séminaire de Caen, fut représenté par son frère, Mes[re] Louis du Hantier, Esc[r], garde-du-corps, se trouvant présentement dans sa famille.

80. — Le 3 avril 1775, M[e] Jacques-Pierre Le Bertre, pbrē, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Bernay. (*V*. **158**, **215**).

81. — Le 3 avril 1775, M[e] Jérôme-Réné Levain, pbrē du diocèse de Séez, M[e] ès-arts en l'Université d'Angers et bachelier en théologie, professeur de théologie au collège royal d'Alençon, y demeurant, parr̄. N.-D., fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult. (*V*. **201**).

82. — Le 31 mars 1775, M[e] François-Henry Delahaye, pbrē, M[e] ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de Foulbec, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames de S[t] Léger, ainsi qu'au seig[r] abbé de Grestain. (*V*. **207**, **279**).

83. — Le 1[er] avril 1775, M[e] Jean-André Férey, pbrē, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fervaques et titulaire de la chapelle S[t] Nicolas en la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

84. — Le 1[er] avril 1775, M[e] Pierre Bernays, pbrē, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Boissy, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V*. **212**).

85. — Le 3 avril 1775, M[e] Nicolas De Laperrelle, pbrē du diocèse

de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en la cathédrale de Lx, demeurant en icelle ville, parr. St Germain, fait reitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **199**).

86. — Le 4 avril 1775, Me Nicolas Desprez, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, et vicaire de Reux, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux naligx de Ste Barbe. (*V.* **176**).

87. — Le 5 avril 1775, Me Jean-Baptiste Dupont, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Potigny, diocèse de Séez, et chapelain de Mr de Turgot, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **203**).

88. — Le 5 avril 1775, Me Jean-Michel Bongard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé du Mesnil-Vicomte, (valeur de 450 livres de revenu), fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **285**.)

89. — Le 7 avril 1775, Me Marin-Jean Leseigneur, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie et professeur septennaire de lad. Université, demeurant à Paris, au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, parr. St Etienne-du-Mont, et représenté par Me Pierre Lefrançois, pbre, vicaire de Retz en la cathédrale de Lx, demeurant parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx (*V.* **213**.)

90. — Le 7 avril 1775, Me Louis-Chrétien, pbre, originaire de la parr. de Vieux, diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, et demeurant depuis quelques années en cette ville, rue Neuve, parr. St Pierre, fait réitérer ses noms et grades aux religx de Beaumont-en-Auge. (*V.* **92**, **210**.)

91. — Le 7 avril 1775, Me Jean-François Morand, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Noyers aud. diocèse, fait reitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Ste Barbe.

92. — Le 5 avril 1775, Me Louis Chrétien, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Caen, fait signifier ses noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **90**, **210**.)

93. — Le 28 juillet 1766, Alexandre-François-Germain Mollet, fils de François-Alexandre-Jacques et de Françoise-Marie Guillois, de la parr. de Ste Trinité de Falaise, reçoit la tonsure à Séez.

Le 1er août 1769, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 19 mars 1773, led. sr Mollet, diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult et autres lieux.

Le 19 avril 1773, il est ordonné prêtre à Séez, par Mgr Mathias Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes.

Le 10 avril 1775, le sr Mollet, pbre, demeurant en lad. parr. de Ste Trinité de Falaise, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religx de St Evroult. (V. 216).

94. — Le 10 avril 1775, Me Jean-Robert Deschamps du Mesnil, pbre du diocèse de Lx, (parr. St Germain de Lx), Me ès-arts en l'Université de Caen, et bachelier en théologie de lad. Université, habitué en la parr. St Paul à Paris, demeurant en la communauté des prêtres de cette parr., fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Lx.

95. — Le 10 avril 1775, Me François-Nicolas-Joseph Villers, pbre, originaire de St Julien de Caen, docteur en théologie, et Me ès-arts en l'Université de Caen, professeur au collège du Bois, y demeurant en lad. ville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (V. 5, 214.)

96. — Le 11 avril 1775, Me Jacques Coignard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire de la parr. de St Nicolas-des-Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Evroult. (V. 214.)

97. — Le 13 avril 1775, Me Pierre Huet, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Flers aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (V. 200.)

98. — Le 13 avril 1775, Me Jacques Louvel, pbre, originaire de la parr d'Hermanville, diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, membre de l'Académie des Belles-Lettres de lad. ville, ancien doyen de la faculté des Arts, professeur royal de langue grecque et professeur de seconde septennaire en l'Université de Caen, demeurant au collège des Arts, parr. St Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger du même lieu. (V. 217.)

99. — Le 24 avril 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Romain-Guillaume Rondel, Escr, seigr de Heudreville, le Favril, Cauverville et autres lieux, conser du roy, maître ordinaire en sa cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, fils de feu Mesre Romain Rondel, Escr, et de feue noble dame Marie-Catherine Maillard, dame et patronne des Parfontaines, de la parr. de St Michel de Rouen, d'une part, et noble demlle Charlotte-Pétronille Aupoix de Mervilly, fille mineure de M. Adrien-Jacques-Pierre Aupoix, Escr, sr de Mervilly, et de

feue noble dame Jeanne-Charlotte-Pétronille-Françoise Lambert d'Argences, de la parr. de la Vespière.

100. — Le 5 janv. 1775, Me Olivier Chauvet, pbre, curé de St Martin-de-Gerrots depuis trente ans, étant devenu infirme et attaqué de paralysie, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Guillaume-Sulpice Theribout, pbre, (originaire de la Goulafrière), vicaire de Prêtreville. Il se réserve toutefois la moitié du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une rente viagère de 300 livres, Fait et passé dans la salle du manoir presbytéral de Gerrots, en présence de Me Claude Bunel, pbre, vicaire de St Aubin-Lébisay, et autres témoins.

Mesre Jean-Jacques-Louis Couespel, seigr et patron de Gerrots, demeurant à Paris, rue St Eloi, parr. St Pierre-des-Arcis, avait donné son consentement à lad. résignation en faveur du sr Theribout, et « non d'autres. ».

Le 22 févr. 1775, led. sr Theribout obtient en cour de Rome des lettres de provision d'ud. bénéfice.

Le 13 avril 1775, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision. Daté du château des Loges.

Le lendemain, le sr Theribout prend possession de la cure de Gerrots, en présence de discrète personne Mesre François-Antoine de Matharel, comte du Palais Apostolique, vicaire général du diocèse de Lx, demeurant à Prêtreville ; Monsr Pierre Hocmelle, prieur de l'abbaye du Val-Richer ; M. Réné-François Gaudin, prieur-curé des Groselliers ; Me François-Charles Fougy, vicaire dud. lieu de Gerrots, et autres témoins. (*V.* 238).

101. — Le 8 mai 1775, dispense de bans pour le mariage entre Me François-Bernard de Froudière, avocat, notaire à Bernay, fils de feu Gilles et de feue dame Catherine-Françoise Goulafre de Camplessis, de la parr. de Ste Croix de Bernay, d'une part, et dlle Jeanne Boudin, fille de feu Emard Boudin, officier au grenier à sel de Bernay, et de dame Marguerite Dorléans, de la parr. de St Victor-de-Chrétienville.

102. — Le 9 mai 1775, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Jacques-Philippe-Louis-Charles-François Isabel d'Ecots, avocat, fils de feu Jean-Jacques Isabel de Beaulieu, et de Françoise Le Normand, de la parr. de Pont-l'Evêque, d'une part, et dlle Marie-Anne de Launey, fille de Jean et de Marie-Anne Durand, de la parr. de Launey-sur-Calonne.

103. — Le 14 nov. 1774, Me Charles Maris, pbre, curé de N.-D. de Druval depuis environ trente ans, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son cousin issu de germain, Me Jacques-Augustin Maris,

pbr̃e, vicaire de Tordouet. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une pension viagère de 450 livres. Fait et passé en la cuisine du manoir presbytéral de Druval.

Le 22 févr. 1775, led. s[r] Maris obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 21 avril 1775, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 mai 1775, le s[r] Maris (1) prend possession de la cure de Druval, en présence de M[e] Noel-Eustache Vesque, pbr̃e, desservant lad. parr̃., et autres témoins. (*V*. **298**.)

104 — Le 19 mai 1775, la cure de Cerisiers, diocèse de Langres, étant vacante par la mort du dernier titulaire et par la démission de M[re] Daniel-Memmie Miché de la Baume, pbr̃e, curé de S[t] André, diocèse de Verdun, qui y avait été nommé, Mes[re] Augustin-Memmie Miché de la Baume, pbr̃e, docteur en théologie de la faculté de Paris et prieur commendataire de Vignory, nomme à cette cure, dépendant de ce prieuré, la personne de M[e] Simon Mangin, pbr̃e dud. diocèse de Verdun. Fait et passé à Lx.

105. — Le 20 juin 1775, dispense de bans pour le mariage entre entre Guillaume-Achille Puchot de Valcour, m[d], fils de feu Guillaume, capitaine d'infanterie, et de feue Marguerite-Dorothée Aubert de Boitannel, et veuf de Marie-Suzanne Desfrièches, originaire de la parr̃. S[t] Jacques de Lx, d'une part, et Anne Lechantre, fille de Jean Ollivier et de Catherine Guerbette, aussi de lad. parr̃.

106. — Le 15 octobre 1774, la nomination à la chapelle S[t] Charles du château seigneurial du Pin appartenant au seig[r] du lieu, noble dame Marie-Reine Victoire de Durcet, marquise de Raray, dame et patronne du Pin et de la chapelle S[t] Charles, en conséquence de l'abandon qui lui a été fait de lad. terre et seigneurie par le marquis de Raray, suivant leur contrat de mariage passé au Breuil, le 7 décembre 1761, nomme à lad. chapelle la personne de M[e] Marie-Pierre-Claude Chéron, de l'Oratoire, clerc tonsuré, originaire de la ville d............... parr̃. S[t] Laurent, diocèse du Mans. Fait au château du Pin.

Cet acte fut déposé, le 11 avril 1775, aux minutes du notariat apostolique de Mes[re] Mathieu-Simon de Lachaume, pbr̃e, chanoine de Lx et grand archidiacre du Lieuvin.

Ce même jour (11 avril) le seig[r] évêque donne aud. s[r] Chéron la collation dud. bénéfice.

(1) M. Maris, originaire de Gacé, prêta serment sans restriction à la Constitution civile du clergé. En 1802, il se rétracta et fut nommé curé de Beaufonr et Druval réunis. Il y mourut le 4 mai 1815. (*Archives de l'évêché de Bayeux. — Archives du Calvados.*)

Le 19 juin 1775, le s[r] Chéron, de l'Oratoire, demeurant au collège de l'Oratoire de Niort, et représenté par M[e] Jean-Pierre Pigny, curé du Pin, prend possession de la chapelle S[t] Charles.

107. — Le 24 mai 1775, le seig[r] évêque nomme au canonicat de Verson, 1[re] portion, vacant par la mort de M[re] François-Etienne-Théodose de Vigneral, diacre, dernier titulaire, la personne de Mes[re] Charles-Simon de Grimouville-Larchant, sous-diacre du diocèse de Coutances, présenté par le roy à l'occasion de son joyeux avènement au trône.

Le 26 juin 1775, led. s[r] de Grimouville-Larchant (1), diacre, est mis en possession dud. canonicat par le ministère de M[r] le doyen. Fait et passé en présence du secrétaire ordinaire et de M[e] Nicolas Letournel et M[e] Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, pbr̄es, officiers douze-livres de la Cathédrale.

108. — Le 1[er] juillet 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Amand-Elie-François de Mire, fils de feu Mes[re] François-Jacques et de noble dame de S[te] Marie du Theil, demeurant en la par̄r. de Canapville, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Louise-Julie de Grieu, fille de feu Charles et de dame Marie-Charlotte Porée, de la par̄r. de S[t] Benoît-d'Hébertot.

109. — Le 24 févr. 1775, Dom Claude-Antoine Touneau, pbr̄e, religieux profès de l'ordre de Cluny, obtient en cour de Rome de nouvelles provisions du prieuré simple de S[t] Arnoult-sur-Touques avec l'autorisation de posséder led. bénéfice conjointement avec l'office claustral dont il jouit dans le prieuré conventuel de S[t] Pierre et S[t] Paul de Coingt, diocèse de Soissons. (*V.* **52**.)

110. — Le 17 mai 1775, la nomination à la cure de N.-D. de la Halboudière appartenant au seig[r] évêque de Lx, sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Simon Lailler, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Charles Boullaye, pbr̄e, curé de S[t] Vincent-de-la-Rivière. Donné au château des Loges.

Le 14 juin 1775, led. s[r] Boullaye prend possession de la cure de la Halboudière, en présence de M[e] Jean-Baptiste-Léon Dieusy, curé de la

(1) M[r] Ch.-S. de Grimouville-Larchant, le troisième fils de Charles-Simon de Grimouville et d'Isabelle-Pétronille Van Evertroeck, naquit à St-Lô en 1751. Il était en 1791 vicaire général à Châlons-sur-Marne, chanoine de Verson en la Cathédrale de Lisieux, prieur commendataire de S[t] Célerin au Maine et de la Chapelle-Guillaume au Perche. Après la suppression du Chapitre de Lisieux, il se retira dans son pays et passa à Jersey où il rendit les plus grands services au clergé pendant la Révolution. Plus tard il devint vicaire général de Mg[r] John Douglas, évêque de Centuries, établi en 1803 vicaire apostolique pour les îles de Jersey et de Guernesey. Enfin en 1819, Pie VII nomma M. de Grimouville évêque de S[t] Mâlo, mais mourut à Jersey, le 20 septembre 1821 avant d'avoir été sacré. Il fut inhumé le 22 dans le cimetière de la paroisse protestante de S[t] Martin. Le siège de S[t] Malo resta supprimé, le concordat de 1817 n'ayant pas été exécuté. — (*Les familles françaises à Jersey pendant la Révolution* par le comte de Lestourbeillon. *Nantes 1886.*)

Trinité (diocèse d'Evreux) ; Me Charles-Alexandre Gasnier, Me Jacques Houssaye, tous deux curés de Montreuil-l'Argillé ; Me Guillaume Le Bis, curé de Réville ; Mr Joseph Poplu, desservant la parr. de la Halboudière, et autres témoins. (*V.* 235.).

111. — Le 25 juillet 1775, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste-François Véron de Ste Marie, avocat fils de Jean-Baptiste et de feue dame Jeanne Louvet, de la parr. de Pont-l'Evêque, d'une part, et dlle Marie-Rose Delaunay des Barres, fille d'Etienne et de dame Marie-Elisabeth Taillet, de la parr. de St Vincent de Rouen.

112. — Le 31 juillet 1775, dispense de bans pour le mariage entre Louis-François Fouques, procureur en l'élection et grenier à sel de Bernay, fils de François et de Marie Trinité, de la parr. de Ste Croix de Bernay, d'une part, et demlle Marthe Hurel, fille de feu Robert, originaire de lad. parr. Ste Croix et demeurant en celle de la Couture.

113. — Le 4 août 1775, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-François Gourdouin, sr de Beauprey, avocat, fils de feu Christophe et de dame Anne Jennequin, d'une part, et dlle Marie-Anne Duchesne, fille de Pierre et de dame Catherine Robillard, tous deux de la parr. de Heurtevent.

114. — Le 19 août 1775, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Geoffroy, Me en chirurgie, fils de feu Pierre et de Marie Fréval, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part et dlle Marie-Anne Chausson, fille de Paul-Georges et de dame Marie Maignet, originaire du bourg du Sap et demeurant aussi en lad. parr. de Saint-Germain.

115. Le 23 août 1775, dispense de bans pour le mariage entre François-Laurent Le Gras, sr de Bordecoste, fils de feu François-Benoît et de dame Marie-Catherine Parrin de Semainville, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et demlle Catherine-Marguerite Le Gras de Longval, fille de feu Pierre et de dame Catherine Le Huen, de la parr. de St Germain de Pontaudemer.

Suit la dispense de parenté au 4e degré obtenue par lesd. parties de S. S. le pape Pie VI.

116. — Le 28 août 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre-Joseph Lambert, chevalier de St Mars, fils de feu Mr Pierre Lambert de St Mars et de noble dame Marie-Benoist de Gouhier, de la parr. de St Pierre-desIfs, d'une part, et de noble demlle Marie-Louise Le Prévost, fille de feu Mesre Jean-Guillaume Le Prévost, Escr, sr de la Moissonnière, et de noble dame Louise-Michelle de Launey, demeurant à Argentan.

117. — Le 4 sept. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Antoine-Emmanuel, comte et marquis titulaire de Belloy, chevr

seigr d'Araines, la Garenne et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, ancien lieutenant colonel d'infanterie, demeurant en la parr. de St Martin de Chambly, diocèse de Beauvais, d'une part, et noble dame Anne Duperrier Dumourier, Vve de Mr Le Grix, chevr, seigr de la Poterie, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

118. — Le 5 sept. 1775, dispense de bans pour le mariage entre M. Nicolas Gibert, Escr, conser au bailliage de Pontaudemer, y demeurant parr. St Ouen, fils de feu M. Nicolas-Pierre Gibert, Escr, et de dame Marie-Anne-Marguerite Lefèvre, d'une part, et demlle Marie-Marguerite Dufour de Plumetot, fille de Mesre François-Etienne Dufour et de feue dame Marie-Madeleine-Clotilde Farcy, de la parr. de St Godard de Rouen.

119. — Le 12 sept. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Félix-Auguste Réaux-Bouley, fils de feu Jacques, originaire de Bourgtheroulde et demeurant à Exmes diocèse de Séez, d'une part, et dlle Anne-Félicité Guestard, fille de Me Jean-Pierre Guestard, ancien notaire, et de feue Anne Renoult, de la parr. de Beaumont-en-Auge.

120. — Le 23 août 1775, la nomination à la cure de N.-D. de Courson appartenant au chanoine de semaine en la cathédrale de Lx, Mre Jean-Baptiste Godefroy, pbre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé de Paynel, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Vigne, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Hamel, pbre de ce diocèse, l'un des vicaires de la Cathédrale, sous-pénitencier et curé de Coquainvilliers. (*V.* **150**.)

Le 25 août 1775, Mr de Gruel, vic. gl, donne aud. sr Hamel la collation dud. bénéfice.

Le 4 sept. 177g, le sr Hamel prend possession de la cure de N.-D. de Courson, en présence de Me Simon Mannoury, curé de St Pierre-de-Courson ; Me Pierre Le Roy, vicaire dud. lieu de St Pierre ; Me François Joriaux, pbre, originaire de la parr. d'Abenon, vicaire de Préaux, et autres témoins. (*V.* **315**.)

Le 21 mars 1781, Pierre Hamel, diacre de la parr. de St Germain de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la prêtrise dans la chapelle du palais épiscopal de Bayeux.

121. — Le 7 févr. 1775, Gabriel Miron, marchand, demeurant en la campagne et parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Aubert, acolyte de lad. parr, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean Aubert, curé de Ferrières, et par Jean-Nicolas Aubert, maître-cordonnier, demeurant à Lx, parr. St Germain.

122. — Le 30 déc. 1774, Jean Duclos, laboureur, demeurant à St Aubin-du-Thennay, constitue 150 livres de rente en faveur de son

frère, Me Gabriel Duclos, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en l'étude de Me Laurent Auzou, notaire à Broglie.

123. — Le 14 sept. 1775, Adrien Caresme, bourgeois d'Honfleur, y demeurant parr. et carrefour St Léonard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis-Jacques-Adrien Caresme (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jacques-Michel Le Broc (2), pbre, et Jacques Osmont, négociant, demeurant l'un et l'autre en lad. ville, rue et parr. St Léonard. Fait et passé à Honfleur.

124. — Le 20 juin 1775, Me François Leproux, pbre du diocèse de Lx, vicaire de N.-D. de Livet-sur-Authou, obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Pierre Duval, pbre, dernier titulaire.

Le 25 sept. 1775, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 oct. 1775, le sr Leproux prend possession de la cure de Livet-sur-Authou, en présence de Mesre Michel-Benoit Gannel, sr du Mont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en sa terre de Fresneuse-sur-Risle, et autres témoins.

125. — Le 24 juillet 1775, Me Philippe Talbot, pbre du diocèse de Lx, vicaire de N.-D. de Neuville-sur-Authou, obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Adam-Magdeleine Roger, pbre, dernier titulaire.

Le 26 sept. 1775, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 oct. 1775, le sr Talbot prend possession de la cure de Neuville-sur-Authou, en présence de Mesre Michel-Benoit Gannel, sr du Mont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de St Louis, demeurant en sa terre de Fresneuse ; Mesre André-Joseph de Bellemare, chevr, seigr d'Ocqueville, demeurant à Lx, parr. St Germain ; Mesre François-André de Bellemare, ancien officier au régiment de Flandres, demeurant aussi en lad. parr. St Germain, précédemment à Neuville ; Monsr Claude-

(1) Mr Caresme, ordonné prêtre en 1777, était vicaire d'Englesqueville lorsque la Révolution éclata. Ce n'était pas un sujet brillant ; mais sa foi et sa piété lui firent apercevoir ce qu'il y avait d'impie dans le serment constitutionnel que l'on demandait au clergé. Il refusa de le prêter et partit pour l'Angleterre au mois de septembre 1792. Il se retira à Gosport chez Smith, rue du Sud. Il passa dix ans en exil et revint au Havre le 9 avril 1802. Il fut nommé curé d'Englesqueville où il mourut en 1820. *(Archives de l'évêché de Bayeux. — Archives municipales de Honfleur. — Ordo de Bx).*

(2) Mr Le Broc, originaire de la paroisse St Léonard, paraît y être resté toute sa vie prêtre habitué. Il refusa le serment et fut mis en prison à Caen au Bon-Sauveur en 1794 et y mourut. *(Archives municipales de Honfleur.)*

François d'Avoult, capitaine d'infanterie, demeurant à Neuville ; Me François Leproux, curé de Livet-sur-Authou, et autres témoins. (*V*. **243**).

126. — Le 12 oct. 1775, vu le certificat du sr Cordier, vicaire de St André-d'Hébertot, dispense de bans pour le mariage de Pierre Guibert.

127. — Le 16 oct. 1776, vu le certificat du sr Bardel, vicaire d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles Rozée, Escr, seigr d'Infreville, seigr et patron de St Paterne de Lieury, du Mesnil, Tostes, La Motte et Monchamp, veuve de noble dame Marie-Louise Bonnet et fils de feu Mr Charles Rozée d'Infreville et de feue noble dame Catherine Lhermite, demeurant à Lieury, diocèse de Séez, d'une part, et noble dlle Catherine-Dorothée de Fouques de Beauchamp et de noble dame Marie-Anne-Dorothée de Mannoury, de la parr. d'Orbec.

128. — Le 24 sept. 1775, Louis-Christophe Couture, clerc de la parr. de St Jacques de Lx, reçoit les ordres mineurs. (*V*. **277**.)

129. — Le 19 oct. 1775, vu le certificat du sr Desmares, vicaire du Mellerault, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles Guyon d'Acquigny, capitaine à le légion de Soubise, fils de feu Mesre Charles et de noble dame Marie-Louise Leroy, de la parr. de la Cochère, diocèse de Séez, d'une part, et noble demlle Charlotte-Barbe-Jacqueline Delauney de la Tirlière, fille de feu Mesre Jacques-Henry et de noble dame Marie-Jacqueline de Hays, de lad. parr. du Mellerault.

130. — Le 23 oct. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Adrien-Pierre-Charles Lambert de St Marc, de la parr. de Tournay, diocèse de Séez et demeurant à Rouen. d'une part et noble demlle Hélène-Louise-Victoire-Félicité de Nocey, originaire de la parr. du Torquesne et demeurant depuis temps de droit en celle de St Hymer, fille de feu M. Gaspard-Abraham de Nocey et de noble dame Françoise-Henriette de Malvoue.

131. — Le 23 oct. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas-Augustin Bréard, homme veuf, greffier en la maitrise des Eaux et Forêts de Pont-l'Evêque, y demeurant, d'une part, et dlle Catherine-Elisabeth Querruel, fille de feu Jean-Baptiste et d'Anne Le Cordier, aussi de lad. ville de Pont-l'Evêque.

Suit la dispense de l'empêchement d'affinité, au 2e degré, obtenue en cour de Rome par les parties.

132. — Le 5 juin 1775, la nomination à la cure de St Léger-d'Ouillie appartenant au seigr évêque de Blois, à cause de la réunion de l'abbaye de St Laumer à la mense épiscopale, Mgr Charles-Gilbert de May de Termont, évêque de Blois, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Adrien Hébert, dernier titulaire, la personne de Me Pierre

Hébert de la Motte, pbr̄e, de la ville de Lx. Fait et passé à Conflans, près Paris, au château dud. seig^r évêque.

Le 9 juin 1775, le seig^r évêque de Lx donne aud. s^r Hébert de la Motte la collation dud. bénéfice.

Le 17 oct. 1775, le s^r Hébert de la Motte prend possession de la cure de St Léger, en présence de Me Jacques Le Roux, pbr̄e, desservant lad. parr̄. ; Me Guillaume-Jacques-François Boudard, directeur des Economats du diocèse de Lx, demeurant en lad. ville, et autres témoins.

133. — Le 24 sept. 1775, Jean-Baptiste Fouques, fils de Jean et de Louise Vallée, de la parr̄. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure cléricale.

134. — Le 11 novembre 1775, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Huard, M^e en chirurgie, fils de Jacques et de Catherine Roques, de la parr̄. de St Rémy-sur-Orne, diocèse de Bayeux, et demeurant en celle de St Germain de Lx, d'une part, et d^lle Marie Letellier, fille de feu Philippe, de lad. parr̄. de St Germain.

135. — Le 13 nov. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Robert-René de Huldebert, fils de feu Robert et de feue Marie-Elisabeth Deshayes, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay, d'une part, et Madeleine Lecavellier, fille de feu Louis, originaire de la parr̄. du Mesnil-Simon et demeurant en celle de St Germain de Lx.

136. — Le 14 nov. 1775, vu l'attestation du s^r Bardel, vicaire d'Orbec, dispense de bans pour le mariage, entre Mre Jean-Baptiste-Bernardin du Prais de Surville, chev^r, seig^r de Surville et autres lieux, officier major au régiment des gardes françaises, fils majeur de feu M. Bernardin du Prais de Surville et de noble dame Marie-Anne Dirlande, originaire de la ville d'Orbec et demeurant à Paris, parr̄. St Roch, d'une part, et noble dem^lle Marie-Apolline Simon de Francval, fille de feu Louis-Adrien de Francval et de feue noble dame Marie-Gabrielle Lailler de lad. parr̄. d'Orbec.

137. — Le 20 juillet 1775, la nomination à la cure de St Michel du Brèvedent appartenant au seig^r du lieu, M. Jean de Forges, avocat en parlement, seig^r et patron du fief, terre et seigneurie du Brèvedent et des fiefs de Beaumont et Bois-Guillaume, y réunis, demeurant à Paris, rue du Petit-Bourbon, faubourg St Germain, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Rabot, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me François-Olivier Lelasseur, pbr̄e du diocèse de Lx, curé du Faulq. Fait et passé à Paris, en lad. demeure dud. seig^r.

Le 28 juillet 1775, Mr Despaux, vicaire général du seig^r évêque, donne aud. s^r Lelasseur la collation dud. bénéfice.

Le 11 nov. 1775, le s^r Lelasseur (1) prend possession de la cure du

(1) Mr Lelasseur, originaire de St Jacques de Lx, refusa, en 1791, de prêter le serment cons-

Brèvedent, en présence de Me Nicolas-Robert Legagneur, vicaire du Faulq ; Jean-Félix du Hauvel, Escr, officier au corps des grenadiers royaux, demeurant aud. lieu du Brèvedent, et autres témoins. (*V.*292).

138. — Le 15 nov. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Me François Mesnier, procureur en l'élection de Lx et grenier à sel de lad. ville, fils de feu Robert Mesnier, aussi procureur aux mêmes sièges, et de dame Jeanne Hébert, de la parr. St Germain, d'une part, et dlle Jeanne-Victoire Letanneur des Coutures, fille de feu Joseph et de dame Jeanne-Angélique-Magdeleine Pesquet, de la parr. de Cambremer, diocèse de Bayeux.

139. — Le 17 nov. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Eustache Vitrouil, fils de Pierre et de feue Catherine Hubert, de la parr. d'Orbec, d'une part, et Marie-Félicité Mouroult, fille de Louis, de la parr. de St Germain de Lx. Cet acte fut porté au bureau des Insinuations par Me Pierre Vitrouil de la Grandière, pbre.

140. — Le 25 nov. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Baptiste-Guillaume de Mire, capitaine d'infanterie, fils de feu Mesre Jean-Baptiste et de dame Elisabeth-Jeanne-Angélique du Hauvel, de la parr. de Canapville, d'une part, et demlle Marie-Anne de Chanu du Tilleul, fille de Mesre Michel-Gabriel de Chanu, seigr et patron du Tilleul-Fol-Enfant et autres lieux, et de dame Marie-Magdeleine-Catherine Fouques d'Asnières, de lad. parr. du Tilleul.

141. — Le 27 nov. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Félix Bourdon des Thuilleries, bourgeois de Lx, demeurant en la parr. St Jacques, fils de feu Charles Bourdon, conser du roy en l'élection de Pontaudemer, et de feue dame Anne de Folleville, d'une part, et dlle Victoire Lucas, fille de M. Robert-Joseph-Edouard Lucas, premier conseiller au bailliage de Pautaudemer, et de noble dame Elisabeth-Jeanne-Victoire de Larcher de la Prairie, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

142. — Le 27 nov. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Hubert de la Huberdière, homme veuf, fils de Robert et de dame Marie-Madeleine Rivière, de la parr. de Ste Croix de Bernay, d'une part, et demlle Louise Villaye des Vallées, fille de feu Jean-Elie et de dame Marie-Louise Perrine, de la parr. d'Orbec.

143. — Le 27 nov. 1775, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-Nicolas Muteau, contrôleur des actes et receveur des domaines du roy au bureau de Fervaques, fils de Jacques et de dame Marie-

titutionnel. Il fut destitué et, l'année suivante, il partit en exil. Il mourut subitement à Farnham en 1794. Mr Legagneur que nous trouvons ici parmi les témoins, fut nommé curé du Brèvedent en 1802. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux.)*

Françoise Rioult, de lad. parr. de Fervaques, d'une part, et dem[lle] Marie-Suzanne-Julie de Mauger, fille de Joseph-Augustin et de dame Suzanne-Elisabeth Delafosse, de la parr. de Beaumont-en-Auge.

144. — Le 1[er] déc. 1775, vu l'attestation du s[r] Quesnel, desservant la parr. de S[t] Rémy d'Annebault, dispense de bans pour le mariage de Louis Jourdain.

145. — Le 29 nov. 1775, M[e] Jean-François Naudin, pbre, titulaire de la chapelle S[t] Martin en la Cathédrale et curé de la Goulafrière, résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains de M[re] Alexandre-Victor de Champagné, chanoine de lad. Cathédrale et remplissant actuellement en icelle les fonctions de chœurier ou chanoine de semaine. Fait et passé au palais épiscopal de Lx, en présence de François Moret, suisse de Mg[r] l'évêque, et Jean-Henry Lelièvre, domestique.

Le 1[er] décembre 1775, led. s[r] de Champagné nomme aud. bénéfice, ainsi vacant, la personne de M[e] François de Pecqueult de la Varende, clerc de ce diocèse.

Le 4 décembre 1775, le s[r] de Pecqueult est mis en possession de la chapelle S[t] Martin par le ministère de M[r] le doyen.

Le 20 mars 1774, François-Robert de Pecqueult, fils de Gilles et de Marie-Catherine-Louise de Larcher, de la parr. d'Epaignes, reçoit la tonsure cléricale.

146. — Le 22 nov. 1775, M[e] Nicolas-Louis Le Moine, ancien procureur au bailliage de Pontaudemer, demeurant rue aux Juifs, parr. S[t] Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Thomas-Laurent Desormeaux, acolyte de lad. parr. afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un tènement de maisons appartenant aud. s[r] constituant, sis Grande Rue, parr. S[t] Ouen, borné, d'un côté, par l'auberge des Trois Rois et, d'autre côté, par une allée commune ; d'un bout par le s[r] Tesson, et, d'autre bout, par une rivière descendant à celle de la Rille. Elle est de plus garantie par M[e] Robert-Guilaume Noel, M[e] Michel-Pierre Durand, procureurs au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, Grande Rue, parr. S[t] Ouen ; M[e] Louis-Jérôme Desormeaux, bachelier en droit, demeurant rue aux Juifs, en lad. parr. S[t] Ouen, et Robert-Edouard-Nicolas Canel, bourgeois de lad. ville, demeurant en la même rue aux Juifs. Fait et passé à Pontaudemer, en l'étude de M[e] Jean-François Lenormand, notaire du roy.

Led. s[r] acolyte, né en lad. parr. S[t] Ouen, était fils de feu M[e] Jacques-Thomas Desormeaux, docteur en médecine, et de d[lle] Marie-Anne Tallon. Il faisait alors ses études au collège de Lx, à Paris, et fut représenté dans cet acte par M[e] Edouard-Bernard Canel, procureur au bailliage de Pontaudemer et demeurant dans la Grand'Rue.

147. — Le 6 décembre 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Robert de Loubert, chev^r, seig^r et patron de Martainville, fils de feu Mes^re François-Bonaventure de Loubert, chev^r, seig^r et patron de Martainville, et de noble dame Renée-Charlotte de Bailleul, de la parr̄. de Moulicent, province du Perche et diocèse de Chartres, d'une part, et noble dem^lle Marie-Françoise de Rély, fille de Mes^re François-Jean-Paul de Rély, chev^r, seig^r de Belleville, et de noble dame Marie-Jeanne-Urbaine-Rénée de Recal, de la parr̄. de N.-D.-du-Hamel et demeurant en celle d'Orbec depuis temps de droit.

148. — Le 1er décembre 1775, Me Léonor Viel, pbr̄e, curé de Plasnes et prieur du bénéfice de l'Hermitage de Plasnes, remet purement et simplement led. prieuré entre les mains du seig^r évêque pour qu'il y soit pourvu par le présentateur ordinaire.

Séance tenante, haut et puissant seig^r Louis, marquis de Prie, seig^r haut-justicier des marquisats de Plasnes, Courbépine et Echanfrey, seig^r de Coquainvilliers, du Chesne, de Lessard et de Moulin-Chapelle en Normandie, et de Themillon en Bourgogne, ancien colonel aux grenadiers de France, gouverneur de Bourbon-Lancy, commandeur grand-croix de l'Ordre électoral de St Michel de Bavière, nomme aud. hermitage de Plasnes la personne de Me Charles Deschamps, clerc tonsuré du diocèse de Lx, chapelain titulaire de St Clair, en la parr̄. de Boissy. Fait et passé au château de Courbépine, en présence de Mes^re Louis-Michel Paris, sous-diacre du diocèse de Séez, demeurant à Paris, parr̄. St Eustache, rue Neuve des Bons-Enfants, et de Me Michel Mabire pbr̄e, vicaire de Plasnes.

Le 5 décembre 1775, le seig^r évêque donne aud. s^r Deschamps la collation dud. bénéfice.

Le 7 décembre 1775, le s^r Deschamps prend possession de l'hermitage de Planes par la libre entrée en iceluy prieuré, prière à Dieu à genoux et toucher des anciens vestiges et débris, en présence dud. s^r curé de Plasnes, dud. s^r vicaire, et de Me Jacques Bernays, chanoine du même lieu.

149. — Le 7 déc. 1775, la nomination à la cure de N.-D. des Authieux-sur-Corbon appartenant au seig^r du lieu, noble dame Marie-Anne Duperrier du Mourier, dame et patronne des Authieux, Herbigny et autres lieux, épouse de Mes^re Antoine-Emmanuel, comte et marquis titulaire de Belloy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, ancien lieutenant colonel d'infanterie, tous deux demeurant ensemble en leur hôtel sis à Pontaudemer, rue aux Juifs, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Joseph-Hyacinthe Pomarède, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Michel Hariel, pbr̄e, originaire de la parr̄. de St Jacques de Beauvais, chapelain en la cathédrale du même lieu et

habitué en l'église paroissiale de Méru, aud. diocèse, demeurant au bourg de Méru. Fait et passé à St Aignan de Pontaudemer.

Le 9 déc. 1775, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Hariel la collation dud. bénéfice.

Le 11 déc. 1775, le sr Hariel prend possession de la cure des Authieux-sur-Corbon, en présence de Me Jean-Baptiste Oursel, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

150. — Le 20 sept. 1775, Me Pierre Hamel, pbre, haut vicaire de la Cathédrale, curé de Coquainvilliers et, depuis, pourvu de la cure de N.-D. de Courson, demeurant encore à Lx, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Coquainvilliers entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre-Jean Gallouin, pbre, vicaire de St Germain de Lx. (*V.* **120**.)

Le 2 déc. 1775, led. sr Gallouin remet entre les mains du seigr évêque tous et tels droits qu'il peut avoir sur lad. cure de Coquainvilliers dont la résignation en sa faveur a été admise en cour de Rome.

Le 8 déc. 1775, la nomination à la cure de St Martin de Coquainvilliers appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Jean-François-Polycarpe Naudin, chanoine prébendé de Cordebugle, nomme à lad. cure, vacante comme il est dit ci-dessus, la personne de Me François-André Husset, pbre de ce diocèse.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Husset la collation dud. bénéfice. Daté du palais épiscopal de Lx.

Le 18 déc. 1775, le sr Husset (1) prend possession de la cure de Coquainvilliers, en présence de Mesre Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, pbre, demeurant au château et parr. du Torquesne ; Nicolas Edain, maître d'école, demeurant à Coquainvilliers, et autres témoins. (*V.* **233**).

151. — Le 25 nov. 1775, la nomination au prieuré régulier simple de St Nicolas de Maupas, sis en la parr. de Capelle-les-Grands, appartenant au seigr abbé de N.-D. de Lyre, Mgr Louis-Constantin, prince de Rohan, cardinal-prêtre de la Ste Eglise romaine, évêque-prince de Strasbourg, commandeur de l'Ordre du St Esprit, abbé commendataire des abbayes de N.-D. de Lyre et de St Apre, demeurant à Paris en son hôtel, rue de Varennes, faubourg St Germain, nomme, en vertu d'un indult apostolique, prieur commendataire du prieuré de Maupas, vacant par la mort de Mre Claude-Henry de Fusée de Voisenon, pbre du diocèse de Boulogne, la personne de Me Charles-Vincent du Plaquet, clerc du diocèse de Noyon et censeur royal (censor regius).

(1) M. Husset, originaire de Saint-Germain de Lx, prêta en 1791 le serment schismatique et resta curé constitutionnel. Après la Révolution il se soumit immédiatement à l'évêque de Bayeux qui le continua dans sa cure. Il y mourut en 1809, à l'âge de 73 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx.*)

Le seig^r abbé mentionne les conditions ordinaires de semblables nominations, à savoir que le nouveau titulaire devra réparer ou reconsruire les bâtiments du prieuré qui sont en mauvais état et obtenir dans les huit mois à dater de ce jour des provisions en cour de Rome de ce bénéfice.

Le 14 déc. 1775, Me Mathieu Poëtevin, pbrē du diocèse de Séez, chanoine et grand chantre de l'église de Mortagne au Perche, y demeurant, nommé par le roy sur l'abbaye de N.-D. de Lyre, comme tenant l'indult de Mes^re François-Marie Peirenc de Moras, chev^r, cons^er du roy en sa cour de parlement, commissaire aux requêtes du Palais, requiert du seig^r abbé de N.-D. de Lyre sa présentation au prieuré de Maupas, vacant par la mort dud. s^r de Voisenon. Son Eminence répond qu'elle ne peut, quant à présent, faire expédier les provisions requises ; qu'elle veut au préalable examiner le droit dud. s^r abbé Poëtevin et savoir si, en sa qualité de cardinal, elle n'est point exempte de l'indult. C'est pourquoi Son Eminence ne pourra donner une réponse définitive que dans une quinzaine de jours. Fait et passé à Paris, en l'hôtel de Son Eminence.

Le 16 décembre 1775, sur le refus dud. seig^r abbé de nommer immédiatement le s^r Poëtevin à ce bénéfice, Mre Jean-Baptiste-Gabriel Le Corgne de Launay, pbrē, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire de St Pierre de Vierzon, chanoine et grand archidiacre de la métropole de Paris et vicaire général dud. diocèse, commissaire et exécuteur des indults accordés par Sa Sainteté le pape Clément IX au roi très chrétien pour ses maîtres des requêtes, accorde aud. s^r Poëtevin les provisions demandées. Fait et passé au Châtelet de Paris.

Le 19 décembre 1775, le s^r Poëtevin prend possession du prieuré de Maupas avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me François Routoure, curé de la 1re portion de Capelles, Me Jacques-Hardouin, vicaire d'icelle portion, et autres témoins.

152. — Le 19 décembre 1775, la nomination à la chapelle de N.-D. de la Pipardière, en la parr̄. de Livarot, appartenant au seig^r du lieu, haut et puissant seig^r Pierre-François, chev^r, marquis de Fresnel, seig^r de Mathieu, Périers, Anguerny, la Pipardière et autres lieux, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Michel Dutrait, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Louis-François Retout pbrē, du diocèse de Séez, vicaire de la parr̄. de St Hilaire-le-Pigeon aud. diocèse. Donné à Mathieu, diocèse de Bayeux, au château dud. seig^r.

Le 29 décembre 1775, le seig^r évêque donne aud. s^r Retout la collation dud. bénéfice. Donné au Palais épiscopal de Lx.

Le lendemain, le s^r Retout prend possession de la chapelle de la

Pipardière, en présence de Me Charles-Auguste Bonnet de Monville, vicaire de Ste Marguerite-des-Loges, bachelier en droit en l'Université de Caen ; Pierre-Louis-Antoine Desdouets, contrôleur au grenier à sel de Livarot, et autres témoins.

153. — Le 6 janv. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Alexandre-François de Brèvedent, seigr du fief et seigneurie du Bocage, fils de feu Joseph-André et de feue noble dame Anne Halley, de la parr. de Genneville, d'une part, et demlle Marie-Anne-Suzanne Guérin, fille de M. Jacques-Alphonse Guérin, bourgeois de Rouen, et de feue dame Antoinette Desperroys, de la parr. de Ste Marie-la-Petite, de la ville de Rouen.

Les bans furent aussi publiés à Toutainville.

154. — Le 8 janv. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Charles-François Pigis, sr de la Bretonnière, fils de Pierre et de Marie Gondouin, demeurant en la parr. de Neuville-sur-Touques, d'une part, et dlle Jeanne Blot des Favrils, fille de Jean et de feue Gabrielle Hersent, de la parr. de Gacé.

155. — Le 8 janv. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Guillaume de Boctey, Escr, sr de Grandmesnil, fils majeur de feu Guillaume et de dame Marie de Venois, originaire de la parr. de St Germain-de-Livet et demeurant en celle de St Jacques de Lx, d'une part, et demlle Marguerite Maillet, fille de feu François et de feue Magdeleine de Lauberdier, de la parr. de St Germain de Lx.

156. — Le 11 janv. 1776, vu le certificat du sr Le Bertre, vicaire de N.-D. de la Couture, et du sr Bardel, curé d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre-Eustache Courtin, avocat et notaire en la ville d'Orbec, y demeurant, fils de feu Eustache, procureur au bailliage dud. lieu, et de feue dame Catherine Le Marchand, d'une part, et dlle Catherine-Rénée Rouph, fille de Me Etienne-Léonard Rouph, directeur des Aides à Bernay, et d'Anne-Catherine-Perrine Maillard, de lad. parr. de la Couture.

157. — Le 12 janv. 1776, vu l'attestation du sr Bunel, vicaire de St Ouen de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage de Jeanne-Françoise Bunel, fille de Nicolas, née à Montivilliers, diocèse de Rouen et demeurant en lad. parr. St Ouen de Pontaudemer

158. — Le 4 déc. 1775, Me Pierre Touquet, pbre, licencié ès-lois en l'Université de Caen, curé de N.-D. de la Couture de Bernay et, depuis, pouvu de la cure de Fontaine-l'Abbé, diocèse d'Evreux, demeurant encore à Bernay, résigne purement et simplement lad. cure de la Couture entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par Mesre Léonor de Poudenx, pbre du diocèse de Dax, licencié en théologie de la Maison et Société de Navarre et abbé commendataire de

l'abbaye royale de N.-D. de Bernay, qui en est patron présentateur. Fait et passé à Lx.

Le 6 déc. 1775, led. seig^r abbé, représenté par Me Jacques-Antoine Frémont, bourgeois de Bernay, nomme à la cure de N.-D de la Couture, la personne de Me Jacques Jouen, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, curé de Ste Croix de Bernay. Fait et passé en la maison abbatiale de lad. abbaye, en présence de Me Jean Bourlet, pbr̄e, premier vicaire de Ste Croix de Bernay ; Jean-François Goulafre, s^r de Camplessis, cons^er du roy, lieutenant particulier honoraire du bailliage d'Orbec, demeurant en lad. parr̄. Ste Croix.

Le 9 déc. 1775, le seig^r évêque donne aud. s^r Jouen la collation dud. bénéfice.

Le 15 janv. 1776, le s^r Jouen prend possession de la cure de N.-D. de la Couture avec toutes les cérémonies accoutumées et au son des cloches et des orgues, en présence des clergés des deux paroisses de Bernay et spécialement de Me Jacques-Pierre Le Bertre, premier vicaire de la Couture ; Me Pierre Bosquet, Me Jean Bourlet, Me Pierre-Alexandre Le Mercier, vicaires de Ste Croix ; André Lefrançois, ancien marguillier ; François Hubert-Descours, André Desplanches et François Le Bertre, marguilliers en charge, tous demeurant à Bernay. (*V.* **206**).

159. — Le 27 janv. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jacques-Charles-Victor Denis, fils de Mes^re Jacques Denis, Esc^r, s^r de Cantepie, et de feue noble dame Charlotte-Victoire Dubois, de la parr̄. de Cambremer, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble dem^lle Marie-Jeanne-Louise de Bouffay, fille de Mes^re François-Joseph de Bouffay, Esc^r, seig^r et patron de Cordebugle, et de feue noble dame Louise-Marguerite-Jacqueline de Vauquelin, de lad. parr̄. de Cordebugle.

160. — Le 21 août 1775, Me Charles Louédin, pbr̄e du diocèse de Lx, expose en cour de Rome que le prieuré simple et chapelle régulière de St Nicol du Val-de-Claire, en la parr̄. Ste Catherine d'Honfleur, sont vacants par la raison que Dom Jean-Baptiste d'Albiac, religieux profès de l'abbaye de Grestain, qui en est actuellement possesseur, n'est pas clerc tousuré et par suite se trouve incapable de posséder un bénéfice. C'est pourquoi il demande et obtient pour lui-même des lettres de provision de ce prieuré, à condition qu'il prendra l'habit et fera profession dans l'Ordre de St Benoît.

Le 20 janv. 1776, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 23 janvier 1776, le s^r Louédin se transporte aud. prieuré avec le notaire apostolique pour en prendre possession. Ils trouvent la porte fermée, et s'adressent aud. s^r d'Albiac qui était venu aussi au prieuré Ils lui demandent de leur en remettre les clefs ou de faire ouvrir lui-

même les portes. Mais celui-ci répond qu'il est paisible possesseur de ce bénéfice et qu'il s'oppose, pour des motifs qu'il déduira plus tard, à ce que le s^r Louédin en prenne possession. Sur cette réponse celui-ci est mis en possession du prieuré de St Nicol par la prière faite à la porte de la chapelle et par le toucher des murs de l'enceinte qui forment la clôture. Quand le notaire lit à haute voix le procès-verbal de prise de possession, le s^r d'Albiac déclare de nouveau qu'il s'y oppose formellement.

161. — Le 29 janvier 1776, dispense de bans pour le mariage entre haut et puissant seig^r Charles-Robert de la Pallu, capitaine de dragons, fils de haut et puissant seig^r Gilles-Joseph de la Pallu et de haute et puissante dame Claudine-Albertine du Houlley, de la parr. de St Nicolas-des-Lettiers, d'une part, et dem^lle Antoinette-Marie-Adine de Villesavin, fille de François-Louis-Joseph Porlier de Rubelles, originaire de Villesavin, diocèse de Blois, et demeurant à Paris depuis temps de droit.

162. — Le 30 janv. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Louis-Pierre-André-Jean-Baptiste Deshayes de Clarbec, chev^r, fils mineur de Mes^re Jean-Baptiste Deshayes, chev^r, seig^r de Gassart et autres lieux, et de noble dame Marie-Anne Gaspard, demeurant à St Hymer, d'une part, et noble dem^lle Charlotte-Elisabeth de Caqueray, fille de Mes^re Louis de Caqueray, chev^r, patron honoraire de Roncherolles-en-Bray et autres lieux, et de feue noble dame Marie-Charlotte Le Vaillant, demeurant à Roncherolles, diocèse de Rouen.

163. — Le 6 févr. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re François Poterat de St Sever, Esc^r, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, chef de bataillon au régiment de Guyenne, veuf en premières noces, fils de feu Louis-Henry et de feue noble dame Julie de Gaugy, de la parr. de S^t Lo de Rouen, d'une part, et noble dem^lle Anne-Marguerite-Reine Deshayes, fille de feu Jacques-Jean-Etienne et de dame Marguerite-Reine Desportes, de la parr. de Ste Catherine de Honfleur.

164. — Le 25 janv. 1776, Mre Jean-François-André de Parfouru, pbre, curé de St Gervais-d'Asnières, remet purement et simplement son bénéfice entre les mains de Mes^re Jacques-François-Augustin de Carrey, pbre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'Eglise primatiale de Normandie, seig^r châtelain et patron présentateur de St Gervais, St Léger de Glatigny, Gauville, Claville, Piencourt, Mesnil-Godement et autres lieux.

Le 31 janv. 1776, led. seig^r présentateur nomme à la cure de St Gervais, ainsi vacante, la personne de Me Charles Fontaine, pbre, curé de Piencourt, 1re portion, qui « est un curé zélé et vertueux, qui travaille

depuis longtemps dans le diocèse de Lx, » et qui est très capable de remplir les vues du seigr présentateur et celles du seigr évêque pour le bien spirituel de la parr. et le soin des pauvres. Fait et passé à St Gervais où « la rigueur du temps et la difficulté des chemins » retiennent led. seigr présentateur, et l'empêchent d'aller rendre de vive voix ses devoirs à Sa Grandeur. *(Lettre de présentation.)*

Le 3 févr. 1776, led. seigr évêque donne aud. sr Fontaine la collation dud. bénéfice.

Le 5 févr. 1776, le sr Fontaine (1) prend possession de la cure de St Gervais, en présence desd. srs de Carrey et de Parfouru, demeurant en lad. parr. ; de Me Charles-Nicolas Gaillard, vicaire du lieu, et plusieurs autres témoins. (*V.* **281**).

165. — Le 13 févr. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-François de Nollet de Malvoue, chevr, seigr de Magny, fils mineur de Mesre Louis-François de Nollet, sr de Malvoue, et de feue noble dame Françoise de Bardouil, de la parr. de Guerquesalles, d'une part, et dlle Jeanne-Françoise-Jacqueline Girez du Homme, fille mineure de Me Claude Girez, sr du Homme, consor du roy et de Monsieur fils de France, frère du roy, lieutenant-général au bailliage du Perche séant à Bellême, et de dame Jeanne Girard, domiciliée de droit à Bellême et de fait à Argentan, parr. St Germain.

166. — Le 14 févr. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-Yves-Louis Germaine de la Moissardière, avocat au parlement de Paris, fils de Me Charles Germaine de la Moissardière, avocat, et de feue noble dame Angélique Billard de Merry, originaire de Fervaques et demeurant à Orbec, d'une part, et dlle Marie-Catherine-Barbe Motte, fille de feu Jean et de dame Marie-Catherine Trevet, aussi de la parr. d'Orbec.

167. — Le 17 févr. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-François-César Le Carbonnier, Escr, fils de feu Me Louis et de noble dame Jeanne-Thérèse Le Grix, dame de la Morsanglière, de la parr. de Bonneville-la-Louvet, d'une part, et dlle Marie-Marguerite de Larcher, originaire d'Epaigne, fille de feu M. Jean-Baptiste de Larcher, Escr, sr de la Prairie, et de noble dame Marguerite Le Grix, actuellement épouse de M. Le Bienvenu, chevalier de Risle, seigr du fief noble de Vattot des Clémentins, de la parr. de Fatouville.

168. — Le 19 sept. 1775, Me François Piel, pbre, curé du Bois-Hellain, et, depuis, pourvu de la cure du Torpt, demeurant encore au Bois-Hellain, donne sa procuration pour résigner icelle parr. entre les

(1) Mr Fontaine, originaire de St Julien-sur-Calonne, refusa, en 1791, le serment schismatique et fut destitué. Il n'émigra pas, mais il se cacha aux environs de Blangy où il administrait en secret les sacrements aux chrétiens restés fidèles. *(Archives de l'Eure)*.

mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Guillaume-Louis Formeville, pbrē, vicaire du Torquesne. Fait et passé à Lx. (*V.* **64**).

Le 10 oct. 1775, led. sr Formeville obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 18 janv. 1776, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 15 févr. 1775, le sr Formeville (1) prend possession de la cure de N.-D. du Bois-Hellain, en présence de Me Nicolas Fortin, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

169. — Le 19 févr- 1776, dispense de bans pour le mariage entre François-Guillaume de Vivefoy, Escr, sr du Plessis, fils de feu François-Guillaume de Vivefoy et de Marguerite du Hauvel, de la parr̄. d'Epaignes, d'une part, et Marguerite, fille naturelle de Catherine Haute, de la parr̄. de Bournainville.

170. — Le 19 févr. 1776, vu l'attestation du sr Le Maitre, vicaire d'Epaignes, dispense de bans pour le mariage d'Anne Bordelle.

171. — Le 16 févr. 1776, Me Pierre-Augustin Le Belhomme, curé de la 2e portion de St Désir, fait signifier à messieurs les doyen et chanoines de la Cathédrale, qu'en vertu de l'Edit de mai 1768, il renonce à toutes les dîmes de lad. parr̄. et opte pour la portion congrue.

172. — Le 21 févr. 1776, Me Michel Liénard, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Neuville-sur-Touques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **43**.)

173. — Le 1er févr. 1776, Me Laurent Morin, avocat en parlement, demeurant à Honfleur, parr̄. St Léonard, rue des Buttes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Emmanuel-Bernard Morin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une ferme appartenant aud. sr constituant, nommée anciennement Le Moret, située à Gonneville-sur-Honfleur. Elle est de plus garantie par Messieurs Michel de la Croix de St Michel, avocat en parlement, conseiller et maire au gouvernement d'Honfleur, y demeurant rue Boudin, et Thomas-Bernard Pottier, bourgeois de cette ville où il demeure rue de la Chaussée, parr̄. N.-D. Fait et passé à Honfleur.

Led. sr acolyte, demeurant actuellement à Coutances, parr̄. St Pierre, fut représenté par Philippe-Jean Gallois, praticien, demeurant à Honfleur, parr̄. Ste Catherine.

174. — Le 24 sept. 1752, Jean-Jacques-François Deshayes, fils

(1) M. Formeville, originaire de St Germain de Lisieux, refusa de prêter le serment schismatique et emigra en Angleterre. Il y mourut a Winchester en 1798. Il avait eté remplacé par L.-J. Gontier, prêtre assermenté, originaire de Flancourt, pres Bourgtheroude. (*Nécrologie Anglais, au Chapitre de Bx. — Archives de l'Eure.*)

de François et de Michelle Jouenne, de la parr. de St Jean de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 19 juin 1759, led. sr Deshayes, pbre, âgé de 28 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1759, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres d'Auxerre, Meaux, Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez, Le Mans, Angers et Noyon, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 8 août 1770, il est nommé professeur septennaire en lad. Université pour avoir professé les humanités au collége du Bois depuis la rentrée des classes de 1760 jusqu'à ce jour.

Le 1er mars 1776, Me Deshayes, Me ès-arts en l'Université de Caen, ancien doyen de la Faculté des Arts, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres de lad. ville, professeur septennaire au collège du Bois, demeurant Grande-Rue, parr. St Jean, fait signifier par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

175. — Le 1er mars 1776, Me Jacques Rebut, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Maclou-la-Campagne, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles et de St Pierre de Préaux, au seigr abbé de Grestain et aux dames religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **50**).

176. — Le 13 mars 1776, Me Nicolas Després, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Reux, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de Ste Barbe. (*V.* **86**.)

177. — Le 13 mars 1776, Me Etienne Duchesne, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Martin de Mailloc, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx. (V. **42**, **208**.)

178. — Le 1er nov. 1767, Jean Manson, fils de Philippe et de Marie Bardou, de la parr. de Bellou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1767, il avait été reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 20 févr. 1771, led. sr Manson, pbre, âgé de 26 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les cha-

pitres de Lx, etc., ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 16 mars 1776, le sr Manson, vicaire de N.-D. de Courson, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, en parlant, pour les srs chanoines, à Me Antoine Duprey, pbrē, haut-vicaire et secrétaire dud. Chapitre, trouvé en la Cathédrale.

179. — Le 27 déc. 1775, Robert Allaire, marchand, demeurant à Ste Marguerite-des-Loges, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Allaire, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Ste Marguerite-des-Loges, par le ministère de Me Jean-Baptiste Cordier, notaire à Livarot.

Led. sr acolyte était fils dud. Robert et de Catherine Surlemont.

180. — Le 31 oct. 1775, Me François Marais, acolyte, originaire de Beuzeville, fils de feu Antoine et de feue Elisabeth Le Roy, constitue 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Beuzeville, en l'étude de Me Eustache-Jacques Bunel, notaire gardes-notes, en présence d'Antoine Buffet, menuisier, et de Philippe Lecerf, « maître d'école et tourneur », demeurant l'un et l'autre aud. lieu.

181. — Le 28 déc. 1775, Jean Leclerc, marchand, demeurant à Pontalery, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Louis-Jean Le Bourgeois (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Livarot, en présence de Robert Allaire, marchand, et de François Doisy, maître d'école, demeurant aud. bourg.

Led. sr acolyte était fils de Jean Le Bourgeois et de feue Marie Picard.

182. — Le 30 déc. 1775, François Pivalle, arpenteur royal, demeurant au Tilleul-Fol-Enfant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sieur Alexandre Pivalle, acolyte, originaire de la parr̄. de Plainville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mesre Louis-André-Réné Le Boullenger, chevr, seigr de Chaumont, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Bernay, rue de Geôle, parr̄. Ste Croix, et par Mesre Michel-Gabriel de Chanu, seigr et patron du Tilleul-Fol-Enfant, seigr du Grand Bosbenard, Crécy, la Lande, Cantepie et autres lieux, demeurant à Bernay, parr̄. de la Couture.

183. — Le 2 janv. 1776, Philippe Le Monnier, marchand, demeu-

(1) M. Le Bourgeois prêta serment en 1791 et, au refus de M. Baileul, vicaire de Livarot, fut élu curé constitutionnel du Mesnil-Durand pour remplacer le vénéré M. Dufresne. En l'an II, il fut arrêté comme suspect ; mais son arrestation ne fut pas longtemps maintenue : on trouve bientôt son nom sur la liste des pensionnés de l'Etat. Il se rétracta après la Révolution et fut nommé curé de Longues, près Bayeux. Il y mourut en 1819. (*Archives du Calvados*. — Ordo *de Bx*.)

rant à Vauville, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu le sieur Joseph Le Monnier de la Haistrée, acolyte. Cette rente est garantie par le s[r] Bernardin-Philippe Le Monnier, demeurant à Vauville, et M[e] François-David Le Monnier de la Haistrée, contrôleur des Actes, demeurant à Cambremer. Fait et passé aud. lieu de Cambremer, en présence de M[e] Jacques Dumont, vicaire de cette paroisse.

184. — Le 25 janv. 1776, Louis Rogerey, laboureur, demeurant au Pin, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Jacques Rogerey, (1) acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Pin, par le ministère de M[e] Etienne Combault, notaire à Blangy.

185. — Le 18 janv. 1776, Jacques Cordier et Denis Roussel, s[r] de de la Violette, marchands, demeurant à Orville, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Léonor Roussel (2), acolyte de lad. parr., frère dud. s[r] Denis Roussel et neveu dud. s[r] Cordier, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Vimoutiers.

Led. s[r] acolyte, fils de Denis Roussel et de Marie Cordier, fut représenté dans cet acte par Jacques Forget, son beau-frere, marchand, demeurant à Ticheville.

186. — Le 18 janv. 1776, Denis Roussel, s[r] de la Violette, marchand, et Louis Cordier, aussi marchand, demeurant à Orville, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Charles Roussel, acolyte, fils dud. s[r] Denis et neveu dud s[r] Cordier, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s[r] acolyte, fils dud. s[r] Denis et de Marie Cordier, fut représenté dans cet acte par Jacques Forget, son beau-frère, marchand, demeurant à Ticheville. — Fait et passé à Vimoutiers.

187. — Le 24 janv. 1776, Pierre Desplanches, fils de feu Charles, marchand, demeurant à Orville, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, le s[r] Jean-Baptiste Desplanches, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s[r] acolyte absent fut représenté par son autre frère, Charles Desplanches.

188. — Le 2 mars 1776, M[e] Jean-Baptiste-Louis Assire, acolyte, demeurant à Pontaudemer, rue et parr. N.-D., constitue 150 livres de

(1) M. Rogerey était vicaire de Thiberville quand il prêta le serment à la Constitution civile du clergé en 1791. Il avait alors 38 ans. Il fut élu curé constitutionnel pour remplacer son curé qui avait refusé le serment. En 1794, il touchait une pension de l'Etat. Il est probable qu'il ne rentra jamais dans le clergé ; on ne trouve nulle part son nom dans les registres des diocèses ni de Bayeux ni d'Evreux. (*Archives de l'Eure.*)

(2) En 1791, M. Roussel était vicaire de Royville. Il y prêta le serment schismatique. (*Archives de l'Orne.*)

rente en sa faveur, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jacques-René Bocquet, pbre, curé de lad. parr. N.-D., par Me François-Thomas-Philippe Bocquet de la Bivellerie, pbre habitué en l'église St Ouen de Pontaudemer, demeurant aussi en la parr. N.-D., par Me Laurent Sebin, diacre, demeurant parr. St Ouen, et par Mr Jean-Baptiste-René Le Maitre, seigr de Maubuquet, demeurant à Pontaudemer, faubourg et parr. St Aignan.

Led. sr acolyte était fils de feu Jean-Baptiste-Louis Assire et de dame Victoire-Renée Le Maitre. Fait et passé à Pontaudemer, en présence de Robert-Richard Delauney, marchand, bourgeois dud. lieu et de François Lepicard, maître de pension demeurant l'un et l'autre, rue et parr. N.-D. de Pontaudemer.

189. — Le 6 janv. 1776, Pierre Masselin, marchand, demeurant à Courtonne-la-Ville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François-Guillaume Colombe, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au presbytère de N.-D. de Livet, par le ministère de Me Jean-Nicolas-Benoît Le Bourg notaire, à Orbec, en présence de Me Pierre Martin, curé de Livet, et de Louis Fresnel, marchand demeurant en la même parr.

190. — Le 6 janv. 1776, Jacques Masselin, marchand teinturier, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Louis Crespin (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Cette rente est garantie par Mesre Jacques de Belleau, demeurant en sa terre de St Paul-de-Courtonne, et autres cautions. Fait et passé an presbytère de N.-D.-de-Livet, en présence de Me Pierre Martin, curé de Livet, et de Louis Fresnel, marchand, demeurant en lad. paroisse.

191. — Le 15 févr. 1776, Guillaume Lecocq, marchand, demeurant à St Arnoult, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Georges-Thomas Gaubert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Pierre Halley, conser du roy, greffier en chef au grenier à sel de Danestal, demeurant à Beaumont.

(1) Mr L. Crespin, né à Courtonnelle en 1754, fut ordonné prêtre en 1778 : il se trouvait vicaire de Saint-Germain-la-Campagne au commencement de la Révolution. Il y prêta le serment schismatique et fut élu curé d'Orbec ; mais il sentit que son talent était loin d'être à la hauteur de celui du prêtre vénérable qu'il allait remplacer. Il prétexta que sa santé ne lui permettait pas de se charger d'une paroisse aussi considérable et refusa l'offre qu'on lui faisait. Il fut élu curé de la Chapelle-Hareng où il resta jusqu'en l'an II. A cette époque il cessa ses fonctions et continua de résider à la Chapelle où il toucha pendant la Révolution la pension de l'Etat. Au moment du Concordat, il revint dans sa famille et fit sa soumission à l'évêque de Bayeux. Mais à la suite de son nom, le vicaire général écrivit ces mots : « Intrus ; très mauvais sujet. » Malgré la sévérité de cette note, on le nomma curé de Mittois où il mourut en 1807. (*Archives municipales de Saint-Germain-la-Campagne, Orbec et la Chapelle-Hareng. — Archives de l'évêché et* Ordo *de Bx.*)

Led. s[r] acolyte absent fut représenté par Jacques Gonord, de la parr. de Beaumont-en-Auge.

Fait et passé aud. lieu de Beaumont, en l'étude de M[e] Jean-Baptiste Féral, tabellion royal.

192. — Le 12 févr. 1776, Pierre Réville, originaire de la parr. de Grandouet et demeurant à Cambremer, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin-germain, M[e] Nicolas-Aubin Réville (1), acolyte de la parr. de S[t] Aubin-de-Scellon, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mes[re] Jacques-Louis de Larcher, Esc[r], s[r] de Dreux, par François Réville, frère dud. s[r] acolyte, et par plusieurs autres cautions, demeurant tous à S[t] Aubin. Fait et passé aud. lieu, par le ministère de M[e] Louis-Henry Frary, notaire en la vicomté de Folleville.

Led. s[r] acolyte absent fut représenté par Jean-Baptiste Cassé, laboureur, demeurant à S[t] Aubin.

193. — Le 14 févr. 1776, Jean Brassy, marchand, demeurant à Bonneville-la-Louvet, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Jacques Brassy, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Claude-Philippe Brassy et Pierre Brassy, frères, marchands, demeurant à Beuzeville, et par Jacques Brassy, leur autre frère, aussi marchand, demeurant au Havre, et enfin par Jean-Joseph Collet de Valdampierre, sous-brigadier de maréchaussée, demeurant au bourg de Cormeilles. Fait et passé aud. lieu de Cormeilles.

Led. s[r] acolyte absent fut représenté par Claude Brassy, son frère aîné, aussi de lad. parr. de Bonneville.

194. — Le 4 févr. 1776, Alexandre Follin, marchand, demeurant à Heurtevent, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Louis-Alexandre Follin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrrés. Fait et passé en l'étude de M[e] Jean-Baptiste Cordier, notaire royal pour le siège du Mesnil-Durand, résidant à Livarot.

Led. s[r] acolyte était fils dud. s[r] Alexandre Follin et de Marie-Anne Bailleul.

195. — Le 28 févr. 1776, Toussaint Dutertre, marchand, demeurant à S[t] André-d'Echauffour, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François Dutertre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux

(1) M[r] Réville était vicaire de Bournainville en 1791. Il prêta serment à la Constitution avec des restrictions si insignifiantes que son serment fut accepté. Il fut élu curé de S[t] Aubin-de-Scellon et y passa la Révolution. Après le Concordat il fit sa soumission à l'évêque d'Evreux. Il mourut curé de Folleville le 1[er] mars 1809, à l'âge de 63 ans. (*Archives de l'Eure*. — Ordo *d'Evreux*.)

ordres sacrés. Fait et passé à Echauffour, en l'étude de Me Jean-Réné Anquetin, notaire royal.

Led. sr acolyte était fils dud. Toussaint et de Louise Mesnel.

196. — Le 9 mars 1776, Jean Lefebvre Du Haseray, marchand, demeurant en la parr. et campagne de St Désir de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur du sr Guillaume-Charles-François Gondouin (1), acolyte de la parr. de St Jacques de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean-Baptiste Lenoir, procureur en l'élection et grenier à sel de Lx, y demeurant, parr. St Germain, et par Michel-Jacques-François Gondouin, bourgeois de cette ville, demeurant parr. St Jacques. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Jacques-Louis Daufresne, notaire garde-notes du roy.

197. — Le 2 mars 1776, Michel Le Mercier, ancien receveur des gabelles du grenier à sel de Gacé, demeurant aud. bourg, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Michel Le Mercier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jacques-Félix-Victor Maignet, sr des Vallées, avocat en parlement, demeurant à Gacé, et par Me Michel Le Mercier, conser du roy, contrôleur au grenier à sel de Gacé, demeurant en la parr. du Tilleul.

Led. sr acolyte, étant au séminaire, fut représenté par son frère, Me Michel Le Mercier, fils aîné, receveur du grenier à sel de Gacé.

198. — Le 21 mars 1776, Me Louis Jouen de Bornainville, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de St Germain-la-Campagne et titulaire de la chapelle St Vivien en la Cathédrale, représenté par son père, Me Jean-Louis Jouen de Bornainville, docteur en médecine, demeurant à Lx, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **58**).

199. — Le 21 mars 1776, Me Nicolas De Laperrelle, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **85**).

200. — Le 22 mars 1776, Me Pierre Huet, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Germain de

(1) Mr Gondouin-Desportes, né en 1753, resta prêtre habitué à St Jacques jusqu'à la Révolution. En 1791, il fut élu curé constitutionnel de Fervaques, mais il n'y resta pas longtemps et fut remplacé. En l'an II, il abdiqua l'état ecclésiastique et fit cependant, en 1802, sa soumission à l'évêque de Bayeux. Mais ses supérieurs ecclésiastiques n'ayant que de mauvaises notes sur le passé de sa vie, refusèrent de lui confier aucun poste. En 1805, il fut interdit et rentra dans l'état laïque : il se mit clerc dans le bureau du receveur d'Enregistrement de Lx. Il mourut dans cette ville, rue de la Paix, le 30 déc. 1811, à l'âge de 59 ans. *(Liste des pensionnés du district de Lx. — Archives de l'évêché de Bx. — Archives de Lx.)*

Flers, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V.* **97**).

201. — Le 18 mars 1776, Me Jérome-Réné Levain, pbr̃e du diocèse de Séez, bachelier en théologie de la Faculté d'Angers, professeur de théologie au collège royal d'Alençon, demeurant en icelle ville, parr̃. N.-D., fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **81**).

202. — Le 18 mars 1776, Me Pierre-Guillaume Testu, pbr̃e du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Georges du Gros-Theil, aud. diocèse, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **51**).

203. — Le 19 mars 1776, Me Jean-Baptiste Dupont, pbr̃e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Potigny et chapelain de Mr de Turgot, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x de Ste Barbe. (*V.* **87**).

204. — Le 23 mars 1776, Fr. François Letournel, pbr̃e, originaire de la parr̃. St Lambert, diocèse de Bayeux, chanoine régulier en l'église St Thomas et St Antoine de l'Hôtel-Dieu de Caen, M^e ès-arts en l'Université de lad. ville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de Ste Barbe. (*V.* **63**, **69**).

205. — Le 3 févr. 1776, la nomination à la cure de St Samson-en-Auge appartenant au seig^r abbé de Troarn, Mes^re Joseph-Marie Terray, ministre d'Etat, abbé commendataire de Troarn, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Charles Dumont, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Joachim Le Monnier, pbr̃e du diocèse de Lx. Donné à Paris, en présence de Jean-Baptiste Gercon, baron de Castelnau, et d'Amand Leclerc.

Le 20 févr. 1776, Me Jean-François Poulain, pbr̃e, originaire de la parr̃. de Cauvicourt, diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de Langrune au même diocèse, requiert, en sa qualité de gradué, du seig^r abbé et des religieux de Troarn, en parlant à Monsieur François-Guillaume-Robert Ygou, pbr̃e, prieur de lad. abbaye, sa nomination à lad. cure de St Samson, vacante par la mort dud. s^r Dumont, décédé le 26 janv. dernier. Led. s^r prieur ayant répondu que la nomination appartenait au seig^r abbé et ne regardait pas les religieux, le s^r Poulain prend cette réponse pour un refus et proteste se pourvoir devant qui de droit.

Le 8 mars 1776, led. seig^r abbé en conséquence de cette réquisition nomme le s^r Poulain à lad. cure. Fait et passé au Châtelet de Paris.

Le 19 mars 1776, le seig^r évêque de Lx donne aud. s^r Poulain la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Poulain (1) prend possession de la cure de St Samson, en présence de Me Jacques Mauduit, pbrē, desservant cette parr̄., et plusieurs autres témoins.

206. — Le 17 mars 1776, Me Jacques Jouen, pbrē, curé de Ste Croix de Bernay et, depuis, pourvu de la cure de N.-D. de la Couture, y demeurant, remet purement et simplement lad. cure de Ste Croix entre les mains du seigr évêque de Lx, pour qu'il y soit pourvu par le seigr abbé de N.-D. de Bernay qui en est le présentateur ordinaire. (*V.* **158**).

Séance tenante, led. sr abbé, représenté par le sr Jacques-Antoine Frémont, bourgeois de Bernay, y demeurant, parr̄. Ste Croix, nomme à lad. cure, ainsi vacante, la personne de Me Robert-Thomas Lindet, pbrē du diocèse de Lx, licencié en théologie de la Faculté de Paris, demeurant actuellement à Bernay, en icelle parr̄. Ste Croix. Fait et passé en la maison abbatiale de N.-D. de Bernay, en présence de M. Henry du Mesnil, Escr, demeurant à Bernay, parr̄. de N.-D. de la Couture, et de M. Alexis-Joseph Bouillerot de Marsène, conser du roy, receveur des tailles en l'élection dud. lieu, y demeurant parr̄. Ste Croix. (*V.* **56**).

Le 18 mars 1776, Mr de la Baume, vic. gl, donne aud. sr Lindet la collation dud. bénéfice.

Le 21 mars 1776, le sr Lindet (2) prend possession de la cure de

(1) Mr Poulain prêta serment en 1791 avec tant d'explications et de restrictions que le district de Pont-l'Evêque ne voulut pas accepter ce serment et le curé fut destitué. On le remplaça par F.-S. Leroy, prêtre assermenté. Mr Poulain partit pour l'exil et se refugia soit à Londres, soit dans les Pays-Bas. Après le Concordat, il reprit sa cure et y mourut en 1803. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) R.-Th. Lindet naquit à Bernay, rue aux Juifs, le 13 nov. 1743. Il fit ses études au collège de Ste Croix dans sa ville natale, puis il entra au séminaire de St Sulpice, à Paris, et reçut la tonsure en 1766 dans la chapelle de l'archevêché. Ordonné prêtre en 1769, il resta encore au séminaire jusqu'en 1772 pour se préparer au grade de licencié en théologie. Il remplit alors pendant trois ans les fonctions de vicaire dans la paroisse Ste Marguerite, au faubourg St Antoine, et revint à Bernay. Au mois de mars 1776, il y fut nommé curé de Ste Croix. Cette paroisse fort pauvre était très peu recherchée. Cette pauvreté du clergé qui travaillait, rapprochée de l'opulence des hauts dignitaires de l'Eglise, qui touchaient les riches bénéfices sans aucune peine ni aucun travail, dût influer beaucoup sur la tournure d'esprit de Lindet et le disposer aux fautes auxquelles il se laissa aller. Il fut élu député aux Etats-Généraux par le clergé du diocèse de Lisieux qui le chargea de rédiger le cahier de cet ordre. Il le fit en des termes qui ne révèlent ni le dépit ni la menace et qui sont loin de faire prévoir la conduite qu'il tiendrait plus tard. Cependant, rempli d'orgueil et d'ambition, il embrassa bientôt avec ardeur les idées de la Révolution, et à mesure qu'elle leva la tête et se montra plus à découvert, il s'attacha à elle d'avantage et s'efforça de la pousser en avant. Quand la Constituante aborda la Constitution civile du clergé, il parut l'un des plus ardents promoteurs de cette œuvre schismatique. Il déploya contre les ordres religieux et les séminaires une antipathie profonde et réclama leur suppression. — Il prêta serment à la Constitution civile du clergé avec soixante députés appartenant au clergé du second ordre, le 27 décembre 1790, et s'empressa d'écrire de Paris à ses paroissiens de Bernay pour leur expliquer sa conduite et la justifier. C'est du reste ce qu'il fit dans toutes les circonstances équivoques de sa vie : il tenait à conserver sa popularité. Il fut élu, le 13 févr. 1791, évêque

Ste Croix de Bernay, en présence de Mes Jean-Baptiste Corbin, Thomas Lamy, pbrēs habitués en l'église dud. lieu, Jean-Baptiste-François Bautier, Jacques Leprévost, Robert Boivin et Pierre Quesney, marchands, trésoriers en exercice de la fabrique d'icelle église et demeurant en lad. parr̄.

207. — Le 27 mars 1776, Me François-Henry Delahaye, pbrē, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Foulbec, fait réitérer ses noms et grades au seig^r abbé de Grestain, aux abbé et religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger dud. lieu de Préaux. (*V*. **82**, **279**).

208. — Le 27 mars 1776, Me Etienne Duchesne, pbrē, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Martin-de-Mailloc, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V*. **42**, **177**).

209. — Le 1er avril 1776, Me Isaac-Daniel Gonfray, pbrē du diocèse de Séez, chapelain de Fontaine-le-Pin, diocèse de Bayeux, M^e ès-arts et docteur en théologie de la Faculté de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux et de Ste Barbe et de St Evroult. (*V*. **67**).

210. — Le 30 mars 1776, Me Louis Chrétien, pbrē du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant depuis plusieurs années en lad. ville de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et

constitutionnel du département de l'Eure. Il se fit l'apologiste des massacres de septembre, ce qui lui nuisit beaucoup dans l'opinion. Mais ce qui acheva de lui faire perdre toute considération, fut le mariage sacrilège qu'il contracta, le 18 novembre 1792, avec une femme qu'il avait eue précédemment comme personne de confiance au presbytère de Ste Croix. Il envoya un mandement à ses diocésains pour leur annoncer sa détermination. — Membre de la Convention nationale, il vota la mort de Louis XVI sans sursis. — Au mois de novembre 1793, nommé par la Convention président de la commission des Beaux-Arts, il ne fit que présider à la mutilation et à la destruction des objets d'arts et des monuments de la France. — A la même époque, la Révolution voulant effacer jusqu'au caractère sacré imprimé dans les âmes par le sacrement de l'Ordre, demanda aux ecclésiastiques de renoncer à leur titre de prêtre et de rendre leurs lettres d'ordination. Lindet abdiqua l'évêché de l'Eure et renonça à l'exercice de toutes les fonctions du culte, s'écriant en pleine Convention qu'un bon citoyen ne doit pas être ministre d'un culte public. Le 13 novembre 1793, ses vicaires généraux suivirent son exemple et déposèrent leurs lettres de prêtrise. Presque tout le clergé constitutionnel en fit autant et le culte cessa d'être exercé publiquement. Le culte chrétien fut remplacé par le culte de la Raison dont l'idée première, dit-on, revient à Lindet lui-même.— Après le 9 thermidor, il fut nommé membre du Conseil des Anciens. Il sortit de ce Conseil en 1798 et vint se retirer à Bernay où il remplit quelque temps les fonctions d'avocat Ce fut là, vers 1799, qu'il devint père d'une fille qui mourut à l'âge de quatorze ans. Dieu le frappait; mais il ne croyait plus ni à la justice ni à la miséricorde de Dieu. Il vécut quelques années encore dans cette rue aux Juifs où il était né et il sentit le dernier moment approcher. Un prêtre vint frapper à sa porte et lui offrir le pardon de sa vie trop coupable. Il le reçut avec des sarcasmes et il mourut quelques jours après, le 10 août 1823. J'ajouterai, pour être impartial, que d'autres prétendent que son entourage empêcha le prêtre d'approcher. Quoi qu'il en soit, la sépulture chrétienne lui fut refusée, et son corps passa devant cette église où il avait présidé si souvent, sans que les portes s'ouvrissent pour le recevoir. *(Archives de l'Eure. — Archives municipales de Bernay. —* H. Turpin. *Etude sur Thomas Lindet.)*

grades aux religieux de Beaumont et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger. (*V.* **90**, **92**).

211. — Le 1er avril 1776, Me François-Nicolas-Joseph Villers, pbr̄e du diocèse de Bayeux, docteur en théologie, professeur ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en lad. ville au collége du Bois, parr̄. St Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **5**, **95**).

212. — Le 29 mars 1776, Me Pierre Bernays, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Boissy, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x de Bernay. (*V.* **84**).

213. — Le 29 mars 1776, Me Marin-Jean Leseigneur, pbr̄e du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie et professeur septennaire de lad. Université, demeurant en lad. ville de Paris, au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, et représenté par Me Pierre Lefrançois, pbr̄e, vicaire de Rays en la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **89**).

214. — Le 29 mars 1776, Me Jacques Coignard, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire de St Nicolas-des-Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V.* **96**.)

215. — Le 2 avril 1776, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Bernay. (*V.* **80**, **158**.)

216. — Le 1er avril 1776, Me Alexandre-François-Germain Mollet, pbr̄e du diocèse de Séez, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Falaise, parr̄. Ste Trinité, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **93**.)

217. — Le 4 avril 1776, Me Jacques Louvel, pbr̄e, originaire de la parr̄. d'Hermanville, diocèse de Bayeux, membre de l'Académie des Belles-Lettres de la ville de Caen, ancien doyen de la faculté des Arts, professeur royal de la langue grecque et professeur de seconde septennaire, demeurant au collège des Arts, parr̄. St Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **98**.)

218. — Le 29 janv. 1776, Me Jacques-François Paris, pbr̄e, curé de St Martin de Quetiéville, étant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Jean-Baptiste Hébert, pbr̄e, vicaire du lieu. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une rente viagère de 900 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice

dont il a été titulaire pendant quarante-cinq ans. Fait et passé en la maison presbytérale de Quetiéville

Le 19 févr. 1776, led. s[r] Hébert obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 2 avril 1776, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 4 avril 1776, le s[r] Hébert prend possession de la cure de Quetiéville.

219. — Le 27 décembre 1776, le roy nomme au prieuré commendataire de S[t] Cyr et S[te] Juliette de Friardel, vacant par la mort de Mes[re] André-Antoine de la Tour d'Auvergne, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Mes[re] François-Marie-Auguste-Joseph de Cambon, pbr̄e, vicaire général de Toulouse. Donné à Versailles sous le contre-seing de M. de La Moignon, ministre secrétaire d'Etat et des commandements et finances de Sa Majesté.

Le 22 janv. 1776, Sa Sainteté le pape Pie VI accorde aud. s[r] de Cambon des lettres de provision en commende dud. prieuré.

Le 8 mars 1776, le s[r] de Cambon, demeurant à Paris, rue de Tournon, par̄r. S[t] Sulpice, et représenté par M[e] Charles-François Gefrotin, prieur-curé de S[t] Martin de Friardel, prend possession du prieuré de S[t] Cyr dud. lieu avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de M[e] Michel-Guy Bardel, curé d'Orbec, bachelier de Sorbonne ; M[e] Jean-Pierre Dauge, prieur-curé d'Abenon ; M. François Bruslé, pbr̄e, chanoine régulier et procureur dud. prieuré de Friardel ; Pierre David, feudiste, demeurant à Lx, par̄r. S[t] Jacques, et autres témoins.

220. — Le 6 avril 1776, M[e] Michel-François Bardel, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Orbec, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **76**.)

221. — Le 15 avril 1776, dispense de bans pour le mariage entre M. Charles-Nicolas Dupin de Grandpré, avocat, fils de feu Mes[re] Nicolas et de dame Catherine Durand, d'une part, et dem[lle] Marie-Catherine-Madeleine Baucher, cons[er] procureur du roy en la ville de Pontaudemer, et de dame Marie-Catherine-Françoise Piédelièvre de la Pommeraye, tous deux de la par̄r. S[t] Ouen de Pontaudemer.

222. — Le 9 févr. 1776, Mes[re] Jacques Juliotte, pbr̄e, curé de S[t] Foy-de-Montgommery depuis quarante-trois ans, étant devenu infirme, donne avec l'autorisation du roy sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Louis Héroult, pbr̄e, vicaire de N.-D. de Castillon. Il se réserve toutefois une pension viagère de 350 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice.

Fait et passé au manoir presbytéral dud. lieu.

Le 25 févr. 1776, led. s[r] Héroult obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 15 avril 1776, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain (1), le s[r] Héroult (2) prend possession de la cure de S[te] Foy, en présence de M[e] Jean-Baptiste De Lahaye, pbre, curé de Castillon, M[e] Gabriel Année, pbre, curé de Heurtevent, et autres témoins.

223. — Le 22 avril 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Jean-Louis Levacher du Gerrier, officier des gendarmes de la garde du roy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, gouverneur de Montfort-l'Amaury, lieutenant du roy pour la ville de Roye en Picardie, demeurant à Paris, parr. S[t] Nicolas-des-Champs, veuf de dame Louise-Auguste Pinçon et fils de feu Jean Levacher et de dame Elisabeth Dupuis, d'une part, et d[lle] Marie-Catherine Bertre, fille de feu Charles et de feue dame Marie-Catherine Jouen, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay.

224. — Le 23 avril 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] André-Jacques Barré du Theil, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, ancien capitaine de dragons, fils de feu M. André Barré du Theil et de dame Marie-Anne Dodeman, de la parr. de S[te] Croix de Bernay, d'une part, et d[lle] Marie Amiot, fille de M. François-Pierre Amiot, conseiller honoraire de parlement, et de feue dame Marie-Anne Hatte de Montlizambert, de la parr. de S[t] Paul de Paris.

225. — Le 19 sept. 1761, Thomas Josse, fils de Jean et de Marie-Jeanne Ennuyer, de la parr. de Mons-en-Chaussée, diocèse de Noyon, reçoit la tonsure à Noyon.

Le 22 décembre 1764, Dom Thomas Josse, pbre du diocèse de Noyon, est reçu bachelier en l'Université de Poitiers.

Le 20 juin 1775, il y est reçu M[e] ès-arts.

Le 1[er] juillet 1775, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 15 juillet 1775, il est nommé par icelle sur les évêchés et les

(1) Cet acte fut le dernier fait par M[e] J.-B. Delivet, notaire royal-apostolique. Il mourut vers cette époque. Il fut remplacé, vers le 20 août suivant, par son neveu, M[e] Jacques Delivet, qui depuis longtemps lui servait de commis.

(2) M[r] Héroult prêta, en 1791, le serment schismatique et resta curé constitutionnel de S[te] Foy. Il avait alors 64 ans. Sauf en 1793 et 1794 où le culte constitutionnel lui-même fut interrompu, il continua jusqu'à sa mort les fonctions pastorales. Ses registres de baptêmes et de mariages conservés à l'église paroissiale, en font foi. Il mourut dans son presbytère 11 nivose an VIII (1[er] janvier 1799). *(Archives de la mairie et de l'église de S[te] Foy-de-Montgommery.)*

chapitres de Poitiers, Noyon, Beauvais et Lisieux, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 19 avril 1776, le s[r] Josse, demeurant à Poitiers, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

226. — Le 24 sept. 1775, Fr. Jean-Baptiste Laumond, fils d'Antoine et de Rose Jabonille, de la parr. de S[t] Jean-Baptiste de Bourganeuf, diocèse de Limoges ; et Fr. Pierre Gueffier de Longpré, fils de Pierre-Joseph et de Jeanne Lemond, du diocèse de S[t] Flour, tous deux chanoines réguliers de l'abbaye de S[te] Barbe-en-Auge, reçoivent à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

227. — Le 1[er] mars 1776, haut et puissant seig[r], Mg[r] Antoine-Gilbert Allire, marquis de Langhac, baron du Crest et Juilhac, seig[r] de Preschonnet, Commeaux et autres lieux, seig[r] laïque de Bonnebaud. grand sénéchal d'Auvergne, demeurant à Clermont-Ferrand, donne à M[e] Jacques Cheradame, curé de la Cressonnière, l'autorisation de résigner led. bénéfice dont il est seig[r] présentateur, à cause de la succession de haute et puissante Madame Louise-Elisabeth de Melun, princesse d'Epinois, dame des Périers, Domprel, Elincourt, Tours, Courroys, la Cressonnière, Rateprune, les Normandiés, et donne au seig[r] évêque de Lx le pouvoir de nommer à ce bénéfice de la Cressonnière tel sujet qu'il jugera bon. Fait et passé à Clermont en l'hôtel dud. marquis de Langhac.

Le 10 avril 1776, led. s[r] Cheradame, pourvu de la cure de S[t] Georges-des-Groseillers, diocèse de Bayeux, résigne purement et simplement la cure de la Cressonnière entre les mains du seig[r] évêque. Fait et passé à Lx.

Le même jour, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de M[e] François Galopin, pbrē de ce diocèse, vicaire du Ronceray.

Le 22 avril 1776, le s[r] Galopin (1) prend possession de la cure de la Cressonnière, en présence de Mes[re] Adrien-Charles de Nollet de Malvoue, curé de S[t] Cyr-du-Ronceray ; M[e] Jacques Cheradame, dernier titulaire, et autres témoins.

228. — Le 29 avril 1775 dispense de bans pour le mariage entre François-Réné Cauvet, fils de feu Jean-François Cauvet du Hamel, ancien prieur consul, et de feue d[lle] Jeanne Daumesnil, de la parr. de Vaucelles de Caen, d'une part, et d[lle] Catherine-Julie Lefèvre, fille mineure de feu Jacques-Ollivier Lefèvre, gendarme ordinaire de la garde

(1) M[r] Galopin prêta serment sans restriction le 13 févr. 1791 et resta curé constitutionnel jusqu'en l'an II. A cette époque il cessa ses fonctions, mais il ne quitta pas la paroisse. Il y passa le reste de la Révolution. Après le Concordat, la Cressonnière ne fut plus qu'une chapelle vicariale et M[r] Galopin fut chargé de la desservir. Il y mourut en 1818. *(Archives du Calvados. — Ordo de Bx.)*

du roy, et de d^lle Catherine-Françoise de Calbrie, de la parr. de Bazoques.

229. — Le 22 sept. 1771, Guillaume Gaugain, fils de Guillaume et de Gabrielle Guérin, de la parr. de Fresney-le-Puceux, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1771, il avait été reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 8 mars 1775, led. s^r Gaugain, pbre, âgé de 25 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris et Rouen ; sur les évêchés de Lisieux, Bayeux, etc., ainsi que sur un grand nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 23 avril 1776, le s^r Gaugain, demeurant à Caen, parr. N.-D., et représenté par Jean-Baptiste Thiron, « provoyeur de Madame l'abbesse » de St Léger de Préaux, demeurant en la parr. St Michel de Préaux, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre et aux dames religieuses de lad. abbaye de St Léger.

230. — Le 30 avril 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jacques, marquis de Venoix et de Millaubourg, chev^r, seig^r de Bellevue, Garric, la Hommaye et autres lieux, capitaine au régiment de la Guadeloupe, fils de feu Mes^re Louis, marquis de Venoix et de Millaubourg, et de noble dame Françoise de Morin, de la parr. de Tonnencourt, d'une part, et noble d^lle Marie-Thérèse-Joséphine, née comtesse de St Ignon, fille de Mes^re Charles-Antoine-Joseph, comte de St Ignon, chev^r, seig^r de Puxe et autres lieux, premier chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse, chambellan conseiller intime d'Etat, lieutenant-général et colonel propriétaire d'un régiment de dragons au services de leurs majestés impériales, royales et apostoliques, et de noble dame Marie-Apoline, née comtesse de St Ignon, dame de l'Ordre illustre de la Croix de l'Etoile, de la parr. de Puxe en Lorraine.

231. — Le 6 mai 1776, dispense de bans pour le mariage entre Me Edouard-Bernard Canel, notaire du roy au bailliage de Pontaudemer pour le siège de Bourneville et procureur aud. bailliage, fils de Robert-Edouard-Nicolas Canel et de Marie Aubrou, d'une part, et Cécile-Monique Durand, fille de Charles-Louis, tous deux de la parr. St Ouen de Pontaudemer.

232. — Le 6 mars 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Philippe-François-Constant Briant, chev^r, seig^r du Bosc-le-Comte, fils de feu M. Jacques-Philippe et de noble dame Marie-Anne-Françoise Mauduit de Sémerville, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay, d'une part, et noble dem^lle Marie-Léonore Deshayes, fille

majeure de Mesre Léonor-Jacques Deshayes, chevr, seigr chatelain de Forval, baron des Moutiers-Hubert et de St Pierre-de-Courson, et de feue noble dame Marie-Anne-Antoinette-Louise Le Paulmier de Giberville, demeurant en la paroisse de Ste Croix de Bernay, depuis dix mois, et ayant demeuré ci-devant à Charleville, parr. St Rémy, diocèse de Reims.

Suit la dispense de parenté au 3e degré obtenue en cour de Rome par lesd. parties.

233. — Le 24 avril 1776, Me François-André Husset, pbre, curé de Coquainvilliers, fait signifier à Mesre Jean-Baptiste Monpellier, chanoine et promoteur du Chapitre de Lx, que les srs chanoines de la Cathédrale étant curés primitifs et gros décimateurs de sa parr., il opte pour la portion congrue, fixée par l'édit de mai 1768, et renonce à toutes les dîmes qu'il pourrait percevoir. Il se réserve toutefois la jouissance du presbytère, ses dépendances immédiates, les oblations accoutumées et deux pièces de terre à cause des charges dont elles sont grevées. (*V.* **150**.)

234. — Le 2 mai 1772, Mesre Jacques de Burgault, Escr, seigr de St Evroult de Montfort, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mre Jacques-Maximilien-Jules-François de Burgault, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mesre Louis-Pierre-Joseph de Guerpel, Escr, ancien officier d'infanterie, pensionnaire de Sa Majesté, et par Me Jacques-Félix-Victor Maignet, sr des Vallées, avocat en parlement, demeurant tous deux à Gacé.

Led. sr acolyte, étant actuellement à Paris, au grand séminaire de St Sulpice, rue du Vieux-Colombier, fut représenté par Me Robert-François Mettais, pbre, curé de Gacé.

235. — Le 30 avril 1776, Me Charles Boullaye, pbre, curé de St Vincent-de-la-Rivière et, depuis, pourvu de la cure de la Halboudière, demeurant encore à St Vincent, remet purement et simplement icelle cure entre les mains du seigr évêque pour qu'il y soit par lui pourvu. Fait et passé à Lx. (*V.* **110**.)

Le lendemain, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, ainsi vacant, la personne de Me Pierre Dossin, pbre de ce diocèse.

Le 21 mai 1776, led. sr Dossin prend possession de la cure de St Vincent-de-la-Rivière, en présence de Me Léonor Fournier, pbre, curé de Broglie ; Me Guillaume Le Bis, pbre, curé de Réville ; Me Jean-Baptiste-Léon Dieuzy, pbre, curé de la Trinité-en-Ouche, diocèse d'Evreux ; Me Charles Boullaye, curé de la Halboudière, demeurant toujours à St Vincent ; Me Louis-Pierre Chevreuil, pbre, vicaire de N.-D.-du-Hamel, et autres témoins.

236. — Le 4 oct. 1772, Simon-Pierre Ledanois, fils de Simon et de Marie-Marguerite Dulong, de la parr. de Lieurey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle du château des Loges.

237. — Le 1er mai 1766, la nomination à la chapelle de la Ste Trinité, en la parr. de St Germain-la-Campagne, appartenant au seig^{r} du fief d'Orgeries dont elle dépend, Mes^{re} Louis-François Deshayes, Esc^{r}, seig^{r} des fiefs d'Orgeries, Camp de la Mare et autres lieux, seig^{r} présentateur de la chapelle de la Ste Trinité, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Charles Bautier pbre, curé de St Denis-de-Mailloc, à condition « de célébrer dans le cours de chaque année trois messes savoir : la première, le jour et fête de la Trinité avec les vespres dudit jour ; la seconde, le jour de St Louis, vingt-cinq août ; et la troisième, le jour de St François, quatre octobre, le tout à l'intention du seigneur présentateur ; lequel s'oblige par la présente, pour raison et célébration desdites messes et vespres, de payer par chacunes desdites années aud. s^{r} Bautier, le 1er janvier de chaque année, la somme de vingt-cinq livres. » Donné au château du Bus, à St Germain-la-Campagne.

Le 23 mai 1776, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Bautier la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^{r} Bautier prend possession de la chapelle Ste Trinité avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de mond. s^{r} Deshayes, et plusieurs autres témoins.

238. — Le 15 oct. 1775, la nomination à la cure de St Martin de Gerrots appartenant au seig^{r} du lieu, mais celui-ci n'ayant pas présenté de titulaire dans les délais fixés par le droit, le seig^{r} évêque nomme à ce bénéfice la personne de Me Guillaume-Sulpice Theribout, pbre du diocèse de Lx. Donné au château des Loges.

Le 22 mai 1776, sa grandeur donne aud. s^{r} Theribout de nouvelles provisions en indiquant que la cure est vacante par la mort de Me Olivier Chauvel, dernier titulaire.

Le 25 mai 1776, le s^{r} Theribout (1) prend possession de la cure de Gerrots, renonçant aux droits qu'il pouvait avoir à ce bénéfice par les provisions obtenues en cour de Rome, l'année précédente, pour cause de résignation ; le tout fait et passé en présence de François Gervais

(1) Mr Theribout, originaire de la Goulafrière, prêta le serment sans restrictions à la Constitution civile et resta à la tête de sa paroisse. Il y passa tout le temps de la Terreur, se prêtant à tout ce qu'on lui demandait. En 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux et resta quelque temps encore à Gerrots. Cette paroisse ayant été supprimée tout-à-fait en 1808, il fut nommé à Cheffreville où il passa deux ans. En 1810, il fut nommé à Caenchy, près Bayeux, et y mourut en 1825, âgé de 82 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché et* Ordo *de Bx.*)

Masquerier, maître d'école de la parr. de Gerrots, demeurant à Beuvron, et autres témoins. (*V.* **100**.)

239. — Le 12 avril 1776, la nomination à la cure de Fauguernon appartenant au seig^r^ du lieu, haut et puissant seig^r^ Jean-Joseph-Bonaventure-Augustin Le Comte de Nonant, marquis de Flamanville, officier au régiment des gardes françaises, demeurant à Paris, rue Jacob, faubourg St Germain, curateur nommé, par sentence du bailliage d'Orbec du 8 juin 1774, de haut et puissant seig^r^ Jean-Joseph Le Conte de Nonant, marquis de Rarey, son père, mestre-de-camp de cavalerie, ci-devant cornette des chevau-légers de la reine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, interdit de l'administration de ses biens par autre sentence du même bailliage du 4 févr. 1766, présente pour lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Guerrier, dernier titulaire, la personne de Me Jean Lachey, pbre, chapelain de St Georges-du-Vièvre. Fait et passé à Paris, en la demeure dud. marquis de Flamanville.

Le 26 avril 1776, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Lachey la collation dud. bénéfice.

Le 9 mai 1776, le s^r^ Lachey prend possession de la cure de St Regnobert de Fauguernon, en présence de Me Nicolas Bourdon, pbre, curé de St Georges-du-Vièvre ; Me François Goubin, vicaire de Fauguernon, desservant icelle parr., et plusieurs autres témoins.

240. — Le 3 juin 1776, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Maroquesne, huissier, fils de feu Ives, originaire de Boufay, diocèse d'Evreux, et demeurant depuis plusieurs années en la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay, d'une part, et Charlotte Desroques, fille de feu Michel, de lad. parr. de la Couture.

241. — Le 1er nov. 1764, Nicolas Maignen, fils de Pierre et de Marguerite Guillard, de la parr. de Courtonne-la-Ville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 17 juin 1768, led. s^r^ Maignen, pbre, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 15 févr. 1769, le s^r^ Maignen, âgé de 29 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges, sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Lisieux, Bayeux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 10 mai 1776, le s^r^ Maignen, vicaire de Conteville, diocèse de Dol, fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de N.-D. de Bernay.

Le lendemain, il fait faire la même signification aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames religieuses de S[t] Léger ; le tout par le ministère de M[e] Guillaume-Mathieu Samson, commis-notaire royal-apostolique au diocèse de Lx, demeurant à Lx, Grande rue, parr. S[t] Germain.

242. — Le 23 mars 1776, la nomination à la chapelle S[t] Jacques, érigée en la parr. de Morainville, par contrat de fondation passé devant François Dasnières et Pierre Pecqueult le 18 mai 1670, appartenant aux héritiers du s[r] Jacques Pecqueult, fondateur d'icelle, Mes[re] Pierre-Alexandre Le Roy, Esc[r], s[r] de la Mancellerie, chev[r], seig[r] des fiefs, terres et seigneurie de Mortié, seig[r] patron honoraire de la parr. de Morainville, capitaine de dragons dans le régiment de mestre-de-camp général et héritier dud. s[r] fondateur, nomme à lad. chapelle la personne de M[e] François Legendre, pbre du diocèse de Lx, vicaire de la parr. de Morainville. Fait et passé au château dud. lieu, en présence de Mes[re] Jean-Alexandre-François de Varin, Esc[r], seig[r] de Glos, et M[e] Jean-Baptiste Lefrère, curé de Morainville.

Le 27 mars 1776, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Legendre la collation dud. bénéfice « qui est, dit-on, vacant. »

Le 16 juin 1776, M[e] Jacques Delivet, avocat, demeurant à Lx, Grande Rue, parr. S[t] Germain, exerçant provisoirement les fonctions de notaire royal-apostolique, se rend avec led. s[r] Legendre « sur deux pièces de terre en labour, sises en la parr. de Morainville, ... affectées à la fondation d'une chapelle ou chapellenie, érigée en lad. parr. de Morainville sous le titre et l'invocation de S[t] Jacques ; la première contenant environ deux acres ; bornée, d'un côté, à l'orient, le s[r] Alexandre Pecqueult de Clairemare ; d'autre côté, à l'occident, le chemin ou sente tendant de Morainville à Bailleul ; d'un bout, au nord, le chemin tendant de Cormeilles à Bernay ; et, d'autre bout, au midi, le trésor de la fabrique de Morainville ; et la seconde, contenant environ une acre, bornée d'un côté à l'orient, Gabriel Pecqueult ; d'autre côté, à l'occident, led. s[r] Alexandre Pecqueult de Clairemare ; d'un bout, au nord, led. chemin de Cormeilles à Bernay ; et d'autre bout, au midi, le chemin tendant de Lieurey au moulin d'Aunerolles (?) où étant, en vertu de la collation de lad. chapelle ou chapellenie de S[t] Jacques, actuellement desservie à l'autel de la Vierge, dans la nef de l'église paroissiale dud. lieu de Morainville, du côté de l'Evangile, faute de construction d'un corps matériel de chapelle ou oratoire, led. s[r] Legendre est mis en possession dud. bénéfice, par l'entrée sur les deux pièces de terre et la prière à Dieu sur chacune d'elles, et le toucher d'icelles. « Et vu que led. s[r] Legendre est vicaire actuel de lad. parr. de Morainville, le s[r] Lefrère, curé d'icelle, a consenty que led. s[r] Legendre soit introduit dans son église paroissiale pour

y prendre surabondamment possession de sadite chapelle ou chapellenie de St Jacques à l'autel de la Vierge désigné pour le desservice provisoire de la fondation d'icelle chapelle jusqu'à la restauration de son oratoire, sans toutefois que led. consentement, qui n'est donné qu'en faveur dud. sr Legendre personnellement et uniquement, puisse tirer à conséquence pour tout autre que lui, ni préjudicier en aucune manière aux droits dud. sr curé ni à ceux de ses successeurs. Fait et passé sur les deuxd. pièces de terre et dans l'église paroissiale en présence de plusieurs habitants du lieu.

243. — Le 21 mars 1776, la nomination à la cure de N.-D. de Neuville-sur-Authou appartenant au seigr abbé du Bec et revenant au seigr évêque de Lx à cause de la vacance du siège abbatial, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice devenu libre par la mort de Me Philippe Talbot, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Deriot, pbrē de ce diocèse, curé de Courcelles. (*V.* **125**.)

Le 17 juin 1776, le sr Deriot (1) prend possession de la cure de Neuville en présence de M. François-André de Bellemare, Escr, ancien officier au régiment de Flandre, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, Me Charles-Antoine Davoult, pbrē, curé de St Pierre de Rostes, Me François Leproux, pbrē, curé de N.-D.-de-Livet-sur-Authou, M. Michel-Benoît Gannel, Escr, sr du Mont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en sa terre, parr̄. de Fresneuse, et autres témoins. (*V.* **296**.)

244. — Le 28 juin 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jacques-Marcel-Sébastien Le Grix, chevr, sr de la Fontelaye, fils de feu Marcel-Sébastien-Nicolas Le Grix et de feue noble dame Louise-Marthe-Françoise Froger, de la parr̄. de St Cyr-de-Salerne, d'une part, et noble demlle Marie-Magdeleine-Claire Dufour, fille de Mesre Pierre Dufour, Escr, sr de St Etienne, et de feue noble dame Marie-Magdeleine-Charlotte Le Grix de la Chevalerie, de la parr̄. de St Etienne-Lallier.

245. — Le 24 sept. 1775, Guillaume Delavigne (2) fils de Charles

(1) Mr J. Deriot refusa le serment constitutionnel et fut destitué. On élut pour le remplacer M. L.-J.-B. Mordant qui n'accepta pas, puis Ch.-L. Féron, originaire de St Grégoire-du-Vièvre. — A cause de son grand âge, Mr Deriot ne fut pas déporté en 1792 : on l'enferma à Evreux dans la prison destinée aux prêtres âgés réfractaires. Il y resta jusqu'au 28 nivose an III (17 janv. 1795), où il fut mis en liberté. Il revint à Neuville et le 25 frimaire an V (15 décembre 1797), il obtint la levée du séquestre mis sur ses biens. *(Archives de l'Eure.)*

(2) Mr Delavigne était en 1791, curé de Grandouet, exemption de Cambremer. Il refusa le serment schismatique et partit en exil en 1792. Il se refugia à Portsmouth ou à Portsea. Après la Révolution il revint à Grandouet, y resta quelques années et fut nommé, en 1809, curé-doyen du Mesnil-Mauger. Il administra cette paroisse jnsqu'à sa mort arrivée le 28 septembre 1825. Il était âgé de 70 ans. *(Archives de l'église du Mesnil-Mauger. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.)*

et de Marie Delaroque, de la parr̄. de Cambremer, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure et les ordres mineurs à Lx, au château des Loges.

246. — Le 3 oct. 1773, Pierre-Robert Delanney, fils de Robert et de Marie-Anne-Françoise Maillet de la parr̄. de N.-D de Pontau-demer reçoit la tonsure au château des Loges.

247. — Le 1er avril 1775, Charles-Pierre Porée, fils de Charles et de Geneviève Le Maitre de la parr̄. de N.-D. du Havre, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx, au château des Loges.

248. — Le 29 juin 1776, la nomination à la cure de N.-D. de Capelles-les-Grands, 2e portion, appartenant au seigr abbé de Lire, Mre Mathieu-Réné de Langle, pbr̄e, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine et grand archidîacre d'Evreux, aumônier de Madame Victoire de France, agissant en qualité de vicaire général de très-haut, très-puissant et très-excellent prince, Monseigr Louis-Charles-Constantin de Rohan, cardinal évêque de Strasbourg, cordon bleu et abbé commendataire de N.-D. de Lire au diocèse d'Evreux, nomme à lad. cure de Capelles, vacante par la mort de Me Jacques Renoult, dernier titulaire, décédé dans ce présent mois, la personne de Me Nicolas Lefebvre, pbr̄e, vicaire de St Martin de Coulmer. Fait et passé à Evreux, en la maison dud. sr archidiacre.

Le 1er juillet 1776, Mr de la Baume, vicaire général, donne aud. sr Lefebvre la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Lefebvre prend possession de la 2e portion de la cure de Capelles, en présence de Me François Routoure, pbr̄e, curé de la 1re portion ; Me Jacques Hardouin, vicaire du lieu, demeurant tous deux au manoir presbytéral de la 1re portion ; Mesre Louis-André Le Boullenger, chevr, seigr de Capelles et de Chaumont, patron honoraire de lad. parr̄. de Capelles, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en son château de Capelles, et plusieurs autres témoins.

249. — Le 19 mai 1776, la nomination à la cure de N.-D. de Montviette appartenant au seigr du lieu, mais revenant au roy à cause de la garde-noble non relevée dud. seigr, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Louis Coudorge, dernier titulaire, la personne de Me Louis Jouen de Bornainville, pbr̄e de la ville et diocèse de Lx, bachelier de Sorbonne et titulaire de la chapelle St Vivien en la Cathédrale de Lx et ancien vicaire de St Germain-la Campagne. (*V*. **58**, **198**.)

Le 28 mai 1776, le seigr évêque donne aud. sr Jouen de Bornainville la collation dud. bénéfice.

Le 1er juillet 1776, le sr Jouen prend possession de la cure de Mont-

viette avec toutes les cérémonies ordinaires (1), en présence de plusieurs habitants de la parr̄.

250. — « Paris, le 26 févr. 1776. — Je consens, Monsieur, à la résignation que vous désirez faire de votre cure en faveur de votre vicaire actuel, persuadé que vous ne me le proposeriés pas si vous n'étiés pas assuré qu'il peut remplir dignement les fonctions de cet état, et qu'il est appelé, comme vous le mandés, par les vœux de vos paroissiens. Je désire qu'il entretienne la paix, qu'il soulage les pauvres et me rende compte de leurs besoins pour y subvenir. On ne peut rien ajouter, Monsieur, à mes sentiments. » Signé : le duc d'Harcourt. » Et plus bas « à M. Le Bailly, curé de Beaufou. »

Le 12 mars 1776, Me Zacharie Le Bailly, curé de N.-D. de Beaufou depuis environ quarante ans, donne sa procuration pour résigner lad. cure en faveur de Me Michel Galle, pbr̄e du diocèse de Lx, (originaire d'Aubry-le-Panthou) et vicaire de Beaufou, depuis neuf ans. Il se réserve toutefois un rente viagère de 800 livres à preudre sur les revenus de ce bénéfice et une partie du presbytère et de ses dépendances. Fait et passé à Beaufou, dans la cuisine du presbytère, en présence de Me Jean Marionnet, huissier royal, demeurant en cette parr̄., et autres témoins.

Le 2 avril 1776, le sr Galle obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 28 mai 1776, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 24 juin 1776, le sr Galle (2) prend possession de la cure de Beaufou, en présence de M. Guillaume-Charles-Gabriel-Archange de Vauborel, Escr, seigr d'Auvillers, demeurant en la parr̄. de Hottot-en-Auge ; Mr Guillaume-Denis Poussin, Escr, seigr et patron de Clermont-en-Auge, capitaine d'infanterie, demeurant à Clermont ; Mr Michel-Joseph Labbey, Escr, seigr d'Heroussard, demeurant à St Jouin ; Mr Charles-Louis de Percaval, Escr, sr du Mesnil, demeurant à Beaufou ; Mr Gabriel Gamare, seigr du fief de Dozulé, demeurant à Druval, led. sr Jean Marionnet, huissier en l'amirauté de Dives, et autres témoins.

251 — Le 11 mars 1769, Louis-Jean-Baptiste Mordant (3), fils de

(1) La libre entrée dans l'église paroissiale, la prière à Dieu *devant le crucifix*, etc. Dans l'acte on a remplacé les mots *devant le crucifix* par ceux-ci : « devant la place où étoit cy-devant la vénérable image du crucifix. »

(2) Mr Galle refusa en 1791 de prêter serment sans restriction et fut destitué.

(3) Mr Mordant était vicaire de Berthouville en 1791. Il prêta d'abord le serment schismatique et fut élu curé de Neuville-sur-Authou. Mais en voyant que l'on chassait le vénérable curé de Neuville pour lui donner sa place ; réfléchissant à l'excommunication dont étaient frappés les prêtres assermentés, il comprit l'énormité de sa faute. Il rétracta son serment

Pierre et d'Anne Lécureur, de la parr. de Boissy, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 3 mars 1775, led. s^{r} Mordant, pbrē, âgé de 28 ans passés, est reçu M^{e} ès-arts en l'Université de Caen.

Le 8 mars 1775, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Evreux, Coutances, Avranches, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 3 juillet 1776, le s^{r} Mordant, vicaire de Berthouville, fait signifier ses noms et grades au seig^{r} évêque de Lx, en parlant à Marie-Thérèse Bertre, épouse du s^{r} François Morel, absent, trouvée dans le logement du portier, dans l'intérieur du palais épiscopal.

252. — Le 8 juillet 1776, dispense de bans pour le mariage entre M. Nicolas-Alexandre Barbey du Long-Bois, cons^{er} du roy, échevin de la ville de Caen, fils de feu Gilles-Marin et de Marie-Magdeleine-Marguerite Laigle, de la parr. St Sauveur de Caen, d'une part, et d^{lle} Anne-Jeanne Gonfray, fille de feu Jacques et de dame Jeanne Fallue, ayant ci-devant demeuré en la parr. de St Jean de Caen et demeurant présentement en celle de St Germain de Criqueville.

253. — Le 20 juillet 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Charles-Dominique de Gyémare, chev^{r}, seig^{r} et patron de la parr. de Samesle, fils de feu M. Dominique de Gyémare et de noble dame Françoise de Mannoury, demeurant en lad. parr. de Samesle, d'une part, et noble dem^{lle} Louise-Thérèse de Mannoury, originaire de la parr. de Ste Foy-de-Montgommery et demeurant depuis temps de droit en la parr. de Vimoutiers, fille de feu M. Charles de Mannoury, seig^{r} et patron des Authieux-sur-Corbon, et de noble dame Marie-Anne-Louise Le Berseur.

Suit la dispense de parenté au 3e degré obtenue en cour de Rome par lesd. parties. (*V.* **294**.)

254. — Le 22 juillet 1776, vu l'attestation du s^{r} Vasseur, vicaire de Douville, dispense de bans pour le mariage de François Pannier.

255. — Le 29 juillet 1776, dispense de bans pour le mariage entre François-Gabriel-Léonor de Thollemer, veuf de dame Marie-Françoise

et refusa la cure qu'on lui offrait. Il partit l'année suivante pour l'exil et se réfugia à Gosport en Angleterre Il n'en revint qu'au moment du Concordat et fut nommé curé de Berthouville en 1803. Il desservit cette paroisse jusqu'au mois d'août 1805 et se retira à Boissy. Il y mourut 9 novembre suivant, à l'âge de 59 ans. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.)*

Morin de la Vastine et fils de Gabriel-François-Léonor et de dame Marguerite Belin de la Léqueraye, de la parr. d'Epréville, d'une part, et dame Françoise-Charlotte Larcher, originaire d'Epaignes, veuve du s^r Bourdon des Cours, fille de Gilles-François-Jean-Baptiste Larcher et de dame Catherine Poullain, de la parr. St Jacques de Lx.

256. — Le 11 avril 1776, Me Charles Folie (1), pbre, curé de Vieux-Pont, 2e portion, et, depuis, pourvu de la cure de Donville, diocèse de Séez, demeurant encore à Vieux-Pont, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape lad. cure de Vieux-Pont, 2e portion, en faveur de Me Claude Le Chevallier, pbre du diocèse de Séez, vicaire de Donville. Fait et passé dans la cuisine du presbytère de lad. 2e portion de Vieux-Pont, en présence de Me Nicolas-Charles Mordant, clerc tonsuré, et de Nicolas-Henry-Pierre Lambert, s^r de Franqueville, marchand, demeurant au bourg de St Pierre-sur-Dives.

Le 13 mai 1776, led. s^r Le Chevallier obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 30 juillet 1776, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 août 1776, le s^r Le Chevallier prend possession de la cure de St Aubin de Vieux-Pont, 2e portion, en présence de Me Charles Dufour, pbre, curé de la 1re portion ; M. Jean-Jacques Le Breton, bachelier en droit de l'Université de Caen, demeurant en lad. parr., et autres témoins.

257. — Le 6 août 1776, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Héroult, veuf de Marie Delisle, fils de Jean et de Françoise Hubert, d'une part, et noble dem^lle Marie-Anne de Bonenfant, fille majeure de feu Constantin de Bonenfant, Esc^r, s^r de Cheffreville, et de noble dame Anne Samin, demeurant tous deux à Vimoutiers.

258. — Le 17 janv. 1776, Me Jean-Baptiste Le Noble de la Croix, pbre, curé de St Jean-Baptiste de Boulleville depuis quarante-deux ans, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Bellenger, pbre, vicaire de lad. parr. Il se réserve toutefois une pension viagère de mille livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice, ainsi que la moitié du presbytère et de ses dépendances. Fait et passé au manoir presbytéral de Boulleville, en présence de Me Michel-François-Guillaume Gaillard, pbre, curé de

(1) Mr Folie fut curé de Donville jusqu'en 1791. Ayant refusé le serment constitutionnel, il fut destitué et remplacé par Mr Roustel, prêtre assermenté. La dernière fonction curiale de Mr Folie est du 8 mai 1791 et la première de l'intrus est du 5 juin suivant. — (*Archives municipales de Saint-Pierre-sur-Dives, section de Donville.*)

Beuzeville, et le sr François de St Laurent, laboureur, demeurant aud. lieu de Boulleville.

Le 8 févr. 1776, led. sr Bellenger obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 30 juillet 1776, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 7 août 1776, le sr Bellenger (1) prend possession de la cure de Boullevile, en présence de Me Nicolas Pépin, pbre, curé de St Martin-le-Vieil, et autres témoins.

259. — Le 19 août 1776, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Sébastien-Hyacinthe Desdouits, chevr, seigr et patron de St Mards-sur-Risle, fils de feu M. Sébastien et de feue noble dame Thérèse Brunet de Melland (?), dame de la Banière (?), originaire du diocèse de Séez et demeurant depuis temps de droit en celle de St Mards, diocèse de Rouen, d'une part, et noble demlle Madeleine-Bibiane de Rieux, fille de Mesre Claude-Alexandre de Rieux, chevr, seigr de Cagnières-Sarasin, et de noble dame Thècle-Mélanie de Belloy, de la parr. de St Germain de Pontaudemer.

260. — Le 20 août 1776, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-François-Pierre Thierry, fils de feu Pierre et de Marie-Françoise Colleville, originaire de Repentigny et demeurant à Caen, parr. N.-D., d'une part, et Marie-Anne-Olive Varin, fille de Me Jean-Pierre Varin, notaire, et de dame Marie-Anne Fossé, de la parr. de Pont-l'Evêque.

261. — Le 21 août 1776, Me Adrien-Bernard Canel, pbre, (originaire de Pontaudemer), curé de Mélicourt, diocèse d'Evreux, depuis dix-huit ans, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Jacques De Courdemanche, pbre de la ville et diocèse de Lx. Fait et passé au manoir presbytéral de la Vespière, en présence de Mesre Etienne Jouen de Bornainville, curé de lad. parr. et doyen d'Orbec, Me Louis-Joseph Elie pbre, curé de St Aignan-de-Cernières, diocèse d'Evreux, et de Me Louis Jouen de Bornainville, pbre, curé de Montviette, demeurant à St Germain-la-Campagne (2).

262. — Le 19 août 1776, la nomination à la cure de St Pierre de Villers-en-Ouche appartenant au seigr abbé de Conches, diocèse

(1) Mr Bellenger prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel de Boulleville. Après la Révolution, il fut maintenu dans cette cure. Il y mourut le 5 mai 1808, à l'âge de 75 ans. *(Archives de l'Eure. — Ordo d'Evreux.)*

(2) Ce fut le premier acte dressé par Me Jacques Delivet depuis sa promotion à la charge de notaire royal-apostolique.

d'Evreux, le seig^r évêque de Lx donne à Me François Hébert, pbre, de son diocèse, des provisions de lad. cure devenue vacante par la mort de Me Pierre Foulon de Longpré, pbre, dernier titulaire.

Le 23 août 1776, le s^r Hébert prend possession de la cure de Villers, en présence de Me Nicolas Gonnier, ci-devant procureur au bailliage de Pontaudemer, demeurant aud. lieu de Villers, et autres témoins.

263. — Le 25 sept. 1774, Jean-Louis Mottey, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Thorel, de la parr. St Jacques de Lx, reçoit la tonsure au château des Loges.

264. — Le 24 sept. 1775, Silvestre Gallot (1), fils de Jean et de Catherine Pelhaitre, de la parr. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs au château des Loges.

Le 21 août 1776, led. s^r Jean Gallot, marchand, constitue 150 livres de rente en faveur dud. acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison neuve appartenant aud. s^r constituant, sise parr. St Jacques, rue Basse-Boucherie.

265. — Le 13 août 1776, Louis-Guillaume Trinité, marchand, demeurant à St Germain-la-Campagne, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Trinité (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Charles Cucu, greffier au bailliage d'Orbec, et par Laurent Christin, apothicaire, demeurant tous deux en lad. ville. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Jean-Nicolas-Benoît Le Bourg, notaire. (*V.* **66**.)

266. — Le 23 mars 1776, Antoine-François Cacqueret, fils de Louis et de Marie-Jeanne Lelong, chanoine régulier de Ste Barbe-en-Auge, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

267. — Le 17 août 1776, Me Claude-Philippe Tallon, acolyte, fils de feu Claude-Philippe, marchand, et de feue dame Marie-Marguerite-Catherine Gannel, demeurant en la parr. St Ouen de Pontaudemer, rue Laitière, se constitue 150 livres de rente afin de parvenir aux ordres

(1) Mr S. Gallot demeurait encore à St Jacques en 1783 et, en 1785, il était curé de Tours, près Bayeux. Ayant refusé de prêter le serment schismatique, il fut obligé de partir pour l'Angleterre. Il logeait en 1792 à Gosport, chez Sir Carre, Demans Row, 2. Après le Concordat sa cure lui fut rendue et il y mourut en 1835, à l'âge de 80 ans. Il était chanoine honoraire de Bayeux. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) M^r Fr. Trinité, nommé curé de la Motte en 1784, se vit frustré de son bénéfice, en 1787, par arrêt du parlement. En 1791, il desservait la cure de la Bossière d'accord avec le curé de cette paroisse. Celui-ci avait refusé le serment constitutionnel en termes fort énergiques ; M. Trinité déclara qu'il était dans les mêmes sentiments que le curé de la Bossière et qu'il désirait partager son sort. Il partit pour l'Angleterre en 1792 et se retira à Portsmouth chez Jobson (?). Après le Concordat il revint en France et fut nommé curé de St Germain-la-Campagne. Son installation eut lieu le 28 frimaire an XI (19 déc. 1802), et il y resta jusqu'à sa mort arrivée le 18 juin 1826. Il était âgé de 74 ans. — (*Archives de l'Eure.* — *Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

sacrés. Cette rente est garantie par M. Nicolas-Réné-Joseph Varanne, cons^er^ du roy au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, rue des Carmes, parr̄. St Ouen ; Me Jacques Tallon, bourgeois de Pontaudemer, y demeurant même rue, et Me Etienne Tallon, procureur en l'élection et grenier à sel dud. lieu, y demeurant Grande-Rue, parr̄. St Ouen.

268. — Le 2 janv. 1775, Me Eustache Delahaye, cons^er^ du roy et son président au grenier à sel de Gacé, demeurant à St Evroult-de-Montfort, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Charles-Toussaint Brière, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

268. — Le 23 août 1776, Jean Pigny, laboureur, demeurant à Juaye, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Pigny, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en l'étude de Me Jacques-François Hardy, notaire pour le siège de Nonant, résidant à Couvert.

270. — Le 3 août 1776, Jean Tassel, fils de feu Charles, demeurant à Jouveaux, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s^r^ Adrien-François Tassel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Louis Haudard, s^r^ de la Chesnaye, avocat en parlement, ancien procureur du roy en la vicomté de Folleville, demeurant à Fontaine-la-Louvet, et autres cautions. Fait et passé à Lieurey, en l'étude de Me Marc-Théodose Quesney du Vert, cons^er^ du roy, notaire garde-notes, en présence de Me Jacques Accard, chirurgien aud. bourg.

271. — Le 23 mai 1776, Me Louis Bellenger, pbr̄e, curé de St Martin de Villers-sur-Mer, 1re portion, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Mathieu-François Hubert, pbr̄e, originaire de Beuzeval, habitué en l'église St Germain de Lx. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une rente viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant quinze ans. Fait et passé au manoir presbytéral de lad. 1re portion, en présence de Me Pierre Ledanois, pbr̄e, curé de Beuzeval, et de Jean-Baptiste Duclos, propriétaire, demeurant à Villers.

Le 10 juin 1776, led. s^r^ Hubert obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 15 juillet 1776, M. Rambaud, vic. g^l^, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 9 sept. 1776, le s^r^ Hubert (1) prend possession de la cure de Vil-

(1) Mr Hubert prêta le serment à la Constitution civile. Nous trouvons son nom sur la liste des curés assermentés touchant la pension de l'Etat en l'an V. *(Archives du Calvados)*.

lers, 1re portion, en présence dud. sr Ledanois, curé de Beuzeval, et autres témoins.

272. — Le 7 sept. 1776, la nomination à la cure de St Martin de Fatouville appartenant au seigr du lieu, Mesre Esprit-Jean-Baptiste de Brèvedent, Escr, chevr, seigr et patron de Fatouville, Ablon, Ableville, Equainville, la Chapelle St Clair, demeurant à son château d'Ablon, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Maclou Viger, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Mre Louis-Pierre Vauquelin de la Brosse, pbr̄e, curé de N.-D. de Selles. Donné à Ablon.

Le 10 sept. 1776, le seigr évêque donne aud. sr Vauquelin la collation dud. bénéfice.

Le 13 sept. 1776, le sr Vauquelin de la Brosse (1) prend possession de la cure de Fatouville, en présence de plusieurs habitants de la par̄r.

273. — Le 23 août 1775, la nomination à la cure de St Melaine appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis-Charles-Armand Deslandes, chevr, seigr de Blanville, seigr et patron présentateur de St Pierre d'Allonville, St Melaine, N.-D. de Vauvert, seigr et patron honoraire de Presles, Thoville, la Goulande, seigr de Caumartin, Lyvet, Mirel, Champain, Ysauville, Segris, Isigny et Gaalon, nomme à lad. cure de St Melaine, vacante par la mort de Me Pierre Bottey, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Duhamel, pbr̄e du diocèse de Bayeux, vicaire de Pont-l'Evêque. Donné au château de Presles.

Le 27 sept. 1775, le seigr évêque donne aud. sr Duhamel la collation dud. bénéfice.

Le 14 sept. 1776, le sr Duhamel prend possession de la cure de St Melaine, en présence de Me Julien-François Morel, curé de Pont-l'Evêque; Me Michel Isabel, pbr̄e habitué en l'église paroissiale dud. lieu de Pont-l'Evêque; M................., conser du roy, maire de lad. ville, y demeurant; Me Jean-François Haraque, pbr̄e, vicaire de Surville, et autres témoins.

274. — Le 18 décembre 1762, Charles Girette, fils de Jacques et de Marie Bazire, de la par̄r. de Vimoutiers, reçoit la tonsure cléricale.

Le 25 janv. 1771, led. sr Girette, diacre, âgé de 23 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 20 févr. 1771, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les cha-

(1) Mr Vauquelin, né le 16 avril 1734, prêta le serment à la Constitution civile du clergé. Il consentit à tout ce que l'on exigea de lui et toucha pendant la Révolution la pension des curés assermentés. Il se rétracta après le Concordat et, en 1802, l'évêque d'Evreux le nomma à la cure de Fatouville. *(Archives de l'Eure.)*

pitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges, sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 13 sept. 1776, le s^r Girette, pbrē, vicaire de Quetteville, représenté par Me Jean-Baptiste Moisy, acolyte de la parr̄. de Fatouville, fait signifier ses noms et grades au seig^r abbé de Grestain, en parlant à Marguerite-François Queteil, veuve de Pierre Lecourtois, garde-chasse et portier de lad. abbaye, où elle est gratuitement logée pour garder la porte de la même abbaye, au logis du portier. Le notaire apostolique remet copie de lad. signification à lad. veuve Lecourtois, n'ayant trouvé dans l'enceinte de l'abbaye de Grestain aucune autre personne à qui parler, et lad. veuve Lecourtois ayant déclaré « que le s^r chapelain et le garde-chasse de lad. abbaye, seuls résidents, sont absents, sans savoir où ils sont. » Fait et passé en présence de Me Louis-Pierre Vauquelin de la Brosse, curé de N.-D. de Selles et de Fatouville, demeurant à Selles, et de Me Jean-Pierre Millet, pbrē du diocèse de Lx, desservant la parr̄. de Fatouville.

275. — Le 24 févr. 1776, Me Gabriel Routoure, pbrē, curé de St Jean de la Léqueraye depuis vingt-cinq ans environ, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me Jacques-François Routoure, vicaire d'Equainville depuis dix ans. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances, plusieurs droits et redevances, deux acres de terre en labour et une rente viagère de 700 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice. Fait et passé au manoir presbytéral de la Léqueraye, en présence de Me Pierre Montier, vicaire dud. lieu, et de Jean Lucas le jeune, propriétaire, demeurant en cette parr̄.

Le 20 mars 1776, led. s^r Jacques-François Routoure obtient en cou^r de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 22 juin 1776, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 17 sept. 1776, le s^r Routoure (1) prend possession de la cure de la Léqueraye, en présence de Me Nicolas Lemonnier, curé d'Equainville, et autres témoins.

276. — Le 10 juillet 1776, la nomination au bénéfice simple du personnat de St Martin de Carsix et à la chapelle simple de St Brice, ori-

(1) Mr Routoure prêta le serment schismatique en 1791 et resta curé constitutionnel. Il se montra patriote ardent et rechercha la bienveillance des hommes de la Révolution. Au moment du Concordat la cure de la Léqueraye ayant été supprimée, Mr Routoure fut nommé curé de Fresneuse-sur-Risle ; mais cette nomination ne fut pas maintenue. Nous perdons complètement sa trace. — (*Archives de l'Eure.*)

ginairement bâtie en la parr. de Fontaine-la-Soret et nouvellement reconstruite en celle de Carsix, appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Pierre-Philippe du Fay, chev[r], seig[r] et patron de Carsix, nomme aud. personnat, vacant par la mort de Mes[re] Philippe-Charles du Fay, acolyte, dernier titulaire, et à lad. chapelle, vacante par la mort de Mes[re] Thomas-Léonor de Francini Grandmaison, pbre du diocèse de Paris, docteur de Sorbonne, dernier titulaire, la personne de M. Pierre-Marin-Georges du Fay, son fils, clerc tonsuré du diocèse de Lx. Fait et passé à Bernay, parr. S[te] Croix, en l'hôtel dud. s[r] du Fay.

Le 17 sept. 1776, M[r] Rambaud, vic. général, donne aud. s[r] du Fay la collation desd. bénéfices.

Le 23 sept. 1776, le s[r] du Fay prend possession du personnat de Carsix par la libre entrée en l'église paroissiale, prière à Dieu devant le crucifix et devant le maître-autel, séance de place à la seconde stalle du chœur, au côté de l'Epitre, M[e] François-Thomas Marais, curé de Carsix, s'étant opposé formellement à ce que led. s[r] du Fay prenne séance dans la première stalle, etc... Celui-ci proteste et se réserve à réclamer expressément la préséance et la première place au chœur comme personnataire et par conséquent dignitaire de lad. Eglise.

Ensuite led. s[r] du Fay, accompagné du notaire et des témoins, se rend à la chapelle S[t] Brice dont il prend aussi possession avec les cérémonies ordinaires : le tout fait et passé en présence de M[e] Jacques Jouen, curé de N.-D. de la Couture de Bernay; M[e] Robert-Thomas Lindet, docteur de Sorbonne, curé de S[te] Croix ; M[e] Jean-Baptiste-Jacques Lefebvre, curé de S[t] Léger-du-Boscdel, M[e] Thomas Lamy, pbre habitué en l'église S[te] Croix de Bernay, M. Jean-François Goulafre, s[r] de Camplessis, cons[er] du roy, lieutenant particulier honoraire du bailliage d'Orbec, demeurant à Bernay, même parr. S[te] Croix.

277. — Le 27 août 1776, M. Louis-Gabriel Couture, seig[r] des fiefs et seigneuries de Bois-Simon et Châtillon, Esc[r], cons[er] du roy, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Lx, parr. S[t] Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s[r] Louis-Christophe Couture (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette

(1) M. L.-Chr. Couture, seigneur de Bois-Simon, était prêtre habitué, résidant tantôt à S[t] Jacques de Lisieux, tantôt à Moyaux. Il était possesseur de la chapelle seigneuriale de S[t] Louis dans l'église de Moyaux. En 1791 on lui défendit de dire la messe dans cette église et d'y confesser, avant d'avoir reçu des pouvoirs de Fauchet, évêque constitutionnel. Il refusa d'en demander ; et craignant les persécutions que ce refus pourrait lui attirer, il partit pour l'Angleterre et établit sa résidence à Line. Il ne revint qu'en l'an IX (1800 ou 1801). Mais les fatigues de l'exil, les souffrances physiques et morales qu'il avait endurées avaient affaibli ses facultés intellectuelles. Le mal alla en augmentant, et, en 1805, il avait presque perdu la raison. Après avoir résidé quelque temps à Fauguernon, près Lisieux, obtint de l'évêque de Bayeux la permission de sortir du diocèse. On croit qu'il mourut à Rouen. *(Archives du Calvados. — Archives municip. de Moyaux. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx.)*

rente est hypothéquée sur la terre de Bois-Simon, sise à Moyaux. Fait et passé à Lx. (*V.* **128**.)

278. — Le 2 oct. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Olivier d'Orville, Esc^r^, s^r^ de la Vignaire, veuf de noble dame Magdeleine-Renée de Villeveau, et fils de feu M. Pierre d'Orville et de feue dame Marie-Josèphe Le Cornu, de la parr̄. de Theillière, diocèse de Séez, d'un part, et Louise-Elisabeth Dutoc, fille de feu Jacques et d'Elisabeth Ozanne, originaire de St Pierre-de-la-Rivière et demeurant en la parr̄. de Chaumont.

279. — Le 2 oct. 1776, Me François-Henry Delahaye, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Foulbec, représenté par le s^r^ Jean-Baptiste Desbordeaux, étudiant en droit, demeurant à Lx, faubourg St Désir, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **82**, **207**).

280. — Le 5 juin 1776, Mre Balthazard-Melchior de Bertel de la Cluë, pbr̄e du diocèse de Riez en Provence, licencié en théologie, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle de Ste Trinité de la Cour, en la parr̄. de St Philbert-sur-Risle, diocèse de Lx, et de trois autres chapelles situées, la 1re, dans l'église de St Jean de la Rogerie, diocèse du Mans; la 2e, dans l'église de Ste Anne d'Heilly, diocèse d'Amiens ; et la 3e, dans l'église de St Julien de Plainville, diocèse de Rouen. Ces chapelles lui ont été cédées, pour cause de permutation, par Me François-Paul de Bray, pbr̄e, bachelier en droit canon, auquel il a cédé lui-même le prieuré-cure de Saturnin de Montier qu'il possédait en commende.

Le 1er oct. 1776, led. s^r^ de Bertel de la Cluë, demeurant à Paris, rue du Sentier, parr̄. St Eustache, et représenté par Me Jean Sicard de Delmatz, Esc^r^, pbr̄e et curé de St Christophe-de-Condé, prend possession de lad. chapelle de la Cour avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Charles Le Broussois, vicaire de St Philbert-sur-Risle ; M. Guillaume Vitrel, avocat au parlement de Rouen, demeurant en lad. ville, rue Herbier (?), parr̄. St Eloi ; Vincent Beauval, régisseur de la terre du Buisson, sise en la parr̄. de St Christophe-de-Condé, y demeurant, et de Robert Desmonts, garde-chasse de M^r^ le comte de Choiseul-Gouffier, demeurant à St Philbert.

281. — Le 30 juillet 1776, Me Charles Fontaine, pbr̄e, curé de St Saturnin de Piencourt, 1re portion, et, depuis, pourvu de la cure de St Gervais-d'Asnières, demeurant en icelle parr̄., donne sa procuration pour résigner lad. cure de Piencourt entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Jumel, pbr̄e du diocèse de Lx. Fait et passé à Lx. (*V.* **164**).

Le 19 août 1776, led. s^r Jumel obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 8 oct. 1776, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 10 oct. 1776, le s^r Jumel (1) prend possession de la 1re portion de la cure de Piencourt, en présence de Me Philippe-François Montfort, pbr̄e, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, curé de St Germain de Pontaudemer ; Me Louis Letellier, curé de N.-D. des Places ; Me Pierre Barbey, curé de l'Hôtellerie ; led. s^r Charles Fontaine, curé de St Gervais-d'Asnières, et autres témoins.

282. — Le 25 août 1776, la nomination à la cure de St Jean du Mesnil-Rousset appartenant aux religieux de St Evroult, à cause de leur mense conventuelle, Fr. Placide de Lyris, prieur de l'abbaye de St Evroult, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques-Gratien Mesnil, dernier titulaire, la personne de Me Philippe Littré, pbr̄e du diocèse d'Avranches. Fait et passé en Chapitre.

Le 28 août 1776, la nomination à la cure du Mesnil-Rousset appartenant au seig^r abbé de St Evroult, le seig^r évêque de Lx, en vertu de la procuration du seig^r évêque de Rennes, abbé de St Evroult, nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. s^r Mesnil, la personne de Me Pierre-Philippe Champelle, pbr̄e du diocèse d'Auxerre, curé de St Aubin de Canapville.

Le 8 oct. 1776, led. s^r Champelle remet purement et simplement lad. cure du Mesnil entre les mains du seig^r évêque de Lx.

Le lendemain, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice Me François Deschauffour, pbr̄e de ce diocèse.

Le 13 oct. 1776, led. s^r Deschauffour (2) prend possession de la cure du Mesnil-Rousset, en présence de Me Nicolas Leveau, pbr̄e, desservant lad. parr̄. ; Me Charles Le Roy, sous-diacre, demeurant à St Pierre-du-Mesnil, diocèse d'Evreux, et autres témoins.

283. — Vu l'attestation du s^r Téhy, vicaire de Courbépine, dispense de bans pour le mariage de Louis Bernays, célébré à la Couture.

(1) Mr Jumel, originaire de Roques, près Lisieux, refusa en 1791 de prêter le serment constitutionnel et partit pour l'Angleterre l'année suivante. Il fut remplacé par François Lefranc, prêtre assermenté, originaire de St Denis-de-Mailloc et vicaire de St Vincent-du-Boulay. Mr Jumel revint d'exil après la Révolution et reprit la cure de Piencourt. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

(2) Mr Deschauffour était né à Ticheville en 1739. Il prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel du Mesnil-Rousset jusqu'en l'an II. Comme tous les autres prêtres jureurs il remit ses lettres de prêtrise à la municipalité et abdiqua les fonctions ecclésiastiques. Il continua de résider au Mesnil-Rousset, où il toucha la pension des prêtres assermentés. Il se rétracta après le Concordat et l'évêque d'Evreux dont il dépendait désormais, lui rendit sa cure. Il mourut au Mesnil-Rousset, le 20 nov. 1817, à l'âge de 78 ans. — (*Archives de l'Eure.* — Ordo d'*Evreux.*)

284. — Le 10 juin 1776, la nomination à la cure de St Loup-de-Fribois appartenant au seigr du lieu, Mesre François-Hardouin d'Oilliamson, chevr, marquis de Courcy, vicomte de Coulibœuf, seigr et patron dud. lieu et de St Loup-de-Fribois, seigr de Neauphle, Cordey, Occagnes, et demeurant en son château de Coulibœuf, nomme à lad. cure de St Loup, vacante par la mort de Me Jacques Hubert, dernier titulaire, la personne de Me Antoine Lavoye, pbre du diocèse de Séez, curé de Coulibœuf. Fait et passé au château de Coulibœuf.

Le 13 juin 1776, le seigr évêque donne aud. sr Lavoye la collation dud. bénéfice.

Le 18 oct. 1776, le sr Lavoye (1) prend possession de la cure de St Loup, en présence de Me Charles-Joseph de May de Biéville, curé de Meulles, Jacques Guizet, curé de St Gervais et St Protais de Courcy, diocèse de Séez ; Me Jean-Louis Godet, vicaire de St Loup ; Me Charles de May de Biéville, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Trun, et du sr Jacques-Alexandre Duthrosne, avocat au Parlement, demeurant à St Pierre-sur-Dives.

285. — Le 21 décembre 1775, la nomination à la cure de St Ouen-le-Hoult appartenant au roy, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Talbot, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Michel Bongard, curé du Mesnil-Vicomte. (*V.* **88**.)

Le 27 mai 1775, le seigr évêque donne aud. sr Bongard la collation dud. bénéfice.

Le 22 oct. 1776, le sr Bongard prend possession de la cure de St Ouen-le-Hoult, en présence de Me Joseph Grieu, curé de Bellou ; Me Guillaume-Joseph Mutrel, vicaire de Bellou, demeurant tous deux au manoir presbytéral dud. lieu ; Me Michel Bigot, pbre, desservant la parr. de St Ouen, et autres témoins.

286. — Le 29 oct. 1776, dispense de bans pour le mariage entre M. François-André Thierry, sr Dupuis, ancien conser du roy, contrôleur du receveur-payeur des gages de la cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, fils de feu M. Charles Thierry, Escr, et de dame Jeanne Parrin, de la parr. d'Ablon, d'une part, et noble demlle Bonne-Aimable-Charlotte de Groulard, fille de feu M. Louis-Charles de Groulard, chevr, et de noble dame Bonne-Elisabeth Destrepagny, domiciliée

(1) Mr Lavoye était originaire de Courcy, près St Pierre-sur-Dives. Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé et fut destitué. En 1792 il se retira à Rouen où il habita rue Coignebert, 8. Au mois de septembre de cette même année, il fut forcé de s'expatrier, et se réfugia à Londres. Après la Révolution il ne rentra pas dans le ministère paroissial ; il se retira à St Pierre-sur-Dives et y mourut le 11 mars 1820, à l'âge de 77 ans. — *(Archives de Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, — Archives de la mairie de St-Pierre-sur-Dives)*.

de droit en la parr. d'Ourville-en-Caux et, de fait, en la parr. de St André-Porte-Cauchoise, en la ville de Rouen.

287. — Le 23 mars 1776, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Louis-Jean-François Delaunay, fils de Pierre et de Jeanne Hallier, chanoine de Ste Barbe ;

François Coutault, fils de Claude et de Nicole Dorisy, chanoine de Ste Barbe.

288. — Le 10 févr. 1770, Michel-Robert Le Hure, sr du Theil, marchand, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Robert Le Hure (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par François Le Hure, maître-apothicaire, demeurant aussi à Bernay, parr. Ste Croix, et autres cautions.

289. — Le 19 nov. 1776, dispense de bans pour le mariage entre Joseph de Thollemer, Escr, sr de Valcour, fils de feu Tanneguy-Augustin de Thollemer, Escr, sr du Désert, et de noble dame Anne-Marguerite Le Pelley de Baugy, de la parr. de Danestal, d'une part, et noble demlle Marie-Magdeleine-Thérèse de Pecqueult de la Fauverie, fille de Mre Antoine de Pecqueult, sr de la Fauverie, et de noble dame Marie-Thérèse de la Motte, de la parr. de la Chapelle-Bayvel.

290. — Le 4 mai 1776, Me Louis Lepinard, pbre, curé de St Pardoul de la Brevière, donne sa procuration pour résigner lad. cure en faveur de Me Antoine de Bernard, sr de Rozière, Escr, pbre, originaire de la parr. de la Bellière, diocèse de Séez, et curé de St Martin des Moutiers aud. diocèse. Le sr constituant se réserve toutefois une rente viagère de 300 livres. Fait et passé à Falaise par devant le notaire apostolique du lieu.

Le 10 juin 1776, led. sr Lepinard révoque la précédente procuration et en donne une nouvelle pour résigner sad. cure, aux mêmes conditions, entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Le Rat, pbre, originaire de Heurtevent. Fait et passé à Falaise.

Le 12 août 1776, led. sr Le Rat obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

(1) Mr Le Hure, fils de François-Robert Le Hure des Mares et de Marthe Grandin, naquit à Bernay, paroisse Ste Croix. Ce qui distingua surtout cet ecclésiastique, c'est le mouvement perpétuel dans lequel se passa sa vie entière. Il reçut d'abord les ordres mineurs à Meaux ; puis le 15 mars 1777, il fut ordonné sous-diacre à Soissons et diacre, à Evreux le 19 décembre 1778. Il obtint en 1776 un canonicat à la collégiale de la Saussaye; puis le 23 mars 1780, on le nomma curé de St Ouen-de-Poncheuil, au diocèse d'Evreux. En 1791, il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de St Nicolas-du-Bosc-Asselin, district de Louviers. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et remit à la municipalité ses lettres de prêtrise. Cependant dès l'année suivante il se présenta à la municipalité de Caudebec-lez-Elbeuf et déclara qu'il se proposait d'exercer le culte catholique suivant les lois. Nous n'avons plus aucun document concernant Mr Le Hure. Peut-être s'attacha-t-il au diocèse de Rouen auquel il appartenait avant la Révolution. — (*Archives de l'Eure.* -- *Archives de la Saussaye.*)

Le 21 oct. 1776, le s^r Le Rat prend possession de la cure de la Brevière, en présence de plusieurs habitants du pays.

291. — Le 23 mars 1775, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jean-Baptiste-Joseph Patiniault, fils de Jean-Baptiste et de Jeanne Nicot, chanoine de Ste Barbe ;

Jacques-François-Edmond Rafiasse de Beauregard, de la parr̄. de St Sauveur d'Auxerre, chanoine de Ste Barbe-en-Auge.

292. — Le 3 juin 1776, Me François-Olivier Le Lasseur, pbr̄e, curé de St Martin du Faulq et, depuis, pourvu de la cure du Brèvedent, donne sa procuration pour résigner lad. cure du Faulq entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Philippe-Jacques Beuzelin, pbr̄e, de la ville de Lx, (parr̄. St Jacques). Fait et passé à Lx. (*V.* 137.)

Le 24 juin 1776, led. s^r Beuzelin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 22 août 1776, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 18 sept. 1776, le s^r Beuzelin prend possession de la cure du Faulq, en présence de Me Nicolas-Robert Le Gaigneur, vicaire du lieu, demeurant en la parr̄. du Pin ; Me François Neuville, pbr̄e, desservant la parr̄. du Brèvedent ; Me Jean-Jacques Rogerey, sous-diacre, demeurant au Pin, et autres témoins.

293. — Le 2 décembre 1776, la nomination à la cure de N.-D. de Fontenelle appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Joseph-Laurent, marquis de Grieu, seig^r et patron de Fontenelle, seig^r et patron honoraire du Breuil, Grandouet et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant au Breuil, diocèse de Séez, nomme à lad. cure de Fontenelle, vacante par la mort de Me Louis Levillain, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Hare, pbr̄e, originaire de Carsix, vicaire de Brétigny. Donné au château du Breuil.

Le lendemain, le seig^r évêque donne aud. s^r Hare la collation dud. bénéfice.

Le 4 décembre 1776, le s^r Hare prend possession de la cure de Fontenelle, en présence de Me Robert Philippes, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

294. — Le 11 décembre 1776, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-André Guerrier, avocat, fils de Me Jean-François Guerrier et de dame Marie-Anne Chauffer, de la parr̄. de Marolles, d'une part, et noble dem^lle Louise-Elisabeth de Giémare d'Orville, fille majeure de feu Mes^re Dominique-Jean-François de Giemare, chev^r, seig^r et patron de Samesle et d'Orville, et de noble dame Françoise-Magdeleine de

Mannoury, demeurant aussi en lad. parr. de Marolles. — Les bans avaient été publiés au Sap. (*V.* **253**.)

295. — Le 2 août 1776, Me Pierre Hébert de la Motte, pbre du diocèse de Lx, curé de St Léger-du-Houlley, demeurant à Lx, parr. St Jacques, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Philippe Lamidey, pbre de ce diocèse, (originaire de St Pierre-de-Mailloc). Fait et passé à Lx, parr. St Jacques, en la maison de M. Guillaume-Jacques-François Boudard, receveur des décimes du diocése.

Le 19 août 1776, led. s^{r} Lamidey obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 29 nov. 1776, le seig^{r} évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le même jour, le s^{r} Lamidey prend possession de la cure de St Léger du Houllay ou la Ribaude. — Ayant trouvé fermée la principale porte de l'église, ils (le curé et le notaire) apprirent que les clefs étaient entre les mains de François Fromage, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Lx, parr. St Jacques, adjudicataire des réparations et reconstructions faites depuis peu à lad. église. Ils entrèrent par la porte latérale du chœur qu'ils trouvèrent séparé de la nef par une cloison qui devait rester jusqu'à la réception des travaux. Ils apprirent encore que le peuple assistait aux offices paroissiaux dans le chœur où se fit aussi la cérémonie de la prise de possession en présence de plusieurs habitants du lieu.

296. — Le 13 nov. 1776, Me Jacques Deriot, pbre, curé de Ste Magdeleine de Courcelles et, depuis, pourvu de la cure de Neuville-sur-Authou, remet purement et simplement lad. cure de Courcelles entre les mains du seig^{r} évêque, afin qu'il y soit pourvu par le présentateur ordinaire. (*V.* **243**.)

Le 27 nov. 1776, la nomination à la cure de Courcelles appartenant au seig^{r} du lieu, noble dame Marguerite-Rénée-Françoise de Garencières, dame et patronne de Courcelles, Vve de feu Mes^{re} Jean-Laurent Le Métayer de la Haye-le-Comte, chev^{r}, demeurant à Paris, rue neuve St Augustin, parr. St Roch, nomme à lad. cure, ainsi vacante, la personne de Me Jean Le Landois, pbre du diocèse de Bayeux, vicaire de Gargenville, diocèse de Rouen. Fait et passé à Paris.

Le 11 déc. 1776, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Le Landois la collation dud. bénéfice.

Le 15 déc. 1775, le s^{r} Le Landois prend possession de la cure De Courcelles, en présence dud. s^{r} Deriot, demeurant encore aud. lieu, et autres témoins.

297. — Le 24 déc. 1776, dispense de bans pour le mariage entre

Mes^re Philippe-Etienne Le Reculeur, veuf de Marie-Marguerite De Lahaye et fils de feu Philippe et de Marguerite-Geneviève Bigot, du bourg de la Neuve-Lire et demeurant en la parr̄. de Vimoutiers depuis temps de droit, d'une part, et noble dem^lle Elisabeth-Charlotte de Mannoury de la Brunetière, fille de feu Charles et de noble dame Marie-Magdeleine Le Roux, demeurant à Boëssey.

298. — Le 29 mai 1775, Me Jacques-Augustin Maris, pbr̄e du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la cure de Druval, vacante par la mort de Me Charles Marie, dernier titulaire. (*V.* **103**.)

299. — Le 28 févr. 1775, la nomination à la cure de St Barthélemy d'Abenon appartenant au seig^r abbé de Lisle-Dieu, Mes^re Pierre De la Rue, vicaire général des colonies et abbé commendataire de N.-D. de Lisle-Dieu, demeurant à Paris, rue du Bac, au séminaire des Missions Etrangères, confirme la nomination qu'il a faite à lad. cure, le 16 sept. dernier, de la personne de Fr. François Rivière, chanoine prémontré et procureur de lad. abbaye. Fait et passé à Paris.

Le 6 mars 1775, led. s^r Rivière obtient en cour de Rome des lettres de *per obitum* du prieuré-cure d'Abenon, vacant par la mort du s^r Revel, dernier titulaire, et indûment occupé par un titulaire non-profès.

Le 26 sept. 1774, le s^r Rivière avait obtenu de Fr. Jean-François Lallemant, prieur de Ste Marie-Majeure de Pont-à-Mousson et vicaire général de l'Ordre de Prémontré de la stricte observance, l'autorisation d'accepter le prieuré-cure d'Abenon dans le diocèse de Lx. (*V.* **4**, **219**).

300. — Le 17 mars 1775, M. Jean-Baptiste Olivier, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin, Congrégation de France, prieur-curé de St Pierre du Breuil, diocèse de Séez, et, depuis, pourvu du prieuré-cure de N.-D. du Plessis-Esmengard, autrement St Jean-Baptiste de Dozulé, résigne purement et simplement lad. cure de Dozulé. Fait et passé à Lx.

Le 28 mars 1775, en conséquence de lad. résignation, M. Jean-Baptiste Le Christ, prieur claustral de Ste Barbe-en-Auge, nomme aud. bénéfice la personne de Fr. Pierre Bobée, pbr̄e de la même congrégation, vicaire de Nanterre, près Paris. Donné en l'abbaye de Ste Barbe.

Le 10 avril 1775, le seig^r évêque donne aud. s^r Bobée la collation dud. bénéfice.

301. — Le 2 mai 1775, Mes^re Gilles-François Le Dorey, pbr̄e, bachelier de Sorbonne, chanoine prébendé de la Pommeraye en la Cathédrale, demeurant à Lx, en sa maison canoniale, et se trouvant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner led. canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son arrière-neveu, Mes^re Jacques-Benjamin Lambert, clerc-tonsuré du diocèse de Lx. Il se ré-

serve toutefois une rente viagère de 800 livres sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 45 ans. Fait et passé en lad. maison canoniale, en présence de Mes[re] Jean-Baptiste Monpellier, chanoine prébendé de Courtonnelle, et de M[e] Charles-François-Joseph-Léonor Paisant de S[t] Vaast, lieutenant particulier au bailliage de Lisieux, tous deux demeurant parr̃. S[t] Germain.

Le 7 mai 1775, led. s[r] Le Dorey révoque la précédente procuration et résigne purement et simplement son canonicat entre les mains du seig[r] évêque. Fait et passé devant les mêmes témoins.

Le même jour, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne dud. s[r] Lambert, et celui-ci est mis immédiatement en possession des canonicat et prébende de la Pommeraye par le ministère de M[r] le doyen.

Le lendemain, 8 mai, le s[r] Le Dorey fait signifier au s[r] Lambert la révocation de lad. procuration *ad resignandum*. Fait et passé dans la chambre du chanoine démissionnaire, en présence dud. s[r] de S[t] Vaast et autres témoins.

302. — Le 27 déc. 1775, la nomination à la cure de S[t] Gervais et S[t] Protais d'Etrépagny appartenant au seig[r] évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de M[e] Nicolas Le Flammant, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre-Charles Dupré (1), pbr̃e de ce diocèse, originaire de lad. parr̃.

303. — Le 17 déc. 1776, M[e] Guillaume-François Le Bienvenu, pbr̃e, originaire du Havre, curé de S[t] Vaast, diocèse de Lx, et pourvu de la cure de S[t] Denis d'Epouville, diocèse de Rouen, demeurant à S[t] Vaast, donne sa procuration pour résigner icelle cure de S[t] Vaast entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Louis-Nicolas Ferrand, pbr̃e, natif de la parr̃. de Coigny, diocèse de Coutances, et vicaire de lad. parr̃. d'Epouville. Fait et passé au Havre.

304. — Le 1[er] déc. 1776, la nomination à la cure de S[t] Gervais de Mittois appartenant au seig[r] abbé de S[t] Pierre-sur-Dives, Mg[r] Joseph-Ignace de S[t] Aldegonde de Noircarme, ancien aumônier du roy, abbé commendataire de S[t] Pierre-sur-Dives, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Adrien de Beaumesnil, pbr̃e, dernier titulaire, la per-

(1) M[r] Dupré avait fait ses études au séminaire du S[t] Esprit à Paris (XXVII. 50). Il se trouvait depuis quinze ans curé d'Etrépagny quand la Révolution arriva. Le dimanche 31 janvier 1791, à l'issue de la grand'messe, il prêta serment sans restriction à la Constitution civile du clergé, en présence de la garde nationale assemblée et aux applaudissements de la municipalité, son vicaire et les quatre chapelains suivirent son exemple. La cérémonie se termina par le chant du *Te Deum*. M[r] Dupré resta curé constitutionnel jusqu'au jour où l'église devint le temple de la Raison. Après le Concordat, la paroisse d'Etrépagny se trouva sous l'autorité de l'évêque d'Evreux. Mg[r] Le Bourlier laissa M. Dupré à la tête de cette paroisse : il y mourut le 23 janvier 1813, à l'âge de 78 ans. *(Archives de la mairie d'Etrépagny.)*

sonne de Me Jacques-Jean-François Alliot, pbre du diocèse de Séez, originaire d'Argentan. Fait au château du Repos, parr. de Beuvrages au diocèse de Cambray.

Le 16 déc. 1776, le seigr évêque donne aud. sr Alliot la collation dud. bénéfice.

Le 18 déc. 1776, le sr Alliot (1) prend possession de la cure de Mittois, en présence de Me Thomas Pigis, desservant lad. parr., et autres témoins.

305. — Le 6 nov. 1776, la nomination au prieuré-cure de St Pierre-des-Ifs appartenant au prieur claustral de Ste Barbe, Mr Jean-Baptiste Le Christ, prieur dud. monastère, nomme à cette cure, vacante par la mort de Fr. Joseph-Auguste Cochon des Molons, décédé le 2 de ce mois, la personne de Fr. Louis-Jacques Dumesnil-Aumont, prieur-curé de Bray-la-Campagne, diocèse de Bayeux.

Le 14 nov. 1776, le seigr évêque donne aud. sr Dumesnil-Aumont la collation dud. bénéfice.

306. — Le 28 déc. 1776, haut et puissant seigr Antoine-François de Matharel, chevr, seigr du Chery, Le Mas, Touerat et autres lieux, comte du Palais Apostolique, vicaire général du diocèse de Lx et titulaire de la chapelle St Nicaise, fondée en l'abbaye des dames de Farmoutiers, diocèse de Meaux, et du sous-diaconat de lad. abbaye annexé à lad. chapelle, led. sr de Matharel, demeurant à Prêtreville, donne sa procuration pour résigner cette chapelle et son annexe entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Constantin-Augustin-Réné Richer, pbre du diocèse de Bayeux. Fait et passé à Lx. — Il était titulaire depuis huit ans de ce bénéfice.

307. — Le 27 déc. 1776, Me Nicolas de la Vallée, pbre, curé de St Pierre de Menneval depuis 46 ans, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques Delamare, pbre du diocèse de Rouen, demeurant au collège royal de Rouen, rue du Grand-Maulevrier. Il se réserve toutefois le presbytère en entier avec la cour et le jardin et une rente viagère de 700 livres. Fait et passé au manoir presbytéral de Menneval, en présence de Me Jean-Baptiste-Jacques Lefèvre, curé de St Léger-du-Boscdel, et du consentement de Mesre Louis-Jacques Grossin de Bouville, seigr et patron mineur du bénéfice résigné, demeurant à Rouen en lad. rue du Maulevrier. — Suit l'autorisation de Sa Majesté à cause de la garde-noble dud. seigr encore dans sa minorité.

(1) Mr Alliot, après un long préambule, refusa, le 20 févr. 1791, de prêter sans restrictions le serment constitutionnel : il fut destitué et partit l'année suivante pour l'Angleterre. Il se réfugia à Londres ; il ne reparut pas à Mittois après le Concordat et on ne retrouve pas non plus traces de lui dans le diocèse de Séez. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux*)

308. — Le 4 janv. 1777, Mre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbre, docteur en théologie de la faculté de Paris, Maison et Société de Navarre, chanoine, vicaire général et official de Lx, prieur commendataire, seig^{r} et patron de St Côme du Mont, Ordre de Cluny, diocèse de Coutances, demeurant à Lx en sa maison canoniale, résigne purement et simplement led. prieuré simple entre les mains de Mg^{r} Dominique de la Rochefoucault, archevêque de Rouen, chef supérieur général et administrateur perpétuel de l'abbaye et de tout l'Ordre de Cluny. Fait et passé à Lx, en la maison dud. s^{r} résignant, en présence de Me Nicolas De Laperrelle, pbre, chapelain de la Cathédrale, et de Jean-Baptiste-Louis de la Rocque, bourgeois de Lx, demeurant tous deux en la parr. St Germain. (*V.* 310.)

309. — Le 13 janv. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Claude Marais de Beauchamp, Esc^{r}, cons^{er} du roy en son conseil supérieur du Cap, île St Domingue, fils majeur de feu Jean-Baptiste-François et de dame Marie-Charlotte Le Rat, originaire de la parr. de St Nicolas-des-Champs de Paris, d'une part, et dame Marie Pingré, originaire de Hollande et demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine, v^{ve} de Jean-Baptiste-Romain de la Mulle, fille de feu Joachim Pingré et de feue Elisabeth Vanrieffen. — Suit la dispense du temps requis pour acquérir domicile.

310. — Le 21 févr. 1746, Me Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbre du diocèse d'Amiens, est reçu licencié en théologie de la faculté de Paris.

Le 10 janv. 1777, le seig^{r} évêque de Lx nomme led. s^{r} Despaux à la dignité de chèvecier de la Cathédrale, vacante par la démission pure et simple donnée, le 7 de ce mois, par Mre Nicolas-Michel d'Osmont, pbre du diocèse de Rouen, abbé commendataire de l'abbaye de Claire-fontaine, chanoine de l'Eglise de Rouen et vicaire général de Lx. (*V.* 308.)

Le 13 janv. 1777, le s^{r} Despaux est mis en possession de la dignité de chèvecier par le ministère de M^{r} le doyen, en présence des s^{rs} chanoines et de Me Jean-Baptiste-Guillaume Neuville et Me François Delarue, pbres, officiers douze-livres en la Cathédrale.

311. — Le 21 janv. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mre Jean-Henry de Campion, chev^{r} seig^{r} de Fauchesne et autres lieux, fils de feu Jean-François et de d^{lle} Marie-Françoise-Elisabeth Delahaye, de la parr. d'Epréville, diocèse de Rouen, d'une part, et dem^{lle} Marie-Elisabeth-Antoinette Fouckre, fille d'Antoine-Christophe Fouckre, pensionnaire et commensal du roy, et de dame Marie-Gabrielle Berard, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

312. — Le 25 janv. 1777, dispense de bans pour le mariage

entre Mes^{re} Philippe-Paul-Aimé Le Marchand de Caligny, chev^{r}, ancien mousquetaire de la garde du roy, fils de M. Pierre-Paul Le Marchand de Caligny, chev^{r}, seig^{r} de Luc et autres lieux, et de noble dame Jeanne-Elisabeth de Vauquelin de May, originaire de la parr. de St Pierre de Caen et demeurant en celle de St Pierre-Azifs depuis plusieurs années, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Magdeleine-Françoise de Marguerie, fille de feu M. Bernardin de Marguerie, Esc^{r}, et de noble dame Marie-Magdeleine-Aimée de Touchet, de lad. parr. de St Pierre-Azifs.

313. — Le 28 janv. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Laurent de Gautier, Esc^{r}, s^{r} de la Rosière, fils de feu François-Daniel et de feue noble dame Marie Lelasseur, de la parr. de N.-D.-de-Fresnay, d'une part, et noble dem^{lle} Eulalie de Tirmois, fille de M. Jean-Baptiste de Tirmois, Esc^{r}, et de noble dame Jeanne-Charlotte-Angélique Blanchard, de la parr. des Champeaux.

314. — Le 23 mars 1776, Joseph Jacob, chanoine régulier de Ste Barbe, fils de Nicolas et de Marguerite de Horne, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle du séminaire de Lx.

315. — Le 13 janv. 1777, M. Pierre Hamel, curé de N.-D.-de-Courson, fait signifier au Chapitre de la Cathédrale qu'il a voulu essayer une année à faire valoir lui-même les terres dépendant de son bénéfice ; qu'il a vu qu'il en résulte une administration pénible et dispendieuse et qui ne peut faire au titulaire un sort plus avantageux que celui d'un portionnaire ; qu'en conséquence il opte la portion congrue pour lui et pour son vicaire. (*V.* **120**.)

316. — Le 30 janv. 1777, dispense de bans pour le mariage entre M. Thomas Manchon, s^{r} de Lépiney, fils de feu Pierre et de feue Catherine de la Roque, demeurant à Caen, parr. St Jean, d'une part, et d^{lle} Olive-Anne Foucques d'Orville, fille de Charlemagne Foucques d'Orville et de dame Marie-Anne de Grez, de la parr. St Jacques de Lx.

317. — Le 13 janv. 1777, la nomination à la cure de St Martin-de-Mailloc appartenant au marquis de Mailloc, Mes^{re} César-Louis-Marie-François-Ange de Houdetot, vicomte de Houdetot, seig^{r} et patron de la parr. de St Martin-de-Mailloc, lad. parr. faisant partie de son marquisat de Mailloc, sous-lieutenant des gendarmes de Flandre, demeurant à Paris, rue d'Anjou, parr. de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, et représenté par Mes^{re} Guillaume-Jean de Crèvecœur, Esc^{r}, demeurant en son château de Pierrepont, diocèse de Bayeux, nomme à lad. parr. de St Martin, vacante par la mort de Me Robert Desmenages, dernier titulaire, la personne de Me Marin Bellamy, pbre dud. diocèse de Bayeux, professeur d'humanités au collége des Arts de l'Université

de Caen. Fait et passé en la ville de Caen, dans la maison dud. s^{r} de Crèvecœur, et en présence de Messieurs Michel Béziers, chanoine de l'Insigne Eglise collégiale du St Sépulcre, demeurant à Caen, parr. St Gilles, et Guillaume Robillard, curé de Blainville-sur-Orne, y demeurant.

318. — Le 30 janv. 1777, vu l'attestation du s^{r} Desbordeaux, vicaire de Tourgéville, dispense de bans pour le mariage de François Delauney et d'Anne-Perpétue Leroy.

319. — Le 16 juillet 1776, noble et révérende dame, Madame Marie-Anne-Henriette Le Roy de Valanglard, abbesse de l'abbaye royale de N.-D.-du-Pré de St Désir de Lx, Ordre de St Benoît, donne sa procuration pour résigner lad. abbaye entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de noble et discrète dame Françoise-Lancelotte-Louise de Créquy, religieuse professe de l'abbaye du Ronceray, diocèse d'Angers. Lad. dame de Valanglard se réserve toutefois une rente viagère de 1200 livres hypothéquée sur tous les biens de l'abbaye. Elle retient en outre une partie des maisons de son abbatiale, savoir : deux chambres à feu attenantes au grand parloir ; une petite tribune ouvrant sur l'autel de l'église de St Désir, du côté de l'Epître ; une cuisine, un bûcher et un caveau souterrain avec les deux chambres, dont l'une à feu, qui se trouvent au-dessus de ce caveau, lesd. deux chambres vulgairement nommées le Pavillon. Fait et passé en lad. abbaye, au parloir du Pavillon, en présence de Me Jean-Pierre Hauvel, curé de la 1re portion de St Désir, et de Jean-Baptiste Cordier, maître-fabricant de frocs, demeurant à Lx, faubourg St Désir.

Le 22 juillet 1776, lad. dame de Créquy obtient en cour de Rome des provisions de lad. abbaye de St Désir, avec l'autorisation de changer de monastère. Sa Sainteté approuve la réserve de pension faite par lad. dame de Valanglard, ainsi que le partage de la maison abbatiale entre les deux religieuses, « si ce partage peut se faire aisément. »

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCESE DE LISIEUX

REGISTRE XXXVI.

1. — Le 4 févr. 1777, la cour métropolitaine de Rouen casse une sentence de l'officialité de l'évêché de Lx qui avait déclaré subreptice une dispense de parenté du 2e au 3e degré obtenue en cour de Rome par Pierre Pellerin, s^{r} des Fondis, de la parr. de Crouttes, et par d^{lle} Geneviève-Marguerite Hardouin, demeurant à Vimoutiers. En conséquence le s^{r} official de Rouen entérine lad. dispense et autorise les parties à contracter mariage.

Le 7 févr. 1777, dispense de bans, accordée par l'officialité de Lx, pour le mariage entre led. s^{r} des Fondis, fils de Pierre-François Pellerin et de dame Marie-Jeanne Loutreuil, de lad. parr. de Crouttes, d'une part, et lad. d^{lle} Hardouin, demeurant à Vimoutiers depuis temps de droit, fille de feu Pierre Hardouin, s^{r} de Bois-Coudray, et de dame Geneviève Deshayes, demeurant à St Désir de Lx.

2. — Le 7 janv. 1777, Mes^{re} Nicolas-Michel d'Osmont, pbre du diocèse de Rouen, licencié de la faculté de théologie de Paris, de la Maison royale de Navarre, abbé commendataire de Clairefontaine, chanoine de la métropole de Rouen, vicaire général du diocèse de Lx, syndic général du clergé de la province de Normandie, chanoine et chèvecier de la cathédrale de Lx, demeurant à Rouen, rue St Romain, parr. St Nicolas, résigne purement et simplement la dignité de chèvecier entre les mains du seig^{r} évêqne dud. diocèse de Lx. Fait et passé à Rouen.

3. — Le 13 nov. 1774, François-Noël-Roch Decaen, fils de François- et de Catherine Haulte, de la parr. d'Angerville-l'Orcher, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx dans la chapelle du château des Loges.

4. — Le 10 févr. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jacques-Claude-Pierre d'Abos, chev^{r}, seig^{r} du Plessis, veuf de noble dame Marguerite-Henriette de Vaumesle, fils de feu Mre Claude d'Abos et de noble dame Marie-Anne de Lorge, de la parr. de Grandcamp, d'une part, et noble dem^{lle} Louise-Marthe-Françoise Le Grix de

la Fontelaie, fille de feu Mes^re Marie-Sébastien-Nicolas Le Grix et de noble dame Louise-Marthe-Françoise Froger, de la parr. d'Hecquemanville.

5. — Le 6 févr. 1777, le seig^r évêque donne à Me Marin Bellamy, pbre du diocèse de Bayeux, la collation de la cure de St Martin-de-Mailloc, à laquelle il a été nommé par le seig^r du lieu.

Le 10 févr. 1777, led. s^r Bellamy (1) prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Charles Bautier, curé de St Denis-de-Mailloc ; Me Etienne Duchesne, pbre, desservant la parr. de St Martin ; Me Guillaume-Louis Doisnard, vicaire de St Julien-de-Mailloc, et plusieurs autres témoins.

6. — Le 6 juin 1751, Jacques-Charles-Grégoire Le Roy, fils de Jacques-Charles et de Marie-Catherine Pellecat, de la parr. de S Léonard d'Honfleur, reçoit la tonsure et les quatre ordres mineurs.

7. — Le 17 décembre 1776, en conséquence des bulles, données à Rome, le 22 juillet dernier, sur le brevet du roy, en date du 30 juin précédent, en faveur de très illustre et vertueuse dame, Madame Françoise-Lancelotte-Louise de Créquy, religieuse-professe de l'abbaye du Ronceray, diocèse d'Angers, et après sentence de fulmination desd. bulles rendue ce jourd'hui par Mes^re Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbre, prieur, seig^r et patron de St Côme-du-Mont, chanoine, vicaire général et official de l'évêché de Lx, commissaire de Sa Sainteté en cette partie, lad. dame de Créquy prend possession de l'abbaye de St Désir de Lx, en présence et du consentement des dames religieuses professes de lad. abbaye.

A cet effet, led. s^r Despaux, en qualité d'official du diocèse et de commissaire de Sa Sainteté, assisté de Me Robert Lemesle, son greffier, et du notaire apostolique, conduit mad. dame de Créquy en la faisant librement entrer par la grande porte de lad. abbaye et en l'église d'icelle où mad. dame a pris de l'eau bénite, s'est prosternée à genoux et a fait sa prière devant l'autel, a pris séance dans la chaire destinée aux dames abbesses. Après quoi led. s^r Despaux l'a introduite dans la salle du Chapitre, dans les dortoir, parloir, bâtiments, cours, jardins et autres lieux dépendant d'icelle abbaye ; mad. dame de Créquy a fait acte de possession dans le jardin en rompant une branche d'arbre d'espallier

(1) Mr Bellamy prêta serment, le 6 févr. 1791, avec des restrictions injurieuses et fut destitué. Dès le mois de mai on mit à sa place M^r Jn-L^s Vallée, prêtre assermenté, qui se maria et mourut vers 1838, après s'être converti. Cependant Mr Bellamy resta encore à St Martin chez des amis pendant quelque temps ; mais au mois de septembre 1792, il lui fallut définitivement partir pour l'Angleterre. Il se retira d'abord à Jersey ; puis il passa en avril 1794 par Winchester, Farnham et Guilford et arriva à Londres. Il en revint en 1803, et Mg^r Brault lui rendit sa cure. Il y mourut en 1811. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. — Mss de Reux*.— Ordo *de Bx.*)

et enlevant un peu de terre avec une bêche, le tout au son des cloches et jeu des orgues de l'abbaye. Fait et passé en présence de haut et puissant seig^r Monseig^r Jacques, marquis du Puy Montbrun, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, grand-croix de l'Ordre de St Jean de Jérusalem, demeurant à Montélimart en Dauphiné ; Mre Etienne-François-Ignace de Gruel, pbr̄e, chanoine, trésorier de la Cathédrale de Lx et vicaire général du seig^r évêque ; Mre Alexandre-Victor de Champagné, pbr̄e, chanoine de Lx ; Mre Mathieu-Simon de Lachaume, chanoine et grand archidiacre, demeurant tous à Lx en leurs maisons canoniales ; Sr Lambert, prieure ; Sr Marie Beauquemare, sous-prieure ; Sr Geneviève de Liée de Belleau ; Sr Maur, secrétaire du Chapitre ; Sr Thérèse de Boctey de Villers ; Sr Françoise de Vauquelin, dépositaire ; Marguerite Richer ; Marguerite Bloche ; Sr Catherine Boisney de St Augustin ; Sr Anne Le Bailly de St Paul ; Sr Mortellière Turpin de St Michel ; Sr Marie-Françoise de St Germain ; Marie-Anne Hénos, Sr Charles ; le baron de Créquy ; Mr de Créquy, et autres.

8. — Le 17 févr. 1777, Me Nicolas Despréss, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Reux, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux chanoines de Ste Barbe. (*V.* **147**).

9. — Le 19 févr. 1777, Me Pierre-Guillaume Testu, pbr̄e du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire du Gros-Theil aud. diocèse, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger du même lieu. (*V.* **159**, **256**).

10. — Le 24 janv. 1777, Jacques Maillet, marchand-teinturier, demeurant à Lx, par̄r. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me Jacques Thillaye, acolyte de lad. par̄r., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison située dans le manoir Thibout, rue du Pont-Mortain, en lad. par̄r. St Germain. Cette maison, qui ne donnait pas sur la rue Pont-Mortain, était bornée, d'un bout, par la rivière d'Orbiquet et d'autre bout, par une allée commune. Fait et passé à Lx, en présence du s^r Jean-Baptiste Boudin, acolyte de la par̄r. de la Lande.

11. — Le 14 févr. 1777, Augustin Delafosse, marchand, fabricant de frocs, demeurant à Lx, par̄r. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Delafosse (1), acolyte, afin qu'il

(1) M^r Ch. Delafosse resta prêtre habitué à St Germain de Lisieux jusqu'à la Révolution. Il n'était pas tenu au serment à la Constitution civile du clergé, puisqu'il n'était pas regardé comme fonctionnaire public ; mais il ne voulut pas davantage prêter le serment de Liberté et Egalité en 1792 ; il préféra s'exiler. Il partit donc pour l'Angleterre et se dirigea sur Londres, puis il fut reçu à Winchester. Il revint en France après la Révolution et mourut à Lisieux en 1805. (*Archives du Calvados.* — *Ordo de Bx.*)

puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait à Lx, en l'étude de Me Daufresne.

12. — Le 19 févr. 1777, Jean Le Sène (1), maître-boulanger, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Le Sène (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Daufresne.

13. — Le 30 janv. 1777, Pierre Bordeaux, marchand, bourgeois de Lx, y demeurant parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur du sr Jean-Baptiste-Robert Armenoult (3), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par le sr Etienne Lejeune, maître de la poste de lad. ville, y demeurant, parr. St Jacques, et autres cautions.

14. — Le 13 févr. 1777, Jacques Noblet, laboureur, demeurant à Coquainvilliers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Noblet (4), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux pièces de terre, sises à Coquainvilliers et appartenant aud. sr constituant. La 1re se nommait les Champs-Rats ; la seconde, les Herbagettes. Fait et passé à Bonnebosq, en l'étude de Me Jean-Baptiste Pouchin, notaire royal, en présence de Me Pierre-Michel Cornet, pbre, vicaire de Coquainvilliers, et autres témoins.

15. — Le 23 sept. 1764, Etienne-Philippe Lecorney, fils de Louis et de Marie-Anne-Catherine Dudouet, de la parr. d'Angoville, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 4 août 1767, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 6 oct. 1770, led. sr Lecorney, pbre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

(1) Dans cet acte le nom de Le Sène est écrit de quatre manières différentes : Le Cesne, Le Sène, Le Sesne et Le Cène.

(2) Mr Le Sène, prêtre habitué à St Germain de Lisieux, se trouvait exactement dans le même cas que Mr Delafosse dont nous avons parlé dans une note précédente : il agit absolument de la même manière. Seulement, lui, il s'embarqua pour Jersey et ne se dirigea que plus tard sur Londres. Mais que devint-il ensuite ? Rentra-t-il jamais en France ? Nous l'ignorons. Nous n'avons pas rencontré son nom une seule fois depuis le Concordat *(Archives du Calvados)*.

(3) Mr Armenoult, était vicaire de la Vespière en 1791. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de la Foltière. En l'an II, il cessa ses fonctions et revint à Lisieux où il passa une partie de la Révolution, y recevant la pension des curés assermentés. Vers l'époque du Concordat, nous le trouvons résidant à Lécaude. C'est de là qu'il écrivit à Mgr Brault, en 1802, pour se rétracter et lui faire sa soumission. Il fut chargé de desservir la paroisse d'Ouville-la-Bien-Tournée qui avait perdu son titre de cure et qui n'avait plus qu'une chapelle vicariale. Il y mourut en 1806, à l'âge de 52 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. — Ordo de Bx.*)

(4) Mr Noblet, ordonné prêtre en 1778, remplit les fonctions de vicaire à Coquainvilliers jusqu'en 1791. A cette époque, il refusa de prêter sans restriction le serment constitutionnel et fut destitué. Il partit pour l'exil et résida pendant la Révolution à Gosport chez Jean Feuch, rue du Sud. Il n'était pas encore de retour en 1802 ; revint-il jamais ? (*Archives du Calvados. — Archives de l'Evêché.*)

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx et autres lieux.

Le 26 févr. 1777, le s^r Lecorney, pbr̄e, demeurant en la maison et communauté des prêtres de la parr̄. de St Roch, à Paris, et représenté par Me Thomas Beuzelin, pbr̄e habitué en l'église paroissiale de St Jacques de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

Le 29 oct. 1770, le s^r Lecorney, demeurant depuis plusieurs années à Paris, au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, avait donné une procuration pour faire signifier ses grades dans les diocèses de Paris, Rouen, Tours, Bayeux, Lisieux, Séez, Evreux et Le Mans. Cet acte avait été passé à Caen. (*V.* **184**, **310**).

16. — Le 26 févr. 1777, M. Louis-Jacques Dumesnil-Aumont, pbr̄e, chanoine régulier de la Congrégation de France, pourvu de la cure de St Pierre-des-Ifs, prend possession dud. bénéfice en présence de Me Maurice de Grandelas, pbr̄e, chanoine régulier de l'Ordre de St Antoine, prieur-curé de la parr̄. de St Michel de la Motte ; Me Charles Toustain, pbr̄e, desservant la parr̄. de St Pierre-des-Ifs, et autres témoins.

17. — Le 8 févr. 1777, François-Guillaume Sebin, bourgeois de Pontaudemer, y demeurant, quartier du Pilory, parr̄. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Guillaume Sebin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean-Charles Patin, ancien receveur des vingtièmes à Paris, demeurant actuellement à Pontaudemer, Grande Rue, parr̄. St Ouen, et autres cautions.

Led. s^r acolyte, fils dud. s^r François-Guillaume Sebin et de dame Jeanne-Christine Patin, faisait ses études au grand séminaire de Caen : il fut représenté dans cet acte par Me Laurent Sebin, pbr̄e, habitué en l'église St Ouen de Pontaudemer, demeurant en lad. parr̄.

18. — Le 7 mars 1777, Me Michel Liénard, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Neuville-sur-Touques, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **63**, **135**.)

19. — Le 24 oct. 1776, Jean-Baptiste Peuffier, demeurant à Cauverville, et Mes^re Romain-Guillaume Rondel, cons^er du roy, maître ordinaire en sa cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, seig^r d'Heudreville, du Favril, Cauverville et autres lieux, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Peuffier (1), acolyte, fils

(1) Nous trouvons Mr Peuffier, en 1791, en qualité de vicaire de Cauverville. Il prêta d'abord serment à la constitution civile, puis se rétracta vers 1795. Après la Révolution, fut nommé curé du Favril et y mourut en 1819. (*Archives de l'Eure.*)

dud. s[r] Jean-Baptiste, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mes[re] Jean-Scipion Le Carpentier, Esc[r], s[r] d'Epineville, demeurant à Cauverville, et autres cautions. Fait et passé en la maison dud. s[r] d'Epineville, par le ministère de M[e] Louis-Henry Frary, notaire de Folleville, en présence de Mes[re] Guy-Charles-Jean de Boisthierry, chev[r], seig[r] de Courcelles-Rançon, demeurant à Gerberoy en Beauvoisis, et de Louis-Charles Avenel, feudiste, demeurant à Heudreville.

20. — Le 14 janv. 1777, Pierre Loquet, laboureur, demeurant à S[t] Martin-de-Mailloc, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, M[e] Jacques-Pierre Galopin (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à S[t] Martin-de-Mailloc par le ministère de M[e] Pierre-Charles Dubois, notaire à Glos.

Led. s[r] acolyte absent fut représenté dans cet acte par son frère, le s[r] Nicolas Galopin, tisserand en frocs.

21. — Le 20 janv. 1777, René Neuville, laboureur, demeurant à Prêtreville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Pierre Neuville (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage, nommé le Parc-Hamel, situé en lad. parr. et appartenant aud. s[r] constituant. Fait et passé à Fervaques, en l'étude de M[e] Nicolas-Robert Jacquette, notaire royal.

Led. s[r] acolyte absent fut représenté par M[e] Pierre-Eutrope Gravey, pbre, vicaire de Tonnencourt.

22. — Le 29 oct. 1776, Jacques Adam, laboureur, demeurant à Beuzeville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jacques Adam, acolyte, afin qu'il puisse arriver aux ordres sacrés. Fait et passé à Beuzeville, en l'étude de M[e] Eustache-Jacques Bunel de Clairemare, notaire du roy.

Led. s[r] acolyte était fils dud. s[r] Jacques Adam et de Marie-Magdeleine-Jacques Le Roy.

23. — Le 24 décembre 1776, Joseph-Gabriel-Jean Fleuriot, demeurant à S[t] Pierre-sur-Dives, diocèse de Séez, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Baptiste Hurel, acolyte, de la parr. de

(1) M[r] Galopin était vicaire de S[t] Gervais-d'Asnières en 1791. Il refusa de prêter serment et se retira d'abord à S[t] Martin-de-Mailloc; mais l'année suivante, il prit un passe-port pour l'Angleterre, le 7 septembre, et se refugia à Winchester où nous le trouvons encore en 1796. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Nécrologe anglais.)*

(2) M[r] Neuville remplissait, en 1791, les fonctions de vicaire à N.-D.-de-Courson. Il ne voulut prêter serment qu'avec des restrictions qui ne furent pas admises : il fut destitué. Il se retira chez son frère à Prêtreville où il passa près d'une année. Il partit pour l'Angleterre au mois de septembre 1792 et se refugia d'abord à Portsea, chez M[r] Thomas, Dean Street, 11 ; puis il alla résider à Common. Revenu en France après le Concordat, il reprit ses fonctions de vicaire et fut nommé, en 1816, curé de N.-D.-de-Courson. Il y mourut en 1819. *(Archives de la mairie de N.-D.-de-Courson.— Archives de l'évêché de Bx.)*

Renouard, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean Hurel, procureur aux juridictions de St Pierre-sur-Dives. Fait et passé aud. bourg.

24. — Le 12 mars 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François Dufour, chevr, seigr de Quetteville, fils de M. Charles Dufour et de feue noble dame Marie-Françoise de Nantier de St Laurent, de la parr. de St Etienne-Lallier, d'une part, et noble demlle Thérèse-Joséphine Le Mercier, fille mineure de feu Mesre Pierre-Constance Le Mercier, Escr, seigr des Alleux, et de noble dame Suzanne-Guyonne du Verger des Alleux, de la parr. de St Léonard de Fougères, diocèse de Rennes.

25. — Le 31 décembre 1776, Me François-Robert Oriot, curé du Breuil, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Renier, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au manoir presbytéral du Breuil par le ministère de Me André-Adrien Picquot, notaire aud. lieu, en présence de Me Jean Jullien, vicaire d'icelle parr., et autres témoins.

26. — Le 31 déc. 1776, Nicolas Bricquet, marchand corroyeur, demeurant au bourg du Sap, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Léveillé (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Sap.

Led. sr acolyte absent fut représenté par Me Michel Coupey, pbre, vicaire de lad. parr.

27. — Le 7 nov 1776, dame Marie-Françoise Chaignon, Vve du sr André Le Carpentier, en son vivant avocat, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de Etienne-Marin Ollivier (2), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage, nommé le Parc-Labbey, situé en la parr. du Mesnil-Froger et appartenant à lad.

(1) Mr Léveillé était vicaire de N.-D.-du-Hamel en 1791. Il avait alors 43 ans. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé de St Pierre-du-Mesnil (Eure). C'est probablement en l'an II, quand tout culte eut cessé, qu'il fut nommé maire de Vieux-Pont, district d'Argentan. Après la Révolution, Mr Léveillé rétracta son serment et fut nommé curé de St Germain-d'Aulnay, puis de Champaubert, petite paroisse réunie depuis à Villebadin. Enfin en 1810, il fut désigné pour la paroisse de Villers-en-Ouche, en remplacement de Mr Busnel qui avait donné sa démission. Il mourut dans cette paroisse en 1823. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Séez.*)

(2) Mr Olivier était vicaire de la Houblonnière en 1791. Il refusa en termes admirables de prêter le serment constitutionnel que son curé venait de prêter ; il avait alors 39 ans. Le 30 juin de la même année il fut accusé d'avoir reproché son serment au curé de la Houblonnière et d'avoir fait les fonctions ecclésiastiques dans cette paroisse et ailleurs depuis deux mois qu'il était parti. Il fut mis en état d'arrestation ; mais on ne le garda pas longtemps. Rendu à la liberté, il n'émigra pas ; il vécut caché dans le pays, administrant çà et là les secours religieux aux chrétiens restés fidèles. *(Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lx. — Mss de Reux.)*

dame. Elle est de plus garantie par Mr Jacques-François Mutel, sr de Boucheville, Escr, consr du roy en la cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et par le sr Jacques Leprevost, négociant, demeurant tous deux en lad. parr. Ste Croix.

Led. ss acolyte était fils de Jean-Marin Ollivier.

28. — Le 24 déc. 1776, Charles Quesnel, négociant, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Charles Sirard, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

29. — Le 18 janv. 1777, Nicolas Mesnil, laboureur, et marchand de bois, demeurant à St Cyr-de-Salerne, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Mesnil, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay.

Led. sr acolyte absent fut représenté par son frère, le sr Nicolas Mesnil, demeurant aussi en lad. parr. de St Cyr.

30. — Le 31 déc. 1776, Barbe Emangeard, Vve de Simon Baudoire, demeurant à St André-d'Echauffour, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Sébastien Baudoire, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour, nommée la Cour du Moulin, sise à Echauffour, hameau de Planche. Fait et passé en la maison de lad. dame, demeurant aud. hameau de Planche, par le ministère de Me Jean-Réné Anquetin des Vergées, notaire à Echauffour. (*V.* **290**.)

31. — Le 31 déc. 1776, Eustache-Nicolas Dubos, maréchal, demeurant à Lisores, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Pierre-Nicolas Dubos (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur tous les biens d'Eustache Dubos, leur père, restés indivis entr'eux, et spécialement sur trois pièces de terre, nommées les Chouquets, le Parc St Thin et la Greslebinière. Fait et passé à Vimoutiers.

32. — Le 23 déc. 1776, Jean Lechangeur, toilier, et Charles Lechangeur, tisserand, tous deux frères, demeurant à N.-D. de Courson, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Charles Lechangeur (2),

(1) Mr Dubos était vicaire de Lisores depuis 1781 quand arriva la Révolution. Il refusa absolument, le 6 février 1791, de prêter le serment schismatique et fut destitué. Il partit pour l'exil l'année suivante. Il se refugia à Gosport et logea chez John Row, à l'enseigne du « Phénix », mais il revint de bonne heure : nous le voyons faire un baptême à Lisores en 1798. A la fin de 1802, Mgr Brault le désigna pour desservir provisoirement la succursale de Lisores ; mais, dès le 2 avril suivant il déclarait au prélat que le déplorable état de sa santé le forçait à remettre la paroisse. C'est alors que Mr Bouteiller fut nommé curé de Lisores. Mr Dubos mourut dans cette paroisse le 5 novembre 1806, à l'âge de 51 ans. (*Archives de l'évêché de Bayeux. — Archives de la mairie de Lisores. — Mss de Reux.)*

(2) Mr Ch. Lechangeur, ordonné prêtre en 1778, était chapelain des religieuses franciscaines de Bernay quand la Révolution arriva. Il prétendit n'être pas tenu au serment en qualité de

acolyte, fils dud. Charles, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Fervaques.

33. — Le 1er mars 1777, Jacques Duval, maître-menuisier, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Duval, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

34. — Le 30 oct. 1776, Vincent Jouveaux, laboureur, demeurant à Thiberville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Jouveaux, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à l'Hôtellerie, en l'étude de Me Philippe Desgenettez de Bellecour, notaire.

Led. sr acolyte absent fut représenté par son frère, Vincent Jouveaux, marchand, demeurant à Thiberville.

35. — Le 27 déc. 1776, Me François Vannier, pbre habitué en l'église St Léonard de Honflenr, demeurant rue et parr. St Léonard constitue 150 livres de rente en faveur de Me François Normand (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une ferme appartenant aud. sr Vannier, sise en lad. parr., quartier de la Côte Vassal. De plus elle est garantie par Me François-Marguerin Voizard, pbre habitué en lad. église St Léonard, demeurant parr. N.-D., et par Jacques Normand, ancien capitaine de navire, grand-oncle dud. sr acolyte, demeurant aussi à Honfleur, Haute-Rue, parr. Ste Catherine.

Led. acolyte était fils d'André-François Normand, constructeur de navires, demeurant à Honfleur, quartier du Havre-Neuf, même parr. St Léonard.

36. — Le 21 févr. 1777, Pierre Mourier, marchand, demeurant à Norolles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-Paul Mourier (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Alexandre Mourier, oncle dud. sr acolyte,

chapelain des religieuses. Mais la municipalité insistant, il répondit par un refus formel et partit, en 1792, pour l'Angleterre : il se retira à Portsmouth. Nous le retrouvons en 1802 faisant sa soumission à l'évêque de Bayeux et alors il est noté dans les registres de l'évêché comme un très-bon sujet. Depuis ce moment nous perdons sa trace. *(Archives municipales de Bernay. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx.)*

(1) Mr Normand refusa le serment constitutionnel et partit pour l'exil. Il mourut à Honfleur le 12 avril 1829. *(Archives municipales de Honfleur.)*

(2) Mr Mourier prêta serment à la Constitution civile du clergé et fut élu curé d'Auquainville, mais il refusa. Il resta pendant la Révolution à Courbépine où il avait été vicaire. En 1794, il touchait une pension du gouvernement. Après le Concordat il fit sa soumission à l'évêque d'Evreux et fut nommé en 1804, curé de Calleville près Brionne. Mais étant devenu infirme, il donna sa démission le 30 janv. 1808. Il fut remplacé par son frère avec lequel il demeura quelque temps, puis il se retira à Courbépine où il mourut le 15 déc. 1808, à l'âge de 53 ans. *(Archives départem. de l'Eure. — Liste des pensionnés de Bernay.)*

demeurant à S[t] Jean-de-Livet, et autres cautions. Fait et passé à Glos.

Le s[r] acolyte absent fut représenté par son cousin, Alexandre Mourier, fils dud. s[r] Alexandre.

37. — Le 26 janv. 1777, Jean Quesney, marchand et laboureur, demeurant au Torpt, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Baptiste Boudin, acolyte de la parr. de la Lande. Cette rente est garantie par Robert Boudin, marchand-ferronnier, demeurant à Cormeilles, parr. S[te] Croix ; Louis Boudin, laboureur, frère dud. s[r] acolyte, demeurant à la Lande, et autres témoins.

Le s[r] acolyte était fils de feu Louis Boudin et de feue Marie-Magdeleine Dorléans. Fait et passé à Beuzeville.

38. — Le 21 févr. 1777, Jean Mesnil, marchand, demeurant à Nonant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean Mesnil (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre en labour, nommée les Chapelles, appartenant aud. s[r] constituant et située à S[t] Germain-de-Clerfeuille près le petit chemin qui va du village de Clerfeuille au grand chemin du Mellerault à Exmes. Fait et passé au Mellerault.

Led. s[r] acolyte absent fut représenté par le s[r] Jacques Boscher, contrôleur des Actes dud. lieu du Mellerault.

39. — Le 18 févr. 1777, Guillaume Moisy, marchand et laboureur, demeurant à Fatouville-sur-Mer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Baptiste Moisy (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Beuzeville, en présence de Jacques Boissel, huissier, demeurant à Honfleur, parr. S[t] Léonard, et autres témoins.

40. — Le 12 mars 1777, M[e] Jean Manson, pbre, M[e] ès-arts en l'Université, vicaire de N.-D. de Courson, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **179**, **296**.)

41. — Le 15 mars 1777, M[e] Pierre Bernays, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Boissy, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Bernay.

42. — Le 15 mars 1777, M[e] Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait réitérer

(1) M[r] Mesnil, né le 26 mars 1756, était en 1791 curé de Mélicourt au diocèse d'Evreux. Il y prêta les serments de 1791 et 1792. En l'an II, il se retira à Glos-sous-Laigle et y passa le reste de la Révolution. Il s'y maria civilement en 1794. Après le Concordat, il obtint de l'autorité religieuse les dispenses nécessaires et, le 8 juin 1803, son mariage fut célébré à l'église de Chaumont. (*Archives de l'Eure. — Archives municip. de Chaumont.*)

(2) M[r] Moisy resta prêtre habitué à Fatouville et, en 1791, il prêta le serment schismatique. Il fut élu curé constitutionnel de S[t] Michel de Préaux.

ses noms et grades au seig^r évêque de Lx en parlant à son suisse. (*V.* **145**, **305**.)

43. — Le 17 mars 1777, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, et représenté par Jacques-Pierre Le Bailly, étudiant en droit, demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, fait réiterer ses noms et grades aux religieux de Bernay. (*V.* **130**, **183**, **308**.)

44. — Le 17 mars 1777, Me Pierre Huet, pbr̃e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Flers aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **176**, **303**.)

45. — Le 17 mars 1777, Me Jean-François Morand, pbr̃e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Noyers aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **187**, **301**.)

46. — Le 18 mars 1777, Me Louis Chrétien, pbr̃e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant depuis plusieurs années à Caen, rue Neuve, parr̃. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Beaumont-en-Auge et à ceux de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger. (*V.* **188**, **279**.)

47. — Le 19 mars 1777, Me Michel-François Bardel, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Orbec, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **170**, **297**.)

48. — Le 19 mars 1777, Me Marin-Jean Leseigneur, pbr̃e du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Paris et bachelier en théologie, professeur septennaire en lad. Université, au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, et représenté par Me Pierre Le François, pbr̃e, vicaire de Rays en la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **177**, **292**.)

49. — Le 19 mars 1777, Me Nicolas De Laperrelle, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris et titulaire de la chapelle St Denis en la Cathédrale, demeurant à Lx, parr̃. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **151**, **293**.)

50. — Le 21 mars 1777, Me Jacques Coignard, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire de St Nicolas-des-Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V.* **152**, **295**.

51. — Le 21 mars 1777, Me Jean-Robert Deschamps du Mesnil, pbr̃e, (de la parr̃. de St Germain de Lx), bachelier en théologie et M^e ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église St Paul à Paris, y demeurant en la communauté des prêtres de cette parr̃., fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque de Lx.

52. — Le 22 mars 1777, Me Jean-Jacques-François Deshayes, pbre du diocèse de Bayeux, doyen de la Faculté des Arts en l'Université de Caen, professeur au collège du Bois, demeurant à Caen, rue des Carmes, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **173, 309**.)

53. — Le 22 mars 1777, Me François-Nicolas-Joseph Villers, pbre du diocèse de Bayeux, docteur en théologie, Me et professeur ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Caen, parr. N.-D., fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe en-Auge.

54. — Le 22 mars 1775, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-François-Joseph Douézy, Escr, chevr, seigr d'Olendon, fils de feu Jacques-François Douézy, Escr, chevr, seigr d'Olendon, et de feue noble dame Claude-Françoise Le Vaillant, originaire de la parr. d'Olendon, diocèse de Séez, « d'où il est party pour faire son domicile ailleurs et demeurant depuis huit mois en la parr. St Ouen de Morainville, » d'une part, et noble demlle Marie-Anne de Pecqueult, fille de feu Mesre Gilles de Pecqueult, Escr, sr de la Varende, et de noble dame Marie-Catherine-Louise de Larcher, lad. dlle originaire de la parr. d'Epaigne et demeurant depuis plusieurs années en celle de Morainville. (Mariage célébré à St Jacques de Lx.)

55. — Le 24 mars 1777, Me Nicolas Maignen, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Samson-sur-Risle, diocèse de Dol, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Bernay et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger. (*V.* **160, 189, 299**.)

56. — Le 25 mars 1777, Me Thomas Josse, pbre du diocèse de Noyon, Me et licencié ès-arts en l'Université de Poitiers, demeurant en lad. ville de Poitiers « dans la maitrise dépendante de la Cathédrale », et représenté par Me Charles-François Locquet, clerc tonsuré du diocèse d'Arras, maitre de musique en la cathédrale de Lx, demeurant en la maison de la maitrise, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades aux srs chanoines de Lx, en parlant pour eux tous à Me Antoine Duprey, pbre, haut-vicaire et secrétaire du Chapitre. (*V.* **185, 304**.)

57. — Le 25 mars 1777, Me Etienne Duchesne, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr. de St Martin-de-Mailloc, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx et aux religieux de St Evroult. (*V.* **143, 264**.)

58. — Le 27 mars 1777, Me François Letournel, pbre, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, Me ès-arts en l'Université de lad. ville, demeurant en l'Hôtel-Dieu, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux puligx de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **178, 299**.)

59. — Le 27 mars 1777, Me Jacques Louvet, pbr̄e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, professeur royal de langue grecque et professeur de seconde septennaire en lad. Université, demeurant au collège des Arts, parr̄. St Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger.

60. — Le 29 mars 1777, Me François-Henry Delahaye, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Foulbec, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr abbé de Grestain, aux religx de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger, ainsi qu'au seigr évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **108**.)

61. — Le 10 mars 1777, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision de la cure de St Pierre de Menneval obtenues, le 20 janv. dernier, en cour de Rome par Me Jacques Delamare, pbr̄e du diocèse de Rouen.

Le 26 mars 1777, led. sr Delamare prend possession de la cure de Menneval, en présence de Me Germain Salle, pbr̄e, vicaire du lieu, et autres témoins.

62. — Le 2 oct. 1757, Antoine Baduel, fils de Guillaume et de Jeanne Delpiron, du diocèse de St Flour, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure des mains du seigr évêque de Gap, dans la chapelle haute de l'archevêché de Paris.

Le 5 oct. 1758, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 6 oct. 1761, led. sr Baduel, sous-diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult et autres lieux.

Le 2 avril 1777, le sr Baduel, pbr̄e du diocèse de St Flour, Me ès-arts en l'Université de Paris et docteur en théologie, supérieur de la communauté de Ste Barbe en la ville de Paris, y demeurant, fait signifier ses noms et grades aux religieux dud. monastère de St Evroult.

63. — Le 2 avril 1777, Me Michel Liénard, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Neuville-sur-Touques, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evreux. (*V.* **18**, **135**.)

64. — Le 12 avril 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Félix du Hauvel, Escr, officier des grenadiers royaux, fils de feu Mesre Jean-Félix-César du Hauvel, Escr, sr de Heudreville, ancien page de feue Madame la princesse de Conti, et de noble dame Anne-Françoise Doisnel, demeurant au Brèvedent, d'une part, et noble demlle Marie-Anne-Madeleine de Gautier, fille mineure de Mesre Jean-

Maurice de Gautier, Esc^r^, s^r^ du Tertre, seig^r^ de Launey-Bénard, et de feue noble dame Marie-Anne de la Houssaye, demeurant aux Autels-en-Auge. (*V.* **133**.)

65. — Le 20 sept. 1739, Louis Letellier, fils de Robert et de Marie Bénard, de la parr. de St Nicolas de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 20 juin 1741, il est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 6 mars 1743, led. s^r^ Letellier, acolyte, âgé de 25 ans obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Meaux, Chartres, Blois, Soissons, Séez, Le Mans, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Angers, Saint-Malo, Rennes, et Dol, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 5 avril 1777, le s^r^ Letellier, pbr̄e habitué en l'église St Nicolas, demeurant en lad. parr̄., rue Bicoquet, et « lad. habitude étant de 300 livres de revenu », fait signifier ses noms et grades aux relig^x^ de Ste Barbe-en-Auge. Il avait, pour ce, fait élection de domicile à Mézidon, à l'auberge de la Croix-Blanche.

66. — Le 24 févr, 1777, la nomination à la cure de St Pierre d'Ablon appartenant au seig^r^ dud. lieu, Mes^re^ Esprit-Jean-Baptiste de Brèvedent, chev^r^, seig^r^ et patron d'Ablon, Fatouville, Equainville, Ableville, la Chapelle St Clair, seig^r^ des fiefs et terres de la Rue, du Boulley, du Bois, des Mares, du Noyer, Daubœuf, Manneville, du Rosel et autres lieux, demeurant en son château d'Ablon, nomme à lad. cure vacante par la mort de Me Pierre-François Merieult, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Rebut, pbr̄e, vicaire de St Maclou-la-Campagne. Fait et passé aud. château d'Ablon.

Le 27 févr. 1777, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Rebut des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 9 avril 1777, le s^r^ Rebut (1) prend possession de la cure d'Ablon, en présence de Me Thomas-André-Etienne Caignard, pbr̄e, curé de St Maclou ; Me Jean-Pierre Millet, pbr̄e, desservant lad. parr̄. d'Ablon et autres témoins.

67. — Le 1er nov. 1768, Pierre-Antoine-François Quesnel, fils de

(1) Mr Rebut, originaire de St André-d'Hébertot, refusa, en 1791, de prêter le serment à la Constitution civile du clergé. Il resta encore quelque temps dans la paroisse ; mais le 24 juin, il se retira à Rouen, à la maison des frères des Ecoles Chrétiennes et y resta jusqu'au 17 août, puis il alla chez son frère, M. Guillaume Rebut, docteur-médecin, établi dans cette ville. Bientôt parurent de nouvelles lois d'expulsion contre les prêtres assermentés. M. le curé d'Ablon prit un passe-port pour l'Angleterre et partit pour les Pays-Bas. Il mourut en exil. — (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

Pierre et de Magdeleine Sevestre, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres sacrés. (*V.* **69**).

Le 31 mars 1770, il est ordonné sous-diacre.

68. — ¡Le 1er avril 1777, Me Jean-Michel Bongard, pbr̄e, curé de la Ste Trinité du Mesnil-Vicomte, et, depuis, pourvu de la cure de St Ouen-le-Hoult, résigne purement et simplement lad. cure du Mesnil-Vicomte, entre les mains du seigr évêque, pour qu'il y soit pourvu par le seigr prtron. Fait et passé au manoir presbytéral du Mesnil-Vicomte.

Le 13 avril 1777, la nomination à la cure du Mesnil-Vicomte appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles Desportes, chevr, seigr et patron du Mesnil-Vicomte, nomme à lad. cure, ainsi vacante, la personne de Me Joachim Delaflèche, pbr̄e, originaire de Ste Croix de Bernay, vicaire de Coulmer.

Le 17 avril 1777, le seigr évêque donne aud. sr Delaflèche la collation dud. bénéfice.

Le 22 avril 1777, Me De la Flèche (1) prend possession de la cure du Mesnil-Vicomte, en présence de Me Michel-Daniel-André Lefèvre du Mitois, avocat en parlement ; Me Michel-Claude Deshayes, maitre-chirurgien, demeurant tous deux au bourg de Gacé, et autres témoins.

69. — Le 23 avril 1777, Me Antoine Forest, pbr̄e du diocèse de Lx, chapelain distributif de la chapelle St Ursin en la Cathédrale, « étant malade et assis dans son fauteuil », déclare au notaire apostolique que, croyant que la nomination à ce bénéfice appartenait au seigr évêque, il l'avait résigné la veille purement et simplement entre les mains de Sa Grandeur ; mais qu'ayant appris depuis que la nomination appartient au chanoine de semaine il résigne de nouveau lad. chapelle, afin qu'il y soit pourvu par le chanoine de semaine. Fait et passé à Lx, « dans une chambre à usage de cuisine, au second étage, qu'occupe led. sr Forest dans la maison du sr Branville, marchand, size Grande Rue, parr̄. St Germain ; laditte chambre donnant et ayant vue sur une cour et jardin, situés sur le derrière de laditte maison. »

Le lendemain, Mre Alexis-Toussaint Nicolas, pbr̄e, chanoine prébendé de Deauville, 2e portion, remplissant à son tour les fonctions de chanoine de semaine, nomme à la chapelle St Ursin, ainsi vacante, la personne de Me Pierre-Antoine-François Quesnel, pbr̄e de ce diocèse. (*V.* **67**.)

Le 25 avril 1777, led. sr Quesnel est mis en possession dud. béné-

(1) Mr Delaflèche, originaire de la paroisse de Sainte Croix de Bernay, prêta le serment constitutionnel au Mesnil-Vicomte en 1791. Il passa dans cette paroisse tout le temps de la Révolution. Cependant nous ne retrouvons plus une seule fois son nom dans les archives de l'Orne ni dans celles de l'Eure. (*Archives de l'Orne.*)

fice par le ministère de Mr le doyen, en présence du Chapitre et de Mes Nicolas Letournel et Joseph Gilles, pbrēs, officiers douze-livres en lad. Eglise cathédrale.

70. — Le 29 avril 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jacques-Adrien-François-Thomas de Rivière, Escr, fils de feu Mesre Thomas de Rivière, Escr, et de feue noble dame Catherine de Belleau, de la parr̄. de Thiberville, d'une part, et noble demlle Michelle-Hyacinthe du Pontavice de Rouffigny, fille de Mesre Alexandre-Jacques du Pontavice, chevr, seigr et patron de Rouffigny, et de noble dame Marie-Françoise-Hyacinthe Renault d'Argouges, de la parr̄. de la Bodardière, diocèse de Chartres.

71. — Le 19 avril 1777, Philippe Sebin, fils de Louis et de Marie-Françoise Le Brasseur, de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer reçoit la tonsure à Lx.

72. — Le 20 janv. 1777, Me Louis-Nicolas Ferrand, pbrē du diocèse de Coutances, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Vaast, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Guillaume-François Le Bienvenu, pbrē, dernier titulaire.

Le 1er mai 1777, le seigr évêque donne aud. sr Ferrand la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Ferrand (1) prend possession de la cure de St Vaast, en présence de plusieurs habitants du pays.

73. — Le 28 avril 1777, Pierre Pellerin, sr des Fondis, marchand, demeurant à Crouttes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Michel Pellerin des Fondis (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Vimoutiers.

Led. sr acolyte, absent, fut représenté par François-Jean-André

(1) M. Ferrand prêta sans restriction le serment schismatique et resta curé constitutionnel de St Vaast. En l'an II, il remit ses lettres de prêtrise et cessa ses fonctions ; mais il continua de résider dans la paroisse. Cité en l'an V, pour prêter le serment de haine à la royauté, il répondit que n'étant plus fonctionnaire public il n'était plus tenu à aucun serment. On se contenta de cette réponse. Après le Concordat, M. Ferrand rétracta son serment et fit sa soumission à l'évêque de Bayeux qui, en 1803, le nomma curé de Gonneville-sur-Dives ; puis nous le voyons, en 1809, désigné pour la succursale de Grangues. Il y finit ses jours en 1828, à l'âge de 88 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'église de Gonneville.*— Ordo *de Bayeux*.)

(2) M. Pellerin des Fondis était chanoine théologal de Blois en 1791. Il refusa de prêter aucun serment et fut obligé l'année suivante de partir pour l'exil. Je n'ai pu découvrir dans quel pays il s'était refugié. Nous le retrouvons apres le Concordat rentré à Crouttes, dans sa famille, où il vécut le reste de sa vie dans l'étude et la prière. Voici le portrait que M. Le Gallois, vicaire général de Séez, fait de lui en 1807 : « Docte, lettré, d'une santé médiocre, irréprochable sous tous les rapports. Il refusa toutes les places, quoiqu'il soit en état de remplir les premières. » Il mourut en 1830 avec le titre de chanoine honoraire de la cathédrale de Séez. Il était âgé de 74 ans. (*Archives de l'évêché de Séez. —* Ordo *de Séez)*.

Gondouin, sr de Belisle, marchand, demeurant à la Chapelle-Haute-Grue. (*V.* **312**).

74. — Le 13 mai 1777, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre Costil, avocat en bailliage à Honfleur, y demeurant parr. N.-D., fils de feu Joseph et de dame Marie-Catherine Chuffe, d'une part, et dlle Catherine Féret, fils de feu Jean-Baptiste, de la parr. Ste Catherine.

75. — Le 26 avril 1777, Pierre-Alexis Vivien, marchand-drapier, Pierre Vivien, maître-maréchal, demeurant tous deux à Bernay, parr. Ste Croix, et Michel Vivien, aussi maréchal, demeurant à Bernay, parr. de la Couture, village des Chesnais, constituent 150 livres de rente en faveur de Me François-Pierre Vivien, acolyte de la parr. Ste Croix, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

76. — Le 24 mai 1777, vu l'attestation du sr Berthelot, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage de Philippe Paulin. (Célébré à Fourneville).

77. — Le 24 mai 1777, Mgr Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque et comte de Lx, nomme à l'archidiaconé de Pontaudemer, vacant par la mort de Mre Marie-Antoine-Philémon Le Mercier, pbre, dernier titulaire, la personne de Mre Simon-Thomas Rambaud, pbre du diocèse de Carpentras, docteur en théologie, chanoine de la Cathédrale, vice-gérant en l'officialité diocésaine et vicaire général de Sa Grandeur. (*V.* **120**).

Le 31 mai 1777, led. sr Rambaud est mis en possession de la dignité d'archidiacre de Pontaudemer par le ministère de Mr le doyen. Fait et passé en présence de MeGuillaume Neuville et de Me François Delarue, officiers douze-livres. — Payé 36 livres pour droit de chape.

78. — Le 18 juin 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-Rémy de Bernières, Escr, âgé de 22 ans, fils de feu M. Louis-Alexandre-Léopold et de noble dame Marie-Catherine Le Bas, de la parr. d'Auquainville, d'une part, et noble demlle Catherine-Gabrielle-Antoinette Doisnel de la Morie, fille de Mesre Jean-Gabriel Doisnel de la Morie et de noble dame Madeleine-Catherine de Fréard, de la parr. d'Epaignes. — Suit la dispense de parenté au 4e degré.

79. — Le 4 avril 1772, Louis-Félix Yvart, fils de Jacques-François-Joseph et de Marie-Françoise Galmace, de la parr. de St Pierre et St Paul d'Aumale, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 13 févr. 1777, led. sr Yvart, diacre, âgé de 24 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 19 févr. 1777, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 13 juin 1777, le s[r] Yvart, pbr̄e, demeurant au grand séminaire de Caen, parr̄. N.-D., fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **172**, **281**.)

80. — Le 23 juin 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Jean-Pierre de Naguet, Esc[r], chevalier des Portes, capitaine d'une compagnie de milice garde-côtes, fils de feu Michel et de noble dame-Marguerite de Bellemare, de la parr̄. d'Equemauville, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Anne Sulier (?) Duquesne, fille de feu Pierre et de noble dame Marie-Barbe-Charlotte Blondel, de la parr̄. de Toutainville.

81. — Le 16 mars 1777, Jean-Baptiste Victor Lefort, fils de Jean-Baptiste et de Marie Carpentier, de la parr̄. de N.-D. du Havre, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

82. — Le 2 juillet 1777, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Juste Moissard, fils de feu Pierre, originaire de la parr̄. d'Orbec et demeurant en celle de la Vespière, d'une part, et Marie-Louise-Françoise Gueroult, fille de M[e] Luc Gueroult, procureur, et de Marie-Elisabeth Brière, de lad. parr̄. d'Orbec.

83. — Le 3 juillet 1777, vu l'attestation du s[r] Lottin, vicaire de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage de Louis-Léon Frestel.

84. — Le 8 juillet 1777, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Toussaint Le Grand, receveur des aides à Mézidon, fils de feu Réné et de dame Marie-Rénée Plancher, demeurant en la parr̄. d'Apres, diocèse d'Evreux, d'une part, et dame Anne Morin, veuve de Louis-Jean De Laporte, et fille de Jean Morin et de dame Vautortre, originaire de la parr̄. de S[te] Trinité de Falaise et demeurant ainsi que le s[r] Le Grand en la parr̄. de Mézidon depuis plusieurs années.

85. — Le 14 juillet 1777, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Pierre Follin, avocat et lieutenant en la haute-justice de Broglie, fils de feu François et de Geneviève Lesueur, demeurant à Bernay, parr̄. S[te] Croix, d'une part, et d[lle] Marie-Anne-Françoise Froudière, fille de feu Pierre et de dame Marie-Françoise Ive, originaire d'Orbec et demeurant depuis plusieurs années à S[t] Aubin-du-Thenney. — Suit la dispense de parenté au 3[e] degré.

86. — Le 15 juillet 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Gabriel-Robert de Martainville, Esc[r], fils mineur de feu Marin-

Gabriel et de noble dame Marie Desvaux, de la parr̄. de Vimoutiers, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Françoise-Armande de Mallard, fille de Mes[re] François-Antoine de Mallard, Esc[r], s[r] des Chesnes, et de noble dame Charlotte de Rupière, originaire de la parr̄. de S[t] Jean de Laigle et demeurant en celle de S[te] Gauburge, diocèse de Séez.

87. — Le 18 juillet 1777, vu l'acte de collation donnée par le seig[r] évêque de Lx, le 10 mars 1770 ; vu les lettres d'attache obtenues de sa Majesté, le 16 mars dernier ; vu enfin toutes les autres pièces requises, M. Jean-Fulcran Caylar, pbr̄e, chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur-curé de N.-D. de Cesseville, diocèse d'Evreux, représenté par M. Jean-Baptiste Le Christ, pbr̄e, prieur conventuel de la chanoinie de S[t] Barbe-en-Auge, est mis en possession du prieuré de N.-D. de Fribois avec toutes les cérémonies accoutumées.

88. — Le 21 décembre 1755 Simon-Pierre Gosselin, fils de Jacques et de Perrine Poulain, de la parr̄. de S[t] Nicolas de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 20 sept. 1760, il est ordonné prêtre.

Le 19 févr. 1768, led. s[r] Gosselin, pbr̄e, âgé de 36 ans, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 24 févr. 1768, il obtient des lettres de quinquennium de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur un grand nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 18 juillet 1777, le s[r] Gosselin, vicaire du Plessis-Grimoult, ayant fait élection de domicile pour le présent seulement, en l'auberge de la Croix Blanche, à Mézidon, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[te] Barbe.

89. — Le 28 juillet 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Jean-François-Urbain Le Normand, Esc[r], s[r] de Viette et de Vieux-Pont, fils de feu François-Claude et de feue noble dame Marie-Anne-Constance Nicolas, originaire de la parr̄. de Victot, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Magdeleine Achard, fille de Mes[re] Jean-Pierre Achard, seig[r] et patron de Vacognes et autres lieux, et de noble dame Marie-Anne-Thérèse de Cyresme, de lad. parr̄. de Vacognes.

90. — Le 16 août 1777, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Pierre Rogier d'Eprémenil, cons[er] du roy, juge en l'élection de Caen, fils de feu Louis-Michel Rogier de la Hoguette et de dame Marie-Magdeleine-Nicolasse-Hilarion Houlette de Beaumont, de la parr̄. de

St Sauveur de Caen, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Angélique de Vauborel, fille de Mes^{re} Guillaume-Charles-Gabriel-Archange de Vauborel, chev^{r}, seig^{r} d'Auvillers, et de dame Louise-Françoise-Anne de St Gilles, de la parr. de Hotot-en-Auge.

91. — Le 15 juillet 1777, Richard Leviels, laboureur, demeurant à Beuzeville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Leviels, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Beuzeville.

92. — Le 25 août 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Gabriel-Charles-Ildegonde Calmesnil, seig^{r} d'Orval, Camembert et Baron, fils de feu Gabriel de Calmesnil et de feue noble dame Suzanne-Marie-Catherine de Méfaut, de la parr. de Camembert, d'une part, et Marie-Julienne Moisson, fille de Louis et de feue Magdeleine Lefortier, de la parr. de Le Tourneur, diocèse de Bayeux, et demeurant aussi depuis plusieurs années en lad. parr. de Camembert.

93. — Le 18 avril 1777, M. Louis-Pierre Vauquelin de la Brosse, Esc^{r}, pbre, curé de N.-D. de Selles et, depuis, pourvu de la cure de Fatouville, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Selles entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques Thieux, pbre du diocèse de Chartres, curé de St Lubin-des-Cinq-Fonts aud. diocèse. Fait et passé à Lx.

Le 5 mai 1777, led. s^{r} Thieux obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 6 sept. 1777, M. Despaux, vic. g^{l}, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^{r} Thieux prend possession de la cure de Selles, en présence de plusieurs habitants de la parr.

94. — Le 5 avril 1777, Jean Lesage, marchand, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Jean Lesage, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre appelée « l'Herbage Neuve », sise en lad. parr., village de Cutéson. Fait et passé à Vimoutiers.

95. — Le 25 août 1777, Mes^{re} Nicolas-Paul de Grieu, chev^{r}, seig^{r} et patron de la Boissière, demeurant en son manoir seigneurial dud. lieu, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Robert Tesnière (1),

(1) M. Tesnière, était né à Biéville-en-Auge. Après son ordination il remplit les fonctions de vicaire à Barneville-la-Bertrand, et quand vint la Révolution il était chapelain du Bon-Pasteur à Lisieux. En cette qualité, il n'était pas tenu au serment constitutionnel : il ne le prêta pas. Mais l'année suivante il ne voulut pas davantage prêter le serment de Liberté et Egalité. C'est pourquoi il partit en exil ; il se dirigea vers Winchester et passa toute la Révolution en Angleterre Il revint en France le 24 mai 1802 avec M. J.-F. Gousseaume, prêtre

acolyte, demeurant en la parr. de St Germain de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage, situé aux Monceaux et nommé le Champ Surval. Fait et passé aud. lieu des Monceaux, par le ministère de Me Jean Sevestre, notaire à « St Julien de Foucon » (Le Faucon).

96. — Le 4 sept. 1777, Me Michel-Jacques-Louis Azire, chirurgien-juré, demeurant à Croisilles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Louis-Michel Azire (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour en herbe, nommée la Cour de Beaumont, sise en lad. parr., près le chemin de Gacé au Merlerault. De plus elle est garantie par Mesre Jean-François de Malmaux, Escr, sr de Bilsard, demeurant à Montmarcé, et par Jean-Jacques Azire du Rocher, marchand, demeurant à Gacé. Fait et passé à Croisilles, par le ministère de Pierre-François Du Boë, avocat en parlement, notaire à Gacé, en présence de Me Michel-Daniel-André Lefèvre du Mitois, avocat en parlement, demeurant aud. bourg de Gacé, et de Me Pierre Droulin, pbre, vicaire de Coulmer.

Led. sr acolyte faisait ses études au séminaire de Caen.

97. — Le 13 mars 1777, Mesre Charles-Sébastien Le Grix (2), acolyte, demeurant à St Cyr-de-Salerne, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Pierre-Jacques Delamare, lieutenant de cavalerie de la compagnie des gendarmes dauphinois, demeurant à Morsan, et par Mesre Jean-Antoine-Thomas Le Grix de la Fontelaye, licencié ès-lois, demeurant à St Cyr-de-Salerne. Fait et passé à Bernay.

98. — Le 14 août 1777, fulmination de la dispense de parenté au 3e degré obtenue en cour de Rome pour le mariage entre Mesre François de Marguerie, Escr, fils de François de Marguerie, Escr, et de feue noble

de Juaye. Il ne reprit pas de fonctions et resta prêtre habitué à St Jacques de Lx. Il y mourut, rue de la Paix, le 27 janvier 1829, à l'âge de 75 ans. Les registres de l'évêché de Bayeux nous disent que c'était un prêtre très pieux. — (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Barneville. — Archives de l'Evêché de Bayeux. — Mss de Reux.*)

(1) M. Azire, Me ès-arts en l'Université de Caen, resta dans sa famille à Croisilles après son ordination, attendant le poste auquel ses grades lui donnaient droit. C'est là que le trouva la Révolution. Il prêta le serment à la Constitution civile du clergé le 21 janv. 1791 et fut élu curé de Grébert, diocèse de Séez. Il revint à Croisilles le 1er vendemiaire de l'an II [22 sept. 1793] et y passa la Révolution. Après le Concordat, on ne retrouve pas son nom à l'évêché de Séez. — (*Archives municipales de Croisilles.*)

(1) M. Le Grix était chapelain de la Charité de Berthouville en 1791. Ayant prêté le serment schismatique, il fut nommé curé constitutionnel de cette paroisse. Il avait alors 31 ans. En l'an II, il remit ses lettres de prêtrise et continua de résider à Berthouville pendant la Révolution. C'est là qu'il touchait la pension des curés assermentés. Après le Concordat, il se rétracta et rentra dans le ministère paroissial. Il mourut curé de St Cyr-de-Salerne le 12 août 1828, à l'âge de 78 ans.—(*Archives de l'Eure.— Archives municipales de Bernay.— — Ordo d'Evreux*).

dame Angélique-Charlotte de Gautier, de la parr. de la Gravelle, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Thérèse de Voyne, fille de feu Thomas-Gabriel de Voyne, Esc^{r}, seig^{r} et patron du Tilleul, et de noble dame Laurence-Charlotte de Fresnay, de la parr. de St Aubin du Tilleul.

L'official impose aux parties pour pénitence d'assister pendant une année, au moins alternativement, les dimanches et fêtes, à tout l'office paroissial de leur paroisse et de réciter ces mêmes jours, l'un et l'autre, dans l'église, à genoux, avant ou après lesd. offices, les sept psaumes de la pénitence.

Le 15 sept. 1777, dispense de bans pour led. mariage.

99. — Le 15 sept. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Antoine-Léonor Costard, Esc^{r}, s^{r} de la Héroudière, fils d'Antoine-Gaspard Costard, Esc^{r}, s^{r} de la Héroudière, et de dame Marguerite-Catherine-Thérèse Belin, de la parr. de Piencourt, d'une part, et dem^{lle} Catherine-Marie-Monique Costard, fille de feu Charles-Michel-André Costard, Esc^{r}, s^{r} des Parcs, et de feue noble dame Catherine-Françoise Lefèvre, de la parr. de Marolles.

100. — Le 15 sept. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques Quesney, procureur au bailliage de Montreuil, fils de Maurice et de Catherine Le Jumel, de la parr. de la Chapelle-Hareng, d'une part, et dem^{lle} Marie-Anne Dupont Beauchamp, fille de Louis et d'Anne Guillotin, de la parr. d'Orbec..

101. — Le 16 sept. 1777, dispense de bans pour le mariage entre M. Vincent Collard, s^{r} de la Vallée, fils de feu Vincent et de feue Marie-Anne Gruel, de la parr. de Plainville, d'une part, et dem^{lle} Anne-Rose Morel du Bocage, fille mineure de feu Robert-Nicolas et de dame Anne-Marie Morel des Vallières, de la parr. de la Gonfrière, diocèse d'Evreux.

102. — Le 13 août 1777, Jean-Baptiste Mottey, marchand, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s^{r} Jean-Louis Mottey (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par David Thorel de la Troupliniére, garde des haras du roy, et par Jean Gallot, marchand, demeurant l'un et l'autre à St Jacques de Lx.

103. — Le 8 juil. 1777, Jean-François Scelles, laboureur, demeurant à Nonant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Jacques Scelles (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux

(1) Mr J.-L. Mottey était en 1791 prêtre habitué à St Jacques de Lisieux. Il refusa de prêter toute espèce de serments, mais ne voulut pas émigrer. Il fut arrêté à Rouen et mis en prison le 22 brumaire an II (12 nov. 1793). Il en sortit le 27 pluviose an III [15 févr. 1795.)

(1) En 1791, M. Scelles était vicaire de St Contest, diocèse de Bayeux. Il refusa le serment schismatique et fut destitué. Il se refugia en Angleterre en 1792, et passa le temps de

ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre nommée la Fosse, sise près le chemin tendant à l'église de Nonant ; et sur une autre pièce de terre nommée le Bout du Bois, sise même parr., près de la baronnie du seig^{r} évêque de Lx. Fait et passé devant le notaire de Nonant, demeurant en la parr. de Couvert.

104. — Le 24 sept. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Marc-Antoine de Louvigny, Esc^{r}, ancien mousquetaire du roy, 1re compagnie, fils de feu Mes^{re} Joseph de Louvigny, Esc^{r}, seig^{r} de la Marette, et de noble dame Bonne-Nicole du Postel, de la parr. de Boisnay, d'une part, et noble dem^{lle} Louise-Françoise Morin d'Auvers, fille de Mes^{re} Auguste-Philippe-Charles de Morin, chev^{r}, seig^{r} et marquis d'Auvers, baron de Prétot, Berthouville, Ressencourt et autres lieux, et de noble dame Marguerite du Chesnel, dame de Peuillieux, de la parr. d'Auvers, diocèse de Coutances.

105. — Le 30 sept. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} François-Aignan-Henry de Bonnechose, fils de Louis-Gaston et de feue noble dame Marguerite-Catherine Descorches de Ste Croix, de la parr. de Grandcamp, d'une part, et dem^{lle} Marie-Louise-Elisabeth-Victoire-Dorothée de Huldebert, fille de feu Louis-Antoine et de feue noble dame Marie-Magdeleine-Victoire d'Erneville de Goutières, originaire de la parr. de St Evroult-de-Montfort et demeurant en celle de St Germain de Lx.

106. — Le 5 oct. 1777, Louis-Jacques Carré, fils de Réné et de Marie Delaplace, de la parr. de St Germain de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **332**.)

107. — Le 14 oct. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Gabriel-Marie-Ursin Lemonnier Dubuc, avocat en parlement, fils de Louis-Gabriel Lemonnier Dubuc, Esc^{r}, et de dame Marie-Anne-Catherine Boudin du Longprey, de la parr. de N.-D. d'Honfleur, d'une part, et noble dem^{lle} Jeanne-Charlotte de Honnaville, fille de feu Me Jean-Baptiste Cécire de Honnaville et de noble dame Marie-Jeanne-Catherine de Guyon de Belleau, originaire de la parr. de Gonneville-sur-Honfleur et demeurant en celle de Ste Marguerite-des-Loges.

108. — Le 23 juil. 1777, Me François-Henry Delahaye, pbre, originaire de Résenlieu, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de Foulbec, requiert du seig^{r} abbé de Grestain, en qualité de gradué, sa nomination à la cure de St Georges de Fiquefleur, en parlant au s^{r} Antoine-Nicolle, commis au greffe des Insinuations ecclésiastiques du dio-

son exil à Winchester. Revenu en France après le Concordat, il fut nommé curé de Nonant en 1806 et mourut à la tête de cette paroisse en 1818, à l'âge de 64 ans. — (*Archives du Calvados.* — *Archives de l'évêché de Bayeux.* — *Necrologe anglais.* — Ordo *de Bx.*)

cèse de Lx, led. s[r] abbé n'ayant établi dans la ville de Lx ni grand vicaire ni procureur. (*V.* **60**.)

Le 30 sept. 1777, la nomination à lad. cure appartenant alternativement au seig[r] abbé de S[t] Ouen de Rouen et au seig[r] abbé de Grestain, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Delahaye, sur la présentation dud. s[r] abbé de Grestain, la collation de lad. cure, vacante par la mort de M[e] Jean-Pierre Borel, dernier titulaire, décédé le 9 juillet. Donné au château des Loges, en présence de M[e] Pierre Lefrançois, pbr̃e, haut vicaire en la Cathédrale, et M[e] Nicolas De Laperrelle, chapelain en lad. Eglise.

Le 8 oct. 1777, led. s[r] Delahaye prend possession de la cure de Fiquefleur, en présence de plusieurs habitants du pays.

109. — Le 24 mars 1777, M[e] Jacques Saudebreuil, acolyte, demeurant à Lx, par̃r. S[t] Jacques, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la chapelle simple de S[te] Catherine d'Estimauville, sise dans la par̃r. de S[t] Arnoult, vacante par la mort du dernier titulaire.

Le 12 sept. 1777, led. s[r] Saudebreuil demande au s[r] François Moret, suisse et portier du palais épiscopal, trouvé dans le logement ordinaire du portier, à parler le seig[r] évêque pour requérir l'institution canonique de lad. chapelle. Le s[r] Moret répond que Sa Grandeur n'est pas visible. Le s[r] Saudebreuil, prenant cette réponse pour un refus itératif de celui qui lui a été fait précédemment, déclare qu'il se pourvoira partout oû il appartiendra. Le notaire apostolique laisse au s[r] Moret copie de lad. déclaration. Fait et passé en présence de M[e] Joseph Gilles, pbr̃e, offi- de la Cathédrale.

Le 24 sept. 1777, led. s[r] Saudebreuil en ayant appelé à l'autorité supérieure du métropolitain, Mg[r] Dominique de la Rochefoucault, archevêque de Rouen, lui donne la collation dud. bénéfice.

Le 9 oct. 1777, le s[r] Saudebreuil (1) prend possession de la chapelle d'Estimauville par la libre entrée en icelle, prière à Dieu devant l'autel, toucher et baiser dud. autel, « qui sont les seuls actes de possession que led. s[r] Saudebreuil a pu faire, vu l'état actuel de lad. chapelle. »

110. — Le 5 oct. 1777, Robert Duval, fils de Robert et d'Anne Vattier, de la par̃r. de Gonneville-sur-Dives, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

111. — Le 10 oct. 1777, la nomination à la cure de S[t] Aubin-près-Cisay appartenant au seig[r] du lieu, haut et puissant seig[r] Claude-Sebille-Thomas-Gaspard-Nicolas-Dorothée de Roncherolles, marquis de

(1) Le chapelain d'Estimauville signait « Saudbreuil ».

Roncherolles, lieutenant général des armées du roy, gouverneur des ville et citadelle de St Mâlo, comte haut-justicier de Cisay, patron de St Aubin et de Pomont, demeurant en son hôtel à Paris, rue de l'Université, nomme à lad. cure de St Aubin, vacante par la mort de Me Nicolas Roussel, dernier titulaire, décédé le 4 de ce mois, la personne de Me Alexandre-Martin Gontier, pbre du diocèse de Lx, vicaire de St Hymer.

Le 10 oct. 1777, le seigr évêque donne aud. sr Gontier la collation dud. bénéfice.

Le 15 oct. 1777, le sr Gontier (1) prend possession de la cure de St Aubin-près-Cisay, en présence de quatre témoins.

112. — Le 20 oct. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre-Charles-Alexandre Deshayes du Tremblay, fils de Mesre Alexandre-François Deshayes et de dame Marie-Magdeleine-Elisabeth de Rassent, de la parr. de la Goulafrière, d'une part, et demlle Charlotte-Marie de Ste Luce, fille mineure de Mesre Joachim de Ste Luce et de dame Bibiane-Florimonde Ermangart, originaire de la parr. de St Gervais de Paris et demeurant depuis six mois en celle de Changé, diocèse de Meaux.

113. — Le 27 oct. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Esprit-Augustin-Louis de Piperey, chevr, seigr de Marolles, Cantelou et autres lieux, demeurant à Marolles, fils de feu Mesre Esprit de Piperey, chevr, seigr de Marolles, et de noble dame Agnès Le Court de Noirval, lad. dame demeurant en la communauté des Ursulines de St Jean de Caen, d'une part, et noble demlle Ravenne-Françoise-Charlotte de Piquot, fille de Mesre Jean-Charles-Guillaume de Piquot, chevr, seigr et patron de Magny-la-Campagne, et de feue noble dame Marie-Françoise-Charlotte de Vauborel, demeurant en lad. parr. de Magny, diocèse de Séez.

114. — Le 2 nov. 1777, la nomination à la cure de St Ouen du

(1) M. Gontier, né à Ste Croix de Bernay en 1737, prêta le serment constitutionnel et fut élu curé de Cisay la même année, à la place du curé défunt. Les deux paroisses furent réunies en une seule. M. Gontier avait préparé cette réunion du vivant même du curé de Cisay. Aussitôt après son serment il avait abandonné, sans autorisation, son église de St Aubin et était venu s'installer dans celle de Cisay. Il avait su gagner les bonnes grâces du vieux curé de Cisay ; il l'entourait de soins et de prévenances : il se fit son vicaire ; et quand celui-ci vint à mourir, l'élection populaire confirma tout ce qu'avait fait M. Gontier. Celui-ci remplit les fonctions curiales jusqu'en l'an II et même, pendant quelque temps, il y joignit le titre d'officier public. En l'an II, le 7 germinal, (27 mars 1794), il remit ses lettres de prêtrise à la municipalité, renonça à l'état ecclésiastique et se fit instituteur à Cisay. Il passa le reste de la Révolution dans cette localité. Après le Concordat, il se rétracta et fut nommé curé de Clairefougères. Mais se sentant trop éloigné de son pays, il demanda à s'en rapprocher. C'est pourquoi, en 1805, l'évêque de Séez lui donna la cure de Chaumont. Il y mourut le 28 sept. 1818. « C'était, dit Mr Le Gallois, un prêtre sans zèle et sans talent. » *(Archives municipales de Cisai. — Archives de l'évêché de Séez.)*

Planquay appartenant au seig^{r} abbé de N.-D. de Bernay, Mes^{re} Jean-Léonard de Poudeux, pbrē du diocèse de Dax, licencié en théologie de la Maison et Société de Navarre et abbé commendataire de N.-D. de Bernay, représenté par Jacques-Antoine Frémont, bourgeois de Bernay, y demeurant, par̄r. Ste Croix, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Lesueur, pbrē, dernier titulaire, décédé dans la nuit du 28 au 29 octobre, la personne de Me Pierre Bernays, originaire de Courbépine, gradué en l'Université de Caen. Fait et passé à Bernay, en l'hôtel abbatial.

Le 5 nov. 1777, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Bernays la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^{r} Bernays (1) prend possession de la cure du Planquay, en présence de Me Pierre Lefranc, pbrē du diocèse de Lx, desservant lad. par̄r., et autres témoins.

115. — Le 10 nov. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste de Grenonvilliers, capitaine de navire, fils de Jean-Baptiste et de feue Françoise-Agnès Anglement, de la par̄r. de St Martin de St Valery-sur-Somme, d'une part, et Catherine-Gabrielle Leflamant, fille de Valérien et de Marie Héliot, de la par̄r. St Etienne d'Honfleur.

116. — Le 11 nov. 1777, vu l'attestation du s^{r} Duchesne, desservant la par̄r. de St Martin-de-Mailloc, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Françoise-Charles de Philippes, Esc^{r}, s^{r} de Fissemont, fils mineur de M. Philippe-François-Charles de Philippes, Esc^{r}, s^{r} de Beaumont, chev^{r}, seig^{r} de Fissemont, et de noble dame Marie-Marguerite-Elisabeth Deshayes, de lad. par̄r. de St Martin, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Rénée de Guerpel, fille de feu Réné de Guerpel, chev^{r}, seig^{r} de Reneville, et de noble dame Catherine-Jacqueline-Charlotte Dufour, de la ville d'Exmes, diocèse de Séez.

117. — Le 17 nov. 1777, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Philippe-André-Joseph Bréant, Esc^{r}, fils de feu Me Jacques-Philippe Bréant, Esc^{r}, seig^{r} de Bosc-le-Comte, et de noble dame Marie-Anne-Françoise Mauduit, de la par̄r. de N.-D. de la Couture de Bernay, d'une part, et noble dem^{lle} Françoise-Aimée Rivard de Rocq, fille de Mes^{re} Augustin-Joseph Rivard de Rocq, capitaine aide-major à Maubeuge, chev^{r} de l'Ordre royal et militaire de St Louis, et de noble dame Marguerite-Louise Luce, de la par̄r. St Pierre de Maubeuge.

118. — Le 18 nov. 1777, vu l'attestation du s^{r} Bouillie, vicaire de Bienfaite, dispense de bans pour le mariage de Jacques Pointel et de Thérèse Peulevey.

(1) Mr Bernays, âgé de 46 ans en 1791, prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel du Planquay. Il y passa le temps de la Révolution, recevant de la Nation la pension qu'elle servait aux curés assermentés. Après le Concordat M. Bernays fit sa soumission à l'évêque d'Evreux qui le laissa dans la cure. — *(Archives départem. de l'Eure.)*

119. — Le 6 août 1777, Pierre Pedru et Marie-Catherine Pillon, sa femme, demeurant à St Aubin-de-Scellon, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, le s^r^ Pierre-Louis-François Pedru (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à St Aubin, en l'étude de Louis-Henry Frary, notaire en la vicomté de Folleville.

Led. s^r^ acolyte faisait ses études au grand séminaire d'Evreux.

120. — Le 24 mai 1777, la nomination aux canonicat et prébende de St Germain appartenant au seig^r^ évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Mre Marc-Antoine-Philémon Le Mercier, dernier titulaire, la personne de Mre Arsène-Dominique-François de Beauvoir de Nogaret, pbr̃e du diocèse de Carpentras, bachelier en théologie de la Maison de Sorbonne, chanoine en l'Eglise cathédrale d'Orange. (*V.* **77**.)

Le 18 nov. 1777, led. s^r^ de Beauvoir de Nogaret, représenté par Me Jean-Baptiste Manson, pbr̃e du diocèse de Lx, demeurant en lad. ville, parr̃. St Germain, remet purement et simplement led. canonicat entre les mains du seig^r^ évêque de Lx.

Le même jour, Sa Grandeur nomme au canonicat de St Germain la personne de Mes^re^ Philippe-François de Sausin, sous-diacre du diocèse d'Orange.

Le 6 déc. 1777, led. s^r^ de Sausin est mis en possession dud. bénéfice par le ministère de M^r^ le doyen. — Il paye, selon l'usage, la somme de 100 livres pour droit de chape.

121. — Le 19 oct. 1777, Mes^re^ Yves Deshayes, chev^r^, seig^r^ et patron de St Aubin de Bonneval, demeurant en lad. parr̃., constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, le s^r^ Charles-François Deshayes, acolyte, demeurant aussi en la même parr̃., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mes^re^ Charles-César-Auguste de Jambon, chev^r^, seig^r^ de St Cyr, anciennement officier au régiment des gardes de Lorraine, demeurant à St Cyr-d'Estrancourt ; et par Mes^re^ Jacques-François-Yves Deshayes de Marcère, chev^r^, seig^r^ du Mesnil-Renard, demeurant à St Germain-d'Aulnay. Fait et passé au Sap.

122. — Le 9 mars 1774, Robert Godin, fils de Jacques et de Magdeleine Soutif, de la parr̃. de Villers-en-Ouche, *ritè dimissus*, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

(1) Mr Pedru avait 38 ans en 1791. Il était alors vicaire de N.-D. de Selles et refusa le serment constitutionnel. Il s'exila en Angleterre le 9 sept. 1792 et se réfugia à Londres avec le curé de Selles. Il y passa toute la Révolution. De retour en 1802, il fut nommé curé de St Eloi de Fourques. Il mourut curé de Bosc-Roger, près Le Bourgtheroulde, le 11 janv. 1830, à l'âge de 77 ans. *(Archives de l'Eure. — Ordo d'Evreux.)*

Le 24 mars 1773, il avait été reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 19 févr. 1777, led. sr Godin, pbre, âgé de 25 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 5 déc. 1777, le sr Godin, vicaire de Villers-en-Ouche, représenté par le sr Jacques-Pierre Le Bailly, étudiant en droit, demeurant à Lx, rue Basse-Boucherie, parr. St Jacques, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **168**, **294**).

Le 2 déc. 1777, il avait fait faire la même signification aux religx de St Evroult.

123. — Le 2 oct. 1777, Mesre Alexandre Duquesne, pbre, curé de N.-D. du Mesnil-sur-Blangy, depuis environ trente-six ans, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Marin-François Le Têtu, pbre de ce diocèse, (originaire de Dozulé), vicaire de St Martin-du-Doulx. Il se réserve (1) toutefois une pension viagère de 500 livres et la moitié du presbytère, ainsi que différents droits sur les dépendances du presbytère. Fait et passé au château de Morainville, parr. du Mesnil-sur-Blangy, avec le consentement et l'agrément de Mesre Claude-Jean-Baptiste de Franqueville, chevr, baron de Morainville, seigr et patron présentateur du Mesnil, seigr et patron honoraire de Beuvillers, Livet, la Couillère, Corbon et autres lieux, demeurant ordinairement à Caen, parr. St Julien.

Le 29 oct. 1777, led. sr Le Têtu obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 17 déc. 1777, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 23 déc. 1777, le sr Le Têtu (2) prend possession de la cure du Mesnil-sur-Blangy, en présence de quatre témoins habitant lad. parr.

124. — Le 4 oct. 1772, Simon-Pierre Ledanois, fils de Simon et

(1) Mr Duquesne mourut le 29 mars suivant et fut inhumé dans le cimetière du Mesnil-sur-Blangy. C'est le premier curé de cette paroisse qui n'ait pas été enterré dans l'église.

(2) Mr Le Têtu, originaire de Dozulé, refusa en 1791 de prêter le serment constitutionnel et fut destitué. On élut à sa place Mr Crevin, son vicaire, qui avait consenti au serment. Mr Le Têtu quitta Le Mesnil au mois de juin 1791. Espérant, comme un bon nombre de ses confrères, n'être que peu de temps absent, il avait confié ses meubles à l'un de ses paroissiens. Quant à lui, il se retira à Rouen où il habita rue des Bonnetiers, 26. Mais au mois de septembre 1792, il lui fallut partir pour l'Angleterre. Il passa tout le temps de la Révolution à Londres et à Bruxelles, et ne rentra au Mesnil que vers la fin de septembre 1801. Aucun de ses confrères du pays n'était encore revenu d'exil. Il reprit sa cure, mais il ne la garda

de Marie-Marguerite Dulong, de la parr̄. de Lieurey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 5 nov. 1772, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 févr. 1776, led. sr Ledanois, diacre, âgé de 23 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université. (*V.* **180**, **307**).

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces différents diocèses.

Le 3 sept. 1777, le sr Ledanois, pbr̄e, vicaire de Beuzeval, fait signifier par procureur ses noms et grades au seigr abbé de Grestain, en parlant à Louis Delamare, garde-chasse dud. seigr.

125. — Le 18 décembre 1777, la nomination au prieuré-cure de Saint-Pierre-des-Ifs appartenant au prieur de Ste Barbe-en-Auge, Mr Jean-Baptiste Le Christ, prieur claustral de Ste Barbe, nomme à lad. cure, vacante par la démission de Fr. Louis-Jacques Dumesnil-Aumont, faite le 15 de ce mois, la personne de Fr. Louis-Jacques Ayné, pbr̄e, chanoine régulier de la maison de Ste Barbe.

Le 29 décembre 1777, le seigr évêque donne aud. sr Ayné la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Ayné prend possession du prieuré-cure de St Pierre-des-Ifs, en présence de Me Charles Toustain, desservant lad. parr̄. ; Jean-Baptiste Patin, officier d'Invalides ; Nicolas-Pierre Descours, receveur de Mr le comte de Guitry, demeurant tous à St Pierre-des-Ifs, et autres témoins.

126. — Le 17 janvier 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Bernardin-Félix de Marguerie, seigr de Courcy, fils de feu Mesre Bernardin de Marguerie, seigr de Courcy, et de noble dame Marie-Magdeleine de Touchet, de la parr̄. de St Pierre-Azifs, d'une part, et noble demlle Marie-Françoise-Elisabeth de Mire, fille de feu Mesre François-Jacques de Mire et de noble dame Marie-Anne-Marguerite Aparoc, dame de Ste Marie du Theil, de la parr̄. de Canapville.

127. — Le 29 sept. 1777, Mre Claude-Henry Leprêtre de Themé-

pas longtemps : dès l'année 1803, Mgr Brault le nomma curé-doyen de Blangy. Il quitta sa paroisse du Mesnil avec les plus vifs regrets ; et le chagrin qu'il éprouva, joint aux souffrances qui avaient ruiné sa santé pendant son exil, le conduisit bien vite au tombeau. Il mourut saintement le 14 septembre 1804, à l'âge de 52 ans, et voulut que son corps reposât dans le cimetière du Mesnil au milieu de ses chers paroissiens. *(Archives de l'église et de la mairie du Mesnil-sur-Blangy. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux.)*

ricourt, acolyte du diocèse de Rouen, titulaire en commende du prieuré simple de St Léger et St Martin du Houlley, Ordre de St Benoist, demeurant à Caen, parr̄. St Gilles, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Silvestre Satis de Belfort, pbr̄e du diocèse de Lx, bachelier en droit, vicaire de Loucelles, diocèse de Bayeux. Fait et passé en l'étude du notaire apostolique de Caen.

Le 6 nov. 1777, led. s^r^ Satis de Belfort obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 8 janv. 1778, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^r^ Satis de Belfort prend possession du prieuré d'Ouilly du Houlley « existant dans l'église paroissiale dud. lieu de St Léger », par la libre entrée en icelle église et en la chapelle dud. prieuré, et autres cérémonies accoutumées. « Et pour continuer et parachever lad. prise de possession », il se rend à l'église paroissiale de St Martin-du-Houllay dont il trouve les portes fermées. Il se rend au presbytère avec le notaire apostolique pour avoir les clefs ; mais personne ne s'étant présenté il retourne à l'église et prend possession par la prière à Dieu faite devant la principale porte, le toucher d'icelle, etc. Fait et passé en l'église paroissiale de St Léger.

128. — Le 25 juillet 1777, la nomination à la cure de St Aubin de Beuzeval appartenant au chapitre de N.-D. de Cléry, les s^rs^ chanoines nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Pierre Ledanois, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Hallais, pbr̄e du diocèse d'Avranches, l'un des habitués de lad. collégiale.

Le 25 août 1777, Mr Despaux, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Hallais la collation dud. bénéfice.

Le 26 décembre 1777, le s^r^ Hallais, chapelain de la chapelle Ste Anne en l'église collégiale de Cléry, diocèse d'Orléans, et pourvu de la cure de Beuzeval, dont il n'a pas encore pris possession, demeurant à Cléry, cloître de lad. église, parr̄. St André, résigne sa cure en faveur de Me Pierre Baudry, curé de N.-D. de Tirepied, diocèse d'Avranches ; et led. s^r^ Baudry, résigne aussi sa cure de Tirepied en faveur dud. s^r^ Hallais, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Avranches, en l'étude du notaire apostolique.

Le 31 décembre 1777, le seig^r^ évêque de Lx donne aud. s^r^ Baudry la collation dud. bénéfice.

Le 3 janv. 1778, le s^r^ Baudry prend possession de la cure de Beuzeval, en présence de Me Claude-Simon Delaquèze, pbr̄e du diocèse de Lx, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

129. — Le 14 janv. 1778, la nomination à la cure de St Michel de

Hennequeville, exemption de Fécamp, appartenant au grand prieur de l'abbaye de Fécamp, Dom Louis-Joseph du Mesnil, grand prieur de lad. abbaye, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Guillaume Thillard, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Louis Chatizel, pbrē du diocèse de Bayeux. Fait et passé en lad. abbaye.

Le 22 janv. 1778, led. sr Chatizel (1), Me ès-arts en l'Université de Caen, prend possession de la cure de Hennequeville, en présence de Me Léonor-François Duhamel, pbrē de St Jean-des-Essartiers, diocèse de Bayeux ; Me Jean-Pierre Le Clerc, curé de Pontalery ; Me Charles Rebut, pbrē du diocèse de Lx, demeurant à Hennequeville ; Me Adrien Hébert, licencié ès-lois, avocat au parlement de Paris, demeurant à Honfleur, parr̄. Ste Catherine, et plusieurs autres témoins.

130. — Le 15 janv. 1778, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbrē, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **43**, **183**, **308**).

131. — Le 28 janv. 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Charles-Adrien de Cheux, fils de Me Jean-François-Louis de Cheux, seigr du Boullay, et de noble dame Françoise-Renée de Corday, de la parr̄. de Genneville, d'une part, et noble demlle Anne-Marie-Gabrielle de Cheux, fille de Mesre François-Gabriel de Cheux et de noble dame Marie-Anne Angot de Loisel, de la parr̄. du Repos, diocèse de Séez.

132. — Le 10 janv. 1778, la nomination à la cure de N.-D. de Fresnay appartenant aux religieux de St Pierre-sur-Dives, à cause de leur mense conventuelle, Fr. André Renard, prieur, et tous les religieux dud. monastère, nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Edmond-Nicolas Deschamps (2), pbrē, dernier titulaire de N.-D. de Fresnay et doyen de Mesnil-Mauger, la personne de Me François-Nicolas Dusoir, pbrē du diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 13 janv. 1778, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Dusoir la collation dud. bénéfice.

Le 21 janv. 1778, le sr Dusoir prend possession de la cure de N.-D.

(1) Après avoir vivement hésité pendant quinze jours, Mr Chatizel prêta le serment schismatique le 13 févr. 1791 et resta curé de Hennequeville. Il cumula même avec son titre de curé ceux d'officier public et d'adjudicataire de la perception des impôts. En l'an II, comme tous les curés constitutionnels, il cessa ses fonctions pastorales et ne remplit plus que les fonctions d'officier public. Après le Concordat, il rétracta ses serments impies et Mgr Brault le laissa à la tête de sa paroisse de Hennequeville. Il y mourut le 19 juillet 1815, à l'âge de 74 ans. *(Archives de l'évêché de Bx. — Archives de la mairie de Trouville, section de Hennequeville. —* Ordo *de Bx.)*

(2) Mr Deschamps avait fait beaucoup de travaux dans l'église de Fresnay et y avait établi un méridien.

de Fresnay, en présence de Me Michel-Jacques Gigon, pbr̄e, curé de la Gravelle ; Noel-Sébastien Gigon, brigadier au régiment du mestre-de-camp général-dragons, de présent en sémestre à Berville, diocèse de Séez ; Me Louis Grenard, maître d'école en lad. par̄r. de Fresnay, y demeurant, et autres témoins.

133. — Le 31 janv. 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Claude de la Roque, fils de feu Mesre Claude-Jacques-Michel de La Roque et de noble dame Marie-Magdeleine de Launey de Cohardon, de la par̄r. du Sap, d'une part, et noble demlle Henriette de Gautier, fille de Mesre Jean-Maurice de Gautier et de feue noble dame Marie-Anne de la Houssaye, de la par̄r. des Autels-en-Auge. (*V.* **64**).

134. — Le 30 janv. 1778, Me Julien-François Morel, pbr̄e, curé de Pont-l'Evêque, étant devenu malade de la vue, résigne sad. cure avec l'autorisation des srs chanoines et chapelains de l'église collégiale de Cléry, en faveur de Me Louis Morin, pbr̄e, curé de N.-D. du Tanu, diocèse de Coutances, demeurant actuellement à Caen, par̄r. St Jean ; et led. sr Morin, représenté par son oncle, Me François Morin, pbr̄e, bachelier de Sorbonne, titulaire de la chapelle N.-D., 1re portion, en la Cathédrale de Lx, demeurant par̄r. St Jacques, résigne aussi sa cure du Tanu en faveur dud. sr Morel, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Lx, en présence de Me Jacques Coquerel, pbr̄e habitué en l'église St Germain de Lx, et autres témoins.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Louis Morin la collation dud. bénéfice de Pont-l'Evêque

Le 10 avril 1778, le sr Louis Morin (1), pbr̄e de la ville de Lx, par̄r. St Germain, présent en personne, prend possession de la cure de Pont-l'Evêque, en présence de Mes Charles Isabel, Pierre-Louis Montaye ; Etienne-Philippe Buisson ; Jean-Baptiste Le Monnier et Jean-Auguste-François Le Monnier, frères ; Jean-François Hotot, tous pbr̄es dud. lieu; Me Jean-Baptiste-Ursin Querrey, pbr̄e, chapelain du couvent de Pont-l'Evêque ; Me Claude Bunel, vicaire de la par̄r. ; Me Nicolas Lefèvre, pbr̄e, curé de Branville.

135.—Le 15 janv. 1778, la nomination à la cure de St Taurin de Thiberville appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Louis-Eustache Gontier, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me Michel Liénard,

(1) Mr Morin refusa, le 27 févr. 1791, de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il fut destitué et remplacé par J.-B. Bourrée, prêtre assermenté de la paroisse. Il resta encore à Pont-l'Evêque jusqu'au 2 juin, et puis il partit pour l'exil et se refugia à Portsmouth. Il mourut sur la terre étrangère, à Dusseldorf, en 1795. *(Archives municipales de Pont-l'Evêque. — Mss de Reux.)*

pbr̄e de ce diocèse, originaire de Gacé, vicaire de Neuville-sur-Touques, et gradué en l'Université de Caen. (*V.* **18**, **63**).

Le 9 févr. 1778, led. s^r Liénard (1) prend possession de la cure de Thiberville, en présence de Me Jacques Hugot, pbr̄e, curé de Neuville-sur-Touques ; Me Michel Trinité, pbr̄e, demeurant à Thiberville, et plusieurs autres témoins.

136. — Le 11 févr. 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re François de Bocquencey, chev^r, ancien garde-du-corps du roy, officier dans le corps royal des Invalides et pensionnaire de Sa Majesté, fils de Mes^re Claude-Charles-Joseph-François de Bocquencey, chev^r, seig^r du Chesney et seig^r et patron de Samesle, et de feue noble dame Jeanne-Isabelle de Bernières, de la parr̄. de Heugon, d'une part, et noble dem^lle Jeanne-Marie-Louise de Droulin, fille mineure de Mes^re Jean-Louis-Charles de Droulin, ancien garde-du-corps du roy, capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, baron de Crennes, Sai et Urou, et de noble dame Michelle-Marie-Françoise-Jacqueline Le Courtois, de la parr̄. de Sai, diocèse de Séez.

137. — Le 20 févr. 1778, dispense de bans pour le mariage entre Me Marc-Antoine-Alexandre Le Grand, avocat au parlement de Normandie, fils de Me Marc-Antoine Le Grand, chirurgien, et de dame Marguerite Moiselle, de la parr̄. de Montreuil, d'une part, et dem^lle Marie-Thérèse Naudin, demeurant à la Goulafrière, fille de M. Jean-Jacques Naudin et de dame Martine Meurier, de la ville de Jametz, diocèse de Trèves.

Suit la dispense du temps de domicile requis pour la célébration du mariage dans la parr̄. de la Goulafrière.

138. — Le 10 févr. 1778, la nomination à la cure de St Martin d'Ecorcheville appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Marie-Jean-Joseph-Bonaventure-Augustin Le Conte de Nonant, marquis de Flamanville, ancien officier aux gardes françaises, chevalier de l'Ordre de Malte, demeurant en son château de Flamanville, diocèse de Coutances, et agissant au nom et comme curateur de son père, Mes^re Jean-Joseph Le Conte de Nonant, chev^r, marquis de Raray, ancien cornette des chevau-légers de la reine, ancien mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, seig^r baron de Fauguernon, la Pinterie, St Philbert, Ecorcheville, Le Pin et autres lieux, nomme à lad. cure d'Ecorcheville, vacante par la mort de M. Thomas

(1) Mr Liénard refusa en 1791 le serment constitutionnel et fut destitué. On élut à sa place Mr Rogerey, son vicaire, qui avait prêté serment. Mr Liénard partit pour l'exil au mois de septembre 1792 et se refugia à Londres. De retour en 1802, il fit sa soumission à l'évêque d'Evreux et fut nommé l'année suivante curé-doyen de Thiberville. Il mourut dans ce poste le 26 nov. 1821, à l'âge de 85 ans. (*Archives de l'Eure.* — *Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

Duval, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-Jean-Baptiste Le Boullenger, pbre, vicaire de St Philbert-des-Champs. Fait et passé aud. château de Flamanville.

Le 10 févr. 1778, Mr de la Baume, vic. général, donne aud. sr Le Boullenger la collation dud. bénéfice.

Le 18 févr. 1778, le sr Le Boullenger (1) prend possession de la cure d'Ecorcheville, en présence de plusieurs habitants du lieu.

139. — Le 23 févr. 1778, Mesre Eustache de Créquy, grand vicaire du diocèse de Lx et abbé commendataire de l'abbaye royale de St Maur-sur-Loire, nomme, en cette dernière qualité, à la cure de May, diocèse d'Angers, la personne de Mre Antoine-Thomas Coquet, Escr, sr de Genneville, pbre du diocèse de Lx, (originaire de St Hymer). Fait et passé à Lx.

140. — Le 7 juillet 1777, Me Pierre-Gabriel Lamidey, pbre, curé de St Aquilin-des-Augerons, étant faible de complexion et jouissant d'une santé fort chancelante, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Neuville, pbre, vicaire du Bosc-Regnoult. Il se réserve toutefois une pension annuelle de 700 livres, la jouissance de la moitié du presbytère et une quantité considérable de redevances et de servitudes. Fait et passé au manoir presbytéral de Glos, près Lisieux, en présence de Me Pierre Bellière, curé de N.-D. de Villers, et de Me Jean-Baptiste Geoffroy, Me en chirurgie, demeurant à Lx, parr. St Germain.

Le 28 juill. 1777, led. sr Neuville obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 1er oct. 1777, le sr Neuville se présente avec le notaire apostolique au palais épiscopal pour obtenir le visa de ses provisions en cour de Rome. Le sr Moret, concierge de l'évêché, leur répond que le seigr évêque réside actuellement avec le sr Naudin, son secrétaire, au château des Loges. Ils s'y transportent immédiatement ; Sa Grandeur leur répond que le sr Neuville s'étant déjà présenté le 17 septembre dernier, pour subir son examen, et ayant été remis à trois mois, elle a lieu d'être surprise de le voir se représenter si promptement ; qu'elle n'a pas le temps de lui faire subir un nouvel examen et le renvoie à l'époque marquée. Sur cette réponse, le sr Neuville déclare qu'il est

(1) Mr Le Boullenger, originaire de St Philbert-des-Champs, fut le dernier curé d'Ecorcheville. Il refusa de prêter sans restrictions le serment constitutionnel. On le destitua et on ne le remplaça pas. Cet ecclésiastique avait alors plus de 60 ans. Il partit pour l'Angleterre et vécut à Wincester. Il est bien certainement mort pendant la Révolution : nous n'avons pas une seule fois retrouvé son nom dans les registres que nous avons consultés soit à la préfecture soit à l'évêché. Le nécrologe de l'*Ordo* de Bx n'en parle pas davantage. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

disposé à se pourvoir devant qui de droit pour obtenir le visa qui lui est actuellement refusé.

Le 13 oct. 1777, le s^r Neuville ayant exposé en baillage de Montreuil les refus qu'il avait éprouvés près du seig^r évêque, Me Jacques Landon, cons^er du roy et de Monsieur, fils de France et frère du roy, lieutenant général de police aud. bailliage, exerçant la juridiction en l'absence de MM. les juges en chef, autorise le requérant à prendre possession civile du bénéfice-cure de St Aquilin-d'Augerons aux fins par lui de percevoir les fruits dud. bénéfice, sauf par la suite à se pourvoir par telle voie qu'il avisera bien contre le refus du visa, s'il y a lieu.

Le lendemain, le s^r Neuville, en vertu de la susd. autorisation, prend possession de la cure de St Aquilin avec toutes les cérémonies accoutumées, en présence de Me Jean Levavasseur, pbr̄e, curé de St Denis-des-Augerons, et autres témoins.

Le 10 nov. 1777, Me Lamidey, curé de St Aquilin-d'Augerons, y demeurant et se trouvant présentement à Paris, « logé au bâtiment neuf de St Eustache, rue Montmartre, » révoque par ces présentes la procuration qu'il avait donnée pour résigner sad. cure en faveur dud. s^r Neuville. Il déclare que son intention est de conserver lad. cure, de reprendre l'administration et l'exercice de ses fonctions curiales, attendu qu'il se trouve parfaitement guéri de l'infirmité dont il était attaqué lorsqu'il a passé led. acte. Il fait observer d'ailleurs que cette résignation ne devait avoir d'effet qu'autant qu'il plairait au roy d'accorder le brevet dérogatoire à l'Edit de 1671 ; ce que Sa Majesté n'a pas jugé à propos de faire. Fait et passé au Châtelet de Paris.

Le 1er déc. 1777, le s^r Lamidey, représenté par Me Jacques Quesney, procureur au bailliage de Montreuil-l'Argillé, demeurant aud. bourg, fait signifier aud. s^r Neuville, par le ministère du notaire apostolique, la révocation qu'il a faite de sa procuration *ad resignandum*. Led. notaire se rend au manoir presbytéral de St Aquilin où réside actuellement le s^r Neuville ; mais ayant trouvé les portes de la maison fermées, il affiche lad. signification sur la porte de la salle du presbytère et en laisse une copie à un batteur en grange occupé à travailler dans la grange dépendant du presbytère, et le charge de la remettre au s^r Neuville, ajoutant que si celui-ci n'en veut tenir aucun compte, le s^r Lamidey se pourvoira contre lui par toutes les voies de droit.

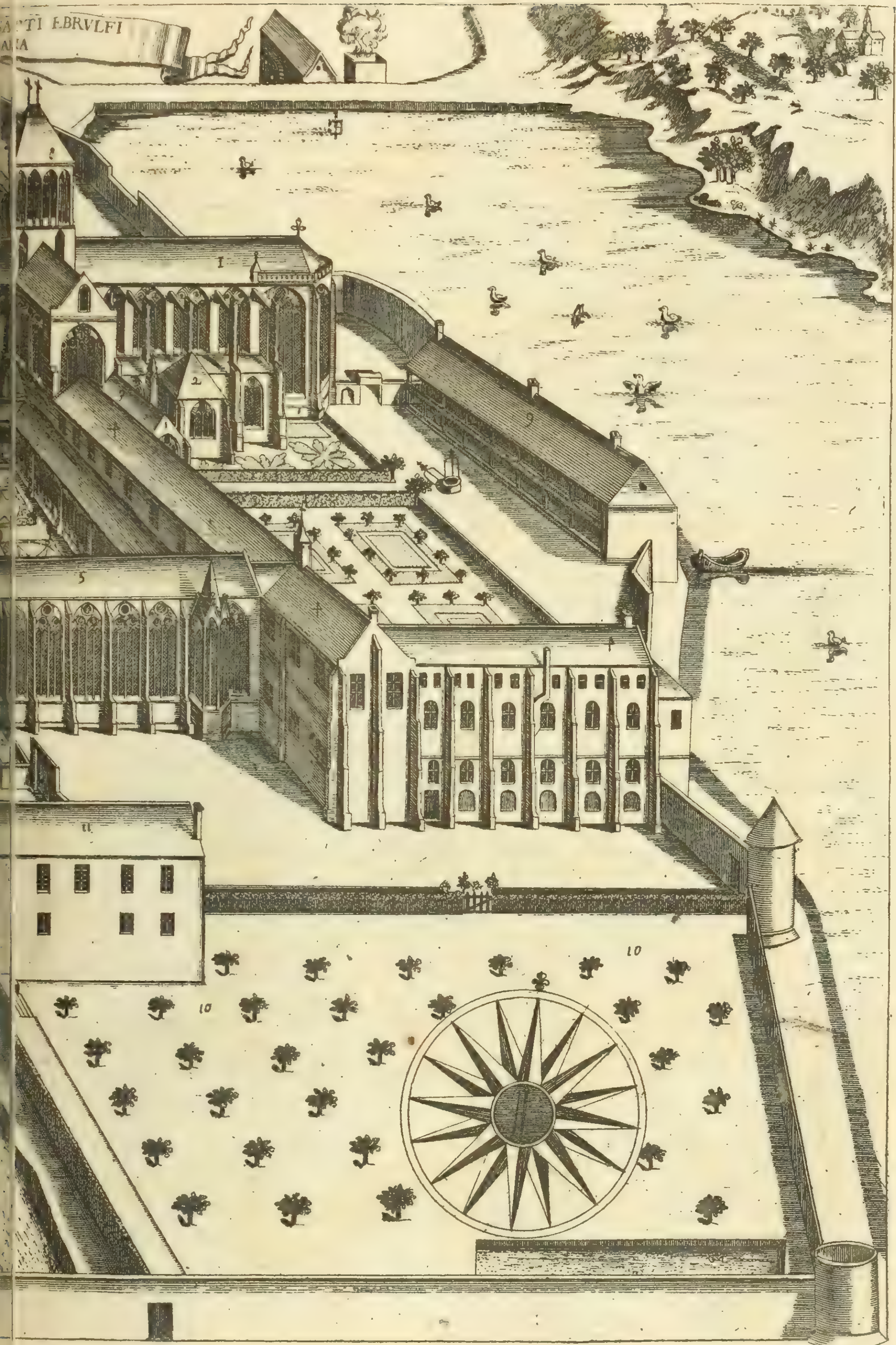
Le 31 déc. 1777, le s^r Neuville se présente de nouveau au palais épiscopal et rappelant au seig^r évêque que, le 17 sept. et le 1er oct., il l'avait remis à trois mois pour subir l'examen requis et lui donner le visa de la cure de St Aquilin-d'Augerons, il le prie de lui faire passer led. examen. Sa Grandeur lui répond qu'elle ne peut lui accorder le visa

Anc. Dioc. de Lisieux



1683

ABBAYE



Coll^{on} Peigné-Delacourt 1869

St EVROUL

demandé, « vu qu'il s'est rendu coupable d'intrusion dans led. bénéfice-cure pour y avoir, de son aveu, exercé les fonctions curiales avant que d'avoir obtenu le susdit visa et pour les y avoir exercées de sa propre autorité sans aucune approbation soit de luy dit seigneur évêque, soit de MM. ses grands vicaires. » Le s^r^ Neuville répond à son tour « qu'il ne s'est pas rendu coupable de l'intrusion à luy reprochée par mondit seig^r^ évêque, puisqu'il a reçu verbalement et de vive voix de M^r^ l'abbé de Gruel, l'un des vicaires généraux du diocèse de Lisieux, vers la fin de juillet ou le commencement d'août dernier, le pouvoir d'exercer les fonctions curiales dans lad. paroisse de St Aquilin-d'Augerons pour l'absence du s^r^ Pierre-Gabriel Lamidey, son résignant, qui devait partir dans peu pour Paris, où il est encore. Pour quoy led. s^r^ Neuville déclare qu'il entend se pourvoir pour cause dud. refus de visa là, où et quand il appartiendra. » Signé : « NEUVILLE, curé d'Augeron ». — Copie de lad. réquisition laissée au seig^r^ évêque.

Le 19 janv. 1778, le s^r^ Neuville se rend avec le notaire apostolique en la maison canoniale, « size en la ville de Lisieux, paroisse St Germain, cul de sac de Cardin-Martin, qu'occupe Messire Etienne-François-Ignace de Gruel, prêtre, chanoine trésorier, dignitaire en la cathédrale de St Pierre de Lisieux et l'un des grands vicaires du seig^r^ évêque, » et là en parlant à la personne dud. s^r^ de Gruel, « l'a très humblement requis et même sommé et interpellé de déclarer présentement s'il n'est pas vrai que, vers la fin de juillet ou le commencement d'aoust derniers, il a donné verballement et de vive voix audit maître Neuville le pouvoir d'exercer les fonctions curiales dans ladite paroisse de St Aquilin d'Augerons, et ce dans une petite chambre dépendant du presbytère de la paroisse du Bosc-Regnoult, donnant sur le jardin, lorsque mond. s^r^ de Gruel était encore au lit ; parce que faute par mond. s^r^ de Gruel de répondre d'une manière positive à la présente interpellation, il lui est déclaré que son silence ou son refus de répondre seront pris pour une reconnaissance formelle qu'il a donné lesd. pouvoirs aud. s^r^ Neuville. A laquelle interpellation mond. s^r^ de Gruel a dit qu'il n'a aucune réponse à faire aud. maître Neuville et que ce dernier sceait (sait) ce que Mond. s^r^ de Gruel luy a dit et écrit plusieurs fois. Laquelle réponse Mond. s^r^ de Gruel a refusé de signer. »

Le 9 févr. 1778, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Neuville la collation dud. bénéfice.

Le 23 févr. 1778, le s^r^ Neuville (1) prend possession de la cure de

(1) Que pouvait-on attendre en 1791 d'un curé qui avait obtenu sa cure par les moyens employés par Mr Neuville, si ce n'est le serment schismatique sans aucune réserve ? C'est en effet ce qui arriva : il prêta le serment pur et simple et resta aux Augerons en qualité

S[t] Aquilin-d'Augerons, « en tant que besoin est ou seroit, *jura juribus addendo.* » Fait et passé en présence de plusieurs habitants du lieu.

141. — Le 1[er] mars 1778, la nomination à la cure ou vicairie perpétuelle de S[t] Martin de Formentin appartenant au chanoine prébendé de Formentin, curé primitif de lad. parr̄., Mes[re] Jacques Monsaint, pbrē, chanoine prébendé dud. lieu, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Robert Duneveu, pbrē, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Baptiste Fortin, pbrē de ce diocèse, vicaire de Bonneville-la-Louvet. Fait et passé en l'hôtel dud. seig[r] patron, sis à Lx, rue au Char, parr̄. S[t] Jacques.

Le lendemain, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Fortin la collation dud. bénéfice.

Le 3 mars 1778, le s[r] Fortin prend possession de la cure de Formentin en présence de quatre habitants de la parr̄.

142. — Le 20 sept. 1777, M. André-Joseph de Bernart de Courmesnil, pbrē du diocèse de Lx, curé de S[t] Cyr-d'Estrancourt, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains N.-S.-P. le Pape en faveur de M[e] Antoine-Philippe Esnault, pbrē, vicaire de lad. parr̄. depuis plusieurs années. Fait et passé à Rouen.

Le 6 oct. 1777, led. s[r] Esnault obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 9 févr. 1778, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 févr. 1778, le s[r] Esnault (1) prend possession de la cure de S[t] Cyr-d'Estrancourt, en présence Mes[re] Charles-César-Auguste de Jambon, chev[r], seig[r] de la Coudre et de S[t] Cyr-d'Estrancourt, et autres témoins.

143. — Le 6 mars 1778, M[e] Etienne Duchesne, pbrē, vicaire de S[t] Martin-de-Mailloc, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque de Lx, et aux religieux de S[t] Evroult. (*V.* **57**, **116**, **264**.)

144. — Le 11 févr. 1778, M[e] Etienne Jouen, s[r] des Palières, greffier en chef en l'élection de Lx, demeurant faubourg et parr̄. S[t] Désir, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Baptiste

de curé constitutionnel jusqu'en l'an II. Il renonça alors à l'état ecclésiastique, remit ses lettres de prêtrise le 23 germinal et prêta tous les autres serments qu'on lui demanda. Après le Concordat, il les rétracta et l'évêque d'Evreux le laissa dans sa cure. Il mourut le 26 juillet 1817, à l'âge de 71 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.*)

(1) M[r] Esnault refusa le serment constitutionnel en 1791 et fut destitué. Il se refugia à Londres et revint dans sa paroisse après la Révolution ; mais la faiblesse de sa vue l'empêchait de remplir son ministère. Il finit par se retirer à Lisieux et y mourut en 1823, à l'âge de 78 ans. (*Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Bx.*)

Jouen, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison, cour et jardin appartenant aud. s^r constituant, sis aud. faubourg et bornés, au midi, par la rue des Raquets (?) ; au nord, par l'auberge du Dauphin ; au levant, par le presbytère de la 1re portion de la cure St Désir ; et, au couchant, par Madame l'abbesse et lad. auberge du Dauphin. Elle est de plus garantie par Me François Le Cordier, greffier en chef au grenier à sel de Lx ; demeurant en lad. ville, parr. St Germain, et par Réné-Thomas-Charles Legendre, directeur de la Poste aux lettres de cette ville, y demeurant, parr. St Jacques.

145. — Le 11 mars 1778, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **42**, **305**.)

146. — Le 10 mars 1778, Me Jean-Robert Deschamps du Mesnil, pbre (originaire de St Germain de Lx), M^e ès-arts en l'Université de Caen, pbre habitué en la parr. St Paul, à Paris, demeurant en la communauté des prêtres de lad. parr., fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **300**.)

147. — Le 9 mars 1778, Me Nicolas Després, pbre (originaire de Meulle), M^e ès-arts en l'Université de Caen, chapelain de l'hôpital de Vimoutiers, y demeurant, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de Ste Barbe. (*V.* **8**, **265**.)

148. — Le 17 mars 1778, vu l'attestation du s^r Fougy, vicaire de St Aubin-Lébizey, dispense de bans pour le mariage entre Antoine-Augustin du Faguet, Esc^r, s^r des Varennes, fils de feu Antoine et de feue noble dame Françoise de Bonnechose, originaire de la parr. des Vaux et demeurant en celle de St Pair-du-Mont, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble dame Françoise du Bois, Vve de Denis-Antoine Lormier, Esc^r, s^r de Montcourt, et fille de feu Jacques du Bois, Esc^r, s^r de Berville, et de feue noble dame Marguerite de Malfilastre, originaire de la parr. de St Aubin-Lebizey.

149. — Le 17 mars 1778, Me Pierre-Guillaume Testu, pbre du diocèse de Rouen, vicaire de St Georges du Gros-Theil, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger dud. lieu. (*V.* **9**, **256**).

150. — Le 17 mars 1778, Me Charles Girette, pbre, originaire de Vimoutiers, M^e ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de Quetteville, fait réitérer ses noms et grades au seig^r abbé de Grestain. (*V.* **302**,**335**.)

151. — Le 18 mars 1778, Me Nicolas De Laperrelle, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en

la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **49,293**.)

152. — Le 19 mars 1778, Me Jacques Coignard, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire de la parr̄. de St Nicolas-des-Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V.* **50, 295**.)

153. — Le 16 févr. 1778, Louis Quesney, marchand, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s^r Joseph Quesney, (1) acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Etienne Lejeune, maitre de la Poste extraordinaire de Lx, et autres cautions. Fait et passé à Lx.

154. — Le 8 mars 1778, la nomination à la cure de N.-D. de Fresne appartenant au seig^r du lieu, noble dame Marie-Catherine-Geneviève Le Bas, Vve de M. Louis-François-Alexandre-Léopold de Bernières et patronne de Fresne, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Perinelle, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Auguste Gallot, pbr̄e, originaire de St Jacques de Lx.

Le 16 mars 1778, le seig^r évêque donne aud. s^r Gallot la collation dud. bénéfice.

Le 23 mars 1778, le s^r Gallot (2) prend possession de la cure de N.-D. de Fresne, en présence de Me Michel Chéron, pbr̄e, curé de Fontaine-la-Louvet ; Me Jacques-Antoine Taillet, pbr̄e, vicaire de Fontaine ; Me Louis-François Trinité, pbr̄e, desservant lad. parr̄. de Fresne ; le s^r Jean-Baptiste Dieusy, officier commensal de Mg^r le duc d'Orléans, demeurant à N.-D. de Fresne, et autres témoins.

155. — Le 8 sept. 1777, François-Philippe De la Barre, marchand et laboureur, demeurant à St Etienne-Lallier, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François De la Barre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en la demeure dud. s^r De la Barre, par le ministère de Me Georges-Simon Harou, notaire à St Georges-du-Vièvre, en présence de Me Silvestre Gallot, sous-

(1) La note mise par erreur (xxx. 61) sur Louis-Joseph Quesney, s'applique à Joseph Quesney dont il est ici question.

(2) Mr P.-A. Gallot, neveu de Mr Pierre Gallot, curé de Berthouville, était frère de Sylvestre et de Robert-Mathurin Gallot. Ils étaient tous prêtres, originaires de St Jacques de Lisieux. P.-A. Gallot, curé de N.-D. de Fresne refusa le serment constitutionnel et fut destitué : mais il n'émigra pas. Il fut arrêté à Lisieux à la fin de 1793 et condamné par le tribunal de Caen à la peine de la réclusion, le 6 germinal an II (26 mars 1784). Il obtint son élargissement après le 9 thermidor. Mais il fut arrêté de nouveau à la suite des événements de fructidor, condamné à être déporté et enfermé à la citadelle de St Martin de Ré. Il y arriva le 7 mai 1799 et n'en sortit que le 17 mai 1802. Il se hâta de venir rejoindre son troupeau délaissé depuis si longtemps, et l'évêque d'Evreux lui rendit sa cure de Fresne augmentée des paroisses de Cauverville et de Jouveaux. (*Archives de l'Eure*. — *Archives de la mairie de Lx*).

diacre, et de Me Jean-Louis Mottey, acolyte, demeurant tous deux à Lx, parr. St Jacques.

156. — Le 7 mars 1778, Pierre-Germain Delisle, marchand, demeurant au bourg de Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel-Jean-Germain Delisle, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage, nommé vulgairement le Parc-Vallée, situé à Vimoutiers, près du chemin tendant à Livarot, d'un bout, et près d'un autre chemin tendant aussi à Livarot par la prairie, d'autre bout.

Led. sr acolyte absent fut représenté par son frère, Pierre-Germain-Nicolas Delisle, marchand, demeurant aussi à Vimoutiers.

157. — Le 2 janv. 1778, Laurent Perdrix, marchand et laboureur, demeurant à St Pierre-de-Cormeilles, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Louis-Abraham Le Monnier (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Pierre-François Le Monnier, père dud. acolyte, et par Pierre-Nicolas Le Monnier, son frère, laboureur, demeurant à St Pierre-de-Cormeilles.

Led. sr acolyie, qui était présent à l'acte, demeurait alors à Lisieux, faubourg de la Chaussée, parr. St Germain, c'est-à-dire probablement, au petit séminaire.

158. — Le 30 mars 1778, la nomination à la cure d'Ecausseville, diocèse de Coutances, appartenant au Chapitre de Lx, les srs chanoines, à la pluralité des voix, nomment aud. bénéfice la personne de Me Jean-Baptiste Manson, pbre, (originaire de Bellou), haut-vicaire de la Cathédrale de Lx.

159. — Le 13 sept. 1778, Jean Vandon, laboureur, demeurant à Moyaux, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Pierre-Jean-Baptiste Vandon (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Charles-Nicolas Gaillard, pbre, vicaire de St Gervais-d'Asnières, et autres cautions. Fait et passé à

(1) Mr Le Monnier, vicaire de St Léonard de Honfleur en 1791, refusa le serment constitutionnel et se retira quelque temps à Rouen, rue des Carmélites, 15. Il prit passe-port pour s'exiler en sept. 1792. Il se refugia d'abord à Londres, puis à Bruxelles et en Hongrie avec l'abbé Pierre Vastel. Après le Concordat, il fit sa soumission à l'évêque d'Evreux et fut nommé curé de Formoville en 1802. Il mourut curé de St Ouen-des-Champs, le 10 juillet 1834, à l'âge de 78 ans. *(Archives de la mairie de Honfleur. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux. — Ordo d'Evreux.)*

(1) Mr P.-J.-B. Vandon embrassa de bonne heure les idées révolutionnaires. Il prêta serment le 22 janv. 1791 et fit un discours pour montrer la sagesse de l'Assemblée nationale. Il remplit à Lisieux les fonctions d'aumônier de la garde nationale, mais il ne tarda pas à être élu curé de St Pierre-sur-Dives et prit possession de l'église abbatiale qui devint paroissiale. Quand le curé légitime, Mr de Montigny, revint d'exil en 1802, Vandon refusa de lui céder la place et il fallut le faire partir de force. Il se retira alors à St Désir de Lx et y mourut le 15 oct. 1805. L'acte de sépulture ne se trouve pas dans les registres de l'église. *(Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Saint-Désir.)*

Moyaux dans la maison dud. s^r Vandon, en présence de Me Charles Fontaine, curé de St Gervais, et autres.

160. — Le 28 mars 1778, Me Nicolas Maignen, pbre, (originaire de Courtonne-la-Ville) M^e ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr. du Planquay, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Bernay et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger dud. lieu de Préaux. (*V.* **55**, **189**, **298**.)

161. — Le 29 déc. 1777, Jean Moulin, laboureur, demeurant au Besnerey, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Pierre-Louis Moulin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un horbage, nommé Le Pont-Canu, situé à St Martin-de-Mailloc et appartenant aud. s^r constituant. Fait et passé au château de Fresne, parr. du Besnerey, par le ministère de Me Pierre-Eustache Courtin, notaire à Orbec, en présence de Mes^re Jean-Baptiste-Antoine Despériers, chev^r, seig^r haut-justicier de St Mards-de-Fresne, seig^r et patron du Besnerey, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, cons^er du roy, lieutenant général au bailliage d'Orbec, et Jean-Luc-Jacques-Guillaume Hélix, Esc^r, s^r d'Hacqueville, avocat du roy aud. bailliage d'Orbec, y demeurant, et Me François-Charles Formage, curé de lad. parr. du Besnerey.

162. — Le 4 nov. 1777, Charles Lesieur, laboureur, demeurant à St Pierre-Azifs, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Drumare (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée Le Quesnot, sise à St Pierre-Azifs, près du chemin tendant de Branville à Touques. Fait et passé à Villers-sur-Mer, par le ministère de Me Jean-Baptiste Féral, notaire à Beaumont.

163. — Le 27 janv. 1778, Nicolas Patin, laboureur, demeurant à Equainville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s^r Thomas Patin (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Beuzeville, en l'auberge de l'Aigle d'Or.

(1) Mr Drumare refusa toute espèce de serments et s'en alla en exil avec Mr Allais, curé de Ste Catherine de Honfleur. Partis de Bernières pour Jersey, le 9 septembre 1792, ils furent jetés par la tempête dans une autre direction et abordèrent à Porsmouth le 12 septembre, après soixante-six heures de traversée. Mr Drumare logea pendant quelque temps à Gosport, rue du Sud, chez William Cox; mais il passa la plus grande partie de la Révolution à Winchester. Après le Concordat, il revint en France et fit sa soumission à l'évêque de Bayeux. Il fut nommé curé de Douvllle et y mourut en 1831, à l'âge de 81 ans. Les registres de l'évêché de Bayeux le notent comme « un excellent sujet ». *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché et* Ordo *de Bx.)*

(2) Mr Patin était vicaire de St Benoît-d'Hébertot en 1791. Il refusa le serment et partit pour l'Angleterre et vécut d'abord à Common, chez Thompson, Queen Street, 68. Il mourut à Winchester le 10 février 1796, à l'âge de 40 ans. *(Mss de Reux. — Nécrologe anglais.)*

Led. s^r acolyte absent fut représenté par Me Nicolas Le Monnier, curé d'Equainville.

164. — Le 29 décembre 1777, M. Jean-Jacques-Sébastien Le Cesne, s^r de la Crétinière, lieutenant-général honoraire de police de la ville de Bernay, y demeurant, parr̄. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur du s^r Pierre-Marin Vattier, acolyte de St Aubin-du-Thenney, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M. Henry-Thomas Hardy de Bois-David, officier chez le roy, demeurant à Bernay, parr̄. Ste Croix, et par M. Charles-Benjamin Pinchon, cons^er du roy, président en l'élection de Bernay y demeurant. Fait et passé à Bernay.

Led. s^r acolyte absent fut représenté par Me Pierre-Alexandre Le Mercier, pbr̄e, vicaire de Ste Croix.

165. — Le 22 janv. 1778, Pierre Turgis, demeurant à Beaumont, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-François Turgis (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^r acolyte absent fut remplacé par son frère, Pierre-Augustin Turgis, demeurant aussi à Beaumont.

166. — Le 7 févr. 1778, Pierre-François Thierry, demeurant à Repentigny, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, le s^r Jean-Pierre Thierry, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente hypothéquée sur un pré, nommé les Jardins et sis en lad. parr̄.,est encore garantie par Me Nicolas-Jean-François Thierry, M^e apothicaire à Pont-l'Evêque, et par Me Jean-Pierre Varin, notaire en lad. ville.

167. — Le 4 févr. 1778, Fr. Antoine Caqueret, diacre, religieux-profès de l'abbaye de Ste Barbe, est ordonné prêtre à Lx.

168. — Le 31 mars 1778, Me Robert Godin, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Villers-en-Ouche, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **122**, **294**.)

169. — Le 27 févr. 1778, Charles Lesage, marchand, demeurant à Montpinçon, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Charles-Toussaint Dammeville (2), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir

(1) Mr Turgis avait été vicaire de Clarbec et, en 1791, il desservait la paroisse de Vauville. Il prêta d'abord le serment schismatique, mais il se rétracta bientôt et s'exila en Angleterre. Il se refugia à Gosport où il logeait chez Shair, rue de la Chapelle, 88. Il revint en 1801, et, comme sa santé était bien chétive, il fut envoyé à Annebault avec le titre de vicaire. Mais c'était encore trop. Il devint bientôt complètement sourd et mourut sans fonctions à Annebault en 1805. On trouve en 1803, dans les registres de l'évêché de Bx, cette note qui le concerne : « Bon sujet, mais infirme. » (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché et* Ordo *de Bx.*)

(2) Mr Dammeville, vicaire de Coupesarte en 1791, prêta le serment schismatique après avoir fait l'éloge de la Constitution civile du clergé. Rempli d'ambition, il demanda que son

aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Jacques Dammeville, père dud. sr acolyte, demeurant aussi en la même parr., et autres cautions. Fait et passé au manoir presbytéral de Montpinçon, en présence de Me Philippe Desvaux, curé du lieu.

170. — Le 31 mars 1778, Me Michel-François Bardel, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Orbec, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **47**, **297**.)

171. — Le 16 févr. 1778, Jacques Vallée, laboureur, demeurant à St Germain-d'Aulnay, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Mathurin Lanoe, acolyte, originaire de la parr. de Verneusses, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Montreuil-l'Argillé, en présence de Me Sébastien Duval, procureur au bailliage de Montreuil, y demeurant, et autres témoins.

Led. sr acolyte absent fut représenté dans cet acte par Robert Lanoe, son père, demeurant aud. lieu de Verneusses.

172. — Le 2 avril 1778, Me Louis-Félix Ivart, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Aumale, parr. St Pierre et St Paul, et représenté par Jacques-Pierre Le Bailly, étudiant en droit, demeurant à Lx, rue Basse-Boucherie, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **79**, **281**.)

173. — Le 2 avril 1778, Me Jean-Jacques-François Deshayes, pbre du diocèse de Bayeux, ancien doyen de la faculté des Arts, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres de la ville de Caen, professeur septennaire au collège du Bois, demeurant en lad. ville de Caen, rue des Carmes, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **52**, **309**.)

174. — Le 19 mars 1773, Pierre Thorel, négociant à Rouen, demeurant rue des Vergetiers, parr. N.-D. de la Ronde, représenté par Me Christophe Grainville, avocat, ancien échevin de la ville de Lx, y demeurant, faubourg St Désir, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Coudray (1), acolyte de la parr. de St Jacques de Lx, afin

serment fut communiqué au Directoire dans l'espoir d'avoir une cure plus importante. Ayant été élu curé constitutionnel de Réveillon, près St Pierre-sur-Dives, il dédaigna cette paroisse ; et, à force d'intrigues il finit par se faire élire curé de Cambremer. En l'an II, il cessa ses fonctions curiales, mais il continua de résider dans cette paroisse jusqu'à la fin de la Révolution et il y recevait la pension que l'Etat faisait aux curés jureurs. Cependant après le Concordat, il rétracta son serment et fut nommé curé du Ham. Il y mourut en 1814, à l'âge de 61 ans. (*Archives du Calvados*. Ordo *de Bx*.)

(1) Mr Coudray, vicaire de Saint-Loup-de-Fribois en 1791, refusa le serment schismatique. En 1792, il se retira à Rouen, rue des Carmes, 27 ; puis il fut obligé de se déporter en Angleterre. De retour après le Concordat, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux en 1802 et fut aussitôt nommé curé de Magny-le-Freule. Il y mourut en 1823, à l'âge de 67 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx.*)

qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au cabinet dud. s[r] Grainville.

Led. s[r] acolyte était fils de Jean Coudray et de Marie-Charlotte Thorel.

175. — Le 4 oct. 1777, noble et discrète personne M[re] Louis-François-Marie de Brihon, pbre du diocèse de Rouen, curé de S[t] Pierre d'Heudreville, diocèse de Lx, et, depuis, pourvu de la cure de S[t] Pierre de Pretot, où il demeure, se trouvant actuellement à Rouen logé en l'auberge qui a pour enseigne le « Petit Moutier », rue Cauchoise, parr. S[t] Pierre-le-Portier, remet purement et simplement lad. cure d'Heudreville entre les mains du seig[r] évêque, afin qu'il y soit pourvu par le présentateur ordinaire. Fait et passé à Rouen.

Séance tenante, la nomination aud. bénéfice appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Guillaume-Romain Rondel, Esc[r], seig[r] et patron d'Heudreville, du Favril, Cauverville et autres lieux, cons[er] du roy, M[e] ordinaire en sa Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, demeurant à Rouen, rue du Meurier, parr. S[t] Michel, nomme à lad. cure d'Heudreville la personne de M[re] Richard-Julien de Quilly, pbre du diocèse de Rouen, curé du Favril, diocèse de Lx.

Le 22 nov. 1777, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Quilly la collation dud. bénéfice.

Le 3 avril 1778, le s[r] Quilly (1) prend possession de la cure d'Heudreville, en présence de M[e] Jean-Baptiste Nicole, pbre, desservant lad. parr. ; François Desnos, bas officier d'Invalides, demeurant à Heudreville, et autres témoins.

176.— Le 6 avril 1778, M[e] Pierre Huet, pbre du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Flers aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult. (*V*. **44**, **303**).

177. — Le 8 avril 1778, M[e] Marin-Jean Leseigneur, pbre du diocèse de Rouen, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie et professeur septennaire en lad. Université, demeurant au collège de Lx, à Paris, rue S[t] Jean-de-Beauvais, et représenté par M[e] Pierre Lefrançois, pbre, vicaire de Rays en la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **48**, **292**).

178. — Le 9 avril 1778, M[e] François Letournel, pbre, chanoine régulier de l'hôtel-Dieu de Caen, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, originaire de la parr. S[t] Lambert, diocèse de Bayeux, et demeurant

(1) M[r] Quilly refusa en 1791 de prêter le serment schismatique. Il fut destitué et remplacé par J.-B. Lefranc, chapelain assermenté d'Etrépagny. M. Quilly s'exila en Angleterre et se réfugia à Londres. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.)*

aud. hôtel-Dieu, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **58**, **299**).

179. — Le 9 avril 1778, Me Jean Manson, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de Courson, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **40**, **296**).

180. — Le 13 avril 1778, Me Simon-Pierre Ledanois, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Rumesnil, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr abbé de Grestain. (*V.* **124**, **307**).

181. — Le 26 févr. 1778, la nomination à la cure de St Melaine appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis-Charles-Armand Deslandes, chevr, seigr de Blanville, seigr et patron de St Pierre d'Alonne, N.-D. de Vauvert et de St Melaine, seigr et patron honoraire de N.-D. de Presles, Lyvel, Aigneaux, Thoville, seigr de la Goulande, Courmartin, Morel, Champain, Isauville, Legrix, Isigny, Jaalons, les Mortiers d'Alonne et autres lieux, conser du roy en sa cour du parlement de Rouen, demeurant à Rouen, rue Pomme d'Or, parr̃. St Vivien, nomme à lad. cure de St Melaine, vacante par la mort de Me Nicolas Duhamel, dernier titulaire, la personne de Me Julien Haye de la Sorière, Escr, pbr̃e, natif de la parr̃. de N.-D. de Vire, diocèse de Bayeux, actuellement vicaire d'Orly, diocèse de Paris.

Le 10 avril 1778, le seigr évêque donne aud. sr Haye la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Haye (1), prend possession de la cure de St Melaine, en présence de Me Joachim Le Monnier, pbr̃e, desservant lad. parr̃. ; Me Jacques Joly, acolyte, demeurant aud. lieu, et autres témoins.

182. — Le 27 mars 1778, la nomination à la cure de N.-D. de Dives appartenant au seigr abbé de Troarn, mais revenant au seigr évêque de Lx à cause de la vacance du siège abbatial, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, devenu libre par la mort de Me Jean-Baptiste

(1) M. Haye de la Sorière refusa le serment en 1791. N'ayant pas été remplacé, il voulut rester quelque temps encore dans sa paroisse. Mais au mois de novembre 1791, sa situatiou n'était plus supportable. Une bande de révolutionnaires vint l'attaquer un dimanche après les vêpres. Ces forcenés disaient qu'ils allaient le couper par morceaux ; et comme il s'était enfermé dans son église, ils menaçaient de le fusiller à travers les fenêtres. Ils ne mirent pas leurs menaces à exécution, mais ils le conduisirent ignominieusement en prison. où il ne resta que peu de temps. Le samedi suivant, 3 décembre, un individu vint lui demander l'autorisation de faire baptiser son enfant par le curé constitutionnel de Pont-l'Evêque, disant qu'il ne voulait pas d'un b..... qui n'avait pas fait le serment prescrit, et menaçant, en cas de refus, de revenir avec 60 hommes armés de baillonnettes. Le curé de St Melaine donna la permission de s'adresser « à qui l'on voudrait ». Il quitta la paroisse, mais il ne partit pas pour l'exil. Il se retira dans le Maine où il fit beaucoup de bien. Il finit par être arrêté ; et, vers la fin de 1797, il était détenn à Rochefort pour être déporté à Cayenne sur la corvette *La Vaillante*. Il fit partie du premier embarquement et ne revit jamais la France. (*Archives municip. de Pont-l'Evêque, section de St Melaine. — Mss de Reux.*)

Martin, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Duname, pbr̃e, curé de Courtonne-la-Meurdrac, 2e portion. (*V.* **229**.)

Le 9 sept. 1778, led. sr Duname prend possession de la cure de Dives, en présence de Me Jean-Charles Juhel, pbr̃e, desservant lad. parr̃., et de Me Jean-Jacques Rogerey, pbr̃e, vicaire en icelle, et autres témoins.

183. — Le 15 avril 1778, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Bernay. (*V.* **43, 130, 308**.)

184. — Le 15 avril 1778, Me Etienne-Philippe Le Corney, pbr̃e, du diocèse de Lx, (originaire de la parr̃. d'Angoville), Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en la communauté des prêtres de St Roch, à Paris, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **15, 310**.)

185. — Le 15 avril 1778, Me Thomas Josse, pbr̃e du diocèse de Noyon, Me et licencié ès-arts en l'Université de Poitiers, demeurant en la maîtrise de la cathédrale de lad. ville de Poitiers, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **56, 304**.)

186. — Le 6 décembre 1777, Mre Jacques Le Lorey, pbr̃e, originaire de Canchy, diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen et docteur en théologie, professeur de philosophie au collège de Rennes, demeurant aud. collège, parr̃. St Germain, fait signifier au seigr abbé de St Evroult, en son palais épiscopal de Rennes, ses lettres de tonsure reçue à Bayeux, le 19 sept. 1762, et ses autres lettres de gradué en lad. Université.

Le 8 avril 1778, led. sr Le Lorey fait réitérer ses noms et grades aud. seigr abbé en son palais épiscopal.

187. — Le 16 avril 1778, Me Jean-François Morand, pbr̃e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Noyers, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **45, 301**.)

188. — Le 16 avril 1778, Me Louis Chrétien, pbr̃e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant depuis plusieurs années, rue Neuve, parr̃. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Beaumont et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger. (*V.* **46, 279**.)

189. — Le 24 avril 1778, vu l'attestation du sr Le Maignen, vicaire de St Germain-de-la-Campagne, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Michel-Gabriel-Claude Daudel, chevalier de Soligny, fils de feu Mesre Gabriel-Joachim Daudel de Soligny et de feue noble dame

Angélique du Héron de St Eugène, originaire de la ville de Falaise et demeurant en lad. parr. de St Germain depuis temps de droit, d'une part, et noble dem^lle Cécile-Mélanie Lucas, fille de M. Charles-Nicolas-Guillaume Lucas, Esc^r, et de noble dame Marie-Françoise-Charlotte de Cacqueray, de la parr. de Roncherolles-en-Bray, diocèse de Rouen.

190. — Le 14 mai 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean-François-Philippe de Fresnay, chev^r, seig^r de la Rivière, veuf de noble dame Jeanne-Catherine de Mannoury, fils de feu Mes^re François-Philippe de Fresnay, seig^r de la Rivière, et de feue noble dame Marie-Anne-Françoise de Puttecotte, de la parr. de St Martin-de-Fresnay, d'une part, et noble dem^lle Marie-Louise-Nicolle-Aimée Grandin de la Gaillonnière, originaire de la parr. et demeurant en celle du Sacq, diocèse de Séez, fille mineure de Mes^re Nicolas-Philippe Grandin, chev^r, seig^r et patron du Sacq, et de noble dame Marie-Charlotte Fortin de la Hoguette.

191. — Le 14 mai 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jacques-François de Malherbe, fils de feu Mes^re Simon-Jacques de Malherbe et de feue noble dame Françoise-Michelle de la Valley, originaire de la parr. d'Allemagne, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble dem^lle Aimée-Marie-Jeanne-Thérèse de Clinchamps, fille de feu Mes^re Paul-Gabriel et de noble dame Aimée-Marie-Magdeleine Deshayes de Chifretot, de la parr. du Faulq.

192. — Le 5 févr. 1778, Mes^re Alexandre Duquesne, pbre, titulaire de la prébende non distributive d'Ecajeul et ancien curé du Mesnil-sur-Blangy, étant devenu infirme de corps, donne sa procuration pour résigner led. canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mes^re François-Charles Deshayes de Bonneval, sous-diacre du diocèse de Lx. Fait et passé au Mesnil-sur-Blangy, « dans la salle d'une maison (1) appartenant à M^r le marquis de Franqueville, présentement occupée par led. s^r Duquesne », en présence de Me Marin-François Le Têtu, curé de lad. parr., et autres témoins. (*V.* **123**).

Le 28 févr. 1778, led. s^r Deshayes de Bonneval obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice simple, non sujet à résidence.

Le 13 mai 1778, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

(1) Le registre des délibérations du conseil municipal du Mesnil-sur-Blangy (*Délibér. du 5 juillet 1818*) nous apprend qu'il s'agit ici de la maison qui sert aujourd'hui de presbytère après avoir été agrandie à différentes époques. — On voit par ce passage des Insinuations que M. Duquesne ne jouissait pas de la moitié du manoir presbytéral qu'il avait retenue en résignant son bénéfice. *(V. plus haut n° 123).*

Le même jour, le s^r de Bonneval (1), présentement diacre, est mis en possession du canonicat d'Ecajeul par le ministère de M^r le doyen, en présence des s^rs chanoines et de Mes Pierre Lefrançois et Jean-Baptiste Manson, pbrēs, hauts-vicaires de la Cathédrale.

193. — Le 1er juin 1778, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques Daufresne, avocat, fils de Me Jacques-Louis Daufresne, notaire à Lx, et de dame Marie-Anne De la Rue, demeurant à Pont-l'Evêque depuis temps de droit, d'une part, et d^lle Louise-Catherine-Thérèse Le Chevalier, originaire de lad. parr̄. de Pont-l'Evêque et y demeurant, fille de Hugues-Etienne-Charles Le Chevalier et de feue dame Catherine-Thérèse Le Roux.

194. — Le 2 juin 1778, vu l'attestation du s^r Lottin, vicaire de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Jacques Girette des Bois, fils de feu Me Jacques Girette, notaire, et de feue Marie Bazire, d'une part, et Marguerite Pirou, fille de feu Robert, tous deux de lad. parr̄. de Vimoutiers.

195. — Le 20 août 1776, Mes^re Philippe Le Héricey, pbrē, chanoine d'Avranches, chapelain de la chapelle St Jean-Baptiste des Soliers, située dans le château de St Philbert, diocèse de Lx et vicaire général du seig^r évêque de Montpellier, demeurant à Montpellier, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mes^re Jean-Baptiste Fourny, pbrē, chanoine et vicaire général d'Avranches, trésorier de la cathédrale, prieur commendataire du prieuré de Saubesnon, diocèse d'Avranches, demeurant aud. lieu d'Avranches. Fait et passé à Montpellier.

Le 2 sept. 1776, led. s^r Fourny obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 6 juin 1778, le s^r Fourny prend possession de la chapelle simple de St Jean des Soliers « par la libre entrée sur la place où mond. s^r Le Héricey, présent et comparant à lad. prise de possession, a déclaré qu'étoit cy-devant l'ancienne chapelle de St Jean-Baptiste des Soliers, laquelle a été détruite avec d'autres bâtiments qui faisoient partie du manoir ou château de St Philbert sur Risle par Monseigneur de Malide, lorsqu'il étoit évêque d'Avranches ; prière à Dieu sur lad. place, toucher d'icelle, et ensuite par la libre entrée dans l'église ou oratoire actuel de lad. chapelle ou chapellenie de St Jean-Baptiste des Soliers, nouvellement bâtie par led. seig^r de Malide, » et autres cérémonies accoutumées.

(1) Le canonicat d'Ecajeul n'exigeait pas la résidence et n'était pas incompatible avec d'autres bénéfices. Aussi nous verrons M. de Bonneval nommé successivement aux cures de la Chapelle-Yvon et du Roncerey tout en conservant son canonicat. Pour ce qui regarde l'époque révolutionnaire, voir l'article du Roncerey.

196. — Le 22 juillet 1774, Me Joseph-Philippe Lemonnier de la Haitrée, clerc du diocèse de Lx, (parr. de Vauville), est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1778, led. sr Lemonnier de la Haitrée, diacre, âgé de 24 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 29 mai 1778, le sr Lemonnier de la Haitrée, pbre, desservant actuellement la parr. des Authieux-sur-Corbon, en l'absence du sr curé, et demeurant à Cambremer, ayant fait élection de domicile, pour le présent seulement, chez Jean Nicolle, « aubergiste où pend pour enseigne : A l'Hôtel Militaire, » bourg et parr. de Beaumont-en-Auge, fait signifier ses noms et grades aux religieux dud. lieu.

Le 9 juin 1778, le sr de la Haitrée, en faisant insinuer les actes précédents, prend le titre de vicaire de Fervaques. (*V.* **266**.)

197. — Le 25 sept. 1764, Charles-Pierre Delasalle, fils de Pierre et de Françoise Regnault, de la parr. de Jurques, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

198. — Le 18 déc. 1762, Jean-Baptiste Manson, fils d'Adrien et de Marie-Magdeleine Jolly, de la parr. de Pont-l'Evêque, reçoit la tonsure à Lx.

Le 11 mars 1769, il est ordonné prêtre.

199. — Le 27 mai 1778, la nomination à la cure de Ste Geneviève du Favril appartenant au seigr du lieu, Mesre Romain-Guillaume Rondel, conser du roy, maître ordinaire en sa cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, seigr et patron d'Heudreville, du Favril, de Cauverville et des fiefs du Petit-Heudreville, la Fortière, Epréville et autres lieux, demeurant à Rouen, rue du Meurier, parr. St Michel, nomme à lad. cure du Favril, vacante par la démission, en date du 7 du présent mois, de Mesre Julien-Richard de Quilly, dernier titulaire et présentement curé d'Heudreville, la personne de Me Louis Jouen de Bornainville, pbre, bachelier de Sorbonne, titulaire de la chapelle St Vivien en la cathédrale de Lx et curé de Montviette. Fait et passé à Lx.

Le 29 mai 1778, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Jouen de Bornainville la collation dud. bénéfice.

Le 9 juin 1778, le sr Jouen de Bornainville (1) prend possession de

(1) Mr Louis Jouen, originaire de Lisieux et curé du Favril en 1791, refusa le serment constitutionnel. On élut pour le remplacer Mr Fr. Ricquier, vicaire assermenté de Giver-

la cure du Favril, en présence de Me Jean-Baptiste Lecouteur, pbrē, vicaire de lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **343**).

200. — Le 12 mai 1778, Félix-François Gondouin (1), acolyte du diocèse de Lx et demeurant actuellement au grand séminaire de Caen, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente, hypothéquée sur une maison située à Lx, rue Haute-Boucherie, et appartenant aud. sr acolyte, est de plus garantie par Me Jean-Baptiste-Adrien Deneuville, avocat au parlement et lieutenant au bailliage et haute-justice du Chapitre de Lx, demeurant parr̄. St Germain, et par Léonor Deneuville, négociant, demeurant parr̄. St Jacques. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Daufresne, notaire.

201. — Le 27 mars 1778, Me Alexandre-Jacques Bessin, pbrē, curé de Plainville, Jean-Baptiste Frary, marchand laboureur, et Jean-Baptiste Conard, marchand, demeurant tous à Plainville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Morin (2), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au manoir presbytéral de Plainville.

Led. sr acolyte, actuellement au séminaire de Lx, fut représenté par Jean Morin, son père, demeurant aussi à Plainville.

202. — Le 30 mai 1778, la nomination au personnat de Plasnes, situé et desservi en l'église paroissiale de Plasnes, appartenant au seigr du lieu, Messire Claude-Bernard-Antoine du Fay, chevalier d'honneur de l'Ordre de Malte, comte de Maulevrier, baron haut-justicier du Bourg-Achard et en cette qualité patron présentateur du personnat de Plasne, nomme aud. personnat, vacant par la mort de Mesre Claude-François Le Blond de Sanchey, dernier titulaire, la personne de Mesre Laurent Desmares de Grainville, pbrē du diocèse de Tarbes, curé de St Martin du Tilleul, diocèse de Rouen, et vicaire général du seigr évêque de Langres. Donné à Rouen.

ville. Mr Jouen partit pour l'exil l'année suivante et se retira à Portsmouth, chez James Moore, rue du Port ; plus tard il se rendit à Londres. (*Arch. de l'Eure. — Mss de Reux*).

(1) M. Gondouin était, en 1791, curé de Pommainville, près Argentan, diocèse de Séez. Il refusa de prêter le serment schismatique et partit pour l'exil en 1792. Il se refugia à Gosport (Angleterre) et y logea chez M. Harly, Middle Street. (*Archives de l'Orne. — Mss de Reux.*)

(2) M. Morin, devenu prêtre, fut vicaire de sa paroisse natale. Il avait 39 ans en 1791. Formé à l'école de M. Bessin, il prêta serment à la Constitution civile du clergé et fut élu curé de la Ferrière-St-Hilaire. En l'an II, après l'abolition du culte, il revint à Plainville et fut nommé instituteur de cette paroisse ; mais il n'accepta pas ces fonctions. Il se retira à Fervaques où il exerça le métier de cordonnier pour faire vivre sa vieille mère restée à Plainville. Le maire de Fervaques attestait en 1794 que sa vie était régulière et ses mœurs décentes. Quelque temps après, nous le trouvons instituteur à St Quentin-des-Iles, près Bernay. Apres le Concordat, il fit sa soumission à l'évêque d'Evreux et fut nommé, le 20 juin 1804, à la cure de St Opportune-du-Bosc. Il y mourut le 10 mars 1812. (*Archives de l'Eure. — Notes de M. Veuclin, de Bernay*).

Le 29 juin 1778, Mr de la Baume, vic. g1 du seigr évêque de Lx, donne aud. sr Desmares de Grainville la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Desmares de Grainville prend possession du personnat de Plasnes par la libre entrée dans l'église paroissiale, prière à Dieu, baiser de l'autel du personnat, séance en la stalle ordinaire du personnataire, au côté de l'Epitre dans le chœur de lad. église, et autres cérémonies accoutumées. Fait et passé en présence de Me Léonor Viel, pbre, curé de Plasnes ; Me Michel Mabire, vicaire dud. lieu ; Me Antoine-Henry-Joseph Le Prevost, pbre, curé de St Martin du Vivier-lès-Rouen ; M. Marin-Michel Lecachey, avocat au parlement de Rouen et doyen du collège, demeurant à Rouen, rue Pincedos, parr. St Godard, et autres témoins.

203. — Le 30 sept. 1770, Jacques-Adrien Chanu, fils de Jacques et de Marie-Elisabeth de Huldebert, de la parr. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 9 juin 1778, led. sr Chanu, pbre, âgé de 29 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 27 juin 1778, il obtient des lettres de quinquennium du rectenr de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 6 juillet 1778, le sr Chanu, vicaire et sacristain de Ste Croix de Bernay, ayant élu domicile en la maison de Jacques Chanu, son père, bourgeois de Bernay, demeurant en lad. parr., fait signifier ses noms et grades aux religx de Bernay. (*V.* **261**).

204. — Le 3 juin 1778, la nomination à la chapelle Ste Agnès en la Cathédrale appartenant au chanoine de semaine, Mesre Alexis-Toussaint Nicolas, pbre, chanoine prébendé de Deauville, 2e portion, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jean-Jacques Paray, pbre, dernier titulaire, décédé le 1er jour du présent mois, la personne de son frère, Me Gaspard-Fidèle Nicolas, pbre de la ville et diocèse de Sisteron, curé de Pomet, diocèse de Gap. Fait et passé à Lx.

Le 10 juillet 1770, led. sr Gaspard-Fidèle Nicolas, représenté par Me Pierre Lefrançois, pbre, haut-vicaire de la cathédrale de Lx, est mis en possession de la chapelle distributive de Ste Agnès par le ministère de Mr de Gruel, en présence des srs chanoines et de Mrs Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, et Joseph Gilles, pbres, officiers douze-livres en lad. Eglise. — Payé huit livres pour le droit de chape.

205. — Le 20 juillet 1778, dispense de bans pour le mariage entre

Mesre Charles Dufour, seigr du Cable, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, veuf de noble dame Catherine Nantier de Quetteville, et fils de feu René et de noble dame Catherine de Foucques, de la parr. de St Etienne-Lallier ; d'une part, et demlle Catherine-Jeanne de Launey, fille de feu M. Nicolas de Launey, conser et avocat du roy au bailliage de Pontaudemer, et de feue dame Marie-Magdeleine Letailleur, de la parr. St Ouen de Pontaudemer.

206. — Le 15 févr. 1778, Me Cyprien-François Languerren, pbre, curé de St Andrè-d'Echaffour, étant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste Coignard, pbre du diocèse de Lx, vicaire de St André-d'Echauffour depuis environ vingt ans. Il se réserve toutefois 350 livres de pension et la jouissance d'une partie du presbytère. Fait et passé au manoir presbytéral d'Echauffour, en présence de Me Jacques Bigot, pbre, curé de St Colombe-sur-Risle, diocèse de Séez, et de François-Mathias Aurey, Me en chirurgie, demeurant en lad. parr. d'Echauffour.

Le 10 mars 1778, led. sr Coignard obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 13 juillet 1778, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Coignard prend possession de la cure d'Echauffour, en présence de Me Clément Lesage et de Me François Dutertre, pbres ; de Me Charles Paynel et François-Mathias Aurey, tous deux chirurgiens, demeurant tous en lad. parr., et autres témoins.

207. — Le 23 juillet 1778, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-Joseph Bidault, avocat en parlement, fils de M. Charles-Jean-Baptiste Bidault, de la parr. de Rouges-Perriers, diocèse d'Evreux, d'une part, et demlle Julie-Françoise-Adélaïde de Vauquelin, fille de M. Pierre de Vauquelin, officier chez le roy, et de dame Marie-Françoise-Catherine Bidault, de la parr. de Bazoques.

Le même jour, Mre Simon-Thomas Rambaud, pbre, docteur en théologie, chanoine et archidiacre de la Cathédrale, vicaire général du seigr évêque et vice-gérant en l'officialité du diocèse, fulmine la dispense de parenté au 3e degré, obtenue de Sa Sainteté le pape Pie VI, pour la célébration de ce mariage.

208. — Le 29 juin 1778, Noel Jullien, marchand laboureur, demeurant en la parr. de St Pierre de Cormeilles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me André-Noel Jullien (1), acolyte, afin qu'il

(1) Mr A.-N. Jullien, âgé de 40 ans, était vicaire de Cordebugle en 1791 et prêta le serment schismatique après un préambule insignifiant. Après la Révolution, il se rétracta et

puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage nommé les Champs-Laurent, appartenant aud. s[r] constituant et sis à Bonneville-la-Louvet près le chemin du Val-Rivier. Fait et passé à Cormeilles, en l'étude de M[e] Louis Lecompte, notaire aud. lieu.

209. — Le 9 janv. 1778, Nicolas-Richard Delanney, marchand, bourgeois de Pontaudemer, y demeurant, faubourg et hors la Porte de Bernay, parr̄. de S[t] Paul-sur-Risle, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin-germain, M[e] Pierre-Robert Delanney (1), acolyte de la parr̄. N.-D. de Pontaudemer, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut garantie par M[e] Jean-Louis Hellot, greffier en chef de l'élection de Pontaudemer, et par M[e] Jean-Pierre Harou, procureur en la même élection, l'un et l'autre demeurant rue aux Juifs, parr̄. S[t] Ouen.

Led. s[r] acolyte, fils de Robert-Richard Delanney et de dame Marie-Anne-Françoise Maillet, était né en lad. parr̄. N.-D. Fait et passé en l'étude de M[e] Robert Le Petit, notaire à Pontaudemer.

210. — Le 30 juin 1778, Jean Le Bertre, marchand, demeurant à Bernay, parr̄. de N.-D. de la Couture, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Pierre-Jacques Le Bertre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

211. — Le 14 juin 1778, Charles-Lucien-Guillaume Delannoy, fils de Guillaume-Jacques-François et de Marie Dizai, de la parr̄. de Coudray, reçoit la tonsure cléricale. — Cet acte fut retiré du bureau des Insinuations par M[e] J. Le Blond, vicaire de S[t] Martin-aux-Chartrains.

212. — Le 25 août 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis-François-Xavier Leboullanger, s[r] de Capelles, fils de Mes[re] Louis-André et de dame Marie-Marguerite de Bosc-Henry, de la parr̄. de Capelles, d'une part, et dem[lle] Marie-Julie Lambert de Frondeville, fille de Mes[re] Gabriel-César et de feue dame Magdeleine-Julie Bourdon du Pommeret, de la parr̄. de S[t] Jacques de Lx.

fut nommé curé de S[t] Martin-le-Vieux, près Bernay. Cette paroisse ayant été supprimée en 1808, on l'envoya à S[t] Cyr-de-Salerne, puis à Montaure, près Louviers, le 1[er] juillet 1813. Il paraît se trouver sans fonctions du 1[er] oct. 1815 au 1[er] sept. 1816. A cette date, il est nommé curé du Boulay-Morin, près Evreux ; puis curé de Pinterville, le 1[er] nov. 1817 ; puis enfin curé d'Andé, le 15 févr. 1822. Je ne sais où il ne serait pas allé ce pauvre curé, si la mort ne l'eût pas arrêté. Il mourut desservant d'Andé, le 13 janv. 1824, à l'âge de 72 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux).*

(2) M. Delanney était vicaire de Pont-l'Evêque quand la Révolution éclata. Il refusa le serment constitutionnel et se retira dans sa famille à Pont-Audemer. Il n'y put rester bien longtemps : les lois révolutionnaires le forcèrent de partir pour l'Angleterre le 10 sept. 1792. Il séjourna à Portsmouth et ne revint qu'en 1802. L'évêque d'Evreux le nomma alors curé de Malouy. Mais son souvenir n'était pas effacé à Pont-l'Evêque et, en 1815, à la mort de M. Rônay, curé de cette ville, ses amis obtinrent que Mg[r] Brault nommât M. Delanney pour le remplacer. Il administra cette paroisse pendant plus de vingt ans et y mourut en 1836, à l'âge de 79 ans. Il était chanoine honoraire de la cathédrale de Bayeux. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Eure. — Archives de l'évêché et* Ordo *de Bx.*)

213. — Le 20 juill. 1778, Pierre Beaumesnil, marchand, demeurant à Mittois, Jean Beaumesnil, marchand rubannier, demeurant à Drucourt, agissant tant en son nom qu'au nom de Nicolas Beaumesnil, laboureur, demeurant aussi à Drucourt, tous trois frères, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Gilles Croisy (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte était originaire de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay et demeurait alors à Mittois.

214. — Le 16 juill. 1778, Mesre Jacques Burgault, Escr, seigr de Montfort, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Philippe-Jacques Blot, acolyte, Me ès-arts en l'Université de Caen, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mesre Charles-Louis-François Le Cointe, Escr, seigr de la Faugeaye, et par Me Jacques-Félix-Victor Maignet, sr des Vallées, avocat en parlement, demeurant tous deux au bourg de Gacé. Fait et passé aud. bourg, en l'étude de Me Pierre-François Dubois, notaire royal, et en présence de Pierre Blot, cordonnier, demeurant à Gacé, et autres témoins.

Led. sr acolyte faisait ses études au séminaire de Caen.

215. — Le 29 août 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Auguste-Louis Guérin, chevr, seigr et patron d'Agon, ancien mousquetaire du roy dans la seconde compagnie, fils de feu Mesre Louis-Charles Guérin, chevr, seigr et patron d'Agon, ancien major d'infanterie, et de feue noble dame Marie-Anne-Catherine Hersan, de la parr. de St Nicolas de Coutances, d'une part, et noble demlle Louise-Alexandre-Mélanie Drieux, fille majeure de Mesre Claude-Alexandre Drieux, chevr, seigr de Cognières, Sarazin et autres lieux, et de noble dame Cécile-Mélanie de Belloy, originaire de la parr. de Cramoisy, diocèse de Beauvais, et demeurant en celle de St Germain de Pontaudemer.

216. — Le 14 juin 1778, Me Jean Réville, pbre, curé de St Aubin-de Scellon, étant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Allain, pbre du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr. Il se réserve toutefois une partie du presbytére et de ses dépendanses, ainsi qu'une rente viagère de mille livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a desservie pendant treize ans. Fait et passé à St Aubin.

(1) Mr Croisy était vicaire de Sainte-Marguerite-de-Viette en 1791. Le 20 février, il prêta serment avec son curé aux applaudissements de la population. Il fut élu curé constitutionnel de Mittois, y prêta tous les autres serments et y toucha la pension des curés assermentés. Après le Concordat il se rétracta et fut nommé curé des Authieux-Papion. Il y mourut en 1824, âgé de 69 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché et* Ordo *de Bayeux*).

Le 21 juin 1778, led. s[r] Allain obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 17 août 1778, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 19 août 1778, le s[r] Allain (1) prend possession de la cure de S[t] Aubin-de-Scellon, en présence de M[e] Adrien-François Tassel, vicaire de lad. parr.; de Mes[re] Jean-Louis de Giverville, chev[r], seig[r] et patron honoraire de S[t] Aubin, Bonnebos, Le Pinteraux, Reux, et autres lieux ; M[e] Louis Bellencontre, M[e] en chirurgie, demeurant tous à S[t] Aubin, et autres témoins.

217. — Le 25 août 1778, M. Jacques-Ambroise Baivel, vivant de son bien, demeurant à Boissy, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Léon-Ambroise Baivel (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Charles-Léon Baivel, oncle dud. s[r] acolyte, bourgeois de Rouen, y demeurant, rue de la Pie, parr. S[t] Sauveur, et par le s[r] Jacques Leprevost, négociant à Bernay, y demeurant parr. S[te] Croix. Fait et passé à Boissy par le ministère de M[e] Pierre-Jean-Martin Leconte, notaire à Bernay.

218. — Le 17 mars 1778, Laurent Huet, marchand fabricant de frocs, demeurant à Lx, parr. S[t] Germain, au nom et comme fondé de pouvoirs de M[e] François-Guillaume Angot, curé de N.-D. de Livet-sous-Laigle, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Nicolas-Laurent Huet, acolyte, fils dud. s[r] Laurent et neveu dud. s[r] Angot, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V* **255**.)

219. — Le 12 sept. 1778, M. Jean-François Legendre, pbrē, vicaire de Morainville et pourvu *per obitum* du bénéfice simple séculier de la chapelle de N.-D. de Beaune, diocèse d'Angers, donne sa procuration pour requérir du seig[r] évêque d'Angers le visa de ses lettres de provision et prendre possession dud. bénéfice. Fait et passé à Lx, en l'étude du notaire apostolique, en présence de Louis Le Noir, bachelier en droit, et de Jean-Baptiste Dumont, étudiant en droit, tous deux demeurant à Lx, parr. S[t] Germain.

220. — Le 27 août 1777, la nomination à la cure de Fontenelle appartenant au seig[r] du lieu, haut et puissant seig[r], Mes[re] Joseph-Lau-

(1) M[r] Allain refusa le serment constitutionnel en 1791 et fut destitué. Quand il dut quitter sa paroisse, il fut conduit à Évreux, et enfermé dans la maison de réclusion destinée aux prêtres réfractaires âgés de soixante ans. Je ne sais pas comment il passa le reste de la Révolution. Au moment du Concordat, l'évêque d'Evreux lui rendit sa paroisse. Il y mourut le 2 déc. 1809, à l'âge de 83 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.*)

(2) En 1791, M[r] Baivel se trouvait vicaire de Condé-sur-Risle. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé de Bazoques. Il avait alors 35 ans. En 1794 il touchait une pension du gouvernement.

rent, marquis de Grieu, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, seig[r] et patron de Fontenelle et autres lieux, patron honoraire du Breuil, demeurant au château des Ruillets, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Jacques Hare, dernier titulaire, la personne de M[e] Thomas-Charles De la Fosse-Bellecour, pbre habitué de la parr. de S[t] Germain de Lx, directeur et chapelain des dames Ursulines de Lx, demeurant parr. et faubourg S[t] Désir.

Le 1[er] sept. 1778, le seig[r] évêque donne aud. s[r] De la Fosse la collation dud. bénéfice

Le 3 sept. 1778, le s[r] De la Fosse (1) prend possession de la cure de N.-D. de Fontenelle, en présence de M[e] Robert Philippe, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

221. — Le 22 sept. 1778, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Marin Formage Despars, procureur au bailliage d'Orbec, fils majeur de feu Nicolas, originaire de la parr. du Mesnil-Durand et demeurant en celle d'Orbec, d'une part, et Marguerite-Anne Gastine, fille majeure de feu Jean et de Marguerite Rozey, aussi de la parr. d'Orbec.

222. — Le 19 sept. 1766, Jean-Jacques Lautour, fils de Jean-Jacques et de Marie-Françoise Grancher, de la parr. de S[t] Germain d'Argentan, diocèse de Séez, reçoit la tonsure à Séez.

Le 22 juillet 1771, il est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 8 mars 1775, led. s[r] Lautour, pbre, âgé de 25 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 18 sept. 1778, le s[r] Lautour, vicaire de Fontenay-le-Louvet (Fontenay-sur-Orne (?), diocèse de Séez, et représenté par M[e] Gabriel-Jacques Moisy de la Valézerie, avocat au parlement de Rouen, demeurant à Lx, parr. S[t] Jacques, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque de Lx en parlant à François Moret, son suisse, trouvé dans le logement ordinaire du portier du palais épiscopal.

223. — Le 29 août 1778, François Formage de Clerval, marchand, demeurant à Lx, parr. S[t] Germain, constitue 150 livres de rente en

(1) M. De la Fosse refusa le serment schismatique en 1791 et émigra en Angleterre. Il se refugia à Gosport chez Jean Harley, canonnier. Il revint après la Révolution dans sa paroisse de Fontenelle pendant environ six mois. De là, il fut nommé curé de St Ouen de Pontaudemer, où il finit ses jours en 1817. (L'abbé Dauvel. *Registres de la paroisse de Fontaine-la-Louvet.* Bernay 1889).

faveur de Me François Castillon (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

224. — Le 23 oct. 1777, la nomination à la chapelle simple de St Christophe de Mervilly, en la parr. de la Vespière, appartenant au chapitre des PP. Mathurins de Lx, Fr. Louis-François Loyer, président du Chapitre, Fr. Jean-Baptiste-Pierre Martin et Jean-Baptiste Decaën, secrétaire, nomment aud. bénéfice, vacant par la mort de Fr. Pierre Lecointre, pbre, chanoine régulier de l'Ordre de la Ste Trinité pour la Rédemption des Captifs, ministre de la Maison de Lx et dernier titulaire de la chapelle St Christophe, la personne dud. R. P. Louis-François Loyer.

Le 30 oct. 1777, lesd. mêmes religieux, auxquels s'était joint le Fr. François-Guillaume Mariolle, étant réunis en Chapitre, corrigent une erreur de forme qui s'était glissée dans la rédaction de l'acte de nomination dud. sr Loyer et confirment cette nomination.

Le 3 nov. 1777, le sr Loyer (2) prend possession de la chapelle de Mervilly avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Robert Le Masle, greffier de l'officialité du diocèse de Lx, demeurant en la parr. de St Germain de Lx.

225. — « Le 9 juin 1777, en l'Hôtel-de-Ville de Pontaudemer, où se tient ordinairement le bureau des pauvres de l'Hôtel-Dieu, » les srs Pierre Cavelier, conser du roy, maire en exercice de lad. ville, Nicolas Gausseraud, greffier au grenier à sel de Pontaudemer, remplissant les fonctions de greffier de l'Hôtel-de-Ville en l'absence du secrétaire, les srs Lestorey, premier échevin, Le Moine, Blondel, anciens procureurs-syndics, Eudes, Laignel, Grandin d'Argences, anciens échevins, Harou, Deville, Savary et Durand, conseillers de ville en exercice, J. P. Bocquet, curé de N.-D. du Prey, Lelièvre, curé de St Ouen, Bunel et Le Huen, avocats, Tallon, P. Gressent, J.-P. Roussel et Lulx de la Motte l'aîné, notables de lad. ville, et, en ces qualités, directeurs du bureau des pauvres de l'Hôtel-Dieu, étant tous réunis

(1) Mr Castillon était chapelain des Ursulines de Lisieux à l'époque de la Révolution. Il ne voulut prêter aucun serment et préféra les tristesses et les privations de l'exil. Il partit pour Londres en septembre 1792, puis se refugia à Bruxelles. Il est probablement mort en exil. *(Archives du Calvados)*.

(2) Le P. Loyer avait reçu le baptême, le 19 juillet 1725, dans l'église de St Nicaise de Rouen. Il fit sa profession religieuse le 20 nov. 1748 et quand en 1790 on voulut supprimer les monastères, il demanda à continuer la vie religieuse. Mais lorsqu'au nom de la liberté, on l'eut forcé à quitter son couvent et qu'on lui demanda des serments qui blessaient sa conscience, il refusa de les prêter et préféra l'exil. Il partit pour Londres en 1792, puis vint établir son domicile à Portsmouth, chez Jobson, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, et se rendit ensuite à Winchester. Il y mourut le 24 févrler 1795, à l'âge de 70 ans. *(Notes de M. l'abbé Niquet, chanoine de Bayeux. — Nécrologe anglais.)*

en séance, Me Laurent Sebin, pbrẽ, prieur titulaire du prieuré de St Jean dud. Hôtel-Dieu, représente que son âge qui est de 71 ans, et ses infirmités ne lui permettant plus de remplir ses fonctions, il aurait l'intention, avec l'agrément de ces messieurs de résigner son bénéfice en faveur de son neveu et son filleul, Me Laurent Sebin, pbrẽ habitué en l'église St Ouen de Pontaudemer

Après avoir entendu Me Etienne Tallon, syndic, receveur de la ville et du bureau, l'assemblée consent à la demande qui lui est faite, à condition que cette concession ne préjudiciera en rien au succès du procès qui est actuellement pendant entre led. sr prieur et le bureau.

Le 14 juin 1777, en conséquence de cette autorisation, led. sr Sebin donne sa procuration pour résigner son prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu. Fait et passé à St Aignan de Pontaudemer, en l'étude du notaire apostolique du diocèse de Rouen.

Le 7 juillet 1777, le sr Sebin, neveu, obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 4 décembre 1777, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision. (*V.* **245**.)

226. — Le 13 sept. 1777, la nomination aux trois canonicats-cures de St Cande-le-Vieil, en la ville de Rouen, appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à celui qui se trouve vacant par la mort de Me Luc Loir, dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Angélique Dehague, pbrẽ du diocèse de Rouen.

227. — Le 15 juillet 1778, Mesre Louis-Bernardin Le Neuf, chevr, comte de Sourdeval-le-Neuf, seigr et patron de St Victor-de-Chrétienville, Montenay et autres lieux, ancien enseigne des vaisseaux du roy, chevr de l'Ordre royal et militaire de St Louis, résidant ordinairement en son hôtel, à Caen, rue de la Pirette, et se trouvant présentement en son château de Sourdeval-le-Neuf, donne sa procuration à Monsr l'abbé de Matharel, grand vicaire du diocèse de Lx, actellement en la ville de Paris, à l'effet d'autoriser, en son nom, Monsr l'abbé Olivier-Jacques de Boisgruel, curé de St Victor-de-Chrétienville, à permuter sa cure avec Monsr l'abbé Constantin-Augustin-Réné Richer, pbrẽ du diocèse de Bayeux.

Le 24 août 1778, led. sr Richer obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 4 sct. 1778, Mr de la Baume, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 13 oct 1778, le sr Richer prend possession de la cure de St Victor en présence de Me Jean-Henry Dumont et de Me Robert Alleaume, tous deux pbrẽs, vicaire de lad. parr̃., et autres témoins.

228. — Le 7 août 1778, Me Louis-Georges Auber, pbre, curé de N.-D. de Giverville et mommé par Monsieur, frère du roy, au bénéfice-cure de St Pierre-de-Courson, vacant par la mort de M. Simon Mannoury, pbre, dernier titulaire, remet purement et simplement lad. cure de St Pierre entre les mains du seigr évêque de Lx pour qu'il y soit pourvu par le seigr présentateur. Fait et passé au manoir presbytéral de Giverville.

Le 20 sept. 1778, en suite de cette résignation, Son Altesse Sérénissime Mgr Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, (Monsieur), duc d'Anjou, d'Alençon et de Brunoy, comte du Maine, dn Perche et de Senonches, nomme à lad. cure de St Pierre de Courson la personne de Me Pierre-Philippe Champelle, pbre, curé de St Aubin de Canapville. Donné à Versailles.

Le 9 oct. 1778, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Champelle la collation dud. bénéfice.

Le 12 oct. 1778, le sr Champelle prend possession de la cure de St Pierre de Courson, en présence de Me Pierre Hamel, curé de N.-D. de Courson ; Me Jean Manson, vicaire de de la même parr., y demeurant tous deux au manoir presbytéral ; Me Jacques Manson, pbre, chapelain de la chapelle St Michel de Belleau de Liée, située sur lad. parr. de N.-D. de Courson ; Me Jean Montoure, pbre, vicaire de Canapville ; Me Charles Lechangeur, pbre, desservant la parr. de St Pierre de Courson, et autres témoins.

229. — Le 17 sept. 1778, Me Pierre Duname, pbre, curé de la 2e portion de St Ouen de Courtonne-la-Meurdrac, et, depuis, pourvu de la cure de N.-D. de Dives, remet purement et simplement lad. cure de Courtonne entre les mains du seigr évêque, afin qu'il y soit pourvu par le présentateur ordinaire. Fait et passé à Lx. (*V.* **182**).

Le lendemain, la nomination à la cure de Courtonne, 2e portion, appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Jean-François-Polycarpe Naudin, pbre, chanoine prébendé de Cordebugle, nomme à ce bénéfice la personne de Me Joachim Le Monnier, pbre de ce diocèse.

Le 3 oct. 1778, Mr de la Baume, vic. gl, donne aud. sr Le Monnier la collation dud. bénéfice.

Le 18 oct. 1778, le sr Le Monnier (1) prend possession de la cure de Courtonne, 2e portion, en présence de Me Jacques Leboullenger, pbre, curé de la 1re portion ; Me Jean-Jacques Rogerey, pbre, desservant lad.

(1) M. Le Monnier ne voulut prêter serment en 1791 qu'avec les restrictions les plus formelles. Il fut destitué et, l'année suivante, il partit en exil et se refugia dans les Pays-Bas. Ses meubles, qu'il avait laissés au presbytère, furent confisqués et vendus au profit de la Nation. Il est probable qu'il mourut en exil. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux.)*

2e portion ; Me Jacques Halbout, acolyte, demeurant en lad. parr., et autres témoins.

230. — Le 3 nov. 1778, dispense de bans pour le mariage entre François-Pierre Halley, docteur en médecine, fils de feu Pierre et de feue Marie-Marguerite Le Tailleur, de la parr. de St Germain de Pontaudemer, d'une part, et Marie-Marguerite-Michelle-Pétronille d'Angerville, fille majeure de Pierre et de Marie-Marguerite Brunet, de la parr. de la Prouté, diocèse du Mans, et ayant demeuré précédemment en celle de Ste Catherine de Honfleur.

231. — Le 3 nov. 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Charles-François Ernoult, Esc^{r}, seig^{r} de Cajeul, lieutenant sur les vaisseaux du roy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, veuf de noble dame Angélique Fichon de Beaumont, et fils de Pierre-Alexandre et de dame Marie-Magdeleine Duthon, de la parr. de Gonneville-sur-Merville, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble dem^{lle} Jeanne-Adélaïde-Louise de Brossard, fille mineure de Mes^{re} Louis-Henri-Gaston de Brossard et de noble dame Marie-Jeanne du Bois, de la parr. de la Roche-Nonant.

232. — Le 10 nov. 1778, dispense de bans pour le mariage entre M. Charles-Louis de Margeot, fils de M. François de Margeot d'Escorches et de feue noble dame Françoise-Angélique Deshayes, de la parr. de St Germain-de-la-Campagne, d'une part, et noble dem^{lle} Jeanne-Françoise de Margeot, fille de M. François-Gabriel-César de Margeot et de feue noble dame Marie-Anne Le Couturier, originaire de la parr. de Ste Croix de Bernay et demeurant en celle de St Ouen-le-Hoult « chez M. son père ».

233. — Le 21 nov. 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Charles-Etienne-François de Cordey, Esc^{r}, fils de Mes^{re} Charles-Antoine-Henry de Cordey, Esc^{r}, ancien garde du corps, et de feue noble dame Marie-Rose de Rosée de Courteville, de la parr. du Chesne, d'une part, et d^{lle} Charlotte Gaillard, fille de M. Louis Gaillard, seig^{r} de Mortemer, et de feue dame Charlotte Thorel, de la parr. de Moyaux.

234. — Le 4 juillet 1778, la nomination à la chapelle de N.-D. de la Couture, en la parr. de Ferrière, appartenant au seig^{r} baron de Ferrière qui doit choisir l'un des trois sujets présentés par le Chapitre de Lx, les s^{rs} chanoines désignent Me Jean-Baptiste-Guillaume Deneuville, Me François Delarue et Me Joseph Gilles, tous trois pbres, officiers douze-livres en leur Eglise, pour être présentés à Mg^{r} Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France, chevalier des ordres du roy, commandant général de ses troupes dans les provinces de Bretagne et de Normandie, gouverneur des ville et citadelle de Metz

et du pays messin, commandant pour le roy dans les trois évêchés, prince du St Empire, baron de Ferrière et autres lieux.

Le 22 juillet 1778, led. seigr, demeurant à Paris en son hôtel, rue de l'Université, faubourg St Germain, choisit led. sr François Delarue pour être pourvu de lad. chapelle de N.-D. de la Couture vacante par la mort de Me Nicolas Le Tournel la Martinière, dernier titulaire.

Le 7 nov. 1778, le seigr évêque donne aud. sr Delarue la collation de ce bénéfice qui n'oblige pas à la résidence.

Le 23 nov. 1778, le sr Delarue prend possession de la chapelle de N.-D. de la Couture, en présence de Mes Jean Aubert et Philippe Duroy, pbrēs, curé et vicaire de Ferrière, et du sr Jean Aubert, père, tous trois demeurant au manoir presbytéral de lad. parr̄.; Me Jacques-Marie Chanu, pbrē, bénéficier de la cathédrale de Rouen, demeurant rue Beauvoisine, parr̄. St Laurent, et du sr Jean Petit, officier douze-livres en la cathédrale de Lx, demeurant parr̄. St Jacques.

235. — Le 27 oct. 1778, la nomination à la cure de N.-D. de Launey appartenant au seigr du lieu, Mesre Guillaume-Louis-Joseph Le Chevallier d'Ecaquelon, chevr, seigr et patron de Launey, conser honoraire de grande chambre au parlement de Normandie, demeurant à Pierrefitte, près Paris, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François-Michel Lefèvre, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Alexandre-Marie Vyard, pbrē du diocèse de Paris et vicaire de St Louis-en-l'Ile. Fait et passé à Paris, en l'étude de Me Dorfait, notaire.

Le 3 déc. 1778, le seigr évêque donne aud. sr Vyard la collation dud. bénéfice.

Le 6 déc. 1778, le sr Vyard (1) prend possession de la cure de Launey, en présence de Me François Normand, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

236. — Le 10 déc. 1778, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-Joseph-Etienne Dirlande, Escr, fils de feu M. Louis-Jacques-Mathieu Dirlande, Escr, et de feue noble dame Marie-Barbe de la Vigne, demeurant en la parr̄. de Grandcamp, d'une part, et noble demlle Marie-Anne Deshayes, fille de Mre Louis-Jean Deshayes, Escr, sr de la Radière, et de noble dame Anne-Marie de Rocq, de la parr̄. de Cerqueux.

237. — Le 25 mai 1778, Me Jean-Baptiste Lecouteur, pbrē du diocèse de Lx, (parr̄. de St Philbert-des-Champs), obtient en cour de Rome des lettres de provision *per obitum* et en commende du prieuré-

(1) Mr Vyard, quand vint la Révolution, ne prêta qu'un serment restrictif qui ne parut pas suffisant. Aussi fut-il destitué ; mais il n'eut pas le temps de partir, car il mourut le 6 avril 1791. Mr N.-D. Labbey, prêtre de Pont-l'Evêque, fit les fonctions curiales dans cette paroisse pendant quelque temps ; mais il fut bientôt obligé lui-même de partir pour l'exil. Mr Vyard n'eut pas de successeur. (*Archives de Launey, à Pont-l'Evêque.*)

cure de S[t] Pierre de Cerqueux, 2[e] portion, vacante par la mort de Fr. Nicolas Godet, pbr̃e, religieux de l'Ordre de S[t] Augustin et dernier titulaire. — La mise en commende s'explique par le mauvais état dans lequel se trouvaient alors les bâtiments de la cure.

Le 30 nov. 1778, M[r] de la Baume, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 décembre 1778, le s[r] Lecouteur (1) prend possession de la 2[e] portion du prieuré cure de Cerqueux, en présence de M[e] Guillaume Marquand, curé de la 1[re] portion ; M[e] Etienne Jouen de Bornainville, curé de la Vespière et doyen d'Orbec ; Mes[re] Louis-Jean Deshayes de la Radière, seig[r] de la Motte, Bailleul et en partie de Cerqueux, seig[r] haut-justicier des Pintières, ancien maréchal-des-logis des gendarmes de la garde du roy, demeurant l'un et l'autre à Cerqueux.

238. — Le 13 décembre 1778, Amand-Etienne-Charles de Grosourdy, fils de Charles-César et de Marie-Angélique Barbe de Bardoul, de la parr̃. de S[t] Pierre-du-Châtel, reçoit la tonsure cléricale.

239. — Le 2 décembre 1778, Joseph-Robert Bunel de Blancamp, marchand, bourgeois de Pontaudemer, y demeurant, rue et parr̃. N.-D., constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Louis-Joseph Bunel de Blancamp, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Jean-Pierre Harou, ancien procureur en l'élection et grenier à sel de Pontaudemer, demeurant rue aux Juifs, parr̃. S[t] Ouen ; M[e] Estache-Jacques Bunel de Clairemare, ancien notaire de Beuzeville, demeurant à Pontaudemer, Grand'rue, parr̃. S[t] Ouen ;

(1) M[r] Lecouteur ou Lecousteur avait 64 ans en 1791. Il refusa de prêter sans restrictions le serment schismatique et il fut destitué comme son confrère de la 1[re] portion. Les habitants de Cerqueux aimaient beaucoup leurs prêtres ; aussi les curés constitutionnels se succédèrent sans pouvoir y rester, et la municipalité rappela ses deux pasteurs. Mais, le 27 août 1792, ils dûrent quitter la paroisse d'une façon définitive. M[r] Lecouteur ne s'éloigna pas beaucoup. Il se cachait et administrait en secret les secours religieux aux chrétiens fidèles. L'année suivante il fut arrêté et conduit, le 11 nov. 1793, à la prison des Carmes de Caen. Ayant recouvré sa liberté après le 9 thermidor, il revint à Cerqueux. Il fut dénoncé en 1795 « pour avoir confessé, baptisé, remarié et dit la messe chez le fermier de l'émigré Vigan à Meulles et dans les paroisses voisines. » Mais à cette époque les lois s'étant un peu adoucies et ayant permis aux prêtres de remplir leurs fonctions sous certaines conditions et formalités, M[r] Lecouteur se rendit à la mairie pour faire les déclarations exigées par la loi. Il le fit en des termes magnifiques qu'il consigna de sa main sur le registre municipal. Nous regrettons que la longueur de cette pièce ne nous permette pas de la reproduire ici. Le confesseur de la foi recommença à remplir son ministère pastoral dans l'église paroissiale et les fidèles accoururent en foule. Mais ce ne devait être qu'une éclaircie pendant la tempête. Le 18 fructidor arriva, et ce peu de liberté disparut. Il fallut de nouveau se cacher, et M[r] Lecouteur fut arrêté à Cerqueux, le 15 déc. 1798 et conduit une seconde fois à Caen. On lui procura un cheval, vu que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de marcher. Le commissaire d'Orbec recommanda bien de ne pas le renvoyer de cette fois, « vu qu'il était très dangereux. » Il avait 71 ans. J'ignore combien de temps dura cette nouvelle détention. En tous cas, le Concordat le rendit à sa paroisse et il y mourut en 1804. (*Archives du Calvados. — Archives municipales de Cerqueux.* — Ordo *de Bayeux.*)

le s[r] Bernard-Richard Bourdet, directeur des Postes de lad. ville, y demeurant, rue et parr̄. N.-D. ; le s[r] Jacques-André Bunel de Belle-Rangée, marchand, bourgeois de Pontaudemer, y demeurant aussi rue et parr̄. N.-D.

Led. s[r] acolyte, fils dud. s[r] de Blancamp et de dame Anne-Reine Durand, se trouvait alors au séminaire de Caen et fut représenté par M[e] Claude-Philippe Tallon, pbr̄e, demeurant à Pontaudemer, rue des Carmes, parr̄. S[t] Ouen.

240. — Le 18 nov. 1778, la nomination à la chapelle de S[t] Sébastien appartenant au Chapitre de la Cathédrale, les s[rs] doyen et chanoines de cette Eglise nomment aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Nicolas Letournel, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Joseph Gilles, pbr̄e, hœurier de lad. Cathédrale.

Le 20 nov. 1778, led. s[r] Gille est mis en possession de la chapelle S[t] Sébastien par le ministère de M. le doyen. — Versé 8 livres aux s[rs] claviers pour droit de chape. (*V.* **234**.)

241. — Le 3 mars 1778, Antoine Toustain, charron, demeurant à Osmont, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Louis-François Pirou (1), acolyte de Neuville-sur-Touques, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour plantée, nommée la Couture, sise à Osmont, près le chemin tendant à l'église de Royville. Fait et passé au Mesnil-Hubert, en l'étude de M[e] Marin Deschamps, notaire, en présence de M[e] Jacques Vattier, pbr̄e, curé du Mesnil-Hubert, et autres témoins.

Led. s[r] acolyte était fils de Louis Pirou et d'Elisabeth-Françoise Toustain.

242. — Le 18 sept. 1778, François Belley, bourgeois de Lx, y demeurant parr̄. S[t] Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, M[e] Jean-Nicolas Le Clerc (2), acolyte, afin qu'il puisse

(1) M[r] Pirou avait rempli pendant quelque temps les fonctions de vicaire à Danestal avant la Révolution. Il ne s'y trouvait plus en 1791 ; mais ayant prêté le serment schismatique, fut élu curé constitutionnel de cette paroisse. Comme tous les autres intrus, il renonça à l'état ecclésiastique en l'an II, mais il continua de résider à Danestal. Le 30 mars 1796, il reprit les fonctions curiales, au moins pendant plusieurs mois. Après la Révolution il desservit la paroisse de Fel (Orne); puis il fut transféré, en 1807, à Avernes-s.-Exmes. Il donna sa démission le 13 nov. 1813 et vint à Nonant-le-Pin en qualité de prêtre habitué. Il y mourut le 30 septembre 1839, à l'âge de 90 ans. *(Archives de l'Orne. — Archives du Calvados. —* Ordo *de Séez.)*

(2) M[r] Le Clerc, prêtre habitué à S[t] Germain de Lx, n'avait pas prêté le serment constitutionnel ; mais il ne voulut pas davantage prêter en 1792 le serment de Liberté et Egalité et par là même il se trouva soumis à la loi de déportation. Il parvint à s'y soustraire jusqu'en 1795. Il partit pour l'exil le 3 ventose an III (21 févr. 1795). Il revint après la Révolution et se fixa à Caen, paroisse N.-D. sans remplir aucune fonction. Il y mourut en 1821. (*Archives du Calvados.* — Ordo *de Bayeux.*)

parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me François-Hugues Yon, avocat en parlement, demeurant à Lx, parr. St Germain, et par Jacques Le Clerc, laboureur, demeurant à Neuville-sur-Authou.

Led. sr acolyte faisait ses études au séminaire de Valognes.

243. — Le 16 mars 1766, Jean-Jacques-Michel Thomas Burot, fils de Jacques et de Jeanne Aubry, de la parr. de St Sauveur de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 25 juin 1777, led. sr Burot, pbre, âgé de 32 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1777, il obtient des lettres de sexennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 20 décembre 1778, le sr Burot, pbre, demeurant au château de St Pierre-du-Châtel, diocèse de Lx, fait signifier ses noms et grades au seigr abbé de Grestain en parlant à son chapelain, Me Barthélemy Richard, pbre du diocèse de Rouen, exemption de Fécamp, trouvé dans l'intérieur de l'abbaye.

Le lendemain, il fait faire la même signification aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **284**.)

244. — De 7 août 1778, Mre Joseph-Aymar de Manent de Monthaut, (1) pbre du diocèse de Gap, curé de St Pierre du Bosc-Regnoult, diocèse de Lx, y demeurant et se trouvant présentement à Paris, logé hôtel des Quatre Nations, rue des Maçons, parr. St Severin, donne sa procuration pour résigner sad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Régis-Etienne Matusière de Mont-Dallier, pbre du diocèse de Clermont, licencié ès-lois, vicaire général

(1) Mr de Monthaut continua de résider sans fonctions dans la paroisse du Bosc-Regnoult. Il ne consentit à prêter aucun serment pendant la Révolution. Aussi quand il fut arrêté vers la fin de 1793, il se vit condamné à la déportation et envoyé sur les pontons de Rochefort. Un nombre considérable de ses compagnons d'infortune périrent de faim, de froid, de maladies contagieuses ou de mauvais traitements. Son tempérament robuste surmonta toutes ces misères et au mois de mars 1795, quand on rendit la liberté aux prisonniers que la mort avait épargnés, il se trouva du nombre. Il fut désigné en 1802 pour desservir le Noyer-Menard et les Lettiers ; mais en 1805, on rendit sa cure à l'ancien curé du Noyer-Menard et M. de Monthaut revint se fixer à Vimoutiers où il mourut en 1825. Mr Le Gallois, vic. gl, nous dit qu'après le Concordat, il se montra un peu opposé au nouvel ordre de choses. (*Archives de l'évêché de Séez.* — Les Martyrs de la Révolution, *par Mr l'abbé Blin, chanoine de Séez.* — Ordo *de Séez.*)

du diocèse de Condom et titulaire de la chapelle de Villepicard, desservie en la cathédrale d'Angers, demeurant à Paris, rue St Jean-de-Beauvais, parr̃. St Etienne-du-Mont, et led. sr Matusière donne aussi sa procuration pour résigner lad. chapelle de Villepicard en faveur dud. sr de Monthaut ; le tout pour cause de mutuelle permutation. Toutefois le sr Matusière s'engage de plus à servir aud. sr de Monthaut une rente viagère de 1250 livres à prendre sur les revenus de lad. cure. Fait et passé à Paris.

Le 24 août 1778, le sr Matusière obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure du Bosc-Regnoult.

Le 17 oct. 1778, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 31 décembre 1778, le sr Matusière prend possesslon de lad. cure du Bosc-Regnoult, en présence de Me Pierre Le Roy, vicaire de cette parr̃., et autres témoins.

245. — Le 9 janv. 1779, Me Laurent Sebin (1), pbr̃e de ce diocèse, pourvu du prieuré de l'Hôtel-Dieu de Pontaudemer par la résignation faite en sa faveur par son oncle, appelé aussi Laurent Sebin, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jacques-Pierre Bocquet, pbr̃e, curé de N.-D.-du-Prey ; Me Jean-Baptiste-Louis Assire, pbr̃e habitué en icelle parr̃., y demeurant ; Me Claude-Philippe Tallon, pbr̃e demeurant en la parr̃. St Ouen ; et Jean-Baptiste-Jacques Cesne, receveur aux impositions de la ville de Pontaudemer, y demeurant, aussi parr̃. St Ouen. (*V.* **225**.)

246. — Le 11 juin 1778, Dom Charles-Jean Bonvoust, pbr̃e, religieux profès de l'Ordre de St Benoist, congrégation de St Maur, obtient en cour de Rome des lettres de provision *per obitum* du prieuré simple de St Pierre de Rouville, sis en la parr̃. de Périers.

Le 10 sept. 1778, led. sr Bonvoust ne pouvant, en vertu de l'Edit de nov. 1719, prendre possession dud. bénéfice sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du roy, Sa Majesté lui accorde « des lettres d'attache » qui le renvoient devant le parlement de Rouen afin qu'il lui soit permis de mettre à exécution ses lettres de provision si elles ne contiennent rien de contraire aux lois du royaume et aux libertés de l'Eglise gallicane.

Le 18 nov. 1778, arrêt du parlement qui autorise la prise de possession.

(1) Mr L. Sebin jeune refusa en 1791 de prêter le serment constitutionnel et fut remplacé par P.-J.-F. de St Léger, prêtre assermenté, ancien cordelier du couvent de Pont Audemer. Je ne sais comment ni où Mr Sebin passa la Révolution. Il est a supposer qu'il se cacha dans le pays pour porter aux fidèles les secours de la religion. Après le Concordat, il fut nommé curé de Trouville-la-Haulle, et il y mourut le 25 avril 1814, à l'âge de 59 ans. *(Archives de l'Eure. — Archives de la mairie de Pont-Audemer.* — Ordo *d'Evreux.* —

Le 7 janv. 1779, led. s^{r} Bonvoust prend possession du prieuré de Rouville avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de plusieurs personnes du pays.

247. — Le 11 janv. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Robert-Charles de Mannoury de la Brunetière, fils de feu M. Robert-Charles et de noble dame Anne-Catherine Jean de la Porte, de la parr̄. de Heurtevent, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Angélique de Mannoury des Authieux, fille de feu M. Charles et de dame Marie-Anne-Louise Le Berseur, de la parr̄. de Ste Foy-de-Montgommery et demeurant en la parr̄. de Montreuil-l'Argillé depuis temps de droit.

248. — Le 15 janv. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis-Jérosme Desormeaux, avocat, fils de feu Jacques-Thomas et de dem^{lle} Marie-Anne Tallon, de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et dem^{lle} Magdeleine-Justine Baton, fille de Jean Baton et de dem^{lle} Catherine Potdevin, aussi de lad. parr̄.

249. — Le 26 janv. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} François-Marc-Antoine de Malortie, Esc^{r}, fils mineur de Mes^{re} Jacques et de noble dame Marie-Magdeleine de Cécire de Cressenville, d'une part, et noble dem^{lle} Agathe-Anne-Fortunée de Bellemare, fille mineure de feu Mes^{re} Louis-Antoine-Pascal de Bellemare, seig^{r} de la Motte, et de noble dame Charlotte-Marie-Louise Le Painteur, tous deux de la parr̄. de Noards.

250. — Le 3 févr. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jean-Baptiste Carrey, Esc^{r}, s^{r} de la Griffonnière, fils de feu Mes^{re} Louis Carrey, Esc^{r}, s^{r} du Buisson, et de feue noble dame Gabrielle-Dorothée de Morel, d'une part, et Marie-Françoise Bourde, fille d'Antoine et de Françoise Philippes, tous deux de la parr̄. de St Michel de Crouttes.

251. — Le 22 août 1778, la nomination au prieuré-cure de St Ouen de Brocotte appartenant au seig^{r} abbé de Belle-Etoile, Ordre de Prémontré, Mes^{re} Pierre de Ruallent, pbr̄e, archidiacre de la cathédrale de Coutances, abbé commendataire de l'abbaye royale de N.-D. de Belle-Etoile, diocèse de Bayeux, prieur commendataire de St Gilles de Pontaudemer et conseiller au parlement de Normandie, demeurant à Rouen en son hôtel, rue Beauvoisine, parr̄. St Laurent, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Fr. Gilles Rault, dernier titulaire, la personne de Fr. Thomas-François Ecalard, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, prieur-curé de Grainville-sur-Ry, diocèse de Rouen. Fait et passé en l'hôtel dud. seig^{r} abbé.

Le 25 août 1778, M. de la Baume, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Ecalard la collation dud. bénéfice.

Le 17 janv. 1779, le s^{r} Ecalard, représenté par Fr. Michel Fortier,

pbr̄e, chanoine régulier du même ordre, desservant la parr̄. de Brocotte, prend possession dud. prieuré-cure, en présence de quatre habitants du lieu. (*V.* **317**.)

252. — Le 26 janv. 1779, Mes^re^ Pierre-Joseph-Vincent de Charlemaigne, chev^r^, seig^r^ et patron honoraire de Boulleville, seig^r^ des fiefs et terre de Boulleville, Bellelonde, les Fauques et les Camps-Clairs, demeurant en sa terre de Beuzeville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François-Godefroy Gilles, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Nicolas Le Monnier, curé d'Equainville ; Me Robert Dubosc (1) et Me Etienne Langlois, tous deux pbr̄es habitués en l'église Ste Catherine de Honfleur ; et Me Charles-Alexis Bunel, vicaire de Beuzeville. Fait et passé au manoir presbytéral dud. lieu de Beuzeville.

Led. s^r^ acolyte, originaire de la parr̄. de Fresneuse et demeurant ordinairement à Lx, parr̄. St Jacques, se trouvait alors au séminaire de cette ville Il fut représenté par son frère, Me Etienne Gilles, pbr̄e, vicaire de Beuzeville.

253. — Le 13 févr. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Jacques-Henry de St Clair, Esc^r^, garde-du-corps du roy, fils de Jacques-François et de feue noble dame Catherine-Florence de Foucques, de la parr̄. de St Germain de Neuville, d'une part, et noble dem^lle^ Françoise-Paule de St Clair, fille de Mes^re^ René-Charles de St Clair et de noble dame Marie-Catherine Le Prévost, de la parr̄. de Grandval.

254. — Le 24 janv. 1779, la nomination à la cure de St Pierre-de-Courson appartenant à Monsieur, frère du roy, à cause de son apanage, S. A. S. Mg^r^ Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, Monsieur, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunois, comte du Maine, du Perche et de Senonches, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre-Philippe Champelle, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste-Augustin Quérey, pbr̄e du diocèse de Lx. Donné à Versailles. (*V.* **228**.)

Le 3 févr. 1779, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Quérey la collation dud. bénéfice.

Le 10 févr. 1779, le s^r^ Quérey (2) prend possession de la cure de St Pierre-de-Courson, en présence de Me Pierre Hamel, curé de N.-D. de Courson ; Me Jacques Manson, pbr̄e, chapelain de la chapelle de

(1) Mr Dubosc était en 1791, chapelain en l'église Ste Catherine. Il refusa toute espèce de serments et partit pour l'Angleterre le 8 septembre 1792. Il s'arrêta à Gosport, rue du Sud, chez Mme Pellée Penny. Il ne revint jamais en France. (*Archives de la mairie de Honfleur*.)

(2) M. J.-B.-A. Quérey, qu'il ne faut pas confondre avec son neveu aussi appelé J.-B.-A. Quérey, était originaire de Malouy et se trouvait, en 1791, curé de St Pierre-de-Courson. Il prêta serment avec restriction le 23 janv. 1791, et ce serment ne fut pas admis ; c'est pour-

S[t] Michel de Belleau de Liée en lad. parr̄. N.-D. de Courson ; M[e] Gabriel Hémery, pbr̄e du diocèse de Lx ; le s[r] Jean-Baptiste-François Le Cordier, M[e] en chirurgie, demeurant tous quatre à N.-D. de Courson, et autres témoins.

255. — Le 4 janv. 1779, M[e] Louis-François Goubert, curé du Mesnil-Eudes, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, M[e] Laurent-Louis Huet, acolyte, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Germain, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lx, en la maison du père dud. s[r] acolyte. (*V.* **218**).

256. — Le 22 févr. 1779, M[e] Guillaume Testu, pbr̄e du diocèse de Rouen, vicaire de S[t] Georges du Gros-Theil aud. diocèse et M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames religieuses de S[t]-Léger. (*V.* **9**, **149**).

257. — Le 21 janv. 1779, Jean-Baptiste Fouques, maître-perruquier, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s[r] Jean-Baptiste Fouques, (1) acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison appartenant aud. s[r] Fouques, sise parr̄. S[t] Jacques dans le manoir Duhamel, consistant en une cave, boutique et cuisine ayant ouverture sur la rue Basse-Boucherie, et en deux chambres, sur le derrière, donnant sur la cour dud. manoir Duhamel. Fait et passé à l'étude de M[e] Daufresne.

258. — Le 19 janv. 1779, M[e] Jacques-Louis Daufresne, notaire « garde-notte du roy « en la ville, fauxbourgs et banlieue de Lx, demeurant rue aux Fèvres, parr̄. S[t] Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Baptiste-Louis Daufresne, (2) acolyte,

quoi le saint prêtre fut destitué. Il lui fallut partir en exil le 5 sept. 1792. Il se refugia en Angleterre et passa toute la révolution à Londres avec son neveu. Quand il revint, sa paroisse était supprimée ; il desservit la paroisse de Bellouet qui n'était plus qu'une chapelle vicariale. Il y mourut en 1806. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.)*

(1) M[r] J.-B. Fouques, qui avait un oncle appelé aussi Jean-Baptiste Fouques, ne prit les ordres qu'avec de longs interstices. Il fut admis dans le clergé de la Cathédrale n'étant encore que diacre. Il y était officier douze-livres ou petit-vicaire, quand le Chapitre fut supprimé. Alors il se retira sans titre à S[t] Jacques de Lisieux. Il refusa le serment constitutionnel par le motif qu'il n'était pas fonctionnaire public et la municipalité attesta, le 27 janv. 1791, qu'il n'avait accompli aucune fonction depuis la cessation de l'office à la Cathédrale. Il partit pour Londres en 1792 et de là alla s'établir à Winchester. J'ignore à quelle époque il revint en France ; mais en 1813, il fut nommé curé de Mézidon. Il eut pour vicaire dans cette paroisse M[r] Gruyer qui devint plus tard abbé de la Grande Trappe. M[r] Fouques resta plusieurs années atteint de paralysie. Il finit, en 1838, par se retirer à Lisieux, paroisse S[t] Jacques, et y mourut l'année suivante à l'âge de 82 ans. Il était chanoine honoraire de Bayeux. (*Archives du Calvados. —Archives de l'église de Mézidon.—Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) M[r] Daufresne était prêtre habitué à S[t] Jacques de Lx quand la Révolution commença. Il accompagna le curé de cette paroisse pour prêter des premiers le serment schismatique

afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux maisons apppartenant aud. s[r] Daufresne, « situées sur le devant et sur le derrière de lad. rue aux Fèvres, »..... le tout borné ensemble, à l'Est par une allée commune ; à l'Ouest, par la rivière d'Orbec traversant la ville de Lx ; au Sud, par le nommé Grieu ; et au Nord, par lad. rue aux Fèvres. Fait et passé à Lx, en la maison ci-dessus désignée, par le ministère de M[e] Philippe Desgenetez de Bellecour, notaire à Thiberville.

259. — Le 18 févr. 1779, M[e] Pierre Castel, pbrē, M[e] ès-arts en l'Université de Caen et curé, à portion congrue de 500 livres de revenu, de la parr̄. de Touquette, représenté par M[e] Michel-Nicolas Lachey, pbrē, vicaire de S[t] Pierre de Cormeilles, y demeurant au manoir presbytéral, fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de Cormeilles, Ordre de S[t] Benoît de l'ancienne observance, en parlant au concierge de l'abbaye.

260. — Le 18 déc. 1778, M[e] Benoit Laurent, pbrē du diocèse de Rouen, curé de Trémauville aud. diocèse, dans l'exemption de Fécamp, déclare que, le 25 juillet dernier, il avait résigné sad. cure en cour de Rome en faveur de M[e] Charles-Guillaume Fleury, pbrē du diocèse de Rouen ; mais celui-ci ayant refusé d'accepter lad. résignation, il donne une nouvelle procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Nicolas Andrieu, aussi pbrē du diocèse de Rouen, titulaire de la 1[re] portion de la chapelle S[t] Jean-Baptiste en la cathédrale de Lx et vicaire de Limézy aud. diocèse de Rouen ; et led. s[r] Andrieu donne aussi sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape sad. chapelle S[t] Jean-Baptiste en faveur dud. s[r] Laurent et s'engage à servir à celui-ci une rente viagère de 400 livres. Fait et passé à Rouen.

Le 4 janv. 1779, led. s[r] Laurent obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 26 févr. 1779, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s[r] Laurent est mis en possession de la chapelle simple et distributive de S[t] Jean-Baptiste, 1[re] portion, par le ministère de M[r] le doyen. Fait et passé en présence de M[e] Pierre Lefrançois et de M[e] François-Alexandre Lanoë, pbrēs, vicaires de la Cathédrale.

261. — Le 10 mars 1779, M[e] Jacques-Adrien Chanu, pbrē, M[e]

(21 janv. 1791). et il fut élu, au mois de mai suivant, curé constitutionnel de S[t] Martin-de-la-Lieue. Il abdiqua en l'an II l'état ecclésiastique et ne rentra jamais dans le clergé. Les registres de l'évêché de Bayeux contiennent une courte mais sévère appréciation de sa conduite. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.)*

ès-arts en l'Université de Caen, vicaire et sacristain de l'église de Ste Croix de Bernay, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V*. **203**).

262. — Le 9 févr. 1779, la nomination à la cure de St Germain de Fumichon appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Laurent-Marie Chappe, chev^r^, ancien cons^er^ du roy en son grand Conseil et son cons^er^ en la cour des Aides de Paris, et dame Jeanne-Anne Herment, son épouse, dame et patronne de la parr. de Fumichon, demeurant à Paris, rue Geoffroy Lasnier, nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Michel-Louis Haudard, pbre, dernier titulaire, la personne de Mes^re^ Pierre Detoy, pbre du diocèse de Lx, vicaire de Moyaux. Fait et passé à Paris.

Le 25 févr. 1779, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Detoy la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r^ Detoy (1) prend possession de la cure de Fumichon, en présence de Me Pierre Lespron, pbre, doyen et curé de Moyaux ; Me Jean Guerrier, pbre, desservant lad. parr. de Fumichon, et autres témoins.

263. — Le 22 sept. 1770, Jean-Baptiste-François Vitard, fils de Richard et de Jeanne Gost, de la parr. de St Nicolas de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 2 avril 1778, led. s^r^ Vitard, pbre, âgé de 28 ans, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 27 juin 1778, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez, et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 3 mars 1779, le s^r^ Vitard, vicaire de N.-D. de Gouttières, diocèse d'Evreux, fait signifier par procureur ses noms et grades aux relig^x^ de St Evroult, en parlant à Nicolas Nicolle, leur portier et jardinier, trouvé dans l'intérieur de l'abbaye.

264. — Le 25 janv. 1779, la nomination à la cure de St Pierre des Essarts appartenant au seig^r^ abbé de St Evroult, le seig^r^ évêque de

(1) M. Detoy prêta serment avec restrictions à la constitution civile du clergé le 30 janvier 1791 ; mais ce serment ne fut pas admis et la cure de Fumichon lui fut enlevée. Il se retira à Rouen où il sejourna environ vingt mois et y mourut au commencement de l'année 1793. *(Archives du Calvados.)*

Lx, en vertu de la délégation à lui donnée par le seigr évêque de Rennes, abbé de St Evroult, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Louis Vattier, pbre, dernier titulaire, décédé dans le présent mois réservé aux gradués, la personne de Me Etienne Duchesne, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen et précédemment vicaire de St Martin-de-Mailloc. (*V.* **143**, **313**).

Le 3 mars 1779, led. sr Duchesne (1), prend possession de la cure des Essarts, en présence de Me Jean-Baptiste Moisy, pbre, desservant lad. parr. ; Me Thomas Le Benardel, pbre, curé de Tordouet, et autres témoins.

265. — Le 8 mars 1779, Me Nicolas Després, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain de l'hôpital de Vimoutiers, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **147**).

266. — Le 11 mars 1779, Me Joseph-Philippe Le Monnier de la Haitrée, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fervaques, y demeurant au manoir presbytéral, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Beaumont-en-Auge. (*V.* **196**).

267. — Le 31 déc. 1778, Guillaume-Thomas-François Havas, bourgeois de Pontaudemer, y demeurant parr. St Ouen, quartier du Pilori, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles-Constant Havas, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean-René-Louis Eudes, avocat au bailliage de Pontaudemer, y demeurant rue aux Juifs, parr. St Ouen ; par Me Robert-Jacques Pupin, acolyte, demeurant parr. St Ouen, quartier d'Entre-Deux ; et par Me Joseph-Jean Le Bret, premier huissier-audiencier aud. bailliage, demeurant Grande-Rue, parr. St Ouen. Fait et passé à Pontaudemer, en l'étude de Me Jean-François Normand, notaire.

Led. sr acolyte, fils dud. sr Havas et de dame Magdeleine-Elisabeth Eudes, était né en la parr. de St Germain de Pontaudemer.

268. — Le 16 janv. 1779, François Guerard, laboureur, demeurant à Epréville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Louis Tréfouel, acolyte de la parr. du Favril, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jacques-Jean-Baptiste-Robert Tréfouel, pbre, originaire du Favril, vicaire d'Hermival, et autres cautions. Fait et passé à Lx.

(1) M. Duchesne, né au Mesnil-Bacley en 1738, prêta le serment schismatique en 1791 et resta curé constitutionnel des Essarts. Il se retira au Sap en l'an II et y passa le reste de la Révolution, prêtant tous les serments qu'on lui demanda. Après le Concordat, il revint curé des Essarts et y mourut en 1812. (*Archives de l'Orne.* — Ordo *de Séez.*)

269. — Le 18 févr. 1779. M. Jacques-François Mutel, Esc^{r}, s^{r} de Boucheville, cons^{er} du roy, auditeur à la cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, demeurant à Rouen, rue des Carmes, parr. S^{t} Lo, constitue 150 livres de rente en faveur de Me André-Michel Lalande, acolyte de Ste Croix de Bernay, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente hypothéquée sur des terres situées au faubourg de Boucheville, ville de Bernay, fut encore garantie par dame Marie-Françoise Chaignon, Vve de Me André Le Carpentier, avocat, et par dame Suzanne-Catherine de St Gabriel, Vve du s^{r} Jacques Letard, toutes deux demeurant en lad. ville, parr. Ste Croix.

Led. s^{r} acolyte fut représenté dans cet acte par son père, le s^{r} Jacques Lalande, boulanger, demeurant aussi en lad. parr. Ste Croix.

270. — Le 15 mars 1779, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Félix Troussel, demeurant en la ville de Magny-en-Vexin, diocèse de Rouen, fils de Me Jacques Troussel et de dame Jeanne-Françoise Osmont, de la parr. de Pont-l'Evêque, d'une part, et d^{lle} Charlotte-Antoinette-Germaine de Coursy, fille mineure de feu Me Louis-Charles-Germain de Coursy, avocat, et de dame Charlotte-Ignace Guillemin Duval de St Eugène, de lad. parr. de Magny.

271. — Le 16 mars 1779, dispense de bans pour le mariage entre Alexis-Joseph Bouillerot de Marsanne, fils de feu Alexis-Jean-Baptiste et de feue dame Marie-Thérèse Fouques de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay et demeurant en celle de Ste Croix, d'une part, et d^{lle} Jeanne Palatte, fille mineure de feu Mes^{re} Jean-Gédéon Palatte, Esc^{r}, et de dame Charlotte-Françoise Cornuneau, de la parr. de St Eustache de Paris.

272. — Le 16 juin 1778, dame Marie-Magdeleine Lefrançois de Billy, Vve de Mes^{re} Charles-Jacques de la Houssaye, chev^{r}, seig^{r} de Samesle, du Plessis et autres lieux, demeurant en sa terre, parr. de Morsan, et se trouvant présentement malade en son lit, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Lecompte, acolyte de la parr. de St Victor-d'Epine, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par le s^{r} Jean Lecompte, laboureur, père dud. s^{r} acolyte, demeurant à St Victor, et par le s^{r} Charles-Gabriel Hurel, greffier au grenier à sel de Bernay, demeurant à Plainville. Fait et passé à Morsan, au domicile de lad. dame constituante, en présence de Me Robert Desfrieches, curé de Morsan, et de Me Robert Desfrieches, curé de Morsan, et de Me Pierre La Bigne, vicaire de St Victor.

Led. s^{r} acolyte était fils dud. s^{r} Jean Lecompte et de Marguerite Duval.

273. — Le 27 décembre 1778, Antoine Pépin, laboureur, demeurant en la parr. de Noards, constitue 150 livres de rente en faveur de

son fils, Me Jean-Baptiste Pépin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Noards en la maison dud. sr constituant, par le ministère de Me Marc-Théodose Quesney, notaire à Lieurey.

Led. sr acolyte, absent, fut représenté dans cet acte par Antoine Pépin, son frère, demeurant aussi à Noards.

274. — Le 25 décembre 1778, jean Bénard, marchand, demeurant à Ste Marguerite-des-Loges, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-Gabriel Bénard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Jean-Baptiste Bénard et par Elie Bénard, marchands, frères dud. sr acolyte et demeurant aussi en lad. parr. St Jacques, et de François Doisy, maitre d'école, demeurant au bourg de Livarot.

Le sr acolyte était fils unique dud. sr Jean Bénard et de feue Marie-Charlotte Lepetit.

275. — Le 5 janv. 1779, Jean Mabire, marchand-laboureur, demeurant à St Germain-la-Campagne, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François Levillain (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec.

276. — Le 23 déc. 1778, Charles Féron, marchand et laboureur, demeurant à St Grégoire-du-Vièvre, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles-Louis Féron (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à St Georges-du-Vièvre, en l'étude de Me Georges-Simon Harou, notaire.

277. — Le 29 déc. 1778, Pierre Quesney, marchand, demeurant à Beuzeville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Quesney, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par le sr Pierre Cardon, chirurgien, demeurant à Beuzeville, et autres cautions.

278 — Le 9 févr. 1779, Joseph Labbé, marchand, demeurant à Fontaine-la-Louvet, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils,

(1) Mr Levillain prêta le serment schismatique en 1791 et fut élu curé constitutionnel de Bellouet. En l'an II, il cessa ses fonctions et revint dans sa famille à St Germain-la-Campagne : il y touchait la pension des curés assermentés. Après la Révolution, il rétracta ses serments et fit sa soumission à l'évêque d'Evreux. Cependant en 1806, il était toujours sans fonctions à St Germain, Il desservit à cette époque la paroisse vacante de St Vincent-du Boulay. Il en fut nommé titulaire et il y mourut le 25 mars 1838, à l'âge de 85 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Eure. — Archives de la mairie de St Vincent. —* Ordo *d'Evreux*.)

(2) M. Féron, né en 1754, prêta serment en 1791 et fut élu curé constitutionnel de Neuville-sur-Authou. En l'an II, ayant renoncé à l'état ecclésiastique et remis ses lettres de prêtrise le 28 germinal, il continua de résider à Neuville et y toucha la pension des curés assermentés. Il se rétracta après la Révolution et mourut curé de St Grégoire-du-Vièvre le 3 mars 1826, à l'âge de 72 ans. (*Archives de l'Eure. —* Ordo *d'Evreux*).

Me Michel-Thomas Labbé (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, étant au séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par son frère, Joseph Labbé, marchand, demeurant en la '. parr. de Fontaine. — Fait et passé à l'Hôtellerie, en l'étude de Me Philippe Desgenetez de Bellecour, notaire.

279. — Le 16 mars 1779, Me Louis Chrétien, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant depuis plusieurs années à Caen, rue Neuve, parr. St Pierre, et représenté par Jacques-Pierre Le Bailly, bachelier en droit, demeurant à Lx, rue Basse-Boucherie, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Beaumont-en-Auge, et à ceux de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames religieuses de St Léger.(*V*. **46**, **188**).

280. — Le 4 janv. 1779, Guillaume Poret du Longval, marchand, bourgeois de Lx, y demeurant, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Marette (2), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un tènement de maisons appartenant aud. sr constituant, situé à Lx, parr. St Jacques, rue Grand'Rue, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville. Fait et passé en l'étude de Me Jacques-Louis Daufresne, notaire à Lx.

281. — Le 16 mars 1779, Me Louis-Félix Yvart, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr. de St Pierre d'Aumale, aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **79**, **172**).

282. — Le 24 déc. 1778, Jean-Baptiste-Jacques Leconte, marchand, demeurant à Quetteville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Vastel (3), acolyte de la parr. de St André-d'Hébertot,

(1) M. Ml-Th. Labbé se trouvait, en 1791, vicaire de Tourville-la-Forêt. Ayant refusé de prêter le serment schismatique, il lui fallut quitter la paroisse. Il se retira d'abord à Rouen, cours de Paris ; mais il fut bientôt forcé de quitter la France. Il passa en Angleterre et se refugia à Londres. J'ignore ce qu'il fit immédiatement après la Révolution. Il fut nommé curé de Folleville en 1809 et y mourut le 9 janvier 1851, à l'âge de 94 ans. (*Archives de la mairie de Tourville-la-Forêt. — Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux*.)

(2) M. Marette était, en 1791, chapelain de l'abbaye de Fécamp. Il ne voulut pas prêter le serment de Liberté et Egalité et fut obligé de partir pour l'exil. Il se refugia à Londres.

(3) M. P. Vastel, né en 1753, entra de bonne heure dans les ordres sacrés. Il fut nommé titulaire de la chapelle St Sauveur, près Honfleur, et remplit en même temps les fonctions de précepteur des enfants de M. de Brèvedent au château d'Ablon. Quand la Révolution se déchaîna contre le clergé, il refusa toute espèce de serments. Il « parvint d'abord sans quitter la France, à se soustraire aux terribles conséquences de cette détermination. On le vit tour à tour homme de loi, ouvrier, réquisitionnaire, et officier de cavalerie. Plus tard profitant du séjour de son corps en Allemagne, il se réfugia en Pologne où il retrouva et perdit bientôt son frère », prêtre réfractaire comme lui. « Apres le Concordat en 1801, il rentra en France et se fixa a Honfleur. Il y fonda une maison d'éducation qui prospéra sous sa sage direction et fut bientôt érigée en collège secondaire. Peu d'hommes ont porté plus

afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Jacques et Robert Vastel, frères, laboureurs, cousins dud. s[r] acolyte, demeurant en lad. parr. d'Hébertot. Fait et passé à Honfleur, en l'étude de M[e] Guillaume-Noël Mallet, notaire royal.

283. — Le 5 janv. 1779, Eustache Desplanches, laboureur, demeurant à Orville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Germain-Jacques-Eustache Desplanches, (1) acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Sap, en l'étude de M[e] Pierre Fleury, notaire.

Led. s[r] acolyte était né au Sap. Se trouvant alors au séminaire de Lx, il fut représenté dans cet acte par Claude-Alexandre Desplanches, son frère, demeurant à Réville.

284. — Le 19 mars 1779, M[e] Jean-Jacques-Michel-Thomas Burot, pbre du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant au château de S[t] Pierre-du-Châtel, diocèse de Lisieux, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] abbé de Grestain et aux dames de de S[t] Léger de Préaux. (*V.* **243**.)

285. — Le 12 févr. 1779, Jacques Theribout, marchand, et son épouse, Marie-Anne Dufour, précédemment veuve de François Guilbert, demeurant à S[t] Germain-d'Aulnay, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] François Guilbert (2) acolyte, fils de lad. Dufour, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s[r] acolyte fut remplacé dans cet acte par son frère, Jacques

loin le goût de l'étude et il n'était étranger à aucune science ». Il publia plusieurs ouvrages sur différents sujets. En 1829 il fut nommé chapelain de N.-D. de Grâce, et c'est sur cette colline bénie, aux pieds de la Madone chère aux marins qu'il termina sa vie si agitée ; il mourut le 29 avril 1839, à l'âge de 88 ans. (*Archives de l'évêché de Bayeux. — Semaine religieuse de Bx.* 1872.)

(1) M[r] G.-J.-E. Desplanches, prêtre habitué au Sap en 1791, prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de S[t] Germain-d'Aunay. En l'an II il cessa toutes les fonctions ecclésiastiques. Il avait toujours été patriote exalté, favorable aux idées les plus avancées. Il resta dans la paroisse et après la Révolution il ne rétracta pas immédiatement ses serments. A l'époque où M. Le Gallois écrivait ses notes, Desplanches continuait de résider à S[t] Germain-d'Aunay avec un abbé Leprestre, autre jureur. Ils se montraient toujours schismatiques ardents et occasionnaient des troubles contre le curé de la paroisse Cependant il vint un moment où M. Desplanches, enfin touché de la grâce de Dieu, revint à ses devoirs. Il passa dans le diocèse d'Evreux et fit sa rétractation. Il mourut curé de la Goulafrière le 5 févr. 1836, à l'âge de 78 ans. (*Archives de l'Orne. — Notes de M. Le Gallois. —* Ordo *d'Evreux.*)

(2) M. Guilbert, vicaire de Bazoques en 1791, prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Fontaine-la-Louvet. Mais sa conscience n'était pas tranquille. Il refusa cette cure en disant que les circonstances étaient trop délicates pour lui permettre de l'accepter. Il ne tarda pas à rétracter son serment : il avait alors 34 ans. Il partit pour l'Angleterre, le 8 septembre 1792. et s'arrêta à Gosport où il se logea chez James Harris, rue Thorth Cross. Il revint en France après le Concordat et s'attacha au diocèse d'Evreux. Il fut nommé curé de Giverville et 1803 et y mourut le 11 mai 1819, à l'âge de 59 ans. Il était originaire de S[t] Germain-d'Aunay. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux.*)

Guilbert, marchand, demeurant en lad. parr̄. de St Germain-d'Aulnay.

286. — Le 12 févr. 1779, Mesre Jacques-François-Ives Deshayes de Marcère, chevr, seigr du Mesnil-Renard et autres lieux, demeurant à St Germain-d'Aulnay, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Charles-Michel Motte, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à St Germein-d'Aulnay, en la maison de Mr de Marcère.

287. — Le 28 décembre 1778, François-Guillaume Rabel, marchand, demeurant à St André-d'Hébertot, constitue 150 livres de rente en faveur de Louis-François Vastel (1), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Jacques et Robert Vastel, frères, laboureurs, demeurant aud. lieu d'Hébertot. Fait et passé à Honfleur, en l'étude de Me Guillaume-Noël Mallet, notaire.

Les srs Jacques et Robert Vastel étaient cousins dud. sr acolyte.

288. — Le 5 févr. 1779, Jean Carême, marchand, demeurant à St Gatien-des-Bois, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Bréavoine (2), acolyte de la parr̄. de Gonneville-sur-Honfleur, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente, hypothéquée sur une ferme nommée le Lieu Conte, appartenant aud. sr constituant et sise à St Gatien, près la forêt, est encore garantie par Louis Bréavoine et Gilles Bréard, laboureurs, demeurant à Fourneville.

Led. sr acolyte absent fut représenté par son frère, Thomas Bréavoine, laboureur, demeurant aussi à Gonneville.

289. — Le 18 févr. 1779, Jean Le Couturier, marchand, demeurant à Godisson, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Charles-Richard Douley, acolyte de la parr̄. de Marmouillé, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Merlerault, en l'étude de Me Antoine-Jacques-Louis Egasse, notaire.

290. — Le 5 mars 1779, Jacques Daupley, marchand, demeurant

(1) Mr L.-F. Vastel, frère de l'abbé P. Vastel, avait rempli les fonctions de vicaire dans plusieurs paroisses des environs d'Honfleur et se trouvait au même titre à Ste Catherine en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et se retira en 1792, à Rouen, rue St Patrice, 21 ; il avait alors 35 ans. Il ne tarda pas à partir pour l'exil. Il se refugia d'abord à Gand, puis se dirigea vers l'Allemagne et la Hongrie, forcé de reculer à mesure que les armées françaises gagnaient du terrain. Il se trouvait en Pologne, à bout de forces, miné par les privations, les fatigues et la maladie, quand il rencontra son frère. C'était la Providence qui le lui envoyait pour lui fermer les yeux. Il mourut en effet à cette époque sur la terre étrangère. (*Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Semaine religieuse de Bx. 1872.*)

(2) Mr Bréavoine, vicaire d'Equainville, refusa en 1791 de prêter le serment constitutionnel et dut, l'année suivante, partir pour l'Angleterre. Il se refugia à Gosport chez John Murch, South Street. Après le Concordat il revint en France et rentra au Havre, le 9 juin 1802. Il fut nommé curé de Fourneville et y mourut en 1807. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Revue Cath. de Normandie*, juillet 1892. — Ordo *de Bx.*)

à Echauffour, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Noël Baudoire, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Merlerault.

Led. sr acolyte absent fut représenté par Barbe Emengard, sa mère. (*V.* **30**).

291. — Le 19 mars 1779, Me Adrien Hébert, avocat en parlement de Paris, demeurant à Honfleur, rue des Logettes, parr. Ste Catherine (1), constitue 150 livres de rente en faveur du sr Pierre-Jean-Baptiste Le Roy, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre en labour nommée les Crottes, située à Hennequeville et appartenant aud. sr Hébert. Cette pièce de terre était bornée des deux côtés par la commune de Hennequeville, nommée la commune de Haut ; d'un bout, vers le nord, la même commune ; d'autre bout, le chemin des Brières tendant à l'église de Hennequeville. Fait et passé à Touques, en l'étude de Me Jean Fresnel, notaire.

Led. sr acolyte, fils de feu Pierre Le Roy et de feue Françoise Lepecq, fut représenté dans cet acte par Jacques Le Roy, son cousin, demeurant à Tourgéville. — Pierre-Jean-Baptiste Le Roy était-il aussi originaire de Tourgéville ? C'est ce que n'indiquent pas les Insinuations.

292. — Le 17 mars 1779, Me Marin-Jean Leseigneur, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie et professeur septennaire en lad. Université, demeurant au collège de Lx, à Paris, rue St Jean-de-Beauvais, et représenté par Me Pierre Lefrançois, vicaire de Rays en la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de lad. ville de Lx. (*V.* **48**, **177**).

293. — Le 17 mars 1779, Me Nicolas De Laperelle, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en la cathédrale de Lx, demeurant parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **49**, **151**).

294. — Le 17 mars 1779, Me Robert Godin, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Villers-en-Ouche, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **122**, **168**,)

295. — Le 17 mars 1779, Me Jacques Coignard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire de St Nicolas des Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **50**, **152**.)

296. — Le 22 mars 1779, Me Jean Manson, pbre, Me ès-arts en

(1) Mr Hébert avait aussi son habitation à Hennequeville. Car dans la procuration donnée, le 13 mars 1779, devant le notaire de Touques, par le sr Leroy, acolyte, pour se faire représenter à l'acte de constitution de rente, Mr Hébert est désigné comme résidant à Hennequeville.

l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de Courson, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **40**, **179**.)

297. — Le 22 mars 1779, Me Michel-François Bardel, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Orbec, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **47**, **170**.)

298. — Le 22 mars 1779, Me Nicolas Maignen, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bazoques, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, aux religieux de Bernay et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger. (*V.* **55**, **160**, **189**.)

299. — Le 23 mars 1779, Me François Letournel, pbr̃e, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant aud. Hôtel-Dieu, parr̃. de Vaucelles, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **58**, **178**.)

300. — Le 23 mars 1779, Me Jean-Robert Deschamps du Mesnil (1), pbr̃e du diocèse de Lx, M^e ès-arts et bachelier en théologie de l'Université de Caen, habitué en la parr̃. St Paul de Paris, demeurant en la communauté des prêtres de la même parr̃., fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **146**.)

301. — Le 23 mars 1779, Me Jean-François Morand, pbr̃e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Noyers aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **45**, **187**,)

302. — Le 27 mars 1779, Me Charles Girette, pbr̃e, M^e ès-arts en en l'Université de Caen, vicaire de Quetteville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r abbé de Grestain. (*V.* **150**, **335**.)

303. — Le 27 mars 1779, Me Pierre Huet, pbr̃e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Germain de Flers, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **44**, **176**.)

304. — Le 27 mars 1779, Me Thomas Josse, pbr̃e du diocèse de Noyon, M^e et licencié ès-arts en l'Université de Poitiers, demeurant dans la maîtrise de lad. ville de Poitiers, et représenté par Me Charles-François Locquet (2), clerc tonsuré du diocèse d'Arras, maître de

(1) C'est la dernière signification de grades que nous trouverons faite par M. Deschamps. Il fut nommé vers cette époque curé de Savigny-sur-Orge au diocèse de Paris. Quand arriva la Révolution, il quitta sa paroisse et vint se fixer à Hermival, près Lisieux. Le 23 janvier 1791, il y prêta sans restriction le serment à la Constitution civile du clergé. Il fut nommé vicaire épiscopal de Fauchet, évêque du Calvados, et touchait en cette qualité, le 9 frimaire an VIII, une pension de 2,000 livres. *(Archives du Calvados)*.

(2) Mr Locquet, simple tonsuré, resta à Lisieux pendant la Révolution, recevant une pension de l'Etat comme ancien directeur de la maîtrise de le Cathédrale. *(Liste des pensionnés de Lx.)*

musique en la cathédrale de Lx, demeurant en la maison de la maîtrise de lad. Eglise, parr̄. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **56**, **185**.)

305. — Le 30 mars 1779, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait réiterer ses noms et grades au seigr évêque de Lx, en parlant à François Moret, son suisse, trouvé dans le logement du portier du palais épiscopal (*V.* **42**, **145**.)

306. — Le 22 mars 1779, la nomination à la cure de N.-D. de Lessard appartenant au seigr du lieu, haute et puissante dame Marie-Thérèse de Prie, épouse civilement séparée de haut et puissant seigr Pierre-Jean-Marie Le Jeune de Créqui, baron de Créquy, capitaine au régiment de Vivarais-infanterie, agissant en vertu d'arrangements avec M. le marquis de Prie, son frère, passés à Lx devant Me Daufresne, le 11 oct. 1776, nomme à lad. cure de Lessard, vacante par la mort de Me Louis Levillain, dernier titulaire, la personne de Me Louis-André Lorieult, pbr̄e du diocèse de Lx. Fait et passé aud. lieu de Lx, en la maison canoniale de Mr de la Cauvinière, rue du Bouteiller, parr̄. St Germain, demeure de mad. dame baronne de Créquy, en présence de Me Pierre-Paul Mourier, diacre, demeurant à Norolles, et d'Etienne Darboy, lieutenant de la communauté des maîtres-perruquiers de la ville de Lx, y demeurant parr̄. St Germain.

Le 24 mars 1779, le seigr évêque donne aud. sr Lorieult la collation dud. bénéfice.

Le 31 mars 1779. le sr Lorieult prend possession de la cure de Lessard, en présence de Mesre Etienne-François-Ignace de Gruel, pbr̄e, chanoine-trésorier de la Cathédrale, demeurant parr̄. St Germain de Lx ; Me Philippe Fleuriot, pbr̄e, demeurant en la parr̄. des Monceaux ; Me Charles Delafosse, pbr̄e, desservant la parr̄. de Lessard ; Mesre François-Henry-Louis de Bonnechose, demeurant aud. lieu de Lessard.

307. — Le 2 avril 1779, Me Simon-Pierre Ledanois, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Rumesnil, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr abbé de Grestain. (*V.* **124**, **180**.)

308. — Le 2 avril 1779, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D de la Couture de Bernay, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de Bernay. (*V.* **43**, **130**, **183**.)

309. — Le 2 avril 1779, Me Jean-Jacques-François Deshayes, pbr̄e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, ancien doyen de la faculté des Arts, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen, professeur septennaire au collège du Bois, demeurant en lad. ville, rue des Carmes, parr̄. St Jean, fait réitérer

par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **52**, **173**).

310. — Le 2 avril 1779, Me Etienne-Philippe Lecorney, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à la communauté des prêtres de la parr̄. St Roch de Paris, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **15**, **184**.)

311. — Le 20 mars 1779, Louis-Charles de Grieu, fils de Charles et de Marie-Charlotte Porée, de la parr̄. de St Benoist-d'Hébertot, reçoit la tonsure à Lx.

312. — Le 24 sept. 1774, Jean-Michel Pellerin, fils de Pierre-François et de Marie-Jeanne Loutreuil, du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit à Beauvais la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **73**).

Le 3 août 1778, led. s^r Pellerin des Fondis, sous-diacre du diocèse de Lx, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 7 oct. 1778, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx et autres lieux.

Le 7 avril 1779, le s^r Pellerin, diacre, demeurant à Paris, rue Férou, au petit séminaire de St Sulpice, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et aud. Chapitre de Lx.

313. — Le 24 oct. 1778, Me Jean-Baptiste-François Lefebvre, pbr̄e, curé de St Martin de Coulmer, « gisant au lit, malade, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape, en faveur de Me Pierre Droulin, vicaire de lad. parr̄. Il se réserve toutefois une pension viagère de 350 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice dont il a été titulaire pendant 36 ans environ. Il retient de plus une partie du presbytère et de ses dépendances. Fait et passé au manoir presbytéral de Coulmer, en présence de Michel-Claude Deshayes, M^e en chirurgie, demeurant au bourg de Gacé, et autres témoins.

Le 30 oct. 1778, la nomination à la cure de Coulmer appartenant au seig^r évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéficc, vacant par la mort dud. s^r Lefebvre, la personne de Me Etienne Duchesne, pbr̄e de ce diocèse, M^e ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **143**, **264**.)

Le 12 nov. 1778, led. s^r Droulin obtient en cour de Rome des lettres de provision du même bénéfice, en conséquence de la résignation du s^r Lefebvre.

Le 26 février 1779, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 12 avril 1779, le s[r] Droulin (1), prend possession de la cure de Coulmer, en présence de quatre témoins habitant la parr̄.

314. — Le 3 nov. 1778, M[e] Pierre-Philippe Champelle, pbr̄e, curé de S[t] Aubin de Canapville et, depuis, pourvu de la cure de S[t] Pierre de Courson, demeurant en son manoir de Canapville, donne sa procuration pour résigner la cure dud. lieu de Canapville entre les mains du seig[r] évêque de Lx auquel il appartient d'y pourvoir. Fait et passé à Lx, en l'étude de M[e] Jacques Delivet, avocat, seul notaire royal-apostolique, en présence de M[e] Louis Le Noir, bachelier en droit, demeurant parr̄. S[t] Germain, et autres témoins.

Le même jour, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, ainsi vacant, la personne de M[e] François Salerne, pbr̄e de ce diocèse.

Le 12 avril 1779, led. s[r] Salerne prend possession de la cure de Canapville, en présence de M[e] Jean Montoure, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et plusieurs autres témoins.

315. — Le 4 nov. 1778, M[e] Richard Dellevaïde, pbr̄e, curé de S[t] Sulpice de Graimbouville, « incommodé par intervalles de tremblements à la main droite et marchant difficilement ; jouissant au surplus d'une santé passable, » donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de M[e] Jean-Baptiste Hachet, pbr̄e, du diocèse de Lx, (parr̄. du Sap), et vicaire dud. lieu de Graimbouville. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances et une pension viagère de 600 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant plus de 32 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Boulleville, en présence de M[e] Jean-Baptiste De la Croix, ancien curé, et de M[e] François Bellenger, curé actuel dud. lieu.

Le 24 nov. 1778, led. s[r] Hachet obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 14 avril 1779, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 25 avril 1779, le s[r] Hachet (2) prend possession de la cure de

(1) M. Droulin, originaire de S[t] Evroult-de-Montfort, était encore curé de Coulmer en 1791. Il prêta le serment schismatique et resta dans sa paroisse en qualité de curé constitutionnel. Après qu'en 1792, il eut remis à la mairie les registres de Catholicité, il fut nommé officier public afin de continuer à enregistrer les actes de l'Etat civil. Il le fit jusqu'au 19 juillet 1793 ; puis à cette époque, il disparut sans que nous ayons pu retrouver de lui la moindre trace dans le pays de Gacé et des environs. (*Archives de la Mairie de Coulmer.*)

(2) M. Hachet, né le 19 juin 1746, prêta serment à la Constitution civile du clergé et resta curé constitutionnel de Graimbouville. Il y passa toute la Révolution recevant la pension faite aux curés assermentés. Il mourut curé de Foulbec le 1[er] oct. 1813, à l'âge de 67 ans passés. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux*).

Graimbouville, en présence dud. s^{r} Dillevaïde, dernier titulaire, et dud. s^{r} Bellenger, curé de Boulleville, et autres témoins.

316. — Le 12 févr. 1779, la nomination à la chapelle Ste Catherine en la Cathédrale appartenant au seig^{r} de Combray, noble dame Rose-Françoise de Parey, Vve de Mes^{re} Nicolas-Auguste de Baudran, dame et patronne de Norolles et de lad. chapelle Ste Catherine, nomme à icelle chapelle, vacante par la mort de Me François Salerne, décédé le 9 de ce mois, la personne de Me François Goubin, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de St Regnobert de Fauguernon. Fait au château de Combray.

Le 19 févr. 1779, Mr de la Baume, vicaire général du seig^{r} évêque, donne aud. s^{r} Goubin la collation dud. bénéfice.

Le 24 avril 1779, le s^{r} Goubin est mis en possession de la chapelle distributive de Ste Catherine par le ministère de M^{r} le doyen.

317. — Le 16 avril 1779, discrète personne, Fr. Thomas-François Ecalard, pbr̄e, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré de l'étroite observance, prieur-curé de Grainville-sur-Ry, diocèse de Rouen, et, depuis, pourvu du prieuré-cure de St Ouen de Brocottes, diocèse de Lx, demeurant au manoir presbytéral de Grainville, remet purement et simplement led. bénéfice de Brocottes entre les mains du seig^{r} évêque de Lx, pour qu'il y soit pourvu par le patron présentateur. Fait et passé à Rouen, en l'étude du notaire apostolique. (*V.* **251**).

Le lendemain, la nomination aud. prieuré-cure appartenant au seig^{r} abbé de Belle-Etoile, Mes^{re} Pierre de Rualent, pbr̄e, archidiacre de la cathédrale de Coutances, abbé commendataire de l'abbaye de Belle-Etoile, prieur commendataire de St Gilles de Pontaudemer, conseiller au parlement de Normandie, demeurant à Ronen, en son hôtel, rue Beauvoisine, parr̄. St Laurent, nomme la personne de Fr. Jacques Moulinet, pbr̄e, chanoine régulier dud. ordre, procureur de l'abbaye de Belle-Etoile. Fait et passé à Rouen, en l'hôtel dud. seig^{r}.

Le 30 avril 1779, le seig^{r} évêque de Lx donne aud. s^{r} Moulinet la collation dud. bénéfice.

Le 2 mai 1779, le s^{r} Moulinet (1) prend possession de la cure de Brocottes, en présence de quatre habitants de la parr̄.

318. — Le 5 mars 1779, Mre Etienne Cassel, pbr̄e du diocèse de Lx, chanoine-chèvecier et curé de l'église royale, collégiale et paroissiale de N.-D. de Poissy, diocèse de Chartres, et prieur commendataire du prieuré simple et régulier de St Christophe de Firfol, demeu-

(1) Mr Moulinet prêta, le 26 janvier 1791, le serment schismatique et resta curé constitutionnel de Brocottes. Le 22 nivôse an II, la municipalité de Beuvron atteste que le s^{r} Moulinet, âgé de 61 ans, a résidé constamment dans son presbytere depuis 15 ans jusqu'à ce jour. (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Beuvron.*)

rant à Poissy et se trouvant présentement à Paris, rue des Rosiers, quartier S[t] Germain-des-Prés, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de « M[re] François-Jacques de Narbonne, pbre du diocèse de Cahors, vicaire général du diocèse d'Evreux, archidiacre du Neubourg en la cathédrale d'Evreux et titulaire de l'un des huit canonicats et prébendes de l'ancienne fondation d'Angerville en lad. cathédrale » ; et led. s[r] de Narbonne donne aussi sa procuration pour résigner sesd. canonicat et prébende en faveur dud. s[r] Cassel, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Paris, en l'étude de M[e] Dosne, notaire au Châtelet.

Le 22 mars 1779, led. s[r] de Narbonne obtient en cour de Rome des lettres de provision du prieuré de Firfol.

Le 21 avril 1779, le s[r] de Narbonne prend possession dud. bénéfice avec toutes les cérémonies accoutumées, en présence de quatre témoins.

Le 26 oct. 1727, Etienne Cassel, fils de Jean et d'Anne Sauvalle, de la parr. de Vimoutiers, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

319. — Le 22 juill. 1774, M[e] Claude-Philippe Tallon, clerc tonsuré de Pontaudemer, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1778, led. s[r] Tallon, diacre, âgé de 27 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Orléans, Soissons, Blois, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur les collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 5 mai 1779, le s[r] Tallon, pbre, originaire de Pontaudemer, parr. S[t] Ouen, actuellement l'un des vicaires de Broglie et représenté par son oncle, le s[r] Jacques Tallon, bourgeois de Pontaudemer, y demeurant, rue des Carmes, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux. (*V.* **239**, **245**, **329**.)

320. — Le 25 mai 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Charles-Marie-Balthazard Sezille de Bezancourt, fils de feu Mes[re] Balthazard-Mathieu-Bonaventure Sezille, Esc[r], seig[r] de Bessancourt, et de dame Marie-Catherine-Martine de Fontaine, de la parr. de S[t] Hilaire, diocèse de Noyon, d'une part, et dem[lle] Cécile-Victoire de Gouhier, fille mineure de Mes[re] Jules-Armand de Gouhier et de Marie-Marguerite Cailletot, de la parr. de Guerquesalles.

321. — Le 2 mars 1779, M[e] Jean Busnel, pbre, curé de Bouttemont, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Baptiste-François Busnel (1), acolyte de la parr. de Rocques, afin qu'il puisse

(1) M[r] Busnel, né à Roques le 30 sept. 1757, était vicaire de S[t] Désir quand la Révolution commença. Le 22 janvier 1791, il prêta solennellement le serment schismatique et, au mois

parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie sur deux pièces de terre en herbe, situées à Roques et appartenant aud. s[r] curé. La 1[re] se nommait les Champs de Blanquen (?) et la 2[e], le Movaudon (?). Fait et passé à Bouttemont, au manoir presbytéral par le ministère de M[e] André-Adrien Piquot, notaire au Breuil, et en présence de M[e] Jean Rebut, curé de Roques, et de M[e] Jean-Pierre Delamare, son vicaire.

322. — Le 31 oct. 1734, Pierre-Louis Le Roy, fils d'Antoine et de Marie Mare, de la parr̄. de S[t] Georges de Pontchardon, reçoit la tousure et les ordres mineurs.

323. — Le 25 juillet 1775, Sylvestre Gallot, originaire de la ville de Lx, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 24 févr. 1779, led. s[r] Gallot, pbr̄e, âgé de 23 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 29 mai 1779, le s[r] Gallot, pbr̄e, vicaire de Drucourt, ayant élu domicile en la maison de son père, Jean Gallot, marchand, demeurant à Lx, rue Basse-Boucherie, parr̄. S[t] Jacques, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

324. — Le 15 mars 1779, M[e] Jean-Baptiste Gondouin, pbr̄e, curé de Cresseveulle, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Michel Vasseur, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et du jardin et une pension viagère de 400 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant trente-sept ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Cresseveulle.

Le 5 avril 1779, led. s[r] Vasseur obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 10 juin 1779, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

de mai suivant, il fut élu curé constitutionnel de S[t] Germain de Lisieux. Il transporta le culte de l'église S[t] Germain dans « la ci-devant cathédrale de S[t] Pierre de Lisieux », qui devint ainsi église paroissiale. Pendant la Révolution M. Busnel se soumit à tout ce qu'on lui demanda et prêta tous les serments. Il les rétracta après le Concordat et fit alors sa soumission à l'évêque de Bayeux. Il resta à S[t] Pierre jusqu'à sa mort en qualité de prêtre habitué. « C'était un prêtre capable, mais faible de santé, nous disent les registres de l'évêché de Bx. Il était approuvé pour entendre les confessions ; mais il ne voulut jamais accepter aucune place. » Pour expier son intrusion, il se condamna à n'être jamais rien dans cette Eglise où son ambition l'avait mis au premier rang. Il mourut en 1833, à l'âge de 76 ans. (*Archives du Calvados.* — *Archives de l'évêche de Bayeux.* — Ordo *de Bx.*

325. — Le 25 mai 1779, la nomination à la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle en la parr. du Regnouard, appartenant à Mes[re] de Marescot de Lisores, procureur général du roy en sa cour des Comptes de Normandie, le seig[r] évêque donne à M[e] Pierre-Antoine Armenoult, pbre de ce diocèse, des provisions dud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Pierre Pigis, dernier titulaire. Donné au château des Loges.

Le 2 juin 1779, led. s[r] Armenoult prend possession de la chapelle simple de N.-D. de Bonne-Nouvelle avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de M[e] Nicolas Després, pbre, chapelain de l'hôpital de Vimoutiers, y demeurant; M[e] Jean-François-Mathieu Peulvey, pbre, vicaire du Regnouard, et autres témoins.

326. — Le 28 sept. 1774, Mes[re] André-Boniface-Louis Riquetti Mirabeau (1), chevalier de l'Ordre de S[t] Jean de Jérusalem, de la langue de France, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure dans la chapelle du palais épiscopal de Malte, des mains de Mg[r] Jean Pellerano, évêque de cette ville.

327. — Le 1[er] mai 1779, la nomination à la cure de S[t] Gatien-des-Bois appartenant au Chapitre de N.-D. de Cléry, les s[rs] chanoines de lad. collégiale nomment à cette cure, vacante par la mort de M[e] Jacques-André Mauger, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre-Louis Cavelier, pbre du diocèse de Lx, habitué en lad. Eglise de Cléry.

Le 1[er] juin 1779, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Cavelier la collation dud. bénéfice.

Le 7 juin 1777, le s[r] Cavelier (2) prend possession de la cure de S[t] Gatien, en présence de M[e] Louis-François-Jean Menard, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

328. — Le 11 juin 1779, le seig[r] évêque de Lx, se trouvant au château des Loges, prononce l'extinction de la mense conventuelle de l'abbaye de N.-D. de Cormeilles et sa réunion au grand séminaire de Lx.

Dès le 23 mai 1773, le roy avait autorisé l'évêque de Lx à réunir

(1) Il avait alors 25 ans. Il devint plus tard colonel du régiment de Touraine qui servit en Amérique. Il fut nommé député aux Etats-Généraux par la noblesse du Limousin et resta fidèle au parti de la cour. Il émigra et suivit en Pologne le prince de Condé. Il mourut à Fribourg en 1792, à l'âge de 38 ans. Il avait été surnommé Mirabeau-Tonneau, à cause de sa grosseur et de son amour pour le vin. J'ignore pourquoi ses lettres de tonsure furent insinuées au bureau de Lx. (*Encyclop. du XIX[e] Siècle.*)

(2) M. Cavelier prêta serment en 1791 à la Constitution civile, mais il se rétracta bientôt et fut destitué. On le remplaça par M. Le Griel, curé assermenté de Criquebeuf. M. Cavelier s'exila l'année suivante en Angleterre et se refugia a Portsmouth chez M. Jobson, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville. Il rentra en France en 1797 et se dévoua de tout son pouvoir au bien des âmes à S[t] Gatien et dans les environs. En 1803, l'évêque de Bayeux lui rendit la cure de St Gatien et il y finit ses jours en 1806. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx.*)

lad. mense conventuelle au séminaire de Lx pour fonder des bourses et demi-bourses en faveur des élèves pauvres et des prêtres du diocèse devenus vieux et infirmes.

Le 28 juin suivant, le promoteur de l'officialité du diocèse demanda une enquête de *commodo et incommodo* sur la suppression de lad. mense conventuelle.

Le 30 juin, le seigr évêque nomme Mr Despaux, chanoine, grand vicaire et official, en qualité de commissaire dans cette affaire, et les intéressés furent assignés à comparaître devant lui au commencement d'octobre, soit dans une salle de l'abbaye, soit au séminaire de Lx; des affiches furent apposées aux portes de la Cathédrale et de l'officialité de Lx; aux portes de l'abbaye de Cormeilles, des églises paroissiales de St Pierre, St Sylvestre et Ste Croix de Cormeilles, de Morainville, de Fierville, d'Hébertot, et de Nojeon-le-Sec au diocèse de Rouen.

Furent appelés nommément à déposer :

Mgr Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Marseille et abbé commendataire de N.-D. de Cormeilles ;

Dom Nicolas-Charles-Benoît Le Mignon des Mares, prieur-bailly dud. monastère ;

Dom Nicolas Rivière, pbre, religieux ;

Dom Jacques-François Hélix d'Hacqueville, pbre, religieux ;

Pierre-Simon Gonard, clerc, religieux ;

François Garet, frère lai de lad. abbaye ;

Les supérieur et directeur du séminaire ;

Les habitants de St Pierre de Cormeilles représentés par Jacques Daufresne, syndic ;

Me Pierre Lefortier, curé de Ste Croix ;

Me Jean Paisant, curé de St Sylvestre ;

Me Jean-Antoine-François Bellenger, curé de St Pierre de Cormeilles

Mesre Charles de Boctey, seigr de Moyaux ;

Pierre-Léon de Malleville, Escr, demeurant à St Pierre ;

Jacques-Guillaume de Boctey, chevr, seigr de Villers, demeurant aussi à St Pierre ;

Trois autres habitants de lad. parr. ;

Me Pierre Sebire, curé de St Jacques de Lx ;

Me Daniel Varin, vicaire de St Jacques ;

Me Pierre Gallot, chapelain de l'hôpital de Lx.

Mesre Gabriel-César Lambert de Frondeville, Escr ;

Mre Jean-Joseph de la Roche, seigr de Pertheville ;

Mre Marc-Antoine-Philémon-Jacques Le Mercier, Escr, demeurant tous trois aux parr. St Jacques et St Germain ;

Me Jean-François Le Bret, avocat ;

Jacques Courdemanche, marchand, demeurant en la parr. S[t] Jacques; Jean-Baptiste Briard, marchand, demeurant en la parr. S[t] Germain.

M[gr] de Belloy, représenté par Guillaume-Jacques-François Boudard, en vertu d'une procuration passée à Lx, le 17 sept. 1773, déclare qu'il consent à l'extinction de la mense conventuelle et à l'union de ses revenus au séminaire de Lx, à condition que, pour indemniser led. seig[r] abbé et ses successeurs de la nomination aux offices claustraux, il aura droit de disposer de six bourses, trois au séminaire et trois au collège, en faveur des enfants des vassaux de lad. abbaye qui seront originaires du diocèse de Lx et se destineront à l'état ecclésiastique ; 2° que le s[r] le Mignon continuera de jouir des revenus de sa charge de bailly, sa vie durante, et que ces revenus rentreront ensuite à la mense abbatiale.

Les s[rs] Le Mignon, Rivière et Gonard donnèrent leur consentement, à la condition qu'il leur serait servi une rente viagère.

Le s[r] d'Hacqueville et les parr. de S[te] Croix et de S[t] Pierre, s'opposèrent à l'extinction de la mense conventuelle. Les habitants de ces deux parr. finirent par donner main-levée de leur opposition ; mais le s[r] d'Hacqueville appela comme d'abus devant le parlement de Rouen de ce qui s'était fait en vertu de l'ordonnance épiscopale pour l'extinction de lad. mense conventuelle. Le 10 avril 1778, la cour rendit un arrêt qui déclarait qu'il y avait abus dans lad. ordonnance et dans toute la procédure qui s'en était suivie.

Tous les autres témoins assignés déposèrent que les revenus de la mense conventuelle et offices claustraux s'élevaient environ à 12,000 livres ; qu'ils voyaient dans le projet de suppression avec réunion des biens au séminaire de grands avantages pour tout le diocèse et pour les paroisses dépendant de l'abbaye.

Le s[r] François Fromage, fils, entrepreneur de bâtiments fut appelé, en qualité d'expert, pour visiter l'église, les lieux claustraux et autres bâtiments de l'abbaye, afin de conserver ceux qui seraient en bon état.

Les Insinuations ne nous disent pas ce qu'il advint de l'arrêt du parlement obtenu par le s[r] d'Hacqueville. Elles ne font plus mention de ce religieux ; mais l'affaire s'arrangea.

Le 11 juin 1779, le seig[r] évêque rendit son ordonnance par laquelle il supprime et éteint à perpétuité la mense conventuelle et le titre des offices claustraux du monastère de Cormeilles, ancien Ordre de S[t] Benoît, et unit et incorpore au séminaire de Lx les biens, fruits, revenus droits et privilèges d'iceux aux conditions suivantes :

1° Il sera payé sur lesd. revenus une rente viagère de 1,200 livres au s[r] Le Mignon, dernier prieur, qui jouira en outre des revenus de la charge de bailly dont il est titulaire. Il sera de plus payé une rente de

1,200 livres à Dom Rivière ; de 1,000 livres à Dom Gonard ; et 1,000 livres à François Garet.

2° Le séminaire payera chaque année la somme de 250 livres pour l'établissement d'un maître d'école dans la parr̄. de Ste Croix de Cormeilles ; 200 livres pour pareil établissement dans la parr̄. de St Pierre ; 300 livres pour la subsistance et le logement d'une sœur de la Providence de Lx pour l'instruction des jeunes filles dans lad. parr̄. Ste Croix ; 200 livres pour une seconde sœur dans la parr̄. St Pierre ; et enfin 200 livres pour l'entretien d'une autre sœur dans la parr̄. de St Sylvestre.

3° Il sera pris annuellement 300 livres pour les pauvres de Ste Croix, 350 livres pour ceux de St Pierre et 200 livres pour ceux de St Sylvestre.

4° Il sera donné tous les ans 350 livres au sr curé de St Pierre pour l'établissement d'un second vicaire qui, pendant six mois de l'année, dira chaque jour la messe pour les bienfaiteurs de l'abbaye et 300 livres au sr curé de St Sylvestre à charge d'avoir un vicaire.

5° Attendu que la cure de Ste Croix ne fournit pas un revenu proportionné à ses charges et afin que cette cure puisse être constamment desservie par des ministres instruits et zélés, il sera prélevé tous les ans sur les revenus de lad. mense conventuelle une somme de 600 livres qui sera donnée au sr curé de Ste Croix, et celui-ci sera tenu d'avoir un second vicaire qui, pendant six mois de l'année, célèbrera la messe pour les bienfaiteurs du monastère.

6° Tous ces prélèvements étant faits et les charges de lad. mense étant acquittées, le revenu qui restera sera divisé en trois parts : la première servira à établir des bourses pour les jeunes gens qui étudieront dans les basses classes du séminaire ; la seconde pour les jeunes ecclésiastiques qui demeureront dans led. séminaire ; et la troisième formera des pensions pour les pauvres prêtres que leur âge avancé ou leurs infirmités empêchent de travailler aux fonctions du saint ministère.

7° Deux des bourses, destinées aux jeunes gens des classes inférieures, et deux destinées aux jeunes ecclésiastiques seront affectées alternativement à ceux des trois paroisses de Cormeilles en commençant par celle de Ste Croix.

8° Ces bourses seront à la nomination du seigr évêque de Lx, à l'exception des quatre désignées dans l'article précédent. Celle-ci seront à la nomination du seigr abbé de Cormeilles qui devra toujours y présenter des jeunes gens vassaux de l'abbaye, originaires du diocèse de Lx et se destinant à l'état ecclésiastique.

329. — Le 16 juin 1779, Me Claude-Philippe Tallon, pbr̄e, l'un des vicaires de Broglie, Me ès-arts en l'Université de Caen, et représenté par le sr Jacques-Etienne Tallon, étudiant en droit, demeurant à Pont-

audemer, Grande-Rue, parr̄. St Ouen, fait signifier ses noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux. (*V.* **319**).

330. — Le 30 juin 1779, dispense de bans pour le mariage entre Louis Gentil, fils de Louis et de Catherine Le Carpentier, d'une part, et dlle Marie-Catherine de Thollemer, fille de feu Mesre Gilles de Thollemer, Escr, et de dame Catherine Hamon, tous deux de la parr̄. de Danestal.

331. — Le 5 juillet 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Georges-Alexandre de Verrières, chevr deRumigny, de la parr̄. de Havys, diocèse de Reims, d'une part, et noble demlle Marie-Catherine Hauvel de Bois-Simon, de la parr̄. St Jacques de Lx·

332. — Le 5 févr. 1779, Réné Carrey, marchand, demeurant à Pontaudemer, quartier du Marché-aux-Chevaux, parr̄. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis-Jacques Carrey, (1) acolyte, afin qu'il qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Philippe-André-Charles-Louis Lestorey, conser du roy, rapporteur référendaire de la chancellerie près le parlement de Rouen et avocat au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, parr̄. St Ouen, et autres cautions. Fait et passé à Pontaudemer, en l'étude de Me Robert Le Petit, notaire.

Led. sr acolyte, fils dud. sr Réné Carrey et de dame Marie Delaplace, était originaire de la parr̄. St Germain. Il faisait alors ses études au séminaire de Caen et fut représenté dans cet acte par son frère, Jean Carrey, marchand, demeurant aussi parr̄. St Germain, quartier du Marché-aux-Chevaux. (*V.* **106**.)

333. — Le 1er nov. 1768, Jacques Desmares, (2) fils de Guillaume et de Jeanne Fauvel, de la parr̄. de Montmarcé, reçoit la tonsure cléricale.

Le 23 févr. 1776, led. sr Desmares, pbr̄e, âgé de 30 ans accomplis, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 févr. 1776, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les

(1) M. Carrey prêta serment en 1791 et fut élu curé constitutionnel d'Equainville. Il mourut le 18 janvier 1841, à l'âge de 86 ans, avec le titre d'ancien curé de Colletot. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux*).

(2) M. J. Desmares fut successivement vicaire de Nonant et chapelain du haras du Pin. Il prêta serment à la Constitution civile du clergé et ne rétracta son serment qu'assez tard, vers 1808, et fut nommé vers cette époque curé des Authieux-du-Puits où il n'a pas dû rester longtemps. En 1816, il fut nommé curé de Godisson et y mourut la même année. (*Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Séez.*

chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 25 juin 1779, le s[r] Desmares, vicaire de S[t] Cyr et S[te] Julite de Nonant, y demeurant au manoir presbytéral, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

Le 28 juin 1779, il fait faire aussi par procureur semblable signification aux relig[x] de S[t] Evroult.

334. — Le 27 mars 1773, Louis-Jacques Delahaye, fils de Jacques et de Marguerite Desvaux, de la parr. de Rézenlieu, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 6 mai 1776, led. s[r] Delahaye, diacre, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1776, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 28 juin 1779, le s[r] Delahaye, vicaire de Toutainville, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult.

335. — Le 28 juin 1779, M[e] Charles Girette, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Quetteville, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult (*V.* **150**, **302**.)

336. — Le 5 févr. 1779, M[e] Jean-Baptiste Furon, pbre, chanoine de l'Eglise de N.-D. de Cléry et titulaire de la chapelle S[t] Hubert, fondée dans le manoir seigneurial de Belleau-Belleau, en la parr. de N.-D. de Courson, demeurant à Cléry, parr. S[t] André, résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seig[r] évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par le patron présentateur. Fait et passé à Orléans.

Le 2 juillet 1779, la nomination à lad. chapelle de S[t] Hubert appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Charles-Antoine Deshayes, chevalier de Bonneval et seig[r] de Belleau-Belleau, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, demeurant en son château dud. lieu de Belleau-Belleau, nomme à icelle chapelle la personne de M[re] Charles-Constant Deshayes de Belleau-Belleau, Esc[r], son fils aîné, clerc tonsuré du diocèse de Lx. Fait et passé à Lx.

Le 24 juillet 1779, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Deshayes la collation dud. bénéfice.

Le 27 juillet 1779, le s[r] Deshayes prend possession de la chapelle S[t]

Hubert avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Gabriel Hémery, pbr̄e, demeurant à N.-D. de Courson, et autres témoins.

337. — Le 16 août 1779, Mre Simon-Thomas Rambaud, pbr̄e, docteur en théologie, chanoine archidiacre de la Cathédrale, vicaire général dn seigr évêque de Lx et vice-gérant en l'officialité de ce diocèse, fulmine la dispense de parenté au 3e degré pour le mariage entre Mesre Laurent-Charles-Gabriel de Voyne, Escr, de la parr̄. du Tilleul, et dlle Catherine-Thérèse-Adélaïde Jamot, de la parr̄. de Ste Marguerite-de-Viette.

338. — Le 27 juillet 1779, la nomination à la cure de St Germain de Fervaques appartenant au seigr du lieu, Mr le duc de Laval, lieutenant-général des armées du roy, gouverneur pour Sa Majesté des pays d'Aunis, Sedan et Carignan, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du roy, commandeur des Ordres militaires de St Louis et de St Lazare, baron d'Auquainville, seigr de Fervaques et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Yves-Jacques Bodeau, dernier titulaire, la personne de Me Jean-André Férey, pbr̄e du diocèse de Lx, demeurant en la parr̄. de Prêtreville. Donné au château de Fervaques.

Le 11 août 1779, le seigr évêque donne aud. sr Férey la collation dud. bénéfice. Donné au château des Loges.

Le 16 août 1779, le sr Férey (1) prend possession de la cure de Fervaques, en présence de Mes Jacques Inger et Joseph-Philippe Le Monnier de la Haistrée, pbr̄es, vicaires de lad. parr̄. ; Me Nicolas-Robert Jacquette, notaire au siège d'Auquainville ; Jean et Nicolas Réautey, feudistes, demeurant tous à Fervaques.

339. — Le 24 août 1779, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-Pierre Langueneur du Longchamp, avocat, fils de Me Pierre Langueneur, avocat, et de dame Charlotte-Rénée-Françoise Charavel, de la parr̄. d'Orbec, d'une part, et dlle Rose-Adélaïde-Magdeleine Bellière, fille de feu Marc-Antoine et de dame Marguerite Doublet, de lad. parr̄. d'Orbec.

340. — Le 21 août 1779, la nomination à la cure de St Pierre de

(1) M. Ferey et ses deux vicaires refusèrent, le 9 févr. 1791, de prêter le serment constitutionnel. Ils eurent beau donner les motifs les plus sérieux de leur refus, ils furent destitués. Le curé insista encore pour être maintenu dans sa cure ; ce fut peine inutile. G.-C.-F. Gondouin, prêtre assermenté de St Jacques de Lisieux, fut élu curé constitutionnel au mois de mai suivant ; M. Férey dut quitter la place. Il se retira d'abord à sa maison de Prêtreville ; mais les révolutionnaires finirent par ne plus l'y laisser tranquille. La garde nationale, étant venue faire une perquisition, trouva des ornements sacrés ; le curé de Fervaques fut arrêté. Comme il avait plus de 60 ans, il fut conduit à Caen et enfermé, le 16 mai 1793, à la prison des Nouvelles-Catholiques ; l'année suivante il se trouvait à la prison des Carmes. Il mourut peut-être dans cette prison ; nous ne retrouvons plus désormais son nom. (*Archives du Calvados. — Liste Mancel et liste de Formigny*).

Tonnencourt appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Antoine-César de Liée, chev^r, seig^r de Liée et patron de Tonnencourt, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Pollin, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Manson, pbr̃e de la parr̃. de Bellou, chapelain de la chapelle St Michel de Belleau de Liée en la parr̃. de N.-D. de Courson, y demeurant. Donné à Tonnencourt.

Le 23 août 1779, le seig^r évêque donne aud. s^r Manson la collation dud. bénéfice.

341. — Le 20 mars 1728, Joseph Barrallier, fils de Pierre et d'Elisabeth Benoist, originaire de la ville de Cuers, diocèse de Toulon, reçoit la tonsure dans la chapelle des religieuses de S^te..... de Cuers, des mains de Mg^r Louis-Pierre de la Tour-du-Pin-Montauban, évêque de Toulon, au cours de ses visites pastorales.

Le 27 avril 1779, Mes^re Louis Brémond, pbr̃e de Moulles, diocèse de Toulon, ancien curé de St Pierre-en-Val, diocèse de Rouen, titulaire de la chapelle N.-D., 2e portion, en la cathédrale de Lx, et de St Pierre de Sobotecleuse en l'église paroissiale de St Quentin-en-l'Eau, faubourg de Perronne, diocèse de Noyon, demeurant à Moulles, donne sa procuration pour résigner lesd. chapelles entre les mains de N.-S.-P. le pape de faveur de Me Joseph Barallier, curé perpétuel de Belgentier aud. diocèse de Toulon. Il se réserve toutefois 150 livres de rente viagère sur la chapelle N.-D. et 75 livres sur celle de St Pierre de Sobotecleuse. Fait et passé dans la bastide du s^r Jean Brémond, frère du s^r constituant, bourgeois de Moulles, sur le terroir de Roquebrussanne, diocèse d'Aix, par le ministère du notaire royal-apostolique de Brignolles, aud. diocèse d'Aix.

Le 10 mai 1779, led. s^r Barallier obtient en cour de Rome des lettres de provision desd. bénéfices.

Le 21 août 1779, le s^r Barallier, demeurant en son manoir presbytéral de Belgentier et représenté par Mre Alexis-Toussaint Nicolas, chanoine de la cathédrale de Lx, requiert du seig^r évêque, résidant présentement en son château des Loges, le visa desd. lettres de provision. Sa Grandeur répond qu'elle exige qu'aux termes de l'Edit de 1695, le s^r Barrallier se présente en personne pour subir l'examen et recevoir led. visa, s'il y a lieu. Le seig^r évêque fait remarquer en outre que « ladite chapelle requiert un desservice personnel auprès de Sa Grandeur épiscopale aux jours qu'elle officie. » Cette réponse est prise pour un refus de visa, et le s^r Nicolas proteste, au nom du s^r Barrallier, se pourvoir devant qui de droit. Fait en présence de Me Gabriel-Jacques Moisy de la Valézerie, avocat, demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, et du s^r Jean-Baptiste Manson, étudiant en droit, demeurant en la parr̃. St Germain.

342. — Le 24 août 1778, Fr. Charles-François Géfrotin, pbr̃e, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin en l'abbaye de St Cyr de Friardel, obtient en cour de Rome des lettres de provison dites de *per obitum*, de la cure de St Pierre de Cerqueux, 2e portion, dépendant de lad. abbaye et vacante par la mort du Fr. Nicolas Godet, en son vivant chanoine régulier dud. Ordre.

Le 4 avril 1779, led. sr Géfrotin, curé de St Martin de Friardel, requiert du seigr évêque le visa desd. lettres de provision. Sa Grandeur répond « qu'elle se croit obligée, par le devoir de sa place de supérieur et par le précepte de la charité, de représenter paternellement aud. Frère Géfrotin, curé de Friardel et encore prieur du prieuré de Buzot, de son ordre, diocèse d'Evreux, qu'en requérant par un acte juridique le visa sur ladite signature de provision *per obitum* qu'il a demandée et obtenue en cour de Rome du bénéfice cure de Cerqueux, il agit directement contre le serment et le vœu solennel qu'il a fait et signé le jour de sa profession religieuse. » Et le seigr évêque lui lit l'article des constitutions de son ordre auquel il fait allusion. (Const. IIæ part. Cap. IX.) D'où il suit que led. Fr. Gefrotin ne peut, sans manquer à son vœu, persister dans sa réquisition, ni Sa Grandeur lui accorder licitement le visa par lui demandé.

Led. sr Gefrotin, prenant cette réponse pour un refus de visa, déclare qu'il est prêt à se pourvoir, pour cause dud. refus, partout et quand il le jugera bon.

343. — Le 13 avril 1779, Me Louis Jouen de Bornainville, pbr̃e, bachelier de Sorbonne, titulaire de la chapelle St Vivien en la Cathédrale et curé des parr̃. de Montviette et du Favril, demeurant au manoir presbytéral de Montviette, résigne purement et simplement lad. cure de Montviette entre les mains du seigr évêque auquel il appartient d'y pourvoir. Fait et passé à Lx. (V. 199.)

344. — Le 10 mai 1779, la nomination à la cure de St Pierre de Cerqueux, doyenné de Mesnil-Mauger, appartenant au seigr du lieu, Mesre Pierre-François-Claude-Guy du Val de Bonneval, chevr, seigr et patron de Cerqueux-en-Auge, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Bardel, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-François Duval, pbr̃e, chapelain de Lécaude, y demeurant. Fait au manoir seigneurial dud. seigr. Signé : « Du Val de Cerqueux. »

Le 15 mai 1779, M. Despaux, vic. gl, donne aud. sr Duval la collation dud. bénéfice.

Le 29 août 1779, le sr Duval (1) prend possession de la cure de Cer-

1 M. J.-F. Duval, né à Lécaude le 24 juillet 1734, refusa, le 6 février 1791, de prêter le serment constitutionnel. Il resta encore à Cerqueux jusqu'au 15 mai 1792. Obligé de quitter

queux, en présence de Jean-Baptiste et de Jean-Auguste Paisant, père et fils, marchands, Pierre Bienassez, Pierre-Nicolas, marchand, et Jean-Pierre Bienassez, toilier, demeurant tous en lad. parr̃.

345. — Le 25 mai 1779, la nomination à la cure de Courtonne-la-Meudrac, 1re portion, appartenant au seigr du lieu, Mesre Nicolas-Adrien du Houlley, chevr, seigr de Gouvis et de la Rocque, seigr et patron de Courtonne-la-Meudrac, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Lx, parr̃. St Germain, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Le Boullenger, dernier titulaire, la personne de Mre Pierre Bauquet de Monville, pbr̃e du diocèse de Bayeux, vicaire de Conteville, diocèse de Dol et exemption de St Samson-sur-Rille.

Le 27 mai 1779, le seigr évêque donne aud. sr Bauquet de Monville la collation dud. bénéfice.

346. — Le 21 juillet 1779, Me Michel-Jacques Gigon, pbr̃e, curé de la Gravelle, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Louis-Alexandre Follin, pbr̃e de ce diocèse et vicaire du Mesnil-sur-Blangy. Il se réserve toutefois la moitié du presbytère et du jardin et une pension viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant environ 37 ans.

347. — Le 10 avril 1779, Me Vincent Pupin, pbr̃e du diocèse de Lx, originaire de Pontaudemer, parr̃. St Ouen, curé de St Samson-d'Etréville, diocèse de Rouen, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Louis-Alphonse Lorette (1), pbr̃e du diocèse de Lx, curé de la 2e portion de St Michel de Préaux et titulaire de la chapelle N.-D. et de la chapelle de la Ste Trinité en l'église de l'abbaye de St Léger de Préaux ; et led. sr Lorette donne aussi sa procuration pour résigner également entre les mains de Sa Sainteté lad. chapelle de la Ste Trinité en faveur dud. sr Pupin ; le tout pour cause de mutuelle permutation. Seulement le sr Pupin se réserve une rente viagère de 900 livres sur les revenus de la cure d'Etréville qu'il a desservie pendant seize ans. Le sr Lorette était cha-

son presbytère, il se retira à Lécaude en la maison de la cour du Manoir, et, le 6 septembre de la même année, muni d'un passe-port, il partit pour l'Angleterre avec son neveu, M. Louis Duval, qui lui avait succédé dans la chapellenie de Lécaude. Ils se réfugièrent à Common chez M. Thompson, Quen Street. En 1794, le curé de Cerqueux eut la douleur de perdre son neveu qui mourut le 13 janvier à Winchester, à l'âge de 33 ans. Depuis cette époque nous n'avons plus rencontré une seule fois le nom de Mr J.-F. Duval : il est probable qu'il mourut aussi en exil. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Nécrologe anglais.*)

(1) M. Lorette était curé d'Etréville, diocèse de Rouen, en 1791. Il refusa le serment schismatique et partit, l'année suivante, pour l'Angleterre. (*Archives de l'Eure*).

pelain de la chapelle de la Ste Trinité depuis l'année 1774. Fait et passé au manoir presbytéral d'Etréville.

Le 26 avril 1779, led. sr Pupin obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. chapelle.

Le 10 juin 1779, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Pupin, représenté par Me Jean-Baptiste Hermier, curé de la 1re portion de St Michel de Préaux, prend possession de la chapelle Ste Trinité en l'église abbatiale de St Léger avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de quatre témoins de lad. parr.

Le 12 juin 1779, le sr Pupin donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me Robert-Jacques Pupin, acolyte, demeurant à Pontaudemer, parr. St Ouen. Fait et passé au manoir presbytéral d'Etréville.

Le 28 juin 1779, led. sr Robert-Jacques Pupin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 26 août 1779, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 sept. 1779, le sr Pupin (1) prend possession de la chapelle de Ste Trinité en présence de Me Louis-Pierre Deville, procureur au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, parr. St Ouen, et autres témoins.

348. — Le 31 août 1779, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Pierre Huet de la Boullaye, Me en chirurgie, fils majeur de feu Charles et de feue Marie-Magdeleine Cogent, de la parr. d'Orbec, d'une part, et Marie-Françoise Morlet de la Fontaine, fille mineure de feu Robert et d'Anne Husset, originaire de la parr. de St Pierre de Séez et demeurant aussi à Orbec depuis temps de droit.

349. — Le 2 sept. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Paul de Bernière, fils de Mesre Charles-François de Bernière et de noble dame Marie-Angélique de Louvigny, de la parr. d'Ammeville, d'une part, et noble demlle Françoise-Thérèse Le Normand, fille de feu Mesre Guillaume-Olivier Le Normand et de feue noble dame Marie-Anne-Françoise de Collibœuf, de la parr. de N.-D. de Fresnay.

350 — Le 4 sept. 1779, dispense de bans pour le mariage entre

(1) Mr R.-J. Pupin ne reçut jamais d'autres ordres que les ordres mineurs. Agé de 59 ans en 1791, il prêta le serment constitutionnel et continua pendant la Révolution de résider à Pont-Audemer dans sa maison de la Grand'Rue. Il fut nommé assesseur au tribunal de Paix de cette ville. (*Archives de la mairie de Pont-Audemer.*)

Me Jacques Moutier, notaire de St Julien-le-Foucon (Le Faucon), fils de Mathieu et de Marie-Anne Boursin, originaire de la parr. de Castillon et demeurant en celle de St Julien, d'une part, et Magdeleine-Catherine Halley, fille de Gabriel et de feue Magdeleine Cauvin, de la parr. de Beuvron.

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCESE DE LISIEUX

REGISTRE XXXVII.

---

1. — Le 6 septembre 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-Laurent-Gabriel de Voyne, Escr, gendarme, fils mineur de feu Mesre Thomas-Gabriel de Voyne, Escr, seigr et patron du Thilleul, et de noble dame Laurence-Charlotte de Fresnay, de la parr. de St Aubin du Tilleul, d'une part et demlle Catherine-Thérèse-Adélaïde Jamot, fille mineure de Me Thomas-Gabriel Jamot, ancien procureur au parlement, et de dame Thérèse-Louise Dupuis, de la parr. de St Godard de Rouen.

2. — Le 30 août 1779, Me Jacques Manson, pbre, du diocèse de Lx, pourvu de la cure de Tonnencourt par la nomination de Mesre Désir-Antoine-César de Lyée, chevr, seigr et patron de Tonnencourt, prend possession de lad. cure, en présence de Me François Joriaux, pbre, desservant lad. parr. ; de Gabriel Manson, perruquier, demeurant au bourg de Livarot ; Me Louis Le Noir, licencié en droit, demeurant à Lx, parr. St Germain, et autres témoins.

3. — Le 6 sept. 1779, Me Michel Vasseur (1), pbre du diocèse de Lx, pourvu de la cure de Cresseveulle, prend possession dud. bénéfice, en présence de plusieurs habitants de la parr.

4. — Le 14 sept. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Martin-Auguste Demanget, avocat, fils de Joseph-Augustin, de la parr. de Beaumont, d'une part, et demlle Marie-Françoise-Josèphe Jean du Perron, fille de Pierre Jean et de Marie-Marguerite-Josèphe Cuvillier, de la parr. de Ste Catherine de Honfleur.

5. — Le 18 sept. 1779, la nomination à la cure de St Aubin-sur-Algot appartenant au seigr abbé de St Pierre-sur-Dives, Mgr Joseph-Ignace, comte de Ste Aldegonde de Noircarme, ci-devant aumônier ordinaire du roy, abbé de St Pierre-sur-Dives, demeurant en son château du Repos, près Valenciennes, et représenté par Dom Pierre-

(1) Mr Vasseur, né à St Mards-de-Fresne en 1736, était curé de Cresseveulle en 1791. Ayant toujours refusé positivement de prêter sans restrictions le serment constitutionnel, il se retira à Lisieux en 1792. Il avait alors 56 ans. Mais il fut bientôt obligé de s'exiler tout-à-fait. Il partit pour l'Angleterre et se retira à Londres. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux.)*

Ambroise Fleury, pbrē relig[x] de lad. abbaye et son vicaire général, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Boivin, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Côme-Jean-François-Joachim Fleury, pbrē du diocèse de Séez, directeur des dames Ursulines de Falaise, demeurant parr. N.-D. de Guibray. Fait et passé en l'abbaye de St Pierre-sur-Dives, par le ministère du notaire royal-apostolique de Falaise.

Le 20 sept. 1779, Mr de la Baume, vic. gl, donne aud. sr Fleury la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le sr Fleury (1) prend possession de la cure de St Aubin, en présence de plusieurs habitants du lieu.

6. — Le 22 sept 1779, Me Jean Manson, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de Courson, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **63**.)

7. — Le 20 sept. 1779, Me Jean-Baptiste Vatteville, pbrē du diocèse de Lx, titulaire de la chapelle simple de Ste Marie, fondée en l'église du Theil, demeurant en la parr. de Crémanville, remet purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seigr évêque, afin qu'il y soit pourvu par le patron ordinaire.

Séance tenante, noble dame Marie-Anne-Marguerite Aparoc, Vve de Mesre François-Jacques de Mire, dame du fief de Ste Marie, en lad. parr. du Theil, et patronne de lad. chapelle, y nomme la personne de Me Charles Normand, pbrē, desservant lad. parr. du Theil. Fait et passé à Lx. — Lad. dame de Mire demeurait à St Sulpice de Canapville.

Le même jour, Mr de la Baume, vic. gl, donne aud. sr Normand la collation dud. bénéfice.

Le 29 sept. 1779, le sr Normand (2) prend possession de la chapelle Ste Marie par la libre entrée en l'église paroissiale et autres cérémonies accoutumées, en présence de plusieurs habitants du Theil.

8. — Le 7 oct. 1779, Me Pierre Bauquet de Monville, pbrē du diocèse de Bayeux, pourvu de la cure de Courtonne-la-Meudrac, 1re portion, par la nomination de Messire Nicolas-Adrien du Houlley, chevr, seigr de Gouvis et de la Rocque, ancien capitaine d'infanterie, chevalier

(1) Mr Fleury refusa le serment schismatique en 1791 et fut destitué. Il fut remplacé par Fr. Hauton, prêtre ordonné par Fauchet. Cependant Mr Fleury ne partit pas en exil ; il resta dans le pays ou aux environs de Falaise, son pays natal, célébrant la sainte messe en cachette et administrant secrètement les sacrements. Son souvenir ne s'est pas conservé à St Aubin et nous n'avons pu retrouver ni le lieu ni la date de sa mort. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

(2) Mr Normand, originaire de Manneville-la-Raoult, refusa le serment et partit pour l'Angleterre. Il se trouvait à Gosport en 1792, logé chez Murch, South Street. En 1795, nous le rencontrons à Winchester. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

de l'Ordre royal et militaire de St Louis, seigr et patron de Courtonne, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Joachim Le Monnier, pbrē, curé de la 2e portion ; Me Pierre Neuville, pbrē, desservant la 1re portion ; Me Jacques-François Halbout, sous-diacre de lad. parr̄., et autres témoins.

9. — Le 16 oct. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre-Charles de Foucques, Escr, sr de la Pilette, ancien mousquetaire, capitaine de cavalerie, demeurant en la parr̄. de St Germain-de-la-Campagne, fils de Mesre Pierre-François de Foucques, Escr, sr de la Pilette et autres lieux, et de noble dame Marie-Catherine de Mannoury, demeurant en la parr̄. d'Orbec, d'une part, et noble damlle Louise-Ursule Regnouard de la Fresnaye, fille de Mesre François-Joseph Regnouard, Escr, seigr de la Fresnaye, et de noble dame Louise du Plessis-Buisson, demeurant en la parr̄. de St Sylvestre de Cormeilles.

Le même jour, le seigr évêque de Lx accorde dispense de parenté au 4e degré pour le mariage entre led. sr de Foucques, originaire de la parr̄. de Ste Croix de Bernay et demeurant en celle de St Germain, et lad. dlle Regnouard, originaire de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer et demeurant en celle de St Sylvestre.

10. — Le 18 oct. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Bernard Dupin, Escr, sr du Parc, fils de feu Mesre Louis-Philippe Dupin, Escr, sr du Chatel, et de feue dame Marie-Anne Cauche du Longpré, de la parr̄. d'Illeville, diocèse de Rouen, d'une part, et demlle Jeanne-Claude Desportes, fille de feu Mr Antoine Desportes et de dame Françoise Aubouin, de la parr̄. de N.-D. de Pontaudemer.

11. — Le 27 sept. 1779, Mesre Joseph Barrallier, pbrē, originaire de la ville de Cuers, diocèse de Toulon, et curé perpétuel de Belgentier au même diocèse, représenté par Mre Alexis-Toussaint Nicolas, pbrē, chanoine prébendé de Deauville, 2e portion, en la cathédrale de Lx, requiert du seigr évêque de Lx le visa des provisions de la chapelle N.-D., 2e portion, qu'il a obtenues en cour de Rome par suite de la résignation faite en sa faveur par Me Louis Bremond, aussi pbrē du diocèse de Toulon. Il joint à sa requête un arrêt d'*Exequatur* du parlement de Paris sur lad. signature en cour de Rome, et les attestations du seigr évêque de Toulon et de deux médecins de Cuers affirmant qu'à cause de son âge et de ses infirmités, il est dans l'impossibilité de faire le voyage de Lisieux « et même le plus petit voyage. » Le sr Nicolas expose donc à Sa Grandeur que le sr Barrallier ne peut comparaître en personne pour subir l'examen et recevoir le visa et supplie Sad. Grandeur de commettre une personne de son choix pour faire subir aud. sr Barallier led. examen dans le diocèse de Toulon. Pour ce qui est du service que le chapelain de N.-D., 2e portion, est obligé de remplir aux jours des offices

pontificaux, le s^r^ Nicolas s'engage à le remplir et à suppléer le s^r^ Barallier tant que la santé de celui-ci ne lui permettra pas de se présenter en personne. Le seig^r^ évêque répond que si le s^r^ Barrallier n'est pas en état de se rendre à Lx pour desservir lad. chapelle, ainsi que l'exige l'acte de fondation, il doit se reconnaître incapable de la posséder.

Le s^r^ Nicolas proteste contre cette réponse et déclare que le s^r^ Barallier est disposé à se pourvoir pour cause de refus où il appartiendra. Fait et passé à Lx, au château des Loges.

Le 15 oct. 1779, le s^r^ Nicolas s'étant adressé au seig^r^ archevêque de Rouen, celui-ci, en vertu de son autorité métropolitaine supérieure, donne son visa auxd. lettres de provision et ordonne aux doyen et chanoines de la cathédrale de Lx de mettre led. s^r^ Barallier en possession de la chapelle N.-D., 2e portion.

Le 18 oct. 1779, le s^r^ Barallier, toujours représenté par le s^r^ Nicolas, est mis en possession dud. bénéfice par le ministère du s^r^ de Barber, président en l'absence de M^r^ le doyen.

12. — Le 21 oct. 1779, dispense de bans pour le mariage entre M. Cyprien-François de la Rouvraye, fils de feu Cyprien et de feue Marguerite de la Rouvraye, originaire de la parr̄. du Sap-André, et demeurant en celle de St Germain de Lx, d'une part, et Marie-Catherine-Thérèse-Françoise Bossey, fille de Nicolas, de la parr̄. de Manerbe, diocèse de Bayeux.

13. — Le 26 juin 1779, Mre Henry-Emmanuel-François-Raymond de Roquette, clerc tonsuré du diocèse de Lx, prieur commendataire du prieuré simple et régulier de St Hymer-en-Auge, Ordre de St Benoît, demeurant aud. lieu de St Hymer et présentement logé à Paris, rue Portefoin, au Marais, parr̄. St Nicolas-des-Champs, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Louis-Charles de Grieu, clerc tonsuré du diocèse de Lx (originaire de St Benoît-d'Hébertot). Il se réserve toutefois une pension viagère de 2,857 livres, 2 sous, 9 deniers, et un logement dans la maison priorale, composé des pièces qui sont au-dessus de l'église et de la bibliothèque avec la cuisine et quelques chambres de domestiques à son choix. Fait et passé à Paris.

Le 12 juillet 1779, led. s^r^ de Grieu obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 12 oct. 1779, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision. Donné au château des Loges.

Le 14 oct. 1779, le s^r^ de Grieu (1) prend possession dud. prieuré

(1) Mr de Grieu fut le dernier prieur de St Hymer. Dépouillé de ses revenus et de son titre par la Révolution, il n'eut pas à prêter le serment constitutionnel ; mais il dût prêter

avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Pierre Verger, pbrē, curé de St Benoit-d'Hébertot ; Mes Philippe-Jean-Baptiste Le Noir, Jean-Pierre Millet, Thomas-Gabriel Pigis, pbrēs du diocèse de Lx ; Me Guillaume Letourneur, pbrē du diocèse de Coutances, et Messre Claude Chabanais de Marnas, pbrē du diocèse du Puy-en-Velay, tous cinq chapelains dud. prieuré et y demeurant, et Mre Henry-Emmanuel-François-Raymond de Roquette, prieur résignant.

14. — Le 26 sept. 1779, la nomination à la cure de N.-D. de Montviette appartenant à cause de son apanage, à Mgr Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, Monsieur, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, S. A. S. nomme à lad. cure, vacante par la démission de Me Louis Jouen de Bornainville, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Pierre Allix, pbrē, curé de St Lubin d'Ecots, diocèse de Séez, et chanoine titulaire de la collégiale de Mortain, diocèse d'Avranches. Donné à Versailles.

Le 11 oct. 1779, le seigr évêque donne aud. sr Allix la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le sr Allix donne sa procuration pour résigner la cure d'Ecots entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Pierre-Louis Robert, pbrē du diocèse de Bayeux et vicaire de St Martin-de-Mailloc. Fait et passé à Lx.

Le 13 oct. 1779, il prend possession de la cure de Montviette, en présence de Me Pierre Barbedienne, pbrē, curé de St Martin-de-Fresnay ; Me Jean-Nicolas Clémence, pbrē du diocèse de Lx, parr. de St Georges-en-Auge, desservant la parr. de Montviette, et autres témoins.

15. — Le 4 sept. 1779, Me Jean-Michel Hariel, pbrē du diocèse de Beauvais, chapelain de la cathédrale dud. lieu et curé de N.-D. des Authieux-sur-Corbon, demeurant à Beauvais, à l'école de chœur, parr. N.-D. de la Basse-Œuvre, remet purement et simplement lad. cure entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par le patron ordinaire. Fait et passé à Beauvais.

Le 11 sept. 1779, la nomination à lad. cure des Authieux appartenant au seigr du lieu, noble dame Marie-Anne Dumourier-Duperrier, épouse séparée de biens de Messre Antoine-Emmanuel, chevr, comte et

en 1792, le serment de Liberté et Egalité, et, en l'an V, le serment de haine à la royauté. Il passa tout le temps de la Révolution à St Hymer sans remplir aucune fonction ecclésiastique et cherchant à se faire oublier. Quand le Concordat eut rendu la paix à l'Eglise, Mr de Grieu fit sa soumission à l'Evêque de Bayeux et, sans accepter aucun poste, continua de vivre à St Hymer en prêtre habitué. Il y finit ses jours en 1836 à l'âge de 83 ans. Il avait reçu le titre de chanoine honoraire de Bayeux. (*Archives de l'evêché de Bayeux.* — *Archives de la mairie de St Hymer.* — Ordo *de Bx.*)

marquis titulaire de Belloy, dame et patronne des Authieux, nomme à lad. cure, ainsi vacante, la personne de Me Jean-Baptiste Langlois, pbrē, originaire de la parr. de Norolles et vicaire de Ste Croix de Cormeilles. Fait et passé à Pontaudemer.

Le 14 sept. 1779, le seigr évêque donne aud. sr Langlois la collation dud. bénéfice.

Le 15 oct. 1779, le sr Langlois (1) prend possession de la cure des Authieux-sur-Corbon, en présence de Mesre Louis-Thibauld du Bois, seigr du Bois, garde-du-corps du roy, demeurant en la parr̄. de Cambremer : Me Alexis-Bernard Delamare, lieutenant au bailliage vicomtal de Cormeilles, demeurant au bourg et parr̄. de Ste Croix de Cormeilles ; Me Thomas Choisel, pbrē, desservant la parr̄. des Authieux, et autres témoins.

16. — De 25 oct. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste-Ollivier Lefebvre des Longchamps, fils mineur de feu Jacques-Ollivier Lefebvre, Escr, gendarme de la garde du roy, et de dame Catherine de Calbry, originaire de la parr̄. de St Germain de Lx et demeurant en celle de Ste Croix de Bernay, d'une part, et demlle Marie-Anne Malassis des Brosses, fille de feu Jean-Louis et de dame Marie-Anne Pottier, originaire de la parr̄. de N.-D. d'Alençon et demeurant depuis temps de droit aussi en celle de Ste Croix.

17. — Le 26 sept. 1778, Auguste-Adrien Le Noble, demeurant à Caen, parr̄. St Etienne, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Joseph Formage, acolyte de la parr̄. de Coupesarte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en l'étude du notaire de Méry-Corbon.

18. — Le 28 août 1770, dame Marie-Françoise Le Brasseur, Vve de Louis Sebin, demeurant à Pontaudemer, rue Laitière, parr̄. St Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Philippe Sebin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Antoine-Louis Hellot, pbrē, originaire de lad. parr̄., curé de St Mard-sur-Rille ; Me Gilles Hellot de Bonnemare, conser du roy, lieutenant général de police au bailliage de Pontaudemer, demeurant rue aux Juifs, parr̄. St Ouen ; Me Laurent Sebin, pbrē, prieur de St Jean de l'Hôtel-Dieu de Pontaudemer ; et le sr Pierre Gressent, marchand,

(1) En 1791, Mr Langlois ne voulut consentir qu'à un serment restrictif ; il fut destitué et sa paroisse supprimée. La municipalité la fit desservir par Mr Le Gérais, curé constitutionnel de Pontfol. Mr Langlois, alors âgé d'environ 55 ans, resta encore à Corbon jusqu'au mois de mai 1792 et se retira à Rouen, rue de Damiette, 1. Mais il lui fallut bientôt partir pour l'exil. Il passa en Angleterre et se réfugia d'abord à Londres, puis à Winchester. Nous ne retrouvons plus son nom après la Révolution. (*Archives de la mairie de Victot : section de Corbon. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux.*)

demeurant en lad. ville, quartier du Pilori, parr. St Germain. Fait et passé en la demeure de Mr de Bonnemare, en présence de Me Louis-Jacques Bourard, huissier-audiencier en l'élection de Pontaudemer, y demeurant parr. St Ouen, et autres témoins.

19. — Le 25 juin 1779, Mr Guillaume Labbé, procureur en l'élection de Pont-l'Evêque, et le sr Antoine Labbé des Fontaines, frères, demeurant en lad. ville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Pierre-Antoine Labbé (1), acolyte, fils dud. Antoine, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Etienne-Philippe Buisson, pbre, demeurant à Pont-l'Evêque, et autres cautions. Fait et passé en l'étude de Me Jean-Pierre Varin, notaire à Pont-l'Evêque.

20. — Le 6 sept 1779, Françpis-Pancrace Piel, marchand, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur du sr André Andrieu (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison appartenant aud. sr constituant, sise à Lx, parr. St Germain, et bornée, d'un côté, par la rivière, et, d'un bout, par la rue Pont-Mortain.

21. — Le 31 août 1779, Jacques-François Bouteiller, bourgeois et marchand, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Victor-Jacques-Louis Bouteiller (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Thomas Jourdain, marchand-tanneur, grand-père dud. acolyte, demeurant à Lx, parr. St Germain, et par Mesre François-Jean Le Goueslier, Escr, seigr du Valdor, Glanville, Criquebœuf et autres lieux, demeurant en sa terre, parr. de Clarbec. Fait et passé à Lx.

22. — Le 2 mars 1779, Mr Joseph Godet, marchand, fabricant à

(1) Mr J.-P.-A. Labbé, frère aîné de M. Nicolas-Dominique Labbé, était vicaire de Pont-l'Evêque en 1791. Ils refusèrent tous deux le serment constitutionnel et partirent l'année suivante pour l'Angleterre. Ils se logèrent ensemble à Gosport chez M. James Abraham, vis-à-vis le Temple de Stok. Ils revinrent en France le 18 mai 1802. L'aîné reprit ses fonctions de vicaire à Pont-l'Evêque et y mourut en 1826, à l'âge de 71 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx. — Revue Cath. de Normandie.* Juillet 1892.)

(2) En 1791, Mr Andrieu, prêtre habitué à St Germain de Lx, prêta le serment schismatique et fut élu curé de la Croupte. Le 7 décembre 1791, il devint ensuite premier vicaire de Busnel, curé instrus de St Germain. Il touchait une pension de l'Etat en 1795. J'ignore s'il rentra jamais dans le clergé. (*Archives du Calvados.*)

(3) M. Bouteiller était vicaire du Breuil en 1791. Il refusa le serment sans restrictions et fut destitué. Etant infirme, il se retira dans sa famille à Lisieux, sous la surveillance de la police. Ses biens et meubles furent séquestrés, mais on les lui rendit en 1797. Sa santé ne put se rétablir : il mourut le 15 déc. 1798, à l'âge de 42 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Lisieux.*)

Elbeuf, y demeurant, parr. S[t] Etienne, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Louis-Constant Clouet de la Saussaye, clerc tonsuré du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Elbeuf.

23. — Le 4 sept. 1779, dame Marguerite Legrain, v[ve] de Pierre Thomas, s[r] de Beauclos, en son vivant marchand, demeurant à S[t] Gervais-des-Sablons, diocèse de Séez, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François-Pierre Thomas (1), acolyte du diocèse de Lx (parr. de la Brevière), afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée en partie les Coutures et les Petits Champs du Bois, appartenant à lad. dame constituante et située en lad. parr. de S[t] Gervais, en écusson, entre le chemin tendant de S[t] Gervais à Coupigny et le chemin tendant de l'église S[t] Gervais à Caumont. Fait et passé à S[t] Gervais-des-Sablons, chez Madame de Beauclos-Thomas, par le ministère de M[e] Jean-Baptiste Manson, notaire royal, résidant à S[t] Martin-de-Fresnay.

24. — Le 5 janv. 1779, Jacques Bourlet, marchand, laboureur, demeurant à S[t] Germain-de-la-Campagne, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Guillaume Bourlet (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en présence de Jacques Hubert de la Huberdière, surnuméraire dans les domaines du roy, et d'André Cosnard, invalide, demeurant l'un et l'autre en lad. ville. — Led. s[r] acolyte faisait ses études au séminaire de Caen.

25. — Le 21 août 1779, François Louvet, marchand, demeurant à Tortisambert, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François-Jacques Louvet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre en herbe nommée les Bissons et sise en la parr. de S[t] Bazile. Fait et passé au Billot, par devant M[e] Manson, notaire, résidant à S[t] Martin-de-Fresnay.

26. — Le 3 déc. 1778, Charles Halbout, marchand, demeurant à

(1) Né à la Brevière en 1753, M. Thomas de Beauclos resta plusieurs années dans sa famille après son ordination. Nous le trouverons en 1789 desservant la cure vacante de Montviette. Le curé qui arriva à cette époque dans cette paroisse le garda en qualité de vicaire et il y était encore en 1791. Il semble avoir retardé autant que possible la prestation du serment constitutionnel. Il ne le prêta que le 20 mars et il le fit avec des restrictions qui ne furent pas admises : il fut destitué. Trois semaines après, voyant que les fonctions ecclésiastiques lui étaient retirées, il consentit, le 10 avril, à prêter le serment pur et simple. Alors il fut nommé curé constitutionnel d'Ecots. En l'an II, il cessa ses fonctions et ne rentra jamais dans l'état ecclésiastique. Pendant la Révolution il se retira à S[t] Pierre-sur-Dives, dans sa maison de la rue du Bosc, et y mourut le 21 mars 1846, à l'âge de 93 ans. L'insuffisance de ses connaissances théologiques fut pour beaucoup dans les fautes de sa vie. *(Archives du Calvados. — Archives de la mairie et de l'église de S[t] Pierre-sur-Dives. — Archives de l'évêché de Bx.)*

(2) M. G. Bourlet mourut curé du Planquay le 6 juin 1832, à l'âge de 77 ans. (Ordo *d'Evreux*).

l'Hôtellerie, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin, Me Jacques Halbout (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Courtonne-la-Meudrac, en présence de Mre Jean-Baptiste Duchemin, chanoine de la Cathédrale, et de Me Charles Rathier, pbrē de la Congrégation des Eudistes, demeurant à Lx.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par son cousin, Louis Halbout, marchand, fils dud. sr constituant, demeurant à Courtonne-la-Meudrac.

27. — Le 7 nov. 1779, Louis-François-Etienne Le Roy, fils de Réné-Claude et de Marie-Françoise-Gillone Tirel de Bordeaux, de la parr̄. de Cercueil, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

28. — Le 24 oct. 1779, la nomination à la cure de N.-D. d'Avernes, 2e portion, appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles-Antoine de Bernart, chevr, marquis d'Avernes, seigr et patron des parr̄. d'Avernes, Familly, St Cyr-d'Estrancourt et d'Orville, capitaine lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes d'honneur, sous le titre de gendarmes d'Artois, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en son château d'Avernes, nomme à lad. cure, 2e portion, vacante par la mort de Me François Déchauffour, pbrē, titulaire des trois portions d'Avernes, la personne de Me François Duval, pbrē, originaire d'Avernes, vicaire de lad. parr̄. depuis vingt ans. Fait aud. château d'Avernes.

Le 5 nov. 1779, le seigr évêque donne aud. sr Duval la collation dud. bénéfice.

Le 8 nov. 1779, le sr Duval (2) prend possession de la cure d'Avernes, 2e portion, en présence de Me Pierre Berthelot, pbrē, curé de St Georges du Pontchardon, et autres témoins.

29. — Le 15 nov. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre Lefèvre des Manoirs, inspecteur et contrôleur des Actes, fils de feu Jean-Baptiste et de dame Marguerite Bisson, originaire de la parr̄. de St Germain de Lx et demeurant en celle de Beaumont-en-Auge,

(1) M. Halbout était vicaire de Lieurey en 1791. Il refusa le serment et s'exila à Gand, dans les Pays-Bas (*Mss de Reux*.)

(2) M. Duval, né à Avernes, refusa le serment schismatique en 1791. N'ayant pas émigré, il fut arrêté et conduit en prison à Alençon. Il fit partie de ce convoi de prisonniers qui fut conduit, le 25 oct. 1793, d'Alençon à Chartres au milieu des injures, des privations, des souffrances de toute espèce qui se trouvent si bien racontées dans « *Les Martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez,* » par M. l'abbé Blin, tome II, page 17 et suivantes. Le plus grand nombre de ces pauves prêtres périt de misère dans cet affreux voyage. Toutefois M. Duval se trouva parmi les survivants. Il revint n'en pouvant plus et tout à fait hors de combat. Il se fixa à Avernes, mais ne reprit pas ses fonctions pastorales. Il y mourut à l'âge de 75 ans. C'était, dit Mr Le Gallois, un prêtre « instruit et sans reproches. » (*Les Martyrs de la Révolution*, par M. Blin. — *Archives de l'évêché de Séez.)*

d'une part, et dem[lle] Elisabeth Picard, fille de Jean et d'Elisabeth Senoze, aussi de lad. parr. de Beaumont.

30. — Le 7 oct. 1779, la nomination à la cure de S[t] Gourgon ou N.-D. d'Avernes, 1[re] portion, appartenant au seig[r] abbé de S[t] Vandrille, Mg[r] Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, cons[er] du roy en tous ses conseils, évêque d'Orléans commandeur de l'Ordre du S[t] Esprit, abbé commendataire des abbayes royales de S[t] Vandrille, de S[t] Vincent du Mans et de S[t] Honorat de Lérins, demeurant à Orléans et se trouvant présentement à Paris, rue Grange-Batelière, parr. S[t] Eustache, nomme à lad. cure d'Avernes, vacante par la mort de M[e] Déchaulfour, dernier titulaire, la personne de M[e] Nicolas Cally, pbre du diocèse de Lx et actuellement vicaire d'Orville.

Le 21 oct. 1779, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Cally la collation dud. bénéfice.

Le 11 nov. 1779, le sieur Cally (1) prend possession de la 1[re] portion de la cure d'Avernes, en présence de M[e] François Duval, curé de la 2[e] portion ; M[e] Jean-Baptiste Fleury, curé d'Orville, et autres témoins.

31. — Le 27 oct. 1779, la nomination à la cure de S[t] Michel de Clermont appartenant au seig[r] du lieu, noble dame Marie-Anne Le Pelley de Baugy, dame et patronne de Clermont, épouse, séparée de biens, de M. Guillaume-Denis Poussin, capitaine des canoniers dans la division de Dives, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Jean-Baptiste Farcy, pbre, dernier titulaire, la personne de M[e] Jacques-Jean Lesage, pbre, originaire du bourg de Vimoutiers et desservant actuellement la parr. de Clermont. Donné à Caen, en la demeure de lad. dame, Grande rue et parr. N.-D.

Le 4 nov. 1779, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Lesage la collation dud. bénéfice.

Le 15 nov. 1779, le s[r] Lesage (2) prend possession de la cure de Clermont, en présence du plusieurs habitants de la parr.

(1) M. Nic. Cally ne prêta pas serment à la Constitution civile du clergé et cependant il n'emigra pas. Il se cacha çà et là dans le pays. En 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux ; mais voyant que son pays d'origine appartenait désormais au diocèse de Séez, il se rattacha à ce diocèse. Il ne parait pas avoir repris de poste après le Concordat. Il se retira chez son frère nommé, en 1803, curé de S[t] Evroult-de-Montfort et l'aida dans les fonctions de son ministère. En 1811, ils n'étaient plus à Montfort. (*Archives de l'évêché de Bx. — Archives de l'évêché de Séez. — Archives de catholicité de l'église de Montfort.*)

(2) M. Lesage prêta d'abord serment avec restriction ; puis se voyant destitué, il jura sans restriction, et resta à Clermont en qualité de curé constitutionnel. En l'an II, ayant cessé toutes fonctions, il continua néanmoins de résider dans le pays. Le 1[er] prairial an V (20 mai 1797), il se fit autoriser à exercer le culte dans l'église de Beuvron, et il parvint ainsi jusqu'à la fin de la Révolution. Après le Concordat, l'évêque de Bayeux le nomma curé de Beuvron où il resta jusques vers 1820. A cette époque, il se retira à Vimoutiers dans sa famille et y finit ses jours en 1828, à l'âge de 75 ans. (*Archives du Calvados. — Archives municipales de Beuvron.* — Ordo *de Bx).*

32. — Le 20 nov. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste-Madeleine de Banville, Esc^{r}, demeurant ordinairement en la parr. de Villerville (?), fils de feu Mes^{re} Louis-Etienne de Banville et de feue dame Anne-Thérèse-Angélique Artus, d'une part, et noble dem^{lle} Elisabeth-Victoire Labbé, fille de Mes^{re} Louis-Jacques-Armand Labbé et de dame Madeleine-Elisabeth-Charlotte Thierry, de la parr. de Ste Catherine de Honfleur.

33. — Le 5 oct. 1779, la nomination à la chapelle de la Ste Trinité de la Cour, en la parr. de St Philbert-sur-Rille, appartenant au seig^{r} du lieu, Mes^{re} Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier, colonel en second du régiment de la mestre-de-camp général-dragons, seig^{r} et patron de la châtellenie de Longueil, St Aubin-sur-Mer, St Philbert-sur-Rille, St Denis-du-Val et autres lieux, nomme à lad. chapelle et à la chapelle St Julien en lad. parr. de St Denis-du-Val, diocèse de Rouen, vacantes par la mort de Me Balthazar-Melchior Bertot de la Clüe, pbre du diocèse de Riez, dernier titulaire, la personne de Me Jean-François Four, pbre, curé de Pers, diocèse de St Flour. Fait et passé au château d'Heilly, diocèse d'Amiens.

Le 17 nov. 1779, led. s^{r} Four, représenté par Mre Jean Sicard de Dalmatz, pbre du diocèse de Rodez, licencié en droit civil et canonique, curé de St Christophe-sur-Condé, prend possession de la chapelle de la Cour, en présence de Vincent Beauval, receveur dud. seig^{r} comte de Choiseul-Gouffier, demeurant au château du Buisson, parr. de St Christophe-sur-Condé, et de Jacques-Adrien Hébert de la Garenne, officier de marine, demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine, et plusieurs autres témoins.

34. — Le 6 déc. 1779, dispense de bans pour le mariage entre M. Charles-Denis-Hippolyte Patry des Halais, Esc^{r}, cons^{er} du roy, auditeur en la chambre des Comptes de Normandie, fils de M. Pierre-Etienne Patry, cons^{er} du roy, lieutenant honoraire en l'élection de Neufchatel-en-Bray, et de dame Catherine Belin, originaire de Neufchatel, parr. N.-D., d'une part, et dem^{lle} Emélie-Félicité-Adélaïde Etard de Tourneville, fille de feu M. Guillaume-Louis et de dame Marie-Anne-Rose Jouvin, de la parr. de Courbépine. (*V.* **109**.)

35. — Le 19 nov. 1779, M. Pierre-Denis Baucher, s^{r} de Bellemare, cons^{er} et premier avocat du roy au bailliage de Pontaudemer, son ancien procureur civil criminel et de police au même bailliage et de lad. ville, y demeurant, quartier du Marché-aux-Chevaux, parr. St Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis-Alexandre Baucher, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean-Baptiste-Robert-Pierre Saunier, cons^{er} du roy au grenier à sel de Pontaudemer, demeurant en lad. ville,

Grande-Rue, parr. St Ouen; Jean-Baptiste-Jacques Cesne, receveur de la ville; Me Philippe-Jean Cesne, procureur en l'élection de Pontaudemer, tous deux y demeurant, rue aux Juifs, parr. St Ouen. Fait et passé en l'étude de Me Jean-François Le Normand, notaire royal à Pont-audemer.

Led. sr acolyte était petit-fils de Me Gaspard Baucher, avocat en parlement, et fils dud. sr Pierre-Denis et de dame Marie-Catherine-Françoise Piédelièvre.

36. — Le 27 déc. 1779, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Guillaume-François Rioult, chevr, fils de feu Mesre François-Guillaume et de noble dame Barbe-Geneviève Leprevost, originaire de la parr. des Ligneries et demeurant en celle de Vimoutiers depuis temps de droit, d'une part, et noble demlle Marie-Thérèse du Berne (?), fille majeure de feu Mesre Denis et de noble dame Jeanne-Madeleine Lhoste-Livry, de la parr. des Champeaux.

37. — Le 24 nov. 1779, Charles-Nicolas-François Lesage, marchand, demeurant à Montpinçon, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles-François Lesage, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre appartenant aud. sr constituant, nommé le Pré de la Morandière. Fait et passé à Montpinçon en la maison de Mr Lesage, par le ministère de Me Jean-Baptiste Manson, notaire, résidant à St Martin-de-Fresnay, en présence de Me Philippe Desvaux, curé dud. lieu de Montpinçon.

38. — Le 28 déc. 1779, la nomination à la cure de St Martin de Courbépine appartenant au seigr du lieu, haute et puissante dame Marie-Thérèse de Prie, épouse, séparée de biens, de haut et puissant seigr Pierre-Jean-Marie Le Jeune de Créquy, baron de Créquy, capitaine au régiment de Vivarais-infanterie, demeurant à Lx, parr. St Germain, et agissant au nom et comme curatrice à l'interdiction de M. le marquis de Prie, son frère, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Isaye Puchot de Champrey, dernier titulaire, la personne de Me Louis-André Lorieult, curé de Lessard. Led. seigr marquis de Prie s'était réservé la première nomination à ce bénéfice, lors de la vente qu'il a faite de ses fiefs, terres et seigneuries de Courbépine et de Moulin-Chapelle au sr Duclos-Lange, par contrat passé devant les notaires de Bernay en l'année 1777. Fait et passé au château de Prie, en la parr. de Coquainvilliers, en présence de Me Pierre-Paul Mourier, pbre, demeurant à Norolles, et autres témoins.

Le 29 décembre 1779, le seigr évêque donne aud. sr Lorieult la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Lorieult (1) prend possession de la cure de Courbépine, en présence de M[e] Pierre Le Clerc, vicaire de lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **142**, **148**.)

39. — Le 7 janvier 1780, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jean-Baptiste Cuvellier, licencié ès-lois, fils de M[e] Jean-Baptiste-Joseph Cuvellier, receveur des droits du roy, et de dame Marie-Marguerite-Charlotte Delaunay, de la parr̄. de S[te] Catherine de Honfleur, d'une part, et dem[lle] Marie-Rose-Agathe Quesney, fille de M[e] Adrien-Jean-Baptiste Quesney, avocat et procureur du roy au bailliage de Honfleur, et de dame Marie-Rose-Agathe Villey, de la parr̄. de S[t] Léonard de Honfleur.

40. — Le 13 janv. 1780, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Pierre-Nicolas Esnault, cons[er] du roy, fils de Pierre Esnault et de feue Marie-Magdeleine Hue, de la parr̄. de Carsix, d'une part, et d[lle] Aimée-Marguerite Reaux, fille de Nicolas-Guillaume, de la parr̄. de Manneville-sur-Risle.

41. — Le 18 janv. 1780, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jean-Baptiste-Alexis Combault, notaire à Moyaux, fils majeur de feu Alexis et de feue Marie-Elisabeth Lejumel et veuf d'Anne-Françoise Combault, d'une part, et d[lle] Anne-Charlotte-Victoire Gaillard, fille de Louis et de feue Charlotte Thorel, les deux parties demeurant en lad. parr̄. de Moyaux.

42. — Le 18 janv. 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] François-Armand-Charles de Bernière, Esc[r], s[r] de Vaux, gendarme du roy, (originaire de la parr̄. d'Ammeville), fils de feu François et de noble dame Jeanne-Adrienne de Louvigny, demeurant en la parr̄. de S[t] Désir de Lx, d'une part, et d[lle] Catherine-Louise Gaillard, fille majeure de M. Louis Gaillard et de feue dame Charlotte Thorel, demeurant en la parr̄. de Moyaux.

43. — Le 30 décembre 1779, M[e] Louis-Alphonse Lorette, pbr̄e, curé de S[t] Michel de Préaux, 2[e] portion, et aussi curé de S[t] Samson d'Etréville, au diocèse de Rouen, et chapelain de la chapelle N.-D. en l'église abbatiale de S[t] Léger de Préaux, demeurant en son manoir presbytéral de S[t] Michel de Préaux, résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seig[r] évêque de Lx en faveur de M[e] Jean-Baptiste Hermier, pbr̄e, curé de S[t] Michel de Préaux, 1[re] portion, et chapelain de la chapelle de *Requiem* en lad. église abbatiale ;

(1) M[r] Lorieult né en 1752, prêta le serment schismatique et resta à Courbépine en qualité de curé constitutionnel jusqu'en l'an II. A cette époque il renonça à l'état ecclésiastique et fit la remise de ses lettres de prêtrise. Il continua de résider dans cette paroisse qui lui fut rendue après le Concordat. *(Archives de l'Eure).*

et led. s^r Hermier résigne également entre les mains dud. seig^r évêque la chapelle de *Requiem* en faveur dud. s^r Lorette, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Pontaudemer, parr̄. de St Aignan, en l'auberge du Louvre.

Le 3 janv. 1780, le seig^r évêque donne aud. s^r Hermier la collation de la chapelle N.-D. en lad. église abbatiale.

Le 5 janv. 1780, le s^r Hermier prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Nicolas Mesnil, pbr̄e, vicaire de Triqueville, et autres témoins.

Le 3 janv. 1780, le seig^r évêque donne aud. s^r Lorette la collation de lad. chapelle de *Requiem*.

Le 5 janv. 1780, le s^r Lorette prend possession dud. bénéfice, aussi en présence dud. s^r vicaire de Triqueville, et autres témoins.

44. — Le 15 janv. 1780, M^r Le Clerc, curé de Conteville et vicaire général de Mg^r Urbin-Réné de Hercé, évêque et comte de Dol, donne une dispense de parenté au 4e degré pour le mariage de Nicolas Lefebvre, de la parr̄. du Marais-Vernier, exemption de St Samson-sur-Risle.

45. — Le 25 janv. 1780, dispense ds bans pour le mariage entre Mes^re Rolland-Hubert Le Harivel, Esc^r, fils de Mes^re Léonor Le Harivel, Esc^r, et de feue noble dame Françoise-Gabrielle de Turpin, de la parr̄. de Ste Honorine-du-Fay, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble dem^lle Marguerite-Dorothée Le Prevost de Cormeilles, fille de Mes^re Bernard-Alexis Le Prevost et de noble dame Marie-Catherine Dossin, de la parr̄. de Piencourt.

46. — Le 26 janv. 1780, dispense de parenté spirituelle pour le mariage entre Louis-François-Jacques de Monteilles, Esc^r, de la parr̄. de Lisores, et Marie-Catherine Périnne, originaire de la parr̄. de Vimoutiers et demeurant aussi en celle de Lisores.

47. — Le 31 janv. 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Marc-Joseph Devins, fils de feu Mes^re Jean-Baptiste et de feue noble dame Marie-Suzanne de Domme, originaire de la parr̄. de Terrasson en Périgord, diocèse de Sarlat, et demeurant actuellement en celle de St Jacques de Lx, d'une part, et noble dem^lle Louise-Catherine-Madeleine Hauvel de Châtillon, fille de feu Mes^re Louis-Guillaume et de noble dame Catherine d'Erneville, demeurant aussi en lad. parr̄. St Jacques.

48. — Le 5 févr. 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re François Descalles, fils de Mes^re Pierre-François Descalles, Esc^r s^r de Boishébert, et de noble dame Marie-Anne des Aunez de Courteville, de la parr̄. de Quetteville, d'une part, et noble dem^lle Françoise-Elisabeth de Boislévêque, fille de Thomas-Bernard de Boislévêque, Esc^r, seig^r et patron de St Martin-le-Vieil.

49. — Le 5 févr. 1780, la nomination à la cure de St Georges-du-Mesnil appartenant alternativement aux seigneurs dud. lieu du Mesnil, de la Lecqueraye et du fief des Ifs, situé en la parr. de St Taurin-des-Ifs, et le tour de nomination revenant actuellement à ce dernier, Mesre Jean-Marie-Eusèbe Baconnière de Salverte, Escr, seigr des Ifs, demeurant à Paris, rue Thévenot, parr. St Sauveur, et représenté par M. Nicolas Foucher, receveur des domaines du roy à Rouen, y demeurant, rue des Champs-Mahiers, parr. Ste Croix-des-Pelletiers, nomme à lad. cure du Mesnil, vacante par la mort de Me Pierre-Gabriel-Réné Le Normand du Buchet, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Charles Boillet, pbre, du diocèse de Rouen, vicaire de la parr. du Val-de-la-Haye au même diocèse. Fait et passé à Rouen.

Le 11 févr. 1780, le seigr évêque donne aud. sr Boillet la collation dud. bénéfice.

Le 13 févr. 1780, le sr Boillet prend possession de la cure de St Georges-du-Mesnil, en présence de Me Nicolas Jourdain, pbre du diocèse de Lx, desservant lad. parr., et autres témoins.

50. — Le 29 janv. 1780, Cyprien-Guillaume Boullenger, bourgeois de Paris, y demeurant, rue d'Anjou, faubourg St Honoré et parr. de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, constitue 150 livres de rente en faveur du sr Pierre-Jacques Linel, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Paris, au Châtelet.

Led. sr acolyte faisait alors ses études au collège de Lx, à Paris.

51. — Le 2 décembre 1779, M. François Duriez, pbre, chanoine régulier de la commune observance, Ordre de Prémontré, profès de l'abbaye de Joyenval au diocèse de Chartres, et prieur-curé de St André-d'Hébertot, remet purement et simplement sond prieuré entre les mains du seigr évêque de Lx. Fait et passé dans la salle du manoir prioral d'Hébertot.

Le 14 décembre 1779, la nomination aud. prieuré-cure appartenant au seigr abbé de Joyenval, Mgr Pierre-Augustin-Bernardin de Rossel de Fleury, évêque de Chartres et abbé commendataire de Joyenval, nomme à lad. cure la personne de M. Jean-Baptiste Pomelot, pbre, chanoine régulier dud. ordre et prieur-curé de Tarzy et de Fligny, diocèse de Reims. Donné à Chartres.

Le 12 févr. 1780, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Pomelet la collation dud. bénéfice.

Le 14 févr. 1780, le sr Pomelet prend possession du prieuré-cure d'Hébertot en présence de Me Jean-Baptiste Cordier, pbre, vicaire de lad. parr., et autres témoins.

52. — Le 25 févr. 1780, Me Jacques-Adrien Chanu, pbre, Me ès-

arts en l'Université de Caen, vicaire et sacristain de la parr. de Ste Croix de Bernay, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x^ de Bernay.

53. — Le 24 sept. 1775, Adrien-François Tassel, fils de Jean et de Marguerite Le Chevallier, de la parr. de Jouveaux, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

54. — Le 1er mars 1780, Me Simon-Pierre Ledanois, pbrē, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Rumesnil, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ abbé de N.-D. de Grestain.

55. — Le 1er mars 1780, Me Pierre-Guillaume Testu, pbrē du diocèse de Rouen, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de la parr. du Gros-Theil, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x^ de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger.

56. — Le 6 mars 1780, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbrē M^e^ ès-arts en l Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque de Lx, en parlant à François Moret, son suisse, trouvé dans le logement ordinaire du portier du palais épiscopal.

57. — Le 3 mars 1780, Me Claude-Philippe Tallon, pbrē, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, l'un des vicaires de la parr. de Broglie, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x^ de St Pierre de Préaux.

58. — Le 3 mars 1780, Me Jean-Baptiste-François Vitard, pbrē du diocèse de Bayeux, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de la Ferté-Fresnel, diocèse d'Evreux, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

59. — Le 2 mars 1780, Me Charles Girette, pbrē, originaire de Vimoutiers, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, chapelain des dames Augustines de Bernay, demeurant en la parr. de N.-D. de la Couture, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x^ de St Evroult et au seig^r^ abbé de Grestain. (*V*. **117**).

60. — Le 2 mars 1780, Me Nicolas Le Maignen, pbrē, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bazoques, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x^ de St Pierre de Préaux et de N.-D. de Bernay, aux dames de St Léger de Préaux, ainsi qu'au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

61. — Le 2 mars 1780, Me Nicolas Després, pbrē, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen et chapelain de l'hôpital de Vimoutiers, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque de Lx et aux relig^x^ de Ste Barbe. (*V*. **93**.)

62. — Le 2 mars 1780, Me Jean-Jacques Michel-Thomas Burot, pbrē du diocèse de Bayeux, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant au château de St Pierre-du-Châtel, fait réitérer par procureur ses

noms et grades au seig^r abbé de Grestain et aux dames de St Léger de Préaux.

63. — Le 11 mars 1780, Me Jean Manson, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de Courson, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de St Evroult. (*V.* **6**.)

64. — Le 8 mars 1780, Me Joseph-Philippe Le Monnier, de la Haitrée, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Fervaques, demeurant au manoir presbytéral du lieu, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Beaumont-en-Auge.

65. — Le 9 mars 1780, Me Nicolas De Laperrelle, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en la Cathédrale, de la valeur de 36 livres de revenu annuel, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

66. — Le 9 mars 1780, Me Louis-Félix Yvart, pbr̄e du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Caen, premier vicaire de St Paul d'Aumale au même diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

67. — Le 9 mars 1780, Me Marin-Jean Leseigneur, pbr̄e du diocèse de Rouen, bachelier en théologie de la faculté de Paris, M^e ès-arts et professeur septennaire au collège de Lx en l'Université de Paris, demeurant aud. collége, rue St Jean-de-Beauvais, parr̄. St Etienne-du-Mont, et représenté par Me Pierre Lefrançois, pbr̄e, vicaire de Rays en la Cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de cette ville.

68. — Le 10 mars 1780, Me Louis-Jacques Delahaye, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Toutainville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **112**, **114**.)

69. — Le 10 mars 1780, Me François Letournel, pbr̄e, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, M^e ès-arts en l'Université de lad. ville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de Ste Barbe.

70. — Le 10 mars 1780, Me Louis Chrétien, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen et professeur d'humanités en icelle, demeurant depuis plusieurs années en lad. ville, rue Neuve, parr̄. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux des abbayes de St Pierre de Préaux et de Beaumont-en-Auge, ainsi qu'aux dames de St Léger dud. lieu de Préaux.

71. — Le 13 mars 1780, Me Sylvestre Gallot, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Drucourt, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

72. — Le 16 mars 1788, Me Michel-François Bardel, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Orbec, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

73. — Le 21 mars 1780, dispense de bans pour le mariage entre Me François-Nicolas Rivière, avocat en parlement et vicomte de Moyaux, fils de François et de feue demlle Marguerite Duval, originaire de la parr̃. de Thiberville et demeurant en celle d'Orbec depuis temps de droit, d'une part, et demlle Marie-Rosalie Angerville (?), fille de François et de Rosalie Barcan, originaire de la parr̃. de Conches, diocèse d'Evreux, et demeurant en l'abbaye du Petit-Andely, diocèse de Rouen.

74. — Le 18 mars 1780, Me Jean-Jacques-François Deshayes, pbr̃e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, ancien doyen de la faculté des Arts et professeur septennaire au collège du Bois, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres de la ville de Caen, y demeurant rue des Carmes, parr̃. St Jean, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

75. — Le 18 mars 1780, Me Pierre Castel, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé à portion congrue de la parr̃. de Touquette, valeur de 500 livres de revenu, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles et de St Evroult (*V.* **126**.)

76. — Le 2 janv. 1780, Me François Levillain, pbr̃e, curé de N.-D. de Livaye et, depuis, pourvu de la cure de St Pair-du-Mont au diocèse de Bayeux, demeurant encore au manoir presbytéral de Livaye, résigne purement et simplement lad. cure de N.-D. de Livaye entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Livaye, en présence de Me Louis-Dorothée Helliot, conser du roy, assesseur au bailliage d'Auge à Pont-l'Evêque, y demeurant et du sr Charles d'Harambure de la Bastide, propriétaire, demeurant à St Loup-de-Fribois.

Le 15 janv. 1780, la nomination à la cure de N.-D. de Livaye appartenant au seigr châtelain de Crèvecœur, Mgr Anne-Léon de Montmorency, premier baron de France et premier baron chrétien, prince souverain d'Aigrement, baron libre de l'Empire et des deux Modaves, comte de Gournay, Tancarville et Creuilly, marquis de Seignelay, Crèvecœur, Lourcy, Grecy, et autres lieux, maréchal des camps et armées du roy, menin de feu Monseigr le dauphin, connétable héréditaire de la province de Normandie, nomme à lad. cure de Livaye, ainsi vacante, la personne de Me André Guesnet, pbr̃e du diocèse de Lx, (originaire de Hottot) et chapelain à St Vigor de Crèvecœur, diocèse de Bayeux. Donné à Paris, en l'hôtel dud. seigr.

Le 23 mars 1780, le seig^r évêque donne aud. s^r Guesnet la collation dud. bénéfice.

Le 25 mars 1780, le s^r Guesnet (1) prend possession de la cure de N.-D. de Livaye, en présence de Me Antoine Godmer, pbrē du diocèse de Coutances, vicaire de St Pair-du-Mont, diocèse de Bayeux, du s^r Louis Levasseur, receveur de M. le duc de Montmorency, demeurant à Crèvecœur, et autres témoins.

77. — Le 18 mars 1780, Me Jacques Desmares, pbrē, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Cyr et Ste Julitte de Nonant, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de St Evroult.

78. — Le 22 mars 1780, Me Jean-Michel Pellerin, pbrē, bachelier en théologie et M^e ès-arts en l'Université de Paris, professeur de philosophie au petit séminaire de St Sulpice à Orléans, y demeurant, parr̄. St Michel, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

79. — Le 24 mars 1780, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbrē, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque de Lx et aux religieux de N.-D. de Bernay.

80. — Le 3 avril 1780, dispense de bans pour le mariage entre M. Antoine-Philippe Duquesney, gendarme écossais, fils majeur de Léonard-Marc-Antoine Duquesney et de feue noble dame Marie de la Miraule de la Saulgerie, originaire de la parr̄. de Ste Marguerite de Paris et demeurant en celle de St Gervais de Falaise, d'une part, et Marie-Marguerite de Bellœil des Fontaines, fille mineure de Jean des Fontaines et de feue dame Marie Lecharpentier, de la parr̄. de St Michel-de-Livet.

81. — Le 3 avril 1780, dispense de bans pour le mariage entre Me Gaspard-François-Aignan Morel, s^r des Vallées, avocat en parlement, fils de feu Me Aignan et de feue dame Anne Selle, veuf de dame Marie-Agathe Piperel, d'une part, et d^lle Jeanne-Louise Fresnel, fille du s^r Robert, de la parr̄. d'Orbec.

(1) Mr Guesnet refusa d'abord très positivement le serment schismatique en 1791. On lui donna huit jours pour réfléchir encore. Au bout de ce délai, il rapporta la même décision. Mais se voyant destitué et obligé d'abandonner sa cure, il revint sur sa détermination premiere et, le 14 juillet, il prêta le serment pur et simple à la Constitution. Le 11 mars 1792 il renouvela ce serment et reconnut publiquement Fauchet pour son évêque légitime. Il continua, en qualité de curé constitutionnel, à faire les baptêmes et à bénir les mariages dans l'église de Livaye. Le 28 thermidor an II (15 août 1794), il abdiqua l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise. Il ne quitta pas la paroisse immédiatement; il y touchait encore en l'an V la pension des curés assermentés. A cette date, il avait 76 ans, il ne dût pas vivre bien longtemps après, mais il n'est pas mort à Livaye. (*Archives du Calvados. — Archives municipales de Livaye*).

82. — Le 4 avril 1780, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles Germaine de la Moissardière, avocat en parlement, fils de feu Me Michel Germaine de la Moissardière, aussi avocat, et de dame Catherine de Montrœuil, veuf, en premières noces, de dame Marie-Françoise Gautier, et, en secondes noces, de dame Angélique Billard de Merry, originaire de la parr. de Fervaques et demeurant actuellement en celle d'Orbec, d'une part, et dame Angélique-Françoise Dubois, Vve en premières noces de François Morin, Escr, sr de la Neuville, et, en secondes noces, de Me Pierre-Nicolas Boisné, et fille de feu Jacques Dubois, Escr, sr du Vauchel, et de dame Jeanne de Montargis ; lad. future originaire de la parr. de St Germain-de-la-Campagne et demeurant depuis temps de droit en celle d'Orbec.

83. — Le 18 mars 1780, Me Pierre Barbey, pbre, curé de l'Hôtellerie et aussi pourvu de la cure de St Pierre de Semilly au diocèse de Bayeux, demeurant à l'Hôtellerie, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Semilly entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-François Legendre, pbre du diocèse de Lx, vicaire de Morainville et titulaire des chapelles simples de St Jacques des Mortiers, en lad. parr. de Morainville, et de N.-D. en l'église paroissiale de Bauné, diocèse d'Angers ; et led. sr Legendre donne aussi sa procuration pour résigner lad. chapelle N.-D. entre les mains de Sa Sainteté en faveur dud. sr Barbey ; le tout pour cause de mutuelle permutation. Toutefois led. sr Barbey se réserve une pension viagère de 300 livres sur les revenus de la cure de St Pierre de Semilly. Fait et passé à Lx.

84. — Le 7 mars 1780, la nomination à la cure de St Martin de Bourgeauville appartenant au seigr du lieu, Mesre Nicolas-Antoine de Giverville, seigr et patron des parr. du Torpt et de Bourgeauville, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Bizey, dernier titulaire, décédé la veille, la personne de Me Pierre-François Brette, pbre du diocèse de Lx et vicaire du Torpt. Donné à la Chapelle-Bayvel, au château dud. seigr.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Brette la collation dud. bénéfice.

Le 5 avril 1780, le sr Brette (1) prend possession de la cure de Bourgeauville, en présence de Me Pierre Foulon, pbre, desservant lad. parr. ; Me Jean-Baptiste Morin, vicaire du lieu, et autres témoins.

85. — Le 15 févr. 1780, Nicolas Petit, marchand, blanchisseur de toiles, demeurant à Beuvillers, constitue 150 livres de rente en faveur

(1) Mr Brette refusa le serment constitutionnel, mais il mourut avant la loi de la déportation de 1792. (*Archives du Calvados*).

de Me Michel Fouques, dit Lanos (1), acolyte de St Jacques de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

86. — Le 31 décembre 1779, François-André Téhy, marchand, demeurant à St Julien-sur-Calonne, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Joly, (2), acolyte de la parr. de St Melaine, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente, hypothéquée sur une terre sise à Beuzeville et nommée la Carellerie, est encore garantie par Me Pierre Le Mercier, pbre, curé de Reux, et autres cautions. Fait et passé à Pont-l'Evêque.

Led. sr acolyte, présentement au séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par Me Julien Hayes, curé de St Melaine.

87. — Le 15 févr. 1780, Guillaume Bossé, marchand-laboureur, demeurant en la parr. et campagne St Jacques de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, le sr François-Gabriel-Robert Bossé, acolyte de lad. parr. afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

88. — Le 24 févr. 1780, Mgr Charles-Antoine-Gabriel Osmont, évêque de Comminges, comte de Lyon et chapelain des chapelles simples de N.-D. et de St Agapit en la parr. d'Osmont, diocèse de Lx, résigne purement et simplement lesd. chapelles pour qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé au château épiscopal d'Alan, diocèse de Comminges.

Le 21 mars 1780, la nomination à la chapelle de N.-D. au château d'Osmont et de la chapelle de St Agapit, sise en lad. parr., appartenant au seigr du lieu, haut et puissant seigr Marie-Louis-Henry Descorches, marquis de Ste Croix, chevr, seigr de Ste Croix du Mesnil-Gonfray, Osmont, Royville, la Fresnaye-Fayel et autres lieux, gentilhomme de la manche de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises, demeurant en son château d'Osmont et se trouvant présentement logé à Paris chez M. le marquis de Briges, rue de la Chaussée-d'Antin, parr. St Roch, nomme auxd. chapelles la personne de Me Pierre-François Taillefer, pbre du diocèse de Lx, curé de Beaumesnil au diocèse d'Evreux. Fait et passé à Paris.

Le 5 avril 1780, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Taillefer la collation desd. bénéfices.

(1) Me Fouques-Lanos était, en 1791, prêtre habitué à St Jacques de Lx. Il refusa le serment schismatique ; mais à partir de ce jour, nous perdons complètement sa trace. (*Archives du Calvados*.)

(2) Mr Joly, ordonné prêtre en 1782, se trouvait en 1791 chapelain des prisons de Pont-l'Evêque. Ayant refusé le serment schismatique, il partit l'année suivante pour l'Angleterre et se réfugia à Gosport. Il y passa le temps de la Révolution. Il reprit en 1802 ses fonctions auprès des prisonniers de Pont-l'Evêque et, en 1806, Mgr Brault le nomma curé de Villerville-sur-Mer où il finit ses jours en 1845, a l'âge de 88 ans. (*Archives de l'évêché de Bx. — Mss de Reux. — Ordo de Bx.*)

Le 10 avril 1780, le s^r Taillefer représenté par Me Charles Castel, curé d'Osmont, prend possession d'abord de la chapelle N.-D. par l'entrée en une pièce du château d'Osmont destinée à être la chapelle et « dont la construction est commencée et non encore finie. » Led. s^r Castel fait sa prière à genoux et toutes les parois des murs qui font le contour.

Ensuite a lieu la prise de possession de la chapelle de St Agapit par l'entrée en lad. chapelle et autres cérémonies accoutumées, le tout en présence de quatre domestiques ou gens du château.

89. — Le 18 avril 1780, dispense de bans pour le mariage entre Me François-Couronné Delasalle, docteur en médecine, fils de Jacques et de dame Catherine Boudin, de la parr̄. de N.-D. d'Honfleur, d'une part, et dem^lle Mathilde-Denise Quesney, fille de Me Adrien-Jean-Baptiste Quesney et de dame Marie-Rose-Agathe Villey, de la parr̄. de St Léonard dud. lieu d'Honfleur.

90. — Le 24 sept. 1769, Guillaume Beaumont, fils de Réné et de Marguerite Vannier, de la parr̄. de N.-D. de Vire, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 28 févr. 1777, led. s^r Beaumont, pbr̄e, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 27 juin 1778, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, le s^r Beaumont, âgé de 27 ans, est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, prieurés et abbayes de ces diocèses.

Le 30 mars 1780, le s^r Beaumont, vicaire de Mézières, diocèse de Séez, fait signifier ses noms et grades aux religieux « de St Martin d'Escajolets, autrement de Ste Barbe en Auge. »

91. — Le 12 juillet 1767, Joseph Osmont (1) fils de Philippe et d'Anne Besnard, de la parr̄. de Ste Trinité de Falaise, diocèse de Séez, reçoit la tonsure des mains de Mg^r Néel de Christot, évêque de Séez, dans la chapelle épiscopale de Fleuré (Floracensi).

Le 22 juillet 1769, il est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 3 mars 1773, led. s^r Osmont, pbr̄e, âgé de 25 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les cha-

(1) Mr Osmont était curé de St Denis-de-Brieuze en 1791. Il refusa le serment et s'exila en Angleterre. Il passa d'abord à Jersey et ensuite à Portsea. (*Mss de Reux*).

pitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 11 avril 1780, le sr Osmont, vicaire de St Gervais et St Protais de Briouze et représenté par « Germain Guérin, marchand, demeurant chez sa mère en l'auberge où pend pour enseigne le Coq Hardy, au bourg de St Evroult, parr. de N.-D. du Bois, diocèse d'Evreux, » fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult.

92. — Le 9 août 1779, Me Jean-Louis-Alexandre Follin, pbre du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de la Gravelle, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Michel-Jacques Gigon, dernier titulaire.

Le 1er nov. 1779, le roy accorde aud. sr Follin une dispense d'âge qui déroge aux réglements faits par l'ordonnance de 1742 et lui permet de posséder la cure de la Gravelle.

Le 11 avril 1780, la cour de Rouen rend un arrêt qui permet la mise à exécution desd. lettres de provision.

Le 19 avril 1780, le seigr évêque donne son visa à la signature de la cour de Rome obtenue par led. sr Follin.

Le 21 avril 1780, le sr Follin (1) prend possession de la cure de St Pierre de la Gravelle, en présence de Mesre François de Marguerie, Escr, et de son fils, Mesre François de Marguerie, aussi Escr, demeurant en lad. parr. ; Me Gigon, dernier titulaire, et autres témoins.

93. — Le 12 avril 1780, Me Nicolas Després, pbre, originaire de la parr. de Meulles, Me ès-arts en l'Université de Caen et chapelain de l'hôpital de Vimoutiers, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **61**.)

94. — Le 1er mai 1780, dispense de bans pour le mariage entre Me Luc-Pierre Oger, chirurgien, fils de feu Pierre et de feue Marie Oger, originaire de la parr. de Tribehou, diocèse de Coutances, et demeurant à Pont-l'Evêque depuis plusieurs mois, d'une part, et dame Marie-Angélique-Catherine Longmar, Vve du sr François Gardin, et fille de feu Charles, originaire de la parr. de St Denis d'Héricourt, diocèse de Rouen, et demeurant aussi à Pont-l'Evêque depuis plusieurs années.

(1) Mr J.-L.-A. Follin prêta serment avec restriction le 30 janvier 1791, ajoutant qu'au prix de son sang il ne cessera jamais d'être soumis à l'autorité spirituelle de l'Eglise. Et comme, malgré cette déclaration, on l'avait mis sur la liste des prêtres qui avaient juré purement et simplement, il publia une lettre, le 10 juin suivant, pour rétablir la vérité et même pour rétracter le serment qu'il avait fait. Il partit pour l'Angleterre en 1792 et se retira à Portsmouth chez Mr Costello, St Thomas Street. Rentré en France en 1802, il fut nommé curé-doyen de Livarot et y mourut en 1814. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. — Mss de Reux. —* Ordo *de Bx))*

95. — Le 30 décembre 1779, Me Robert Duval, notaire royal à Auberville, et dame Anne Vattier, son épouse, demeurant ensemble à Gonneville-sur-Dives, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, Me Robert Duval (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux herbages se joignant, nommés les Tocqs et situés en lad. parr. de Gonneville, près du chemin du carrefour de l'Ecole à la bruyère d'Auberville. Fait et passé à Gonneville par le ministère de Me François Pierre, tabellion royal pour le siège de Dives et Branville.

96. — Le 6 janv. 1780, Philippe-Christophe Gondouin, marchand, demeurant à Heurtevent, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Christophe-Gervais Gondouin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour plantée, nommée le Douaire, située en lad. parr , près le ruisseau de la Hanoudière.

Led. sr acolyte, présentement au séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par le sr François Doisy, maître d'école, demeurant au bourg de Livarot. — Fait et passé à Livarot.

97. — Le 2 mai 1780, dispense de bans pour le mariage entre Me Prudent-Hippolyte Bénard, avocat en parlement, fils de Me Henry Bénard, directeur des Aides à Caudebec, et de demlle Marie-Catherine Thirel de la Houssaye, fille mineure de feu Charles-Pierre-Guillaume et de demlle Anne-Catherine Lecompte, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

98. — Le 28 janv. 1780, Pierre Cellerin, marchand, demeurant à Livarot, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin-germain, le sr Jacques-Georges Cellerin (2), acolyte de Vimoutiers, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquee sur une cour, nommée Charmonnet, sise à Livarot près du chemin de Vimoutiers. Fait et passé en l'étude de Me François Girette, notaire à Vimoutiers.

Led. sr acolyte, présentement au séminaire de Lx, fut représenté

(1) Mr Duval était, en 1791, vicaire de Branville et aidait dans ses fonctions le curé de Glanville, en sorte qu'on lui donnait indifféremment le titre de vicaire de Branville ou de Glanville. N'ayant voulu prêter serment qu'avec restriction, il fut obligé de partir pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre, à Gosport. Revenu après le Concordat, il fut nommé cure de Glanville et y mourut au mois de décembre 1822, à l'âge de 66 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) Mr Cellerin était vicaire de Camembert à l'époque de la Révolution. Il refusa le serment schismatique et partit en 1792 pour l'Angleterre. Il se retira à Common, chez M. Thomas, Dean Street, 11. Il y passa la Révolution et après le Concordat, il fut nommé vicaire de Vimoutiers. Il mourut dans ses fonctions le 10 mars 1818. (*Archives de l'Orne. — Mss de Reux. — Archives municipales de Vimoutiers.*)

dans cet acte par son frère, le s^{r} Jean Cellerin, marchand, demeurant au bourg de Vimoutiers.

99. — Le 2 mai 1780, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste-Zacharie Combault, avocat au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, parr̄. St Laurent, fils de Me Jean-Baptiste-Etienne Combault, notaire du roy, et de dame Marie Le Bailly, de la parr̄. de Blangy, diocèse de Lx, d'une part, et dem^{lle} Céleste-Sophie-Aimée Baron, fille de feu Me Jean-Baptiste Baron, notaire à Rouen, et de dame Marie-François-Thérèse Avoux, de lad. parr̄. de St Eloy de Rouen.

100. — Le 24 janv. 1780, Pierre Daufresne, marchand, demeurant rant au bourg de Ste Croix de Cormeilles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Pierre Daufresne, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^{r} acolyte, présentement au séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par son frère, le s^{r} Pierre Daufresne, marchand, demeurant au bourg de Cormeilles.

101. — Le 4 mars 1780, François Hérault, bourgeois de Honfleur, y demeurant rue Bourdet, parr̄. St Léonard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s^{r} Guillaume-Charles-Laurent Hérault, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une ferme, appelée la ferme du Noyer, sise à Ableville, hameau du Noyer, et, de plus, elle est garantie par Me François-Marguerin Voizard, pbr̄e habitué en l'église St Léonard, demeurant en icelle parr̄., et autres cautions. Fait et passé à Honfleur, en l'étude de Me Guillaume-Noel Mallet, notaire royal.

Led. s^{r} acolyte, se trouvant présentement au séminaire de Caen, place Royale et parr̄. N.-D., fut représenté par son cousin, Me Jean-Baptiste-Louis Hérault, pbr̄e, vicaire de Barneville-la-Bertrand, y demeurant au manoir presbytéral.

102. — Le 24 janv. 1780, M^{e} Cœsar-François Gosselin, pbr̄e, curé de St Martin de Bienfaite, « incommodé d'un asthme et jouissant d'une très mauvaise santé, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Bouillie, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. depuis huit ans. Il se réserve toutefois une partie du manoir presbytéral, le jardin en entier, le droit de cuir au four et de mettre des chevaux dans l'écurie et enfin une pension viagère de 800 livres de rente à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 22 ans. Fait et passé en la salle dud. manoir presbytéral ayant vue, au midi, sur la cour, et, au nord, sur le jardin, en présence de M. Jean-Luc-Jacques-Guillaume Hélix, Esc^{r}, s^{r} d'Hacqueville, avocat du roy et de Monsieur au bailliage d'Orbec, et de M^{e}

Jean-Nicolas-Benoît Le Bourg, notaire à Orbec, demeurant tous deux sur lad. parr. d'Orbec.

Le 28 novembre précédent, Monsieur, fils de France, frère du roy, auquel appartient le patronnage de la cure de Bienfaite à cause de son apanage, avait accordé aud. sr Gosselin la permission de résigner sa cure et il lui renouvelle cette autorisation le 6 févr. 1780.

Le 21 févr. 1780, led. sr Bouillie obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 7 avril 1780, le seigr évêque donne son visa à ces lettres de provision.

Le 17 avril 1780, le sr Bouillie (1) prend possession de la cure de Bienfaite, en présence de cinq habitants de la parr.

103. — Le 8 mai 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Julien-Jean, comte de Tesson, écuyer ordinaire du roy, seigr et patron de Mouteilles, domicilié de fait en la parr. St Paul de Paris et ayant ci-devant demeuré en celles de N.-D. de Versailles et de Mouteilles, d'une part, et demlle Anne-Agnès-Catherine-Thérèse d'Aquin, fille mineure de Mesre Charles-Jean d'Aquin de Launai, chevr et conser du roy honoraire en la cour des Comptes de Paris, et de dame Anne-Henriette Legrand de Vaux, de lad. parr. St Paul de Paris.

104. — Le 9 mai 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Antoine de Costard de la Rançonnière, fils de Mesre Jean-Alexandre, chevr, seigr et marquis de St Léger, et de noble dame Marie-Barbe-Florimonde de Lieurey, originaire de la parr. de St Gatien-des-Bois, d'une part, et noble demlle Marie-Anne-Adélaïde Turgot, fille mineure de Mesre Etienne-François Turgot, marquis de Bons, et de noble dame Marguerite Capon, de la parr. de Bons, diocèse de Séez.

105. — Le 20 août 1779, la nomination à la cure de St Pierre du Theil appartenant au Chapitre de N.-D. de Cléry, les srs chanoines nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Jean Fils, dernier titulaire, la personne de Me Philippe Garnier, pbre du diocèse de Bayeux, habitué en lad. collégiale.

Le 7 nov. 1779, le seigr évêque donne aud. sr Garnier la collation dud. bénéfice.

(1) Mr Bouillie, originaire de St Germain-d'Aulnay, était, nous ont dit ceux qui l'ont connu, un homme très soigné dans son extérieur et fort recherché dans toute sa personne. Il ne se sentait aucun goût pour les misères de l'exil ni pour les horreurs du cachot Aussi nous ne surprendrons personne en disant que, le 6 févr. 1791, il prêta purement et simplement le serment schismatique. Il resta curé constitutionnel jusqu'en l'an II et passa à Bienfaite tout le temps de la Révolution. Après le Concordat il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux qui le continua dans sa cure. Il y mourut en 1821, à l'âge de 80 ans. Pendant cette dernière période de sa vie, il expia les erreurs de son passé par sa munificence envers son église et sa générosité envers les pauvres. (*Archives du Calvados. — Archives municipales de Bienfaite.* — Ordo *de Bx.)*

Le 7 mai 1780, le s^r Garnier (1), représenté par Me Nicolas Le Bedel, pbr̄e, curé de Fourneville, prend possession de la cure du Theil, en présence de Me Jacques Adam, pbr̄e du diocèse de Lx, desservant lad. par̄r. ; Me Charles Le Normand, pbr̄e, chapelain de Ste Marie en l'église du Theil, et autres témoins.

106. — Le 15 mai 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Charles-Antoine-François de la Foye, seig^r de Norolles, capitaine au régiment de Loraine, fils de feu Mes^re Michel-François et de noble dame Antoinette-Eléonore de Durcet, de lad. par̄r. de Norolles, d'une part, et noble dem^lle Louise-Alexandrine de Baudran, originaire de la par̄r. d'Acqueville, diocèse de Bayeux, et demeurant depuis temps de droit en la par̄r. de Fauguernon, fille de Mes^re François de Baudran, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, et de feue noble dame Marie-Jeanne de Baudran.

107. — Le 4 avril 1772, Pierre Hunoult, fils de Jean et de Marguerite Hausey, de la par̄r. de St Jean-d'Asnières, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

108. — Le 1er janv. 1780, la nomination à la chapelle simple de St Germain de Bougy, sise en la par̄r. d'Avernes, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Charles-Antoine de Bernart, seig^r et patron d'Avernes, Familly, St Cyr-d'Estrancourt et d'Orville, capitaine lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes, sous le titre de gendarmes d'Artois, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me François Déchauffour, pbr̄e, curé des trois portions de la par̄r. d'Avernes et dernier titulaire, la personne de Me Jacques Levavasseur, pbr̄e, curé de Familly, « dont il connaît la piété et la charité. » Fait au château d'Avernes.

Cet acte fut déposé aux minutes du notaire royal-apostolique le 26 janvier suivant, en présence de Me Nicolas Lefebvre, vicaire de St Germain de Lx, et autres témoins.

Le même jour, 26 janv., le seig^r évêque donne aud. s^r Levavasseur la collation dud. bénéfice.

Le 22 mai 1780, le s^r Levavasseur, accompagné du notaire apostolique, se rend dans le lieu où était ci-devant bâtie lad. chapelle, dans l'herbage du Bourget, et en prend possession par sa prière à dieu faite aud. lieu, en présence de quatre témoins.

(1) M. Garnier refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnnel et fut destitué. Le 9 février les habitants demandent que leur curé leur soit conservé, vu qu'il ne respire que la paix et ne trouble pas le bon ordre. Je ne sais ce qu'il devint. Le manuscrit de Reux nous dit qu'il resta en France. Il est permis de supposer que, protégé par l'affection de ses paroissiens, il put rester caché dans le pays et se soustraire aux recherches des révolutionnaires. Cependant nous ne trouvons aucune trace de lui après le Concordat. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.*)

109. — Le 27 mai 1780, dispense de bans pour le mariage entre M. Nicolas-Adrien-Gaspard Morel, Esc^r^, s^r^ du Bocage, garde du corps du roy, fils de feu M. Robert-Nicolas Morel, s^r^ du Bocage et de dame Anne Morel des Vallées, originaire de la parr̄. de la Gonfrière, diocèse d'Evreux, d'une part, et dem^lle^ Thérèse-Suzanne Etard, fille de feu M. Guillaume-Louis Etard, Esc^r^, s^r^ de la Tourneville, et de dame Marie-Anne-Rose Jouvin, de la parr̄. de Courbépine. (*V.* **34**.)

110. — Le 5 juin 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Jean-Antoine-Armand de Voyne, Esc^r^, s^r^ de Formanel, fils de feu Mes^re^ Jean-Baptiste et de noble dame Marie-Françoise Durosay, d'une part, et noble dem^lle^ Adélaïde-Eulalie Lenoble, fille de feu Mes^re^ Jean-Baptiste et de noble dame Françoise-Laurence Morin, l'un et l'autre de la parr̄. de St Germain de Lx.

111. — Le 12 juin 1780 dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre-Nicolas Boessey, avocat, fils de Nicolas et de Marie-Catherine-Thérèse Hébert, demeurant à Pont-l'Evêque, d'une part, et dem^lle^ Marie-Marguerite-Françoise Thorel de la Troupliniére, fille de David et de feue Marie-Françoise Le Rat, de la parr̄ de St Jacques de Lx.

112. — Le 9 juin 1780, Me Louis-Jacques Delahaye, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Toutainville, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig^r^ évêque de Lx. (*V.* **68**, **114**.)

113. — Le 24 nov. 1779, Me Jacques-Louis Bailleul, pbr̄e, curé de Ste Colombe du Theil-Nollent, « gisant au lit, malade d'une paralysie, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques-Thomas Barbey, pbr̄e de ce diocèse. Il se réserve toutefois la moitié du presbytère et du jardin, plusieurs bâtiments et une cour en herbe, ainsi qu'une rente viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de lad. cure qu'il a desservie pendant 17 ans. Fait et passé dans la chambre à coucher dud. s^r^ résignant, ayant vue au midi, sur la cour et, au nord, sur le jardin.

Le 15 décembre 1779, led. s^r^ Barbey obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 13 juin 1780, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^r^ Barbey prend possession de la cure du Theil-Nollent, en présence de M. Charles-Gabriel de Malleville, chev^r^, seig^r^ de Montpoignon, et autres témoins, tous demeurant en lad. parr̄. (*V.* **117**).

114. — Le 19 juin 1780, Me Louis-Jacques Delahaye, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de Toutainville, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger dud. lieu de Préaux. (*V.* **68**, **112**).

115. — Le 29 mai 1780, la nomination à la cure de St Denis de

Mailloc appartenant au seigr du lieu, Mesre César-Louis-Marie-François-Ange d'Houdetot, vicomte d'Houdetot, marquis de Mailloc et autres lieux, maréchal général des logis des troupes du roy au delà du cap, brigadier des armées du roy et chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, de présent au service de Sa Majesté et représenté par son épouse, haute et puissante dame Louise Perrinet, vicomtesse d'Houdetot, nomme à lad. cure de St Denis, vacante par la mort de Me Charles Bautier, dernier titulaire, la personne de Mre Louis Lailler, pbrē, originaire de la parr̄. de St Aubin-de-Scellon, actuellement vicaire de Noards. Fait et passé à Paris, en l'hôtel de mad. dame d'Houdetot.

Le 22 juin 1780, le seigr évêque donne aud. sr Lailler la collation dud. bénéfice. Fait au château des Loges.

Le même jour, le sr Lailler (1) prend possession de la cure de St Denis-de-Mailloc, en présence de Me François Trinité, pbrē, desservant lad. parr̄. ; Me Pierre Langueneur du Longchamp, avocat ; Me Charles Gasnier, procureur au bailliage d'Orbec, tous deux demeurant à Orbec ; Charles-Simon Monmirey, agent d'affaires de M. le vicomte d'Houdetot, demeurant au château de Mailloc, parr̄. St Julien, et autres témoins.

116. — Le 4 juillet 1780, Dominique-Aimond-Marie Petit de Montfleury, fils de Paul et de Magdeleine-Thérèse Berthe (?), de la parr̄. de N.-D. de Caen, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx dans la chapelle du château des Loges.

117. — Le 28 mars 1780, la nomination à la cure de St Ouen de Pontaudemer appartenant au seigr abbé de St Pierre de Préaux, mais revenant au seigr évêque de Lx à cause de la vacance du siège abbatial, Sa Grandeur nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Lelièvre, dernier titulaire, la personne de Me Noël-Louis Miocque, pbrē, curé d'Aclou.

Le 7 juin 1780, led. sr Miocque résigne purement et simplement led. bénéfice entre les mains du seigr évêque.

Le même jour, le seigr évêque nomme à la cure de St Ouen de Pontaudemer la personne de Me Jacques-Thomas Barbey, pbrē, curé du Theil-Nollent. Donné au château des Loges.

Le 21 juin 1780, led. sr Barbey résigne led. bénéfice entre les mains de Sa Grandeur pour qu'il y soit nommé un autre titulaire.

Led. jour, 21 juin, Sa Grandeur nomme enfin à la cure de St Ouen la personne de Me Charles Girette, pbrē, (originaire de Vimoutiers),

(1) Mr Lailler prêta d'abord le serment constitutionnel avec des restrictions, le 30 janv. 1791. Mais se voyant destitue et privé de sa cure, il révoqua ses restrictions et fut maintenu. Il mourut curé d'Heudreville-en-Lieuvin, le 12 sept. 1808, à l'âge de 75 ans. (*Archives du Calvados*. — Ordo *d'Evreux*.)

Me ès-arts en l'Université de Caen. Fait au château des Loges. (*V* 59.)

Le 26 juin 1780, led. sr Girette (1) prend possession de lad. cure, en présence de Me Jacques Jouen, pbre, curé de la Couture de Bernay ; Me Jean-Baptiste Hachet, pbre, curé de St Sulpice-de-Graimbouville ; Me Guillaume-François Bunel, vicaire de lad. parr. St Ouen ; Me Jacques-Guillaume Sebin, pbre ; Me François Vattement (2), diacre ; Me Louis-Alexandre Baucher, sous-diacre ; Me Robert-Jacques Pupin, acolyte, chapelain de la Ste Trinité en l'église abbatiale de St Léger de Préaux ; le sr Pierre-François Roussel, greffier en l'élection de Pont-audemer et trésorier de la parr. St Ouen, tous six y demeurant ; et Me Laurent Sebin, pbre, prieur de l'Hôtel-Dieu.

118. — Le 25 décembre 1779, la nomination à la 3e portion de la cure de N.-D. d'Avernes appartenant, à cause de son apanage, à Mgr Louis-Stanislas Xavier, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, S. A. S. nomme à lad. cure, vacante par la mort du sr François Déchauffour, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Thomas Beuzelin, pbre du diocèse de Lx. (parr. St Jacques). Donné à Versailles.

Le 14 mars 1780, le seigr évêque donne aud. sr Beuzelin la collation dud. bénéfice.

Le 21 juin 1780, le sr Beuzelin prend possession de lad. cure

(1) M. Girette, comme presque tous les prêtres de Pont-Audemer, refusa, le 29 janvier 1791, le serment à la Constitution civile du clergé. Il resta dans sa paroisse encore environ une année, mais s'absentant souvent et surtout dans les circonstances où il n'eût pas été de son devoir ou de sa dignité de paraître. Ainsi, le 10 mars 1791, c'est le vicaire, en l'absence du curé, qui préside à la suspension du drapeau de la garde nationale à la voûte de l'église. Le 4 avril suivant, l'évêque constitutionnel de l'Eure fait sa première visite pastorale à Pont-Audemer : les registres de l'Hôtel-de-Ville, parlent d'une réception enthousiaste ; on cite toutes les notabilités présentes, mais on ne parle pas de la présence du clergé de la ville. Aussi la municipalité, pendant cette année suscite-t-elle à M. Girette toute espèce de difficultés. Enfin il fut obligé de partir, et, le 14 août 1792, il était à Rouen. L'administration fit vendre tous ses meubles sous prétexte qu'il n'avait pas rendu compte de la gestion de l'hôpital. Bientôt le séjour de Rouen ne lui fut même plus possible : il partit pour l'Angleterre et se réfugia à Gosport, rue Coldhamburg, chez Joseph Roper. Plus tard il passa en Allemagne et ne rentra en France qu'en 1802. M. Dufresne, curé du Mesnil-Durand, ayant été nommé curé de St Jacques de Lisieux et se trouvant retenu par la maladie, M. Girette prit possession de cette cure au nom du nouveau titulaire ; mais celui-ci étant mort quelques jours après, M. Girette fut désigné pour lui succéder définitivement en 1803. Il administra cette paroisse jusqu'à sa mort arrivée le 17 août 1817. Il était âgé de 70 ans. *(Archives municipales de Pont-Audemer. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx.)*

(2) Mr Vattement était vicaire de Foulbec en 1790, quand son curé mourut. Il fut nommé desservant provisoire de cette paroisse et, en 1791, il prêta le serment schismatique et continua ses fonctions en qualité de curé constitutionnel. L'année suivante, il fut nommé officier public. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique. *(Archives municipales de Foulbec.)*

d'Avernes, en présence de Me François Duval, curé de la 2e portion, et autres témoins.

119. — Le 20 décembre 1776, Jacques Leviels, fils de Richard et de Marie Le Roy, de la parr. de Beuzeville diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Evreux, des mains de Mgr de Narbonne, évêque de cette ville.

Le 22 juillet 1776, il vait été reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 févr. 1780, led. sr Leviels, pbre, âgé de 24 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 20 juillet 1780, le sr Leviels, vicaire de Moyaux, fait signifier ses noms et grades au seigr abbé de Grestain, en parlant à Louis Delamare, son garde-chasse et son portier, trouvé dans l'intérieur de l'abbaye.

120. — Le 26 juin 1780, la nomination à la chapelle St Gilles et St Leu en la Cathédrale appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jean Hain, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Gallot, pbre de ce diocèse, originaire de St Jacques de Lx. Donné au château des Loges.

Le 21 juillet 1780, led. sr Gallot est mis en possession de lad. chapelle St Gilles-St Leu ou 2e portion de Ste Croix par le ministère du sr de Barber, en l'absence de Mr le doyen.

121. — Le 23 mai 1780, avant midi, Me Michel Bordeaux, pbre habitué en l'église St Germain de Lx, titulaire de la chapelle distributive de St Léonard en la Cathédrale, « gisant au lit, malade, » résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains du sr chanoine de semaine, afin qu'il y soit par lui pourvu. Fait et passé en la demeure dud, sr résignant, sise parr. St Jacques, rue de la Porte de Paris, en présence de Me Guillaume-Alexandre Roussel, docteur en médecine, demeurant aussi en lad. parr., et autres témoins.

Le même jour, après midi, led. sr Bordeaux révoque la démission pure et simple qu'il avait donnée le matin.

Ensuite il donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape lad. chapelle, non sujette à résidence, en faveur de Me Charles-Thomas Deverre, aussi pbre habitué en lad. église St Germain. Fait et passé en lad. demeure du sr Bordeaux.

Le 12 juin 1780, led. sr Deverre obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 19 juillet 1780, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 21 juillet 1780, le s^r^ Deverre (1) est mis en possession de la chapelle St Léonard par le ministère du s^r^ de Barber, en l'absence de M^r^ le doyen et en présence de Me Pierre Lefrançois et de Me François-Alexandre Lanoë, pbres, vicaires de la Cathédrale.

122. — Le 25 mars 1780, Gilles-François Brière, s^r^ de la Maraisière, marchand, demeurant à Chaumont, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Brière, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage, nommé les Mortes-Terres, sis à Chaumont et borné par les chemins qui vont 1° de l'église de Chaumont à la forêt; 2° de St Jean de Rivière au Sap ; 3° du village du Hazé au village de la Maraisière. Fait et passé à Gacé.

123. — Le 29 avril 1780, Me Pierre Sebire, pbre, curé de St Jacques de Lx, « gisant en son lit, malade, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Charles-Sébastien Saffrey, pbre de la ville de Lx, licencié en droit civil et canonique. Il se réserve toutefois la moitié du presbytère et le jardin tout entier, ainsi qu'une rente viagère de 800 livres à prendre snr les revenus de cette cure dont il est titulaire depuis 27 ans. Fait et passé en la chambre à coucher dud. s^r^ résignant, sise sur la salle et ayant vue, à l'orient sur la cour du presbytère et, à l'occident, sur la rue du Bailly, en présence de Mre Jean Lefèvre, s^r^ de la Potellière ; M. Guillaume-Alexandre Roussel des Mares, docteur en médecine, demeurant tous deux en la parr. St Jacques ; et Mes^re^ Jacques-Louis-Hippolyte Thillaye, s^r^ du Boullay, demeurant parr. St Germain.

Le 8 mai 1780, led. s^r^ Saffrey obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 4 août 1780, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^r^ Saffrey (2) prend possession de la cure de

(1) Mr Deverre, né à Lisieux en 1751, prêta le serment schismatique le 22 janvier 1791. Il était alors vicaire de N.-D. des Vaux et fut élu curé constitutionnel de je ne sais quelle paroisse. Quand le culte cessa en l'an II, Mr Deverre se retira à Hermival et y passa le reste de la Révolution. Il y touchait la pension servie aux prêtres assermentés. Au moment du Concordat ses supérieurs avaient de lui la plus triste opinion, et je ne crois pas qu'il soit jamais rentré dans le clergé. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.)*

(2) Mr J.-C.-S. Saffrey, né à St Aubin-de-Scellon le 25 janv. 1732, prêta serment à la Constitution civile du clergé et entraina dans sa faute plusieurs prêtres de la paroisse. Il resta près de trois ans en qualité de curé constitutionnel de St Jacques ; mais un jour on apprit que l'abbé Saffrey allait se marier. En effet, le 30 pluviose an II (13 fév^r^ 1794), à 11 heures du soir, le curé de St Jacques épousait à la maison commune de Lisieux Marie-Anne Guilmet, agée de 39 ans, originaire de St Julien-le-Faucon et habitant depuis plusieurs

St Jacques, en présence de MM. Daniel Varin, Pierre Touquet, François Morin, Pierre Gallot, Jean-Baptiste-Charles Le Moine (1), Pierre Hébert, Nicolas-Martin Le Mire, Thomas-Onézime Houlette, Jacques-Christophe Veniard, Jacques-François Desportes, pbr̄es, vicaires et habitués en lad. église paroissiale ; Mes Jean-Louis Mottey, Jean-Baptiste Fouques et Jean-Baptiste-Louis Daufresne, diacres ; Me Michel Fouques, sous-diacre ; les s^rs^ Julien Faneau, trésorier ; Olivier Lozout, aucien trésorier, tous demeurant en la parr̄. St Jacques, à l'exception du s^r^ Veniard qui habite en la parr̄. St Germain.

124. — Le 21 août 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Louis-François-Joseph Mignot, Esc^r^, seig^r^ de la Touraille, fils de feu Robert et de feue dame Marie Riquier, de la parr̄. de St Germain de Lx, d'une part, et dame Anne-Marthe-Cécile Couture, fille de feu André et de dame Anne-Marthe-Cécile Desmonts, de la parr̄. de St Jacques de Lx.

125. — Le 21 août 1780, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Jacques-Charles Le Mire de Villers, Esc^r^, fils de Mes^re^ Jean-Jacques Le Mire de Villers, Esc^r^, et de dame Françoise-Charlotte Le Bas, originaire de Lx et demeurant à Metz, parr̄. St Simplice, d'une part, et dem^lle^ Catherine Joséphine de St Aubin, fille de Mes^re^ Paul-Louis de St Aubin, Esc^r^, et de dame Suzanne Aubert, de la parr̄. de St Maximin de Metz.

126. — Le 26 juillet 1780, la nomination à la cure de St Germain d'Echauffour et à la chapelle St Martin, son annexe, sise en la parr̄. de St André-d'Echauffour, appartenant au seig^r^ abbé de St Evroult, le seig^r^ évêque de Lx, en vertu de la délégation du seig^r^ évêque de Rennes, abbé commendataire de St Evroult, nomme auxd. bénéfices, vacants par la mort de Me Alexandre Sebire, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Castel, pbr̄e de ce diocèse, (parr̄. de Royville), M^e^ ès-arts en l'Université de Caen et curé de Touquette. (*V.* **75**.)

Le 17 août 1780, led. s^r^ Castel (2) prend successivement possession

années à Lisieux, rue des Cuirs Vers. Il mourut à St Aubin-de-Scellon sur sa propriété, le 11 avril 1803, à l'âge de 71 ans. M.-A. Guilmet ne mourut qu'en 1845, à Lisieux. (*Archives du Calvados. — Archives des mairies de Lx et de St Aubin-de-Scellon.*)

(1) Mr Lemoine, originaire de St Jacques, y resta prêtre habitué jusqu'à la Révolution. Il prêta le serment schismatique avec Mr Saffrey et fut nommé curé constitutionnel aux environs de Lisieux. Il renonça à l'état ecclésiastique en l'an II et n'y rentra probablement jamais. (*Archives du Calvados.*)

(2) M. Castel, doyen de Gacé, prêta le serment schismatique le 2 août 1791 et resta curé constitutionnel de St Germain-d'Echaufour. Comme presque tous les curés jureurs, il fit en l'an II la remise de ses lettres de prêtrise et renonça à l'état ecclésiastique. Il continua d'habiter à St Germain, même après le Concordat, et ne fit sa rétractation que vers 1805, quand vit que sa paroisse allait être érigée en succursale. Il y fut nommé en effet et y mourut le

de la cure de St Germain-d'Echauffour et de la chapelle St Martin, en présence de Me Charles Roussel, pbr̃e, desservant lad. parr̃. ; Me François-Christophe Sebire, vivant de son bien, demeurant à St Pierre-Tarentaine, diocèse de Bayeux ; M. Pierre-Raphaël de la Pallu, Esc^r, clerc tonsuré du diocèse de Séez, demeurant à Touquette.

127. — Le 17 janv. 1780, la nomination à la chapelle St Jean, fondée dans l'enceinte du manoir seigneurial de Campbénard, parr̃. de Bonnebosc (1), appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Jean-Baptiste-Louis Bazin de Ste Honorine, chev^r, seig^r de Campbénard, Fresneuse, Champs-Verson et autres lieux, ancien garde des sceaux près le parlement de Normandie, demeurant en sa terre de Fresneuse et se trouvant présentement à Paris à l'hôtel de Navarre, rue des Boucheries, parr̃. St Roch, nomme à lad. chapelle, vacante par la démission de Me Augustin-Alexis Taillet, pbr̃e du diocèse de Rouen, en date du 10 courant, la personne de Me Gabriel-Toussaint Cochard, clerc du diocèse de Chartres.

Le 25 mars 1780, le seig^r évêque donne aud. s^r Cochard la collation dud. bénéfice.

Le 18 juillet 1780, le s^r Cochard étant mort sans avoir pris possession de lad. chapelle, led. seig^r y nomme la personne de Me Jacques-Pierre Vesque, pbr̃e, vicaire de St Germain d'Auvillars. Donné au château de Campbénard. (*V.* **129**.)

Le 1er août 1780, le seig^r évêque donne aud. s^r Vesque la collation dud. bénéfice.

Le 22 août 1780, le s^r Vesque prend possession de la chapelle du château de Campbénard, sur « le territoire de la parr̃. d'Auvillers ou de celle de Bonnebosc, » en présence de cinq témoins demeurant tous en lad. parr̃. de Bonnebosc.

128. Le 29 août 1780, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Pierre Boëtte, huissier à Pontaudemer, veuf de Marie-Anne Ridel, fils de Pierre et d'Anne Adam, d'une part et dem^lle Madeleine-Julie Thiron, fille de Me Jean Thiron, procureur, et de feue dem^lle Catherine Le Bellenger, tous deux de la parr̃. St Ouen de Pont-audemer.

129. — Le 3 juillet 1780, Me Jacques-Pierre Vesque, pbr̃e du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la seconde des chapelles desservies en l'église paroissiale

22 févr. 1818. « Avant la Révolution, nous dit M. Legallois, il jouissait d'une bonne réputation. Politique et timide, il prêta tous les serments. » (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.*)

(1) D'autres actes indiquent cette chapelle comme se trouvant sur le territoire d'Auvillers.

de Criqueville ; laquelle chapelle est vacante par la mort de Me Jobey, dernier titulaire. (*V.* **127**.)

Le 14 août 1780, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 21 août, led. sr Vesque prend possession de la 2e portion de la chapelle de Criqueville, en présence de M. Jean-Thomas de Thollemer, Escr, demeurant à Dozulé, et autres témoins.

130. — Le 28 avril 1780, Louis Gueroult, marchand, demeurant à N.-D. de Courson, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Simon-Pierre Gueroult (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en la maison dud. sr constituant, sise au village des Bruzets, par le ministère de Me Nicolas-Robert Jacquette, notaire d'Auquainville, demeurant à Fervaques.

131. — Le 29 juillet 1780, Yves Le Mercier, laboureur, demeurant en la parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay, village du Malharquier, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles-Yves Le Mercier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

132. — Le 16 août 1780, Me Jean-Baptiste Picquot (2), acolyte, fils de feu Jean-Baptiste, demeurant à Beuzeville, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés.

133. — Le 3 août 1780, la nomination à la cure de St Germain de Léaupartie appartenant au seigr du lieu, Mesre Jacques-François Le Vaillant, chevr, patron de Léaupartie, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Néel, dernier titulaire, décédé le 29 juillet, la personne de Me Pierre-Guillaume Delavigne, pbrē, originaire de lad. parr̄. de Léaupartie et demeurant en celle de Cambremer. Fait et passé en la parr̄. de Landes, diocèse de Bayeux, au château dud. seigr.

Le 19 août 1780, le seigr évêque donne aud. sr Delavigne la collation dud. bénéfice.

Le 7 sept. 1780, le sr Delavigne (3) prend possession de la cure de Léaupartie, en présence de Me Jacques Le Comte, pbrē, curé de Repen-

(1) Mr S.-P. Gueroult, qui avait été vicaire de Fervaques en 1783, se trouvait, en 1791, chapelain particulier de Mr de Lyée en son manoir de Belleau. Il prêta d'abord le serment schismatique ; mais il ne tarda pas à se rétracter et se retira à Rouen, rue des Deux-Anges. Il y fut arrêté le 30 vendémiaire an II (21 août 1793) et enfermé dans une prison de cette ville. Il en sortit le 25 ventôse an III (15 mars 1795) pour être déporté à l'île d'Aix. Il y mourut le 12 août 1795, à la suite des mauvais traitements et des souffrances qu'il avait endurés depuis son arrestation. Il était âgé de 39 ans. (Manseau. *Les prêtres déportés.*)

(2) M. Picquot était vicaire du Torpt en 1791 ; il avait 40 ans. Il refusa de prêter le serment constitutionnel et partit le 16 septembre de l'année suivante pour l'Angleterre : il se réfugia à Londres. A son retour, en 1802, il fut nommé pour remplacer le curé du Torpt qui était mort en exil. Il mourut lui-même dans cette paroisse le 17 nov. 1810, à l'âge de 60 ans. (*Archives de l'Eure.— Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

(3) Mr P.-G. Delavigne refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnel et fut destitué, mais nous ignorons absolument ce qu'il devint. (*Archives du Calvados.*)

tigny ; Me Guillaume Le Rebours, pbrē, chapelain de Ste Marie-Majeure en l'église de Léaupartie, et autres témoins.

134. — Le 31 août 1780, Jacques Colas, sr du Longchamp, marchand, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Guillaume-François Colas (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

135. — Le 2 sept. 1780, Charles Rosey, marchand, demeurant au Pont-de-Vie, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Etienne-Christophe Rosey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

136. — Le 30 juillet 1780, la nomination à la chapelle St André et St Fiacre, desservie en l'église de N.-D. de la Houblonnière, appartenant au seigr du lieu et revenant au roy à cause de la garde noble non relevée du patron, Sa Majesté nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Louis-Marin Le Houé, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste-Charles Le Bourgeois, pbrē, curé de la Houblonnière.

Le 1er sept. 1780, le seigr évêque donne aud. sr Le Bourgeois la collation dud. bénéfice.

Le 11 sept. 1780, le sr Le Bourgeois prend possession de la chapelle St André et St Fiacre par l'entrée de la place où elle était bâtie et le toucher de lad. place, en présence de Me Nicolas-Louis-François Lecoq, vicaire de la Houblonnière, et autres témoins.

137. — Le 20 sept. 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Prosper Labbé de St Vaast, conser et procureur du roy au bailliage d'Auge, fils de feu Mesre Jacques Labbé du Moutier, chevr, seigr et patron de St Vaast, et de noble dame Anne-Charlotte Le Roy de Livet, de la ville de Pont-l'Evêque, d'une part, et noble demlle Marie-Charlotte-Léonore Langlois de Janville, fille de Mesre Charles Langlois, Escr, seigr de Janville, et de feue noble dame Marie-Anne de Vandre, de la parr̄. de Limésy, doyenné de Pavilly, diocèse de Rouen.

138. — Le 17 mai 1780, Me François Hébert, pbrē, curé des parr̄.

(1) M. Collas avait desservi provisoirement, en 1788, la paroisse de N.-D. du Val. Depuis l'avait été choisi pour précepteur des enfants de M. de Brèvedent de Genneville et, en 1791, il joignait à ce préceptorat la desserte provisoire de la petite paroisse de St Martin-le-Vieil (Honfleur), dont le curé malade mourut à cette époque. On lui demanda, en sa qualité de desservant provisoire, de prêter le serment constitutionnel. Il ne consentit qu'à un serment déclaré insuffisant : il avait alors 34 ans. Il se retira l'année suivante à Rouen, rue de la Truye, 12, dans la noble famille de Brèvedent et ne partit pas pour l'exil. Ses confrères l'attendaient à Portsmouth ; il ne vint pas. Dans la nuit du 30 mars 1793 il fut arrêté dans la maison qui lui donnait asile et condamné à la déportation. Après avoir subi à Rouen une année de détention au séminaire de St Vivien changé en prison, il fut envoyé à Rochefort le 21 mars 1794 ; puis là on l'embarqua sur le navire les *Deux-Associés* et il mourut en route le 8 septembre suivant. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux.*— L'abbé Blin : *Les Martyrs de la Révolution.*)

de N.-D. de Honfleur et de St Léonard, son annexe, licencié ès-droits en l'Université de Caen, demeurant au manoir presbytéral de N.-D., donne sa procuration, vu le mauvais état de sa santé, pour résigner sesd. cures entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Nicolas Le Cœur, pbrē de ce diocèse, vicaire d'icelles parr̄. Il se réserve toutefois 1° une rente viagère de 650 livres à prendre sur les revenus desd. bénéfices qu'il a possédés pendant 21 ans ; 2° la jouissance d'une partie de son presbytère et d'un petit salon qu'il a fait construire dans la cour, contre le mur qui le sépare d'avec la rue de la Halle ; 3° droits divers sur les dépendances du presbytère. Fait et passé aud. manoir presbytéral, en présence de Me Jean-Charles Duval, pbrē ; des srs Adrien-Jean Caresme et Jacques Osmont, marchands, anciens trésoriers de la parr̄. St Léonard, tous trois y demeurant ; et de M. Jacques Delasalle, conser du roy, contrôleur au grenier à sel de Honfleur, ancien échevin de lad. ville, demeurant parr̄. N.-D.

Le 5 juin 1780, led. sr Le Cœur obtient en cour de Rome des lettres de provision desd. bénéfices.

Le 19 sept. 1780, le seigr évêque de Lx donne son visa auxd. lettres de provision.

139. — Le 28 oct. 1779, Me Charles-Richard Guersent, pbrē du diocèse de Lx, (parr̄. de Lieurey), est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 févr. 1780, led. sr Guersent, âgé de 33 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes et prieurés de ce diocèse et autres.

Le 13 sept. 1780, le sr Guersent, vicaire de Tourville, près Pont-audemer, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger.

140. — Le 26 sept. 1780, Mesre Jacques-Benjamin Lambert, clerc du diocèse de Lx, chanoine prébendé de la Pommeraye, demeurant en la maison canoniale de Mr Le Dorey, son grand oncle, rue du Bouteiller, donne sa procuration pour résigner son canonicat en faveur de Me Louis-Josep Fleuriel, pbrē de ce diocèse, vicaire d'Auquainville. Fait et passé au manoir presbytéral d'Auquainville, en présence de Me Jean Le Roy, curé du lieu, et autres témoins.

141. — Le 29 sept. 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-Alexandre Dirlande, chevr, seigr et patron de St Quentin-des-Isles, fils de Mesre Jacques Dirlande, chevr, seigr et patron de la même parr̄., et de feue noble dame Gabrielle Fouesnard, de lad. parr̄. de St Quentin, diocèse d'Evreux, d'une part, et demlle Marie-Ursule-Honorée Goulafre, fille de Jean-François, sr de Camplessis, conser du roy,

et de dame Marie-Anne Madelaine, de la parr̃. de S[te] Croix de Bernay.

142. — Le 6 sept. 1780, la nomination à la cure de S[t] Pierre de la Chapelle-Hareng appartenant au seig[r] évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Antoine Bardel, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Touquet, pbr̃e de ce diocèse.(*V*.**148**.)

143. — Le 1[er] oct. 1780, Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de Lassus, fils de Jean-Baptiste-Louis-Frédéric et de Marie-Geneviève Arnaud, du diocèse de Paris, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx, dans la chapelle du château des Loges.

144. — Le 21 mai 1780, M[re] François-Aignan de Margeot de S[t] Ouen, docteur de la sacrée faculté de Paris, curé de S[t] Aubin-de-Thenney, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Pierre Dossin, pbr̃e, curé de S[t] Vincent-de-la-Rivière. Il se réserve toutefois une rente viagère de 1200 livres à prendre sur les revenus de lad. cure qu'il a desservie pendant 18 ans. Fait et passé au château de Broglie, en préd sence et de l'assentiment de Mg[r] Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France, et aussi en présence de M[e] Léonor Fournier, curé de Broglie ; M. Antoine-Félix-Constant-Louis Duchâtel, chevalier de l'Ordre du roy, ci-devant capitaine au régiment de Vexin-infanterie, demeurant à Paris, parr̃. S[t] Sulpice.

Le 12 juin 1780, led. s[r] Dossin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud bénéfice.

Le 4 sept. 1780, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

145. — Le 11 juillet 1780, M[e] Jean-Baptiste-Joseph-François Duchemin, curé de Daubœuf, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] François-Jean Quévilly, pbr̃e de ce diocèse, (parr̃. de S[t] Germain de Lx.), et vicaire de lad. parr̃. de Daubœuf. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et la moitié du jardin, ainsi que 200 livres de rente viagère à prendre sur les revenus dud. bénéfice qu'il possède depuis 31 ans. Fait et passé au manoir presbytéral du lieu.

146. — Le 29 juin 1780, la nomination à la cure de S[t] Julien-sur-Calonne appartenant au prévôt de Normandie en la cathédrale de Chartres, Mes[re] Bernard-Marie-Gabriel Hubert de Bouville, pbr̃e, docteur en théologie de la Société de Navarre, grand prévôt de Normandie en lad. Cathédrale, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Jacques-Alexandre d'Ailly, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Marin Daunou, pbr̃e du diocèse de Séez, curé de Heudebouville, diocèse d'Evreux. Fait et passé à Paris.

147. — Le 25 avril 1780, Me Jacques-Adrien Léger (1), pbrē du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la 2e portion de la cure de St Michel de Préaux, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Louis-Alphonse Lorette, dernier titulaire. (*V.* **43**.)

Le 6 juillet 1780, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

148. — Le 8 avril 1780, Me Pierre Touquet, pbrē du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de l'une des portions de la cure de Courbépine, vacante par la mort de Me Puchot de Champrey, dernier titulaire, et que possède indûment le nommé Louis-André Lorieult. (*V.* **38**, **142**.)

Le 17 avril 1780, Me Olivier-Jacques de Boisgruel, pbrē du diocèse d'Evreux, chapelain de St Nicaise en l'église abbatiale de Faremoutiers, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la 2e portion de la cure de Courbépine, de patronnage laïque et à laquelle il n'a pas été pourvu dans les délais canoniques.

Le 13 mars 1780, Mre Jacques-Gédéon-Charles-François-Philippe Duclos-Lange, Escr, conser secrétaire du roy, Maison, Couronne de France et de ses finances, seigr haut-justicier de Plasnes, Courbépine et Echaufray, demeurant à Paris, rue des Bourdonnais, confirme la nomination faite dud. sr Lorieult à la cure de Courbépine par Mme de Créquy.

Le 1er avril 1780, en conséquence de cette confirmation le seigr évêque de Lx donne aud. sr Lorieult une nouvelle collation dud. bénéfice.

(1) Mr J.-Adr. Léger, curé de la 2e portion de St Michel de Préaux en 1791, refusa, comme ses deux confrères, le serment schismatique : ils partirent tous trois pour l'Angleterre le 12 sept. 1792 et se réfugièrent à Londres ; ils passèrent plus tard dans les Pays-Bas. Mr Léger revenu en France, fut nommé curé de N.-D. de Préaux en 1802. (*Archives de l'Eure Mss de Reux.*)

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCESE DE LISIEUX

REGISTRE XXXVIII.

1. — Le 9 oct. 1780, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Joseph Henry, lieutenant dans les canoniers, garde-côtes de Normandie, fils de Pierre-Joseph Henry, Esc^r, cons^er du roy, et de dame Anne Pigeon, de la parr̄. de N.-D. de Honfleur, d'une part, et dem^lle Claudine Poullain, fille de feu Réné et de feue dame Capitan, de la parr̄. de St Eustache de Paris.

2. — Le 11 oct. 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Noël-Réné Le Vallois, Esc^r, s^r de Grandchamp, fils de Mes^re Noël-Réné Le Vallois, Esc^r, s^r de Rouvray, et de noble dame Marie-Madeleine de Vende-Turgot, originaire de la parr̄. d'Ouville-la-Bien-Tournée, d'une part, et dem^lle Marie-Reine-Josèphe Auzeray, fille de M. Louis-Jean-Baptiste Auzeray, cons^er du roy, receveur des grandes gabelles de France au grenier à sel, et de dame Françoise-Geneviève Roujot, demeurant à Neufchâtel, parr̄. N.-D., diocèse de Rouen.

3. — Le 14 oct. 1780, Fr. Charles-François Géfrotin, pbr̄e, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin, prieur-curé de St Martin de Friardel, prieur claustral du prieuré conventuel de St Cyr de Friardel et titulaire du prieuré simple régulier de St Antoine du Doit-Buzot, dépendant du prieuré de St Cyr de Friardel et situé en la parr̄. de N.-D.-du-Bois, diocèse d'Evreux, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape led. prieuré du Doit-Buzot en faveur de Me Thomas Beuzelin, pbr̄e, curé de la 3e portion de N.-D. d'Avernes, qui s'engage à faire profession dans l'Ordre de St Augustin. Fait et passé à Lx.

Il y avait dix-sept ans que le s^r Géfrotin possédait ce bénéfice.

4. — Le 25 sept. 1780, Mre Pierre Dossin (1), pbr̄e, curé de St Vin-

(1) Mr Dossin, dont nous avons dit un mot précédemment (XXIV. 108), refusa le sermen constitutionnel et fut destitué. On lui trouva difficilement un remplaçant assermenté. Il partit en 1792 pour l'Angleterre et se réfugia à Gosport chez Mme Henderson, Middle Street. Nous le rencontrons en décembre 1801, assistant à Reading à l'inhumation du curé de St Siméon. Il revint après le Concordat et reprit sa cure en 1803. Il mourut curé de St Aubin-le-Vertueux, le 2 oct. 1814, à l'âge de 83 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Nécrologe anglais. — Ordo d'Evreux.*)

cent-de-la-Rivière, prend possession de la cure de S[t] Aubin-de-Thenney dont il a été pourvu en cour de Rome, en conséquence de la résignation faite en sa faveur par le dernier titulaire. Fait et passé en l'église de S[t] Aubin, en présence de M[e] Louis-François Rozé, curé de S[te] Anne d'Emalleville-en-Caux et doyen du Havre ; M[e] François Routoure, curé de Capelle-les-Grands ; M[e] Guillaume Le Bis, curé de Réville ; M[e] Guillaume Toutain, vicaire de Broglie ; M[e] Jean-Baptiste Pépin, vicaire de S[t] Aubin-de-Thenney, et autres témoins. (*V.* **14**).

5. — Le 25 sept. 1780, M[e] Alexandre Pivalle, pbrē du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris, rue S[t] Marc, chez M. Le Boullenger, cons[er] du roy, maître ordinaire en la chambre des Comptes de Paris, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **8, 45, 204, 235**.)

6. — Le 4 oct. 1780, M[e] Pierre Touquet (1), pbrē du diocèse de Lx, prend possession de la cure de S[t] Pierre de la Chapelle-Hareng, en présence de M[e] Jacques Peulvey, pbrē desservant lad. parr̄., et autres témoins.

7. — Le 7 oct. 1780, le seig[r] évêque donne son visa aux lettres de provision de l'une des portions de la cure de Courbépine obtenues par M[e] Pierre Touquet, pbrē de ce diocèse. Donné au château des Loges.

Le même jour, led. s[r] Touquet prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Jean Téhy, pbrē, desservant lad. parr̄., et plusieurs autres témoins.

8. — Le 25 sept. 1774, Alexandre Pivalle, fils de François et de Marie-Hélène Vochelet, de la parr̄. de Plainville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1774, il avait été reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1778, led. s[r] Pivalle, diacre, âgé de 23 ans environ, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses. (*V.* **5, 45, 204, 235**.)

(1) M. Touquet, originaire de Saint-Jacques de Lisieux et curé de la Chapelle-Hareng en 1791, refusa de prêter le serment schismatique. Il fut destitué et remplacé par M. Crespin, vicaire de Saint-Germain-la-Campagne, puis par M. Leclerc. Forcé de s'exiler en 1792, il se réfugia d'abord à Londres, puis à Bruxelles. Ici nous perdons sa trace. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

9. — Le 31 juillet 1780, Me François-Jean Quevilly, pbr̃e du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Just de Daubœuf, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Jean-Baptiste-Joseph-François Duchemin, dernier titulaire.

Le 27 sept. 1780, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 oct. 1780, led. sr Quevilly (1) prend possession de la cure de Daubœuf, en présence de Me Jean-Louis Chatizel, pbr̃e, curé de Hennequeville ; Charles-Thomas Descelliers, brigadier des gardes de la forêt de Touques, demeurant en la parr̃. de St Gatien ; Jacques Cavelier et son fils, Augustin Cavelier, gardes de lad. forêt, demeurant à Touques, parr̃. St Thomas ; Pierre-Michel Baron, aussi garde de la forêt, demeurant à Bonneville-sur-Touques.

10. — Le 12 oct. 1780, Me Nicolas Lecœur, pbr̃e du diocèse de Lx, (originaire de la parr̃. de St Martin de Pontchardon), pourvu des cures de N.-D. et de St Léonard de Honfleur, vacantes par la résignation de Me François Hébert, dernier titulaire, prend possession desd. bénéfices par la libre entrée en l'église N.-D. et autres cérémonies accoutumées et ensuite par la répétition des mêmes cérémonies en l'église St Léonard, le tout en présence de Me Jean-François Dupin, curé des parr̃. de St Etienne et de Ste Catherine de Honfleur ; Mes Jean-Charles Duval, Robert-Jean Fay, Mathurin Charlemaine, pbr̃es habitués en l'église N.-D.; Mes François Duhault, François Vannier, François Voizard, Jacques-Michel Le Broc, Richard-Robert Delafosse, pbr̃es habitués en l'église St Léonard ; Me Jean-Baptiste-Etienne Huché, pbr̃e, vicaire desd. églises paroissiales ; M. Adrien-Jean-Baptiste Quesney, avocat et procureur du roy au bailliage de Honfleur, ancien maire de lad. ville ; M. Gentien Guilbert, conser du roy aud. bailliage, et premier échevin au gouvernement de lad. ville, tous demeurant à Honfleur. Led. sr Hébert, dernier curé, a aussi signé l'acte de prise de possession.

11. — Le 12 oct. 1780, Mre Jacques-Benjamin Lambert, clerc tonsuré du diocèse de Lx, chanoine prébendé de la Pommeraye en la Cathédrale, révoque la procuration qu'il a donnée, le 26 sept. dernier, pour résigner son canonicat en faveur de Me Louis-Joseph Fleuriel, vicaire d'Auquainville. Fait et passé à Lx.

Le 16 oct. 1780, Me Jacques Delivet, avocat, seul notaire royal-apostolique au diocèse de Lx, demeurant en lad. ville, Grand'Rue et parr̃.

(1) M. Quevilly était très âgé en 1791. Sous l'influence du curé de St Thomas de Touques, son filleul, qui l'aidait chaque jour dans son ministère, il prêta d'une manière peut-être bien inconsciente le serment constitutionnel. Peu de temps après, ses forces l'abandonnèrent tout-à-fait. Son dernier acte curial est du 20 juillet 1791. Il ne dût pas tarder à mourir. *(Archives municipales de Touques; section de Daubœuf.)*

St Germain, signifie lad. révocation aud. sr Fleuriel, en parlant à sa personne au manoir presbytéral d'Auquainville.

Le 21 oct. 1780, led. sr Lambert résigne purement et simplement sond. canonicat entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit par lui pourvu. Fait et passe à Lx, rue du Bouteiller, en la maison de Mr Paisant, conseiller référendaire-honoraire en la chancellerie du Palais à Rouen, en présence de Me Thomas Guillot, pbre, supérieur du grand séminaire de Lx, et de Me Charles-François-Joseph-Léonor Paisant de St Vaast, lieutenant particulier au bailliage vicomtal de Lx, tous deux demeurant en lad. rue du Bouteiller.

Le 23 oct. 1780, le seigr évêque nomme auxd. canonicat et prébende distributive de la Pommeraye la personne de Me Gilles-François Le Dorey, pbre de ce diocèse, chanoine honoraire de la Cathédrale. Donné au château des Loges.

Le 25 oct. 1780, led. sr Le Dorey est mis en possession dud. canonicat par le ministère de M. le doyen.

12. — Le 27 oct. 1780, Me Guillaume Beaumont, pbre, originaire de la parr. de N.-D. de Vire, diocèse de Bayeux, Me ès-arts et bachelier en théologie de l'Université de Caen, professeur de rhétorique au collège du Bois, demeurant à Caen, rue et parr. St Sauveur, requiert, en sa qualité de gradué, des religieux de Ste Barbe-en-Auge, sa nomimination à la cure de St Michel de Monjoie dont il sont patrons présentateurs, au diocèse d'Avranches. M. Le Christ, prieur claustral, ne fait aucune réponse à cette réquisition. (*V.* **43**, **197**.)

13. — Le 7 oct. 1780, dispense de bans pour le mariage entre Isaïe-Adrien Le Bourgeois, Escr, srde la Siverie, maréchal-de-logis des gardes du roy, fils de feu Charles-Adrien Le Bourgeois, Escr, sr de la Siverie, officier des gardes-du-corps du roy, et de noble dame Marie-Anne Dourilliers, veuf de noble dame Marie-Claude Morin de la Vatine, demeurant en la parr. de la Poterie-Mathieu, d'une part, et demlle Claude-Jeanne-Adélaïde Hébert du Ramier, fille de Jean-Pierre-Nicolas Hébert, Escr, sr de Montigny, et de noble dame Marie-Anne-Catherine Lejaulne, demeurant en la parr. de Lieurey.

14. — Le 14 oct. 1780, Me Pierre Dossin, pbre, curé de St Vincent-de-la-Rivière et, depuis pourvu de la cure de St Aubin-de-Thenney, résigne purement et simplement lad. cure de St Vincent entre les mains du seigr évêque de Lx, patron présentateur. Fait et passé à Lx. (*V.* **4**.)

Le 19 oct. 1780, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Jean-Baptiste Vattier, pbre de ce diocèse.

Le 6 nov. 1780, led. sr Vattier prend possession de la cure de St Vincent, en présence de Me Jean-Baptiste-Léon Dieuzy, pbre, curé

de la Trinité du Mesnil-Josselin, diocèse d'Evreux ; Me Guillaume Le Bis, curé de Réville, et autres témoins.

15. — Le 6 nov. 1780, Me Jacques Leviels, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de Moyaux, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religx de Bernay. (*V*. **59**, **183**.)

16. — Le 22 nov. 1780, dispense de bans pour le mariage entre Mesre André-Joseph Patin, fils de feu André et de feue Marie-Catherine Lefèvre, originaire de la parr̄. de St Sauveur de Paris, receveur des Aides au Sap, y demeurant depuis plusieurs années, d'une part, et Madeleine-Elisabeth Drouet, fille de Noël, de la parr̄. de la Madeleine de Verneuil, diocèse d'Evreux.

17. — Le 16 oct. 1780, la nomination à la chapelle de la Ste Trinité, en la parr̄. de St Germain-de-la-Campagne, appartenant au seigr des Orgeries, Mesre........ de Margeot de St Ouen, chevr, capitaine d'infanterie, seigr des fiefs, terres et seigneuries des Orgeries, Colandon, Argouges, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Charles Bautier, curé de St Denis-de-Mailloc et dernier chapelain d'icelle, la personne de Me Charles-François Langueneur du Longchamp, clerc tonsuré, demeurant à Orbec, et présentement au séminaire de Lx en qualité d'étudiant en philosophie. Donné au manoir de Colandon.

Le 19 oct. 1780, le seigr évêque donne aud. sr Langueneur la collation dud. bénéfice.

Le 20 nov. 1780, le sr Langueneur prend possession de la chapelle de la Trinité, en présence de Me Thomas Guillot, supérieur du grand séminaire de Lx ; Guillaume Denis, postillon de messageries, demeurant à Lx, hôtel d'Angleterre, parr̄. St Germain, et autres témoins.

18. — Le 8 déc. 1780, Jean Gogel, marchand, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Louis-Simon Forget (1), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

19. — Le 23 juillet 1770, Gratien-Pierre-Charles Thomas de Beaupré, fils de Charles-Gilles et de Rénée Rémond de St Evroult, de la parr̄. de St Germain d'Argentan, reçoit la tonsure à Séez.

Le 22 juillet 1772, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1776, led. sr Thomas, pbrē, âgé de 26 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux,

(1) Mr Forget, né en 1755, fut ordonné prêtre par Fessier et fut élu curé constitutionnel de Ste Eugénie, près Trun. Il se retira à Ticheville en l'an II. Mr Le Gallois dit qu'en 1806 il persévérait toujours dans le schisme et que sa conduite laissait à désirer. *(Archives de l'Orne).*

Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 26 déc. 1780, le s^{r} Thomas de Beaupré, desservant la chapelle Ste Marguerite et le prieuré de St Laurent au bourg de Moulins-la-Marche, diocèse de Séez, y demeurant, fait signifier ses noms et grades aux relig^{x} de St Evroult. (*V.* **57**, **207**).

20. — Le 6 juin 1751, Pierre Hébert, fils de François et de Michelle Durosay, de la parr̄. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

21. — Le 13 oct. 1780, Me Joseph Delaville, pbr̄e, curé de St Martin d'Angoville, demeurant au manoir prieural de Royal-Pré, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Réveillé, pbr̄e du diocèse de Lx et vicaire de lad. parr̄. Il se réserve toutefois une pension de 200 livres de rente à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 20 ans. « Fait et passé au prieuré de Royal-Pré, dans une grande chambre à feu, sur l'ancienne cuisine dud. prieuré, ayant vue au midi sur la cour. »

Le 18 nov. 1780, la nomination à la cure d'Angoville appartenant au prieur de Royal-Pré, Ordre du Val des Choux, Mg^{r} Louis-François-Alexandre de Jarente Senas d'Orgeval, coadjuteur du seig^{r} évêque d'Orléans, abbé commendataire de l'abbaye de Lieu-Dieu, et prieur commendataire des prieurés de St Rémy de la Varenne, de Royal-Pré, de la Culture Ste Catherine du Val des Ecoliers à Paris, demeurant en lad. ville de Paris en sa maison prieurale, rue de la Culture-Ste-Catherine, parr̄. St Paul, nomme à lad. cure d'Angoville, vacante par la mort dud. s^{r} Delaville, dernier titulaire, la personne de Me Louis Friau, pbr̄e du diocèse d'Angers et vicaire de Touvrois en Anjou. Fait et passé à Paris.

Le 7 janvier 1781, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Friau la collation dud. bénéfice. Fait au palais épiscopal de Lx.

Le lendemain, le s^{r} Friau prend possession de la cure d'Angoville, en présence dud. s^{r} Réveillé, desservant la parr̄., et autres témoins. (*V.* **220**).

22. — Le 10 janv. 1781, Me Pierre-Guillaume Delavigne, pbr̄e, curé de Léaupartie et haut vicaire en l'église collégiale de N.-D. de Vernon, remet purement et simplement entre les mains du seig^{r} évêque d'Evreux led. bénéfice simple de haut vicaire, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx.

23. — Le 19 nov. 1780, la nomination à la cure de St Pierre de Putot, 2e portion, appartenant au seig^{r} du premier fief du lieu, M. Jacques-Charles Le Carpentier, cons^{er} du roy, lieutenant en l'élection de Pont-l'Evêque, seig^{r} et patron du premier fief, terre et seigneurie

de Putot-en-Auge, demeurant en lad. ville de Pont-l'Evêque, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Gabriel Le Roux, dernier titulaire, la personne de Me François-Philippe Becquemont, pbr̃e, originaire de la parr̃. de St Jouin et desservant actuellement la parr̃. d'Angoville. Fait et passé à Beuvron, par le ministère de Me Joseph Louvet, notaire royal aud. lieu.

Le 24 nov. 1780, led. sr Becquemont dépose la présente nomination aux minutes du notaire apostolique de Lx qui constate la contravention commise par le notaire de Beuvron en faisant cet acte. Aux termes de l'Edit de 1691, c'est un droit réservé aux notaires apostoliques.

Le même jour, 24 nov., le seigr évêque de Lx donne aud. sr Becquemont la collation dud. bénéfice. Fait au palais épiscopal.

Le 9 janv. 1781, le sr Becquemont (1) prend possession de la 2e portion de la cure de Putot, en présence de Me François Dubois, pbr̃e, curé de la 1re portion ; Guillaume Mesnier, sergent royal au bailliage d'Auge ; Charles Lescuyer, ancien trésorier d'icelle parr̃., tous trois demeurant aud. lieu de Putot, et autres témoins.

24. — Le 16 janv. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Alexandre-Adrien de Cormeille, sr du Vieuxbourg, fils de Mesre Jean-Adrien de Cormeille, capitaine de canonniers, etc., et de feue noble dame Marie-Françoise-Charlotte de Costard, originaire de la parr̃. de Pennedepie et demeurant en celle du Vieux-Bourg, d'une part, et demlle Louise-Eugénie de Launey, fille de M. Jacques-Charles de Launey, conser du roy, et de feue dame Catherine-Marguerite Gets (?), de la parr̃. St Ouen de Pontaudemer.

25. — Le 29 déc. 1780, Me Michel-Guillaume Féret, pbr̃e, curé de St Pierre du Sap, « gisant au lit, malade, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son cousin, Me Michel Couppey, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃. Il se réserve cependant la moitié du presbytère et un petit jardin contigu, ainsi que 600 livres de rente viagère à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 30 ans. Fait et passé dans la chambre à coucher dud. sr résignant, en presence de Me Antoine-François Corblin, pbr̃e, curé de Heugon, et de Me François Rombault, curé de Ternant.

Le 1er janv. 1781, la nomination à la cure de St Pierre du Grand-Sap, appartenant aux religieux de St Evroult, à cause de leur mense conventuelle, Fr. Pierre-Albert-Joseph Henneton, humble prieur du monas-

(1) Mr Becquemont prêta, en 1791, le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Putot. En l'an II, il se retira à Beuvron où il touchait la pension de l'Etat. Après le Concordat, il rétracta ses serments, mais ne reprit pas les fonctions pastorales. Il mourut à Beuvron en 1824, à l'âge de 80 ans. (*Archives du Calvados.* — Ordo *de Bx.*)

tère de St Evroult, nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. sr Féret, la personne de Me Théodore de Saulty, pbrē du diocèse d'Arras.

Le 8 janv. 1781, le seigr évêque donne aud. sr de Saulty la collation dud. bénéfice.

Le 14 janv. 1781, le sr de Saulty (1) prend possession de la cure du Sap, en présence de Me Michel Couppey, pbrē, desservant lad. parr̄.; Me Ursin-Victor Langoisseur, acolyte; Nicolas Dandeville, Me en chirurgie, tous demeurant aud. bourg, et autres témoins.

26. — Le 7 nov. 1780, Mre Edme Boursin, sous-diacre du diocèse de Paris, chanoine prébendé des Chesnes en la cathédrale de Lx, demeurant en sa maison canoniale, parr̄. St Germain, « gisant malade dans son fauteuil, » donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Hébert, pbrē de la ville de Lx. Il se réserve toutefois une pension viagère de mille livres à prendre sur les revenus de lad. prébende qu'il a possédée pendant 47 ans. Fait et passé en la chambre dud. sr résignant, ayant vue, au midi, sur le jardin, et, au nord, sur la cour, en présence de Me François-Nicolas Pinchon, pbrē habitué en l'église St Germain ; Me François Caradec, docteur en médecine ; et Me Jean-Baptiste Lenoir, procureur en l'élection et au grenier à sel de Lx, tous trois demeurant à Lx, aux parr̄. de St Germain et de St Jacques.

Le 29 nov. 1780, led. sr Hébert obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 12 janv. 1781, la cour de parlement de Rouen enregistre le bref de cour de Rome obtenu par le sr Hébert et en autorise la mise à exécution.

Le 17 janv. 1781, le seigr évêque de Lx donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Hébert (2) est mis en possession du canonicat des Chesnes par le ministère de M. le doyen, en présence du Cha

(1) Mr de Saulty, né à Berthonsart, diocèse d'Arras, en 1739, prêta en 1791 le serment schismatique et resta au Sap tout le temps de la Révolution, y prêtant tous les serments qu'on lui demanda et touchant la pension des curés assermentés. Après le Concordat il se rétracta et fut nommé curé du Sapandré. Il donna sa démission le 1er janv. 1813 et nous ne le suivons pas plus loin. Il avait environ 62 ans. Voici le portrait qu'en fait M. Le Gallois : « Pacifique, peu zélé, de peu de talent et donnant l'absolution à tout le monde. » *(Archives de l'Orne. — Notes de M. Le Gallois)*.

(2) M. Pierre Hébert de la Motte *(et non* du Longchamp, *comme il a été dit dans l'introduction, page* LIV), se retira, après la suppression du Chapitre, dans sa maison de la rue des Basses-Boucheries. Comme ses deux frères, Jacques de Boislabbey et Jean-Baptiste du Longchamp, il refusa de prêter toute espèce de serments ; ils partirent tous trois pour l'Angleterre en 1792 et se réfugièrent quelques temps à Londres, puis ils allèrent à Gand dans les Pays-Bas. J'ignore ce que devint ensuite M. Pierre Hébert. *(Archives municipales de Lx. — Mss de Reux.)*

pitre, du secrétaire du Chapitre et de Mes Jean-Baptiste-Guillaume Neuville et Joseph Gilles, pbrēs, chapelains de la Cathédrale.

27. — Le 19 janvier 1781, le seigr évêque de Lx donne son visa aux lettres de provision de la cure de Courbépine obtenues par Me Olivier-Jacques de Boisgruel, pbrē du diocèse d'Evreux.

Le 22 janv. 1781, led. sr de Boisgruel (1), prend possession dud. bénéfice-cure, 2e portion. Il se rend à l'église paroissiale avec le notaire apostolique. Ils en trouvent les portes fermées. Une grande quantité de peuple est déjà rassemblée. On leur déclare que le manoir presbytéral de la 2e portion est en ruines et ne peut être habité. Ils vont au manoir presbytéral de la 1re portion, où ils trouvent Me Louis-André Lorieult, « se disant curé de lad. parr̄. de Courbépine. » M. de Boisgruel lui exhibe une copie de la signature de provision en cour de Rome pour lad. seconde portion de Courbépine et lui fait sommation d'ouvrir l'église ou de lui en donner les clefs à l'effet de prendre possession dud. bénéfice. Le sr Lorieult répond qu'il est titulaire de la cure de Courbépine et qu'il ne connaît point deux ni plusieurs portions dans lad. parr̄. C'est pourquoi il refuse d'ouvrir les portes et d'en donner les clefs. Le sr de Boisgruel proteste contre ce refus, et retourne à l'église, où revêtu d'un surplis et d'une étole, il est mis en possession de la 2e portion de la cure de Courbépine par sa prière à Dieu faite à genoux sous le portail et par le toucher de la grande porte et des murs du pourtour de lad. église. Fait et passé en présence de Me Jean Guérie, pbrē, chapelain du château de Courbépine ; Me Pierre Le Clerc, chapelain de la Charité ; le sr Pierre Etable, syndic de la parr̄., et autres témoins demeurant tous aud. lieu.

28. — Le 22 janv. 1781, dispense de bans pour le mariage entre le sr Jean-Charles Denis de Baprey, fils de feu Jean Denis et de feue Michelle Desvaux, veuf en 1res noces, demeurant en la parr̄. de Vimoutiers, d'une part et noble demlle Françoise-Elisabeth de Guerpel, fille de feu Mesre Etienne et de feue noble dame Elisabeth Duzemain, originaire de la parr̄. de St Germain-d'Aulnay et demeurant en celle de St Cyr-d'Estrancourt.

29. — Le 24 janv. 1781, suppression de la mense conventuelle du prieuré du Royal-Pré et réunion de ses biens et revenus à l'hôpital de Honfleur.

(1) M. de Boisgruel, né en 1725, avait été jadis curé de St Victor-de-Chrétienville (XXXVI. 227), puis il se retira à N.-D. de la Couture en qualité de prêtre habitué. En 1788 il demanda la cure de Courbépine et resta en litige pour ce bénéfice avec M. Lorieult jusqu'à la Révolution. Il prêta serment en 1791 et ses anciens paroissiens de St Victor le choisirent pour curé constitutionnel. En l'an II, il se retira de nouveau à Bernay où il vécut pendant le reste de la Révolution et y toucha la pension des prêtres assermentés. (*Archives de l'Eure. — Liste des prêtres pensionnés de Bernay.*)

Vu, 1° le brevet du roy, donné à Versailles le 14 juin 1780, par lequel Sa Majesté, pour lever les obstacles qui s'opposaient à l'exécution de deux précédents brevets, en date des 1er septembre 1758 et 12 juillet 1778, qui autorisaient les administrateurs de l'hôpital de la ville de Honfleur à poursuivre par devant l'évêque diocésain, la suppression de la mense conventuelle du prieuré du Royal-Pré, ancien Ordre de St Benoît, et l'union aud. hôpital des biens et revenus en dépendant, autorise le seigr évêque de Lx à supprimer la mense conventuelle dud. prieuré et à en réunir les biens au monastère des religieuses hospitalières de Honfleur ;

2° Vu la nomination de Mr l'abbé Despaux, chanoine, vicaire général et official comme commissaire du seigr évêque en cette affaire ;

3° Vu l'enquête de *commodo* et *incommodo*, après citations personnelles et affiches apposées partout où besoin était. — Les personnes citées furent Mesre Louis-Alexandre de Jarente de Senas, prieur commendataire de Royal-Pré ;

Dom François-Guillaume-Robert Ygou, ancien religieux et prieur claustral dud. lieu ;

Dom Jacques-Gilbert Asselin, aussi ancien religieux du même monastère ;

Le sr Louis Baudry, syndic de la parr. d'Angoville, où se trouve led. prieuré, et plusieurs habitants de lad parr. ;

Mesre Henry-Charles-Auguste Daniel, seigr de Grangues ;

Jean-Thomas de Thollemer, Escr, demeurant à Dozulé ;

Charles-Henry, chevalier de Bonnechose, demeurant à Basseneville ;

Me Jean-Antoine de Jasu, pbre, chapelain de Criqueville ;

Me François Bion, curé de Goustranville ;

Me Jean-Michel Lecompte, curé de Grangues ;

Mesre Jean de Brèvedent, seigr de St Nicole, de la parr. d'Ableville ;

Mesre Gilles-François-Jacques de Varin, Escr, sr de Beauchamp, demeurant à Ste Catherine de Honfleur;

Mes Robert Dubosc et Etienne Langlois, pbres habitués en l'église Ste Catherine ;

Mes Charles Cécille et Jean-Jacques Paulmier, pbres habitués en l'église St Léonard ;

Les srs Jean-Baptiste Piquefeu de Bermont, Nicolas-André Lacoudraye et Pierre Coulon négociants, demeurant en la parr. Ste Catherine, tous intéressés dans l'affaire à des titres divers ;

Mgr le duc d'Orléans comme représentant les fondateurs du prieuré.

L'enquête eut lieu dans une salle du prieuré et dans le grand parloir de l'hôpital de Honfleur.

Mr de Jarente, représenté par le sr Pierre Bouet, son receveur, dé-

clara qu'il donnait son consentement, aux termes de la transaction passée à Paris, le 5 juin dernier, entre Mre Jacques-Guillaume Le Chevallier, pbrē, originaire de Ste Catherine d'Honfleur, chanoine, doyen et grand chantre de St Honoré, à Paris, procureur des religieuses hospitalières, et Me Jean-François Dupin, curé de Ste Catherine, procureur des administrateurs dud. hôpital.

Le s^r^ Baudouin et les paroissiens d'Angoville, ainsi que les religieux donnent aussi leur consentement.

De l'ensemble de l'enquête faite à Angoville, il résulte que le revenu de la mense conventuelle est de quatre à cinq mille livres ; que la conventualité ne peut subsister à cause de l'abandon des religieux et de l'état des lieux claustraux qui sont en ruines.

Le s^r^ Bouet déclare que les religieux, qui exerçaient autrefois la conventualité, ayant depuis longtemps abandonné le prieuré, il n'existe plus ni meubles, ni papiers ni titres quelconques appartenant aux religieux.

A Honfleur, la supérieure des religieuses de l'hôpital déclara que les religieuses, dont le nombre est insuffisant, ne pourraient subsister sans une augmentation de revenu ; qu'il n'y a que 879 livres 5 sols de revenu pour l'entretien et la nourriture de quinze religieuses, cinq sœurs associées et trois sœurs données qui composent actuellement la communauté.

Les administrateurs de l'hôpital dirent qu'il n'y avait, toutes charges déduites, que 8499 livres 8 sols 6 deniers pour entretenir annuellement dans led. hôpital le grand nombre de pauvres et infirmes qu'on est obligé de recevoir. D'où il résulte que lad. suppression de la mense conventuelle et union à l'hôpital serait très avantageuse pour cet établissement.

Le duc d'Orléans, représenté par Me Jean-Charles Herval, procureur domanial de la vicomté d'Auge, donna aussi son consentement.

4° Vu le réquisitoire définitif du promoteur de l'officialité, le seig^r^ évêque prononce l'extinction et la suppression de la mense conventuelle du prieuré de Royal-Pré et unit et incorpore à perpétuité les biens qui en dépendent au monastère des religieuses hospitalières de Honfleur, aux conditions suivantes :

1° Les dames hospitalières seront tenues à toutes les charges dud. prieuré et spécialement à fournir la portion congrue et le logement du curé d'Angoville. 2°, Elles fourniront une somme de mille livres qui sera ainsi répartie : 500 livres pour l'entretien d'un chapelain amovible dont la nomination appartiendra au prieur commendataire dud. prieuré et qui sera tenu d'acquitter toutes les fondations de ce monastère et d'aider le curé dans la célébration des saints offices ; 200 livres pour les honoraires d'un autre prêtre, également amovible et du choix dud. s^r^ prieur, afin de dire une seconde messe les dimanches et fêtes

dans l'église paroissiale ou dans celle du prieuré à l'intention des fondateurs ; 200 livres pour le curé d'Angoville qui sera tenu de dire tous les mois une messe pour les fondateurs, bienfaiteurs, prieurs et religieux de ce prieuré ; 100 livres enfin qui seront remises au curé pour les pauvres de la parr. 3° si dans la suite l'église du prieuré venait à ètre supprimée et les fondations transférées dans l'église paroissiale, les religieuses ne seront plus tenues qu'à l'entretien d'un seul chapelain qui recevra 500 livres. 4° Lesd. religieuses seront tenues d'acquitter chaque année envers led. hôpital une redevance de 700 boisseaux de bled de pays et non étranger. 5° Dans les années où cette redevance absorberait une somme trop considérable, elle pourra être réduite de manière à laisser toujours aux religieuses une somme de 1200 livres sur les revenus de la mense prieurale ; 6°, les s[rs] prieurs de Royal-Pré auront à perpétuité le droit de faire entrer gratuitement aud. hôpital un malade ou infirme de lad. parr. d'Angoville et un autre, chaque année, qui n'y devra pas rester plus de six mois. Les infirmes présentés ne devront pas toutefois être attaqués de folie ou de maladies contagieuses ; 7° lesd. religieuses feront célébrer chaque année dans leur église un service solennel pour le repos de l'âme des fondateurs, bienfaiteurs, prieurs et religieux dud. prieuré. Pareil service sera célébré à l'avenir à la mort de chaque prieur de ce monastère pour le repos de son âme. Donné à Lx, au palais épiscopal, le 24 janvier 1781.

30. — Le 5 février 1781, la nomination à la cure de N.-D. de Drucourt appartenant au seig[r] abbé du Bec et revenant au seig[r] évêque de Lx à cause de la vacance du siège abbatial, led. seig[r] évêque nomme à lad. cure vacante par la mort de M[e] Louis Jouas, dernier titulaire, la personne de M[e] Louis-Olivier de Varin de Beauchamp, pbrē, curé de Berthouville.

Le 14 févr. 1781, led. s[r] de Varin prend possession de la cure de Drucourt, en présence de M[e] Jean-Louis Mottey, pbrē, vicaire de lad. parr. et autres témoins. (*V.* **124**.)

31. — Le 22 févr. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Jean-Baptiste-Enguerrand de Tirmois, Esc[r], fils de Mes[re] Jean-Baptiste de Tirmois, Esc[r], chevalier de l'Ordre royal, et de noble dame Jeanne-Charlotte-Angélique de Blanchard, de la parr. du Regnouard, d'une part, et noble dem[lle] Barbe-Jeanne-Charlotte Rioult, fille mineure de feu Mes[re] François-Guillaume Rioult, Esc[r], et de noble dame Barbe-Geneviève Le Prevost, de la parr. des Ligneries.

32. — Le 1[r] sept. 1780, Pierre Charpentier, chirurgien, demeurant à Orville, et Jean-Baptiste Desplanches, laboureur, demeurant à Ticheville, constituent 150 livres de rente en faveur de s[r] Pierre-Jacques-

François Carpentier (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Sap, en l'étude de Me Michel-François Lefrançois, notaire royal.

33. — Le 25 oct. 1780, Me Jacques Delahaye, pbr̄e, curé de St Pierre de Rumesnil, étant dans son lit, malade de la goutte, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Simon-Pierre Ledanois, (originaire de Lieurey), vicaire de lad. parr̄. de Rumesnil. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances ainsi qu'une pension viagère de 400 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 40 ans. Fait et passé dans la salle du manoir presbytéral.

Le 14 nov. 1780, led. sr Ledanois obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 16 janv. 1781, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 févr. 1781, le sr Ledanois (2) prend possession de la cure de Rumesnil, en présence de Me Jacques-Auguste Maris, curé de Druval : Me Jacques-Pierre Drieu, vicaire de Montreuil, diocèse de Bayeux ; Me Charles-Alexandre-Victor Pierre, sr des Clozets, avocat, demeurant à Honfleur, parr̄. Ste Catherine, et autres témoins.

34. — Le 9 mars 1781, Me Joseph-Philippe Le Monnier de la Haitrée, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Vauville, fait réitérer ses noms et grades au religieux de Beaumont-en-Auge.

35. — Le 13 mars 1781, Me Philippe Garnier, pbr̄e, curé du Theil, diocèse de Lx, titulaire de la chapelle de St Gilles de Montchaton, diocèse de Coutances, et de la chapelle de St Sauveur en la collégiale de N.-D. de Cléry, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle de St Sauveur entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son cousin-germain, Me Isaac Letellier, pbr̄e du diocèse de Bayeux. Fait et passé à Lx.

36. — Le 14 mars 1781, Me Michel-François Bardel, pbr̄e, vicaire d'Orbec, pourvu de la cure de N.-D. de Launay, diocèse d'Evreux, demeurant à Orbec, résigne purement et simplement led. bénéfice entre

(1) Mr Carpentier, né à Genneville en 1757, se trouva conduit à Orville par la profession de son père. Nous n'avons pu trouver dans quelle paroisse il était vicaire en 1791 ; mais il prêta serment et, après l'an II, se retira à Bernay où il touchait la pension des vicaires assermentés. Après la Révolution il se trouva naturellement rattaché au diocèse de Bayeux, et, malgré les notes peu favorables que l'on avait sur son compte et la faiblesse de ses connaissances théologiques, il fut nommé en 1804 curé de Pennedepie. En 1819, il obtint un *exeat* pour aller dans le diocèse d'Evreux. Il mourut curé de la Chapelle-Gautier, le 29 déc. 1829, à l'âge de 72 ans. (*Liste des pensionnés de Bernay en l'an III. — Archives de Bx. —* Ordo *d'Evreux.*)

(2) M. Ledanois refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnel et fut destitué. J'ignore ce qu'il devint ; mais à la fin de la Révolution, il était mort. (*Archives du Calvados.*)

les mains du seig[r] évêque d'Evreux, pour qu'il y soit pourvu par Sa Grandeur. Fait et passé à Lx. (*V.* **63**, **160**).

37. — Le 23 oct 1780, Robert Alleaume, laboureur, demeurant à Valsemey, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Nicolas-Pierre-François Lecompte, acolyte de Pont-l'Evêque, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Guillaume Thouret, ancien notaire en lad. ville de Pont-l'Evêque, et par M[e] Jacques-Charles Louvet, procureur en l'élection de Pont-l'Evêque, y demeurant l'un et l'autre. Fait et passé en lad. ville, en l'étude de M[e] Jean-Pierre Varin, notaire.

38. — Le 19 févr. 1781, Robert Vasse, marchand, demeurant à Pierrefitte, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Louis-Joseph-François Vasse, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Pont-l'Evêque.

Led. s[r] acolyte, présentement au grand séminaire de Caen, fut représenté par son frère, le s[r] Nicolas Vasse, demeurant aussi à Pierrefitte.

39. — Le 19 mars 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Pierre-François de Voyne, Esc[r], fils de feu Thomas et de noble dame Marie de Morel, originaire de la parr̄. de S[t] Aubin du Tilleul, et demeurant en la parr̄. de S[te] Marguerite-de-Viette depuis temps de droit, d'une part, et noble dem[lle] Louise-Jacqueline-Marguerite de Haussay, fille de feu Jacques et de noble dame Catherine-Jeanne de Haussay, de la parr̄. de Putanges, diocèse de Séez.

40. — Le 14 mars 1781, la nomination à la cure de S[t] Germain d'Hermival appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] François-Etienne Doisnel, seig[r] et patron d'Hermival et du Val-Hébert, seig[r] du fief de S[t] Laurent-du-Buisson, et autres lieux, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roy, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[re] Antoine Deshayes de Launey-Gassart, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Baptiste Nicolle, pbr̄e, vicaire de Hottot-en-Auge. Fait et passé à Lx, parr̄. S[t] Jacques, en la demeure de M[e] Antoine Nicolle, receveur des droits seigneuriaux du comté et évêché de Lx.

Le lendemain, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Nicolle la collation dud. bénéfice.

Le 16 mars 1781, le s[r] Nicolle (1) prend possession de la cure d'Her-

(1) M[r] Nicolle était toujours curé d'Hermival en 1791 et désirait conserver sa cure. Aussi il s'empressa de prêter le serment pur et simple à la Constitution dès le 23 janvier, et même, le 20 févr. suivant, il confirma et renouvela son serment : il resta en qualité de curé constitutionnel. En l'an II, il quitta l'état ecclésiastique, mais il continua d'habiter Hermival où il toucha la pension des prêtres assermentés. Au moment du Concordat sachant que la soumission au nouvel état de choses était pour lui le seul moyen d'être maintenu dans sa cure, il fit, en 1802, sa soumission à l'évêque de Bayeux qui, l'année suivante, la nomma de

mival et du Val-Hébert, en présence de Me Jacques-Jean-Baptiste-Robert Tréfouel, pbre, desservant lad. cure ; Madame Doisnel, dame d'Hermival, qui a signé à la minute, et autres témoins.

41. — Le 9 mars 1781, la nomination à la cure de N.-D. et St Firmin de Lessard appartenant au seigr du lieu, M. Jean Maillet du Mesnil, bourgeois de la Ferrière-sur-Risle, seigr et patron du Chesne, de Lessard, de la Londe et autres lieux, comme ayant hérité de son frère, François-Antoine Maillet des Acres, demeurant à la Ferrière, diocèse d'Evreux, et représenté par Jean Le Cordier, marchand, demeurant à Lx, parr. St Germain, nomme à lad. cure de Lessard, vacante par la désertion de Me Louis-André Lorieult, dernier titulaire et aujourd'hui curé de Courbépine, sans avoir jamais résigné sa première cure, la personne de Me Pierre-Charles Mariolle, pbre, vicaire du Mesnil-Germain.

Le 16 mars 1781, le seigr évêque donne aud. sr Mariolle la collation dud. bénéfice.

Le 21 mars 1781, le sr Mariolle (1) prend possession de la cure de Lessard, en présence de Me Laurent-Louis Huet, pbre, desservant lad. parr. ; M. François-Louis de Bonnechose, Escr, demeurant aud. lieu ; Me Jean-Baptiste-Jacques Badouel, curé du Mesnil-Germain, et autres témoins.

42. — Le 20 mars 1781, Me Charles-Alexandre Gasnier, pbre, licencié ès-lois, curé de la 2e portion de Montreuil-l'Argillé, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Eustache Gasnier, acolyte de la parr. d'Orbec, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée le Champ-Volant,

nouveau à Hermival malgré sa conduite peu édifiante. Le 1er avril 1823, il donna sa démission sans pourtant quitter la paroisse. Les dernières années de sa vie ne paraissent pas avoir été plus régulières. On raconte qu'il mourut subitement à table en mangeant des aliments gras un jour d'abstinence. Je n'ai pu contrôler le fait ; mais le nom de Mr Nicolle ne se trouve pas dans le nécrologe de l'*Ordo* de Bayeux. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.*)

(1) Mr Mariolle prêta serment avec restriction le 6 février 1791 ; puis, le 12 avril, il révoqua cette restriction et jura purement et simplement. Mais bourrelé de remords et n'y tenant plus, il fait signifier, deux jours après, au procureur de la commune que cette révocation est contraire à sa conscience et ne lui a laissé que des regrets, et qu'il s'en tient à son premier serment. Il fut aussitôt destitué ; mais il ne partit qu'au mois de septembre 1792. Il se refugia à Gosport en Angleterre, puis à Londres. Enfin il passa en Allemagne et revint en France au mois d'octobre 1801. Il trouva ses biens, sis à Villers, vendus par la Nation et son église occupée par l'intrus, J.-J. Gosset. Les deux prêtres remplirent leurs fonctions dans cette église jusqu'au rétablissement régulier du culte. On rendit alors à Mr Mariolle sa cure augmentée de la paroisse du Chesne, et Mr Gosset rétracté continua de résider sans titre à Lessard. Cependant au mois de mai 1813, Mr Mariolle, devenu vieux, ne pouvait plus remplir son ministère ; on lui adjoignit Mr Gosset en qualité de vicaire. Ce ne fut pas pour longtemps : car le vénérable curé mourut le 24 juillet suivant. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. — Mss de Reux. — Archives de l'église de Lessard.* — Ordo *de Bx.*)

appartenant aud. sr constituant et située à la Chapelle-Gautier, près du chemin du Sap à Broglie. Elle est de plus garantie par Me François Le Bugle, apothicaire, demeurant à Orbec, et autres cautions. Fait et passé en lad. ville d'Orbec.

Led. sr acolyte faisait alors ses études à Paris, au séminaire de St Nicolas-du-Chardonnet et fut représenté dans cet acte par son frère, le sr Marc-Antoine-Charles Gasnier, demeurant à Orbec.

43. — Le 20 mars 1781, Me Guillaume Beaumont, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen et bachelier en théologie, professeur de rhétorique au collège du Bois, demeurant à Caen, rue et parr̄. St Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Ste Barbe. (*V.* **12**, **197**.)

44. Le 20 mars 1781, Me Louis Chrétien, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts enl'Université de Caen et professeur d'humanités au collège du Bois, demeurant depuis plusieurs années à Caen, rue Neuve et parr̄. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Beaumont et de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **205**.)

45. — Le 20 mars 1781, Me Alexandre Pivalle, Me ès-arts en l'Université de Caen, pbrē du diocèse de Lx, (originaire de Plainville), demeurant à Paris, rue St Marc et se trouvant présentement à l'abbaye de la Noë, diocèse d'Evreux, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **5**, **8**, **204**, **235**.)

46. — Le 20 mars 1781, Me Louis-Félix Yvart, pbrē du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, premier vicaire de la parr̄. St Pierre et St Paul d'Aumale, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

47. — Le 22 mars 1781, Me Nicolas Després, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain de l'hôpital de Vimoutiers, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Ste Barbe et de N.-D. de Bernay. (*V.* **184**, **280**.)

48. — Le 23 mars 1781, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay et au seigr évêque de Lx. (*V.* **192**, **239**.)

49. — Le 27 mars 1781, Me Nicolas Maignen, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bazoques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx, ainsi qu'aux religieux de N.-D. de Bernay, de St Pierre de Préaux et aux religieuses de St Léger. (*V.* **174**.)

50. — Le 27 mars 1781, Me Nicolas De Laperrelle, pbrē, Me ès-arts en l'université de Caen, titulaire de la chapelle St Denis en la Cathé-

drale, valeur de 36 livres de revenu annuel, demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **200**.)

51. — Le 27 mars 1781, Me Marin-Jean Leseigneur, pbrē du diocèse de Rouen, Me ès-arts et bachelier en théologie de l'Université de Paris, professeur septennaire au collège de Lx à Paris, y demeurant, et représenté par Me Pierre Lefrançois, pbrē, vicaire de Rays en la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **198**.)

52. — Le 27 mars 1781, Me Jean-Jacques-Michel-Thomas Burot, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant au château de St Pierre-du-Châtel, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr abbé de Grestain et aux dames religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **147**.)

53. — Le 27 mars 1781, Me Pierre Têtu, pbrē du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Georges du Gros-Theil aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre et aux dames de St Léger de Préaux.

54. — Le 27 mars 1781, Me Louis-Jacques Delahaye, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Toutainville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Lx et aux religieux de St Pierre de Préaux et de St Evroult, ainsi qu'aux dames de l'abbaye de St Léger. (*V.* **210**)

55. — Le 30 mars 1781, Me Jacques-Adrien Chanu, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire et sacristain de l'église Ste Croix de Bernay, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay.

56. — Le 31 mars 1781, Me François Letournel, pbrē du diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, Me ès-arts en l'Université de lad. ville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

57. — Le 31 mars 1781, Me Gratien-Pierre-Charles Thomas de Beaupré, pbrē du diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Ste Trinité de Falaise, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de St Evroult. (*V.* **19**, **207**).

58. — Le 31 mars 1781, Me Joseph Osmont, pbrē du diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Gervais de Briouze, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **212**).

59. — Le 31 mars 1781, Me Jacques Leviels, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Moyaux, fait réitérer ses noms et grades au seigr abbé de Grestain et aux religx de Bernay. (*V.* **15**, **183**).

60. — Le 4 avril 1781, Me Jacques Coignard (1), pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain et vicaire de St Nicolas-des-Lettiers, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Evroult.

61. — Le 6 avril 1781, Me Jacques Desmares, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Cyr de Nonant, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult. (*V*. **211**).

62. — Le 6 avril 1781, Me Jean-Jacques-François Deshayes, pbrē du diocèse de Bayeux, ancien doyen de la Faculté des Arts et professeur septennaire au collège du Bois, demeurant à Caen, rue des Carmes, parr̄. St Jean, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

63. — Le 6 avril 1781, Me Michel-François Bardel, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Orbec, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **36**, **160**.)

64. — Le 6 avril 1781, Me Charles-Richard Guersent, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Tourville, près Pontaudemer, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre et aux dames de St Léger-de-Préaux.

65. — Le 10 avril 1781, Me Claude-Philippe Tallon, pbrē habitué de la parr̄. St Ouen de Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux. (*V*. **69**, **80**, **194**.)

66. — Le 13 avril 1781, Me Silvestre Gallot, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr̄. de Drucourt, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **190**.)

67. — Le 2 avril 1781, dispense de bans pour le mariage entre M. Louis Avisse, avocat, originaire de la parr̄. de St Léonard d'Honfleur et demeurant en celle de Ste Catherine depuis temps de droit, fils de feu Jean-Baptiste et de Marie-Anne Marais, d'une part, et noble dlle Marie-Anne-Marguerite-Rose-Françoise Fortin, fille de feu Antoine Fortin, Escr, sr des Longchamps, et de noble dame Thérèse-Rose-Ursule-Françoise-Félicité-Angélique Aparoc, originaire de la parr̄. de St Benoit-d'Hébertot et demeurant en celle de St Sulpice de Canapville. (*V*. **121**, **206**, **265**.)

68. — Le 17 avril 1781, dispense de bans pour le mariage entre

(1) M. Coignard, né au Sap en 1726, remplit jusqu'en 1791 les fonctions de vicaire à St Nicolas-des-Lettiers. Il prêta tous les serments et continua de résider dans cette paroisse où il passa tout le temps de la Révolution. Il ne rentra probablement pas dans le clergé : on ne trouve pas son nom aux archives de l'évêché de Séez. (*Archives de l'Orne.*)

Mes^re^ Jacques-Thomas Harel, Esc^r^, fille de Mes^re^ Thomas-Elie Harel, Esc^r^, et de noble dame Jeanne-Catherine de La Roque, de la parr̄. de Bretteville-sur-Laize, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble dem^lle^ Marie-Charlotte de Philippes, fille de feu Mes^re^ Philippe-Charles de Philippes, Esc^r^, s^r^ de Beaumont, et de noble dame Marie-Marguerite-Elisabeth Deshayes de Fisemont de la parr̄. de St Martin-de-Mailloc.

69. — Le 19 avril 1781, Me Claude-Philippe Tallon, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, pbr̄e habitué en l'église St Ouen de Pontaudemer, demeurant en lad. ville et ayant élu domicile pour le présent à Beaumont-en-Auge en la maisan de Jean Nicolle, aubergiste, où pend pour enseigne l'Hôtel Militaire fait signifier ses noms et grades aux religieux du prieuré dud. lieu. (*V.* **65**, **194**.)

70. — Le 20 avril 1781, Me Louis-Christophe Couture, pbr̄e du diocèse de Lx, bachelier en théologie et M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, y demeurant au collège d'Harcourt, rue de La Harpe, parr̄. St Hilaire, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

Le 25 sept. 1774, led. s^r^ Couture, de la parr̄. St Jacques de Lx, reçoit la tonsure à Lx.

Le 29 févr. 1776, il est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Paris.

Le 7 oct. 1778, le s^r^ Couture de Bois-Simon, diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, etc.. (*V.* **193**.)

71. — Le 3 févr. 1781, la nomination à la cure de N.-D. de Courson appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Jean-François-Polycarpe Naudin, chanoine prébendé de Cordebugle, au nom et comme procureur de Mre Michel Copin, diacre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé de Lieurey, 2e portion, qui se trouvait chanoine de semaine au moment de la mort de Me Pierre Hamel, dernier curé de N.-D. de Courson, nomme à lad. cure la personne de Me Jean Manson, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de lad. parr̄.

Le 6 févr. 1781, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Manson la collation dud. bénéfice.

Le 2 févr. 1781, le s^r^ Manson (1) prend possession de la cure de

(1) M. Manson, né à Bellou en 1744, prêta serment, le 30 janv. 1791, avec des restrictions qui ne furent pas admises. Ayant été destitué, il se retira à Bellou sur sa propriété jusqu'au 15 août 1792. Au mois de septembre, il partit pour l'exil et se retira à Gosport en Angleterre. De retour en France en 1802, il reprit sa cure de N.-D. de Courson, à laquelle on avait réuni la paroisse de St Pierre de Courson. Il mourut à la tête de cette paroisse le 5 novembre 1816, à l'âge de 72 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Ordo de Bx.*)

N.-D. de Courson, en présence de Me Simon-Pierre Gueroult, sous-diacre de lad. parr. ; le sr Paul Crespin de la Rozière, maître en chirugie, demeurant à Meulles, et autres témoins.

72. — Le 24 janv. 1781, Me Pierre-Firmin Beauvais, pbre, curé de St Mards-de-Fresne, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P, le pape en faveur de Me Jean-Henry Dumont, pbre, vicaire de lad. parr. Il se réserve cependant une partie du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une pension viagère de 800 livres de rente à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant quatorze ans. Fait et passé au manoir presbytéral du lieu, en présence de Me Constantin-Augustin-Réné Richer, curé de St Victor-de-Chrétienville, et de son vicaire, Me Guillaume-Robert Alleaume. (*V.* **269**.)

Le 12 févr. 1781, led. sr Dumont obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 30 mars 1781, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 23 avril 1781, le sr Dumont (1) prend possession de la cure de St Mards, en présence de Mesre Jacques Despériers de St Mards, pbre, curé de la grande et première portion de St Germain-de-la-Campagne; led. sr Richer, curé de St Victor ; Michel Vasseur, maître d'école, demeurant à St Mards, et autres témoins.

73. — Le 29 nov. 1780, Me Jean-Baptiste-Thomas Laurent, sr de Millières, clerc tonsuré du diocèse de Lx, titulaire de la chapelle St Gatien en la Cathédrale, demeurant à Lx, parr. St Jacques, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre-Jacques-Louis Le Rat, pbre, curé de la Brevière. Fait et passé à Séez, à l'hôtel du Cheval Blanc, parr. St Pierre.

Le 18 déc. 1780, led. sr Le Rat obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 13 avril 1781, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 avril 1771, le sr Le Rat est mis en possession de la chapelle St Gatien par le ministère de Mr le doyen.

74. — Le 7 mai 1781, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas-Louis-Guillaume Coudré de la Coudraye, négociant, fils de Nicolas et de feue dame Jeanne-Béatrix Lartois, de la parr. de Ste Ca-

(1) M. Dumont prêta serment à la Constitution civile du clergé en 1791 et resta curé constitutionnel. Il remit ses lettres de prêtrise en l'an II, mais il continua de résider dans la paroisse. Après la Révolution il fit sa soumission à l'évêque légitime d'Evreux qui le nomma de nouveau curé de St Mards. Il mourut à la tête de cette paroisse le 26 décembre 1814, à l'âge de 70 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux*.)

therine de Honfleur, d'une part, et dem^lle^ Catherine-Iphigénie Asselin, fille mineure de Thomas-Louis et de dame Marie-Angélique Bacheley, de la parr. de St Vigor de Rouen. (*V.* **166**.)

75. — Le 7 mai 1781, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas Conard, procureur, fils de feu Etienne et de dame Marie-Françoise Halley, demeurant à Caudebec, diocèse de Rouen, et ayant demeuré précédemment à St Germain de Pontaudemer, d'une part, et dem^lle^ Marie-Julie Levacher, fille de feu Claude et de feue dame Anne Coëffette, de lad. parr. de Caudebec.

76. — Le 3 juillet 1768, Me Charles-Joseph Châtellier, fils de Charles et de Jeanne Aubert, de la parr. de St Loyer, diocèse de Séez, reçoit la tonsure dans la chapelle du château des évêques de Séez, situé à Fleuré.

Le 22 juillet 1771, il est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 févr. 1776, led. s^r^ Châtellier, pbre, âgé d'environ 26 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 27 avril 1781, le s^r^ Châtellier, vicaire de St Aubin de Courteraye, fait signifier par procureur ses noms et grades aux relig^x^ de St Evroult.

77. — Le 30 déc. 1780, la nomination à la chapelle St Jacques de la Boutonnière en la parr. de St Germain de Clerfeuille appartenant, à cause de son apanage, à Mg^r^ Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, S. A. S. nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Vincent Urset, pbre, dernier titulaire, décédé le 14 décembre, la personne de Me Jacques-Maximilien-Jules-François de Burgault, pbre du diocèse de Lx, (originaire de St Evroult-de-Montfort.)

Le 27 avril 1781, led. s^r^ de Burgault prend possession de la chapelle de la Boutonnière par la libre entrée en icelle « par la croisée au nord, la porte n'ayant pu s'ouvrir à cause que la serrure s'en est trouvé cassée et mêlée, » et autres cérémonies ordinaires, en présence de quatre témoins.

78. — Le 24 sept. 1780, la nomination à la cure de N.-D. du Tilleul appartenant au seig^r^ du lieu, le roy, à cause de la garde noble non relevée de mademoiselle de Matignon, patronne du Tilleul, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Paul-Ravend Lecomte, dernier titulaire, la personne de Me François Joriaux, pbre du diocèse de Lx, (originaire de la Foltière). Donné à Versailles.

Le 2 nov. 1780, le seig^r évêque donne aud. s^r Joriaux la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r Joriaux prend possession de la cure du Tilleul, en présence de Me Nicolas-Jean Ouin, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

79. — Le 10 oct. 1772, Jacques-Guillaume Sebin, fils de Guillaume-François et de Jeanne-Christine Patin, de la parr. de St Germain de Pontaudemer, reçoit la tonsure dans la chapelle du château des Loges.

Le 23 févr. 1779, led. s^r Sebin, pbre, âgé de 24 ans, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 24 févr. 1779, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 9 mai 1781, le s^r Sebin, vicaire de St Grégoire-du-Vièvre, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux religieuses de St Léger dud. lieu. (*V.* **209**).

80. — Le 9 mai 1781, Me Claude-Philippe Tallon, pbre habitué en la parr. de St Ouen de Pontaudemer, M^e ès-arts en l'Université de Caen, représenté par son oncle, le s^r Jacques Tallon, bourgeois de Pontaudemer, y demeurant, rue des Carmes, fait signifier ses noms et grades aux religieuses de St Léger de Préaux, en présence de Me Pierre-Louis-François Pédru, vicaire de N.-D. de Selles, et de Me Guillaume-François Bunel, pbre habitué en l'église St Ouen de Pontaudemer. (*V.* **65**, **69**, **194**).

81. — Le 9 mai 1781, Me Jacques-Louis Regnoult, pbre du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Aignan de Pontaudemer, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **191**).

82. — Le 27 avril 1781, la nomination à la cure de St Pierre-des-Authieux appartenant au seig^r du lieu, Mg^r Antoine-Buphille de Brancas, comte de Brancas, ancien colonel au régiment d'infanterie de son nom, seig^r des Authieux-sur-Calonne, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Louis Senoze, dernier titulaire, la personne de Me François-Jacques Advisse, pbre, originaire de St Léonard de Honfleur et vicaire de St Benoît-d'Hébertot. Fait et passé à Paris.

Le 9 mai 1781, le seig^r évêque donne aud. s^r Advisse la collation dud. bénéfice.

Le 14 mai 1781, le s^{r} Advisse (1) prend possession de la cure de St Pierre-des-Authieux, en présence de Jacques Desmouceaux, marchand, trésorier pour l'année présente, demeurant en lad. parr., et autres témoins.

83. — Le 14 mai 1781, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Jean-Baptiste-Guillaume Piquefeu de Bremond, fils de feu Jean-Baptiste et de dame Françoise De Lamule, d'une part, et dem^{lle} Marie-Anne-Josèphe-Renée-Benjamin Louvet, fille de Jean et de dame Catherine-Françoise Quesney, tous deux de la parr. de Ste Catherine de Honfleur.

84. — Le 21 mai 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Augustin-Gabriel Deshayes de la Radière, Esc^{r}, fils de Mes^{re} Louis-Jean Deshayes de la Radière et de noble dame Anne-Marie de Rocq, demeurant à Cerqueux, doyenné d'Orbec, d'une part, et noble dem^{lle} Anne-Julie Harel, fille de Mes^{re} Jean Harel, Esc^{r}, et de dame Julie-Aimée-Renée Piquefeu, de la parr. de Ste Croix-des-Pelletiers de Rouen.

85. — Le 22 mai 1781, dispense de bans pour le mariage entre Gilles Berthelot, veuf de Françoise Lafosse, fils de feu Gilles Berthelot et de feue Catherine Lesieur, de la parr. de Vimoutiers, d'une part, et dem^{lle} Marie-Dorothée Amiot, fille de feu François Amiot, capitaine de grenadiers royaux, et de noble dame Marie-Charlotte-Dorothée Descorches, de la parr. de Chaumont.

86. — Le 2 mai 1781, la nomination à la cure de St Pierre de Malouy appartenant, de droit alternatif, aux seigneurs du lieu, noble dame Cécile-Thérèse-Elisabeth Ledanois, veuve douairière et usufruitière de Mes^{re} Robert Jouvin, Esc^{r}, seig^{r} et patron alternatif de Malouy, cons^{er} du roy, greffier en chef aux requêtes du Palais à Rouen, lad. dame demeurant à Rouen, rue des Maillots, parr. St Patrice, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Gilles-François-Benoist de Corday, pbre, dernier titulaire, la personne de Me François Houssaye, pbre du diocèse de Lx et vicaire de St Léger-sur-Bonneville. Donné à Rouen en la maison de lad. dame.

Le 15 mai 1781, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Houssaye la collation dud. bénéfice.

(1) Mr Advisse refusa d'abord d'une manière absolue de prêter le serment constitutionnel ; puis voulant sans doute faire preuve de sa soumission envers l'autorité, il jura de maintenir la Constitution en tout ce qui ne touchait pas au spirituel. Cette restriction ne satisfit pas davantage le Directoire. Mr Advisse fut destitué et remplacé par Mr Hervieu, prêtre assermenté du Mesnil-sur-Blangy. Le curé de St Pierre-des-Authieux se retira à Honfleur, dans sa famille ; mais l'année suivante il fut obligé de s'exiler tout-à-fait : il partit le 5 septembre pour l'Angleterre et se retira à Gosport chez M. Creet, North Street. Il mourut à Farnham le 6 juin 1795. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux.)*

Le 21 mai 1781, le s^r Houssaye (1) prend possession de la cure de Malouy, en présence de plusieurs habitants de la parr.

87. — Le 26 mars 1773, Jacques-Louis Regnoult, fils de Jean-Baptiste et de Thérèse Lambert, de la parr. de St Taurin-(des-Ifs), diocèse de Rouen, reçoit la tonsure à Rouen.

Le 29 oct. 1776, il est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1781, led. s^r Regnoult, pbre, âgé de 24 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêcnés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

88. — Le 2 mai 1781, Me Louis-Georges Aubert, pbre, curé de N.-D. de Giverville, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains du seig^r évêque de Lx, en faveur de Me Jacques-Thomas Barbey, pbre, curé de Ste Colombe du Theil-Nollent ; et led. s^r Barbey donne aussi sa procuration pour résigner sad. cure entre les mains du seig^r évêque en faveur dud. s^r Aubert ; le tout pour cause de mutuelle permutation Fait et passé au manoir de la baronnie du Theil-Nollent.

Le 21 mai 1781, le seig^r évêque donne aud. s^r Barbey la collation de la cure de Giverville et aud. s^r Aubert la collation de la cure du Theil-Nollent.

Le 31 mai 1781, le s^r Barbey prend possession de lad. cure de Giverville, en présence de Mes^re Louis-Jean-Nicolas de Giverville, chev^r, seig^r et patron de lad. parr. ; Mes^re Jean-Louis-Armand de Giverville, chev^r, père et fils ; Me Jacques Boivin, vicaire du lieu ; Me Jacques-Charles-Pascal Lion, pbre habitué en la parr. de Ste Catherine d'Honfleur, et autres témoins.

Le même jour, 31 mai, le s^r Aubert prend aussi possession de la cure du Theil-Nollent, en présence de plusieurs habitants de la parr.

89. — Le 19 mars 1781, Mes^re Charles-François Hersent de Bois-Robert, Esc^r, ancien gendarme de la garde du roy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en la parr. de Lignères, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques-Catherine Boscher (2),

(1) Mr Houssaye, originaire de Boissy, prêta le serment schismatique en 1791. Agé alors de 44 ans, il resta curé-constitutionnel de Malouy. En l'an II, il se retira à Bernay où il passa le reste de la Révolution, y touchant la pension des prêtres assermentés. Après le Concordat, il rétracta ses serments et l'évêque d'Evreux lui rendit sa cure de Malouy. Il y mourut le 28 juillet 1831, à l'âge de 85 ans. *(Archives de l'Eure. — Ordo d'Evreux.)*

(2) M^r Jq-Cath. Boscher était vicaire du Merlerault en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et partit pour l'exil l'année suivante. Il alla en Angleterre et se retira d'abord à Gos-

acolyte de la parr. du Merlerault, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée le Champ de la Tourte, appartenant aud. s^r constituant et située au Merlerault entre le chemin du Merlerault à Rouen et celui du Merlerault au village de la Chambre.

Led. s^r acolyte, se trouvant actuellement au séminaire de Caen, fut représenté dans cet acte par son père, Mr Jacques Boscher, contrôleur des actes au Merlerault.

90. — Le 9 juin 1781, furent ordonnés prêtres :

Fr. Jean-Toussaint-Nicolas Lavois, diacre, chanoine régulier de l'abbaye de Mondaye ;

Fr. Nicolas Robine, diacre, chanoine régulier de lad. abbaye ;

Fr. Charles-Louis Le Monnier, diacre, aussi chanoine régulier de lad. abbaye.

91. — Le 2 nov. 1780, François Heutte, marchand et laboureur, demeurant à St Etienne-Lallier, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Heutte, acolyte de la parr. de St Martin-St Firmin, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Pontaudemer, en l'étude de Me Robert Lepetit.

Led. s^r acolyte était fils dud. François Heutte et de Marie Bunel.

92. — Le 11 juin 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean-Baptiste Deshayes, Esc^r, conseiller-secrétaire du roy, Maison et Couronne de France, et de dame Marguerite-Reine Desportes, de la parr. Ste Catherine de Honfleur, d'une part ; et dem^lle Reine-Angélique Vauberchant, fille de Mes^re Jean Vauberchant, Esc^r, et de dame Jeanne-Louise Le Mercier de Montigny, de la parr. de St Nicolas de Nantes.

93. — Le 11 juin 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Augustin-Jean-Baptiste de Cacheleu, garde-du-corps du roy, fils de Mes^re Jacques-Antoine-Adrien de Cacheleu et de feue noble dame Marie-Jeanne-Catherine Labbey, de la parr. de Tourville, d'une part, et noble dem^lle Marthe-Louise-Charlotte de Cauvigny, fille de Mes^re Charles-Louis-François de Cauvigny et de feue noble dame Louise-Elisabeth Lepetit de Boislauney, originaire de la parr. de St Germain-le-Vasson et demeurant en celle de St Jean de Caen.

94. — Le 27 décembre 1780, François Leroy, laboureur, demeurant à Beuzeville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils,

port, puis à Londres et enfin s'embarqua pour Ostende. Revenu en France après la Révolution, il fut nommé curé de Cizay et y mourut le 23 mars 1834, à l'âge de 76 ans. C'était, dit M. Le Gallois, un prêtre zélé, instruit, irréprochable. *(Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez. — Mss de Reux. — Ordo de Séez.)*

Me Antoine-François Leroy, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Pierre Leroy, laboureur, frère dud. sr constituant.

95. — Le 27 décembre 1780, Michel-François Hébert, marchand, demeurant en la parr. et campagne St Germain de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Pierre Morin, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bouttemont, par le ministère du notaire du Breuil, en présence de Me Joachim Cucu, pbre, curé d'Ouilly-le-Vicomte, et autres témoins.

96. — Le 8 décembre 1780, Guillaume Motte, bourgeois d'Orbec, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume-Louis Motte, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec.

97. — Le 2 janv. 1781, Pierre-Gabriel Landon, marchand, demeurant à Croisilles, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Michel Landon, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Gacé, en l'étude de Me Pierre-François Du Boë, notaire.

98. — Le 28 décembre 1780, François Benoist, bourgeois de Honfleur, y demeurant, parr. St Léonard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Pierre-Guillaume-François Benoist, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux maisons appartenant aud. sr constituant, sises à Honfleur et bornées, d'un bout, par la maison des Sœurs de la Providence, et, d'autre bout, par la rue St Léonard. Fait et passé en lad. ville, en l'étude de Me Mallet.

99. — Le 8 janv. 1781, Philippe Huquelle, sr de la Coste, marchand, demeurant en la parr. de Crouttes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel Huquelle, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en l'étude de Me Pierre-Jacques Girette des Bois, notaire du Regnouard, résidant à Crouttes.

100. — Le 5 janv. 1781, François Verdrie, demeurant à St Aubin-près-Cizay, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Pierre Verdrie (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour en herbe, nommée le

(1) Mr Verdrie, né à St Aubin, fut successivement vicaire de Rézenlieu et de Gacé. Comme il avait refusé de prêter le serment en 1791, les patriotes de St Aubin allèrent le chercher et lui firent mille tracasseries. En 1792, il crut devoir partir pour l'exil; ses confrères qui l'avaient devancé, l'attendaient déjà en Angleterre. Mais le chagrin et la maladie l'obligèrent de s'arrêter à Orbec au manoir de Launey, chez M. d'Hacqueville. Il y mourut et fut inhumé secrètement dans la cave. En 1834, son neveu le fit exhumer et rapporter dans son pays. (*L'abbé Blin* : Les martyrs de la Révolution. — *Mss de Reux*.)

Plantier, appartenant aud. s[r] Verdrie et sise en la parr. de Coulmer, et bornée, d'un côté, par la rivière de la Touque et, d'un bout, par le chemin tendant de Gacé à l'église de Coulmer. Fait et passé à Gacé.

101. — Le 4 janv. 1781, Louis Picard, maréchal, demeurant à Bonneval, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Pierre Vallet (1), acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bonneval, par le ministère du notaire du Sap.

102. — Le 5 janv. 1781, François Leconte, tisserand, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur du s[r] Auguste-Alexandre-Pierre Périer (2), acolyte de la parr. du Regnouard, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage nommé le sainfoin de la Banque, sis en lad. parr. du Regnouard, près du chemin dud. lieu à la Fauvellière. Fait et passé à Vimoutiers.

103. — Le 15 janv. 1781, Jean Fleury, laboureur, demeurant à Fontaine-la-Louvet, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s[r] Guillaume Fleury (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Thiberville, en l'étude de M[e] Philippe Desgenetez de Bellecour, notaire du roy.

104. — Le 28 janv. 1781, Louis Marais, maréchal, demeurant à S[t] Pierre-de-Mailloc, Jean-Baptiste Marais, aussi maréchal, demeurant à Prêtreville, et Jean Marais, maréchal, demeurant aussi à S[t] Pierre-de-Mailloc, tous trois frères, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, M[e] Michel Marais, acolyte de la parr. de S[t] Pierre-de-Mailloc, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec.

Led. s[r] acolyte, présentement au séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par Michel Marais, fils de feu Jean Marais, froctier, demeurant aussi à S[t] Pierre-de-Mailloc.

105. — Le 6 févr. 1781, Jean Henneval, « actuellement sans vacation, rapport à son grand âge », demeurant à S[t] Martin-de-Pont-

(1) M[r] Vallet le jeune prêta serment en 1791 ; mais il se rétracta, en 1796, solennellement et de bonne foi. C'était du reste un prêtre de bonne réputation et instruit. Après le Concordat, il fut nommé curé de S[t] Pierre-la-Rivière et y mourut le 1[er] oct. 1814, à l'âge de 56 ans. *(Archives de l'Orne. — Notes de M. Le Gallois. — Archives de l'évêché de Séez.)*

(2) M. Périer prêta serment en 1791 et fut élu desservant constitutionnel de Friardel au mois de novembre suivant, après le départ de l'abbé Gasnier. Rentra-t-il dans le clergé après le Concordat ? On en peut douter. On ne trouve son nom ni à l'évêché de Bayeux, ni à celui de Séez. *(Archives du Calvados.)*

(3) M[r] G. Fleury, né à Thiberville en 1755, fut vicaire de Cormeilles. La peur de la Révolution lui ayant troublé l'esprit, il revint dans sa famille en la maison où il était né et où il mourut en 1827. Cette maison se trouvant sur la route de Caen, du côté de l'Hôtellerie, à la limite des paroisses de Thiberville et de Fontaine, il est parfois désigné comme étant de Fontaine. (*L'abbé Dauvel, curé de Fontaine.*)

chardon, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-François Henneval (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mre Nicolas Mannoury, Escr, conser du roy, rapporteur en la chancellerie près le parlement de Rouen, seigr de Fontaine-Labbé et du Moulin-Noël, demeurant au bourg de St Martin. Fait et passé aud. lieu, en présence de Me Gabriel Guillemin, curé de lad. parr., et autres témoins, par le ministère de Me François Girette, notaire royal à Vimoutiers.

106. — Le 9 févr. 1781, Just-Charles-André Plessis, laboureur, demeurant à Hecquemanville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste-André Plessis (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay, en l'étude de Me Pierre-Jean-Martin Leconte, notaire royal.

Led. sr acolyte, faisant ses études au séminaire de Caen, place Royale, fut représenté dans cet acte par son oncle, Me Marc-Antoine Plessis, vicaire de St Georges-du-Vièvre.

107. — Le 9 févr. 1781, Pierre-Louis Regnault, marchand, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François Gambay (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Daufresne.

108. — Le 20 févr. 1781, Mesre Charles-Louis de Percaval, Escr, sr du Mesnil, Me Jean Marionnet, huissier en l'amirauté de France, pour le siège de Dives, et Françoise Desmares, son épouse, demeurant tous trois à Beaufour, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean-François-Denis Marionnet, acolyte, fils dud. sr Jean, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce

(1) Mr Henneval était vicaire de Tordouet au commencement de la Révolution. Il prêta le serment schismatique le 30 janv. 1791 et fut élu, le 15 avril, curé constitutionnel de Tonnencourt; mais il refusa ce poste et n'accepta jamais ailleurs d'être curé constitutionnel. Il se retira dans sa famille à Pontchardon. S'il ne se rétracta pas à une époque où il était absolument héroïque de le faire, il remplit cependant ce devoir de très-bonne heure et avant le Concordat. En se soumettant aux formalités légales, il avait recommencé à célébrer la messe dans l'église de St Martin de Pontchardon et, à la réorganisation du culte, l'évêque de Séez le nomma curé de cette paroisse. M. Le Gallois nous dit : « qu'il aurait mieux convenu ailleurs. Trop familièrement connu dans cette localité dont il était originaire, sa réputation était cependant demeurée intacte. » Il mourut curé de St Martin le 14 janv. 1828, à l'âge de 70 ans passés. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Séez.)*

(2) M. J.-B.-A. Plessis prêta le serment schismatique en 1791 et fut élu curé constitutionnel de la Poterie-Mathieu. Il embrassa avec ardeur les idées de la Révolution. En l'an II, il cessa les fonctions ecclésiastiques. Il se rétracta après le Concordat et l'évêque d'Evreux le nomma curé de St Etienne-Lallier, paroisse qui, en 1791, était dirigée par son oncle, M. Jn Plessis. Le nouveau curé resta à St Etienne jusqu'à la fin de sa vie : il mourut au mois de novembre 1814, à l'âge de 55 ans. (*Archives de l'Eure. —* Ordo *d'Evreux.*)

(3) Mr Gambay prêta serment en 1791 et fut élu curé constitutionnel de la Chapelle-Béquet. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et n'y rentra jamais. Sa conduite fut déplorable. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.)*

de terre, nommée le Tremble, appartenant aud. s^r du Mesnil, située à Beaufour, près du chemin tendant de la forge d'Héroussard à la Taille de Beaufour, et sur une autre pièce de terre nommée les Fiefs, sise en la même parr̄. et appartenant au même. Fait et passé en la maison dud. s^r Marionnet par le ministère de Me Jean-Jacques Leperchey, notaire à Beuvron, en présence de Me Michel Galle, curé de Beaufour ; Me Jacques-Jean Lesage, curé de Clermont ; Me Guillaume Monsaint, vicaire de Beaufour ; Me Charles-Pierre Delasalle, pbr̄e, demeurant à Beuvron ; Me Léon-Ambroise Baivel, diacre, demeurant à Boissy ; M. Guillaume-Denis Pouchin, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, seig^r de Clermont, y demeurant ; dame Marguerite-Françoise du Bois, Vve de Mes^re Joseph Labbey, Esc^r, seig^r de Druval ; Me Jacques-Michel Soyer, vicaire de St Jouin ; Jacques-François Dagommel, s^r de la Closture, et Marie-Anne Bellenger, sa femme ; et Marie-Anne Marionnet, sœur dud. acolyte.

Led. s^r acolyte, présentement au séminaire de Lx, fut représenté par son frère, Jacques-Auguste Marionnet, demeurant aussi à Beaufour.

109. — Le 5 mars 1781, Blaise Capelle, Jean Paris, André et François Berruyer, tous laboureurs, demeurant à Berthouville, constituent 150 livres de rente en faveur du s^r Pierre-Henry Capelle (1), acolyte, fils dud. Blaise, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay.

Led. s^r acolyte fut représenté dans cet acte par Jacques-Thomas Mordant, s^r du Ramier, bourgeois de Bernay, y demeurant parr̄. Ste Croix.

110. — Le 13 févr. 1781, Nicolas Duclos, Jacques-Nicolas Duclos et Pierre-Nicolas Duclos, frères, tous fils de feu Nicolas Duclos, demeurant ensemble en la parr̄. de St Benoît-des-Ombres, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, le s^r Georges-Nicolas Duclos (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à St Benoît, en la maison de Pierre Duclos, procureur dud. s^r acolyte absent, par le ministère de Me Georges-Simon Harou, notaire à St Georges-du-Vièvre.

111. — Le 14 févr. 1781, Pierre Leplieux, laboureur, demeurant à St Grégoire-du-Vièvre, constitue 150 livres de rente en faveur de son

(1) Mr Capelle était vicaire de St André-d'Hébertot en 1791. Ayant refusé le serment constitutionnel, il alla résider quelque temps à Rouen, rue Paterne, 29 ; mais il lui fallut enfin partir pour l'exil ; il avait 27 ans. Il se retira dans les Pays-Bas. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux.*)

(2) Mr G.-N. Duclos était vicaire de St Grégoire-du-Vièvre en 1791. Il refusa de prêter le serment schismatique et partit l'année suivante avec son frère pour l'exil. Ils se réfugièrent dans les Pays-Bas. (*Mss de Reux.*)

fils, le s[r] Pierre Leplieux, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en l'étude de S[t] Georges-du-Vièvre.

Led. s[r] acolyte, faisant ses études au séminaire de Caen, fut représenté par son frère, le s[r] Thomas Leplieux, laboureur, demeurant aussi en lad. parr̄. de S[t] Grégoire.

112. Le 31 mai 1781, Léonard Meslin, marchand, demeurant à S[t] Ouen-le-Hoult, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Philippe Meslin (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Livarot, en présence de François Doisy, maître d'école, et autres témoins.

Led. s[r] acolyte, fils dud. s[r] Léonard et de Marie Meslin, fut représenté dans cet acte par son frère, Léonard Meslin, marchand.

113. — Le 10 mars 1781, Antoine Allais, marchand tanneur, demeurant à S[t] Pierre-Azifs, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, le s[r] Jean-Pierre Allais, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Villers-sur-Mer, par le ministère de M[e] Jean-Baptiste Féral, notaire à Beaumont-en-Auge.

Led. s[r] acolyte fut représenté dans cet acte par M[e] Jean-Thomas Le Court, vicaire de S[t] Pierre-Azif.

114. — Le 5 avril 1781, André-François Normand, maître-constructeur de navires à Honfleur, y demeurant, parr̄. S[t] Léonard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s[r] Jacques Normand (2), acolyte, demeurant en la parr̄. S[te] Catherine, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux maisons appartenant aud. s[r] constituant, situées en lad. parr̄. S[t] Léonard, au lieu dit le Havre-Neuf ; et de plus elle est garantie par M[e] François Vannier, pbrē habitué en l'église S[t] Léonard, et par le s[r] Pierre-Jacques Normand, ancien capitaine de navires, demeurant rue Haute, parr̄. S[te] Catherine.

115. — Le 28 mars 1750, M[e] Olivier-Jacques de Boisgruel, diacre de la parr̄. de S[t] Aubin-le-Vertueux, est ordonné prêtre dans l'église abbatiale de S[t] Pierre-sur-Dives par Mg[r] de Simiane, évêque de S[t] Paul-

(1) M[r] Meslin desservait, en 1791, la paroisse de Meulles dont le curé était mort le 31 décembre 1790. Il prêta le serment schismatique le 6 février, et fut élu curé constitutionnel de cette paroisse au mois de mai de la même année. Comme tous les prêtres jureurs il abandonna en l'an II l'état ecclésiastique ; j'ignore s'il y est jamais rentré. (*Archives du Calvados.*)

(2) M. J. Normand était prêtre habitué à S[t] Etienne de Honfleur en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et partit, l'année suivante, pour l'exil. Il se réfugia à Gosport avec deux autres prêtres de sa famille, M. J. Normand, prêtre habitué à S[t] Léonard, et M. J.-A.-B. Normand. Ils logèrent tous trois chez la veuve Penny, South-Street. Le prêtre habitué de St Etienne n'était pas encore revenu en France en 1806. J'ignore s'il revint jamais. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx).*

Trois-Châteaux et abbé de S[t] Pierre, y faisant les ordinations générales du consentement du seig[r] évêque de Séez.

116. — Le 7 juillet 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Jean-Baptiste-Louis-Auguste de Lyée, chev[r], seig[r] de Belleau, fils de feu Mes[re] Gabriel-Auguste de Lyée et de noble dame Marie-Charlotte Labbey, de la parr. de N.-D. de Courson, d'une part, et noble dem[lle] Geneviève-Camille-Flore Le Forestier, fille de Mes[re] Gervais-Charles-Louis-François Le Forestier et de noble dame Laurence-Françoise-Jacqueline de Bardoult, demeurant en la ville d'Argentan, diocèse de Séez.

Les bans furent aussi publiés au Regnouard à la cause de la future originaire de cette parr.

117. — Le 17 juillet 1781, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jean-Baptiste-Jacques Dutocq, avocat, fils de feu Jacques et de dame Marguerite Planque, d'une part, et dem[lle] Louise Gastine, fille majeure de Jacques et de dame Marie Monnier, tous deux de la parr. de Gacé.

118. — Le 26 janv. 1781, M[e] Jean Bourlet (1) pbre, curé de la 1[re] des trois portions communes de la parr. de S[t] Germain-de-la-Campagne, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, M[e] Pierre Bourlet, pbre, vicaire de lad. parr. Il se réserve toutefois la jouissance d'une partie des bâtiments et lieux presbytéraux avec le droit de faire à l'habitation tels changements ou augmentations qu'il jugera bon, sans être jamais tenu à aucune réparation, « attendu qu'il vient de faire édifier le presbytère à neuf. » 2° Il se réserve encore une pension viagère de 600 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé 18 ans. Fait et passé dans la salle du manoir presbytéral ayant vue, à l'orient et au midi, sur le jardin ; au nord, sur la basse-cour ; le tout en présence de Mes[re] Jacques Despériers de S[t] Mards, seig[r] et patron de Cremanville et curé de la 1[re] et grande portion de S[t] Germain ; et de M[e] Pierre Jouen de Bornainville, pbre, curé des deux dernières portions.

Le 12 févr. 1781, led. s[r] Pierre Bourlet obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 15 mars 1781, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

(1) M[r] J. Bourlet espérait finir tranquillement ses jours dans le presbytère qu'il avait construit ; Dieu ne le permit pas. Sincèrement attaché à son devoir et à l'Eglise, il refusa de prêter le serment constitutionnel ni aucun autre serment. Il fut arrêté en 1792 et conduit à Evreux, à la prison destinée aux prêtres réfractaires avancés en âge.-Rendu à la liberté en l'an III, il revint à St Germain où il se mit à dire la messe et à prêcher furtivement chez les particuliers. (*Archives de l'Eure. — Archives de la mairie de St Germain.*)

Le 9 juillet 1781, le s[r] Bourlet (1) prend possession de la première des trois portions de la cure de S[t] Germain, en présence de Mes[re] François-Aignan de Margeot de S[t] Ouen, pbrē, docteur en théologie de la faculté de Paris, ci-devant curé de S[t] Aubin-de-Thenney ; Mes[re] Jacques Despériers, curé de la grande portion de S[t] Germain ; led. s[r] Jouen de Bornainville, curé de la 2[e] et de la 3[e] portion ; M[e] Louis Crespin, vicaire de la grande portion ; M[e] Michel Vasnier, diacre ; M[e] Jean-Gabriel Hauvel, clerc tonsuré, tous demeurant en lad. parr̄. de S[t] Germain-de-la-Campagne, qui ont signé à la minute avec led. s[r] Jean Bourlet, dernier titulaire résignant.

119. — Le 6 juillet 1781, dispense de bans pour le mariage entre Michel-Léonor de Choisne, Esc[r], seig[r] et patron de Bois-André et autres lieux, fils de feu Jacques-Léonor de Choisne, (2) Esc[r], seig[r] de Triqueville, et de dame Angélique Le Blanc de Folval, demeurant en lad. parr̄. de Bois-André, diocèse d'Evreux, d'une part, et dem[lle] Françoise Lamare, fille de feu François et de Françoise Rosney, demeurant aussi en la même parr̄.

120. — Le 20 sept. 1767, Pierre Husel, fils de Pierre et de Marie Lesauvage, de la parr̄, d'Amayé-sur-Orne, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1771, led. s[r] Husel, diacre, est ordonné prêtre à la Cathédrale de Bayeux.

Le 16 mars 1775, il est admis à prendre l'habit des chanoines réguliers de l'Ordre de S[t] Augustin et à faire son noviciat en la maison de l'Hôtel-Dieu de Caen.

Le 6 mars 1781, led. s[r] Husel, âgé de 38 ans, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1781, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur bon nombre d'abbayes et de prieurés de l'Ordre de S[t] Augustin des diocèses de Rouen, Orléans,

(1) M[r] P. Bourlet était né en 1748. Il fit un discours à la messe du 6 févr. 1791 pour montrer la légitimité du serment demandé aux ecclésiastiques et prêta ce serment aux applaudissements de la municipalité qui fit imprimer le discours. Il avait alors 43 ans. Il resta curé constitutionnel en compagnie de ses deux confrères assermentés, Pierre Jouen et François Maignen. M[r] Bourlet remit ses lettres de prêtrise et renonça à l'état ecclesiastique le 25 ventose an II. Cependant quand le Concordat eut été signé, que les églises étaient déjà réouvertes partout, M. Bourlet déclara au maire qu'il était dans l'intention d'exercer le culte catholique et réclama l'église paroissiale. Le maire la lui accorda ; mais l'évêque désigna un autre curé. (*Archives municip. de Saint-Germain-la-Campagne.*)

(2) Les bans furent aussi publiés à Ticheville et à Neuville-sur-Touques. On ne dit pas pour quel motif ; mais nous savons que M. de Choisne possédait à Neuville un fief où il résidait au moins quelquefois.

Chartres, Lisieux, Coutances, Avranches, Séez, Le Mans et autres diocèses.

Le 5 juillet 1781, le s[r] Husel, ayant élu domicile pour le présent à l'auberge de la Croix-Blanche, à Mézidon, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[te] Barbe. (*V.* **195**).

121. — Le 1[er] août 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Pierre-Jacques de Foucques, chevalier de la Pilette, fils de Mes[re] Pierre-François de Foucques et de noble dame Marie-Catherine de Mannoury, originaire de la parr̄. de N.-D. d'Orbec, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Julie Fortin des Champs, fille mineure de feu M[e] Antoine et de feue noble dame Thérèse-Rose-Ursule-Françoise-Félicité-Angélique Aparoc, originaire de la parr̄. de S[t] Benoît-d'Hébertot et demeurant en celle de Canapville. (*V.* **67**).

Les bans avaient encore été publiés à S[t] Germain de Lx.

122. — Le 15 mars 1771, François-Aimable Savary, fils de Robert et de Marie-Catherine Drouet, de la parr̄. de N.-D. du Havre, diocèse de Rouen, reçoit la tonsure à Rouen.

Le 22 juillet 1775, il est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 févr. 1780, led. s[r] Savary, pbr̄e, âgé de 25 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, etc.

Le 1[er] août 1781, le s[r] Savary, vicaire de Criquetot-Lesneval, doyenné du Havre, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames religieuses de S[t] Léger. (*V.* **208**).

123. — Le 6 mai 1781, M[e] Jean Levavasseur, pbr̄e, curé de S[t] Denis-des-Augerons, étant devenu infirme à la suite d'une attaque de paralysie, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Louis Mésange, pbr̄e de ce diocèse, vicaire de Monnay. Il se réserve toutefois 1°, une pension viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé 23 ans ; huit barils de cidre pur et vingt boisseaux d'avoine ; 2° une partie du presbytère et de ses dépendances. Fait et passé à Caorches, en la demeure de Louis-Isaac Levavasseur, laboureur, frère dud. s[r] résignant, et en présence de M[e] Nicolas Le Maistre (1), curé du lieu.

(1) M[r] Nic. Le Maistre, né en 1720, à Bernay, paroisse de N.-D. de la Couture, était curé de Caorches depuis plus de vingt ans, quand on lui demanda le serment constitutionnel. Cette Constitution, la résultante naturelle des idées gallicanes, entrait trop dans les principes de M. Le Maistre pour qu'il la repoussât : il avait été l'un des signataires de la protestation contre le rétablissement des conférences et des retraites ecclésiastiques par Mgr de

Le 29 mai 1781, led. s[r] Mésange obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 25 juillet 1781, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s[r] Mésange (1) prend possession de la cure de S[t] Denis-des-Augerons, en présence de M[e] Ursin-Nicolas Despériers, pbrē, curé de Monnay, 2[e] portion, et autres témoins.

124. — Le 4 juillet 1781, M. Louis-Ollivier de Varin de Beauchamp, pbrē, curé de Berthouville et de Drucourt, demeurant au manoir presbytéral de Berthouville, résigne purement et simplement lad. cure de Drucourt entre les mains du seig[r] évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui il appartiendra. (*V.* **30**.)

Le lendemain, la nomination à la cure de Drucourt appartenant au seig[r] abbé du Bec, mais revenant aud. seig[r] évêque à cause de la vacance du siège abbatial, Sa Grandeur nomme à lad. cure la personne de M[e] Robert-Julien Rônay, curé de S[t] Thomas de Touques. Donné au château des Loges. (*V.* **231**.)

Le 1[er] août 1781, led. s[r] Rônay (2) prend possession de la cure de N.-D. de Drucourt, en présence de M[e] Sylvestre Gallot, pbrē, desservant lad. parr̄. ; M[e] Jean-Louis Mottey, vicaire du lieu ; M[e] Jean-Baptiste Damour, curé de S[t] Arnoult ; M[e] Michel Trinité, vicaire de Thiberville, et autres témoins.

125. — Le 7 août 1781, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas-Adrien-André, seig[r], comte du Houlley, fils mineur de Nicolas-Adrien, marquis du Houlley, et de noble dame Marie-Charlotte-Eléonore Deshayes de Forval, de la parr̄. de Courtonne-la-Meudrac, d'une part, et noble dem[lle] Agnès-Marie-Françoise de Lorimier, fille mineure

Condorcet. M. Le Maistre, âgé de 71 ans, jura donc purement et simplement fidélité à la Constitution civile du clergé et resta curé de Caorches. En l'an II, après la cessation du culte, il continua de résider dans la paroisse et il y touchait la pension des curés assermentés. (*Archives de l'Eure. — Liste des pensionnés de l'an III.*)

(1) M[r] L. Mésange, né au Sap en 1742, était toujours curé de S[t] Denis quand vint la Révolution. Il prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel de cette paroisse où il se soumit à tout ce que l'on exigea de lui. Après le Concordat il rétracta ses serments et mourut le 24 déc. 1818, à l'âge de 76 ans. Le nécrologe d'Evreux lui donne le titre d'ancien curé de Berville-la Campagne. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.*)

(2) M[r] Rônay, originaire de S[t] Thomas de Touques, refusa le serment schismatique en 1791 et fut remplacé à Drucourt par M. J.-B. Lescuyer, prêtre assermenté, natif de cette paroisse. M. Rônay forcé de partir pour l'exil, se réfugia en Angleterre, à Gosport, et y logea chez M. John Case, Damans Rowe, 21. Après le Concordat il revint en France et rentra au Havre le 9 juin 1802. Il fut nommé curé-doyen de Pont-l'Evêque, administra cette paroisse pendant environ douze ans et y mourut en 1815 à l'âge de 81 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Revue catholique de Normandie.* Juillet 1892. — *Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx.*)

de Mes^re^ Antoine-Charles de Lormier, et de feue Marie-Benoist Auvray de Boismillet, de la parr̄. St Paul de Paris.

126. — Le 18 mai 1781, Mes^re^ Charles-Prosper Baillard des Cours, pbr̄e du diocèse de Rouen, chanoine prébendé des Loges en la cathédrale de Lx, conseiller-clerc en la grande chambre du parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue et parr̄. St Patrice, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mes^re^ Marie-Henry-Prosper Baillard des Gastines, pbr̄e du diocèse de Rouen et ordonné, avec dimissoire, dans le diocèse de Namur. Il se réserve toutefois une pension de 500 livres. Fait et passé à Rouen, en l'étude du notaire apostolique.

Le 4 juin 1781, led. s^r^ Baillard des Gastines obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 8 août 1781, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 10 août 1781, le s^r^ Baillard des Gastines (1) est mis en possession des canonicat et prébende des Loges par le ministère de M^r^ le doyen, en présence de tout le Chapitre et de Me Jean-Baptiste-Guillaume Neuville et de Me Joseph Gilles, pbr̄es, chapelains de la Cathédrale.

Le 2 avril 1774, Marie-Henry-Prosper Baillard, fils de Charles-Michel et de Marie-Louise Dumont, de la parr̄. d'Illeville, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Reims, de la main de Mgr Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, coadjuteur du seig^r^ archevêque.

127. — Le 20 août 1781, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Pierre Marmion, avocat, fils de Jean Marmion et de feue dame Marguerite Tranchard, originaire du Mesnil-sur-Blangy et demeurant en celle de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et dem^lle^ Henriette-Andrée Lestorey, fille mineure de M. Philippe-André-Charles-Louis Lestorey, Esc^r^, et de dame Marguerite-Catherine Vicquelin, de lad. parr̄. St Ouen.

128. — Le 26 mai 1781, Richard-Guillaume Le Roy, marchand tanneur, demeurant à Pontaudemer, rue du St Sépulcre, parr̄. N.-D., constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Le Roy, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en la demeure dud. s^r^ constituant, en présence de Jean-François Eloy, maître d'école, demeurant en lad. rue du St Sépulcre, et autres témoins.

(1) M. Baillard avait 42 ans au moment de la suppression du Chapitre. Il prêta le serment de Liberté et Egalité en 1792. En l'an III, il se retira à Illeville, son pays natal. *Archives de l'Eure*.)

Led. s^{r} acolyte, fils dud. s^{r} Richard-Guillaume et de feue dame Marthe-Catherine-Thérèse Baudry, fut représenté dans cet acte par Me Pierre-Robert Delauney, diacre, demeurant à Pontaudemer.

129. — Le 24 août 1781, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Le Mercher, feudiste et receveur de M. le comte de Brancas, fils de feu Michel et de Suzanne Bigain, originaire de la parr̄. de Dampierre, diocèse de Rouen, et demeurant en la parr̄. de Dozulé, d'une part, et d^{lle} Marie-Anne-Thérèse Pongnon, fille d'Antoine et de Marie-Louise-Thérèse Marguerite, originaire de la parr̄. de Douville et demeurant en celle de Caudemuche.

130. — Le 25 août 1781, Robert Lentrain, marchand, demeurant à St Etienne-la-Thillaye, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jérome-Amand Lentrain (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage, nommé le Longpré, situé en lad. parr̄. et borné, d'un côté, par le chemin de Beaumont à la Barberie et, d'un bout, par le chemin de Beaumont à la Croix de la Godée. De plus elle est garantie par Me Pierre Halley, cons^{er} du roy, greffier en chef en l'élection de Pont-l'Evêque, demeurant au bourg de Beaumont, et par le s^{r} Pierre De Laplace, demeurant au même lieu. Fait et passé à Beaumont, en l'étude de Me Antoine Dufresne, notaire royal.

131. — Le 9 sept. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Michel-Philippe-Auguste Folliot, Esc^{r}, s^{r} de St Félix, capitaine d'infanterie, fils de Mes^{re} Jean-Noel Bertaut Folliot de St Honorine, et de dame Michelle Planchon, de la parr̄. de St Sauveur de Bayeux, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Louise-Elisabeth-Suplice de Boisl'évêque, fille mineure de Mes^{re} Thomas-Bernard de Boisl'évêque, Esc^{r}, seig^{r} et patron de St Martin-le-Vieil, et de feue noble dame Françoise-Elisabeth Le Grix, de lad. parr̄. St Martin.

132. — Le 10 sept. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Pierre-Philippe-Gilles-Alexandre de la Roque de Bernière, demeurant à Pont-l'Evêque, fils de feu M. Pierre de la Roque de Bernière, Esc^{r}, cons^{er} du roy, lieutenant-général au bailliage d'Auge, et de noble dame Jeanne-Esther Hébert de Bailleul, demeurant en sa terre des Barreaux, parr̄. de Tourgéville, d'une part, et noble dem^{lle}

(1) M. Lentrain était, en 1791, curé dans le diocèse de Séez, à Ouézy, près Mézidon. Il refusa le serment constitutionnel et se retira quelque temps dans sa famille ; puis en 1792, partit pour l'Angleterre et se réfugia à Gosport chez William Cox, rue du Sud, où il passa Révolution. Après son retour on ne le nomma à aucun poste et il finit ses jours à Saint-Etienne-la-Thillaye vers 1837. La tempérance n'était pas sa vertu principale. Il laissa par testament une rente aux vieillards les plus nécesssiteux d'Ouézy. (*Archives de la mairie de Gormeilles. — Mss de Reux. — Archives de l'église d'Ouézy.*)

Charlotte-Félicité de Brèvedent, fille de Mes^re Jean-Baptiste-Esprit de Brèvedent et de noble dame Marie-Anne de Mannoury, de la parr. d'Ablon.

133. — Le 24 août 1781, Me Marin Guirard, pbre, curé de la parr. de Ste Cécile de Beuvillers, gisant au lit, malade et infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Neuville, pbre, vicaire de Glos. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une rente viagère de 200 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant seize ans. Fait et passé dans la chambre dud. sr résignant.

Le 5 sept. 1781, la nomination à la cure de Beuvillers appartenant au sr chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Claude-Louis de Barber de Lespada, chanoine prébendé de Crèvecœur, 2e portion, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Marin Guirard, la personne de Me Antoine-François-Thomas de Latour, pbre du diocèse de Carpentras, (demeurant à St Désir de Lx).

Le 6 septembre, le seigr évêque donne aud. sr de Latour la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le sr de Latour prend possession de la cure de Beuvillers, en présence de plusieurs habitants du lieu.

134. — Le 22 août 1781, Jacques Dumont, laboureur, demeurant à Meulles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Eustache-Jean-Adrien Dumont (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, faisant alors ses études au séminaire de Bayeux, situé « parr. St Vigor-près-les-Murs, » fut représenté dans cet acte par son frère, le sr Jacques Dumont, demeurant à Orbec.

135. — Le 20 sept. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Me Augustin Le Bugle, procureur au bailliage d'Orbec, fils de feu Pierre-Isaïe et de dame Catherine Trinité, de la parr. d'Orbec, d'une part, et Catherine Négrier, fille mineure de feu François et d'Anne Labbey, originaire de la parr. de Guérigny, diocèse de Nevers, demeurant actuellement au couvent des Augustines d'Orbec et ayant demeuré précédemment à Rouen, parr. de St Cande-le-Vieux.

136. — Le 20 sept. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Me Antoine-Pierre-Aubin Revol de la Tronce, bailly haut-justicier de la

(1) M. Dumont se trouvait curé de Couvains, diocèse d'Evreux, en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et se retira chez sa mère à Meulles. La municipalité y signala sa présence en 1793. Aussi nous ne tardons pas à trouver son nom sur la liste des prêtres réfugiés en Angleterre. (*Archives du Calvados*. — *Mss de Reux*.)

Goulafrière et du Sap, lieutenant des férons de Normandie et procureur au bailliage d'Orbec, fils de feu Aubin et de feue dame Marie-Anne Fournet, veuf en 1res noces de noble dame Marie-Jeanne de Colombel et, en secondes noces, de dame Marguerite Amiot, d'une part, et dame Catherine Deshayes, Ve de Me Pierre Trinité, contrôleur à Gacé, et fille de feu Joseph Deshayes et de feue dame Catherine Delisle, demeurant tous deux en la parr. d'Orbec.

137. — Le 13 sept. 1781, la nomination à la 1re portion de la cure de St Germain de Biéville appartenant au seigr du lieu, Mesre Etienne-Michel Le Duc, seigr et patron de Biéville, marquis de Bernières et de Lillers-en-Artois et autres lieux, gentilhomme ordinaire du roy, demeurant en son hôtel à Paris, rue Neuve-Grange-Batellière, parr. St Eustache, et se trouvant présentement à Lx, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Guillaume Barberey, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-Joseph-Xavier Caron, pbre du diocèse de Boulogne, habitué en l'église collégiale de St Omer aud. diocèse. Fait et passé à Lx.

Le même jour, le seigr évêque donne aud. sr Caron la collation dud. bénéfice.

Le 16 sept. 1781, le sr Caron (1) prend possession de la cure de Biéville, 1re portion, en présence de Me Louis Raquidel, pbre curé de la 2e portion ; Me Pierre-Charles Marie, pbre du diocèse de Bayeux, vicaire de lad. parr., et autres témoins.

138. — Le 24 août 1781, Pierre Thierry, marchand, demeurant à Repentigny, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me César-Jean-Louis Thierry, acolyte de lad. parr. afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Nicolas-Jean-François Thierry, apothicaire, et par Me Jean-Pierre Varin, notaire, tous deux demeurant à Pont-l'Evêque. Fait et passé en lad. ville, en l'étude de Me Pierre Bivel, notaire.

Led. sr acolyte, faisant ses études au séminaire de Bayeux, parr. St Vigor-près-les-Murs, fut représenté dans cet acte par Me Pierre-César Varin, acolyte, demeurant à Pont-l'Evêque.

139. — Le 30 août 1891, la nomination à la cure de Ste Magdeleine de Courcelles appartenant au seigr du lieu, noble dame Marguerite-Françoise-Renée de Garancières, dame et patronne de Courcelles, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Le Landois,

(1) Mr Caron fut la providence des pauvres, surtout pendant l'hiver si dur de 1789-90. Il refusa le serment constitutionnel et fut destitué malgré ses bienfaits. Je crois que Mr Caron resta caché dans le pays et n'émigra jamais. Après le Concordat l'évêque de Bayeux lui rendit la cure de Biéville qu'il dirigea jusqu'en 1823. A cette époque il donna sa démission et disparut. Peut-être alla-t-il finir ses jours dans son pays. (*Archives du Calvados. — Archives de l'église de Bieville.*)

dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Charles Sirard, pbre de ce diocèse, habitué en l'église Ste Croix de Bernay et professeur du collège de la même ville. Donné au château d'Harnencourt.

Le 13 sept. 1781, le seigr évêque donne aud. sr Sirard la collation dud. bénéfice.

Le 24 sept. 1781, le sr Sirard prend possession de la cure de Courcelles, en présence de M. Robert-Thomas Lindet, docteur de Sorbonne et curé de Ste Croix de Bernay ; Me Etienne-Marin Ollivier, pbre habitué en la même parr. de Ste Croix et professeur d'humanités au collège de lad. ville ; M. Paul Lecomte, procureur du roy et de Monsieur, frère du roy, en l'Hôtel-de-Ville de Bernay, demeurant tous deux en lad. parr. Ste Croix ; Me Charles-Martin Mattard, bourgeois de Rouen, y demeurant, parr. St Eloy, et autres témoins.

140. — Le 11 janv. 1731, Jacques Hauzey, marchand, demeurant à St Philbert-des-Champs, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Pierre Hauzey (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour plantée et maison d'habitation, appartenant aud. sr constituant et situées à St Philbert, bornées, d'un côté, au nord par le chemin de Blangy à Lx. Fait et passé à Bouttemont, en l'étude de Me Adrien Piquot, notaire pour le siège du Breuil.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par Me Jean-Jacques Brassy, vicaire de St Philbert.

141. — Le 9 oct. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Ambroise-Jean-François-Auguste-Denis de Philippes, Escr, sr de Beaumont, de la parr. de Percy, diocèse de Séez, fils de François de Philippes, demeurant à Magny-la-Campagne, et de feue noble dame Marguerite-Louise de Piquot, d'une part, et Catherine-Louise du Neveu, fille de Louis et de Marie-Magdeleine Crestel, de la parr. d'Ecajeul.

142. — Le 4 juillet 1781, Mesre Simon-Thomas Rambaud, pbre, chanoine de la prébende distributive de Deauville, 1re portion, et archidiacre de Pontaudemer, donne sa procuration pour resigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son cousin-germain, Me Ambroise-Grégoire-Bernard-Stanislas Jacques de la Recluse, pbre du diocèse de Carpentras. Il se réserve toutefois une pension viagère de 450 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a pos-

(1) Mr Hauzey était vicaire du Pin quand vint la Révolution. Il refusa de prêter le serment à la Constitution civile du clergé et se retira à Rouen, rue des Charettes, 83. Il partit pour l'Angleterre au mois de septembre 1792 et résida à Londres. Il y resta jusqu'en 1802. A son retour, il fut nommé curé du Faulq, et dirigea cette paroisse jusqu'à sa mort arrivée en 1852. Il était âgé de 98 ans. Il avait été nommé chanoine honoraire de Bayeux en 1836. *(Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux. —* Ordo *de Bx.)*

sédé pendant 32 ans. Fait et passé en la maison canoniale dud. s^r^ résignant, en présence de Mes^re^ Jean-Baptiste Godefroy, chanoine, et de François Lecerf, bourgeois, tous deux demeurant à Lx, parr. St Germain.

Le 23 juillet 1781, led. s^r^ Jacques obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 2 oct. 1781, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 oct. 1781, le s^r^ Jacques (1) est mis en possession du canonicat de Deauville, 1re portion, par le ministère de Mr de Barber, en l'absence de M^r^ le doyen. Fait et passé en présence de Mes Jean-Baptiste-Guillaume Neuville et François Goubin, pbrẽs, chapelains de la Cathédrale.

143. — Le 31 mars 1781, Mre Antoine-François Fournet, curé de St Saturnin de Royville, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles-Jean-Baptiste Desplanches, pbrẽ de la parr. d'Orville, demeurant à Familly. Il se réserve toutefois une pension viagère de 1200 livres sur les revenus de ce bénéfice. Fait et passé au manoir presbytéral de Royville, par le ministère de Me Michel-Simon du Fonteny, notaire à Osmont, dûment autorisé par Me Delivet, seul notaire apostolique du diocèse de Lx.

Le 1er avril 1781, led. s^r^ Fournet révoque la précédente procuration, sans doute parce qu'il n'avait pas donné les motifs d'âge et de santé qui pouvaient faire approuver à Rome sa réserve de pension, et peut-être aussi parce que la pension était un peu trop élevée, ou les réserves pas assez détaillées.

Le même jour et séance tenante, le s^r^ Fournet, « habituellement infirme de corps à cause de son grand âge de soixante-dix-huit ans », donne une nouvelle procuration pour résigner en faveur dud. s^r^ Desplanches lad. cure de Royville qu'il dessert depuis environ 40 ans. Il se réserve toutefois une pension viagère de 1100 livres et la jouissance d'une partie du manoir presbytéral. Fait et passé à Royville, dans la salle dud. presbytère « ayant vue sur la cour appartenant aud. s^r^ curé. »

Le 16 avril 1781, led. s^r^ Desplanches obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 8 août 1781, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

(1) Mr de la Récluse refusa toute espèce de serments et partit pour Londres en 1792 ; mais il s'arrêta à Portsmouth et se réfugia chez M. Costello, rue St Thomas, près l'hôtel du duc de Richemond. Il y resta jusqu'au Concordat et revint à Lisieux. En 1805, il était infirme. Il mourut en sa maison de la rue de la Chaussée, le 15 janv. 1814, à l'âge de 74 ans environ. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. — Archives municipales de Lx.*)

Le 24 sept. 1781, le s[r] Desplanches (1) prend possession de la cure de Royville par le ministère dud. s[r] du Fonteny, dûment autorisé, en présence de plusieurs habitants de lad. parr.

144. — Le 16 oct. 1781, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jean-Baptiste Dumoucel, avocat, fils de feu Jean-Baptiste et de dame Anne Langueneur, d'une part, et Jeanne-Adélaïde Langueneur, fille de Pierre et de dame Charlotte-Rénée-Françoise Charavel, tous deux de la parr. d'Orbec.

Suit la dispense de parenté du 3[e] au 4[e] degré accordée par le seig[r] évêque à cause de la pauvreté des parties et leur impossibilité de recourir à Rome.

145. — Le 19 oct. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Jean-François de Thollemer, Esc[r], fils de feu Mes[re] Gilles de Thollemer, Esc[r], et de noble dame Catherine-Marguerite Thomain, de la parr. de Danestal, d'une part, et dem[lle] Anne-Gratienne-Françoise Trolley, fille mineure de M[e] François-Michel de Trolley des Roques, ancien gendarme et officier des Ecuries de Sa Majesté, et de feue dame Françoise-Rénée-Charlotte Le Pelletier, de la parr. de la Cochère.

146. — Le 22 oct. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Samuel-Réné de Pinson, Esc[r], s[r] de Longpré, fils de feu Mes[re] Jean-François et de feue dem[lle] Hélène-Françoise Cachard, de la parr. de Brétigny, d'une part, et dem[lle] Louise-Victoire Le Marchand des Essards, fille de feu Philippe et de feue noble dem[lle] Marie-Françoise de la Croix, de la parr. de S[t] Godard de Rouen.

147. — Le 11 oct. 1781, la nomination à la cure de S[t] Martin d'Ableville appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Jean-Baptiste-Esprit de Brèvedent d'Ablon, chev[r], seig[r] et patron d'Ablon, Fatouville, Equainville, Ableville et des chapelles S[t] Clair et S[t] Sauveur, seig[r] des fiefs de la Rue, du Boulley, du Bois, des Mares, du Noyer, de Daubœuf, de Manneville, du Rosel et de la Houssaye, demeurant en son château d'Ablon, nomme à lad. cure d'Ableville, vacante par la mort de M[e] Nicolas Cavelier, pbre, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Jacques-Michel-Thomas Burot, pbre du diocèse de Bayeux, originaire de la parr. de S[t] Sauveur de Caen et demeurant depuis plusieurs années en celle de S[t] Pierre-du-Châtel. Donné aud. château d'Ablon. (*V.* **52**.)

(1) M[r] Desplanches se montra d'abord chaud partisan de la Constitution civile du clergé et jura de la maintenir sans restriction. Mais quand il vit les excès où l'avait entrainé la Révolution, il se repentit de sa conduite et en 1795 il rétracta ses serments. Dans le but de réparer ses fautes, il fit connaître sa rétractation et se répandit dans tous les environs de Vimoutiers administrant les sacrements aux fidèles qui manquaient de pasteurs. Après le Concordat il fut nommé curé de Fresnay-le-Samson et fut transféré à Coulmer le 1[er] septembre 1812. Il mourut curé de cette paroisse le 14 août 1826. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez. — Archives de l'église de Lisores.*)

Le 16 oct. 1781, Mr Despaux, vic. gl du seigr évêque, donne aud. sr Burot la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Burot prend possession de la cure d'Ableville, en présence de Me Jean-Baptiste Pépin, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

148. — Le 6 nov. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Nicolas Léguillon, officier chez le roy, fils de feu Pierre-Nicolas, de la parr̄. de Norolles, d'une part, et demlle Marie-Magdeleine Delamare, fille de Me Alexis-Bernard Delamare, avocat en parlement, et et de Marguerite-Françoise Le Cavelier, de la parr̄. de Ste Croix de Cormeilles.

149. — Le 6 nov. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Frédéric-Auguste de Choisne, chevr, seigr de Triqueville, du Grand et Petit Val, Neuville-sur-Touques et autres lieux, fils de feu Jacques-Léonard de Choisne et de noble dame Angélique Le Blanc de Folval, demeurant en lad. parr̄. de Neuville, d'une part, et noble demlle Hélène-Victoire-Félicité Le Hardy de Belleau, de la parr̄. de St Germain-de-Montgommery. (*V.* 119.)

150. — Le 4 août 1781, Mesre Alexandre-Victor de Champagné, pbrē, vicaire général du diocèse de Lx, chanoine de la prébende distributive de Crèvecœur, 1re portion, et titulaire de la chapelle simple de la Ste Trinité au château de Moiré, parr̄. de Sœurdres, diocèse d'Angers, demeurant à Lx, en sa maison canoniale, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mesre Pierre-Jean-François de Malleville, acolyte du diocèse de Lx, titulaire de la chapelle de N.-D. de Caix, fondée en l'église paroissiale dud. lieu, diocèse d'Amiens, demeurant en la parr̄. de St Pierre de Cormeilles ; et led. sr de Malleville donne sa procuration pour résigner sad. chapelle entre les mains de sa Sainteté en faveur dud. sr de Champagné. Mais comme celui-ci a possédé son canonicat pendant environ 36 ans et qu'il y a inégalité de valeur entre lesd. bénéfices, il se réserve une rente viagère de 550 livres sur les revenus de la prébende de Crèvecœur. Fait et passé à Lx en lad. maison canoniale, située sur le Friche, en présence de Mesres Jean-Baptiste Godefroy et Jean-Baptiste Monpellier, tous chanoines de la Cathédrale.

Le 10 août 1781, led. sr de Champagné et led. sr de Malleville révoquent la précédente procuration et conviennent de se replacer mutuellement dans la situation où ils étaient avant cet acte. Fait et passé en lad. maison de M. de Champagné, en présence dud. sr de Monpellier, et de M. Antoine-François Thomas de Latour, pbrē du diocèse de Carpentras, directeur de l'abbaye de N.-D. du Pré, demeurant parr̄. et faubourg St Désir.

Le 20 août 1781, le s^r Champagné donne une nouvelle procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre François-Robert de Pecqueult, Esc^r, s^r de la Varende, pbr̄e du diocèse de Lx et titulaire de la chapelle St Martin en la Cathédrale. Il se réserve toutefois une rente viagère de 500 livres sur les revenus de lad. prébende. Fait et passé en lad. maison dud. s^r de Champagné, en présence de Mes^re Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, pbr̄e, demeurant en la parr̄. du Torquesne, et de Charles-Borromée Le Bailly, cavalier de maréchaussée à la résidence de Lx. (*V.* **286**.)

Le 11 sept. 1781, led. s^r de Pecqueult obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 2 nov. 1781, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 5 nov. 1781, le s^r de Pecqueult (1) est mis en possession du canonicat de Crèvecœur, 2e portion, par le ministère de M. Mery, chanoine, en l'absence de M. le doyen.

151. — Le 27 nov. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas-Pierre Dépaigne, seig^r de St Ulfrand, fille de feu Pierre et de feue dem^lle Marie-Françoise Picq, de la parr̄. de St Paul-sur-Risle, d'une part, et d^lle Marie-Charlotte Léon, fille de feu Jacques et de feue dame Charlotte-Elisabeth Pellerin, de la parr̄. de Ste Catherine de Honfleur.

152. — Le 30 nov. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jérôme-Nicolas de la Hiérome, Esc^r, s^r de Tourlaville, lieutenant des canonniers gardes-côtes, division d'Honfleur, fils de feu Mes^re Robert, Esc^r, s^r de Tourlaville, et de dame Jeanne Mare, de la parr̄. de St Etienne-Lallier, d'une part, et noble dem^lle Emérentienne de Febvrier, fille de feu Mes^re Pierre-Alexandre, Esc^r, s^r de Fresne, seig^r en partie de la parr̄. de Quincampoix, et de noble dame Catherine de la Bunodière de Bourville, originaire de la parr̄. de Quincampoix, diocèse de Rouen, et demeurant en celle de St Victor-d'Epine depuis cinq à six mois.

153. — Le 18 oct. 1781, la nomination à la cure, 2e portion, de N.-D. de Capelles-les-Grands appartenant au seig^r abbé de N.-D. de Lire, Mes^re François-Jacques de Narbonne, vicaire général de Mg^r François de Narbonne, évêque d'Evreux et abbé commendataire de N.-D. de Lire, Ordre de St Benoît, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Nicolas Lefebvre, dernier titulaire, la personne de

(1) Né à Epaignes en 1750, M. Pecqueult prêta le serment de Liberté et Egalité, cessa toutes fonctions ecclésiastiques et resta à Lx où il toucha la pension de l'Etat. (*Archives du Calvados.*)

M. Jacques-Louis-Edme Dubois, pbrē du diocèse de Paris, Me ès-arts en l'Université de lad. ville, directeur des dames religieuses d'Harcourt, diocèse d'Evreux, y demeurant. Donné à Evreux.

Le 29 oct. 1781, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Dubois la collation dud. bénéfice.

Le 17 nov. 1781, le sr Dubois prend possession de la cure de Capelles, 2e portion, par le ministère de Me Pierre-Eustache Courtin, notaire à Orbec, à ce dûment autorisé, et en présence de Me François Routoure, curé de la 1re portion, et de Me Jacques Hardouin, son vicaire, et autres témoins.

154. — Le 15 nov. 1781, Fr. Charles-François Géfrotin, pbrē, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin en la maison et communauté de Friardel et pourvu *per obitum* en cour de Rome du prieuré-cure de St Pierre de Cerqueux, obtient de la cour de parlement de Rouen un arrêt d'*Exequatur* pour lesd. provisions par lui obtenues.

Le 26 nov. 1781, il se rend au palais épiscopal de Lx avec le notaire apostolique et requiert du seigr évêque de lui accorder le visa de la signature de cour de Rome, afin qu'il puisse prendre possession de lad. cure de Cerqueux, ainsi qu'il l'en avait déjà prié le 24 avril 1779. Sa Grandeur dit qu'elle persiste dans la réponse qu'elle a faite à la première réquisition, à savoir qu'elle est obligée par sa place de supérieur et par le précepte de la charité de représenter paternellement aud. Fr. Géfrotin qu'en requérant par un acte juridique le visa pour la cure de Cerqueux, il agit directement contre le serment et le vœu solennel qu'il a fait et signé le jour de sa profession religieuse ; qu'en conséquence Sa Grandeur ne peut licitement lui accorder le visa par lui demandé. Le sr Géfrotin proteste contre ce refus de visa et déclare qu'il entend se pourvoir « là, où, quand et ainsy qu'il appartiendra. » Copie de lad. protestation est laissée au seigr évêque.

Le 27 nov. 1781, le sr Géfrotin expose au lieutenant-général civil et criminel du bailliage d'Orbec qu'il a obtenu des provisions en cour de Rome du prieuré-cure de Cerqueux, le 24 août 1778 ; qu'après avoir sollicité longtemps un visa de Monsieur l'évêque de Lx pour pouvoir prendre possession de ce bénéfice, il a été dans la nécessité de lui faire faire une sommation par le ministère d'un notaire apostolique, laquelle sommation a été suivie d'un nouveau refus contre lequel « il se réserve de prendre la voye au cas appartenant. » Mais comme il pourrait arriver qu'un autre eût pris possession dud. bénéfice et en acquît la possession triennale sans trouble, le suppliant a recours à l'autorité dud. sr lieutenant-général pour qu'il lui soit permis de prendre possession civile de ce prieuré, aux termes de l'article VII de l'Edit de 1695, à l'effet de pouvoir percevoir les fruits de ce bénéfice.

Le s^r^ Desperiers de Fresne, lieutenant-général au bailliage d'Orbec, communique la requête au procureur du roy, et le lendemain le s^r^ Courtin, avocat, « fongeant pour l'absence de MM. les gens du roy », autorise « le suppliant aux fins de la présente (requête) à ses risques et périls et aux charges de droit ».

Le 29 nov. 1781, en conséquence de lad. autorisation, le s^r^ Géfrotin se rend à Cerqueux avec le notaire apostolique pour prendre possession du prieuré-cure. Ayant trouvé les portes de l'église fermées, ils vont au manoir presbytéral dud. prieuré-cure et demandent à Me Jean-Baptiste Lecouteur, pbr̄e séculier, desservant lad. parr̄., de leur remettre les clefs de l'église, afin de prendre possession civile de ce bénéfice. Le s^r^ Lecouteur répond qu'il est titulaire, ainsi qu'il l'établira quand il en sera temps, et refuse de remettre les clefs. De plus il proteste contre toute prise de possession qui serait faite de ce bénéfice. Alors le s^r^ Géfrotin et le notaire retournent à la porte de l'église ; et la prise de possession a lieu par la prière à Dieu, faite à genoux, sous le portail, et par le toucher des murs qui font le pourtour de l'église, en présence de plusieurs témoins venus de Friardel.

155. — Le 5 nov. 1781, la nomination à la cure de N.-D. de la Halboudière appartenant au seig^r^ évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Charles Boullaye, dernier titulaire, la personne de Me François Rombault, pbr̄e, curé de N.-D. de Ternant. Donné au château des Loges.

Le 30 nov. 1781, led. s^r^ Rombault prend possession de la cure de la Halboudière, en présence de Me Jean-François Naudin, curé de la Goulafrière ; Me Jean Léveillé, pbr̄e de ce diocèse, desservant la parr̄. de la Halboudière, et autres témoins.

156. — Le 12 déc. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-Claude-Constantin Le Normand, Esc^r^, veuf de noble dame Marie-Barbe-Françoise Le Prevost et fils de feu Mes^re^ François-Claude Le Normand et de noble dame Marie-Anne-Constance Nicolas, demeurant en la parr̄. d'Estrées, d'une part, et noble dem^lle^ Françoise-Félicité Fergant, fille de Mes^re^ Pierre Fergant et de dem^lle^ Marie-Thérèse Manchon, de la parr̄. de St Loup-de-Fribois.

Suit la dispense de l'empêchement de parenté du 3e au 4e degré, obtenue en cour de Rome par lesd. parties.

157. — Le 17 déc. 1781, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Guillaume-Jean-Baptiste Deshayes, Esc^r^, s^r^ de Launey, fils de Jean-Baptiste et de feue noble dame Aimée-Barbe-Françoise Gouhier, de la parr̄. des Moutiers-Hubert, d'une part, et noble dem^lle^ Anne de Louis, fille de feu Mes^re^ Grégoire et de noble Marie-Anne Dupuis, de la parr̄. de Ste Marguerite-des-Loges.

158. — Le 25 juillet 1781, Mre Guillaume Cranfort, pbrē du diocèse de Limerick en Irlande, bachelier en théologie de la faculté de Paris, titulaire de la chapelle St Paul en la parr̄. de Verneusses, diocèse de Lx, et demeurant ordinairement à St Gratien, vallée d'Enghien, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Jacques Morel, pbrē, ancien curé de St Aubin de Courteraye, diocèse de Séez. Il se réserve toutefois la moitié des revenus de cette chapelle et ne sera tenu à aucun des frais qui pourraient être nécessités pour parvenir à la rentrée en possession des biens qui en dépendent. Fait et passé à Paris.

Le 13 août 1781, led. sr Morel obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 2 déc. 1781, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 4 déc. 1781, le sr Morel prend possession de lad. chapelle St Paul par la libre entrée sur la place où elle était anciennement bâtie. Fait et passé en présence de Me Jean-Baptiste Dan, curé de la parr̄. de Verneusses, et autres témoins.

159. — Le 3 janv. 1782, dispense de bans pour le mariage entre haut et puissant seigr Pierre-Adam-François de Rety de Bressolles de Palamourque, chevr, seigr-marquis de Malleville, etc., fils de feu noble seigr François-Roch de Rety et de haute et puissante dame Louise ...., de la parr̄. de Chanac, diocèse de Mende, province du Languedoc, d'une part, et noble demlle Alexandre-Etiennette-Hélène Le Filleul de la Chapelle, fille mineure de haut et puissant seigr Alexandre-François-Marie Le Filleul, et de haute et puissante dame Marie-Elisabeth de Romanie, de la parr̄. de la Chapelle-Gautier.

160. — Le 3 oct. 1781, Mre Michel-Guy Bardel (1), bachelier de Sorbonne, curé de la ville et parr̄. d'Orbec, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me Michel-François Bardel, pbrē, Me ès-arts en l'Université de

(1) Le vieux curé d'Orbec, Mr Michel-Guy Bardel, résidait encore en 1791 dans la partie du presbytère qu'il s'était réservée en cédant sa cure à son neveu. Il n'était pas homme assurément à prêter les serments que l'on exigeait alors des ecclésiastiques et il ne voulut pas davantage partir en exil. Il fut arrêté et interné à Caen, le 15 juin 1793, à la prison des Nouvelles-Catholiques, puis l'année suivante, à la prison des Carmes. Ayant été rendu à la liberté après le 9 thermidor, il revint à Orbec; et, en 1795, il exerçait son ministère dans les maisons de la ville. Cité pour donner des explications sur sa conduite, il dit que, réserve faite de ce qui touche à la religion catholique, il voulait se soumettre aux lois. Puis il demanda l'autorisation de continuer les fonctions ecclésiastiques, ainsi qu'il l'avait fait depuis sa mise en liberté. Sa demande fut rejetée. Il continua quand même, en se cachant davantage : du reste à cette époque les lois s'étaient un peu adoucies. Il mourut à Orbec, en son domicile, le 16 thermidor an VIII (4 août 1800), à l'âge de 85 ans. (*Archives du Calvados.— Liste de Formigny. — Archives de la mairie d'Orbec.*)

Caen, vicaire de lad. parr. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une pension viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 35 ans. Fait et passé à Lx.

Le 22 oct. 1781, led. s[r] Michel-François Bardel obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 20 déc. 1781, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 31 déc. 1781, le s[r] Bardel (1) prend possession de la cure d'Orbec, en présence de son oncle, dernier titulaire ; M[e] Pierre Dauge, pbre habitué en l'église d'Orbec ; M[e] Jean Leprou, pbre, chapelain des dames Augustines de lad. ville ; M[e] Jean Lesage, pbre de ce diocèse ; M[e] François Millet, pbre, chapelain de l'hôpital ; M[e] Jean Grieu, acolyte ; Mes[re] Gabriel-Joseph du Merle, chev[r], seig[r] de Beauvoir, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis ; Mes[re] Charles-Richard de Vitrouil, seig[r] et patron honoraire de S[t] Jean-de-la-Léqueraye ; Mes[re] Louis-Alexandre-Léonor Le Hure de Cernières, ancien officier de dragons ; M. Jean-François Esmont, Esc[r], mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis ; Mes[re] François-Guillaume de Rély et M. Jean-François Esmont, Esc[r], garde-du-corps du roy, tous demeurant à Orbec.

161. — Le 14 décembre 1781, la nomination à la cure de S[t] Cloud-en-Auge appartenant aux religieux de Beaumont, Fr. Charles-Gabriel Cardon, humble prieur de N.-D. de Beaumont, et toute la communauté nomment à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Guillaume Moulin, dernier titulaire, la personne de M[e] Adrien Letellier, pbre, (originaire de Reux), vicaire de Pierrefitte. Fait et passé aud. monastère de Beaumont. Signé : C. G. Cardon, prieur ; G. Neveu, secrétaire du Chapitre.

Le 20 décembre 1781, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Letellier la collation dud. bénéfice.

Le 29 décembre 1781, le s[r] Letellier (2) prend possession de la cure de S[t] Cloud, en présence de plusieurs habitants de la parr.

(1) M[r] Michel-François Bardel, originaire de Fervaques, refusa, le 27 janvier 1791, de prêter le serment constitutionnel. Il fut destitué et remplacé par M. J.-B. Bordeaux, prêtre natif d'Hecquemanville, curé assermenté de Grandmesnil. Le curé d'Orbec resta quelque temps encore dans sa paroisse et les patriotes se plaignaient qu'il était un obstacle pour le curé constitutionnel. Il fut obligé de se retirer à Rouen où il prit en 1792 un passe-port pour l'Angleterre : il avait alors 54 ans. Il se réfugia à Londres et y passa le temps de son exil. Après le Concordat il fut nommé curé-doyen d'Orbec et mourut en 1820 à la tête de cette belle et pieuse paroisse (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) M. Letellier prêta serment avec restriction et fut destitué. Bientôt obligé de partir pour l'exil, il laissa ses meubles dans son presbytère, espérant revenir bientôt. Il se réfugia

162. — Le 18 mars 1769, François-Louis Duchemin, du diocèse de Bayeux, fils de Samson et de Marguerite Lejeune, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris.

Le 1er août 1770, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 14 oct. 1773, led. sr Duchemin, diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 8 mars 1775, led. sr Duchemin, âgé de 24 ans, est nommé par l'Université de Caen, sur les archevêchés ei les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Avranches, Séez, Coutances, Noyon et Dol, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 21 décembre 1781, le sr Duchemin, pbre, obtient des lettres de professeur septennaire de philosophie en lad. Université de Caen.

Le 2 janv. 1782, il fait signifier par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **201**)

163. — Le 20 sept. 1750, Jacques-Lambert Bin, fils de Jacques et de Marie Bidet, de la parr. St Nicolas de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 6 sept. 1762, led. sr Bin, pbre, est reçu Me ês-arts en l'Université de Caen.

Le 23 févr. 1763, led. sr Bin, âgé de 31 ans, obtient du recteur de lad. Université des lettres qui attestent qu'il a continué ses études pendant huit années consécutives.

Le même jour, il est nommé sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 2 septembre 1765, il est reçu bachelier ès-lois en lad. Université.

Le 3 décembre 1765, il est reçu licencié ès-lois.

Le 14 déc. 1770, il obtient du recteur de lad. Université des lettres qui attestent qu'il a professé pendant huit ans avec succès au collège des Arts : il a professé la quatrième depuis le 3 sept. 1762 jusqu'au 23 oct. 1763, et la troisième depuis le 23 oct. 1763 jusqu'à ce jour.

Le 9 janv. 1782, le sr Bin, pbre, Me ès-arts et licencié en droit civil et canon de l'Université de Caen, professeur septennaire de troisième

à Gosport, place d'Armes, chez la Veuve Parton, mais sa santé alla toujours en déclinant et il obtint d'être admis à Winchester où il pouvait recevoir des soins plus assidus. Il y mourut le 9 sept. 1796, à l'âge de 59 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Nécrologe anglais.*)

au collège des Arts et ancien doyen de la Faculté des Arts en la même Université, demeurant à Caen, parr. St Nicolas, fait signifier par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **199**).

164. — Le 19 janv. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-Jacques de Laquaize, avocat, fils de Me Laurent-Charles et de feue Catherine Réaux, de la parr. de N.-D. de Pontaudemer, d'une part, et dlle Anne-Catherine Noël, Vve de François-Philippe Morin et fille de feu Jean-Charles, de la parr. St Ouen de lad. ville.

165. — Le 21 janv. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Me Gabriel-François Quesnel, avocat, fils de feu François et de feue Catherine Neuville, originaire de la ville de Bernay et demeurant en celle de Pont-l'Evêque, d'une part, et dlle Marie-Françoise-Charlotte Le Doux de Glatigny, fille de feu François et de Marie-Marguerite Duchemin, de lad. parr. de Pont-l'Evêque.

166. — Le 21 janv. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Joseph-Armand Coudré-La Coudraye, fils de Nicolas Coudré-La Coudraye, négociant, et de feue Jeanne-Béatrix Lartois, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur, d'une part, et Marie-Magdeleine-Catherine Le Carpentier, fille mineure de feu Pierre et de Marie-Catherine Desamaison, originaire de la parr. de Criqueville-en-Auge et demeurant en celle de Ste Catherine depuis temps de droit. (*V.* **74**.)

167. — Le 30 janv. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Me Ezéchiel-Pierre-François Bonnechose, avocat en parlement, fils de feu Me Ezéchiel Bonnechose, procureur, et de dame Marie-Françoise Leherpeur des Moulins, de la parr. de N.-D. de Pontaudemer, d'une part, et demlle Reine Langlois, fille de feu Robert et de dame Catherine Deslandes, de la parr. St Léonard d'Honfleur.

168. — Le 8 décembre 1781, Robert Hubert de la Huberdière, marchand, bourgeois de Bernay, y demeurant, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur du sr Jean-Baptiste Vivien (1), acolyte de lad. parr. afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une prairie, contenant une acre, mesure d'Orbec, située en la franche-bourgeoisie de Bernay, parr. N.-D. de la Couture, vis-à-vis de l'église, et bornée, d'un côté, par le domaine du roy ; d'autre

(1) Mr J.-B. Vivien, né à Bernay en 1759, était vicaire de Ste Croix en 1791 ; Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Beaumesnil. Installé le 29 mai de la même année, il reçut la visite pastorale de Thomas Lindet le 20 nov. suivant : En l'an II, après que le culte eut cessé, il fit la remise de ses lettres de prêtrise et fut nommé juge de Paix à Beaumesnil. Il continua d'habiter le presbytère jusqu'en l'an X. A cette époque sa magistrature cessa ; et, le curé légitime étant revenu dans sa paroisse, M. Vivien dut se retirer. Il se rétracta, fit sa soumission à l'évêque d'Evreux et rentra dans le ministère paroissial. Il mourut curé de Thévray le 11 août 1830, à l'âge de 71 ans.— (*Archives de l'Eure*. — Quévilly. *Notice sur Beaumesnil.* — Ordo *d'Evreux.*)

côté, par M[r] Nicolas Erambert; d'un bout, la rivière descendant du moulin de la Grosse Tour ; et, d'autre bout, par le ruisseau de Cauches. Fait et passé à Bernay, en l'étude de M[e] Pierre-Jean-Martin Lecomte, notaire.

169. — Le 4 févr. 1782, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jacques Hamelin des Essarts, fils de feu M[e] Jacques et de dame Marie-Marguerite Train, veuf de dame Marguerite Le Chevalier du Vaunoir, d'une part, et dem[lle] Marie-Louise-Elisabeth Brunet, fille de Louis et de dame Jeanne Fournier, tous deux de la parr̄. de Pont-l'Evêque.

170. — Le 4 févr. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Paul-Henry de Pelgars, « dit de Malortie », seig[r] de la Rivière, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, fils de feu Charles, Esc[r], et de dame Marie-Magdeleine Boissel, de la parr̄. de S[t] Germain de Pontaudemer, d'une part, et dem[lle] Marie-Marguerite Viquelin, fille de feu Jacques-Robert et de dame Marguerite-Françoise Leseigneur, de la parr̄. S[t] Ouen de lad. ville.

171. — Le 4 févr. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Benoît Bourard, procureur, fils de Jacques-Benoît et de Marie-Anne Eudeline-Amiens, d'une part, et dem[lle] Aimée-Reine Durand, fille de M[e] Michel-Pierre Durand, procureur, et de dame Marie-Jeanne Valentin, tous deux de la parr̄. S[t] Ouen de Pontaudemer.

172. — Le 6 févr. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste-César Lordieu, chirurgien, fils de Charles et de Françoise Vallier, originaire de la parr̄. de S[t] Eutrope d'Orange et demeurant en celle de S[t] Désir de Lx, d'une part' et Anne-Louise Gallet, fille de feu Jean-Martin et de feue Anne-Louise Satis, originaire de la parr̄. de Mézidon, et demeurant en celle de S[t] Germain de Lx.

173. — Le 15 févr. 1782, M[e] Michel Coupey de Valprey, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à S[t] André-d'Echauffour, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult.

174. — Le 16 févr. 1782, M[e] Nicolas Maignen, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bazoques, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de N.-D. de Bernay et de S[t] Pierre de Préaux et aux dames de S[t] Léger dud. lieu de Préaux. (*V.* **49**).

175. — Le 24 sept. 1769, Pierre Morin, fils de Charles et de Magdeleine de Grieux, de la parr̄. de Garcelles, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 6 mars 1781, led. s[r] Morin, pbr̄e, âgé de 38 ans accomplis, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1781, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le chapitre de Tours ; sur l'évêché et le chapitre de Séez, ainsi que sur l'abbaye de S[t] Martin de Tours, le prieuré de S[te] Barbe-en-Auge, etc. (*V.* **186**).

176. — Le 4 nov. 1781, la nomination à la cure de S[t] Martin de Bonnebosc appartenant au seig[r] du lieu et revenant présentement au roy à cause de la garde-noble non-relevée des enfants de feu M. de Bonneval, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] François Bellamy, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Lefortier, curé de S[te] Croix de Cormeilles. Donné à Versailles.

Le 30 janv. 1782, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Lefortier la collation dud. bénéfice.

Le 20 févr. 1782, le s[r] Lefortier (1) prend possession de la cure de Bonnebosc, en présence de M[e] Guillaume Inger, desservant lad. parr̄. ; M[e] François-Charles Fougy, vicaire du lieu, et autres témoins.

Le 11 févr. 1782, la nomination à la cure de S[t] Martin de Bonnebosc, appartenant au duc d'Orléans, en qualité de gardien-noble des enfants mineurs de feu M. de Bonneval, président à mortier au parlement de Normandie et patron de lad. parr̄., Son Altesse sérénissime, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] François Bellamy, dernier titulaire, la personne de Mes[re] Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, pbr̄e du diocèse de Lx, demeurant au Torquesne. Donné à Paris, au Palais Royal. (*V.* **150**).

Le 21 févr. 1782, le seig[r] évêque donne aud. s[r] de Nocey la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] de Nocey prend possession de la cure de Bonnebosc, en présence de M[e] Guillaume Inger, desservant lad. parr̄. ; M[e] François-Charles Fougy, vicaire dud. lieu ; M[e] Jean-François Martin, notaire royal à Bonnebosc, y demeurant, et autres témoins.

177. — Le 10 févr. 1782, la nomination à la cure de S[t] Martin de Bazoques appartenant au seig[r] évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Joseph-Augustin Le Bourg, dernier titulaire, la personne de M[e] Philippe Lamidey, pbr̄e, curé de S[t] Léger du Houlley.

Le 26 févr. 1782, led. s[r] Lamidey (2) prend possession de la cure

(1) M[r] Lefortier, curé de Bonnebosc en 1791, n'ayant voulu prêter serment qu'avec des restrictions, fut destitué. Il se réfugia à Londres et y passa le temps de la Révolution. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

(2) M. Ph. Lamidey refusa le serment constitutionnel en 1791 et fut remplacé à Bazoques par M. Bayvel, vicaire assermenté de Condé-sur-Risle. Il se retira à Pont-Audemer ; mais,

de Bazoques, en présence de Me Nicolas-Aubin Réville, pbre, desservant lad. parr. ; Me Nicolas Maignen, vicaire du lieu, et autres témoins. (*V.* **236**.)

178. — Le 9 décembre 1781, Me Jean Deschamps, pbre, curé de St Pierre de Valailles, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de « son neveu à la mode de Bretagne », Me Charles Deschandeliers, pbre du diocèse de Lx, desservant la fondation érigée en la paroisse de Berthouville (d'où il est originaire). Il se réserve toutefois : 1° une pension viagère de 750 livres de rente à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé dix-sept ans ; 2° la jouissance de la moitié du presbytère et de ses dépendances, ainsi qu'une pièce de terre labourable, faisant partie de l'aumône du curé, et divers droits et servitudes. Fait et passé à Valailles.

Le 31 déc. 1781, led. sr Deschandeliers obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 23 févr. 1782, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 févr. 1782, le sr Deschandeliers (1) prend possession de la cure de Valailles, en présence de plusieurs habitants de la parr.

179. — Le 22 oct. 1781, la nomination à la cure de N.-D. de Beaufay appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean-Baptiste-Joseph de St Aignan, seigr et patron de Beaufay, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me André-François-Léonard Edline, dernier titulaire, la personne de Me François Dutertre, pbre du diocèse de Lx, (originaire de St André-d'Echauffour) et desservant lad. parr. de Beaufay.

Le 24 oct. 1781, le seigr évêque donne aud. sr Dutertre la collation dud. bénéfice.

Le 28 févr. 1782, le sr Dutertre prend possession de la cure de Beaufay-sur-Risle, en présence de Me Clément Lesage, pbre, vicaire de

le 8 sept. 1792, il dût quitter cette ville pour aller en exil avec le curé de Barville et le vicaire de Saint-Victor-d'Epine. Après avoir vécu près d'une année aux environs de Gand, ils partirent, le 1er oct. 1793, pour Bois-le-Duc en Hollande. Ils rentrèrent d'assez bonne heure en France, probablement vers l'an V. Mr Lamidey revint à Saint-Pierre-de-Mailloc, son pays natal. Il fut nommé curé de Firfol en 1803 ; mais il donna presque aussitôt sa démission. Il succéda en 1814 à M. Groult, curé de St Martin-de-Mailloc, et mourut lui-même dans cette paroisse en 1816. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx.*)

(1) M. Deschandeliers prêta le serment pur et simple à la Constitution en 1791 et resta à Valailles en qualité de curé constitutionnel. Il avait 40 ans alors. Il imita tous ses confrères assermentés pour la remise des lettres de prêtrise et l'abandon des fonctions ecclésiastiques ; mais il se rétracta après la Révolution. Il mourut curé du Theil-Nollent le 20 mars 1808, à l'âge de 68 ans. (*Archives de l'Eure. —* Ordo *d'Evreux.*)

la parr. de St André-d'Echauffour ; François Hais, vivant de son bien, demeurant à Beaufay, et autres témoins.

180. — Le 3 déc. 1779, la nomination aux deux portions de la chapelle de N.-D. de Cricqueville appartenant au seigr du lieu, Mesre Philippe-Guillaume Jacquier, vidame de Viels-Maisons, chevr, seigr de Bobigny, Belle-Assise, Cricqueville et autres lieux, conser du roy honoraire en sa cour de parlement et grand'chambre d'icelle, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Tournon, faubourg St Germain, nomme à la 2e portion de lad. chapelle, vacante par la mort de Me Jobey, décédé le 17 août dernier, la personne de Me Marie-François Bertrand du Monard de Villefavard, curé de la parr. de Cricqueville. Cette nomination est faite à la charge par led. sr de Villefavard de dire trois messes par semaine aux intentions des fondateurs de la chapelle. Fait et passé à Paris.

181. — Le 8 janv. 1781, Mgr Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier, colonel en second du régiment mestre-de-camp général dragons, agissant au nom et comme époux de Madame Adélaïde-Marie-Louise de Gouffier, dame et patronne de la châtellenie de Longueil, St Aubin-sur-Mer, St Philibert-eur-Risle, St Denis-du-Val et du fief de la Cour, situé en lad. parr. de St Philbert, confirme l'acte de nomination qu'il a faite de la personne de Me Jean-François Four, pbre du diocèse de St Flour à la chapelle de la Ste Trinité de la Cour. Fait et passé à Paris, rue de la Chaise, en l'hôtel dud. seigr.

Le 11 janv. 1781, le seigr évêque de Lx renouvelle aud. sr Four la collation de ce bénéfice.

182. — Le 13 janv. 1781, la nomination au vicariat fondé en la parr. de St Michel-de-Livet par Me Eustache Le Mercier, ancien curé de cette parr., appartenant à M. l'archidiacre d'Auge, Mre Claude-Nicolas-François Mery, pbre, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre d'Auge, nomme aud. vicariat, vacant par la mort de Me Nicolas Dupont, dernier titulaire, la personne du sr Louis-Michel Azire, pbre de ce diocèse.

Les fonctions de ce vicaire étaient d'aider le curé de la parr. dans les fonctions de son ministère, de tenir les petites écoles de garçons, de célébrer tous les dimanches la première messe dans l'église paroissiale, ainsi que les mercredis et vendredis de chaque semaine à l'intention du fondateur et de ses parents.

183. — Le 4 mars 1782, Me Jacques Leviels, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Moyaux, fait réitérer ses noms et grades au seigr abbé de Grestain et aux religieux de N.-D de Bernay. (*V.* **15**, **59**.)

184. — Le 7 mars 1782, Me Nicolas Després, pbre, Me ès-arts en

l'Université de Caen, chapelain de l'hôpital de Vimoutiers, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Ste Barbe-en-Auge et de N.-D. de Bernay. (*V.* **47**, **280**.)

185. — Le 26 sept. 1781, Me Noel Dupendant, pbr̄e, curé de la parr̄. de la Trinité du Mesnil-Oury, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Louis Allaire, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de la Poterie-Mathieu. Il se réserve cependant 1° la jouissance d'un corps de bâtiment, situé dans la cour du presbytère, et la moitié du jardin avec la clause que ces objets reviendraient au résignataire dans le cas où le résignant se retirerait dans sa famille ou ailleurs; 2° une rente viagère de 400 livres de pension à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé soixante-quatre ans. Fait et passé au manoir presbytéral dud. lieu.

Le 17 oct. 1781, led. s^r Allaire obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 21 févr. 1782, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 8 mars 1782, le s^r Allaire (1) prend possession de la cure du Mesnil-Oury, en présence de Me Jean-Baptiste-Jacques Badouel, pbr̄e, curé du Mesnil-Germain; Me Pierre-Charles Mariolle, pbr̄e, curé de Lessard; Me Jean Nicolas, vicaire du Mesnil-Durand; Me Pierre-Eutrope Gravey, vicaire de Ste Marguerite-des-Loges, et autres témoins.

186. — Le 11 mars 1782, Me Pierre Morin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de la parr̄. d'Ectot-les-Bains, près Yvetot, diocèse de Rouen, et représenté par son père, le s^r Charles Morin, laboureur, demeurant à Garcelles, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Martin d'Escajolet, autrement dit Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **175**).

187. — Le 21 sept. 1765, Pierre Richer, fils de Nicolas et de Mag-

(1) Quand Mr Allaire fut cité, le 13 févr. 1791, pour prêter le serment constitutionnel, il essaya d'abord de bien se prouver à lui-même et à ceux qui l'entouraient, la licité de cet acte, il fit l'éloge de la Constitution. Il prêta ensuite le serment en des termes qui auraient voulu rassurer sa conscience et qui ne purent que satisfaire le Directoire. Il resta à la tête de sa paroisse. mais il n'avait pas l'esprit tranquille. Quand il vit les meilleurs de ses confrères partis en exil ou tombés sous les balles des patriotes ou le couteau de la guillotine, il n'y tint plus : le 20 août 1793, au fort de la persécution, il partit sans demander de passe-port et protestant contre les serments qu'il avait prêtés. Depuis ce jour, où est-il allé ? Que s'est-il passé ? Nous ne saurions le dire. Après la Révolution nous rencontrons une note d'un grand vicaire de Bayeux, qui en dit long dans sa concision : « Allaire, curé du Mesnil Oury ; à rejeter. » Ce fut sans doute à la suite de refus opposé par l'autorité diocésaine de Bayeux qu'il passa dans le diocèse de Séez. Il fut nommé, le 1^r août 1812, curé du Mesnil-Hubert, près Gacé, et y mourut le 28 août 1823. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Evêché de Bx. — Nouv. Pouillé du diocèse de Séez.*)

deleine Pigache, de la parr. de Bardouville, diocèse de Rouen, reçoit la tonsure à Rouen.

Le 22 juillet 1766, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1770, led. sr Richer, diacre, âgé de 24 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur l'abbaye de St Pierre de Préaux.

Le 14 mars 1782, le sr Richer, vicaire d'Anneville-sur-Seine et représenté par le sr Jean-Joseph Collet-Valdampierre, maréchal-des-logis de maréchaussée à la résidence de Pont-l'Evêque, y demeurant, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux, en parlant pour eux tous à Adrien Pupin, leur garçon de salle, trouvé dans l'intérieur de l'abbaye.

188. — Le 15 mars 1782, Me Nicolas Maignen, pbre, desservant la parr. de Bazoques, Me ès-arts en l'Université de Caen, ayant élu, pour le présent seulement, son domicile en la maison du sr Charles-Jacques Morel, premier huissier-audiencier en l'Hôtel-de-Ville et maire de Lx, demeurant Grande-Rue, parr. St Germain, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

189. — Le 25 août 1781, Gaspard Letellier, demeurant au Noyer-Menard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Letellier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre nommée les Vaux, sise en la parr. de Pomont, près le chemin de la Bevinière aux Forges. Fait et passé à Gacé.

Led. sr acolyte, faisant alors ses études au séminaire de Séez, fut représenté dans cet acte par Jean Letellier, son frère, demeurant aussi au Noyer-Menard.

190. — Le 27 mars 1782, Me Silvestre Gallot, pbre habitué en la parr. St Jacques de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **66**.)

191. — Le 27 mars 1782, Me Jacques-Louis Regnoult, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Aignan de Pontaudemer, fait réitérer par procureur, ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux. (*V.* **81**.)

192. — Le 27 mars 1782, Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux875 religx de Bernay. (*V.* **48**, **239**.)

193. — Le 27 mars 1782, Me Louis-Christophe Couture, pbre, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, demeu-

rant au collège d'Harcourt, rue de la Harpe, parr̄. S[t] Hilaire, à Paris, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **70**.)

194. — Le 27 mars 1782, M[e] Claude-Philippe Tallon, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église S[t] Ouen de Pontaudemer, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque de Dol, en parlant à M[re] Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbr̄e, son vicaire général et official pour l'exemption de S[t] Samson-sur-Risle, et aussi chèvecier de la cathédrale de Lx et vicaire général et official du seig[r] évêque de lad. ville de Lx, trouvé en sa maison canoniale.

Le même jour, il fait aussi réitérer ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux, de Beaumont et aux dames de S[t] Léger dud. lieu de Préaux.

195. — Le 27 mars 1782, M[e] Pierre Husel, pbr̄e du diocèse de Bayeux, originaire d'Amayé-sur-Orne, M[e] ès-arts en l'Université de Caen et chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, y demeurant, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de S[te] Barbe-en-Auge.

196. — Le 27 mars 1782, M[e] Louis-Joseph Bunel, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr̄. de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer, y demeurant, rue du Sépulcre, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque de Dol, en parlant à M[re] Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbr̄e, son vicaire général et official pour l'exemption de S[t] Samson, demeurant à Lx.

197. — Le 27 mars 1782, M[e] Guillaume Beaumont, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en lad. ville de Caen, rue et parr̄. S[t] Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig[x] de S[te] Barbe. (*V.* **12**, **43**.)

198. — Le 27 mars 1782, M[e] Marin-Jean Leseigneur, pbr̄e du diocèse de Rouen, bachelier en théologie et M[e] ès-arts en l'Université de Paris, professeur septennaire émérite au collège de Lx à Paris, y demeurant, rue S[t] Jean-de-Beauvais, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **51**.)

199. — Le 27 mars 1782, M[e] Jacques-Lambert Bin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts et licencié ès-droits en l'Université de Caen, professeur septennaire de troisième au collège des Arts et ancien doyen de la faculté des Arts en lad. Université, demeurant à Caen, parr̄. S[t] Nicolas, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

200. — Le 27 mars 1782, M[e] Nicolas Laperelle, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle S[t] Denis en la cathé-

drale de Lx, demeurant parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **50**.)

201. — Le 27 mars 1782, Me François-Louis Duchemin, pbre du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts et bachelier en théologie de l'Université de Paris, professeur septennaire de philosophie au collège des Arts en l'Université de Caen, demeurant à Caen aud. collège, rue de l'Université, parr. St Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **162**.)

202. — Le 27 mars 1782, Me Jean-Michel Pellerin, pbre, M^e ès-arts et bachelier en théologie de l'Université de Paris, professeur de philosophie au petit séminaire de St Sulpice de la ville d'Orléans, y demeurant parr. St Michel, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

203. — Le 27 mars 1782, Me Charles-Richard Guersent, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Pierre de Tourville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **64**.)

204. — Le 27 mars 1782, Me Alexandre Pivalle, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Villers-en-Ouche, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de N.-D. de Bernay. (*V.* **5, 8, 45, 235, 246**.)

205. — Le 27 mars 1782, Me Louis Chrétien, pbre du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, professeur d'humanités au collège du Bois, demeurant à Caen, rue Neuve, parr. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Beaumont-en-Auge et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger. (*V.* **44**).

206. — Le 19 avril 1782, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Pierre-Abraham Quesnel, s^r de la Rosière, garde du roy en la prévôté de son Hôtel et Grande Prévôté de France, fils de feu Pierre et de Marie-Anne-Marguerite Le Cordier, de la parr. des Authieux-sur-Calonne, d'une part, et Anne-Victoire Advisse, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Marais, de la parr. de Ste Catherine de Honfleur. (*V.* **67, 265**).

207. — Le 27 mars 1782, Me Gratien-Pierre-Charles Thomas de Beaupré, pbre du diocèse de Séez, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Ste Trinité de Falaise, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **19, 57**.)

208. — Le 27 mars 1782, Me François-Amable Savary, pbre du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de Criquetot-Lesneval, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **122**).

209. — Le 27 mars 1782, Me Jacques-Guillaume Sebin, pbre, M^e

ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr̄. de S[t] Pierre de Touques, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre et aux dames de S[t] Léger de Préaux. (*V.* **79**).

210. — Le 30 mars 1782, M[e] Louis-Jacques Delahaye, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Toutainville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult et de S[t] Pierre de Préaux et aux dames religieuses de S[t] Léger. (*V.* **54**).

211. — Le 30 mars 1782, M[e] Jacques Desmares, pbr̄e du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, « chapelain du haras du roy, y demeurant, diocèse de Séez, » fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult. (*V.* **61**).

212. — Le 30 mars 1782, M[e] Joseph Osmont, pbr̄e du diocèse de Séez, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de S[t] Gervais de Briouze, diocèse de Séez, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult. (*V.* **58**.)

213. — Le 6 mars 1782, M. Léonor Fournier (1), pbr̄e, curé de S[t] Martin de Broglie, « jouissant d'une santé chancelante à cause des douleurs dont il est habituellement attaqué et de son âge avancé de soixante-dix-huit ans, » résigne purement et simplement sa cure entre les mains du seigneur évêque, afin qu'il y soit pourvu par le patron-présentateur ordinaire. Fait et passé au manoir presbytéral du lieu.

Le 21 mars 1782, la nomination à la cure de Broglie appartenant au seig[r] dud. lieu, très-haut et très-puissant seig[r] Monseigneur Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France, prince du S[t] Empire, chevalier des ordres du roy, gouverneur des ville et citadelle de Metz et pays messin, commandant pour sa Majesté dans les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, premier baron fossier de Normandie, seig[r] et patron de Broglie, S[t] Aubin-du-Thenney, S[t] Hilaire de Ferrières, diocèse de Lx, S[t] Martin de Livet-en-Ouche, Bosc-Morel et la chapelle S[t] Nicolas, diocèse d'Evreux, seig[r] et patron alternatif de Grandchamp, seig[r] des Jonquerets, du prieuré de Bosc-Morel, du Chamblac, Boissy, Le Castellier et la Vallée-Maillet, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de l'Université, faubourg S[t] Germain, nomme à lad. cure de Broglie, ainsi vacante, la personne de M[e] Guillaume Toutain, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄. Fait et passé à Paris, en l'hôtel dud. seig[r].

(1) M[r] Fournier resta à Broglie après avoir résigné ses fonctions pastorales. Il avait 87 ans en 1791 ; mais malgré son grand âge, il avait conservé l'énergie de sa volonté et le courage qu'inspire la foi. Il refusa de prêter aucun serment, et l'année suivante il fut arrêté et enfermé à Evreux dans la prison réservée aux prêtres avancés en âge. (*Archives de la mairie de Bernay* ; *Liste des émigrés de l'an III.*)

Le 24 mars 1782, le seig^r évêque donne aud. s^r Toutain la collation dud. bénéfice.

Le 28 mars 1782, le s^r Toutain (1) prend possession de la cure de Broglie, en présence de Me François-Pierre Vivien, vicaire de lad parr. ; Me François Mérimée, avocat en parlement ; Jacques Maroquesne, percepteur des tailles et vingtièmes ; Pierre Levavasseur, maître d'école, demeurant tous à Broglie, et autres témoins.

214. Le 28 avril 1782, dispense de bans pour le mariage entre Joseph Brou, fils de feu Henry et de feue Marie-Barbe Talon, originaire de Chamozelle, principauté de Porentruy, en Suisse, demeurant à Paris, au château royal des Tuilleries, en qualité de suisse du roy, parr. St Germain-l'Auxerrois, d'une part, et Marie-Catherine Laisné, fille mineure de Luc et de Thérèse Urset, domiciliés de droit à Gacé et de fait à Paris aud. château des Tuilleries.

215. — Le 29 avril 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Louis-Hugues de Boshenry, baron de Drucourt, fils de feu Mes^re Jean-Baptiste et de dame Anne-Thérèse Desnots, originaire de la parr. de Drucourt, d'une part, et dame Françoise Féron, Vve de Thomas Ledanois, et fille de feu Paul Féron et de feue Catherine Le Charpentier, originaire de la parr. de Capelles-les-Grands et demeurant depuis temps de droit en la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay,

216. — Le 3 mars 1782, la nomination à la cure de St Pierre des Champeaux appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Charles-Guillaume de Gouhier, chev^r, seig^r et patron des Champeaux, seig^r de Lavernoë, des Ligneries et autres lieux, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Mortagne, parr. N.-D., nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Marcel Deshayes (2), dernier titulaire, la personne de Mre Pierre Le Hantier, pbre, vicaire de Croisilles, fils de Mes^re Charles Le Hantier et de noble dame Jeanne de Foucques. Fait et passé à Mortagne, en la demeure dud. s^r des Champeaux.

Le 19 mars 1782, le seig^r évêque donne aud. s^r Le Hantier la collation dud. bénéfice.

Le 11 avril 1782, le s^r Le Hantier prend possession de la cure des Champeaux, en présence de M. Jean-Eustache De Laville, pbre, curé de

(1) Mr Toutain refusa le serment constitutionnel et fut remplacé par Mr Lévesque, vicaire assermenté de N.-D. de la Couture. Le curé de Broglie partit en septembre 1792 pour l'Angleterre et se réfugia à Gosport, chez Pierre Thomas, proche la Chapelle. C'est là que Mr Toutain passa le temps de la Révolution. Il rentra au Havre après le Concordat, le 9 juin 1802.

(2) Deshayes et non pas Marce, comme il a été mis par erreur à XXV. 107.

Courménil, diocèse de Séez ; Michel de La Bove, vivant noblement, demeurant en la parr. de Camembert, et autres témoins.

217. — Le 13 mai 1782, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-François de la Croix, avocat, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, fils de Me Jean de la Croix, docteur en médecine, et de demlle Marie-Elisabeth-Catherine Chanterelle, originaire de St Ouen de Pont-audemer, d'une part, et demlle Marie-Louise-Catherine de la Barre, Vve de Louis Le Masson, et fille de feu Nicolas et de feue Louise-Joseph Roberge, de la parr. d'Anet, diocèse de Chartres.

218. — Le 14 mai 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Achille-François-Ursin Hue, chevr, comte de Gretz, brigadier des armées du roy, etc..., fils de feu Mesre Charles-François Hue et de noble dame Catherine Le Sens, de la parr. de Beuvron, d'une part, et noble demlle Hermine-Charlotte-Henriette-Léopoldine de Vrick, née baronne de Vrick, fille de Guillaume-Henry-Louis et de feue noble dame Charlotte-Henriette de Vrick, née baronne de Gretz, de la parr. de Vrick, diocèse de

219. — Le 12 mai 1782, Ollivier-François Jumel, marchand, demeurant à Roques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste-François Jumel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Guillaume-Gabriel Daufresne, licencié ès-lois, « reçu provisoirement en bailliage, à Orbec, à l'exercice et fonctions de notaire du roy à Lisieux. »

Led. sr acolyte faisait alors ses études à Paris, au séminaire des Trente-Trois, établi rue de la Montagne-Ste-Geneviève, parr. St Etienne-du-Mont.

220. — Le 30 nov. 1781, Me Louis Friau, pbre du diocèse d'Angers, demeurant à Touarcé, pourvu de la cure d'Angoville au diocèse de Lx, remet purement et simplement led. bénéfice entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par le présentateur ordinaire. Fait et passé à Angers. (*V.* **21**).

Le 7 déc. 1781, la nomination à la cure de St Martin d'Angoville appartenant au seigr prieur de Royal-Pré, Mgr Louis-François-Alexandre de Jarente d'Orgeval, évêque d'Olba et coadjuteur du seigr évêque d'Orléans, prieur commendataire de Royal-Pré, demeurant à Paris, en son hôtel, place Louis XV, parr. de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque, nomme à lad. cure, ainsi vacante, la personne de Mesre Joseph Gerente, pbre du diocèse de Grenoble, curé du Chêne au diocèse de Troyes. Fait et passé à Paris, en l'hôtel dud. seigr.

Le 13 déc. 1781, le seigr évêque de Lx donne aud. sr de Gerente la collation dud. bénéfice.

Le 24 janv. 1782, led. s^r de Gerente résigne purement et simplement lad. cure entre les mains dud. seig^r de Lx. Fait et passé à Paris.

Le même jour, le seig^r prieur de Royal-Pré nomme à la cure d'Angoville la personne de Mre Laurent-Esprit Gerente, pbre habitué en la parr. de N.-D. de Grenoble. Fait et passé à Paris, en la demeure dud. seig^r.

Le 22 mars 1782, le seig^r évêque de Lx donne aud. s^r Laurent-Esprit Gerente la collation dud. bénéfice.

Le 15 mai 1782, le s^r Gerente prend possession de la cure d'Angoville, en présence de plusieurs habitants du pays.

221. — Le 20 août 1781, Me Daniel Varin obtient en cour de Rome des lettres de *per obitum* pour la cure de St Pierre de Touques, vacante par la mort de Me Jean Buchard, dernier titulaire. (*V*. **236**).

Le 26 sept. 1781, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 22 août 1781, Me Jean-Baptiste-Louis Hérault, pbre du diocèse de Lx, originaire de St Léonard d'Honfleur et vicaire de Barneville-la-Bertrand obtient en cour de Rome des lettres de provision dites de *per obitum*, de la cure de St Pierre de Touques, vacante par la mort de Me Buchard, dernier titulaire.

Le 14 janv. 1782, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 8 févr. 1782, la nomination à la cure de St Pierre de Touques appartenant aud. seig^r évêque, Sa Grandeur nomme led. s^r Hérault aud. bénéfice.

Le 20 mai 1782, le s^r Hérault (1) prend possession de la cure de St Pierre de Touques en présence de Me Jacques-Guillaume Sebin, pbre, desservant lad. parr.; Me Pierre Jourdan, pbre du diocèse de Lx, desservant la parr. de St Thomas de Touques ; Louis Guillon, marchand de bois et trésorier de la parr. St Pierre, et autres témoins.

222. — Le 5 déc. 1781, Mre Jacques Monsaint, chanoine de la Cathédrale, expose au seig^r évêque, au nom du Chapitre, que malgré l'augmentation graduelle de revenu, qui a été tiré de la mense capitulaire, pour être attribué aux places de vicaires, de douze-livres et de semi-douze livres, la condition de ceux qui les remplissent est si médiocre, que, lorsque ces places viennent à vaquer, il se présente peu d'ecclésiastiques pour les occuper ; qu'il est même à craindre que dans l'état

(1) Mr J.-B.-L. Hérault prêta le serment schismatique en 1791 et continua de résider à Touques. Après le Concordat, il se rétracta et fit, en 1802, sa soumission à l'évêque de Bayeux. La paroisse St Pierre fut réunie à celle de St Thomas et Mr Hérault fut nommé curé de Touques. Il y mourut en 1817. Il avait administré la paroisse d'Equemauville depuis 1802 jusqu'en 1804. (*Archives du Calvados. — Ordo de Bx.*)

actuel on finisse par ne plus trouver de sujets pour les occuper d'une manière convenable; que M. Le Rat, chanoine de lad. Eglise et titulaire en commende décrétée du prieuré de Ste Marie-l'Egyptienne, ancien Ordre de St Benoît, désirant prévenir les résultats regrettables qui pourraient venir de cette situation, indique de lui-même une ressource dans la suppression du titre dud. prieuré et l'union de ses biens au Chapitre pour rendre la position desd. officiers plus supportable. Il ajoute que l'exécution de ce projet est encore rendue facile par la suppression de la mense conventuelle de l'abbaye de Cormeilles, de laquelle dépendait ce prieuré et auquel il serait revenu ; que le seigr évêque de Marseille, abbé commendataire de Cormeilles, enfin consent déjà à cette suppression. C'est pourquoi le Chapitre de la Cathédrale prie le seigr évêque de Lx d'éteindre et supprimer le titre de la chapelle ou prieuré régulier de Ste Marie-l'Egyptienne, sis en la parr. de Tourville et d'employer ses revenus à augmenter la dotation desd. officiers de la Cathédrale.

Sa Grandeur voulant être agréable au Chapitre ordonne sur cette affaire une enquête de *commodo* et *incommodo* et nomme pour commissaire Mr de la Baume et pour promoteur le sr De Laperelle, avec injonction de faire apposer des affiches partout où ce sera nécessaire et de faire comparoir les personnes intéressées dans la question.

Des affiches furent mises à l'église de Tourville, à la chapelle de Ste Marie-l'Egyptienne, à la porte de l'église du Bois-Hellain et à celle de Bonneville-la-Louvet.

Furent cités à comparaître led. seigr abbé de Cormeilles ; led. sr Le Rat, titulaire dud. prieuré ; Me Louis Le Roy, sous-diacre, natif de N.-D. de Pontaudemer ; Me Nicolas Lefebvre, vicaire de St Germain de Lx ; Me Charles-Jean Lefort, acolyte, natif de la parr. de N.-D. de Pontaudemer ; Mesre Guillaume-Louis-Félix de Bonnechose, Escr, seigr de Malouy ; Mesre Jacques-Gabriel de Gassart, Escr, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis ; Mesre Jean-Etienne Blondel de Lislebec, Escr, gendarme de la garde ordinaire du roy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis ; Jacques Decourdemanche, orfèvre à Lx, et autres.

Le seigr abbé de Cormeilles, représenté par Pierre David, et tous les autres assignés donnèrent leur consentement è ce projet et, le 16 mai 1782, le seigr évêque de Lx prononça la suppression dud. prieuré et l'union de ses biens et revenus à la mense capitulaire de la Cathédrale de Lx aux charges et conditions suivantes : 1° le sieur Le Rat, titulaire actuel dud. bénéfice en jouira sa vie durant, à moins qu'il ne préfère le céder de suite au Chapitre qui lui fera une pension. 2° La chapelle et les ornements seront conservés et entretenus à perpétuité, et il y sera célébré une messe basse tous les dimanches et fêtes de l'année

aux heures fixées par les réglements ; 3° Après que les charges de lad. chapelle seront acquittées, ce qui restera sera distribué aux quatre vicaires, aux huit officiers nommés douze-livres, et aux deux appelés semi-douze-livres, et il n'en pourra jamais être rien diverti au profit des s^rs chanoines. 4° Cette distribution leur sera faite suivant leur exactitude à l'office canonial. Ils recevront pour l'assistance à matines et à laudes un sol six deniers ; pour les vêpres et complies un sol six deniers. Ces sommes pourront croître ou diminuer suivant que les revenus du prieuré croîtront ou diminueront ; 5° Il sera créé un régisseur de ces biens et revenus.

223. — Le 28 mai 1782, le seig^r évêque nomme aux canonicat et prébende du Val-au-Vigneur, vacants par la mort de Mes^re François-Adrien Symon de Longueville, dernier titulaire, la personne de Me Louis Regnault, pbr̃e, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine pénitencier de la cathédrale de Lx.

Le 30 mai 1782, led. s^r Regnault est mis en possession du canonicat du Val-au-Vigneur par le ministère de Mr de Barber, en l'absence de M^r le doyen.

224. — Le 4 décembre 1781, Me Noel-Louis Miocque, pbr̃e, curé de St Rémy d'Aclou, nouvellement pourvu de la cure d'Hermanville, diocèse de Bayeux, demeurant encore à Aclou, donne sa procuration pour résigner lad. cure d'Aclou entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre-Sébastien Bullet, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃. Fait et passé à Brionne, en présence de Me Jean-François-Xavier Bertrand, pbr̃e, docteur en théologie, curé de lad. parr̃., y demeurant, et de M. Amable-Guy-Bertrand-Pierre Deshayes, cons^er du roy, rapporteur du point d'honneur au tribunal des maréchaux de France au département de Beaumont-le-Roger, demeurant à Aclou.

Le 25 déc. 1781, led. s^r Bullet obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 3 mai 1782, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 27 mai 1782, le s^r Bullet (1) prend possession de la cure d'Aclou, en présence de six témoins.

225. — Le 8 juin 1782, dispense de parenté du 3e au 4e degré pour le mariage entre M. Nicolas-Paul-François de Grieu, de la parr̃. de la Boissière, et dem^lle Marie-Magdeleine-Victoire de Collet de Grainville, demeurant en la parr̃. de St Jean de Caen.

(1) M. Bullet prêta serment en 1791 et resta curé constitutionnel de cette paroisse. Apres l'an II, il continua de résider à Aclou et en 1803 l'évêque d'Evreux lui rendit sa cure. (*Archives de l'Eure.)*

226. Le 7 juin 1782, le seig^r évêque de Lx donne des lettres de vicaire général à Mre Philippe-François de Sauzin, pbr̄e du diocèse d'Orange, bachelier en théologie de la Maison et Société de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Lx. Fait au château des Loges, en présence de Me Pierre Lefrançois, pbr̄e, vicaire de lad. Eglise cathédrale, et de Me Nicolas De Laperelle, pbr̄e, chapelain en icelle.

227. — Le 8 mars 1782, la nomination à la cure de St Aubin de Beuzeval appartenant au chapitre de N.-D. de Cléry, les s^rs chanoines de cette collégiale nomment à lad. cure vacante par la mort de Me Pierre Baudry, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Mathieu Le Roux de Ste Paix, pbr̄e du diocèse de Lx, l'un des habitués de lad. Eglise de Cléry.

Le 23 avril 1782, le seig^r évêque donne aud. s^r Le Roux la collation dud. bénéfice.

Le 18 juin 1782, le s^r Le Roux (1) prend possession de la cure de Beuzeval, en présence de Me Robert Guernier, pbr̄e du diocèse de Bayeux, desservant lad. par̄r. ; Me Gilles Lefrère, pbr̄e, curé de Villers-sur-Mer, 2e portion ; Me Philippe Garnier, pbr̄e, curé du Theil, demeurant au manoir presbytéral de Fourneville.

228. — Le 5 juin 1782, la nomination au prieuré simple de St Sauveur de Dives en l'église paroissiale de N.-D. de Dives appartenant au seig^r abbé de Troarn, Mg^r Joseph-Alphonse de Veri, prélat romain, ci-devant auditeur de rote, abbé commendataire de Troarn, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M. Pierre Meulac, dernier titulaire, la personne de M. François-Guillaume Robert Igou, pbr̄e, relig^x de l'Ordre de St Benoît, ancien prieur de l'abbaye de Troarn, vicaire général de l'exemption de lad. abbaye. Fait et passé à Paris.

Le 22 juin 1782, led. s^r Igou prend possession dud. prieuré par la libre entrée en l'église paroissiale de N.-D. de Dives, où est la chapelle d'icelui prieuré, prière à Dieu, à genoux, devant l'autel de lad. chapelle et autres cérémonies accoutumées. Fait et passé en présence de Pierre Guillaume Fontaine, François Godefroy, Charles Drumarc, anciens trésoriers, Henry Férey, syndic, et Pierre Renault, chirurgien de l'amirauté, tous demeurant en lad. par̄r.

229. — Le 7 juin 1782, la nomination à la chapelle de St Michel de Belleau, située dans la cour du château du même lieu, par̄r. N.-D.

(1) Quand il fut cité à la municipalité pour prêter le serment constitutionnel, M. Le Roux ne se présenta même pas : aussi fut-il destitué immédiatement. Il se retira dans sa famille à Saint-Pierre-de-Salerne ; mais il fut bientôt obligé de partir pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre, d'abord à Portsea, chez Thomas Harris, 7, rue de PondsLane ; puis plus tard, habita Common. Nos renseignements sur M. Le Roux ne vont pas plus loin. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux*).

de Courson, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Jean-Baptiste-Louis-Auguste de Lyée, seig^r de Belleau, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Jacques Manson, pbrē, curé de Tonnencourt et dernier chapelain, la personne de Me François Joriaux, pbrē, originaire de la parr̄. d'Abenon et desservant celle de Tonnencourt. Fait au château de Belleau. (*V.* **289**).

Le 12 juin 1782, le seig^r évêque donne aud. s^r Joriaux la collation dud. bénéfice.

Le 19 juin 1782, le s^r Joriaux prend possession de la chapelle de Belleau, en présence de plusieurs ouvriers.

230. — Le 26 mai 1782, la nomination à la cure de St Aubin du Tilleul appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Pierre-Gabriel de Voyne, Esc^r, seig^r et patron du Tilleul, garde-du-corps du roy, compagnie de Luxembourg, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Denis, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Nicolas Clémence, pbrē, originaire de St Georges-en-Auge, vicaire de Montviette.

Le 11 juin 1782, le seig^r évêque donne aud. s^r Clémence la collation dud. bénéfice.

Le 20 juin 1782, le s^r Clémence (1) prend possession de la cure du Tilleul, en présence de Mre Charles-Laurent-Gabriel de Voyne, ancien gendarme du roy ; Me Pierre Collet, pbrē du diocèse de Séez, demeurant tous deux en lad. parr̄. ; Me Jean-Pierre Allix, pbrē, curé de Montviette, et autres témoins.

231. — Le 19 mars 1782, la nomination à la cure de St Thomas de Touques appartenant au seig^r évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la résignation faite, le 16 de ce mois, par Me Robert-Julien Rônay, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Lalouette, pbrē, curé de Valsemey. (*V.* **124**, **292**).

Le 26 juin 1782, led. s^r Lalouette prend possession de la cure de St Thomas de Touques, en présence de Pierre-Victor-Sébastien Damour, marchand apothicaire et trésorier ; François-Claude Léger, syndic ; Jean-Baptiste Dufour; Jean-Claude Perrée et Jean Lecourt, anciens trésoriers, et autres témoins de lad. parr̄.

232. — Le 12 juin 1778, Louis-Alexandre Baucher, fils de Denis

(1) M. Clémence, curé du Tilleul, prêta purement et simplement le serment constitutionnel le 6 mars 1791 ; puis il se rétracta quelque temps après. Redoutant sans doute les désagréments et les persécutions que sa nouvelle détermination devait attirer sur lui, il prêta de nouveau serment; car nous le voyons toucher la pension des prêtrés assermentés et même, en l'an VIII, il obtient une augmentation de pension. Après le Concordat, il se rétracta sérieusement ; mais il ne rentra pas dans le ministère paroissial. Il mourut au Tilleul en 1807, à l'âge de 61 ans. (*Archives du Calvados. — Liste des pensionnés de l'an V, à N.-D. de Fresnay.* — Ordo *de Bx.*)

et de Marie-Catherine Pied de Lièvre de la Pommeraye, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, *ritè dimissus*, reçoit à Coutances la tonsure et les ordres mineurs.

Le 2 mars 1781, led. sr Baucher, sous-diacre, âgé de 24 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1781, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, prieurés et abbayes de ces divers diocèses.

Le 26 juin 1782, le sr Baucher, pbre habitué en la parr. St Ouen de Pontaudemer, fait signifier ses noms et grades à Mesre Nicolas Thirel de Boismont, pbre, licencié en théologie de la Maison et Société de Navarre, vicaire général du diocèse d'Amiens, prédicateur ordinaire du roy, l'un des quarante de l'Académie française et abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Grestain. Fait et passé en lad. abbaye, en parlant à Pierre-Michel Desmoulins, feudiste et chargé des affaires dud. seigr abbé, en présence de Me Louis-François Lacatey, vicaire de Fatouville, et autres témoins,

233. — Le 27 févr. 1782, Me Thomas Bruneaux, pbre, curé de St Symphorien du Noyer-Menard, habituellement malade d'un rhumatisme goutteux, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu « à la mode de Bretagne », Me Charles Roussel, pbre, vicaire de lad. parr. Il se réserve toutefois une pension viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a desservi pendant 36 ans, 1° une partie du presbytère et de ses dépendances, la moitié du jardin et la nourriture d'une vache, etc., etc. ; 2° la jouissance du réservoir ou canal, etc... Fait et passé au manoir presbytéral dud. sr résignant.

Le 19 mars 1782, led. sr Roussel obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 1er juillet 1782, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 3 juillet 1782, le sr Roussel (1) prend possession de la cure du Noyer-Menard, en présence de Jacques Froudière, directeur de la poste

(1) M. Roussel, originaire d'Orville, prêta serment en 1791 et resta curé constitutionnel du Noyer-Menard. « C'était un homme bon et simple, nous dit M. Le Gallois. Il se rétracta de bonne heure. Mais après la Révolution, il était infirme et hors de combat. » Il fut quand même laissé dans sa paroisse et y mourut en 1810. (*Archives de l'évêché de Séez.* — *Ordo de Séez.*)

aux lettres, demeurant en lad. parr.; Jean-Nicolas Rioult, garde-chasse de Mademoiselle de Matignon, demeurant à Gacé, et autres témoins.

234. — Le 23 juillet 1781, la nomination à la cure de N.-D. de Touquette appartenant au seigr abbé de St Evroult, le seigr évêque de Lx, en vertu de la procuration à lui donnée par le seigr évêque de Rennes, abbé dud. monastère, nomme aud. bénéfice, vacant par la démission donnée, le 20 de ce mois, par Me Pierre Câtel, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Jacques Câtel, pbre du diocèse de Lx.

Le 3 juillet 1782, led. sr J.-J. Câtel (1) prend possession de la cure de Touquette, en présence de Me Charles Roussel, pbre, curé du Noyer-Menard, y demeurant, et autres témoins.

235. — Le 4 juillet 1782, Me Alexandre Pivalle, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Villers-en Ouche, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **5**, **8**, **45**, **204**, **246**.)

236. — Le 1er mars 1782, Me Philippe Lamidey, pbre, curé des parr. de St Léger-du-Houlley et de Bazoques, donne sa procuration pour résigner lad. cure de St Léger entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Daniel Varin, pbre de ce diocèse, vicaire de St Jacques de Lx. Fait et passé à Lx, parr. St Jacques en la maison de M. Boudard, receveur des décimes du diocèse de Lx, en présence de M. Jean-Baptiste Hémery, Escr, lieutenant de maréchaussée, et du sr Pierre David, receveur de l'abbaye du Plessis-Grimoult, demeurant tous deux en lad. parr. St Jacques. (*V.* **177**, **221**.)

Le 19 mars 1782, led. sr Varin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 17 mai 1782, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 17 juin 1782, le sr Varin (2), prend possession de la cure de St Léger, en présence de plusieurs habitants de la parr.

(1) M. J.-J. Câtel prêta le serment constitutionnel, le 30 janv. 1791, mais avec les réserves les plus expresses « concernant le spirituel et la discipline de l'Eglise. » M. de la Rouvraye, maire de Touquette, voulant éviter à M. Câtel les disgrâces qui pouvaient résulter pour lui de son serment, rédigea un procès-verbal dans lequel il attestait que le curé avait prêté le serment pur et simple. A cette nouvelle, M. Câtel se rendit à la municipalité, le 22 mai, et écrivit de sa main une protestation contre le procès-verbal du maire et voulut que ses restrictions y fûssent portées. Le 29 mai, le courageux pasteur refusa de lire au prône la lettre pastorale de Fessier, évêque constitutionnel de l'Orne. Après ces actes qui le posaient en ennemi de la Constitution, il dut bientôt quitter sa cure. J'ignore où il passa la Révolution ; il était mort à l'époque du Concordat. (*Archives municipales de Touquette.*)

(2) M. Varin prêta serment le 30 janvier 1791, mais avec des restrictions qui ne furent pas admises : il fut destitué. Les habitants firent leur possible pour garder leur curé. Celui-ci touché de leurs démarches et de leurs prières, finit par céder, et, le 10 juillet, il prêta le serment pur et simple. Mais sa conscience bourrelée de remords ne lui laissa pas un instant de repos. Il déplora publiquement sa faiblesse et dès le mois de septembre, il se rétracta

237. — Le 17 juillet 1782, la nomination à la cure de St Etienne du Rouvray, exemption de St Cande, appartenant au seigr du lieu, Mesre Abdon-Victor Hély-Doisnel, chevr, conser du roy en ses Conseils, président en la cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie et conseiller honoraire au parlement de Rouen, seigr châtelain, patron honoraire de St Saëns, seigr et patron d'Oissel, St Etienne du Rouvray et autres lieux, demeurant à Rouen, rue Beauvoisine, parr. St Laurent, nomme à lad. cure de St Etienne-du-Rouvray, vacante par la mort de Me Jean Louvet, dernier titulaire, la personne de Jean-Baptiste-Pierre-Philippe Collos (1), pbre du diocèse de Rouen, habitué en la parr. de Sassetot-le-Mauconduit-en-Caux, doyenné de Valmont. Fait et passé à Rouen.

Le 25 juillet 1782, le seigr évêque donne aud. sr Collos la collation dud. bénéfice.

238. — Le 5 juillet 1782, la nomination à la cure de St Germain-d'Aulnay appartenant au seigr du lieu, Mesre Antoine de Malvoue, chevr, seigr et patron de St Germain-d'Aulnay, y demeurant, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M. Jean-Baptiste Aubert, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume-Louis Doisnard, pbre, originaire de Capelles-les-Grands, vicaire de la Vespière. Donné en la demeure dud. seigr.

Le 8 juillet 1782, le seigr évêque donne aud. sr Doisnard la collation dud. bénéfice.

Le 18 juillet 1782, le sr Doisnard (2) prend possession de la cure de St Germain-d'Aulnay, en présence de Mesre René-Claude Le Roy, sr du Bourg, demeurant au Sap ; Mesre Robert-Charles de Mannoury de la Brunetière, demeurant à St Germain-d'Aulnay, et autres témoins.

239. — Le 17 juillet 1782, la nomination à la cure de N.-D.-de-Livet appartenant au seigr du lieu, Marie-Thérèse de Bocquencey, épouse, séparée de corps et de biens, de Mesre Jean-Charles de Belleau, et son fils, Mesre Charles-Guillaume-Claude-Gabriel-Marie de Belleau, Escrs, seigrs et patrons de St Paul-de-Courtonne, N.-D. de Livet, Le

avec la plus profonde humilité. Il partit en exil l'année suivante et se retira en Angleterre à Gosport, chez Harring, King Street. Revint-il jamais en France ? Nous ne saurions l'affirmer. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux.)*

(1) M. Collos refusa le serment constitutionnel en 1791 et fut remplacé par Pierre Le Sieur, son vicaire, qui avait prêté serment. En 1792, M. Collos partit pour l'exil : il se retira en Angleterre, à Gosport, chez Libbess, perruquier, rue du Nord. (Duchemin. *Histoire de Saint-Etienne-du-Rouvray. — Mss de Reux.*)

(2) M. Doisnard refusa de prêter le serment schismatique et fut destitué. On élut à sa place Germ.-Jq-Eust. Desplanches, prêtre assermenté, originaire du Sap. (*Archives de l'Orne.)*

Bouillonney, Le Petit-Courtonne, Thenney, le Bocquencey, le Bosc, la Vermondière et autres lieux, nomment à lad. cure de Livet, vacante par la mort de Me Pierre Martin, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-Pierre Le Bertre, pbrē, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay. Donné au manoir seigneurial de St Paul-de-Courtonne. Signé : de Bocquencé-Belleau ; Belleau de Courtonne. (*V.* **48**, **192**.)

Le 30 juillet 1782, le seigr évêque donne aud. sr Le Bertre la collation dud. bénéfice.

Le 1er août 1782, le sr Le Bertre prend possession de la cure de N.-D.-de-Livet, en présence de plusieurs habitants de la parr̄.

240. — Le 23 sept. 1781, Me Jacques-Michel-Antoine Gervais, diacre de la parr̄. de Guibray, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Lx.

241. — Le 21 févr. 1782, la nomination à la cure de St Aubin de Canapville appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me François Salerne, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Vattier, pbrē, curé du Mesnil-Hubert.

Le 12 juillet 1782, led. sr Vattier résigne purement et simplement lad. cure entre les mains dud. seigr évêque qui, trois jours après, le 15 juillet, y nomme Me Nicolas Lefebvre, pbrē de ce diocèse, (originaire de St Germain de Lx et vicaire de cette même paroisse.)

Le 7 août 1782, led. sr Lefebvre prend possession de la cure de Canapville, en présence de Me Jean Montour, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

242. — Le 2 août 1782, Me François Rombault, pbrē, curé des parr̄. de Ternant et de la Halboudière, résigne purement et simplement lad. cure de Ternant entre les mains du seigr évêque de Lx à qui appartient le droit de nomination. Fait et passé à Lx.

Le 5 août 1782, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice la personne de Me Pierre-Alexandre Le Mercier, pbrē de ce diocèse, vicaire de Ste Croix de Bernay.

Le 7 août 1782, led. sr Le Mercier prend possession de la cure de N.-D. de Ternant, en présence de plusieurs habitants du lieu.

243. — Le 16 août 1782, Me Thomas Lindet, curé-vicaire perpétuel de Ste Croix de Bernay, fait déclarer, par le ministère de Louis-Barthélemy Lefebvre, huissier à Bernay, demeurant parr̄. Ste Croix, à Mesre Jean-Léonor de Poudenx, abbé commendataire de l'abbaye de Bernay et, en cette qualité, curé primitif de lad. parr̄. Ste Croix, et aux religieux de lad. abbaye, sise en la même parr̄., que, d'après le résultat de conférences tenues entre M. de Poudenx et led. sr curé, il a été reconnu que les revenus certains de lad. cure ne consistent qu'en quelques droits de dimes, affermés 330 livres, « sans pot-de-vin ny

contre-lettre » ; que le s[r] curé « ne jouit d'aucuns autres biens et revenus fixes pour le payement des deux vicaires que les curés de S[te] Croix ont toujours été dans l'usage indispensable d'avoir ; que les revenus dudit bénéfice-cure, en fixe et en casuel, sont insignifiants pour en remplir les charges qui ont été supportées en partie jusqu'à ce jour par de zélés ecclésiastiques qui se sont contentés des plus modiques rétributions et quelquefois n'en ont point eu du tout. » C'est pourquoi led. s[r] curé, tant pour lui que pour ses vicaires est dans l'intention d'abandonner les grosses et menues dîmes de la parr̄. et de s'en tenir pour lui à la portion congrue de 500 livres et de 250 livres pour un vicaire, sous réserve de demander la portion congrue pour le second vicaire, à moins toutefois que led. seig[r] abbé ne préfère abandonner son titre de curé primitif avec tous les droits adhérents, ainsi que tous les biens et revenus qui ont été de l'ancien patrimoine de lad. cure.

244. — Le 14 juin 1782, Mes[re] Pierre Bauquet de Monville, pbr̄e, curé de la 1[re] portion de S[t] Ouen de Courtonne-la-Meurdrac, nouvellement pourvu de la cure de Malloué, diocèse de Bayeux, demeurant encore à Courtonne, remet purement et simplement lad. cure de Courtonne entre les mains du seig[r] évêque, pour qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx.

Le 29 juillet 1782, Mes[re] Nicolas-Adrien du Houlley, chev[r], seig[r] de Gouvis et de la Roque, seig[r] et patron de Courtonne-la-Meurdrac, 1[re] portion, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, demeurant à Courtonne, nomme à lad. parr̄., ainsi vacante, la personne de M. Jean-Pierre-Louis Moulin, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de Tordouet. Donné au château de Gouvis.

Le 5 août 1782, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Moulin la collation dud. bénéfice.

Le 9 août 1782, le s[r] Moulin prend possession de la cure de Courtonne, 1[re] portion, en présence de M. Thomas Bénardel, curé de Tordouet, et autres témoins.

245. — Le 17 juillet 1782, la nomination à la cure de S[t] Pierre de Prêtreville appartenant au seig[r] du lieu, haut et puissant seig[r] Guy-André-Pierre, duc de Laval, chef des nom et armes de sa Maison, lieutenant-général des armées du roy, gouverneur pour Sa Majesté du pays d'Aunis, principauté de Sédan et Carignan, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, commandeur de celui de S[t] Lazare, seig[r] du duché de Laval, du marquisat de Fervaques, de Prêtreville et autres lieux, résidant ordinairement à Paris, en son hôtel, rue Neuve-N.-D. des Champs, parr̄. S[t] Sulpice, et étant à présent chez son frère, Son Excellence Mg[r] l'évêque de Metz, en son château de Frascati, nomme à lad. cure de Prêtreville, vacante par la mort de Mes[re] Antoine-François

de Matharel de Chéry, pbr̄e, dernier titulaire dud. bénéfice et abbé commendataire de Chambon, décédé le 16 juin dernier, la personne de Me Guillaume Delaunay, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄. Fait et passé à Metz.

Le 26 juillet 1782, le seigr évêque donne aud. sr Delaunay la collation dud. bénéfice.

Le 7 août 1782, le sr Delaunay (1) prend possession de la cure de Prêtreville, en présence de Me Jean Le Roy, curé d'Auquainville, et autres témoins.

246. — Le 16 août 1782, Me Alexandre Pivalle, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Villers-en-Ouche, représenté par Mesre Charles-François-Armand de Bernière, ancien gendarme, demeurant à St Pierre-de-Cormeilles, fait signifier ses noms et grades au seigr abbé de N.-D. de Cormeilles, en parlant à Michel Daufresne, son fermier et son concierge, demeurant en lad. parr̄. de St Pierre et trouvé dans l'intérieur de l'abbaye. Fait et passé en icelle abbaye, en présence de Me Noel Bouchard, clerc tonsuré, demeurant en la parr̄. de St Pierre, et autres témoins. (*V*. **204**, **235**).

247. — Le 1er avril 1775, François Marais, fils d'Antoine et d'Elisabeth Le Roy, de la parr̄. de Beuzeville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

248. — Le 27 août 1782, dispense de bans pour le mariage entre M. Pierre Goubard, capitaine de navire, fils de Jacques-Jean-Guillaume Goubard, négociant, et de Marie-Catherine Brière, originaire de la parr̄. de Ste Catherine d'Honfleur et demeurant en celle de N.-D. du Havre, d'une part, et demlle Flore Beauvais, fille d'André-Joseph-Gabriel-François Beauvais, ancien capitaine de navire et lieutenant de frégate de Sa Majesté, et de demlle Marie-Magdeleine-Thérèse Boulard, de lad. parr̄. de N.-D. du Havre.

249. — Le 23 avril 1782, M. Gilles Bazin, pbr̄e, curé de St Martin de Trousseauville, diocèse de Lx, demeurant en la parr̄. de Carpi-

(1) Mr G. Delaunay, originaire de Morainville, prêta le serment schismatique le 6 févr. 1791 et resta curé constitutionnel de Prêtreville. Il avait alors 45 ans. En l'an II, après avoir renoncé à l'état ecclésiastique et remis ses lettres de prêtrise, il se retira dans une petite maison qu'il avait achetée dans la paroisse. C'est là que la grâce de Dieu l'attendait. Livré à ses propres réflexions, il vit à quel degré d'abaissement il était descendu, lui le prêtre de J.-C. Il résolut de se relever avec courage et, le 6 prairial de la même année (25 mai 1794), malgré la violence de la persécution, il rétracta son serment et resta caché dans le pays. L'année suivante, la législation étant devenue moins sévère contre le clergé, Mr Delaunay se présenta à la municipalité et déclara son intention d'exercer le culte catholique en se soumettant aux lois de la République. Il put ainsi jouir d'une liberté relative et parvenir à la fin de la Révolution. En 1802, sa cure de Prêtreville lui fut rendue et il y mourut le 16 nov. 1815, à l'âge de 69 ans. *(Archives du Calvados. — Notes de M. Haudard, instituteur à Prêtreville.)*

quet, diocèse de Bayeux, donne sa procuration pour résigner sa cure en faveur de Me Jean-Charles Bellenger, pbr̄e dud. diocèse de Bayeux, vicaire de N.-D. de Caen. Il se réserve toutefois une pension viagère de 400 livres sur les revenus de ce bénéfice. Fait et passé à Caen, du consentement de Mesre Paul Le Petit de Montfleury, seigr et patron de Trousseauville, demeurant en son hôtel, en lad. ville de Caen, parr̄. N.-D.

Le 21 mai 1782, led. sr Bellenger obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 21 août 1782, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Bellenger (1) prend possession de la cure de Trousseauville, en présence de Me Charles Bazin, curé de Carpiquet, près Caen; Mr Jacques Binet, curé de Brucourt; Mr Thomas Perrin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, demeurant à Caen, parr̄. St Pierre, et autres témoins.

250. — Le 30 avril 1782, M. Guillaume-Joachim Bertrand, pbr̄e, curé de St Martin de Gonneville-sur-Honfleur, gisant au lit, malade d'une attaque de paralysie, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M. Charles Pellecat, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. depuis neuf ans. Il se réserve toutefois 1° une pension viagère de 2000 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a desservi pendant trente ans environ ; 2° la jouissance d'une partie du presbytère et de ces dépendances, ainsi que plusieurs droits et servitudes. Fait et passé dans la salle du manoir presbytéral de Gonneville, ayant vue, au midi, sur le jardin, et au nord, sur la basse-cour, en présence de Me Jean-Baptiste-Louis Hérault, pbr̄e, pourvu de la cure de St Pierre de Touques et demeurant à Barneville-la-Bertrand ; Jacques Beaudequin, lieutenant de Mr le premier chirurgien du roy à Honfleur, y demeurant, parr̄. Ste Catherine, et autres témoins. — Led. sr résignant, s'étant mis en devoir de signer, n'a pu le faire que d'une mauvaise écriture, déclarant ne pouvoir autrement signer à cause de sa paralysie.

Le 21 mai 1782, led. sr Pellecat obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 23 août 1782, le seigr évêque donne aud. sr Pellecat la collation dud. bénéfice.

(1) Mr Bellenger refusa le serment constitutionnel et fut destitué. En 1792, il partit pour l'exil. L'auteur du Mss de Reux le croyait « probablement à Jersey. » Après la Révolution il revint à Caen et reprit ses fonctions de vicaire dans la nouvelle paroisse de N.-D. de Caen. Il y mourut en 1815. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.— Nécrologe de l'abbé Barette.*)

Le 28 août 1782, le s^{r} Pellecat (1) prend possession de la cure de Gonneville, en présence de Mes^{re} Alexandre de Courseulles, chev^{r}, seig^{r} et patron honoraire de lad. parr̄., seig^{r} des fiefs et terres de St Evroult, Quetteville, la Haye-Bertran, Moulineaux, Lespiney et autres lieux; Mes^{re} Léon-Jean-Baptiste de Brèvedent, chev^{r} de Lespiney, ancien officier de cavalerie ; Mes^{re} Raymond-Joseph de Varin, seig^{r} de Prêtreville et autres lieux ; Mes^{re} Guillaume-Jean-Charles Cécire de Honnaville ; Louis Duval, maitre d'école, demeurant tous en la parr̄. de Gonneville ; Me Richard-Robert Delafosse, pbr̄e, titulaire de la chapelle de St Sauveur-des-Vases, près Honfleur, demeurant en lad. ville, rue et parr̄. St Léonard.

Le 1^{r} nov. 1765, Charles Pellecat, fils de Pierre et de Magdeleine Desjardins, de la parr̄. de Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

251. — Le 3 sept. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste-Daniel Poret du Longval, fils de feu Guillaume et de feue Françoise Lefort, d'une part, et Louise-Adélaïde Thorel de la Troupliniière, fille de feu David et de feue Marie-Françoise Le Rat, tous deux de la parr̄. St Jacques de Lx.

252. — Le 3 sept. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Nicolas-Gabriel Hue de Prébois, Esc^{r}, s^{r} du Mesnil, fils de feu Mes^{re} Jacques Hue, Esc^{r}, cons^{er} du roy au bailliage et siège présidial de Caen, et de feue noble dame Catherine Le Bret de la Houssaye, de la parr̄. de Ste Trinité de Falaise, diocèse de Séez, d'une part, et noble dem^{lle} Candide-Douce de Pecqueult de la Varende, fille de feu Mes^{re} Gilles de Pecqueult et de noble dame Marie-Catherine-Louise de Larcher, de la parr̄. de Morainville.

253. — Le 13 août 1782, la nomination à la chapelle simple de Ste Croix du Marché-Neuf, en la parr̄. de Plasnes, et à la chapelle de St Nicolas et St Thomas de Lespiney, en la parr̄. de St Georges-du-Vièvre, appartenant au seig^{r} évêque de Lx, Sa Grandeur nomme auxd. chapelles, vacantes par la mort de Me Charles-Louis de Hally, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Mre Philippe-François de Sausin, pbr̄e, chanoine de le Cathédrale.

Le 2 sept. 1782, led. s^{r} de Sausin prend possession d'abord de la

(1) Mr Pellecat refusa en 1791 de prêter le serment constitutionnel et fut remplacé par l'abbé Delarue, le seul prêtre jureur de Honfleur. Le curé de Gonneville passa en Angleterre au mois de septembre 1792 et se réfugia à Gosport chez Creet qui demeurait rue du Nord, puis il séjourna à Farnham. En 1802, Mgr Brault rendit sa cure à M. Pellecat qui mourut à Gonneville en 1824, à l'âge de 79 ans. Mais affaibli par l'âge et les infirmités, il avait été obligé quelque temps avant sa mort (10 août 1822), de renoncer au ministère pastoral. Il était chanoine honoraire de Bayeux. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

chapelle du Marché-Neuf avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Mes[re] Ollivier de Varin de Beauchamp, pbr̄e, curé de Berthouville, et autres témoins.

Ensuite, dans l'après-midi du même jour, il prend possession de lad. chapelle de Lespiney avec les mêmes cérémonies, en présence de plusieurs habitants de S[t] Georges-du-Vièvre.

254. — Le 23 août 1782, la nomination à la 1[re] portion de la cure de N.-D. de Monnay appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, M[re] Jean-Baptiste Monpellier, pbr̄e, chanoine prébendé de Courtonnelle, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Robert Fouques, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre-Eutrope Gravey, pbr̄e de ce diocèse, précédemment vicaire de S[te] Marguerite-des-Loges.

Le 29 août 1782, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Gravey, la collation dud. bénéfice.

Le 5 sept. 1782, le s[r] Gravey (1) prend possession de la cure de Monnay, 1[re] portion, en présence de M[e] Ursin-Nicolas Desperiers, curé de la 2[e] portion ; Jean Paimbert, entrepreneur des Ponts-et-Chaussées, demeurant à Monnay ; M[e] Pierre-Robert Bonté, pbr̄e, curé de S[te] Marguerite-des-Loges ; M. Louis Mésange, pbr̄e, curé de S[t] Denis-d'Augerons ; M. François-Grégoire Urset, pbr̄e, vicaire de la 2[e] portion de Monnay, et autres témoins.

255. — Le 10 sept. 1782, la nomination à la chapelle de N.-D. ou S[t] Antoine du Vallet, en la par̄r. de Monnay, appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Alexandre-Anne-Augustin-Gabriel de Cairon, marquis de Malleville, baron des baronnies de Fréville et de Carville, seig[r] et patron de Rabut, Tolleville, Cailletot, La Rivière et autres lieux, seig[r] et patron honoraire de Ternant, Monnay, Le Plessis-Chastillon, Les Roches, seig[r] et patron présentateur de la chapelle du Vallet, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de M[e] Robert Fouques, dernier titulaire, la personne de M[e] Charles Hue, pbr̄e, desservant la 1[re] portion de Monnay. Donné au château de Vaux-la-Campagne.

Le 12 sept. 1782, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Hue la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Hue prend possession de la chapelle du Vallet avec toutes les cérémonies ordinaires en présence de M[e] Jean-Baptiste

(1) M. Gravey refusa le serment à la Constitution civile du clergé et partit pour l'exil ; mais je n'ai pu trouver où il s'était réfugié. On le trouve à Tonnencourt vers la fin de la Révolution. Quoi qu'il en soit, l'évêque de Séez le nomma curé de Monnay en 1803 et il administra cette paroisse jusqu'à sa mort arrivée en 1820. Il avait alors 71 ans. M. Le Gallois nous dit qu' « il était d'un caractère peu conciliant, ce qui lui fit perdre l'estime publique. Il ne prêchait pas. ». (*Archives de l'Orne*. — Ordo *de Séez*. — *Notes de M. Le Gallois.*)

Fouques, diacre, demeurant à Lx, parr. St Jacques, et autres témoins.

256. — Le 21 nov. 1780, Robert Bertre, marchand, demeurant à la Chapelle-Hareng, au nom et comme procureur de Me Joseph Grieu, curé de Bellou, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Bertre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à la Chapelle-Hareng, par le ministère de Me Desgenetez de Bellecour, notaire à l'Hôtellerie, en présence de Me Jacques Peulvey, pbre, desservant lad. parr. de la Chapelle-Hareng, et autres témoins.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par son frère, François Bertre, marchand, demeurant en la même parr.

257. — Le 19 sept 1782, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Charles Azire de Beaumont, fils mineur et légitime de Me Jacques-Pierre-Léon Azire, sr de Beaumont, pbre, et de feue dame Madeleine Landier des Dezerts, de la parr. de St Pierre d'Alençon, diocèse du Mans, d'une part, et demlle Marie-Marguerite-Victoire Maignet des Préhis, fille mineure de Me Jean-Baptiste Maignet, sr des Préhis, avocat en parlement et lieutenant en la haute-justice de Gacé, et de feue dame Marguerite Doucet, de la parr. de Gacé.

258. — Le 11 juillet 1782, Charles Jamot, marchand, demeurant à St Germain-d'Aulnay, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Augustin-Charles-Jean Jamot (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en la maison dud. sr Jamot, par le ministère du notaire de Montreuil, et en présence de Me Thomas-Gabriel Pigis, pbre, vicaire de St Germain-d'Aulnay, et autres témoins.

Led. sr acolyte était né à Meulles.

259. — Le 8 mars 1782, Jean-Baptiste Floquet, marchand, demeurant à la Chapelle-Bayvel, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Charles-Jean Lefort (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean-Pierre Marmion, avocat au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, parr. St Ouen. Fait

(1) Mr Jamot, né à Meulles en 1758, était vicaire de Croisilles en 1791. Il y prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de la Goulafrière où il prêta encore le serment de Liberté et Egalité. En l'an II, après avoir remis ses lettres de prêtrise, il se retira à St Germain-d'Aulnay. En l'an V, il prêta le serment de haine à la royauté. Enfin il finit par se marier. *(Archives de l'Orne.)*

(2) Mr Lefort, originaire de St Germain de Pont-Audemer, était vicaire de Quetteville en 1791. A l'exemple de son curé, il prêta le serment constitutionnel ; mais il ne tarda pas à se rétracter, car nous le voyons s'exiler en Angleterre le 10 sept. 1792. Il se réfugia à Common et logea chez M. Thompson, Queen Street, 68. Après la Révolution il revint en France et fut aussitôt nommé curé de Manneville-la-Raoult. Il dirigea longtemps cette paroisse ; mais sur la fin de sa vie, l'âge et les infirmités le forcèrent à résigner ses fonctions. Il mourut le 21 avril 1836, à l'âge de 78 ans. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Ordo d'Evreux.)*

et passé à Pontaudemer, en l'étude de Me Jean-François Le Normand, notaire du roy.

Led. sr acolyte, originaire de la parr. de St Germain de Pontaudemer et demeurant présentement en celle de N.-D. du Pré, était fils de Jean-Baptiste Lefort et de dame Marie-Anne Barette. Il fut représenté dans cet acte par son frère, Me Jean-Pierre Lefort, pbre, demeurant en lad. ville, rue du Sépulcre, parr. de N.-D. du Pré.

260. — Le 26 juin 1782, Jean Oursel, laboureur, demeurant à St Victor-de-Chrétienville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Alexis Oursel (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Jean-François Gueslin.

261. — Le 18 juillet 1782, Antoine Besnouin, marchand, de la parr. de St Germain-d'Aulnay, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Théodose-Etienne-Henry Lesieur, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Montreuil-l'Argillé.

Led. sr acolyte, né à la Goulafrière et demeurant à Verneusses, fut réprésenté dans cet acte par son frère, Jean Lesieur, laboureur, demeurant aussi à Verneusses.

262. — Le 17 juillet 1782, Pierre Masse, marchand, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Masse (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison à usage de boutique, située parr. Ste Croix, rue des Ruisseaux, près d'une allée commune.

263. — Le 30 sept. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Messre Louis Diel de Graville, Escr, seigr des Hameaux et autres lieux, fils de Messre Jean-Paul-Laurent Diel de Graville, Escr, seigr du Val-Druet, et de feue noble dame Félicité-Perpétue de Gouel, de la parr. de St Remy de Dieppe, diocèse de Rouen, d'une part, et noble demlle Julie-Marie Lepainteur, fille de feu Messre Claude Lepainteur, Escr, sr

(1) En 1791, Mr A. Oursel était vicaire d'Etrépagny. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Landepéreuse, diocèse d'Evreux. En l'an II. après avoir remis ses lettres de prêtrise, il resta dans cette paroisse et y toucha la pension que l'Etat faisait aux prêtres assermentés. A la réouverture des églises, il se rétracta et fut nommé curé de Berthouville. Après avoir administré cette paroisse pendant de longues années, son grand âge l'obligea à remettre sa cure. Il mourut le 26 mars 1846, à l'âge de 85 ans. (*Archives de l'Eure. — Archives de la mairie d'Etrépagny.* — Ordo *d'Evreux.*)

(2) En 1791 M. Masse était curé de St Pierre de Cernière, diocèse d'Evreux. Il y prêta le serment schismatique et resta en qualité de curé constitutionnel. Il avait alors 33 ans. Le 28 ventose an II (18 mars 1794), il renonça à l'état écclésiastique et remit ses lettres de prêtrise. (*Archives de l'Eure.*)

du Bus de Marchère, et de noble dame Marguerite-Madeleine Lochard, de la parr. du Favril.

264. — Le 1[er] oct. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis-Jacques Le Prevost de Corbon, chevau-léger de la garde ordinaire du roy, fils de feu Bernard-Alexis Le Prevost de la Fardouillère, Esc[r], et de noble dame Marie-Catherine Dossin, de la parr. de Piencourt, d'une part, et noble dem[lle] Anne-Julie-Aimée Dornay, fille mineure de Jean-François-Gabriel Dornay, Esc[r], cons[er] du roy et son procureur au bureau des finances de Rouen, et de dame Marie-Madeleine de la Duerrière, de la parr. de S[t] Patrice de Rouen.

265. — Le 1[er] oct. 1782 dispense de bans pour le mariage entre M[e] Charles-Thomas-Léonard Soulier, avocat, fils de Charles-Thomas, de la parr. de S[t] Léonard de Honfleur, d'une part, et Anne-Charlotte-Elisabeth Advisse, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Marais, de la parr. S[te] Catherine. (*V.* **67**, **206**.)

266. — Le 31 juillet 1782, Nicolas Thonnel et Pierre Ollivier, laboureurs, demeurant au Pin, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Pierre Thonnel, acolyte, fils dud. Nicolas, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Blangy, en l'étude de M[e] Jean Fresnel, notaire, et en présence de M[e] François-Robert Oriot, curé du Breuil, et de M[e] Victor-Jacques-Louis Bouteiller, vicaire de la même parr.

267. — Le 28 juillet 1782, Jean-Pierre Pitraye, marchand, demeurant au Breuil, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Pierre Pitraye (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée le Perré, située en la parr. du Breuil et bornée, d'un côté, par le chemin du Torquesne à Pont-l'Evêque et, d'un bout, le chemin du Breuil à S[t] Hymer. Fait et passé au Breuil.

268. — Le 29 juillet 1782, François Levavasseur, laboureur, demeurant à Vannecrocq, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Pierre-Philippe Levavasseur, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Louis Bérenger, curé de Triqueville ; par M[e] Pierre Campion, curé de Vannecrocq ; M[e] Jean-François-Augustin Le Chevallier, avocat en parlement, demeurant à Pontaudemer, Grande Rue, parr. S[t] Ouen, et autres cautions. Fait et passé à Pontaudemer, en l'étude de M[e] Lenormand.

(1) M. Pitraye était vicaire de Carsix en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et partit pour l'Angleterre le 10 sept. de l'année suivante. Il se réfugia à Winchester où il passa le temps de la Révolution. Après son retour en France, il fut nommé curé de Reux et y mourut en 1823, à l'âge de 63 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. —* Ordo *de Bx.*)

Led. s^r acolyte était fils dud. s^r François et de Marguerite-Sainte Caplain.

269. — Le 1er oct. 1782, M. Pierre-Firmin Beauvais, pbr̄e du diocèse d'Aire, ancien curé de St Mards-de-Fresne, diocèse de Lx, titulaire de la chapelle de Peybeylat, fondée en l'église de N.-D. de la Place, petite place et parr̄. St André de Bordeaux, demeurant au manoir presbytéral de St Mards, et étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, M. Pierre Beauvais, clerc tonsuré dud. diocèse d'Aire, étudiant en théologie à Bordeaux et y demeurant. Fait et passé à St Mards-de-Fresne. (*V.* **72**.)

270. — Le 27 sept. 1782, la nomination à la cure de St Martin des Astelles appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Eustache-Louis-Antoine Bernart, chev^r, seig^r et patron de Courmesnil, St Arnoult, les Astelles, Corbuisson, la Bellière, le Plessis, le Noyer-de-Montfort et le Val-Ardois, demeurant en son château de Courmesnil, nomme à lad. cure des Astelles, vacante par la mort de Me Jacques Boscher, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-Augustin Noyer, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de Gacé. Fait et passé à Séez.

Le 29 sept. 1782, le seig^r évêque de Lx donne auxd. s^r Noyer la collation dud. bénéfice.

Le 1er oct. 1782, le s^r Noyer prend possession de la cure des Astelles, en présence de M. Jean-Eustache De Laville, pbr̄e, curé de Courmesnil, diocèse de Séez, et autres témoins.

271. — Le 9 août 1782, Marie-Catherine Fillolet, Vve de Louis Delarue, bourgeoise de Honfleur, y demeurant, parr̄. St Léonard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s^r Léonard-Joseph Delarue (1), acolyte afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Honfleur.

Led. s^r acolyte fut représenté dans cet acte par son frère, Louis-Isaac Delarue, bourgeois de lad. ville, y demeurant aussi parr̄. St Léonard.

272. — Le 23 sept. 1782, la nomination à la cure de Bonneville-sur-Touques appartenant au chapitre de Cléry, les s^rs chanoines nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-François Gardin, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Plaine, pbr̄e du diocèse de

(1) M. L.-J^h Delarue était vicaire de Boulleville en 1791. Il refusa le serment schismatique et partit pour l'exil l'année suivante. Il se refugia à Londres où il passa le temps de la Révolution. Après le Concordat, il fut nommé curé de St Pierre de Cormeilles et y mourut le 25 févr. 1834, à l'âge de 75 ans. (*Archives de l'Eure.* — *Mss de Reux.* — *Ordo d'Evreux.*)

Coutances, titulaire de la chapelle St Sauveur en lad. collégiale et habitué de la même église.

Le 30 sept. 1782, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Plaine la collation dud. bénéfice.

Le 6 oct. 1782, le s[r] Plaine (1) prend possession de la cure de St Germain de Bonneville-sur-Touques, en présence de M[e] Jacques-Guillaume Sebin, pbre, desservant lad. parr. ; Mes[re] Jean-Alexandre de Costard, chev[r], seig[r] et marquis de St Léger, seig[r] des nobles fiefs du Plein-Chesne, de la Ransonnière, d'Ivrande et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, gouverneur des ville et château de Touques, chef et commandant de la division des canonniers gardes-côtes de Touques, conservateur de chasses de S. A. S. Mg[r] le duc d'Orléans en sa vicomté d'Auge, demeurant en son château du Plein-Chesne, parr. St Gatien-des-Bois ; Mes[re] Jacques-Louis-Joseph Le Court de Boslecourt, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Pont-l'Evêque ; Mes[re] Jean-Baptiste-Guillaume de Mire, capitaine d'infanterie, demeurant en la parr. de St Sulpice de Canapville, et autres témoins.

273. — Le 13 sept. 1782, la nomination à la cure de St Martin de Vauville appartenant au chapitre de N.-D. de Cléry, les s[rs] chanoines nomment à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Jean Herrier, dernier titulaire, la personne de M[e] Gabriel Mallière, pbre du diocèse de Lx, l'un des habitués de lad. collégiale et titulaire de la chapelle fondée en icelle et appelée le grand vicariat.

Le 30 sept. 1782, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Mallière la collation dud. bénéfice.

Le 6 oct. 1782, le s[r] Mallière (2) prend possession de la cure de Vauville, en présence de M. Joseph-Philippe Le Monnier de la Haitrée, pbre, desservant lad. parr. ; Philippe Le Monnier, marchand et syndic ; Pierre Levigneur, huissier en l'amirauté de Touques ; Jean-Baptiste Pouyer, marchand, trésorier en exercice, demeurant tous à Vauville.

(1) M[r] Plaine refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et quitta sa paroisse le 30 juin 1791. Il émigra d'abord à Jersey et se réfugia ensuite à Winchester ; plus tard il passa en Allemagne. Il se trouvait à Brunswick en 1799, quand Mg[r] de la Ferronnays mourut à Munich. Il écrivit à ce sujet une lettre remplie des éloges du prélat et des regrets que chacun éprouvait, Il rentra en France en 1802 : l'évêque de Bayeux eut la pensée de le nommer curé de Touques ; mais, lui, préféra revenir parmi les habitants de Bonneville. Il reprit donc cette paroisse et y mourut le 2 nov. 1829, à l'âge de 77 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Notice sur Mgr de la Ferronnays*, Caen 1829,) — *Archives de l'évêché de Bx.*)

(2) M. Mallière prêta le serment constitutionnel en 1791 et mourut la même année. (*Archives du Calvados.*)

274. — Le 14 oct. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Edme-Valentin de Thiéry, capitaine au régiment de Picardie, fils de M. Gabriel-Auguste et de dame Barbe de Bouilleret des Bois, originaire de la parr. de Vougrey, diocèse de Troyes, et demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine, d'une part et dem^lle Julie-Flore Le Monnier, fille mineure de M. Benoit-Philippe-Louis Le Monnier et de feue dame Victoire-Geneviève-Charlotte Asire, de lad. parr. Ste Catherine.

275. — Le 1er août 1782, Toussaint Gosset, marchand, demeurant à Coquainvilliers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Jacques Gosset (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jacques Gosset, curé de la parr. du Chesne, et autres cautions. Fait et passé à Lx.

276. — Le 18 oct. 1782, Mes^re Charles-François de la Rochefoucault du Breuil, vicaire général du diocèse d'Aix, ayant été nommé par Sa Majesté à l'abbaye de St Martin de Mondaye, vacante par la mort de M. l'abbé Raffin, dernier titulaire, et ayant obtenu en cour de Rome les bulles nécessaires, en forme gracieuse, led. seig^r, représenté par M. Vitrouil, chanoine théologal de la cathédrale de Lx, prête entre les mains de M. Despaux, official de Lx et commissaire de Sa Sainteté, le serment exigé par lesd. bulles.

277. — Le 19 août 1782, Mes^re Gilles-Ange Subtil, Esc^r, s^r de St Louet, demeurant à Bayeux, parr. St Sauveur, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste-Jérosme-Barthélemy Champeaux, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage, nommé l'herbage du Rozey, sis à Vaucelles, près Bayeux, jouxtant, au levant, le chemin de Bayeux au Pont de Barbeville ; au couchant, la rivière de Drome. Fait et passé à Bayeux.

278. — Le 10 avril 1782, Me Jean de Maugré, pbre, curé de Gentilly, diocèse de Paris et chapelain de la chapelle fondée en l'église dud.

(1) M. J.-J. Gosset était vicaire de Pennedepie en 1791. A l'exemple de son curé, il prêta le serment schismatique et fut élu constitutionnel de Lessard et du Chesne réunis. Un détail odieux dans cette nomination : l'intrus prenait la place de son oncle, le vénérable M. Gosset, curé du Chesne, que l'on avait chassé de sa paroisse. Le nouveau curé cessa ses fonctions, en l'an II, pour faire place au culte de la Raison ; mais il les reprit bientôt, et ses registres de baptêmes attestent qu'il exerça le culte à Lessard jusqu'au mois d'octobre 1801. A cette époque, M. Mariolle, le curé légitime de Lessard, revint : ils vécurent tous deux pendant quelque temps sur le pied de l'égalité. Mais l'évêque de Bayeux ayant rendu sa cure à M. Mariolle, l'abbé Gosset resta à Lessard en qualité de prêtre habitué ; puis, en 1813, en qualité de vicaire, quand M. Mariolle, ne put plus remplir son ministère. Celui-ci étant venu à mourir cette même année ; M. Gosset fut désigné pour lui succéder. Il y passa le reste de ses jours à la tête de cette paroisse et y mourut en 1826, à l'âge de 70 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'église de Lessard. —* Ordo *de Bx.)*

lieu, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle S[t] Laurent des Planches, en la parr̄. de S[t] André-d'Echauffou, que M[re] Louis-Joseph de Santouillet, pbrē, dernier titulaire, lui a cédée pour cause de permutation.

Le 20 juin 1782, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 24 juin 1782, led s[r] de Maugré prend possession de la chapelle de S[t] Laurent des Planches, en présence de Guillaume-Jacques Coupey de Valpré, aubergiste ; Jacques Coupey, marchand ; Pierre Simon, chirurgien, et autres témoins, demeurant tous à Echauffour et qui ont refusé de signer et de dire leur nom ; et aussi en présence de plusieurs témoins de la parr̄. de N.-D. des Planches, diocèse de Séez, qui ont signé à la minute.

Le 1[er] juillet 1782, led. s[r] de Maugré donne sa procuration pour rétrocéder entre les mains de N.-S.-P. le pape lad. chapelle de S[t] Laurent des Planches en faveur dud. s[r] de Santouillet, pbrē de Paris, pourvu de la cure de Gentilly et de la chapelle N.-D., desquelles celui-ci n'a encore pris que la possession civile.

Le 15 juillet 1782, le s[r] de Santouillet obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 15 oct. 1782, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 19 oct 1782, le s[r] de Santouillet, accompagné du notaire apostolique, se rend à la chapelle S[t] Laurent pour en prendre de nouveau possession ; mais ils trouvent les portes fermées. M. Maugon, curé de S[te] Gauburge, diocèse de Séez, qui détient les clefs en sa qualité d'ancien chapelain, refuse de les donner. Vu l'impossibilité d'entrer, le s[r] de Santouillet prend possession dud. bénéfice par la prière à Dieu faite devant la porte fermée, le toucher d'icelle et des murs qui forment l'enceinte. Fait et passé en présence de M[e] Nicolas Perard, curé de N.-D. des Planches, et autres paroissiens du même lieu qui ont signé avec le s[r] Santouillet ; et aussi en présence de M. Michel Coupey de Valpré, pbrē du diocèse de Lx ; Pierre Simon, chirurgien, demeurant tous deux en la parr̄. d'Echauffour et qui ont refusé de signer « à cause, ont-ils dit, du procès qui existe entre le hameau de Planches, dépendant d'Echauffour et led. s[r] Maugon, curé de S[te] Gauburge. »

279. — Le 6 oct. 1782, la nomination à la cure de S[t] Georges des Authieux, autrement dit des Autels-sous-le-Regnouard, appartenant au seig[r] abbé de S[t] Ouen de Rouen, Mg[r] Georges-Louis Phelipeaux, patriarche-archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, commandeur des Ordres du roy, supérieur de la Société de Navarre et abbé commendataire de l'abbaye de S[t] Ouen, nomme à lad. cure, vacante par la mort

de Me Louis-François Asse, dernier titulaire, la personne de Me Louis-Pierre Philippes, pbre du diocèse de Lx. Donné à Paris, en l'hôtel dud. seigr, rue de Grenelle, faubourg St Germain.

Le 11 oct. 1782, le seigr évêque donne aud. sr Philippe la collation dud. bénéfice.

Le 13 oct. 1782, le sr Philippe (1) prend possession de la cure de St Georges des Authieux, en présence de M. François-Jacques Louvet, pbre, desservant lad. parr. ; M. Jean-Maurice de Gautier, Escr, sr du Tertre, seigr de Launey-Benard, demeurant aud. lieu, et autres témoins.

280. — Le 20 oct. 1782, la nomination à la cure de St Pierre du Fournet appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Jean-Baptiste Despaux, chanoine prébendé de Villers, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Boisset, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Desprez, pbre de ce diocèse, originaire de Meulles, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain de l'hôpital de Vimoutiers.

Le 23 oct. 1782, le seigr évêque donne aud. sr Desprez la collation dud. bénéfice. (*V.* **47**, **184**).

281. — Le 2 nov. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Adrien-Jacques-Pierre Aupoix de Mervilly, originaire de la parr. de la Vespière, ancien chevau-léger de la garde du roy, capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, fils de feu Jacques-François et de feue noble dame Louise-Françoise du Merle, demeurant en lad. parr., d'une part, et noble dame Jeanne-Renée Lefebvre de Beauregard, Vve de Mesre Jean-Baptiste de Bois-Baudry, fille de feu François et de feue dame Nicole Tanquerey, originaire de la ville de St Malo et pensionnaire, depuis deux à trois mois, en l'abbaye des dames bénédictines de Moutons de la ville d'Avranches.

282. — Le 2 août 1782, Nicolas-Simon Bottey, marchand laboureur, demeurant en la parr. d'Auvillers, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin, le sr François Pouchin (2), acolyte de la parr. de Bonnebosq, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée les Champs-Blanchard,

(1) M. Philippe prêta le serment pur et simple le 20 févr. 1791, et resta dans sa paroisse en qualité de curé constitutionnel. Après l'an II, il continua d'y résider sans remplir aucune fonction. Il ne fit pas sa somission aussitôt après le Concordat. En 1805, il vivait toujours en laïque ; ce n'est qu'en 1819 que l'Autorité diocésaine lui confia la paroisse du Brèvedent. Il y mourut en 1829, à l'âge de 78 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx.*)

(1) M. Pouchin resta dans le pays pendant la Terreur et y rendit de grands services. Il fut nommé en 1803 curé de Rumesnil. Sur la fin de ses jours il donna sa démission et se retira à Bonnebosq où il mourut en 1841, à l'âge de 81 ans. — (*Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx.*)

sise à Auvillers. Fait et passé à Bonnebosq, en l'étude de Me Jean-Baptiste Pouchin, notaire.

283. — Le 12 sept. 1782, la nomination à la cure de St Pierre de Tourville, doyenné de Pontaudemer, appartenant au seig^{r} du lieu, Mes^{re} Pierre-Denis Le Tendre, Esc^{r}, seig^{r} et patron de Tourville, Littetot et autres lieux, cons^{er} et avocat du roy au bureau des finances, chambres du domaine et voieries de la généralité de Rouen, demeurant à Rouen, rue du Cordier, parr̄. St Godard, nomme à lad. cure de Tourville, vacante par la mort de Me Robert Malfilatre, dernier titulaire, la personne de Me Luc-Sybille-David Varin, pbrē du diocèse de Rouen, chapelain et directeur des religieuses du St Sacrement de Rouen, demeurant aussi en lad. ville, rue Morand.

Le 27 sept. 1782, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Varin la collation dud. bénéfice.

Le 16 oct. 1782, le s^{r} Varin prend possession de la cure de Tourville, en présence de M. Charles-Richard Guersent, pbrē du diocèse de Lx, desservant lad. parr̄. ; M. Augustin-Charles de la Quaize, pbrē, curé de Lilletot, diocèse de Rouen, et autres témoins.

284. — Le 22 janv. 1782, la nomination à la cure de la Chapelle-Yvon, appartenant au seig^{r} du lieu, noble dame Marie-Victoire de Margeot, Vve de haut et puissant seig^{r} Jacques-Guy-Georges-Henry de Chaumont, marquis de Guitry, ancien chef de brigade des gardes-du-corps du roy, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis ; tutrice honoraire de ses enfants mineurs, barons d'Orbec et de Bienfaite, seig^{rs} et patrons de Tordouet, les Roncerés, la Chapelle-Yvon, les Noës, Monney et autres lieux en Normandie, barons de Lecques, seigneurs fonciers en toute justice de St Michel de Caillo, Saussan, Pignan, Fabrègues et autres lieux en Languedoc ; donataire de Monsieur frère du roy, de la garde-noble de ses enfants mineurs, ainsi que des patronnages de bénéfices-cures dépendant de leurs fiefs, demeurant au château de Bienfaite, nomme à lad. cure de la Chapelle-Yvon, vacante par la mort de Me Pierre Branley, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-Augustin Maris, pbrē, curé de Druval. Fait et passé à Lx, en la maison canoniale de M. de la Cauvinière, chanoine de Lx et conseiller de grande chambre au parlement de Normandie, demeurant parr̄. St Germain, « au coin des rues du Bouteiller et du Cerf. »

Le 4 mai 1782, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Maris la collation dud. bénéfice.

Le 21 oct. 1782, le s^{r} Maris prend possession de la cure de la Chapelle-Yvon, en présence de Me Jean-Baptiste-Robert Armenoult, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

285. — Le 21 oct. 1776, Me Jean-Louis Mottey, acolyte de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 février 1780, led. sr Mottey, diacre, âgé de 23 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les diocèses de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 22 oct. 1782, le sr Mottey, pbre habitué en la parr. St Jacques de Lx, y demeurant, faubourg d'Orbec, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

286. — Le 29 août 1782, Mesre François-Robert de Pecqueult de la Varande, pbre du diocèse de Lx, chanoine prébendé de la 1re portion de Crèvecœur et titulaire de la chapelle St Martin en la Cathédrale, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de de N.-S.-P. le pape en faveur de M. Jacques-Alexis Roussel, acolyte du diocèse de Lx. Fait et passé à Lx, en présence de M. Robert Thibout d'Anisy, Escr, sr de Mongeron, ancien capitaine d'infanterie, demeurant à Lx, parr. St Jacques, et autres témoins. (*V.* **150**.)

Le 16 sept. 1782, led. sr Roussel obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 29 oct. 1782, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Roussel (1) est mis en possession de la chapelle St Martin par le ministère de M. de Barber, en l'absence de M. le doyen.

Le 25 sept. 1774, Jacques-Alexis Roussel, fils de François et de Geneviève Vilain, de la parr. de St Désir de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

287. — Le 30 oct. 1782, la nomination à la cure de St Just d'Hecquemanville, doyenné de Bernay, appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis-Jacques de Grossin de Bouville, chevr, seigr et patron de Bouville,

(1) Né à St Désir de Lisieux en 1752, M. Roussel, titulaire de la chapelle St Martin en la Cathédrale, n'avait jamais reçu que les ordres mineurs, quand la Révolution supprima le Chapitre. Il resta encore à Lisieux jusqu'en 1793. Au mois de février de cette année, il se retira Fumichon et s'y maria le 25 frimaire an II (15 déc. 1793). « Sa conduite était conforme aux principes révolutionnaires » : il fut nommé membre du conseil de surveillance. Il touchait toujours en l'an V sa pension d'ancien chapelain et, probablement à cause de son mariage, elle était même plus élevée que celle des prêtres assermentés : elle se montait à 2463 livres. De son union il eut un fils qui plus tard devint prêtre, fut curé de St Quentin-des-Iles, près Bernay, et y mourut en 1874. (*Archives du Calvados.* — Ordo d'*Evreux.*)

Le Mesnil, Durécu, Franqueville, Hecquemanville et St Thurien, vicomte châtelain haut-justicier et patron de Ménerval, conseiller au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue Beauvoisine, parr̄. St Laurent, nomme à lad. cure d'Hecquemanville, vacante par la mort de M. Parfait-Amour Hellouin de Menibus d'Alincourt, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste-Jacques Lefèvre, pbr̄e (originaire de Beaumont-en-Auge), curé de St Léger-du-Boscdel. Fait et passé à Rouen en l'hôtel dud. seig^r.

Le 5 nov. 1782, le seig^r évêque donne aud. s^r Lefèvre la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r Lefèvre (1), prend possession de la cure d'Hecquemanville, en présence de plusieurs habitants de lad. parr̄.

288. — Le 7 août 1782, Pierre Lecesne, marchand, demeurant à Cernay, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Lecesne (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec.

Led. s^r acolyte fut représenté dans cet acte par Me Thomas Perinne, curé de Cernay.

289. — Le 7 nov. 1782, la nomination à la cure de St Pierre de Tonnencourt appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Henry-Cæsar-Auguste de Lyée, chev^r, seig^r de Lyée et de Tonnencourt, capitaine premier lieutenant du sixième régiment des chevau-légers, actuellement en garnison à Verdun, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, résidant par congé de semestre au château de Tonnencourt, nomme à lad. parr̄., vacante par la mort de Me Jacques Manson, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me François Joriaux, pbr̄e, (originaire d'Abenon), chapelain de St Michel de Belleau en la parr̄. de N.-D. de Courson. Fait et passé à Lx. (*V.* **229**.)

Le lendemain, le seig^r évêque donne aud. s^r Joriaux la collation dud. bénéfice.

Le 13 nov. 1782, le s^r Joriaux (3) prend possession de la cure de

(1) Mr Lefèvre avait été professeur d'éloquence au collège Ste Croix de Bernay. Curé d'Hecquemanville en 1791, il refusa le serment schismatique et fut remplacé par Jq-G^me Malherbe, vicaire assermenté de Fontaine-la-Soret. Parti sans passe-port en 1792, il se dirigea sur Londres où il passa le temps de la Révolution. De retour après le Concordat, il fut nommé curé de Ste Croix de Bernay en 1803. Il administra cette paroisse pendant dix ans et y mourut le 1er févr. 1813, à l'âge de 73 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux.*)

(2) Mr Lecesne, prêtre en 1784, prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel à Cerqueux et ailleurs. Il est très sévèrement noté par le grand vicaire de Bx. (*Archives de l'évêché de Bx.*)

(3) Mr Joriaux ne consentit au serment constitutionnel qu'avec des restrictions qui ne furent pas admises. Il se vit privé de sa cure et obligé de partir l'année suivante en exil. Il se réfugia à Londres. J'ignore s'il est jamais rentré en France. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

Tonnencourt, en présence de Me Nicolas-Jean Ouin, pbre, desservant lad. parr.; Mesre Etienne-François-Jean de Margeot, demeurant à la Brevière ; Jean-Baptiste-François Le Cordier, Me en chirurgie, demeurant à N.-D. de Courson, et autres témoins.

290. — Le 16 août 1782, M. Pierre Lespron, pbre, curé de St Germain de Moyaux et doyen de ce doyenné, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me Guillaume Philippes, pbre du diocèse de Rouen, titulaire de la chapelle simple de St Hubert, dans l'enclos du château de la Mésengère, en la parr. de St Pierre du-Bosc-Guérard, diocèse d'Evreux. Il se réserve toutefois 1° une pension viagère de 1200 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 37 ans ; 2° la jouissance d'une partie du presbytère et de ses dépendances et de la totalité du jardin, ainsi que plusieurs droits et servitudes. Fait et passé au manoir presbytéral de Moyaux.

Le 2 sept. 1782, led. sr Philippes obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 8 nov. 1782, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 nov. 1782, le sr Philippes prend possession de la cure de Moyaux, en présence de cinq témoins.

291. — Le 23 oct. 1782, Me Pierre Cosme, pbre, curé de St Pierre du Mesnil-Bacley, « assis, malade, dans sa chaise à bras, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Nicolas-Philippe Jamot, pbre, vicaire de Livarot. Il se réserve cependant la jouissance d'une partie du presbytère et de ses dépendances et une pension viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant seize ans. Fait et passé au manoir presbytéral du Mesnil-Bacley, en présence de Louis-François Pichonnier, maitre-apothicaire, demeurant à Livarot, et autres témoins.

Le 11 nov. 1782, la nomination à la cure du Mesnil-Bacley appartenant au seigr abbé de St Pierre-sur-Dives, Mesre Joseph-Ignace de Ste Aldegonde, des comtes de Noircarme, conser et ancien aumonier du roy, abbé commendataire de St Pierre-sur-Dives, nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. sr Cosme, la personne de Me Urbain Le Manissier, pbre du diocèse de Bayeux. Donné au château du Repos, près Valenciennes dans le Hainaut.

Le 19 nov. 1782, le seigr évêque donne aud. sr Le Manissier la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Le Manissier (1) prend possession de la cure du

(1) M. Le Manissier prêta serment le 13 févr. 1791 et resta curé constitutionnel du Mesnil-Bacley. Il abandonna l'état ecclésiastique en l'an II et mena une conduite peu recomman-

Mesnil-Bacley, en présence de Me Jean Hurel, procureur aux juridictions de St Pierre-sur-Dives, et autres témoins.

292. — Le 16 avril 1782, M. Jean-Baptiste Lalouette, pbre, curé de St Gabriel de Valsemey et, depuis, pourvu de la cure de St Thomas de Touques, demeurant encore à Valsemey, résigne purement et simplement lad. cure de Valsemey entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx. (*V.* **231**.)

Le 25 avril 1782, Monseigneur, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, étant au Palais Royal à Paris, nomme à la cure de Valsemey, ainsi vacante, la personne de Me François Dubois, pbre, curé de St Laurent de Deauville.

Le 13 mai 1782, le seigr évêque donne aud. sr Dubois la collation dud. bénéfice.

293. — Le 18 août 1782, la nomination à la cure de St Ouen de Morainville appartenant au seigr abbé de Cormeilles, le seigr évêque de Lx, en vertu de la délégation à lui donnée par led. seigr abbé, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Lefrère, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-François Tahère, pbre du diocèse de Bayeux, curé de N.-D. de Blangy. Donné au château des Loges.

294. — Le 27 sept. 1782, M. Pierre Jouen de Bornainville, pbre, curé des 2e et 3e portions communes de St Germain-la-Campagne, donne sa procuration pour résigner lad. 3e portion entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M. François Le Maignen, pbre, originaire de Courtonne-la-Ville, et vicaire dud. sr résignant. Fait et passé à Lx.

295. — Le 11 oct. 1782, la nomination à la cure de St Martin de Formentin appartenant au chanoine prébendé de Formentin, Mesre Jacques Monsaint, pbre, chanoine titulaire de lad. prébende, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Fortin, dernier titulaire, la personne de son neveu, Me Guillaume-Joachim Monsaint, vicaire de Beaufou. Fait et passé à Lx.

dable, même pour un prêtre jureur. On lui reprochait surtout d'aimer la bouteille. Il voulut cependant en 1802 entrer en communion avec l'évêque de Bayeux. Sa démarche fut très froidement accueillie et le grand vicaire écrivit ces mots près de son nom : « Ne vaut rien. » Aussi fut-on longtemps sans lui confier de poste. Enfin en 1810, on le nomma curé de St Martin-de-Fresnay et il y mourut en 1816, à l'âge de 76 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx.*)

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCESE DE LISIEUX

REGISTRE XXXIX.

---

1. — Le 2 septembre 1782, Mes^re Charles-François de la Rochefoucauld du Breuil, pbr̃e du diocèse de Paris, vicaire général du diocèse-d'Aix, demeurant à Aix, rue Orbitelle, nommé par le roy à l'abbaye de St Martin de Mondaye, vacante par la mort de Mes^re Charles-François Raffin, dernier titulaire, obtient de S. S. le pape Pie VI des bulles de provision en commende de lad. abbaye.

Le 25 oct. 1782, led. s^r de la Rochefoucault du Breuil, représenté par Fr. Isaac Lesage (1), pbr̃e, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré et prieur claustral de ce monastère, prend possession de l'abbaye avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence des Frères Marin Le Boullenger, pbr̃e, sous-prieur ; Jacques Froudière, pbr̃e ; Pierre Prudhomme, pbr̃e ; Pierre-Louis-Réné Aumont, Jean-François Lepelletier (2), Noël-Toussaint Delange, Jacques Lemeunier (3), tous religieux de l'Ordre de Prémontré. — Fait et passé par le ministère de Me Claude-Jean Vaultier, notaire royal-apostolique de la ville de Bayeux, à ce dûment autorisé par Me Delivet, seul notaire apostolique du diocèse de Lx.

(1) Le P. Lesage avait fait profession à l'abbaye d'Ardenne en 1757. Il fut nommé en 1780 prieur de l'abbaye de Mondaye et conserva ces fonctions jusqu'en 1786. (P. Godefroid Madelaine. *Précis hist. de l'abbaye de Mondaye.)*

(2) Le P. Lepelletier revint à Coutances après la suppression de son abbaye. Ayant refusé le serment, il resta caché dans sa famille ; puis un fougueux révolutionnaire lui donna asile dans sa maison. On finit cependant par le découvrir ; il fut condamné à mort et il allait monter sur l'échafaud quand il fut sauvé par la mort de Robespierre. Le P. Lepelletier mourut le 27 août 1797. (P. Godefroid Madelaine. *Ibid*.)

(3) Le P. Godefroid dans son *Histoire de l'abbaye de Mondaye* nous apprend que le P. Lemeunier fut religieux de cette abbaye de 1777 à 1788. C'est précisément pendant cette période que nous le trouvons ici assistant à la prise de possession de M. de la Rochefoucault, abbé de ce monastère. Après 1788, Pierre-Jacques-Thomas-Noel Lemeunier fut envoyé à l'abbaye d'Ardenne où il remplissait les fonctions de célérier au moment de la suppression de l'abbaye. Il refusa le serment constitutionnel et fut obligé de partir en Angleterre en 1792. Il se réfugia à Portsea et y logea Hanover Street, 38. Il revint en France après le Concordat et, en 1803, fut chargé quelques mois de la cure de Juaye.. (P. Godefroid Madelaine. *Ibid.*)

2. — Le 5 oct. 1777, Charles-Constant Havas, fils de Guillaume-Thomas-François et de Magdeleine-Elisabeth, de la parr. de St Germain de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

3. — Le 25 nov. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Thomas de Tholmer, Escr, veuf de demlle Geneviève-Monique Quesnel de Bernières, fils de feu Robert et de demlle Françoise Férey de la Chasse, de la parr. de Dozulé, d'une part, et demlle Marie-Françoise-Henriette de Guerpel, fille mineure de Mesre Henry-Robert-Réné de Guerpel, seigr et patron de Montreuil, Beauvais, du Buisson, etc., et de noble dame Marie-Françoise-Geneviève Le Normand d'Artois, de la parr. de la Cambe, diocèse de Séez.

4. — Le 26 nov. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-François de la Rouvraye, Escr, fils majeur de feu Marc-Antoine et de noble dame Marie-Elisabeth de Voussy, originaire de la parr. de Touquette et demeurant depuis trois mois en celle d'Orbec après avoir précédemment demeuré à St Pierre-du-Mesnil, diocèse d'Evreux, d'une part, et noble demlle Cécile-Louise-Marie de la Houssaye, fille mineure de M. Louis-Philippe de la Houssaye et de noble dame Marie-Cécile-Adrienne Rioult d'Ouilly, de la parr. de la Vespière.

5. — Le 27 nov. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis Frary, notaire, fils de feu Jean-Baptiste et de feue Marie-Anne Féron, originaire de la parr. de Fontenelle et demeurant en celle de St Aubin-de-Scellon, d'une part, et Rose-Angélique-Françoise Herrier, fille de feu Robert-Ives, de lad. parr. de St Aubin.

6. — Le 14 août 1782, Jean-Alexandre-François Duclos, marchand de chevaux et laboureur, demeurant en la parr. de St Benoit-des-Ombres, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Philippe-Ollivier Caron (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à St Georges-du-Vièvre, en l'étude de Me Georges-Simon Harou, notaire du roy.

7. — Le 4 juin 1782, la nomination à la chapelle simple de St Jacques de la Boutonnière, sise en la parr. de St Germain-de-Clairefeuille, appartenant, à cause de son apanage, à Mgr Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme, de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, Son Altesse nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Marin Desfosses, pbre du diocèse de Séez, dernier titulaire, décédé le 9 avril

(1) Mr Caron était vicaire de St Léger-sur-Bonneville en 1791. Il avait alors 33 ans. Il refusa le serment constitutionnel et se retira pendant quelque temps à Pont-Audemer. Enfin, 10 sept. 1792, il partit pour l'Angleterre où il passa la Révolution. Il reprit le ministère paroissial après son retour et mourut curé de St Pierre-des-Ifs au diocèse d'Evreux, le 14 nov. 1832, à l'âge de 74 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.*)

précèdent, la personne de Me Jean-Laurent Dumoulin, aussi pbr̄e du diocèse du Séez.

Le 2 décembre 1782, led. sr Dumoulin prend possession de la chapelle de la Boutonnière, en présence de M. Jean-Thomas Buisson, conser du roy et de Monsieur, leur avocat au bailliage d'Exmes et vicomté de Trun ; M. Jacques-Charles-Auguste-Philippe de Germont, Escr, garde-du-corps du roy ; Me André-François Cornoys, procureur aud. bailliage d'Exmes ; Me Pierre-Jacques Chausson, huissier en chef au bailliage d'Orbec et greffier au susd. baillage d'Exmes ; Me François-Henry-Frédéric Foucher, commis au greffe du bailliage d'Exmes, tous demeurant à Exmes.

8. — Le 28 nov. 1782, Me Jacques-Augustin Maris, pbr̄e, curé de Druval et de N.-D. de la Chapelle-Yvon, demeurant à Druval, résigne purement et simplement lad. cure de la Chapelle-Yvon entre les mains du seigr évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx.

Le 4 décembre 1782, la nomination à la cure de N.-D. de la Chapelle-Yvon appartenant au seigr du lieu, haute et puissante dame Marie-Victoire de Margeot, Vve de Mesre Jacques-Guy-Georges-Henry de Chaumont, marquis de Guitry, ancien chef de brigade des gardes-du-corps du roy, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, lad. dame tutrice honoraire de ses nobles enfants mineurs, barons d'Orbec et de Bienfaite, seigrs et patrons de Tordouet, les Roncereys, la Chapelle-Yvon, les Noes, Monnay et autres lieux en Normandie, barons de Lecques, seigrs fonciers en toute justice de St Michel, Gailhan, Saussan, Pignan, Fabrègues en Languedoc et autres lieux, demeurant au château de Bienfaite, nomme à lad. cure de la Chapelle-Yvon, la personne de M. François-Charles Deshayes de Bonneval, Escr, pbr̄e du diocèse de Lx, chanoine prébendé non distributif d'Ecajeul en la Cathédrale de Lx. Fait et passé à Lx, au palais épiscopal.

Le même jour, le seigr évêque donne aud. sr Deshayes de Bonneval la collation dud. bénéfice.

Le 11 déc. 1782, le sr Deshayes de Bonneval prend possession de la cure de la Chapelle-Yvon, en présence de M. Jean-Baptiste-Robert Armenoult, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

9. — Le 11 déc. 1782, la nomination à la cure de N.-D. des Vaux appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Pierre Hébert, pbr̄e, chanoine prébendé des Chesnes, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Gabriel Picard, pbr̄e, dernier titulaire, décédé la semaine précédente, la personne de Me Pierre-Antoine Fortin, pbr̄e du diocèse de Lx, originaire de Vimoutiers.

Le lendemain, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Fortin la collation dud. bénéfice.

Le 13 déc. 1782, le s[r] Fortin (1) prend possession de la cure des Vaux, en présence de M[e] Jean-Claude Doucet, pbr̃e de ce diocèse, sacristain de la Cathédrale, demeurant à Lx, parr̃. S[t] Jacques, et autres témoins.

10. — Le 18 déc. 1782, dispense de bans pour le mariage entre M[r] Alexis-Louis-Marie, marquis de Lespinay, capitaine au régiment du roy-Infanterie, fils de M. Alexis-Samuel-Marie de Lespinay et de feue noble dame Louise-Félicité Cicolteau, de la parr̃. de Chantonnay, diocèse de Luçon, d'une part, et noble dem[lle] Anne-Pauline-Armande-Eléonore-Henriette de Montaut, fille de M. Armand de Montault, marquis de S[t] Julien, et de noble dame Marie-Henriette-Suzanne-Perrine Le Prevost de S[t] Julien, demeurant à Nointot, diocèse de Rouen, et ayant demeuré à Grandchamp, diocèse de Lx.

11. — Le 11 déc. 1782, la nomination à la chapelle distributive de S[t] Jean-Baptiste, 2[e] portion, en la Cathédrale, appartenant au chanoine de semaine, M[re] Pierre Hébert, pbr̃e, chanoine prébendé des Chesnes, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Gabriel Picard, dernier titulaire, la personne de M[e] François-Pierre Jourdain, pbr̃e de ce diocèse.

Le 18 déc. 1782, led. s[r] Jourdain est mis en possession de la chapelle S[t] Jean, 2[e] portion, par le ministère de M[re] de Barber, président en l'absence de M[r] le doyen. Fait et passé en présence de M[e] Jean-Baptiste-Guillaume Neuville et de M[e] Joseph Gilles, chapelains en la Cathédrale.

12. — Le 16 juillet 1782, François Le Rouge, laboureur, demeurant à Bocquencé-la-Touche, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] André Le Rouge (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Pierre-Jacques Beaugrand, vicaire de Glos, diocèse d'Evreux, et autres cautions. Fait et passé à la Ferté-Fresnel.

(1) M[r] Fortin voulut d'abord mettre des restrictions à son serment constitutionnel; mais voyant que ces restrictions n'allaient pas être admises, il les supprima et prêta serment purement et simplement le 30 janv. 1791 : il resta curé constitutionnel. A l'époque du Concordat il se rétracta et fit sa soumission à l'évêque de Séez. Il fut nommé curé de Royville en 1802 et y mourut en 1807. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Séez.* 1808.)

(2) M[r] A. Le Rouge ne prêta pas le serment constitutionnel et alla en exil; mais nous n'avons pu savoir en quel pays. Après le Concordat, il succéda à son oncle dans la cure de Bocquencey. M. Le Gallois dit dans ses notes qu'il était d'une médiocre santé, avait une conduite très régulière et était fort estimé dans sa paroisse. Arrivé à un âge fort avancé, il se démit de ses fonctions pastorales et resta prêtre habitué à Bocquencey. Il y mourut le 23 juin 1848, à l'âge de 96 ans. *(Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Séez).*

Led. s[r] acolyte, fils dud. s[r] François Le Rouge et de dame Marie-Anne Le Blanc, fut représenté dans cet acte par son oncle, M[e] Charles-Nicolas Le Rouge, curé de Bocquencey.

13. — Le 9 août 1782, Jean Le Maignen, marchand, demenrant à Courtonne-la-Ville, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Hubert Duval, (1) acolyte de la parr̄. de Morainville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour en herbe appartenant aud. s[r] constituant, nommée la Cour des Tuilleries, sise à Courtonne-la-Ville et bornée, d'un côté, au nord, par le chemin de Courtonne au Planquay, d'autre côté, par le chemin d'Orbec à l'Hôtellerie et, d'un bout, en pointe, arrivant sur lesd. chemins. Fait et passé à Lieurey, en l'étude de M[e] Louis-Nicolas Pillon, notaire du roy.

14. — Le 4 décembre 1782, la nomination à la cure de S[t] Fiacre du Doux-Marais appartenant au prieur claustral de S[te] Barbe-en-Auge, M. Jean-Baptiste Le Christ, prieur de ce monastère, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] André Desgenetz, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Louis Godet, pbr̄e de ce diocèse, vicaire d'Ecajeul.

Le 6 décembre 1782, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Godet la collation dud. bénéfice.

Le 16 décembre 1782, le s[r] Godet prend possession de la cure du Doux-Marais, en présence de M[e] Nicolas Chastel, pbr̄e, curé de S[t] Maclou-en-Auge, et autres témoins. (*V.* **219**.)

15. — Le 11 août 1782, dame Catherine Alleaume, V[ve] de François Isabel, s[r] de la Ruette, demeurant à Annebault, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Louis-Marc Guérin, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Guillaume Guérin, père dud. acolyte, demeurant à Annebault, et par Guillaume Gémare, son oncle, demeurant à Cresseveulle. Fait et passé à Bonnebosq, en l'étude de M[e] Jean-François Martin, notaire royal.

16. — Le 16 août 1782, dame Marie-Françoise Le Barrier, V[ve] de Robert Sallen, demeurant en sa terre sise à Trungy, diocèse de Bayeux, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Baptiste

(1) M[r] Duval habitait Villers-sur-Mer en 1786, en qualité de vicaire et, en 1791, il se trouvait au même titre dans sa paroisse natale. Il refusa de prêter serment et se retira dans sa famille. Mais l'année suivante il prit un passe-port à Pont-Audemer et partit pour l'Angleterre. Il se réfugia à Londres où il paraît être resté pendant toute la Révolution. De retour en France il reprit le ministère paroissial et mourut curé de St Léger-du-Bosdel, près Bernay, au mois de juillet 1836. à l'âge de 77 ans. (*Archives de l'Eure. — Ordo d'Evreux.*)

Dujardin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé par le ministère du notaire de Tilly-sur-Seulle, en présence de M. Jean-François Davy, prieur-curé de Trungy, et de Me Michel-Félix Leclerc, son vicaire.

Led. sr acolyte, originaire de Juaye, demeurait alors en lad. parr. de Trungy.

17. — Le 4 août 1782, Mesre Jacques-François de St Clair, Escr, demeurant en sa terre, parr. de Neuville-sur-Touques, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Morand (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au presbytère de Neuville par le ministère de Me Michel-François Lefrançois, notaire au Sap, en présence de Me François Rivière et de Me Jacques Ruault, vicaires de Neuville.

Led. sr acolyte absent fut représenté dans cet acte par Me Jacques Hugot, curé dud. lieu de Neuville.

18. — Le 9 août 1782, Louis Léger, laboureur, demeurant au Bois-Hellain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Léger, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour en herbe, sise à Bonneville-la-Louvet et bornée, d'un bout, par le chemin tendant de Cormeilles à St Léger, et, d'autre bout, par une ruette ; d'un côté ; par le chemin de Maillot tendant au moulin à papier de Bonneville. Fait et passé à Cormeilles, en l'étude de Me Louis Lecompte, notaire du roy.

Led. sr acolyte, absent, fut représenté dans cet acte par son frère, Jacques Léger, laboureur, demeurant aussi au Bois-Hellain.

19. — Le 18 août 1782, François Jardin, laboureur, demeurant au Regnouard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Jardin, (2) acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés Fait et passé au Regnouard.

20. — Le 25 août 1782, Pierre Pollin, sr des Perrés, marchand, demeurant à Crouttes, constitue 150 livres de rentes en faveur de

(1) Mr Morand, vicaire de Neuville, refusa le serment constitutionnel. Il se retira bientôt à Rouen, rue de l'Ecole, 28. Au mois de Septembre 1792, il prit un passe-port pour s'exiler ; mais j'ignore s'il partit véritablement. Quoi qu'il en soit, il reparut après le Concordat et fut nommé curé de Neuville. Il y mourut le 11 mars 1830, à l'âge de 74 ans. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Archives de l'évêché de Séez.*)

(2) Mr François-Jean Jardin, qu'il ne faut pas confondre avec Mr Jean Jardin, son frère, était, en 1791, vicaire de Bailleul-la-Vallée et précepteur des enfants de M. de Folleville. Il refusa le serment schismatique et émigra l'année suivante dans les Pays-Bas. Il y remplit les fonctions d'aumônier d'un corps d'émigrés. Nous ignorons pendant combien de temps il remplit ces fonctions. Quoiqu'il en soit, il revint en France après la Révolution et fut nommé en 1802, curé de Bailleul et finit ses jours à la tête de cette paroisse le 5 août 1826, à l'âge de 65 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

Me Pierre-Jean-Baptiste Marc, (1) acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour en herbe, nommée la cour de Launey, sise en lad. parr. de Crouttes. Fait et passé en l'étude de Me Pierre-Jacques Girette des Bois, notaire au Regnouard, résidant à Crouttes.

21. — Le 27 août 1782, François et Antoine Carpentier, frères, laboureurs, demeurant à Norolles, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, Me Jacques Carpentier (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bouttemont, en l'étude de Me André-Adrien Picquot, notaire au Breuil.

22. — Le 30 août 1782, Denis Moulin, marchand, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Denis-Louis Moulin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison, sise à Lx et bornée, d'un côté, par la rue au Char et, d'un bout, par la rue St Jacques.

23. — Le 7 sept. 1782, François Joselle, marchand, demeurant à N.-D. de Courson, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Jumot (3), acolyte de la parr. de Préaux, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé devant le notaire d'Auquainville. (*V*. **46**.)

Led. sr acolyte absent fut représenté par son père, Jean Jumot, tailleur de pierres, demeurant à Préaux.

24. — Le 7 sept, 1782, dame Marguerite Laugeois, Vve de Nicolas Perdrix, demeurant à St Pierre-de-Cormeilles, constitue 150 livres de

(1) Mr Marc était vicaire de Ste Foy-de-Montgommery en 1791. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé de St Germain-de-Montgommery pour prendre la place d'un martyr. (*Archives du Calvados.*)

(2) Mr Carpentier était originaire de Norolles; J'ignore quels postes il avait occupés avant la Révolution et quelle conduite il a tenue pendant la terreur. Je ne rencontre son nom pour la première fois qu'en 1808, lorsqu'il fut nommé curé de Roques. Il mourut à la tête de cette paroisse en 1820, à l'âge de 62 ans. (*Archives de l'évêché de Bayeux.*)

(3) Mr Jumot, né à Préaux, près Meulle, quitta ses parents à l'âge de cinq ans et ne revint jamais chez eux pour y demeurer. Mr Jq Vattier, son oncle, curé du Mesnil-Hubert, l'ayant pris en affection, se chargea de son éducation. Par ses soins et ses libéralités il fut promu aux ordres sacrés. Devenu prêtre ; il remplit les fonctions de vicaire en divers endroits et, en 1791, il desservait provisoirement la paroisse de Mesnil-Gonfrey. Il refusa le serment et partit sans demander de passe-port. Ses parents ne savaient, en 1793, ce qu'il était devenu. Nous apprenons par le Mss de Reux qu'il était passé dans les pays-Bas et se trouvait vicaire dans une paroisse des environs de Liège. Après le Concordat, Mr Jumot revint en France et fut nommé curé du Mesnil-Hubert où il avait passé sa jeunesse. C'était, nous dit M. Le Gallois, un prêtre zélé, instruisant assez régulièrement son peuple malgré sa chétive santé. Mais ce mauvais état de sa santé lui fit précisément sentir le besoin de se rapprocher de sa famille. C'est pourquoi en 1812, il obtint la cure du Bosc-Regnoult dont le curé venait de mourir. Il y finit lui-même ses jours en 1821. (*Archives de l'Orne. — Lettre de la famille Jumot au Directoire du district d'Argentan. — Mss de Reux.— Archives de l'évêché et Ordo de Séez.*)

rente en faveur de son petit-fils, le s[r] Jean-Nicolas Vandon, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur trois pièces de terre sises à S[t] Pierre de Cormeilles : la 1[re], nommée la Cour Mabon, près du chemin tendant de la fontaine Fredet à Asnières ; la 2[e] en labour, nommée la Pièce de la Sente, et la 3[e] aussi en labour, mais sans indication de nom. Fait et passé à Cormeilles.

Led. s[r] acolyte était fils de Nicolas Vandon et de Marguerite-Rose Perdrix.

25. — Le 10 décembre 1782, Marin Cardinne, marchand et laboureur, demeurant à Bourgeauville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s[r] Jean-Jacques-Philippe Cardinne (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bourgeauville par le ministère de M[e] Jean-Baptiste Féral, notaire royal à Beaumont.

26. — Le 8 nov. 1782, la nomination à la chapelle de la S[te] Trinité, sise en la parr̄. de S[t] Germain-de-la-Campagne, appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] François de Margeot de S[t] Ouen, Esc[r], seig[r] des Orgeries, Argouges, Colandon et autres lieux, patron présentateur de la chapelle S[te] Trinité, nomme à icelle chapelle, vacante par la démission et abandon de M[e] Charles-François Langueneur du Longchamp, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre-François-Valentin Bautier, clerc tonsuré, âgé de douze ans, demeurant en lad. parr̄. de S[t] Germain-de-la-Campagne. Donné au manoir seigneurial de Collandon.

Le lendemain, led. s[r] acolyte, accompagné du s[r] François Bautier, marchand, son père et son tuteur naturel, fit le dépôt de cet acte de nomination aux minutes du notaire royal-apostolique de Lx.

Le 6 décembre 1782, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Bautier la collation dud. bénéfice.

Le 30 décembre 1782, le s[r] Bautier prend possession de la chapelle de la S[te] Trinité avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de M[e] François Maignen, pbr̄e, curé de S[t]-Germain-de-la-Campagne ; M[e] Jean Leprou, pbr̄e du diocèse de Lx, chapelain des dames religieuses d'Orbec, y demeurant, et plusieurs autres témoins.

(1) M. Cardinne était en 1791 chapelain de la Charité de S[t] Loup-de-Fribois. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Mouteilles le 20 mai suivant. Mais le corps électoral de S[t] Loup l'ayant aussi choisi pour son curé, il opta pour cette dernière paroisse. C'était un joyeux compagnon que les viveurs de ce pays-là se disputaient. En l'an II, il remit ses lettres de prêtrise et renonça à l'état ecclésiastique. Il fut nommé, en 1806, percepteur de Crèvecœur et remplit cette fonction jus'qu'à la chute de l'Empire. Ayant fait sa soumission à l'évêque de Bayeux vers 1817, il resta à S[t] Loup-de-Fribois en qualité de prêtre habitué. Il demeurait dans le bourg de Crèvecœur et il y mourut le 27 avril 1841, à l'âge de 81 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Crèvecœur.*)

27. — Le 15 oct. 1782, Me François Maignen, pbrē du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la troisième des portions communes de la cure de St Germain-de-la-Campagne, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Pierre Jouen de Bornainville, dernier titulaire.

Le 27 déc. 1782, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 30 déc. 1782, le sr Maignen (1) prend possession dud. bénéfice, en présence de Mesre Jacques Despériers de St Mards, curé de la première et grande portion de St Germain, et seigr et patron de Crémanville ; Me Pierre Bourlet, curé de la première des trois portions communes de lad. parr̄. ; Me Jean Bourlet, ancien curé d'icelle 1re portion ; Mesre François-Aignan de Margeot de St Ouen, docteur en théologie de la Faculté de Paris, ancien curé de St Aubin-de-Thenney ; Me Louis Crespin, originaire de N.-D. de Livet, vicaire de St Germain ; Me Jacques Thillaye, sous-diacre, demeurant tous en lad. parr̄. ; Me Etienne Jouen de Bornainville, curé de la Vespière et doyen d'Orbec ; et Me Pierre Jouen de Bornainville, curé résignant de lad. 3e portion et titulaire de la seconde.

28. — Le 12 déc. 1782, la nomination à la cure de N.-D. de Courtonnelle appartenant au chanoine prébendé du lieu, Mre Jean-Baptiste Monpellier, pbrē, chanoine de Courtonnelle, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Pépin, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me François-Godefroy Gilles, pbrē du diocèse de Lx, originaire de la parr̄. de Fresneuse. Fait et passé à Lx, au doyenné, parr̄. St Jacques, en présence de Me François Delarue et de Me Jean-Claude Doucet, pbrēs de la Cathédrale.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Gilles la collation dud. bénéfice.

Le 18 déc. 1782, le sr Gilles (2) prend possession de la cure de Courtonnelle, en présence de M. Joseph Formage, pbrē de ce diocèse, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

29. — Le 13 janv. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Antoine-Augustin du Faguet, Escr, sr des Varennes, capitaine

(2) M. Gilles était en 1791 curé et maire de Courtonnelle. Il prêta serment à la Constitution civile du clergé et se soumit à tout ce que la Révolution lui demanda. Des patriotes retardataires le dénoncèrent le 5 juillet 1802, pour dire la messe chez sa mère à Courtonnelle. Il rétracta ses serments et l'évêque de Bayeux le laissa dans sa cure. Il y mourut en 1829, à l'âge de 72 ans. (*Archives du Calvados*. — Ordo *de Bx*.)

(1) M. Maignen, né en 1734, prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel de St Germain avec ses deux collègues assermentés. Il fit partie de l'administration municipale tout le temps que dura la Révolution. Il avait remis ses lettres de prêtrise en l'an II et renoncé à l'état ecclésiastique. (*Archives de l'Eure.*)

d'infanterie, originaire de la parr. de N.-D. des Vaux, fils de feu Adrien et de feue noble dame Françoise de Bonnechose, veuf de Marie Dubois, demeurant à Lx, parr. S[t] Jacques, d'une part, et noble dame Marie-Jeanne de Boctey, V[ve] de Mes[re] Henry Dubois, Esc[r], s[r] de Grandchamp, fille de feu Mes[re] Pierre de Boctey et de feue noble dame Marie-Jeanne Cœfferel, de la parr. de N.-D. de Villers.

30. — Le 8 janv. 1783, M. Jacques-François Tahère (1), pbre du diocèse de Bayeux, curé de Blangy et pourvu de la cure de Morainville, prend possession de ce dernier bénéfice, en présence de Mes[re] Louis-Adrien de Folleville, pbre, desservant lad. parr. de Morainville ; M. Nicolas-Laurent Huet, vicaire du lieu ; Mes[re] Jean-Alexandre-François de Varin des Hautes-Terres, seig[r] et patron honoraire de Morainville et autres lieux ; M. Jacques Cauvin, propriétaire, demeurant tous en lad. parr. (*V*. **48**, **137**.)

31. — Le 22 janv. 1782, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jean-François Gueslin, notaire du roy, fils de Philbert et de Françoise Le Bourg, originaire de la parr. de Crémanville et demeurant à Orbec, d'une part, et Marie-Victoire Delauney, fille mineure de Charles et de Marie-Catherine Cosnard, de lad. parr. d'Orbec.

32. — Le 27 janv. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Gannel, négociant, fils de Jacques Gannel, cons[er] du roy, échevin de la ville de Lx, et de dame Agnès Thillaye, de la parr. de S[t] Germain de Lx, d'une part, et Marie-Anne-Victoire Le Rat, fille de M[e] Noel Le Rat, lieutenant général au bailliage vicomtal et ancien maire de Lx, et de dame Marie-Anne Cottin de Marenport, de la parr. de S[t] Jacques de Lx.

33. — Le 7 févr. 1782, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Pierre-Louis du Fay d'Elbœuf, chev[r] garde-du-corps du roy, fils de Louis-Pierre et de feue dem[lle] Marie-Madeleine Semailaigne, originaire de la parr. de S[t] Victor-d'Epine et demeurant depuis temps de droit en celle de N.-D. de Pontaudemer, d'une part, et noble dem[lle] Luce-Marie-Adélaïde de Burgault de Montfort, fille de feu Jacques et de noble Marie-Charlotte Bardoul, de la parr. de S[t] Evroult-de-Montfort.

34. — Le 10 févr. 1783, dispense de bans pour le mariage entre le s[r] Louis-Jean-Baptiste Furet de la Boulaye, fils de Louis Furet, officier d'invalides, et de noble dame Marie-Marguerite-Victoire de

(1) M. Tahère refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et fut destitué. On élut à sa place M. Jh Poplu, prêtre assermenté de la Foltière. J'ignore ce que devint M. Tahère. (*Archives de l'Eure*.)

Rivière de la Martellière, d'une part, et dem^lle Rose-Aimée Clouet, fille mineure de feu M. Pierre-André Clouet, cons^er du roy, et de dame Marguerite-Aimée Godet ; les deux parties de la parr. de Lieurey.

35. — Le 11 févr. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-Gaspard Desormeaux, docteur en médecine, fils de feu Jacques-Thomas et de Marie-Anne Tallon, d'une part, et dem^lle Françoise-Félicité Davasé, fille de feu Jean-Baptiste, tous deux de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

36. — Le 6 oct. 1776, François De Labarre, fils de François-Philippe et d'Anne-Marguerite Houdin, de la parr. de St Etienne-Lallier, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1776, il avait été reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 févr. 1780, led. s^r De Labarre, diacre, âgé de 24 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 15 janv. 1783, le s^r De Labarre, pbrē, vicaire de Sotteville-lès-Rouen, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

37. — Le 20 janv. 1783, la nomination à la cure de N.-D. de Franqueville appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Louis-Jacques Grossin, chev^r, patron haut-justicier de Bouville, seig^r et patron du Mesnil-Durand, St Thurien, Franqueville, Hecquemanville, Berthouville, vicomte-châtelain haut-justicier et patron de Menneval, conseiller au parlement de Normandie, nomme à lad. cure de Franqueville, vacante par la mort de Me François Vochelet, dernier titulaire, la personne de Me Bénigne de Cuny, pbrē du diocèse d'Uzès, résidant, en qualité de directeur, chez les dames religieuses des St Eutrope-lès-Arpajon, diocèse de Paris. Donné à Paris, en l'hôtel dud. seig^r.

Le 15 févr. 1783, le seig^r évêque donne aud. s^r de Cuny la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r de Cuny (1) prend possession de la cure de

(1) M. de Cuny refusa le serment en 1790 et fut destitué. On le remplaça d'abord par M. Bourdon, prêtre assermenté, âgé de 66 ans. Il n'y resta pas et fut lui-même remplacé par Etienne Fleury. Ce prêtre était né à Paris en 1758. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et se maria, puis se mit instituteur. Que devint Mr de Cuny ? Dans le Mss

Franqueville, en présence de Me Charles Salles, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

38. — Le 17 févr. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} François-Charles d'Alnoncourt, chev^{r}, officier au régiment de la Couronne, fils de feu Mes^{re} Louis-Charles et de noble dame Marie-Claude Héron, de la ville de St Mihiel en Lorraine, diocèse de Verdun, d'une part, et noble dem^{lle} Charlotte-Elisabeth de Bernière, fille de feu Mes^{re} Louis-François-Alexandre-Léopold de Bernière et de noble dame Marie-Catherine-Geneviève Le Bas de Fresne, dame et patronne de Fresne, demeurant en la parr̄. d'Auquainville.

39. — Le 24 sept. 1775, Jacques-Philippe Etienne de la parr̄. de St Jean de Caen, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

40. — Le 21 févr. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jacques-Adrien Dunot de Granval, fils de Mes^{re} Jacques-Philippe et de feue Marie-Anne de Malherbe, originaire de la parr̄. de Heurtevent et demeurant en celle d'Ouézy, diocèse de Séez, d'une part, et dem^{lle} Marie-Elisabeth Lehoult, fille de Nicolas et de Marie-Anne Dorbec, originaire de la parr̄. du Bosc-Regnoult et demeurant en celle d'Orville.

41. — Le 21 févr. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Pierre-Auguste Le Vallois, Esc^{r}, s^{r} des Barres, fils d'Auguste et d'Anne-Louise Lindel, de la parr̄. d'Ouville-la-Bien-Tournée, d'une part, et dem^{lle} Marie-Anne-Dorothée Carrey, fille de Mes^{re} Louis Carrey, Esc^{r}, s^{r} du Bisson, et de dame Anne Gaillard, de la parr̄. de St Michel de Crouttes.

42. — Le 25 févr. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre-Charles Milcent de la Beuvinière, ancien procureur au bailliage d'Orbec, veuf de Charlotte Landry, et fils de Charles et de dame Françoise Le Normand, de la parr̄. d'Orbec, d'une part, et dem^{lle} Jeanne Graville, originaire de la parr̄. du Mesnil-Germain et demeurant en celle d'Orbec.

43. — Le 6 mars 1783, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-Paul Delasalle, fils d'Anne-Pierre-François Delasalle, cons^{er} du roy au grenier à sel d'Evreux, et de dem^{lle} Marie-Anne Larcher, demeurant en la parr̄. de Ste Catherine d'Honfleur depuis temps de droit, d'une part, et dem^{lle} Charlotte-Catherine-Elisabeth David, fille de feu Pierre, de la parr̄. de Ste Croix de Cormeilles.

de Reux nous trouvons son nom sur la liste des prêtres qui ne sont pas venus à Portsmouth et qui sont allés soit à Londres soit dans le Pays-Bas. Mais tout cela est d'autant plus incertain que nous connaissons quelques ecclésiastiques de cette liste qui n'ont jamais quitté la France. Il pourrait en être ainsi pour M. de Cuny. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

44. — Le 8 mars 1783, le seig[r] évêque de Lx donne des lettres de promoteur en l'officialité du diocèse à M[e] Nicolas De Laperelle, pbr̃e, chapelain de la Cathédrale. (*V*. **74**).

45. — Le 11 mars 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Nicolas-Paul-François de Grieu, chev[r], lieutenant au régiment d'infanterie de Boulonnais, fils de Mes[re] Nicolas-Paul de Grieu, chev[r], seig[r] de la parr̃. de la Boissière, et de noble dame Elisabeth-Françoise de Malfilâtre, de lad. parr̃. de la Boissière, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Madeleine-Victoire de Collet de Grainville, fille de feu Mes[re] Charles-Antoine-Alexandre de Collet, chev[r], et de dame Marie-Thérèse Filleul de Précarré, originaire de la parr̃. de Vaucelles et demeurant en celle de S[t] Jean de Caen, diocèse de Bayeux.

46. — Le 12 févr. 1783, M[e] Pierre Le Bertre, pbr̃e, curé de N.-D. de Livet, demeurant à Bernay, parr̃. de N.-D. de la Couture, résigne purement et simplement lad. cure de Livet entre les mains du seig[r] évêque, afin qu'il y soit pourvu par le seig[r] présentateur. Fait et passé au château de la Haute-Folie appartenant à M. de Grécy, en la parr̃. de N.-D. de la Couture, en présence de Mes[re] Ollivier-Jacques de Boisgruel, pbr̃e, ancien curé de S[t] Victor-de-Chrétienville, et de M. Germain Le Bourg, pbr̃e habitué en l'église de la Couture, demeurant tous deux en lad. parr̃.

Le lendemain, noble dame Marie-Thérèse de Bocquencey, épouse civilement séparée et curatrice de Mes[re] Jean-Charles-Guillaume de Belleau, dame et patronne de Livet, nomme à lad. cure la personne de M[e] Michel Aulnay, pbr̃e du diocèse de Lx, vicaire de Boissy-Lamberville et habitué en l'église de lad. parr̃. Donné dans le manoir seigneurial de lad. dame.

Le 19 févr. 1783, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Aulnay la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Aulnay (1) prend possession de la cure de Livet, en présence de M[e] Jacques Jumot, sous-diacre, demeurant en la parr̃. de S[t] Sébastien de Préaux, et plusieurs autres témoins.

47. — Le 13 mars 1783, fulmination d'une dispense de parenté du 4[e] au 4[e] degré obtenue en cour de Rome pour le mariage entre Louis-Hippolyte Le Cordier, fils de M[e] François Le Cordier, greffier en chef au grenier à sel de Lx, et de dame Geneviève Hauvel, originaire de la parr̃. de S[t] Germain de Lx et y demeurant, d'une part, et dem[lle] Marie-Anne-Françoise Grainville, fille de M[e] Christophe Grainville, avocat en parlement, et de dame Marie-Anne Porée, demeurant au faubourg et parr̃. S[t] Désir. (*V*. **88**).

(1) M. Aulnay, originaire de la Couture de Bernay, prêta le serment constitutionnel le 23 janv. 1791. (*Archives du Calvados.*)

48. — Le 7 févr. 1783, Me Jean-François Legendre, pbrē, curé de Semilly, au diocèse de Bayeux, et titulaire de la chapelle St Jacques, desservie en l'église St Ouen de Morainville, diocèse de Lx, donne sa procuration pour résigner purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par le patron présentateur. Fait et passé à St Lô, en l'étude du notaire royal-apostolique du diocèse de Coutances.

Le 22 févr. 1783, la nomination à la chapelle St Jacques, « annexée à la chapelle de la Vierge de l'église de Morainville », appartenant au seigr du lieu, Mesre Alexandre-Jean-François de Varin des Hautes-Terres, ancien officier au régiment de Normandie, seigr des fiefs et seigneuries de Glos, les Mortiers, Morainville, patron honoraire de lad. parr̄., nomme à lad. chapelle la personne de Me Nicolas-Laurent Huet, vicaire dud. lieu de Morainville. Donné au château de lad. parr̄.

Le 25 févr. 1783, le seigr évêque donne aud. sr Huet la collation dud. bénéfice.

Le 10 mars 1783, le sr Huet prend possession de la chapelle St Jacques avec les cérémonies ordinaires, accomplies en la chapelle de la Vierge, en présence de Me Jacques-François Tahère, curé de Morainville, demeurant encore à Blangy ; M. Jean Le Marchand, vicaire de St Jean-d'Asnières ; M. Louis-François Asse, avocat au grand Conseil, conser du roy, juge-gruyer, bailly-vicomtal civil et criminel et seul juge de police de Cormeilles, demeurant à l'Hôtellerie, et autres témoins.

49. — Le 22 mars 1783, Me Jacques Leviels, pbrē du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Moyaux, fait réitérer ses noms et grades au seigr abbé de Grestain et aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **186**, **193**).

50. — Le 17 mars 1783, Nicolas Bernays, laboureur, demeurant à Montreuil-l'Argillé, constitue 150 livres de rente en faveur du sr Nicolas-Félix Housset (1), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Dans cet acte, led. sr acolyte fut représenté par Me Jacques Housset, pbrē, curé de Montreuil, 1re portion.

51. — Le 18 mars 1783, Pierre Fossé, demeurant à Pont-l'Evêque, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-César Varin (2),

(1) Mr N.-F. Housset était vicaire de la Chapelle-Gautier en 1791. Il refusa le serment schismatique ; mais j'ignore s'il fut en exil. Il mourut curé de Verneusses le 24 août 1833, à l'âge de 73 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.)*

(2) Mr Varin était vicaire d'Auvillars en 1791. Il ne voulut prêter serment qu'avec restriction et fut destitué. Il émigra en 1792 et se retira à Portsmouth chez James Moore, rue du Port. Après la Révolution il revint à Pont-l'Evêque où il resta en qualité de prêtre habitué. Il y mourut en 1816. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux. —* Ordo *de Bx.)*

acolyte de lad. ville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Nicolas-Jean-François Thierry, apothicaire, demeurant aussi à Pont-l'Evêque, et par le sr Pierre Thiéry, marchand, demeurant à Repentigny.

52. — Le 2 janv. 1783, Me Jean-Nicolas Hérier, pbr̄e, curé de St Jouin et doyen de Beuvron, âgé de 80 ans et gisant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques-Michel Soyer de Beauchesne, pbr̄e de la ville de Lx et vicaire de la parr̄. de St Jouin depuis six ans. Il se réserve toutefois environ la moitié du presbytère et du jardin et des dépendances, ainsi qu'une rente viagère de 400 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 58 ans. Fait et passé dans la chambre à coucher dud. sr résignant. Celui-ci n'a pu signer qu'en caractères presque illisibles, à cause de sa maladie, de son grand âge et de l'impossibilité de se soutenir assez dans son lit pour avoir la liberté de sa main.

Le 13 janv. 1783, led. sr Soyer obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 27 févr. 1783, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 24 mars 1783, le sr Soyer de Beauchesne (1) prend possession de la cure de St Jouin, en présence de M. Jacques-Augustin Maris, pbr̄e, curé de Druval; M. Jacques-Jean Lesage, curé de Clermont; M. Guillaume-Denis Pouchin, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, seigr et patron de Clermont, y demeurant, et autres témoins.

53. — Le 10 mars 1783, Me Luc-Sybille-David Varin, pbr̄e du diocèse de Rouen, chapelain et directeur des religieuses du St Sacrement de la ville de Rouen et curé de St Pierre de Tourville au diocèse de Lx, demeurant à Rouen, rue Morand, parr̄. St Godard, remet purement et simplement sad. cure entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Rouen.

Le 26 mars 1783, la nomination à la cure de Tourville appartenant au seigr du lieu, Mesre Pierre-Denis Le Tendre, Escr, seigr et patron de Tourville, Littetot et autres lieux, conseiller-avocat du roy au bureau des finances, chambre et voierie de la généralité de Rouen, demeurant en lad. ville, rue du Cordier, parr̄. St Godard, nomme à lad. cure la

(1) Mr Soyer prêta le serment schismatique au mois de janvier 1791. En l'an II, il cessa ses fonctions et se retira à Alençon où il touchait la pension des prêtres assermentés ; puis il revint demeurer à Lx où la même pension lui fut servie. Après la Révolution, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux, mais il ne reprit pas de fonctions. Il se retira à Manerbe et y mourut en 1807, à l'âge de 55 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Orne. —* Ordo *de Bayeux.*)

personne de Me Adrien Prévost, pbrē, chapelain de Vatimesnil, parr̄. de Ste Marie-des-Champs, diocèse de Rouen.

Le 28 mars 1783, Mre de la Baume, vic. gl du seigr évêque de Lx, donne aud. sr Prévost la collation dud. bénéfice.

Le 30 mars 1783, le sr Prévost (1) prend possession de la cure de Tourville, en présence de M. Charles-Richard Guersent, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

54. — Le 19 mars 1783, la nomination à la cure de N.-D. de Cerquigny, 1re portion, appartenant au seigr du lieu, Mesre Pierre-Réné de la Roque, seigr et patron de Cerquigny et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Guillaume Pierres, dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Alexandre Le Mercier, pbrē du diocèse de Lx, curé de Ternant. Donné au château de Cerquigny.

Le 21 mars 1783, le seigr évêque donne aud. sr Le Mercier la collation dud. bénéfice.

Le 27 mars 1783, le sr Le Mercier prend possession de la cure de Cerquigny, 1re portion, en présence de M. Jean-Jacques-Sébastien Le Cesne de la Crétinière, lieutenant-général honoraire au bailliage de Bernay; M. Louis-Robert Sement, avocat au parlement de Paris, bailly haut-justicier de Plasne; M. Pierre-Jean-Martin Lecomte, notaire royal à Bernay; Me Christophe Levain, procureur aux bailliages d'Orbec et Bernay; M. François-Georges-Bazile Dumont, procureur en la vicomté de Folleville, tous demeurant à Bernay, parr̄. Ste Croix. (**89**, **127**).

55. — Le 27 juin 1781, Mesre Jean-Léonor de Poudenx, pbrē du diocèse de Dax, abbé commendataire de l'abbaye royale de N.-D. de Bernay, se trouvant présentement en son hôtel abbatial, donne sa procuration à Me Jacques Jouen, pbrē, curé de N.-D. de la Couture, pour nommer et présenter à tous les bénéfices dont la nomination appartient aud. seigr abbé. Fait et passé aud. hôtel abbatial.

56. — Le 13 févr. 1783, Mre Joseph-Etienne Rabiel, pbrē du diocèse de Toulon, curé de St Etienne-Lallier, malade d'une humeur à la jambe donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Louis-Alexandre Baucher, pbrē de Pontaudemer. Il se réserve toutefois une partie du presbytère, un petit jardin et divers droits sur les dépendances, ainsi qu'une pension viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant vingt ans environ. Fait et passé dans la cuisine du manoir presbytéral

(1) Mr Prévost avait 64 ans en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et l'année suivante partit, le 12 septembre, pour l'Angleterre, par Rouen et Dieppe. Il mourut à Londres en 1793. Il avait été remplacé en 1791 par Fr. Lefrançois, prêtre assermenté de Friardel. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.)*

de S[t] Etienne, en présence de François-Jacques Rabel, maître d'école, demeurant en lad. parr̄. (*V.* **62**).

Le 15 mars 1783, la nomination à la cure de S[t] Etienne-Lallier appartenant au seig[r] abbé du Bec-Hellouin, Mg[r] Yves-Alexandre de Marbœuf, comte de Lyon, évêque d'Autun et abbé commendataire de lad. abbaye, nomme à la cure de S[t] Etienne, vacante par la mort de M[e] Jean Plessis, pbr̄e, curé de S[t] Clair-de-Basneville. Donné à Paris, au palais abbatial de S[t] Germain-des-Prés.

Le 26 mars 1783, M[r] de la Baume, vic g[l], donne aud. s[r] Plessis la collation dud. bénéfice.

Le 28 mars 1783, le s[r] Plessis (1) prend possession de la cure de S[t] Etienne-Lallier, en présence de M[e] Joseph Poplu, pbr̄e, desservant lad. parr̄. ; Joseph-Benjamin Aussy, marchand et syndic, et autres témoins.

57. — Le 12 avril 1783, M[re] Louis-François-Ollivier Gruel, Esc[r], s[r] de Boisgruel, clerc tonsuré du diocèse de Bayeux, titulaire de la chapelle S[t] Léger des Forges, autrement l'hermitage de S[t] Marc, parr̄. de Beaumont-le-Roger, diocèse d'Evreux, demeurant en la parr̄. de Capelles-les-Grands, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son oncle, Mes[re] Ollivier-Jacques de Boisgruel, pbr̄e dud. diocèse d'Evreux, pourvu *per obitum* en cour de Rome de la cure de Courbépine, 2[e] portion, diocèse de Lx, et titulaire de la chapelle S[t] Nicaise en l'abbaye de Faremoutiers, diocèse de Meaux.

58. — Le 16 avril 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Antoine-Marie d'Arche, originaire de la parr̄. d'Artillac, diocèse de Limoges, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, capitaine commandant au régiment de Picardie-Infanterie, en garnison à Pont-audemer et y demeurant, parr̄. N.-D., fils de feu Jean-Baptiste-Raymond d'Arche et de Toinette Chavialle, de la ville de Mauriac en Auvergne, d'une part, et noble dem[lle] Christine-Geneviève Bonnier de S[t] Cosme, née en la parr̄. de S[t] Paul de Paris et demeurant depuis plusieurs années à Caen, parr̄. N.-D., fille de feu Jacques-Antoine Bonnier de S[t] Cosme, Esc[r], et de dame Marthe Moreau.

59. — Le 26 mars 1783, M[e] Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **174**.)

(1) M. Plessis refusa le serment constitutionnel et fut destitué. J'ignore où il passa la Révolution : son nom ne se trouve pas dans le Mss de Reux. Je serais porté à croire qu'il se cacha aux environs de Basseneville ; car il habitait au moment du Concordat dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque et il y mourut vers 1804. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *de Bx.*)

60. — Le 8 avril 1782, Me Alexandre Pivalle, pbrē, (originaire de Plainville), Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bazoques, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay et de St Evronlt. (*V.* **81**.)

61. — Le 8 avril 1783, Me Jacques-Guillaume Sebin, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Toutainville, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger. (*V.* **201**.)

62. — Le 8 avril 1783, Me Louis-Alexandre Baucher, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église St Ouen de Pont-audemer, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr abbé de N.-D. de Grestain. (*V.* **56**, **202**.)

63. — Le 8 avril 1783, Me Charles-Richard Guersent, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant actuellement la parr̄. de St Pierre de Tourville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger.

64. — Le 8 avril 1782, Me Louis-Chrétien, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, professeur au collège Du Bois, demeurant à Caen, parr̄. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Beaumont-en-Auge et de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **197**).

65. — Le 8 avril 1783, Me Jacques-Adrien Chanu, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire et sacristain en l'église de Ste Croix de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de N.-D. de Bernay. (*V.* **200**.)

66. — Le 8 avril 1783, Me Guillaume Beaumont, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen et bachelier en théologie, professeur de rhétorique au collège du Bois, titulaire de la chapelle simple de St Gilles du Vivier, en la parr̄. de St Patrice d'Argences aud. diocèse, demeurant à Caen, rue et parr̄. St Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux chanoines de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **196**.)

67. — Le 8 avril 1783, Me Pierre Morin, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de la parr̄. d'Habloville, diocèse de Séez, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux chanoines de Ste Barbe.

68. — Le 8 avril 1783, Me Pierre Richer, pbrē du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de la parr̄. d'Anneville-sur-Seine aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux. (*V.* **199**.)

69. — Le 8 avril 1783, Me François-Amable Savary, pbrē, originaire du Havre-de-Grâce, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire

de Criquetot-Lesneval, diocèse de Rouen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger.

70. — Le 8 avril 1783, Me Louis-Joseph Bunel, pbre, Me ès-arts en l'Université de Cacn, vicaire de St Aignan de Pontaudemer, diocèse de Rouen, et demeurant en la parr. de N.-D. de lad. ville de Pontaudemer, rue du St Sépulcre, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Dol pour son exemption de St Samson-sur-Risle. (*V.* **194**.)

71. — Le 8 avril 1783, Me Claude-Philippe Tallon, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, directeur des religieuses dominicaines de Pont-l'Evêque, y demeurant, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Beaumont-en-Auge et de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger. (*V.* **195**.)

72. — Le 11 avril 1783, Me Michel Coupey de Valpré, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à St André-d'Echauffour, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx et aux religieux de St Evroult. (*V.* **180**.)

73. — Le 11 avril 1783, Me Sylvestre Gallot, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr. St Jacques de Lx, y demeurant, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **177**.)

74. — Le 11 avril 1783 Me Nicolas De Laperelle, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en la cathédrale de Lx, de la valeur de tente-six livres, demeurant en la parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **44**, **181**.)

75. — Le 11 avril 1783, Me Jacques-Lambert Bin, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts et licencié en droit civil et canon de l'Université de Caen, professeur septennaire de troisième au collège des Arts de la même Université, demeurant à Caen, parr. St Nicolas, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

76. — Le 11 avril 1783, Me François-Louis Duchemin, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts et bachelier en théologie de l'Université Paris, professeur septennaire de philosophie au collège des Arts de l'Université de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **190**.)

77. — Le 11 avril 1783, Me Louis-Christophe Couture, pbre du diocèse de Lx, (parr. St Jacques de Lx), Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant au collège d'Harcourt, rue de la Harpe, parr. St Hilaire, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **189**.)

78. — Le 11 avril 1783, Me Pierre Husel, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de lad. ville, y demeurant, parr. de Vaucelles, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux chanoines de Ste Barbe.

79. — Le 11 avril 1783, Me Marin-Jean Leseigneur, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, parr. St Etienne-du-Mont, à Paris, et représenté par Me Pierre Lefrançois, pbre, vicaire de Rays en la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **192**.)

80. — Le 14 avril 1783, Me Nicolas Maignen, pbre (de Courtonne-la-Ville), Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Grégoire-du-Vièvre, fait réiterer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger.

81. — Le 16 avril 1783, Me Alexandre Pivalle, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bazoques, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr abbé de N.-D. de Cormeilles. (*V.* **60**.)

82. — Le 16 avril 1783, Me Jean-Michel Pellerin, pbre du diocèse de Lx, (parr. de Crouttes), bachelier en théologie de la Maison et Société de Navarre et Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville de Paris, rue et Montagne Ste Geneviève, parr. St Etienne-du-Mont, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **191**.)

83. — Le 16 avril 1783, Me Jean-Louis Mottey, pbre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr. St Jacques, y demeurant faubourg d'Orbec. fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **188**.)

84. — Le 16 avril 1783, Me Jean-François Morand, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant actuellement la parr. de Noyers aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Ste Barbe.

85. — Le 2 août 1782, Me Jacques Neuville, pbre, curé de St Silvain de Glos, doyenné de Moyaux, demeurant aud. lieu et se trouvant présentement à Rouen, donne sa procuration pour résigner sa cure, dépendant du seigr évêque de Lx, entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Neuville, pbre, (originaire d'Orbec) et vicaire de Glos. Il se réserve toutefois, 1° son logement dans une partie du presbytère, la moitié du jardin et plusieurs dépendances, ainsi que 150 fagots, deux tonneaux de gros cidre et un de mitoyen, et un cent de pailles chaque année ; 2° une pension viagère de 1200 livres de rente à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant

environ trente ans. Fait et passé à Rouen, en l'étude du notaire royal-apostolique.

Le 19 août 1782, led. s[r] Pierre Neuville obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 21 avril 1783, le seig[r] évêque de Lx, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le même jour, le s[r] Neuville (1) prend possession de la cure de Glos, en présence de M. François Goubin, pbr̃e, chapelain de S[te] Catherine en la Cathédrale, demeurant parr̃. S[t] Jacques ; M. Nicolas-Jacques-François Bouteiller, acolyte ; Mes[re] Guillaume-Charles de Boctey, chevalier de Villers, demeurant tous deux en la parr̃. de Glos, et plusieurs autres témoins.

86. — Le 28 avril 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] François-Ives de Maillet, fils de Mes[re] François-Yves de Maillet, seig[r] de Friardel et autres lieux, et de noble dame Marie-Anne Guillaume de la Villette, de lad. parr̃. de Friardel, d'une part, et noble dem[lle] Louise-Elisabeth-Marthe-Gabrielle de Symon de Franval, fille majeure de feu Mes[re] Louis-Adrien Symon de Franval et de feue noble dame Marie-Gabrielle Lalliat, de la parr̃. d'Orbec. (*V.* **150**.)

87. — Le 29 avril 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] François-Nicolas de Boctey, chev[r] de Marolles, Esc[r], fils de feu Mes[re] Nicolas de Boctey et de feue noble dame Jacqueline Deshayes, de la parr̃. de Marolles, d'une part, et noble dem[lle] Julienne-Françoise-Charlotte de la Lande d'Ouillie, fille de feu Mes[re] Frédéric-César de la Lande, Esc[r], et de noble dameMarie-Charlotte de Carrey de Bellemare, de la parr̃. de S[t] Léger-d'Ouillye.

88. — Le 29 avril 1783, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Hippolyte Le Cordier-Valencourt, fils de François et de Geneviève Hauvel, de la parr̃. de S[t] Germain de Lx, d'une part, et dem[lle] Marie-Anne-Françoise Grainville, fille de Christophe, de la parr̃. de S[t] Désir de Lx. (*V.* **47**.)

89. — Le 27 mars 1783, la nomination à la cure de S[t] Martin de Courtonne-la-Ville appartenant au seig[r] abbé de N.-D. de Bernay, Mes[re] Jean-Léonor de Poudenx, pbr̃e du diocèse de Dax, abbé commendataire de Bernay, représenté par M. Jacques Jouen, pbr̃e, curé de N.-D. de la Couture de Bernay, nomme à lad. cure, vacante par la mort

(1) M. Neuville prêta avec empressement le serment schismatique et resta en qualité de curé constitutionnel. En l'an II il abandonna l'état écclésiastique et continua de résider à Glos où il passa toute la Révolution. Après le Concordat, il fit acte de soumission à l'évêque de Bayeux, mais il ne reprit pas de fonctions. Il mourut à Glos, le 9 avril 1806, à l'âge de 62 ans. Il avait été remplacé en 1803 par M. Ch.-Fr. Lecordier. (*Archives du Calvados*. — *Archives de l'évêché de Bayeux*. — Ordo *de Bx.*)

de Me Josaphat Du Coudray, dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Alexandre Le Mercier, pbre, curé des parr. de Ternant et de la 1re portion de Cerquigny. Fait et passé au château de Cerquigny, en présence de M. Louis-Robert Sement, avocat au parlement de Paris, bailly haut-justicier de Plasne, et de M. Jean-Baptiste-Robert Lindet, avocat et procureur du roy en l'élection de Bernay, demeurant tous deux à Bernay, parr. Ste Croix. (*V.* **54**, **127**.)

Le 7 avril 1783, le seigr évêque donne aud. sr Le Mercier la collation dud. bénéfice.

Le 28 avril 1783, le sr Le Mercier (1) prend possession de la cure de Courtonne-la-Ville, en présence de M. Philippe Meslin, pbre, vicaire de lad. parr. ; du sr François Colombe, Me en chirurgie, demeurant à Courtonne, et autres témoins.

90. — Le 30 avril 1783, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-François-Guillaume Paisant, lieutenant de la grande louveterie pour l'élection de Lx, fils de feu Me Charles-Jacques-Jean-Baptiste Paisant, conser du roy, référendaire honoraire, et de feue dame Anne Le Marquand des Thuilleries, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part, et Marie-Anne Pierres, fille de Jacques Pierres, négociant, et de dame Jeanne Thillaye, de la parr. St Vincent de Rouen. (*V.* **93**.)

91. — Le 6 mars 1783, Mesre Joseph-Ignace de Ste Aldegonde de Noircarme, ancien aumônier du roy, abbé commendataire de St Pierre-sur-Dives, demeurant en son château du Repos en Beuvrays, près Valenciennes, nomme pour son vicaire général en lad. abbaye la personne de Me Urbain Le Manissier, pbre, curé du Mesnil-Bacley, et lui donne pouvoir et autorité de nommer et présenter à tous les bénéfices dépendant de sa mense abbatiale. Fait et passé à Valenciennes.

92. — Le 1er mai 1783, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis Houssaye, procureur, fils de Jean et de Marie Morin, originaire de la Goulafrière et demeurant en celle d'Orbec, d'une part, et Elisabeth Goubin, fille de feu François, originaire de la parr. des Autels-Ménival et demeurant aussi en celle d'Orbec.

93. — Le 25 avril 1783, la nomination à la chapelle N.-D., 3e portion, en la Cathédrale, appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la démission de Me Pierre-François-Guillaume Paisant, acolyte, dernier titulaire, la personne de Me Gilles-Robert Alleaume, pbre de ce diocèse et aumônier dud. seigr. (*V.* **139**.)

(1) Mr Le Mercier prêta le serment schismatique le 23 janv. 1791 et resta curé constitutionnel de Courtonne jusqu'en l'an II. A cette époque, après avoir remis ses lettres de prêtrise il se retira dans sa famille à Bernay où il toucha la pension de l'Etat. Cependant il revint à Courtonne vers l'an V (1796-97) et il y mourut en 1798. (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Courtonne-la-Ville.*)

Le 30 avril 1783, led. s^r Alleaume est mis en possession de lad. chapelle par le ministère de M^r le doyen.

94. — Le 5 mai 1783, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre-Jacques Chausson, greffier en chef du bailliage d'Orbec, fils de Jacques et de feue Anne Marguerie, demeurant en la ville d'Exmes, d'une part, et Marie-Anne-Félicité Chausson de la Hulinière, fille de Jacques-Guillaume et de Marie-Françoise Lecesne, de la parr. de Ginay, diocèse de Séez, et demeurant en celle de St Aubin-de-Thenney.

95. — Le 23 avril 1783, la nomination à la cure de N.-D. de Barneville ou Basneville appartenant au seig^r du lieu, noble dame Marie-Françoise Aubry, dame et patronne de Barneville, St Clair et St Samson, épouse séparée de biens de Mes^re Alexandre-Clair, chev^r, seig^r de Marolles, demeurante à Paris, rue et parr. St Jacques-du-Haut-Pas, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Mre Jean-Pierre Thouret, pbre, dernier titulaire, la personne de Mre Noel-Eustache Vesque, pbre du diocèse de Lx, desservant lad. parr., « de bonnes vie et mœurs, capable de bien et deument desservir les deux portions de lad. cure. » Fait et passé à Paris.

Le 28 avril 1783, le seig^r évêque donne aud. s^r Vesque la collation des deux portions de ce bénéfice.

Le 5 mai 1783, le s^r Vesque prend possession de la cure de Basneville, 1re et 2e portion, en présence de plusieurs habitants de lad. parr.

Le 8 juin 1783, un bref de cour de Rome autorise le s^r Vesque à posséder en même temps les deux bénéfices.

96. — Le 16 avril 1783, la nomination à la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle, située au village de l'Hôtellerie-Farou en la parr. du Regnouard, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Nicolas-François Marescot, chev^r, seig^r de Lisores et du Hamel St Vincent, patron de N.-D. de l'Hôtellerie, cons^er du roy en ses Conseils, conseiller honoraire en son parlement de Normandie et son procureur général en la cour des Comptes et Finances de Rouen, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Pierre-Antoine Armenoult, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Antoine Vallet, pbre du diocèse de Lx, desservant la parr. de Guerquesalles. Donné à Rouen.

Le 25 avril 1783, le seig^r évêque donne aud. s^r Vallet la collation dud. bénéfice.

Le 12 mai 1783, le s^r Vallet se rend à la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle avec le notaire apostolique pour prendre possession d'icelle; mais ils trouvent les portes fermées. Ils vont alors au domicile de M. Charles Picot, pbre du diocèse de Lx, qui célébrait la messe dans cette chapelle depuis qu'elle était vacante. Ils y rencontrent Mre Jean-Baptiste de Tiremois des Ventes, ancien garde-du-corps du roy, capitaine de ca-

valerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en sa terre de la Morinière, parr. du Regnouard. C'était lui qui avait chargé le sr Picot du desservice de la chapelle. Il répond qu'il est saisi de la clef de lad. chapelle et qu'il ne peut s'en désaisir qu'il n'ait des ordres de la famille des Morand, ses vendeurs. Le sr Vallet proteste contre le refus fait par M. de Tiremois et déclare qu'il prendra toutes les voies de droit pour se faire remettre les clefs.

Il retourne alors à la grande porte de la chapelle avec le notaire et les témoins, et là il est mis en possession par la prière faite à genoux et le toucher de lad. porte et des murailles. Fait et passé en présence de Me Jean-François-Mathieu Peulvey, pbre, vicaire du Regnouard, et autres témoins. M. de Tiremois se présente au moment où les témoins allaient signer, et s'oppose formellement, même en clameur de haro à lad. prise de possession, « le tout au nom des Morand, s'ils sont encore existants. » Le sr Vallet proteste de nullité l'opposition de M. de Tiremois sous les réserves expresses de l'en faire débouter.

97. — Le 19 mai 1783, dispense de bans pour le mariage entre Victorin Rigout, ci-devant négociant à Honfleur et ancien échevin de lad. ville, présentement négociant à Ostende, dans les Pays-Bas autrichiens, fils de Philippe et de feue Marie-Angélique-Thérèse Vasse, d'une part, et demlle Adrienne-Françoise-Marguerite Louvet, fille de Jean et de Catherine-Françoise Quesney, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur.

98. — Le 1er nov. 1765, Thomas Choisel, fils de Pierre et de Jeanne Dutertre, de la parr. d'Orgères, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 11 mars 1769, il reçoit la prêtrise.

99. — Le 27 mai 1783, dispense de bans pour le mariage entre Pierre du Boullay, maitre de forges, fils de feu Pierre et dame Elisabeth Peigné, de la parr. d'Aube, diocèse d'Evreux, d'une part, et demlle Françoise-Adélaïde-Scolastique Le Couturier de Beauval, fille de feu Jean et de feue Renée-Catherine Quinery, originaire de la parr. de N.-D. du Bois aud. diocèse d'Evreux et demeurant depuis temps de droit en celle de Coulmer.

100. — Le 27 mai 1782, Me François-Pierre Jourdain, pbre, titulaire de la chapelle distributive de St Michel en la Cathédrale, demeurant à Mardilly, remet purement et simplement lad. chapelle entre les mains de Mre Jean-Baptiste Godefroy, pbre, docteur en théologie et chanoine prébendé de Pesnel, remplissant alors les fonctions de chanoine de semaine. Fait et passé à Lx.

Le 28 mai, led. sr Godefroy nomme aud. bénéfice la personne de Me Jean-Baptiste Jouen, pbre de ce diocèse, (parr. St Désir.)

Le 7 juillet 1783, led. s[r] Jouen (1) est mis en possession de lad. chapelle S[t] Michel par le ministère de M. le doyen. Fait et passé en présence de M. Duprey, secrétaire ordinaire du Chapitre, de M[e] François Delarue et de M[e] Joseph Gilles, pbr̃es, officiers douze-livres.

101. — Le 7 mai 1783, la nomination à la cure de N.-D. de la Halboudière appartenant au seig[r] évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] François Rombault, dernier titulaire, la personne de M[e] Victor-Hyacinthe-Aimé Le Cordier, pbr̃e, curé d'Englesqueville.

Le 26 mai 1783, led. s[r] Le Cordier prend possession de la cure de la Halboudière, en présence de M[e] François-Gabriel-Robert Bossey, pbr̃e de ce diocèse, desservant lad. parr̃. ; M[e] Michel Asse (2), diacre, de la parr̃. de S[t] Aubin-de-Bonneval, et autres témoins. (*V.* **228**.)

102. — Le 12 oct. 1782, le seig[r] évêque donne à M. Guillaume-Joachim Monsaint, pbr̃e de ce diocèse, la collation de la cure de S[t] Martin de Formentin, à laquelle il a été nommé par son oncle, M[re] Jacques Monsaint, pbr̃e, chanoine prébendé du lieu.

Le 30 mai 1783, led. s[r] Monsaint prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Adrien-Marie Couespel, clerc tonsuré de lad. parr̃., et autres témoins. (*V.* **149**).

103. — Le 30 mai 1783, M. François Dubois, pbr̃e du diocèse de Lx, curé de Deauville et pourvu de la cure de Valsemey, prend possession de ce dernier bénéfice, en présence de M. Pierre Réveillé, pbr̃e de ce diocèse, desservant lad. parr̃., et autres témoins. (*V.* **139**).

104. — Le 12 févr. 1783, M[e] Michel Piel, pbr̃e, curé de S[t] Nicolas-du-Bosc-Labbé, dnnne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[r] Jacques-Pierre Le Bertre, pbr̃e de ce diocèse, curé de N.-D.-de-Livet. Il se réserve toutefois 1° une pension viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 40 ans ; 2° la moitié du presbytère et du jardin,

(1) M. Jouen Despallières était chapelain de S[t] Michel en la Cathédrale à l'époque de la suppression du Chapitre. Il refusa de prêter le serment et fut obligé de partir pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre, à Gosport, et y logea chez William Stoone, route de la Chapelle. Nous le voyons encore, le 10 mars 1802, assister à Reading à l'inhumation de l'un de ses confrères ; mais il ne tarda pas à rentrer en France, car cette même année il remplissait à S[t] Désir de Lisieux les fonctions du saint-ministère. Il fut nommé vicaire de cette paroisse à l'arrivée de M. l'abbé Jumel en 1803. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Nécrologe angl. — Reg. de Catholicité de St Désir.)*

(2) Au commencement de la Révolution, le curé de S[t] Eugène mourut et ne fut pas remplacé. M[r] Asse fut désigné pour desservir provisoirement la paroisse. On lui demanda de prêter le serment à la Constitution civile ; il refusa de le prêter sans restriction et fut destitué. En 1792 il partit pour l'exil et se dirigea sur Londres. Il mourut à Winchester le 17 décembre 1793, à l'âge de 38 ans. *(Archives du Calvados. — Nécrologe anglais de la Biblioth. du Chapitre de Lx.)*

ainsi que plusieurs droits et servitudes sur les dépendances. Fait et passé à Bernay, parr. N.-D. de la Couture, au château de la Haute-Folie, appartenant à M. d'Egrecy, en présence de Mes[re] Ollivier-Jacques de Boisgruel, pbre, ancien curé de S[t] Victor-de-Chrétienville, de M[e] Germain Le Bourg, pbre habitué en l'église de N.-D. de la Couture, tous deux demeurant en icelle parr., et autres témoins.

Le 5 mars 1783, led. s[r] Le Bertre obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 20 mai 1783, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 juin 1783, le s[r] Le Bertre (1) prend possession de la cure de S[t] Nicolas-du-Bosc-Labbé, en présence de plusieurs habitants du lieu.

105. — Le 6 nov. 1783, Dom Jean-Ignace-François Piot, pbre, religieux profès de la Congrégation de S[t] Maur, prieur de l'abbaye de S[t] Michel du Tréport, diocèse de Rouen, et titulaire du prieuré simple et régulier de S[t] Michel de Crouttes au diocèse de Lx, dépendant de l'abbaye de Jumièges, demeurant en lad. abbaye du Tréport, donne sa procuration à Dom Louis-Hippolyte d'Aspres, prieur de l'abbaye de Jumiéges, pour déclarer en son nom, tant en l'officialité du diocèse qu'au chef-lieu du bailliage du ressort où est situé led. prieuré de Crouttes, que led. constituant a changé de domicile et qu'il est venu faire sa résidence, par obéissance à ses supérieurs, dans led. monastère du Tréport.

Cette déclaration avait été exigée par l'Edit de nov. 1719 et par la déclaration du 1[er] févr. 1720.

106. — Le 3 mars 1783, la nomination à la cure de N.-D. de Barville appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Marc-Antoine-Louis de Livet, chev[r] et patron de Barville, ancien capitaine d'infanterie, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Nicolas-Joseph de Fresné, pbre, dernier titulaire, la personne de M[e] Jacques-François Le Cordier, pbre, cure de S[t] Victor-d'Epine. Donné à Caen, en l'hôtel de M[r] de Chasot, rue des Quais, parr. S[t] Pierre.

Le 13 mars 1783, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Le Cordier la collation dud. bénéfice.

Le 21 mai 1783, le s[r] Le Cordier résigne purement et simplement la cure de Barville entre les mains du seig[r] évêque sans en avoir pris possession. Fait et passé à Lx, en la maison de Philippe de Laporte,

(1) M. Le Bertre refusa de prêter le serment constitutionnel et se retira à Bernay. Mais il dut bientôt s'exiler : il partit pour l'Angleterre le 10 sept. 1792 et se réfugia à Londres, puis à Winchester où il mourut le 14 février 1795. L'intrus que l'on élut à sa place en 1791 était M. Emmanuel-Laurent Crunelle, ancien supérieur des Cordeliers de Bernay. En l'an II, il renonça, comme les autres, à l'état ecclésiastique. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Nécrologe anglais de Bx.*)

bourgeois de Lx, Grande Rue, Porte de Paris, parr̄. S[t] Jacques, en présence dud. s[r] de Laporte et de M. Antoine Petit, pbr̄e, semi-prébendé et sous-chantre de la Cathédrale.

Le 3 juin 1783, led. s[r] de Livet, seig[r] de Barville, demeurant à Caen, rue des Quais, nomme à lad. cure, ainsi vacante, la personne de M[r] Nicolas Lefèvre, pbr̄e, du diocèse de Lx, curé de S[t] Aubin de Canapville. Fait et passé à Caen, parr̄. S[t] Jean, en l'hôtel de M[me] d'Héritot.

Le 5 juin 1783, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Lefèvre la collation dud. bénéfice.

Le 10 juin 1773, le s[r] Lefèvre (1) prend possession de la cure de Barville, en présence de Mes[re] Richard-Julien de Guilly, curé d'Heudreville ; M. Joseph Quesney, pbr̄e du diocèse de Lx, desservant lad. parr̄. de Barville, et autres témoins.

107. — Le 12 mai 1783, Marie Lavarde, V[ve] de Pierre Blanchard, et Laurent Blanchard, son fils, demeurant à Verson, diocèse de Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Pierre-Louis Blanchard, acolyte, fils de lad. veuve, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Caen.

Led. s[r] acolyte, demeurant à Paris, au séminaire des Trente-Trois, rue de la Montagne S[te] Geneviève, parr̄. S[t] Etienne-du-Mont, fut représenté dans cet acte par Luc-Etienne Bonaventure Bucaille, licencié-ès-lois, demeurant à Caen, rue S[t] Laurent.

108. — Le 29 mars 1793, André-François Normand, maître-constructeur de navires, demeurant à Honfleur, parr̄. S[t] Léonard, au lieu dit le Havre-Neuf, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s[r] Jean-André-Benjamin Normand (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un emplacement, servant actuellement de dépôt de bois, situé à Honfleur, quartier du Havre-Neuf, et borné, d'un côté, par le quai de décharge du nouveau bassin du port de cette ville : d'autre côté, par led. s[r] Normand, père, pour ses maisons et jardin ; d'un bout, la rue ou ruette Villey, et divers ;

(1) M. Lefèvre-Lacroix était né à Lisieux, paroisse St Germain. Il refusa le serment constitutionnel et fut destitué ; mais il n'émigra pas. Il se cacha dans sa famille et chez des amis, se faisant passer dans les campagnes pour un colporteur. Il reparut à Barville après la Révolution, peut-être même plus tôt et l'évêque d'Evreux lui rendit sa cure ; mais ce fut pour peu de temps, car il y mourut le 22 sept. 1803, âgé de 69 ans. (*Archives de l'Eure. — Notes de M. Veuclin, de Bernay.*)

(2) M[r] J.-A.-B. Normand resta prêtre habitué à St Léonard jusqu'à la Révolution. Ayant refusé le serment, il émigra en Angleterre et se retira à Gosport, chez la Vve Penny, rue du Sud, où il se trouva avec son frère et son cousin. M[r] Jean Normand rentra en France le 2 juin 1802 et reprit son titre de prêtre habitué à S[t] Léonard. Il y mourut en 1827, âgé de 69 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

d'autre bout, une rue tendant à la rue Vannier. De plus lad. rente est garantie par Me François-Marguerin Voizard, pbre habitué en l'église St Léonard, et par Louis-Jacques Normand, maitre constructeur de navires, l'un et l'autre cousins dud. sr acolyte et demeurant en lad. parr. Fait et passé à Honfleur.

109. — Le 23 juin 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Nicolas-Antoine de la Boderie, Escr, seigr du Poucel, fils de feu Antoine et de feue noble dame Louise-Anne de Corday, de la parr. de Clécy, diocèse de Bayeux, d'une part, et noble demlle Antoinette-Henriette de la Foye, fille majeure de feu Michel-François et de noble dame Antoinette de Durcet, de la parr. de Norolles.

110. — Le 12 mai 1783, Louis Blanchard, demeurant à Verson, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Blanchard (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur tous les biens que led. sr constituant possède en lad. parr. de Verson et qu'il a achetés de Gabrielle-Jacques Bourdon, Escr, de Mesre Marin-François de Malherbe et de Charles Hermerel, par contracts passés devant les notaires de Cheux, les 19 mars 1770, 10 sept. 1772 et 15 mai 1774. Fait et passé à Caen.

111. — Le 4 juin 1783, la nomination à la cure de St Pierre de Mirebel appartenant au sous-prieur de SteBarbe-en-Auge, M. François-Antoine Cacqueret, (2) sous-prieur dud. monastère, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Etienne Le Mesle, chanoine régulier et dernier titulaire, la personne de M. Jean-Louis Feray, pbre du diocèse de Bayeux, vicaire de Mutrécy aud. diocèse.

Le 6 juin 1783, le seigr évêque donne aud. sr Feray la collation dud. bénéfice.

Le 13 juin 1783, le sr Feray (3) prend posssession de la cure de Mirebel, en présence de plusieurs habitants de la parr.

(1) M. J.-B. Blanchard, frère du curé de St Hippolyte-du-Bout-des-Prés, Me ès-arts en l'Université de Caen, était vicaire d'Hecquemanville, près Brionne, en 1791. Il refusa de prêter le serment constitutionnel et partit l'année suivante pour l'exil avec son frère. Ils se réfugièrent d'abord à Jersey ; peut-être même le vicaire d'Hecquemanville n'alla-t-il jamais plus loin. En tous cas il ne suivit pas son frere dans ses idées schismatiques. Il rentra en France à l'époque du Concordat et fit sa soumission à l'évêque de Bayeux en 1802, et fut nommé curé de Verson, sa paroisse natale. Mais les souffrances et les privations de l'exil avaient ruiné sa santé ; il mourut en 1804. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

(2) M. Cacqueret avait été vicaire de Mézidon. Il était en 1791 prieur du Plessis-Grimoult et prieur-curé de le paroisse du Plessis. Il refusa le serment et s'exila en Angleterre. Il s'embarqua au Havre au mois de septembre 1792. Il se réfugia à Gosport, rue du sud, chez sir Chiles. Après la Révolution, il fut nommé curé de Vieux-Fumé et reçut le titre de chapelain de Madame la dauphine. Il mourut à Vieux-Fumé en 1829, à l'âge de 77 ans. (*Mss de Reux. Revue cath. de Normandie 1892. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.)*

(3) Mr Feray refusa le serment schismatique le 27 févr. 1791. Il fut destitué ; mais il ne quitta sa paroisse qu'au mois de mars 1792. Il partit pour l'Angleterre et se retira à Common,

112. — Le 1er novembre 1768, Michel-Jean Loutreuil, fils de Pierre et d'Anne Le Roy, de la parr. de Camembert, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1768, il avait été reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1772, led. sr Loutreuil, diacre, âgé de 24 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 2 juillet 1783, le sr Loutreuil, vicaire du Tortisambert, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, en présence d'Abraham Maunouard, maître de danse, demeurant à Lx, parr. St Jacques, et autres témoins. (*V.* **176**.)

113. — Le 6 oct. 1776, Jean-Baptiste Jouen, fils d'Etienne et de Marie-Anne Bordenceau, de la parr. de St Désir de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **100**.)

114. — Le 16 juillet 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Baptiste-Antoine de la Vallée, chevr, seigr et patron de St Laurent, fils de feu Mesre Louis de la Vallée et de feue dame Anne Thouroude, de la parr. de St Laurent du Tencement, d'une part, et noble demlle Anne-Gabrielle-Camille Veillet, fille de feu Mesre Hugues-Louis et de feue dame Catherine-Camille Jourdan de Blecourt, de la parr. de N.-D. de Meaux en Brie, aud. diocèse.

115. — Le 19 juillet 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Charles Dubus, Escr, fils de feu Louis et de noble dame Françoise-Charlotte Douézy, demeurant à London, diocèse de Séez, d'une part, et demlle Françoise-Charlotte Douézy-Deshayes de Marcère, fille de feu Yves-Gabriel-Bernard et de noble dame Marie-Françoise-Charlotte Petit de Montmiret, de la parr. de St Germain-d'Aunay.

116. — Le 31 mai 1783, en conséquence de la demande adressée au seigr abbé de Bernay, le 16 août 1782, par Me Robert-Thomas Lindet, curé vicaire-perpétuel de Ste Croix de Bernay, il est convenu entr'eux que le sr Lindet abandonnera, pour lui et pour ses successeurs, la jouissance de la grosse dime de la parr. Ste Croix qui avait été

chez Mr Cokes, rue Pondslane, 2. Il avait été remplacé en 1791 par Mr de Brotonne, religieux assermenté de Sainte-Barbe. Après le Concordat, Mr Feray ne rentra pas dans le ministère pastoral. Il mourut à Caen en 1818. (*Archives du Calvados.* —*Mss de Reux.* — *Ordo de Bx*).

donnée, en 1686, aux curés de cette parr̃. par le seig[r] abbé de Bernay, et que les seig[rs] abbés serviront aux s[rs] curés de S[te] Croix et à leur vicaire la portion congrue telle qu'elle a été réglée par l'Edit de 1768 et la déclaration de 1778, c'est-à-dire une pension annuelle de 500 livres pour le curé et de 250 livres pour le vicaire.

Dans cet acte, M[r] de Poudenx, abbé de Bernay, fut représenté, en vertu d'une procuration passée à Bayonne le 11 juin 1783, par le s[r] François Pivalle, arpenteur royal, demeurant au Tilleul-Fol-Enfant.

117. — Le 30 juillet 1783, M[e] Nicolas Després (1), pbr̃e du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, nommé en sa qualité de gradué à la cure du Fournet par le chanoine de semaine en la Cathédrale, prend possession dud. bénéfice en présence de plusieurs ouvriers de la parr̃. et des parr̃. voisines.

118. — Le 19 mars 1783, M[re] Louis-Joseph de Santouillet, pbr̃e du diocèse de Paris, licencié en droit civil et canonique de la Faculté de Paris, curé de S[t] Saturnin de Gentilly, diocèse de Paris, titulaire des prieurés de N.-D. de Gentilly-lès-Paris et de S[t] Laurent de Planches, au diocèse de Lx, donne sa procuration pour résigner led. prieuré de S[t] Laurent, situé dans la parr̃. d'Echauffour, entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jean-Louis Beaucousin, clerc tonsuré du diocèse d'Amiens. Fait et passé à Paris, en l'étude de M[e] Girard, notaire.

Le 7 avril 1783, led. s[r] Beaucousin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 3 août 1783, le seig[r] évêque, résidant au château des Loges, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 août 1783, le s[r] Beaucousin se rend à la chapelle S[t] Laurent pour en prendre possession : il trouve les portes fermées. Des voisins, qui n'ont pas voulu se faire connaître, « ont dit qu'ils ne savent où peut être la clef de lad. chapelle, attendu que depuis longtemps on n'a célébré la messe ny fait aucun office » en icelle. C'est pourquoi le s[r] Beaucousin prend possession par la prière faite à genoux devant la porte fermée et le toucher de la serrure et des murailles, en présence de plusieurs témoins.

119. — Le 30 mai 1783, M[r] Pierre-Jacques-Louis Le Rat, pbr̃e, curé de S[t] Pardoul de la Brevière, titulaire de la chapelle S[t] Gatien en la Cathédrale et curé de N.-D. de Criquebœuf au diocèse d'Evreux, de-

(1) M[r] Després, originaire de Meulles, refusa positivement de prêter le serment schismatique. Destitué par le Directoire de Pont-l'Evêque, il se retira à Meulles dans sa famille. En 1792, il partit pour l'Angleterre et se réfugia à Gosport chez Miss Penny, Louth Street. Il revint après le Concordat et trouva ses biens confisqués. Ayant été nommé curé d'Auvillars, il y finit ses jours en 1822, à l'âge de 79 ans. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.* — *Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx.*)

meurant en cette dernière parr., donne sa procuration pour résigner lad. cure de la Brevière entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mr Thomas-Just Poullard, pbre, originaire de la parr. de St Jacques de Dieppe, diocèse de Rouen, et habitué en l'église de St Martin-sur-Renelle en la ville de Rouen. Fait et passé à Rouen.

Le 16 juin 1783, led. sr Poullard obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 11 août 1783, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Poullard prend possession de la cure de la Brevière, en présence de Mr Jean Le Rat, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

120. — Le 12 juin 1783, Mr Jacques Levavasseur, pbre, curé de St Jean de Familly depuis 36 ans environ, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles-Michel Motte, pbre du diocèse de Lx. Il se réserve toutefois une rente viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice, ainsi que tout le rez-de-chaussée du presbytère et autres dépendances. Fait et passé au manoir presbytéral de Familly.

Le 30 juin 1783, led. sr Motte obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Motte (1) prend possesion de la cure de Familly, en présence de M. Thomas-Just Poullard, pbre du diocèse de Rouen, curé de la Brevière, demeurant à Rouen, rue des Carmes, parr. St Lô, et autres témoins.

121. — Le 7 août 1783, M. Nicolas Lefèvre, pbre, curé de Canapville et de N.-D. de Barville, se trouvant ce-jourd'hui au château des Loges, remet purement et simplement la cure de Canapville entre les mains du seigr évêque de Lx pour qu'il y soit par lui pourvu. Fait et passé aud. château, dans l'appartement du secrétariat.

Le même jour, Sa Grandeur nomme aud. bénéfine la personne de Me Jacques-Pierre-Jean Vallet, pbre de ce diocèse (parr. de Bonneval).

Le 13 août 1783, le sr Vallet (2) prend possession de la cure de

(1) M. Motte prêta le serment constitutionnel le 20 févr. 1791 ; mais il se rétracta le 4 juin suivant et fut mis en prison à Orbec. Ayant été relaché, il partit pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre à Portsea et logea chez M. John Rowe, au Phénix, sur le port. Il reprit sa cure en 1803 et y mourut en 181[illegible]. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux. —* Ordo *de Bx.)*

(2) M. Vallet refusa le serment constitutionnel et resta caché çà et là pendant la Révolution. Il fut arrêté le 27 ventose an VII (17 mars 1793) et écroué à la prison de Rouen : il avait alors 60 ans. Il ne fut rendu à la liberté que le 16 prairial an VIII (5 juin 1800). S'étant empressé de se rapprocher de sa famille, il trouva dans ce pays une bande de révolutionnaires, qui n'avaient pas désarmé et, même en 1802, il fut dénoncé pour dire la messe à Meulles, à

Canapville, en présence de M. Thomas-Just Poullard, curé de la Brevière demeurant à Rouen ; M. Pierre Sorel, curé de Bonneval ; M. Jean-François Naudin, curé de la Goulafrière ; M. Jean Montoure, pbr̄e, vicaire de Canapville, et François Cucu, fabricant de papier, demeurant aud. lieu de Canapville.

122. — Le 8 août 1783, la nomination à la cure de N.-D. du Pin appartenant au seig[r] du lieu, haute et puissante dame Marie-Reine-Victoire de Durcet, baronne de Poucé, première chatelaine du Bas Vendomois, usufruitière de la seigneurie du Pin, épouse, séparée de corps, de haut et puissant seig[r] Jean-Joseph Le Conte de Nonant, chev[r], marquis de Raray, ancien cornette des chevau-légers de la reine, ancien mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, lad. dame demeurant ordinairement à Paris, rue et parr̄. S[t] Sauveur, et se trouvant actuellement en son château du Pin, nomme à lad. parr̄., vacante par la mort de M. Jean-Pierre Pigny, dernier titulaire, la personne de M. Nicolas Houel, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de Norolles. Fait et passé aud. château.

Le 11 août 1783, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Houel la collation de ce bénéfice.

Le 18 août 1783, le s[r] Houel (1) prend possession de la cure du Pin, en présence de M[e] Louis-Antoine Pouchin, vicaire du lieu ; Mes[re] Gabriel-François Deshayes de Gassart, lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Jacques ; M[re] Charles-Louis Fontaine, pbr̄e, chanoine de la Cathédrale de Lx, demeurant en lad. ville, parr̄. S[t] Germain ; Mes[re] Jean-Pierre, chevalier de la Foye, (originaire de Norolles), lieutenant au régiment de Lorraine-Infanterie, en garnison à Caen ; et M[e] Nicolas Hagron, premier huissier en l'élection de Lx, y demeurant parr̄. S[t] Jacques.

123. — Le 29 août 1783, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Clément Lair, fils de M[e] François Lair, chirurgien, et de dame Catherine-Françoise Legendre, de la parr̄. de Fervaques, d'une part, et dem[lle] Cécile-Charlotte Durand, fille de M[e] Joseph-Christophe et

Préaux et ailleurs. Mais les temps étaient changés ; ces dénonciations n'eurent aucun effet. L'évêque de Séez rendit à M. Vallet sa paroisse de Canapville. Il y mourut en 1821. (*Archives de l'Orne.* — M[r] Blin. *Les Martyrs de la Révolution.* — Ordo *de Séez.*)

(1) Le 30 janv. 1791, le curé du Pin et son vicaire refusèrent le serment en des termes pourtant bien modérés, mais qui furent trouvés injurieux. Ils furent destitués, et on les remplaça par Fr. Ch. Denis, vicaire assermenté de Cormeilles. Malgré l'arrivée de l'intrus, M. Houel resta encore au Pin jusqu'au 28 novembre ; mais il dût enfin céder la place. Il passa en Angleterre en 1792 et se retira à Gosport chez M. Case, rue Damans Rowe. Après la Révolution, il reprit sa cure du Pin et y mourut en 1823, à l'âge de 73 ans. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

de feue dame Marie-Anne Charlotte Fouques, de la parr. de St Jacques de Lx.

124. — Le 2 sept. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Me Joseph-François-Guillaume Baudel, receveur des domaines du roy, fils de Guillaume-Antoine et d'Anne Bunel, originaire de la parr. de Pont-l'Evêque et demeurant en la ville de Gournay-en-Bray, parr. N.-D., diocèse de Rouen, d'une part, et demlle Marie-Catherine Roussel-Le Pré, fille de feu Jacques et de Catherine Jourdain, de la parr. de Launay.

125. — Le 20 août 1783, la nomination à la cure de St Jean-de-Thenney appartenant au seigr du lieu, haute et puissante dame Jeanne-Françoise-Hélène Chardon de Fillière, Vve de haut et puissant seigr Alexandre Le Filleul, dame et patronne de St Jean-de-Thenney et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Gaspard Rault, dernier tiulaire, la personne de Me Pierre-Nicolas Salandre, pbre du diocèse de Laon, Me ès-arts en l'Université de Paris, aumônier du régiment de Bassigny-Infanterie, demeurant au château de la Chapelle-Gautier, diocèse de Lx. Donné aud. château.

Le 23 août 1783, le seigr évêque donne aud. sr Salandre la collation dud. bénéfice.

Le 27 août 1783, le sr Salandre prend possession de lad. cure de St Jean-de-Thenney, en présence de Me Guillaume-Louis Motte, pbre, desservant lad. parr., et plusieurs autres témoins.

126. — Le 11 avril 1783, Mre Louis Regnault, pbre du diocèse de Rouen, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé distributif des Vaux et pénitencier en la Cathédrale de Lx depuis plus de 30 ans, demeurant en sa maison canoniale, parr. St Germain, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste Lalouette, pbre du diocèse de Lx, curé de St Thomas de Touques. Fait et passé en lad. maison canoniale, en présence de Me Nicolas Laperelle, chapelain de St Denis en lad. Cathédrale, et de Me François Delarue, chapelain de N.-D. de la Couture en la parr. de Ferrières, demeurant tous deux à Lx, parr. St Jacques.

Le 5 mai 1783, led. sr Lalouette obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice. Elles sont datées de Terracine.

Le 27 août 1783, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 29 août 1783, le sr Lalouette (1) est mis en possession des canoni-

(1) M. Lalouette refusa de prêter serment et prit, en 1892, un passeport pour Londres ; mais il s'arrêta à Portsea ; puis il alla à Common où il logea chez M. Dilleways, rue Lovelane, 25.

cat et prébende des Vaux, ainsi que de la Pénitencerie par le ministère de Mr le doyen.

Le 7 août 1783, le sr Lalouette, âgé de 53 ans accomplis, est reçu bachelier ès-droits en l'Université de Caen.

Le 9 août 1783, il est reçu licencié en lad. Faculté.

127. — Le 22 juillet 1783, M. Pierre-Alexandre Le Mercier, pbre, curé de N.-D. de Ternant, de Cerquigny, 1re portion, et de Courtonne-la-Ville, demeurant à Ternant, résigne purement et simplement lad. cure de Ternant entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit par lui pourvu. Fait et passé à Lx. (*V.* **54**, **89**.)

Le 23 juillet 1783, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Thomas Beuzelin, pbre, curé de la 3e portion de N.-D. d'Avernes, Donné au château des Loges.

Le 4 sept. 1783, led. sr Beuzelin (1) prend possession de la cure de Ternant en présence de plusieurs habitants de lad. parr. (*V.* **127**.)

128. — Le 15 mars 1783, la nomination à la 1re et à la 2e portion de St Germain de Guerquesalles appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles-Guillaume-Léonor Dubosq, chevr, comte de Radepont, seigr et patron de Guerquesalles et de la Chapelle-Béquet, seigr des fiefs, terres et seigneuries de la Cocardière, Esquay et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Rouen, rue de la Seille, parr. Ste Croix-St Ouen, nomme à lad. cure de Guerquesalles, 1re et 2e portion, vacante par la mort de Me Jacques-Philippe Cardon, dernier titulaire, la personne de Mesre Adrien-Charles-Guillaume de Nollet, Escr, sr de Malvoue, pbre du diocèse de Lx, curé de St Cyr-des-Roncerés. Fait et passé à Rouen. (*V.* **234**.)

Le 14 avril 1783, le seigr évêque donne aud. sr de Nollet la collation de la 1re portion dud. bénéfice.

Le 21 avril 1783, Sa Grandeur lui donne la collation de la 2e portion.

Le 5 mai 1783, le sr de Nollet (2) obtient de nouvelles provisions en

On le trouve ensuite à Forton et enfin il était, en 1795, au château de Winchester où il resta jusqu'à la fin de la Révolution. Le 5 déc. 1801, nous le voyons à Reading assister à l'inhumation du curé de Saint-Siméon, près Cormeilles. Il revint à Lisieux après le Concordat et y mourut le 23 mai 1805. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Nécrologe anglais de Bx. — Archives de la mairie de Lx.*)

(1) Mr Beuzelin, originaire de St Jacques de Lisieux, prêta en 1791 le serment constitutionnel et tous les autres serments quand on les lui demanda. Il passa toute la Révolution à Ternant. Après le Concordat, l'évêque de Séez ne lui rendit pas sa cure qui ne tarda pas à être supprimée. M. Beuzelin passa dans le diocèse d'Evreux et il mourut curé de Plasnes, le 5 mai 1818, à l'âge de 71 ans. « Il avait, dit M. Le Gallois, des talents qu'il ne faisait pas valoir et il ne jouissait pas d'une haute considération. » (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez. — Ordo d'Evreux.*)

(2) M. de Nollet prêta sans restrictions le serment à la Constitution civile du clergé. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et, à partir de cette époque, on le trouve remplissant à Guerquesalles les fonctions d'officier public jusqu'en l'an VI. Il mourut vers cette époque. (*Archives de l'Orne. — Archives municipales de Guerquesalles.*)

cour de Rome de la cure de Guerquesalles et la dispense nécessaire pour posséder en même temps les deux portions.

Le 23 juin 1783, led. seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres apostoliques.

Le 5 sept. 1783, le s[r] de Nollet prend possession de la cure de Guerquesalles, 1[re] et 2[e] portion, en présence de M. Antoine Vallet, pbr̄e, chapelain de N.-D. de Bonne-Nouvelle en la parr̄. du Regnouard et desservant lad. parr̄. de Guerquesalles ; François-Jacques Desvaux, s[r] de l'If, vivant de son bien et demeurant aud. lieu, et autres témoins.

129. — Le 21 août 1783, Jacques Bouteiller, marchand, demeurant à Glos-sur-Lisieux, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Nicolas-Jacques-François Bouteiller (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par François Thieulin et Pierre Chatellier, marchands-papetiers, demeurant au Mesnil-Guillaume. Fait et passé en l'étude de M[e] Nicolas-Antoine Dubos, notaire au siège de Glos et demeurant au Mesnil-Guillaume, en présence de M[e] Louis Lefranc, acolyte d'icelle parr̄., et autres témoins. (*V.* **85**.)

130. Le 29 avril 1783, M. Jacques Le Chapelain, s[r] de la Chapelle, pbr̄e, curé de S[t] Etienne-la-Thillaye, âgé de 79 ans et « incommodé d'un tremblement de mains et d'une difficulté de marcher, à cause de son grand âge », donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M. Thomas-Georges Gaubert, pbr̄e de ce diocèse et vicaire de lad parr̄. depuis 24 ans. Il se réserve toutefois 1° une pension viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice, qu'il a possédé pendant environ 40 ans ; 2° une partie du presbytère, la totalité du jardin, diverses dépendances et bâtiments entre lesquels « une chartrie servant à remiser le cabriolet de mond. s[r] résignant ; » etc... Fait et passé au manoir presbytéral de S[t] Etienne, en présence de M[e] Jean-Baptiste Patin, huissier audiencier au bailliage d'Auge, demeurant à Pont-l'Evêque, et de Jacques Turgis, maître d'école, demeurant en lad. parr̄. de S[t] Etienne.

Le 19 mai 1783, led. s[r] Gaubert obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 10 juillet 1783, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

(1) M[r] Bouteiller était vicaire de la Croupte en 1791. Il refusa le serment schismatique et s'exila dans les Pays-Bas. Etant rentré de très bonne heure en France, il fut arrêté en 1799 et envoyé à l'île de Ré où il arriva le 26 oct. : il s'évada au mois de mai 1800. Nous le retrouverons à Lisores en 1801 et 1802, faisant des baptêmes avant la réorganisation du culte. Il fut nommé curé de cette paroisse en 1803 et après l'avoir administrée pendant plus

Le 11 sept. 1783, le s^r^ Gaubert (1) prend possession de la cure de St Etienne-la-Thillaye, en présence de M. Adrien Letellier, pbr̄e, curé de St Cloud-en-Auge ; Jérôme Thillaye, président au grenier à sel de Danestal ; Louis-Nicolas Bretocq, vivant de son bien, demeurant tous deux à St Etienne, et autres témoins.

131. — Le 31 mars 1783, Me Jean Plessis, pbr̄e, curé de St Clair de Basseneville et de St Etienne-Lallier, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape lad. parr̄. de St Clair de Basseneville en faveur de son neveu, Me Marc-Antoine Plessis, pbr̄e, vicaire de St Georges-du-Vièvre. Fait et passé à Rouen.

Le 21 avril 1783, led. s^r^ Marc-Antoine Plessis obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 14 août 1783, le seig^r^ évêque, résidant au château des Loges, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 10 sept. 1783, le s^r^ Plessis (2) prend possession de la cure de St Clair-de-Basseneville, en présence de Me François Bion, pbr̄e, curé de Goutranville ; M. Jean-Baptiste Leperchey, pbr̄e, chapelain de Ste Trinité de Bréholles, demeurant à Goutranville, et autres témoins.

132. — Le 1er sept. 1783, la nomination à la cure de St Germain d'Auvillers appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Gabriel-Nicolas, vicomte Dauvet, chev^r^, seig^r^ et patron d'Auvillers, Repentigny et autres lieux, capitaine au régiment du commissaire général, étant présentement à Valenciennes, fils de Mes^re^ Louis-Nicolas Dauvet, seig^r^ et patron du marquisat de Dauvet, Maineville, seig^r^ d'Auvillers, Bailleul et autres lieux, lieutenant-général des armées du roy, grand'croix de l'Ordre royal et militaire de St Louis, nomme à lad. cure d'Auvillers, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Bottey, dernier titulaire, la personne de Me Noel-Marin Morel, pbr̄e du diocèse de Rouen, vicaire « du bourg de Dauvet-Maineville » aud. diocèse. Fait et passé à Valenciennes.

Le 8 sept. 1783 (3), M. de la Baume, vic. g^l^ du seig^r^ évêque, donne aud. s^r^ Morel la collation dud. bénéfice.

de trente ans avec tout le zèle que l'on peut attendre d'un confesseur de la foi, il y mourut le 13 avril 1834, à l'âge de 74 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de la mairie de Lisores.*)

(1) M. Gaubert prêta d'abord sans restrictions le serment constitutionnel, puis il se rétracta ; car nous le trouvons en 1793 exilé à Portsmouth. Il s'était réfugié dans cette ville chez M. Jobson, rue Grande Rue. Après la Révolution il revint en France et s'empressa de faire sa soumission à l'évêque de Bayeux qui lui rendit sa cure de St Etienne. Il y mourut en 1819. (*Archives du Calvados. — Mss. de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.)*

(2) M. M.-A. Plessis prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Saint-Clair. Après l'an II, il continua de résider dans cette paroisse où nous le trouvons, en 1795, touchant la pension des prêtres assermentés. (*Archives du Calvados.)*

(3) C'est à cette époque que commence la courte maladie qui devait conduire au tombeau Mgr de Condorcet. Nous voyons par les actes datés du château des Loges, qu'au printemps

Le lendemain, le s[r] Morel (1) prend possession de la cure d'Auvillers, en présence de M. François De Lavigne, pbr̃e du diocèse de Bayeux, desservant lad. parr̃., et plusieurs autres témoins.

133. — Le 6 juin 1783, Mes[re] Marie-Hubert-Léonor d'Imbleval de Montalais, pbr̃e, curé de S[t] Germain-de-Clairfeuille, diocèse de Lx, et aussi pourvu de la cure de Bracquetuit, diocèse de Rouen, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Clairfeuille entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] François Delisle, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃. Fait et passé à Rouen.

Le 14 juillet 1783, led. s[r] Delisle obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 11 sept. 1783, M. de la Baume, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 14 sept. 1783, le s[r] Delisle (2) prend possession de la cure de S[t] Germain-de-Clairefeuille, en présence de Jacques-Louis Renault, étudiant en philosophie, demeurant en lad. parr̃., et autres témoins.

134. — Le 19 août 1783, très-haut et très-puissant seig[r] César-Louis-Marie-François-Ange de Houdetot, seig[r] marquis de Mailloc, chevalier de l'Ordre royal ct militaire de S[t] Louis, major général des logis des troupes de France au delà du cap de Bonne-Espérance, représenté par son père, haut et puissant seig[r] Claude-Constance-César de Houdetot, comte de Houdetot, lieutenant général des armées du roy, autorise M. François-Michel Meusnier, pbr̃e, çuré de S[t] Julien-de-Mailloc, cure dépendant dud. marquisat de Mailloc, à permuter son bénéfice avec M. Pierre La Bigne, pbr̃e, curé de Condé-le-Butor, diocèse de Séez. Donné au château de Mailloc.

Le 16 sept. 1783, led. s[r] Meusnier donne sa procuration pour résigner la cure de S[t] Julien-de-Mailloc entre les mains du seig[r] évêque de

de 1783, il s'y était installé, comme il le faisait tous les ans pendant la belle saison. Il y était encore le 18 août; mais dès le 25 du même mois il était rentré dans son palais épiscopal où il continua d'expédier les affaires, ou du moins de donner sa signature jusqu'au 4 septembre. Ce jour-là, il signa encore la nomination du curé de St Thomas de Touques : ce fut son dernier acte. A partir de ce moment jusqu'au 22 septembre, jour de sa mort, tous les actes sont signés par M. de la Baume, vicaire général.

(1) M[r] Morel ne consentit à prêter serment qu'avec restriction. Son serment fut rejeté et lui-même fut destitué. On élut pour le remplacer P.-Jn-Rob. Duvelleroy, prêtre assermenté, qui passa la Révolution à Auvillars et mourut curé de Damblainville en 1817. M[r] Morel émigra en Angleterre. Après avoir passé un certain temps à Londres, il partit pour Gand dans les Pays-Bas. J'ignore s'il mourut pendant la Révolution; mais il ne revint jamais à Auvillars. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

(1) M[r] Delisle refusa le serment schismatique et fut remplacé par Jq-Fr. Fournier, prêtre de Fessier, qui resta à Saint-Germain après la Révolution en qualité de prêtre habitué, y fit les petites écoles et y mourut le 1[er] janvier 1835, à l'âge de 83 ans. Nous perdons absolument la trace de M[r] Delisle. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.*)

Lx, en faveur dud. s^{r} La Bigne ; et celui-ci donne aussi sa procuration pour résigner sa cure de Condé-le-Butor en faveur dud. s^{r} Meusnier, pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Lx.

Le 16 sept. 1783, Mr de la Baume, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} La Bigne la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^{r} La Bigne (1) prend possession de la cure de St Julien-de-Mailloc, en présence de Pierre Guernet, étudiant en rhétorique, demeurant en lad. parr̄., et autres témoins.

135. — Le 24 août 1783, la nomination à la cure de N.-D. de Cirfontaine appartenant, à cause de son apanage et de la garde-noble non relevée des enfants mineurs du seig^{r} présentateur, à Mg^{r} Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, S. A. R. nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Bruneau, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume-Joachim Monsaint, pbr̄e du diocèse de Lx. Donné à Versailles.

Le 9 sept. 1783, Mr de la Baume, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Monsaint la collation dud. bénéfice.

Le 18 sept. 1783, le s^{r} Monsaint (2) prend possession de la cure de Cirfontaine, en présence de Mr Laurent-Louis Huet, curé de la 1re portion de Courtonne-la-Meurdrac, demeurant à Lx, parr̄. St Germain ; Me Jacques-François Halbout, sous-diacre, demeurant en lad. parr̄. de Courtonne, et plusieurs autres témoins.

136. — Le 8 sept. 1783, la nomination à la cure de St Ouen de Courtonne-la-Meurdrac, 1re portion, appartenant au seig^{r} du lieu, Mes^{re} Nicolas-Adrien du Houlley, chev^{r}, seig^{r} de Gouvis et de la Roque, seig^{r} et patron de la 1re portion de Courtonne, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Courtonne, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Moulin, dernier titulaire, décédé le 30 août, la personne de Me Laurent-Louis Huet, pbr̄e de St Germain de Lx et chapelain des frères des Ecoles Chrétiennes.

(1) M^{r} La Bigne prêta serment à la Constitution et resta à Saint-Julien pendant la Révolution en qualité de curé constitutionnel. Il ne reparait pas après le Concordat. (*Archives du Calvados.*)

(2) Mr Monsaint, originaire de Gonneville-sur-Honfleur, prêta le serment schismatique le 23 janv. 1791 et resta curé constitutionnel de Cirfontaine. Il cessa ses fonctions au mois d'août 1794 ; mais il rétracta ses serments le 22 avril suivant. A partir de ce moment il disait la messe et administrait les sacrements en cachette. En 1802, il fut dénoncé pour dire messe à Courtonne-la-Meurdrac ; mais le temps de ces dénonciations était passé : Mr Monsaint fut nommé curé de Fumichon quelque temps après et y mourut en 1808, à l'âge 57 ans. (*Archives du Calvados.* — Ordo *de Bx.)*

Le 16 sept. 1783, Mr de la Baume, vic. gl, donne aud. sr Huet la collation dud. bénéfice.

Le 18 sept. 1873, le sr Huet (1) prend possession de la cure de Courtonne-la-Meurdrac, 1re portion, en présence de Me Joachim Lemonnier, pbre curé de la 2e portion ; Me Jacques-François Halbout, sous-diacre, demeurant à Courtonne, et plusieurs autres témoins.

137. — Le 4 juin 1783, Mr Jacques-François Tahère, pbre, curé de N.-D. de Blangy et de St Ouen de Morainville, demeurant à Blangy, résigne purement et simplement entre les mains du seigr évêque de Lx lad. cure de Blangy, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx. (*V.* **30,48**.)

Le 14 juin 1783, la nomination à la cure de Blangy appartenant au seigr abbé du Bec-Hellouin, Mgr Yves-Alexandre de Marbœuf, comte de Lyon, évêque d'Autun et abbé commendataire de l'abbaye du Bec, nomme à lad. cure la personne de Me Gilles Lefrère, pbre du diocèse de Lx, originaire de Ste Marguerite-de-Viette et curé de Villers-sur-Mer. Fait et passé au palais abbatial de St Germain-des-Prés, à Paris.

Le 18 juin 1783, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Lefrère la collation dud. bénéfice.

Le 23 sept. 1783, le sr Lefrère (2) prend possession de la cure de Blangy, en présence de M. Louis Le Chevrel, pbre, curé du Prédauge, diocèse de Bayeux ; Me Jean-Joseph Lecerf, diacre du diocèse de Bayeux, demeurant en la parr. de Cingal, même diocèse ; Robert

(1) Mr Huet prêta d'abord le serment à la Constitution civile ; mais il ne tarda pas à se rétracter et se retira à Saint-Martin-de-la-Lieue. On avait élu à sa place J.-B. Fresnel, prêtre assermenté. En 1792, il habitait à Rouen, rue Saint-Yon ; mais il lui fallut bientôt quitter cette ville et la France. Au mois de septembre, il partit pour les Pays-Bas ; plus tard il se dirigea vers l'Allemagne et séjourna assez longtemps a Ratisbonne. Il revint en France en l'an X, et après le Concordat l'évêque de Bayeux lui rendit sa paroisse de Courtonne. Il y mourut en 1826, à l'âge de 71 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) Originaire de Sainte-Marguerite-de-Viette et successivement vicaire de Tourgéville, curé de Saint-Pierre-Azifs, de Villers-sur-Mer et de Blangy, Mr Lefrère avait 60 ans lorsqu'on lui demanda de prêter le serment constitutionnel. Il se refusa à cet acte que sa conscience réprouvait et fut destitué. Cependant il ne se pressait pas de partir. Le 28 juillet 1791, on lui signifia l'ordre de quitter la paroisse sous trois jours : il fallut obéir et il se retira à Viette. Mais comme l'esprit des habitants n'était pas meilleur à Viette qu'à Blangy, il s'en alla demeurer à Rouen, rue Saint-Yon. Cependant les lois révolutionnaires obligèrent bientôt les prêtres non assermentés à quitter le territoire de la France, M. Lefrère partit pour l'exil au mois de septembre 1792. Il se réfugia à Londres ; puis, dans la suite, il se retira à Bruxelles. Il revint en France après la Révolution et, en 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux. Mgr Brault le nomma curé de Viette. Il y avait, en 1806, cinquante ans qu'il était au service de l'Eglise, et d'ailleurs ses forces l'abandonnaient, il se retira du ministère pastoral. L'année suivante il mourut à l'âge de 76 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché et* Ordo *de Bx.*)

Huet, maitre d'école, demeurant à Blangy ; Jacques-Robert Aubert, étudiant et faisant ses humanités, demeurant au Mesnil-sur-Blangy, et autres témoins.

138. — Le 22 sept. 1783, vers 7h. du matin, le Chapitre assemblé, sous la présidence de Mr de Barber, gd chantre, ayant appris la mort du seigr évêque de Lx, nomme pour officiaux du diocèse Mre Jean-Baptiste Le Rat, pbrē, licencié ès-droits, chanoine prébendé du Pré, et Mre Simon-Thomas Rambault, pbrē, docteur en théologie, chanoine honoraire et archidiacre de Pontaudemer, et pour promoteurs Mre Jacques Monsaint, pbrē licencié ès-droits, chanoine prébendé de Formentin, et Me Nicolas De Laperelle, pbrē, Me ès arts et chapelain de la Cathédrale ; Me Robert Le Masle, ancien greffier de l'officialité, est continué dans ses fonctions.

Dans la même séance, le Chapitre choisit pour ses vicaires généraux :

Mre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbrē, docteur en théologie, chanoine prébendé de Villers ;

Mre Guillaume Le Chevallier, pbrē, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand chantre de la collégiale de St Honoré de Paris ;

Mre Pierre Vitrouil, pbrē, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé de St Jacques et théologal ;

Mesre Claude-Nicolas-François Mery, pbrē, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé de Croisilles et archidiacre d'Auge ;

Mre Nicolas-Michel d'Osmont, pbrē, licencié de Sorbonne, chanoine de la métropole de Rouen et chèvecier honoraire de la Cathédrale de Lx ;

Mre Louis-Regnault, pbrē, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé du Val-au-Vigneur. ;

Mre Charles-Simon de Grimouville, pbrē, licencié ès-droits, chanoine prébendé de la 1re portion de Verson ;

Mre Etienne-François-Ignace de Gruel, pbrē, licencié ès-droits, chanoine prébendé de St Hymer et trésorier de la Cathédrale ;

Mre Guillaume-François Le Bourg, pbrē, licencié ès-droits, chanoine prébendé d'Assemont et archidiacre de Gacé.

Le Chapitre retient le droit de nommer aux cures qui sont à la nomination de l'évêque de Lx, ainsi que le choix des prédicateurs de l'avent et du carême, le droit d'accorder l'usage des œufs pendant le carême et d'ordonner des prières publiques.

Le Chapitre nomme encore pour remplir « l'office de greffier et scelleur du secrétariat de l'évêché » la personne de Me Antoine Duprey, pbrē, haut-vicaire de la Cathédrale.

Enfin le Chapitre s'occupe des diverses charges dans les exemptions de St Cande et de Nonant.

Il désigne pour official dans l'exemption de St Cande led. sr d'Osmont, chanoine de Rouen ; pour promoteur Me François-David Le Blanc, chanoine-curé de la collégiale de St Cande-le-Vieux ; et pour greffier en la même officialité, Me Michel Perdu, pbr̄e du diocèse de Lx.

Dans l'exemption de Nonant, Mre Eustache-Alexandre-Philippe Lesueur des Fresnes, docteur de Sorbonne et grand chantre de la Cathédrale de Bayeux est choisi pour grand vicaire et official ; Mre Clément-François Jahiet, pbr̄e, chanoine de Bayeux, pour promoteur, et Me Jean-François-Ollivier, pbr̄e, chapelain de la Cathédrale de Bayeux, pour greffier en lad. officialité.

139. — Le 19 août 1783, Mr François Dubois, pbr̄e, curé de St Laurent de Deauville et de St Gabriel de Valsemey demeurant à Deauville, résigne purement et simplement lad. cure de Valsemey entre les mains du seigr évêque afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. (*V.* 103.)

Le 30 août 1783, la nomination à la cure de Valsemey appartenant au seigr du lieu, S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, premier prince du sang vicomte d'Auge, seigr et patron de Valsemey, nomme à lad. cure la personne de Me Gilles-Robert Alleaume, pbr̄e du diocèse de Lx. Donné à Paris et signé : « L. Phil. d'Orléans. » (*V.* 93.)

Le 3 sept. 1783, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Alleaume la collation dud. bénéfice. Donné à Lx, au palais épiscopal.

Le 1er oct. 1783, le sr Alleaume (1) prend possession de la cure de Valsemey, en présence de plusieurs habitants de la parr̄.

140. — Le 22 sept. 1783, la nomination à la cure de N.-D. de Capelles-les-Grands, 1re portion, appartenant à l'abbesse de St Sauveur d'Evreux, Madame Marie-Anne-Claudine de la Rochefoucault de Cousages, abbesse de St Sauveur d'Evreux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Routoure, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Lefèvre, pbr̄e du diocèse d'Evreux, sous-prieur de l'Hôtel-Dieu et pourvu de la cure de St Denis d'Evreux, demeurant aud. Hôtel-Dieu. Fait et passé à Evreux, au parloir de lad. abbaye.

Le 1er oct. 1783, M. Le Bourg, vic. gl du Chapitre, donne aud. sr Lefèvre la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Lefèvre prend possession de la cure de Capelles, 1re portion, en présence de M. Jacques-Louis-Edme Dubois, pbr̄e, curé

(1) Mr Alleaume refusa le serment constitutionnel et fut obligé de partir pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre à Portsmouth, chez M. Costollo, rue Saint-Thomas, près l'hôtel de M. le lieutenant du gouverneur le duc de Richemond. Plus tard, M. Alleaume fut admis à Winchester. Il rentra en France aussitôt après le Concordat et en 1802, il faisait sa soumission à l'évêque de Bayeux qui lui rendit sa cure de Valsemey. Il y mourut en 1812. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx.*)

de la 2e portion ; M. Jacques Hardouin, pbrē, ancien vicaire de lad. parr̄., y demeurant, et autres témoins.

141. — Le 29 mai 1783, Pierre Miette, marchand, et Marie Viel, son épouse, demeurant à St Germain-de-Montgommery, hameau de la Croix-Rouge, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, le sr Jacques Miette, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Vimoutiers.

Led. sr acolyte, âgé de 24 ans, était originaire du diocèse de Chartres et se trouvait actuellement au séminaire de cette ville.

142. — Le 6 oct. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-Louis de Droulin de Say, garde-du-corps du roy, fils de Mesre Jean-Louis-Charles de Droulin, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, et de noble dame Michelle-Marie-Françoise-Jacqueline Le Courtois, de la parr̄. de Say, diocèse de Séez, d'une part, et noble demlle Adrienne-Louise-Françoise Rioult de Bois-Rioult, fille de feu Mesre Adrien-Gabriel, et de feue dame Françoise-Renée de Froudière de la Couture, originaire de la parr̄. du Chesne et demeurant à Argentan depuis six mois.

143. — Le 13 oct. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Messe Félix-Hippolyte de la Roque de Bernière, chevr, seigr de Brilly, capitaine de dragons, lieutenant général au bailliage d'Auge, fils de feu Mesre Pierre de la Roque de Bernière et de noble dame Jeanne-Esther de Habert de Bayeul, de la parr̄. de St Michel de Pont-l'Evêque, d'une part, et noble demlle Louise-Elisabeth Marquier, fille de Mesre Gabriel-Pierre Marquier, chevr, seigr de Villons et autres lieux, et de feue noble dame Marie-Adélaïde d'Aché, de la parr̄. de Bray-la-Campagne, diocèse de Bayeux.

144. — Le 14 oct. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Me Michel-François Lefrançois, notaire, fils de François Lefrançois et de dame Françoise Cherot, originaire de la parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay et demeurant en celle du Sap, d'une part, et demlle Anne-Julitte Vimont, fille de feu Charles, aussi de la parr̄. du Sap.

145. — Le 23 sept. 1775, Me Alexandre-Pierre Lepelletier, diacre de la parr̄. de Roullours, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*, reçoit la prêtrise à Lx.

146. — Le 24 oct. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Charles-Auguste Descorches, Escr, sr de St Blaise, fils d'Auguste et de dame Louise de Nollet de Malvoue, de la parr̄. de Vimoutiers, d'une part, et Marie-Madeleine Fauquet, demeurant à Mondeville, près Caen, diocèse de Bayeux, fille de feu François et d'Anne Surtouque, de la parr̄. des Roncerés.

147. — Le 27 oct. 1783, dispense de bans pour le mariage entre

Me Pierre Asselin de la Saussaye, procureur, fils de Pierre et de dame Elisabeth Delamare, de la parr d'Orbec, d'une part, et demlle Charlotte Frary des Vallées, fille de feu Joas et de dame Françoise Boivin, de la parr. de Plainville.

148. — Le 20 sept 1772, Pierre Godey, fils de François et de Marie-Anne Tostain, de la parr. de Vaucelles de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 31 mars 1778, led. sr Godey, pbre, prend l'habit des chanoines réguliers de l'Ordre de St Augustin et est admis à faire son noviciat dans la maison de l'Hôtel-Dieu de Caen.

Le 26 juin 1781, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 20 févr. 1782, le sr Godey, âgé de 39 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les abbayes et prieurés de l'Ordre de St Augustin du diocèse de Lx et de divers diocèses.

Le 26 sept. 1783, il fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe.

149. — Le 14 oct. 1783, M. Guillaume-Joachim Monsaint, pbre, curé de St Martin de Formentin et de N.-D. de Cirfontaine, demeurant encore à Formentin, résigne purement et simplement lad. cure de Formentin entre les mains de messieurs les vicaires généraux du Chapitre, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. (*V.* **102**.)

Séance tenante, Mre Jacques Monsaint pbre, chanoine prébendé de Formentin et, en cette qualité, patron présentateur de lad. cure, y nomme la personne de Me Jean-François-Gabriel Coquerel, pbre du diocèse de Lx, (parr. St Germain de cette ville). Fait et passé à Lx.

Le lendemain, Mre Vitrouil de la Grandière, vicaire général du Chapitre, donne aud. sr Coquerel la collation dud bénéfice. Signé : de la Grandière.

Le 20 oct. 1783, le sr Coquerel prend possession de la cure de Formentin, en présence de plusieurs paroissiens. (*V.* **324**.)

150. — Le 10 nov. 1793, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-Louis de Simon, Escr, chevalier de Franval, colonel des troupes des colonies françaises, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, fils de feu M. Louis-Adrien et de feue noble dame Jeanne Lhoste de Livry, de la parr. de Champ-Segrais, diocèse du Mans. (*V.* **86**.)

151. — Le 24 nov. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Me Réné Foubert Despallières, avocat en parlement, docteur-agrégé aux droits de l'Université de Caen, fils de M. Pierre-Guillaume-Thomas Foubert Despallières, conser du roy, docteur et professeur royal en la même Université, et de dame Marguerite Marc, de la parr. St Julien de

Caen, diocèse de Bayeux, d'une part, et dem[lle] Marie-Charlotte Deneuville, fille de Pierre-Louis Deneuville, négociant, et de dame Marie-Charlotte Riquier, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx.

152. — Le 25 nov. 1783, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Jean-Baptiste de la Rouvraye, Esc[r], seig[r] de la Picardière, gendarme du roy, fils de feu M. Marc-Antoine de la Rouvraye, Esc[r], et de noble dame Marie-Elisabeth de Roussy, de la parr̄. de Touquette, d'une part, et dem[lle] Marie-Catherine-Victoire Roussel de la Boissière, fille de Gaspard-Réné Roussel, Esc[r], s[r] de la Boissière, et de noble dame Marie-Anne de la Houssaye, de la parr̄. d'Orgères.

153. — Le 28 juillet 1783, M[e] Jean-Baptiste Poncelet, chanoine prémontré, prieur-curé des Bréviaires et de la Grange-du-Bois, son annexe, diocèse de Chartres, et aussi prieur-curé de S[t] André-d'Hébertot, demeurant aux Bréviaires, donne sa procuration pour résigner lad. cure d'Hébertot entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] François Duriez, chanoine prémontré de l'abbaye de Joyenval, y demeurant, aud. diocèse de Chartres. Fait et passé à Montfort-l'Amaury.

Le 18 août 1783, led. s[r] Duriez obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 14 oct. 1783, M[r] de Grimouville-Larchant, vic. g[l] du Chapitre, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 16 nov. 1783, le s[r] Duriez (1) prend possession du prieuré-cure d'Hébertot, en présence de M[e] Georges-Nicolas Duclos, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄., et autres témoins.

154. — Le 17 oct. 1783, la nomination à la 2[e] portion de S[t] Aubin de Vieux-Pont appartenant au seig[r] abbé de S[t] Pierre-sur-Dives, Mes[re] Joseph-Ignace de S[te] Aldegonde de Noircarme, ancien aumônier du roy, comte et abbé commendataire de S[t] Pierre-sur-Dives, représenté par M[e] Urbain Le Manissier, pbr̄e, curé du Mesnil-Bacley, nomme à lad. cure de Vieux-Pont, vacante par la mort de M[e] Claude Le Chevallier, dernier titulaire, décédé le 15 de ce mois, la personne de M[e] Jean Auger, pbr̄e du diocèse de Bayeux, vicaire de S[t] Pierre-sur-Dives, M[e] ès-arts en l'Université de Caen. Fait et passé à Lx.

Le 20 oct. 1783, M[r] de Grimouville-Larchant, vicaire général du Chapitre, donne aud. s[r] Auger la collation dud. bénéfice.

Le 14 nov. 1783, le s[r] Auger (2) prend possession de la cure de

(1) M[re] Duriez voulut mettre dans son serment relatif à la Constitution, des conditions qui firent rejeter. Le curé destitué émigra en Angleterre et se retira à Gosport, King Street, chez M[r] Turner. C'est là que M[r] Duriez parait avoir passé toute la Révolution. Il rentra au Havre le 2 juin 1892 et revint se fixer à Hébertot ; mais il ne reprit pas les fonctions pastorales. Il mourut en 1807. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Revue catholique de Normandie. 1892.* — Ordo de Bx.)

(2) M[r] Auger monta en chaire, le 27 févr. 1791, pour déclarer solennellement au prône, en présence de ses paroissiens, qu'il refusait de prêter le serment schismatique. Son collègue

Vieux-Pont, 2e portion, en présence de Me Charles Dufour, curé de la 1re portion et doyen de Mesnil-Mauger ; Me Jean Marie, curé de Thiéville, diocèse de Séez ; Me Simon-Louis Thlllaye, vicaire et chapelain de Vieux-Pont, et autres témoins.

155. — Le 3 oct. 1783, la nomination à la cure de St Jean-Baptiste d'Equainville appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean-Baptiste-Esprit de Brèvedent, chevr, seigr et patron d'Ablon, Ableville, Equainville, Fatouville et des chapelles St Clair et St Sauveur, seigr des fiefs et terres de la Rue, du Boullay, du Bois des Mares, du Noyer d'Aubœuf, Manneville d'Aubœuf, du Rosel, du Noyer et de la Houssaye, demeurant en son château d'Ablon, nomme à lad. parr. d'Equainville, vacante par la mort de Me Nicolas Le Monnier, dernier titulaire, la personne de Me Charles-Cécile-Jean-Jacques Paulmyer, pbre de ce diocèse, demeurant à Honfleur, parr. St Léonard. Donné au château d'Ablon, et reçu vingt-six jours plus tard par Me Jacques Delivet, notaire royal apostolique de Lx.

Le 29 oct. 1783, Mr Despaux, vic. gl du Chapitre, donne aud. sr Paulmyer la collation dud. bénéfice.

Le 17 nov. 1783, le sr Paulmyer (2) prend possession de la cure d'Equainville, par le ministère de Me Jacques Girard, notaire royal-apostolique de Lx, en présence du sr Pierre Le Monnier, vivant de son bien, demeurant en lad. parr., et autres témoins.

156. — Le 24 oct. 1783, la nomination à la cure de Cerquigny, 1re portion, appartenant au seigr du lieu, Mesre Pierre-Réné de la Roque, seigr et patron de Cerquigny et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la démission donnée, le 4 sept. dernier, par Me Pierre-Alexandre Le Mercier, la personne de Me Nicolas-Laurent Huet, pbre, vicaire de Morainville. Donné au château de Cerquigny.

Le 4 nov. 1783, Mr Vitrouil de la Grandière, vic. gl du Chapitre, donne aud. sr Huet la collation dud. bénéfice.

de la première portion avait également refusé : on élut pour les remplacer Mr T.-J.-L. Daufresne, originaire de Saint-Jacques de Lx, ancien prémontré assermenté. M. Auger partit pour l'exil et se réfugia à Jersey. Plus tard il fut reçu à Winchester où il passa le reste de la Révolution. Après le Concordat, il fut nommé curé de Truttemer-le-Grand. Il desservit cette paroisse aussi longtemps que ses forces le lui permirent, puis il donna sa démission et mourut en 182C, à l'âge de 80 ans. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) Mr Paulmyer refusa de prêter serment en 1791 et fut remplacé par M. L.-Jq Carrey, prêtre assermenté, originaire de Pont-Audemer. Il se retira quelque temps à Quetteville, y prit un passe-port pour l'Angleterre en 1792 et s'embarqua au Havre. Il se retira à Common chez Thompson, Queen Street, 68. Nous le trouvons aussi à Gosport et, en 1796, il était à Winchester entourant de ses soins M. Patin, prêtre de sa paroisse et vicaire de St Benoît-d'Hébertot qui mourut dans ses bras, à l'âge de trente ans. Après la Révolution, M. Paulmyer rentra au Havre le 9 juin 1802 et fit aussitôt sa soumission à l'évêque de Bx. (*Archives de l'Eure.* — *Mss de Reux.* — *Revue catholique de Normandie.* — *Archives de l'évêché de Bx.*)

Le 19 nov. 1783, le s[r] Huet prend possession de la cure de Cerquigny, 1[re] portion, en présence de M[e] Ambroise Aubry, curé de la 2[e] portion ; M[e] Charles Toutain, pbr̃e, desservant lad. 1[re] portion ; led. seig[r] de Cerquigny, demeurant en la parr̃. de S[t] Jacques de Lx, et autres témoins.

157. — Le 23 juillet 1783, M[e] Thomas Beuzelin, pbr̃e, curé de la 3[e] portion de N.-D. d'Avernes, et aussi pourvu de la cure de N.-D. de Ternant, demeurant à S[t] Aubin de Canapville, résigne purement et simplement lad. cure d'Avernes entre les mains du seig[r] évêque de Lx. Fait et passé à Lx. (*V.* **127**).

Le 24 août 1783, la nomination à la cure d'Avernes, 3[e] portion, appartenant, à cause de son apanage, à Mg[r] Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, S. A. S. nomme à lad. cure la personne de M[e] Pierre Réveillé, pbr̃e du diocèse de Lx.

Le 10 sept. 1783, M[r] de la Baume, vic. g[l] du seig[r] évêque, donne aud. s[r] Réveillé la collation dud. bénéfice.

Le 20 nov. 1783, le s[r] Réveillé prend possession de la cure d'Avernes, 3[e] portion, en présence de M[e] Jacques Chastel, curé de Livarot ; M[e] Nicolas Cally, curé de la 1[re] portion d'Avernes, et autres témoins.

158. — Le 4 mai 1783, M. François Caboulet, pbr̃e, curé de S[t] Hippolyte-de-Cantelou et titulaire de la chapelle S[t] Taurin en la Cathédrale, demeurant en son manoir presbytéral, agissant du consentement de Mes[re] Esprit-Augustin-Louis de Piperey, chev[r], seig[r] de Marolles et patron de S[t] Hippolyte, ancien mousquetaire du roy, cons[er] au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue Beffroy, parr̃. S[t] Godard, et présentement en son château de Marolles, led. s[r] curé donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Joseph-Robert-Marc Alabarbe, pbr̃e du diocèse de Lx, parr̃. de Marolles. Il se réserve une pension viagère de 400 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 19 ans. Fait et passé à Marolles, au château dud. seig[r].

Le 26 mai 1783, led. s[r] Alabarbe obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 20 sept. 1783, M[r] de la Baume, vic. g[l] du seig[r] évêque, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 nov. 1783, le s[r] Alabarbe (1) prend possession de la cure de

(1) M[r] Alabarbe prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel de St Hippolyte. Il cessa ses fonctions en l'an II, et le maire attesta à cette époque qu'il résidait toujours dans la paroisse et qu'il y était très populaire. Il se rétracta de bonne heure et fut dénoncé sur la fin de la Révolution comme n'étant pas soumis aux lois et disant la messe chez les

S[t] Hippolyte-de-Cantelou, en présence dud. seig[r] de Marolles, dud. s[r] Caboulet, curé résignant; M[e] Nicolas Bourdon, pbr̄e, curé de S[t] Georges-du-Vièvre; M[e] Louis Malécange, curé de Marolles, et M[e] Gabriel Duclos, vicaire de Marolles, y demeurant tous deux au manoir presbytéral, et autres témoins.

159. — Le 1[er] sept. 1783, M[e] Jean-Baptiste Féral, notaire tabellion royal au bailliage d'Auge pour le siège de Beaumont, demeurant à Villers-sur-Mer, constitue 150 livres de rente en faveur du s[r] Philippe-Alexandre Lefrère, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre en labour, nommée le clos de Brunnemail, sise à S[t] Vaast et bornée, d'un côté et par les deux bouts, par le chemin tendant de la Croix de Heuland à Touques et par celui allant du hameau de Calanville à l'église de S[t] Vaast. Elle est de plus garantie par M[e] Pierre-Robert Lefèvre, s[r] du Moucel, licencié ès-lois, directeur des droits de l'apanage de S. A. S. le duc d'Orléans en sa vicomté d'Auge, demeurant à Honfleur, parr̄. S[te] Catherine, et autres garants.

160. — Le 5 janv. 1784, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Michel Le Mercier, fils de M[e] Michel, contrôleur, et de dame Marie Lecomte, de la parr̄. de Gacé, d'une part, et dem[lle] Anne Dumoulin, fille mineure de feu Victor et de dame Anne-Louise Coutance, originaire de la parr̄. de Survie, diocèse de Séez, et demeurant en celle de S[t] Pierre-de-la-Rivière depuis temps de droit.

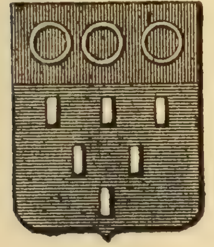
161. — Le 16 oct. 1783, M. Jean-Baptiste-Jacques Lefèvre, pbr̄e, curé des parr̄. de S[t] Léger-du-Boscdel et de S[t] Just d'Hecquemanville, résigne purement et simplement lad. cure de S[t] Léger entre les mains de messieurs les vicaires généraux du Chapitre, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx.

Le 16 déc. 1783, la nomination à la cure de S[t] Léger-du-Boscdel appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] François-Marc-Antoine-Marie Leseigneur, chev[r], seig[r] et patron de S[t] Léger-du-Bocsdel et Campfleur, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, ancien capitaine au régiment royal des vaisseaux, demeurant à Rouen en son hôtel, rue et parr̄. S[t] Laurent, nomme à lad. cure, ainsi vacante, la personne de M[e] Sébastien-Jean-Honoré Pétel, pbr̄e, curé de S[t] Clair-d'Arcey, diocèse d'Evreux. Fait et passé à Brionne, en l'étude du notaire apostolique du diocèse de Rouen. (*V.* **225**.)

Le 7 janv. 1784, M[r] Regnault, vicaire général du Chapitre, donne aud. s[r] Pétel la collation dud. bénéfice.

particuliers, toutes choses sans doute qui firent croire à l'évêché de Bayeux qu'il était insermenté. En 1803, M[r] Alabarbe fut nommé curé de l'Hôtellerie et y mourut le 22 janv. 1821, à l'âge de 70 ans. (*Archives du Calvados.* — *Archives de l'évêché de Bx.* — *Ordo de Bx.*)

Le 14 janv. 1784, le sr Pétel (1) prend possession de la cure de St Léger-du-Boscdel, en présence dud. seigr de St Léger ; Me Charles-Robert Lamy, pbr̄e, vicaire de Ste Croix de Bernay et professeur de rhétorique au collège de lad. ville ; Me François Brière, pbr̄e, desservant lad. parr̄. de St Léger, et autres témoins.



Armes de Mgr Ferron de la Ferronnays.

162. — « Aujourd'hui dix-neuvième jour du mois d'octobre mil sept cent quatre-vingt-trois, le roy étant à Fontainebleau, bien informé des bonne vie et mœurs, piété, doctrine, grande suffisance et des autres vertueuses et recommandables qualités qui sont en la personne du sr Jules Ferron de la Ferronnays, évêque de Bayonne, Sa Majesté se promettant qu'il continuera d'employer avec zèle et application tous ses talents pour le service de l'Eglise, lui a accordé et fait don de l'évêché de Lisieux qui vacque à présent par le décès du sieur de Condorcet, dernier titulaire, à la charge de 33900 livres de pensions annuelles et viagères que Sa Majesté veut être dorénavant payées et délivrées sur les fruits et revenus dud. évêché, savoir :

4000 livres au sr Pazzeri, vicaire général d'Arles;

3500 livres au sr Crestin, vic. gl d'Auch ;

3000 livres au sr d'Heral, vic. gl de Bordeaux ;

3000 lives au sr de Paray, pbr̄e du diocèse de Coutances ;

3000 livres au sr de Balladier, chanoine de Macon ;

3000 livres au sr Brun de Rostaing, vicaire général de Rodez ;

2600 livres au sr de Grainville, vicaire général de Clermont ;

2000 livres au sr Le Bas de la Londe, vicaire général d'Autun ;

2000 livres au sr Buganski, prêtre du diocèse de Posnanie en Pologne ;

(1) M. Honoré Pétel, né à Tostes, près Pont-de-l'Arche, refusa le serment constitutionnel et fut remplacé par l'abbé Béhue, prêtre assermenté de Bernay. Mais six mois après, l'intrus ayant été frappé de paralysie, le district de Bernay rappela M. Pétel qui revint à St Léger pendant dix mois. Apres le 15 août 1792, trente gardes nationaux de Bernay étant venus à St Léger pour s'emparer de sa personne, il jugea qu'il n'était pas prudent de rester plus longtemps. Le 27, il quitta la paroisse et se dirigea sur Dieppe où il prit le bateau pour l'Angleterre avec ses deux frères, Aimable et Félix, prêtres, M. Legoux, son vicaire, et une centaine d'autres ecclésiastiques. M. Pétel, avec ses trois compagnons, erra pendant cinq ans sur la terre d'exil. L'Angleterre, les Pays-Bas, les divers Etats de l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et le Tyrol reçurent tour à tour les fugitifs qui rentrèrent en France en 1797. M. Pétel revit, le 18 mai, sa chère paroisse de St Léger. Après y avoir passé quelques années, désirant se rapprocher de son frère, M. Aimable Pétel, qui était curé de la Saussaye près Louviers, il obtint, en 1804, la cure de la Haye-du-Theil ; puis en 1812, le curé de la Saussaye ayant été transféré au Pont-de-l'Arche, M. Honoré Pétel fut désigné pour remplacer son frère à la Saussaye. Il administra cette paroisse jusqu'à sa mort survenue le 22 décembre 1816. Il était âgé de 72 ans. Il a laissé une relation manuscrite de son exil. (*Archives de l'Eure. — Relation de M. Pétel publiée par la Semaine Relig. d'Evreux*, 1re année ; n° 12 à 40. — *Archives municip. de la Saussaye.*)

2000 livres au s[r] Tromchinski (?), pbrē du diocèse de Posnanie en Pologne ;

2800 livres au s[r] Dufresne, sous-diacre du diocèse de Soissons ;

2000 livres au s[r] Jean-Jacques Ligier de S[t] Jean de Pointis, vic. g[l] de Bayonne ;

Et 1000 livres au s[r] Joseph de Collignon, vicaire général de Bayonne ;

Lesd. pensions payables tant par led. s[r] Ferron de la Ferronnays que par ceux qui posséderont après lui ledit évêché....... Signé : Louis.»

Le 15 décembre 1783, en conséquence de la précédente nomination, Sa Sainteté le pape Pie VI accorde à Mg[r] Jules-Bazile Ferron de la Ferronnays, ancien évêque de Bayonne, des bulles de provision de l'évêché de Lisieux, vacant par la mort de Mg[r] Jacques-Marie de Caritat de Condorcet. « *Datum Romæ, apud S. Petrum.* »

Le 13 janv. 1784, Mg[r] de la Ferronnays, pourvu en cour de Rome dud. évêché de Lx, demeurant à Paris, rue Richelieu, parr̄. S[t] Eustache, donne sa procuration à Mes[re] Etienne-François-Ignace de Gruel, chanoine prébendé de S[t] Hymer, trésorier de la cathédrale de Lx, afin de prendre, en son nom, « possession corporelle, réelle et actuelle dud. évêché et de tous ses droits, appartenances et dépendances. » Fait et passé à Paris en lad. demeure du seig[r] évêque.

Le 19 janv. 1784, led. seig[r] évêque prend possession (1) du siège épiscopal de Lx par procureur.

(1) On lit dans le Registre des Délibérations du Chapitre. — « Du lundi 19 janvier 1784. Les sieurs chanoines de l'église cathédrale de S[t] Pierre de Lisieux capitulairement assemblés, s'est présenté en personne Messire Etienne-François-Ignace de Gruel, chanoine trésorier de cette Eglise, lequel a requis la Compagnie de le mettre en possession de l'Evêché de Lisieux au nom et comme porteur de procuration d'Illustrissime et Révérendissime Seigneur, Monseigneur Jules Bazile Ferron de la Ferronnays, évêque et comte de Lisieux, en vertu des bulles apostoliques et de la procuration dud. seig[r] évêque. Sur quoi ayant été délibéré, il a été arrêté que led. s[r] procureur fera maintenant sa soumission, au nom dud. seig[r] évêque, de payer toutes fois et quantes les ornements de drap d'or dûs par led. seig[r] à cause de sa réception à l'évêché, et de rapporter à la Compagnie, dans le délai de la prise de possession personnelle dud. seig[r] évêque, acte de la ratification de la présente soumission ; faute de quoi il s'obligera de payer lesdits ornemens en son propre et privé nom, et reconnaîtra qu'il n'eût été admis à lad. prise de possession sans lesdites soumission et promesse. » Suit le texte de l'engagement par écrit que M[r] de Gruel dut signer avant d'être admis à la prise de possession.

La prise de possession personnelle par Mg[r] de la Ferronnays n'eut lieu que le 31 mars suivant. Voici les détails que nous donne au sujet de cette cérémonie le même Registre des Délibérations :

« Le 30 mars 1784. M[r] le doyen dit que le seig[r] évêque l'aurait fait avertir hier qu'il était arrivé et qu'il seroit visible aujourd'hui. — (La réunion avait lieu après matines.) — Sur quoi la Compagnie délibérant a arrêté 1° que le Chapitre en corps, en robes rouges et violettes, irait saluer led. seig[r] évêque, ce matin et issue des vêpres, et a prié M[r] le doyen de le complimenter ; 2° qu'aucun chanoine en particulier n'irait faire sa visite avant celle du corps ; 3° qu'il serait pourvu aux moyens d'empêcher le tumulte pendant la cérémonie de la prise de possession dudit seig[r] évêque ; que pour cet effet on prierait M. Hémery, lieutenant de la maréchaussée, de donner sa brigade pour garder les portes de l'Eglise, et le s[r] Vitrouil a

« IN NOMINE DOMINI. AMEN. » Nobles et discrètes personnes, Messires Césaire-Augustin Chastan de la Fayette, doyen du Chapitre, Claude-Louis de Barber, Pierre-Jean-Baptiste Despaux, Claude-Nicolas-François Mery, Pierre-Guillaume-François Le Bourg, Jean-Baptiste Godefroy, Jean-Baptiste Le Rat, Louis Regnault, Jean-Baptiste Duchemin, Louis Fontaine, Jacques Monsaint, Jean-Baptiste Hébert, Jean-Baptiste Monpellier, Jean-François-Polycarpe Naudin, Pierre Vitrouil, Alexis-Toussaint Nicolas, Charles-Simon de Grimouville, Pierre Hébert, Marie-François-Prosper Baillard, Ambroise-Grégoire-Bernard-Stanislas Jacques, François-Robert de Pecqueult, tous chanoines pré-

été prié de faire exécuter le cérémonial prescrit dans pareille circonstance. Et parce qu'on n'a pu prévoir l'arrivée dud. seig^r^ évêque, et qu'ainsi le Chapitre n'a pu faire sa visite hier, il a été sur le champ procédé à la nomination de quatre députés, savoir les s^rs^ de Gruel, trésorier, Despaux, chèvecier, Godefroy et Le Rat, chanoines, pour incontinent après la visite faite par le corps au seig^r^ évêque, lui demander quel jour il désire prendre possession personnelle, et l'instruire du cérémonial pratiqué à lad. prise de possession.

Led. jour, après les vêpres, les sieurs doyen et chanoines, assemblés au son de la cloche capitulaire dans le revestiaire, ont procédé à la visite arrêtée dans l'assemblée tenue après matines. Après quoi lesd. sieurs se sont rendus au lieu capitulaire pour y attendre le retour de ceux de ces messieurs qui ont été députés vers le seig^r^ évêque.

Les sieurs de Gruel, Despaux, Godefroy et Le Rat ont rapporté que le prélat leur avait dit qu'il souhaitait prendre possession personnelle de l'évêché demain matin, 31 du présent mois ; mais que se trouvant fatigué, sa santé ne lui permettait pas de soutenir la cérémonie de son entrée dans tout son entier ; pourquoi il désiroit que la Compagnie voulût bien le dispenser d'une partie desdittes cérémonies, assurant led. seig^r^ évêque qu'il n'entend pour cela diminuer en aucune façon ni apporter aucun préjudice aux droits de cette Eglise ni du Chapitre pour ce qui concerne lad. cérémonie, mais tenir cette dispense par grâce, laquelle ne pourra tirer à conséquence pour l'avenir.

Sur quoi ayant été délibéré, ouï le s^r^ Duchemin, promoteur, en sa conclusion, les voix prises, la Compagnie, ayant égard à la proposition et à la demande dudit seig^r^ évêque, rapportées par les sieurs députés au nom et de la part dud. seig^r^, pour les raisons ci-dessus et autres à la Compagnie connues, a dispensé et dispense led. seig^r^ évêque de venir processionnellement, les pieds nus, selon la manière ordinaire, depuis la porte de Paris jusqu'au parvis de la Cathédrale, et a réglé que le surplus de la cérémonie sera faite en la manière suivante, sçavoir : que ce jourd'hui, après les complies, les matines seront dites ; que demain on commencera prime à sept heures, ensuite tierce, sexte, none et la messe. Le clergé séculier et régulier de la ville et faubourgs, qui sera mandé par M. le doyen pour assister à ladite cérémonie, s'assemblera processionnellement, accompagné des confréries de Charité avec leurs bannières, dans l'Eglise cathédrale au son de la cloche St Pierre, sur les sept heures trois quarts, où chacun se rangera suivant son rang ordinaire.

Le seig^r^ évêque ayant fait informer le Chapitre de son arrivée à la porte de l'évêché, où sera un banc couvert d'un tapis pour marquer aud. seig^r^ de ne point passer outre, ledit seig^r^ évêque en rochet, mozette et bonnet carré y attendra le clergé de la Cathédrale qui partira processionnellement du chœur, revêtu de chapes et précédé du clergé séculier et régulier de la ville et faubourgs, en sortant par la porte occidentale de l'Eglise ; un enfant de chœur, en chape, portera la croix, accompagné de deux autres en aubes et en tuniques avec leurs chandeliers et les cierges allumés ; deux autres enfants de chœur en aubes porteront, l'un le bénitier et l'autre l'encensoir avec la navette et précéderont la croix, marchant latéralement sur la même ligne. Six chapelains en aubes et en tuniques porteront le dais et se placeront au départ de la procession, à la suite du clergé de la Cathédrale ; Le clergé séculier et régulier, étant arrivé sur le parvis de la Cathédrale, chacun s'y rangera sur plusieurs colonnes, suivant son rang, en laissant dans le milieu un espace suffisant pour le clergé de la Cathédrale. La croix de la Cathédrale étant arrivée hors la porte de l'Eglise, s'y arrêtera et chacun dudit clergé se rangera le long du parvis aussi sur deux colonnes sui-

bendés de la Cathédrale, étant entrés au Chapitre au son de la cloche et s'y trouvant régulièrement assemblés, Mes[re] Etienne-François-Ignace de Gruel, pbr̃e, licencié ès-droits, chanoine trésorier de la Cathédrale, se présente, muni de la procuration de Mg[r] Jules-Bazile Ferron de la Ferronnays, évêque et comte de Lx, et des bulles dud. évêché obtenues en cour de Rome par led. seig[r]. Il demande à être mis en possession, au nom de Sa Grandeur, de l'évêché et comté de Lx avec tous les droits et revenus qui en dépendent.

Les sieurs chanoines, après en avoir délibéré, accueillent led. seig[r] comme le pasteur de leurs âmes et l'administrateur de l'Eglise de Lisieux. Le s[r] de Gruel, la main sur les saints Evangiles, prête serment, au nom du seig[r] évêque, de conserver toujours intacts les privilèges et coutumes de lad. Eglise de Lx et du Chapitre. Après quoi il est mis en possession dud. évêché par l'entrée au chœur, la prière faite devant le maître-autel et la séance au trône épiscopal. Le s[r] de Gruel est ensuite conduit à la chapelle S[t] Paul, érigée dans le palais épiscopal, et dont il touche et baise l'autel ; à l'officialité et au tribunal civil où il siège quelques instants à la place du président. Fait et passé au son des cloches, vers 9[h] 1/2 du matin, en présence de M[es] Pierre Lefrançois,

vant son rang, le bas chœur demeurant vers la croix ; ensuite les sieurs chanoines, les sieurs dignitaires ayant leurs robes de dignité, s'avanceront jusqu'au bas du parvis vers la porte de l'évêché où sera le seig[r] évêque, derrière le banc couvert d'un tapis, qui sera placé entre lui et M. le doyen. Là le seig[r] évêque debout sera harangué par le sieur doyen au milieu des deux premiers dignitaires. Le s[r] doyen, recevant ensuite le livre des saints Evangiles et la formule du serment ordinaire des mains du secrétaire du Chapitre, les présentera au seig[r] évêque qui prêtera son premier serment debout et tête découverte, les mains sur les saints Evangiles, tel qu'il est écrit sur la formule en parchemin. Après quoi le seig[r] évêque étant revêtu de son étole, de sa chape (qui sera soutenue des deux côtés par les deux premières dignités après M. le grand chantre) et de sa mitre, le sieur doyen lui mettra la crosse à la main. Alors les six chapelains, portant le dais, s'avanceront vers le seig[r] évêque. A l'instant le grand chantre entonnera le répons : *Ipsum elegit*. Le clergé séculier et régulier rentrant processionnellement dans la Cathédrale, chacun se rangera le long de la nef suivant son rang, le clergé de la Cathédrale s'avançant aussi dans la nef vers le milieu d'icelle, le seig[r] évêque s'avançant vers la porte de l'église, devant le banc couvert d'un tapis, y fera son second serment, debout et tête découverte, dans les mêmes termes de la formule qui lui sera de nouveau présentée par le doyen, en touchant les saints Evangiles. Alors le banc étant retiré, le seig[r] évêque entrera dans l'Eglise au son des cloches qui sera continué jusqu'à la fin du *Te Deum ;* et recevant de la main du s[d] doyen l'aspersoir, led. seig[r] aspergera le clergé et le peuple. Au commencement de l'aspersion le s[r] grand chantre entonnera le psaume *Qui habitat in adjutorio* qui sera chanté en faux-bourdon. L'aspersion finie, le s[r] chanoine prêtre hebdomadaire présentera au seig[r] évêque l'encens à bénir et l'encensera. Ensuite tout le clergé entrera au chœur. Alors le seig[r] évêque, précédé de M. le doyen et accompagné des quatre premiers dignitaires en robes violettes, ira droit à l'autel, où étant arrivé il fera sa prière, à genoux sur un carreau, et montant ensuite à l'autel, il fera le même serment pour la troisième fois en touchant le livre des saints Evangiles placé sur l'autel du côté de l'Evangile, duquel serment il signera ladite formule écrite sur parchemin, et, ayant baisé l'autel au milieu, il descendra. Alors le seig[r] évêque, la mitre en tête et la crosse en main, accompagné comme dessus et précédé du s[r] doyen, sera conduit au trône épiscopal. Quand il y sera arrivé, le chanoine prêtre hebdomadier, étant dans la stalle presbytérale, entonnera le *Te Deum* qui sera chanté par l'orgue, les musiciens et le chœur. Le *Te Deum* fini, le chanoine célébrant dira les versets *Benedicamus patrem* etc. et

François-Alexandre Lanoë, pbr̃es, vicaires de la Cathédrale : Mes François Caboulet, Nicolas De Laperelle, François Goubin, Pierre Gallot, Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, Jean-Baptiste Furon, pbr̃es, chapelains de la même Eglise ; Mes François Delarue et Joseph Gilles, pbr̃es, heuriers d'icelle, et de beaucoup d'autres habitants de la ville qui ont signé avec le s^r^ de Gruel et les sieurs chanoines.

163. — Le 18 janv. 1784, Mg^r^ Jules-Bazile Ferron de la Ferronnays, évêque et comte de Lx, conseiller du roy en tous ses Conseils, commandeur des Ordres royaux militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de St Lazare de Jérusalem, nomme pour ses grands vicaires :

Mre Etienne-François-Ignace de Gruel, pbr̃e du diocèse de Gap, bachelier ès-droits, chanoine et trésorier de la Cathédrale de Lx ;

Mre Nicolas-Michel d'Osmont, pbr̃e, licencié en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de la métropole de Rouen et abbé commendataire de Clairefontaine ;

Mre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbr̃e, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine chèvecier de la Cathédrale de Lx ;

Mre Simon-Thomas Rambaud, pbr̃e, docteur en théologie, archidiacre de Pontaudemer ;

Mre François-Joseph de Collignon, pbr̃e, docteur en théologie ;

Mre Philippe-François de Sausin, pbr̃e, licencié en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de la Cathédrale de Lx.

Le lendemain, 19 janv. 1784, led. seig^r^ évêque donna encore des lettres de grand vicaire à Mre Eustache Lejeune de la Furjonnière (de Créqui), pbr̃e, docteur en théologie, abbé commendataire de St Maur.

Toutes ces nominations furent faites à Paris en la maison des Eudistes en présence de Me François Dardan, pbr̃e du diocèse de Bayonne, demeurant en lad. communauté, et de Me Jean-Michel Pellerin des Fondis,

Exaltavi Electum avec les trois oraisons suivantes sous deux conclusions. Ensuite le seig^r^ évêque célébrera pontificalement la messe du St Esprit qui sera chantée *ritu annuali majore*, ou sinon le s^r^ chanoine prêtre hebdomadier célébrera la messe sous le même rite. Après la messe tout le clergé reconduira processionnellement et sans chapes le seig^r^ évêque dans son appartement. Après quoi se diront les vêpres. Toutes ces cérémonies seront observées dans leur entier, les plus amples omises pour causes de dispense, pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence. Ce que led. seig^r^ évêque sera tenu d'agréer, ratifier et accomplir, comme de payer au Chapitre de cette Eglise toutesfois et quantes les ornemens de drap d'or qu'il doit à cette Cathédrale à cause de cette promotion et prise de possession, ainsi qu'ont fait tous ses prédécesseurs. En quoi faisant, led. s^r^ de Gruel, chanoine et trésorier de cette Eglise, qui en qualité de procureur dudit seig^r^ évêque, en a fait son obligation, lorsqu'en sadite qualité, il prit possession de cet évêché au nom dud. seig^r^ le 19 janvier dernier. Et sera le présent acte présenté aud. seig^r^ évêque par les sieurs de Gruel, Despaux, Godefroy et Le Rat, députés. — Duquel acte aussi led. seig^r^ évêque ayant pris communication, il a été par lui agréé, ratifié et signé de sa propre main, le 30 du présent mois de mars 1784. » Signé : CHASTAN DE LA FAYETTE, doyen. — DUPREY, secrétai^re^ du Chapitre. — *(Extrait du Registre des Délibérations du Chapitre de Lx.)*

pbr̄e du diocèse de Lx, demeurant à Paris en la maison de Navarre, et contre-signées : JUMEL, secrétaire.

164. — Le 18 janv. 1784, le seig[r] évêque choisit pour official en l'officialité du diocèse M[re] Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbr̄e, docteur en théologie et chanoine de la Cathédrale ; pour promoteur, M[re] Jacques Monsaint, pbr̄e, licencié ès-droits et chanoine de la Cathédrale de Lx.

Le même jour, il choisit encore pour official en l'officialité de Nonant, M[re] Clément-François Jahiet, pbr̄e, chanoine de la cathédrale de Bayeux, et pour secrétaire en lad. officialité la personne de M[e] Jean Ollivier, pbr̄e du diocèse de Bayeux. Donné à Paris.

Nous n'avons pas trouvé les nominations relatives à l'officialité de S[t] Cande-le-Vieil. Il est probable qu'elles furent insinuées à Rouen.

165. — Le 27 janv. 1784, M[re] Jean-Baptiste Despaux, chanoine chèvecier de la Cathédrale, vicaire général du seig[r] évêque de Lx et official du même diocèse, accorde dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Henry-Charles-Auguste Daniel, seig[r] et patron de Grangues et du Breuil, fils mineur de feu Mes[re] Henry-Jacques-François-Aimé et de noble dame Marie-Anne-Charlotte Quintanadoine, de la parr̄. de Grangues, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Julie-Gaspardine de Graville de Robillard, fille mineure de Mes[re] Gaspard-Nicolas-Henry, seig[r] et patron de Brevaux, et de noble dame Rose-Peronne-Félix de Bardouil, de lad. parr̄. de Brevaux, diocèse de Séez.

166. — Le 12 févr. 1784, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jacques-Pierre Touzey, procureur, fils de M[e] Pierre-Robert Touzey, greffier, et de Magdeleine-Ursule Cavelier, de la parr̄. de S[t] Ouen de Pontaudemer, d'une part, et Marie-Louise Fiquet, fille de feu Pierre, de la parr̄. de Carville de Darnetal-lès-Rouen, diocèse de Rouen.

167. — Le 17 févr. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Isidore-Agapit Pellecat, fils mineur de M[e] François-Marie Pellecat, greffier au bailliage, et de Marie Le Manicher d'une part, et Marie-Magdeleine Hubert, fille mineure de Louis-Elie, tous deux de la parr̄. de Pont-l'Evêque.

168. — Le 18 fév. 1784, la nomination à la chapelle S[t] Mandé en la Cathédrale appartenant au chanoine de semaine, M[re] Jean-François Dubois, chanoine prébendé du Val-Rohais, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Robert Le Roux, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Claude Doucet, pbr̄e de ce diocèse.

Le 27 févr. 1784, led. s[r] Doucet (1) est mis en possession de la chapelle S[t] Mandé par le ministère de M[r] le doyen.

(1) M. Doucet refusa le serment et partit pour l'Angleterre au mois de septembre 1792. Il se retira à Londres où il passa la Révolution. Après le Concordat il revint en France, et.

Le 29 sept. 1771, Jean-Claude Doucet, fils de Nicolas et de Marguerite Benoist, de la parr. St Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

169. — Le 15 janv. 1784, Mgr François Barcan de Girac, consr du roy en ses Conseils, évêque de Rennes et abbé commendataire de St Evroult et de Frémont, demeurant ordinairement à Rennes en son palais épiscopal et présentement à Paris en son hôtel, rue du faubourg St Honoré, parr. de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque, donne sa procuration à Mgr de la Ferronnays, évêque de Lx, pour nommer à toutes les cures qui sont à la nomination de l'abbé de St Evroult dans le diocèse de Lx. Fait et passé à Paris, en l'hôtel dud. seigr.

170. — Le 1er nov. 1765, Pierre Foulon, fils de Pierre et de François Fleury, de la parr. de Daubœuf, reçoit la tonsure cléricale.

Le 28 juin 1771, led. sr Foulon, pbre, âgé de 25 ans, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le même jour, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour encore, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutences, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 3 mars 1784, le sr Foulon, vicaire de Bourgeauville, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

171. — Le 25 févr. 1774, Philippe-Jacques Blot, fils de Jacques et de Marie Marthe, de la parr. de Gacé, reçoit la tonsure cléricale.

Le 22 juillet 1775, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 févr. 1780, led. sr Blot, diacre, âgé de 23 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Evreux, Avranches, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 5 mars 1784, led. sr Blot, vicaire de Blangy, fait signifier ses noms et grades aux religx de St Evroult.

172. — Le 21 déc. 1783, le roy nomme à l'abbaye de St Martin de

en 1805, il fut nommé curé de Firfol. Après avoir desservi cette paroisse jusqu'à un âge fort avancé, il voulut finir ses jours à Lisieux. Il se démit de sa cure et mourut dans la paroisse St Jacques en 1839, à l'âge de 85 ans. (*Archives du Calvados*. — *Mss de Reux*. — *Archives de l'évêché de Bx*. — Ordo de *Bx*.)

Mondaye, vacante par la démission pure et simple de Mes^{re} Charles-François de la Rochefoucault du Breuil, dernier abbé commendataire de lad. abbaye, la personne de Mes^{re} Jean Bochard de Champigny, pbr̄e du diocèse de Paris, chanoine de N.-D. de Paris et vicaire général du diocèse de Macon, demeurant cloître N.-D. en lad. ville de Paris.

Le 9 janv. 1784, led. s^{r} de Champigny obtient en cour de Rome des bulles de provision en commende de lad. abbaye.

Le 12 févr. 1784, le s^{r} de Champigny, représenté par Frère Isaac Lesage, pbr̄e, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré et prieur de l'abbaye de Mondaye, prend possession de lad. abbaye avec toutes les cérémonies accoutumées, « et comme led. s^{r} Bochard de Champigny n'a pas prêté le serment et fait sa profession de foi entre les mains de M. l'official de Lisieux, il le fera toutes fois et quantes, s'il est nécessaire et s'il en est requis. » Fait et passé en l'Eglise abbatiale de Mondaye, par le ministère de Me Claude-Jean Vautier, notaire royal-apostolique du diocèse de Bayeux, dûment autorisé par le notaire apostolique du diocèse de Lx, et en présence des Frères François Legendre, Louis-François Sanson, Jacques-François Pesché (1), Pierre Picard, tous religieux profès et chanoines dud. ordre.

173. — Le 29 nov. 1783, la nomination à la cure de St Germain de Drubec appartenant par une concession du roy au Chapitre de N.-D. de Cléry, les s^{rs} chanoines nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Gabriel-François Louvet, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Labbé, pbr̄e du diocèse de Lx et l'un des habitués de lad. collégiale.

Le 9 janv. 1784, M. Despaux, vicaire général du Chapitre de Lx, donne aud. s^{r} Labbé la collation dud. bénéfice.

Le 8 mars 1784, le s^{r} Labbé (2) prend possession de la cure de Drubec, en présence de Me Charles Lefranc, curé de N.-D. de Folleville, et de plusieurs autres témoins.

174. — Le 8 mars 1784, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbr̄e,

(1) Le P. Pesché, né à la Chapelle-Souquet, diocèse de Séez, le 14 sept. 1758, fut prieur de la Luzerne en 1787. Il refusa de prêter serment et s'exila en Angleterre : il se réfugia à Portsmouth. A son retour, Mg^{r} Brault le nomma curé de Trungy et lui confia en même temps les fonctions de doyen de Balleroy qu'il garda jusqu'à sa mort. Il s'endormit dans le seigneur le 27 mai 1826, à l'âge de plus de 67 ans. (Le P. Godefroy. *Histoire de l'abb. de Mondaye.* — *Mss de Reux.*)

(2) Me J.-B. Labbé refusa de prêter le serment schismatique et fut obligé de quitter sa paroisse. Il habita Rouen, rue Nationale ; mais l'année suivante, il dut partir pour l'exil. Il passa d'abord dans les Pays-Bas, puis vint à Londres et enfin retourna à Bruxelles sans que nous puissions dire combien de temps il resta dans chaque endroit. Rentré en France après la Révolution, il reprit sa cure en 1802 et y mourut en 1828, à 81 ans. — (*Archives du Calvados.* — *Mss. de Reux.* — Ordo *de Bx.* — *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.*)

Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **59**.)

175. — Le 23 mars 1784, fulmination d'une dispense de parenté du 3e au 3e degré obtenue en cour de Rome pour le mariage entre Me Pierre Levavasseur, greffier de la haute-justice de Gacé et procureur au bailliage d'Exmes, et demlle Louise Mauger, demeurant tous deux aud. bourg de Gacé.

176. — Le 23 mars 1784, Me Michel-Jean Loutreuil, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Tortisambert, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **112**)

177. — Le 31 mars 1784, Me Sylvestre Gallot, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr̄. de St Jacques de Lisieux, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **73**.)

178. — Le 23 nov. 1783, Me Jean Rebut, pbrē, curé de St Ouen de Roques depuis environ 24 ans, gisant au lit, malade d'une attaque de paralysie, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Pierre Delamare, pbrē du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄. depuis huit ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Roques, en présence de Me François Goubin, pbrē, titulaire de la chapelle Ste Catherine en la Cathédrale, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques.

Le 15 décembre 1783, led. sr Delamare obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 28 févr. 1784, M. Despaux, vic. gl du seig. évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 mars 1784, le sr Delamare (1) prend possession de la cure de Roques, en présence dud. sr Goubin ; de Me Jean-Baptiste Bordeaux, pbrē, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, et autres témoins.

179. — Le 28 août 1783, M. Jean-Baptiste Lalouette, pbrē, curé de St Thomas de Touques et pourvu du canocicat distributif des Vaux, demeurant à Touques, résigne purement et simplement sa cure entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit par lui pourvu. Fait et passé à Lx.

Le 4 sept. 1783, Mgr de Condorcet nomme aud. bénéfice la personne

(1) Mr Delamare était curé de Roques au commencement de la Révolution. Le serment à la Constitution civile répugnait à sa conscience : aussi ne voulut-il d'abord consentir qu'à un serment restrictif ; mais sur les instances et les menaces de l'administration, il finit par prêter le serment pur et simple. Après le Concordat, il fut curé de Villers, près Glos, jusqu'en l'année 1808. A cette époque, il quitta cette paroisse qui fut définitivement réunie à celle de Glos, et fut nommé à St Germain-de-Livet où il mourut en 1819, â l'âge de 71 ans. (*Archives du Calvados.* - *Archives de la mairie de Glos.* — Ordo de *Bx,)*

de Mre Jacques Trimouillas de Préneuf, pbre du diocèse de Limoges. Donné au palais épiscopal de Lx. — Ce fut le dernier acte administratif dud. seigr évêque.

Le 19 janv. 1784, M. Despaux, vic. gl de Mgr de la Ferronnays, nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. sr Trimouillas de Préneuf, qui n'en avait pas pris possession, la personne de Mre Etienne-François-Ignace de Gruel, pbre, chanoine et trésorier de la Cathédrale.

Le 17 mars 1784, Me Nicolas Maignen, pbre de ce diocèse, desservant la parr. de St Grégoire-du-Vièvre et Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx en parlant à M. Despaux, vic. gl, trouvé au palais épiscopal et requiert dud. vic. gl sa nomination, en qualité de gradué, à la cure de St Thomas de Touques, vacante par la mort du sr Trimouillas, décédé dans le mois de janvier. M. Despaux répond qu'il sera fait droit à cette réquisition et M. l'abbé Collignon, aussi vicaire général, signe l'acte de collation. (*V*. **80**.)

Le 1er avril 1784, led. sr Maignen (1) prend possession de la cure de St Thomas de Touques, en présence de Me Jean-Baptiste-Louis Hérault, pbre, curé de St Pierre dud. lieu; Me Pierre Jourdain, pbre, desservant lad. parr. St Thomas; Me Jacques Adam, vicaire du même lieu; François-Claude Léger, aubergiste et syndic de la parr. St Thomas, et autres témoins.

180. — Le 31 mars 1784, Me Michel Coupey de Valpré, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr. de Carnette et demeurant en celle de St André-d'Echauffour, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx en parlant au sr François Moret, son suisse, trouvé dans le logement ordinaire du portier du palais épiscopal.

Il fait faire ensuite réitérer ses mêmes grades aux466 religx de St Evroult, en parlant au sr Joseph Ollivier, clerc du greffe des Insinuations ecclésiastiques. (*V*. **72**.)

181. — Le 31 mars 1784, Me Nicolas De Laperelle, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en la Cathédrale, de la valeur de 36 livres de revenu, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **44**, **74**.)

182. — Le 31 mars 1784, Me Charles-Richard Guersent, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Jouveaux, ayant élu domicile pour le présent en la maison de Me Jacques Delivet, avocat, de-

(1) Mr Maignen prêta le serment pur et simple à la Constitution civile du clergé. Il mourut en 1803 sans titre. (*Archives du Calvados*. — L'abbé Barette : *Nécrologe du diocèse de Bx.*)

meurant à Lx, Grande-Rue, parr. S[t] Germain, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **198**).

183. — Le 22 avril 1784, vu l'attestation du s[r] Inger, vicaire de Fervaques, dispense de bans pour le mariage de Jean-Baptiste Laroque.

184. — Le 22 nov. 1781, haut et puissant seig[r] César-Louis-Marie-François-Ange de Houdetot, marquis de Mailloc, seig[r] et patron de S[t] Pierre, S[t] Julien et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, brigadier des armées du roy et maréchal général des logis des troupes françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance, donne sa procuration à son père, haut et puissant seig[r] Claude-Constance-César de Houdetot, comte de Houdetot, lieutenant général des armées du roy, afin de nommer pour lui et en son nom, à tous les bénéfices ecclésiastiques dont la nomination lui appartient. Fait et passé par devant les notaires royaux de l'Ile-de-France. (*V.* **134, 185**.)

185. — Le 3 avril 1784, la nommination à la cure de S[t] Pierre-de-Mailloc appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Claude-Constance-César de Houdetot, comte de Houdetot, lieutenant général des armées du roy, demeurant à Paris, rue S[t] Honoré, parr. S[t] Roch, au nom et comme fondé de pouvoirs de son fils, nomme à lad. cure de S[t] Pierre, vacante par la mort de M[e] Jean Montoure, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Baptiste Marie, pbre du diocèse de Bayeux, depuis quatre ans vicaire de S[t] Martin-de-Mailloc. Fait et passé à Paris. (*V.* **184**.)

Le 23 avril 1784, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Marie la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Marie (1) prend possession de la cure de S[t] Pierre-de-Mailloc, en présence de M[e] Marin Bellamy, curé de S[t] Martin-de-Mailloc ; M[e] Jean-Baptiste Gueroult, pbre, desservant lad. parr. de S[t] Pierre ; le s[r] Jean-Louis Bucailles, M[e] en chirurgie, demeurant en la même parr., et autres témoins.

186. — Le 2 avril 1784, M[e] Jacques Leviels, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Moyaux, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] abbé de Grestain et aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **49, 193**.)

187. — Le 6 oct. 1776, Félix-François Gondouin, fils de Marie-

(1) M[r] Marie, curé et procureur de la commune de St Pierre en 1791, refusa de prêter le serment sans restrictions et fut destitué ainsi que M. Gueroult son vicaire. On les remplaça par A.-N. Durand, prêtre assermenté de cette paroisse. M[r] Marie n'émigra pas et resta caché çà et là, administrant les sacrements aux chrétiens restés fidèles. On le trouve a Pierrepont, près Creully, à l'époque du Concordat. En 1804, il fut nommé curé d'Audrieu et y mourut en 1815. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

François et de Thérèse Deneuville, de la parr. de S[t] Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 16 févr. 1784, led. s[r] Gondouin, pbre, âgé de 27 ans, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 3 mars 1784, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 3 avril 1784, le s[r] Gondouin, pbre, demeurant à Lx, parr. S[t] Jacques, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

188. — Le 7 avril 1784, M[e] Jean-Louis Mottey, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr. S[t] Jacques de Lx, y demeurant, faubourg d'Orbec, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **83**.)

189. — Le 7 avril 1774, M[e] Louis-Christophe Couture, pbre, bachelier en théologie et M[e] ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au collège d'Harcourt, rue de la Harpe, parr. S[t] Hilaire, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **77**.)

190. — Le 7 avril 1784, M[e] Louis Duchemin, pbre du diocèse de Bayeux, bachelier en théologie et M[e] ès-arts en l'Université de Paris, professeur septennaire de philosophie au collège des Arts de l'Université de Caen, ex-recteur d'icelle, demeurant à Caen aud. collège des Arts, rue de l'Université, parr. S[t] Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **76**.)

191. — Le 7 avril 1784, M[e] Jean-Michel Pellerin, pbre du diocèse de Lx, bachelier en théologie de la Maison de Navarre et M[e] ès-arts en l'Université de Paris, demeurant rue Montagne-S[te]-Geneviève, parr. S[t] Etienne-du-Mont, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **82**.)

192. — Le 7 avril 1784, M[e] Marin-Jean Leseigneur, pbre du diocèse de Rouen, bachelier en théologie et M[e] ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville de Paris, au collège de Lx, rue S[t] Jean-de-Beauvais, parr. S[t] Etienne-du-Mont, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **79**.)

193. — Le 8 avril 1784, M[e] Jacques Leviels, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Moyaux, fait signifier ses noms et grades au seig[r] abbé de Cormeilles, en parlant à Marguerite-Mancel,

femme de Michel Daufresne, son fermier et son concierge, trouvée dans lad. abbaye. (*V.* **49**, **186**.)

194. — Le 9 avril 1784, Me Louis-Joseph Bunel, pbr̄e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Aignan de Pontaudemer et demeurant en la parr̄. de N.-D. du Pré, rue du Sépulcre, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Dol. (*V.* **70**.)

195. — Le 9 avril 1784, Me Claude-Philippe Tallon, pbr̄e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, directeur des dames religieuses dominicaines de Pont-l'Evêque, demeurant en icelle ville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Dol, aux religieux de Beaumont-en-Auge, de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **71**.)

196. — Le 9 avril 1784, Me Guillaume Beaumont, pbr̄e du diocèse de Bayeux, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Caen, professeur de rhétorique au collége du Bois, titulaire de la chapelle simple de St Gilles du Vivier, parr̄. St Patrice d'Argences, aud. diocèse de Bayeux, bénéfice « ne vallant pas être rempli, » fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **66**.)

197. — Le 9 avril 1784, Me Louis Chrétien, pbr̄e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, professeur d'humanités au collège du Bsis, demeurant à Caen, parr̄. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Beaumont-en-Auge et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux religieuses de St Léger. (*V.* **64**.)

198. — Le 9 avril 1784, Me Charles-Richard Guersent, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Jouveaux, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **182**.)

199. — Le 9 avril 1784, Me Pierre Richer, pbr̄e du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Anneville-sur-Seine aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux.

200.—Le 9 avril 1784, Me Jacques-Adrien Chanu, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire et sacristain en l'église de Ste Croix de Bernay, demeurant en lad. parr̄., fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **65**.)

201. — Le 9 avril 1784, Me Jacques-Guillaume Sebin, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Toutainville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **61**.)

202. — Le 9 avril 1784, Me Louis-Alexandre Baucher, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr̄. de St Ouen de

Pontaudemer, y demeurant, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] abbé de N.-D. de Grestain. (*V.* **56**, **62**.)

203. — Le 19 mars 1784, M[re] Claude-Nicolas-François Mery (1), pbr̄e, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé de Croisilles et archidiacre d'Auge, en la cathédrale de Lx, vicaire général du seig[r] évêque de Bayeux et pourvu, en dernier lieu, du doyenné de l'Eglise collégiale du S[t] Sépulcre de Caen, diocèse de Bayeux, déclare « qu'ayant été troublé dans la possession dudit doyenné du S[t] Sépulcre de Caen par le s[r] de la Prise, en vertu d'un brevet de joyeux avènement dont celui-ci prétendoit que l'effet devoit avoir lieu sur lad. Eglise collégiale, la contestation portée et solennellement discutée au Grand Conseil, il y seroit intervenu, le 20 mars 1783, un arrest contradictoire et définitif qui déboute led. s[r] de la Prise de sa prétention et adjuge à mond. s[r] Mery la pleine maintenue dud. bénéfice ; que cet arrest, prononcé sur une cause où toutes les règles judiciaires ont été exactement observées et qui conséquemment doit être inattaquable dans la forme et au fond, donne lieu à mond. s[r] Mery de se croire, où qu'il a été rendu, possesseur paisible et incommutable dud. doyenné, et d'assigner à ce moment le commencement de l'année que la loi lui accorde pour faire son option entre les bénéfices incompatibles qu'il possède ; qu'en rigueur de droit et suivant la précision des principes des matières bénéficiales, il seroit peut-être fondé à ne connoître dans son archidiaconé nulle incompatibilité avec ledit doyenné ; mais que, pour se conformer plus fidèlement à la pureté des règles canoniques, il en fait volontiers le sacrifice, déterminé par le motif et spécialement par la confiance où il est que son compétiteur ne pourra trouver aucuns moyens pour l'inquiéter dans la jouissance dud. doyenné et lui donner ouverture aux regrets auxquels il demeureroit, le cas arrivant, légitimement réservé ; led. s[r] Mery, en faisant l'option dud. doyenné de l'Eglise collégiale du S[t] Sépulcre de Caen, a par ces présentes, fait et constitué son procureur général et spécial............ auquel il donne plein pouvoir de, pour lui et en son nom, céder et remettre volontairement, purement et simplement lesdits bénéfices canonicat et prébende de Croisilles et archidiaconé d'Auge............ entre les mains du roy, collateur ordinaire d'iceux à cause du droit de régale pour la vacance du siège épiscopal de l'évêché de Lisieux. » Fait et passé à Lx, en la

(1) M[r] Mery de Bertbenonville était né à Rouen en 1718. Quand il fut doyen du Sépulcre de Caen, l'évêque de Bayeux lui donna des lettres de vicaire général. Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé et partit pour l'exil. Il s'embarqua à Bernières, le 12 nov. 1792, pour Jersey. Quelque temps après, il alla se fixer à Portsmouth et mourut à Londres le 12 janvier 1802, à l'âge de 83 ans. (*Nécrologe anglais*, au chapitre de Bx.)

maison canoniale dud. s^r de Mery, sise place du Friche, en présence de Charles-Jacques Morel, premier huissier-audiencier en l'Hôtel-de-Ville et mairie de Lx, et autres témoins.

Le 2 mai 1784, Sa Majesté nomme aud. archidiaconé d'Auge, ainsi vacant, la personne de Mre Louis Regnault, pbrē, docteur en théologie de la Faculté de Paris et chanoine de la Cathédrale de Lx.

Le 12 mai 1784, le seig^r évêque donne aud. s^r Regnault la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r Regnault (1) est mis en possession dud. archidiaconé par le ministère de M^r le doyen avec toutes les cérémonies accoutumées. Fait et passé en présence de Me Duprey, secrétaire du Chapitre ; Me Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, pbrē, chapelain de cette Eglise, et de Me Jean-Baptiste Fouques, diacre, semi-douze-livres.

204. — Le 20 janv. 1784, la nomination à la cure de Ste Marie-aux-Anglais appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Esprit-Louis Geoffroy, seig^r et patron de Ste Marie-aux-Anglais et de St Maclou, demeurant en la ville de St Dié en Lorraine et représenté par Me Jacques-Jean-Louis Lesecq, avocat au bailliage de la haute-justice de Bretteville-sur-Laize, agissant en vertu d'une procuration passée à Caen le 18 juillet 1783, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Ouzouf, dernier titulaire, la personne de Me François-Adrien Sauvegrain, pbrē du diocèse de Bayeux. Fait et passé à Lx.

Le même jour, M. Despaux, vicaire général du seig^r évêque, donne aud. s^r Sauvegrain la collation dud. bénéfice.

Le 21 avril 1784, le s^r Sauvegrain prend possession de la cure de Ste Marie-aux-Anglais, en présence de Me Julien Nicolas, pbrē, curé de Mouteilles ; Me François-Jacques Louvet, pbrē, (originaire de Tortisambert), desservant lad. parr̄. de Ste Marie ; M. Louis Turquetil, vivant noblement, demeurant à Mouteilles, et Louis Delauncy, trésorier-servant de la parr̄. de Ste Marie.

205. — Le 13 avril 1784, la nomination à la cure de St Pierre-ès-Liens de Montmarcé appartenant au seig^r du lieu, très haute et très puissante dame, Madame Marie-Félicité, marquise du Plessis-Chastillon, de Nonant et de St Gelais, comtesse de Narbonne-Pelet, chatelaine de la Guenaudière, dame de Cherveux, la Bayette et autres lieux,

(1) Mr Regnault, archidiacre d'Auge, chanoine de la cathédral de Lx et grand vicaire de Bayeux, refusa, en 1791, de prêter le serment schismatique. Obligé de quitter Lisieux, il s'en alla d'abord à Rouen, quartier Saint-Sever ; mais au mois de septembre 1792, il partit pour l'Angleterre. Il se réfugia d'abord à Gosport, puis à Farnham où nous le rencontrons en 1796. Il mourut à Winchester, le 23 mars de l'année suivante, âgé de 73 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'hôtel-de-ville de Rouen. — Mss de Reux. — Nécrologe anglais de Bayeux.*)

Vve de très-haut et très puissant seigr, Mgr Charles-Bernard, comte de Narbonne-Pelet, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de la Planche, parr. St Sulpice, nomme à lad. cure de Montmarcé, vacante par la mort de M. Sébastien Desclos, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Rombault-Lanos, pbrē du diocèse de Lx, (originaire) et vicaire de Nonant. Fait et passé à Paris, en l'hôtel de lad. dame comtesse de Narbonne-Pelet.

Le 4 mai 1784, le seigr évêque donne aud. Rombault-Lanos la collation dud. bénéfice.

Le 13 mai 1784, le sr Rombault-Lanos (1) prend possession de la cure de Montmarcé, en présence de Me Auguste-Alexandre-Pierre Perrier, pbrē, vicaire de Nonant, et plusieurs autres témoins.

206. — Le 17 déc. 1782, M. Denis Thorel, pbrē du diocèse de Rouen, chanoine régulier de l'abbaye de Corneville, diocèse de Rouen, et prieur-curé de St Gervais et St Protais de Fierville, diocèse de Lx, demeurant en son manoir presbytéral et « ayant la vue extrêmement affaiblie à cause de son grand âge de 88 ans, au point de ne pouvoir célébrer la messe, jouissant d'ailleurs d'une santé passable, vu son extrême vieillesse, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M. François Perrinelle, pbrē du diocèse de Lx, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin et congrégation de France au chapitre de St Volusien de Foix, diocèse de Pamiers, et profès de la maison conventuelle et chef d'Ordre de Ste Geneviève de Paris. Il se réserve toutefois 1° une pension viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 59 ans ; 2° une partie du presbytère et de ses dépendances. Fait et passé au manoir presbytéral dud. lieu.

Le 24 déc. 1782, led. sr Thorel déclare que, n'ayant d'autre infirmité que l'affaiblissement de sa vue causé par son grand âge, il révoque lad. procuration passée en faveur du sr Perrinelle, offrant de le dédommager des frais que celui-ci a pu faire en conséquence dud. acte. Fait et passé aud. manoir presbytéral de Fierville.

207. — Le 26 mai 1784, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis-Alexandre Héron, avocat, conser du roy, conseiller au grenier à sel de Danestal, fils de feu Jean-Baptiste et de dame Anne Harel, originaire de la parr. de Glanville et demeurant à Pont-l'Evêque depuis temps de droit, d'une part, et demlle Marie-Magdeleine Duquesney,

(1) Mr Rombault prêta serment en 1791 et fut élu curé constitutionnel du Merlerault. « C'était un prêtre instruit, » nous dit Mr Le Gallois. Il ne persécuta pas ses confrères non-assermentés. Mais on ne sait pas, ajoutait le grand vicaire de Séez en 1805, s'il a rétracté son serment. M. Rombault vivait à cette époque retiré à Nonant. Il y mourut en 1809, réconcilié avec l'Eglise. *(Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez. —* Ordo *de Séez.)*

fils de Louis et de dame Marie Jonquet, originaire de Bonneville-la-Louvet et demeurant aussi à Pont-l'Evêque.

208. — Le 7 juin 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Louis-Nicolas des Postils, Esc^{r}, seig^{r} et patron du Houlbec, fils de feu Mes^{re} Louis-Adrien des Postils et de feue noble dame Eléonore-Victoire de Bourbel, de la parr. du Houlbec, diocèse de Rouen, d'une part, et noble dem^{lle} Julie-Thérèse Le Prévost, fille de Mes^{re} Pierre-Georges Le Prévost, Esc^{r}, et de feue noble dame Catherine-Thérèse de Sabouville, de la parr. de St Victor-d'Epine.

209. — Le 7 juin 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Michel Thillaye de Carrouge, fils de feu Mes^{re} Louis Thillaye, Esc^{r}, seig^{r} et patron de Leaupartie, et de noble dame Anne-Clotilde de Lespinay, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part, et dem^{lle} Adélaïde-Jeanne-Charlotte Outrequin, fille mineure de Mes^{re} Jean et de feue noble dame Marie-Agnès-Adélaïde de Binet, de la parr. de St Paul de Paris.

210. — Le 16 juin 1784, vu l'attestation du s^{r} Vallet vicaire de Bonneval, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Yves Deshayes, chev^{r}, seig^{r} et patron honoraire de St Aubin de Bonneval, ancien officier au régiment de Bresse, fils de M. Jacques-François-Charles Deshayes et de feue noble dame Catherine-Marie de Rély, de la parr. de Bonneval, d'une part, et dem^{lle} Françoise de Ste Luce et de dame Bibienne-Florimonde Penangard, domiciliée de droit en la parr. de St Gervais de Paris et de fait en celle de St Aubin de Bonneval.

211. — Le 8 mars 1784, Mre Régis-Etienne Matussière de Mont-d'Allier, pbre du diocèse de Clermont en Auvergne et curé de St Pierre du Bosc-Renoult, diocèse de Lx, y demeurant et se trouvant présentement à Paris, logé rue de la Licorne, parr. de la Magdeleine en la Cité, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mes^{re} Philippe-Pierre-Claude Jannest, pbre du diocèse de Soissons, titulaire de la 1re portion de la chapelle des Quatre-Docteurs en la cathédrale de Noyon, demeurant à Paris, au collège Louis-le-Grand, rue S^{t}Jacques, parr. St Benoît, lad. cure étant chargée d'une pension viagère de 1250 livres envers M. de Montault, précédent titulaire ; et led. s^{r} Jannest donne aussi sa procuration pour résigner sad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. s^{r} Matussière du Mont-d'Allier, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Paris.

Le 25 mars 1784, led. s^{r} Jannest obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure.

Le 27 mai 1784, M. Collignon, vic. g^{l}, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^r Jannest (1) prend possession de la cure de Bosc-Renoult, en présence de Mes^re Joseph-Aimar de Manent de Montault, ancien curé de lad. parr. ; Me Jean Téhy, pbre, desservant en icelle, et autres témoins.

212. — Le 5 juillet 1784, dispense de bans pour le mariage entre Me Etienne-Jean-Raoul Dieuzy, avocat en parlement, lieutenant de la haute-justice de Lieurey, fils de Jean-Baptiste et de dame Marie Boivin, originaire de la parr. de N.-D.-de-Fresne et demeurant en celle de St Ouen de Pontaudemer depuis temps de droit, d'une part, et dem^lle Marie-Thérèse Loret, fille de Nicolas et de dame Marie-Elisabeth Hauchard, originaire de la parr. de Blonville-en-Auge et demeurant aussi en lad. parr. de Pontaudemer.

213. — Le 7 juillet 1784, fulmination de la dispense de parenté du 3e au 3e dégré, obtenue en cour de Rome pour le mariage entre Me Jacques-Pierre Le Bailly, avocat en parlement, bailly du bailliage vicontal de Fauguernon et de la haute-justice de St Martin-du-Houlley, l'un des administrateurs des hopitaux de la ville de Lx, demeurant en la parr. St Jacques, et dem^lle Anne-Monique Legendre, fille de Réné-Charles-Thomas Legendre, directeur des postes aux lettres, demeurant aussi en lad. parr.

214. — Le 9 juillet 1784, dispense de bans pour le mariage entre Me François-Etienne Meurger, notaire royal du Merlerault et de Nonant, fils de Pierre Meurger et de Magdeleine Jajollet, originaire de la parr. de St Omer et demeurant en celle de Nonant depuis quatre ans, d'une part, et dem^lle Louise-Jeanne Levain, fille mineure de Me Réné-Jérôme, notaire royal-apostolique du diocèse de Séez, et de feue dame Louise-Françoise Alexandre, originaire de la ville de Séez, parr. St Gervais et demeurant en celle de Valrambert, aud. diocèse.

215. — Le 12 juillet 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mathieu-Nicolas-Victor Derme, négociant, fils mineur de feu Thomas et de Marie Tréfouet, originaire de la parr. de St Germain de Lx et demeurant en celle de Saint-Jacques, d'une part, et Marie-Madeleine Hérier, fille mineure de Nicolas Hérier, aussi négociant, et de Marie-Magdeleine Derme, originaire de lad. parr. St Jacques et demeurant en celle de St Germain.

La dispense de l'empêchement de parenté du 3e au 3e degré avait été fulminée le 7 du présent mois.

(1) Mr Jannest paraît avoir été fort populaire au Bosc-Renoult : en 1790, il était à la fois curé et maire de l'endroit. L'année suivante, il s'empressa de prêter le serment schismatique avec Mr Pinel, son vicaire. Au mois de juin 1791, il fut nommé premier vicaire épiscopal de l'évêque Fessier et fut remplacé au Bosc-Renoult par cet abbé Pinel. Il mourut dans le schisme pendant la Révolution. *(Archives municipales du Bosc-Renoult.)*

216. — Le 12 juillet 1784, dispense de bans pour le mariage entre Jean Gontier, fils de Joseph et d'Etiennette Bermond-Mortinet de la parr. de St Jean-Baptiste de Belleville, dans la province de Tarentaise en Savoie, et domicilié depuis temps de droit en la ville d'Honfleur, parr. Ste Catherine, d'une part, et Marie-Marguerite Brie, fille de Jean, originaire de la parr. St Léonard d'Honfleur et demeurant en celle de St Jacques de Lx.

217. — Le 27 avril 1784, M. Philippe Desvaux, pbre, curé de Montpinçon et pourvu de la cure de N.-D. de Carnette, remet purement et simplement la cure de Carnette entre les mains du seigr évêque auquel appartient le droit d'y nommer. Fait et passé à Lx.

Le même jour, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Jean-Michel Bongard, curé de St Ouen-le-Hoult. (*V.* **311**).

Le 16 juin 1784, led. sr Bongard (1) prend possession de la cure de Carnette, en présence de Me Michel Coupey de Valprey, pbre, desservant lad. parr. et demeurant à St André-d'Echauffour; Jacques-Louis Chausson de la Salle, étudiant en droit, demeurant à Lx, parr. St Jacques, et autres témoins.

218. — Le 12 janv. 1784, la nomination à la cure de St Pierre de Lignères appartenant au seigr du lieu, M. le vicomte de Néel, seigr et patron de Ste Marie-Laumont et de St Pierre de Lignères, et son épouse, noble dame *N*... Daumesnil de Néel, dame de Lignères, nomment à lad. cure, vacante par la mort « de feu Monsieur Poret, dernier titulaire, dont Dieu a disposé au mois de décembre dernier » la personne de M. Guillaume Becherel, « très digne prêtre, originaire de la paroisse de St Sever », diocèse de Coutances. Fait et passé à Ste Marie-Laumont et déposé aux minutes du notariat apostolique de Coutances.

Le 7 juin 1784, Mr de Gruel, vic. gl, donne aud. sr Becherel la collation dud. bénéfice.

Le 15 juin 1784, le sr Becherel prend possession de la cure de Lignères, en présence de Me Charles Desmares, pbre, vicaire du Mellerault; Jacques-Louis Chausson de la Salle, étudiant en droit, demeurant à Lx, parr. St Jacques, et autres témoins.

(1) Mr Bongard, originaire de Gacé, fut successivement curé du Mesnil-Vicomte et de St Ouen-le-Hoult. Il était à Carnette quand vint la Révolution. Il prêta le serment constitutionnel et resta dans sa paroisse. Il fut élu évêque constitutionnel du département de l'Orne avant Mr Fessier; mais il n'accepta pas. Il était très populaire parmi les hommes de la Révolution : il fut plusieurs fois élu juge de paix du canton du Merlerault. Après le Concordat, il fut nommé curé de cette importante paroisse. « C'était d'ailleurs, dit Mr Le Gallois, un homme instruit, mais sans zèle pour la religion ; d'un intérêt sordide, d'une malpropreté dégoûtante et ne jouissant pas de la confiance des catholiques. Il mourut vers la fin de 1811. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez. — Ordo de Séez.*)

219. — Le 24 mai 1784, la nomination à la cure de S[t] Fiacre du Doux-Marais appartenant au prieur de S[te] Barbe-en-Auge, M[r] Jean-Baptiste Le Christ, prieur dud. monastère, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Jean-Louis Godet, dernier titulaire, la personne de M[e] Jacques Rault, pbr̄e, vicaire de Neuville. (*V.* **14**).

Le lendemain, M. Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] Rault la collation dud. bénéfice.

Le 21 juin 1784, le s[r] Rault (1) prend possession de la cure du Doux-Marais, en présence de plusieurs habitants du pays.

220. — Le 10 janv. 1784, M[e] Charles-Joseph Demay-Brieville, pbr̄e, curé de S[t] Pierre de Meulles depuis l'année 1766, atteint d'une « foiblesse et indisposition dans les jambes, occasionnées par une paralysie qui le met hors d'état de continuer ses fonctions curiales, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jean-Pierre Dauge, pbr̄e, originaire d'Orbec et y demeurant. Il se réserve toutefois une pension de 1600 livres sur les revenus de lad. cure. Fait et passé à S[t] Pierre-sur-Dives, en la maison de M. Demay-Brieville, notaire aud. lieu, par le ministère du notaire apostolique de Falaise.

Le 12 févr. 1784, led. s[r] Dauge obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 1[er] juillet 1784, M[r] Despaux, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 8 juin 1784, le s[r] Dauge (2) prend possession de la cure de Meulles, en présence de M[e] Guillaume Marquant, pbr̄e, curé de la 1[re] portion de Cerqueux ; M[e] Jean Lesène, desservant lad. par̄r. de Meulles ; M[e] Philippe Meslin, vicaire du lieu, et plusieurs autres témoins.

221. — Le 8 juin 1782, M[e] Philippe Sebin, pbr̄e du diocèse de Lx, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 12 mars 1783, led. s[r] Sebin, âgé de 26 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

(1) M[r] Rault, né à Littry, diocèse de Bayeux, en 1743, fut appelé le 13 févr. 1791, à prêter le serment constitutionnel. Il y mit des réserves qui furent jugées injurieuses pour la Constitution et on le destitua. Mais le 20 avril suivant, se voyant forcé de quitter sa cure, il finit par prêter le serment schismatique. A partir de ce jour, il roula de chute en chute presque jusqu'au fond de l'abîme du vice. Vers 1805, il demeurait sans fonctions à S[t] Germain-de-Montgommery et le grand vicaire de Bayeux inscrivait sur ses registres la note la plus sévère sur sa personne. Toutefois il mourut aux environs de Pont-l'Evêque, en 1811, après s'être rétracté et réconcilié avec Dieu. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.* 1812.)

(2) M[r] Dauge mourut le 31 déc. 1790 et la paroisse de Meulles fut administrée par P. Meslin, prêtre de S[t] Ouen-le-Hoult, qui prêta serment. (*Archives du Calvados.*)

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez, Le Mans et Dol, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 16 juillet 1784, le s^r Sebin, vicaire de St Ouen de Pontaudemer, demeurant chez Me Sebin, son frère, titulaire du prieuré royal de St Jean de l'Hôtel-Dieu de Pontaudemer, dans l'enclos dud. prieuré, et représenté par Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbr̄e, bachelier en théologie de la faculté de Paris, secrétaire du seig^r évêque de Lx, demeurant au grand séminaire de cette ville, rue du Bouteiller, fait signifier ses noms et grades aud. seig^r évêque et au chapitre de Lx.

222. — Le 26 avril 1784, Me Pierre-Robert Bonté, pbr̄e, curé de Ste Marguerite-des-Loges depuis environ dix-neuf ans, gisant au lit, malade d'une attaque de paralysie, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre-Gabriel Bénard, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄. depuis trois ans. Il se réserve toutefois une pension viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice ; 2° trois tonneaux de petit cidre tous les trois ans ; 3° la moitié du presbytère et du jardin ; la totalité du poisson des étangs et pièces d'eau, etc., etc. Fait et passé au manoir presbytéral des Loges.

Le 18 mai 1784, led. s^r Bénard obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 9 juin 1784, Mr de Gruel, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 15 juillet 1784, le s^r Bénard (1) prend possession de la cure des Loges, en présence dud. s^r Bonté, dernier curé ; Me Jacques Gosset, pbr̄e, curé du Chesne ; Me Ursin-Jacques Bardel, curé de la 1re portion du Mesnil-Germain, et autres témoins.

(1) Mr Bénard prêta serment le 6 févr. 1791, en présence de ses paroissiens assemblés dans l'église et entre les mains de son père qui avait été élu maire des Loges. Il resta curé constitutionnel de cette paroisse et y prêta l'année suivante le serment de Liberté et d'Egalité. Le 7 mai 1793, son vicaire, ayant rétracté son serment, partit pour l'exil, et ses meubles confisqués furent confiés à la garde du curé. Cependant l'abbé Bénard avait dans le pays des ennemis qui résolurent de le perdre. On sait qu'il y avait peine de mort pour quiconque correspondait avec des émigrés ou recevait une lettre envoyée par eux. Vers le milieu de l'année 1794, on trouva près du presbytère une lettre adressée au curé des Loges. On l'ouvrit : elle était signée du nom d'un émigré. C'était une fausse signature ; mais il n'en fallut pas davantage : le curé dénoncé fut aussitôt arrêté et envoyé à Paris. Le tribunal révolutionnaire le condamna immédiatement à mort et l'exécution eut lieu le même jour, 12 messidor an II (20 juin 1794). Il avait 47 ans. (*Archives du Calvados*. — L'abbé Guillon : *Le clergé français martyrisé pendant la Révolution*.)

223. — Le 29 sept. 1771, Gabriel-Guillaume Grigy, fils de Jean et d'Anne Aury, de la parr. d'Osmont, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 5 févr. 1783, led. s^{r} Grigy, pbre, âgé de 32 ans, est reçu M^{e} ès-arts en l'Université de Caen.

Le 12 mars 1783, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 16 juillet 1784, le s^{r} Grigy, vicaire de St Germain de Pontaudemer, représenté par Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbre, secrétaire du seig^{r} évêque, fait signifier ses noms et grades aud. seig^{r} et au chapitre de Lx.

224. — Le 2 juillet 1784, la nomination à la cure de St Pierre de Rostes appartenant au marquis de Thibouville, Mes^{re} Alexandre-Marc-Réné-Etienne d'Augny, chev^{r}, seig^{r} d'Augny, du marquisat de Thibouville, de Marchefroy et autres lieux, demeurant à Paris, rue Grange-Batelière, parr. St Eustache, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Antoine Davoult, dernier tittulaire, la personne de Me Pierre Moulin, pbre du diocèse de Lx, (parr. de la Brevière), vicaire de Thibouville, diocèse d'Evreux. Fait et passé à Paris.

Le 15 juillet 1784, M. Rambaud, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Moulin la collation dud. bénéfice.

Le 20 juillet 1784, le s^{r} Moulin prend possession de la cure de Rostes, en présence de Me Gabriel Deraine, curé de St Julien de la Cambe, diocèse d'Evreux, et autres témoins.

225. — Le 6 mai 1784, Me Sébastien-Honoré Pestel, curé de St Clair-d'Arcey, diocèse d'Evreux, demeurant en la parr. de St Léger-du-Boscdel, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles-Robert Lamy, pbre, vicaire de Ste Croix de Bernay, y demeurant. Fait et passé à Brionne. (*V.* **161**.)

226. — Le 27 juill. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} André-Alexandre du Chapelet, Esc^{r}, s^{r} de la........., veuf de noble dame Marie-Anne-Louise Legoux, fils de feu Mes^{re} Jacques-Rodolphe et de feue noble dame Jacqueline Lecornu, de la parr de la Goulafrière, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Marguerite Deshayes de la Bretonnière de Bonneval, fille de feu Mes^{re} Yves Deshayes, seig^{r} de

Bonneval, et de feue noble dame Reine de S[t] Martin de Cerceaux, de lad. parr. de Bonnneval.

227. — Le 11 déc. 1783, Mes[re] Louis-Adrien de Folleville, pbre du diocèse de Lx, titulaire de la chapelle simple de S[t] Michel et S[t] Maur de la Rivière en la parr de Bailleul, demeurant en celle de Morainville, et agissant avec le consentement de Mes[re] Carel de Thibouville, seig[r] de Thibouville, la Rivière et autres lieux, cons[er] au Parlement de Normandie, et de M. Le Bachelier de la Rivière, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, ci-devant enseigne dans les suisses de Monsieur, frère du roy, tous deux patrons nominateurs de lad. chapelle, donne sa procuration pour résigner son bénéfice entre les mains du roy, à cause de la régale, en faveur de M. Adrien Letellier, pbre, curé de S[t] Cloud-en-Auge et pourvu de la cure de S[t] Vaast-à-la-Hougue, diocèse de Coutances ; et led. s[r] Letellier donne aussi sa procuration pour résigner lad. cure de S[t] Vaast entre les mains du seig[r] évêque de Coutances en faveur dud. s[r] de Folleville, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Morainville, au château de Mes[re] Louis-André de Folleville, Esc[r], s[r] du lieu, ancien officier au régiment de Béarn-Infanterie et frère dud. abbé de Folleville, en présence de M[e] François-Jean Jardin, sous-diacre, demeurant en lad. parr., et autres témoins.

Le 27 juin 1784, le roy, en vertu de son droit de régale, donne et confère aud. s[r] Letellier lad. chapelle de la Rivière.

Le 23 juill. 1784, le s[r] Letellier prend possession de ce bénéfice avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de plusieurs ouvriers du pays.

228. — Le 19 avril 1784, M[e] Victor-Hyacinthe-Aimé Le Cordier, pbre, curé d'Englesqueville et aussi pourvu de la cure de N.-D. de la Halboudière, demeurant en lad. parr. d'Englesqueville, donne sa procuration pour résigner lad. cure de la Halboudière entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jacques-Pierre Bocquet, pbre, curé de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer et titulaire de la prébende sous-diaconale, non sujette à résidence, de l'église S[t] Samson-sur-Risle ; et led. s[r] Bocquet donne aussi sa procuration pour résigner entre les mains de Sa Sainteté en faveur dud. s[r] Le Cordier sad. prébende sous-diaconale dont il est titulaire depuis le 6 sept. 1770, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Lx, à l'hôtel ou auberge du Lion d'Or, située faubourg de la Porte de Paris, parr. S[t] Jacques. (*V.* **101**.)

Le 10 mai 1784, led. s[r] Bocquet obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice de la Halboudière.

Le 5 juillet 1784, M. Rambaud, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 19 juillet 1784, le sr Bocquet (1) prend possession de la cure de la Halboudière, en présence de Me François-Gabriel-Robert Bossey, pbr̄e du diocèse de Lx, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

229. — Le 27 juillet 1784, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Michel Ornay, fils de feu Henry et de dame Marie-Françoise-Catherine Langlois, de la parr̄. de St Nicolas de Caen, d'une part, et demlle Gilles-Françoise-Marie-Charlotte Regnault des Perreaux, fille mineure de feu Pierre et de noble dame Marie-Françoise Elisabeth Turpin de Condé, demeurant en la parr̄. de N.-D.-d'Estrées.

230. — Le 23 mars 1784, Me Jean-Baptiste-Jacques Badouel, pbr̄e, curé des deux portions de la cure de St Jean-Baptiste du Mesnil-Germain, étant malade d'une attaque d'hydropisie, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de de Me Ursin-Jacques Bardel, pbr̄e de ce diocèse et son vicaire depuis dix-huit mois, à savoir : la 1re portion de lad. cure et aussi la 2e portion dont il est titulaire depuis seize ans en vertu d'une dispense d'incompatibilité obtenue en cour de Rome. Fait et passé au manoir presbytéral du Mesnil-Germain, en présence de Me Jacques Dufresne, pbr̄e, curé du Mesnil-Durand, et de Me Pierre-Charles Mariolles, pbr̄e, curé de Lessard. (*V.* **290**.)

Le 12 avril 1784, led. sr Bardel obtient en cour de Rome des lettres de provision des deux portions de lad. cure réunies en un seul et même bénéfice.

Le 12 juillet 1784, M. Rambaud donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 15 juillet 1784, le sr Bardel (1) prend possession de la cure du Mesnil-Germain, en présence de Me Pierre-Gabriel Bénard, pbr̄e, pourvu de la cure de Ste Marguerite-des-Loges, y demeurant ; du sr Jean-Baptiste Foucques des Jonquets, vivant noblement, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, et autres témoins.

231. — Le 22 mars 1776, Pierre-Augustin Léger, fils d'Adrien et et de Catherine Comtais, de la parr̄ du Parc-d'Anquetot, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Bayeux.

(1) Mr Bocquet prêta serment sans restriction à la Constitution civile du clergé. (*Archives du Calvados.*)

(2) Mr U.-J. Bardel, originaire de St Julien-le-Faucon, prêta le serment schismatique le 30 janv. 1791, et resta curé constitutionnel du Mesnil-Germain avec son confrère de la 2e portion rétablie. En l'an II, ils avaient cessé les fonctions ecclésiastiques et continuaient de résider dans la paroisse. M Bardel rétracta ses serments avant la fin de la Révolution et fut dénoncé, en janv. 1802, pour célébrer la messe et chanter les vêpres au manoir du Mesnil-Germain ; mais le Concordat le tira d'affaires. Après avoir été successivement curé dans plusieurs paroisses, il fut nommé, en 1814, à Sainte-Marguerite-des-Loges. Il y mourut en 1823, à l'âge de 72 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

Le 10 juin 1780, led. s^r^ Léger, diacre, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1781, le s^r^ Léger, pbr̄e, âgé de 30 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 12 juillet 1784, le s^r^ Léger, vicaire de Goderville en Caux, diocèse de Rouen, et représenté par son frère, Me Jacques-Adrien Léger, curé de St Michel de Préaux, fait signifier ses noms et grades aux dames religieuses de l'abbaye de St Léger de Préaux.

232. — Le 21 avril 1784, Me Jean-Baptiste Hébert, pbr̄e, curé de St Martin de Quetiéville, novice de l'Ordre de St Augustin et Congrégation de France dans l'abbaye de Ste Barbe-en-Auge, y demeurant, parr̄ de Mézidon, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Quetiéville entre les mains de N.-S.-P. le pape, en faveur de Me Michel Moulin, vicaire des parr̄. de St Etienne et de Ste Catherine d'Honfleur. Le s^r^ Moulin reste chargé de continuer la rente de 900 livres que s'était réservée sur ce bénéfice Me Jean-François Paris, ancien curé de cette parr̄. Fait et passé en l'abbaye de Ste Barbe.

Le 10 mai 1784, led. s^r^ Moulin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 12 juillet 1784, M. Rambaud, vic. g^l^, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 14 juillet 1784, le s^r^ Moulin prend possession de la cure de Quetiéville, en présence de Me Jean-François Dupin, pbr̄e, curé de St Etienne et de Ste Catherine de Honfleur ; Me Nicolas Le Cœur, pbr̄e, curé de N.-D. et de St Léonard de lad. ville d'Honfleur ; Me Jean Malas, pbr̄e, vicaire d'Ernes au diocèse de Séez ; Me Robert Bertre, pbr̄e du diocèse de Lx, desservant lad. parr̄ de Quetiéville ; le s^r^ Jean-Baptiste Foucques des Jonquets, vivant noblement, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, et autres témoins.

Le 1er nov. 1767, Michel Moulin, fils de François et d'Anne Chartier, de la parr̄. de St Sulpice de Canapville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

233. — Le 14 mai 1784, la nomination à la cure de St Martin de Foulbec appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Pierre Thiroux de Montregard, chev^r^, comte de Médavy, baron de Conteville, seig^r^ et patron de Foulbec, conseiller d'Etat, demeurant à Paris, rue de Bourbon, quartier St Germain, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques

Drouet, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Leclerc, pbr̄e du diocèse de Lx et curé de la Roque, exemption de St Samson. Fait et passé à Paris, en la demeure dud. seigr.

Le 22 juillet 1784, Mre Eustache Lejeune de la Furjonnière, abbé de St Maur et vicaire général du seigr évêque de Lx. donne aud. sr Leclerc la collation dud. bénéfice.

Le 26 juillet 1784, le sr Leclerc (1) prend possession de la cure de Foulbec, en présence de Me François Normand, pbr̄e du diocèse de Lx, parr̄. St Léonard d'Honfleur, desservant la parr̄. de St Maclou de Conteville ; Jacques Mignot, receveur de Mr de Montregard, demeurant à Conteville ; Charles-Antoine Le Pellissier, vivant de son bien, demeurant à Foulbec, et autres témoins.

234. — Le 19 juin 1784, la nomination à la cure de St Cyr des Roncerés appartenant au seigr du lieu, haute et puissante dame Marie-Victoire de Margeot, Vve de haut et puissant seigr Jacques-Guy-Georges-Henry de Chaumont, marquis de Guitry, ancien chef de brigade des gardes-du-corps du roy, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, lad. dame tutrice principale honoraire de ses nobles enfants mineurs, barons d'Orbec et de Bienfaite, seigrs et patrons de Tordouet, les Roncerés, la Chapelle-Yvon, les Noës, Monnay et autres lieux en Normandie, barons de Lecques, St Michel, Gattebau (?), Saussan, Pignan, Fabrègues en Languedoc et autres lieux, lad. dame encore donataire de Monsieur frère du roy, de la garde-noble de sesd. enfants mineurs qui aurait appartenu au roy, selon la coutume de Normandie, nomme à lad. cure des Roncerés, vacante par la résignation, faite hier par Messre Adrien-Guillaume de Nollet de Malvoue, pbr̄e, dernier titulaire et curé de Guerquesalles, la personne de Mre François-Charles Deshayes de Bonneval, Escr, pbr̄e de ce diocèse, chanoine d'Ecajeul en la cathédrale de Lx et curé de la Chapelle-Yvon. Fait et passé à Bienfaite, au château et demeure de lad. dame marquise de Guitry.

Le 20 juillet 1784, M. Eustache Lejeune de la Furjonnière, abbé de St Maur et vic. gl, donne aud. sr Deshayes de Bonneval la collation dud. bénéfice.

Le 22 juillet 1784, le sr Deshayes de Bonneval (2) prend possession

(1) Mr Leclerc. originaire d'Epaignes, mourut le 18 sept. 17[illegible]. Il ne fut pas remplacé. Son vicaire, Mr Vattement, fut désigné pour desservir la paroisse. Celui ci ayant prêté serment en 1791, fut élu curé constitutionnel de Foulbec. (*Archives municipales de Foulbec.*)

(2) Mr de Bonneval, curé et officier municipal des Roncerés, refusa le serment schismatique le 13 février 1791. Ayant été destitué, il fut remplacé par Mr J.-B.-T. Toufflet, vicaire de Cormeilles. Il émigra en Angleterre, en 1792, et arriva à Portsmouth ; il partit de là pour Ostende ; mais il s'arrêta à Londres. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

de la cure des Roncerés, en présence de Mes^re Jacques-François-Charles Deshayes, chev^r, seig^r et patron honoraire de Bonneval, ancien lieutenant-général au bailliage d'Orbec, demeurant en sa terre de Bonneval; Me Eustache-Jean-Adrien Dumont, pbrē de ce diocèse, desservant lad. parr̄. des Roncerés, et autres témoins. (*V.* **327**.)

235. — Le 10 mai 1784, M. André-Etienne Silvy, pbrē, curé de N.-D.-des-Prés depuis environ 22 ans, attaqué d'une fièvre intermittente depuis dix jours, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles Hue, pbrē de ce diocèse, vicaire du Bosc-Renoult et titulaire de la chapelle simple de St Antoine ou N.-D. du Vallet en la parr̄. de Monnay. Il se réserve toutefois une pension viagère de 800 livres sur les revenus de ce bénéfice. Fait et passé à Monnay, en la maison du s^r Jean Rouvin, vivant de son bien, en présence de Mes^re Pierre-Charles-François Lucas des Parfontaines, officier d'infanterie, demeurant à Roncherolles-en-Bray, diocèse de Rouen ; Me Charles Bataille, pbrē, curé de St Martin-d'Aulnay, diocèse d'Evreux

Le 31 mai 1784, led. s^r Hue obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 22 juill. 1784, M. Lejeune de la Furjonnière, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 28 juillet 1784, le s^r Hue (1) prend possession de la cure de N.-D.-des-Prés, en présence de plusieurs habitants du pays.

236. — Le 5 sept. 1780, Mes^re Jean-Claude Le Nain, chev^r, cons^er du roy en sa cour de parlement de Paris, demeurant cloître N.-D., parr̄. St Denis-St Jean-Baptiste, présente au roy la personne de Mre Pierre-Romain Clouet, pbrē du diocèse de Coutances et avocat en parlement, pour tenir, en son lieu et place, l'indult qui lui appartient à cause de sa charge de conseiller au parlement.

Le 28 nov. 1781, Sa Majesté agrée led. s^r Clouet et déclare qu'il tiendra led. indult sur l'évêché et le chapitre de Châlons-sur-Saône, et qu'en conséquence les sieurs évêque et chanoines seront tenus de le nommer au premier bénéfice non-cure qui se présentera à leur nomination, le préférant à tous gradués et autres, sans qu'il soit tenu d'accepter, à moins que le bénéfice offert ne soit de 600 livres de revenu.

Le 3 décembre 1783, sur la représentation faite au roy par led. s^r Clouet que lesd. lettres n'avaient pu avoir leur effet, Sa Majesté lui en

(1) J'ignore où et comment Mr Hue passa la Révolution. On le retrouve, en 1802, nommé curé d'Epréville ; puis il meurt en 1843, à l'âge de 85 ans, curé de Vascœuil et chanoine honoraire d'Evreux. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux*, 1844.)

accorde de nouvelles pour tenir l'indult du s^r Le Nain, aux mêmes conditions, sur l'évêché et le Chapitre de Lx. Donné à Paris

Le 4 août 1784, led. s^r Clouet, demeurant à Paris, au collège d'Harcourt, rue de la Harpe, et représenté par M. Louis-Christophe Couture de Bois-Simon, pbr̄e du diocèse de Lx, bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Lx, rue au Char, parr̄. St Jacques, fait signifier led. indult, 1° au seig^r évêque de Lx, en parlant à François Moret, son suisse, trouvé dans le logement ordinaire du portier du palais épiscopal ; 2° à MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de la Cathédrale de Lx, en parlant pour eux tous à Me Antoine Duprey, pbr̄e, haut-vicaire et secrétaire du Chapitre.

237. — Le 8 mai 1784, la nomination à la cure de St Cyr et St Blaise de Nonant appartenant au seig^r du lieu, très-haute et très-puissante dame Madame Marie-Félicité, marquise du Plessis-Chatillon, de Nonant et de St Gelais, comtesse de Narbonne-Pelet, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de la Planche, parr̄. St Sulpice, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Bougon, dernier titulaire, la personne de Me Charles-Félix Beucher, pbr̄e du diocèse de Paris, bachelier en théologie de la faculté de lad. ville, vicaire de St Leu, chanoine trésorier de la collégiale de St Nicolas du Mellerault. Fait et passé à l'hôtel de lad. dame.

Le 16 juin 1784, M. Despaux, vic. g^l, donne aud. s^r Beucher la collation dud. bénéfice.

Le 29 juillet 1784, le s^r Beucher (1) prend possession de la cure de Nonant, en présence de Me Jean-Baptiste Rombault-Lanos, curé de Montmarcé et desservant la parr̄. de Nonant ; Me Alexandre-Pierre Perrier, vicaire de lad. parr̄. ; Me Pierre Chausson, pbr̄e, chanoine du Mellerault et titulaire de la Chapelle St Jacques-le-Mineur de Nonant ; Me François-Robert Landon, avocat en parlement ; Jacques-François-Frédéric Lefrançois, chirurgien, demeurant tous cinq à Nonant.

238. — Le 20 juin 1778, Jean-Baptiste-François Jumel, fils d'Olivier-François et de Marie-Emérence Guéret, de la parr̄. de St Ouen de Roques, diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris dans l'église paroissiale de St Nicolas-du-Chardonnet, des mains de Mg^r François-Augustin de Laroque, évêque de .... (Eumeniensis), dûment autorisé par le seig^r archevêque de Paris.

Le 1er août 1780, il est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 8 oct. 1783, led. s^r Jumel, pbr̄e, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

(1) M. Beucher ayant refusé le serment schismatique, fut remplacé par Mr Blanche, prêtre assermenté du diocèse de Séez. (*Archives de l'Orne.*)

Le 8 janv. 1784, il est reçu bachelier en théologie en la faculté de Paris.

Le 16 juillet 1784, le sr Jumel, secrétaire du seigr évêque de Lx, demeurant au grand séminaire de lad. ville, rue du Bouteiller, fait signifier ses noms et grades, 1° aud. seigr évêque, en parlant au sr Moret, son suisse ; 2° aux srs chanoines de la Cathédrale, maintenant assemblés dans la salle où se tient le Chapitre, en parlant pour eux tous à Mr Jean-Baptiste Duchemin, chanoine et promoteur du Chapitre

239. — Le 24 août 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre-François de Naguet, Escr, sr de Léchalard, fils de feu Mesre Pierre-François et de noble dame Marie-Elisabeth LeGrix, de la parr̄. de St Etienne-Lallier, d'une part, et noble demlle Adélaïde-Marie de Roussel, fille de feu Mr André-Jean-Georges de Roussel et de dame Marie-Victoire Faroult, de la parr̄. de Bray-sur-Apte, diocèse de Rouen.

240. — Le 24 août 1784, dispense de bans pour le mariage entre M. François-Louis Buchey, sr des Noes, Escr, fils de feu Me Louis-Georges Buchey et de feue dame Marie-Jeanne Froger, de la parr̄. de N.-D.-du-Hamel, d'une part, et noble demlle Marie-Anne-Elisabeth-Charlotte de Guérin, fille de feu Mesre Jean-François de Guérin et de feue noble dame Marie-Marguerite-Françoise d'Epinay-St-Luc, de la parr̄. de St Maurille de Marcouville.

241. — Le 30 décembre 1780, Robert Grieu, demeurant à Orbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Grieu, (1) acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

242. — Le 18 avril 1784, Thomas Vassal, marchand, demeurant en la parr̄. de Hotot-en-Auge, et Me Jean-Baptiste Le Remois, avocat, demeurant à Paris, rue de Touraine, faubourg St Germain, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Thomas-Augustin Vassal, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour, sise en lad. parr̄. de Hotot, que led. sr Vassal, père, avait acquise, le 2 mai 1767, de dame Marie-Françoise-Elisabeth Turpin de Condé (de la parr̄. de N.-D. d'Estrées), vve de Mr Renault des Perreaux, Escr, fourrier du logis de Madame la dauphine. De plus cette rente est garantie par Charles Vallée, syndic de la parr̄. de Bonnebosq, y demeurant, et par Me Jean-François Martin, notaire royal au siège de Bonnebosq, y demeurant aussi. Fait et passé à Bonnebosq, par devant

(1) Mr Grieu était vicaire de Friardel en 1791. Il refusa le serment schismatique et se retira d'abord dans sa famille à Orbec ; puis il émigra en Angleterre en 1792. En y arrivant il demeura à Portsea, chez Thomas Stoone, Clarck-Gard street, 5. Plus tard il se réfugia à Common. J'ignore s'il revint jamais en France. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux.)*

Jean-Baptiste Pouchin, notaire aud. siège pour la branche du Torquesne.

Led. s^r acolyte était fils du sieur Thomas Vassal et neveu dud. s^r Le Remois.

243. — Le 28 juillet 1783, Joseph Hérupey, demeurant à St Hymer, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Louis-Joseph Hérupey, (1) acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Pont-l'Evêque, en l'étude de Me Jean-Pierre Varin, notaire aud. lieu.— Led. s^r acolyte, présentement au séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par Me Guillaume Drumare, pbre, vicaire de lad. parr. de St Hymer.

244. — Le 22 août 1784, Me Nicolas Leclerc, pbre, licencié ès-lois, vicaire général du seig^r évêque de Dol et son promoteur en l'exemption de St Samson-sur-Risle et curé de Conteville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Pelcat (2), acolyte de la Chapelle-Bayvel, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Pierre Leclerc, pbre, curé de St Samson de la Roque ; Me Noel-Pierre-Nicolas Leclerc, licencié ès-lois, cons^er du roy, contrôleur en la juridiction et grenier à sel de Pontaudemer, y demeurant, rue aux Moutons, parr. St Germain ; Michel Fourquemin, huissier, demeurant à Lieurey. Fait et passé à Cormeilles, en l'étude de Louis Lecompte, notaire aud. lieu.

Led. s^r acolyte, fils de Pierre Pelcat et de Marie-Françoise Bunel, de la parr. de la Chapelle-Bayvel, fut représenté dans cet acte par son frère, Pierre Pelcat, toilier, demeurant à Epaignes.

245. — Le 2 sept. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Me Guillaume-Gabriel Daufresne, avocat au bailliage d'Orbec, notaire du roy à Lx, fils de feu Jacques-Louis et de Marie-Anne Delarue, originaire de la parr. de St Germain et domicilié en celle de St Jacques de Lx, d'une part, et Marie-Jeanne Bugniard-Boisgiroult, fille de Nicolas-Louis et de Jeanne-Barbe Vaucanu, de lad. parr. de St Jacques

246. — Le 18 août 1784, Pierre Hardouin, marchand, demeurant à St Germain-de-Livet, constitue 150 livres de rente en faveur de

(1) Mr Hérupey ne nous paraît pas avoir été un homme d'une volonté très arrêtée ni très énergique. Il était, en 1791, vicaire de St Gatien-des-Bois : à l'exemple de son curé, il ne prêta serment qu'avec restriction. Mais se voyant destitué, il jura sans restriction ; puis il rétracta son serment ; puis encore il le prêta de nouveau, ainsi que les autres serments et fut sur le point de se marier. Il passa tout le temps de la Révolution à St Gatien et y toucha la pension des prêtres assermentés. Après le Concordat il donna des marques sérieuses de repentir et après une épreuve assez longue, il fut nommé curé de Blonville. Il mourut à la tête de cette paroisse en 1815. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) Mr Pelcat prêta serment en 1791 et fut élu curé constitutionnel de Martainville. (***Archives de l'Eure.***)

Me Charles Asse (1), acolyte de la parr. St Jacques de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean-Baptiste Desperiers, curé de St Germain-de-Livet ; Thomas-François Desperiers, marchand, demeurant à Lx, parr. St Germain, et par Pierre Moisy, commis à la recette des Finances de l'élection de Lx, y demeurant, parr. St Jacques.

247. — Le 7 sept. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Louis de Hauteloque de Monthurel, Esc^r, ancien gendarme de la garde, capitaine de dragons, fils de Mes^re Louis-François, ancien porte-étendard des gendarmes, et de dame Louise-Elisabeth-Angélique Duhamel, de la parr. de Gournay-en-Bray, d'une part, et dem^lle Anne-Geneviève Lesieur, fille de feu Me Jean-Pierre et de feue dame Geneviève-Rosalie Sagot-Dufour de Mont-Jean, de la parr. de Pont-l'Evêque.

248. — Le 7 sept. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Nicolas-François de St Clair, fils de Mes^re Jacques-François et de feue noble dame Florence-Françoise de Foucques, de la parr. de Neuville-sur-Touques, d'une part, et noble dem^lle Anne-Marie-Françoise-Madeleine-Victoire de la Pallu, fille de feu Mes^re Jean-François-Marie-Henry-Eléonor de la Pallu, seig^r et patron de Collandon, et de noble dame Marie-Françoise Ballu de Launay, de la parr. de Collandon, diocèse de Séez.

249. — Le 28 févr. 1784, Mes^re Thomas-Louis-Antoine Desmarest, chev^r, seig^r et patron de Montchaton, Bavent et autres lieux, cons^er du roy, sous-lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Cotentin, séant à Coutances, où il demeure en son hôtel, rue St Martin, parr. St Nicolas, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Lefèvre, acolyte de N.-D.-du-Hamel, M^e ès-arts en l'Université de Paris, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur la terre et seigneurie de Montchaton, près Coutances, et garantie par Mes^re Léonor-Honoré-François Demons, chev^r, seig^r de Carantilly, Camprond et autres lieux, demeurant en son hôtel, cloître N.-D., parr. St Nicolas de Coutances ; Mes^re Jean-Charles Demons, et Mes^re Pierre Robichon de la Guerinière, Esc^rs, demeurant aussi en leur hôtel, grande rue et parr. St Nicolas. Fait et passé à Coutances.

250. — Le 3 août 1784, Jacques Hamon, marchand-tisserand,

(1) M^r Ch. Asse était, en 17 1, vicaire de son oncle, Mr J^n Asse, curé de Saint-Léger-du-Bosc. Il refusa le serment schismatique et se retira, le 5 août, dans sa famille à Lx. Mais au mois de septembre 1792, il prit un passe-port pour Londres et partit en exil avec son oncle. Ils s'arrêtèrent à Portsmouth où ils passèrent toute la Révolution, logés chez Mr James Moore, rue du Port, proche le Pont. M. Ch. Asse revint en France en 18(3 et fut aussitôt nommé curé d'Angerville où il mourut en 1828, à l'âge de 67 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. — Ordo de Bx.*)

demeurant à St Pierre-de-Mailloc, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Louis Lefranc, acolyte du Mesnil-Guillaume, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé par devant Me Nicolas-Antoine Dubos, notaire pour le siège de Glos, demeurant au Mesnil-Guillaume.

251. — Le 25 août 1784, Guillaume Houlette, laboureur, demeurant à Norolles, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, le sr François-Nicolas Picquot, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au manoir presbytéral de Bouttemont, par le ministère de Me André-Adrien Picquot, notaire pour le siège du Breuil.

252. — Le 19 août 1784, Jean Racine, laboureur, demeurant à St Victor-de-Chrétienville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Racine (1), acolyte de la parr. de St Nicolas-du-Bosc-Labbé, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Louis Racine et Pierre Racine, laboureurs et frères dud. sr acolyte, demeurant aussi à St Nicolas-du-Bosc-Labbé.

Led. sr acolyte, fils de feu Nicolas Racine et d'Elisabeth Bautier, fut représenté dans cet acte par François-Gabriel Racine, laboureur, demeurant à St Martin-le-Vieil. Fait et passé à Bernay, en l'étude de Me Pierre-Jean-Martin Leconte, notaire.

253. — Le 23 août 1784, Mesre François-Joseph Renouard, Escr, sr de la Fresnaye, demeurant en la terre de la Fresnaye, parr. de St Sylvestre de Cormeilles, constitue 150 livres de rente en faveur du sr Joseph-Nicolas Gibert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mesre Charles de Foucques de Gauville, capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en sa terre, parr. de St Germain-la-Campagne, et par Me François Lozier (2), pbre, vicaire de St Sylvestre de Cormeilles. Fait et passé en lad. terre de la Fresnaye par le ministère de Me Louis Lecompte, notaire à Cormeilles — Led. sr acolyte était né à St Sylvestre de Cormeilles.

(1) Mr N. Racine, vicaire de Malouy, était prêtre depuis trois ans en 1791. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel du Theil-Nollent. Après avoir renoncé à l'état ecclésiastique, le 27 ventose an II, et remis ses lettres de prêtrise, il se fit instituteur à Thiberville. Le Concordat ayant rendu la paix au clergé, M. Racine rétracta ses serments et fut nommé curé du Theil-Nollent. Il mourut curé de Bazoques le 3 août 1809, à l'âge de 48 ans. (*Archives de l'Eure*. — *Note de M. Veuclin*. — Ordo *d'Evreux*.)

(2) Mr Lozier, dont nous n'avons pas trouvé le nom ailleurs dans les Insinuations, était né en 1752 à Moyaux ou à Saint-Philbert-des-Champs. Il se trouvait encore vicaire de Saint-Sylvestre en 1791 et prêta le serment schismatique : il fut élu curé constitutionnel de Moyaux. Lorsque le culte eut cessé en l'an II, il continua de résider dans cette paroisse avec ses dignes amis Rungette et Bertaux, comme lui constitutionnels. Cependant après le

254. — Le 28 août 1784, Louis Bernier, marchand, demeurant au bourg de Gacé, constitue 150 livres de rente en faveur du sr Hyacinthe-Pierre Levavasseur, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un pré, nommé le Clos-aux-Roses, situé en la parr. d'Avernes-sous-Exmes, près du chemin d'Avernes à Exmes. Fait et passé à Gacé, en l'étude de Me Pierre-François Duboë, avocat en parlement, notaire aud. lieu, en présence de Me Robert-François Métais, pbre, curé de cette parr.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par son frère, Pierre Levavasseur, demeurant aussi à Gacé.

255. — Le 28 août 1784, Louis Thélot de la Bignaudière, fils de feu Pierre Thélot de la Bignaudière, demeurant au Mesnil-Gosselin, diocèse de Rouen, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Godet (1), acolyte de la parr. de St Vincent-de-la-Rivière, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par plusieurs cautions et entr'autres par Alexandre Godet, père dud. sr acolyte et par Pierre et Alexandre Godet, ses frères, qui promettent « aud. sr Thélot que pour raison de la présente constitution, il ne luy en arrivera jamais aucune peine, perte ny dommage. » Fait et passé au presbytère de St Vincent-de-la-Rivière, par le ministère de Me Laurent Auzoux, notaire de Broglie, en présence de Me Jean-Baptiste Vattier, pbre, curé de lad. parr. St Vincent, et de Me Charles-François-Marie Mérimée, avocat en parlement, demeurant à Broglie.

256. — Le 22 mai 1784, Mr Denis-Marin Paris, pbre, curé de St Michel de Soquence, âgé de 76 ans et sujet, à cause de son grand âge, à des faiblesses et à des infirmités qui l'empêchent de vaquer à ses fonctions curiales, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Philippe-Auguste Aumont, pbre du diocèse de Séez, vicaire de Nocé, aud. diocèse. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et du jardin, ainsi qu'une pension viagère de 200 livres de rente à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 46 ans. Fait et passé au manoir presbytéral de Soquence, en présence de Me Pierre Réveillé, pbre, curé de la 3e portion

Concordat, malgré sa vie peu édifiante, il voulut faire sa soumission à l'évêque de Bayeux ; mais on le laissa sans fonctions. Il mourut en 1821, seul dans la campagne, sur la route de Moyaux à Thiberville, en satisfaisant ses besoins naturels. (*Archives de la mairie de Saint-Sylvestre de Cormeilles. — Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.*)

(1) Mr Godet desservait en 1791 la chapelle du prieuré de Maupas. Il avait 31 ans alors. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de la Chapelle-Gautier. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et continua d'habiter dans cette paroisse. Il touchait la pension des prêtres assermentés. (*Archives de l'Eure.*)

d'Avernes et desservant la parr. de Quetiéville, y demeurant, et autres témoins.

Le 25 juin 1784, led. s[r] Aumont obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 11 août 1784, M. de Gruel, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 août 1784, le s[r] Aumont prend possession de la cure de Soquence, en présence dud. s[r] Paris, dernier curé ; M[e] Michel Moulin, pbre, curé de Quetiéville, et autres témoins.

257. — Le 16 sept. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Paul-François-Elie de Bonnechose, Esc[r], s[r] de S[t] Georges, capitaine aide-major, commandant le fort Randouillet, à Briançon, originaire de la parr. de N.-D.-de-Fresney et demeurant en celle de S[t] Germain de Lx, fils de Paul-Henry et de dem[lle] Honorine Leprevost Le Foucher, d'une part, et dem[lle] Anne-Magdeleine Huet, de lad. parr. S[t] Germain, fille de feu Laurent et de dame Anne Angot.

258. — Le 29 août 1784, la nomination à la cure de N.-D. de Livet-sur-Authou appartenant au seig[r] évêque de Lx, Sa Grandeur, sous la signature de M. Despaux, vic. g[l], donne la collation dud. bénéfice à M[e] Jacques Inger, pbre de ce diocèse.

Le 15 sept. 1784, le s[r] Inger prend possession de la cure de Livet-sur-Authou, en présence de M[e] François Mesnil, pbre, desservant lad. parr. et autres témoins.

259. — Le 11 oct. 1784, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jacques-François-Firmin Lhorionnay, avocat en la cour de parlement de Paris, fils de feu Jean-Baptiste et de dame Marie Nadal, originaire de la parr. de S[t] Martin-aux-Chartrains et domicilié en celle de S[t] Jacques de Lx, d'une part, et dem[lle] Marie-Elisabeth de Neuville, fille de feu Jean de Neuville, ancien cons[er] du roy, et de feue dame Marguerite Fromage, originaire de lad. parr. S[t] Jacques et demeurant en celle de Beuvron.

260. — Le 13 mars 1784, M[re] Henry-Robert-François Roussel, pbre, doyen du Chapitre de Douriez, curé de la parr. dud. lieu, diocèse d'Amiens, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, M[e] Louis-François-Gaspard de Mathouillet, acolyte dud. diocèse, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Montreuil-sur-Mer.

261. — Le 13 oct. 1784, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Léonard-Armand-Constant-Aimé Cairon, fils de M[e] Jean-François-Henry et de dame Françoise-Elisabeth Crévin, de la parr. de Beaumont-en-Auge, d'une part, et dem[lle] Magdeleine-Angélique Selot, fille

de Me Yves-Richard et de dame Marie-Magdeleine Duval, originaire de Pont-l'Evêque et demeurant à Clarbec.

262. — Le 14 oct. 1784, dispense de bans pour le mariage entre André-Louis Savary, fils de Me Laurent Savary, conser du roy, commissaire de police, et de demlle Catherine Legros de Borde-Coste, d'une part, et demlle Marie-Geneviève Roussel, fille de Jacques-Pierre et de feue demlle Madeleine-Geneviève Crochon, tous de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

263. — Le 3 août 1783, Charles Denis, marchand de toile, demeurant à Résenlieu, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Touchet, acolyte de la parr. de Ticheville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée le Chauvin, sise à Résenlieu, « aux écarts du hameau de Biselle, » près du chemin de Résenlieu à Croisilles. Fait et passé au Sap.

264. — Le 11 juin 1784, la nomination à la cure de N.-D. du Vieux-Bourg appartenant au duc d'Orléans, à cause de sa vicomté d'Auge, S. A. S. nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me André-Adrien Picquot, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Jacques Logre de la Roche, pbre de la parr. de St Gatien-des-Bois. Donné à Paris.

Le 29 sept. 1784, M. Rambaud, vic. gl, donne aud. sr Logre de la Roche la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Logre (1) prend possession de la cure du Vieux-Bourg, en présence de Me Julien de la Sorière, pbre, curé de St Melaine ; Me Jean-François Haraque, pbre, vicaire de Surville ; Me Jean-Baptiste-François Bunel, pbre, desservant lad. parr. du Vieux-Bourg ; Me Nicolas-Alexis Renier, sous-diacre, demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine, et autres témoins.

265. — Le 19 oct. 1784, dispense de bans pour le mariage entre André Bottentuy, capitaine de navire, fils de feu André et de Marie Charlemaine, d'une part, et Charlotte-Catherine Ledain, fille de feu Michel et d'Anne Barbel, tous deux de la parr. Ste Catherine d'Honfleur.

(1) Mr Logre, né à Cresseveulle, fut successivement vicaire de Vauville, Annebault, Pennedepie, St-Gatien et enfin curé du Vieux-Bourg. Il ne consentit, en 1791, qu'à prêter un serment restrictif et fut destitué. Chassé de son presbytère le 15 septembre de la même année, il se retira chez des amis et pourvut aux besoins spirituels de ses ouailles. Vers la fin d'avril 1792, il fut assailli par des brigands et conduit à Pont-l'Evêque par la populace et fut délivré par la garde nationale de cette ville ; mais voyant qu'il n'y avait plus de sécurité pour lui dans le pays, il se retira à Rouen chez son neveu. Là, ayant été arrêté de nouveau, il fut condamné à la déportation. Mais, vu son grand âge et ses infirmités, il fut autorisé, sous la caution de son neveu, à rester provisoirement à Rouen, (13 octobre 1792). On le trouve, en 1794, enfermé aux Carmes de Caen. (*Archives du Calvados*. — *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*. — *Liste Formigny*.)

266. — Le 24 mars 1784, Me Louis-Charles Dufour, conser du roy, président au grenier à sel de Livarot, demeurant en la parr. de la Chapelle-Haute-Grue, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Louis Dufour (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés Cette rente est hypothéquée sur une cour, nommée la Vignette, sise à Heurtevent et bornée, d'un côté et d'un bout, par le grand chemin de Livarot à Argentan. Cette rente est garantie par Jean-Michel Dufour, sr de la Londe, marchand, demeurant à Heurtevent, et par François-Nicolas Formage de la Vallée, aussi marchand, demeurant au Mesnil-Durand. Fait et passé en l'étude de Me Jean-Baptiste Cordier, notaire pour le siège du Mesnil-Durand, demeurant au bourg de Livarot, en présence de Mesre César-Louis de Brossard, Escr, sr de Pierreville, seigr de Courcy, demeurant au Tortisambert, et autres témoins.

Led. sr acolyte était fils dud. sr Louis-Charles Dufour et de feue Catherine Letourneur.

267. — Le 26 août 1783, Pierre Enfry, laboureur, demeurant au Sap, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François-Augustin Enfry (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

(1) Mr Jn-L. Dufour, était vicaire de son oncle à St Ouen-le-Hoult, en 1791. Il ne consentit, le 6 févr., à prêter le serment constitutionnel qu'en exceptant tout ce qui pouvait dépendre de l'autorité spirituelle. Cette restriction ne fut pas admise et il se vit destitué. Il ne quitta pourtant pas encore la paroisse. Le 30 octobre, le conseil de la commune autorisa le curé et le vicaire non-assermentés à dire la messe dans l'église à des heures qui ne troubleraient pas le curé constitutionnel. Mais dès le 1er nov. les révolutionnaires de l'endroit les empêchèrent de jouir de cette faveur, et le vicaire se retira chez son père à la Chapelle-Haute-Grue. En 1792, il dut quitter sa famille pour fuir la persécution. Il s'en alla à Caen où il célébra plusieurs fois la ste messe en secret chez les Bénédictines. Celles-ci ne tardèrent pas à être dispersées et Mr Dufour voulut passer en Angleterre ; mais trois fois il en fut empêché par des circonstances indépendantes de sa volonté. Pensant que Dieu voulait qu'il restât en France, il revint à Caen ; et, souvent déguisé en ouvrier, il se fit le chapelain de trois religieuses bénédictines réfugiées dans une maison particulière. Dès 1795, il se mit à réunir, rue Bourg-l'Abbé, les religieuses de cet ordre et à reconstituer la communauté ; et malgré les visites domiciliaires et les tracasseries des révolutionnaires, il parvint, toujours caché et complètement dissimulé, à soutenir ses religieuses et à les maintenir jusqu'à la fin de la Révolution. Il avait pu leur faire observer une partie de leurs règlements, même la récitation de l'office et l'adoration du St Sacrement. En 1804, il les établit dans le couvent des Cordeliers, qu'il finit par racheter et approprier à sa nouvelle destination. Le 20 janv. 1824, il se rendait à un service funèbre à Hérouville-St Clair, bientôt arrivé à l'église, il s'affaissa tout à coup. On s'empressa autour de lui, mais il était mort. Il fut inhumé dans le chœur des religieuses qui le regardent comme leur second fondateur et le restaurateur de leur monastère. (*Archives municip. de St Ouen-le-Houx. — Archives du monastère des Bénédictines de Caen.*)

(2) M. Enfry, né en 1758, résidait au Sap quand on exigea des prêtres le serment schismatique. Il le prêta de sa propre volonté et fut élu curé constitutionnel de Montrond, près Séez. En l'an II, il revint dans sa famille et y prêta, en 1797, le serment de haine à la royauté. Après la Révolution, il se fixa au Sap, y fit une vive opposition au curé et chercha, autant qu'il put, à entretenir le schisme dans le pays Cependant, Mr Le Gallois nous dit dans ses notes en 1810 qu'il s'était bien rétracté. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.*)

Fait et passé en la parr. de N.-D.-d'Aulnay, par le ministère de Me Levavasseur, notaire à Montreuil-l'Argillé.

268. — Le 1er sept. 1783, dame Marie Dufour, Vve de Louis Picard, demeurant à St Aubin de Bonneval, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Agnès, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée le Clos-Perré, sise en la parr. de St Germain-d'Aulnay, et bornée, d'un côté, au midi, par le chemin tendant du village ou mare de la Saulle au hameau de la Bodinière, et, d'un bout, au levant, par le chemin tendant du village du Chevreau à l'église St Germain. Fait et passé à Montreuil-l'Argillé.

269. — Le 17 juillet 1783, Gilles Sandret, marchand, demeurant à St Etienne-la-Thillaye, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Gilles-Martin-Alexandre Sandret, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour plantée, nommée Le Bosq, sise à St Etienne, près le chemin nommé la rue Doisy. Fait et passé à Beaumont-en-Auge.

Led. sr acolyte absent fut représenté dans cet acte par Me Thomas Gaubert, vicaire de St Etienne-la-Thillaye.

270. — Le 26 oct. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Jacques Aubrou, huissier, fils de Jean-Alexandre et de feue demlle Anne-Catherine Le Barbier, de la parr. de N.-D. de Pontaudemer, d'une part, et demlle Marie-Julie Gressent, fille de feu Pierre et de demlle Marie-Marguerite Crochon, de la parr. de St Germain de Pontaudemer.

271. — Le 20 mars 1779, Louis Bernage, fils de Jacques et de Suzanne Lagache, de la parr. de Ste Colombe, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

272. — Le 3 oct. 1779, Michel Huquelle, fils de Philippe et de Catherine Guillard, de la parr. de Crouttes, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

273. — Le 8 juin 1781, Jean-Baptiste Campion, fils de Jacques et de Marie-Anne Saunier, de la parr de St Denis-le-Thiboult, diocèse de Rouen, reçoit la tonsure à Lx.

274. — Le 10 avril 1784, Pierre Gavelle, fils de Jacques-Guillaume et de Barbe-Anne-Thérèse Heutte de Coutreval, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

275. — Le 9 juillet 1783, Jean-Baptiste Lamy, le jeune, marchand, demeurant à Lx, parr. de St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Nicolas Lamy (1), acolyte, afin qu'il

(1) Mr N. Lamy était vicaire de Morainville en 1791. Il refusa le serment constitutionnel

puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison appartenant aud. s^r constituant, sise à Lx, rue Petite-Couture, dans le manoir Vigneron. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Guillaume-Gabriel Daufresne, notaire royal.

Led. s^r acolyte faisait ses études au séminaire de Caen.

276. — Le 19 août 1784, Louis Leliquerre, marchand, demeurant à St Martin-de-Mailloc, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis-Jean-Baptiste Leliquerre (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en l'étude de Me Nicolas-Antoine Dubosc, notaire pour le siège de Glos, demeurant au Mesnil-Guillaume, en présence de Jean Lefranc, étudiant en philosophie, demeurant à St Denis-de-Mailloc, et de Pierre Châtellier, papetier au Mesnil-Guillaume.

277. — Le 1er nov. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre Barbey, contrôleur et receveur des domaines du roy, fils de Pierre et de Françoise Locquet, originaire de la parr̄. de N.-D. de Villers et demeurant au Mesle-sur-Sarthe, diocèse de Séez, d'une part, et dem^lle Anne-Elisabeth-Christine Chardon, v^ve de Me Jacques Le Boullenger, avocat et notaire du roy au Mesle-sur-Sarthe, fille de Jean Chardon et de Renée-Elisabeth Soyer, demeurant en lad. parr̄. du Mesle.

278. — — Le 2 nov. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Pierre-Marin du Fay, chev^r, seig^r et patron de Carsix, fils de Mes^re Pierre-Philippe du Fay, chev^r, seig^r de Carsix, et de dame Marie-Anne-Elisabeth Desmonts, de lad. parr̄. de Carsix, d'une part, et dem^lle Marie-Suzanne de Dun d'Irreville, fille de Mes^re Jean-Léonard de Dun, Esc^r, seig^r et patron d'Irreville, et de dame Marie-Anne Eudeline, de la parr̄. de St Nicolas d'Evreux.

279. — Le 3 oct. 1783, Léon-Jean-Baptiste de Pellegars, Esc^r, s^r du Mirouet, lieutenant de canonniers, demeurant à St Martin-aux-Chartrains, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste-Léon de Pellegars (2), Esc^r, acolyte, afin qu'il puisse parvenir

et, l'année suivante, il partit pour Londres et y passa la Révolution. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

(1) Mr Leliquerre des Londes, vicaire du Ronceray, refusa le serment constitutionnel le 13 févr. 1791. Ayant été destitué, il se retira chez son pere, a St Martin-de-Mailloc. Il prit un passeport l'année suivante et se réfugia à Londres. Il fut curé de Fumichon de 1809 a 1811, puis se retira, en qualité de prêtre habitué à St Gervais-l'Asnieres où il mourut en 1836. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx.*)

(2) Mr de Pellegars était prêtre habitué à St Martin en 1791. J'ignore comment il passa la Révolution. Après le Concordat, il se retira à Pont-l'Evêque où il mourut en 1833, à l'âge de 71 ans, avec le titre de chanoine honoraire de Bayeux. (*Archives de l'évêché de Bayeux. — Ordo de Bx.*)

aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour plantée, nommée la cour du Miroir ou Mirouet, sise à Tourville, bornée d'un côté, par le chemin tendant de Tourville à Touques, et, d'autre côté, par le douet de Gibellan. De plus elle est garantie par Me François-Gabriel Chauffer des Hommes, conser du roy, lieutenant-particulier civil et criminel du bailliage d'Auge et procureur du roy de la maîtrise des Eaux et Forêts d'Auge, demeurant à Pont l'Evêque, et par M. Etienne-Dominique de Pellegars, Escr, sr de Malortie, capitaine d'infanterie, demeurant à Tourville. Fait et passé à Pont-l'Evêque.

Led. sr acolyte habitait ordinairement en lad. ville de Pont-l'Evêque.

280. — Le 2 mars 1784, Jean Delisle, marchand tanneur, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Delisle, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Vimoutiers.

281. — Le 5 nov. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis-Vincent Dubusc, avocat, fils de feu Jean-Baptiste et de Marie Desrues, de la parr. de St Cyr-de-Salerne, d'une part, et dame Léocade-Marie-Louise Gadelorge, Vve de Mesre Jean-Olivier Desperiers, sr de Courcy, fille de feu Jean-Louis-Thomas et de dame Gabrielle-Marie Mignot, demeurant en la parr. de St Vincent-du-Boullay.

282. — Le 27 août 1783, Pierre Lefranc, marchand et laboureur, demeurant à St Denis-de-Mailloc, constitue 150 livres de rente en faveur de son second fils, Me François Lefranc (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux pièces de terre sises au village de la Franquerie, parr. de St Denis-de-Mailloc. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Pierre-Eustache Courtin, le jeune, notaire aud. lieu.

Led. sr acolyte, absent, fut représenté dans cet acte par Charles Lefranc, son frère aîné.

283. — Le 15 nov. 1784, dispense de bans pour le mariage entre Me François-Jacques Bunel, avocat, veuf de demlle Marie-Eugénie Le Mercier, fils de Nicolas Bunel et de feue dame Françoise-Lauraine Le Vaillant, d'une part, et dame Marie-Louise Rousselin, vve de Me Crochon, fille de feu M. François Rousselin et de dame Marie Delaunay, les deux parties demeurant à Pontaudemer, parr. St Ouen.

(1) Mr F. Lefranc était vicaire de St Vincent-du-Boullay en 1791 ; il avait alors 31 ans. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé de Fontaine-la-Louvet qu'il n'accepta pas. Nommé ensuite curé de Courtonne-la-Meurdrac, il confirma son serment, et refusa encore ce poste à cause du climat qui, paraît-il, était contraire a sa santé. Il accepta le titre de curé constitutionnel de Piencourt. Il y resta apres l'an II sans remplir aucune fonction. Cependant vers 1803, il se rétracta et rentra dans le ministère paroissial. Il mourut curé de Drucourt le 5 déc. 1812, à l'âge de 52 ans. *(Archives de l'Eure. — Ordo d'Evreux.)*

284. — Le 6 nov. 1784, dispense de bans dans la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay, pour le mariage entre Mes^re Jules-Armand-Romain de la Roque, baron d'Echanffray, lieutenant d'infanterie, fils de feu Me Jules-Antoine et de dame Anne Le Conte, demeurant en la ville de Châlons, d'une part, et dem^lle Marie-Anne Roch, fille de Me Claude-Isaac Roch, avocat en la cour, et de dame Marie Virant de Laval, de lad. ville de Châlons-sur-Saône en Bourgogne.

285. — Le 2 avril 1784, Pierre Delauney, marchand-laboureur, demeurant à Morainville, constitue 150 livre de rente en faveur de son fils, Me Paul Delauney, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lieurey, en l'étude de Me Louis-Nicolas Pillon, notaire aud. lieu.

Led. s^r acolyte, originaire de Morainville et demeurant actuellement à Prêtreville, fut représenté dans cet acte par Me Guillaume Delauney, pbre, curé de lad. parr. de Prêtreville.

286. — Le 29 juillet 1783, Etienne Toufflet, marchand, demeurant à Thiberville, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Jean-Baptiste-Thomas Toufflet (1), acolyte, M^e ès-arts, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Louis Accard, M^e ès-arts, demeurant à Thiberville, et autres cautions. Fait et passé à Thiberville, par le ministère de Me Philippe Desgenetez, notaire royal aud. lieu.

Led. s^r acolyte demeurait ordinairement avec son frère en lad. parr. de Thiberville.

287. — Le 22 novembre 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Pierre-Louis-Alexandre de Bonnechose, Esc^r, veuf de noble dame Thérèse Le Nantier, fils de feu Mes^re Pierre-Alexandre de Bonnechose, Esc^r, et de feue Marie-Marthe-Marguerite Lucas, originaire de la parr. de Ste Croix de Cormeilles et demeurant en celle de N.-D. d'Honfleur, d'une part, et noble d^lle Geneviève Le Jumel, fille de feu M. Claude-Jean Le Jumel, Esc^r, et de noble dame Catherine de Varin, originaire de la parr. d'Equemauville et demeurant depuis temps de droit en celle de St Léonard d'Honfleur.

288. — Le 6 nov. 1784, la nomination à la cure de St Martin de Triqueville appartenant au seig^r abbé de Grestain, Mes^re Nicolas Thirel de Boismont, abbé commendataire de l'abbaye de Grestain,

(1) Mr Toufflet était, en 1791, vicaire de Ste Croix de Cormeilles. Il prêta le serment schismatique et fut élu, peu de temps après, curé constitutionnel du Ronceré. Après la Révolution, il rétracta ses serments et l'évêque d'Evreux le nomma curé de Livet-sur-Authou. Il y mourut au mois de janvier 1815, à l'âge de 57 ans. (*Archives de l'Eure. — Archives du Calvados*)

nomme à lad. cure de Triqueville, vacante par la mort de Me Louis Béranger, dernier titulaire, la personne de Me Charles-Robert Heutte, pbr̃e du diocèse de Rouen. Donné au Landin, diocèse de Rouen, en la demeure dud. seigr abbé, en présence de Me Gilles Legrand, curé de lad. parr̃., et de Me Jean-Jacques Legendre, curé de Hauville, aud. diocèse de Rouen.

Le 8 nov. 1784, M. de Sausin, vic. gl, donne aud. sr Heutte la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Heutte (1) prend possession de la cure de Triqueville, en présence de Me Jean-François Lacatey, pbr̃e, curé de N.-D. de Préaux ; Me François Viquesnel, pbr̃e, curé de Formoville ; Me Nicolas Mesnil, pbr̃e, vicaire de Triqueville ; Me Pierre-Edouard Féret, procureur au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, parr̃. St Ouen, et plusieurs autres témoins.

289. — Le 9 oct. 1784, la nomination à la cure de St André-d'Echauffour appartenant aux religieux de St Evroult, à cause de leur mense conventuelle, Dom Jean-Baptiste-Honoré Capron, prieur dud. monastère, et les autres religieux nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Coignard, dernier titulaire, la personne de Me Philippe-Jacques Blot, pbr̃e du diocèse de Lx,(parr̃. de Gacé), Me ès-arts en l'Université de Caen. Signé : Capron, prieur, et Fr. Alexandre-Joseph du Bocquet, sous-prieur, pour le secrétaire du Chapitre.

Le 15 oct. 1784, le seigr évêque donne aud. sr Blot la collation dud. bénéfice.

Le 28 oct. 1784, le sr Blot (2) prend possession de la cure de St André-d'Echauffour, en présence de Messre Claude-Réné Cordier de Montreuil,

(1) Mr Heutte prêta le serment schismatique en 1791 et resta curé constitutionnel de Triqueville. En l'an II, il abdiqua les fonctions ecclésiastiques Il continua de résider dans la paroisse et le maire, envoyant au district des notes sur sa personne, disait que c'était un bon patriote. Après la Révolution, l'évêque d'Evreux le laissa dans sa cure. Cependant sur la fin de sa vie, Mr Heutte ne pouvant plus remplir ses fonctions pastorales, donna sa démission et mourut le 4 nov. 1815, à l'âge de 74 ans. (*Archives de l'Eure.*—Ordo *d'Evreux*.)

(2) Mr Blot, né à Gacé en 1756, refusa, en 1791, de prêter le serment schismatique, ce qui le fit destituer et remplacer par un Mr Fleury, prêtre assermenté. Cependant, M. Blot, prêta, en 1792, le serment de Liberté et Egalité, ce qui lui permit de ne pas émigrer et le fit considérer par les catholiques du pays comme un prêtre jureur. il se retira à Gacé où il passa la Révolution et y toucha la pension des prêtres assermentés. Après le Concordat, il rétracta ses serments et l'évêque de Séez le nomma curé de St Germain-de-Clerfeuille. Voici le portrait que fait de lui en 1805, M. Le Gallois, grand vicaire de Séez : « 48 ans ; ancien curé d'Echauffour ; s'est prêté à toutes les circonstances. Instruit, rétracté depuis trois ans ; est toujours le même, sans zèle, relâché ; fréquentant les cabarets du Merlerault, boit avec le premier venu. » Est-ce à cause de cette vie peu régulière qu'il dut quitter St Germain ? Je n'ai pas éclairci la question. Quoi qu'il en soit, il vint vers 1809 ou 1810 habiter Livarot, et, en 1811, il fut nommé curé de St Michel-de-Livet. Il mourut à la tête de cette paroisse en 1817, à l'âge de 61 ans. (*Archives de l'Orne.— Archives de l'évêché de Séez.—Archives de l'église de Saint-Michel-de-Livet.* — Ordo *de Bayeux.*)

président honoraire en la cour des Aides de Paris, seigr de lad. parr. d'Echauffour et autres lieux, demeurant à Paris, rue de la Madeleine de la Ville-l'Evêque ; Me Cyprien-François Languerren, ancien curé de St André-d'Echauffour, y demeurant; Me Pierre Castel, curé de St Germain-d'Echauffour ; Me Pierre Droulin, curé de Coulmer ; Me Clément Lesage, vicaire de St André ; François-Mathias Aury, Me en chirurgie, demeurant en lad. parr. de St André, et autres témoins.

290. — Le 18 oct. 1784, la nomination à la 2e portion de la cure de St Jean-Baptiste du Mesnil-Germain appartenant au seigr du lieu, Mesre Guillaume-Louis-Félix de Bonnechose, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roy, chevr, seigr et patron de St Pierre de Malou, seigr et patron, au droit de son épouse, noble dame Agnès-Charlotte-Françoise de Bonnechose, de Grandval, Ferrières et le Mesnil-Germain, demeurant à Lx, parr. St Germain, nomme à lad. 2e portion, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Badouel, dernier titulaire, la personne de Mre Louis-Charles du Faguet des Varennes, pbre du diocèse de Lx, titulaire de la chapelle St Jacques et St Philippe de la parr. de St Martin-d'Ouilly. Donné à Lx, au cabinet de Me Jacques Delivet, avocat, sis Grande-Rue, parr. St Germain. (*V.* **230**).

Le 25 oct. 1784, le seigr évêque donne aud. sr du Faguet des Varennes la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr des Varennes (1) prend possession de la cure du Mesnil-Germain, 2e portion, en présence dud. sr de Bonnechose, patron présentateur ; Me Ursin-Jacques Bardel, curé de la 1re portion ; Me Sylvestre Gallot, originaire de St Jacques de Lx, curé de Tours, diocèse de Bayeux ; Me Jean-Louis Mottey, pbre, tous deux demeurant à Lx, parr. St Jacques; Me Pierre-François Le Mercier, avocat au parlement de Paris, demeurant à Paris, quai et parr. St Paul.

291. – Le 11 avril 1784, Me Louis Letellier, curé de N.-D. des Places, demeurant dans une maison de loyer à cause de la décadence du presbytère, donne sa procuration pour résigner, vu ses infirmités, sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste Jouveaux, pbre, originaire de Thiberville et son vicaire depuis quatre mois. Il se réserve toutefois une pension de 600 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 24 ans. Fait et passé en la demeure dud. sr résignant.

Le 3 mai 1784, led. sr Jouveaux obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice, datées de Terracine.

(1) Mr du Faguet des Varennes, originaire de N.-D. des Vaux, près Hermival, prêta le serment schismatique et resta avec son collègue, curé constitutionnel du Mesnil-Germain. *(Archives du Calvados.)*

Le 5 juillet 1784, Mr de Gruel, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 3 nov. 1784, le sr Jouveaux (1) prend possession de la cure des Places, en présence de plusieurs habitants du pays.

292. — Le 4 oct. 1784, la nomination à la cure de St Pierre-de-Cantelou appartenant au seigr du lieu, Mesre Alexandre-François-Pierre du Houlley, chevr, baron du Houlley et de Fumichon, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roy, seigr haut-justicier de St Martin-du-Houlley, de St Léger-du-Houlley et de Firfol, seigr et patron de Fumichon, St Pierre-de-Cantelou et autres lieux, demeurant ordinairement à Paris, rue Montorgueil, parr. St Eustache, et se trouvant présentement à Lx, nomme à lad. cure de St Pierre-de-Cantelou, vacante par la mort de Me Jacques Tranchant, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Pierre Leclerc, pbre, curé de Pontalery. Fait et passé à Lx, rue Couture-du-Milieu, en la maison de Mr Gannel du Mesnil, négociant.

Le 14 oct. 1784, le seigr évêque donne aud. sr Leclerc la collation dud. bénéfice.

Le 3 nov. 1784, le sr Leclerc (2) prend possession de la cure de St Pierre-de-Cantelou, en présence dud. seigr du Houlley ; Mesre Nicolas-Armand Thillaye de Grais, seigr du Brèvedent, Beaumont et du Bois-Guillaume, ancien officier du roy, demeurant à Paris, rue de l'Université, hôtel de Goubert ; led. sr Gannel, négociant ; Me Marin-Louis Denis, pbre du diocèse de Lx, desservant lad. parr de Cantelou.

294. — Le 3 décembre 1784, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Baptiste-Raoul-Elisabeth-Félicité de Bellemare, Escr, officier au régiment de Saintonge, fils de feu Jean-Baptiste-Guillaume et de dame Marthe Lagnel-Duval, demeurant en la parr. de Neuville, d'une part ; et noble dlle Marie-Catherine Le Grix, fille de Me Jacques Le Grix, Escr, sr de la Promenoire, et de noble dame Catherine Dubois, de la parr. de Pontauthou et demeurant en celle du Neubourg, diocèse d'Evreux.

294. — Le 6 décembre 1784, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas Dutocq, fils de feu Jacques et de dame Marguerite

(1) Mr Jouveaux avait 36 ans en 1791. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé de St Aubin-de-Scellon ; mais il paraît n'avoir pas quitté la paroisse des Places. C'est aux Places qu'il fait la remise de ses lettres de prêtrise en l'an II ; c'est là qu'il réside pendant la Révolution et qu'il touche la pension des prêtres assermentés. J'ignore ce qu'il devint après le Concordat. (*Archives de l'Eure.*)

(2) M. J.-P. Leclerc, âgé de 48 ans, en 1791, prêta le serment constitutionnel et resta dans sa paroisse pendant la Révolution : il y toucha it la pension des curés assermentés. (*Archives du Calvados.*)

Planque, de la parr. de Gacé, d'une part, et dem[lle] Marie-Louise-Adelaïde de Turcan de Linières, fille de M[e] Louis Turcan de Linières et de dame Jeanne-Antoinette Danfray, de la parr. de St-Thomas d'Evreux.

295. — Le 11 nov. 1756, Jacques-François Le Cordier, fils de Jacques et de Charlotte Le Mercier, de la parr. de Blangy, tonsuré de de la veille, reçoit les ordres mineurs.

296. — Le 20 mars 1779, François Fils, fils de Pierre et de Catherine-Angélique Aubrée, de la parr. du Mesnil-Zeaume (?), diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

297. — Le 2 sept. 1783, Jacques Gondouin, demeurant en la parr. de Druval, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jacques-Denis-Colomban Gondouin (1), acolyte afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Pierre Gondouin, marchand, demeurant à la Chapelle-Hainfray, et par Jean Marionnet, huissier en l'amirauté de France, au siège de Dives, demeurant à Beaufour. Fait et passé au domicile dud. s[r] constituant par le ministère de M[e] Jean-Jacques Leperchey, notaire pour le siège de Beuvron, Dozulé et autres lieux, en présence de M[e] Jacques-Augustin Maris, curé de Druval ; M[e] Charles-Pierre Delassalle, vicaire de Beaufour ; Jean-Pierre Quesnel de Bernières, Esc[r], conseiller du roy référendaire en la chancellerie de Normandie ; noble dame Anne-Marie-Marguerite du Bois, v[ve] de Mes[re] Michel-Joseph Labbey, en son vivant seig[r] et patron honoraire de Druval ; Marie Delatour, mère dud. s[r] acolyte, et autres parents et amis de la famille.

Led. s[r] acolyte était originaire de Beaufour et demeurait présentement à Druval.

298. — Le 3 sept. 1784, le seig[r] évêque, sous la signature de M. de Gruel, prononce la réunion des deux portions de la cure de Villers-sur-Mer en un seul et même bénéfice.

Le 25 juin 1784, M[e] Mathieu-François Hubert, pbre, curé de la 1[re] portion de la cure de S[t] Martin de Villers-sur-Mer, avait exposé au seig[r] évêque que M[e] Gilles Lefrère, curé de la 2[e] portion, étant sur le point d'opter pour un autre bénéfice dont il était pourvu, l'occasion serait favorable pour réunir la 2[e] portion de lad. cure à la 1[re] ; qu'il avait pressenti à ce sujet les patrons des deux portions et qu'il les avait trouvés sensibles au bien qui peut résulter de cette union. C'est

(1) M. Gondouin était vicaire de Drucourt en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et partit pour l'exil l'année suivante. Il se réfugia chez Jobson à Portsmouth. De retour en France en 1803, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux, mais il s'attacha pourtant au diocese d'Evreux. Il fut nommé curé de Duranville en 1803 et y resta toute sa vie. Il y mourut le 31 mars 1837, à l'âge de 76 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *d'Evreux.*)

pourquoi led. s^r Hubert demandait à Sa Grandeur de procéder pour arriver à prononcer le décret de réunion des deux bénéfices.

Le seig^r évêque nomma une commission pour faire, sous l'autorité de Mr de Gruel, vicaire général, une enquête de *commodo* et *incommodo* à ce sujet. M. Jean-Michel Lecomte, pbre, curé de Grangues et doyen de Beaumont, fut nommé commissaire pour recevoir, le 2 août, au presbytère de la 1re portion de Villers, les dépositions de tous les intéressés.

Les religieux de l'Ordre de la Ste Trinité de Lx, patrons de la 1re portion, représentés par Pierre-Robert Lefèvre du Moucel ; Mes^re Antoine Paris, chev^r, seig^r et patron de la 2e portion ; Jean-Baptiste Féral et Jean Duval, députés du général de la parr. ; M. Guillaume-François Boistard de Prémagny, seig^r de Vauville ; M. Jean-Prosper Labbey de St Vaast, seig^r de Gonnoville ; M. Charles-Aimé de Bouillonney, seig^r de St Pierre-Azifs ; Me Louis Féron, curé de la 1re portion de Gonneville-sur-Dives ; Me Pierre-Armand Bretocq, curé de la 2e portion ; Me Jean Vesque, curé de Tourgéville, et plusieurs habitants des parr. de Beuzeval, Vauville et Blonville furent assignés à comparoir et tous s'accordèrent à reconnaître qu'il n'y avait aucun inconvenient et même qu'il était très-utile pour le bien spirituel et temporel de la parr. de supprimer la 2e portion de cette cure et de la réunir à la 1re portion.

En conséquence le seig^r évêque prononce la suppression de la 2e portion de la cure de Villers et la réunit à la 1re, aux conditions suivantes : le patronage de lad. cure appartiendra désormais alternativement aux seig^rs de Villers et aux religieux de l'Ordre de la Ste Trinité de Lx ; 2° les s^rs curés de Villers seront tenus d'avoir et de payer un vicaire, aux gages de 300 livres, qui dira une première messe tous les dimanches et fêtes et les aidera dans leur ministère paroissial. Donné à Lx, le 3 sept. 1784.

299. — Le 2 déc. 1784, dame Marie-Marguerite-Rose Duval, Vve de M. François Le Griel, en son vivant négociant à Honfleur, où elle demeure Haute-Rue, parr. Ste Catherine, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Hilaire-Félix Le Griel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente, hypothéquée sur la maison habitée par lad. dame constituante, est encore garantie par Jean-Baptiste-Paulin Le Griel, capitaine de navire, demeurant à Vasouy, et autres cautions. Fait et passé à Honfleur, en l'étude de Me François-André Pottier, notaire royal en lad. ville.

Led. s^r acolyte absent fut représenté dans cet acte par sa sœur, dame Marie-Aglaë Le Griel, Vve du s^r Charles-Robert Villemer du Homme, demeurant en lad. parr. Ste Catherine.

300. — Le 16 juin 1783, M. Henry-Thomas-Jean Hardy, s^r de Boisdavid, officier chez le roy, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix,

constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Charles Douis (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay.

Led. sr acolyte était fils de Jean-Charles Douis et de Catherine Saugrain.

301. — Le 4 sept. 1784, Etienne Viquesnel, marchand, demeurant au Mesnil-Eudes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François-Etienne Viquesnel (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à La Motte, par le ministère de Me Jean Sevestre, notaire à St Julien de Foucon (Le Faucon).

302. — Le 21 juillet 1783, François Lechangeur, tailleur d'habits, et Louis Moulin, laboureur, demeurant à N.-D. de Courson, constituent 150 livres de rente en faveur du sr Charles-François Lechangeur (3), acolyte, fils de François, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Fervaques.

Led. sr acolyte absent fut représenté par Me Simon-Pierre Gueroult, pbre, vicaire de Fervaques.

303. — Le 20 août 1783, Rémy Hubert, marchand, demeurant aux Authieux-sur-Corbon, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Hubert (4), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux

(1) Mr J.-C. Douis, âgé de trente ans en 1791, était professeur au collège de Bernay. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Grandchain, non loin de cette ville. En l'an II, ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il revint à Bernay où il passa le temps de la Révolution. Cependant, en l'an III, il redemanda à la municipalité à exercer ce qu'il appelait le culte catholique, et il se mit à remplir les fonctions ecclesiastiques dans l'église de N.-D. de la Couture. Ce ne fut qu'après le Concordat qu'il se rétracta : et alors l'évêque d'Evreux le nomma curé de la Neuville-du-Bosc. Cependant en 1805, des influences diverses le firent désigner pour la paroisse de la Couture. Il y vint cette fois en pasteur légitime et y finit ses jours : il mourut le 15 août 1808, à l'âge de 4[illegible] ans environ. M. J.-A. Douis, son oncle, lui succéda. (*Archives de l'Eure.* — *Archives municipales de Bernay.* — *Archives de N.-D. de la Couture.* — Ordo *d'Evreux.*)

(2) Mr Fr.-E. Viquesnel était prêtre habitué au Mesnil-Eudes en 1791. Le 13 février, il prêta sans restriction le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel du Mesnil-Eudes d'abord, et ensuite de Blangy. En l'an II, il revint habiter son pays natal où il prêta tous les serments qu'on lui demanda et toucha la pension des prêtres assermentés. Après le rétablissement du culte, il ne reprit jamais les fonctions ecclésiastiques, mais il assistait régulièrement aux offices de la paroisse. Jouissant de la confiance publique, il conciliait tous les différends autour de lui. Cependant se sentant avancé en âge, il avait 79 ans, il fit, le 10 mars 1842, sa rétractation entre les mains de Mr le curé de St Martin-de-la-Lieue, muni de pleins pouvoirs à cet effet. A partir de ce jour Mr Viquesnel, en surplis et en étole, communia tous les dimanches jusqu'à sa mort arrivée quelques mois après. (*Archives du Calvados.* — *Archives de l'église du Mesnil-Eudes.* — Ordo *de Bx.*)

(3) Mr Ch.-F. Lechangeur était vicaire de Lieurey en 1791 : il avait alors 30 ans. Il refusa le serment constitutionnel et partit pour Londres le 10 septembre de l'année suivante. Après la Révolution il revint en France et s'attacha au diocèse d'Evreux. Il fut nommé curé de Ferrière-Saint-Hilaire. (*Archives de l'Eure.* — *Mss de Bcux.*)

(4) Mr Hubert était vicaire de Pontfol en 1791. A l'exemple de son curé, il refusa le serment constitutionnel et dut quitter la paroisse. En 1792, il habitait à Rouen, rue Eauderobec,

ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre, nommée les Noires-Terres, sise près du chemin de Victot au Montargis. Fait et passé en la maison dud. s[r] constituant, par le ministère du notaire de Cambremer. — Led. s[r] acolyte était né à Pontfol.

304. — Le 23 avril 1783, Jean Perrinelle, laboureur, demeurant à Vitray-sous-Laigle, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Noel Le Bizey (1), acolyte de la parr. de Beaufay, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une petite ferme appartenant aud. s[r] Perrinelle, appelée la terre du Mesnil, sise en lad. parr. de Vitray. Elle est de plus garantie par Pierre Le Bizey, toilier, père dud. acolyte. Fait et passé à Laigle.

305. — Le 25 août 1784, Jean Lecœur, marchand, demeurant à S[t] Germain-de-la-Campagne, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Louis Le Normand (2), acolyte de la parr. du Bêneray, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de M[e] Jean-François Gueslin, notaire royal.

Led. s[r] acolyte fut représenté dans cet acte par son père, le s[r] Jean Le Normand, laboureur, demeurant au Bêneray.

306. — Le 22 oct. 1784, la nomination à la cure de N.-D. de Faverolles appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Louis-Adrien de Mézières, chev[r], seig[r] et patron de Bournainville, Faverolles, Coudray, Villers, la Thillaye, la Cousinière, suzerain des fiefs et terres du Grand et Petit Loublon et autres lieux, doyen de messieurs les conseillers du parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue Etouppée, parr. S[t] Pierre-le-Portier, nomme à lad. cure de Faverolles, vacante par la mort de M[e] Jacques Robine, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Louis Blondel, curé de Bournainville et doyen de Moyaux. Fait et passé à Bonneville-sur-le-Bec, diocèse de Rouen, en présence de M[e] Louis-François-Augustin Lecourant, docteur en médecine, demeurant à S[t] Pierre de Salerne, et autres témoins.

156 : il avait 33 ans. Il partit pour Londres au mois de septembre de cette même année. J'ignore s'il est jamais revenu ; je n'ai trouvé son nom nulle part après le Concordat. (*Archives du Calvados. — Archives de l'hôtel-de-ville de Rouen. — Mss de Reux.*)

(1) M[r] Le Bizey refusa le serment constitutionnel et émigra en Angleterre. Il passa à Londres le temps de la Révolution. Il y était encore en 1803. (*Archives de l'évêché de Séez — Mss de Reux.*)

(2) M[r] Le Normand prêta serment en 1791 et fut ensuite nommé vicaire de Sainte-Croix de Cormeilles pour remplacer les deux vicaires de cette paroisse nommés curés constitutionnels. Il resta dans ce poste jusqu'en l'an II et, après avoir remis ses lettres de prêtrise, il revint au Bênerey chez son père. Il se rétracta vers la fin de la Révolution et fut arrêté pour ce motif et conduit en prison a Caen le 4 nov. 1799. Apres le retablissement du culte, il fut nommé curé de Friardel où il mourut vers 1803. (*Archives municipales de Cormeilles. — Ordo de Bx.*)

Le 20 nov. 1784, le seigr évêque donne aud. sr Blondel la collation dud. bénéfice.

Le 23 nov. 1784, le sr Blondel prend possession de la cure de Faverolles, en présence de Me François Houssaye, curé de Malouy ; Me Jean Cousinard, pbr̃e, desservant lad. parr̃. de Faverolles : Me Nicolas-Aubin Réville, pbr̃e, vicaire de Malouy, et autres témoins.

Le 11 juillet 1784, la nomination à la cure de Chaumont revenant au roy à cause de la garde-noble non relevée de Mlle de Matignon, comtesse de Gacé, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort du sr Selles, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-Augustin Noyer, curé des Astelles. Donné à Versailles.

307. — Le 18 août 1784, la nomination à la cure de St Pierre de Chaumont appartenant, à cause de son apanage, à Mgr Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, S. A. R. nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Charles Selles, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-Auguste Noyer, curé des Astelles, originaire de Gacé. Donné au château de Brunoy.

Le 14 déc. 1784, Mr Collignon, vic. gl, donne aud. sr Noyer la collation dud. bénéfice.

Le 17 décembre 1784, le sr Noyer (1) prend possession de la cure de Chaumont, en présence de Me Robert-François Métais, curé de Gacé ; Me Antoine Gastine, pbr̃e, desservant lad. parr̃. de Chaumont ; M. Jean-Baptiste Maignet des Préhis, avocat en parlement, lieutenant de la haute-justice de Gacé ; Mr Michel Le Mercier, contrôleur aux masses du grenier à sel de Gacé ; Mr Michel Le Mercier, receveur des fermes du roy aud. Gacé ; Me Jean-Baptiste Dutocq du Plessis, avocat en parlement, notaire du roy à Gacé ; le sr Sébastien Mesnel des Vallées, procureur aux juridictions royales d'Exmes, de Trun et de Gacé ; le sr Joseph Rochebrun, Me en chirurgie, demeurant tous sept à Gacé, et autres témoins.

308. — Le 13 décembre 1784, Me Jacques Binet, pbr̃e, curé de Brucourt, fait signifier à messieurs les religieux de St Pierre de Préaux, possesseur du prieuré de St Pierre de Rouville, en la parr̃. de Périers, et, en cette qualité, patrons de la parr̃. de Brucourt, qu'il renonce aux

(1) Mr Noyer prêta le serment constitutionnel en 1791 et resta dans la paroisse. Fessier lui adressa, le 7 nov. 1792, une dispense de bans dans laquelle il l'appelle son cher coopérateur. Après la Révolution, Mr Noyer se rétracta et reprit sa cure ; mais ce ne fut pas pour longtemps ; il mourut le 9 fév. 1803, à l'âge de 66 ans. L'abbé Gontier, ancien curé de St Aubin-près-Cisay, le remplaça. (*Archives municipales de Chaumont. — Archives de l'évêché de Séez*).

dîmes de sa parr. et s'en tient à la portion congrue que lui accorde la loi, à partir du 1er janvier 1785.

309. — Le 4 janvier 1785, dispense de bans pour le mariage entre Philippe-Henry Boudard du Plessis, fils de Guillaume-Jacques-François Boudard, receveur des décimes du diocèse de Lx, et de dame Marie-Marguerite-Lamidey, originaire de la parr. de Firfol et demeurant en celle de St Jacques de Lx, d'une part, et demlle Marie-Thérèse Perrée, fille de feu Philippe-François-Gabriel et de dame Marie-Thérèse Moutier, de la parr. de St Laurent-du-Mont, diocèse de Bayeux.

Suit la dispense de bans pour le même mariage accordée par Mgr Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, conser du roy en tous ses Conseils, premier aumônier de Madame la duchesse d'Artois.

310. — Le 10 nov. 1784, Mre Pierre-François de Guerpel, pbre, curé de N.-D. de Rézenlieu, jouissant d'une santé chancelante à cause de son grand âge qui est de 80 ans, remet purement et simplement sad. cure entre les mains du seigr évêque pour qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé au manoir presbytéral de Rézenlieu.

Le même jour et séance tenante, la nomination à lad. cure appartenant au seigr du lieu, Mesre Claude de Nollent des Champeaux, Escr, seigr et patron de lad. parr. de Rézenlieu, seigr des Champeaux, du Bois-de-la-Motte et autres lieux, demeurant en son château de Rézenlieu, nomme pour remplacer led. sr de Guerpel, la personne de Me Jacques Touchet, pbre de ce diocèse, parr. de Ticheville, vicaire de lad. parr. depuis dix-neuf ans.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Touchet la collation dud. bénéfice.

Le 6 déc. 1784, le sr Touchet (1) prend possession de la cure de Rézenlieu, en présence dud. sr des Champeaux, dud. sr de Guerpel, dernier titulaire; de M. Jean-Antoine Rosey, curé de la Chapelle-Montgenouil ; M. Robert-François Métais, curé de Gacé ; Mre Louis-René de Guerpel, pbre, originaire de St Pierre-la-Rivière, curé de la Poterie, diocèse de Séez, et plusieurs autres témoins.

311. — Le 3 mai 1784, Me Jean-Michel Bongard, pbre, curé de

(1) Mr Touchet refusa le serment schismatique et partit pour l'Angleterre en 1792. Dès le mois de mai 1791, il avait été remplacé par Jq-Fr.-Aug. Gorge, prêtre de Fessier, né à St Evroult-de-Montfort en 1767. En l'an II, Gorge se retira à Gacé. Mr Touchet, apres avoir passé toute la Révolution à Londres, vint, en 1802, reprendre la direction de sa paroisse, quoique « infirme et hors de combat ». Il était « bon, zélé, irréprochable avec peu de talent, » nous dit Mr Le Gallois. Cependant, pendant la Révolution, il s'était occupé à traduire en français des ouvrages de piété écrits en anglais, ainsi que des discours de Mgr Douglas, évêque catholique de Londres. Mr Touchet se retira du ministère au moi d'avril 1805 et mourut à Rézenlieu le 5 sept. 1806, à l'âge de 66 ans. *(Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez. — **Mss** de Reux. — Registres de catholicité de Rézenlieu.)*

St Ouen-le-Hoult et pourvu de la cure de N.-D. de Carnette, remet purement et simplement lad. cure de St Ouen-le-Hoult entre les mains du seigr évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé au palais épiscopal de Lx, dans la chambre du secrétariat, en présence de Me Jacques Demeulles, acolyte, demeurant à Lx, parr. St Jacques, et autres témoins. (*V.* **217**).

Le 26 sept. 1784, la nomination à lad. cure appartenant, à cause de son apanage, à Mgr Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, S.-A.-R. nomme pour remplacer led. sr Bongard la personne de Me Charles Dufour, pbre, curé de Vieux-Pont et doyen de Mesnil-Mauger.

Le 14 déc. 1784, le seigr évêque donne aud. sr Dufour la collation dud. bénéfice.

Le 16 déc. 1784, le sr Dufour (1) prend possession de la cure de St Ouen-le-Hoult, en présence de Me Jacques-Augustin Noyer, pbre, curé des Astelles et pourvu de la cure de Chaumont; Me Jacques Heutte, vicaire de St Ouen; led. sr Bongard, curé de Carnette, demeurant encore à St Ouen, et autres témoins.

312. — Le 17 janv. 1785, dispense de bans pour le mariage entre haut et puissant seigr Joseph-Antoine-Alexis Le Conte, comte de Nonant, officier au régiment colonel général cavalerie, fils mineur de haut et puissant seigr Jean-Joseph Le Conte de Nonant, marquis de Rarey et de haute et puissante dame Marie-Reine-Victoire de Durcet, domicilié de droit en la parr. du Pin et de fait en celle de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, à Paris, d'une part, et haute et puissante demlle Rose Le Conte de Nonant de Pierrecourt, fille mineure de feu M. le marquis de Pierrecourt et de haute et puissante dame Cécile-Jeanne-Blanche Barbe de Grandbourg, de la parr. St Roch de Paris. (*V.* **122**.)

313. — Le 18 janv. 1785, dispense de bans pour le mariage entre

(1) Mr Ch. Dufour, originaire de Heurtevent, fut élu maire de St Ouen le 7 févr. 1790 et fut investi à la fois, jusqu'au 30 janv. 1791, de la charge pastorale et de l'administration municipale. Mais ne voulant pas demander aux autres un serment que sa conscience réprouvait, il résigna les fonctions municipales quelques jours avant l'époque fixée pour la prestation du serment constitutionnel. Le 6 février, il ne refusa pas absolument ce serment, mais il en excepta tout ce qui pouvait porter atteinte à l'autorité spirituelle. Le Directoire ne voulut pas admettre cette restriction, et le curé de St Ouen fut destitué, ainsi que son vicaire. On élut pour les remplacer Jn-L. Marc, prêtre assermenté de Crouttes. Cependant les pasteurs légitimes ne se pressaient pas de partir et la municipalité bienveillante ne les pressait pas non plus. Elle les autorisa même, le 30 oct., à dire la messe dans l'église à des heures qui ne troubleraient pas le curé constitutionnel. Mais dès le 1er novembre, les révolutionnaires du pays s'y opposèrent avec menaces, violences et attroupements. Dès lors le curé n'hésita plus : il se retira pour ne plus reparaître, et l'année suivante (septembre 1792), il partit pour l'exil dans les Pays-Bas. Il est probable qu'il y mourut, car nous ne le retrouvons plus après la Révolution. (*Archives municipales de St Ouen-le-Hoult. — Mss de Reux.*)

Me Pierre Vacquet, avocat, fils de Me Jacques Vacquet, conser du roy, et de dame Marie-Jeanne Charlemaine, d'une part, et demlle Catherine-Anne Lacroix St Michel, fille de Me Michel Lacroix St Michel, avocat en parlement, et de dame Anne-Catherine Lion de St Thibault, les deux parties de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur.

314. — Le 20 janv. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Léonard Chambelant, docteur en médecine, fils de feu Me Louis-François Chambelant, conser du roy, contrôleur aux saisies réelles au bailliage et vicomté de Beaumont, et de feue dame Louise Maignet, demeurant à Beaumont-le-Roger, parr. St Nicolas, diocèse d'Evreux, d'une part, et demlle Marie-Madeleine-Chantal Catallier, fille de Jean-Baptiste Catallier régisseur de la grosse forge, et de dame Marie-Madeleine Pillet, de la parr. de Ferrières.

315. — Le 20 janv. 1785, dispense de bans entre Mesre Jean-Baptiste Guillaume de Mannoury, capitaine de dragons dans le régiment de Languedoc, originaire de la ville de Pont-l'Evêque, fils de feu Mesre Guillaume de Mannoury, et de feue dame Anne-Catherine Jean de la Porte, d'une part, et demlle Louise-Victoire Lucas, fille de Jacques-Philippe et de Marie-Françoise Gillette, originaire de la parr. de St Jean de Caen, et les deux parties demeurant en celle de Putot.

316. — Le 1er août 1784, la nomination à la vicairie de Rays en la Cathédrale appartenant alternativement aux seigrs de Barneville-la-Bertrand qui choisissent l'un des trois sujets qui leur sont présentés par le Chapitre de lad. Eglise, Mesre Léonor-Isaac-Joseph Chauffer, Escr, seigr et patron en partie de Barneville, Meautry, les Gruaux et autres fiefs et seigneuries, gendarme de la garde ordinaire du roy, conser du roy, président an l'élection de Pont-l'Evêque, étant en son château de Barneville, nomme à lad. vicairie, vacante par la mort de Me Pierre Lefrançois, dernier titulaire, décédé le 30 mai précédent, la personne de Me Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, pbre, chapelain de la 1re portion de St Etienne en la Cathédrale, demeurant à Lx, parr. St Jacques, et présenté par acte capitulaire du 4 juin dernier. Donné au château de Barneville-la-Bertrand.

Le 2 oct. 1784, M. de Gruel, vic. gl, donne aud. sr Neuville la collation dud. bénéfice.

Le 31 décembre 1784, le sr Neuville (1) est mis en possession de la vicairie de Rays par le ministère de M. le doyen. Fait et passé en pré–

(1) Mr Neuville refusa le serment constitutionnel par la raison que n'étant plus fonctionnaire depuis la suppression du Chapitre, la loi ne l'obligeait pas au serment. Mais, en 1792 il prêta celui de Liberté et Egalité et, par suite, ne fut pas forcé d'émigrer. Il toucha même pendant la Révolution une pension de l'Etat en sa qualité d'ancien chapelain de la Cathédrale. mourut à Lisieux le 2 octobre 1800, à l'âge de 58 ans. (*Archives municipales de Lisieux*.

sence du secrétaire ordinaire du Chapitre ; de Me Antoine Petit, premier sous-chantre, et de Me Joseph Gilles, pbre, chapelain de cette Eglise.

317. — Le 31 janv. 1785, vu l'attestation du sr Peulvey, vicaire du Regnouard, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles de Mannoury de la Brunetière, gendarme ordinaire de la garde du roy, fils de Mesre Pierre-Louis de Mannoury de la Brunetière, ancien officier des gendarmes de la garde, et de noble dame Marie-Angélique de Margeot, de lad. parr., d'une part, et demlle Sophie-Magdeleine-Nicolle de Meulan de Doignies, fille mineure de feu Mesre François de Meulan, chevalier de St Louis et de dame Jacqueline de la Fon, demeurant en la parr. St Paul de Paris.

318. — Le 1er fév. 1785, dispense de bans pour le mariage entre M. Bernard-Alexis-Nicolas-François Le Bourg de l'Epine, conser du roy, fils de feu Me Nicolas-François Le Bourg et de feue noble dame Marie-Françoise-Elisabeth-Dorothée de Nollent, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et noble demlle Madeleine Cabot de la Moissonnière, fille de M. Pierre-Alexis-Madeleine Cabot et de dame Marie-Madeleine Lesort, de la parr. de St Marie-la-Petite de la ville et diocèse de Rouen.

319. — Le 22 janv. 1784, la nomination à la cure de St Aubin de Canapville appartenant au seigr dn lieu, Mesre Jacques-François Tiger, Escr, sr de Rouffigny, ancien capitaine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, seigr et patron de Canapville, demeurant en son château, sis en la parr. de Tanques, diocèse de Séez, et représenté par son fils, Mesre Jacques-Gédéon-Charles-François Tiger, Escr, sr de Rouffigny, officier au régiment de Savoie-Carignan, nomme à lad. cure de Canapville, vacante par la démission de Me Lacroix, dernier titulaire, la personne de Me Jean Masson, pbre, originaire de Neuville-près-Séez, vicaire de Tanques. Fait et passé à Argentan.

320. — Le 16 mars 1784, la nomination à la cure de St Grégoire-du-Vièvre appartenant au seigr du lieu, très haut et très puissant seigr, Mgr Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople, l'un des quarante de l'Académie Française, demeurant à Paris en son hôtel, rue de Grammont, parr. St Roch, et agissant au nom de son épouse, Madame Adélaïde-Marie-Louise de Gouffier, dame et patronne de la châtellenie de Longueil, St Aubin-sur-Mer, St Philbert-sur-Risle et St Denis-du-Val, nomme à lad. cure de St Grégoire du-Vièvre, vacante par la mort de Me Charles Lassery de la Haut, décédé le 5 nov. 1784, la personne de Me Jacques Le Moine, pbre du diocèse de Coutances, curé de Donnemarie-en-Montois, diocèse de Sens. Fait et passé à Paris, en l'hôtel dud. seigr.

Le 4 mai 1784, M. Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] Le Moine la collation dud. bénéfice.

321. — Le 13 mars 1784, la nomination à la chapelle de S[t] Germain de Bougy, située en la parr̄. d'Avernes, appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Charles-Antoine de Bernart, chev[r], marquis d'Avernes, seig[r] et patron des parr̄. d'Avernes, Familly, S[t] Cyr-d'Estrancourt et d'Orville en partie, maréchal des camps et armées du roy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, précédemment capitaine lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes sous le titre de gendarmes d'Artois et ensuite de celles sous le titre de gendarmes de la reine, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de M[e] Jacques Levavasseur, pbr̄e, curé de Familly et titulaire d'icelle chapelle, la personne de M[e] François Duval, pbr̄e, curé de la 2[e] portion d'Avernes. Fait et passé à Paris, en l'hôtel dud. seig[r].

Le 10 avril 1784, M[r] de Gruel, vic. g[l], donne aud. s[r] Duval la collation dud. bénéfice.

322. — Le 1[er] mai 1784, M[r] Jean-Thomas Desvaux, pbr̄e, curé de S[t] Martin de Toutainville depuis 38 ans, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, M[e] François-Henry Delahaye, curé de Fiquefleur et titulaire de la prébende cléricale de S[t] Samson-sur-Rille. Il se réserve toutefois une pension viagère de 750 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice. Fait et passé à Lx, en présence de M[e] Philippe Sebin, pbr̄e, vicaire de S[t] Ouen de Pontaudemer, demeurant dans l'enclos du prieuré de l'Hôtel-Dieu de lad. ville, et de M[e] Jean-Baptiste-François Brière, avocat en parlement, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Jacques.

Le 24 mai 1784, led s[r] Delahaye obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

323. — Le 24 juill. 1784, vu la requête présentée, le 7 de ce mois, au seig[r] évêque de Lx par le Chapitre de sa Cathédrale, tendant à ce qu'il lui plaise de procéder à l'extinction et suppression du prieuré conventuel de S[t] Cyr de Friardel, Ordre de S[t] Augustin, et à l'union de tous les biens de la mense prieurale et de la mense conventuelle dud. monastère à la fabrique de lad. Cathédrale, conformément aux arrêts des Conseils des 12 mai 1775 et 12 avril dernier, sa Grandeur nomme pour official *ad hoc* M[r] François-Joseph Collignon, son vicaire général, et pour promoteur M[r] Nicolas Laperrelle, pbr̄e, chapelain de la Cathédrale, attendu que l'official et le promoteur ordinaires sont partie intéressée dans la question. Donné à Moulins.

324. — Le 4 nov. 1784, M[r] Jean-François-Gabriel Coquerel, pbr̄e, curé de S[t] Martin de Formentin, jouissant d'une santé chancelante, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P.

le Pape en faveur de son frère, Me Jacques Coquerel, vicaire de lad. parr. Fait et passé dans la chambre à coucher dud. sr résignant, ayant vue à l'occident sur le jardin. (*V.* **149**.)

325. — Le 18 nov. 1784, Mr François-Maurice de Grandelas, pbre de l'Ordre de Malte, ci-devant de l'Ordre de St Antoine, prieur du prieuré-cure de St Michel et Ste Madeleine de la Motte et du prieuré simple y annexé, tous deux réguliers de l'Ordre de St Augustin, Congrégation de France, donne sa procuration pour résigner lesd. bénéfices entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M. François Trinité, pbre séculier du diocèse de Lx, (originaire de St Germain-la-Campagne), priant Sa Sainteté de bien vouloir admettre la présente résignation en commende décrétée, à charge de retour en règle. Led. sr résignant se réserve 900 livres de pension viagère, sur les revenus desd prieurés qu'il possède depuis dix-sept ans. Fait et passé à Lx, au cabinet du sr Delivet, avocat.

Le 15 déc. 1784, led. sr Trinité obtient en cour de Rome des lettres de provision en commende dud. prieuré-cure et de son annexe.

326. — Le 13 janv. 1785, M. Pierre Lefortier, pbre, curé de Ste Croix de Cormeilles et de St Martin de Bonnebosq, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Cormeilles entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Philippe-Sébastien-Claude de Nocé, pbre du diocèse de Lx, (parr. du Torquesne). Fait et passé à Lx.

327. — Le 23 décembre 1784, Mre François-Charles Deshayes de Bonneval, pbre, curé de la Chapelle-Yvon et de St Cyr-des-Roncerés, résigne purement et simplement lad. cure de la Chapelle-Yvon entre les mains du seigr évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé au château de Bienfaite en la demeure de Madame la marquise de Guitry, en présence de Mesre Pierre Le Petit de Montmirel, garde-du-corps de Monsieur, demeurant à Versailles à l'hôtel des gardes-du-corps, et de Mesre Gabriel-Charles Hauvel, conseiller-secrétaire du roy, Maison et Couronne de France en la chancellerie près le parlement de Dijon, demeurant en sa terre, parr. de St Germain-de-la-Campagne. (*V.* **234**.)

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE XL.

---

1. — Le 19 juillet 1784, Me Jean Malas, pbrē de la parr. d'Ernes, diocèse de Séez, obtient en cour de Rome des lettres, dites de *per obitum*, de provision en commende du prieuré-cure de St Pierre de la Roche-Nonant, vacant par la mort de Me Pierre Visqueney, pbrē, dernier titulaire, qui le possédait lui-même en commende.

Le 21 décembre 1784, le seigr évêque donne aud. sr Malas la collation dud. bénéfice.

Le 28 décembre 1784, le sr Malas (1) prend possession du prieuré-cure de la Roche-Nonant, en présence de Me Pierre-Jean-Baptiste Mare, pbrē du diocèse de Lisieux, desservant lad. parr., et autres témoins.

2. — Le 22 janv. 1785, Me Marin-Jean Leseigneur, pbrē du diocèse de Rouen, bachelier de Sorbonne et Me ès-arts en l'Université de Paris, professeur émérite en lad. Université, demeurant au collège d'Harcourt, rue de la Harpe, parr. St Hilaire, et représenté par Mre Pierre Vitrouil de la Grandière, docteur de Sorbonne, chanoine-théologal de la Cathédrale de Lx, demeurant en sa maison canoniale, sise rue du Bailly, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, et requiert des srs chanoines sa nomination à la chapelle de St Jean-l'Évangéliste, fondée en la Cathédrale et vacante par la mort de Me François Dubois, dernier titulaire, décédé le 12 de ce mois. Il n'est fait aucune réponse à lad. réquisition.

(1) Mr Malas, né en 1750 à Ernes, fut ordonné prêtre à Séez, en 1777, avec la note : « Scientia bonus et indole ». Il remplit les fonctions de vicaire à Chailloué, près de Séez ; puis il obtint la cure de la Roche-Nonant. Il y prêta le serment constitutionnel et, en l'an II, après avoir renoncé à l'état ecclésiastique, il se retira à Ernes. Cependant, en 1802, peut-être dans l'espoir d'obtenir un poste, Malas voulut faire sa soumission à l'évêque de Bayeux dans le diocèse duquel la paroisse d'Ernes se trouvait placée par le Concordat. Mais il s'était trop compromis ; Mgr Brault jugea à propos de le soumettre à une épreuve. Mécontent contre ses supérieurs il revint à Ernes, jeta le trouble dans la paroisse et persécuta le curé. En 1809 et 1810, la police dût s'en mêler et peu s'en fallut que Malas ne fût expulsé du pays. J'ignore à quelle époque cette âme dévoyée se laissa toucher par la grâce de Dieu ; dans les derniers temps de sa vie, l'ancien curé de la Roche s'était retiré, en qualité de prêtre habitué, au Bû-sur-Rouvre, petite paroisse voisine d'Ernes. C'est là qu'il mourut en 1831, à l'âge de 81 ans. (*Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx.*)

Led. s^r Vitrouil se rend aussitôt à la maison canoniale de Mre Jacques-Damien Riquier de la Cauvinière, chanoine prébendé de la Pluvière et conseiller de Grande Chambre au parlement de Normandie, sise rue du Cerf, parr. St Germain de Lx, et charge Marie-Anne Durozay, concierge de lad. maison, de faire savoir aud. s^r de la Cauvinière, qui se trouvait chanoine de semaine au moment de la mort du s^r Dubois, que le s^r Leseigneur, en sa qualité de gradué, requiert sa nomination à lad. chapelle de St Jean-l'Evangéliste.

Le 9 mars 1785, led. s^r Riquier de la Cauvinière, demeurant à Rouen, rue Beauvoisine, parr. St Laurent, et représenté par Mre Jean-Baptiste Le Rat, pbrē, chanoine prébendé du Pré en la Cathédrale de Lx, nomme à lad. chapelle distributive de St Jean-l'Evangéliste, vacante par la mort de Me Dubois, dernier titulaire de lad. chapelle et curé de Deauville, la personne dud. s^r Leseigneur, gradué en l'Université de Paris.

Le 21 mars 1785, le s^r Leseigneur est mis en possession de la chapelle St Jean-l'Evangéliste par le ministère de Mr de Barber, président du chapitre. (*V.* **39**, **201**).

3. — Le 16 déc. 1784, la nomination à la cure de St Germain du Tilleul-Fol-Enfant appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Alexis-Michel de Chanu du Tilleul, chev^r, seig^r châtelain, justicier et patron du Tilleul-Fol-Enfant, premier seig^r et patron honoraire de St Pierre de Cerqueux, seig^r des nobles fiefs, terres et seigneuries de la Lande, Cantepie, et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Joseph Terrier, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Lefront, pbrē de ce diocèse, vicaire des Moutiers-Hubert. Fait et passé à Bernay, en présence de Mes^re Philippe-André-Joseph de Bréant, Esc^r, demeurant à Bernay, parr. N.-D. de la Couture, et de Me Robert Boivin de Launey, avocat, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix.

Le 20 déc. 1784, le seig^r évêque donne aud. s^r Lefront la collation dud. bénéfice.

Le 20 janv. 1785, le s^r Lefront (1) prend possession de la cure du Tilleul-Fol-Enfant, en présence de quatre témoins.

(1) Mr Lefront était curé du Tilleul en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et la paroisse trop petite fut supprimée par la municipalité. Le curé se retira d'abord dans sa famille aux Moutiers-Hubert et y remplit quelque temps les fonctions d'officier municipal. Il n'émigra pas; mais il se cacha en différents endroits procurant, autant qu'il le pouvait, même au péril de sa vie, les secours de la religion aux chrétiens restés fidèles. En 1795, la persécution s'étant un instant ralentie, il déclara à la municipalité de Caorches, près Bernay, qu'il se soumettait aux lois de la République et qu'il était dans l'intention d'exercer le culte sur le territoire de cette paroisse. Cette tolérance ne fut que de courte durée, mais ce fait nous révèle la présence de Mr Lefront aux environs de sa paroisse et nous montre qu'il ne la perdait pas de vue. (*Archives de l'Eure et du Calvados.*)

4. — Le 23 déc. 1784, la nomination à la cure de N.-D. de la Chapelle-Yvon appartenant au seigr du lieu, haute et puissante dame Marie-Victoire de Margeot, Vve de haut et puissant seigr Jacques-Guy-Georges-Henry de Chaumont, marquis de Guittry, tenant de Monsieur, frère du roy, la garde-noble de ses enfants mineurs et agissant en leur nom et au sien, nomme à lad. cure, vacante par la démission de Mre François-Charles Deshayes de Bonneval, pbre, chanoine prébendé d'Ecajeul, curé des Roncerés et dernier curé de la Chapelle-Yvon, la personne de Me Joseph-Philippe Le Monnier de la Haitrée, pbre de ce diocèse, vicaire de Pennedepie. Fait et passé au château de Bienfaite, en la demeure de Madame la marquise et en présence de Mre Pierre Le Petit de Montmirel, garde-du-corps de Monsieur, présentement au château de Bienfaite, et de Mesre Gabriel-Charles Hauvel, conseiller-secrétaire du roy, Maison et Couronne de France en la chancellerie près le parlement de Dijon, demeurant en sa terre, parr. de St Germain-la-Campagne.

Le 30 décembre 1784, M. Collignon, vic. gl, donne aud. sr de la Haitrée la collation dud. bénéfice.

Le 9 janv. 1785, le sr Le Monnier de la Haitrée (1) prend possession de la cure de la Chapelle-Yvon, en présence de plusieurs habitants de la parr.

5. — Le 26 oct. 1784, Me Laurent Sebin, pbre du diocèse de Lx, titulaire du prieuré de St Jean de l'Hôtel-Dieu de Pontaudemer, parr. St Germain, agissant du consentement de messieurs les officiers de la ville de Pontaudemer et des administrateurs dud. Hôtel-Dieu, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Augustin-Charles De la Quaize, pbre du diocèse de Lx, (parr. St Ouen de Pontaudemer), et curé de Littetot, diocèse de Rouen ; et led sr De la Quaize, du consentement de M. Le Tendre, seigr de Tourville et patron de Littetot, donne aussi sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. sr Sebin, pour cause de mutuelle permutation. Toutefois led. sr De la Quaize se réserve une pension viagère de 200 livres sur les revenus de lad. cure dont il est titulaire depuis le 4 mars 1762. Fait et passé à Manneville-sur-Risle, diocèse de Rouen, en la maison de la ferme des Hauts-Vents, en présence de Me Etienne Gilles, pbre, directeur des

1 Mr de la Haitrée, originaire de Vauville, fut ordonné prêtre en 1778. Il prêta sans restriction le serment schismatique et resta à la Chapelle-Yvon en qualité de curé constitutionnel et y passa toute la Révolution. Après le Concordat il rétracta ses serments et fit sa soumission à l'évêque de Bayeux qui lui rendit sa cure en 1802. Il y mourut le 10 juin 183[illegible], à l'age de 76 ans et après plus de 52 ans de prêtrise. (*Archives du Calvados. — Archives de l'église de la Chapelle-Yvon*.)

Ursulines de Pontaudemer, demeurant rue et parr̄. St Germain, et autres témoins.

Le 17 nov. 1784, led. s^r De la Quaize obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. prieuré.

Le 13 janv. 1785, M. Collignon, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^r De la Quaize prend possession du prieuré de l'Hôtel-Dieu de Pontaudemer, en présence dud. s^r Sebin, dernier prieur ; de Pierre Duval, M^e en chirurgie, demeurant en la parr̄. St Ouen, et autres titulaires.

6. — Le 7 févr. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Jean-François de la Redoua, maitre de langues étrangères à l'école royale-militaire de Beaumont-en-Auge, fils de feu Benoist et de feue Bartholomée Tonta, originaire de la ville Tirano, parr̄. St Martin, diocèse de Come en Italie, ayant demeuré à Rouen, parr̄. St Pierre, et demeurant actuellement aud. lieu de Beaumont, d'une part, et Marie-Anne Thomas, fille de feu Louis, originaire de la parr̄. de St Cloud-en-Auge et demeurant aussi en celle de Beaumont.

7. — Le 7 févr. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jacques-Charles-Christophe de Larcher, Esc^r, s^r de Dreux, fils mineur de M. Jacques-Christophe-Louis et de noble dame Jeanne-Adélaïde de la Boullaye, originaire de la parr̄. de St Aubin-de-Scellon, et demeurant en celle de Morainville, d'une part, et dem^lle Louise-Catherine-Douce de Folleville, fille mineure de Mes^re Louis-André de Folleville, Esc^r, s^r du lieu, et de noble dame Catherine-Françoise-Candide-Douce de Larcher, de lad. parr̄. de Morainville.

Suit la dispense de parenté du 3e au 3e degré, obtenue en cour de Rome par lesd. parties.

8. — Le 14 févr. 1785, le seig^r évêque donne des lettres de vicaire général à Mes^re César-Auguste Chastan de la Fayette, chanoine et haut-doyen de la Cathédrale.

9. — Le 21 janv. 1785, la nomination à la cure de St Laurent de Deauville appartenant au chanoine prébendé dud. lieu, 1re portion, Mre Ambroise-Grégoire-Bernard-Stanislas Jacques de la Récluse, pbr̄e, chanoine prébendé de la 1re portion de Deauville, demeurant à Lx, en la maison de Mr Rambaud, ancien chanoine, archidiacre de Pontaudemer et vicaire général, sise rue de la Porte de la Chaussée, parr̄. St Germain, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Dubois, dernier titulaire, la personne de Me Louis Grouard, pbr̄e de ce diocèse. Fait et passé en lad. maison canoniale.

Le même jour, le seig^r évêque donne aud. s^r Grouard la collation dud. bénéfice.

Le 25 janv. 1785, le s[r] Grouard (1) prend possession de la cure de Deauville, en présence de M[e] Jérôme Lentrain, pbr̃e, desservant lad. parr̃., et autres témoins.

10. — Le 27 janv. 1786, M[e] Franvois Duval, pbr̃e, curé de la 2[e] portion d'Avernes et pourvu de la chapelle de S[t] Germain de Bougy, prend possession de cette chapelle, avec toutes les cérémonies ordinaires accomplies en l'église paroissiale, attendu « qu'il n'existe plus depuis un temps immémorial de corps matériel de lad. chapelle..... et qu'il n'en a pu découvrir aucune trace, quelques recherches qu'il en ait pu faire. »

11. — Le 19 sept. 1773, Jacques Guillemin, fils de François et de Marie-Anne Langlois, de la parr̃. de Cairon, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 5 mai 1783, led. s[r] Guillemin, pbr̃e, âgé de 29 ans, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1783, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Evreux, Coutances, Avranches, Séez et le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 26 janv. 1785, le s[r] Guillemin, demeurant depuis deux ans en la parr̃. de S[t] Pierre-du-Châtel, diocèse de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig[r] abbé de N.-D. de Grestain, en parlant à Pierre-Michel Desmoulins, son feudiste, trouvé dans l'intérieur d'icelle abbaye. (*V.* **42**, **212**.)

12. — Le 14 févr. 1785, le seig[r] évêque donne des lettres de vicaire général à M[re] Jean-François-Polycarpe Naudin, chanoine de la cathédrale de Lx.

13. — Le 1[er] févr. 1785, François-Henry Bégin et Claude Bégin, frères, demeurant à Honfleur, parr̃. S[t] Léonard, constituent 150 livres de rente en faveur du sieur Nicolas-Pierre Bégin (2), acolyte, fils dud.

(1) M[r] Grouard, originaire de S[t] Jacques de Lx, prêta d'abord serment à la Constitution civile du clergé ; puis peu de temps après il se rétracta et se retira à Lisieux dans sa famille. Mais en 1792, il lui fallut émigrer : il partit pour Jersey où il resta quelque temps et finit par se réfugier à Londres. Il ne rentra probablement jamais en France. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux.)*

(2) M[r] Bégin était vicaire de Gonneville-sur-Honfleur en 1791. Il refusa le serment schismatique et s'exila en Angleterre l'année suivaute. Il s'embarqua le 5 sept. 1792 et se retira à Gosport, chez M[r] Creet, rue du Nord. Il ne paraît pas être rentré en France après la Révolution. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

s[r] François-Henry, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette reute est hypothéquée sur une cour appartenant auxd. frères, sise sur la parr̄. S[t] Léonard, quartier de Honnaville, près le chemin tendant de Gonneville « à la grande route d'Honfleur à Pontaudemer. » Fait et passé à Honfleur, en l'étude de M[e] Pottier, notaire. (*V.* 180.)

14 — Le 11 févr. 1785, Etienne Lautour, marchand, demeurant à S[te] Foy-de-Montgommery, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sieur Pierre-Etienne Lautour (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Vimoutiers (*V.* 180.)

15. — Le 7 sept. 1784, Pierre Derrey, demeurant à Saint-Pair-du-Mont, diocèse de Bayeux, et ayant épousé Marie-Catherine Moutier, V[ve] Jacques Hain, constitue 150 livres de rente en faveur de son beau-fils le s[r] Charles Hain, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre appartenant aud. s[r] Derrey, nommée la pièce des Monts, sise en lad. parr̄. de S[t] Pair. Fait et passé à Cambremer.

Led. s[r] acolyte, né à la Roque-Baignard, demeurait alors à S[t] Pair. Il fut représenté dans cet acte par M[e] Jacques-Pierre Drieu, curé de Montreuil, diocèse de Bayeux.

16. — Le 7 août 1784, Nicolas Dubusc, laboureur, demeurant à S[t] Victor-de-Chrétienville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Louis Dubusc (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay.

Led. s[r] acolyte fut représenté dans cet acte par M[e] Michel Marais (3), pbr̄e, vicaire de Grandcamp. (*V.* 179.)

17. — Le 22 mars 1785, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis-Alexandre de Carrey, chev[r], seig[r] de la Tour d'Asnière et autres lieux, et de feue noble dame Madeleine Colombel, originaire de la parr̄. du Pin et demeurant à Metz, d'une part, et dem[lle] Agnès de Guerchin, fille mineure de feu Mes[re] Valentin de Guerchin, chev[r], seig[r]

(1) M[r] P.-E. Lautour était, en 1791, vicaire de son oncle, curé de la 2[e] portion de N.-D.-d'Estrées. Comme lui, il refusa le serment constitutionnel et, après avoir passé un an chez son père à S[te] Foy-de-Montgommery, il accompagna son oncle en exil. Ils se retirèrent en Angleterre à Gosport, chez M[r] Madge, rue de la Chapelle.

(2) M[r] L. Dubusc, vicaire de Folleville en 1791, refusa le serment schismatique et se retira dans sa famille à St Victor-de-Chrétienville. Il partit pour l'Angleterre le 20 sept. 1792. *(Archives de l'Eure.)*

(3) M[r] M. Marais était à Grandcamp, en 1791, en qualité de vicaire. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de cette paroisse. En l'an II, ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il resta à Grandcamp pendant toute la Révolution. Après le Concordat, il se rétracta et rentra dans le ministère paroissial. Il mourut curé de St Nicolas-du-Bosc-Labbey, 25 déc. 1823, à l'âge de 67 ans. *(Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.)*

de Legue (?) et autres lieux, et de feue dame Agnès de Laval, demeurant en la parr. de St Vincent de Metz.

18. — Le 1er mars 1785, Me Jacques Le Moine, pbre du diocèse de Coutances, curé de N.-D. de Donnemarie-en-Montois, diocèse de Sens, et pourvu de la cure de St Grégoire-du-Vièvre, diocèse de Lx, représenté par Me Jean-François-Pierre Hain, pbre, curé de la 2e portion de Lieurey, prend possession de lad. cure de St Grégoire, en présence de Me Jacques-François Routoure, pbre, curé de St Jean-de-la-Lecqueraye ; Me Jean-Philippe-Théodose-Amand Féret, pbre, curé de St Benoit-des-Ombres ; Me Pierre Leplieux, pbre, vicaire de St Georges-du-Vièvre ; Me Jean-Baptiste Vaulégeard, pbre, vicaire de St Grégoire-du-Vièvre ; Me Georges Duclos, aussi vicaire de la même parr., et Me Charles-Jacques Morel, premier huissier-audiencier en l'Hôtel-de-Ville et mairie de Lx, demeurant en lad. ville, parr. St Germain. (*V.* **163**.).

19. — Le 1er mars 1785, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provisions du prieuré-cure de St Michel et de Ste Magdeleine de la Motte avec son annexe, obtenues en commende par Me François Trinité, pbre du diocèse de Lx, (parr. St Germain-la-Campagne.)

Le 8 mars 1785, led. sr Trinité prend possession desd. bénéfices en même temps, et en présence de Me Philippe Fleuriot, pbre du diocèse de Lx, demeurant en la parr. des Monceaux, et autres témoins. (*V.* **35**.)

20. — Le 18 févr. 1785, la nomination à la cure de St Bazile appartenant au seigr du lieu, Mesre Luc-Jean-Baptiste de Gautier, chevr, seigr et patron de St Bazile et de Pertheville-en-Heurtevent, demeurant en son château de St Bazile, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Robert Le Roy, dernier titulaire, la personne de Me Jean-François-Mathieu Peulvey, pbre, (originaire de St Michel de-Livet), vicaire du Renouard. Fait et passé aud. château.

Le 8 mars 1785, le seigr évêque donne aud. sr Peulvey la collation dud. bénéfice.

Le 12 mars 1785, le sr Peulvey (1) prend possession de la cure de St Bazile, en présence de Mesre Jean-Philippe-François de Gautier, fils de mond. sr de St Bazile ; Mesre Pierre-Louis de Mannoury de la Bru-

(1) Mr Peulvey, né à St Michel-de-Livet en 1750, refusa le serment schismatique et fut destitué. Il émigra en Angleterre et se réfugia d'abord à Portsmouth chez Cockreel, Georges square, et plus tard à Common. Il ne tarda pas à rentrer en France et revint à St Michel-de-Livet et dans tous les environs, où il administrait les sacrements et disait la messe en cachette. Il s'empressa, en 1802, de faire sa soumission à l'évêque de Bayeux, et, l'année suivante, il fut nommé curé de sa paroisse natale. Mais les privations et les misères de toute espèce qu'il avait endurées pendant la Révolution avaient affaibli sa santé. Atteint d'une paralysie incurable, il donna sa démission en 1811 et continua de résider à Livet. Il y mourut en 1825, laissant sa mémoire en vénération. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. — Archives de l'église de Livet.* — Ordo *de Bx.*)

netière, lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant au Regnouard ; M. Pierre Pellerin des Fondis, marchand, demeurant en la parr. de Crouttes, et M. Jacques-Paul-Réné Graville de Grandmont, marchand, demeurant aussi à Crouttes.

21. — Le 10 févr. 1785, M. Jean-Louis Blondel, pbre, curé de Bournainville et de N.-D. de Faverolles et doyen de Moyaux, demeurant en son manoir presbytéral de Bournainville, résigne purement et simplement lad. cure de Faverolles entre les mains du seigr évêque pour qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Bournainville, en présence de Me François-Louis Riquier, pbre, vicaire de lad. parr., et autres témoins.

Le 9 mars 1785, la nomination à la cure de Faverolles appartenant au seigr du lieu. Mesre Louis Adrien de Mézières, chevr, seigr et patron honoraire de Bournainville, seigr et patron présentateur de Faverolles, demeurant à Rouen, nomme à lad. cure, vacante par la démission dud. sr Blondel, la personne de Me Alexandre Pivalle, pbre, (originaire de Plainville), curé de Malétable au Perche, diocèse de Chartres. Passé à Rouen, en l'hôtel dud. seigr, rue Etoupée.

Le 18 mars 1785, le seigr évêque donne aud. sr Pivalle la collation dud. bénéfice.

Le 24 mars 1785, le sr Pivalle (1) prend possession de la cure de Faverolles, en présence dud. seigr présentateur ; Me Jean Cousinard, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

22. — Le 3 mars 1785, Me Pierre-Augustin Léger, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Goderville aud. diocèse, représenté par Me Jacques-Adrien Léger, son frère, curé de St Michel de Préaux, fait réitérer ses noms et grades aux dames religieuses de St Léger de Préaux.

23. — Le 31 mars 1785, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision de la cure de St Martin de Toutainville obtenues en cour de Rome par Me François-Henry Delahaye, pbre, curé de Ficquefleur.

Le lendemain, led. sr Delahaye (2) prend possession dud. bénéfice,

(1) Mr Pivalle prêta le serment schismatique. La paroisse trop petite fut supprimée par le district et le curé fut élu curé constitutionnel de Bournainville. Mais il n'y put pas tenir longtemps ; il fut obligé de revenir à Faverolles. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique ; j'ignore s'il y est jamais rentré. (*Archives de l'Eure.*)

(2) Mr Delahaye refusa le serment constitutionnel et fut destitué. On le remplaça par Jn-Ph. Ouzouf, prêtre assermenté de Pont-Audemer. Cependant le curé de Toutainville avait 44 ans en 1792 ; il partit pour l'Angleterre le 7 sept. et séjourna à Portsmouth. Plus tard il passa dans les Pays-Bas et demeura à Anvers jusqu'à sa rentrée en France. Sa cure de Toutainville lui fut rendue en 1802. Il y finit ses jours le 8 nov. 181[illegible], à l'âge de 64 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

en présence de Me Jacques-Guillaume Sebin, vicaire du lieu ; Pierre Le Roux, maître d'école, demeurant en lad. parr., et plusieurs autres témoins.

24. — Le 3 mars 1785, Me Jean-Baptiste Mordant, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bertouville, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **158**.)

25. — Le 7 mars 1785, M. Pierre Godey, pbre du diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religx de Ste Barbe. (*V.* **216**.)

26. — Le 9 mars 1785, Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbre du diocèse de Lx, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, secrétaire du seigr évêque de Lx, demeurant au grand séminaire, fait réitérer ses noms et grades aud. seigr évêque et au Chapitre de Lx.

27. — Le 9 mars 1785, Me Gabriel-Guillaume Grigy, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Germain de Pontaudemer, et représenté par Me Jean-Baptiste-François Jumel, secrétaire du seigr évêque, fait réitérer ses noms et grades aud. seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **204**.)

28. — Le 9 mars 1785, Me Philippe Sebin, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Ouen de Pontaudemer, et représenté par Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbre, secrétaire du seigr évêque de Lx, fait réitérer ses noms et grades aud. seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **203**.)

29. — Le 16 mars 1785, Me François-Louis Duchemin, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts et bachelier en théologie de l'Université de Paris, professeur septennaire de philosophie au collège des Arts de Caen, ex-recteur de l'Université de Caen, demeurant aud. collège des Arts, rue de l'Université, parr. St Sauveur, fait réitérer par procureur ses noms et grades aud. seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **228**.)

30. — Le........., Dom André-Médard Doublet, pbre, religieux de l'abbaye de N.-D. de Bernay, titulaire du prieuré simple régulier de St Martin du Breuil, dépendant de l'abbaye de St Germer, en l'église paroissiale dud. lieu du Breuil, diocèse de Beauvais, demeurant à Bernay et étant malade d'une attaque de pulmonie, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains du seigr évêque de Beauvais en faveur de Dom Pierre-Louis-Alexis Pellerin, pbre, religieux de l'abbaye du Bec-Hellouin, titulaire du prieuré simple régulier de N.-D. et de Tous-les-Saints du Pont-Ango, sis en la parr. d'Ailly, diocèse de Séez, et dépendant de l'abbaye de St Pierre-sur-Dives ; et led. sr Pellerin donne aussi sa procuration pour résigner sond. prieuré du Pont-Ango en faveur dud. sr Doublet, le tout pour cause de mutuelle permu-

tation. Fait et passé en l'abbaye royale de Bernay en la cellule dud. s^r^ Doublet, en présence de Pierre-Robert Hervieu, aubergiste à l'enseigne du Bœuf, et de Charles-Hubert Viret, aussi aubergiste à l'enseigne du Point du Jour, tous demeurant à Bernay, parr̄. Ste Croix.

31. — Le 16 mars 1785, Me Félix-François Gondouin, pbr̄e de la ville de Lx, bachelier en droit et M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Pierre-de-la-Rivière, fait réitérer ses noms et grades aux seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **199**.)

32. — Le 16 mars 1785, Me Jean-Louis Mottey, pbr̄e de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, pbr̄e habitué en l'église St Jacques dud. Lx, demeurant faubourg d'Orbec, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **205**.)

33. — Le 7 mars 1785, Me Nicolas de Laperrelle, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris et titulaire de la chapelle St Denis en la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **208**.)

34. — Le 16 mars 1785, Me Michel-Jean Loutreuil, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de Tortisambert, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **165**.)

35. — Le 4 févr. 1785, Mes^re^ Jean-François de Monthieux, clerc tonsuré du diocèse de Coutances, titulaire du personnat de N.-D. de Cerquigny et de la chapelle Ste Catherine, fondée au château de lad. parr̄., demeurant à Airan, diocèse de Bayeux, attaqué d'une fièvre lente, donne sa procuration pour résigner led. personnat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Trinité, pbr̄e, originaire de St Germain-de-la-Campagne, pourvu en commende du prieuré-cure de la Motte. Le s^r^ de Monthieux se réserve toutefois une rente viagère de 500 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il possède depuis environ seize ans. Fait et passé au château de Cerquigny en présence et du consentement de Mes^re^ Pierre-René de la Roque, seig^r^ et patron honoraire de N.-D. d'Estrées-en-Auge, seig^r^ de St Laurent-Baril, des nobles fiefs de la Planche, Lépiney, Querville, Soquence, Genneteville, Prédauge, Lucas et autres lieux, seig^r^ et patron des bourg et parr̄. de Cerquigny, du personnat de N.-D. de Cerquigny et de la chapelle Ste Catherine. (*V*. **19**.)

Le 14 mars 1785, led. seig^r^ nomme au personnat de Cerquigny et à lad. chapelle Ste Catherine, vacants par la mort dud. s^r^ de Monthieux, décédé, le 10 de ce mois, à St Germain-de-la-Campagne, la personne dud. s^r^ Trinité. Donné à Cerquigny, au château dud. s^r^ de la Roque.

Le 16 mars 1785, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Trinité la collation desd. bénéfices.

Le 18 mars 1785, le s^r^ Trinité prend possession du personnat de

Serquigny (1), par la libre entrée en l'église paroissiale, la prière faite devant le crucifix, le maître-autel et l'image de très-sainte Vierge, le toucher du missel et du mur contre lequel est posée lad. image, séance au chœur dans la première stalle du côté gauche affectée au personnataires, et autres cérémonies accoutumées. (*V.* **156**.

Le même jour, il prend possession de lad. chapelle Ste Catherine « par la libre entrée au lieu destiné au desservice d'icelle, prise d'eau bénite, prière à Dieu à genoux, toucher des murs et des lambris qui en font le pourtour, » le tout en présence de quatre témoins.

36. — Le 15 avril 1785, dispense de bans pour le mariage entre M. Claude-André Tricher, receveur de la régie générale des Aides de la ville de Honfleur, y demeurant, parr̄. Ste Catherine et originaire de la parr̄. de Barcenay-le-Razier, diocèse de Troyes, fils de feu Charles et de feue Françoise Egret, d'une part, et demlle Anne-Marguerite-Pélagie Boissel, fille de feu Jacques Boissel, huissier-audiencier en l'amirauté d'Honfleur, et de Marie-Anne Vannier, de lad. parr̄. Ste Catherine.

37. — Le 16 mars 1785, Me Charles-Richard Guersent, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Lieurey, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger, ainsi qu'au seigr évêque de Lx. (*V.* **202**.)

38. — Le 17 mars 1785, Me Jacques Leviels, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Moyaux, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Bernay et aux abbés de Grestain et de Cormeilles. (*V.* **185**.)

39. — Le 23 mars 1785, Me Marin-Jean Leseigneur, pbr̄e du diocèse de Rouen, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Jean-l'Evangéliste en la cathédrale de Lx, d'un revenu de 200 livres, professeur septennaire émérite au collège de Lx, à Paris, y demeurant, rue St Jean-de-Beauvais, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **2, 201**.)

40. — Le 23 mars 1785, Me Louis-Christophe Couture, pbr̄e, docteur en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, habitué en la parr̄. St Jacques de Lx, y demeurant, rue au Char, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **207**.)

41. — Le 23 mars 1785, Me Michel Coupey de Valprey, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant le prieuré de N.-D. de la Genevraye

(1) C'est la première fois que nous trouvons ce mot ainsi écrit. Auparavant on écrivait toujours Cerquigny.

en lad. parr., fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult et au seigr évêque de Lx. (*V.* **170**.)

42. — Le 23 mars 1785, Me Jacques Guillemin, pbre du diocèse de Bx, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant depuis deux ans en la parr. de St Pierre-du-Châtel, diocèse de Lx, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr abbé de N.-D. de Grestain. (*V.* **11**, **212**.)

43. — Le 23 mars 1785, Me François-Amable Savary, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Criquetot-Lesneval aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger. (*V.* **213**.)

44. — Le 20 févr. 1785, le roy nomme à l'abbaye de St Pierre de Préaux, vacante par la mort de M. l'abbé de St Aulbin, dernier abbé commendataire, la personne de Mgr Charles-Antoine-Gabriel d'Osmont de Médavy, ancien évêque de Comminges, demeurant à Paris, grande rue du faubourg St Honoré, parr. de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque.

Le 8 mars 1785, led. seigr d'Osmont de Médavy obtient de Sa Sainteté le pape Pie VI des bulles de provision en commende de lad. abbaye.

Le 12 avril 1785, Mgr d'Osmont de Médavy, représenté par M. Rambaud, vicaire général du diocèse de Lx, prête serment entre les mains du seigr évêque de Lx.

Le lendemain, led. seigr, représenté par Dom Gilles Le Chevalier, prieur de l'abbaye de St Pierre de Préaux, prend possession de ce bénéfice par la libre entrée en l'église abbatiale et autres cérémonies accoutumées, en présence de Mesre Louis-Charles-Honorine de Malleville, pbre du diocèse de Lx ; Mesre Louis-Pierre de Malleville, demeurant tous deux en la parr. de N.-D. de Préaux, et M. Philippe Bridel, conser du roy, assesseur en la maréchaussée de l'Orléanais à la résidence de Chartres, y demeurant, parr. St Hilaire.

45. — Le 26 mars 1785, Me Pierre Foulon, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bourgeauville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **200**.)

46. — Le 26 mars 1785, Me Claude-Philippe Tallon, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, directeur des dames dominicaines de Pont-l'Evêque, y demeurant, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Beaumont-en-Auge et de St Pierre de Préaux, aux dames de St Léger dud. Préaux et au seigr évêque de Dol. (*V.* **79**.)

47. — Le 26 mars 1785, Me Louis Chrétien, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen et professeur d'humanités en lad. Université, demeurant à Caen, rue Neuve, parr. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Beaumont et

de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames religieuses de St Léger. (*V.* **214.**)

48. — Le 26 mars 1785, Me Guillaume Beaumont, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen et bachelier en théologie, professeur de rhétorique au collège du Bois de lad. Université, titulaire de la chapelle simple de St Gilles du Vivier, en la parr̄. de St Patrice d'Argences, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **215.**)

49. — Le 26 mars 1785, Me Pierre Richer, pbrē du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Anneville-sur-Seine, fait réitèrer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux.

50. — Le 23 mars 1785, Me Jacques-Adrien Chanu, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire et sacristain de l'église Ste Croix de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **211.**)

51. — Le 2 févr. 1785, Mre Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, pbrē du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Ste Croix de Cormeilles, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Pierre Lefortier, dernier titulaire.

Le 1er avril 1785, le seigr évêque donne aud. sr de Nocey la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le sr de Nocey prend possession de la cure de Ste Croix de Cormeilles, en présence de M. Louis-Philippe Féret, procureur fiscal de la haute-justice de Cormeilles ; Me Pierre Delaunay, pbrē du diocèse de Lx ; Me Guillaume-Jacques Besogne, maître en chirurgie ; Me Jean-Baptiste-Louis Lecompte, maître de la poste aux chevaux ; Me Louis-Pierre Lecompte, avocat, demeurant tous au bourg de Cormeilles, et autres témoins.

52. — Le 20 sept. 1778, Nicolas Lamy, fils de Jean et de Catherine Loison, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure cléricale.

Le 22 juill. 1781, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 6 févr. 1785, led. sr Lamy, diacre, âgé de 23 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 7 avr. 1785, le sr Lamy, diacre, demeurant à Lx, parr̄. St Ger-

main, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **206**.)

53. — Le 1er nov. 1766, Pierre-Michel Cornet, fils de Michel et de Marie-Jeanne Bence, de la parr. de St Désir de Lx, reçoit la tonsure cléricale.

54. — Le 22 nov. 1784, Me Jacques Cocquerel, pbre du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Martin de Formentin, vacante par la résignation faite en sa faveur par son frère, Me Jean-François-Gabriel Cocquerel, pbre, dernier titulaire.

Le 20 janv. 1785, Mr Collignon, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 12 mai 1785, le s^r Jacques Cocquerel (1) prend possession de la cure de Formentin, en présence de plusieurs témoins de lad. parr., et de Me Nicolas Galopin, pbre, curé de St Pierre-Azifs, « arrivé à la fin de la cérémonie. »

55. — Le 24 févr. 1785, Pierre-Jacques Perrotte, marchand, demeurant à Monnay, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-Michel Perrotte (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Sap, en l'étude de Me Jean-François Richer, avocat en parlement de Paris et notaire royal aud. lieu, en présence de Louis-François Royer, contrôleur des Actes, et Jean Dutheil, huissier, tous deux demeurant au Sap. (*V.* **179**.)

56. — Le 24 mars 1785, M. Thomas-Just Poullard, pbre, curé de St Pardoul de la Brevière, étant malade de la fièvre depuis plusieurs années, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mes^re Claude-Florent Bouchard de la Poterie, pbre du diocèse d'Angers, pronotaire apostolique, comte pala-

(1) Mr Cocquerel prêta serment en 1791 et resta en qualité de curé constitutionnel de Formentin. Il y passa toute la Révolution, se prêtant à toutes les circonstances et se soumettant à tout ce qu'on exigeait de lui. Après le Concordat il continua de résider à Formentin. J'ignore à quelle époque il rétracta ses serments et se réconcilia avec l'Eglise ; mais à partir de 1807, nous le voyons aider le nouveau curé dans ses fonctions pastorales. Toutefois on ne le remit jamais dans aucun poste. Il mourut à Formentin le 5 janv. 1819, à l'âge de 75 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'église de Formentin.*)

(2) Mr Perrotte était vicaire de St Ouen de Pontaudemer en 1791. Le 29 janvier de cette année là était le jour fixé pour la prestation du serment par le clergé de Pont-Audemer. Mr Perrotte, comme presque tous les prêtres de la ville, ne se présenta pas. Il fut destitué, mais il resta quelque temps encore dans la paroisse. C'est lui qui, le 10 mars 1791, présidait à la suspension du drapeau de la garde nationale à la voûte de l'église. Il ne tarda pourtant pas à disparaître. L'année suivante, il quitta la France et se retira à Londres où il ne resta pas bien du temps : il vint à Gosport et y logea chez Lane, King Street. Après la Révolution, il resta attaché au diocèse d'Evreux dont Pont-Audemer faisait désormais partie. Il mourut curé de Fourmetot, le 17 janv. 1833, à l'âge de 72 ans. (*Archives municipales de Pont-Audemer. — Mss de Reux. — Ordo d'Evreux.*)

tin et vicaire de la Brevière. Fait et passé à Rouen, rue des Charettes, en l'hôtel de Londres.

Le 11 avril 1785, led. s[r] Bouchard de la Poterie obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 25 mai 1785, M. de Sausin, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 27 mai 1785, le s[r] de la Poterie prend possession de la cure de la Brevière, en présence de plusieurs habitants du pays.

57. — Le 31 mai 1785, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Guillaume-Antoine Scott, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, lieutenant du roy en la ville de Rouen, baronnet d'Angleterre, veuf en secondes noces de dame Barbe-Elisabeth Gouy, baronne de S[t] Samson, et fils de feu Mes[re] Guillaume-Antoine Scott, président à la chambre des Comptes de Rouen, et de feue noble dame Marie-Thérèse de Pas de Bois-l'Abbé, dame de S[t] Ouen-des-Champs et de Bouquelon, originaire de la parr̄. de S[t] Laurent de Rouen, d'une part, et dame Bonne-Claire-Athalie Lion, v[ve] de Mes[re] Jean-Baptiste de Vivefoy, Esc[r], s[r] de la Ferté, fille de feu Mes[re] Jacques Lion, cons[er] et procureur du roy, et de feue dame Charlotte-Elisabeth Pellerin des Monts, originaire de la parr̄. de S[te] Catherine d'Honfleur et demeurant en celle de Bouquelon en Roumois.

58. — Le 30 mai 1785, la nomination à la cure de S[t] Germain de Lx appartenant au chanoine prébendé de S[t] Germain, Mes[re] Philippe-François de Sausin, pbrē du diocèse d'Orange, licencié en théologie de la Maison et Société de Sorbonne, chanoine prébendé de S[t] Germain en la Cathédrale et vicaire général de l'évêché de Lx, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[re] Michel Parau, dernier titulaire, la personne de M[e] Antoine Duprey, pbrē de ce diocèse, licencié ès-lois en l'Université de Caen, et vicaire de la Cathédrale. Fait et passé en la demeure dud. s[r] de Sausin, en présence de M[e] Pierre-Antoine-François Quesnel et de M[e] Pierre-Charles Levasseur, chapelains de ladite Cathédrale et pbrēs habitués en lad. parr̄. S[t] Germain.

Le lendemain, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Duprey la collation dud. bénéfice.

Le 22 juillet 1785, le s[r] Duprey (1) prend possession de la cure de

(1) M[r] Duprey fut le dernier curé catholique de S[t] Germain de Lx. Il refusa le serment le 22 janv. 1791 et fut remplacé au mois de mai suivant par M[r] Busnel, vicaire assermenté de S[t] Désir. Arrêté en 1792 avec le supérieur du grand séminaire de Lx, M[r] Duprey fut conduit à Caen. Là on lui donna à choisir entre la prison et l'exil : il choisit l'exil et partit immédiatement pour l'Angleterre. Il se réfugia d'abord à Common, puis alla s'établir à Portsea chez Thomas Leggett, Glowcester Street. L'évêque catholique de Londres le fit son grand vicaire pour les émigrés du diocèse de Lisieux et dès lors il résida à Portsmouth et enfin Londres. M[r] Duprey ne revint pas en France après le Concordat (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

S[t] Germain de Lx, en présence de M. Louis-François Desperrois, négociant, trésorier de l'église ; M[e] Louis-Gabriel-Antoine Dusaulx, pbr̄e habitué ; M. Jean Le Roullier, pbr̄e, desservant ; M. Jean-Pierre-Jacques Fleury, pbr̄e habitué de lad. parr̄., y demeurant tous, et autres pbr̄es et anciens trésoriers et habitants dud. lieu. Signé : Duprey, c. de S[t] Germain ; Desperrois ; Dusaulx ; J.-B. Fleury, pbr̄e ; Castillon, pbr̄e ; Jullien, pbr̄e ; Roullier, pbr̄e ; G. Allaire, pbr̄e ; Le Roux, pbr̄e ; Lamy ; Rivière ; Branville, acolyte ; Desperois l'aîné, clerc ; Levasseur, pbr̄e et chapelain ; Delafosse, pbr̄e ; Andrieu, pbr̄e ; Mouroult ; P.-h. ; Deneuville, P.-h. ; Regnault, ancien trésorier ; T. Alleaume ; C.-F. Haguelon ; J.-F. Bouteiller ; G.-B.-L. de la Roque ; Mésenge ; Girard.

Le 1[er] avril 1759, Antoine Duprey, fils de Jacques-Louis et d'Anne Hue, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs des mains de Mg[r] Jacques Brady, évêque d'Ardagh en Irlande, faisant l'ordination générale dans la chapelle du séminaire de Lx.

Le 21 déc. 1765, il est ordonné prêtre au même lieu.

59. — Le 23 sept. 1775, Jacques-Noel Gabriel du Coignet, fils de Pierre et de Marie Le Marchand, de la parr̄. de Pontorson, diocèse d'Avranches, *ritè dimissus,* reçoit la tonsure dans la cathédrale de Dol, des mains de Mg[r] Urbain-Réné de Hercé, évêque de ce diocèse.

Le 30 nov. 1776, il est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1780, le s[r] du Coignet, pbr̄e, âgé de 26 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 16 mars 1785, led. s[r] du Coignet, pbr̄e, vicaire de la parr̄. de Taillis, diocèse de Rennes, représenté par M[re] François-Marie-Jérome-Alexis Després, pbr̄e, recteur de S[t] Germain de Rennes, fait signifier ses noms et grades à Mg[r] François Barcan de Girac, évêque de Rennes, abbé commendataire de S[t] Evroult au diocèse de Lx, demeurant en son palais épiscopal de lad. ville de Rennes.

60. — Le 8 avril 1785, la nomination à la cure de S[t] Sulpice de Canapville appartenant au Chapitre de N.-D. de Cléry, les s[rs] chanoines nomment à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Jacques Dumont, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Levasseur, pbr̄e du diocèse de Lx, l'un des habitués de lad. collégiale.

Le 27 avril 1785, M. Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] Levasseur la collation dud. bénéfice.

Le 4 mai 1785, le sr Levasseur (1) prend possession de la cure de Canapville, en présence de Me Jean-Baptiste-Louis Hérault, pbre, curé de St Pierre de Touques ; Me Pierre Plainne, curé de Bonneville-sur-Touques ; Me Jean-Baptiste Labbé, curé de Drubec ; Me Jérome Lentrain, vicaire de St Pierre de Touques ; Me François Halley, vicaire de lad. parr. de Bonneville ; Mesre Amand-Elie-François de Mire, Escr, demeurant à Canapville, et autres témoins.

61. — Le 7 juin 1785, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Louis Le Damoisel, Escr, fils de feu M. François-Etienne Le Damoisel, Escr, et de noble dame Louise-Marie Goupil de Préfeln, demeurant à Trun, diocèse de Séez, d'une part, et noble demlle Eléonore-Marie-Françoise de Gautier, fille de Me Jean-Baptiste-Alexis de Gautier et de noble demlle Marie-Anne-Françoise-Marguerite-Charlotte de Mannoury, de la parr. des Authieux-sous-le-Regnouard.

62. — Le 11 juin 1785, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Joseph-Antoine Beauprey, fils de feu Joseph et de feue dame Marie-Anne Bizet, de la parr. de la Chapelle-Montgenouil, d'une part, et demlle Françoise-Gabriel Turpin, fille de feu Jean-Charles et de dame Marie-Anne-Françoise Jourdain, de la parr. de St André-d'Echauffour.

63. — Le 3 août 1784, Mre Jacques-Damien Riquier, seigr de la Cauvinière, chanoine-prébendé de la Pluvière en la Cathédrale de Lx, conseiller du roy en grande chambre au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, en son hôtel, rue Beauvoisine, parr. St Laurent, étant ce jour-là à Lx en sa maison canoniale, rue du Cerf, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Vimont, acolyte de lad. ville de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur la terre de la Cauvinière, sise en la parr. de N.-D. de Courson. Fait et passé en lad. maison canoniale.

Led. sr acolyte était fils de François Vimont et de Barbe Lesage.

64. — Le 14 février 1785, Pierre-Michel Toustain, marchand, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François-Germain Vattier, (2) acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Daufresne.

(1) Mr Levasseur refusa le serment schismatique en 1791 et partit l'année suivante en exil. Il se réfugia en Angleterre, à Gosport, chez la veuve Barton, sur la Places d'Armes. Il revint en France immédiatement apres le Concordat et, en 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux. Cependant, j'ignore pour quel motif, il ne reprit sa cure qu'en 1810. Il y vécu neuf ans et mourut en 1819 avec le titre de chanoine honoraire de Séez. *(Archives du Calvados. — Ordo de Bx.)*

(1) Mr Vattier était prêtre habitué à St Jacques quand la Révolution commença. Il refusa toute espèce de serments et s'exila en Angleterre en 1792 : il se réfugia à Londres. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux.)*

Led. s^r acolyte faisait ses études au séminaire de Caen. (*V.* **179**.)

65. — Le 20 juin 1785, dispense de bans pour le mariage entre Charles d'Harambure de la Bastille, officier des chasses du roy, fils de feu Etienne d'Harambure et de dame Catherine-Damienne Herval, demeurant en la parr̄. de Crèvecœur, diocèse de Bayeux, d'une part, et dem^lle Henriette Manchon, fille de Jacques-Charles et de dame Françoise Moulin, demeurant aussi en lad. parr̄. — Cette dispense est accordée à Lx par M. Regnault, vicaire général et official du seig^r évêque de Bayeux pour l'exemption de Cambremer.

66. — Le 31 mai 1785, le seig^r évêque de Lx donne de nouvelles provisions de vicaire général à M. François-Joseph de Collignon, pbr̄e, docteur en théologie. (*V.* **121**, **126**, **225**.)

67. — Le 27 juin 1785, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis-Christophe Féret, avocat, fils de feu Philippe, et de Marie-Anne Lefèvre, de la parr̄. de St Sylvestre de Cormeilles, d'une part, et Marguerite-Geneviève Dulong, fille de Louis-Nicolas et de Marie-Anne de Manneville, de la parr̄. de St Pierre de Cormeilles.

68. — Le 30 déc. 1784, Mr Olivier-Jacques de Boisgruel, pbr̄e du diocèse d'Evreux, titulaire de la chapelle simple de St Léger des Forges aud. diocèse, ayant exposé en cour de Rome qu'un certain Louis-André Lorieult, se disant prêtre, aurait obtenu par des conventions simoniaques la cure de St Martin de Courbépine et mérite, à cause cela, d'être privé de ce bénéfice, demande et obtient lad. cure pour lui-même.

Le 27 juin 1785, M. Collignon, vic. g^l, donne son visa aux lettres de provision obtenues par led. s^r de Boisgruel.

Le 30 juin 1785, celui-ci se rend à l'église de Courbépine pour prendre possession dud. bénéfice ; mais il trouve toutes les portes fermées. Il va au presbytère avec le notaire apostolique pour sommer le s^r Lorieult de leur remettre les clefs de l'église, afin d'en prendre possession. Le s^r Lorieult refuse de donner les clefs et déclare qu'il entend s'opposer à toute prise de possession de la part du s^r de Boisgruel. Celui-ci proteste de nullité ladite opposition, se réservant d'en faire débouter le s^r Lorieult. Il retourne ensuite à l'église paroissiale et prend possession de ladite cure en faisant sa prière à genoux, revêtu d'un surplis et d'une étole, devant la principale porte de l'église, et autres cérémonies en tel cas requises.

69. — Le 25 mai 1785, la nomination à la cure de Ste Colombe du Theil-Nollent appartenant au seig^r abbé du Bec-Hellouin, Mg^r Yves-Alexandre de Marbeuf, comte de Lyon, évêque d'Autun, abbé commendataire de l'abbaye du Bec, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Georges-Louis Aubert de Gournay, pbr̄e, dernier titulaire, la per-

sonne de Me Nicolas-François Roussel, pbre du diocèse de Bayeux. Donné à Paris, au palais abbatial de St Germain-des-Prés.

Le 8 juin 1785, M. Collignon, vic. gl, donne aud. sr Roussel la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Roussel (1) prend possession de la cure du Theil-Nollent, en présence de Me Jean St Léger, curé du Mesnil-Imbert, et autres témoins.

70. — Le 11 juillet 1785, dispense de bans pour le mariage entre M. Jean-François Foucques d'Orville, ancien gendarme de la garde ordinaire du roy, fils de Charlemagne Foucques, officier vétéran de la Maison du roy, et de dame Marie-Anne Després, de la parr. de St Jacques de Lx, d'une part, et dame Jeanne Riquier, Vve de M. Jean-Baptiste-Adrien Deneuville, avocat en parlement, et fille de feu M. Jacques Riquier Du Perrey et de feue dame Charlotte Loir, de la parr. de St Germain de Lx.

71. — Le 23 févr. 1785, Jean-Baptiste Deshayes, laboureur, demeurant à Cernay, et Simon Deshayes, son frère, aussi laboureur, demeurant à St Aubin-sur-Auquainville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Simon-Pierre Deshayes (2), acolyte, leur autre frère, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Gueslin.

Led. sr acolyte absent fut représenté dans cet acte par Me Thomas Périnne, pbre, curé de Cernay. (*V.* **179**.)

72. — Le 24 févr. 1785, François Mauduit, marchand-mercier, demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis-Guillaume-Jean-François Mauduit (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison appartenant aud. sr constituant, sise Grande-Rue, parr. St Germain, et bornée, d'un côté, par les PP. Mathurins ; d'un bout, par la Grande-Rue ; et, d'autre bout, sur le derrière, par

(1) Mr Roussel refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnel et fut remplacé par Nic. Racine, vicaire assermenté de Malouy. L'année suivante, il partit pour l'Angleterre, vint à Portsmouth et se retira ensuite à Guilford. Après la Révolution, il revint se fixer dans l'arrondissement de Vire, son pays d'origine, et y mourut en 1807. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Ordo de Bx.*)

(2) Mr Deshayes fut nommé vicaire de Courtonne-la-Ville en 1791, après le départ de Mr Vallée. Il prêta serment le 27 mai de l'année suivante et fut élu curé constitutionnel de St Sébastien de Préaux. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et j'ignore s'il y rentra jamais. (*Archives du Calvados.*)

(3) Mr Mauduit était vicaire d'Hermival en 1791. Il prêta le serment constitutionnel et fut élu curé du Prédauge. C'était un esprit très médiocre ; il persécuta ses frères non assermentés. Aussi, quoiqu'il eût fait sa soumission à l'évêque de Bayeux en 1802, il ne fut nommé à aucun poste : il resta prêtre habitué à Lisieux et y mourut en 1822, à l'âge de 65 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

l'allée du manoir Caron. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Daufresne.

73. — Le 25 juillet 1785, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Michel Duroy, avocat, fils de feu Jean et de Marie Lesueur, d'une part, et demlle Marie-Elisabeth-Cécile Le Prevost, fille de feu Jacques et de Marie-Catherine Desmonts, les deux parties demeurant à Bernay, parr. Ste Croix.

74. — Le 26 févr. 1785, Charles Dufour, marchand, demeurant à Tortisambert, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles-Nicolas Dufour (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour appartenant aud. sr constituant, sise en lad. parr., au village de la Gondouinière, et sur une autre cour, nommée le Petit-Rang, sise aussi en la même parr., près du chemin tendant de la rue Fleuriette au chemin de l'église de Tortisambert à la forêt de Montpinçon, d'un côté, et bornée, d'un bout, par led. chemin de l'église à la forêt. Fait et passé à Livarot.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par le sr François Doisy, maitre d'école, demeurant à Livarot. (*V.* 179.).

75. — Le 25 avril 1785, Me Jean-Louis Beaucousin, clerc tonsuré du diocèse d'Amiens, prieur de St Laurent des Planches, en la parr. de St André-d'Echauffour, diocèse de Lx, demeurant à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, parr. N.-D. de Bonne-Nouvelle, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Zacharie Quesnot, clerc tonsuré du diocèse de Noyon. Fait et passé à Paris.

Le 8 juillet 1795, M. Collignon, vic. gl, donne son visa aux lettres de provision dud. bénéfice, obtenues en cour de Rome, le 9 mai précédent, par led. sr Quesnot.

Le 11 juillet 1785, le sr Quesnot prend possession du prieuré simple de St Laurent des Planches. Ayant trouvé la porte de la chapelle fermée, il s'informe auprès des habitants du pays de la manière de la faire ouvrir. On lui répond que la chapelle n'a pas été ouverte et qu'il n'y a pas eu d'office depuis quatre ou cinq ans ; que Me Mangon, curé de Ste Gauburge au diocèse de Séez, en est le titulaire. Vu l'impossibilité de se

(1) Mr C.-N. Dufour était vicaire de Blangy en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et se retira à Tortisambert dans sa famille ; mais au mois de septembre de l'année suivante, il lui fallut partir pour l'exil. Il s'arrêta d'abord à Portsmouth en Angleterre, puis il se fixa à Common chez Cockrell, 16, St Georges Square. Après la Révolution, il revint en France et fut nommé curé de Ste Marguerite-de-Viette. En 1819, le curé de Heurtevent étant mort, Mr Dufour fut désigné pour le remplacer. Il resta quelques années dans cette paroisse et se retira à Livarot en qualité de prêtre habitué. Il y mourut en 1840, à l'âge de 77 ans, et fut inhumé à St Michel-de-Livet. (*Archives du Calvados. — Mss de Beux. — Archives de l'évêché de Bx. — Archives de l'église de St Michel-de-Livet.*)

rendre à cette parr. pour requérir la clef de la chapelle, le sieur Quesnot en prend possession par sa prière faite à la porte et par le toucher des murailles, en présence de plusieurs témoins étrangers au pays. (*V.* **243**.).

76. — Le 25 sept. 1774, Jean-André Duchesne, fils d'André et de Marie-Anne Pelcef, de la parr. de la Graverie, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

Le 23 juin 1780, led. s^r Duchesne, pbre, âgé de 28 ans, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1780, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Blois, Chartres, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 12 juillet 1785, le s^r Duchesne, pbre, vicaire de Ste Marie-Laumont, diocèse de Coutances, représenté par Me Pierre Levavasseur, procureur au bailliage d'Exmes, demeurant à Gacé, fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult. (*V.* **217**.)

77. — Le 29 mars 1782, Louis Marais, fils de Nicolas et de Charlotte Lecroulant, de la parr de N.-D. de la Gonfrière, diocèse d'Evreux, reçoit la tonsure à Evreux.

Le 6 mars 1780, il avait été reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 3 mars 1784, led. s^r Marais, pbre, âgé de 27 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 7 juillet 1785, le s^r Marais, vicaire de St Martin de Thévray, diocèse d'Evreux, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **186**.)

78. — Le 10 août 1785, dispense de bans pour le mariage entre Michel de la Bove, fils d'André-Alexandre et de Catherine Deshayes, de la parr. de Camembert, d'une part, et noble dem^lle Adélaide Lambert de St Mars, fille de Claude Lambert, Esc^r, s^r de St Mars, et de noble dame Françoise-Reine-Blanche-Dorothée de Brasdefer, de la parr. de Tournay, diocèse de Séez.

79. — Le 15 juin 1785, Me Jean Duval, pbre, curé de St Symphorien-lès-Préaux, gisant en son lit, malade, donne sa procuration pour

résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre-Philippe Levavasseur, pbre de ce diocèse, (originaire de Vanescrot), vicaire de lad. parr. depuis six mois. Il se réserve toutefois 1°, une pension annuelle de 500 livres sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant seize ans ; 2°, la moitié du presbytère et du jardin ; 3°, diverses dépendances, droits et servitudes ; 4°, un tonneau de cidre pur et un demi-tonneau de cidre mitoyen, ainsi qu'un cent de fagots et deux cordes (4 stères) de gros bois. Fait et passé au manoir presbytéral de St Symphorien, en présence de Me Pierre Campion, pbre, curé de Vanescrot, et autres témoins.

Le 13 juillet 1785, la nomination à la cure de St Symphorien appartenant aux religieux de St Pierre de Préaux, à cause de leur mense conventuelle, Dom Gilles Le Chevalier, prieur dud. monastère et les autres religieux, réunis en Chapitre, nomment à lad. cure, vacante par la mort dud. sr Duval, décédé dans le présent mois réservé aux gradués, la personne de Me Claude-Philippe Tallon, pbre du diocèse de Lx (parr. St Ouen de Pontaudemer), Me ès-arts en l'Université de Caen. Contresigné : A. Crépin, secrétaire du Chapitre. (*V.* **46**.)

Le lendemain, M. Rambaud, vic. gl, donne aud. sr Tallon la collation dud. bénéfice.

Le 15 juill. 1785, le sr Tallon (1) prend possession de la cure de St Symphorien, en présence de Me Jean-François Lacatey, pbre, curé de N. D. de Préaux ; Mre Julien Hayes, licencié ès-lois et en théologie de la faculté de Paris, pbre, curé de St Melaine, et autres témoins.

80. — Le 20 juillet 1785, la nomination à la cure de St Léger-du-Bosc appartenant au seigr de Silly, Mesre Antoine-Baptiste de Brancas, comte de Brancas, marquis de Silly, seigr des Authieux (sur Calonne), Mont-Canisy et autres lieux, ancien colonel d'un régiment d'infanterie, et son épouse, dame Marie-Louise de Lowendal, comtesse de Brancas, demeurant à St Maur, près Paris, nomment à lad. cure de St Léger, vacante par la mort de M. Michel Grainville, dernier titulaire, la personne de Me Jean Asse, pbre du diocèse de Lx, (originaire de la parr. St Jacques) et vicaire de St Germain-de-Livet-Tournebu. Fait et passé à Paris.

Le 29 juill. 1785, M. Despaux, vic. gl, donne aud. sr Asse la collation dud. bénefice.

(1) Mr Tallon prêta, en 1791, le serment schismatique et resta dans sa paroisse en qualité de curé constitutionnel. En l'an II, quand tout culte public eut cessé, il continua de résider à St Symphorien. La municipalité attesta qu'il était bon patriote : aussi touchait-il la pension des curés assermentés. Cependant après le Concordat il rétracta ses serments et l'évêque d'Evreux lui rendit sa cure. Mais il n'y resta pas jusqu'à la fin : il mourut curé de St Urien le 23 mars 1816, à l'âge de 67 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.*)

Le 1er août 1785, le sr Asse (1) prend possession de la cure de St Léger-du-Bosc, en présence de Me Pierre Bobée, prieur-curé de N.-D. de Dozulé; Me Marin-François Letestu, curé du Mesnil-sur-Blangy; Me Charles-Toussaint Dammeville, pbrē, desservant lad. parr. de Léger; Jean Prentout, propriétaire, vivant de son bien, demeurant aud. lieu; et autres témoins.

81. — Le 28 juillet 1785, la nomination à la cure de St Germain de Vasouy appartenant au seigr du lieu, M. Jean-Philippe-Antoine Herval, Escr, seigr et patron de Vasouy, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Letorey, dernier titulaire, la personne de Me Louis-Guillaume Opoix, pbrē du diocèse de Lx, vicaire de la Chapelle-Gautier. Donné à Paris.

Le 2 août 1785, M. Despaux, vic. gl, donne aud. sr Opoix la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Opoix (2) prend possession de la cure de Vasouy,

(1) Mr Jn Asse avait pour vicaire, en 1791, Mr Ch. Asse, son neveu. Ils refusèrent tous deux de prêter le serment constitutionnel et furent destitués. On élut pour les remplacer Mr R.-P. Piquot, prêtre assermenté. Ces MM. Asse quittèrent St Léger le 5 août 1791, à l'arrivée de l'intrus; ils se retirèrent à Lisieux dans leur famille. Mais l'année suivante il leur fallut partir en exil. Ils prirent un passeport pour Londres et s'arrêtèrent à Portsmouth où ils paraissent avoir passé tout le temps de leur exil. Ils s'étaient logés ensemble dans cette ville « chez James Moore, rue du Port, proche le Pont » Le plus grand nombre des prêtres émigrés manquèrent bientôt des choses les plus nécessaires à la vie et furent réduits à la misère la plus profonde. Il se trouva parmi les protestants d'Angleterre des âmes généreuses qui formèrent des comités pour venir à leur secours. Le curé de St Léger fut nommé membre du comité qui avait à s'occuper de la ville de Portsmouth et villes voisines. La charge de secrétaire, qui lui fut confiée, fit de lui l'un des hommes les plus influents de cette œuvre importante. Il nous a laissé la liste des ecclésiastiques secourus par ce comité et cette liste nous rend les plus grands services pour la rédaction des notes biographiques que nous donnons dans cet ouvrage. — Nous ignorons à quelle époque Mr Jn Asse rentra en France; mais si nous examinons ses registres nous voyons qu'il tenait aussi la liste des prêtres qui mouraient en exil. Or cette liste s'arrête en 1796. C'est précisément l'époque où la fureur de la persécution s'arrêta un instant en France; c'est l'année où bon nombre de prêtres commencèrent à rentrer timidement dans leurs paroisses. Serait-il téméraire de supposer que Mr Asse revint à cette époque revoir sa famille bien-aimée de Lisieux et sa chère paroisse de St Léger? Son neveu ne rentra que plus tard. Quoi qu'il en soit, nous trouvons le nom de M. Jn Asse sur la liste des prêtres qui, en 1802, firent leur soumission à l'évêque de Bayeux. L'année suivante, lorsqu'on réorganisa le culte, il fut nommé curé-doyen de Dives. Il occupa ce poste de confiance pendant huit ans et mourut dans ces fonctions en 1811. (*Archives municipales de St Léger-du-Bosc. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx*. 1812.)

(2) Mr Opoix refusa de prêter sans restrictions le serment constitutionnel et fut destitué. Il ne quitta pourtant sa paroisse que le 23 juillet 1792. Il émigra en Angleterre et se retira à Winchester. Nous le trouvons encore, le 5 déc. 1801, assistant à Reading à l'inhumation d'un confrère. Il ne revint en France qu'après le Concordat et débarqua au Havre le 15 juin 1802. La Révolution avait réuni sa paroisse à celle de Pennedepie; l'autorité épiscopale consacra cette réunion et Mr Opoix fut nommé curé de Pennedepie. Le vieux curé assermenté de cette paroisse vivait toujours dans son presbytère. La nomination de son ami pour le remplacer était un bienfait du ciel pour cette âme coupable; mais Mr Opoix, exténué par les privations et les souffrances de l'exil, ne vécut pas assez longtemps : il mourut à Lisieux le

en présence de Me Pierre Bréavoine, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

82. — Le 19 août 1785, dispense de bans le mariage entre M. Victor-Guillaume-Michel du Nepveu, avocat au parlement de Normandie, fils de M. Michel-Guillaume et de feue dame Emélie-Annonciade-Victorienne Delauney, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur et demeurant depuis temps de droit en celle de Pont-l'Evêque, d'une part, et demlle Marie-Josèphe-Louise-Dorothée Helliot, fille de M. Louis-Dorothée Helliot, conser du roy, et de dame Marie-Françoise-Josèphe Sagot du Mont-Jean, de la parr. de Pont-l'Evêque.

83. — Le 29 juillet 1785, la nomination à la chapelle de St Joseph du Boullay, sise en la terre des Castelets, parr. de St Pierre de Cormeilles, appartenant au seigr du lieu, Mesre de Vaumesle de Livet, Escr, seigr et patron de St Michel-de-Livet, de la chapelle du Boulley et autres lieux, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Pierre Delamare, pbre, curé de Lieurey et dernier chapelain d'icelle, la personne de Mesre César-Adrien Deauga, clerc tonsuré du diocèse de Bayeux, cousin dud. seigr, demeurant à Cambremer. Fait à Caen.

Le 2 août 1785, M. de Gruel, vic. gl, donne aud. sr Deauga la collation dud. bénéfice.

Le 5 août 1785, le sr Deauga prend possession de la chapelle du Boullay avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Jacques Dumont, pbre, vicaire de Cambremer ; Me Jacques-Pierre Drieu, pbre, curé de Montreuil, diocèse de Bayeux, et plusieurs autres témoins.

84. — Le 10 juillet 1785, la nomination à la cure de N.-D. de Périers appartenant au seigr du lieu, haut et puissant seigr Etienne-François Turgot, chevr, marquis de Sousmont, seigr patron et haut-justicier de Potigny, Bons, Ussy, St Quentin de la Roche, Brucourt, Périers, baron de Laulne, seigr de Doix, d'Anché, Charulé (?), le Bois de Vende, les Bretignoles, le Veau, la Garde, le Charbon-Noir, seigr suzerain d'Aizy, la Chapelle-Haute-Grue, Brecotte, Estrées et Bretheville, brigadier des armées du roy, ancien gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté des îles de Cayenne et de la Guyenne française, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, nomme à la cure de Périers, vacante par la mort de Me Jacques Daigremont, dernier titulaire, la personne de Me Louis-François-Jean Ménard, pbre du diocèse de Lx, originaire de Sr Gatien où il exerça les fonctions de chapelain pendant onze ans et actuellement chapelain de M. le marquis de St Léger en lad.

15 juin 1803, à l'âge de 63 ans, juste un an après sa rentrée en France. *(Archives du Calvados. — Archives municipales de Pennedepie. — Mss de Reux. — Revue cath. de Normandie, juill. 1892. — Etat civil de Lx,)*

parr̄. de S[t] Gatien. Donné à Bons, au château dud. seig[r], diocèse de Séez.

Le 29 juillet 1785, M. Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] Menard la collation dud. bénéfice.

Le 23 août 1785, le s[r] Menard (1) prend possession de la cure de Périers, en présence de Mes[re] Jean-Alexandre de Costard, chev[r], seig[r] et marquis de S[t] Léger, seig[r] des nobles fiefs du Plein-Chesne, la Rançonnière et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, gouverneur des ville et château de Touques, chef et commandant la division des canoniers garde-côtes de Touques, demeurant en son château du Plein-Chesne en lad. parr̄. S[t] Gatien-des-Bois ; M[e] Jacques Patin, pbr̄e, curé de Cabourg, diocèse de Bayeux ; M[e] Pierre Duname, pbr̄e, curé de Dives ; M[e] Louis Boutry, pbr̄e, chapelain de S[t] Jean-l'Evangéliste de Varaville, y demeurant, diocèse de Bayeux, et M[e] Jean Pépin, pbr̄e, desservant lad. parr̄. de Périers.

85. — Le 20 juillet 1785, la nomination à la cure de S[t] Regnobert de Fauguernon appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Julien-Pierre-Claude de Bruc du Claray, chev[r], seig[r] de la Vernière, du Clérey et autres lieux, demeurant en son hôtel, à Nantes, rue Haute-du-Château, agissant au nom et comme procureur de Mes[re] Marie-François, marquis de Bruc, chev[r], seig[r] de la Guerche, Paimbœuf, la Verrie, Flamanville et autres lieux, mestre-de-camp d'infanterie, chev[r] de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, nommé curateur de la personne et des biens de haut et puissant seig[r] Jean-Joseph Le Conte de Nonant, marquis de Raray, mestre-de-camp de cavalerie, ci-devant cornette des chevau-légers de la reine et chevalier de l'Ordre de S[t] Louis, interdit par sentence du bailliage d'Orbec en date du 4 févr. 1766, nomme à lad. cure de Fauguernon, vacante par la mort de M[e] Jean Lachey, dernier titulaire, la personne de M[e] François Goubin, pbr̄e du diocèse de Lx, titulaire de la chapelle S[te] Catherine en la Cathédrale dud. Lx. Fait et passé à Nantes. (*V.* **197**.)

La procuration dud. s[r] curateur était datée de son château de la Verrie.

Le 18 août 1785, M. de Gruel, vic. g[l], donne aud. s[r] Goubin la collation dud. bénéfice.

(1) M[r] Ménard prêta sans restrictions le serment schismatique, le 13 févr. 1791, et fut maintenu en qualité de curé constitutionnel. Le 4 nov. 1792, quand les curés cessèrent de rédiger les registres de l'état civil, M. Menard fut nommé officier public et continua de tenir ces registres. Il renonça à l'état ecclésiastique en l'an II et remit ses lettres de prêtrise ; mais il ne cessa pas de remplir ses fonctions municipales. Il mourut dans le schisme le 13 oct 1796, à l'âge de 52 ans. On fit constater son décès par le juge de paix du canton, ce qui ferait supposer qu'il mourut de mort violente. (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Périers.*)

Le 20 août 1785, le s^r Goubin (1) prend possession de la cure de Fauguernon, en présence de Me Nicolas Houel, pbr̃e, curé du Pin ; Me Charles-Nicolas Gaillard, pbr̃e, desservant lad. parr̃. de Fauguernon ; Me Jean-Jacques Brassy, pbr̃e, vicaire de St Philbert-des-Champs : et Me Jean-Pierre Hauzey, pbr̃e, vicaire du Pin.

86. — Le 2 mars 1785, François Cheradame, marchand, demeurant à St Germain-de-Montgommery, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Cheradame, acolyte (2), afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Vimoutiers.

Led. s^r acolyte, absent, fut représenté par Pierre Cheradame, son frère, demeurant en lad. parr̃. (*V.* **180**.)

87. — Le 30 mars 1785, Jacques Adam, laboureur, fils Jacques, demeurant à St Philbert-des-Champs, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Adrien Adam (3), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux herbages sis aux Parfontaines. Fait et passé à Bouttemont, en l'étude de Me Picquot, notaire du Breuil. (*V.* **180**.)

88. — Le 3 mars 1785, Me Jacques-François Robillard, cons^er du roy, grènetier au grenier à sel de Livarot, et dame Marie-Anne Thomas, son épouse, demeurant à Heurtevent, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, Me Simon-Jean-Robillard (4), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente

(1) Le 30 janv. 1791, Mr Goubin refusa le serment constitutionnel en des termes qui lui attirèrent la colère du Directoire ; il fut obligé de partir. Il avait fait bâtir le presbytere et pour achever cette construction, il avait beaucoup emprunté à Mr de Baudran, seig^r de Combray. Il lui laissa ses meubles pour acquitter ses emprunts ou peut-être dans l'espoir que ce seigneur les lui rendrait a son retour qu'il espérait devoir être prochain. Il partit pour l'Angleterre et se retira à Londres où il s'établit professeur de langue française. C'est à cette circonstance sans doute qu'il faut attribuer le retard qu'il mit à revenir en France apres la Révolution. Quand il fut de retour, il se mit pendant plusieurs années prêtre habitue a Glos, et seconda le curé dans ses fonctions pastorales. Vers 1816 il fut nomme curé de St Jean-de-Livet et mourut à la tête de cette paroisse en 1824. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.* — *Archives de l'église de Glos.* — Ordo *de Bx 1817.*)

(2) Mr Cheradame était prêtre sans fonctions en 1791. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Tortisambert. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et se retira à Glos. J'ignore s'il s'est jamais rétracté. (*Archives du Calvados.*)

(3) Mr J.-A. Adam, vicaire de Norolles en 1791, refusa le serment constitutionnel et partit pour l'exil l'année suivante. Il se réfugia à Portsmouth en Angleterre et y logea chez Mr James Moore, rue du Port, proche le Pont. Revint-il en France après le Concordat ? Nous ne retrouvons plus son nom. (*Mss de Reux.*)

(4) Mr Robillard, vicaire de Ste Marguerite-des-Loges en 1791, prêta le serment constitutionnel le 6 février et le serment de Liberté et Egalité le 7 oct. suivant. Mais touché de repentir, il se rétracta publiquement au prône, le 17 mars 1793 et partit pour l'exil. Ses meubles furent confiés par la municipalité à la garde du curé qui, lui, ne s'était pas rétracté et n'en fut pas mieux traité par la Révolution. Après le Concordat, Mr Robillard rentra en France et, en 1803, fut nommé curé de Tortisambert. Il y mourut en 1815, à l'âge de 55 ans environ. (*Archives du Calvados.* — *Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx ; 1816.*)

est hypothéquée sur un herbage appartenant à lad. dame, nommé le Pré de la Couture, sis à Heurtevent, près du chemin tendant de l'église de cette parr. à la forêt de Montpinçon. Fait et passé à Livarot, en l'étude de Me Cordier, notaire au Mesnil-Durand.

89. — Le 28 févr. 1785, François Pivalle, arpenteur, demeurant au Tilleul-Fol-Enfant, agissant au nom et comme procureur de Mesre Louis-André Le Boullenger, chevr, seigr et patron de Capelles-les-Grands, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Capelles, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Henry Lefèvre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur la terre et seigneurie de Capelles et sur une maison que led. seigr possède à Bernay dans la rue de Geôle, près des dames religieuses de St François.

Led. sr acolyte absent fut représenté dans cet acte par son frère, le sr Marin Lefèvre, chapellier, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix. (*V.* **180**.)

90. — Le 3 mars 1785, Jean Bénard, marchand, demeurant à Ste Marguerite-des-Loges, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François-Adrien Bénard (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Jean-Baptiste et Elie Bénard, frères, marchands, oncles dud. sr acolyte, demeurant aussi à Ste Marguerite-des-Loges. Fait et passé à Livarot.

Le sr acolyte absent fut représenté dans cet acte par son frère, Me Pierre-Gabriel Bénard, curé de lad. parr. des Loges.

91. — Le 5 mars 1785, Robert Allaire, marchand, demeurant à Ste Marguerite-des-Loges, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Thomas Bailleul (2), acolyte de Livarot, afin qu'il puisse par-

(1) Le 6 pluviose an II (25 janv. 1794), Jean Bénard, père du curé des Loges et de Fr.-Adr. Bénard, expose au Directoire qu'étant maire de cette commune, il reçut le serment constitutionnel de ses deux fils prêtres. L'aîné, le curé, a persisté dans son sentiment et a prêté de plus le serment du 10 août ; mais le jeune, François-Adrien, non-seulement n'a pas prêté le serment du 10 août, mais encore, malgré tous les efforts de son père, il a rétracté celui qu'il avait prêté précédemment. A partir de ce jour, il s'est éloigné de la maison paternelle et l'on n'a plus entendu parler de lui. Nous aurions voulu être plus heureux que ce pauvre père ; mais malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu non plus découvrir ce qu'était devenu Mr Fr.-Adr. Bénard pendant la Révolution. Est-il resté caché en France ou s'est-il exilé ? Nous ne saurions le dire. Son nom ne se trouve ni dans le Manuscrit de Reux ni dans aucun autre que nous ayons pu parcourir. Quoi qu'il en soit, il reparut après le Concordat et fut nommé en 1806, curé de Ste Marguerite-des-Loges à la place de son malheureux frère. Il y mourut en 1814, à l'âge de 51 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx.* 18'5.)

(2) Mr Bailleul était vicaire de Livarot en 1791. Après un préambule très catholique il prêta serment à la Constitution civile du clergé. Le Directoire, sans faire attention au préambule, accepta le serment et Mr Bailleul fut élu curé constitutionnel du Mesnil-Durand le 13 avril de la même année : il refusa ce poste. Voyant que l'on avait travesti sa pensée con-

venir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Gabriel Morel, marchand, oncle maternel dud. s^r acolyte, demeurant à Livarot, et autres cautions. Fait et passé aud. lieu de Livarot.

Led. s^r acolyte absent fut représenté dans cet acte par son beau-frère, le s^r Pierre Allaire, marchand, demeurant aud. bourg. (*V.* **179**.)

92. — Le 22 sept. 1785, dispense de bans pour le mariage entre le s^r Pierre-Charles-Tenneguy Bocquet, fils de feu Pierre-Marc-Antoine et de dame Jeanne-Marguerite Legrand, de la parr. de N.-D. de Pontaudemer, d'une part, et dem^lle Marguerite-Marie-Anne-Scolastique-Adelaïde Abot, fille de Me Jean-Nicolas et de dame Catherine-Thérèse d'Hôtel du Perron, de la parr. d'Amfréville-la-Campagne, diocèse d'Evreux.

93. — Le 17 avril 1785, Me Pierre Delamare, pbre, curé de la 1re portion de St Martin de Lieurey, « assis dans son fauteuil et malade, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Hunault, pbre du diocèse de Lx, son vicaire depuis neuf années. Il se réserve toutefois une pension viagère de 600 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 32 ans ; 2° la moitié du presbytère, du jardin, et plusieurs dépendances et servitudes. Fait et passé au manoir presbytéral de la 1re portion, en présence de Me Louis-Nicolas Pillon, notaire du roy pour le siège de Lieurey, y demeurant et autres témoins.

Le 22 avril 1785, la nomination à lad. 1re portion de Lieurey appartenant au chanoine prébendé de la première et grande portion dud. lieu, Mre Jean-Baptiste Duchemin, pbre, ancien professeur de l'Université de Caen, chanoine prébendé de Lieurey, 1re portion, nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. s^r Delamare, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste-Marie Duchemin, pbre du diocèse de Bayeux, professeur de troisième au collège des Arts en lad. Université de Caen, demeurant en ce collège, rue de l'Université. Fait et passé à Lx, en la maison canoniale de M. Duchemin.

Le 27 avril 1785, le seig^r évêque donne aud. s^r Duchemin la collation dud. bénéfice.

Le 31 août 1785, le s^r Duchemin prend possession de la cure de Lieurey, 1re portion, en présence de Mes^re François-Octave de Milleville, chev^r ; Mes^re Pierre-Octave de Milleville, chev^r, seig^r haut-justicier

tenue toute entière dans son préambule, il finit par rétracter son serment. Le vicaire de Livarot remplit encore ses fonctions dans la paroisse jusqu'au 5 novembre et il fut remplacé par Fr.-Rich. Leroy, prêtre assermenté. Mr Bailleul se retira à Rouen, place Voltaire ; puis au mois de septembre 1792, il émigra en Angleterre. Déjà atteint d'une phthisie fort avancée, il succomba presque en arrivant à Londres. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel de-Ville de Rouen. — Archives municip. de Livarot — Mss de Reux.)*

et patron honoraire de Lieurey, seig^r et patron de Noards et autres lieux, officier de cavalerie, écuyer de Madame, belle-sœur du roy ; Messires Marie-Octave et Louis-Octave de Milleville, chev^rs; Me Jean-François-Pierre Hain, curé de la 2e portion de Lieurey ; Me Charles-Richard Guersent, pbr̄e, desservant lad. 1re portion ; Me Jean-Baptiste Cordier, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. ; et Me Charles Beaufrère, clerc tonsuré, demeurant aud. lieu.

94. — Le 10 mars 1785, Me Pierre-Mésange, avocat, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils Me Jean-Baptiste Mésange (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison appartenant aud. s^r constituant, sise dans la Grand'rue, derrière le couvent des Ursulines et bornée, d'un côté, par une allée commune. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Guillaume-Gabriel Daufresne le jeune, avocat et notaire royal.

95. — Le 8 sept. 1785, François Bailleul, marchand et laboureur, demeurant à Briqueville, diocèse de Bayeux, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Jacques-Olivier-Léonor Dilaye, acolyte de la parr̄. de Juaye, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay, en l'étude de Me Dufay, notaire.

96. — Le 24 sept. 1785, Jacques-Louis Cavelier, fils de Pierre et de Françoise Legendre, de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Rouen.

97. — Le 1er août 1785, la nomination à la cure de N.-D. de Heulland appartenant au Chapitre de N.-D. de Cléry, les s^rs chanoines de cette collégiale nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Armand-Louis-Hilaire Boivin, pbr̄e du diocèse de Lx, l'un des habitués de lad. Eglise de Cléry.

Le 5 sept, 1785, Mr de Gruel, vic. g^l, donne aud. s^r Boivin la collation dud. bénéfice.

Le 13 sept. 1785, le s^r Boivin (2) prend possession de la cure de

(1) Mr Mésange était vicaire de St Martin-de-Mailloc en 1791. Ayant prêté serment avec des restrictions qui furent jugées injurieuses pour la Constitution, il fut destitué. Il ne partit pourtant pas immédiatement. Ce ne fut qu'au mois de septembre 1792 qu'il prit un passeport pour l'Angleterre et se rendit à Londres. A bout de ressources, il se mit à donner des leçons de français pour gagner sa vie. Son sort s'améliora au point que lorsque les autres prêtres rentrèrent en France, il ne se pressa pas de quitter l'Angleterre. Il revint pourtant et, en 1807, il fut nommé curé de Marolles. Il dirigea cette paroisse pendant neuf ans et donna sa démission en 1816. Il se retira à Lisieux, rue de la Chaussée, et y mourut le 20 mai 1839, à l'âge de 76 ans accomplis. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. — Archives municipales de Lx. — Nécrologe de l'abbé Barette.)*

(2) M. Boivin, originaire de Noards, ne voulut jurer fidélité à la Constitution civile du clergé qu'avec des restrictions: il fut destitué. Emigré en Angleterre, il se réfugia d'abord à Gosport ; puis, comme il était malade, on l'envoya à Wincester. Il y mourut d'une fièvre putride le 9 mai 1793, à l'âge de 44 ans. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.)*

Heulland, en présence de Me Pierre Lepecq, curé de Danestal ; Me François-Louis Piron, vicaire de lad. parr̄. de Danestal, et autres témoins.

98. — Le 7 mars 1785, M. Antoine Vesque (1), pbr̄e, curé de St François d'Herbigny depuis 37 ans, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S -P. le pape en faveur de son neveu, Me Noël-Eustache Vesque, pbr̄e, curé de N.-D. de Barneville. Il se réserve toutefois une pension viagère de 500 livres et la moitié du presbytère et du jardin et autres droits. Fait et passé à Lx. (*V.* **149**.)

Le 16 mars 1785, haute et puissante dame Elisabeth Lambert d'Herbigny, v^ve de haut et puissant seig^r François-Guillaume Briconnet, chev^r, cons^er d'honneur au parlement de Paris, demeurant rue des Filles-St Thomas, parr̄. St Eustache, agissant en qualité de dame et patronne de la terre d'Herbigny, dite Mont St Jean, et de la parr̄. du même nom, donne à Mr Vesque, curé du lieu, l'autorisation de résigner sa cure en cour en faveur de son neveu, Mr Noel-Eustache Vesque, sous réserve d'une pension. Fait à Paris, en la demeure de lad. dame.

Le 4 avril 1785, led. s^r Noël-Eustache Vesque obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 30 août 1785, Mr Collignon, vic. g^l, donne aud. s^r Vesque la collation dud. bénéfice.

Le 9 sept. 1785, Me Vesque (2) prend possession de la cure d'Herbigny par la libre entrée en l'église paroissiale, prière devant le crucifix et le maître-autel, toucher du tabernacle et du missel, « séance de place rectorale au chœur d'où l'on a coutume d'annoncer le St Evangile en se tournant vers la nef, faute de chaire à prêcher ; entrée dans la sacristie où l'on confesse, faute de confessionnal, » visite et toucher des fonts baptismaux, son de la cloche, etc., en présence de Me Louis-François-Jean Menard. curé de Périers et chapelain de St Pierre d'Herbigny en lad. parr̄. St François, y demeurant ; Pierre-Etienne Cardon, docteur en médecine, demeurant à St Gatien ; Jean-Baptiste-

(1) Mr A. Vesque, né à St Désir de Lx, avait été curé de Nonancourt, diocese d'Evreux. en 1739, puis curé d'Herbigny en 1747 jusqu'en 1785. Après avoir résigné sa cure à son neveu, il continua de résider dans le presbytère. Il y resta encore après le départ de son neveu pour l'exil et comme il n'avait pas voulu prêter serment il y fut arrêté en 1793 et conduit aux Carmes, à Caen, au milieu de toutes sortes d'avanies. Il mourut dans cette prison le 11 mars 1794. (*Extrait des notes de M^r l'abbé Niquet, chanoine de Bayeux.*)

(2) Mr N.-E. Vesque ne voulut prêter serment à la Constitution civile qu'avec les réserves les plus expresses : il fut destitué. L'année suivante, il émigra en Angleterre et s'arrêta à Portsmouth ; de là il se rendit à Londres, puis revint à Portsea et y demeura chez Mr Pater, Queen street, 95. Après la Révolution, il rentra en France et fit, en 1802, sa soumission à l'évêque de Bayeux. Il fut nommé de suite curé de Blonville. Mais sa santé délabrée par les souffrances et les privations de l'exil, le conduisit bientôt au tombeau. Il mourut en 1805. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux.*)

Marie Huc, vivant de son bien, demeurant à Fourneville, et autres témoins.

99. — Le 30 août 1785, la nomination à la cure de S[t] Martin de la Chapelle-Montgenouil appartenant au seig[r] évêque de Lx, Sa Grandeur, sous la signature de M. Despaux, vic. g[l], nomme aud. bénéfice, vacant par la résignation pure et simple, faite le 25 de ce mois, par M[e] Jean-Antoine Rosey, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Guillaume Troussel, pbr̃e de ce diocèse.

Le 27 sept. 1785, led. s[r] Troussel prend possession de la cure de la Chapelle-Montgenouil, en présence dud. s[r] Rosey, dernier curé de lad. parr̃. et pourvu de la cure de Vieux-Pont, 1[re] portion ; M[e] Jacques Touchet, curé de Résenlieu, et autres. (*V.* **116**.)

100. — Le 10 oct. 1785, dispense de bans pour le mariage entre M[r] Charles-Martin Marlard, fils de feu M[r] Martin Marlard et de feue dame Marie-Anne-Geneviève de Soligny, originaire de la parr̃. de la Ferrière-sur-Risle et demeurant en celle de Courcelles, d'une part, et dem[lle] Françoise-Victoire Auger, fille de M[r] Jacques et de feue dame Marie-Nicolle Boufler, de la parr̃. de S[t] Martin de Rouen.

101. — Le 11 mai 1783, Auguste Savary (1), fils de Louis-Jacques et de Marie-Angélique Rosée, de la parr̃. de S[t] Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure cléricale. (*V.* **124**).

102. — Le 5 oct. 1777, Lonis-Joseph Bunel, fils de Joseph-Robert et d'Anne-Reine Durand, de la parr̃. de N.-D. de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1777, il avait été reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1781, led. s[r] Bunel, diacre, âgé de 24 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez, Le Mans et Dol, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 29 sept. 1785, le s[r] Bunel, pbr̃e, vicaire de S[t] Aignan de Pontaudemer, diocèse de Rouen, fait signifier ses noms et grades aux relig[x] de S[t] Pierre de Préaux.

103. — Le 21 août 1785, la nomination à la cure de S[te] Croix de

(1) Au moment de la suppression des chapitres des cathédrales, M[r] Savary était chanoine de Cahors. Il revint dans son pays et ayant prêté le serment schismatique, il fut élu curé constitutionnel de Vannecroq. Il prit possession le 24 juill. 1791. (*Archives de l'Eure.*)

Montpinçon appartenant, à cause de son apanage, à Mg[r] Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, S. A. R. nomme à lad. cure, vacante par la renonciation qu'en a faite M[e] Jacques-Constant Pecqueult, curé de S[t] Laurent-des-Grés, la personne de M[e] Jean-Baptiste Drouet, pbr̄e du diocèse de Lx, originaire de S[t] Pierre de Mailloc et vicaire de Boisney

Le 4 oct. 1785, M. Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] Drouet la collation dud. bénéfice.

Le 7 oct. 1785, le s[r] Drouet (1) prend possession de la cure de Montpinçon, en présence de M[re] Félix-Aimé de Louvigny, curé de Boisney ; M[e] Jean-Pierre Pitraye, pbr̄e, desservant lad. parr̄. de Montpinçon ; Louis-Jacques Belœil, maître d'école, demeurant aud. lieu, et autres témoins.

104. — Le 3 oct. 1777, Pierre Leplieux, fils de Pierre et de Catherine Duclos, de la parr̄. de S[t] Grégoire-du-Vièvre, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 26 févr. 1780, il est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 12 mars 1783, led. s[r] Leplieux, diacre, âgé de 25 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 29 sept. 1785, le s[r] Leplieux, pbr̄e, vicaire de S[t] Georges-du-Vièvre, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames de l'abbaye de S[t] Léger du même lieu. (*V.* **166**.)

105. — Le 31 oct. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Marc-Antoine-Charles Gasnier du Parc, fils de M[e] Robert Gasnier et de dame Marie-Marthe Doublet, de la parr̄. d'Orbec, d'une part, et dem[lle] Félicité-Victoire Duval, fille de Roger Duval, originaire de la parr̄. d'Avernes et demeurant en celle de S[te] Croix de Bernay.

106. — Le 31 oct. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Charles-François-Elisabeth de Grimouville, baron de Grimouville-

(1) M[r] Drouet put retarder jusqu'au 27 mars 1791 la question du serment constitutionnel ; mais enfin, forcé de se prononcer, il répondit par un refus formel. Quinze jours après, je ne sais sous quelle influence, il prêta, le 10 avril, le serment qu'il avait refusé d'abord ; puis il se rétracta le 21 mai. Il fut remplacé par J.-B. Duchesne, prêtre assermenté, qui fut élu le 16 nov. 1792 seulement. M[r] Drouet, qui avait beaucoup d'amis dans le pays, n'émigra pas et put rester caché. Il mourut pendant la Révolution. (*Archives du Calvados. — Archives municip. de Montpinçon.*)


ARCHIDIACONÉ
DE
GACÉ
D'APRÈS DANVILLE
1727
Chambrois
Champhlanc
la Rivière
la Trinité
Reville
Montreuil l'Aigle
Cernieres
S.t Martin
le Menil Rousset
N.D. du Hamel
S.t Laurent
Ancins
Socane
la Ferte Frenel
Villers
Bocance
la Gonfriere
S.t Nicolas des Lattiers
Bourget
Touquete
la Trinite
S.t Evrou
Livet
N.D. du Bois
Echaufou
S.t Andre d'Echaufou
la Risle
Hilaire
S.te Gaubourge
S.t Laurent d'Echaufou
Meleraut
Nonant
Godisson
Montmarce
Marmouille
Carnete
la Gene
Almenesche
Medavi
Sees
Mont Ormel
Chambois
Lambert
Aveneslles
Ommel
Courmenil
Exmes
Gacé
la Chap.lle
Coulmer
Chaumont
le Sap
Orville
Rouville
Ticheville
Vimoutier
Friardel
Preaux
Monnai
Ternant
Heugon
Lignerees
Champhaut
la Croute
Belleau
Canapville
Lisores
Roiville
Camembert
la Cambe
Lioneris

Larchant, officier au régiment de Lyonnais, fils de Mes^re Charles-François de Grimouville, ancien capitaine d'infanterie, et de feue noble dame Isabelle-Pétronille-Esther Bioiek (?), originaire de la parr̄ de St Nicolas de Coutances et demeurant depuis quelques mois en celle de St Germain de Lx, d'une part, et noble dem^lle Henriette-Jeanne de Grimouville-Cussy, fille de feu Mes^re Réné-Jean-Baptiste de Grimouville, chev^r, seig^r de Cussy, Montfiquet et Gérandeville, commandant général des milices garde-côtes en la résidence de Port-en-Bessin, et de noble dame Charlotte Morel de Servigny, de la parr̄. de Cussy, diocèse de Bayeux.

107. — Le 11 nov. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean-Baptiste de Lombert, veuf de noble dame Jeanne-Adélaïde Le Cat, demeurant en la parr̄. du Mesnil-sous-Vienne, diocèse de Rouen, d'une part et noble dem^lle Catherine-Louise de Rély, fille de Mes^re François-Jean-Paul de Rély, Esc^r, s^r de Belleville, et de noble dame Marie-Jérome-Urbaine-Rénée de Réal, de la parr̄. de N.-D. du Hamel.

108. — Le 12 nov. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Jacques de Malortie, Esc^r, veuf de Marie-Anne Furet, et fils de Jacques de Malortie, Esc^r, et de noble dame Marie-Magdeleine-Françoise de Cécire de Cressanville, de la parr̄. de Noards, d'une part, et noble dem^lle Constance-Alexise-Scolastique du Houlley, fille de feu Louis-Jean-François du Houlley, Esc^r, et de noble dame Alexise-Victoire de Rivière, de la parr̄. de Thiberville.

Suit la fulmination de la dispense de parenté du 2e au 2e degré obtenue en cour de Rome pour led. mariage.

109. — Le 14 nov. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-Louis Duval, avocat, fils de feu Guillaume, de la parr̄. de Broglie, d'une part, et Marie-Marguerite Lauger, fille de Simon, originaire de la parr̄. de Boisnormand, diocèse d'Evreux, et demeurant aussi en celle de Broglie.

110. — Le 10 avril 1784, Me Michelle Huguelle, diacre de la parr̄. de Crouttes, est ordonné prêtre.

111. — Le 27 avril 1785, Mr Jacques-Pierre Bocquet, pbr̄e, curé de N.-D.-du-Pré en la ville de Pontaudemer, et aussi pourvu de la cure de la Halboudière, demeurant à Pontaudemer, donne sa procuration pour résigner la cure de N.-D. du Pré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Bernard-Louis Houlette, pbr̄e, originaire de la parr̄. du Noyer-Menard, et étudiant en droit civil et canon en l'Université de Caen. Fait et passé à Lx, au cabinet de Me Jacques Delivet, avocat, demeurant Grand'Rue, parr̄. St Germain, par le ministère de Me Louis-Jacques Girard, seul notaire royal-apostolique du diocèse de Lx, demeurant en lad. parr̄. St Germain, rue Pont-Mortain.

Le 16 mai 1785, led. s^r^ Houlette obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 14 juillet 1785, Mr Collignon, vic g^l^, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 18 juillet 1785, le s^r^ Houlette, bachelier ès-droits, prend possession de la cure de N.-D. du Pré, en présence dud. s^r^ Bocquet, dernier titulaire, demeurant à la Halboudière ; Me François-Thomas-Philippe Bocquet de la Bivellerie, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. N.-D.; Me Jean-Baptiste-Louis Assire, pbr̄e ; Me Jean-Pierre Lefort, pbr̄e ; Me Louis Le Roy, sous-diacre, tous demeurant en la même parr̄. N.-D. ; Mes^re^ Nicolas-François de Trousseauville, chev^r^, ancien major de dragons, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant aussi aud. lieu, et autres témoins.

Le juillet 1785, led. s^r^ Houlette, curé de la parr̄. de N.-D.-du-Pré, y demeurant, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste Hauttement, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, curé de St Martin-du-Doulx et titulaire de la chapelle de St Firmin, son annexe ; et led. s^r^ Hauttement, « jouissant d'une santé chancelante et sujet à des indispositions fréquentes dans le séjour de sa cure qui lui est contraire, » donne aussi sa procuration pour résigner lad. cure et lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. s^r^ Houllette, le tout pour cause de mutuelle permutation. Mais pour qu'il y ait égalité dans les bénéfices, le s^r^ Hauttement se réserve une pension viagère de 750 livres sur les revenus de la cure de St Martin et de son annexe. Fait et passé à Lx.

Le 15 août 1785, le s^r^ Hauttement obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de N.-D. du Pré.

Le 18 oct. 1785, Mre Collignon, vic. g^l^, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^r^ Hauttement (1) prend possession dud. bénéfice, en présence dud. s^r^ Houlette, dernier titulaire ; dud. s^r^ Bocquet, vicaire de la parr̄. ; desd. s^rs^ Lefort, Assire et Le Roy ; M. Jean-François Poulliot, seig^r^ du Château-Festu, cons^er^ du roy, élu en l'élection de Pontaudemer et ancien marguillier de la parr̄. de N.-D. du Pré ; Philippe Donnet, marchand-tanneur, ancien trésorier ; Joseph-Benoit-

(1) Mr Hauttement refusa en 1791, de se présenter pour prêter le serment schismatique. Il fut destitué, et sa paroisse supprimée fut réunie à celle de St Ouen : elle n'a jamais été rétablie. L'église N.-D. fut vendue comme bien national. Ce monument fort interessant de l'architecture du XIe siècle, vient (1894) d'être en partie détruit par son propriétaire. Mr Hauttement émigra au mois de septembre 1792 et se réfugia à Londres. Il revint à l'époque du Concordat et fut nommé curé de Tourville en 1802. (*Archives municipales de Pont-Audemer.*)

Henry Grandin-Dupuis, vivant de son bien, trésorier en charge ; Etienne Le Roy, trésorier, demeurant tous aud. lieu.

Le 15 août 1785, M. Collignon, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision de la cure de St Martin-du-Doulx et de son annexe la chapelle St Firmin.

Le 18 oct. 1785, M. Collignon, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Houlette (1) prend successivement possession de la cure de St Martin et de la chapelle St Firmin avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Pierre Lefort, curé de St Siméon ; Me Jean Plessis, curé de St Etienne-Lallier ; Me Joseph Poplu, vicaire de lad. parr. de St Etienne ; led. sr Le Roy, sous-diacre de la parr. de N.-D. du Pré ; Jean-Baptiste-Nicolas Patin, maréchal-des-logis au régiment d'Artois-dragons en garnison à Nancy, demeurant à St Pierre-des-Ifs.

112. — Le 21 nov. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Messre François-Charles-Guillaume Perier, seigr de la Genevraye, veuf de noble dame Louise-Françoise d'Avesgo de Coulonge, et fils de feu Messre Charles-François-Jacques et de noble dame Anne-Catherine-Gabrielle de Grieu, de lad. parr. de la Genevraye, d'une part, et noble demlle Marie-Magdeleine-Marguerite de Gueroult de Freville, fille de Messre Gilles-Louis-René et de noble dame Marie-Magdeleine Baril, de la parr. de N.-D. de Mortagne au Perche, diocèse de Séez.

113. — Le 23 nov. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste Turpin, notaire royal de Moyaux, y demeurant, fils de feu Thomas et de Marie-Marguerite Menard, d'une part, et dlle Marie-Rose Leudet, fille mineure de feu Jean-Philippe et de dame Marguerite Bazire, de la parr. de Blangy.

114. — Le 23 juin 1785, Mr Denis Thorel, pbre, religx de l'Ordre de St Augustin, âgé de 91 ans, prieur-curé de St Gervais et St Protais de Fierville, jouissant, à cause de son grand âge, d'une santé chancelante, presque entièrement privé de la vue et ne pouvant plus remplir ses fonctions curiales, et néanmoins sain d'esprit et d'entendement, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me Pierre Cauchie, pbre du diocèse de Rouen, titulaire de la chapelle simple de St Pierre des Prés en la parr.

(1) Mr B.-L. Houlette prêta, en 1791, serment à la constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse en qualité de curé constitutionnel. Après l'an II, il continua de résider à St Martin et y touchait la pension des prêtres assermentés : la municipalité dans ses rapports au Directoire le déclarait un bon patriote. Après le Concordat il rétracta ses serments et fit sa soumission à l'évêque d'Evreux qui le laissa dans sa cure. Il y mourut le 28 janv. 1829, à l'âge de 79 ans. (*Archives de l'Eure*. — Ordo *d'Evreux*.)

du Breuil, et prie Sa Sainteté de bien vouloir admettre lad. résignation en commende décrétée. Il se réserve toutefois une pension viagère de 600 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant soixante-deux ans ; 2° la moitié du presbytère et du jardin, ainsi que quelques droits et servitudes ; 3° un cent de fagots chaque année. Fait et passé au manoir presbytéral de Fierville.

Le 18 juillet 1785, led. s^r Cauchie obtient en cour de Rome des lettres de provision en commende dud. bénéfice.

Le 24 nov. 1785, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^r Cauchie (1) prend psssession de la cure de Fierville, en présence de Me Jean-Baptiste Renier, vicaire de lad. parr., et autres témoins.

115. — Le 12 déc. 1785, dispense de bans pour le mariage entre Me Henry-Louis-François de Forges de Prémesnil, seig^r de Belle-Œuvre, cons^er du roy, lieutenant-général civil et criminel au bailliage d'Argentan, fils de feu Me Jacques-Philippe-Henry de Forges de Prémesnil, lieutenant-général aud. siège, et de dame Marie-Magdeleine Jourdain, de la parr. de St Germain d'Argentan, d'une part, et dem^lle Marie-Jeanne Deneuville, fille de Pierre-Louis Deneuville, négociant, cons^er du roy, échevin et administrateur des hôpitaux de la ville de Lx, et de dame Marie-Anne-Charlotte Riquier, de la parr. de St Germain de Lx.

116. — Le 18 août 1785, Me François-Henry Delahaye, pbre, curé de St Georges de Fiquefleur et de St Martin de Toutainville, demeurant encore à Fiquefleur, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Fiquefleur entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles Desmares, pbre, vicaire du Mellerault. Fait et passé à Lx. (*V.* **23**.)

Le 5 sept. 1785, le s^r Desmares obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 14 nov. 1785, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 16 nov. 1785, le s^r Desmares résigne la cure de Fiquefleur en faveur de Me Guillaume Troussel, originaire de St Etienne-la-Thillaye et curé de la Chapelle-de-Montgenouil, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, et led. s^r Troussel résigne lad. cure de la Chapelle-Montge-

(1) Quoique Mr Cauchie eût été dépossédé de sa cure, en 178?, par arrêt du parlement (*Ins. Eccl.* XLII. 121), et qu'il eût été obligé de quitter le presbytère de Fierville, on le regardait toujours comme le curé légitime de cette paroisse. Il s'était retiré à Pierrefitte, et là on lui demanda, en 1791, de prêter le serment constitutionnel : comme il s'y était refusé, il émigra en Angleterre l'année suivante. Il se réfugia à Londres ; mais il y mourut au mois de juillet 1793. (*Archives municipales de Pierrefitte. — Mss de Reux.*)

nouil en faveur dud. s[r] Desmares, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Lx, en l'auberge de la Couronne, faubourg de la Porte de la Chaussée, en présence de M[e] Thomas-Charles Delafosse-Bellecourt, pbr̃e, curé de Fontenelles, et autres témoins. (*V.* **99**.)

Le même jour, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Troussel la collation de la cure de Fiquefleur.

Le 20 nov. 1785, le s[r] Troussel (1) prend possession dud. bénéfice, en présence dud. s[r] Delahaye, curé de Toutainville ; dud. s[r] Desmares, ci-devant pourvu de la cure de Fiquefleur, demeurant au Mellerault, et autres témoins.

117. — Le 23 mai 1785, M[r] Charles Dufour, pbr̃e, curé de la 1[re] portion de S[t] Aubin de Vieux-Pont, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jean-Antoine Rosey, pbr̃e, curé de la Chapelle-Montgenouil. Fait et passé à Lx.

Le 27 juin 1785, led. s[r] Rosey obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 23 août 1785, M[r] de Sausin, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 24 nov. 1785, le s[r] Rosey (2) prend possession de la cure de Vieux-Pont, 1[re] portion, en présence de M[e] Charles Dufour, dernier titulaire, doyen de Mesnil-Mauger et curé de S[t] Ouen-le-Hoult, demeurant encore à Vieux-Pont, et autres témoins.

118. — Le 12 nov. 1785, la nomination aux 1[re] et 2[e] portions de la cure de S[t] Pierre de Martainville appartenant au seig[r] du lieu, M. Charles-Gabriel Deshommets, chev[r], seig[r] et patron de Martainville, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Pierre-Nicolas Le Bourg, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Guillaume-François Bunel, pbr̃e, originaire de la ville de Pontaudemer, ancien vicaire de S[t] Ouen et actuellement prêtre habitué en lad. parr̃. Donné au manoir seigneurial de Martainville.

Le 17 nov. 1785, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Bunel la collation dud. bénéfice.

(1) Troussel refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnel et l'on élut à sa place Nicolas Delamare, vicaire assermenté de S[t] Pierre-du-Châtel. M. Troussel émigra en Angleterre et se retira d'abord à Gosport, rue Coldhamburg, chez Joseph Roper ; puis on l'envoya à Wincester où les prêtres malades recevaient des soins plus attentifs. Il y mourut le 6 sept. 1793. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

(2) M. Rosey était, en 1791, malade de la poitrine depuis trois ans. Sa mauvaise santé l'avait même forcé de prendre un vicaire à ses frais. Il donna sa démission et refusa de prêter de serment (27 févr. 1791).

Le 25 nov. 1785, le sr Bunel (1) prend possession de la cure de Martainville, 1re et 2e portions, en présence dud. seigr marquis de Martainville ; de Me Michel-François-Guillaume Gaillard, curé de Beuzeville ; Mesre Nicolas-François de Trousseauville, chevr, ancien major de dragons, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Pontaudemer, rue et parr. N.-D. ; Me Jean-Baptiste Boudin, vicaire de Martainville ; Mesre Jean-François de Malleville, acolyte du diocèse de Lx, parr. de N.-D. de Préaux, chapelain de N.-D. de Caix, diocèse d'Amiens, et Me Jacques Pupin, acolyte, prieur de la Trinité, parr. de St Michel de Préaux.

119. — Le 18 nov. 1785, la nomination à la cure de St Léger de Réville appartenant au chanoine de semaine en la cathédrale de Lx, Mre Pierre-Guillaume-François Le Bourg, pbre, chanoine prébendé d'Assemont, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Guillaume Le Bis, dernier titulaire, la personne de Me Jean Goupil, pbre du diocèse de Lx.

Le lendemain, Mr Despaux, vic. gl, donne aud. sr Goupil la collation dud. bénéfice.

Le 22 nov. 1785, le sr Goupil (2) prend possession de la cure de Réville, en présence de Me Louis-Joseph Elie, curé de St Aignan de Cernières, diocèse d'Evreux ; Me Charles Desmares, pbre, pourvu de la cure de la Chapelle-Montgenouil, et plusieurs autres témoins.

120. — Le 16 nov. 1785, le seigr évêque donne à Me Charles Desmares, pbre, curé de Fiquefleur, la collation de la cure de St Martin de la Chapelle-Montgenouil, vacante par la démission de Me Guillaume Troussel, dernier titulaire.

Le 23 nov. 1785, le sr Desmares (3) prend possession de lad. cure de

(1) Mr Bunel refusa le serment schismatique et fut destitué. On élut à sa place J.-B. Pelcat, prêtre assermenté, originaire de la Chapelle-Bayvel. Mr Bunel se retira alors à Pont-Audemer et partit pour l'Angleterre le 7 septembre 1792. Il habita d'abord à Common. Après y avoir passé un certain temps, il vint à Londres ; puis enfin il se fixa chez Mr Pater, à Portsea, Queen Street, 95. Après la Révolution il rentra en France et, en 1802, l'évêque d'Evreux lui rendit sa cure de Martainville. Il y mourut le 8 juin 1835, à l'âge de 85 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

(2) Mr Goupil, originaire de Ticheville, refusa le serment schismatique et fut destitué. On mit à sa place Jn-B. Boullaye, prêtre assermenté du Sap. M. Goupil partit pour l'exil en septembre 1792 et se fixa d'abord à Winchester, puis il partit pour Londres et passa dans les Pays-Bas. J'ignore à quelle époque il revint en France. (*Archives de l'Eure. — Liste des émigrés du district de Bernay. — Mss de Reux.*)

(3) Mr C. Desmares, originaire de Gacé, refusa le serment en 1791. Il fut destitué, sa paroisse supprimée et réunie à celle de Gacé. Il émigra en 1792 et se réfugia à Londres où il parait avoir passé le temps de son exil. En 1803, il fut nommé curé du Mesnil-Vicomte auquel on avait réuni le Tilleul. Mr Le Gallois dit « que tout occupé du salut des âmes, il avait toutes les vertus. » Mr Desmares mourut curé de Lignères en 1817. (*Archives de l'Orne. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Séez.*)

la Chapelle-Montgenouil, en présence de Me Jacques Touchet, curé de Résenlieu ; Me Pierre Droulin, curé de Coulmer ; Me Charles Bernier, curé de Gacé ; Jean Després, contrôleur des Actes au bourg de Gacé, y demeurant, et autres témoins.

121. — Le 25 juin 1785, la nomination à la cure de St Pierre de Berthouville appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur, sous la signature de Mr de Sausin, vic. gl, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Louis-Olivier de Varin de Beauchamp, dernier titulaire, la personne de Mre François-Joseph de Colignon, pbrē, docteur en théologie.

Le 10 nov. 1785, le seigr évêque nomme à la cure de Berthouville, vacante par la démission dud. sr de Collignon, la personne de Me Pierre Gallot, pbrē, chapelain de la Cathédrale, titulaire de la chapelle St Gilles-St-Leu ou 2e portion de Ste Croix, demeurant à l'hôpital général de Lx.

Le 14 déc. 1785, le sr Gallot (1) prend possession dud. bénéfice de Berthouville, en présence de Mesre Charles-Sébastien Le Grix, pbrē, desservant la fondation de lad. parr̄., demeurant à St Cyr-de-Salerne ; Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbrē, desservant la parr̄. de Berthouville, et autres témoins.

122. — Le 17 déc. 1785, Me Pierre Gallot, pbrē, curé de Berthouville et titulaire de la chapelle St Gilles-St-Leu ou 2e portion de Ste Croix en la Cathédrale, demeurant à l'hôpital général de Lx, sis faubourg de la Porte de Paris, parr̄. St Jacques, révoque par les présentes la démission qu'il avait faite de lad. chapelle, le 24 nov. dernier, entre les mains du roy, à cause de la régale non fermée de l'évêché de Lx, Sa Majesté n'ayant pas accepté lad. démission. Fait et passé aud. hôpital, en la chambre dud. sr Gallot.

Le 19 déc. 1785, le sr Gallot résigne purement et simplement la chapelle St Gilles-St-Leu entre les mains du seigr évêque de Lx.

Le lendemain, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbrē, (originaire de la parr̄. de Roques), bachelier en théologie et secrétaire de l'Evêché.

(1) Mr P. Gallot, né à Lisieux, paroisse St Jacques, en 1721, devint successivement vicaire de Hotot, Brocottes et St Jacques ; puis chapelain de la Cathédrale et chapelain de l'hôpital de Lx, et enfin curé de Berthouville. Il refusa, en 1791, de prêter le serment schismatique et fut remplacé au mois de mai, par Mr Le Grix, prêtre assermenté, chapelain de la Charité de Berthouville. Il quitta aussitôt sa paroisse et se retira à Fauguernon chez un de ses neveux. Comme il était âgé de soixante ans, il resta quelque temps sans être inquiété. Mais vers la mi-août 1793, le procureur de la commune de Fauguernon l'invita à se rendre à Caen, à la prison des Carmes. Il y arriva le 21 du même mois. Etant tombé malade quelque temps après, il reçut les soins de son neveu Robert-Mathurin Gallot, religieux-trinitaire, qui se trouvait aussi détenu dans cette prison. Le curé de Berthouville y mourut le 15 déc. 1794, à l'âge de 73 ans. (*Archives de l'Eure. — Notes de M. l'abbé Niquet, chanoine de la cathédrale de Bayeux.*)

Le 23 déc. 1785, led. s[r] Jumel est mis en possession de la chapelle S[t] Gilles-S[t]-Leu par le ministère de M. le doyen. (*V.* **209**.)

123. — Le 18 oct. 1785, M[e] François-Adrien Sauvegrain, titulaire de la cure de S[te] Marie-aux-Anglais, et aussi pourvu de la cure de Secqueville-la-Campagne, diocèse de Bayeux, demeurant en la parr̄. de S[te] Marie-aux-Anglais, résigne purement et simplement lad. cure de S[te] Marie entre les mains du seig[r] évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Falaise, diocèse de Séez.

Le 14 nov. 1785, la nomination à la cure de S[te] Marie-aux-Anglais appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Esprit-Louis Geoffroy, Esc[r], seig[r] et patron de S[te] Marie-aux-Anglais et de S[t] Maclou, contrôleur général des fermes du roy, demeurant à S[t] Dié en Lorraine et repré- par sa mère, noble dame Thérèse-Sophie Martin, douairière de M. Geoffroy de Gomesnil, Esc[r], seig[r] et patrons desd. parr̄., mariée en secondes noces avec M. Gondouin, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t] Louis, demeurant à Falaise rue et parr̄. S[t] Gervais, nomme à lad. cure de S[te] Marie la personne de M[e] Charles Hubert, pbr̄e, originaire de S[t] Michel de Vaucelles de Vaucelles de Caen. Fait et passé à Falaise, en la maison de M[r] Gondouin.

Le 28 nov. 1785, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Hubert la collation dud. bénéfice.

Le 13 décembre 1785, le s[r] Hubert (1) prend possession de la cure de S[te] Marie-aux-Anglais, en présence dud. s[r] Sauvegrain, dernier titulaire ; M[e] Guillaume-Jacques-Isaac-Antoine Michel de Beaupré, pbr̄e du diocèse de Bayeux, demeurant à Caen, parr̄. S[t] Pierre ; M[r] Louis Manchon de S[t] Marc, marchand, demeurant en la parr̄. de S[te] Marie.

124. — Le 1[er] oct. 1785, M[e] Augustin Savary, acolyte du diocèse de Lx, demeurant à Pontaudemer, Grande-Rue, parr̄. S[t] Ouen, pourvu, le 3 mai dernier, de la chapelle de S[te] Marguerite, en la parr̄. de Toutainville, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Jean-Pierre Gommé d'Angerval, pbr̄e, dernier titulaire, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jean-Jacques Baucher, pbr̄e du diocèse Rouen, pourvu d'une prébende en la cathédrale de Cahors, demeurant à Colletot aud. diocèse de Rouen ; et led. s[r] Baucher donne aussi sa procuration pour résigner sa l. prébende entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. Savary. Seulement il se réserve une pension viagère de 350 livres sur les revenus de ce bénéfice. Fait et passé en la parr̄. de S[t] Aignan de

(1) M[r] Hubert prêta serment en 1791 et resta a S[te] Marie en qualité de curé constitutionnel. (*Archives du Calvados.*)

Pontaudemer, diocèse de Rouen, en présence de Mᵉ François-Charles Lulx de la Motte, procureur en l'élection et grenier à sel de Pontaudemer, et de Jean-Baptiste-Jacques Cesne, receveur des impositions de lad. ville, tous deux y demeurant, parr̄. Sᵗ Ouen. (*V.* **101**.)

Le 24 oct. 1785, led. sʳ Baucher obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. chapelle.

Le 6 décembre 1785, le seigʳ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 9 décembre 1785, le sʳ Baucher prend possession de la chapelle Sᵗᵉ Marguerite « par la libre entrée sur la pièce de terre ou était anciennement bâtie le corps de lad. chapelle, » et autres cérémonies accoutumées, en présence de plusieurs habitants de Toutainville. (*V.* **245**.)

125. — Le 1ᵉʳ décembre 1785, Mgr Charles-Antoine-Gabriel Osmont, comte de Lyon, ancien évêque de Comminges, abbé commendataire de l'abbaye de Sᵗ Pierre de Préaux, demeurant à Paris, en son hôtel, Grande rue du faubourg Sᵗ Honoré, parr̄. de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, constitue son procureur général et spécial Mesʳᵉ d'Osmont, chanoine et archidiacre de Rouen, abbé de Clairefontaine et vicaire général de Lx, auquel il donne pouvoir de nommer à tous les bénéfices de toute nature auxquels led. seigʳ a droit de nommer à cause de son abbaye de Préaux. Fait et passé à Paris.

126. — Le 30 décembre 1785, Mesʳᵉ Eustache Lejeune de la Furjonnière, abbé de Sᵗ Maur, vicaire général du seigʳ évêque de Lx et chanoine prébendé de Touques, 1ʳᵉ portion, résigne purement et simplement lad. prébende entre les mains dud. seigʳ évêque. Fait et passé à Lx, en l'abbaye de N.-D. du Pré, parr̄. Sᵗ Désir, dans une chambre, au 1ᵉʳ étage, ayant vue en partie sur l'avant-cour et en partie sur le jardin.

Le même jour, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, ainsi vacant, la personne de Mʳᵉ François-Joseph de Collignon, pbr̄e, docteur en théologie et vicaire général.

Le lendemain, led. sʳ de Collignon est mis en possession de la 1ʳᵉ portion du canonicat de Touques par le ministère de Mʳ le doyen du Chapitre. (*V.* **66**, **121**, **225**.)

127. — Le 23 déc. 1785, Mʳ Pierre-Romain Clouet, pbr̄e du diocèse de Coutances, avocat en parlement, indultaire nommé par le roy sur l'évêché et le Chapitre de la Cathédrale de Lx, demeurant à Paris, au collège d'Harcourt, rue de la Harpe, parr̄. Sᵗ Hilaire, et représenté par Mʳ Louis-Christophe Couture de Bois-Simon, pbr̄e du diocèse de Lx, docteur en théologie, demeurant à Lx, rue au Char, parr̄. Sᵗ Jacques, requiert du seigʳ évêque sa nomination aux canonicat et prébende de Pesnel, vacants par la mort de Mʳ Jean-Baptiste Godefroy, pbr̄e, dernier titulaire. Sa Grandeur répond que led. sʳ Clouet a droit

à ce canonicat et qu'elle lui en fera expédier incessamment les provisions.

Le même jour, le seig^r évêque nomme led. s^r Clouet aud. bénéfice.

Le 29 déc. 1785, le s^r Clouet (1) est mis en possession du canonicat de Pesnel par le ministère de Mr de Gruel en l'absence de M^r le doyen du Chapitre.

128. — Le 9 janvier 1786, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste-Michel Loisel de Boismare, avocat en parlement, fils de Michel et de feue dame Jacqueline Lejeune, d'une part, et dem^lle Marie-Catherine La Perelle, fille de feu Guillaume et de feue dame Catherine Lefort, l'une et l'autre partie de la parr̃. de St Germain de Lx.

129. — Le 10 janv. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Augustin-François-Marie de Lauzanne, chev^r, seig^r de Vaurousssel, fils de Mes^re Jacques-François-Anne de Lauzanne et de dame Marie-Jeanne-Louise Le Brun de la Bulterie, originaire de la ville de Rennes et demeurant à Orbec depuis temps de droit, d'une part, et noble dem^lle Jeanne Guirette de la Hogue, fille de feu Jean et de noble dame Jeanne-Marguerite Hugon, de la parr̃. de N.-D. de Granville et demeurant depuis deux mois à Gacé.

130. — Le 23 déc. 1785, Charles Le Bourgeois, fils de Charles et de Marie-Anne Lefortier, de la parr̃. de St Germain de Pontaudemer, reçoit la tonsure cléricale.

131. — Le 16 janv. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Jean Duperron, fils de Me Pierre-Jean Duperron, avocat, et de dame Marguerite-Marie-Joseph Cavelier, d'une part, et dem^lle Marie-Catherine-Marguerite Guilbert, fille de feu Charles, Esc^r, et de dame Marie-Catherine Liétolet, les deux parties de la parr̃. de Ste Catherine d'Honfleur.

132. — Le 20 août 1785, la nomination à la chapelle St Jean, fondée dans le château de St Philbert-sur-Risle, appartenant au seig^r évêque d'Avranches, Mgr Pierre-Augustin Godard de Belbœuf, conseiller du roy en tous ses Conseils, évêque d'Avranches et baron de St Philbert, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Fourny, dernier titulaire, la personne de Mre Scipion-Jérôme de Brigeat de Lambert, pbr̃e, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine trésorier de la cathédrale d'Avranches et son vicaire général. Donné à Paris, en l'étude de Me Piquais, notaire.

Le 2 oct. 1785, la collation dud. bénéfice revenant au roy à cause de son droit de régale, Sa Majesté donne des provisions aud. s^r de Brigeat. Donné à St Cloud.

(1) Quand la Révolution éclata, Mr Clouet était depuis plusieurs années aumônier des Ecuries du roi. Ce titre l'avait fait dispenser de la résidence à Lisieux : il habitait à Versailles. Nous ignorons ce qu'il devint pendant ces temps difficiles. (*Insin. Eccl.* XLII. 173)

Le 13 janv. 1786, le s^{r} de Brigeat, représenté par M. Jacques-François Le Cordier, pbrē, curé de St Victor-d'Epine, prend possession de la chapelle St Jean avec toutes les cérémonies ordinaires, « non toutefois au son de la cloche, attendu que celle qui est destinée pour lad. chapelle n'est point montée faute de clocher ». Fait et passé en présence de Me Jean-Baptiste Féret, pbrē, curé de St Philbert ; Me Charles Le Broussois, vicaire de lad. parr̄.; Vincent Brida, garde tireur dud. seig^{r} évêque d'Avranches, demeurant à St Philbert.

133. — Le 18 janv. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jacques-Marie-Sébastien Le Grix, Esc^{r}, s^{r} de la Fontelaye, fils de feu Mes^{re} Nicolas-Marie-Sébastien et de noble dame Louise-Marthe-Françoise Froger, veuf de noble dame Marie-Magdeleine-Claire Dufour de la Chevalerie, de la parr̄. de St Cyr de Salerne, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Louise Forestier, fille de feu Mes^{re} Louis Forestier et de noble dame Louise Loutrel, originaire de la parr̄. de Chéronvilliers et demeurant en celle de Ste Croix de Bernay.

134. — Le 23 janv. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jean-Baptiste Baussard, lieutenant de frégate, fils de Nicolas et de Marguerite Gommé, originaire de la parr̄. de St Ouen du Breuil, diocèse de Rouen, et demeurant depuis six mois en celle de Ste Catherine de Honfleur, d'une part, et dem^{lle} Marie-Aglaë Le Griel, Vve de M. Villemer du Gommé, fille de feu François et de Marie-Marguerite-Rose Duval, de lad. parr̄. Ste Catherine.

135. — Le 18 décembre 1784, Me Jean-Joseph Grenet, curé de St Ouen de Fresneuse-sur-Rille depuis 35 ans donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Moutier, pbrē du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄. Il se réserve toutefois une pension viagère de 600 livres, ainsi que la moitié du presbytère et du jardin, ainsi que diverses dépendances. Fait et passé au manoir presbytéral de Pontauthou, en présence de Me Pierre Gueroult, curé du lieu, et de Me Robert Maillière, curé d'Authou.

Le 13 janv. 1785, le s^{r} Moutier obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 26 avril 1785, M. de Collignon, vic. g^{l}, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 29 décembre 1785, le s^{r} Moutier (1) prend possession de la cure

(1) Mr Moutier refusa le serment à la Constitution civile du clergé et fut destitué. Forcé d'émigrer en 17 2, il se réfugia dans les Pays-Bas. Il revint après la Révolution et fut nommé par l'évêque d'Evreux curé de St Georges-du-Mesnil. Plus tard, il fut désigné pour diriger la paroisse de St Georges-du-Vièvre et remplir les fonctions de doyen de ce canton. Il y mourut le 16 févr. 1826, à l'âge de 84 ans. (*Archives de l'Eure*. — *Mss de Reux*. — Ordo d'*Evreux*.)

de Fresneuse, en présence dud. s[r] Grenet, ancien curé ; Michel Delauney, maitre d'école, demeurant en lad. parr̄., et autres témoins.

136. — Le 25 sept. 1774, Charles-François Lesage, fils de Charles et de Monique Le Bourgeois, de la parr̄. de Montp'nçon, reçoit la tonsure cléricale.

Le 24 sept. 1775, il reçoit les ordres mineurs.

Le 9 juin 1791, il est ordonné sous-diacre.

137. — Le 1[er] févr. 1786, dispense de bans dans la parr̄. de la Trinité des Lettiers, pour le mariage entre Mes[re] Charles-Joseph, comte de la Pallu, officier et aide-major au régiment des gardes françaises, seig[r] des Lettiers et autres lieux, fils de feu Mes[re] Charles-Robert, comte de la Pallu, et de feue noble dame Marie-Jeanne de Baudouin, d'une part, et dem[lle] Anne-Marie Hue de Miromesnil, fille mineure de Mes[re] Nicolas-Thomas Hue de Miromesnil, maréchal des camps et armées du roy, et de feue dame Marie-Antoinette-Victoire de Ségur, tous deux demeurant à Paris, parr̄. de la Madeleine de la Ville-l'Evêque.

138. — Le 3 févr. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Jean-Baptiste-Elie Cocquet de Genneville, officier des grenadiers du régiment de Champagne, fils de feu Mes[re] Nicolas-Elie-Gabriel et de dame Marie-Françoise-Catherine de Mire, de la parr̄. de Clarbec, d'une part, et Félicité Binet, fille de Pierre et de Marie-Catherine Heudier, de la parr̄. d'Equemauville.

139. — Le 2 fév. 1786, M[re] Jean-Baptiste Duchemin, pbr̄e, chânoine prébendé de Lieurey, 1[re] portion, et titulaire de la chapelle S[t] Jacques-le-Majeur ou S[t] Michel et S[t] Jacques, ou encore S[t] Jacques et S[t] Philippe de Brucourt, desservie dans l'infirmerie des P.P. capucins de Caen, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, M[e] Jean-Baptiste-Marie Duchemin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, curé de la 1[re] portion de Lieurey. Il se réserve toutefois une pension annuelle de cinquante livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant trente-quatre ans. Fait et passé à Lx en la maison canoniale dud. s[r] résignant, rue des Chanoines, parr̄. S[t] Germain, en présence de Mes[re] Joseph-André de Bellemare d'Auquainville, et autres témoins.

140. — Le 6 févr. 1786, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Thomas-Jean-François Delafosse, avocat au parlement de Paris, veuf de dame Charlotte-Marie-Marguerite de Mannoury de la Brunetière, fils de Jean et de dame Marie Gallière, demeurant en la parr̄. de Vimoutiers, d'une part, et dem[lle] Françoise-Henriette de Foucques, fille de M[r] M[e] Pierre-Jean-Jacques et de dame Ambroise-Elisabeth Gouhier, de la parr̄. des Champeaux.

141. — Le 8 févr. 1786, dispense de bans pour le mariage entre

Jean-Chrysostôme Motte, fils de Jacques et de Jeanne Dumoulin, originaire de la parr. de la Vespière et demeurant en celle d'Orbec, d'une part, et Marie-Félicité Gueroult, fille de Me Luc Gueroult et de Marie-Elisabeth Brière, de lad. parr. d'Orbec.

142. — Le 22 sept. 1780, Fr. Pierre-Robert Fouques, fils de Robert et de Marie Boudodin, de la parr. de Sr Germain de Lx, religieux de l'abbaye de St Etienne de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1782, led. sr Fouques, sous-diacre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 10 oct. 1785, le sr Fouques, pbre, religieux de l'Ordre de St Benoît, âgé de 27 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les abbayes de St Evroult, N.-D. de Bernay, Cormeilles, St Pierre-de-Préaux et autres.

Le 16 juillet 1780, le sr Fouques, novice du monastère de St Germer de Fly, fait profession dans l'Ordre de St Benoît entre les mains de Dom Louis Charlemagne, prieur de l'abbaye de St Etienne de Caen.

Le 9 janv. 1786, led. sr Fouques, demeurant en lad. abbaye de St Etienne, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religx de St Evroult.

143. — Le 25 mars 1785, Antoine Gadelet, fils de François et de Marguerite Nostret, de la parr. de la Chapelle-sur-Auve, diocèse de Châlons, novice en l'abbaye de Ste Barbe-en-Auge, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

144. — Le 15 fév. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mr Amable-Guy-Bertrand-Pierre Deshayes, conser du roy, fils de feu Me Jean-Baptiste-Joseph Deshayes et de dame Marie-Catherine Quemin, de la parr. d'Aclou, d'une part, et demlle Marie-Madeleine Vallet de Beaunoyer, fille de François et de feue Marie-Madeleine-Charlotte Duclos, de la parr. de Glos-sur-Laigle, diocèse d'Evreux.

145. — Le 2 décembre 1785, la nomination à la cure de St Julien-sur-Calonne appartenant au prévôt de Normandie en la cathédrale de Chartres, Mre Bernard-Marie-Gabriel Jubert de Bouville, pbre, docteur en théologie de la société royale de Navarre, chanoine honoraire de lad. cathédrale de Chartres, grand prévôt de Normandie en la même Eglise, abbé commendataire de l'abbaye de Massay au diocèse de Bourges, commandeur des Ordres royaux et militaires de N.-D. du Mont-Carmel et de St Lazare de Jérusalem, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques-Alexandre d'Ailly, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Marin Daunou, pbre du diocèse de Séez, curé d'Heudebouville au diocèse d'Evreux. Fait et passé à Paris.

Le 8 décembre 1785, M. de Gruel, vic. g[l], donne aud. sieur Daunou la collation dud. bénéfice.

Le 4 févr. 1786, le s[r] Daunou, s'étant rendu à Paris, remercie led. s[r] de Bouville de l'avoir nommé à la cure de S[t] Julien-sur-Calonne et le prie de lui permettre de ne pas accepter ce bénéfice et de nommer un autre titulaire à sa place. Fait et passé à Paris.

Le lendemain, en conséquence de cette renonciation, le s[r] prévôt de Normandie nomme à lad. cure la personne de M[e] Louis-Michel-Marin Daunou, pbrē du diocèse de Séez et curé de S[t] Loyer au même diocèse. Donné à Paris.

Le 13 févr. 1786, M. de Gruel, vic. g[l], donne aud. s[r] Daunou la collation dud. bénéfice.

Le 15 févr. 1786, le s[r] Daunou (1) prend possession de la cure de S[t] Julien, en présence de M[e] Alexandre Viard, pbrē, curé de N.-D. de Launey-sur-Calonne ; M[e] Augustin Delafosse, pbrē, desservant lad. parr̄. de S[t] Julien ; Antoine Ruffin, vivant de son bien ; Jean-Baptiste Cordier du Mesnil, étudiant ; Michel Cardine, maître d'école et trésorier servant, demeurant tous quatre en la parr̄. de S[t] Julien, et autres témoins.

146. — Le 17 févr. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Pierre Herval, s[r] de la Morandière, fils de feu Pierre-Charles et de dame Anne-Françoise de Mannoury, de la parr̄. de Mesnil-Mauger, d'une part, et dem[lle] Julie-Catherine Lefèvre, fille de M. Jean-Baptiste et de feue dame Françoise-Thérèse Hue, de la parr̄. de S[t] Pierre-du-Jonquet, diocèse de Bayeux.

147. — Le 22 févr. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Félix de Montargis, Esc[r], officier de marine, fils de Louis-Antoine de Montargis, Esc[r], s[r] de Montiquier, et de noble dame Marie-Marguerite-Thérèse Letourneur, de la parr̄. de Courtonnelle, d'une part, et dem[lle] Marie-Louise Alix, fille de Pierre, de la parr̄. de S[t] Etienne d'Honfleur. (*V.* **196**.)

148. — Le 23 févr. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis-François-Jacques de Putecotte, fils de feu Louis-François

(1) M[r] Daunou prêta serment, en 1791, avec des restrictions qui ne furent pas admises par le Directoire : il fut destitué. Au commencement de l'année 1792, il habitait à Rouen, rue des Iroquois. Il quitta cette ville au mois de septembre pour s'en aller en exil. Il se retira à Londres où le mauvais état de sa santé le força de rester à l'infirmerie. Quand il se trouva mieux, il s'en alla à Bruxelles, puis à l'approche des armées françaises il passa en Allemagne. C'est ainsi que d'étape en étape, il atteignit la fin de la Révolution. Il rentra en France et fit, en 1802, sa soumission à l'évêque de Bayeux qui lui rendit sa cure de S[t] Julien. Il y passa le reste de ses jours et y mourut en 1818, à l'âge de 72 ans. *(Archives du du Calvados. - Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx. 1819.*)

et de noble dame Jacqueline-Joachim de Vigan, de la parr. de Vaudeloges, diocèse de Séez, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Anne de S[t] Clair, fille de Mes[re] Jacques-François de S[t] Clair et de feue noble dame Catherine-Florence de Foucques, de la parr. de Neuville-sur-Touques.

149. — Le 24 nov. 1785, M[e] Noël-Eustache Vesque, pbrē, curé de N.-D. de Basseneville et de S[t] François d'Herbigny, demeurant encore à Basseneville, remet purement et simplement lad. cure de Basseneville entre les mains du seig[r] évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx, au cabinet de M[e] Delivet, avocat, par le ministère de M[e] Girard, seul notaire apostolique. (*V.* 98.)

Le 28 déc. 1785, la nomination à la cure de Basseneville appartenant au seig[r] du lieu, haute et puissante dame Marie-Françoise Aubry, épouse, séparée de biens, de haut et puissant seig[r] Alexandre Clair, comte de Mazerolles, ancien capitaine dans le régiment d'Auvergne, demeurant à Paris, rue du faubourg et parr. S[t] Jacques, nomme à lad. cure la personne de M[e] Claude Bunel, pbrē, originaire de S[t] Germain de Lx et vicaire de Pont-l'Evêque. Fait et passé à Paris.

Le 8 janv. 1786, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Bunel la collation dud. bénéfice.

Le 25 janv. 1786, le s[r] Bunel (1) prend possession de la cure de Basseneville, en présence de M[e] François-Samuel Leroy, pbrē du diocèse de Bayeux, approuvé pour la parr. de Robehomme, même diocèse, y demeurant ; M[e] François de Sageon, avocat en parlement, demeurant à Caen, parr. S[t] Gilles, et autres témoins.

150. — Le 27 févr. 1786, dispense de bans pour le mariage entre M[e] François Ledanois, veuf de dame Magdeleine-Jeanne-Marguerite-Honorine Lefrançois, et fils de feu M. François Ledanois et de dame Marie-Suzanne Vannier, de la parr. de Beuzeval, d'une part, et dem[lle] Marie-Thérèse-Adélaïde Simon, fille de M. Adrien et de dame Marie-Thérèse Fortier, de la parr de S[t] Herblanc de Rouen.

151. — Le 1[er] décembre 1785, la nomination à la chapelle S[t] Marc ou S[t] Nicolas de Malpertuis, sise en la parr. de Guerquesalles, appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Guillaume-Léonor du Bosc, chev[r], comte de Radepont, seig[r] et patron de Guerquesalles, la Cocardière, seig[r] du comté héréditaI d'Esquay, Launay, Maimbeville, Tréhan, Bocquencé, et autres lieux, chev[r] de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Jean-Jacques Rougeault, pbrē,

(1) M[r] Bunel prêta purement et simplement le serment à la Constitution civile du clergé et resta dans sa paroisse tout le temps de la Révolution. Après le Concordat l'évêque de Bayeux lui rendit sa cure et il y mourut en 1807. (*Archives du Calvados.*)

dernier titulaire, la personne de Me Jean Dubus, pbrē, vicaire de la parr̄. d'Esteville, diocèse de Rouen. Donné au château d'Esteville.

Le 5 janv. 1786, le seigr évêque donne aud. sr Dubus la collation dud. bénéfice.

Le 10 févr. 1786, le sr Dubus, représenté par Mre Adrien-Charles-Guillaume de Nollet de Malvoue, curé de Guerquesalles, prend possession de lad. chapelle de St Marc ou St Nicolas de Malpertuis, en présence de plusieurs habitants du pays.

152. — Le 8 juin 1785, Mesre Jacques-Antoine de Fages de Cheylus de Rochemure, pbrē du diocèse de Viviers, nommé par brevet du roy, en date du 2 mai 1784, aux canonicat et prébende distributifs de Croisilles en la cathédrale de Lx, et représenté par Mre Jacques Monsaint, chanoine prébendé de Formentin en lad. Eglise, est mis en possession dud. canonicat de Croisilles par le ministère de M. le doyen du Chapitre. Fait et passé en présence du secrétaire du Chapitre et de Mes Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, et Joseph Gilles, pbrēs, chapelains de la Cathédrale.

Le 18 sept. 1785, led. sr de Cheylus de Rochemure ayant résigné led. bénéfice, Sa Majesté, agissant toujours en vertu de son droit de régale, y nomme la personne de Mre Pierre-Etienne Aveline, pbrē du diocèse de Paris. Donné à St Cloud. — Led. sr résignant s'était réservé une pension viagère de 430 livres sur les revenus de la prébende.

Le 20 févr. 1786, led. sr Aveline (1) est mis en possession du canonicat de Croisilles par le ministère de M. le doyen.

153. — Le 15 janv. 1786, Mre Louis-François-Augustin Boutehcu des Landes, pbrē, ancien curé de St Quentin de Faucaucourt en Santerre, diocèse d'Amiens, actuellement curé de St Ouen du Breuil, diocèse de Rouen, et titulaire de la chapelle St Jacques du Lieu-Helley en la parr̄. de N.-D. du Val, diocèse de Lx, résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Rouen.

Le 18 janv. 1786, la nomination à la chapelle du Lieu-Helley appartenant au seigr abbé de Grestain, Mesre Nicolas Thirel de Boismont, pbrē du diocèse de Rouen, licencié en la Faculté de théologie de Paris, prédicateur du roy et l'un des Quarante de l'Académie Française, prieur

(1) Mr Aveline, originaire de Paris, paroisse St Sulpice, habitait à Lisieux, rue du Bouteiller, en 1791. Quand on lui demanda le serment, il était infirme : il répondit que son état de santé ne lui permettait pas de sortir pour aller prêter ce serment. Sur les instances réitérées de la municipalité, il finit par y consentir si les magistrats voulaient venir le recevoir chez lui ; ce qui eut lieu. Il s'agit ici du serment de Liberté et Egalité, puisque Mr Aveline n'était plus considéré comme fonctionnaire depuis la suppression du Chapitre. Il mourut en son domicile le 25 déc. 1792, à l'âge de 60 ans. *(Archives municipales de Lisieux.)*

commendataire et seig^r spirituel et temporel des bourg et prieuré de St Pierre et St Paul de Lihons, Ordre de Cluny, et abbé commendataire de N.-D. de Grestain, nomme à lad. chapelle, ainsi vacante la personne de Me Charles-Alexandre de Pillon de Buhorel, clerc tonsuré du diocèse de Lx, demeurant en la parr̄. de St Philbert-sur-Boessy, diocèse de Rouen. Donné à Paris devant les notaires du Châtelet.

Le 26 janv. 1786, le seig^r évêque donne aud. s^r de Pillon la collation dud· bénéfice.

Le 16 janv. 1786, le seig^r évêque donne aud. s^r de Pillon la collation dud. bénéfice.

Le 16 févr. 1786, le s^r Pillon, représen^té par Me Jacques Guillemin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, demeurant au château de St Pierre du Châtel, prend possession de la chapelle du Lieu-Helley par la libre entrée sur la pièce de terre en labour sur laquelle était anciennement bâti « le corps matériel » de lad. chapelle, ainsi qu'il paraît par quelques vestiges de murs et fondements. Fait et passé en présence de plusieurs habitants du pays.

154. — Le 17 mars 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re François-Antoine Le Lasseur, Esc^r, s^r du Lonbosc, veuf de noble dame Marie-Henriette Lefranc d'Argentelle, de la parr̄. de St Denis-des-Ifs, diocèse de Séez, d'une part, et noble dame Marguerite-Rosalie de St Clair, fille de Mes^re Jacques-François de St Clair et de noble dame Marie de Vigan, de la parr̄. de Neuville-sur-Touques. (*V.* 148.)

155. — Le 20 mars, 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean-Louis de Giverville, seig^r et patron de St Aubin-de-Scellon, fils de feu M. Antoine de Giverville et de noble dame Marguerite-Madeleine Desson, veuf de noble dame Françoise-Augustine-Aimée de Chasot, demeurant en lad. parr̄. de St Aubin, d'une part, et noble dem^lle Marie-Josèphe de Parfouru, fille de Mes^re Marcel-Louis de Parfouru, chev^r, seig^r et patron de Jouveaux, et de feue noble dame Marguerite de Conagne (?), demeurant en lad. parr̄. de Jouveaux.

156. — Le 19 févr. 1786, la collation du personnat de Serquigny, sous l'invocation de la Ste Vierge, appartenant au roy à cause de la régale, et le patron présentateur ayant négligé de présenter un titulaire à ce bénéfice, vacant par la mort de M. Monthieux, Sa Majesté y nomme Mre Jean-Joseph-Michel de Montmurat, pbr̄e du diocèse d'Aix, licencié en théologie, vicaire général de la grande aumônerie de France, chapelain du roy, chanoine honoraire de l'Eglise royale de St Quentin, diocèse de Noyon, prieur commendataire de St André de Vezenobres, diocèse d'Alais. Donné à Versailles. (*V.* 35.)

Le 20 mars 1786, led. s^r de Montmurat prend possession du per-

sonnat de Serquigny avec toutes les cérémonies en tel cas requises, accomplies dans l'église paroissiale, en présence de Me Laurent-Nicolas Huet, pbr̃e, curé de la 1re portion de Serquigny et de la parr̃. de St Nicolas-d'Attez au diocèse d'Evreux ; Me Robert Bertre, vicaire de Serquigny, et autres témoins.

157. — Le 20 sept. 1785, François-Gabriel Dubost, marchand, demeurant à Danestal, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Gilles Dubost, acolyte de la parr̃. de Branville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un herbage nommé les Cours Bloche, sis à Branville. Fait et passé en lad. parr̃. par le ministère de Me Jean Duval, notaire pour les sièges de Dives et de Branville, en présence de Me Nicolas Lefrère, curé de Branville ; Me Nicolas-Martin Le Mire, pbr̃e, vicaire de St Jacques de Lx, et autres témoins.

Led. sr acolyte était fils de feu François Dubost et de dame Marie-Jeanne Gobin. (*V.* 178.)

158. — Le 7 mars 1786, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr̃. de Berthouville, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* 24.)

159. — Le 7 mars 1786, Me Louis-Jean-Baptiste Leliquerre, diacre du diocèse de Lx (parr̃. de St Martin de Mailloc), obtient en cour de Rome un bref de dispense d'âge pour l'ordination du sacerdoce (*V.* 181.)

160. — Le 15 mars 1786, Pierre Lefranc, laboureur, demeurant à St Denis-de-Mailloc, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Lefranc (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur trois pièces de terre, sises en lad. parr̃. de St Denis, et spécialement sur une pièce en labour, appelée le Jardinet, bornée, d'un côté et d'un bout, par le chemin tendant à l'église de la parr̃. et, d'un autre côté, par le douet Coquet ; une autre pièce de terre nommée les Coutures, près le chemin d'Auquainville à Thiberville. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Courtin.

Led. sr acolyte, absent, fut représenté par son frère, Charles Lefranc, marchand, demeurant aussi à St Denis. (*V.* 177.)

161. — Le 25 janv. 1786, Nicolas Benoist, marchand, demeurant

(1) Mr J.-B. Lefranc était chapelain à Etrépagny quand vint la Révolution. Il prêta le serment schismatique en 1791 et fut élu curé du Mesnil-Guillaume. Mais ayant refusé ce poste, il fut désigné par le corps électoral pour la cure de Heudreville-en-Lieuvin. Il avait alors .7 ans. Il se rétracta après le Concordat et fit sa soumission à l'évêque d'Evreux. Il mourut curé de Neuville-sur-Authou, le 10 juillet 1842, à l'âge d'environ 80 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.*)

à la Chapelle-Yvon, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Montoure (1), acolyte du diocèse de Lx, (parr. de St Pierre de Mailloc), afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de Me Gueslin. (*V.* **178**).

162. — Le 4 mars 1786, Me Nicolas-Laurent Huet, pbre du diocèse de Lx, curé de Serquigny et titulaire de la chapelle St Jacques, érigée en l'église paroissiale de Morainville et annexée à l'autel de la Vierge en lad. église, remet purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Evreux.

Le 8 mars 1786, la nomination à la chapelle St Jacques de Morainville appartenant au seigr du lieu, Messre Alexandre-Jean-François de Varin des Hautes-Terres, ancien officier au régiment de Normandie, seigr des fiefs de Morainville, la Cour-du-Bosc, les Mortiers, seigr et patron honoraire de St Ouen de Morainville et patron présentateur de la chapelle St Jacques, nomme à lad. chapelle, ainsi vacante, la personne de Me Jacques d'Echallou, pbre du diocèse de Séez, vicaire de St Martin de Bailleul, près Argentan. Donné au château des Hautes-Terres.

Le lendemain, M. de Collignon, vic. gl, donne aud. sr d'Echallou la collation dud. bénéfice.

Le 9 mars 1786, le sr d'Echallou prend possession de la chapelle St Jacques avec toutes les cérémonies ordinaires accomplies en l'église paroissiale où se dessert led. bénéfice « en attendant la réédification d'un corps matériel » de chapelle. Fait et passé en présence de Me Jacques-François Tahère, curé de Morainville, et autres témoins.

163. — Le 1er févr. 1786, Mre Jacques Le Moine, pbre du diocèse de Coutances, curé de N.-D. de Donnemarie-en-Montois, diocèse de Sens, et de St Grégoire-du-Vièvre, diocèse de Lx, demeurant à Donnemarie et présentement à Paris à l'hôtel de Fleury, rue Ste Anne, parr. St Roch, remet purement et simplement lad. cure de St Grégoire entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. (*V.* **18**).

Le 16 févr. 1786, la nomination à la cure de St Grégoire-du-Vièvre appartenant au seigr du lieu, haute et puissante dame, Madame Adé-

(1) Mr P. Montoure était vicaire de Vieux-Pont en 1791. Le 27 février, il ne consentit qu'avec des restrictions à prêter le serment constitutionnel : il fut destitué. Il partit pour l'Angleterre avec son frère en 1792 et ils furent reçus à Winchester après avoir séjourné quelque temps à Londres. Après la Révolution ils revinrent en France et rentrèrent au Havre le 2 juin 1802. Ils s'empressèrent de faire acte de soumission à l'évêque de Bayeux. Mr P. Montoure fut nommé curé de St Ouen-le-Houx en 1804, et y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1845. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.* — *Revue catholique de Normandie.* Juill. 1892. — *Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx.*)

laïde-Marie-Louise de Gouffier, comtesse de Choiseul-Gouffier, dame et patronne de la châtellenie de Longueil, S[t] Aubin-sur-Mer, S[t] Philbert-sur-Risle et S[t] Denis-du-Val, épouse de haut et puissant seig[r] Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de sa Majesté à Constantinople, l'un des Quarante de l'Académie française, nomme à lad. cure de S[t] Grégoire la personne de M[e] Louis-Jean Chaudet, pbr̄e du diocèse d'Angers, vicaire de la parr̄. de S[te] Madeleine de la Ville-l'Evêque, à Paris. Fait et passé en lad. ville de Paris, rue de Choiseul, parr̄. S[t] Roch, en l'hôtel et demeure de lad. comtesse de Choiseul.

Le 29 mars 1786, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Chaudet la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Chaudet prend possession de la cure de S[t] Grégoire-du-Vièvre, en présence de M[e] Georges-Nicolas-Duclos, vicaire de lad. parr̄., et autres témoins.

164. — Le 25 fév. 1786, la nomination à la cure de S[t] Martin de Carsix appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Pierre-Marin-Georges du Fay, seig[r] et patron de Carsix, le Bosc-Regnoult, et autres lieux, demeurant en son château de Carsix, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] François-Thomas Marais, dernier titulaire, la personne de M[e] Claude-Simon De Laquèze, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄. et originaire de Courbépine. Fait et passé à Brionne, en présence de M[e] Jean Hue, avocat, demeurant aud. lieu, et de M[e] Pierre-Amand Fouquet, receveur de l'abbaye du Bec, demeurant en la parr̄. du Bec.

Le 27 févr. 1786, M[r] de Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] De Laquèze la collation dud. bénéfice.

Le 29 mars 1786, le s[r] De Laquèze (1) prend possession de la cure de Carsix, en présence dud. seig[r] patron de la parr̄., demeurant en son château de Maubuisson, parr̄. de Serquigny, et autres témoins.

165. — Le 24 mars 1786, M[e] Michel-Jean Loutreuil, pbr̄e, M[e] ès-arts en l Université de Caen, vicaire de Tortisambert, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **34**.)

166. — Le 28 mars 1786, M[e] Pierre Leplieux, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de S[t] Georges-du-Vièvre, fait réitérer ses

(1) M[r] De Laquèze prêta, en 1791, le serment schismatique et resta en qualité de curé constitutionnel. En l'an II, il renonça a l'etat ecclesiastique et remit ses lettres de prêtrise. Mais, le 4 messidor an III, dès qu'une lueur de liberté eut été rendue au clergé, M[r] De Laqueze s'empressa de rétracter son serment et de reprendre tantôt publiquement, tantôt en cachette les fonctions saintes qu'il avait abdiquées. En 1802, l'évêque d'Evreux lui rendit sa cure qu'il garda jusqu'à la fin. Il y mourut le 13 févr. 1822, à l'âge de 73 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.*)

noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **104**.)

167. — Le 1er juin 1782, Pierre Lefèvre, fils de Nicolas et de Françoise Aupoix, du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçcit la tonsure à Paris.

Le 3 août 1781, il avait été reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 6 févr. 1785, led. sr Lefèvre, pbrē, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université pour avoir professé les cours de philosophie depuis la rentrée (1er octobre) de 1779 jusqu'aux vacances de 1781 et les cours de théologie depuis la rentrée de 1781 jusqu'aux vacances de 1784.

Le 6 févr. 1785, il fut nommé par lad. Université sur l'évêché et le Chapitre de Lx, etc.

Le 22 mars 1786, le sr Lefèvre, vicaire de St Pierre-des-Loges, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et aud. Chapitre de Lx. (*V.* **243**, **244**.)

168. — Le 24 févr. 1786, la nomination à la cure de St Pierre d'Ecajeul et à la chapelle Ste Marguerite de l'Honneur d'Ecajeul, fondée dans l'ancien château de lad. parr̄., appartenant au seigr du lieu, Messre Noël-Urbain André de la Fresnaye, marquis, seigr et patron des Yveteaux et d'Hermanville, seigr haut-justicier des Yveteaux et de Calleville, chevr, seigr et patron de l'Honneur d'Ecajeul, Escures, Boissey, Sacy, Eraines, seigr d'Olendon, etc., demeurant en son hôtel, à Falaise, parr̄. de N.-D. de Guibray, nomme à lad. cure et à lad. chapelle, vacantes par la mort de Me Michel Formage, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-Laurent Esnault, pbrē du diocèse de Séez. demeurant à Paris, en la communauté des prêtres de St Roch. Fait et passé à Falaise, en l'hôtel dud. seigr.

Le 2 mars 1786, M. de Collignon, vic. gl, donne aud. sr Esnault la collation desd. bénéfices.

Le 7 mars 1786, le sr Esnault donne sa procuration à Me Jean-Jacques-François-Gabriel Fleury, pbrē, curé de la 2e portion de Mesnil-Mauger, pour prendre en son nom possession desd. cure et chapelle, « comme aussi faire constater les réparations à faire aux bâtiments du presbytère dud. Ecajeul et dépendances ; nommer à cet effet tous experts ; faire faire lesd. réparations par les héritiers et ayant cause du dernier possesseur de lad. cure ; les faire vérifier ; traiter et transiger sur le tout ; » etc. Fait et passé à Paris.

Le 27 mars 1786, led. sr Esnault, représenté par led. sr Fleury, prend possession de la cure d'Ecajeul, en présence de Mre Amand-Auguste de Vallois, pbrē du diocèse de Lx, habitué et desservant lad. parr̄., et autres témoins.

Ensuite led. sr Fleury se transporte avec le notaire apostolique sur une pièce de terre en herbe, sur laquelle était bâti l'ancien château de lad. parr. d'Ecajeul, et là il prend possession, au nom du sr Esnault, de la chapelle simple de Ste Marguerite de l'Honneur d'Ecajeul, anciennement fondée et desservie dans led. château. Fait et passé en présence de plusieurs témoins d'Ecajeul et de Mesnil-Mauger.

169. — Le 5 avril 1786, le seigr évêque de Lx nomme vice-promoteur en l'officialité du diocèse la personne de Me Noël-Isaac Julien, pbre de ce diocèse, (parr. St Germain de Lx.)

170. — Le 12 avril 1786, Me Michel Coupry de Valpré, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant le prieuré de N.-D. de la Genevraye, demeurant à St André-d'Echauffour, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx et aux religx de St Evroult. (*V.* **41**.)

171. — Le 15 avril 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre de Gouhier, fils de Mesre Jules-Armand de Gouhier et de noble dame Marie de Cailletot, de la parr. de Querquesalles, d'une part, et Victoire-Adélaïde Lefèvre, fille de Pierre, de lad. parr. — Il y a aussi dispense de bans pour la parr. de Ste Croix de Cormeilles.

172. — Le 28 mars 1786, Pierre-Jacques Cordier, marchand, fabricant de frocs, demeurant à Lx, faubourg et parr. St Désir, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-Jean-Baptiste Cordier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un tenant de maisons, sis en lad. parr. et bornée, d'un côté, par le presbytère et le jardin de la 2e portion de St Désir et, d'autre côté par le chemin de Lx au Prédauge. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Daufresne, le jeune. (*V.* **177**.)

173. — Le 14 avril 1786, reçurent la tonsure : Jean Martigny, fils de Charles et de Catherine Le Boulenger, de la parr. de N.-D. de Courson ;

Claude-Hilaire Valentin, fils d'Etienne et de Catherine Le Goult, de la parr. de Montreuil-l'Argillé ;

Louis-Jean-Alexandre de Folleville, fils de Louis-André et de Catherine-Candide-Dulcis de Larcher, de la parr. de Morainville ;

Louis-François La Bigne, fils de Louis et de Louise Hulbert, de la parr. de Camembert ;

Pierre Vollet, fils de Jean et de Marguerite Trouvé, de la parr. du Val-de-La-Haye, diocèse de Rouen, *ritè incorporatus*.

Jean-Baptiste Aubert, fils de Jean et de Marie Angerville, de la parr. du Chesne ;

Pierre-François-Firmin Daubichon, fils de Pierre et de Catherine Le Bourgeois, de la parr. de Livet-le-Baudouin ;

Théodoret Signol (1), fils de Pierre-Noel et de Marie-Hélène-Elisabeth Legendre, de la parr̄. de N.-D. du Pin.

174. — Le 14 avril 1786, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Nicolas-Marie Touillet du Mesnil, fils de Louis-Georges-Marie et de Marie-Madeleine-Charlotte Fabut, de la parr̄. de Ste Croix de Cormeilles;

Jacques Le Roy, fils de Jacques et de Marie Le Roux, de la parr̄. de St Jacques de Lx ;

Georges Brière, fils d'Etienne et d'Anne Ferrière, de la parr̄. de St Georges-du-Vièvre ;

Pierre Le Viels, fils de Richard et de Marie Le Roy, de la parr̄. de Beuzeville ;

Vincent-François Fleury, fils de Jean et d'Anne Duhamel, de la parr̄. de Thiberville ;

Thomas-André Follin, fils d'Alexandre et de Françoise Perinelle, de la parr̄. de St Georges-en-Auge ;

François Brière, fils de Jean et de Marguerite Brassy, de la parr̄. de Beuzeville ;

François-Réné Durand, fils de François et de Marie-Anne Chemin, de la parr̄. de St Pierre-de-Mailloc ;

Jean-Baptiste Brontin, fils de Jean et de Marie Le Clerc, de la parr̄. de St Martin-le-Vieux ;

Jean-Pierre Moulin, fils de Pierre et de Marie-Jeanne Cavelier, de la parr̄. de St Laurent de Quetteville ;

175. — Pierre-Charles Saffrey, fils de Jean et de Catherine-Françoise Le Loutre, de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer ;

Pierre-Nicolas Jumel, fils de François et de Catherine-Madeleine Douer (?), de la parr̄. de St Germain-de-Livet ;

Philippe Legoux (2), fils de François et de Françoise Hébert, de la parr̄. de Menneval ;

Jean-Louis Vallée, fils de Louis et de Marguerite Dufour, de la parr̄. d'Hermival ;

(1) Mr Signol fut ordonné prêtre par Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados et nommé par les électeurs, le 25 septembre 1791, curé constitutionnel de St Jean-d'Asnières. Vers 1804, il fut choisi pour curé de St Gervais-d'Asnières où il mourut en 1856. Il avait reçu le titre de chanoine honoraire de la cathédrale d'Evreux, à cause de son grand âge. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux.*)

(2) Mr Ph. Legoux était vicaire de St Léger-du-Boscdel en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et partit en exil avec Mr Pétel, curé de St Léger. Ils passèrent d'abord en Angleterre et séjournèrent quelque temps à Londres, puis ils demandèrent asile aux Pays-Bas, à l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et le Tyrol et rentrèrent en France en 1797. J'ignore quelles fonctions Mr Legoux remplit jusqu'en 1821. A cette époque, il fut nommé curé-doyen de Thiberville et mourut à la tête de cette paroisse le 15 juin 1826, à l'âge de 64 ans. (*Archives de l'Eure. — Relation manuscrite de l'exil de M. Pétel, publiée par la Semaine Religieuse d'Evreux ; 1e année.* — Ordo *d'Evreux.*)

Pierre Adam, fils de Jean et de Françoise Hémery, de la parr̄. de Beuzeville ;

Pierre-Marin Coisnon, fils de Pierre et de Marie Aubey, de la parr̄. de la Goulafrière ;

Jacques-Michel Lefèvre, fils de Jacques-Michel et de Marie-Geneviève Delacour, de la parr̄. de Plasnes ;

Pierre Dubois (1), fils de François et de Marie Dupont, de la parr̄. du Mesnil-Eudes ;

Jean-Baptiste Le Comte, fils de Joachim et de Marie-Catherine Leproux, de la parr̄. du Mesnil-sur-Blangy ;

Jacques Leproux, fils de Jacques et de Marie-Anne Le Roux, de la parr̄. de Tordouet ;

Charles-Etienne-Théodore Rosey, fils d'Etienne et de Marguerite Levon, de la parr̄. du Bosc-Regnoult ;

Jean Froudière, fils de Jean et de Marie Billon, de la parr̄. de Touquette ;

François-Louis-Jacques Letard, fils de Jacques et Suzanne-Catherine de St Gabriel, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay ;

Pierre Jacques, fils de Jean-Pierre-Hilaire et Marie-Madeleine Lécuyer, de la parr̄ de Beuzeville ;

Nicolas Delamare. fils de Jacques et de Marguerite Gueslin, de la parr̄. de Crémanville ;

François Hauton, fils de François et de Marie-Elisabeth Mignot, de la parr̄. du Breuil.

176. — Le 14 avril 1786, reçurent les ordres mineurs seulement.

Jean-Louis-Amand Saulnier (2), clerc de la parr̄. de St Jacques de Lx ;

Marc-Antoine-Gharles Coquet de Genneville, clerc de la parr̄. de St Germain de Lx ;

(1) Mr P. Dubois, prêtre habitué au Mesnil-Eudes en 1791, refusa de prêter serment et fut obligé de partir pour l'exil en 1792. Il se réfugia en Angleterre à Gosport, chez Jéhu Feuch, rue du Sud. Rentré en France après le Concordat, il fut nommé curé du Mesnil-Durand. Comme il était devenu infirme dans les dernieres années de sa vie, on lui donnà pour vicaire M^r l'abbé Lapierre qui vit encore aujourd'hui (1895) dans cette paroisse, mais se trouve tout à-fait hors de combat et vient de résigner sa cure. Mr Dubois mourut en 1841, à l'âge de 75 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Beux. — Archives municipales du Mesnil-Durand.* — Ordo *de Bayeux*.)

(2) Mr Saulnier était prêtre habitué à Saint-Jacques en 1791. Il prêta tous les serments et resta vicaire de la même paroisse jusqu'en l'an II. A cette époque, il cessa ses fonctions et continua de résider à Lisieux pendant toute la Révolution ; il y touchait la pension des prêtres assermentés. En 1802, il voulut faire sa soumission à l'évêque de Bayeux ; mais il ne fut nommé à aucun poste ; il continua de vivre en qualité de prêtre habitué à Saint-Désir d'abord, et ensuite à Saint-Jacques, comme avant la Révolution. Il mourut en 1842, âgé de 78 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx 1843*.)

Pierre-Jean Crévin, clerc de la parr. de St Hymer ;

Jean-Baptiste Boullaye (1), clerc de la parr. du Sap ;

Jean-Laurent Marc, clerc de la parr. de St Michel de Crouttes ;

Louis-François Desperreis, clerc de la parr. de St Germain de Lx ;

Pierre-Robert Levavasseur, clerc de la parr. de St Symphorien des Brières, diocèse d'Evreux, *ritè incorporatus* ;

Jean-Etienne David, clerc de la parr. de St Hymer ;

Louis-Jacques-François Primois, clerc du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ; (*V.* **178**.)

Jacques Bertrand, id... (*V.* **178**.)

177. — Le 15 avril 1786, furent ordonnés sous-diacres :

Me Michel-Philippe David, acolyte de la parr. de St André-d'Echauffour ;

Me Toussaint-Jacques Lacour, acolyte de la parr. de Ste Croix de Bernay ;

Me Jacques Saudebreuil (2), acolyte de la parr. de St Sylvain de Glos ;

Me Jean-Baptiste-Augustin Quérey, de la parr. de Ste Croix de Bernay ;

Me Joseph-Pierre Lacour (3), acolyte de St Germain de Lx ;

Me Charles Houlette (4), acolyte de la parr. du Noyer-Menard ;

Me François-Jacques Donnet, acolyte de la parr. de Beuzeville ;

(1) Mr Boullaye, prêtre habitué au Sap, prêta serment en 1791 et fut élu curé constitutionnel de Réville. Après la Révolution, il se retracta et l'évêque de Séez le nomma curé de St Evroult-de-Montfort vers 1811. Il y mourut en 1819. (*Archives de l'Orne.*—Ordo *de Séez.*)

(2) Mr Saudebreuil, né à Glos, était vicaire de cette paroisse en 1791. Il mit à son serment des restrictions qui le firent juger insuffisant par le Directoire. Il n'émigra pas en 1792 ; il se cacha chez Mme Antoine-Charles Le Bret qui avait plusieurs habitations, l'une à Saint-Martin-de-la-Lieue, l'autre a Lisieux, rue du Bailly, et la troisième, rue des Loges. C'est dans cette dernière que M Saudebreuil fut découvert le 11 juillet 1794. On l'arrêta avec Mme Le Bret et ses enfants et tous furent conduits à la prison du Bon-Pasteur à Lx. J'ignore comment ils furent rendus à la liberté. Après le Concordat, Mr Saudebreuil se retira sans fonctions à Saint-Jacques de Lisieux et y mourut le 24 nov. 1818. (*Archives du Calvados.* — *Archives municipales de Lx.* — Ordo *de Bx.* 1819.)

(3) Mr Jh-P. Lacour, vicaire de Fontaine-la-Louvet en 1791, refusa le serment constitutionnel et se retira à Lisieux vers la fin de juillet. Il partit l'année suivante pour l'Angleterre avec le curé de Fontenelles : ils se réfugièrent a Gosport, chez John Harley, canonnier. J'ignore si Mr Lacour revint en France après la Révolution. (L'abbé Dauvel. *Registre de la paroisse de Foutaine-la-Louvet.*)

(4) Quand vint la Révolution, Mr Ch. Houlette vivait au Noyer-Menard sans titre ni fonctions. Voulant être quelque chose, il prêta, en 1791, le serment schismatique qu'on ne lui demandait pas et il fut élu curé constitutionnel de la Trinité-des-Lettiers. En l'an II, Mr de la Pallu, maire des Lettiers, ayant acheté le presbytere et les biens de la cure, Mr Houlette, qui avait abandonné l'état ecclésiastique, devint l'homme d'affaires du château et continua

Me Jean-Charles-Michel Fortin (1) acolyte, de la parr. du Regnouard ;

Me Jean-Baptiste Lefranc, acolyte de la parr. de St Denis-de-Mailloc ; (V. 160)

Me Pierre-Jean-Baptiste Desnos, acolyte de la parr. de St Germain-de-Livet ;

Me Pierre-Joseph-Augustin Daubichon (2), acolyte de la parr. de Bazoques ;

Me Pierre-Jean-Baptiste Cordier, acolyte de St Désir de Lx ; (V. 172)

178. — Me Jacques-Charles Mariolle, acolyte de la parr. du Fournet ;

Me Gilles Dubost, acolyte de la parr. de Branville ; (V. 157)

Me Charles-Dominique-Henry Huet, acolyte de la parr. de St Germain de Lx ;

Me Jacques-Luc Martin, acolyte de la parr. de Pont-l'Evêque ;

Me Pierre Montoure, acolyte de la parr. de St Pierre-de-Mailloc ; (V. 161)

Me Pierre Gavelle, acolyte de la parr. de St Ouen de Pontaudemer ;

Me Pierre-Amand-Florentin Fossey, acolyte de la parr. de Pont-l'Evêque ;

Me Augustin-Romain Vitrel, acolyte de la parr. de St Ouen de Pontaudemer ;

de résider dans le presbytère. Mr Roussel, curé du Noyer-Menard, fut chargé, en 1802, de desservir la paroisse des Lettiers. Mais Mr de la Pallu n'entendait pas que l'on supprimât sa paroisse. Il demanda d'abord à l'évêque de Séez l'abbé Houlette pour être son chapelain et lui dire la messe dans l'église des Lettiers devenue la chapelle du château : cette faveur lui fut accordée. Mais le chapelain ne tarda pas à outrepasser ses pouvoirs, à s'attribuer le titre de curé et à exercer les fonctions pastorales malgré les réclamations de Mr Roussel. La division subsista entr'eux jusqu'à la mort du curé du Noyer-Menard arrivée en 1810. Alors profitant de la vacance de la cure et alléguant le peu de solidité de l'église du Noyer-Menard, le comte de la Pallu demanda la réunion définitive des deux paroisses avec la sienne comme chef-lieu. On accéda à ses désirs à condition qu'il agrandirait l'église des Lettiers devenue trop petite et qu'il rendrait à la cure une partie des biens que la Révolution lui avait enlevés. L'abbé Houlette, nommé curé de la nouvelle paroisse, l'administra légitimement pendant 32 ans et y mourut le 20 mai 1843, à l'âge de 84 ans. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'église de la Trinité-des-Lettiers.*)

(1) Mr J.-C.-M. Fortin était vicaire de Beuzeville en 1891. Il refusa le serment schismatique et partit l'année suivante pour l'Angleterre. Il se réfugia à Londres où il passa toute la Révolution. Au rapport de Mr le Gallois, c'était un prêtre très régulier et instruit. Revenu en France après la Révolution, il fut nommé curé de la Genevraye avec les anciennes paroisses de Carnette et de Talonney réunies. Il cessa ses fonctions à la Genevraye le 3 juillet 1811 et disparut. On ne trouve pas son acte de décès. (*Archives de l'Eure. — Archives de l'évêché de Séez.*)

(2) Mr Daubichon, vicaire de Morsan en 1791, prêta serment et fut élu curé de Bournainville ; mais il refusa ce poste et même il rétracta son serment. Il se retira pendant quelques mois dans sa famille à Bazoques et partit pour l'Angleterre le 7 sept. 1792. Il se réfugia à Gosport chez James Harris, rue Worth Cross. Après la Révolution, il fut nommé en 1802, curé de Saint-Aubin-le-Vertueux, et plus tard, vers 1820, l'évêque d'Evreux le désigna pour la cure de Giverville. Il y mourut le 25 déc. 1840, à l'âge de 79 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux.*)

Me Pierre-Jacques-Olivier-Eléonor Dilaye, acolyte de la parr. de Juaye ; (*V.* **95**.)

Me Louis-Jacques-François Primois, acolyte du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ; (*V.* **176**.)

Me Jacques Bertrand, acolyte du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ; (*V.* **176**.)

Me Guillaume-David Ducy, acolyte du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ;

Me Marin Mulot, acolyte du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*.

179. — Le 15 avril 1786, furent ordonnés diacres :

Me Louis-Pierre Loutreuil, de la parr. de Camembert ;

Me Louis-Guillaume-Jean-François Mauduit, de la parr. de St Jacques de Lx ;

Me Pierre-Thomas Bailleul, de la parr. de Livarot ; (*V.* **91**.)

Me Etienne-Pierre Bunel (1), de la parr. d'Orgères ;

Me François-Germain Vattier, de la parr. de St Jacques de Lisieux ; (*V.* **64**)

Me Jacques Hubert, de la parr. des Authieux-sur-Corbon ;

Me Simon-Pierre Deshayes, de la parr. de Cernay ; (*V.* **71**.)

Me Jacques-Victor Malerne (2), de la parr. de Blangy ;

Me Jean-Baptiste-Nicolas Campion (3), de la parr. de Beuzeville ;

Me Hyacinthe-Pierre Levavasseur, de la parr de Gacé ;

Me Charles-Nicolas Dufour, de la parr. de Tortisambert ; (*V.* **74**.)

Me Philippe-Jacques-Guillaume-François Coltas, de la parr. de Vimoutiers ;

(1) Mr E.-P. Bunel, né à Orgères le 26 déc. 1761, était vicaire de cette paroisse en 1791. Il prêta le serment constitutionnel et fut élu curé de Chailloué, près Séez. Après avoir renoncé à l'état ecclésiastique en l'an II, il se retira à Orgères et y passa le reste de la Révolution. Même après le Concordat, il ne se rétracta pas immédiatement et continua de vivre en laïque dans sa paroisse. « Ce prêtre ne manquait pas de talent, dit Mr Le Gallois ; mais c'était un homme d'une foi suspecte et qui passait pour philosophe. » Toutefois il finit par se repentir de sa conduite passée et fut nommé curé de Croisilles. Il y mourut le 9 août 1839, à l'âge de 77 ans. (*Archives de l'évêché de Séez. — Notes de M. Le Gallois.* -- Ordo *de Séez.)*

(2) Mr Malerne desservait, en 1791, la paroisse des Parfontaines dont le curé, fort âgé, ne pouvait plus faire les fonctions pastorales. Il refusa le serment constitutionnel et partit en exil en septembre 1792. Il passa en Angleterre et s'arrêta d'abord à Gosport ; puis il se rendit a Londres. Après y avoir séjourné un certain temps, il se dirigea vers Ostende et, de là, il gagna l'Allemagne. Il revint en l'an V (1796-97) aux Parfontaines et reprit ses fonctions tantôt ouvertement, tantôt en cachette. On trouve beaucoup de baptêmes administrés par lui dans tout le pays de Blangy. En 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux qui le nomma curé des Parfontaines. Il y finit ses jours en 1841, à l'âge de 85 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Beux. — Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx.)*

(3) Mr N.-J.-B. Campion, neveu du curé de Vannéscroq, refusa, en 1791, de prêter le serment schismatique et partit l'année suivante pour l'exil. Il se réfugia dans les Pays-Bas où il devint aumônier d'un corps d'émigrés. Il rentra en France après la Révolution et mourut curé de Formoville le 29 oct. 1821, à l'âge de 59 ans. (*Mss de Beux.*—Ordo *d'Evreux.*

Me Louis Dubus, de la parr. de St Victor-de-Chrétienville ; (*V.* **16**.)

Me Pierre-Michel Perrotte, de la parr. de Monnay ; (*V.* **55**.)

180. — Me Jacques-Adrien Adam, de la parr. de St Philbert-des-Champs ; (*V.* **87**.)

Me Henry Lefèvre, de la parr. de Ste Croix de Bernay ; (*V.* **89**.)

Me François-Nicolas Picquot, de la parr. de Bouttemont ;

Me Nicolas-Pierre Bégin, de la parr. de St Léonard d'Honfleur ; (*V.* **13**.)

Me Pierre-Etienne Lautour, de la parr. de Ste Foy-de-Montgommery ; (*V.* **14**.)

Me François Chéradame, de la parr. de St Germain-de-Montgommery ; (*V.* **86**.)

Me Louis Le Roy, de la parr. de N.-D-du-Pré de Pontaudemer ; (*V.* **111**.)

Me Etienne Morel, du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus ;*

Me Guillaume-Louis........, du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus ;*

Me Jacques-César Lefort, du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus ;*

Me Jérôme-Eloi de Cambos, du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus ;*

Me Charles-Médard Bonnel, du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus ;*

Me Jacques-François-Marie Damois, du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus.*

181. — Le 15 avril 1786, furent ordonnés prêtres :

Me François-André Jouvin, de la parr. de Grandcamp ;

Me Saturnin Dupendant (1), de la parr. de Roiville ;

Me François-Jean Jardin, de la parr. du Regnouard ;

Me Georges-Michel-Alexandre Fourquemin (2), de la parr. de Boissy ;

Me Charles Asse, de la parr. de St Jacques de Lx ;

Me Louis Lefranc, de la parr. de Mesnil-Guillaume ;

(1) Mr Dupendant, prêtre de Royville, prêta serment en 1791 et fut élu curé constitutionnel de Croisilles. Le 27 juillet de la même année, il fut encore nommé membre du conseil de cette commune. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise. Mr Le Gallois dit dans ses notes que Mr Dupendant « avait du talent et avait été intrus sans être méchant. » Aussi après le Concordat, dès que le clergé eut recouvré sa liberté, Mr Dupendant fit sa soumission à l'évêque de Séez et se retira à Neuville-sur-Touques sans titre ni fonctions. Enfin, vers 1812, comme sa conduite était régulière, il fut nommé curé du Besc-Renoult et mourut à la tête de cette paroisse le 21 févr. 1831, à l'âge de 68 ans. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Séez.)*

(2) Mr Fourquemin était né à Saint-Jean de la Lecqueraye, quoiqu'il soit désigné ici comme étant de Boissy : probablement que ses parents y demeuraient alors. Vicaire d'Epaignes en 1791, il y prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de cette paroisse. En l'an II, il se retira à Boissy et revint à Epaignes en 1797. Il se rétracta sérieusement et, en 1804, l'évêque d'Evreux lui laissa la cure d'Epaignes qu'il avait d'abord indûment possédée. Il mourut curé de cette paroisse le 18 avril 1820, à l'âge de 64 ans. (*Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux*. 1822.)

Me Jacques-François Halbout, de la parr. de St Jacques de Lx ;

Me Jean Godet, de la parr. de St Vincent-de-la-Rivière ;

Me Jean Agnès, de la parr. de St Aubin de Bonneval ;

Me Louis-François Legrip (1), de la parr. du Torquesne ;

Me Louis-Jean-Baptiste Leliquerre, de la parr. de St Julien-de-Mailloc (*V.* 159) ;

Me Charles-François Lechangeur, de la parr. de N.-D. de Courson ;

Me Joseph Tranquet, du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus ;*

Me Jacques Gibourdel, id.

Me Pierre-Médard Chevalier, id.

Me Jean-Taurin Leclerc, id.

Me Jacques-Boniface Delauney, id.

182. — Le 17 avril 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Marie-François-César de Poisson, Escr, chevalier de Grandpré, garde-du-corps du roy, fils de feu Mesre Michel-Antoine-François et de feue noble dame François-Tranquille de Mallard, de la parr. de Nécy, diocèse de Séez, d'une part, et noble demlle Louise-Françoise-Elisabeth Le Prevost, fille mineure de feu Louis-François-Ferdinand et de noble dame Louise-Charlotte de Thibout de Tryvigny, originaire de la parr. de N.-D. de Fresnay.

183. — Le 17 avril 1786, le seigr évêque de Lx donne des lettres de vice-official en l'officialité diocésaine à Mre Jacques Monsaint, pbre, licencié ès-droits et chanoine de la Cathédrale.

184. — Le 21 avril 1786, M. Despaux, official du diocèse de Lx, accorde dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Charles Poignant, sr des Vignes, fils de feu Jean-Jacques Poignant des Morterres, et de dame Anne Jamot, de la parr. de N.-D. d'Estrées, et demlle Marie-Jeanne-Antoinette Jamot, fille de feu Philippe et de dame Marie-Jeanne Artus, de la parr. de Querville.

Suit la fulmination de la dispense de parenté du 3e au 4e degré obtenue en cour de Rome par lesd. parties.

185. — Le 4 avril 1786, Me Jacques Leviels, pbre, Me ès-arts en

(1) Mr Legrip était vicaire de Moyaux en 1791. Le 23 janvier de cette année, le curé et les deux vicaires de Moyaux ne voulurent prêter serment à la Constitution qu'en exceptant tout ce qui était contraire à la religion catholique : ils furent tous trois destitués. Nous trouvons, en 1792, Mr Legrip habitant à Rouen, rue aux Juifs, 29. Il avait alors 31 ans. Au mois de septembre de la même année, il partit en exil et se retira à Londres. Il eut la bonne fortune de trouver dans cette ville une famille catholique chez laquelle il entra en qualité de chapelain. Cette circonstance le mit à l'abri du besoin et le garantit de la misère qui accablait un trop grand nombre de ses confrères. Il est probable que la reconnaissance l'attacha à cette famille et qu'il ne voulut plus la quitter ; car nous ne trouvons pas une seule fois son nom, après le Concordat, ni dans les archives de l'évêché ni dans le Nécrologe de l'*Ordo*. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux.*)

l'Université de Caen, vicaire de Moyaux, fait réitérer ses noms et grades aux seig^rs abbés de Grestain et de Cormeilles, ainsi qu'aux abbé et religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **38**.)

186. — Le 4 avril 1786, Me Louis Marais, pbr̄e du diocèse d'Evreux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire des Baux-de-Breteuil aud. diocèse, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **77**.)

187. — Le 15 avril 1786, Me Jean-François Morand, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Noyers, aud. diocèse, et représenté par Me Antoine-Toussaint Maillard, bachelier en droit, demeurant à Lx, par̄r. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de Ste Barbe.

188. — Le 3 mars 1785, le seig^r évêque nomme Me Charles Bernier, pbr̄e du diocèse de Lx, à la cure de St Pierre de Gacé, vacante par la mort de Me Robert-François Métais, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 11 mars 1785, led. s^r Bernier (1) prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Pierre Droulin, pbr̄e curé de Coulmer ; Mr Michel-Daniel-André Lefèvre du Mitois, cons^er du roy, lieutenant-général civil et criminel au bailliage d'Exmes ; Mr Nicolas Dutocq, avocat en parlement, bailly, haut-justicier de Gacé ; Mr Jean-Baptiste Maignet des Préhis, lieutenant en lad. haute-justice de Gacé ; Mr François Desmares, avocat en parlement ; Me Pierre Levavasseur, procureur au bailliage d'Exmes ; Me Pierre-Charles Vattemare, procureur de lad. haute-justice ; Me Pierre-Charles Azire de Beaumont, officier au bureau des finances d'Alençon ; Me Jean Després, procureur en la haute-justice de Gacé et contrôleur des actes aud lieu, demeurant tous à Gacé, Mes^re François-Samuel, comte de Beausolère, demeurant ordinairement à Granville et résidant présentement en lad. par̄r. de Gacé.

189. — Le 18 oct. 1784, Me Nicolas de Villerme, pbr̄e du diocèse de Troyes, curé de la par̄r. de Meix-St-Epoing aud. diocèse, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Martin d'Angoville, vacante par la résignation faite en sa faveur, le 2 oct. 1784, pour

(1) Mr Bernier, né à Gacé en 1747, se trouvait encore curé de cette paroisse quand la Révolution commença. Il prêta solennellement à l'église le serment constitutionnel le 16 janv. 1791, et y ajouta dans la suite tous les autres serm nts qu'on lui demanda : le 10 thermidor an IV, il attesta par écrit qu'il n'en avait rétracté aucun. Il avait renoncé, en l'an II, à l'état ecclésiastique et avait fait remise de ses lettres de prêtrise. Il passa à Gacé la plus grande partie de la Révolution. Sa conduite laissa beaucoup à désirer ; et M^r Le Gallois écrivait en 1808, que Bernier n'avait aucun goût pour l'état ecclésiastique ; qu'il s'était mal conduit pendant la Révolution et qu'il se conduisait bien à cette époque et se montrait bon aux pauvres. Je n'ai pu trouver ni le lieu ni la date de sa mort ; j'ignore s'il se rétracta Le nécrologe de l'évêché de Séez ne mentionne pas son nom. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.*)

cause de mutuelle permutation, par Me Laurent-Esprit Gérente, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 10 févr. 1785, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 19 juillet 1785, led. s^r^ de Villerme (1) prend possession de la cure d'Angoville, en présence de Mre Marin-François du Mosnard de Villefavard, pbr̄e, curé de Criqueville ; Me Jaques Binet, curé de Brucourt ; Me François-Nicolas Jouanne, notaire royal à Dives, demeurant à Angoville.

190. — Le 1er sept. 1785, Me Pierre-Gabriel Lamidey, pbr̄e du diocèse de Lx, ancien curé de St Aquilin-des-Augerons, demeurant à Paris, parr̄. St Eustache, et Me François Neuville, pbr̄e, curé actuel de lad. parr̄. de St Aquilin, conviennent ensemble que la pension de 700 livres, que led. s^r^ Lamidey s'était réservée en résignant led. bénéfice, sera amortie et éteinte par la somme de 3,000 livres que led. s^r^ Neuville versera au s^r^ Lamidey après que cet accord aura été approuvé en cour de Rome. Fait et passé à Lx.

191. — Le 19 févr. 1786, la nomination à la cure de N.-D. de la Houblonnière appartenant au seig^r^ du lieu, le roy, à cause de la garde-noble non relevée du s^r^ du Val de Bonneval, patron de lad. parr̄., nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Charles Le Bourgeois, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas-François-Louis Lecoq, pbr̄e du diocèse de Lx, ancien vicaire de la Houblonnière.

Le 5 mars 1786, Sa Majesté, pour la même cause, nomme led. s^r^ Lecoq à la chapelle St André et St Fiacre desservie en l'église de la Houblonnière et aussi vacante par la mort dud. s^r^ Le Bourgeois. Donné à Versailles

Le 15 mars 1786, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Lecoq la collation de lad. cure.

Le 19 avril 1786, le s^r^ Lecoq (2) prend possession de la cure de la

(1) Mr de Villerme prêta le serment schismatique et resta à Angoville en qualité de curé constitutionnel. Les registres de baptêmes et de mariages de cette paroisse nous le montrent remplissant les fonctions pastorales jusqu'au 7 déc. 1792 ; nous font voir ses rapports avec Claude Fauchet, l'évêque constitutionnel du Calvados, qu'il regarde comme l'évêque légitime. Après 1792, les registres de cette paroisse ne nous parlent plus de Mr de Villerme : peut-être retourna-t-il dans son pays d'origine. (*Archives de la mairie de Criqueville* ; *section d'Angoville.*)

(2) Le 21 février 1791, Mr Lecoq prêta serment avec des restrictions qui ne furent pas admises par le Directoire et il fut destitué. Mais au mois de mars, il supprima les restrictions qu'il avait mises et prêta le serment pur et simple. On le laissa alors dans sa paroisse en qualité de curé constitutionnel. Cependant Mr Olivier, son vicaire, qui n'avait pas prêté serment, reprochait au curé la faute qu'il avait commise, et revenait dans la paroisse administrer les sacrements aux fidèles qui ne voulaient pas s'adresser aux prêtres jureurs. Le curé, l'ayant dénoncé au district, on le fit arrêter et mettre en prison à Lisieux le 30 juin 1791. L'abbé

Houblonnière, en présence de Mre Jean-François-Polycarpe Naudin, pbre, chanoine de la Cathédrale et vicaire général de Mgr l'évêque de Lx, demeurant en lad. ville, parr. St Jacques ; Me Louis Chevrel, curé du Prédauge, diocèse de Bayeux ; Me Noel-Paul-Thomas Martin, pbre, supérieur du grand séminaire de Lx, y demeurant ; Me Charles Hodierne, pbre, curé de St Ouen-le-Peint aud. diocèse de Bayeux ; Me Etienne Montier, prieur-curé des Monceaux ; Me Charles-Denis Lamort, pbre, curé de la Boissière ; Me Etienne-Côme-Jean-François-Joachim Fleury, pbre, curé de St Aubin-sur-Algot ; Me Jean Sevestre, notaire du roy au siège de St Julien-le-Faucon, y demeurant; le sr Pierre Le Bret, marchand, syndic de la parr. de la Houblonnière.

Ensuite le sr Lecoq se rend avec le notaire apostolique et les témoins susdits « sur une pièce de terre en cour et masure, vulgairement appelée la Cour de la chanoinie de la Houblonnière, située dans les limites de ladite paroisse de la Houblonnière, sur laquelle était anciennement bâti le corps matériel de la chapelle ou chanoinie de St André et de St Fiacre », et là il prend possession de ce bénéfice par la libre entrée sur lad. pièce de terre, la prière à Dieu faite à genoux et autres cérémonies, en présence des mêmes témoins.

192. — Le 2 mai 1786, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas Coupey, procureur en l'élection de Bernay, fils de feu André et de Marie-Madeleine Erambert, d'une part, et demlle Marie-Magdeleine-Marguerite Trinité, fille de feu Me Louis Trinité et de dame Marguerite-Françoise Deriot, les deux parties demeurant en la parr. de N.-D.-de-la-Couture.

193. — Le 2 mai 1786, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis-Constantin Poupart, avocat au bailliage d'Auge, fils de M. Pierre et de dame Marie-Françoise Rosné, de la parr. de Pont-l'Evêque, d'une part, et noble demlle Emilie-Constance de Fouquet, fille de Mesre Guillaume-Richard de Fouquet, Escr, avocat, et de noble dame Marie-Jeanne du Nepveu, de la parr. de N.-D. du Havre.

194. — Le 24 sept. 1785, Sa Sainteté le pape Pie VI publie, sur la demande des religieuses de St François du couvent de Bernay, une bulle, adressée à l'évêque de Lx, par laquelle elles sont rendues exemptes de la juridiction des Frères dud. Ordre et soumises à l'autorité des évêques de ce diocèse.

La bulle nous apprend que ce couvent avait été fondé en l'année 1504 par le roy Louis XII, à titre d'hôpital.

Lecoq renonça à l'état ecclésiastique en l'an II et continua d'habiter à la Houblonnière. Il y mourut en l'an VIII, vers la fin de la Révolution. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lx.*)

195. — Le 3 mai 1786, dispense de bans pour le mariage entre M. Gabriel Costard, esc^r^, s^r^ de Beaulieu, veuf de noble dem^lle^ Aimée de Brasdefer, demeurant à Neauphle (près Trun), diocèse de Séez, fils de feu Jean Costard, Esc^r^, s^r^ de la Héroudière, et de feue noble dame Marguerite Lefèvre, en leur vivant demeurant à Piencourt, d'une part, et Françoise Vicaire, fille de feu François, bourgeois de Vimoutiers, et veuve de Michel Le Lasnier, demeurant en lad. parr.

196. — Le 4 mai 1796, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Charles, chevalier de Montargis, Esc^r^, fils de Mes^re^ Louis-Antoine et de noble dame Marie-Marguerite-Thérèse Le Tourneur, originaire de la parr. de Courtonnelle, d'une part, et dem^lle^ Marie-Louise-Rose Alix, fille mineure de Pierre, de la parr. de St Etienne d'Honfleur. (*V.* **147**)

197. — Le 28 sept. 1785, Me François Goubin, pbre, curé de Fauguernon et titulaire de la chapelle Ste Catherine en la Cathédrale, demeurant à Lx, parr. St Jacques, agissant du consentement de Mes^re^ Auguste-Jacques de Baudrand, baron de Parey-Combray, patron de Norolles, seig^r^ de la Motte d'Acqueville et autres lieux, demeurant en son château de la Motte, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N. S. P. le pape en faveur de Me Pierre-Michel Petit, pbre du diocèse de Chartres. Fait et passé à Lx. (*V.* **85**.)

Le 29 avril 1786, led. s^r^ Goubin résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seig^r^ évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx.

Le même jour, led. seig^r^ baron de Combray nomme à lad. chapelle la personne dud. s^r^ Petit. Donné aud. château de la Motte, parr. d'Acqueville.

Le 6 mai 1786, Mr Despaux, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Petit la collation dud. bénéfice.

Le 8 mai 1786, le s^r^ Petit (1) est mis en possession de la chapelle de Ste Catherine par le ministère de Mr de Gruel.

198. — Le 20 août 1785, Mgr Jules-Bazile Ferron de la Ferronnays, évêque et comte de Lx, cons^er^ du roy en tous ses Conseils, commandeur des Ordres royaux militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de St Lazare de Jérusalem, supprime les 2e et 3e portions des chanoines et cure de St Cande-le-Vieux et réunit les revenus à la 1re portion.

Les s^rs^ chanoines-curés de St Cande avaient présenté à Sa Grandeur une requête dans laquelle ils exposaient que depuis la suppression d'une

(1) Mr Petit continua de résider à Lisieux après la suppression du Chapitre. Il y prêta au moins le serment de Liberté et d'Egalité en 1792, puisque nous trouvons, en l'an IV, son nom sur la liste des ecclésiastiques pensionnés de l'Etat. Mais après cela, il n'est plus question de lui dans nos archives. Peut-être retourna-t-il dans son pays. *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lx.*

de leurs portions et la réduction à trois, faite, le 4 mars 1681, par feu Mr de Matignon, évêque de Lx, le revenu de leur bénéfice n'avait point augmenté d'une manière proportionnée à la progression graduelle du prix des denrées et ne leur fournissait qu'une condition trop médiocre pour soutenir la décence et les devoirs de leur état, « surtout dans une ville où les vivres sont plus chers qu'ailleurs. » C'est pourquoi ils demandaient la suppression de deux de leurs portions et la réunion des biens de ces deux portions à celle qui restera. Ils faisaient observer que la parr., qui ne contenait pas un grand nombre d'habitants, pouvait être desservie par un seul curé.

Après l'enquête de *commodo* et *incommodo* faite avec toutes les formalités ordinaires « dans une salle de l'hôtel de Lisieux, rue de la Savonnerie; » après l'audition, faite par Mr d'Osmont, chanoine de Rouen, vicaire général de Lx et commissaire *ad hoc*, des différentes personnes assignées et spécialement de Me Jean Arouse, curé de Ste Croix-des-Pelletiers, Me Paul Grenet, curé de St Pierre-du-Châtel, Me Michel-Nicolas Eudes, curé de St Patrice, demeurant tous trois à Rouen; Mesre Nicolas-Philippe-Auguste Ango de Lézeau, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant aussi à Rouen; Jean-Baptiste-Louis-Léonor de Héquet, chevr, seigr du lieu, demeurant en la même ville, et plusieurs paroissiens de St Cande qui tous donnent leur consentement à la suppression demandée; après l'examen des comptes desd. srs chanoines-curés qui montrent que les revenus des trois portions ne s'élèvent qu'à 600 livres par an, avec 32 mines deux boisseaux de bled qu'ils ont à prendre sur les moulins banaux de la ville, le seigr évêque de Lx prononce la suppression de deux portions desd. chanoinies et cures de Ste Cande-le-Vieux, aux conditions suivantes : 1° Les srs chanoines-curés actuels continueront de jouir de leur titre pendant toute leur vie, sans pouvoir le résigner ni le permuter; 2° Après la mort ou la démission pure et simple de l'un d'eux, les autres se partageront les revenus de la portion vacante; 3° Le dernier qui restera jouira de tous les biens et revenus des trois portions, et il n'y aura plus alors qu'un seul et même titre qui passera aux successeurs; 4° Le sr chanoine-curé restant le dernier et ses successeurs pourront prendre la qualité, les marques et distinction de chanoine-curé; et ils seront tenus d'avoir et d'entretenir à leurs frais un vicaire qui les aidera à desservir la paroisse. Donné à Lx.

199. — Le 14 avril 1786, Me Félix-François Gondouin, pbre de la ville de Lx, bachelier en droit et Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Pierre-de-la-Rivière, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **31**).

200. — Le 14 avril 1786, Me Pierre Foulon, pbre du diocèse de

Lx (parr. de Daubœuf), Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bourgeauville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **45**.)

201. — Le 14 avril 1786, Me Marin-Jean Leseigneur, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, professeur septennaire émérite au collège de Lx, à Paris, rue St Jean-de-Beauvais, titulaire de la chapelle St Jean-l'Evangéliste en la cathédrale de Lx, de la valeur de 200 livres de revenu, demeurant à Paris et représenté par Me Antoine-Toussaint Maillard, bachelier en droit, demeurant à Lx, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **2**, **39**.)

202. — Le 14 avril 1786, Me Charles-Richard Guersent, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Lieurey, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **37**.)

203. — Le 14 avril 1786, Me Philippe Sebin, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Ouen de Pontaudemeur, représenté par Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbre, secrétaire du seigr évêque, fait réitérer ses noms et grades aud. seigr et au Chapitre de Lx. (*V.* **28**.)

204. — Le 14 avril 1786, Me Gabriel-Guillaume Grigy, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Germain de Pontaudemer, représenté par M. Jumel, secrétaire du seigr évêque, fait réitérer ses noms et grades aud. seigr et au Chapitre de Lx. (*V.* **27**.)

205. — Le 14 avril 1786, Me Jean-Louis Mottey, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr. de St Jacques de Lx, y demeurant, faubourg d'Orbec, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **32**.)

206. — Le 14 avril 1786, Me Nicolas Lamy, diacre de la ville de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **52**.)

207. — Le 14 avril 1786, Me Louis-Christophe Couture de Bois-Simon, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris et docteur en théologie, habitué en l'église St Jacques de Lx, demeurant en lad. parr., rue au Char, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **40**.)

208. — Le 14 avril 1786, Me Nicolas De Laperelle, pbre, Me ès-arts, en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en la Cathédrale, demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **33**)

209. — Le 14 avril 1786, Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbre,

Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, secrétaire du seigr évêque de Lx, et titulaire de la chapelle St Gilles-St Leu en la Cathédrale, (de neuf livres de revenu), fait réitérer ses noms et grades aud. seigr et au Chapitre de Lx. (*V.* 122)

210. — Le 14 avril 1786, Dom Pierre-Robert Fouques, pbrē du diocèse de Lx, religieux de l'Ordre de St Benoît, Congrégation de St Maur, en l'abbaye de StGermer du Fly, diocèse de Beauvais, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant actuellement en l'abbaye de St Etienne de lad. ville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de St Evroult.

211. — Le 14 avril 1786, Me Jacques-Adrien Chanu, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire et sacristain en l'église Ste Croix de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* 50).

212. — Le 15 avril 1786, Me Jacques Guillemin, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant depuis trois ans en la parr̄. de St Pierre-du-Châtel, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr abbé de Grestain. (*V.* 11, 42)

213. — Le 15 avril 1786, Me François-Amable Savary, pbrē du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Criquetot-l'Esneval, aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de St Pierre et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* 43)

214. — Le 15 avril 1786, Me Louis Chrétien, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, professeur d'humanités au collège du Bois, demeurant à Caen, parr̄. St Pierre, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Beaumont et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger. (*V.* 47)

215. — Le 15 avril 1786, Me Guillaume Beaumont, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts et bachelier en théologie de l'Université de Caen, professeur de rhétorique au collège du Bois, demeurant à Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Ste Barbe. (*V.* 48)

216. — Le 15 avril 1786, Me Pierre Godey, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de Ste Barbe. (*V.* 25)

217 — Le 15 avril 1786, Me Jean Duchesne, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Ste Marie-Laumont au diocèse de Coutances, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* 76)

218. — Le 15 mai 1786, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Valentin, capitaine de navire, fils de feu Gabriel et de Marie

Blout, originaire de la parr. St Léonard et demeurant en celle de Ste Catherine d'Honfleur, d'une part, et Honorine Fabut, fille mineure de Nicolas, originaire de la parr. de Ste Croix de Cormeilles et demeurant en lad. parr. de Ste Catherine.

219. — Le 15 mai 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Nicolas-Bonaventure de la Varangne, capitaine de cavalerie, veuf d'Anne-Louise Hamelin des Hagnettez, demeurant à Rouen, parr. St Jean, d'une part, et dame Marie-Anne-Françoise Maisnel, Vve de M. Claude Marchand, directeur des Aides, demeurant à Pontaudemer, parr. N.-D.

220. — Le 22 mai 1786, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Pierre-Eustache Morin de Verbuisson, fils de feu Eustache et de Geneviève-Suzanne Yon, originaire de la parr. St Léonard et demeurant en celle de Ste Catherine d'Honfleur, d'une part, et demlle Anne-Jeanne Langlois de Lépiney, fille de François, de lad. parr. St Léonard.

221. — Le 1er mai 1786, Mre Léonard de Poudenx, pbre du diocèse de Dax, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Bernay, demeurant en lad. ville de Dax, dans son hôtel, rue Ste Ursule et parr. N.-D., donne sa procuration au seigr évêque de Lx pour nommer, en son nom, à tous les bénéfices auxquels il a droit de présenter en sa qualité d'abbé de lad. abbaye. Fait et passé à Dax, en l'hôtel dud. seigr abbé.

222. — Le 17 déc. 1785, Me Simon Le Maitre (1), sous-diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Lx

223. — Le 18 janv. 1786, Mre Gilles-François Le Dorey, pbre du diocèse de Lx, bachelier de Sorbonne, chanoine prébendé de la Pommeraye, demeurant à Lx, en sa maison canoniale, place du Friche, donne sa procuration pour résigner led. canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son petit-neveu, Mre François-Clair Lambert, clerc tonsuré du diocèse de Lx, titulaire du prieuré simple de St Hubert de Bouilland, desservi en l'église paroissiale d'Averton et chapelain de St Hubert de Lorgerie en lad. parr. d'Averton, diocèse du Mans. Il se réserve toutefois une pension viagère de mille livres sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé environ cinquante ans. Fait et passé en lad. maison canoniale.

Le 8 févr. 1786, led. sr Lambert obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

(1) Mr S. Le Maitre, après avoir administré longtemps la paroisse de Villegast, près Pacy-sur-Eure, se retira du ministère paroissial à cause de son grand âge et mourut le 30 nov. 1855, à l'âge de 96 ans. *(Ordo d'Evreux.)*

Le 11 mai 1786, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 16 mai 1786, le s^r^ Lambert (1) est mis en possession du canonicat de la Pommeraye par le ministère de Mr de Gruel.

224. — Le 5 juin 1786, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Amand du Nepveu, capitaine du navire, fils de Guillaume-Michel et de feue dame Victoire-Emélie-Annonciade Delanney, de la parr. de Ste Catherine de Honfleur, d'une part, et dem^lle^ Catherine-Félicité Durand, fille de Me Michel-Pierre Durand, procureur, et de Marie-Jeanne Valentin, originaire de la parr. de St Ouen de Pontaudemer et demeurant au couvent des dames hospitalières de lad. parr. Ste Catherine.

225. — Le 11 mai 1786, la nomination aux trois canonicats-cures de St Cande-le-Vieux appartenant au seig^r^ évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à celui qui se trouve actuellement vacant par la mort de Me Boillet la personne de Mre François-Joseph de Collignon, pbre, docteur en théologie. (*V.* **66**, **121**, **126**.)

226 — Le 19 janv. 1786, la nomination à la cure de St Germain de Vasouy appartenant au seig^r^ du lieu, noble dame Marie-Madeleine Gosse, v^e^ de Mes^re^ François Le Moine, demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine, agissant tant en son nom qu'au nom de dem^lle^ Marie-Madeleine-Charlotte Le Moine, sa fille, épouse de Mr Jean-Baptiste-Paulin Griel, capitaine de vaisseaux, demeurant en lad. parr. de Vasouy, nomme et présente, à cause de leur noble fief de Vasouy, à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Letorey, dernier titulaire, la personne Me Louis-François Thibault, pbre du diocèse d'Evreux, vicaire de Neuville-du-Bosc aud. diocèse. Fait et passé à Conches.

227. — Le 29 décembre 1785, la nomination à la cure de St Vigor de Pontalery appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Joachim-André-Louis Gossey, Esc^r^, conseiller-secrétaire du roy, Maison et couronne de France et des finances, seig^r^ de Livarot, des Loges et patron de la parr. de Pontalery, nomme à lad. cure, vacante par la démission pure et simple, donnée le 25 oct. dernier, par Me Jean-Pierre Leclerc, la personne de Me Nicolas-Philippe Jamot, pbre, vicaire de Livarot et originaire dud. lieu. Donné au château de Livarot.

(1) Mr Lambert de Frondeville resta toute sa vie clerc tonsuré. Après la suppression du Chapitre, il continua d'habiter a Lisieux et y prêta, en 1792, le serment de Liberté et Egalité ; aussi trouvons-nous, en l'an V, son nom sur la liste des pensionnés ecclésiastiques. En 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux, mais n'avança pas dans les ordres. Il mourut à Lisieux dans sa maison de la rue des Boucheries, le 2 févr. 1820, à l'âge de 61 ans. (*Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lx. — Archives de l'évêché de Bx.*)

Le 31 décembre 1785, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Jamot la collation dud. bénéfice.

Le 2 janv. 1786, le s[r] Jamot (1) prend possession de la cure de Pontalery, en présence dud. seig[r] patron, demeurant à Rouen, rue Grandmont, parr. de Sotteville ; M[e] Pierre-Thomas Bailleul, sous-diacre, demeurant à Livarot ; M[e] Charles-François Lesage, curé de S[t] Martin de Mauvaisville au diocèse de Séez, demeurant à Montpinçon, diocèse de Lx ; M[e] Jean-Pierre Pitraye, pbre, demeurant au Breuil ; M[e] Jean Nicolas, vicaire du Mesnil-Durand ; M[e] Jean-Baptiste Cordier, notaire, demeurant à Livarot ; Guillaume Launay, M[e] en chirurgie, demeurant aussi aud. bourg, et autres témoins.

228. — Le 2 févr. 1786, M[re] Jean-Baptiste Duchemin, pbre, chanoine prébendé de la 1[re] et grande portion de Lieurey en la Cathédrale, et titulaire de la chapelle simple de S[t] Michel et S[t] Jacques de Brucourt, fondée et desservie dans l'infirmerie des Capucins de Caen, demeurant en sa maison canoniale, sise à Lx, rue des Chanoines, donne sa procuration pour résigner led. canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, M[e] François-Louis Duchemin, pbre du diocèse de Bayeux, bachelier en théologie de la faculté de Paris, ex-recteur de l'Université de Caen, professeur septennaire de philosophie au collège des Arts de la même Université. Il se réserve toutefois : 1° Une pension viagère de 2000 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant 32 ans ; 2°, Sa maison canoniale tout entière. Fait et passé en lad. maison, en présence de M[re] Joseph-André de Bellemare d'Ocquainville, demeurant à Lx, parr. S[t] Germain, et autres témoins. (V. 29)

Le 20 févr. 1786, led. s[r] François-Louis Duchemin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 5 juin 1786, M[r] Despaux, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s[r] Duchemin (2) est mis en possession du canonicat de Lieurey, 1[re] portion, par le ministère de M. le doyen.

(1) M. Jamot prêta serment sans restriction le 13 févr. 1791, et resta en qualité de curé constitutionnel de Pontalery. Ayant renoncé en l'an II à l'état ecclésiastique, il fit partie de la municipalité de cette commune jusqu'en l'an V ; mais ensuite on ne trouve plus son nom dans les archives de Pontalery. L'an V, c'était l'année où les prêtres émigrés commençaient à rentrer en France, l'année où bien des prêtres jureurs, se sentant un peu plus de liberté commencèrent à rétracter un serment que la peur leur avait arraché. Tout prouve que M[r] Jamot fut un de ces derniers. Son nom ne se trouve pas sur la liste des pensionnés de l'an V ; il fut dénoncé, avant le Concordat, pour remplir les fonctions ecclésiastiques à Livarot et aux environs. En 1803, il était revenu à Pontalery et l'évêque de Bayeux le nomma a la cure de Mesnil-Germain. Il y mourut en 1820, à l'âge de 66 ans : il avait été le dernier curé de Pontalery. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. — Archives municipales de Pontalery. — Archives de l'église de Livarot.)*

(2) M[r] F.-L. Duchemin, originaire de Montchauvet, diocèse de Bayeux, fit ses études au

229. — Le 19 mai 1786, la nomination à la cure de St Martin d'Echaumesnil appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Claude-René Cordier de Montreuil, président honoraire de la cour des Aides de Paris, seig^r et patron d'Echaumesnil, demeurant en lad. ville, rue et parr̄. de la Ville-l'Evêque, et se trouvant présentement en sa terre d'Echauffour, nomme à lad. cure d'Echaumesnil, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Jouenne, dernier titulaire, la personne de Me Clément Lesage, vicaire de St André-d'Echauffour.

Le 29 mai 1786, le seig^r évêque donne aud. s^r Lesage la collation dud. bénéfice.

Le 14 juin 1786, le s^r Lesage (1) prend possession de la cure d'Echaumesnil, en présence de Mes^re Jean-Gaspard Roussel de Mézerville, ancien sous-brigadier des gardes-du-corps du roy, capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à St André-d'Echauffour ; Me Pierre Castel, curé de St Germain-d'Echauffour et doyen de Gacé ; Me François Dutertre, curé de Beaufay ; Me Nicolas Leveau, pbr̄e, desservant lad. parr̄. d'Echaumesnil ; Me Pierre Lefèvre, vicaire de St Pierre-des-Loges, et autres témoins.

230. — Le 5 mars 1786, la nomination à la chapelle du Vieux-Conches, en la parr̄. de Victot, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Pierre-Jacques-Amable Chrétien, Esc^r, seig^r de Fumechon, chev^r, cons^er du roy au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, boulevard de Cauchoise, parr̄. St André-hors-la-Ville, agissant en vertu de la procuration de Mr Chrétien de Fumechon, son père, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Michel Van-

collège d'Harcourt, à Paris, y reçut les premiers ordres et fut ordonné prêtre à Lisieux en 1775. Il avait professé en l'Université de Caen de 1774 à 1781, et il continua de résider au collège des Arts, rue de la Chaîne, jusqu'au jour de sa nomination au canonicat de Lieurey. Quand le Chapitre fut supprimé, il se retira à Caen, et ayant refusé de prêter le serment, il prit un passeport dans cette ville en 1792 pour émigrer à Jersey. Il avait alors 41 ans. De Jersey il s'en alla dans les Pays-Bas avec son frère, le curé de Lieurey. L'un de ses petits-neveux nous écrit que le chanoine se rendit en Amérique avec l'un de ses frères qui n'était pas prêtre. Quoi qu'il en soit de ce renseignement, il revint en France après la Révolution, fut nommé professeur de mathématiques transcendantes et doyen de la faculté des sciences de l'Académie de Caen. L'évêque de Bayeux le fit chanoine honoraire de sa cathédrale. Sur la fin de sa vie, il se retira à Sallenelles et y mourut le 20 mars 1829, à l'âge de 79 ans. *(Archives du Calvados. — Manceau. Les prêtres émigrés à Jersey. — Mss de Reux. — Inscription tumulaire à Sallenelles.)*

(1) M^r Cl. Lesage prêta le serment schismatique en 1791 et resta curé constitutionnel d'Echaumesnil. Il remplit les fonctions curiales jusqu'en l'an II. A cette époque, il se retira et ne reparut que le 1er avril 1795. Il fit des baptêmes et des mariages dans la paroisse jusqu'au 12 décembre 1802, comme ses registres en font foi. Au moment du Concordat, il quitta Echaumesnil et nous ne retrouvons plus son nom ni dans les registres de l'église ou de l'évêché ni dans ceux de la mairie de Saint-Pierre-des-Loges. Sa paroisse fut réunie à celle des Loges. (*Archives municipales de Saint-Pierre-des-Loges, section d'Echaumesnil.*)

nier, pbrē du diocèse de Bayeux, curé de Ste Paix, près Caen. Fait et passé à Rouen.

231. — Le 24 mars 1786, Me Philippe-Jacques Beuzelin, curé du Faulq et aussi pourvu de la cure de Montabard, diocèse de Séez, demeurant au Faulq, donne sa procuration pour résigner lad. cure du Faulq, entre les mains de N.-S.-P. le pape, en faveur de Me Nicolas Fortin, pbrē du diocèse de Lx, vicaire du Sap. Fait et passé à Lx.

232. — Le 25 janv. 1786, le roy, voulant traiter favorablement M. Jean-Jacques Lizier de Pointis, vicaire général de Bayonne, lui fait don de la première prébende qui viendra à vaquer dans la cathédrale de Lx et qui lui sera dûe à cause du serment de fidélité qu'a prêté le nouvel évêque de cette ville.

Le 7 mars 1786, led. s^r^ de Pointis, pbrē du diocèse de Conserans, chanoine et vicaire général de Bayonne, y demeurant, rue des Prébendes, et représenté par Me Pierre-Louis Blanchard, pbrē du diocèse de Lx, bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, fait signifier au seig^r^ évêque de lad. ville le brevet à lui accordé par Sa Majesté.

233. — Le 20 mars 1779, Robert-Guillaume Fery, clerc de la parr̄. de Bretteville, doyenné des Loges (de Locis), diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit les ordres mineurs à Lx.

234. — Le 13 décembre 1785, Me Jacques-Augustin Noyer, pbrē, curé de St Martin des Astelles et pourvu de la cure de Chaumont, demeurant aux Astelles, résigne purement et simplement entre les mains du seig^r^ évêque lad. cure des Astelles, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx.

Le 30 mai 1786, la nomination à la cure des Astelles appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Eustache-Louis-Antoine de Bernart, chev^r^, seig^r^ de Courmesnil, les Astelles, St Arnoult, Corbuisson, la Bellière, le Plessis et le Noyer-de-Montfort, demeurant en son château de Courmesnil, nomme à lad. cure la personne de Me François Brière, pbrē, originaire de Chaumont et desservant lad. parr̄. des Astelles. Fait et passé à Argentan.

Le 1er juin 1786, M. de Sausin, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Brière la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r^ Brière (1) prend possession de la cure des

(1) Mr Brière, né à Chaumont en 1755, prêta le serment schismatique solennellement à l'issue de la messe paroissiale. Il prêta aussi les autres serments et resta aux Astelles pendant toute la Révolution. J'ignore à quelle époque il fit sa rétractation ; mais il était curé de Heugon en 1803 et il mourut dans ce poste en 1814. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez. —* Ordo *de Séez.*)

Astelles, en présence de Germain Lefortier, greffier au grenier à sel de Livarot, demeurant aud. bourg, et plusieurs autres témoins.

235. — Le 28 juin 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-François-Yves Deshayes, seigr de Marcaire, fils de feu Mesre Yves-Gabriel-Bernard Deshayes, seigr de Marcaire, et de dame Marie-Françoise-Charlotte Petit, originaire de St Aubin-de-Bonneval et demeurant en la parr̄. de St Germain-d'Aulnay, d'une part, et noble demlle Marie-Louise-Charlotte de la Houssaye, fille mineure de Mesre Louis-Gabriel et de noble dame Marie-Anne-Renée de Jambon, de la parr̄. de Heurtevent.

236. — Le 3 juillet 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Charles Lambert, chevr, seigr de Froudeville, fils de feu M. Charles-César et de feue noble dame Marie-Anne Le Dorey, de la parr̄. de St Germain de Lx, d'une part, et noble demlle Angélique-Thérèse d'Alleaume de Tréforest, demeurant à Rouen, de fait en la parr̄. St Vivien et de droit en celle de N.-D. du Neuf-Châtel, fille de Mre Barthélemy, seigr et patron honoraire de Tréforest, et de noble dame Anne-Marie-Thérèse-Françoise-Geneviève Duménil de Sommery.

237. — Le 6 oct. 1776, Pierre-Jacques Le Bertre, fils de Jean et de Marguerite-Charlotte Le Bourg, de la parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 5 juillet 1786, Mr Jacques Jouen (1), pbrē, curé de N.-D. de la Couture de Bernay depuis onze ans et précédemment curé, pendant huit ans, de Ste Croix dud. lieu de Bernay, donne sa procuration pour résigner lad. cure de la Couture entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. sr Le Bertre, son vicaire depuis environ cinq ans. Il se réserve toutefois 400 livres de pension viagère et une partie du presbytère et du jardin. Fait et passé à Drucourt, en une maison appartenant à la mère dud. sr résignant.

238. — Le 10 juillet 1786, dispense de bans pour le mariage entre très-haut et très-puissant seigr Victor-Jacques-Guy-Georges-Henry de Chaumont, chevr, marquis de Guitry, fils de feu Jacques-Guy-Georges-Henry et de dame Marie-Victoire de Margeot, de la parr̄. de Bienfaite, d'une part, et très-haute et très-puissante dame, Madame Madeleine-Charlotte de Riquet de Caraman, fille mineure de Mesre Jean-Louis de Riquet de Caraman et de dame Marie-Charlotte-Eugène de Bernart de Montesson de Rully, demeurant en la parr̄. de St Sulpice de Paris.

(1) Mr Jq Jouen, apres avoir donné sa démission, continua de résider dans la paroisse de la Couture. En 1791, il avait 61 ans : ayant prêté serment à la Constitution civile, il renonça en l'an II, à l'état ecclésiastique et toucha la pension des prêtres assermentés. Nous n'avons pu trouver l'acte de son décès : mais tout fait présumer qu'il mourut à Bernay pendant la Révolution. *(Archives de l'Eure.)*

239. — Le 13 juillet 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Jacques, vicomte de Margeot, garde-du-corps du roy, fils de Mes^re^ Etienne-François-Jean, comte de Margeot, et de noble dame Marie-Marguerite de Gautier de Clermont, de la parr. de la Brevière, d'une part, et noble dem^lle^ Marie-Elisabeth-Jacqueline-Rosalie Meulan de Château-Neuf, fille mineure de feu Mes^re^ François et de noble dame Jacqueline de Lafond, de la parr. de Boissey-en-Auge.

240. — Le 22 mai 1786, M. Nicolas-Laurent Huet, curé de St Nicolas-d'Attez, diocèse d'Evreux et ci-devant curé de la 1re portion de N.-D. de Serquigny, résigne purement et simplement lad. cure de Serquigny entre les mains de Mes^re^ Pierre-René de la Roque, seig^r^ et patron de lad. cure. Passé à Conches. (*V.* **156**.)

Le 25 mai 1786, led. seig^r^ nomme à la 1re portion de Serquigny la personne de Me Guillaume Breschet, pbre, natif de la ville de Chaudes-aigues, diocèse de St Flour. Donné au château de Serquigny.

Le 27 juin 1786, Mr Rambaud, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Breschet la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r^ Breschet (1) prend possession de la cure de Serquigny, 1re portion, en présence de Me Ambroise Aubry, curé de la 2e portion ; Me Robert Bertre, vicaire de lad. parr., et plusieurs autres témoins.

241. — Le 9 déc., 1785, Me Guillaume Thouroude, pbre du diocèse de Bayeux, curé de N.-D. de Janville, obtient en cour de Rome des lettres de provision en commende décrétée, dites de *per obitum*, du prieuré de St Sauveur de Dives, vacant par la mort de Me François-Guillaume-Robert Igou, dernier titulaire.

Le 20 juin 1786, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 21 juin 1786, le s^r^ Thouroude prend possession du prieuré simple de St Sauveur, « situé dans l'église paroissiale de N.-D. de Dives, » par la libre entrée en lad. église, en présence de Me Pierre Duname, curé du lieu ; Me Jacques Petin, curé de Cabourg, diocèse de Bayeux ; Me Thomas-François Poret, vicaire de Dives, et autres témoins.

242 — Le 31 mars 1781, Pierre Dodon, fils de Martin et de

(1) « Le vendredi 6 du mois d'août 1790, le corps de maistre Guillaume Breschet, prêtre, curé de cette paroisse (Serquigny), originaire des Chaudes-Aigues au diocèse de St Flour en Auvergne, décédé à Paris le 5 de ce mois, a été inhumé dans la même ville, paroisse St Sauveur, en présence de Jean Breschet, son frère, et de Pierre Felgers, son cousin, soussignés au registre de ladite paroisse, y recours. » Signé : B. Le Tellier, vic. de Serquigny. — Il est à remarquer que led. G. Breschet était encore à Serquigny un mois auparavant. Le 8 juillet 1790, il y faisait une inhumation. Mr Breschet ne fut pas remplacé. (*Registres de catholicité de Serquigny*. 1790)

Marie-Madeleine Vallée, de la parr̄. de Landepéreuse, diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Rouen.

Le 4 mars 1786, led. s[r] Dodon, pbr̄e, âgé de 30 ans, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 8 mars 1786, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les principales abbayes de ce diocèse et autres lieux.

Le 4 juillet 1786, le s[r] Dodon, pbr̄e habitué à N.-D. de Louviers, donne une procuration pour faire signifier ses noms et grades.

243. — Le 27 octobre 1785, M[e] Pierre Lefèvre, pbr̄e du diocèse de Lx, curé de la parr̄. de S[t] Laurent de Planches aud. diocèse, demeurant au bourg du Merlerault, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S-P. le pape en faveur de M[e] Thomas Choisel, pbr̄e du diocèse de Lx, (parr̄. d'Orgères), prieur commendataire de S[t] Christophe-des-Loups, diocèse de Séez. Fait et passé à Séez.

Le 27 décembre 1785, led. s[r] Choisel obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 3 juillet 1786, M[r] de Sausin, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision de *la prétendue cure* de S[t] Laurent de Planches. (*V*. **75, 167**)

244. — Le 1[er] juin 1782, Pierre Lefèvre, du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris.

Le 3 août 1781, il avait été reçu M[e] ès-arts en l'Université de Paris.

Le 6 février 1785, led. s[r] Lefèvre, pbr̄e, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'abbaye de S[t] Evroult.

Le 14 juin 1785, le s[r] Lefèvre, vicaire de S[t] Pierre-des-Loges, fait signifier ses noms et grades aux relig[x] de lad. abbaye. (*V*. **167**)

245. — Le 10 mars 1786, la nomination à la chapelle de S[te] Marguerite, en la parr̄. de Toutainville appartenant au seig[r] abbé de S[t] Pierre de Préaux, Mes[re] Nicolas-Michel d'Osmont, pbr̄e, licencié en théologie, chanoine de la métropole de Rouen, promoteur-syndic général du clergé de la province, chèvecier honoraire de la cathédrale de Lx, abbé de Clairfontaine et vicaire général du seig[r] abbé de Préaux, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de M[e] Jean-Jacques Baucher, dernier titulaire, la personne de M[e] Gaspard-Joseph Lucas, pbr̄e du diocèse de Lx. Donné à Rouen.

Le 12 mars 1786, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Lucas la collation dud. bénéfice. (*V*. **124**)

246. — Le 8 juin 1781, Jean-Hubert Duval, fils de Jean-Baptiste

et de Geneviève Magnen, de la parr. de Morainville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 14 févr. 1785, led. s[r] Duval, pbre, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 8 mars 1786, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes de ce diocèse et autres lieux.

Le 29 juin 1786, le s[r] Duval, vicaire de Villers-sur-Mer, fait signifier par procureur ses noms et grades aux relig[x] de Bernay et au seig[r] abbé de Cormeilles, en parlant pour ce dernier à Michel Daufresne, fermier et concierge de lad. abbaye, trouvé dans une salle de l'abbatiale.

247. — Le 22 sept. 1780, Thomas Tourgis, fils de Mathieu et de Marie-Jeanne Porquet, de la parr. de Beaulieu, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 25 juin 1784, led. s[r] Tourgis, diacre, âgé de 23 ans, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 juin 1784, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Soissons, Orléans, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE XLI.

1. — Le 30 juin 1786, Me Jean-Hubert Duval, pbr̄e, originaire de Morainville, Me ès-arts en l'Université de Caen et vicaire de Villers-sur-Mer, fait signifier par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, en parlant pour Sa Grandeur au sr Moret, son suisse, et pour les srs chanoines à Me Jacques-Pierre-Nicolas Taupin, pbr̄e, haut-vicaire en la Cathédrale et secrétaire du Chapitre, en présence d'Alexandre-François Vattemare, Me en chirurgie, et de François Jardin, bourgeois de Lx, tous deux demeurant en la parr̄. de St Germain.

2. — Le 30 juin 1786, Me Louis Chrétien, pbr̄e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, professeur septennaire de troisième au collège du Bois, demeurant à Caen, rue Neuve, parr̄. St Pierre, fait signifier par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

3. — Le 30 juin 1786, Me Jacques Guillemin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à St Pierre-du-Châtel, diocèse de Lx, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque de Dol pour l'exemption de St Samson-sur-Risle, en parlant à Mesre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, vicaire général et official de Lx et vicaire général et official de Mgr de Dol en lad. exemption, demeurant à Lx, en sa maison canoniale, place du Friche, parr̄. de St Germain. (*V*. **81**.)

4. — Le 1r juillet 1786, Me Gabriel-Guillaume Grigy, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Germain de Pontaudemer, représenté par Me Pierre Castel, curé de St Germain-d'Echauffour et doyen de Gacé, fait signifier ses noms et grades aux foligx de St Evroult. (*V*. **85**.)

5. — Le 1r juillet 1786, Me Thomas Tourgis, pbr̄e du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V*. **87**.)

6. — Le 4 juillet 1786, Me Gaspard-Joseph Lucas, pbre du diocèse de Lx, prend possession de la chapelle Ste Marguerite, fondée en la parr. de Toutainville. Cette cérémonie est faite par la libre entrée en une cour sur laquelle était anciennement bâtie lad. chapelle, la prière à Dieu faite à genoux et par le toucher du sol, en présence de Me Charles Girette, curé de St Ouen de Pontaudemer, et de Me Nicolas-René-Joseph Varenne, conser du roy au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, parr. St Ouen.

7. — Le 8 juillet 1786, Me Pierre Dodon, pbre du diocèse d'Evreux, Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église de N.-D. de Louviers, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religx de St Evroult. (*V.* 88.)

8. — Le 11 avril 1786, Me Nicolas Fortin, pbre du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Martin du Faulq, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Philippe-Jacques Beuzelin, pbre, dernier titulaire.

Le 22 juin 1786, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 juillet 1786, led. sr Fortin (1) prend possession de la cure du Faulq, en présence de Me Nicolas-Robert Le Gaigneur (2), vicaire de lad. parr., et autres témoins.

9. — Le 24 juillet 1786, dispense de bans pour le mariage entre Eléonor-Charles Fleury, contrôleur des Actes d'Orbec, y demeurant, fils de Denis Fleury de la Hussinière et de feue noble dame Marie Poulain des Marais, de la ville de Mortain, d'une part, et demlle Marguerite-Françoise Halbout, fille de François-Aubin Halbout et de dame Marguerite Lefortier, de la parr. de St Jacques de Lx.

10. — Le 7 juillet 1786, Me Thomas Choisel, pbre du diocèse de Lx, (parr. d'Orgères), prieur commendataire de St Christophe-des-Loups, diocèse de Séez, prend possession de la cure de St Laurent de Planches en présence de plusieurs témoins du pays.

(1) Mr N. Fortin, originaire de Vimoutiers, prêta serment sans restrictions et resta curé constitutionnel du Faulq. Il passa tout le temps de la Révolution dans cette paroisse et nous trouvons bon nombre de baptêmes administrés par lui dans les paroisses voisines qui n'avaient plus de prêtres. J'ignore ce qu'il devint après le Concordat. (*Archives du Calvados*).

(2) Mr Le Gaigneur, originaire du Pin, prêta, à l'exemple de son curé, le serment schismatique et fut élu curé de St Léger-d'Ouillye mais il rétracta son serment le 22 mai 1791 et partit l'année suivante pour l'Angleterre. Il se refugia à Gosport, rue du Sud, chez John Feuch. Nous le trouvons encore à Reading le 5 déc. 1801. Il ne tarda cependant pas à rentrer en France et, en 1803, il fut nommé curé du Brévedent et y mourut en 1819. *Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Nécrologe anglais. — Archives de l'évêché de Bx. — Ordo de Bx.*

11. — Le 31 juillet 1786, dispense de bans pour le mariage entre Jean Fleury, marchand, fils de Jean, de la parr. Ste Trinité de Falaise, d'une part, et Marie-Marguerite Soyer, fille de feu Jacques Soyer, apothicaire, et de Marie-Françoise Guillemin, originaire de la parr. de St Germain de Lx et demeurant en celle de St Jacques.

12. — Le 5 juillet 1786, la nomination à la cure de St Victor-de-Chrétienville appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis-Bernardin Le Neuf, chevr, comte de Sourdeval-le-Neuf, seigr et patron de St Jean du Fresne-Poret, Montenay, St Victor-de-Chrétienville, et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, ancien enseigne des vaisseaux du roy, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Constantin-Augustin-Réné Richer (1), dernier titulaire, la personne de Me Gilles Fleury, pbre du diocèse de Bayeux, curé d'Avenay aud. diocèse. Donné à Caen en l'hôtel dud. seigr, rue Calibourg, parr. St Julien.

Le 19 juillet 1786, Mr Naudin, vic. gl, donne aud. sr Fleury la collation dud. bénéfice.

Le 10 août 1786, le sr Fleury (2) prend possession de la cure de Chrétienville, en présence de Me Pierre Jourdain, pbre du diocèse de Lx, desservant lad. parr.; Me François-Pierre Vallée, pbre, vicaire du lieu; Me Louis Dubus, diacre, demeurant aussi en la même parr., et autres témoins.

13. — Le 19 févr. 1786, la nomination à la 2e portion de la cure de St Jean-Baptiste du Mesnil-Germain appartenant au seigr du lieu et, à cause de la garde-noble non relevée, à Mgr Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches, S. A. R. nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste-Jacques Badouel, dernier titulaire, la personne de Me Louis-Charles du Faguet des Varennes (3), pbre du diocèse de Lx. Donné à Versailles.

(1) Le sr Richer, né le 3 oct. 1747 à St Martin-des-Bois, près St Sylvain, diocèse de Bx, faisait partie de la secte maçonnique, affilié à la loge de Bernay ; ce qui ne fut connu qu'après sa mort. Il refusa les sacrements et demanda à être inhumé sans les prières de l'Eglise. Il mourut le 1er juillet 1786. Son corps entra aussitôt en une telle putréfaction que les paroissiens refusèrent de le veiller. Pour éviter un plus grand scandale, Mr C. Lefranc, curé de Folleville et doyen de Bernay, fit quand même le lendemain l'inhumation assisté de plusieurs confrères voisins. Le défunt était âgé de près de 39 ans. Il laissait 40,000 livres de dettes. *(Archives municipales de St-Victor-de-Chrétienville.)*

(2) Mr Fleury refusa le serment schismatique et fut remplacé par Mr O.-J. de Boisgruel, prêtre assermenté et ancien curé de St Victor. Le pasteur légitime n'émigra pas immédiatement; mais à la fin, voyant les graves dangers qu'il courait et qu'il faisait courir à ses amis, il se décida à passer à Jersey et de là se rendit à Londres. Etabli dans cette ville, il s'occupa de mécanique et son esprit ingénieux lui fit inventer un nouveau système de moulins à vent. En 1801, il revint à St Victor et sa paroisse lui fut rendue en 1803. Il y finit ses jours le 17 juillet 1808, à l'âge de 80 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux.*)

(3) Mr des Varennes avait été déjà nommé à cette cure en 1784. *(V, XXXIX. 290.)*

Le 22 juillet 1786, M. de Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] des Varennes la collation dud. bénéfice.

Le 9 août 1786, le s[r] des Varennes prend possession de lad. 2[e] portion du Mesnil-Germain, en présence de M[r] Ursin-Jacques Bardel, curé de la 1[re] portion, et autres témoins.

14. — Le 14 août 1786, dispense de bans pour le mariage entre M. Barbe-Jean-Charles Le Bas de Friardel l'aîné, cons[er] du roy, receveur ancien et alternatif des finances de l'élection de Lx, y demeurant, parr. S[t] Jacques, fils de feu Mes[re] Charles-Louis Le Bas de Préaux, Esc[r], cons[er] du roy, receveur des finances de l'élection de Lx, ancien contrôleur ordinaire des guerres, et de dame Antoinette-Catherine Le Vasseur, d'une part, et dem[lle] Suzanne-Françoise Le Sauvagne, de la parr. de Baigneville, élection de Montivilliers, fille de Jean-Pierre Le Sauvagne, ancien cornette de dragons, et de feue Suzanne-Catherine Noël.

15. — Le 14 août 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] du Fay d'Elbeuf, veuf de dame Louise-Geneviève Le Grip, fils de feu Mes[re] Louis du Fay et de feue noble dame Marie-Magdeleine Cabot, originaire de Fourmetot et demeurant à Pontaudemer, parr. S[t] Germain, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Charlotte Le Moine de Bois-Gautier, fille de feu Mes[re] Joachim et de feue dame Marie-Charlotte Elie, de la parr. d'Elbeuf-sur-Andelle, diocèse de Rouen.

16. — Le 15 août 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Charles-Guillaume de Gouhier, seig[r] et patron de Champeaux et autres lieux, fils de feu Mes[re] Guillaume-Charles de Gouhier et de noble dame Françoise-Elisabeth Descorches, de la parr. de Chalençon, diocèse de Chartres, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Catherine de Berthelot de Mézerey, fille de Mes[re] Charles-François-Henry et de noble dame Louise-Catherine de Quillel du Vauratier, de la parr. de Ticheville.

17. — Le 28 avril 1786, M[re] Mathieu Poëtevin, pbre, prieur du prieuré simple et régulier de S[t] Nicolas de Maupas, diocèse de Lx, demeurant à Mortagne, parr. S[te] Croix, succursale de S[t] Germain de Loisé, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Dom Georges-François Berthereau, pbre, religieux profès de l'Ordre de S[t] Benoît, prieur du prieuré simple et régulier de N.-D. des Chaises au diocèse de Sens, demeurant en l'abbaye de S[t] Germain-des-Prés, à Paris. Led. s[r] résignant se réserve toutefois une pension viagère de quatre mille livres sur les revenus du prieuré de Maupas. Fait et passé à Mortagne, en la demeure dud. s[r] abbé Poëtevin.

Le 23 mai 1786, led. s[r] Berthereau obtient des lettres de provision

dud. bénéfice qui avait été accordé en commende aud. sr Poëtevin et qui, après lui, devait rentrer en règle.

Le 18 août 1786, le sr Berthereau prend possession du prieuré de Maupas en la parr. de Capelle-les-Grands avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Me Jean-Baptiste Lefèvre, pbre, curé de la 1re portion de Capelle ; Me Edme Dubois, pbre, curé de la 2e portion ; Mr Me Jacques Hardouin, pbre, desservant led. prieuré, demeurant en lad. parr. de Capelle ; M. François Pivalle, conser du roy, assesseur de la ville et communauté de Bernay, y demeurant, parr. Ste Croix ; Dom Pierre Savolle, pbre, religienx-profès dud. Ordre de St Benoît, prieur de l'abbaye de Molosme, diocèse de Langres, y demeurant ; Dom Louis-Philippe Berquesse, pbre, religieux du même ordre, procureur de l'abbayé de N.-D. de Bernay, et autres témoins.

18. — Le 8 juillet 1786, la nomination à la cure de St Martin du Mesnil-Imbert appartenant au seigr du lieu, Mesre Emmanuel-Marie-Christophe de Tirmois, chevr, seigr et patron honoraire de Tertu, de Tournay en partie, seigr et patron du Mesnil-Imbert et des fiefs nobles de Bretteville-sur-Laize, ancien mousquetaire du roy, demeurant en son château de Tertu, diocèse de Sées, nomme à lad. cure du Mesnil-Imbert, vacante par la mort de Me Jean St Léger, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-François Le Chartier, pbre, originaire de la parr. de St Foy-de-Montgommery et vicaire dud. lieu du Mesnil-Imbert. Fait et passé à Argentan.

Le 13 juillet 1786, M. de Sausin, vic. gl, donne aud. sr Le Chartier la collation dud. bénéfice.

Le 20 août 1786, le sr Le Chartier (1) prend possession de la cure du Mesnil-Imbert, en présence de Mesre Jacques-Adrien de Corday, chevr, seigr de Launay-le-Richard et autres lieux ; Mesre Jacques-François de Corday, Escr, seigr d'Armont ; Me François Levavasseur (2), pbre, vicaire du Mesnil-Imbert, demeurant tous en icelle parr., et autres témoins.

19. — Le 29 août 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Daniel de Gautier, Escr, chevalier de la Rozière, fils de feu François et de feue noble dame Marie-Charlotte Le Lasseur, originaire de la parr. de N.-D. de Fresnay et demeurant en celle de Vimou-

(1) Mr Le Chartier ne voulut prêter serment à la Constitution civile qu'en exceptant tout ce qui touchait à la religion et à l'autorité du pape et des évêques : il fut destitué.

(2) Mr Levavasseur naquit en 1762, à St Aubin-de Bonneval. Vicaire du Mesnil-Imbert, il prêta serment à la Constitution en 1791 et fut élu curé constitutionnel. Après l'an II, il se retira à Montpinçon, où il passa le reste de la Révolution. Nous le retrouvons plus tard curé de Géfosses, diocèse de Bayeux, et il y mourut en 1825, à l'âge de 63 ans. (*Archives de l'Orne. — Archives du Calvados. —* Ordo *de Bx, 1826.*)

tiers, d'une part, et dem^lle Marie-Anne Le Maitre, fille de feu Jean-Baptiste Le Maitre, seig^r de Maubuquet, et de dame Geneviève Poulliot, originaire de St Aignan de Pontaudemer, ayant résidé à Orbec et demeurant actuellement en lad. parr. de Vimoutiers.

20. — Le 5 sept. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-Pierre Tallon, procureur, fils de feu Etienne et de Marie-Anne-Marguerite Dupont, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et dem^lle Marie-Magdeleine Vacquerie, demeurant aussi en lad. parr. St Ouen, fille de feu Pierre-Jacques-David Vacquerie, bourgeois de Rouen, et de Françoise-Charlottte-Magdeleine Aumont.

21. — Le 24 sept. 1769, Jean-Baptiste Godes, fils de Gilles et de Catherine-Marguerite des Buissons, de la parr. de Brémoy, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 14 févr 1776, led. s^r Godes, pbre, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 19 nov. 1783, il prend l'habit des chanoines réguliers de l'Ordre de St Augustin dans l'église de St Thomas, martyr, et de St Antoine de l'Hôtel-Dieu de Caen, entre les mains de M. Jean-Charles-Joseph Villers, prieur dud. monastère.

Le 20 nov. 1784, il fait profession et prononce ses vœux dans led. Hôtel-Dieu.

Le 25 nov. 1784, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université de Caen.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les abbayes et prieurés de Ste Barbe-en-Auge, St Cyr de Friardel, St Martin de Mondaye et autres monastères de l'Ordre de St Augustin.

Le 25 sept. 1786, il fait signifier ses noms et grades aux relig^x de Ste Barbe. (*V.* **83**.)

22. — Le 25 sept. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis Le Prieur, procureur en la haute-justice de la Goulafrière, fils de feu Louis et de Geneviève Cosnard, originaire de la parr. de St André d'Exmes, diocèse de Séez, et demeurant en celle d'Orbec, d'une part, et Thérèse-Catherine Doublet, fille mineure de Me Pierre Doublet et de feue Marie-Thérèse-Catherine Dauge, demeurant aussi à Orbec.

23. — Le 7 nov. 1785, M. François Boivin, négociant, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Toussaint-Jacques Delacour (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il

(1) Mr Delacour ou Lacour était, en 1791, précepteur des enfants Barrey au château du Theil en la paroisse de Valailles. On le trouve en l'an III sur la liste des déportés du district de Bernay. Il reparut après le Concordat et fut nommé, vers 1816, curé de la Couture de Bernay. Il mourut à la tête de cette paroisse le 1^r mars 1834, à l'âge de 69 ans. (*Archi- de l'Eure. — Liste des déportés de Bernay.* — Ordo *d'Evreux. 1835.*)

puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison, située à Bernay, parr. Ste Croix, rue et faubourg de Boucheville, et bornée d'un côté et d'un bout, en pointe, par lad. rue. (*V.* **107**.)

24. — Le 2 mars 1785, Jacques-Charles Mariolle, marchand, demeurant à Beaufour, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Jacques-Charles Mariolle (1), acolyte, de la parr. du Fournet, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux pièces de terre en herbe, nommées les Châteaux et le Sainfoin, sises en la parr. d'Auvillars, près le chemin tendant du Lieu-aux-Danois à la Croix-Rouge. Fait et passé à Bonnebosq, en l'étude de Me Jean-François Martin, notaire royal.

25. — Le 7 févr. 1786, Robert Donnet et Jean-François Donnet, frères, laboureurs, demeurant à Beuzeville, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, le sr François-Jacques Donnet (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Beuzeville. (*V.* **107**.)

26. — Le 17 févr. 1786, Jacques David, laboureur, demeurant en la parr. d'Echauffour, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel-Philippe David, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

(1) Mr Mariolle, vicaire de Cheffreville en 1791, prêta serment d'abord avec restrictions; puis se voyant révoqué, il supprima ses restrictions. Après le Concordat, il fut nommé, en 1803, curé de Dozulé. Cette paroisse n'avait pas alors l'importance qu'elle possède aujourd'hui. Il y mourut en 1832, à l'âge de 73 ans. Voici la note que nous trouvons à son sujet dans les archives de l'évêché de Bayeux : « Bon pour les mœurs ; médiocre pour la science. » (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.* 1833.)

(2) Mr Donnet, né à Beuzeville en 1757, était vicaire de Bienfaite, chapelain de la Charité de cette paroisse et aumônier de la garde nationale en 1791. Il prêta le serment schismatique et se lança avec ardeur dans tous les excès de la Révolution. Il fut élu, au mois de mai, curé constitutionnel du Bênerey et entreprit de convertir cette paroisse aux idées nouvelles. L'abbé Donnet remit ses lettres de prêtrise et renonça à l'état ecclésiastique le 16 germinal an II (5 avril 1794); puis, je ne sais pour quelle cause, il avait sans doute porté ombrage à quelque autre fougueux démocrate, nous le trouvons, au mois de juillet, emprisonné à Lisieux depuis quelques mois. Il en sortit après le 9 thermidor et revint au Bênerey. La réaction thermidorienne ayant décrété la liberté de l'exercice du culte sous certaines conditions, Donnet déclara à la municipalité son intention d'exercer de nouveau le culte catholique. Le Conseil municipal le reprit pour son curé et il recommença ses fonctions dans l'église du Bênerey. Le 15 brumaire an V (6 nov. 1795), il fut proclamé agent municipal. Mais sa conduite morale prêtait à la critique : il fréquentait souvent la maison d'un marchand nommé Deshays, dont la fille ne passait pas pour une vertu. Un soir qu'il s'y trouvait seul, des individus masqués fondirent sur lui, lui firent des blessures graves et le laissèrent pour mort. Il finit par se remettre de ses blessures et, ayant abdiqué définitivement la prêtrise, il épousa la fille Deshays : il se mit marchand de bœufs, comme son beau-père. Après la Révolution, Donnet continua d'habiter au Bênerey et il y mourut vers le commencement du mois de juin 1833, sans jamais avoir voulu reconnaître ses torts et se réconcilier avec Dieu : la sépulture chrétienne lui fut refusée. Il avait eu de son union sacrilège un fils qu'il ne fit jamais baptiser. Ce fils se noya en 1865, et le peuple reconnut dans cet accident un coup de la justice divine. (*Archives du Calvados. — Archives municipales du Bênerey réuni à la Chapelle-Yvon.*)

Led. s^r acolyte, absent, fut représenté dans cet acte par son frère, Jacques-Philippe David, laboureur, de lad. parr̄. — Ils étaient fils dud. s^r Jacques David et de Marie-Madeleine Duval. (*V.* **107**.)

27. — Le 17 févr. 1786, Pierre Quérey, marchand, demeurant à Bernay, parr̄. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste-Augustin Quérey (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour, nommée l'Enclos du presbytère, sise à Mallouy, près du chemin du village tendant à l'église du lieu. Elle est de plus garantie par Me Pierre-Nicolas Quérey, pbr̄e, chapelain de l'hôpital général de Bernay, demeurant parr̄. N.-D. de la Couture, et autres cautions.

28. — Le 16 mars 1786, Charles-Jean-Baptiste Caboulet, marchand, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Romain Héribel (2), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison appartenant aud. s^r constituant, sise à Lx, parr̄. St Germain et bornée d'un côté, au levant, par le s^r Denis De Lajoie ; d'autre côté, au couchant, par la rue Pont-Mortain ; d'un bout, au nord, par la Grand-Rue ; et d'autre bout, au midi, par la chapelle St Aignan. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Daufresne, le jeune.

29. — Le 26 mars 1786, Michel Grandière, laboureur, demeurant à la parr̄. de Neuville-sur-Touques, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me François Aubert (3), acolyte du diocèse de Lx,

(1) Mr Jean-Baptiste-Augustin Quérey était, en 1791, vicaire de son oncle, appelé aussi Jean-Baptiste-Augustin Quérey, curé de St Pierre de Courson. Ils refusèrent l'un et l'autre de prêter, sans restrictions, le serment constitutionnel et partirent pour l'Angleterre le 5 sept. 1792. Ils se réfugièrent à Londres et paraissent y avoir passé toute la Révolution. Ils revinrent en France au mois de mai 1802. Le neveu s'attacha au diocèse d'Evreux dont Bernay, son pays d'origine, faisait maintenant partie. Il fut nommé curé de Barville en 1803 et dirigea cette paroisse aussi longtemps que ses forces le lui permirent. Vers la fin de sa vie, il donna sa démission et mourut le 11 mai 1840, à l'âge de 77 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Revue cath. de Normandie.* Juillet 1892. — Ordo *d'Evreux.*)

(2) Mr Héribel était, en 1791, vicaire de St Germain de Lisieux. Il refusa le serment schismatique et quand Mr Busnel, curé constitutionnel de cette paroisse, vint prendre possession de la cure, Mr Héribel, prétextant son état de santé, cessa ses fonctions et se retira dans sa famille. En 1792, il lui fallut partir pour l'exil. Il passa en Allemagne et s'arrêta à Maestricht. Il était du nombre des 550 prêtres français qui restèrent enfermés dans cette ville lors du premier bombardement fait par les Français en février 1793. Plus tard la marche victorieuse des armées françaises fit reculer les émigrés. Mr Héribel se retira en Suisse, puis en Italie et s'établit enfin à Padoue pour le reste de ses jours. Il y mourut en 1841. (*Archives du Calvados. — Archives municipales de Lx. — Revue cath. de Normandie.* Novembre 1894.— Ordo *de Bx.*)

(3) M^r Fr.-M. Aubert, vicaire d'Orbec en 1791, refusa le serment constitutionnel et partit pour l'exil l'année suivante. Il se retira d'abord à Jersey; puis il passa en Angleterre, s'arrêta à Common et ensuite à Portsea, Daniels Street, 2. Après la Révolution, il rentra en France ; mais « très faible et asthmatique », dit M^r Le Gallois, il ne prit aucun poste ; il

afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Sap, en l'étude de Me Jean-François Richer, notaire.

Led. sr acolyte, se trouvant alors à Paris au séminaire du St Esprit, rue des Postes, parr. St Etienne-du-Mont, fut représenté dans cet acte par son frère Nicolas Aubert, horloger, demeurant au bourg de Vimoutiers. (*V.* **107**)

30. — Le 5 avril 1786, Philippe-Nicolas Huet, François Huet, Nicolas Huet et Pierre-Mathurin Huet, tous frères, maîtres-fabricants de frocs, demeurant à Lx, parr. St Germain, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, Me Charles-Dominique-Henry Huet, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lx. (*V.* **107**)

31. — Le 13 avril 1786, Philippe Lévesque, laboureur, demeurant en la parr. de Ferrière, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Philippe Lévesque (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un pré, nommé le Grand-Pré, sis en lad. parr. de Ferrière et borné, d'un côté et d'un bout, par la « vieille rivière » tendant du moulin du Pommier à celui du Bois-Gautier et passant à travers led. pré. Fait et passé à Courtomer, en l'étude de Me Billiard, notaire, en présence de Jacques-François Clément, marchand, demeurant au Merlerault, et de Pierre Goulet, menuisier, demeurant au bourg de Courtomer.

Led. sr acolyte, « demeurant présentement en la ville de Valognes », fut représenté dans cet acte par Me François-Etienne Meurger, notaire du Merlerault.

32. — Le 9 oct. 1786, dispense de bans pour le mariage entre François-Maurice-Prosper Bunel de Boismare, fils de feu Joseph-Robert et d'Anne-Reine Durand, de la parr. de N.-D. du Pré, d'une part, et demlle Marguerite-Adelaïde Loisel, fille mineure de Me Bertrand Loisel, conser du roy, et de dame Marguerite Le Bas, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

33. — Le 7 sept. 1786, la nomination à la cure de N.-D. du Torquesne appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles-Jean-Gaspard,

s'était retiré à Vimoutiers « où il faisait beaucoup de bien » et aidait les prêtres de la paroisse dans les fonctions du saint ministère. Il y mourut au mois d'avril 1804, à l'âge de 48 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Notes de M. Le Gallois. — Archives de l'église de Vimoutiers.*)

(1) Mr Lévesque était, en 1791, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Broglie ; il avait 30 ans alors. Deux ans après, il remit ses lettres de prêtrise entre les mains de la municipalité et renonça à l'état ecclésiastique. (*Archives de l'Eure.*)

comte de Nocey, chev^r, seig^r et patron du Torquesne, Le Vallet, Grosseville, capitaine de cavalerie, demeurant en son château du Torquesne, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me André Sauvage, dernier titulaire, la personne de son frère, Mre Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, pbr̃e, curé de Ste Croix de Cormeilles. Fait et passé à Lx, en l'hôtel du Lion d'Or, sis faubourg de la porte de Paris, parr̃. St Jacques.

Le même jour, le seig^r évêque donne aud. s^r de Nocey la collation dud. bénéfice.

Le 12 sept. 1786, le s^r de Nocey (1) prend possession de la cure du Torquesne, en présence de Me Pierre Hunault, pbr̃e, desservant lad. parr̃.; Me Louis-François Legrip, pbr̃e; Me François-Nicolas Le Neveu, pbr̃e, demeurant tous trois au Torquesne; Me Charles Gouley, pbr̃e, vicaire de Ste Croix de Cormeilles; Marc-Antoine Lepetit, syndic; Jean-Baptiste Hérouit, trésorier en charge; Thomas Legrip, ancien trésorier; led. seig^r du Torquesne; Mes^re Pierre-François-Rolland de Nocey, chev^r, s^r de Fontenay; Mes^re Godefroy de Nocey, prieur du Breuil-Poignard; Mes^re André-Pierre-Jean-Baptiste Deshayes, chev^r, seig^r et patron de Clarbec et autres lieux; nobles dames Marie-Catherine-Elisabeth de Foucques de la Pilette, comtesse de Nocey; Marie-Magdeleine-Charlotte-Elisabeth, comtesse de Nocey, chanoinesse de l'Insigne chapelle de St Martin de Salle; Henriette-Françoise de Malvoue, Vve de Mes^re Gaspard-Abraham de Nocey, et dem^lle Marie-Madeleine Rosey.

34. — Le 26 juillet 1786, Me Jean-Antoine-François Bellenger, pbr̃e, curé de St Pierre de Cormeilles, malade d'une attaque d'hydropisie, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Michel-Nicolas Lachey, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃. depuis vingt ans. Il se réserve toutefois une pension viagère de mille livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a desservi pendant vingt-deux ans; 2° une partie du presbytère et de ses dépendances, la moitié du jardin et un petit herbage, etc. Fait et passé au manoir presbytéral du lieu.

Le 14 août 1786, led. s^r Lachey obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 3 oct. 1786, M. de Collignon, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision. — Contre-signé : Blanchard, pro-secrétaire.

(1) Mr de Nocey refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnel sans restrictions et fut obligé de partir l'année suivante pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre, à Portsmouth, chez Jobson. Il revint en France après le Concordat, fit en 1802 sa soumission à l'évêque de Bayeux et r-ntra en possession de la cure du Torquesne. Il mourut en 1806, à la tête de cette paroisse. (*Archives du Calvados*. — *Mss de Reux*. — *Archives de l'évêché de Bayeux*. — Ordo *de Bx*.)

Le lendemain, le s[r] Lachey (1) prend possession de la cure de S[t] Pierre-de-Cormeilles, en présence de M[e] Nicolas Le Maitre, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. ; M[e] Jean-Nicolas Vandon, pbr̄e du diocèse de Lx, demeurant en lad. parr̄. de S[t] Pierre ; Guillaume-Jacques Besongne, maître en chirurgie, demeurant au bourg de Cormeilles, et autres témoins.

35. — Le 23 oct. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Alexis Delamare, avocat au parlement de Paris, et au bailliage de Pontaudemer, fils de M[e] Alexis-Bernard et de dame Marguerite-Geneviève-Françoise Cavelier, originaire de la parr̄. S[t] Ouen de Pontaudemer et y demeurant, d'une part, et dem[lle] Collette-Henriette-Justine Besongne, fille de Guillaume-Jacques et de feue dame Marie-Madeleine Le Bas, de la parr̄. de S[te] Croix de Cormeilles.

36. — Le 24 oct. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Renard, commissaire des classes de la Marine, fils de Jean-Baptiste et de feue Jeanne Gérard, demeurant à Calais et ci-devant à S[t] Etienne de Honfleur, d'une part, et Marie-Eugénie-Thérèse de Croos, fille de Jean et de feue Thérèse de Croos, de la parr̄. de N.-D. de Calais.

37. — Le 30 juillet 1786, M[re] Claude-Louis de Barber de Lespada, chev[r], pbr̄e du diocèse de Reims, licencié en ès-lois de l'Université de Paris, grand-chantre de la cathédrale de Lx, chanoine prébendé de Crèvecœur, 2[e] portion, demeurant ordinairement à Lx, en son hôtel cantoral, et se trouvant présentement à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfans, parr̄. S[t] Eustache, donne sa procuration pour résigner led. canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[re] Jean-Baptiste-Gaspard Cheveneau, clerc tonsuré du diocèse de Paris, pourvu en cour de Rome, mais non paisible possesseur de la chapelle de S[te] Marie-Magdeleine au château de Chevreuse, diocèse de Paris, demeurant au collège de Montaigu, rue des Sept-Voies, parr̄. S[t] Etienne-du-Mont, et led. s[r] Cheveneau donne aussi sa procuration pour résigner les droits contestés, qu'il a sur lad. chapelle, entre les mains de Sa Sainteté en faveur dud. s[r] de Barber, le tout pour cause de mutuelle permutation.

(1) M[r] Lachey prêta serment à la Constitution civile du clergé en 1791 et resta à Saint-Pierre en qualité de curé constitutionnel. Le 20 ventôse an II [10 mars 1794], après avoir renoncé à l'état ecclésiastique, il se retira à Fauguernon. Toutefois, des l'année suivante, le 12 messidor an III, nous le voyons venir à la mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles et déclarer qu'il est disposé à exercer le culte dans cette commune en se soumettant aux lois. Puis après le 18 fructidor, les lois contre les prêtres, un moment adoucies, ayant repris de leur rigueur, nous retrouvons M[r] Lachey à Fauguernon, y touchant en l'an V la pension des curés assermentés. Après le Concordat, il se rétracta sérieusement et fut nommé curé de Saint-Sylvestre de Cormeilles en 1802. (*Archives municipales de Saint-Pierre-de Cormeilles et de Saint-Sylvestre. — Archives de l'Eure*).

Le s^r^ de Barber déclare que sa prébende est grévée d'une pension de cent livres en faveur de Mre César-Augustin Chastan de la Fayette, haut-doyen de la cathédrale de Lx et ci-devant titulaire de ce bénéfice. Fait et passé à Paris.

Le 7 août 1786, led. s^r^ Cheveneau obtient en cour de Rome des lettres de provision du canonicat de Crèvecœur, 2e portion.

Le 23 oct. 1786, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^r^ Cheveneau (1) est mis en possession desd. canonicat et prébende par le ministère de M^r^ le doyen du Chapitre.

Le 8 avril 1786, Jean-Baptiste-Gaspard Cheveneau, fils de Jean-Baptiste et de Geneviève-Marie Bocquet, de la ville de Paris, reçoit la tonsure dans la chapelle haute de l'archevêché des mains de Mg^r^ Jean-Baptiste Merondot du Bourg, évêque de Babylone.

38. — Le 19 oct. 1786, la nomination à la chapelle de St Martin et St Hubert du Vieux-Conches, en la parr̄. de Victot, appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Jacques Chrétien, chev^r^, seig^r^ des Grand et Petit Fumechon, Pierrelay, le Mesnil-Pipart, Gueudreville et autres lieux et seig^r^ du Vieux-Conches, nomme à lad. chapelle, vacante depuis plusieurs années, la personne de Me Louis Ruault, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de St Aubin-Lébizay. Donné au château de Fumechon.

Dans cet acte le patron présentateur rappelle les fonctions du titulaire de cette chapelle, telles qu'elles sont énumérées dans la charte de fondation en date du 9 mai 1717. Le chapelain était tenu à célébrer la messe dans lad. chapelle cinq fois par semaine y compris les dimanches et fêtes ; à tenir gratuitement les petites écoles pour les enfants de la parr̄. de Victot seulement et à les instruire dans la religion.

Le 19 oct. 1786, M. de Collignon, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Ruault la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r^ Ruault prend possession de la chapelle du Vieux-Conches en présence de deux témoins.

39. — Le 1^r^ sept. 1786, Mre Claude-Louis de Barber de Lespada, pbr̄e du diocèse de Reims, licencié en l'Université de Paris, grand chantre de la cathédrale de Lx, demeurant ordinairement en son hôtel

(1) Mr Cheveneau ne résida jamais beaucoup à Lisieux. Après sa prise de possession, il fut autorisé par le Chapitre à rester à Paris pour continuer ses études, comme cela se pratiquait ordinairement. Nous ne voyons pas figurer son nom sur la liste des chanoines de Lisieux qui firent, le 24 févr. 1790, la déclaration des revenus de leurs bénéfices. Lorsque la suppression des chapitres eut été prononcée par l'Assemblée nationale, Mr Cheveneau se retira probablement dans sa famille. Nous ignorons s'il avait reçu les ordres sacrés. Mais cet ecclésiastique, quoique chanoine de Lisieux, avait si peu appartenu de fait à ce diocèse, que nous ne nous en occuperons pas plus longtemps.

cantoral et se trouvant présentement à Paris, donne sa procuration pour résigner la dignité de grand chantre entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mesre Jean-François Revêché du Perron, pbrē du diocèse de Meaux, docteur ès-droits en l'Université de Paris, chanoine d'honneur de la cathédrale de Meaux, ancien vicaire général du diocèse de Coutances, grand prévost de la cathédrale de Montauban, titulaire des chapelles simples de St Pierre du Gros-Caillou et de St Thomas-le-martyr en la cathédrale de Bayeux, de Ste Marguerite au diocèse de Coutances, prieur commendataire de St Jean-des-Bois, diocèse de Coutances, et de Ste Madeleine d'Assé, diocèse d'Angers, et aumônier commandeur de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant à Paris, rue Poissonnière, parr̄. St Laurent ; et led. sr Revêché du Perron donne aussi sa procuration pour résigner sa prévôté de l'Eglise de Montauban en faveur dud. sr de Barber.

Il est convenu entre les parties permutantes que la grande chantrerie de Lx est actuellement grévée d'une pension viagère de 200 livres en faveur de Mre César-Augustin Chastan de la Fayette, haut doyen de lad. Cathédrale et ci-devant titulaire de ce bénéfice ; et que la prévôté de la cathédrale de Montauban est aussi grévée d'une pension viagère de six cents livres en faveur de Mre Jean-Charles de Malortie, ci-devant prévôt de cette Eglise, pensions que les nouveaux titulaires devront respectivement continuer. De plus, pour compenser l'inégalité des bénéfices, le sr Revêché du Perron servira au sr de Barber une rente viagère de 785 livres 14s 3d sur les revenus de la grande chantrerie. Fait et passé à Paris.

Le 18 sept. 1786, led. sr Revêché du Perron obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. grande chantrerie, et, comme cette dignité ne peut être possédée que par un chanoine, Sa Sainteté créée un canonicat *ad effectum* en faveur du requérant.

Le 25 oct. 1786, le sr Revêché se présenta au chapitre après l'office de Matines et demanda à être mis en possessisn desd. bénéfices. Sa demande fut repoussée. Il fit aussitôt sommer, par ministère d'huissier, les srs chanoines d'avoir à lui communiquer la délibération contenant leur refus ; puis dans l'après-midi, à l'heure des vêpres, il se rendit avec le notaire apostolique à la salle de la sacristie, servant de salle capitulaire, et le secrétaire, en présence du Chapitre assemblé, lui lut la délibération prise le matin. Il y était dit qu'on refusait de le mettre en possession parce qu'il n'avait pas produit de certificat de bonnes vie et mœurs. Il protesta de nullité led. refus et requis de nouveau d'être mis en possession ; puis il sortit de la sacristie pour laisser MM. du Chapitre délibérer. Il rentra après la délibération dont on lui donna lecture. Le Chapitre avait décidé que le sr Revêché ayant proposé de s'en

rapporter à la décision du seig^r évêque de Lx sur la nécessité de produire led. certificat et que le promoteur n'ayant pas eu le temps de convoquer une assemblée générale en envoyant des billets *per domos*, il serait tenu le lendemain un chapitre extraordinaire pour délibérer sur cette proposition. Le s^r Revêché répondit qu'en s'en remettant à Sa Grandeur sur la nécessité du certificat, il n'entendait nullement retarder son installation. C'est pourquoi il requérait d'être mis immédiatement en possession desd. bénéfices. Sur le refus persistant du Chapitre, le s^r Revêché, revêtu d'un surplis et d'une aumusse, prend possession de la grande Chantrerie par sa prière à Dieu faite devant la principale porte du chœur qui s'est trouvée fermée, par le toucher de lad. porte, la prière faite « devant l'autel, à gauche, attenant aud. chœur, » par le toucher des deux portes latérales du chœur, également fermées, et par le toucher de la porte d'entrée de la salle ordinaire du Chapitre. Les mêmes cérémonies sont renouvelées pour la prise de possession du canonicat créé en faveur du s^r Revêché ; le tout fait par le ministère du notaire apostolique.

Le 4 nov. 1786, le s^r Revêché (1) ayant fourni un certificat « de bonnes vie et mœurs et de saine doctrine, accordé par Mgr l'évêque de Meaux, le trente octobre dernier, » est mis en possession de la dignité de grand chantre par le ministère de M. Lachaume, en l'absence de M. le doyen, avec toutes les cérémonies accoutumées. Il est ensuite mis aussi en posssession du canonicat à lui accordé par N.-S.-P. le pape, mais à condition qu'il n'aura pas voix délibérative au Chapitre, suivant l'usage constant de l'Eglise de Lx. Fait et passé en présence du secrétaire du Chapitre, de Me Antoine Petit, sous-chantre, et de Me Jean-Claude Doucet, chapelain de la Cathédrale.

40. — Le 30 oct. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Charles-Louis de Foucques, chev^r, seig^r de la Pilette la Mare, fils de feu Mes^re Pierre-Louis et de feue noble dame Marie-Antoinette de Giverville de St Maclou, de la parr. de Capelles-les-Grands, d'une part, et noble dem^lle Emélie-Victoire-Gabrielle de Pontavice, fille mineure de feu Mes^re Gab.iel-André et de noble dame Rénée-Anne-Vincente Piel, de la parr. de Fougères, diocèse de Rennes.

41. — Le 14 nov. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Robert-Jacques Hubert de la Huberdière, fils de Robert et de feue Marie-Magdelaine Rivière, de la parr. de Ste Croix de Bernay, d'une

(1) Mr Revêché-Duperron, en sa qualité d'aumônier de l'Ordre royal de St Louis, était dispensé de la résidence à Lisieux : aussi n'y vint-il jamais beaucoup. En 1790, il vint y faire la déclaration des revenus de son bénéfice et il demeurait toujours à Paris comme quand il avait été nommé grand chantre ; seulement il avait changé de logement et résidait alors rue Pavée, paroisse St André. (*Archives du Chapitre de Lx.*)

part, et dem^lle Catherine-Victoire Hubert des Cours, fille mineure de François-Michel-Laurent et de dame Catherine-Elisabeth Leprevost, de la parr̄. de N.-D. de la Couture.

Le 10 nov. précédent, le seig^r évêque avait accordé dispense de l'empêchement de parenté du 3e au 4e degré existant entre lesd. parties.

42. — Le 27 nov. 1786, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Gilles-Antoine de Pecqueult, Esc^r, seig^r de la Varende, fils de feu Mes^re Gilles et de noble dame Marie-Catherine-Louise de Larcher, de la parr̄. de Morainville, d'une part, et dem^lle Marthe Le Roux, v^ve de Mes^re Marc-Jean-Gabriel Doniau, officier au régiment de Navarre, fille de feu M. Pierre-Antoine et de feue dame Louise-Thérèse Briel, originaire de la ville de Rouen et domiciliée à Lx, parr̄. St Jacques.

43. — Le 13 nov. 1786, la nomination à la chapelle St Joseph du Boullay, située en la terre des Castelets, parr̄. St Pierre de Cormeilles, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re de Vaumesle, seig^r de Livet, patron présentateur de St Joseph du Boullay, nomme à lad. chapelle, vacante par la démission de Mre César-Adrien Deauga, Esc^r, en date de ce jour, la personne de Me Jacques-Pierre Drieu, pbr̄e, originaire de la parr̄. de Manerbe, diocèse de Bayeux, et curé de Montreuil au même diocèse. Fait et passé à Caen.

Le 28 nov. 1786, M. de Gruel, vic. g^l, donne aud. s^r Drieu la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r Drieu prend possession de la chapelle St Joseph avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de plusieurs témoins du pays.

44. — Le 13 oct. 1786, la nomination à la cure de St Martin du Merlerault appartenant au seig^r abbé de St Evroult, Me Michel Coupey de Valprey, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, desservant le prieuré de N.-D. de la Genevraye et vicaire de la parr̄. de Carnette, demeurant à St André-d'Echauffou, requiert, en sa qualité de gradué, du seig^r évêque de Lx chargé de la procuration dud. seig^r abbé, sa nomination à lad. cure du Merlerault, vacante par la mort de Me Laurent Ryan, pbr̄e irlandais, dernier titulaire, décédé le 5 du présent mois. « Il n'est fait aucune réponse à cette réquisition. » Fait et passé au palais épiscopal de Lx en parlant à M. de Collignon, vic. g^l.

Le même jour, led. s^r de Collignon, au nom du seig^r évêque, nomme aud. bénéfice le s^r Coupey de Valprey.

Le 9 nov. 1786, le seig^r évêque en personne nomme le s^r Coupey à la cure du Merlerault.

Le 16 nov. 1786, celui-ci prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Pierre Castel, pbr̄e, curé de St Germain d'Echauffou et doyen de

Gacey ; Mes Jean Hamel et Pierre Lefebvre, pbres, vicaires du Merlerault ; Jacques-Julien Sennegon, juré-priseur, vendeur de biens au bailliage d'Alençon, demeurant aud. lieu du Merlerault, et plusieurs autres temoins.

45. — Le 24 juillet 1786, Me Pierre-Jacques Le Bertre, pbre, vicaire de la parr. de N.-D.-de-la-Couture de Bernay obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice vacant par la résignation faite en sa faveur par Me Jacques Jouen, pbre, dernier titulaire.

Le 4 nov. 1786, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 27 nov. 1786, led. sr Le Bertre (1) prend possession de la cure de N.-D. de la Couture, en présence dud. sr Jouen, ancien curé ; de Mre Olivier-Jacques de Boisgruel, pbre ; Me Pierre-Nicolas Quérey (2), pbre ; Me Louis Guillot (3), pbre ; Me Germain Le Bourg (4), pbre,

(1) Il ne faut pas confondre Pierre-Jacques Le Bertre avec Jacques-Pierre Le Bertre. Celui-ci était fils de Jacques et le premier était fils de Jean, et c'est du premier qu'il est ici question ; c'est lui qui devint curé de N.-D. de la Couture. Il adopta dès le principe les idées révolutionnaires et se lança sans frein dans le mouvement démagogique. Le 30 janvier 1791, à l'âge de 31 ans, il monta dans la chaire de son église, en présence du conseil général de la commune, et fit l'éloge de la Constitution civile du clergé qui, dit-il, n'avait pour but que de ramener la religion à sa sainteté primitive ; puis il prêta serment sans la moindre réserve à cette constitution et resta dans sa paroisse en qualité de curé constitutionnel. Il fut à Bernay l'un des dix-sept fondateurs de la Société populaire et on le nomma président de cette Société. Lorsqu'elle eut décidé de ne plus admettre de prêtres dans son sein, à moins qu'ils n'eussent renoncé à leur état ou bien ne se fussent mariés, Le Bertre déposa ses lettres de prêtrise sur le bureau de la Société. Est-il bien sûr qu'il n'ait pas aussi rempli la seconde condition exigée ? Quoi qu'il en soit, on comprend facilement qu'il n'eut pas de peine à satisfaire au désir du gouvernement lorsqu'en l'an II la Convention demanda à tous les prêtres constitutionnels de renoncer à l'état ecclésiastique et de remettre, en signe d'abdication, leurs lettres de prêtrises aux municipalités. Il déclara que les fonctions ecclésiastiques n'étaient plus compatibles avec le nouvel ordre de choses et qu'il les abdiquait. A partir de cette époque, il continue de résider à Bernay, fait partie de la Société populaire et touche la pension des curés assermentés ; mais il n'est plus autrement question de lui dans les archives de la ville. (*Archives municipales de Bernay. — Notes communiquees par M. Malbranche, ancien greffier du tribunal.*)

(2) Mr P.-N. Quérey resta prêtre habitué à l'église de la Couture jusqu'à la Révolution. Il prêta serment le 30 janv. 1791 ; mais il ne tarda pas à se rétracter et partit pour l'exil en septembre 1792. Nous ignorons où il alla et nous ne le retrouvons pas après le Concordat. (*Archives de l'Eure.*)

(3) Mr L. Guillot, chapelain des Augustines de l'hospice de Bernay, était originaire du diocèse du Mans. Il refusa le serment schismatique et partit pour l'exil en 1792. Il passa à Londres tout le temps de la Révolution et ne revint en France qu'à l'époque du Concordat. Il se fixa aux environs de Pont-l'Evêque et mourut en 1804.

(4) Mr G. Lebourg était prêtre habitué à N.-D. de la Couture quand la Révolution commença. Il prêta le serment schismatique en 1791 et fut élu, au mois de mai, curé constitutionnel de Sainte-Croix de Bernay. Mais il y eut contre lui, l'année suivante, une sorte d'émeute qui le força a disparaître. Il n'alla pas loin et lorsque l'an II arriva, nous le voyons qui remet à la municipalité de Bernay ses lettres de prêtrise et son abdication de l'état ecclésiastique. La Constitution de l'an III ayant autorisé la célébration du culte, au moins sous certaines conditions, on revit Mr Lebourg remplissant ses fonctions dans l'église Sainte-Croix. A l'époque du Concordat on le nomma curé de Moisan ; mais presque aussitôt, je ne

tous de lad. parr. ; Me Jacques-Nicolas Oursel, avocat en parlement, vicomte de Folleville et marguillier d'honneur de lad. parr. de la Couture ; Jacques Jouas, marchand, trésorier comptable ; François Rachel et Guillaume Picquot, marchands, fabricants de toile, trésoriers de lad. parr., y demeurant.

46. — Le 19 nov. 1786, la nomination à la cure de St Aubin-Lébizay appartenant au seigr du lieu, Mgr François-Henry, duc de Harcourt, pair et garde de l'Oriflamme de France, marquis de Beuvron, comte de Lillebonne, seigr du duché de Roannais et châtellenies royales y unies, baron de Miremont, de St Romain, de la Motte, de Beaufou et de St Aubin-Lébizay, vicomte de Mably, seigr de Cornillon, de Commiers, de Mallaverne, de Coupiac et autres lieux, grand bailly de Rouen, lieutenant général des armées du roy, chevalier de ses Ordres, gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté en la province de Normandie et y commandant en chef et gouverneur de Monsieur le Dauphin, nomme à lad. cure de St Aubin, vacante par la mort de Me François Patey, dernier titulaire, la personne de Me Jean Heudier, pbrē du diocèse de Lx, vicaire de Beuvron. Donné au château de Harcourt.

Le 22 nov. 1786, Mr de Collignon, vic. gl, donne aud. sr Heudier la collation dud. bénéfice.

Le 24 nov. 1786, le sr Heudier (1) prend possession de la cure de St Aubin-Lébizay, en présence de plusieurs témoins des parr. de Beuvron et dud. lieu de St Aubin.

47. — Le 9 déc. 1786, la nomination à la cure de St Maclou-la-Campagne appartenant au seigr du lieu, Mesre Toussaint-François-Charles de Giverville, chevr, seigr et patron de St Maclou et autres lieux, demeurant en son château de lad. parr., nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Thomas-André-Etienne Caignard, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Philippe Levavasseur, pbrē du diocèse de Lx, vicaire de Conteville, diocèse de Dol. Fait et passé à Pontaudemer, parr. St Aignan.

Le 12 déc. 1786, Mr Naudin, vic. gl, donne aud. sr Levavasseur la collation dud. bénéfice.

sais sous quelle influence, il fut désigné pour être curé de Sainte-Croix de Bernay. Il ne dirigea pas longtemps cette paroisse ; il y mourut le 2? mars 1805, rue de la Révolution, à l'âge de 70 ans. (*Archives de l'Eure. — Archives municipales de Bernay.*)

(1) Mr Heudier prêta purement et simplement le serment à la Constitution civile du clergé et resta en qualité de curé constitutionnel. S'étant rétracté après la Révolution, il fut laissé dans sa cure de Saint-Aubin et y mourut en 1814. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

Le 14 déc. 1786, le s^r Levavasseur (1) prend possession de la cure de St Maclou en présence de plusieurs paroissiens dud. lieu.

48. — Le 4 janvier 1787, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-Guillaume-Louis Lefèvre, M^e en chirurgie, originaire de la parr. de St Gervais de Séez et demeurant en celle de St Thomas de Touques, fils de feu Guillaume et d'Anne Duchemin, d'une part, et Marie-Catherine Gaillard, fille de feu Nicolas, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur.

49. — Le 20 déc. 1786, la nomination à la cure de St Pierre d'Ecajeul et à la chapelle Ste Marguerite, son annexe, appartenant au seig^r du lieu, haut et puissant seig^r Mes^re Noel-Urbain-André de la Fresnaye, marquis, seig^r et patron des Yvetaux et d'Hermanville, seig^r haut-justicier des Yvetaux et de Colleville, chev^r, seig^r et patron de l'Honneur d'Ecajeul, Escures, Boissey, Sacy, Eraines, seig^r d'Olendon, demeurant ordinairement en son château de la Fresnaye, à Falaise, parr. de Guibray et se trouvant présentement aux Yvetaux, et représenté (2) par Mre Jacques-François Nantier, Esc^r, pbrē, curé de Sacy, diocèse de Séez, nomme auxd. bénéfices, vacants par la mort de Me Jacques-Laurent Esnault, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me François Marguerit (2), pbrē, originaire de la parr. d'Estrées-la-Campagne, diocèse de Séez, et actuellement vicaire de lad. parr. de Sacy. Fait et passé au presbytère de Sacy.

Le 22 décembre 1786, M. de Gruel, vic. g^l, donne aud. s^r Marguerit la collation desd. bénéfices.

Le 28 décembre 1786, le s^r Marguerit (3) prend possession d'abord

(1) Mr Levavasseur né le 26 sept. 1760, prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel de Saint-Maclou. Il passa toute la Révolution dans cette paroisse. Il y touchait en l'an IX la pension des curés assermentés. S'étant rétracté à l'époque du Concordat, il fut maintenu dans sa cure en 1802. *(Archives de l'Eure.)*

(2) Procuration du seig^r de la Fresnaye au curé de Sacy. — « Le 19 décembre 1786, la gelée et la difficulté de marcher m'ont empêché de partir hier. Mon cher abbé. Je compte être à la Fresnaye le lendemain de Noel ou au plus tard le cinq janvier. Comme ce retardement pourroit occasionner quelque inconvénient, je vous donne, par la présente, en ma qualité de patron et présentateur, ma procuration et tout pouvoir pour nommer et présenter en mon nom a la cure et à la chapelle d'Ecajeul, actuellement vacantes, M. l'abbé de Marguerit, votre vicaire de Sacy, que je nomme et présente à lad. cure et à lad. chapelle. Je suis avec le plus tendre attachement, Mon cher abbé, votre humble et très obéissant serviteur. » — Signé : « Le marquis d'Ecajeul. »

(3) Mr F. Marguerit monta en chaire après l'Evangile, le 27 févr. 1791, pour déclarer publiquement qu'il refusait le serment à la Constitution civile du clergé. Ayant été destitué, il resta quelques mois encore à Ecajeul ; mais l'année suivante il fit ses préparatifs de départ pour l'exil. Il mit ses meubles dans la paroisse, chez un nommé Rivière, fermier du lieu des Ifs, et il s'embarqua à Bernières-sur-Mer, le 10 sept. 1792, sur le bateau de Pierre Cuissy, qui allait à Jersey. Quelque temps après, les biens du curé d'Ecajeul, situés à Soignolles, furent confisqués par la Nation. M. Marguerit rentra en France vers l'époque du Concordat et fit, en 1802, sa soumission à l'évêque de Bayeux. Sa cure d'Ecajeul lui fut rendue et il y mourut en 1819. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. — Ordo de Bx.)*

de la cure d'Ecajeul avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence dud. s^r^ curé de Sacy ; Me Pierre Néel, pbr̄e du diocèse de Bayeux, demeurant à Sacy ; Mre Amand-Auguste de Vallois, pbr̄e, curé de Magny, diocèse de Séez, desservant lad. par̄r. d'Ecajeul, et autres témoins.

Il prend ensuite possession de la chapellenie de Ste Marguerite, en présence des mêmes témoins, par la libre entrée en l'herbage où était bâti l'ancien château d'Ecajeul et le corps matériel de lad. chapelle, par la prière faite à genoux, « par le toucher du sol et d'une pierre en forme de table d'autel trouvée sur le lieu, » et autres cérémonies accoutumées.

50. — Le 19 juin 1786, Me Louis-Jacques Ayné, pbr̄e, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin et prieur-curé de St Pierre-des-Ifs, ayant exposé en cour de Rome que le prieuré-cure de St Michel et Ste Magdeleine de la Motte, qui avait été accordé momentanément en commende à un prêtre séculier pour reconstruire l'église en ruines, est actuellement vacant par la mort du dernier titulaire et indument possédé par un autre prêtre séculier, obtient des lettres de provision, dites de *per obitum*, dud. bénéfice.

Le 3 janv. 1787, Mr Naudin, vic. g^l^, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, led. s^r^ Ayné se rend avec le notaire apostolique de Lx à l'église de la Motte pour en prendre possession, mais ils en trouvent les portes fermées. Ils vont au presbytère demander les clefs à Me François Trinité, pbr̄e séculier, possédant et desservant indument led. bénéfice. Celui-ci les ayant refusées, ils retournent à l'église, et là, le s^r^ Ayné est mis en possession de la cure de la Motte, ainsi que du prieuré simple y annexé, par la prière faite devant la porte principale, par le toucher d'icelle porte et des murailles de l'église et autres cérémonies ordinaires accomplies en présence de deux témoins. (*V*. **152**).

51. — Le 30 déc. 1786, Me Claude-Florent Bouchard de la Poterie, pbr̄e du diocèse d'Angers, curé de la Brevière, représenté par Me Louis-Jacques Girard, notaire royal-apostolique, demeurant à Lx, rue Pont-Mortain, fait signifier par le ministère de Jean-François Boutin, sergent royal pour la sergenterie de Moyaux et le bailliage vicomtal de Lx, demeurant en lad. ville, rue du Doyenné, à M. Jean-Baptiste Verger, directeur et receveur des Economats du diocèse de Lx, demeurant à Lx, par̄r. St Jacques, et aux religieux de l'abbaye de St André-en-Gouffern, diocèse de Séez, qu'il opte par le présent, pour lui et ses successeurs en la cure de la Brevière, pour la portion congrue et, qu'à partir du 1er janvier prochain, il cessera de payer la pension de 300 livres créée en faveur de Me Lépinard, ancien curé dud. lieu. (*V*. **62**).

52. — Le 26 janv. 1787, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Louis-Bazile de Cacheleu de Frévent, ancien garde-du-corps du roy, fils de Mes^{re} Jacques-Antoine-Adrien de Cacheleu, chev^{r}, seig^{r} de Tourville, et de feue noble dame Marie-Madeleine-Jeanne-Catherine Labbey, de la parr. de Tourville-en-Auge, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Jeanne-Scolastique Duquesney, fille de Mes^{re} Adrien-César-Jean Duquesney et de feue dame Marie-Jean Thierry, de la parr. de Bonneville-la-Louvet.

53. — Le 5 févr. 1787, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre Bivel, notaire, fils de Pierre et de Marguerite-Elisabeth Le Thiou, de la parr. de St Melaine, d'une part, et Marguerite-Charlotte Roussel-Leprey, fille de Jean-Baptiste et de Marguerite-Charlotte Alleaume, originaire de la parr. de St Julien-sur-Calonne et demeurant aussi en celle de St Melaine.

54. — Le 10 févr. 1787, le seig^{r} évêque de Lx donne sa procuration à M. l'abbé de Combaud, pbre, chanoine et théologal de la cathédrale de Toulon, et, au besoin, le nomme vicaire général à l'effet de pourvoir en son nom, le cas échéant, à la 2e portion de la chapelle N.-D. en la cathédrale de Lx. Fait et passé au palais épiscopal de Lx.

55. — Le 17 oct. 1786, Me Jacques-Nicolas-Félix Hasard, pbre du diocèse de Rouen, curé, depuis vingt-trois ans, de la parr. de St Antonin d'Epaignes, se trouvant malade, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre-Jean Le Maitre, pbre du diocèse de Lx et vicaire de lad. parr. depuis quatorze ans. Il se réserve toutefois une partie du presbytère et une pension viagère de 1,200 livres. Fait et passé à Rouen, au manoir presbytéral de St Pierre-du-Châtel, en présence de Me Pierre-Paul Grattet, curé du lieu, et de Me Jacques Thierry, son vicaire.

Le 9 nov. 1786, led. s^{r} Le Maître obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 9 janv. 1787, le seig^{r} évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 16 janv. 1787, le s^{r} Le Maître (1) prend possession de la cure d'Epaignes, en présence de Me Pierre Campion, pbre, curé de Vanecroq ; Me Georges-Michel-Alexandre Fourquemin, pbre, desservant lad. parr. d'Epaignes, et autres témoins.

56. — Le 11 févr. 1787, dispense de bans pour le mariage entre

(1) M^{r} Le Maitre avait 45 ans en 1791. Il refusa de prêter le serment schismatique et fut révoqué par le Directoire. Malgré sa mauvaise santé il partit en exil le 10 sept. 1792, et se réfugia à Londres. Frappé de paralysie peu de temps après son arrivée, il fut porté à l'hôpital du Midi et y mourut au mois de février 1795. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*]

Jean Vil Dervan, cavalier de maréchaussée de la ville de Lx, veuf de Marie-Anne Morin, fils de feu Jean et de feue Sophie Collet, originaire de la ville de Rotterdam, parr̄. St Jean, d'une part, et Marie-Marguerite Couture, fille de Jean et de feue Marie-Thérèse-Catherine Larcher, de la parr̄. St Jacques de Lx.

57. — Le 12 févr. 1787, dispense de bans pour le mariage entre Léon-François Boivin, négociant, fils de François et de feue Marguerite-Françoise-Anne Boivin, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay, d'une part, et demlle Marie-Marguerite-Adélaïde Boudard, fille mineure de Guillaume-Jacques-François Boudard, receveur des décimes du diocèse de Lx, et de Marie-Marguerite Lamidey, de la parr̄. de St Jacques de Lx

58. — Le 13 févr. 1787, dispense de bans pour le mariage entre Me Michel-Alexandre Levillain de Lormelée, négociant, fils de feu Jean-Michel Levillain, docteur en médecine, et de dame Jeanne-Marguerite-Barbe Herfort, de la parr̄. de St Georges-en-Auge, d'une part, et dlle Geneviève-Prudence Bessin, fille mineure de Me François-Louis Bessin, avocat au parlement de Paris, et de demlle Geneviève-Prudence Gorgeu, originaire de la parr̄. de St Martin de Laigle, diocèse d'Evreux, et demeurant depuis plusieurs mois en celle de St Jacques de Lx.

59. — Le 7 nov. 1786, Louis-Octave de Milleville, fils de Messre Pierre-Octave et de dame Rosalie de Bulande, du diocèse de Paris, est incorporé au diocèse de Lx.

Le lendemain, il reçoit la tonsure dans la chapelle du château des Loges.

60. — Le 14 juillet 1786, la nomination à la chapelle St Michel, sise au château des Loges, parr̄. St Jacques de Lx, appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Guillaume Hue, clerc tonsuré, et par le refus de M. de la Roque des Monts, la personne de Me Jacques Boivin, pbr̄e du diocèse de Lx.

61. — Le 19 sept. 1783, François-Philippe Vattier, fils de....... et de Marie Livet, de la parr̄. de St Jacques de Lx, *ritè dimissus*, reçoit à Coutances la tonsure et les ordres mineurs.

62. — Le 13 oct. 1786, Me Claude-Florent Bouchard de la Poterie, pbr̄e, curé de la Brevière, diocèse de Lx, se trouvant actuellement à Rouen, rue de l'Estrade, parr̄. de St Etienne-des-Tonnelliers, révoque la procuration qu'il avait précédemment donnée pour résigner sa cure en faveur de Me Jean Le Rat, pbr̄e, vicaire de la parr̄. de Ste Foy-de-Montgommery. Fait et passé à Rouen. (V. 51.)

Le 22 oct. 1786, led. sr Bouchard, « demeurant dans un aitre de bâtiment, appartenant à la veuve Lautour, en attendant la reconstruction du manoir presbytéral de lad. paroisse (de la Brevière), » présent en personne, se transporte avec le notaire apostolique au presbytère de

Ste Foy pour signifier au s^r Le Rat lad. révocation. Celui-ci se retire avant la lecture et délivrance de l'acte de signification qui est alors laissé au s^r curé de Ste Foy avec prière de le remettre à son vicaire. Le s^r Bouchard s'offre à payer tous les frais qui ont pu être faits en conséquence de la procuration *ad resignandum* qu'il avait donnée. (*V.* **196**.)

63. — Le 28 décembre 1786, la nomination à la cure de St Philbert-sur-Risle appartenant au seig^r abbé du Bec-Hellouin, Mg^r Yves-Alexandre de Marbœuf, comte de Lyon, évêque d'Autun, commandeur de l'Ordre royal du St Esprit et abbé commendataire du Bec-Hellouin, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste Féret, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Louis-Charles-Pierre Le Roux, pbr̃e du diocèse de Rouen. Donné à Paris, au palais abbatial de St Germain-des-Prés.

Le 11 janv. 1787, le seig^r évêque de Lx donne aud. s^r Le Roux la collation dud. bénéfice.

Le 23 janv. 1787, le s^r Le Roux prend possession de la cure de St Philbert, en présence de Mre Jacques-Olivier-Henry Beschard de Colbot, curé de Malleville-sur-le-Bec ; Me Charles-Nicolas Le Broussois, vicaire-desservant lad. parr̃. de St Philbert ; M. Pierre-Amand Fouquet, régisseur de l'abbaye du Bec ; Me François Chanoine, avocat en parlement, demeurant tous deux au bourg du Bec ; Jean-François Gosse, marchand, syndic de la parr̃. de St Philbert, y demeurant ; Dom Martin Leconte, pbr̃e, religieux, grand chantre et trésorier de lad. abbaye ; Dom Charles-Joseph Hovard, pbr̃e, religieux et procureur d'icelle abbaye, et plusieurs autres témoins.

64. — Le 23 févr. 1787, la nomination à la vicairie fondée, le 17 juin 1708, en la parr̃. de St Michel-de-Livet par Me Eustache Le Mercier, ancien curé de ce lieu, appartenant au s^r archidiacre d'Auge, Mre Louis Regnault, pbr̃e, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre d'Auge, vicaire général du diocèse de Lx, nomme à lad. vicairie, vacante par la démission de Me Louis-Michel Azire, dernier titulaire, la personne de Me Jacques-Pierre Vesque, pbr̃e de ce diocèse. Donné à Lx.

65. — Le 21 févr. 1787, Me Pierre Lefèvre, pbr̃e du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de St Pierre-des-Loges, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de St Evroult.

66. — Le 9 mars 1787, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque de Lx.

67. — Le 12 mars 1787, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jacques-Louis-Hervey d'Espaignes, Esc^r, s^r du Bostenney, garde-du-corps du roy, fils de Mes^re Philippe-Louis-Hervey d'Espaignes, Esc^r,

et de noble dame Marie-Anne-Elisabeth de Fougy, de la parr. de S[t] Ouen de Pontaudemer, d'une part, et dem[lle] Marie Françoise-Alexandrine de Lacoudre, fille de M[e] Pierre-Alexandre-Martial de Lacoudre et de feue dame Marie-Françoise-Henriette Fricot, de lad. parr. S[t] Ouen.

68. — Le 23 nov. 1786, M[e] Nicolas Adam, pbre, âgé de 86 ans, curé de S[t] Philbert-des-Champs, agissant du consentement de Mes[re] Marie-François de Bruc (1), chev[r], marquis de la Guerche, la Verrie, Paimbœuf et autres lieux, mestre-de-camp d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, curateur à l'interdiction de Mes[re] Jean-Joseph Le Conte de Nonant, chev[r], marquis de Raray, ancien cornette des chevau-légers de la reine, seig[r] et patron de S[t] Philbert-des-Champs, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jean-Jacques Brassy, pbre du diocèse de Lx, (parr. de Bonneville-la-Louvet), vicaire de S[t] Philbert depuis neuf ans. Led. s[r] résignant se réserve toutefois 1°, une pension viagère de 600 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant quarante-cinq ans ; 2°, cinquante boisseaux de froment ; 3°, un tonneau de cidre pur et un tonneau de cidre mitoyen ; 4°, deux cordes de bois et un cent de bourrées ; 5°, la nourriture d'une vache ; 6°, une partie du presbytère et de ses dépendances ; 7°, le droit de prendre dans le jardin tous les fruits et légumes dont il aura besoin ; etc... etc... Fait et passé au manoir presbytéral de S[t] Philbert, en présence de Mes[re] Louis-François-Joseph Mignot, seig[r] de la Touraille, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, capitaine-commandant d'infanterie, pensionnaire du roy, demeurant à Lx, parr. S[t] Germain, et de M[r] Jean-Baptiste Hémery, capitaine de cavalerie, lieutenant de maréchaussée au département de Falaise, demeurant à Lx, parr. S[t] Jacques.

Le 13 déc. 1786, led. s[r] Brassy obtient en cour de Rome des lettres de provision.

Le 3 mars 1787, M. de Collignon, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 13 mars 1787, le s[r] Brassy (1) prend possession de la cure de S[t] Philbert, en présence dud. s[r] Adam, ancien curé ; M[e] François-Olivier Lelasseur, curé du Brèvedent ; M[e] Jean-Pierre Hauzey, vicaire

(1) Le marquis de Bruc demeurait au château de la Verrie.

(2) M[r] J.-J. Brassy ne consentit à prêter serment qu'avec des restrictions que le Directoire refusa d'admettre et il fut destitué. On élut à sa place M[r] Martigny, prêtre assermenté de Cormeilles. Celui-ci arriva, et le curé légitime partit avec ses deux vicaires, MM Normand et Gaillard, au mois de juillet 1791. M. Brassy avait alors 38 ans. Il se retira à Rouen, rue Saint-Eloi, 35, et ne partit pour l'Angleterre que l'année suivante. Il se réfugia à Londres où il passa tout le temps de son exil. Il revint de bonne heure en France et s'occupa de procurer tous les secours spirituels à ses paroissiens. J'ignore pour quelle cause il s'éta-

du Pin ; Me François-Etienne Viquesnel, vicaire de St Philbert ; Jacques-Augustin Lozier, fermier ; Jean Gaillard, propriétaire ; Jean Boudard, propriétaire ; Jean Daubichon, laboureur, tous quatre demeurant en lad. parr̄. de St Philbert.

69. — Le 19 mars 1787, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Le Roy, Escr, lieutenant de la connétablie des maréchaussées de France, fils de Charles Le Roy des Closages, négociant, et de dame Marguerite Verrier, de la parr̄. de St Germain de Lx, d'une part, et demlle Marie-Anne Harel, fille de Jacques-Porcien Harel, négociant, et de dame Marie-Anne Lavertu, de la parr̄. de St Martin de Laigle, diocèse d'Evreux.

70. — Le 25 janv. 1787, François Jumel, laboureur, demeurant en la parr̄. de Livet-le-Baudouin, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-Nicolas Jumel (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur trois pièces de terre sises en lad. parr̄. et nommées la Cour Seras, la Couture et les Grands Vaux. Fait et passé en la maison dud. sr constituant par le ministère du notaire de Cambremer. (*V.* **104**)

71. — Le 27 févr. 1787, Me Pierre-Augustin Le Belhomme, pbr̄e, curé de St Désir de Lx, 2e portion, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Henry-Gabriel-Augustin Le Belhomme (2), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une ferme contenant neuf acres, appartenant aud. sr constituant, sise sur lad. parr̄. de St Désir et sur celle de la Pommeraye, depuis le chemin de Dives, d'un côté, jusqu'au Bois-l'Evêque, d'autre côté.

blit à Norolles. Son église était peut-être occupée par des constitutionnels avec lesquels il lui répugnait de communiquer. Quand, en 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux, il fut inscrit sous le titre de « desservant de Norolles. » Mais sa cure de Saint-Philbert lui fut bientôt rendue et il continua de la diriger jusqu'à la fin. Il y mourut le 15 avril 1828, à l'âge de 74 ans et six mois. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Archives de l'évêché de Bayeux.* — Ordo *de Bx*).

(1) Mr P.-N Jumel, était vicaire des Moutiers-Hubert en 1791. Il prêta serment, le 30 janvier, avec des restrictions qui ne furent pas admises et fut destitué. A l'arrivée du curé constitutionnel, il se retira à Rouen, rue de la Mazelle, 11, et partit pour l'exil au mois de septembre 1792 : Il avait 27 ans. Il se réfugia d'abord à Londres, puis il passa dans les Pays-Bas et le Brabant. De retour en France après la Révolution, il reprit le ministère paroissial et fut nommé curé de Fervaques en 1808. Il administra cette paroisse jusqu'à sa mort, arrivée en 1825. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.)*

(2) Mr H.-G.-A.Le Belhomme, né le 10 oct. 1762, était vicaire de son oncle à St-Désir de Lisieux en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et partit pour l'exil l'année suivante : il se retira à Londres. Après son retour, il desservit la paroisse de Lécaude, et puis fut nommé curé du Torquesne en 1807. Il fut révoqué le 16 janv. 1822, puis rétabli le 1er mai suivant ; puis enfin révoqué tout à fait le 23 févr. 1824. *(Archives du Calvados.— Arch. de l'évêché.)*

72. — Le 28 févr. 1787, Pierre David, marchand, demeurant à Lx, faubourg de Paris, parr. St Jacques ; Guillaume David et François David, négociants, demeurant à Rouen, rue du Nouveau-Monde, parr. St Maclou, et Jacques David, aussi négociant, demeurant à Rouen, rue Ecuyère, parr. St Michel, tous quatre frères, constituent 150 livres de rente en faveur de leur autre frère, Me Jean-Etienne David (1), acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Rouen, en l'étude de Me Delamare, notaire royal.

Led. sr acolyte, Me ès-arts en l'Université de Caen, faisait alors ses études au grand séminaire de lad. ville de Caen.

Le 10 avril 1784, le sr Jean-Etienne David, fils de Pierre et de Marie-Anne Legrip, de la parr. de St Hymer, avait reçu la tonsure cléricale. (*V.* 105)

73. — Le 21 mars 1787, la nomination à la chapelle simple de St Marc ou St Nicolas de Malpertuis, sise en la parr. de Guerquesalles appartenant au seigr du lieu, Mesre du Bosc, comte de Radepont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, seigr et patron de Guerquesalles et autres lieux, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Jean Dubus, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Joseph Tulle, pbre du diocèse de Rouen, originaire de Beaucamps-le-Vieux et demeurant à Maucomble, même diocèse.

Le 25 mars 1787, le seigr évêque donne aud. sr Tulle la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Tulle prend possession de la chapelle de Malpertuis avec toutes les cérémonies accoutumées.

74. — Le 19 mars 1787, Me Louis Marais, pbre du diocèse d'Evreux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire des Baux-de-Bretheuil aud. diocèse, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult.

75. — Le 20 mars 1787, Me Pierre Le Plieux, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Georges-du-Vièvre, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux et aux dames de l'abbaye de St Léger.

76. — Le 8 juin 1781, François-Germain Vattier, fils de Jean-

(1) Mr J.-E. David, était vicaire de Sotteville-lès-Rouen, en 1791. Il refusa le serment schismatique et partit l'année suivante pour l'exil. Après la révolution, il revint en France, et l'on trouve sur son compte les notes les plus flatteuses dans les Archives de l'évêché de Bayeux : « C'était un très bon sujet et un prédicateur remarquable. » Mais il n'a pas dû occuper de poste dans ce diocèse ; nous ne voyons son nom figurer nulle part, pas même dans le nécrologe de l'Ordo. Il se sera sans doute rattaché au diocèse de Rouen, auquel Sotteville appartenait désormais. (*Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Archives de l'évêché de Bayeux.*)

François-Germain et d'Anne-Catherine Picard, de la parr̄. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure cléricale.

Le 22 juillet 1783, il est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 févr. 1787, led. s^r Vattier, diacre, âgé de 24 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et les chapitres de Chartres, Blois, Orléans, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 28 mars 1787, le s^r Vattier, diacre, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **109**).

77. — Le 30 juillet 1786, Me Louis Cautais, pbr̄e du diocèse de Rouen, curé d'Auxetot, doyenné de St Romain de Colbosc, âgé de soixante-sept ans et « attaqué d'une fausse apoplexie d'humeurs depuis environ quatre ans, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains du seig^r archevêque de Rouen en faveur de Me Jacques-Adrien Léger, pbr̄e dud. diocèse de Rouen, âgé de 41 ans, curé de St Michel de Préaux, 2e portion, et chapelain de la chapelle de *Requiem* en l'église abbatiale de St Léger de Préaux ; et led. s^r Léger donne aussi sa procuration pour résigner lad. chapelle de *Requiem* entre les mains du seig^r évêque de Lx en faveur dud. s^r Cautais, pour cause de mutuelle permutation à raison « de la bonne et singulière amitié qu'ils se portent réciproquement » Fait et passé au manoir presbytéral d'Auxetot.

Le 7 oct. 1786, Me Charles-Nicolas Maurice, pbr̄e du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. chapelle, vacante par la résignation faite en sa faveur par led. s^r Cautais.

Le 23 mars 1787, M. Naudin, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, led. s^r Maurice prend possession de la chapelle de *Requiem* par la libre entrée en l'église abbatiale de St Léger et autres cérémonies accomplies à l'autel de lad. chapelle, en présence de Me Jean Moulin, curé de la 3e portion de St Michel ; Me Jean-Baptiste Hermier, curé de la 1re portion, et dud. s^r Léger, curé de la 2e portion. (*V.* **175**.)

78. — Le 4 mars 1787, la nomination à la cure de St Martin de Samesle appartenant au seig^r du lieu et revenant au roy à cause de la garde-noble non relevée du patron, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Duval, dernier titulaire, la personne de Me Michel Coupey, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire du Sap. Donné à Versailles.

Le 24 mars 1787, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Coupey la collation dud. bénéfice.

Le 30 mars 1787, le s^{r} Coupey (1) prend possession de la cure de Samesle, en présence de Mes^{re} Charles-Dominique de Giémare, seig^{r} et patron de lad. parr̄., y demeurant ; Mes^{re} Louis François Froudière du Boscage, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, gendarme de la garde ordinaire du roy, demeurant en la même parr̄. ; Mes^{re} Jacques-Louis Mallard de la Varende, demeurant au bourg du Sap ; Me Théodore de Saulty, curé du Sap ; Me Pierre Jourdain, pbr̄e, desservant la parr̄. de Samesle.

79. — Le 28 mars 1787, la nomination à l'archidiaconé de Gacey appartenant au seig^{r} évêque, Sa Grandeur nomme à cette dignité, vacante par la mort de Mre Pierre-Guillaume-François Le Bourg, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Mre François-Joseph de Collignon, pbr̄e, docteur en théologie, chanoine de la Cathédrale et vicaire général.

Le 31 mars 1787, led. s^{r} de Collignon est mis en possession dud. archidiaconé par le ministère de Mr de Gruel, président du Chapitre en l'absence de M^{r} le doyen.

80. — Le 4 avril 1787, Me Charles-Richard Guersent, pbr̄e, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Lieurey, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux dames de l'abbaye de St Léger. (*V.* **132**.)

81. — Le 4 avril 1787, Me Jacques Guillemin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^{e} ès-arts en l'Univertité de Caen, demeurant en la parr̄. de St Pierre-du-Châtel, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^{r} évêque de Dol et au seig^{r} abbé de N.-D de Grestain. (*V.* **8**.)

82. — Le 31 mars 1787, Me Félix-François Gondouin, pbr̄e de la ville de Lx, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, bachelier en droit civil et canon, vicaire de St Pierre-la-Rivière, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

Le 4 avril 1787, il fait réitérer aussi par procureur ses mêmes grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **112**.)

83. — Le 28 mars 1787, M. Jean-Baptiste Godes, pbr̄e du diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, M^{e} ès-arts en l'Université de lad. ville, fait réitérer ses noms et grades aux relig^{x} de Ste Barbe. (*V.* **21**).

(1) Mr Coupey, originaire de Saint-André-d'Echauffour, refusa le serment schismatique en 1791 et fut révoqué. On élut pour le remplacer M^{r} Fr.-J. Drouet, prêtre de Fessier, originaire de N.-D. d'Aunay. Le curé légitime partit l'année suivante pour l'exil. Après le Concordat, il revint en France et fut nommé curé du Sap. Il dirigea longtemps cette paroisse et y mourut le 12 mai 1836, à l'âge de 87 ans. (*Archives de l'Orne.* — Ordo *de Séez.*)

84. — Le 29 mars 1787, Me Jacques Leviels, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Moyaux, fait réitérer ses noms et grades aux seigrs abbés de Grestain et de Cormeilles et aux religieux de Bernay.

85. — Le 4 avril 1787, Me Gabriel-Guillaume Grigy, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Germain de Pontaudemer, représenté par M. Jumel, secrétaire du seigr évêque, fait réitérer ses noms et grades à Sa Grandeur et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* 4.)

86. — Le 4 avril 1787, Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen et bachelier en théologie de la faculté de Paris, secrétaire du seigr évêque de Lx, y demeurant, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades à Sa Grandeur et au Chapitre de Lx.

87. — Le 4 avril 1787, Me Thomas Tourgis, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire d'Orgères, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult. (*V.* 5)

88. — Le 4 avril 1787, Me Pierre Dodon, pbre du diocèse d'Evreux, Me ès-arts en l'Université de Caen, pbre habitué en la parr. de N.-D. de Louviers, aud. diocèse, y demeurant, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* 7).

89. — Le 4 avril 1787, Dom Pierre-Robert Fouques, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, religieux bénédictin de l'abbaye de St Germer-de-Fly, diocèse de Beauvais, et demeurant en celle de St Etienne de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

90. — Le 4 avril 1787, Me Jacques-Adrien Chanu, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église paroissiale de Ste Croix de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religx de N.-D. de Bernay.

91. — Le 4 avril 1787, Me Jean-Louis Mottey, pbre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr. de St Jacques de Lx, y demeurant, faubourg d'Orbec, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

92. — Le 4 avril 1787, Me Louis-Christophe Couture de Bois-Simon, pbre, docteur en théologie de la faculté de Paris et Me ès-arts, habitué en la parr. St Jacques de Lx, y demeurant, rue au Char, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

93. — Le 4 avril 1787, Me Michel-Jean Loutreuil, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire du Tortisambert, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

94. — Le 4 avril 1787, Me Nicolas De Laperelle, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, chapelain de la chapelle St Denis en la cathédrale de Lx, demeurant parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

95. — Le 4 avril 1787, Me Marin-Jean Leseigneur, pbrē du diocèse de Rouen, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, professeur septennaire émérite au collège de Lx, à Paris, titulaire de la chapelle St Jean-l'Evangéliste en la cathédrale de Lx, demeurant à Paris aud. collège de Lx, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

96. — Le 4 avril 1787, Me Jean-Hubert Duval, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Villers-sur-Mer, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'au seigr abbé de Cormeilles et aux religx de Bernay. (*V.* **1**.)

97. — Le 25 oct. 1786, Mesre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbrē, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la Maison et Société royale de Navarre, chanoine prébendé de Villers en la cathédrale de Lx, vicaire général et official de Mgr l'évêque et comte de Lx, demeurant en sa maison canoniale, place du Friche, et étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner led. canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques-Alexandre-François Boivin, pbrē de ce diocèse. Il se réserve toutefois une pension viagère de 600 livres à prendre sur les revenus dud. bénéfice qu'il a possédé pendant plus de trente ans. Fait et passé en lad. maison du sr Despaux, en présence de Mre Jean-François-Polycarpe Naudin, vicaire général du seigr évêque de Lx, demeurant en la parr. St Jacques, et de Me Noel-Paul-Thomas Martin, pbrē, supérieur du grand séminaire de Lx.

Le 3 nov. 1786, le sr Despaux s'étant aperçu que dans l'acte précédent, il s'était glissé une erreur dans la désignation des prénoms du sr Boivin, révoque led. acte et déclare qu'il entend résigner son canonicat en faveur de Me Jacques Boivin, vicaire de Giverville, aux mêmes conditions et devant les mêmes témoins.

Le 22 nov. 1786, led. sr Boivin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 7 janv. 1787, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 janv. 1787, le sr Boivin donne sa procuration pour résigner le canonicat de Villers entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M. Jacques-Thomas Barbey, pbrē, curé de N.-D. de Giverville ; et led. sr Barbey donne aussi sa procuration pour résigner lad. cure de Giverville entre les mains de Sa Sainteté en faveur dud. sr Boivin.

Mais comme la prébende de Villers est grévée d'une pension de 600 livres et que la cure « de Giverville est d'une valeur et d'un revenu beaucoup plus considérable que lesd. canonicat et prébende », le s[r] Barbey se réserve 1100 livres de pension annuelle sur led. bénéfice de Giverville. Fait et passé à Lx, en l'hôtel de M. l'abbé Naulin, vicaire général, situé rue du Bailly, parr̄. S[t] Jacques.

Le 31 janv. 1787, led. s[r] Barbey obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. canonicat.

Le 2 avril 1787, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s[r] Barbey (1) est mis en possession des canonicat et prébende de Villers par le ministère de M. de Gruel, en l'absence de M. le doyen. (*V.* **113**)

Le 2 avril 1763, le s[r] Barbey, diacre de S[t] Martin de Nonant, avait été ordonné prêtre à Lx.

Le 31 janv. 1787, le s[r] Boivin obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Giverville.

Le 2 avril 1787, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 5 avril 1787, le s[r] Boivin (2), prend possession de lad. cure, en présence de Mes[re] Armand-Louis-Jean de Giverville, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, lieutenant de Nos Seigneurs les maréchaux de France, seig[r] du Mesnil, patron de la même parr̄., demeurant en son château situé à Giverville ; M[e] François Ricquier, pbr̄e, vicaire de Giverville ; M[e] Pierre Petit, pbr̄e, demeurant en icelle parr̄., et autres témoins.

98. — Le 6 avril 1787. — Vendredi-Saint, après midi. — Reçurent la tonsure dans la chapelle de l'évêché :

Jacques-Gabriel Roques, fils de Gabriel et de Magdeleine Dubosc, de la parr̄. de Bourgeauville ;

(1) M[r] Barbey, né à Nonant, près Bayeux, le 20 avril 1738, était chanoine de Lisieux et promoteur du Chapitre au moment de sa suppression. Il refusa le serment exigé des ecclésiastiques et partit pour l'exil en 1792. Il se réfugia à Winchester en Angleterre et y passa tout le temps de la Révolution. Il revint en France à l'époque du Concordat et fit, en 1802, sa soumission à l'évêque de Bayeux. Il est noté dans les archives de l'évêché comme « un très-bon sujet. » Il fut nommé de suite curé de Nonant et il y mourut en 1806. à l'âge de 68 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx.)*

(2) M[r] Boivin prêta le serment schismatique en 1791 et resta à Giverville en qualité de curé constitutionnel. En l'an II, il remit ses lettres de prêtrise et renonça à l'état ecclésiastique. Il toucha à Giverville, tout le temps de la Révolution, la pension des curés assermentés, du moins quand elle était payée. Après le Concordat, il rétracta ses serments et se retira à S[te] Croix de Bernay en qualité de prêtre habitué. Il y mourut le 16 mars 1831, à l'âge de 81 ans. (*Archives de l'Eure. —* Ordo *d'Evreux.)*

Pierre Morand, fils de Pierre et de Marie-Anne Hamelin, de la parr. de la Vespière ;

Jean Dameron (1), fils de Pierre et d'Hélène Vallée, de la parr. de Ste Croix de Bernay ;

Pierre-Charles Gobin (2) fils de Charles-Louis et de Françoise-Catherine-Victoire Geoffroy, de la parr. de St Germain de Lx ;

Nicolas-Dominique Labbé, fils d'Antoine et d'Anne Le Blond, de la parr. de Pont-l'Evêque ;

Louis-Cyprien Gibori (3), fils de Louis-Jean et de Suzanne-Marie, de la parr. de St André-d'Echauffour ;

Antoine Bihorel, fils d'Antoine et de Marie-Anne Jourdain, de la parr. de St Pierre-de-Mailloc ;

Guillaume-Léonor Pelcat, fils de François et de Marie Manicher, de la parr. de Pont-l'Evêque ;

François-Augustin Le Maitre, fils de Nicolas et de Catherine Hotot, de la parr. de St Jouin, diocèse de Rouen, *ritè dimissus.*

99. — Le 6 avril 1787, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Pierre Gaillard, fils de Jean et de Marie Héribel, de la parr. de St Philbert-des-Champs ;

Jean-Baptiste Aubey, fils de Jean et de Magdeleine Fresnil, de la parr. de St Germain-la-Campagne ;

Jean-Noël Le Roy, fils de Pierre-Jean et de Marie Le Rebour, de la parr. de St Julien-le-Foulcon ;

Jean-Guillaume Privey (4), fils de Guillaume et de Marguerite Furet, de la parr. de St Germain de Pontaudemer ;

Charles Briand, fils de Jean et de Marie Delamare de la parr. de N.-D. de Courson.

Pierre-Jacques Mirlet (5), fils de Pierre et d'Anne Pellerin, de la parr. de Montpinçon.

(1) Mr Dameron, né à Ste Croix de Bernay en 1767, se fit religieux à l'abbaye du Bec. La Révolution rompit ses vœux et lui ouvrit les portes de son monastère. Il prêta le serment schismatique en 1791 et fut élu curé constitutionnel du Val-du-Theil, petite paroisse aujourd'hui réunie à la Roussière, diocèse d'Evreux. (*Archives de l'Eure.*)

(2) Nous n'avons rien trouvé sur Mr Gobin avant 18 6. A cette époque il fut nommé curé de Heurtevent et y mourut en 181, à l'âge de 50 ans. (*Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx.*)

(3) Mr Gibori fut ordonné prêtre par l'évêque Fessier, de l'Orne, et nommé curé constitutionnel de la paroisse d'O. Après la Révolution, il se retira sans fonctions à Gacé. Dans les notes que Mr Le Gallois écrivait vers 1803, il dit que Gibori avait de l'esprit et de la science et qu'il se conduisait bien ; mais n'aimait pas à se gêner. » Cependant, plus tard, Mr Gibori fut nommé vicaire de Gacé et mourut dans cette fonction le 23 sept. 1835, à l'âge de 68 ans. (*Archives de l'Orne.* — *Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Séez.*)

(4) Mr Privey prêta le serment schismatique à Pontaudemer le 1er janv. 1792 et fut élu curé de Basville-en-Roumois. (*Archives de l'Eure.*)

(5) Mr Mirlet venait d'être ordonné prêtre quand la Révolution arriva ; il prêta le serment

Claude-Louis Vic, fils de François et de Marie-Anne Grimpard, de la parr. de Campigny;

Jean-Philippe Mézières, fils de Jacques-Philippe et de Marie Desjardins, de la parr. de St Jacques de Lx;

Jean-Amand-Constantin Picard, fils de Gilles et de Marie Lautrain, de la parr. de Beaumont;

Charles Lefrançois, fils de Jean et de Françoise Coupeur, de la parr. de la Couture de Bernay;

Pierre-François Vivien (1), fils de Pierre et de Marie-Jeanne Vivien, de la parr. de Ste Croix de Bernay;

François Boscher (2), fils de Jacques et de Louise-Françoise-Radegonde Lorey, de la parr. du Merlerault;

Pierre-Guillaume-Victor Mourier (3), fils de Pierre et de Marie-Catherine Viquesnel, de la parr. de Norolles;

Pierre-Jacques Guérin (4), fils de Jacques et de Marie-Anne-Angélique Le Roux, de la parr. de Vieux-Pont;

100. — Jean-Baptiste Le Maitre, fils de François et de Marie Peulvey, de la parr. de Boissey;

constitutionnel en 1791. J'ignore comment il passa cette triste période. Nous ne retrouvons son nom dans les archives du diocèse qu'en 1815, quand, le 1er mars, il fut nommé curé de St Aubin-Lébizay; puis, à partir de 1816, il administra successivement les paroisses de Prêtreville, Mittois, Mesnil-Guillaume et enfin la Croupte où il mourut en 1845, à l'âge de 84 ans. (*Archives de l'évêché de Bayeux*).

(1) Mr P.-F. Vivien, vicaire de Broglie en 1791, émigra pendant la Révolution. Il fut nommé curé de Ste Croix en 1813 et y mourut le 4 janvier 1821, à l'âge de 53 ans.

(2) Mr Fr. Boscher était, ainsi que son frère aîné, vicaire du Merlerault en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et quitta cette paroisse le 22 juin suivant, en même temps que le curé et les deux autres vicaires. Il se réfugia d'abord à Londres avec son frère et vint ensuite habiter Portsmouth. Il reparut vers la fin de la Révolution et, après le Concordat, il fut nommé curé de Nonant-le-Pin. En 1811, après la mort de Mr Bongard, curé du Merlerault, Mr Boscher fut désigné pour lui succéder. On le vit revenir avec bonheur dans cette paroisse qu'il avait quittée vingt-deux ans auparavant. Il mourut curé-doyen du Merlerault le 14 déc. 1839, à l'âge de 72 ans. (*Archives municipales du Merlerault. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Séez.*)

(3) Mr P.-G.-V. Mourier prêta serment en 1791 et fut élu curé constitutionnel de Fumichon au mois de mai suivant. Il se montra fougueux républicain; tous ses discours ne tendaient qu'à détruire le « fanatisme ». Il cessa le 2 germ., an II, de remplir les fonctions sacerdotales et remit ses lettres de prêtrise. Il passa toute la Révolution à Fumichon, et quand le culte catholique eût été rétabli, il voulut faire sa soumission à l'évêque de Bayeux; mais il s'était trop compromis pour être accueilli favorablement. Il avait un frère, P.-P. Mourier, qui tout en ayant prêté le serment, s'était moins compromis que lui. Il était allé dans le diocèse d'Evreux et y avait été nommé curé de Calleville en 1804. L'ancien curé constitutionnel de Fumichon se retira chez lui, puis lui succéda en 1808 et mourut à Calleville le 14 avril 1812, à l'âge de 59 ans. (*Archives de l'Eure. — Archives de l'évêché de Bx.*)

(4) Mr Guérin était sous-diacre au départ de Mgr de la Ferronnays et fut ordonné prêtre par Fauchet. Après la Révolution, il se retira à St Gilles de Caen et y mourut en 1812 (*Liste des ordinands dressée par le supérieur du grand séminaire de Lx en 1791.* — Ordo *de Bx.*)

Pierre Le Perché, fils de Louis et d'Anne Lefebvre, de la parr. de Léaupartie ;

Alexandre-Martin-Honoré Vallée, fils de Charles et de Catherine Couture, de la parr. de Bonnebosc ;

Jacques-David Levavasseur (1), fils d'Amand-François et de Marie-Anne Verger, de la parr. de Martainville ;

Jacques Rosey, fils de Philibert et de Marie-Galopin, de la parr. de St Pierre-de-Mailloc ;

Pierre-Philippe Monthoure, fils de Philippe et de Marguerite Hiaumey, de la parr. de St Julien-de-Mailloc ;

Pierre Martel, fils et de Marie-Anne Pellecat, de la parr. de Martainville ;

Jean-Pierre Loquin, fils de Pierre et de Marie-Catherine Mauduit, de la parr. de Barville ;

Jean-Nicolas Chambellan, fils de Pierre et de Marie Desperrois, de la parr. de Serquigny ;

Pierre-Guillaume-Dominique Le Prêtre, fils de Pierre et de Marie Ricquier, de la parr. de Bienfaite ;

François Hommet, fils de François et de Madeleine Delaplanche, de la parr. de St Léger-du-Bosc ;

Jacques Guillaume, fils de Claude et de Geneviève Clouet, de la parr. de St Pierre-de-Salerne ;

101. — Fr. Charles-Guillaume-Joseph Blanchard (2), religieux profès de l'abbaye de Mondaye ;

Fr. Charles Picquot, de lad. abbaye ;

Fr. Guillaume Mesnil, id. ;

Fr. Jean-François Bertrand, id. ;

François-Anne Legard, fils de François et d'Anne-Marie Pinot, du diocèse d'Avranches, *ritè dimissus*.

Denis-Pierre Renault, fils de............ et de Jeanne Milet, du diocèse d'Avranches, *ritè dimissus*.

Jean-Baptiste Guillet, fils de Jacques et de Françoise Delafosse, du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*.

(1) Mr Levavasseur était diacre au mois de mars 1791. Il quitta le séminaire à cette époque et j'ignore ce qu'il devint pendant la Révolution. (*Liste des élèves du grand séminaire de Lx en 1791*.)

(2) Mr Blanchard et les trois religieux qui l'accompagnent avaient fait profession l'année précédente dans l'église abbatiale de Mondaye. Aucun de leurs noms ne se trouve sur la liste des religieux de cette abbaye qui déclarèrent, le 10 janv. 1791, avoir l'intention de quitter le cloître. Du reste, Mr Bertrand, originaire de Vaucelles, près Caen, avait quitté Mondaye et se trouvait en 1790 religieux de l'abbaye de la Luzerne. Il refusa le serment schismatique et se réfugia en Angleterre, à Portsea, Hanower Street, 38. Mr Blanchard fut curé de Merville, près Troarn, après la Révolution et y mourut en 1810. (P. Godefroid· *L'abbaye de Mondaye*. — *Mss de Reux*.)

Charles Habel, fils de Jacques-Charles et de Michelle-Jeanne Chatreson, de la parr. de S[t] Laurent de Thorigny, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus* ;

Pierre-Joseph-Charles de Joannis de Verclos, fils de Pierre-Joseph et d'Anne-Marie de Guérin, de la parr. de N.-D. d'Avignon, *ritè dimissus ad episcop. bajocensem et rursùs ad epis. lexov.*;

François Morey, fils de Marc et de Suzanne Morin, de la parr. de S[t] Pierre de Quillebœuf, diocèse d'Evreux, *ritè dimissus ;*

Henry Raymond, fils de Lazare et de Marie-Catherine-Julie Desportes, de la parr. de S[te] Foy de Conches, diocèse d'Evreux, *ritè dimissus ;*

Pierre-Nicolas Rougeron, fils de Nicolas et de Thérèse-Elisabeth Champion, de la parr. de N.-D.-la-Ronde *(de Rotunda)* d'Evreux, *ritè dimissus ;*

André-Martin David, du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus;*

102. — Le 6 avril 1786, reçurent les ordres mineurs :

Jean-Baptiste Lecerf, clerc de la parr. de Crémanville ;

Charles Prévost, clerc de Montreuil-l'Argillé ;

Louis Viot (1), clerc de S[t] Victor-de-Chrétienville ;

Jean-Philippe Ouzouf, clerc de S[t] Ouen de Pontaudemer ;

Louis-François La Bigne, clerc de la parr. de Tortisambert ;

Eustache Voisin, clerc de la parr. de S[te] Croix de Cormeilles ;

Jean Martigny, clerc de la parr. de N.-D. de Courson ;

Jean-Baptiste Bourée, clerc de la parr. de Pont-l'Evêque ;

Pierre-Jean Cudorge, clerc de la parr. de la Croupte ; (*V.* **103**, **133**).

Charles Fayel, clerc du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus ;* (*V.* **106**.)

Louis-François Samson, id... ;

Jean Lainé, id... ; (*V.* **106**.)

Eloy Fourey, id... ; (*V.* **106**.)

Louis Meslot, id... ; (*V.* **106**.)

Pierre-Nicolas Rault, id... ; (*V.* **106**.)

Louis-François-Léon Jouvin, id... ; (*V.* **106**.

Jean-Baptiste-Michel Frocourt, id... ; (*V.* **106**.)

(1) M[r] Viot remplissait, en 1791, les fonctions de diacre habitué à S[te] Croix de Bernay. Il prêta serment et devint secrétaire de l'évêque Lindet ; puis nous le trouvons, au mois de septembre 1792, vicaire de Pontaudemer. Du mois de décembre 1792 au mois de novembre 1793, il est curé constitutionnel de N.-D. du Hamel. A cette époque, il renonça à l'état ecclésiastique et se fit instituteur dans une école d'instruction secondaire de la ville de Bernay. En 1795, la municipalité était si enthousiasmée de son professeur qu'elle l'envoya se perfectionner à l'école normale de Paris afin de rehausser encore la gloire de son école. Mais deux ans après, M[r] Viot revint et abandonna Bernay pour s'en aller ouvrir une autre école à Pontaudemer. Il s'y maria et mourut dans une maison d'aliénés. *(Notes de M[r] Veuclin, de Bernay.)*

Jean-Jacques Le Berger, clerc du diocèse de Coutances, *rité dimissus;*

Barnabé Hervieu, clerc de la parr. de St Martin du Mesnil, diocèse de Coutances, *ritè dimissus ;*

103. — Le 7 avril 1787, (samedi saint), furent ordonnés sous-diacres :

Jean-Baptiste Brontin, acolyte de St Martin-le-Vieux ; (*V.* **190**).

Georges Brière, acolyte de St Georges-du-Vièvre ; (*V.* **149**) ;

Jean-Laurent Marc, acolyte de St Michel de Crouttes ;

Jean-Baptiste-François Dubois (1), acolyte du Mesnil-Eudes ;

Simon-Auguste-Jacques Vallée, acolyte de Bonnebosc ;

Pierre Leviels, acolyte de Beuzeville ; (*V.* **125**.)

Pierre-Jean Cudorge, acolyte de St Martin de la Croupte. (*V.* **102**, **133**.)

Jacques-Robert Lacroix (2), acolyte de Ste Croix de Bernay ;

Jacques Bazire (3), acolyte de St Etienne-la-Thillaye ;

Jacques Le Roy, acolyte de St Jacques de Lx ;

Antoine-Nicolas-François Durand (4), acolyte de Tordouet ;

104. — Vincent-François Fleury, acolyte de Fontaine-la-Louvet ;

François Jardin, acolyte de Thiberville ; (*V.* **119**.)

(1) Mr J.-B.-F. Dubois, vicaire du Mesnil-Durand, desservait cette paroisse en 1791, avec le second vicaire, à cause de l'absence de Mr Dufresne, curé du lieu, élu député a l'Assemblée nationale. Mr Dubois refusa, le 6 février, de prêter le serment constitutionnel. Il resta encore à son poste jusqu'à la fin de l'année ; mais au mois de janvier 1792, il lui fa lut quitter la paroisse avec ses deux confrères. Mr Dubois, âgé de 27 ans, habita pendant quelques mois à Rouen, rue St Yon, et partit pour l'exil. Il se retira à Londres où il passa le temps de la Révolution. A son retour en France, il fit, en 1802, sa soumission à l'évêque de Bayeux qui le nomma l'année suivante curé du Mesnil-Eudes. Il y mourut en 1841, à l'âge de 76 ans. *(Archives du Calvados. — Archives de la mairie du Mesnil-Durand. — Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx.)*

(2) Mr Lacroix ou Delacroix, vicaire de Boisnay en 1791, prêta serment et fut élu curé constitutionnel de cette paroisse. Il y resta pendant la Révolution et y toucha la p nsion des curés assermentés.

(3) Mr Bazire, originaire de St Etienne-la-Thillaye, était vicaire de cette paroisse en 17·1. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel d'Ouilly-le-Vicomte. Après l'an II, il résidait à Lisieux où il touchait encore en l'an VIII la pension des curés assermentés. Après la Révolution, il ne se rétracta pas et entra dans une famille de St Sauveur, près Honfleur, en qualité de précepteur. Il n'y avait rien dans sa tenue ni dans son extérieur qui le distinguât d'un laïque. Cependant, désirant enfin rentrer dans l'état ecclésiastique, il résolut d'aller chercher dans le diocèse de Rouen le poste qu'on lui refusait dans le diocese de Bayeux. C'est pourquoi il obtint de Mgr Brault un *excat* le 1er février 1819. J'ignore s'il en a fait usage. Nous perdons ici sa trace. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux.)*

(4) Mr A.-N.-F. Durand était prêtre depuis peu de temps quand vint la Révolution. Il prêta le serment schismatique en 1791 et fut élu curé constitutionnel de St Pierre-de-Mailloc. Après le Concordat, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux ; mais il resta sans fonctions dans cette paroisse qu'il avait scandalisée par son intrusion et il y mourut en 1808. *(Archives du Calvados, —* Ordo *de Bx.)*

Pierre Adam (1), acolyte de Beuzeville ;
Pierre-Charles Saffrey de St Ouen de Pontaudemer ; (*V.* **128.**)
François Brière (2), acolyte de Beuzeville ;
Henry-Augustin Le Belhomme, acolyte de St Désir de Lx ;
Jean-Louis Vallée (3), acolyte d'Hermival ;
Louis-François Desperroys, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **144.**)
Thomas-André Follin, acolyte de St Georges-en-Auge ;
Pierre-Nicolas Jumel, acolyte de St Germain-de-Livet ; (*V.* **70.**)
Jean-Pierre Jourdain, acolyte de Beaumont-en-Auge ; (*V.* **131.**)
Jean-Pierre Moulin, acolyte de St Laurent de Quetteville ; (**124.**)
Jean-Thomas Hémery (4), acolyte de Beuzeville ;
Nicolas-Marie Toufflet, acolyte de Ste Croix de Cormeilles ;
105. — Charles-Antoine Aubin (5), acolyte de St Philbert-des-Champs ;

(1) Mr P. Adam était vicaire de la Lande en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et, après avoir passé quelques mois à Beuzeville, dans sa famille, il partit pour Londres le 10 sept. 1792. Je ne sais quel poste il occupa à sa rentrée en France ; il fut nommé en 1825 curé-doyen de Beuzeville. Il administra cette paroisse pendant 20 ans et y mourut le 1er nov. 1845, à l'âge de 83 ans. C'est pendant son séjour à Beuzeville qu'il fut créé chanoine honoraire de la cathédrale d'Evreux. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux.*)

(2) Mr Fr. Brière, ordonné prêtre depuis peu de temps, était vicaire de St Ouen de Pont-Audemer en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et partit l'année suivante pour l'exil. Il se réfugia à Londres et y passa tout le temps de la Révolution. Je ne sais quel poste il occupa après sa rentrée en France ; mais, en 1807, il fut mis à la tête de cette paroisse St Ouen, témoin de ses premiers pas dans la carrière ecclésiastique. Après avoir dirigé cette paroisse pendant huit années, il y mourut le 17 nov. 1816, à l'âge de 50 ans. (*Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux.*)

(3) Mr J.-L. Vallée était vicaire de Courtonne-la-Ville en 1791. A l'exemple de son curé, il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de St Martin-de-Mailloc. Il renonça en l'an II à l'état ecclésiastique et se maria. Après avoir résidé longtemps à St Pierre, il alla vers la fin de sa vie demeurer à Lisieux et il y mourut en 1833, après s'être converti et réconcilié avec Dieu. (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie de St Pierre-de-Mailloc.*)

(4) Mr Hémery, vicaire de Moyaux refusa, le 23 janvier 1791, de prêter serment à la Constitution civile du clergé et se retira à Beuzeville dans sa famille ; mais au mois de septembre de l'année suivante, il lui fallut prendre la route de l'exil. Il s'embarqua au Havre et se réfugia d'abord à Common en Angleterre, puis à Portsea, chez Mr Gallarel, 27, Lovelane Street. C'est là qu'il passa la Révolution. Il revint l'un des premiers en France et s'établit à St Léonard d'Honfleur. A la suite de certains désaccords avec MM. Pestel et Benoît, prêtres de la paroisse, il rentra dans le diocèse d'Evreux. Il y fit plusieurs postes successivement, refusa la cure du Bois-Hellain et revint à St Léonard où il resta malgré l'évêque d'Evreux. Vers 1830, il obtint enfin un *exeat* pour le diocèse de Bayeux. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'Eure. — Archives de l'évêché de Bx.*)

(5) Mr Aubin était vicaire de Fourneville en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et fut destitué. Il habitait l'année suivante à Rouen, rue des Charettes, 83 ; mais il fut bientôt obligé de partir pour l'Angleterre : il avait alors 27 ans. S'étant réfugié à Londres, il y passa tout le temps de la Révolution. Il y était encore en 1802. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx.*)

François-Amand de S[t] Aignan (1), acolyte de Coulmer ;

Pierre-Marin Coisnon, acolyte de la Goulafrière ;

Pierre-Jean Crévin, acolyte de S[t] Hymer (*V.* **130** ;)

Pierre-François Germain, acolyte de S[t] Germain de Lx ; (*V.* **150**.)

Jean-Etienne David, acolyte de S[t] Hymer ; (*V.* **72**.)

Charles-Etienne-Théodorin Rosey, acolyte du Bosc-Regnoult ; (*V.* **134**.)

Jean Froudière, acolyte de Touquette ; (*V.* **123**.)

François-Louis-Jacques Letard, acolyte de S[te] Croix de Bernay ; (*V.* **127**.)

Pierre Jacques, acolyte de Beuzeville ; (*V.* **126**.)

Pierre Pellerin, acolyte de S[t] Julien-sur-Calonne ; (*V.* **143**.)

106. — François Laforge, acolyte du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus* ;

Jean-Joachim Foucher, id... ;

Georges Aubert, id.... ;

Jean-Nicolas Thouroude, id.... ;

Jean-Jacques-Désiré Prempain, id.... ;

André-Charles-Barnabé Blanvillain, id.... ;

Jean-Louis Moutiers, id.. . ;

Jean-Baptiste Picques, id. .. ;

Julien Mauduit, id.... ;

François Chancerel, id ;

Fr. François-Joseph Picard, acolyte de l'abbaye de Belle-Etoile, dioc. de Bayeux ;

Fr. Pierre Poutrel, id.... ;

Fr. Jacques Yvon, id..., ;

Fr. Thimothée Morel, id.... ;

Fr. Sébastien Legougeux, id...;

(1) Fils de Gilles-Nicolas-Joseph de St Aignan de la Breteschè et de Marie Catherine du Mollard de la Garinière, M[r] François-Armand de St Aignan naquit à Coulmer en 1765. M[r] l'abbé de St Aignan, son grand'oncle, qui était alors théologal de Séez, l'attira près de lui et le fit entrer au séminaire de cette ville en 1786. Il reçut cependant le sous-diaconat des mains de Mg[r] l'évêque de Lisieux ; ce fut Mg[r] d'Argentré, évêque de Séez, qui l'ordonna prêtre. Nommé vicaire de St Ouen de Séez, il refusa, en 1791, le serment schismatique, et bientôt ses titres de noble et de prêtre non assermenté l'obligèrent à partir pour l'exil. Il se réfugia en Allemagne ; mais il y resta bien peu de temps et revint en France pour travailler au salut des âmes. Il se fixa d'abord à Rouen et puis vint à Caen se cacher dans une maison de la rue des Chanoines. C'était au mois de juin 1794. Le 20 juillet suivant, les personnes qui lui donnaient l'hospitalité, effrayées du danger qu'il leur faisait courir, le prièrent de se retirer ailleurs : il sortit le jour même. Mais il avait à peine fait quelques pas dans la rue qu'il fut arrêté et conduit à la prison. Il confessa courageusement qu'il était prêtre insermenté et émigré rentré sur le territoire français. Il n'en fallait pas davantage : il fut condamné à mort le 9 fructidor an II (26 août 1794) et exécuté le jour même à 5 heures du soir. Il marcha au supplice en chantant le *Salve Regina* : (*Extrait des* Martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez *par M[r] l'abbé Blin.*)

Jean Lainé, acolyte du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus;* (*V.* **102**.)
Louis Meslot, id... ; (*V.* **102**.)
Louis-François-Léon Jouvin, id... ; (*V.* **102**.)
Charles Fayel, id... ; (*V.* **102**.)
Jean-Baptiste-Michel Frocourt, id .. ;
Pierre-Nicolas Rault, id... ; (*V.* **102**.)
Eloy Fourey, id...; (*V.* **102**.)
Pierre-Nicolas Rougeron, id...;
Henry Raymond, id... ;
François Morey, id...;
François-Charles Gibon, id...;
Jean-Chrysostome-Augustin Planchon, acolyte du diocèse de Coutances, *ritè dimissus.*

107. — Le 7 avril 1787, furent ordonnés diacres :
Jean-Romain Héribel, sous-diacre de St Germain de Lx ;
Jacques-Luc Martin (1), sous-diacre de Pont-l'Evêque ;
Pierre Monthoure, sous-diacre de St Pierre-de-Mailloc;
Pierre Gavelle, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer ;
Pierre-Amand-Florentin Fossey, sous-diacre de Pont-l'Evêque ;
Augustin-Romain Vitrel, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer;
Joseph-Pierre Lacour, sous-diacre de St Germain de Lx ;
Pierre-Jacques-Olivier-Eléonor Dilaye, sous-diacre de Juaye ;
Jean-Charles-Michel Fortin, sous-diacre de Renouard ;
François-Michel Aubert, sous-diacre d'Orville; (*V.* **29**).
Charles-Dominique-Henry Huet, sous-diacre de St Germain de Lx ; (V. **30**).
François-Jacques Donnet, sous-diacre de Beuzeville ; (*V.* **25**),
Jean-Baptiste Lefranc, sous-diacre de St Denis-de-Mailloc ;
Pierre-Joseph-Augustin Daubichon, sous-diacre de Roques ;
Charles Houlette, sous-diacre du Noyer-Menard ;
Toussaint-Jacques Lacour, sous-diacre de Ste Croix de Bernay ; (*V.* **23**).
Michel-Philippe David, sous-diacre de St André-d'Echauffour ; (*V.* **26**)
Gilles Dubost, sous-diacre de Branville ;
Jacques Vimont. sous-diacre de St Jacques de Lx ;

(1) M. Martin prêta serment à la Constitution civile en 1791 et fut élu curé constitutionnel de Ste Catherine de Honfleur. Au mois de décembre 1792, il fut aussi nommé maire de la ville ; mais le Directoire de Pont-l'Evêque s'y opposa. Du reste il jouissait d'une médiocre considération dans la paroisse. Après la Révolution il resta à Honfleur sans fonctions et y mourut en 1815. (*Archives du Calvados. — Archives de Ste Catherine.*)

Pierre-Jean-Baptiste Cordier (1), sous-diacre de St Désir de Lx ;

Jacques Saudebreuil, sous-diacre de St Sylvain de Glos.

108. — Jacques Duclos, sous-diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus ;*

Jacques Bertrand, id... ;

Barthélemy-Guillaume-Léonard Thibault, id... ;

Noel-Henry-Constant Marie, id... ;

Félix-Barnabé Ivetot, sous-diacre du diocèse de Coutances, *ritè dimissus ;*

Etienne Rosier, sous-diacre du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus ;*

Jacques-Pierre Le Masson, id...;

Robert-Louis-Pierre-Gabriel Motel, id ..;

Emmanuel-Frédéric Lecointe, id...;

Jean-Jacques Morel, id...;

Pierre-Nicolas-Elisée Clérisse, id...;

Julien-Hervey Lhoste, sous-diacre du diocèse de Coutances, *ritè dimissus ;*

Fr. Edmond-Victor-Bonaventure Pesnon, chanoine prémontré de l'abbaye d'Ardennes, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus ;*

109. — Le 7 avril 1787, furent ordonnés prêtres :

Louis Le Roy, diacre de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer ;

Jean-Baptiste Delisle, diacre du Sap ;

Charles Hain (2), diacre de la Roque-Baignard ;

Pierre-Michel Perrote, diacre de Monnay ;

Henry Lefèvre, diacre de Ste Croix de Bernay ;

Nicolas-Pierre Bégin, diacre de St Léonard de Honfleur ;

Pierre-Etienne Lautour, diacre de Ste Foy-de-Montgommery ;

François Cheradame, diacre de St Germain de-Montgommery ;

Nicolas Lamy, diacre de St Germain de Lx ; (*V.* **174**.)

François-Nicolas Picquot, diacre de Bouttemont :

Jean-Baptiste Mésange, diacre de St Germain de Lx ;

François-Germain Vattier, diacre de St Jacques de Lx ; (*V.* **76**.)

(1) M. Cordier remplissait à la Cathédrale les fonctions d'officier douze-livres quand le Chapitre fut supprimé. Il refusa de prêter serment et fut obligé de partir en exil. Il passa en Angleterre et se logea à Gosport chez Guillaume Toons, près la Chapelle. De retour en France au moment du Concordat, peut-être même auparavant, il fut nommé avec M Taupin administrateur provisoire de Saint-Désir de Lisieux. Il remplit ces fonctions jusqu'à l'arrivée de M. l'abbé Jumel en 1803. Je ne sais quel poste il remplit jusqu'en 1819 ; mais cette année-là il fut nommé curé de Norolles et y mourut en 18.., à l'âge de 68 ans. *Archives du Calvados.* — *Mss de Beux.* — Ordo *de Bx.*]

(2) En 1791, Mr Hain était chapelain de Saint-Vigor de Crèvecœur. Il fut nommé plus tard curé de St Pair-du-Mont et y mourut.

Jean-Pierre-Louis Thillaye (1), diacre de Clarbec ;
Jean-Baptiste-Nicolas Campion, diacre de Beuzeville ;
Louis-Pierre Loutreuil (2), diacre de Camembert ;
Pierre-Thomas Bailleul, diacre de Livarot ;
Louis-Charles de Grieu, diacre de St Benoît-d'Hébertot ;
Louis-Pierre-Guy Miard de la Blardière, diacre de St Laurent-du-Tencement ;
Louis-Guillaume-Jean-François Mauduit, diacre de St Jacques de Lx ;
Jacques-Guillaume-François Collas, diacre de Vimoutiers ;

110. — Louis-Jacques-François Primois, du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus ;*
Guillaume-David Ducy, id...;
Marin Mulot, id...;
Marguerite-Jean-Baptiste de Langle, diacre du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus ;*
Jean-Noël-François Le Monnier, id...

111. — Le 31 mars 1787, Me Claude-Nicolas-Louis Josset, pbre, chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur-curé de N.-D. de Bonneville-la-Louvet et de son annexe le prieuré de St Martin du Mont-Fouqueran, demeurant au manoir du Mont-Fouqueran, et étant malade en son lit, résigne purement et simplement lad. cure et led. prieuré entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé aud. manoir prieural en présence de Me Claude-Nicolas Le Roy, maitre d'école, demeurant à Bonneville-la-Louvet, et autres témoins.

Cet acte, vu l'urgence, fut reçu par Me Louis Lecompte, avocat et notaire à Cormeilles, avec l'autorisation accordée par Me Jacques Delivet, seul notaire apostolique du diocèse de Lx, à cause de l'absence du sr Girard, son commis.

Le même jour, la nomination à lad. cure de Bonnevillr et à son annexe

(1) Mr J.-P.-L. Thillaye fut nommé après son ordination chapelain d'Etrépagny pour acquitter dans l'église de cette paroisse les fondations de l'hôpital supprimé. Suivant l'exemple de Mr Dupré, curé du lieu, il prêta serment à la Constitution civile du clergé en 1791. Il ne parait pas avoir repris de fonctions après le Concordat. Il se retira à Clarbec en qualité de prêtre habitué et y mourut en 1824, à l'âge de 68 ans. *(Archives de la mairie d'Etrépagny. —* Ordo *de Bx.)*

(2) Mr L.-P. Loutreuil, né en 1762, était vicaire de St Martin-des-Noyers en 1791. Il prêta serment schismatique le 20 février et fut élu curé constitutionnel de Heurtevent ; mais il refusa ce p ste en disant qu'il ne voulait pas prendre la place du curé légitime. Il resta sans fonctions aux Noyers pendant la Révolution, habitant sur la propriété qui lui appartenait et touchant la pension des prêtres assermentés. J'ignore à quelle époque il se rétracta : ce ne dut pas être de très bonne heure. Cependant en 1817, ayant été nommé curé de St Michel-de-Livet, il desservit cette paroisse pendant neuf ans et cessa ses fonctions en 1826. (*Archives du Calvados. — Archives de la mairie de Saint Michel-de-Livet.*)

appartenant au prieur de Ste Barbe-en-Auge, Mr Le Christ, pbrē, prieur de ce monastère, y nomme la personne de M. Pierre-Philippe Gravelle, pbrē de lad. Congrégation de France, actuellement maitre des novices à l'abbaye de Ste Geneviève de Paris. Fait et passé à l'abbaye de Ste Barbe. Signé : Le Christ, prieur; Coustard, Hébert et Alix, chanoines réguliers de ce monastère.

Le 2 avril 1787, le seigr évêque donne aud. sr Gravelle la collation desd. bénéfices.

Le 10 avril 1787, le sr Gravelle (1), représenté par M. Nicolas-Charles-Jacques Diguet, pbrē, chanoine régulier de Ste Barbe, prend possession de la cure de Bonneville et de son annexe le prieuré du Mont-Fouqueran, avec toutes les cérémonies accoutumées, accomplies d'abord dans l'église paroissiale et réitérées dans la chapelle du prieuré, en présence dud. sr Le Roy, maitre d'école, et de plusieurs autres témoins.

112. — Le 5 avril 1787, Me Félix-François Gondouin, pbrē, Me ès-arts et bachelier en droit civil et canon, vicaire de St Pierre-de-Cormeilles, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque de Marseille, abbé de Cormeilles, en parlant à la femme de Michel Daufresne, fermier de l'abbaye, trouvée dans une des salles de l'abbatiale. (*V.* **82**.)

113. — Le 13 avril 1787, le seigr évêque de Lx nomme aux fonctions de promoteur du diocèse la personne de Me Jacques-Thomas Barbey, pbrē, chanoine de la Cathédrale. (*V.* **97**.)

114. — Le 16 avril 1787, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume-François Clouet des Perruches, demeurant en la parr̄. de Routot, diocèse de Rouen, fils de feu Mesre Pierre-Charles Clouet, Escr, sr des Perruches, et de feue noble dame Madeleine-Catherine Descorches, de la parr̄. de Digny près Chateau-Neuf-en-Thymerais, d'une part, et demlle Marguerite-Véronique Bunel de Blanchamp, fille de feu Joseph-Robert et de dame Anne-Reine Durand, de la parr̄. de N.-D. de Pontaudemer.

115. — Le 17 avril 1787, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-Réné Godefroy, chirurgien, originaire de la parr̄. de Meulles et demeurant en celle de Montpinçon, fils de feu Jacques et de feue Anne Valentin, d'une part, et noble demlle Louise-Catherine de Voyne d'Arsonval, fille de feu Mesre Adrien de Voyne et de noble dame Marie-Marguerite de Malherbe, de la parr̄. de St Aubin du Tilleul.

116. — Le 23 avril 1787, dispense de bans pour le mariage entre

(1) M. Gravelle refusa positivement de prêter serment à la Constitution civile du clergé et fut destitué. Nous ne trouvons plus la moindre trace de lui dans nos archives. Chanoine régulier de Ste Geneviève de Paris, il était étranger à notre contrée. Il est probable qu'il sera retourné dans son pays d'origine. (*Archives du Calvados.*)

Me Louis Aubert, docteur en médecine, fils d'Antoine et de Jeanne Lacroix-Lepelletier, originaire de la ville de Caen et demeurant à Livarot, d'une part, et dlle Anne-Françoise-Marguerite Morin, fille de feu Pierre et d'Anne-Françoise-Marguerite Manchon, de la parr. de St Pierre-sur-Dives, diocèse de Séez.

117. — Le 18 avril 1787, Me Pierre Duname, pbre, curé de N.-D. de Dives, déclare, conformément à l'Edit de 1768, à Me Thouroude, curé de Vauville et titulaire du prieuré de St Sauveur de Dives et, en cette qualité, gros décimateur en lad. parr. de Dives, « que voulant être débarrassé de toutes les sollicitudes temporelles et ne s'attacher qu'au soin de son troupeau que l'Etre suprême lui a confié, il fait option de sa portion congrue sur led. bénéfice et abandonne aud. Me Thouroude toutes les dixmes de lad. parr. »

118. — Le 28 avril 1787, dispense de bans pour le mariage entre M. Jean-Stanislas Boucher de Bellemare, conser du roy en l'élection de Pontaudemer, fils de feu M. Pierre-Denis Boucher et de dame Marie-Catherine Pied de Lièvre, de la parr. de St Paul-sur-Risle, d'une part, et dlle Marie-Anne Baud, fille de M. Firmin Baud et de feue dame Marie d'Arinchaud, de la parr. de St Eustache de Paris.

119. — Le 13 févr. 1786, Marguerite Duval, vve de Jean Jardin, les srs Jean-Michel et Pierre Jardin, frères, laboureurs, demeurant à Thiberville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me François Jardin, acolyte, fils de lad. veuve et frère desd. srs constituants, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **104**.)

120. — Le 7 mai 1787, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel-François-Michel Vattier, marchand-apothicaire, originaire de la parr. de St Jacques de Lx et demeurant en celle de St Germain, fils de feu Jean-François-Germain Vattier, négociant, et de dame Anne-Catherine Picard, d'une part, et demlle Marie-Anne-Madeleine Delauney, fille de M. Georges-Nicolas Delauney, avocat et procureur fiscal de la haute-justice de St Pierre-sur-Dives, et de demlle Catherine-Elisabeth Thouroude, de la parr. de St Pierre-sur-Dives (*V.* **76**.)

121. — Le 7 mai 1787, dispense de bans pour le mariage entre M. Alexandre-Romain Crochon de la Prairie, licencié ès-lois, avocat, fils majeur de feu Richard et de dame Madeleine-Françoise-Suzanne Duparc, d'une part, et demlle Catherine-Anne Eudes, fille de Me Jean-Réné-Louis et de dame Marie-Catherine Cauvin, tous deux de la parr. St Ouen de Pontaudemer.

122. — Le 7 mai 1787, dispense de bans pour le mariage entre Me Robert-Joachim Ozière, notaire, fils de Pierre-Antoine et de dame Louise-Geneviève Hazol, originaire de la parr. du Planquay et demeurant en celle de l'Hôtellerie, d'une part, et demlle Madeleine-Suzanne

Ricquier, fille de Joseph-Alexandre et de dame Suzanne Hébert, originaire de la parr. d'Hermival et demeurant aussi en celle de l'Hôtellerie.

123. — Le 28 décembre 1786, Me Jean Froudière, acolyte, originaire de Touquette, fils de feu Jean et de Marie Billon, demeurant au petit séminaire de Lx, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à la Ferté-Fresnel. (*V.* **105.**)

124. — Le 2 janv. 1787, Pierre Moulin, laboureur, demeurant à Quetteville, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me Jean-Pierre Moulin (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Beuzeville, en l'étude de Me Claude-Eustache Bunel, licencié ès-lois, notaire aud. lieu.

Led. sr acolyte était fils de Pierre Moulin et de feue Marie-Jeanne Cavelier. (*V.* **104.**)

125. — Le 2 janv. 1787, Richard Leviels, laboureur, demeurant à Beuzeville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Pierre Leviels (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Beuzeville.

Led. sr acolyte était fils dud. sr Richard et de Marie Leroy. (*V.* **103.**)

126. — Le 9 janv. 1787, Mesre Joseph-Vincent de Charlemaigne (3), chevr, seigr et patron honoraire de Boulleville et seigr des nobles fiefs, terres et seigneuries de Boulleville, Bellelonde, les Fauquets et de la noble vavassorerie des Champclairs, demeurant en sa terre de la Champaigne, parr. de Beuzeville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Jacques (4), acolyte, originaire de Beuzeville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé aud. lieu de Beuzeville.

(1) Mr Jn-P. Moulin était vicaire de Barneville-la-Bertrand en 179 . Il prêta serment avec des restrictions ; mais voyant que le Directoire les admettait, il les soupçonna de n'être pas suffisantes et il refusa absolument le serment. Il partit l'année suivante pour l'Angleterre et se réfugia à Gosport, chez Sallavaray, Coart Street. Il y passa le temps de la Révolution et revint au Hâvre à la mi-juin 1802. Il fit aussitôt sa soumission à l'évêque de Bayeux qui le nomma curé de Quetteville. Il dirigea cette paroisse jusqu'à sa mort arrivée en 1837. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx.*)

(2) Mr P. Leviels, né en 1763, était vicaire de Martainville en 1791. Il refusa de prêter le serment constitutionnel et partit pour l'Angleterre le 10 septembre de l'année suivante. Il se retira d'abord à Londres ; puis plus tard il alla se réfugier à Bruxelles. Après la mort de Mr Picot, curé du Torpt, décédé en 1810, Mr Leviels fut désigné pour lui succéder et il passa le reste de sa vie dans cette paroisse. Il y mourut le 25 janv. 1847, à l'âge de 84 ans. Il avait été nommé chanoine honoraire de la cathédrale d'Evreux. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux*.)

(3) Ce seigneur s'expatria en 1793 et tous ses biens furent confisqués. Son gendre, M. d'Orieult de Grandmare, racheta, le 6 thermidor an VI, l'ancienne seigneurie de Boulleville, qui fut revendue le 8 mars 1829. (Fouquier. *Recherches historiques sur le canton de Beuzeville.*)

(4) Mr Jacques était, en 1791, vicaire de St Germain de Pont-Audemer. Il refusa de prêter le serment constitutionnel et partit en exil le 12 sept. 1792 : il n'avait que 26 ans. Il passa en Angleterre et se réfugia à Gosport, chez David Cottom, prêteur sur gages, Chapelle Street. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.)*

Led. s^r acolyte était fils de Jean-Jacques et de Marie-Madeleine Lécuyer. (*V.* **105**.)

127. — Le 12 février 1787, M. Alexis-Joseph Bouillerot de Marsenne, receveur particulier des impositions de l'élection de Bernay, y demeurant, parr̄. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François-Louis-Jacques Letard (1), acolyte de lad. parr̄, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur l'hôtel où demeure led. s^r de Marsenne et sur ses dépendances, le tout situé rue de Laittre, à l'ouest de l'auberge de la Couronne, entre lad. rue et la rivière de l'Etang, dépendant du moulin de Ste Croix, qui se réunit, en cet endroit, à celle qui descend du moulin de la Grosse Tour. Fait et passé en lad. maison de M. de Marsenne par le ministère de Me Pierre-Jean-Martin Lecomte, notaire à Bernay.

Led. s^r acolyte était fils de feu Jacques Letard, ancien receveur des aides de la ville de Bellême, et de dame Suzanne-Catherine de St Gabriel. (*V.* **105**.)

128. — Le 20 févr. 1787, Mes^re Jean-Charles-Philippe Thirel, Esc^r, s^r de Siglas, demeurant à Pontaudemer, rue aux Juifs, parr̄. St Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Charles Saffrey (2), acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Pontaudemer, en l'étude de Me Robert Le Petit, notaire du roy.

Led. s^r acolyte, né en lad. parr̄. de St Ouen du légitime mariage de Jean-Philippe Saffrey et de Françoise Leloutre, demeurant actuellement au Bourgachard, fut représenté dans cet acte par son cousin, Me Jacques Lécuyer, greffier de police au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, rue aux Juifs. (*V.* **104**.)

129. — Le 14 mai 1787, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas-Louis-Joseph Dunot, Esc^r, veuf de Catherine Letellier, fils de feu Mes^re Nicolas-Gabriel Dunot du Quesney, et de noble dame Marie-Catherine Dunot, de la parr̄. de Berville, diocèse de Séez, d'une part, et Marie-Catherine Lebourgeois, fille de François et de Marie-Anne Marais, de la parr̄. d'Ouville et demeurant en lad. parr̄. de Berville.

130. — Le 26 févr. 1787, Jean-Louis Crévin, demeurant à St Hymer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre-

(1) Mr Letard, professeur au collège de Bernay en 1791, prêta le serment schismatique et fut élu curé de Saint-Aignan de Cernières : il avait 26 ans. En l'an II, il remit ses lettres de prêtrise. (*Archives de l'Eure.*)

(2) Mr P.-C. Saffrey, prêtre habitué à St Ouen, refusa le serment à la Constitution civile et partit pour l'Angleterre le 8 sept. 1792. Il se rendit d'abord à Londres, puis vint à Common et enfin se fixa à Portsea, Queen Street, 95, chez Mr Pater. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

Jean Crévin (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Pont-l'Evêque, en l'étude de Me Jean-Pierre Varin. (V. **105**.)

131. — Le 1er mars 1787, Pierre Jourdain, marchand, demeurant à Beaumont, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Jean-Pierre Jourdain (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **104**.)

132. — Le 11 avril 1787, la nomination à la 3e portion de la cure de St Michel de Préaux et à la chapelle St Laurent, fondée en l'église abbatiale de St Léger, appartenant à l'abbesse dud. lieu, Madame de Bouillé de Créances, abbesse de St Léger, nomme à lad. cure et à lad. chapelle, vacantes par la mort de Me Jean Moulin, pbrē, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me Charles-Richard Guersent, pbrē de ce diocèse, (parr. de Lieurey), Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la chapelle domestique de M. du Moucel en la parr. de Lieurey. Donné en l'abbaye de St Léger. (*V.* **80**.)

Le lendemain, M. de Collignon, vic. gl, donne aud. sr Guersent la collation desd. bénéfices.

Le 14 avril 1787, le sr Guersent (3) prend possession d'abord de la cure St Michel de Préaux, 3e portion, en présence de Me Jean-Baptiste Hermier, curé de la 1re portion ; Me Jacques-Adrien Léger, curé de la 2e portion, et autres témoins.

Il se rend ensuite en l'église abbatiale de St Léger et prend possession de la chapelle St Laurent avec toutes les cérémonies accoutumées en présence des témoins ci-dessus désignés.

133. — Le 2 mars 1787, Jean-Pierre Cudorge, marchand-labou-

(1) Mr Crévin se trouvait vicaire du Mesnil-sur-Blangy en 1791. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de cette paroisse pour remplacer le vénérable abbé Letêtu. En l'an II, il remit à la municipalité ses lettres de prêtrise et resta quelque temps encore dans le presbytère après la cessation du culte. Mais il ne tarda pas a se brouiller avec l'administration municipale qui, le 4 messidor an II (22 juin 1794), lui refusa un certificat de civisme, et le déclara l'un des plus cruels ennemis de la République. Crévin quitta aussitôt Le Mesnil et se retira à Lisieux. Nous le voyons, pendant la réaction thermidorienne, essayer de s'établir en qualité de curé dans l'église St Jacques et y célébrer les offices publics. Mais il ne jouit pas longtemps de ces succès ambitieux. Il mourut dans le schisme le 21 oct. 1797, à l'âge de 36 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de Mr l'abbé Loir. — Archives de la mairie de Lx.*)

(2) Mr Jourdain était vicaire de Clarbec en 1791. Il refusa le serment constitutionnel et s'exila l'année suivante. Il se réfugia à Gosport en Angleterre, chez James Harris. Revenu en France à l'époque du Concordat, avec une santé toute délabrée, il reprit pendant quelque temps les fonctions de vicaire de Clarbec ; mais obligé de cesser le ministère paroissial, il se retira à Pont-l'Evêque et y mourut en 1804. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. — Ordo de Bx.*)

(3) Mr Guersent refusa le serment constitutionnel en 1791 et partit pour l'exil l'année suivante avec ses deux confrères de St Michel. Ils se retirèrent d'abord à Londres, puis ils passèrent ensuite dans les Pays-Bas. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

reur, demeurant à la Croupte, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s[r] Pierre-Jean Cudorge de la Fontaine, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en la maison de la Germainerie par le ministère de M[e] Michel-Nicolas Jacquette, notaire à Auquainville, résidant à Fervaques.

Led. s[r] acolyte, étant alors au grand séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par M[e] François Lefront, curé de la Croupte. (*V.* **102**, **103**.)

134. — Le 3 mars 1787, Etienne Rosey, froctier, demeurant au Bosc-Renoult, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Charles-Etienne-Théodore Rosey (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé au Sap, en l'étude de M[e] Jean-François Richer, avocat en parlement et notaire du roy. (*V.* **105**.)

135 — Le 21 mars 1787, Nicolas Duclos et Jacques-Nicolas Duclos, frères, laboureurs, demeurant à S[t] Benoît-des-Ombres, et leur frère, M[e] Georges-Nicolas Duclos, pbr̄e, demeurant à S[t] Grégoire-du-Vièvre, constituent 150 livres de rente en faveur de leur autre frère, le s[r] Pierre-Nicolas Duclos (2), acolyte de lad. parr̄. de S[t] Benoît, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Led. s[r] acolyte était alors au grand séminaire de Lx. Fait et passé à S[t] Georges-du-Vièvre, en l'étude de M[e] Georges-Simon Harou, notaire du roy.

136. — Le 24 mai 1787, dispense de bons pour le mariage entre Mes[re] Gabriel-Jean-Nicolas-Joseph Le Terrier, fils de feu Mes[re] Gabriel-Louis-Pierre et de noble dame Marguerite Scott, de la parr̄. d'Equainville, d'une part, et noble dem[lle] Julie-Sophie de Foucault, fille de Mes[re] Réné-Jacques et de noble dame Marguerite-Marthe Le Grix, de la parr̄. de Berville-sur-Mer.

137. — Le 1[er] nov. 1765, Jean-Pierre-Jacques Fleury, fils de Pierre et de Marie-Louise-Françoise Haguelon, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, reçoit la première tonsure.

Le 4 avril 1772, il est ordonné prêtre.

(1) M[r] Rosey, vicaire de Ticheville en 1791, prêta d'abord sans restriction le serment constitutionnel ; mais il ne tarda pas à se rétracter. Il se cacha chez son père au Bosc-Renoult. Il y fut arrêté le 14 avril 1793 et conduit a Alençon où le Directoire le condamna à être déporté à Rochefort. Rendu à l liberté, il revint exercer le ministere à St Aubin de Bonneval et y fut arrêté de nouveau en novembre 1797 et conduit à l'île de Ré où il arriva le 12 janv. 1799. Il s'évada le 29 avril 800. Après le Concordat, il fut nommé vicaire de Ferriere et le 1[er] avril 1812 curé de Bures, près de Courtomer. Il y mourut le 16 nov. 1841, à l'âge de 77 ans. (*Archives de l'Orne.* — M[r] Blin. *Les Martyrs de la Revolution.* — De Contades et Letacq. *Bibliographie du canton de Vimoutiers ; page 9.* – Manseau. *Les prêtres déportés.*)

(2) M[r] Pierre Duclos resta prêtre hab tué à St Benoît. En 1791, il refusa le serment schismatique et partit pour l'exil au mois de septembre 1792. (*Liste des émigres du district de* ***Pont-Audemer.***)

138. — Le 17 avril 1787, la nomination à la chapelle de N.-D. de la Délivrande, située dans la parr̄. de St Julien-de-Mailloc, appartenant au seigr du lieu, haut et puissant seigr François-Louis-Charlemagne de Couvert de Coulons, chevr, seigr de Coulons et autres lieux, acquéreur du marquisat de Mailloc, conseiller du roy en ses Conseils, président à mortier au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, en son hôtel, rue des Maillots, parr̄. St Patrice, nomme à lad. chapelle, vacante par la démission de Me Pierre Frary, pbr̄e, curé d'Etréham, faite en 1762, et la non-prise de possession de Me François-Michel Monnier, dernier nommé, la personne de Me Clément-François Hamon, pbr̄e, originaire de la parr̄. de St André de Bayeux et vicaire de St Malo en lad. ville. Fait et passé à Rouen.

Le 8 mai 1787, M. de Collignon, vic. gl, donne aud. sr Hamon la collation dud. bénéfice.

Le 11 mai 1787, le sr Hamon prend possession de la chapelle de Mailloc avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de plusieurs habitants de la parr̄. de St Julien.

139. — Le 26 mai 1787, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Fleury, fils de Jean et d'Anne Duhamel, originaire de la parr̄. de Thiberville et demeurant en celle de Fontaine-la-Louvet, d'une part, et demlle Marie-Anne-Marguerite-Cécile Haudard, fille de feu Me Louis Haudard de la Chesnaye, avocat, et de Marie-Anne Leliquerre, de lad. parr̄. de Fontaine. — Suit la dispense de parenté du 3e au 3e degré obtenue en cour de Rome par lesd. parties.

140. — Le 16 avril 1787, la nomination à la 2e portion de la cure de St Germain de Biéville appartenant au seigr du lieu, haut et puissant seigr Thomas-Louis-Marie-Geneviève de Morant, seigr châtelain de Bréquigny, baron de Fontenay, comte de Peuzes, seigr de Rupière, Torp et autres lieux, capitaine de cavalerie, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Louis Raquidel, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Jacques Leconte, pbr̄e du diocèse de Bayeux, vicaire de Villers, diocèse de Rouen. Donné à Paris, en l'hôtel dud. seigr.

Le 5 mai 1787, M. de Gruel, vic. gl, donne aud. sr Leconte la collation dud. bénéfice.

Le 22 mai 1787, le sr Leconte prend possession de la cure de Biéville, 2e portion ; en présence de Me Jacques-Joseph-Xavier Carron, pbr̄e, curé de la 1re portion ; Jacques et Ferdinand Carron, père et fils, marchands, demeurant en lad. parr̄. ; Jacques Raquidel, menuisier, demeurant à Sallenelles, diocèse de Bayeux, et autres témoins.

141. — Le 1er mai 1787, le seigr évêque de Lx donne des lettres du vicaire général à Mre Jean-Jacques Lizier de St Jean de Pointis,

pbr̄e, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine de la cathédrale de Lx. (V. 146.)

142. — Le 3 décembre 1786, Mes^re^ Charles-Constant Deshayes de Belleau-Belleau, clerc tonsuré du diocèse de Lx, titulaire de la chapelle de St Hubert de la Moutonnière, située en la par̄r. de N.-D.-de-Courson, demeurant en cette par̄r., résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seig^r^ évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit.

Le 7 mai 1787, la nomination à la chapelle de St Hubert de Belleau-Belleau appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Charles-Antoine Deshayes, chevalier de Bonneval, seig^r^ et patron de la chapelle St Hubert, nomme à icelle chapelle, vacante par la démission de Mre Charles-Constant Deshayes, Esc^r^, « cy-devant clerc tonsuré, » la personne de son fils, Mes^re^ Charles-Alexandre-François Deshayes de Belleau-Belleau, clerc tonsuré de ce diocèse. Donné au château de Belleau-Belleau.

Le 18 mai 1787, cet acte présentation fut remis au notaire apostolique de Lx par Mes^re^ François de Margeot, s^r^ de St Ouen, capitaine d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, seig^r^ des Orgeries, Colandon, Argouges et autres lieux, demeurant à Lx, Porte de Paris, par̄r. St Jacques.

Le même jour, M. de Gruel, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Deshayes de Belleau-Belleau la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r^ Deshayes prend possession de la chapelle St Hubert avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de plusieurs habitants de la par̄r. de Courson.

143. — Le 22 mars 1787, Jean-Charles Pellerin, marchand-tanneur, demeurant à St Julien-sur-Calonne, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Pellerin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une cour en herbe, nommée la Cour du Jardin-Chopin, sise à St Julien, joûtant la rue Tarnière, près de M. de Crémanville, seig^r^ de St Julien. De plus elle est garantie par Jean Adam, syndic de St Julien, y demeurant, et par Pierre Héroult de Beauval, maître-perruquier, demeurant à Pont-l'Evêque. Fait et passé aud. lieu de Pont-l'Evêque. (*V.* 105.)

144. — Le 23 mars 1787, « Mes^re^ » Louis-François Desperrois, négociant, demeurant à Lx, par̄r. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis-François Desperrois, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée 1° sur une ferme, nommée la Fosse, sise en la par̄r. de Cirfontaine, près du chemin de la Planche du Tremble tendant à l'église de Marolles ; 2° sur un herbage, nommé le Pré-Moutier, sis en la même par̄r. Fait

et passé au Mesnil-Guillaume, en l'étude de Me Nicolas-Antoine Dubos, notaire de Glos.

Led. sr acolyte faisait ses études au grand séminaire de Caen. (*V.* **104**.)

145. — Le 26 mars 1787, Jean-Baptiste Vallée, marchand, demeurant à Auvillars, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Simon-Auguste-Jacques Vallée (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux pièces de terre, nommées l'une le Val-Héron et l'autre l'Herbage-Sèche, toutes deux se tenant et situées à Bonnebosq. Fait et passé au manoir d'Heudreville en lad. parr̄. d'Auvillars.

Led. sr acolyte, né à Bonnebosq, résidait ordinairement à Auvillars, chéz son père. (*V.* **103**.)

146. — Le 28 mai 1787, Me Pierre-Louis Blanchard, pbr̄e du diocèse de Lx , bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, agissant au nom et comme procureur de Mre Jean-Jacques de Lizier de St Jean de Pointis, pbr̄e du diocèse de Conserans et chanoine de la cathédrale de Bayonne, y demeurant, rue des Prébendes, donataire par brevet du roy, à cause du serment de fidélité du seigr évêque, de la première prébende venant à vaquer dans la cathédrale de Lx, requiert de Sa Grandeur la nomination dud. sr de Pointis à la prébende distributive d'Assemont, vacante par la mort de Mesre Pierre-Guillaume-François Le Bourg, pbr̄e, dernier titulaire, décédé la veille. Le seigr évêque répond qu'il aura égard à cette réquisition et y fera droit. Fait et passé au palais épiscopal de Lx. (*V.* **141**.)

Le même jour, Sa Grandeur donne aud. sr de Pointis des provisions dud. bénéfice.

Le 2 juin 1787, le sr de Pointis (2) se présente en personne au Chapitre et est mis en possession du canonicat d'Assemont par le ministère de Mr le doyen en présence de Me Jean-Baptiste-Guillaume Neuville et de Joseph Gilles, pbr̄e, chapelains de la Cathédrale. (*V.* **155**.)

(1) M. S.-A.-J. Vallée était second vicaire d'Auvillars en 1791. Il refusa de prêter le serment constitutionnel et se retira l'année suivante à Rouen, rue Grand'Pont, 64 ; puis il partit pour l'exil : il avait 27 ans. Revenu en France après le Concordat, il reprit ses fonctions de vicaire et en 1822, à la mort de M. Després, curé d'Auvillars, il fut nommé pour lui succéder. Il mourut à la tête de cette paroisse en 1843, à l'âge de 78 ans. (*Archives du Calvados.* — Ordo *de Bx.*)

(2) Mr de Pointis, originaire du diocèse de Couserans, était chanoine de la cathédrale de Bayonne et vicaire général du même diocèse quand Mgr de la Ferronnays fut nommé évêque de Lisieux. Uni à ce prélat par les liens de l'amitié la plus sincère, il le suivit dans son nouveau diocèse et devint bientôt aussi son grand vicaire. A l'époque de la Révolution, il refusa le serment et fut obligé d'émigrer. Il passa dans les Pays-Bas, à Bruxelles, puis en Allemagne : il se trouvait à Brunswick en 1799, quand mourut Mgr de la Ferronnays ; il le pleura amèrement. A partir de ce moment, nous perdons absolument sa trace. (*Mss de Reux.* — *Notice sur Mgr de la Ferronnays.*)

147. — Le 29 mai 1787, la nomination à la cure de S[t] Pierre de Querville appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Pierre-Jean-Baptiste Fergant, Esc[r], seig[r] et patron de Querville, de Vaux et autres lieux, demeurant en son château de Querville, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Jean-Jacques-François Manchon, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Baptiste Huet, pbr̄e du diocèse de Bayeux, demeurant en la parr̄. de Banneville, près Caen.

Le lendemain, M[r] Despaux, vic. g[l], donne aud. sieur Huet la collation dud. bénéfice.

Le 4 juin 1787, le s[r] Huet (1) prend possession de la cure de Querville, en présence de Philippe Fergant, marchand, demeurant à S[t] Loup-de-Fribois, et autres témoins.

148. — Le 23 mars 1787, la nomination à la cure de S[t] Germain de Manneville-la-Raoult appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Jean-Jacques-Léonor Thomas de la Marche, Esc[r], seig[r] et patron de Manneville, conseiller, maitre en la cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, demeurant à Manneville, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Louis-Jacques Le Bouteiller, dernier titulaire, la personne de M[e] Michel-François-Guillaume Gaillard, curé de Beuzeville et doyen de Pontaudemer. Donné au château de Manneville-la-Raoult.

Le 9 avril 1787, M. de Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] Gaillard la collation dud. bénéfice.

Le 11 juin 1787, le s[r] Gaillard (2) prend possession de la cure de Manneville, en présence de M[e] Pierre-Nicolas Berthelot, pbr̄e, desservant lad. parr̄.; Mes[re] Joseph-Chrysostome Le Terrier, Esc[r]; Nicolas-Charles Quidel, marchand-laboureur, syndic de lad parr̄., et Nicolas Ficquet, marchand, trésorier de la même parr̄., y demeurant tous.

149. — Le 28 mars 1787, Denis Brière et Etienne Brière, frères, laboureurs, fils de feu Etienne, demeurant à S[t] Georges-du-Vièvre, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, le s[r] Georges Brière, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **103**.)

(1) M[r] Huet, originaire de Banneville, refusa le serment constitutionnel en 1791 et partit l'année suivante pour l'Angleterre. Il se réfugia d'abord à Gosport et ne tarda pas beaucoup à se rendre à Londres. De retour en France après la Révolution, il fut nommé curé de Banneville et y mourut en 1813. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Ordo de Bx.*)

(2) M[r] Gaillard refusa le serment constitutionnel. On dit que Mg[r] de la Ferronnays, avant de quitter son diocèse, réunit secrètement au presbytère de Manneville, les prêtres du pays, afin de leur donner ses dernières instructions. L'isolement de cette paroisse, la position du presbytère perdu alors au milieu de bois, aujourd'hui en partie abattus, peuvent confirmer cette tradition. Quoi qu'il en soit, M[r] Gaillard partit pour l'exil le 8 sept. 1792. Il s'arrêta à Gosport, rue du Nord, chez Cret. Je crois, sans pouvoir l'affirmer d'une façon absolue, qu'il y passa toute la Révolution. Je n'ai plus du reste aucun renseignement sur cet ecclésiastique. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

150. — Le 31 mars 1787, Me Charles Delafosse, pbre habitué en l'église St Germain de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-François Germain (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Daufresne, notaire. (*V.* **105**.)

151. — Le 3 févr. 1787, Dom Philippe-Louis Lièble, pbre, religieux profès de la Congrégation de St Maur, titulaire du prieuré simple et régulier de N.-D. du Valboutry, situé en la parr. du Mesnil-Bacley, demeurant à Paris, en l'abbaye de St Germain-des-Prés, donne procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Dom Antoine-Joseph Marcon, pbre, religx de lad. congrégation, titulaire du prieuré de N.-D. de Souteraine, diocèse de Bourges. Fait et passé à Paris.

Le 20 févr. 1787, led. sr Marcon obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice et l'autorisation de conserver en même temps son autre prieuré

Le 26 avril 1787, le sr Marcon obtient du roy des lettres d'attache qui renvoient lesd. provisions devant la cour de parlement pour y être examinées.

Le même jour, le parlement déclare qu'il n'y a rien dans ces lettres de la cour de Rome qui soit contraire aux lois du royaume et aux libertés de l'Eglise gallicane, et autorise leur mise à exécution.

Le 14 juin 1787, led. sr Marcon, demeurant au prieuré de St Pierre de Mortaigne, diocèse de la Rochelle, prend possession en personne du prieuré du Valboutry avec toutes les cérémonies accoutumées, en présence de Me Urbain Le Manissier, pbre, curé du Mesnil-Bacley, et autres témoins.

152. — Le 25 mai 1787, Me Louis-Jacques Ayné, pbre, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin, Congrégation de France, prieur-curé de St Pierre-des-Ifs, expose à la Cour de parlement de Rouen que, le 12 févr. dernier, il a envoyé sa supplique au pape pour obtenir des provisions avec la clause *certo modo* de la cure régulière de St Michel et de Ste Marie-Magdeleine de la Motte, de l'Ordre de St Augustin, et du prieuré simple annexé à lad. cure ; le pape a refusé de lui accorder les provisions de la manière qu'il les avait demandées ; c'est pourquoi il a recours au parlement et appelle comme d'abus du refus fait par le pape. Vu lad. requête, la cour reçoit led. sr Ayné appelant comme d'abus du

(1) Mr Germain resta prêtre habitué à St Germain de Lx jusqu'à la Révolution. Il refusa le serment schismatique et fut obligé de partir pour Londres en 1792. Il passa toute la Révolution en exil. En 1811, il fut nommé curé d'Ouilly-le-Vicomte ; mais il n'y resta que quelques années : il fut transféré en 1816 à St Aubin-Lébizay où il mourut en 1819, à l'âge de 57 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx.*)

refus du pape, tient son appel comme bien et dûment relevé, et, y faisant droit, dit qu'il y a abus ; ordonne que led. refus vaudra de titre aud. s^r Ayné ; en conséquence le renvoye devant l'évêque de Lx pour y recevoir l'institution canonique qui datera du jour où les provisions ont été demandées en cour de Rome, laquelle sera de même effet que celle que le pape aurait dû accorder, et le s^r Ayné est autorisé ensuite à prendre possession desd. bénéfices. Donné à Rouen, au parlement. (V. 50.)

Le 15 juin 1787, en conséquence de cet arrêt, le seig^r évêque sous la signature de M. de Gruel, vic. g^l, donne aud. s^r Ayné la collation du prieuré-cure de la Motte et de son annexe.

Le même jour, le s^r Ayné se rend avec le notaire apostolique et les témoins à l'église de la Motte pour en prendre possession ; mais ils trouvent les portes fermées. Ils vont au presbytère et demandent les clefs de l'église à la servante de Me François Trinité, pbr̄e séculier, détenteur du bénéfice. Celle-ci répond que son maître est absent et qu'elle n'a pas de clefs à donner. Sur cette réponse, ils retournent tous à l'église et le s^r Ayné est mis en possession par sa prière faite devant l'entrée principale et le toucher de la porte et des murailles, le tout en présence de deux habitants de St Pierre-des-Ifs.

153. — Le 20 juin 1787, dispense de bans pour le mariage entre Me Eléonor-Jean-Baptiste de Poelley de la Maugeraie, Esc^r, fils de feu Jean-Baptiste-Nicolas et de Marie-Jeanne Gamare, de la parr̄. de Montaigu (près Thorigny), diocèse de Bayeux, d'une part, et dem^lle Jeanne-Eléonore Castel, fille de Guillaume, de la parr̄. de Mézidon.

154. — Le 20 juin 1787, Me Jacques-Jean-Baptiste-Robert Tréfouel, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire du Mesnil-sur-Blangy, représenté par Mes^re Georges-Gilles-Jean-François Letellier de Pierrefitte, gendarme de la garde ordinaire du roy, demeurant en la ville de S^t Lo, parr̄. Ste Croix, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

Le 1^r nov. 1764, led. s^r Tréfouel, fils de Jacques et de Catherine Le Mercier, de la parr̄. du Favril, avait reçu la tonsure cléricale.

Le 21 juillet 1768, il fut reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 févr. 1787, le s^r Tréfouel, pbr̄e, âgé de 39 ans accomplis, obtint des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il fut nommé par elle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur un grand nombre d'abbayes et prieurés.

155, — Le 22 juin 1787, Mes^re Jean-Jacques Lizier de St Jean de Pointis, pbr̄e, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine de la cathédrale de Bayonne et de la cathédrale de Lx, vicaire général de Lx, y demeurant, au palais épiscopal, donne sa procuration pour rési-

gner son canonicat de Bayonne entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Robert d'Hocque d'Alincourt, pbrē du diocèse d'Amiens, docteur en Sorbonne et vicaire général de Bayonne. Fait et passé aud. palais épiscopal de Lx, dans la chambre dud. sr de Pointis, donnant sur la rue des Chanoines. (*V.* **146**.)

156. — Le 19 juin 1787, Mr Jacques-Denis-Vincent Gosse, pbrē du diocèse de Paris, curé de N.-D. de Berjou, diocèse de Bayeux, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains du seigr évêque de Bayeux en faveur de Me Pierre-Antoine-François Quesnel, pbrē du diocèse de Lx, habitué en l'église paroissiale de St Germain de Lx et titulaire de la chapelle St Ursin en la Cathédrale; et led. sr Quesnel, demeurant en sa maison « habituelle », sise Grande Rue, manoir de l'Image, parr̄. St Germain, donne aussi sa procuration pour résigner sad. chapelle distributive entre les mains du seigr évêque de Lx en faveur dud. sr Gosse. Fait et passé en la maison du sr Quesnel, en présence de Me Jean Roullier, pbrē, vicaire de St Germain de Lx, et de Me Pierre-Charles Saffrey, sous-diacre de ce diocèse, demeurant au Bourgachard, diocèse de Rouen. (*V.* **157**.)

Le même jour, Mr de Sausin, vic. gl, donne aud. sr Gosse la collation de lad. chapelle.

Le lendemain, le sr Gosse est mis en possession de la chapelle St Ursin pour le ministère de M. le doyen.

157. — Le 27 mars 1773, Pierre-Antoine-François Quesnel, diacre de la parr̄. de St Germain de Lx, est ordonné prêtre. (*V.* **156**.)

158. — Le 25 juin 1787, dispense de bans pour le mariage entre Me François-Pierre Le Roy, avocat en parlement, fils de feu François et de dame Marie-Elisabeth Pigis, originaire de la parr̄. de Livarot et demeurant en celle de St Désir de Lx, d'une part, et demlle Julitte Gislain, fille de Jacques-Edouard et de dame Marie Thomas, originaire de la parr̄. de Pontchardon et demeurant en celle d'Orbec. — Suit la dispense de parenté du 3e au 4e degré, obtenue en cour de Rome par lesd. parties.

159. — Le 28 décembre 1776, Nicolas-Augustin Guillaume, fils de François et de Jeanne de Rupt, du diocèse de Verdun, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris, dans l'église de St Nicolas-du-Chardonnet, des mains de Mgr Pierre-Joseph Perreau, évêque de. . . . . (Tricomiensis).

Le 5 août 1778, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 4 août 1781, led. sr Guillaume, pbrē, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 27 juin 1787, Me Guillaume, pbre du diocèse de Verdun, officier administrateur du collége de la Marche, établi à Paris rue de la Montagne Ste Geneviève, demeurant aud. collége, parr. St Etienne-du-Mont, fait signifier par procureur ses noms et grades au seigr évêque et aux srs chanoines de Lx.

160. — Le 27 juin 1787, Me Pierre Foulon, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bourgeauville, ayant cessé et interrompu, au carême dernier, la réitération de ses grades, les fait signifier de nouveau, par procureur, au seigr évêque et au Chapitre de Lx, avec les mêmes formalités que la première fois.

161. — Le 2 juillet 1787, dispense de bans pour le mariage entre Me Pascal-Paul Le Bret, avocat en parlement, procureur fiscal des hautes-justices du Chapitre de Lx, du bailliage vicomtal de Fauguernon et de St Martin-du-Houlley, avocat fiscal du bailliage vicomtal de Lx, conser du roy et lieutenant en l'élection de la même ville, fils de feu Me Jean-François Le Bret, avocat en parlement, officier commensal des Fauconneries de la Maison du roy, et de dame Marie-Marguerite Montfort, originaire de la parr. de St Germain de Lx et demeurant en celle de St Jacques, d'une part, et demlle Marie-Eléonore-Dorothée Robillard, fille de M. Pierre Robillard, négociant, et de dame Jeanne Bedeau, de la parr. de St Martin de Laigle, diocèse d'Evreux.

162. — Le 9 juillet 1787, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-Guillaume-Claude-Gabriel-Marie de Belleau, chevr, seigr et patron de St Paul de Courtonne, fils de Mesre Jean-Charles-Guillaume de Belleau et de noble dame Marie-Thérèse de Bocquencey, domicilié de droit en la parr. de St Amand de Rouen, d'une part, et noble demlle Elisabeth-Pélagie de Bauquemare, fille de Mesre François-Jacques-Nicolas de Bauquemare et de noble dame Anne-Elisabeth de Viette, de la parr. de St Jean-de-Thenney.

163. — Le 13 févr. 1787, Fr. François Guillot, pbre, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, profès de la maison d'Ardennes, diocèse de Bayeux, prieur-curé de St Vigor de Juaye, étant devenu infirme et paralysé, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Fr. Charles-Gaspard Paynel, pbre, chanoine profès de lad. abbaye d'Ardennes et prieur claustral de l'abbaye de Cérisy-Belle-Etoile, diocèse de Bayeux, titulaire du prieuré simple de N.-D. de la Mancellière, diocèse du Mans, et pourvu de l'office claustral de sacristain en l'église de St Georges-des-Bois au même diocèse du Mans. Le sr Guillot se réserve une pension viagère de 400 livres sur les revenus de la cure de Juaye, ainsi qu'une partie du presbytère. Fait et passé à Trungy.

Le 5 mars 1787, led. s[r] Paynel obtient des lettres de provision en cour de Rome dud. bénéfice.

Le 11 juin 1787, M. de Gruel, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 20 juin 1787, le s[r] Paynel (1) prend possession du prieuré-cure de Juaye par le ministère du notaire royal-apostolique de Bayeux, à ce dûment délégué par son confrère de Lx. Fait et passé avec toutes les cérémonies ordinaires en présence de Fr. Jean-François Davy (2), prieur de Trungy ; Fr. Jean-Baptiste Dupetit-Bosq, prieur d'Ellon ; Fr. Marin Le Boullenger, chanoine régulier, demeurant à l'abbaye de Mondaye ; M[e] Jean-Baptiste Dujardin, pbrē ; M[e] Jacques Le Boursier, chirurgien, demeurant tous deux à Juaye, et autres témoins.

164. — Le 3 juin 1787, la nomination à la chapelle de S[te] Barbe-des-Bois, sise en la parr̃. de S[t] Jean-de-Livet, appartenant au seig[r] du lieu et revenant, à cause de son apanage et de la garde-noble, à Mg[r] Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, S. A. S. nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de M[e] Jean-Jacques Manchon, pbrē, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, pbrē, vicaire de la cathédrale de Lx.

Le 28 juin 1787, M. de Gruel, vic. g[l], donne aud. s[r] Neuville la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le s[r] Neuville prend possession de la chapelle S[te] Barbe avec toutes les cérémonies accoutumées.

165. — Le 29 août 1781, Paul Delauney, fils de Pierre et de Marie Calle, de la parr̃. de Morainville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1781, il avait été reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 8 mars 1786, led. s[r] Delauney, diacre, âgé de 26 ans accomplis, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

(1) Gaspard Paynel, prêta le serment pur et simple et fut nommé procureur de la commune. Il se lança dans les excès de la Révolution. Cependant, c'est à lui que l'on doit la conservation de l'église abbatiale et des objets d'arts qu'elle contenait. Il ne reprit jamais les fonctions ecclésiastiques. Il mourut le 9 juillet 1809 et fut enterré à Juaye. — Après le Concordat, Mgr Brault nomma le P. Goujon, ancien religieux de Mondaye, pour desservir provisoirement l'ex-église abbatiale ; puis le P. Lemeunier fut désigné, en 1803, comme titulaire de la paroisse de Juaye. L'année suivante, le P. Lemeunier partit et le P. Goujon lui succéda définitivement jusqu'en 1819. A cette époque, celui-ci, à bout de forces, se retira à Quesnay-Guesnon et y mourut en 1821, à l'âge de 72 ans, dans les bras du P. Pesché, curé de Trungy. (*Tiré de l'histoire de l'abbaye de Mondaye par le P. Godefroid.*)

(2) Le P. Davy, religieux de Mondaye et prieur-curé de Trungy, refusa le serment schismatique et continua d'exercer le saint ministère en se cachant. Mais un jour il fut découvert et conduit en prison à Caen. J'ignore ce qu'il devint. (*Abbaye de Mondaye* par le P. Godefroid.)

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes et prieurés de ce diocèse, etc...

Le 6 juillet 1787, le s[r] Delauney (1) pbr̄e, vicaire de S[t] Paul-de-Courtonne, fait signifier ses noms et grades aux religieusec de S[t] Léger de Préaux, en parlant à la tourière.

166. — Le 28 mai 1786, M[e] Zacharie Quesnot, clerc tonsuré du diocèse de Noyon, prieur de S[t] Laurent des Planches en la parr̄. de S[t] André-d'Echauffour, demeurant à Paris, rue et parr̄. de S[t] André-des-Arts, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M. Eusèbe-Magloire Le Roux de la Motte, clerc dud. diocèse de Noyon. Fait et passé à Paris.

Le 12 juin 1786, led. s[r] Le Roux, chanoine de S[t] Brieuc et titulaire de la chapelle de S[te] Barbe-sur-Fontaine, diocèse de Laon, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle S[t] Laurent.

Le 24 nov. 1786, le s[r] Le Roux de La Motte, demeurant à Paris en la maison des Prémontrés, rue Hautefeuille, parr̄. S[t] Cosme, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape lad. chapelle dont il n'a pas pris possession, en faveur de M[e] Jacques Maugon de la Lande, pbr̄e, curé de S[te] Gauburge-sur-Risle, prétendant droit au prieuré de S[t] Christophe des Brières, diocèse de Séez, M[r] Maugon avait été ci-devant pourvu de lad. chapelle S[t] Laurent et l'avait résignée en faveur de M[e] Louis-Joseph Santouillet, pbr̄e du diocèse de Paris.

Le 13 décembre 1786, led. sieur Maugon obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 5 juillet 1787, M. de Gruel, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 12 juillet 1787, le s[r] Maugon de la Lande prend possession de la chapelle S[t] Laurent des Planches par sa libre entrée en lad. chapelle. Et comme il se disposait à remplir les autres formalités, M[e] Thomas Choisel, pbr̄e du diocèse de Lx, trouvé dans lad. église, a déclaré s'opposer formellement à ce qu'il soit procédé davantage à lad. prise de possession, attendu qu'il est titulaire dud. bénéfice ; ce qu'il a signé : « T. Choisel, curé de S[t] Laurent. » Le s[r] Maugon proteste de nullite lad. opposition, déclare qu'il en fera débouter le s[r] Choisel et requiert de passer outre à lad. prise de possession. C'est pourquoi l'installation continue avec toutes les cérémonies ordinaires. Ensuite le s[r] Maugon

(1) M. P. Delauney et son curé ne prêtèrent, le 6 février 1791, qu'un serment restrictif à la Constitution civile du clergé et furent destitués. Mais, le 20 juin suivant, le curé étant mort, M. Delauney fut nommé desservant de la paroisse 'a S[t] Paul et prêta serment sans restriction.

demande à Me Choisel de lui remettre les clefs de lad. chapelle, « attendu que lui, Me Choisel, n'en est ni ne peut être titulaire, puisque, prenant, par la signature qu'il a apposée à la suite de son opposition, la qualité de curé de St Laurent, cette qualité supposée ne peut lui donner aucuns droits sur led. bénéfice qui n'est point une cure, mais au contraire un bénéfice simple, prieuré-chapelle ou chapellenie, » Me Choisel répond qu'il refuse les clefs et persiste dans son opposition. Fait et passé en lad. chapelle en présence de Me Pierre-Nicolas Lefrançois, pbrē du diocèse de Lx, demeurant à Ste Gauburge, et autres témoins.

167. — Le 15 févr. 1787, Mre Michel Copin de Miribel, pbrē du diocèse de Grenoble, licencié en théologie de la Société royale de Navarre, chanoine de la cathédrale de Lx et titulaire de la chapelle de St Valentin et St Valentinien, sise en la parr̄. de Canapville, près Vimoutiers, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Morel, pbrē du diocèse d'Evreux, bachelier en théologie de la faculté de Paris, sous-prieur de l'Hôtel-Dieu d'Evreux et curé de St Ouen des Vieux-Conches aud. diocèse, demeurant à Evreux, parr̄ St Pierre. Fait et passé en lad. ville d'Evreux.

Le 5 mars 1787, led. s^{r} Morel obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 16 juillet 1787, M. de Sausin, vic. g^{l}, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^{r} Morel prend possession de la chapelle des SS. Valentin et Valentinien, « tenant au côté gauche du chœur de l'église paroissiale de St Aubin de Canapville, » en présence de Me Jacques-Pierre Vallet, pbrē, curé de lad. parr̄., et Me Pierre Valle, vicaire dud. lieu, et autres témoins.

168. — Le 23 juillet 1787, dispense de bans pour le mariage entre Constantin-François Lefrançois, fils de feu André et de dame Anne-Françoise Varenne, de la parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay, d'une part, et dam^{lle} Marie-Anne Lubin de Granbouville, fille mineure de feu Thomas-Ludolphe, avocat, et de feue dame Marie-Anne Picard, de la parr̄. d'Orbec.

169. — Le 24 juillet 1787, dispense de bans pour le mariage entre Me Philippe de la Barre, cons^{er} du roy, fils de feu M. François-Philippe et de dame Marguerite Houdin, originaire de la parr̄. de St Etienne-Lallier et demeurant en celle de S^{t} Lô de Rouen, d'une part, et d^{lle} Adélaïde-Dorothée Drely, fille mineure de M. Guillaume et de dame Marie-Dorothée Leforestier, de la parr̄. de St Michel de Rouen.

170. — Le 24 juillet 1787, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jean-Réné-Robert Auvray, Esc^{r}, cons^{er} du roy, fils de Mes^{re} Robert-

Réné et de noble dame Barbe-Louise-Catherine Le Pelletier, originaire de la parr. de S[t] Hilaire de Quatremare, diocèse de Rouen, et demeurant en celle de S[t] Nicolas de Rouen, d'une part, et dem[lle] Anne-Charlotte Françoise Belin de la Lecqueraye, fille de M. Victor-Alexandre Belin, seig[r] de la Lecqueraye, et de feue dame Charlotte-Françoise Boivin, de la parr. de S[t] Georges-du-Mesnil.

171. — Le 12 janv. 1787, M[e] Pierre-Adrien Buisson, pbre, curé de S[t] Pierre de Grandval depuis environ vingt ans, « assis malade dans son fauteuil, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Michel Le Myère, pbre du diocèse de Lx, vicaire de Mardilly, depuis dix-neuf ans. Il se réserve toutefois une pension viagère de 300 livres et une partie du presbytère. Fait aud. manoir presbytéral de Grandval par le ministère de M[e] Pierre-François Duboë, avocat en parlement, notaire de Gacé, à ce dûment autorisé par le notaire apostolique.

Le 31 Janvir 1787, led. s[r] Le Myère obtient en cour de Rome des lettres de provision dud bénéfice.

Le 16 juillet 1787 M[r] de Pointis, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s[r] Le Myère (1) prend possession de la cure de Grandval, en présence dud. s[r] Buisson (2), dernier curé ; M[e] François-Pierre Jourdain, curé de Mardilly ; M[e] Charles Bernier, curé de Gacé ; M[e] Jean-André Duchesne, curé de Lignères ; Jean-Jacques de Huldebert des Bois de Blancbuisson, Esc[r], garde-du-corps du roy, demeurant à Mardilly ; Michel-Daniel-André Lefebvre du Mitois, cons[er] du roy, lieutenant-général de la haute-justice de Gacé ; Pierre-Charles Azire de Beaumont, procureur fiscal de lad. haute-justice, et François-Thomas Hédou, régisseur du comté de Gacé, demeurant tous quatre en lad. parr. de Gacé.

172. — Le 17 avril 1787, la nomination à la cure de S[t] Pierre de Lignères appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Robert-Pierre de Néel,

(1) M[r] Le Myère, originaire de Saint-Aubin-sur-Auquainville, prêta le serment schismatique en 1791 et resta curé constitutionnel de Grandval et Mardilly réunis. Il ne paraît pas avoir cessé de remplir les fonctions ecclésiastiques jusqu'en 1797. Les registres déposés à la mairie de Mardilly nous permettent de le suivre sans interruption. Il vivait en bonne intelligence avec M[r] Buisson, son prédécesseur, qui partageait avec lui le ministère paroissial. Mais en 1797, ils disparaissent tous deux tout-à-coup sans que nous puissions savoir ce qu'ils sont devenus. (*Archives de la mairie de Mardilly.*)

(2) Après avoir donné sa démission, M[r] Buisson continua d'habiter la partie du presbytère de Grandval qu'il s'était réservée et finit par rétablir sa santé. La bonne harmonie ne cessa jamais d'exister entre son successeur et lui, et il remplissait souvent les fonctions pastorales. Je n'ai pu découvrir s'il avait prêté le serment schismatique ; mais il prêta au moins le serment de Liberté et Egalité qui lui permit de rester tranquille pendant la Révolution à Grandval ou à Mardilly. (*Archives de Mardilly.*)

seig^r^ et patron des parr̄. de Ste Marie-Laumont, Lignères et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Guillaume Béchérel, dernier titulaire, la personne de Me Jean-André Duchesne, pbr̄e, originaire de la parr̄. de la Graverie, diocèse de Bayeux, et vicaire de Ste Marie-Laumont, diocèse de Coutances. Donné au château de Ste Marie-Laumont.

Le 23 avril 1787, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Duchesne la collation dud. bénéfice.

Le 18 juillet 1787, le s^r^ Duchesne (1) prend possession de la cure de Lignères, en présence de Me Pierre Droulin, curé de Coulmer ; M. Michel-Daniel-André Lefebvre du Mitois, cons^er^ du roy, lieutenant général de la haute-justice de Gacé, y demeurant; Sébastien Mesnel, procureur au bailliage d'Exmes ; Pierre Levavasseur, greffier de la haute-justice de Gacé, demeurant aussi tous deux aud. lieu de Gacé, et autres témoins.

173. — Le 2 juillet 1787, Me Philippe Sebin, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Ouen de Pontaudemer, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ abbé de Grestain, actuellement représenté par le seig^r^ évêque de Lx, le siège abbatial étant vacant par la mort de Mre Nicolas Thirel de Boismont, dernier abbé commendataire. Fait et passé en lad. abbaye.

174. — Le 6 juillet 1787, Me Nicolas Lamy, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, et représenté par Me Paul Delauney, vicaire de St Paul-de-Courtonne, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger dud. lieu de Préaux. (*V.* **109**).

175. — Le 25 juillet 1787, Me Jacques-Adrien Léger, curé de St Michel de Préaux, 2e portion, et de St Léger d'Ansetot, diocèse de Rouen, donne sa procuration pour résigner lad. cure d'Ansetot entre les mains du seig^r^ archevêque de Rouen en faveur de Me Charles-Nicolas Maurice, pbr̄e du diocèse de Rouen, vicaire de Melamare-en-Caux et titulaire de la chapelle de *Requiem*, fondée en l'église abbatiale de St Léger de Préaux ; et led. s^r^ Maurice résigne aussi purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seig^r^ évêque de Lx en faveur dud. s^r^ Léger, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Pontaudemer. (*V.* **77**)

(1) M. Duchesne prêta serment en 1791 et resta curé constitutionnel de Lignères. Cependant il se rétracta de bonne heure. M. Le Gallois nous dit que c'était un homme très-vif et d'une doctrine un peu relâchée. Après la Révolution, il fut curé de Champ-Haut. (*Archives de l'Orne.* -- *Archives de l'évêché de Séez.*)

Le lendemain, M. de Sausin, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Léger la collation de lad. chapelle de *Requiem*.

Le 27 juillet 1787, le s^r^ Léger prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Charles-Richard Guersent, curé de St Michel de Préaux, 3e portion, et autres témoins.

176. — Le 5 juillet 1787, la nomination à la cure de St Michel de Crouttes appartenant au seig^r^ abbé de Jumièges, Dom Jean-Baptiste Huard, pbr̃e, licencié ès-droits, prieur claustral de l'abbaye de Jumièges et vicaire général de Mg^r^ François-Camille de Lorraine, prince de Lambesc, abbé commendataire de lad. abbaye, nomme à la cure de Crouttes, vacante par la mort de Me Jean Pollin, dernier titulaire, la personne de Mr Philippe-Nicolas De Laporte, pbr̃e du diocèse de Lx, vicaire de lad. par̃r. Fait et passé en l'abbaye de St Germer-de-Fly.

Le 10 juillet 1787, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ De Laporte la collation dud. bénéfice.

Le 23 juillet 1787, le s^r^ De Laporte (1) prend possession de la cure de Crouttes.

177. — Le 8 avril 1787, Me Joseph Grieu (2), pbr̃e, curé de N.-D. de Bellou depuis quarante-sept ans, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son petit-neveu, Me Robert Bertre, pbr̃e de ce diocèse, (originaire de la Chapelle-Hareng) et vicaire de Serquigny. Il se réserve toutefois une pension viagère de 500 livres, deux sommes de bled et deux tonneaux de cidre, ainsi qu'une partie du presbytère et du jardin, etc... Fait et passé au manoir presbytéral de Bellou, en présence de Me François Levillain, vicaire de lad. par̃r., et de Me François Alizel, avocat en parlement, demeurant à Gacé.

Le 7 mai 1787, led. s^r^ Bertre obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 27 juin 1787, M. de Pointis, vic. g^l^, donne son visa auxd. lettres de provision.

(1) M^r^ De Laporte, toujours curé de Crouttes en 1791, ne consentit qu'à un serment restrictif qui ne fut pas admis par le Directoire. Il partit pour l'Angleterre en 1792 et se réfugia d'abord à Common, puis il se fixa chez M. Hare à Portsmouth, rue St Thomas. Il avait été remplacé à Crouttes par Mr Etienne-Germain Delamare, prêtre assermenté d'Aunou, près Séez. Après la Révolution, M De Laporte revint à Crouttes et mourut en 1813, curé de cette paroisse. (*Archives de l'Orne*. — *Mss de Reux*. — Ordo *de Séez*.)

(2) Mr J. Grieu, après avoir résigné sa cure en faveur de son neveu, continua d'habiter le presbytère avec lui Sa santé était bonne, mais il ne remplissait aucune fonction; il ne faisait que de dire la messe. Aussi en 1791, il ne fut pas astreint au serment constitutionnel; mais il eut la faiblesse d'assister chaque dimanche aux offices de son neveu qui avait prêté serment. Ce fut une faute sans doute; mais en 1792, il avait 89 ans, et son grand âge fut peut-être une excuse pour lui aux yeux de Dieu. *(Archives du Calvados.)*

Le 24 juillet 1787, le s[r] Bertre (1) prend possession de la cure de Bellou, en présence de Mes[re] Adrien-Joseph d'Erneville-Poligny, ancien garde-du-corps du roy, capitaine de cavalerie et pensionnaire du roy ; Mes[re] Louis-Mathieu Le Michel, Esc[r], demeurant tous deux en la parr. de Serquigny ; M[e] Charles Dufour, curé de S[t] Ouen-le-Hoult ; M[e] Jean-Baptiste Drouet, curé de Montpinçon, et led. s[r] Grieu, ancien curé.

178. — Le 19 janv. 1787, la nomination à la 1[re] portion de la cure de S[t] Pierre de Putot appartenant au chapitre de N.-D. de Cléry, les s[rs] chanoines de lad. collégiale nomment à cette cure, vacante par la mort de M[e] François Dubois, dernier titulaire, la personne de M[e] Isaac-Marin Le Manissier, pbre du diocèse de Bayeux, curé de S[t] Christophe de Coudes, diocèse d'Orléans.

Le 9 juin 1787, M. de Gruel, vic. g[l], donne aud. s[r] Le Manissier la collation dud. bénéfice.

179. — Le 20 juillet 1787, M. François Hébert, pbre, curé de Villers-en-Ouche, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Charles Bunel, pbre de ce diocèse, vicaire de Beuzeville. Fait et passé à Lx. (*V*. **189**.)

180. — Le 25 juillet 1787, M[e] Michel-François-Guillaume Gaillard, pbre, curé de Beuzeville et de Manneville-la-Raoult, demeurant à Beuzeville, donne sa procuration pour résigner icelle cure de Beuzeville entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] François Vauviel, pbre de ce diocèse, (parr. de Martainville). Fait et passé à Lx, au secrétariat du palais épiscopal.

181. — Le 19 juillet 1787, Mes[re] Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, pbre, curé de S[te] Croix de Cormeilles et de N.-D. du Torquesne, demeurant à Cormeilles, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Cormeilles entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] François-André Husset, pbre, curé de Coquainvilliers ; et led. s[r] Husset donne aussi sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Louis-François Legrip, pbre, vicaire de S[t] Victor-de-Chrétienville. Fait et passé à Lx, faubourg S[t] Désir, en la demeure de Pierre Husset, maitre-perruquier, et en présence de Charles Letavernier, étudiant en philosophie, demeurant ordinairement au Torquesne et résidant pour ses études à Lx, parr. S[t] Jacques, et autres témoins.

Le 30 juillet 1787, lesd. s[rs] constituants révoquent l'un et l'autre leur

(1) M[r] R. Bertre prêta le serment schismatique le 6 févr. 1791 et resta à Bellou en qualité de curé constitutionnel. Il continua de résider dans la paroisse pendant toute la Révolution et il y touchait, en l'an V, la pension des curés assermentés. Après le Concordat, il se rétracta et l'évêque de Bayeux lui rendit sa cure. Il y mourut en 1831, à l'âge de 74 ans. (*Archives du Calvados*. — Ordo de *Bx*. 1831.)

procuration *ad resignandum*, et le s^r Husset déclare au s^r de Nocey qu'il se considère comme bien et dûment averti. Fait et passé à Lx.

Le 3 août 1787, le s^r Husset fait signifier au s^r Legrip, par le ministère du notaire apostolique, la révocation de la procuration donnée en sa faveur. Fait et passé à St Victor-de-Chrétienville, en présence de Me François-Gabriel-Robert Boessey, pbrē, desservant lad. parr., et autres témoins.

182. — Le 3 juin 1787, la nomination à la cure de St Martin de Samesle appartenant au seig^r du lieu, et, à cause de son apanage et de la garde-noble, revenant à Mg^r Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, Son Altesse royale nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Duval, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Michel Coupey, pbrē du diocèse de Lx. Donné à Versailles.

Le 23 juillet 1787, M. de Pointis, vic. g^l, donne aud. s^r Coupey (1) la collation dud. bénéfice.

183. — Le 11 août 1787, Mes^re Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, pbrē, cure de Ste Croix de Cormeilles et de N.-D. du Torquesne, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Cormeilles entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Nicolas Le Maitre, pbrē de ce diocèse, vicaire de St Pierre de Cormeilles. Fait et passé au manoir presbytéral de Ste Croix, en présence de Mes^re Charles-François-Armand de Bernières, s^r de Vaux, demeurant à Moyaux, et de Nicolas-Noel Lainé, M^e en chirurgie, demeurant au bourg de Cormeilles.

184. — Le 16 juillet 1787, la nomination à la cure de N.-D. de Beaufay appartenant au seig^r évêque de Lx, Sa Grandeur, sous la signature de M. de Pointis, vic. g^l, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Dutertre (2), dernier titulaire, la personne de Me Pierre Castel, curé de St Germain-d'Echauffour et doyen de Gacé.

185. — Le 21 août 1787, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jacques-Philippe-Henry d'Houel (3), seig^r de la Pommeraye,

(1) Mr M. Coupey, curé de Samesle, refusa en 1791 de prêter le serment schismatique et fut révoqué par le Directoire. On élut à sa place Fr.-J. Drouet, prêtre de Fessier, originaire de N.-D.-d'Aunay. Celui-ci prêta tous les serments et passa toute la Révolution à Samesle. Cependant à l'arrivée de l'intrus, Mr Coupey dut quitter la paroisse et partit pour l'exil l'année suivante. Il n'alla pas à Portsmouth ni aux environs; mais je ne sais où il se réfugia. Après le Concordat, la paroisse de Samesle ayant été supprimée, il fut nommé curé du Sap. (*Archives de l'Orne. — Mss de Reux.*)

(2) Mr Dutertre eut un neveu, Toussaint-Louis-François Dutertre, originaire, comme lui, de St André-d'Echauffour. Ce neveu, né en 1776, fut prêtre après la Révolution et devint curé des Authieux-des-Puits. Il y mourut en 1857, à l'âge de 81 ans, laissant une mémoire vénérée, qui restera longtemps dans la paroisse.

(3) J.-Ph.-H. de Houel se présenta aux assemblées de la noblesse en 1788 et fut le dernier seigneur de sa famille. Il émigra en 1793 et ses biens furent confisqués. Il mourut en exil.

Berville, etc., fils de feu Mes^re^ Philippe et de feue noble dame Marguerite-Victoire Létorey de Boulogne, de la parr. de Berville-sur-Mer, d'une part, et noble dem^lle^ Emélie-Jeanne-Louise-Geneviève Hélie, fille de feu Mes^re^ Jean-Louis-Armand-Emmanuel Hélie, seig^r^ d'Aunay(?), et de noble dame Geneviève Gouin, de la parr. de St Gervais de Falaise, diocèse de Séez.

186. — Le 15 août 1787, Mre Mathieu-Simon de la Chaume, pbre, licencié en droit, chanoine prébendé de Bourguignoles en la cathédrale de Lx et grand archidiacre du Lieuvin, demeurant à Lx en sa maison canoniale, rue Porte de la Chaussée, remet purement et simplement son archidiaconé entre les mains du seig^r^ évêque de Lx.

Le 17 août 1787, Sa Grandeur nomme à lad. dignité la personne de Mes^re^ Eustache Lejeune de la Furjonnière, pbre, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Lx, abbé commendataire de l'abbaye de St Maur et vicaire général du diocèse.

Le lendemain, led. s^r^ de la Furjonnière est mis en possession de l'archidiaconé du Lieuvin par le ministère de M. le doyen.

187.— Le 3 sept. 1787, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Alexandre-Robert-Etienne Orieult de St Samson, cons^er^ du roy, fils de Mes^re^ Louis-François-Etienne et de feue noble dame Françoise-Hortense Ollivier de Bois-Pichard, d'une part, et noble dem^lle^ Anne-Louise de la Rocque, fille mineure de Mes^re^ Nicolas et de noble dem^lle^ Anne-Louise de la Rocque, fille mineure de Mes^re^ Nicolas et de noble dame Louise Lezurier, tous deux de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

188. — Le 6 sept. 1787, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Julien-Louis-Michel Descoqs, fils de feu Jean et de dame Françoise Dufour, originaire de la ville de S^t^ Lo, parr. Ste Croix, diocèse de Coutances, et demeurant à St Aubin-sur-Algot, d'une part, et dem^lle^ Marie-Catherine-Félicité Mutrel, fille mineure de Jean-Pierre Mutrel et de noble dame Catherine-Thérèse Le Goueslier, originaire de la parr. de Clarbec et demeurant en celle de Surville.

189. — Le 24 juin 1787, la nomination à la 2e portion de la cure de St Martin-de-Fresnay appartenant, à cause de son apanage, à Mg^r^ Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roy, S. A. S. nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Barbedienne, dernier titu-

Sa veuve finit ses jours à Caen au commencement du XIXe siècle, laissant trois filles de son union : 1° Charlotte-Marie-Yvonne de Houel de la Pommeraye qui épousa Mr André-Joseph de Brèvedent du Bocage. La vie de cette dame fut une longue suite d'œuvres de charité et de piété. Elle s'est éteinte en 1891, à Genneville, en son manoir du Bocage. — 2° Vitaline-Laure de Houel de la Pommeraye qui épousa Mr Jacques-Joseph de Thollemer de Valcourt, maire de la Chapelle-Bayvel. — 3° Mlle Henriette-Adèle de Houel. — La propriété de la Pommeraye appartient aujourd'hui à la famille Poupart. (Fouquier. *Histoire du canton de Beuzeville Eure.)*

laire, la personne de Me François Hébert, pbre, curé de Villers-en-Ouche. (*V.* **179**.)

Le 10 sept. 1787, M. de Pointis, vic. g[l], donne aud. sr Hébert la collation dud. bénéfice.

190. — Le 10 févr. 1787, Jean Brontin, laboureur, demeurant à St Martin-le-Vieil, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Brontin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par François Pivalle, arpenteur royal, demeurant au Thilleul-Fol-Enfant, et par Me Nicolas Coupey, procureur en l'élection de Bernay, y demeurant, parr. de N.-D. de la Couture.

Led. sr acolyte faisait alors ses études au séminaire de Caen. (*V.* **103**.)

191. — Le 19 avril 1787, Paul-Nicolas-Pétronille Dupré, maître-cordonnier, demeurant au bourg d'Etrépagny, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste-Polycarpe Dupré (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur deux maisons, sises à Etrépagny, dont l'une est bornée d'un bout, au midi, par la Grand'Rue, et d'un côté, au levant, par la rue qui conduit de lad. Grand'Rue au Marquis ; et l'autre maison est bornée d'un bout au nord, par lad. Grand'rue d'Etrépagny, et d'autre bout, par la rue qui conduit de lad. Grand'Rue au château. Fait et passé à Etrépagny, au manoir presbytéral, par le ministère de Me François-Augustin Pinchon, notaire aud. lieu.

Led. sr acolyte, alors âgé de vingt-deux ans, fils dud. sr Dupré et de feue Catherine-Angélique Roymare, demeurait à Paris, au séminaire du St Esprit, rue des Postes, et fut représenté dans cet acte par son oncle, Me Pierre-Charles Dupré, curé d'Etrépagny.

192. — Le 14 sept. 1787, Mre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbre, docteur en théologie, chanoine honoraire et chèvecier de la cathédrale de Lx, vicaire général et official du diocèse, titulaire en commende décrétée du prieuré simple et régulier de St Pierre, appelé vulgairement de St Père, sis à Meaux, faubourg de Cornillon, demeurant led. sr Despaux à Lx en sa maison canoniale, rue de la Porte de la Chaussée, et étant devenu infirme donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Philippe-François de Sausin (2), pbre du diocèse d'Orange, licencié

(1) Mr J.-B.-P. Dupré fut nommé chapelain d'Etrépagny après son ordination. A l'exemple de son oncle, le curé de cette paroisse, il prêta le serment constitutionnel en 1791 et passa dans sa famille le temps de la Révolution. Il mourut curé de Perriers-sur-Andelle, le 7 déc. 1840, à l'âge de 77 ans. (*Archives de la mairie d'Etrépagny.* — Ordo *d'Evreux.*)

(2) Mr de Sausin refusa de prêter serment et partit pour l'exil avec Mr de Pointis. Ils étaient, en 1794, à Bruxelles où ils rencontrèrent Mgr de la Ferronnays. M. de Sausin revint

en théologie, chanoine de la cathédrale de Lx, titulaire de la chapelle Ste Croix du Marché-Neuf, en la parr. de Plasnes, et de celle de St Nicolas et St Thomas de Lespiney, parr. de St Georges-du-Vièvre, vicaire général du seigr évêque de Lx, demeurant aussi à Lx, parr. St Germain. Led. sr résignant se réserve une pension viagère de 900 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice dont il est titulaire depuis plus de trente ans. Fait et passé à Lx en la maison du sr Despaux, en présence de Mre Jacques Monsaint, chanoine de la Cathédrale, et de Me Noël-Paul-Thomas Martin, pbre, supérieur du grand séminaire de lad. ville.

193. — Le 20 août 1787, Me Jean-Laurent Dumoulin, pbre, vicaire de St Aubin de Courteraye au Perche et titulaire de la chapelle de St Jacques-le-mineur de la Boutonnière, sise en la parr. de St Germain-de-Clairefeuille, demeurant à Courteraye, résigne purement et simplement lad chapelle entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit, attendu qu'il ne lui est pas possible d'acquitter les messes des dimanches et fêtes et vendredi de chaque semaine comme le chapelain de cette chapelle y est tenu. Fait et passé en l'auberge de la Versainne, parr. de Chailloué, diocèse de Séez, en présence de Me Pierre Daubichon, curé de Marmouillé, et de Me Jacques-Michel Asse, son vicaire.

Séance tenante, Mesre Réné-Sébastien Desdouits, chevr, seigr baron de Ray, Porte, Boisthorel, les Bordelan, seigr et patron des parr. de N.-D. de Ray, Malnoyer et de Fay, seigr dud. lieu de Malnoyer, la Boutonnière et Montchauvel, demeurant en son château de Ray, nomme à lad. chapelle, ainsi vacante, la personne de Me Louis-Michel Azire, pbre, originaire de la parr. de Croisilles.

Le 14 sept. 1787, M. de Sausin, vic. gl, donne aud. sr Azire la collation dud. bénéfice.

194. — Le 1er sept. 1787, la nomination à la cure de Ste Honorine d'Ammeville appartenant au seigr du lieu, Madame Anne-Françoise-Michelle Deshayes, dame et patronne d'Ammeville, Vve de Mr Boscher, conser du roy, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Falaise, demeurant en son hôtel, en lad. ville de Falaise, parr. de Guibray, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Foucault, dernier titulaire, la personne de Me Louis-Jean Le Boucher, pbre, originaire de Livarot et actuellement vicaire de lad. parr. d'Ammeville. Fait et passé à Falaise, en l'hôtel de lad. dame Boscher.

en France après le Concordat et se retira à Lisieux au moins pendant un certain temps. Il fut nommé évêque de Blois en 1823 et mourut à la tête de ce diocèse en 1844, à l'âge de 88 ans. (*Notice sur Mgr de la Ferronnays. — Histoire du diocèse de Blois.*)

Le 4 sept. 1787, M. Rambaud, vic. g[l], donne aud. s[r] Le Boucher la collation dud. bénéfice.

195. — Le 20 sept. 1787, la nomination à la cure de S[t] Maclou-en-Auge appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Etienne-Louis Choron, Esc[r], secrétaire du roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, directeur des fermes du roy à Caen, seig[r] et patron de S[t] Maclou, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Nicolas Châtel, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-François-Denis Marionnet, pbrē, originaire de Beaufour, et desservant la parr̄. de Querville. Donné à S[te] Marie-aux-Anglais, au château dud. seig[r].

Le 27 sept. 1787, M. Rambaud, vic. g[l], donne aud. s[r] Marionnet la collation dud. bénéfice.

196. — Le 9 août 1787, le pape ayant refusé d'accorder des provisions de la cure de la Brevière à M[e] Jean Le Rat, pbrē du diocèse de Lx, celui-ci expose au parlement de Rouen qu'il a été pourvu de ce bénéfice par la résignation du s[r] Bouchard, dernier titulaire ; que pareil refus est une atteinte évidente portée à l'article 48 des libertés de l'Eglise Gallicane. C'est pourquoi il appelle comme d'abus de ce refus. La cour de parlement déclare qu'elle tient led. appel comme fondé et autorise le s[r] Le Rat à demander des provisions au seig[r] évêque de Lx. (*V*. **62**).

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE XLII.

1. — Le 24 septembre 1787, la cour de parlement de Rouen ayant déclaré abusif le refus fait par la cour romaine de donner des lettres de provision de la cure de S[t] Pardoul de la Brevière à M[e] Jean Le Rat, pbrē du diocèse de Lx, et l'ayant renvoyé à l'évêque du diocèse pour obtenir l'institution de ce bénéfice, M[r] de Pointis, vic. g[l], lui donne la collation de lad. cure.

Le 26 sept. 1787, led. s[r] Le Rat (1) prend possession de la cure de la Brevière avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de M[e] Louis Pigis, curé de la Chapelle-Haute-Grue; M[e] Nicolas-Philippe Jamot, curé de Pontalery; M[e] Jean-Louis-Alexandre Follin, curé de la Gravel[le]; Mes[re] François-Gabriel de Margeot, seig[r] de S[t] Ouen-le-Hoult, demeurant en son château de lad. parr̄., et autres témoins.

Le 28 sept. 1786, M[e] Claude-Florent Bouchard de la Poterie, pbrē, curé de S[t] Pardoul de la Brevière, avait donné sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. s[r] Le Rat, vicaire de S[te] Foy-de-Montgommery et ancien desservant de la parr̄. de la Brevière. Fait et passé à Rouen. — Nous avons vu qu'il avait rétracté sa résignation. (*V.* **8**.)

2. — Le 19 août 1787, le roy nomme à l'abbaye royale de N.-D. de Grestain, vacante par la mort de Mes[re] Nicolas Thirel de Boismont, dernier abbé commendataire, la personne de Mes[re] Charles de Tilly-Blaru, chanoine de l'église de Paris, vicaire général de Langres, à charge de faire 6430 livres de pensions viagères ; savoir : 3430 livres à M[re] Charles-Marie-Louis-Pierre Brissard, vicaire général de Carcassonne, et 3000 livres à M[re] Stanislas-Auguste Adam de Monnet, pbrē du diocèse de Paris.

(1) M[r] J[n] Le Rat resta jusqu'en 1791 en concurrence avec M[r] Rousselin pour la cure de la Brevière. Mais, à cette époque, ayant prêté le serment schismatique il fut élu curé constitutionnel de cette paroisse. Il y passa toute la Révolution et y touchait la pension des prêtres assermentés. Après le Concordat, nous n'avons retrouvé son nom nulle part. (*Archives du Calvados.*)

Le 3 septembre 1787, led. s[r] de Tilly obtient de Sa Sainteté des bulles de provision de lad. abbaye.

Le 4 oct. 1787, M[re] Jacques Monsaint, pbr̄e, licencié ès-lois, chanoine de la cathédrale et official du diocèse de Lx, commissaire de N.-S.-P. le pape en cette partie, assisté de M[e] Robert Le Masle, greffier en l'officialité, fulmine lesd. bulles après avoir reçu le serment de fidélité du s[r] de Tilly représenté par M[e] Jacques Guillemin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, demeurant au château de S[t] Pierre-du-Chastel.

Le lendemain, le s[r] de Tilly, demeurant à Paris, cloître N.-D., parr̄. S[t] Denis-S[t]-Jean-Baptiste, et représenté par led. s[r] Guillemin, prend possession de l'abbaye de Grestain en entrant « dans l'enclos d'icelle et de l'ancien monastère par la grande et principale porte d'entrée, qui ferme ledit enclos ; par le toucher à divers endroits des murs qui enceignent le même enclos ; par sa prière à Dieu, à genoux sur la place où existait jadis l'église abbatiale et conventuelle dudit lieu de Grestain, qui a été détruite et dont il ne reste presque plus de vestiges ; par sa libre entrée dans divers appartements de la maison abbatiale et dans le jardin où » le s[r] Guilmin a levé une bêchée de terre et rompu plusieurs branches d'arbustes. Fait et passé en lad. abbaye, du consentement de M[e] Jacques Delivet, notaire apostolique, par le ministère de M[e] Claude-Eustache Bunel, notaire à Beuzeville, demeurant à Pontaudemer, parr̄. S[t] Ouen, en présence de Pierre-Michel Desmoulins, feudiste, demeurant à Carbec, et autres témoins.

3. — Le 2 oct. 1787, M[e] François Hébert (1), pbr̄e, curé de la parr̄. de S[t] Pierre de Villers-en-Ouche, prend possession de la cure de S[t] Martin-de-Fresnay, 2[e] portion, dont il a été pourvu par Monsieur frère du roy. Fait et passé en présence de M[e] Jean Bréard, curé de la 1[re] portion de S[t] Martin ; M[e] Guillaume-Joseph Mutrel, pbr̄e, desservant la 2[e] portion ; Jacques Vaudin, maître d'école, demeurant en lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **7**.)

4. — Le 29 sept. 1787, M[e] Jean-François-Denis Marionnet (2),

(1) M[r] Fr. Hébert, curé de S[t] Martin-de-Fresnay, protesta en termes énergiques, le 27 févr. 1791, contre la Constitution civile du clergé et refusa de prêter le serment schismatique. Il partit en exil sans demander de passeport : il était alors âgé de 72 ans. Nous ne retrouvons pas son nom après la Révolution ; mais il est tout probable qu'il succomba aux douleurs de l'exil. *(Archives du Calvados.)*

(2) M[r] Marionnet, curé et maire de S[t] Maclou en 1791, était originaire de Beaufour. Il prêta le serment schismatique le 30 janvier et fut élu au mois de mai suivant, curé de N.-D.-d'Estrées pour remplacer les deux curés de cette paroisse, chassés de leurs presbytères. Marionnet passa toute la Révolution à Estrées et, après le Concordat, il continua d'y résider en qualité de prêtre habitué. Il y mourut en 1830, à l'âge de 70 ans. Mg[r] Brault, en 18[illegible]3, nomma comme curé d'Estrées, M[r] Martin Delacroix dont la mémoire est restée légendaire dans le pays. *(Archives du Calvados. — Archives de la mairie d'Estrées. —* Ordo *de Bx.)*

pbr̄e du diocèse de Lx, prend possession de la cure de St Maclou-en-Auge, en présence de plusieurs témoins du pays.

5. — Le 31 oct. 1787, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-Louis Simon, Escr, chevalier de Francval, colonel des troupes des colonies françaises, veuf de noble demlle Rose-Sophie de la Goulande, fils de feu Mesre Louis-Adrien de Simon de Francval et de feue noble dame Marie-Gabrielle Lallier, originaire de la ville d'Orbec, d'une part, et noble dame Charlotte-Françoise-Marie-Elisabeth Pasquier, Vve de Mesre Réné-François d'Osmont et fille de feu Mesre Louis-François Pasquier, Escr, sr de Wacd'Auché, et de feue noble dame Marie-Martine Leclerc, demeurant à Dieppe, parr̄. St Jacques.

6. — Le 24 oct. 1787, Me Jean Le Boucher (1), pbr̄e du diocèse de Lx, prend possession de la cure d'Ammeville, en présence de Me Philippe-François Milcent, curé de Garnetot ; Me François-Nicolas Dusoir, curé de N.-D. de Fresnay ; Me Louis Rocher, curé de Coulibœuf, diocèse de Séez ; Me Pierre Huet, curé d'Abbeville aud. diocèse ; Sébastien-Noël Gigon, maréchal-des-Logis au régiment du mestre-de-camp général dragons, demeurant à Berville, près St Pierre-sur-Dives, et autres témoins.

7. — Le 13 août 1787, Me Charles Bunel, pbr̄e du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Villers-en-Ouche, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me François Hébert, dernier titulaire. (*V.* **3**.)

Le 22 oct. 1787, M. Naudin, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Bunel (2) prend possession de la cure de Villers, en présence de Me Michel-François-Guillaume Gaillard, pbr̄e, curé de Beuzeville et de Manneville-la-Raoult, demeurant à Beuzeville; Me François Hébert, ancien curé de Villers et actuellement curé de St Martin-de-Fresnay, demeurant encore à Villers, et plusieurs autres témoins.

(1) Mr Leboucher, curé et maire d'Ammeville en 1791, prêta non seulement le serment pur et simple à la Constitution ; mais il reprit la formule du serment, la commenta avec éloges et en accentua l'esprit schismatique. Aussi il resta curé constitutionnel d'Ammeville et passa dans cette paroisse la plus grande partie de la Révolution, y touchant la pension des curés assermentés. Cependant vers la fin du siècle, il se retira à Abbeville, petite paroisse voisine. Il s'était trop compromis pendant les mauvais jours pour être accueilli favorablement par l'autorité diocésaine : il obtint, le 23 janvier 1806, un *exeat* pour s'en aller dans le diocèse de Versailles. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.*)

(2) Mr C.-A. Bunel, originaire de Honfleur, était curé de Villers-en-Ouche en 1791. Mr Le Gallois nous dit que c'était « un bon prêtre, utile à la paroisse. » On élut à sa place F.-P.-J. Vallée, prêtre assermenté de Bocquencé. Mr Bunel partit pour l'exil en 1792 et se réfugia à Gosport, chez Creet, rue du Nord. C'est là qu'il passa la Révolution. Après le Concordat, il reprit sa paroisse de Villers, et la dirigea jusqu'en 1810. Il fut à cette époque nommé curé de Pierrefitte-en-Auge. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.—Mss de Reux.*)

8. — Le 22 août 1787, Mes^re Claude-Florent Bouchard de la Poterie, pbr̄e, curé de St Pardoul de la Brevière, se trouvant présentement au Havre, logé à l'hôtel de la Marine, « cul-de-sac de la rue du Grand Croissant, parr̄. St François, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste-Silvestre Rousselin, pbr̄e du diocèse de Rouen, habitué en lad. parr̄. de St François du Havre, demeurant rue Percauville. Fait et passé au Havre. (*V.* **1**.)

Le 10 sept. 1787, led. s^r Rousselin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 10 nov. 1787, Mr de Gruel, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 12 nov. 1787, le s^r Rousselin (1) prend possession de la cure de la Brevière, en présence de plusieurs témoins du pays.

9. — Le 5 déc. 1787, le seig^r évêque de Lx donne des provisions d'official à Mre Jacques Monsaint, pbr̄e, licencié ès-droits, chanoine de la Cathédrale. (*V.* **2**, **153**, **173**.)

10. — Le 18 déc. 1787, dispense de bans pour le mariage entre François-Joseph Boulley, bourgeois d'Alençon, veuf de noble dem^lle Marie-Charlotte Duchemin de Belleau, fils de feu Guillaume Boulley et de dame Anne-Catherine Plet, originaire de lad. ville d'Alençon et demeurant en la parr̄. de Merry, diocèse de Séez, d'une part, et noble dem^lle Laurence-Françoise-Charlotte de Voyne, fille de feu Mes^re Thomas-Gabriel de Voyne, Esc^r, seig^r et patron du Tilleul, et de noble dame Laurence-Charlotte de Fresnay, de la parr̄. de St Aubin du Tilleul.

11. — Le 18 déc. 1787, dispense de bans pour le mariage entre M. Denis Clouet, Esc^r, s^r de Gauville, demeurant « au bourg de Thibouville, parr̄. de Nassandres, » diocèse d'Evreux, fils de feu Pierre-Charles et de Madeleine Descorches de Brétigny, originaire de la parr̄. de Digny, diocèse de Chartres, d'une part, et dem^lle Céleste Amelot, fille mineure de Mes^re Amelot, originaire de la parr̄. de St Martin-sur-Renelle de la ville de Rouen et demeurant en la parr̄. de Ste Croix de Bernay.

12. — Le 27 août 1787, Me Nicolas Le Maitre, pbr̄e du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Ste Croix de Cormeilles, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Philippe-Sébastien-Claude de Nocey, pbr̄e, dernier titulaire.

(1) En 1791, Mr Rousselin était toujours en litige avec M^r Le Rat, relativement à la cure de la Brevière. Après avoir refusé le serment schismatique, il partit, l'année suivante, en exil ; M^r Le Rat, au contraire, qui avait prêté serment, resta à la Brevière en qualité de curé constitutionnel. Mr Rousselin se retira à Gosport chez Mr John Spragg. Après la Révolution, il ne revint ni à Lisieux ni dans les environs. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.*)

Le 13 oct. 1787, M. Naudin, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision. — Contre-signé : Blanchard, pro-secrétaire.

Le 8 décembre 1787, le s[r] Le Maitre (1) prend possession de lad. cure de Cormeilles, en présence dud. s[r] de Nocey, demeurant encore aud. lieu de Cormeilles; M[e] Michel-Nicolas Lachey, pbr̄e, curé de S[t] Pierre-de-Cormeilles ; Mes[re] François-Louis-Henry de Bonnechose, demeurant à Lessard ; Charles Letavernier, étudiant en théologie au collége de Lx, demeurant en lad. ville, parr̄. S[t] Jacques; Mes[re] Charles-François-Armand de Bernières, s[r] de Vaux, demeurant à Moyaux, et autres témoins.

13. — Le 31 décembre 1787, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Michel Bertaux, s[r] de S[t] Paul, receveur général de la régie, fille de feu Michel et de dame Anne Agis, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Jacques, d'une part, et dem[lle] Victoire-Adélaïde Guyard, fille mineure de feu François-Louis, de la ville de Mayenne, diocèse du Mans.

14. — Le 31 décembre 1787, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] François-Xavier Vogt, Esc[r], ci-devant officier au régiment de Laudon-infanterie au service de l'Empereur, et conseiller secrétaire interprète du roy, fils mineur de Mes[re] François-Joseph et de noble dame Elisabeth Indelin, demeurant à Paris, parr̄. S[t] Eustache, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Perrine-Sophie de Vaumesle d'Enneval, fille mineure de Mes[re] Jean-François de Vaumesle, chev[r], seig[r] de Lisores, et de noble dame Marguerite-Pierrette-Charlotte Morel d'Aché, de la parr̄. de Vimoutiers.

15. — Le 7 janvier 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Jacques-Martin-Joachim de Pecqueult de Boisville, Esc[r], capitaine au régiment provincial de Neustrie, originaire de la parr̄. de S[t] Philbert-des-Champs et demeurant en la parr̄. de S[t]-Désir de Lx, fils de feu Jean-Baptiste Olivier de Pecqueult et de Barbe-Jeanne-Charlotte Desperrois de Bouchereau, d'une part, et dem[lle] Marguerite-Emélie Turcan de Linières, fille de Louis Tureau de Linières et de noble dame Jeanne-Antoinette Daufrai, de la parr̄. de S[t] Thomas d'Evreux.

16. — Le 9 janv. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Charles Planque de la Bretonnière, fille de Benoît, d'une part, et Marie-Catherine-Dorothée Duval, fille de Roger, originaire de la parr̄. d'Avernes et demeurant à Bernay, parr̄. S[te] Croix.

(1) M[r] Nic. Le Maitre prêta le serment schismatique le 6 févr. 1791 et resta curé constitutionnel de S[te] Croix de Cormeilles. Quelques jours après, il fut nommé officier municipal de cette commune et y passa tout le temps de la Révolution. Après le Concordat, il fut nommé curé d'Epaignes. Je ne sais combien de temps il y resta, mais nous le trouvons plus tard curé-doyen de Brionne et il mourut à la tête de cette paroisse le 30 mars 1821, à l'âge de 69 ans. (*Archives de l'Eure. — Archives de la mairie de Cormeilles. — Ordo d'Evreux.*)

17. — Le 14 janv. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis-Charles Boucher de la Rivière, avocat en parlement de Paris, fils majeur de feu Eustache et de feue Catherine Courtin, originaire de Montreuil-l'Argillé et demeurant à Orbec, d'une part, et demlle Anne Fleury, vve de Me Guittard de la Ganterie, avocat, et fille de Denis Fleury et de feue noble dame Marie-Anne Poulain, originaire de la ville de Mortain et demeurant aussi à Orbec.

17 *bis*. — Le 19 janv. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Boisrenoult, fils de Gilles-Robert et de Marie-Anne Rollin, originaire de la Jeune-Lyre, diocèse d'Évreux, et demeurant à Lx, parr. St Jacques, d'une part, et Françoise-Louise-Jeanne Duchemin, fille de feu Me Nicolas Duchemin, procureur au bailliage d'Orbec, et de Jeanne Dinot, originaire de la parr. de St Germain de Lx et demeurant aussi en celle de St Jacques.

18. — Le 28 décembre 1787, Me Pierre-Alexandre Etienne, pbre, du diocèse de Lx, curé de St Nicolas-des-Authieux-sur-Calonne et titulaire de la chapelle St Jean, sise en la parr. de Bonneville-la-Louvet, agissant du consentement de Mesre Antoine-Buphile, comte de Brancas, seigr et patron de lad. cure et de lad. chapelle, résigne ces deux bénéfices entre les mains du seigr évêque de Lx en faveur de Me Jean-Pierre-Jacques Fleury, aussi pbre du diocèse de Lx, pourvu de la cure de la Celle-sous-Morel, diocèse de Sens, demeurant à Lx, parr. St Germain ; et led. sr Fleury résigne aussi sad. cure entre les mains du seigr archevêque de Sens en faveur dud. sr Etienne, le tout pour cause de mutuelle permutation. Toutefois le sr Fleury fait observer que la cure de la Celle est grévée de 340 livres de pension viagère au profit de Mr Crestey, ancien curé du lieu ; ce qui est accepté par le sr Etienne. Fait et passé à Lx, au petit parloir de Mme l'abbesse de N.-D. du Pré, parr. St Désir, en présence du sr Jacques Broc, architecte, demeurant en cette ville, et autres témoins.

Le 2 janv. 1788, M. Naudin, vic. gl, donne aud. sr Fleury la collation desd. bénéfices.

Le 22 janv. 1788, le sr Fleury (1) prend possession de la cure de St Nicolas-des-Authieux par la libre entrée en l'église paroissiale,

(1) Mr Jn-P.-Jq Fleury, originaire de St Germain de Lisieux, refusa d'abord le serment constitutionnel, puis il le prêta avec restrictions. Mais cette concession ne put lui faire trouver grâce devant le Directoire : il fut destitué et la paroisse supprimée. Mr Fleury partit pour l'exil. On l'accueillit à Winchester où il passa toute la Révolution. Nous le voyons encore, le 10 mars 18?2, assistant à Reading à l'inhumation d'un confrère. Il ne tarda pourtant pas à rentrer en France : il fut nommé, cette même année, curé des paroisses réunies de St Pierre et de St Nicolas des Authieux. Il y mourut en 1816, (*Archives du Calvados.— Mss de Reux. — Nécrologe anglais. —* Ordo *de Bx.*)

prière à Dieu, baiser du maître-autel et toucher du tabernacle et du missel, séance en la place rectorale au chœur d'où l'on a coutume d'annoncer le S[t] Evangile, faute de chaire à prêcher, et autres cérémonies ordinaires. Fait et passé en présence dud. s[r] Etienne, ancien curé; M[e] François-Jacques Advisse, curé de S[t] Pierre-des-Authieux, et autres témoins.

Le même jour, le s[r] Fleury prend aussi possession de lad. chapelle S[t] Jean avec toutes les cérémonies accoutumées en présence de plusieurs habitants de S[t] Léger-sur-Bonneville et de S[t] Pierre-des-Authieux.

19. — Le 13 août 1787, M[e] François Vauviel, pbr̄e du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de S[t] Hellier de Beuzeville, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Michel-François-Guillaume Gaillard, dernier titulaire.

Le 11 déc. 1787, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 29 janv. 1788, le s[r] Vauviel, demeurant à Paris, hôtel de Mg[r] l'évêque de Rennes, rue du faubourg S[t] Honoré, parr̄. de la Madeleine, et représenté par M[e] Guillaume Drumare, pbr̄e du diocèse de Lx, desservant la parr̄. de Beuzeville, prend possession de cette cure, en présence de M[e] Charles-Nicolas Dufour, vicaire du lieu; dud. s[r] Gaillard, ancien curé, et plusieurs autres témoins. (*V.* **127**.)

20. — Le 7 mai 1787, M[r] Jean-Marie Duchesne, chanoine régulier de l'Ordre de S[t] Augustin, religieux-profès de l'abbaye de N.-D. de Corneville, diocèse de Rouen, titulaire du prieuré simple de S[te] Catherine de Rondemare, expose en cour de Rome que le prieuré-cure de S[t] Gervais et S[t] Protais de Fierville est habituellement desservi par les religieux de lad. abbaye, mais qu'en ce moment il est indûment détenu par un certain Pierre Cauchie qui se dit prêtre, mais qui est absolument inhabile à posséder ce bénéfice. C'est pourquoi le requérant demande et obtient pour lui des provisions dud. prieuré-cure.

Le 11 févr. 1788, M. de Collignon, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s[r] Duchesne (1) se rend avec le notaire et les témoins à l'église de Fierville pour en prendre possession ; mais ils la trouvent fermée. Ils vont au manoir presbytéral pour demander la clef. Le domestique du s[r] Cauchie répond que son maître est absent et qu'il

(1) M[r] Duchesne prêta d'abord le serment constitutionnel avec des restrictions ; puis le Directoire lui ayant demandé de nouvelles explications, il prêta le serment pur et simple. Il fut conservé comme curé constitutionnel de Fierville, mais les paroissiens le chassèrent comme il avait chassé M[r] Cauchie. Il se retira à Bosc-Robert, paroisse aujourd'hui réunie à Gisay (Eure). En l'an III, la municipalité lui donna un certificat de bon citoyen. *(Archives du Calvados. — Archives de l'Eure.)*

ne peut donner les clefs. Sur quoi ils retournent à l'église, et là Mr Duchesne est mis en possession de ce bénéfice par sa prière faite à l'entrée principale, par le toucher de la porte et des murailles, en présence de plusieurs témoins amenés de Lx. (*V.* 124.)

21. — Le 21 sept. 1766, Charles Philippes, fils de Guillaume et de Madeleine Simon, de la parr. de St Ouen de Caen, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 17 févr. 1778, led. sr Philippes, pbre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen

Le 28 juin 1787, le sr Philippes, âgé de quarante-deux ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les abbayes et prieurés de Ste Geneviève, diocèse de Paris, Ste Barbe-en-Auge, Friardel, Mondaye et autres.

Le 7 nov. 1785, il avait pris l'habit de l'Ordre de St Augustin au monastère de l'Hôtel-Dieu de Caen, et, le 6 nov. de l'année suivante, il avait fait profession dans la même maison.

Le 1er avril 1788, le sr Philippes, demeurant aud. monastère, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* 83, 187.)

22. — Le 8 févr. 1788, Me Pierre Lefèvre, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire du Regnouard, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

23. — Le 28 janv. 1788, Jacques-Pierre-Paul Selot, marchand et bourgeois de Lx, y demeurant, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Philippe Mézière (1), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Lx, en la demeure dud. sr constituant, sise rue de la porte d'Orbec. (*V.* 47.)

24. — Le 4 févr. 1788, Jean Briand, marchand, demeurant en la parr. de N.-D. de Courson, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Briand (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte faisait alors ses études au grand séminaire de Caen. (*V.* 47.)

(1) J.-Ph. Mézière, aîné, prêtre habitué à St Jacques, refusa le serment et partit en Angleterre vers 1793. Il se retira d'abord à Londres, puis il fut admis à Winchester, où il passa le reste de la Révolution. Ne pouvant se résoudre à admettre le Concordat, il resta en Angleterre et y mourut après 1810. (*Archives du Calvados.— Traditions de l'église St Jacques.*)

(2) Mr Briand, originaire de N.-D. de Courson, était vicaire de Meulles en 1791. Il prêta d'abord serment avec restriction le 6 février; puis le 19 juin suivant, il jura purement et simplement et fut élu curé constitutionnel de N.-D. de Courson. (*Archives du Calvados.*)

25. — Le 29 oct. 1787, Me Nicolas Lecœur, pbre, curé des parr. de N.-D. et de St Léonard d'Honfleur, demeurant au manoir presbytéral de lad. parr. N.-D. et se trouvant malade d'une attaque d'hydropisie, donne sa procuration pour résigner lesd. cures entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste Boudin, pbre du diocèse de Lx, (originaire de la parr. de la Lande), bachelier ès-droits de l'Université de Caen et vicaire de St Pierre de Martainville. Il se réserve toutefois, 1° une pension viagère de 800 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant sept ans ; 2° une partie du presbytère et de ses dépendances.

Le 8 nov. 1787, led. sr Boudin obtient en cour de Rome des lettres de provision desd. cures.

Le 6 mars 1788, Mr de Collignon donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 8 mars 1788, le sr Boudin (1) prend possession d'abord de la cure de N.-D. et ensuite de la cure de St Léonard avec toutes les cérémonies ordinaires, successivement accomplies dans les deux églises, en présence de Me Gentien Guilbert, conser du roy au bailliage d'Honfleur et premier échevin au gouvernement de lad. ville ; Me Adrien-Jean-Baptiste Quesney, conser, avocat et procureur du roy aud. bailliage ; Me Jean-François Dupin, pbre, curé de St Etienne et de Ste Catherine d'Honfleur ; Me Guillaume-François Bunel, pbre, curé de Martainville ; Me Jean-Baptiste Huchey et Me Louis-Abraham Le Monnier, pbres, vicaires des parr. de N.-D. et de St Léonard ; Me Louis-Charles-Marie Duchemin, pbre habitué en l'église N.-D. ; Me Pierre-Guillaume-François Benoist (2) et Me François-Marguerin Voizard (3), pbres habi-

(1) Mr Boudin avait 37 ans en 1791. Il refusa de prêter le serment constitutionnel et fut remplacé à St Léonard par Robert-Pierre-Gabriel Goguet, prêtre assermenté. Mr Boudin se retira à la Lande dans sa famille et partit pour Londres le 10 sept. 1792. Après avoir passé quelque temps dans cette ville, il vint à Gosport et enfin se fixa à Portsea chez Pater, Queen Street, 95. On crut un moment, vers 1795, qu'un peu de liberté allait être rendue au clergé français, et bon nombre de prêtres exilés revinrent en France. Mr Boudin accourut près de son cher troupeau ; mais cette joie fut de courte durée. Après le 18 fructidor (4 sept. 1797), la persécution recommença : le curé de St Léonard fut arrêté, conduit à Caen et enfermé dans la maison de réclusion. Il y mourut vers le 25 vendémiaire an VII ou an VIII (16 oct. 1798 ou 1799). *(Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives municipales de Honfleur.)*

(2) Mr Benoist ayant refusé le serment schismatique prit un passeport, le 8 sept. 1792, pour s'exiler en Angleterre. Il se logea à Gosport chez Creigton, rue du Sud. Il revint d'assez bonne heure à Honfleur et reprit les fonctions du st ministere à St Léonard. Il mourut dans cette paroisse en 1835, à l'âge de 76 ans : il était chanoine honoraire de Bayeux. *(Archives municipales de Honfleur. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx. 1836.)*

(3) Mr Voizard était prêtre sacristain à St Léonard en 1791. Il refusa de prêter serment et prit un passeport, le 10 sept. 1792, pour l'Angleterre. Il se retira chez la veuve Penny à Gosport, rue du Sud. Il mourut à Farnham en 1795. *(Archives du Calvados.—Mss de Reux).*

tués en l'église S[t] Léonard; Jean Julienne et Joseph-Augustin Normand, trésoriers de la parr̄. de S[t] Léonard.

26. — Le 5 févr. 1788, M[r] Pierre Cavelier, conseiller au bailliage de Pontaudemer, subdélégué de Mg[r] l'intendant de la généralité de Rouen, demeurant à Pontaudemer, Grande Rue, parr̄. S[t] Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Philippe Ouzouf (1), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une ferme appartenant aud. s[r] Cavelier, sise à N.-D. de Préaux et valant 40000 livres en capital. Elle est de plus garantie par M[e] Etienne Gilles, pbr̄e, chapelain des Dames Ursulines, demeurant à Pontaudemer, rue et parr̄. S[t] Germain, et par M[r] Louis-Joseph Bunel, (originaire de la parr̄. de N.-D. du Pré), curé de S[t] Mards-de-Blacarville.

Led. s[r] acolyte, fils de Jean-Pierre Ouzouf et de Marie-Catherine Aussy, demeurait à Pontaudemer, quartier du Marché-aux-Chevaux, parr̄. S[t] Ouen.

27. — Le 7 févr. 1788, M[e] Jean-François-Henry Cairon, chirurgien royal, demeurant au bourg de Beaumont-en-Auge, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean-Amand-Constant-Picard, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Beaumont, en l'étude du notaire royal.

Led. s[r] acolyte, se trouvant au séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par son frère, le s[r] Gilles Picard, maitre-tailleur d'habits, demeurant aud. bourg. (*V*. **46**.)

28. — Le 9 févr. 1788, François Coupeur, toilier, demeurant à Courbépine, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, le s[r] Charles Lefrançois (2), acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Bernay, en l'étude de M[e] Pierre-Jean-Martin Lecomte, notaire.

Led. s[r] acolyte, fils de Jean Lefrançois et de Françoise Coupeur, était originaire de la parr̄. de N.-D. de la Couture et fut représenté dans cet acte par son frère, Jean Lefrançois, laboureur, demeurant en la même paroisse.

29. — Le 23 janv. 1788, Jacques Delamare, marchand, « demeurant à Crémanville, quartier de S[t] Sauveur, » constitue 150 livres de rente

(1) M[r] Ouzouf était, en 1791, chapelain des Carmélites de Pont-Audemer. Lorsqu'on lui demanda le serment constitutionnel, il répondit qu'il n'était pas fonctionnaire public et par conséquent n'avait pas de serment à prêter. Il ne tarda cependant pas beaucoup à revenir sur sa décision; car au mois de mai suivant, il fut élu curé constitutionnel de Toutainville. Quoique nous n'ayons pas sur lui d'autres documents, il est probable qu'il suivit l'exemple de ses confrères assermentés et qu'il renonça en l'an II à l'état ecclésiastique. (*Archives départem. de l'Eure.*)

(2) M[r] C. Lefrançois refusa de prêter serment. (*Archives de l'Eure.*)

en faveur de son fils, Me Nicolas Delamare (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés Fait et passé à Honfleur, en l'étude de Me Guillaume-Noel Mallet, notaire.

Led. s^r acolyte absent fut représenté dans cet acte par son frère, Nicolas-Louis Delamare, demeurant aussi à Crémanville, quartier de St Sauveur. (*V.* **47**).

30. — Le 23 mars 1776, Louis-Michel Azire, fils de Michel-Louis et de Marguerite-Françoise Miard, de la parr̄. de Croisilles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 juillet 1775, il avait été reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 mars 1781, led. s^r Azire, pbr̄e, âgé de 24 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, sur les abbayes et prieurés de ce diocèse et autres lieux.

Le 19 févr. 1788, le s^r Azire, titulaire de la chapelle St Jacques-le-Mineur, sise en la parr̄. de St Germain-de-Clairefeuille et ne valant pas être desservie, fait signifier ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V.* **31**.)

31. — Le 19 févr. 1788, Me Louis-Michel Azire, pbr̄e du diocèse de Lx, prend possession de la chapelle St Jacques de la Boutonnière en la parr̄. de St Germain-de-Clairefeuille avec toutes les cérémonies accoutumées. (*V.* **30**.)

32. — Le 19 avril 1787, Me Antoine-François-Thomas de Latour, pbr̄e du diocèse de Carpentras, curé de Ste Cécile de Beuvillers, y demeurant, et présentement logé à Paris, rue du Cherche-Midi, parr̄. St Sulpice, résigne sa cure entre les mains du seig^r évêque de Lx en faveur de Me Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Latour, pbr̄e dud. diocèse de Carpentras, curé de St Germain d Evry-lès-Châteaux en Brie, diocèse de Paris ; et led. s^r curé d'Evry résigne son bénéfice en faveur dud. s^r curé de Beuvillers. Fait et passé à Paris.

Le 5 nov. 1787, M. Chastan de la Fayette, haut-doyen et vicaire général, donne aud. s^r Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Latour des provisions pour la cure de Beuvillers.

Le 3 décembre 1787, le s^r de Latour, pourvu de lad. cure, mais n'en ayant pas pris possession, donne sa procuration pour la résigner entre

(1) Mr Nic. Delamare, né en 1763, était vicaire de St Pierre-du-Châtel en 1791. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de Fiquefleur. Ayant renoncé à l'état ecclésiastique en l'an II, il se retira à Crémanville où il passa le reste de la Révolution. Après le Concordat, il rétracta ses serments et rentra dans le ministère paroissial : il mourut curé de Fatouville le 20 mars 1835, à l'âge de 72 ans. (*Archives de l'Eure.* — *Ordo d'Evreux.*)

les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles-Jacques Rousselin, pbre du diocèse de Rouen et vicaire de Cerlangue aud. diocèse. Fait et passé à Rouen, en présence de Me Georges-Simon Leudet, pbre, curé de Cerlangue, et autres témoins.

Le 25 décembre 1797, led. sr Rousselin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 12 mars 1788, M. de Collignon, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le même jour, le sr Rousselin (1) prend possession de la cure de Beuvillers en présence de Me François-Gabriel-Robert Rosey, pbre du diocèse de Lx, desservant lad. parr. ; Charles Adam de la Pommeraye, Escr, demeurant à Beuvlllers, et autres témoins.

33. — Le 5 mars 1788, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbre (de la parr. de Boissey), Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bertouville, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* 189.)

34. — Le 6 mars 1788, Me Pierre Le Plieux, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Georges-du-Vièvre, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger.

35. — Le 14 mars 1788, Me Nicolas Lamy, pbre de la ville de Lx, ès-arts de l'Université de Caen, demeurant en la parr. de St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger.

36. — Le 19 mars 1788, Me Jean-Hubert Duval, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Villers-sur-Mer, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'au seigr abbé de Cormeilles et aux religieux de Bernay.

37. — Le 22 mars 1788, Dom Pierre-Robert Fouques, pbre du diocèse Lx, religieux profès de l'Ordre de St Benoît, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en l'abbaye de St Etienne de lad. ville, fait réitérer par procureur ses noms et grades, aux religieux de St Evroult.

38. — Le 21 mars (vendredi-saint) 1788, reçurent la tonsure dans la chapelle de l'évêché :

(1) Mr Ch.-Jq Rousselin, ayant prêté serment à la Constitution en 1791, avec toutes sortes de restrictions, fut destitué par le Directoire. La municipalité protesta contre cette destitution, et le maire, qui déclara qu'il n'aurait jamais d'autre curé que Mr Rousselin, reçut un blâme de l'administration. Le curé fut obligé de partir pour l'exil l'année suivante. Il se réfugia en Angleterre avec son frère ; ils se retirèrent à Gosport chez Mr John Spragg. Ils y passèrent le temps de la Révolution. De retour en France, le curé de Beuvillers fit, en 1802, sa soumission à l'évêque de Bayeux, mais ne resta pas dans le diocèse. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx.*)

Jean-François Deschamps, fils de Pierre et de Charlotte Cocquerel, de la parr̄ de St Germain de Lx ;

Thomas-Pierre-Jean-Baptiste-Léonor Le Mercier, fils de Thomas et de Marie Desmares, de la parr̄. de Thiberville;

Jean Jardin (1), fils de François et de Marie Piquet, de la parr̄. du Regnouard ;

Guillaume-François Hardouin, fils de Guillaume et de Marie-Anne Martin, de la parr̄. de St Désir de Lx;

Nicolas Loiseau, fils de Morin et de Marie-Marguerite Ledo, du diocèse de Paris, *ritè dimissus* ;

39. — Pierre-Jacques-Joseph Anquetin, fils de Jacques et d'Anne Pasdeloup, de la parr̄. de St Gervais de Séez, *ritè dimissus*;

Ambroise-Dominique Delarue, fils de Pierre-François et d'Anne Ferrand, de la parr̄. de St Pierre de Séez, *ritè dimissus* :

René-Guillaume Leclancher, fils de René-Gnillaume et de Marie Filleul, de la parr̄. de St Pierre de Séez, *ritè dimissus* ;

Jean-Nicolas Bousin, fils de Jean et de Marie Le Maître, de la parr̄. de Loisé, diocèse de Séez, *ritè dimissus* ;

Marie-Pierre-François Guerrier, fils de François et de Marguerite Rivière, de la parr̄. de Bivilliers, diocèse de Séez, *ritè dimissus* ;

Charles-François Lecourt, fils de Charles et de Marie Lecœur, de la parr̄. des Moutiers, diocèse de Séez, *ritè dimissus* ;

Pierre-Morin Bordin, fils de Michel et de Marguerite Semelet, de la parr̄. de Laleu, diocèse de Séez, *ritè dimissus* ;

François-Jean Gallot, fils de Jean et de Marie Enguerrand, de la parr̄. de Beauvain, diocèse de Séez, *ritè dimissus* ;

François-Louis Deshayes, fils de Robert et de Marie-Françoise Deshayes, de la parr̄. des Moutiers, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Louis-Marin Roger, fils de Jacques et de Marie David, de la parr̄. de Tournay, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

40. — Jean-Charles Moulin, fils de Jean et de Marguerite Gibert, de la parr̄. de N.-D. d'Alençon, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Simon-Guillaume-Nicolas-Augustin Chaudon, fils de Guillaume et de Marguerite Vardon, de la parr̄. de St Martin-l'Aiguillon, diocèse de Séez, *ritè dimissus* ;

Jean-Guillaume Chauvin, fils de Jean-François et d'Anne-Barbe Bordelet, de la parr̄. du Mesle-sur-Sarthe, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Nicolas-Henry Frété, fils de Henry et d'Elisabeth Marton, de la parr̄. de N.-D. d'Alençon, diocèse de Séez, *ritè dimissus;*

(1) Mr J^n Jardin était sous-diacre en 1790. Il quitta le grand séminaire de Lx au mois de mars 1791.

Louis-Mathurin Chaplain, fils de Mathurin-Michel-Côme-Damien et de Françoise Houel, de la parr̄. de S[t] Cénéri-le-Gérei, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Jean-Louis-François Després, fils de Jean et de Marie-Françoise-Elisabeth Le Mesle, de la parr̄. de N.-D. de Guibray, diocèse de Séez, *ritè dimissus;*

Jean-Baptiste Martin, fils de Louis-Charles et d'Anne Demay, de la parr̄. de S[t] Pierre-sur-Dives, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Eustache-François-Toussaint Beaumais, fils d'Eustache et de Marie Chollet, de la parr̄. de N.-D. de Falaise (Guibray), diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

41. — Pierre-Jacques-Charles Le Boullenger, fils de Charles et de Françoise Boussonnier, de la parr̄. de S[te] Trinité de Falaise, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Louis-Jacques Paynel, fils de Jacques et de Marie Huard, de la parr̄. de la Cambe, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Noel Acquérin, fils de Charles et d'Anne Quettier, de la parr̄. d'Ussy, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Laurent-François Bunel, fils de François-Laurent-Jérôme et de Marie Bénard, de la parr̄. de S[t] Laurent de Falaise, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Noel-Thomas Lecointe, fils de Noel et de Geneviève-Marie Belot, de la parr̄. de S[t] Gervais de Falaise, diocèse de Séez, *ritè dimissus;*

Joseph Lecour, fils de Michel et de Marguerite Touchard, de la parr̄. de Lonlay-le-Tesson, diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

André Laîné, fils de Pierre et de Barbe Morand, de la parr̄. de la Fresnaye-au-Sauvage, diocèse de Séez, *ritè dimissus*;

Charles-Adrien Legoux, fils de Jean et d'Anne Deuzet, de la parr̄. de Fourneaux, diocèse de Séez, *ritè dimissus*;

42. — Le 21 mars 1788, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Pierre Gimer (1), fils de Jacques et de Marguerite Quentin, de la parr̄. de Gonneville-sur-Honfleur;

Pierre Bordeaux, fils de Georges et de Jeanne Reiner, de la parr̄. de la Roque-Baignard;

Claude Mitatre (2), fils d'André et de Marie Alabarbe, de la parr̄. de Boissy;

(1) M[r] Gimer était diacre en 1791. Il refusa le serment et partit pour l'exil l'année suivante. Il se retira d'abord à Gosport chez John Murch, rue du Sud ; puis sa santé devenant plus mauvaise, il fut admis à Winchester ; il y mourut le 2 mai 1796, à l'âge de 28 ans. (*Mss de Reux. — Nécrologe anglais.)*

(2) M[r] Mitatre était diacre en 1791. *(Liste des élèves du séminaire de Lx. Avril 1791.)*

Nicolas-Germain Le Normand, fils de Jacques et de Catherine......., de la parr. de Manneville-la-Raoult ;

Jean-Philippe-Honoré Cousinard, (1) fils de Jean et de Marguerite Goubert, de la parr. de Bazoque;

Victor-Robert-François Huet, fils de Robert et de Magdeleine Le Roulier, de la parr. de Blangy;

Nicolas-Eléazar-Félix Moulin (2), fils de Jacques et d'Anne Fleury, de la parr. de Coquainvilliers;

Charles Letavernier, (3) fils de Louis et de Catherine Marguerie, de la parr. du Touquesne;

Jean-François Follin, fils d'Alexandre et d'Anne Le Michel, de la parr. de Heurtevent;

Charles-Louis Hérault, fils de Charles-Louis et de Marie-Anne Le Seigneur, de la parr. de Ste Croix de Bernay;

43. — Jean-Baptiste Hervieu, (4) fils de Jean-Pierre et de Marie-Anne Roussel, de la parr. du Mesnil-sur-Blangy;

Louis-François-Joseph Adam, fils de..........., et de Marie Salerne, de la parr. de St Philibert-des-Champs;

Pierre-André Quillet, (5) fils de Jean et de Marie-Anne Grente, de la parr. de Beuzeville;

(1) Mr Jn-Ph.-H. Cousinard était diacre en 1791. Il fut ordonné prêtre à Paris par un évêque catholique pendant la Révolution; puis il s'exila à Londres ou dans les Pays-Bas. *Mss de Reux. — Liste des élèves du séminaire de Lx en 1791.*)

(2) Mr Nic.-El.-Fx Moulin, originaire de Coquainvilliers, était diacre lorsque Mr de la Ferronnays quitta Lisieux. Il sortit du séminaire au mois de mars 1791 et se retira dans sa famille ; mais ayant refusé toute espèce de serment, il fut obligé de quitter la contrée. Il s'en alla à Rouen où il se mit garçon épicier dans un magasin de cette ville Au bout de quelques mois, craignant d'être reconnu, il passa en Angleterre ou dans les Pays-Bas.

(3) Le nom de Mr Ch. Letavernier se trouvait sur la liste des diacres remise à la municipalité de Lisieux le 6 avril 1791 par le supérieur du séminaire. Letavernier fut ordonné prêtre par Fauchet, évêque du Calvados, et ensuite élu curé de Barneville-la-Bertrand. Il n'y arriva pourtant qu'après le 25 sept. 1792. Le Conseil général de la commune le nomma officier public le 12 déc. de cette même année et il en remplit les fonctions jusqu'au mois de mars 1794. A cette époque, regrettant profondément de s'être laissé entraîner dans le schisme, il rétracta ses serments et partit pour l'exil : il se retira à Portsmouth chez Jobson. J'ignore s'il en revint jamais. (*Liste des élèves du séminaire de Lx en 1791. — Archives municipales de Barneville. — Mss de Reux.*)

(4) Mr J.-B. Hervieu était diacre au départ de Mgr de la Ferronnays ; il fut ordonné prêtre par Fauchet et remplit pendant quelque temps les fonctions de vicaire à St Léonard de Honfleur. Ayant été élu curé constitutionnel des Authieux-sur-Calonne, il vint aussitôt occuper ce poste et y resta jusqu'en l'an II. C'est alors qu'il renonça à l'état ecclésiastique et se retira sur sa propriété au Mesnil-sur-Blangy où il touchait plus ou moins exactement la pension des curés assermentés. Après la Révolution il ne rentra pas dans le clergé ; chaque dimanche, il prenait à la sacristie de la paroisse une soutane et un surplis pour chanter l'office, comme les autres chantres, et les déposait avant de quitter l'église. Il mourut en sa maison du Mesnil le 20 avril 1814, à l'âge de 51 ans. (*Liste des élèves du séminaire de Lx en 1791. — Archives municipales de Honfleur. — Archives municipales et archives de l'église du Mesnil-sur-Blangy. — Tradition orale.*)

(5) Mr P.-A. Quillet ne prêta pas de serment et n'émigra pas pendant la Révolution. Ce-

François Tréfouel (1), fils de Jacques et de Catherine Lemorcier, de la parr. du Favril ;

Jacques Hure, fils de Jacques et de Marguerite Gohare, de la parr. de Beuzeville ;

Louis-Augustin-Bonaventure Hébert (2), fils d'Augustin-Bonaventure et d'Agnès Hardouin, de la parr. de S[t] Jacques de Lx ;

Jean-Pierre-Ursin Cavelier (3), fils de Jean et de Marie Hébert, de la parr. de S[t] Hymer ;

Pierre-Robert Bénard (4), fils de René et de Catherine Fourquemin, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay ;

Adrien-Eustache Brassy (5), fils de Jean et de Françoise Dubos, de la parr. de Bonneville-la-Louvet ;

pendant l'évêque d'Evreux, dans le diocèse duquel Beuzeville se trouvait désormais situé, refusa d'abord de lui donner un poste, puis il lui offrit la cure de Fiquefleur que M[r] Quillet ne voulut pas accepter. Celui-ci ayant à la fin été interdit par l'évêque d'Evreux, obtint l'autorisation de passer dans le diocèse de Bayeux et chercha inutilement à se faire nommer chapelain de N.-D. de Grâce. Il fut successivement vicaire de Genneville et de S[t] Léonard d'Honfleur en 1805, puis, en 1806, vicaire de Barneville encore réuni à Equemauville. Lorsque deux ans plus tard Barneville fut érigé en succursale, il en fut nommé desservant et dirigea cette paroisse jusqu'en 1822. A cette époque il quitta le pays sans avertir l'évêque de Bayeux : on ne sait pas ce qu'il devint. (*Archives de l'évêché de Bx.*)

(1) M[r] Fr. Tréfouel était diacre en 1791, mais il ne voulut pas reconnaître l'autorité de Lindet, évêque constitutionnel de l'Eure. Il fut fait prêtre à Paris pendant la Révolution et n'émigra pas. Il mourut curé d'Epreville-en-Lieuvin le 10 août 1834, à l'âge de 71 ans. (*Liste des élèves du séminaire de Lx.* Avril 1791. — *Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

(2) M[r] L.-A.-B. Hébert, originaire de S[t] Jacques de Lisieux, était diacre en 1790. Il reçut la prêtrise des mains d'un évêque catholique, puis resta quelque temps à S[t] Jacques en qualité de prêtre habitué. Il refusa le serment et passa en Angleterre en 1792. Il se réfugia d'abord à Portsmouth et fut ensuite reçu à Winchester. Nous ne retrouvons pas son nom après la Révolution. Son père, propriétaire à Lisieux, Grande-Rue et paroisse S[t] Jacques, y mourut le 4 janvier 1815, à l'âge de 82 ans. (*Liste des élèves du séminaire de Lx en 1791.* — *Mss de Reux.* — *Archives municipales de Lx.*)

(3) M[r] J.-P.-U. Cavelier, prêtre habitué à S[t] Hymer en 1791, refusa de prêter aucun serment et partit pour Portsmouth en 1792. Il y logea avec son oncle le curé de S[t] Gatien, chez M[r] Jobson, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville. Rentré en France le 15 floréal an X (5 mai 1801), il fut nommé curé de Fourneville en 1810, de Coquainvilliers en 1817 et d'Ouilly-le-Vicomte le 1[er] juin 1823. On parle encore aujourd'hui de sa bonté pour les petits enfants. Il mourut en 1845 à la tête de cette paroisse, entouré de l'affection générale et de l'estime de ses supérieurs. (*Archives du Calvados.* — *Archives de l'évêché de Bx.* — *Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

(4) M[r] Bénard, né à Bernay, paroisse de la Couture, n'était que sous-diacre en 1790. Son nom se trouve sur la liste remise par M[r] Martin à la municipalité de Lisieux. Il refusa toute espèce de serments et se retira à Rouen. Il y fut arrêté le 28 brumaire an II et mis en prison. Condamné ensuite à la déportation, il fut embarqué sur le navire les *Deux-Associés* et mourut pendant la traversée, le 29 fructidor de la même année (15 sept. 1794), à l'âge de 26 ans. (*Liste des élèves du séminaire de Lx. 1791.* — Manseau. *Listes des prêtres déportés.*)

(5) M[r] A.-E. Brassy, frère du curé de S[t] Philbert-des-Champs, était né le 29 août 1768 à Bonneville-la-Louvet. Il n'était encore que diacre au départ de Mgr de la Ferronnays. Il fut ordonné prêtre à Paris au mois de mai 1797 par un évêque insermenté. Etant revenu dans son pays, il y fut arrêté au mois d'octobre suivant. Il déclara n'avoir jamais exercé le ministere ; cependant, il fut mis sous bonne garde dans sa famille. Apres la Révolution, il fut nommé curé de Bonneville-la-Louvet et y mourut en 1827 à l'âge de 58 ans. (*Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx.*)

François-Olivier-Léonor Nicolas (1), fils de François et de Catherine Monpellier, de la parr. de St Désir de Lx ;

Jean-Baptiste-Louîs Potier, fils de Louis et d'Elisabeth Bellenger, de la parr. de Fervaques ;

Thomas-François Sirard (2), fils de Pierre et de Catherine Guérin, de la parr. de Ste Croix de Bernay ;

44. — Jacques-Louis-Marie Nicolle, fils de Jacques et de Marie Féron, de la parr. de St Pierre de Coutances, *ritè dimissus ;*

Jean-Baptiste Malaudin, fils de François et de Marie-Françoise Desprétot, du diocèse de Rouen, *ritè dimissus ;*

Etienne-Philippe Frebourg, fils de Guillaume et de Marguerite Leguay, de la parr. de Bornambusc, diocèse de Rouen, *ritè dimissus ;*

Pierre-Nicolas Lejeune, fils d'Adrien et de Marie-Marguerite Duval, de la parr. de Bonneville-sur-le-Bec, diocèse de Rouen, *ritè dimissus ;*

Jean-Baptiste-Ambroise Le Breton, fils de Jacques et de Suzanne Dutot, de la parr. d'Angerville-la-Martel, diocèse de Rouen, *ritè dimissus ;*

Pierre-Thomas Follin (3), fils d'Alexandre et de Marie Bailleul, de la parr. de Heurtevent, diocèse de Lx.

45. — Le 21 mars 1788, reçurent les ordres mineurs seulement :

Jean-Baptiste Aubert (4), de la parr. de St Pierre du Chesne ;

Pierre-François Daubichon, de la parr. de St Martin-de-la-Lieue ;

Louis-Nicolas Legendre (5), de la parr. de Ste Croix de Cormeilles ;

(1) Mr F.-O.-L. Nicolas, après avoir rempli les fonctions d'officier douze-livres à la Cathédrale, se retira dans sa famille quand le Chapitre fut supprimé. Prêtre habitué à St Désir au moment de la Révolution, il refusa le serment et passa en Angleterre en 1792. Il se retira à Gosport chez Guillaume Stoone. Chapel Rood. Nous le retrouvons à St Désir après la Révolution. (*Mss de Reux. — Archives de l'église de St Désir.*)

(2) Mr Sirard n'était que diacre à l'époque du départ du dernier évêque de Lisieux. (*Liste des élèves du séminaire de Lx remise par le supérieur en 1791.*)

(3) Mr P.-Th. Follin n'était que diacre en 1791. il refusa de prêter toute espèce de serments et partit en exil. Après sa rentrée en France, il fut envoyé en 1802 à Livarot en qualité de vicaire de son frère qui fut à cette époque nommé curé de cette paroisse. Celui-ci étant mort en 1814, le vicaire fut désigné pour lui succéder et dans cette paroisse finit lui-même ses jours en 1843, à l'âge de 78 ans, (*Archives de l'évêché. — Liste des élèves du séminaire de Lx en 1791. — Archives de l'église de Livarot.*)

(4) Le nom de Mr J.-B. Aubert se trouve sur la liste des diacres du séminaire de Lisieux, remise par le supérieur à la municipalité en 1791. Il ne voulut prêter aucun serment et s'exila en 1792 : il s'embarqua, le 7 septembre, à Bernieres pour Jersey, et se dirigea de là sur Portsmouth. Après le Concordat, il revint en France et, s'étant rallié au diocèse de Séez, il fut nommé curé d'Avernes-St-Gourgon et y mourut en 1807. M. Le Gallois écrivait de lui que c'était un savant dont tous disaient du bien. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Ordo de Séez. — Archives de l'évêché de Séez.*)

(5) Mr L.-N. Legendre n'était encore que diacre quand Mgr de la Ferronnays quitta Lisieux; il fut ordonné prêtre par Lindet et fut élu curé constitutionnel du Torpt. (*Liste des élèves du séminaire en 1791.*)

Louis-Cyprien Gibori, de la parr. de S[t] Germain-d'Echauffour ;
Guillaume-Jean Hauvel, de la parr. de S[t] Jacques de Lx ;
Guy-Léon Bellière (1), de la parr. de N.-D. d'Orbec ;
Jean-Marc-Romain Moutier, du diocèse de Rouen, *ritè dimissus ;*
Jacques-Modeste Dujardin, id...

46. — Le 22 mars 1788 (samedi-saint), reçurent le sous-diaconat :
Pierre Gaillard (2), acolyte de la parr. de S[t] Philbert-des-Champs ;
Jean-Pierre Loquin, acolyte de la parr. de Barville ;
François-Réné Durand, de la parr. de S[t] Pierre-de-Mailloc; (*V.* **93**.)
Charles-Louis Prévost (3), acolyte de la parr. de Montreuil-l'Argillé ;
Pierre-Guillaume Mourrier, acolyte de la parr. de Norolles ;
Jean-Nicolas Chambellan, acolyte de la parr. de Serquigny ;
Alexandre-Martin-Honoré Vallée, (4) acolyte de la parr. de Bonneboscq ;
Pierre Leperchey, acolyte de la parr. de Léaupartie.
Jean-Baptiste-Valérien Pestel (5), acolyte de la parr. de Saint-Léonard d'Honfleur ;
Jean-Baptiste Bourrée, acolyte de la parr. de Pont-l'Evêque ; (*V.* **108**.)

(1) M. G.-L. Bellière était diacre en 1791. Il ne voulut prêter aucun serment et émigra en 1792. Il fut ordonné prêtre pendant la Révolution. Rentré en France d'assez bonne heure, il disait secrètement la messe et administrait les sacrements aux fidèles des environs d'Orbec. Vers l'époque où se signait le Concordat, il fut dénoncé pour avoir rempli ses fonctions à Meulles et à Préaux ; mais il était trop tard pour les dénonciateurs. M[r] Bellière fut nommé curé de Friardel en 1803 et mourut à la tête de cette paroisse en 1828, à l'âge de 64 ans. (*Liste des élèves du séminaire de Lx. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

(2) M[r] P. Gaillard fut curé de Fauguernon après la Révolution, depuis 1803 jusqu'à sa mort arrivée le 19 juin 1841. Il avait alors 79 ans. Son corps fut rapporté à St Philbert et inhumé dans le cimetière de cette paroisse. (*Archives de l'évêché de Bx. — Archives municipales de St Philbert.*)

(3) M[r] Ch.-L. Prévost entra après son ordination en qualité de chapelain chez M[r] de Maillet, à Friardel ; puis quand la chapelle eût été fermée par les lois révolutionnaires ; il se retira à Cerqueux. (*Archives du Calvados.*)

(4) M[r] A.-M.-H. Vallée fut vicaire de Beaufour après son ordination ; puis, en 1790, il se retira chez son oncle le curé de Tourville-la-Forêt. Il y refusa le serment et quitta la paroisse au mois de mai 1791. Forcé de s'exiler l'année suivante, il se réfugia à Portsmouth, et plus tard partit pour Ostende. Revenu en France après la Révolution, il fut nommé curé de Bonnebosq en 1803. Il administra cette paroisse jusqu'à la fin de ses jours et y mourut en 1844, à l'âge de 78 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

(5) M[r] J.-B.-V. Pestel était vicaire de Beuzeville en 1791. C'était le 13 février que les prêtres de cette paroisse devaient prêter solennellement à l'église le serment constitutionnel; mais M[r] Pestel ne se présenta pas : il fut destitué et se retira à Honfleur dans sa famille. Il partit pour l'exil l'année suivante et se réfugia en Angleterre, à Gosport chez M[r] Mars. Il y passa dix ans et revint à Honfleur à l'époque du Concordat. Il fut nommé, en 1821, curé de S[t] Léonard et y mourut en 1832, âgé de 71 ans et entouré de la vénération publique. (*Archives de la mairie de Beuzeville. — Archives de la mairie d'Honfleur. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

Jean-Baptiste Lecomte (1), acolyte de la parr. du Mesnil-sur-Blangy ;
Jacques-Eustache Voisin, acolyte de la parr. de Ste-Croix-de-Cormeilles ;
Jean-Constant-Armand Picard, acolyte de la parr. de Beaumont-en-Auge ; (*V.* **27**.)
François Boscher, acolyte de la parr. du Mellerault ;

47. — Jean-Baptiste Aubry (2), acolyte de la parr. de Martainville ;
Pierre-Guillaume-Dominique Leprêtre, acolyte de la parr. de Bienfaite ; (*V.* **116**.)
Jean-Philippe Mézière, acolyte de la parr. de St Jacques de Lx ; (*V.* **23**.)
Jean Martigny (3), acolyte de la parr. de N.-D. de Courson ;
Pierre Dubois, acolyte de la parr. du Mesnil-Eudes ;
Charles Lefrançois, acolyte de la parr. de la Couture de Bernay ;
Pierre-François Mirtel, acolyte de la parr. des Moutiers-Hubert ;
Jean-Baptiste Le Maître (4), acolyte de la parr. de Boessey ;
Louis-François La Bigne, acolyte de la parr. de Camembert ;
Charles Briand, acolyte de la parr. de N.-D. de Courson ; (*V.* **24**.)
Nicolas Delamare, acolyte de la parr. de Crémanville ; (*V.* **29**.)
François Hauton, acolyte de la parr. du Breuil ; (*V.* **94**.)
Jean-Philippe Ouzouf, acolyte de la parr. de St Ouen de Pontaudemer ;

48. — Le 22 mars 1788, — Acolytes de diocèses étrangers qui, *ritè dimissi*, reçurent le sous-diaconat à Lx :
Pierre-Robert Vavasseur du diocèse d'Evreux ;
André Chéron, (Evreux) ;

(1) Mr Lecomte mourut diacre dans sa famille, le 25 mars 1790, à l'âge de 23 ans. (*Registres paroissiaux du Mesnil-sur-Blangy.*)

(2) Mr J.-B. Aubry, né le 19 févr. 1763, était prêtre habitué à St Germain-la Campagne en 1791. Il prêta le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel de St Léger-sur-Bonneville. Il vécut en bonne intelligence avec le curé légitime tant que celui-ci resta dans la paroisse. En l'an II, Aubry, ayant renoncé à l'état ecclésiastique et remis ses lettres de prêtrise, resta à St Léger où il touchait la pension des prêtres assermentés. Après la Révolution, il rétracta ses serments et rentra dans le ministère paroissial. Il mourut curé du Marais-Vernier le 5 sept. 1811, à l'âge de 48 ans (*Archives de l'Eure. — Archives de la mairie de St Léger. — Ordo d'Evreux.* 1812.)

(3) Mr Jn Martigny, prêtre de N.-D. de Courson, vivait sans fonctions dans sa famille. Il prêta, en 1791, le serment schismatique et fut élu curé constitutionnel des Moutiers-Hubert. En 1802, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux ; mais il ne paraît pas qu'on lui ait donné aucun poste. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.*)

(4) Mr J.-B. Le Maître, qu'il ne faut pas confondre avec Mr J.-B Le Maître, vicaire de Blasnes en 1791, avait été chapelain de la Charité de Vieux-Pont. Mais les biens des confréries ayant été confisqués, il s'en alla en qualité de vicaire à St Bazile. Il y refusa le serment constitutionnel, mais il n'émigra pas : il resta caché pendant la Révolution et rendit beaucoup de services dans le pays. Après le rétablissement du culte, vers 1807, il fut nommé curé de Cheffreville ; puis, en 1815, la cure de Tortisambert s'étant trouvée vacante, il fut désigné pour remplir ce poste. Il y mourut en 1834, à l'âge de 72 ans. (*Archives de l'évêché de Bx. — Ordo de Bx.*)

Jacques-Antoine Thorel, (Evreux);
Thomas-Guillaume Bertout, du diocèse de Bayeux;
Jean-Charles Dajon, (Bayeux);
François-André-Hilaire Champin, (Bayeux);
Charles Letellier, (Bayeux);
Jean-Baptiste-Pierre Pelcerf, (Bayeux);
Paul Collet, du diocèse de Coutances;
Louis-Charles-Pierre de Champrepus, (Coutances);
Jean-Louis-Sébastien Thiberge, du diocèse de Rouen;
Louis-Joseph Desjardins, du diocèse d'Orléans.

49. — Le 22 mars 1788, furent ordonnés diacres :
Jean-Thomas Héméry (1), de la parr. de Beuzeville;
Pierre-Nicolas Duclos, de la parr. de St Benoit-des-Ombres;
Pierre-Charles Saffrey (2), de la parr. de St Ouen de Pontaudemer;
Jean-Laurent Marc (3), de la parr. de St Michel de Crouttes;
Vincent-François Fleury (4), de la parr. de Fontaine-la-Louvet;
Jacques Le Roy (5), de la parr. de St Jacques de Lx;
Jacques Bazire, de la parr. de St Etienne-la-Thillaye;
Pierre-Augustin-Gabriel Le Court (6), de la parr. de St Pierre de Touques;

(1) Mr J.-T. Héméry était vicaire de Moyaux en 1790. Après la confiscation des biens ecclésiastiques, il cessa de prendre le titre de vicaire, mais il resta à Moyaux et continua de seconder le curé dans son ministère. Il refusa, le 23 janv. 1791, de prêter le serment constitutionnel et se retira dans sa famille. Au mois de septembre de l'année suivante, il lui fallut partir pour l'exil. Il se réfugia d'abord à Common en Angleterre, puis à Portsea, 27, Love-lane Street, chez Mr Gallarel. De retour en France en 1802, il fut nommé curé du Bois-Hellain. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'Eure.*)

(2) M. P.-Ch. Saffrey, prêtre de St Ouen de Pontaudemer, refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et partit pour l'exil le 8 sept. 1792. Il se réfugia d'abord à Common, alla ensuite à Londres, puis enfin revint à Portsea où il logea chez Mr Pater, 55, Queen Street. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

(3) M. Jn-L. Marc, prêtre originaire de Crouttes, près Vimoutiers, prêta le serment schismatique en 1791 et fut élu curé constitutionnel de St Ouen-le-Houx. (*Archives de St-Ouen.*)

(4) Né en 1763, Mr Fleury était vicaire de Fontenelles en 1789. Il refusa le serment schismatique en 1791 et émigra en Angleterre au mois de septembre de l'année suivante. Il se réfugia à Gosport chez Toons, rue de la Chapelle. Après la Révolution, il fut nommé curé de Piencourt et y mourut en 1835, à l'âge de 72 ans. (L'abbé Dauvel. *Registre de paroisse de Fontaine-la-Louvet.* 1889. — *Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

(5) Mr Jn Leroy-Buttencourt, prêtre habitué à St Jacques de Lisieux, refusa de prêter le serment constitutionnel et partit l'année suivante pour l'exil. Il se retira pendant un certain temps en Angleterre, à Gosport, puis il partit pour Ostende. Il mourut en 1802 à Reading, âgé de 38 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Nécrologe anglais.*)

(6) Mr P.-A.-G. Le Court était vicaire de Trouville en 1791. Ayant prêté serment, il fut élu curé constitutionnel de cette paroisse. Il renonça en l'an II à l'état ecclésiastique et fut chargé de remplir les fonctions de greffier de la mairie. Profitant d'une détente dans la sévé-

Nicolas-Marie Touflet, de la parr. de Ste Croix de Cormeilles ;
Charles-Antoine Aubin, de la parr. de St Philbert-des-Champs ;
Antoine-Nicolas-François Durand, de la parr. de Tordouet ;
Pierre-Jean Crévin, de la parr. de St Hymer ;
Jacques-Charles Mariolle, de la parr. du Fournet ;
Jean-Philippe Lévêque, de la parr. de St André-d'Echauffour ;
Pierre Adam, de la parr. de Beuzeville ;
50. — Jean-Louis Vallée, de la parr. d'Hermival ;
Jean-Baptiste François Dubois, de la parr. du Mesnil-Eudes ;
Thomas-André Follin (1), de la parr. de St Georges-en-Auge ;
Jacques-Germain Malherbe (2), de la parr. de Carsix ;
Henry-Gabriel-Augustin Le Belhomme, de la parr. de St Désir de Lx ;
Pierre-Nicolas Jumel, de la parr. de St Germain-de-Livet ;
Pierre-Marin Coisnon, de la parr. de la Goulafrière ;
Jean-Pierre Jourdain, de la parr. de Beaumont-en-Auge ;
Pierre-Jean Cudorge, de la parr. de St Martin de la Croupte ;
Jean-Etienne David, de la parr. de St Hymer ; (*V.* **179**.)
Georges Brière, de la parr. de St Georges-du-Vièvre :
François Gardin (3), de la parr. de Thiberville ;
Simon-Auguste-Jacques Vallée, de la parr. de Bonnebosq ;
51. — Jean-Pierre Moulin, de la parr. de Quetteville ;
Pierre Leviels, de la parr. de Beuzeville ;
François-Jacques-Louis Letard, de la parr. de Ste Croix de Bernay ;
Jean-Baptiste Brontin, (4), de la parr. de St Martin-le-Vieil ;

rité des lois contre les ecclésiastiques, il déclara à la municipalité, le 15 frimaire an IV, son intention d'exercer le culte dans l'église de Trouville. Il rétracta son serment constitutionnel et fut nommé, après le Concordat, curé légitime de Trouville. Il mourut en 1837 à la tête de cette paroisse, âgé de 78 ans. (*Archives du Calvados.— Archives municipales de Trouville.* —Ordo *de Bx*.)

(1) Mr Th.-A. Follin était vicaire de Fervaques en 1791. Ayant refusé le serment constitutionnel, il se retira chez son père ; mais en 1792, il fut obligé de partir pour l'Angleterre où il se trouva admis à Winchester. En 1795 il fut atteint de la petite vérole et mourut à St Georges-Londres. (*Archives du Calvados. -- Mss. de Reux.*)

(2) Mr Malherbe était à Fontaine-la-Soret en 1791 en qualité de vicaire. Ayant prêté le serment schismatique, il fut élu curé constitutionnel d'Hecquemanville. Il avait alors 32 ans. Il remit en l'an II ses lettres de prêtrise et renonça à l'état ecclésiastique. Il passa la Révolution à Hecquemanville et y touchait la pension des curés assermentés. Cependant après le Concordat il rétracta ses serments et mourut curé d'Authou le 8 févr. 1819, à l'âge de 60 ans. (*Archives de l'Eure. —* Ordo *d'Evreux*.)

(3) Mr Gardin, prêtre habitué à Thiberville, refusa de prêter aucun serment et partit pour l'exil au mois de septembre 1792. Il se réfugia à Gosport en Angleterre et y logea chez Mr Louis, vis-à-vis la chapelle. (*Archives de l'Eure. — Mss. de Reux.*)

(4) Prêtre depuis peu de temps quand la Révolution arriva, M. Brontin embrassa les idées nouvelles et s'empressa en 1791 de prêter serment à la Constitution du clergé. En 1794, nous

Louis-François Desperroys, de la parr. de St Germain de Lx ;
Pierre Jacques, de la parr. de Beuzeville ;
Charles-Etienne-Théodore Rosey, de la parr. du Bosc-Regnoult ;
Pierre Pellerin (1), de la parr. de St Julien-sur-Calonne ;
Jean Froudière, de la parr. de Touquette ;
Jean-Baptiste Fleury, du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ;
Joseph-François Chaudet, du diocèse d'Angers, *ritè dimissus.*
Georges Gonnefroy, du diocèse de Coutances, *ritè dimissus ;*
François-Guillaume-Antoine Lucas, du diocèse de Coutances, *ritè dimissus* ;
Marin-Jean-Henry Cornières, du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus* ;
Jean-Baptiste Rique, eudiste du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus ;*

52. — Le 22 mars 1788, furent ordonnés prêtres :
Nicolas Racine, diacre de la parr. de St Nicolas-du-Bosc-Labbé ;
Michel-Philippe David, diacre de la parr. de St André-d'Echauffour ;
Pierre-Joseph-Augustin Daubichon, diacre de la parr. de Bazoques ;
François-Jacques Donnet, diacre de la parr. de Beuzeville ;
Jacques Hubert, diacre de la parr. de Pontfol ;
Jacques Crouillère (2), diacre de la parr. de Marmouillé ;
Simon-Pierre Deshayes, diacre de la parr. de Cernay ;
Jean-Baptiste Lefranc, diacre de la parr. de St Denis-de-Mailloc ;
Toussaint-Jacques Lacour, diacre de la parr. de Ste Croix de Bernay ;
Augustin-Romain Vitrel (3), diacre de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

le trouvons sur la liste des pensionnés du Gouvernement, désigné comme vicaire de Boullay-le-Vieux. (*Nom révolutionnaire de St Martin-le Vieux*). Il avait alors 33 ans. (*Archives de l'Eure. — Liste des pensionnés de Bernay.*)

(1) Mr P. Pellerin, vicaire de St Julien-sur-Calonne en 1791, refusa de prêter le serment constitutionnel et fut obligé de partir pour l'Angleterre. Il se réfugia à Gosport et s'y logea chez James Abraham, vis-à-vis le temple de Stock. Après la Révolution, il revint dans sa famille à St Julien, et M. Daunou, curé de cette paroisse, étant mort en 1817, il fut désigné pour lui succéder. Il resta dans cette cure jusqu'à la fin de ses jours et y mourut en 1834, à l'âge de 72 ans. (*Archives de l'évêché de Bx. — Mss. de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) Mr Crouillère, originaire de Marmouillé, était vicaire de Chaumont en 1791. Il refusa de prêter le serment schismatique et se vit forcé, l'année suivante, d'émigrer en Angleterre : il fut accueilli à Winchester. Ses parents habitaient la ville de Séez. Sa mère fut un jour surprise par les révolutionnaires, occupée à lire une lettre qu'elle venait de recevoir de son fils émigré. C'en était assez pour mériter la mort : elle fut arrêtée avec son mari et son autre fils. Tous trois furent envoyés à Paris, et huit jours après ils portaient leurs têtes sur l'échafaud. L'abbé Crouillère apprenant que, sans le vouloir, il avait causé la mort de ses parents, fut accablé de douleur. Il quitta Winchester, passa en Belgique et mourut de chagrin à Wetern, près Gand, le 10 nov. 1794. *(Mss de Reux.* — L'abbé Blin. *Les Martyrs de la Révolution.)*

(3) Mr A.-R. Vitrel se trouvait au Marais-Vernier en 1791 en qualité de vicaire. Ayant refusé le serment constitutionnel, il partit pour l'Angleterre le 10 sept. de l'année suivante et s'établit à Portsmouth. Après son retour en France, il fut nommé en 1803 curé de Neuville-sur-Authou. Il mourut curé de Blacarville le 2 avril 1835, à l'âge de 74 ans. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.)*

Pierre-Amand-Florentin Fossey (1), diacre de la parr̄. de Pont-l'Evêque ;

Jacques-Adrien Adam, diacre de la parr̄. de St Philbert-des-Champs ;

Gilles Dubosq, diacre de la parr̄. de Branville ;

53. — François-Romain Bénard, diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ;

Louis-Alexandre Houssaye, id....

Gabriel Franchet, id....

Jacques-Gilles Marivingt, diacre du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus ;*

Pierre Langlois, id....

Jacques François Hugon, id....

Jean-Lambert-François Delahaye, id....

Jacques Robert, id....

Jacques-Louis-Thomas Daufresne (2), chanoine régulier de l'abbaye d'Ardennes, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus* ;

Jean-Sébastien Legougeux (3), id..... (*V.* **177**.)

Thimothée Morel, id.... ;

Isaac-Alexandre-Narcisse Tiger de Rouffigny, chanoine régulier de l'abbaye de Belle-Etoile, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus* ;

Joseph-Louis Lefeuvre du Bourg, diacre du diocèse du Mans, *ritè dimissus ;*

Gervais-Jean Prud'homme, diacre du diocèse de Séez, *ritè dimissus ;*

Antoine Poupard, id.... ;

Jacques-Etienne Deschamps, diacre du diocèse de Rouen, *ritè dimissus ;*

Julien-Hervé Lhoste, diacre du diocèse de Coutances, *ritè dimissus ;*

Jean-Baptiste Raulnic, id.... ;

(1) Mr Fossey était prêtre habitué à Pont-l'Evêque quand vint la Révolution. Il refusa le serment schismatique et partit pour l'exil. Il se réfugia d'abord à Maëstricht. Se trouvant à Bruxelles en 1794, il y rencontra l'évêque de Lx et lui rendit différents services. Rentré en France après la Révolution, il se fixa à Honfleur et fut pendant quelque temps chapelain de N.-D. de Grâce. Il mourut dans ces fonctions en 1819. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Notice sur Mgr de la Ferronnays. — Archives de l'évêché de Bx*).

(2) Mr Th.-J.-L. Daufresne, originaire de St Jacques de Lisieux, prêta le serment schismatique après être sorti de son monastere et fut élu, au mois de mai 1791, curé constitutionnel de Vieux-Pont-en-Auge. Il ne refusa dans la suite aucun des serments qui lui furent demandés Il passa la Révolution à Vieux-Pont et y toucha la pension des prêtres assermentés. En 1802, après s'être rétracté, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux qui le laissa à la tête de la paroisse où l'avait placé la Révolution. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.*)

(3) Mr J.-S. Legougeux, religieux prémontré du diocèse de Bayeux, refusa de prêter serment et fut obligé de partir pour l'exil en 1792. Il se réfugia à Portsmouth. Après son retour en France, il fut nommé curé d'Ouézy en 1805 et dirigea cette paroisse jusqu'à sa mort arrivée en 1844. (*Mss. de Reux. — Archives de l'église d'Ouézy.* — Ordo de *Bx.*)

Antoine Ancel (1), diacre de la parr̄. de St Cande-le-Vieil.

54. — Le 31 mars 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles-François de la Londe, Escr, fils de Mesre Charles-Nicolas de la Londe de Médine, Escr, conser du roy, et de noble dame Marie-Magdeleine-Charlotte d'Herbert de la Garanne, de la parr̄. de Valletot, d'une part, et demlle Catherine-Françoise-Rosalie Crochon du Bocage, fille de Me Nicolas-Richard Crochon, conseiller du roy en l'élection de Pontaudemer, et de dame Catherine-Françoise Langigneur, de la parr̄. de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer.

Suit la dispense de parenté du 3e au 3e degré accordée aux parties par le seigr évêque de Lx, sur le vu de la même dispense accordée, le 29 mars, par Mgr de la Rochefoucault, archevêque de Rouen.

55. — Le 3 avril 1788, dispense de bans pour le mariage entre M. André-Bazile Le Danois, sr de la Boissière, « conser du roy et au conseil de Monsieur, fils de France, » etc.., fils de feu André-Jean-Baptiste Le Danois, conser du roy, maire de la ville de Bernay, et de et de feue dame Marie-Marguerite Millard, demeurant en la parr̄. de N.-D. de la Couture, d'une part, et demlle Sophie Houssaye, fille mineure de M. Pierre et de dame Marie-Anne-Victoire Le Couturier de Pithenville, de la parr̄. de St Gilles d'Evreux.

56. — Le 4 avril 1788, Me Pierre Barbey, pbr̄e, curé de St Nicolas de l'Hôtellerie, diocèse de Lx, et titulaire de la chapelle simple de N.-D., fondée en l'église paroissiale de Baune, diocèse d'Angers, demeurant à l'Hôtellerie, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Jacques Rogerey, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de Thiberville. Fait et passé au manoir presbytéral de l'Hôtellerie.

57. — Le 11 avril 1788, dispense de bans et fulmination de la dispense de parenté du 2e au 2e degré obtenue en cour de Rome pour le mariage Mesre Pierre-André-Georges du Faÿ, Escr, demeurant à Carsix, et demlle Marie-Anne-Cécile Le Maréchal demeurant à Berthouville.

58. — Le 4 avril 1788, la nomination et la collation de la chapelle

(1) Mr Ch.-N.-A. Ancel était né au Pin, près Lisieux, en 1764 : mais il partit pour Rouen de très jeune âge. Il entra en 1783 dans la Congrégation des Eudistes et fut ordonné prêtre en 1788. Rempli de vertus et de science, il fut envoyé au grand séminaire de Lisieux pour y professer la rhétorique ; puis on le chargea de la chaire de philosophie dans le même établissement. Comme tous les autres directeurs de cette maison, il refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnel et se retira au Pin dans sa famille. Mais il vint un moment où il ne pouvait plus y rester davantage sans compromettre ceux qui lui donnaient l'hospitalité ; il alla se cacher à Rouen. Il y fut arrêté le 23 avril 1793 et condamné à la déportation au delà des mers. Reclus au séminaire de St Vivien en attendant le départ du bateau, il fut embarqué, le 9 mars 1794, sur les *Deux-Associés* et mourut à bord le 29 juillet suivant, à l'âge de 30 ans. Il fut inhumé à l'Ile-d'Aix. (*Archives du Calvados.* — Manseau. *Liste des prêtres déportés.*)

St Sébastien en la Cathédrale appartenant au Chapitre, le doyen et les chanoines, capitulairement assemblés, nomment aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Joseph Gilles, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Louis Blanchard, pbr̄e du diocèse de Lx. Fait et passé en présence de Me Jean-Baptiste-Guillaume Neuville et de Me Claude Doucet, pbr̄es, chapelains de la Cathédrale, sous la signature de M. Etienne-François-Ignace de Gruel, trésorier et président du Chapitre en l'absence de M^r le doyen.

Le 8 avril 1788, led. s^r Blanchard est mis en possession de la chapelle St Sébastien par le ministère dud. s^r de Gruel.

59. — Le 14 mars 1788, Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbr̄e, bachelier en théologie et M^e ès-arts en l'Université de Paris, secrétaire du seig^r évêque de Lx et titulaire de la chapelle St Gilles-St Leu ou 2e portion de Ste Croix en la Cathédrale, (revenu de neuf livres de rente), fait réitérer ses noms et grades aud. seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **181**, **182**.)

60. — Le 14 mars 1788, Me Gabriel-Guillaume Grigy, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Germain de Pontaudemer, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

61. — Le 14 mars 1788, Me Philippe Sebin, pbr̄e, M^e ès arts en l'Université de Caen, vicaire de St Ouen de Pontaudemer, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de (*V.* **127**.)

62. — Le 14 mars 1788, Me Louis-Christophe Couture de Bois-Simon, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e ès-arts et docteur en théologie de l'Université de Paris, habitué en l'église St Jacques de Lx, demeurant même par̄r., rue au Char, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

63. — Le 14 mars 1788, Me Jean-Louis Mottey, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église St Jacques de Lx, demeurant même par̄r., faubourg d'Orbec, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

64. — Le 14 mars 1788, Me François-Germain Vattier, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église St Jacques de Lx, demeurant même par̄r., fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

65. — Le 14 mars 1788, Me Nicolas De Laperelle, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle St Denis en la Cathédrale de Lx, demeurant par̄r. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

66. — Le 17 avril 1788, dispense de bans pour le mariage entre

haut et puissant seig^r, Mes^re Nicolas-Marc-Antoine-Porcien d'Espinay de St Luc, chev^r, seig^r de Boisville, fils de feu haut et puissant seig^r, Mes^re Jacques-Antoine d'Espinay de St Luc et de feue haute et puissante dame Magdeleine-Marguerite Chouen de Cumont, originaire de la ville de Laigle, parr̄. St Jean, et demeurant au même lieu, parr̄. St Martin, diocèse d'Evreux, d'une part, et haute et puissante dem^lle Alexandrine-Marie-Victoire Le Filleul de la Chapelle, fille mineure de haut et puissant seig^r, Mes^re Alexandre-François-Marie Le Filleul (1), comte de la Chapelle, marquis de Montreuil-l'Argillé, et de haute et puissante dame Marie-Elisabeth de Romance, de la parr̄. de la Chapelle-Gauthier.

67. — Le 19 mars 1788, Me Pierre Foulon, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bourgeauville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

68. — Le 19 mars 1788, Me Félix-François Gondouin, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen et bachelier en droit civil et canon, vicaire de St Pierre-la-Rivière, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, au seig^r abbé de Cormeilles, et aux religieux de St Evroult. (*V*. 156.)

69. — Le 18 mars 1788, Me Marin-Jean Le Seigneur, pbr̄e du diocèse de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Paris et bachelier en théologie, titulaire de la chapelle St Jean-l'Evangéliste en la cathédrale de Lx, demeurant à Paris, au collège de Lx, rue St Jean-de-Beauvais, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au chapitre de Lx.

70. — Le 17 mars 1788, Me Louis Marais, pbr̄e du diocèse d'Evreux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire des Baux-de-Breteuil aud. diocèse, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St-Evroult.

71. — Le 22 mars 1788, Me Nicolas-Augustin Guillaume, pbr̄e du diocèse de Verdun, M^e ès-arts en l'Université de Paris, procureur de la nation d'Allemagne, fondée en lad. Université, chapelain administrateur du collège de la Marche, établi à Paris rue de la Montagne Ste Geneviève, y demeuraut parr̄. St Etienne-du-Mont, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig^r évêque et au chapitre de Lx.

72. — Le 22 mars 1788, Me Jacques Leviels, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Martainville, fait réitérer par procureur

(1) Mr de la Chapelle était revenu d'émigration en vendémiaire an VI. Ses biens ayant été confisqués et vendus, il cherchait à effrayer les acquéreurs de ses terres et à s'attirer l'affection et le dévouement des paysans du voisinage. Les commissaires du district l'arrêtèrent le 26 vendémiaire de cette même année. (*Notes de M. Veuclin.*)

ses noms et grades aux religieux de Bernay et au seig^r abbé de Grestain.

73. — Le 22 mars 1788, Me Jacques-Jean-Baptiste-Robert Tréfouel, pbrē, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire du Mesnil-sur-Blangy, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **175**.)

74. — Le 22 mars 1788, Me Thomas Tourgis, pbrē du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen et vicaire d'Orgères, diocèse de Lx, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

75. — Le 22 mars 1788, Me Pierre Dodon, pbrē du diocèse d'Evreux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église paroissiale de N.-D. de Louviers, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

76. — Le 22 mars 1788, Me Jean-Baptiste Godes, pbrē, originaire de la parr̄. de Brémoy, diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen et M^e ès-arts en l'Université de lad. ville, fait résigner par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

77. — Le 22 mars 1788, Me Jacques-Adrien Chanu, pbrē habitué en l'église de Ste Croix de Bernay, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay.

78. — Le 22 mars 1788, Me Jacques Guillemin, pbrē du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à St-Pierre-du-Châtel, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Grestain. (*V.* **2**).

79. — Le 22 mars 1788, Me Paul Delaunay, pbrē, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St-Paul-de-Courtonne, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux dames religieuses de St-Léger-de-Préaux.

80. — Le 18 décembre 1762, Antoine Gastine, fils d'Antoine et de Marie Lamperière, de la parr̄. du Noyer-Menard, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

81. — Le 21 avril 1788, vu l'attestation du s^r J.-B.-G. Letainturier (1), vicaire de St Cande-le-Vieil, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Pierre-Georges-Alphonse Le Prevost, Esc^r, garde-du-corps du roy, fils de Mes^re Pierre-Georges Le Prevost et de feue noble dame Catherine-Thérèse de Sébouville, originaire de la parr̄. de St Cande-le-Vieil en la ville de Rouen et demeurant à St Victor-d'Epine, d'une

(1) Mr Letainturier, vicaire de St Cande, refusa le serment constitutionnel et émigra, l'année suivante, en Angleterre. Il se retira d'abord à Portsea, chez Mlle Wich, Old Roper Walk, 40. Nous le trouvons à Walworth en 1803. (*Mss de Reux. — Nécrologe anglais.*)

part, et noble dem^{lle} Marguerite-Charlotte-Alexandrine du Four, fille de feue Mes^{re} Louis-François du Four, chev^{r}, seig^{r} de Longuerue, et de feu noble dame Anne-Marguerite Quesnet de St Hellier, originaire de la parr̄. de Longuerue et demeurant à Rouen, parr̄. de St Godard.

82. — Le 29 avril 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Louis-Alexandre-Hippolyte-Victor Le Petit de Serans, chev^{r}, fils de Mes^{re} Louis-Pierre-Daniel Le Petit et de noble dame Elisabeth-Marie de Rochard, de la parr̄. de Serans, diocèse de Séez, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Catherine de Bosc-Henry de Plainville de Guiberville, fille de feu Mes^{re} Jean-Baptiste-Emmanuel et de noble dame Marguerite-Suzanne Ragaine de Talonnay, originaire de la parr̄. de Plainville et demeurant en celle de Ste Croix de Bernay.

83. — Le 1er avril 1788, Me Charles Philippes, pbr̄e du diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen et M^{e} ès-arts en l'Université de lad. ville, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **21**, **187**.)

84. — Le 15 janv. 1788, Me Pierre Castel, pbr̄e, curé de St Germain-d'Echauffou et de N.-D. de Beaufay et doyen de Gacé, demeurant au manoir presbytéral de St Germain, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Beaufay entre les mains du seig^{r} évêque de Lx, afin afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx, rue Pont-Mortain, parr̄. St Germain, en la demeure de Me Jacques-Michel Girard, huissier au bailliage d'Orbec, par le ministère de Me Louis-Jacques Girard, notaire apostolique, et en présence de Gabriel-François-Michel Vattier, marchand-apothicaire, et de Pierre Labbé, élève en pharmacie, demeurant à Lx, parr̄. St Germain.

Le 7 mars 1788, la nomination à la cure de Beaufay appartenant au seig^{r} du lieu, Mre Jean-Baptiste-Joseph de St Aignan de Beaufay, seig^{r} et patron du lieu, nomme à lad. cure la personne de Me Pierre-Jérosme Durand, pbr̄e, originaire de la ville de Séez. Fait et passé au manoir seigneurial de Beaufay.

Le 12 mars 1788, Mr de Collignon, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Durand la collation dud. bénéfice.

Le 8 avril 1788, le s^{r} Durand (1) prend possession de la cure de Beaufay en présence dud. seig^{r} de la parr̄., et autres témoins.

85. — Le 3 mai 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jean-Pierre Hébert, Esc^{r}, s^{r} de Montigny, fils de feu Jean-Pierre-Nicolas Hébert, Esc^{r}, s^{r} de Montigny, et de noble dame Marie-Anne-

(1) Mr Durand était né à Séez, paroisse St Gervais, en 1754. Il prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel de Beaufay. Il abdiqua l'état ecclésiastique en l'an II et se retira à Coulonge-sur-Sarthe. (Duval. *Annuaire de l'Orne*. 1892, *p. 112.*)

Catherine Le Gaulne (?), de la parr. de Lieurey, d'une part, et noble demlle Thérèse-Félicité Duquesney, fille de Mesre Adrien-César-Jean Duquesney, Escr, et de feue dame Marie-Jeanne Thierry, de la parr. de Bonneville-la-Louvet.

86. — Le 5 mai 1788, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Louis Aubert, procureur au bailliage d'Orbec, fils de feu Me Thomas-Yves Aubert et de dame Marie-Magdeleine Le Neveu, originaire de la parr. de Ste Croix de Bernay et demeurant en celle d'Orbec, d'une part, et demlle Marie-Magdeleine-Françoise Marabout, fille de M. Rémy Marabout, négociant, et de dame Françoise Le Monnier, de la parr. de St Germain de Lx.

87. — Le 4 août 1771, Charles-Léonor Prémord (1), fils de Me Jean-Baptiste-Jacques et de dame Marie-Rose Chevalier, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure au château des Loges.

Le 2 juillet 1783, led. sr Prémord, diacre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 8 oct. 1783, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 30 mars 1784, le sr Prémord, pbre, demeurant à Paris en la communauté des prêtres de St Roch, donne une procuration à M. Pierre-Germain Préaux, marchand-mercier, demeurant à Lx, parr. St Germain, pour faire signifier ses grades.

88. — Le 13 avril 1781, Jacques-Antoine Chandelier, fils de Jean et de Thérèse Biennais, de la parr. de Trun, diocèse de Séez, reçoit la tonsure dans la chapelle du séminaire de Séez.

Le 22 juillet 1784, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 25 févr. 1787, led. sr Chandelier, pbre, âgé de 28 ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes et prieurés de ce diocèse et autres lieux.

Le 8 avril 1788, le sr Chandelier, pbre, desservant la parr. de Cuy, diocèse de Séez, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **130**.)

89. — Le 4 mars 1788, la nomination à la cure de N.-D. de Bailleul appartenant au seigr du lieu, Mesre Nicolas-Alexandre de La Rue,

(1) Mr Prémord était, en 1791, chanoine de l'église collégiale et paroissiale de St Honoré de Paris. Il refusa de prêter serment et revint à Honfleur. Agé de 32 ans, il prit un passeport, le 8 sept. 1792, pour s'exiler en Angleterre où nous le trouvons à Portsmouth. (*Archives municipales de Honfleur.*)

Esc^r, seig^r et patron de Bailleul, Clère, la Rochecourt, et seigneur suzerain du fief de Grosseville, ancien mousquetaire du roy de la première compagnie de la garde de Sa Majesté, demeurant à Rouen, en son hôtel, rue des Champs-Maillets, parr. Ste Croix-des-Pelletiers, nomme à lad. cure de Bailleul, vacante par la mort de Me Pierre Auzout, dernier titulaire, la personne de Me Thomas Frédet, pbre du diocèse de Lx, (originaire de St Pierre-de-Cantelou) et vicaire de Cordebugle. Fait et passé à Bailleul, au château dud. seig^r, en présence de Me François Jardin, vicaire de lad. parr., et de Jacques Floquet, feudiste, demeurant aud. lieu.

Le 18 avril 1788, le seig^r évêque donne aud. s^r Frédet, la collation de ce bénéfice.

Le 24 avril 1788, le s^r Frédet (1) prend possession de la cure de Bailleul, en présence dud. seig^r de la parr., de Me Jean Le Marchand, vicaire de St Jean-d'Asnières, et autres témoins.

90. — Le 16 mars 1788, dispense de bans pour le mariage entre haut et puissant seig^r, Mes^re Joseph-Maurice-Victor, marquis de Carlotti, fils de feu Mes^re Antoine, marquis de Carlotti, et de noble dame Marguerite de Morier, de la parr. de Massuguiès, diocèse d'Alby, d'une part, et noble dem^lle Marie-Claude-Nicolle du Merle, fille mineure de Mes^re Pierre du Merle et de noble dame Louise-Françoise Le Cornu, de la parr. de la Vespière.

91. — Le 26 mai 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Pierre-Louis-Charles Berthelot, Esc^r, s^r du Mézeray, fils mineur de Mes^re Charles-François-Henry Berthelot, Esc^r, s^r du Mézeray, et de noble dame Louise-Catherine Quillel, de la parr. de Ticheville, d'une part, et noble dem^lle Anne-Pierrette-Françoise-Victoire de Belleau, fille mineure de Mes^re François de Belleau, chev^r, seig^r de Champeaux, et de noble dame Hélène-Victoire-Félicité Le Hardy, de la parr. de Vimoutiers.

92. — Le 3 mars 1788, très-haut et très-puissant seigneur, Mg^r Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France, prince du Saint Empire Romain, chevalier des Ordres du roy, Gouverneur de Metz et pays messin, commandant pour Sa Majesté dans les trois Evêchés, et très-haute et très-puissante dame Madame Louise-Augustine Salbigoton-Crozat de Thiers, maréchale-duchesse de Broglie, son épouse, demeurant en leur hôtel à Paris, rue de Varenne, parr. St Sulpice,

(1) Mr Frédet refusa de prêter le serment schismatique en 1791 et fut remplacé au mois de mai par Mr P.-F. Jobey, prêtre assermenté, originaire de Vimoutiers. Mr Frédet se retira pendant quelques mois dans sa famille à St Pierre-de-Cantelou ; mais en 1792, il lui fallut partir pour l'exil ; il se réfugia à Bruges dans les Pays-Bas. Pendant son absence tous ses meubles furent confisqués et vendus. (*Archives du Calvados* et *archives de l'Eure*.)

constituent 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Robert Levavasseur, acolyte de la parr. de Broglie, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur le duché de Broglie. Fait et passé à Paris en l'hôtel dud. seigr.

Led. sr acolyte absent, fut représenté dans cet acte par M. Jean-Charles Aleaume, secrétaire du gouvernement de Metz, demeurant aud. hôtel de Broglie, rne de Varenne.

Le 15avril1788, lesd. seigr et dame, le duc et la duchesse de Broglie, constituent également 150 livres de rente en faveur de leur fils, Mgr Maurice-Jean-Madeleine de Broglie (1) prince du St Empire Romain, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est aussi hypothéquée sur le duché de Broglie et garantie par haut et puissant seigr Etienne de Damas de Crux, chevr non-profès de l'Ordre de St Jean de Jérusalem, chevalier de St Louis, mestre-de-camp, commandant le régiment Vexin-Infanterie, chambellan de feu S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, demeurant à Paris, au Palais-Royal, parr. St Eustache, et par haut et puissant seigr Honoré-Aimé-Charles-Maurice Grimaldi, duc de Valentinois, mestre-de-camp commandant du régiment royal-Cravatte, demeurant à Paris, rue St Lazare, parr. St Pierre de Montmartre. Fait et passé à Paris, en l'hôtel de Broglie.

Led. seigr abbé de Broglie demeurait à Paris, rue Férou, au grand séminaire de St Sulpice.

93. — Le 19 févr. 1788, François Durand, laboureur, demeurant à St Pierre-de-Mailloc, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François-René Durand (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec.

(1) Mr Maurice-Jean-Madeleine de Broglie, naquit en 1766. Il émigra en Pologne lors de la Révolution. A son retour en France, en 1803, il fut nommé aumônier de l'empereur, évêque d'Acqui en 1805 et évêque de Gand en 1807. Après le concile national de 1811, dans lequel il s'opposa aux projets de Napoléon, il fut enfermé à Vincennes, puis relégué à l'île Ste Marguerite. Réintégré sur son siège en 1814, il combattit avec les évêques de Tournay et de Namur et les grands vicaires de Malines et de Liège la nouvelle loi fondamentale des Pays-Bas, comme contenant des erreurs contraires à la religion catholique, surtout en ce qui concernait l'enseignement de l'Etat et le serment exigé du clergé catholique par un souverain protestant. Cité devant la Cour de Bruxelles, il fut condamné par contumace à la déportation, et se retira en France. Il mourut à Paris le 20 juillet 1821. (Paul Guérin. *Dictionnaire des Dictionnaires. Tome II.*)

(2) Mr F.-R. Durand, ordonné prêtre peu de temps avant la Révolution, vivait dans sa famille quand on demanda le serment aux ecclésiastiques. Ne remplissant aucune fonction, il pouvait aisément se dispenser du serment schismatique. Il s'empressa au contraire de le prêter purement et simplement et fut élu curé constitutionnel de Cheffreville. Mais voyant qu'on lui demandait, en l'an II, de renoncer à l'état ecclésiastique, il rétracta son serment le 18 thermidor [5 août 1794], au fort de la persécution. Il se cacha dans le pays ; mais il fut découvert le 27 févr. 1796, arrêté et conduit en prison à Caen. Nous le retrouvons, en 1811, nommé à la cure de St Pierre-de-Mailloc. Il mourut en 1840, à la tête cette paroisse, à l'âge de 80 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx.*)

Led. s[r] acolyte, absent, fut représenté dans cet acte par son frère, Pierre Durand, demeurant aussi à S[t] Pierre. (*V.* **46**).

94. — Le 17 févr. 1788, dame Marie Crémond, V[ve] de François Mignot, demeurant au Breuil, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, M[e] François Hauton (1), acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur trois pièces de terre, sises au Breuil ; « la 1[re] en cour et plant, une maison à demeurer dessus étant, » était bornée, d'un côté, par M. Bouteiller, vicaire du Breuil, et, d'un bout, par l'ancien chemin de Lx à Pont-l'Evêque ; la 2[e] se nommait les Coutures et la 3[e] le Champ-Boullay. (Les deux dernières se trouvaient dans le voisinage de la première qui elle-même devait être à peu près vis-à-vis la porte principale de l'église du Breuil, ou un peu plus loin vers le nord.) Fait et passé au Breuil, par le ministère de M[e] Jacques-François-Joseph Ferey, notaire du roy aud. lieu.

Led. s[r] acolyte fut représenté dans cet acte par son père, François Hauton, marchand, demeurant en lad. parr̄. du Breuil. (*V.* **47**.)

95. — Le 10 mai 1788, la nomination à la chapelle de la Planche, sous l'invocation de S[t] Thomas de Cantorbery, parr̄. de N.-D. d'Estrées, appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] d'Houel, chev[r], seig[r] de Berville, la Pommeraye et autres lieux, nomme à cette chapelle, vacante par la mort de M[e] Jean-Antoine Thibout d'Anisy, dernier titulaire, la personne de M[re] Charles de Launay, pbr̄e, chanoine de l'Eglise métropolitaine de Rouen, demeurant en lad. ville, rue S[t] Laurent, parr̄. S[t] Etienne-la-Grande-Eglise. Donné à Berville, au manoir seigneurial de la Pommeraye. (*V.* **98**.)

Le 19 mai 1788, M. de Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] de Launay la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] de Launay, représenté par M[e] Robert Duboscq, pbr̄e habitué de la parr̄. de S[te] Catherine d'Honfleur, prend possession

(1) M[r] Hauton, né au Breuil, près Lisieux, le 26 janv. 1767, se trouvait parmi les diacres dont le supérieur du séminaire remit les noms à la municipalité en 1791. Il fut ordonné prêtre par Claude Fauchet et presque aussitôt après fut élu curé constitutionnel de S[t] Aubi -sur-Algot. Pendant toute la tourmente, il resta dans le presbytère dont il s'était fait l'acquéreur et ne fut jamais troublé par les révolutionnaires qui, du reste, ne s'attaquaient que bien rar ment aux prêtres assermentés. Il remplit les fonctions de maire jusqu'en 1793 ; mais à cette époque il dut cesser et les fonctions de maire et les fonctions de curé. On demanda alors aux curés constitutionnels de renoncer à l'état ecclésiastique : M. Hauton se soumit ; mais il ne tarda pas longtemps à reprendre le ministère paroissial. Dès l'an VI il faisait des inhumations rel gieuses à S[t] Aubin, ce qui ne se voyait nulle part dans notre pays. En 1802, il rétracta ses serments et fit sa soumisssion à l'évêque de Bayeux qui légitima sa présence à S[t] Aubin. M[r] Hauton y mourut subitement le 10 sept. 1834, et ses paroissiens le pleurèrent comme un père. (*Liste des élèves du séminaire de Lx. 1791. — Archives de la mairie et de l'église de S[t] Aubin.* — Ordo *de Bx.*)

de la chapelle St Thomas par la libre entrée « sur une pièce de terre en nature d'herbage, vulgairement nommée l'Herbage de la Planche, sur laquelle étoit anciennement bâtie l'église chapelle ou chapellenie de St Thomas de Cantorbery, » par la prière faite à Dieu sur icelle pièce, le toucher de la superficie de la terre, et autres cérémonies accoutumées. Fait et passé sur led. herbage de la Planche, en présence de Mesre Paul Thibout d'Anisy, Escr, seigr de la Roque, Magny, Soligny, Amagnay, Bois-le-Houx, et autres lieux, ancien officier au régiment de Dauphiné, ci-devant St Chaumont, demeurant en la ville de Pontorson, parr̄. N.-D., et de M. Antoine-Adrien Nicolle, greffier des Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Lx, demeurant en la parr̄. St Jacques de Lisieux.

Le 29 août 1788, le sr de Launay, ayant appris que la chapelle St Thomas avait été transférée, par ordonnance de Mgr de Brancas en date du 7 juillet 1719, de la parr̄. d'Estrées en celle de Berville-sur-Mer, prend de nouveau possession de ce bénéfice en renouvelant les cérémonies d'usage dans la nouvelle chapelle, située sur la parr̄. de Berville.

96. — Le 2 juin 1788, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas-Charles Milcent, avocat, fils mineur de Charles-Isaïe et de dame Magdeleine Deschamps, originaire de la parr̄. de la Chapelle-Gautier et demeurant en celle d'Orbec, d'une part, et demlle Marie-Louise-Françoise-Charlotte Bence, fille de feu Mesre Charles-Mathieu Bence, et de dame Marie-Louise-Françoise Dubois, de la parr̄. de St Germain-de-la-Campagne.

97. — Le 3 juin 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-Jean-Charles Le Hantier, Escr, garde-du-corps du roy, fils de Mesre Charles et de noble dame Anne-Jeanne de Foucques, de la parr̄. de Croisilles, d'une part, et noble demlle Anne-Jeanne-Charlotte Douésy, fille de feu Mesre François Douésy et de noble dame Marie-Anne Paulmier, originaire de la parr̄. de St Jacques de Lx et demeurant en celle de Mardilly.

98. — Le 11 janv. 1788, Mre Jean-Antoine Thibout d'Anisy, pbr̄e, curé de St Pierre-du-Châtel et titulaire de la chapelle de St Thomas de Cantorbéry, autrement dite de la Planche, en la parr̄. de N.-D. d'Estrées, « gisant en son lit pour cause d'une indisposition de rhume et jouissant d'ailleurs d'une santé chancelante à cause de son grand âge de quatre-vingt-deux ans environ, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Antoine-François Le Roy, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de Boulleville. Il se réserve toutefois la moitié du presbytère et quelques dépendances, ainsi qu'une pension viagère de mille livres à prendre sur les revenus de lad. cure qu'il a possédée pendant trente-huit ans. Fait et passé au manoir

presbytéral de S[t] Pierre-du-Châtel, en présence de M[e] François Bellenger, pbrē, curé de Boulleville, et de M[e] Claude-Eustache Bunel, notaire royal à Beuzeville, demeurant à Pontaudemer, parr. S[t] Ouen.

Le 18 janv. 1788, led. s[r] Le Roy obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 3 avril 1788, M[r] de Sausin, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 18 mai 1788, le s[r] Le Roy (1) prend possession de la cure de S[t] Pierre-du Châtel, en présence de plusieurs paroissiens.

99. — Le 6 décembre 1787 M[e] Jacques-Michel Mariette, pbrē, curé de N.-D. d'Auberville, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, M[e] Jacques Mariette, pbrē du diocèse de Bayeux, vicaire de Dampierre aud. diocèse. Il se réserve toutefois la moitié du presbytère, du jardin et de leurs dépendances, ainsi qu'une pension viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de cette cure qu'il a possédée pendant trente ans environ. Fait et passé dans la cuisine du manoir presbytéral d'Auberville.

Le 25 décembre 1787, led. s[r] Jacques Mariette obtient en cour de Rome des lettres de provision de ce bénéfice.

Le 16 mai 1788, M. de Collignon donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 19 mai 1788, le s[r] Mariette prend possession de la cure d'Auberville, en présence de plusieurs témoins de lad. parr̄.

100. — Le 26 févr. 1788, M[e] Thomas Perrinne, pbrē, curé de S[t] Aubin de Cernay, étant devenu infirme, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Guillaume Bourlet, pbrē du diocèse de Lx, (parr̄. de S[t] Germain-la-Campagne), vicaire de lad. parr̄. de Cernay. Il se réserve toutefois chaque année : 1°, 40 boisseaux de bled, 35 boisseaux d'avoine et 15 boisseaux de vesce, le tout mesure de la petite halle d'Orbec ; 2°, cinq tonneaux de cidre ; 3° le tiers de la dime des bois taillis ; 4°, la moitié d'un herbage ; 5° une partie du presbytère et de ses dépendances. Fait et passé aud. manoir presbytéral de Cernay.

Le 18 mars 1788, led. s[r] Bourlet obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

(1) M[r] Le Roy prêta, en 1791, le serment schismatique et resta curé constitutionnel de St Pierre-du-Châtel où il passa toute la Révolution. Il obtint plus d'une fois des certificats de bon patriote, toucha la pension des curés assermentés et remplit quelque temps les fonctions d'officier public. Après le Concordat, il fit sa soumission à l'évêque d'Evreux qui lui rendit sa cure augmentée de celle de N.-D.-du-Val. Il y mourut le 18 mai 1813, à l'âge de 54 ans (*Archives de l'Eure. — Archives municipales de St Pierre-du-Val. — Ordo d'Evreux.*)

Le 15 mai 1788, M. de Collignon, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 22 mai 1788, le s[r] Bourlet (1) prend possession de la cure de Cernay, en présence de M. Georges Robert-Michel Delaneville, vivant de son bien, demeurant à S[t] Aubin-sur-Auquainville, et de Pierre Grosd'homme, tisserand en froc, demeurant à Cernay.

101. — Le 11 juin 1788, dispense de bans pour le mariage entre le s[r] Michel Bloche, fils de feu Michel et de feue Suzanne Lefort, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Anne-Eugénie Coquet de Genneville, fille de feu Mes[re] Nicolas-Elie-Gabriel Coquet de Genneville et de noble dame Marie-Catherine de Mire, de la parr̄. de Clarbec.

102. — Le 11 juin 1788, dispense de bans pour le mariage entre M. Pierre-Germain Boivin, avocat en la cour de parlement de Normandie, fils de Pierre et de d[lle] Jeanne-Catherine-Rose Théodose, de la parr̄. de S[te] Croix de Bernay, d'une part, et dem[lle] Catherine-Adélaïde Duchesne des Parcs, fille mineure de Jean et de feue dem[lle] Marie-Catherine Roussel, originaire de la parr̄. de S[t] Germain de Lx et demeurant en celle de S[t] Jacques.

103. — Le 14 mars 1788, M[e] Michel Moulin (2), pbr̄e, curé de S[t] Martin de Quetiéville, diocèse de Lx, et de S[t] Germain de Magny-le-Freulle, diocèse de Bayeux, donne sa procuration pour résigner la cure de Quetiéville entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de M[e] Philippe-Auguste Aumont, pbr̄e du diocèse de Séez, curé de Scquence, diocèse de Lx. Fait et passé à Lx, en présence des s[rs] Guillaume-Achille Puchot de Valcour et de Maurice Piel, marchands, demeurant tous deux à Lx, parr̄. S[t] Germain.

Le 31 mars 1768, led. s[r] Aumont obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 30 mai 1788, M. de Collignon, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

(1) M[r] G. Bourlet prêta le serment constitutionnel en l'expliquant dans le sens catholique. Ce serment fut admis et M. Bourlet, resta à la tête de la paroisse de Cernay. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et se retira à S[t] Germain-la-Campagne dans sa famille. Après la Révolution il s'attacha au diocèse d'Evreux, rétracta ses serments et reprit le ministère paroissial. Il mourut curé du Planquay le 6 juin 1833, à l'âge 77 ans. (*Insin. Eccl.* XXXVII. 21. — *Archives du Calvados.* — Ordo *d'Evreux*.)

(2) M[r] Moulin, originaire de St-Sulpice de Canapville, était, en 1791, curé de Magny-le-Freulle, diocèse de Bayeux. Il refusa le serment constitutionnel et fut destitué. Cependant, le 19 mars 1792, il n'avait pas encore quitté le pays ; car il fit ce jour-là un baptême à Mézidon, mais il partit peu de temps après pour Jersey. Il mourut pendant la Révolution et, après le Concordat, il fut remplacé par M. Coudray, ancien vicaire de St-Loup-de-Fribois. (*Registres de l'église de Mézidon. — Archives de l'évêché de Bx.*)

Le 5 juin 1788, le s^r Aumont (1) prend possession de la cure de Quetiéville, en présence de Me Jacques Derrey, pbre, curé de la parr. d'Ailly, diocèse de Séez ; Jean-Baptiste Fouques des Jonquets, vivant noblement, demeurant à Lx, parr. St Jacques, et autres témoins,

104. — Le 16 juin 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean-Théodore du Chapelet, fils mineur de Mes^re Louis-Joseph-Théodore et de feue noble dame Françoise-Elisabeth de Giémare d'Ensine, de la parr. du Sapandré, d'une part, et dem^lle Jeanne Landon, fille mineure de Me Jacques Landon, avocat, et de noble dame Marie-Jeanne de Flambard de la Chapelle, originaire de la parr. de Montreuil-l'Argillé et demeurant en celle d'Orbec.

105. — Le 29 sept. 1771, Fr. Dominique-François-Joseph Jonchet, fils de Jean-Baptiste-Joseph et de Marie-Jeanne Stopin, de la ville de Dunkerque, diocèse d'Ypres, religieux profès de l'Ordre St Benoît, congrégation de St Maur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle du château des Loges.

106. — Le 25 juin 1788, dispense de bans pour le mariage entre M. Louis-Joseph Fleury des Parcs, fils de Jacques-Louis et de Marie-Anne Cauvin, de la parr. de Beuvron-en-Auge, d'une part, et dem^lle Reine-Marguerite Desperrois du Chouquet, fille de feu M. Michel-Gabriel-Ambroise et de dame Marie-Marguerite Selot, de la parr. de St Germain de Lx.

107. — Le 25 juin 1788, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Casimir-Pascal Marchand, fils de Jacques-François et de feue dame Marie-Catherine Blanchard, originaire de la parr. Ste Croix-des-Pelletiers de Rouen et demeurant depuis six mois en celle de St Jacques de Lx, d'une part, d^lle Françoise-Marie Durand, fille de feu Joseph-Christophe Durand, cons^er du roy, président du grenier à sel de Lx, et de feue dame Charlotte-Marie-Anne Foucques, aussi de lad. parr. de St Jacques.

108. — Le 21 févr. 1788, Jean-Pierre Joly, marchand, demeurant à Pont-l'Evêque, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Bourrée (2), acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Jacques-Guillaume Le

(1) Mr Aumont, originaire de Fresné-la-Mère, refusa le serment constitutionnel et se vit privé de sa cure de Quetiéville. Il partit pour l'exil en 1792 et se réfugia d'abord à Dauvigny puis se dirigea vers l'Angleterre où il séjourna à Londres jusqu'à son retour en France. Il y revint à l'époque du Concordat, fit sa soumission à l'évêque de Bayeux en 1802, et fut rendu à sa paroisse. Il y mourut dès l'année suivante. — (*Archives du Calvados. — Mss de Beux.— Archives de l'évêché de Bx.* — Ordo *de Bx.* 1805.)

(2) Mr Bourrée était prêtre habitué à Pont-l'Evêque en 1791. Il parait avoir été fort populaire dans sa ville natale. Il prêta serment à la Constitution civile du clergé et fut élu curé cons-

Court (1), Esc[r], s[r] et abbé de Presle, acolyte, et par M[e] Jean-Baptiste Isabel, huissier, tous deux demeurant à Pont-l'Evêque. Fait et passé en l'étude de M[e] Varin, notaire aud. lieu.

Led. s[r] acolyte absent fut représenté dans cet acte par le s[r] François Bourrée, demeurant à Pont-l'Evêque. (*V.* 46.)

109. — Le 22 sept. 1782, François-Pierre-Auguste Léger, fils d'Alexandre-Robert et de Marie-Anne Toutain, de la parr. de S[te] Croix de Bernay, reçoit la tonsure cléricale.

110. — Le 27 févr. 1788, M[e] Amand-Louis-Martin Sevestre, pbrē du diocèse de Bayeux, curé de S[t] Ebremond-de-Bonfossé, diocèse de Coutances, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Etienne Delahaye, pbrē du diocèse de Bayeux, curé de la 1[re] portion de S[t] Martin de Nonant, diocèse de Lx ; et led. s[r] Delahaye donne aussi sa procuration pour résigner sad. cure de Nonant entre les mains de Sa Sainteté en faveur dud. s[r] Sevestre, pour cause de mutuelle permutation. Toutefois pour compenser l'inégalité qui existe entre les revenus des deux bénéfices, le s[r] Sevestre se réserve une pension viagère de mille livres sur la cure de S[t] Ebremond-de-Bonfossé. Fait et passé à Bayeux.

Le 7 avril 1788, le s[r] Sevestre obtient en cour de Rome des lettres de provision du bénéfice-cure de Nonant, 1[re] portion.

Le 5 juin 1788, M. de Collignon, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 10 juin 1788, le s[r] Sevestre (2) prend possession de lad. cure, en présence de M[e] Robert-Louis Villeroy, curé de la 2[e] portion, dud. s[r] Delahaye (3), ancien curé, et autres témoins. Fait et passé dans l'église paroissiale de Nonant par le ministère de M[e] Girard, notaire royal-apostolique de Lx.

titutionnel de cette paroisse. Les registres de la municipalité nous le montrent siégeant tout le temps de la Révolution au conseil de la commune. Au mois d'août 1793, quand on célébra la fête de la Fédération, il chanta solennellement la messe au pied de l'arbre de la Liberté sur l'autel de la Patrie et renouvela plusieurs fois cette cérémonie aux grandes fêtes de la Révolution. Il se maria le 3 déc. 1793, et sa postérité ne s'est éteinte qu'en 1874. Il fut nommé sous l'Empire juge de paix à Abbeville (Somme). (*Archives municipales de Pont-l'Evêque.*)

(1) M[r] J.-G. Le Court de Presle, né à Brest, paraît être resté toute sa vie dans les ordres mineurs. Il mourut à Pont-l'Evêque en 1796, à l'âge de 76 ans. (*Note de M[r] Le Court, notaire honoraire à Deauville.*)

(2) M[r] Sevestre refusa le serment constitutionnel en 1791 et partit l'année suivante pour l'Angleterre. Il s'arrêta d'abord à Gosport ; puis il entra à la maison de Winchester : il y mourut le 30 mai 1793, à l'âge de 67 ans. (*Mss de Reux. — Nécrologe anglais.*)

(3) M[r] Delahaye, curé de S[t] Ebremond-de-Bonfossé en 1791, prêta le serment schismatique et revint à Nonant pendant la Révolution. Prévenu en 1797 d'avoir rétracté son serment, il fut arrêté et mis en prison. Il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux en 1802 ; mais on ne voit pas qu'il ait repris les fonctions ecclésiastiques. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux.*)

111. — Le 23 juillet 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François-Paul-Alexandre de Grieu, chevalier non-profès de l'Ordre de St Jean de Jérusalem, fils de Mesre Nicolas-Paul de Grieu, chevr, seigr de la Boissière, et de feue noble dame Elisabeth-Françoise de Malfilatre, originaire de la parr. de la Boissière et demeurant depuis dix mois en celle de St Jacques de Lx, d'une part, et noble demlle Marie-Françoise Dubois de Grandchamp, fille mineure de feu Henry et de noble dame Marie de Boctey, épouse en secondes noces de Mesre Pierre du Faguet des Varennes, de la parr. de N.-D. de Villers-sur-Glos.

112. — Le 23 janvier 1788, la nomination à la cure de N.-D. du Tilleul appartenant au seigr du lieu, mais revenant au roy à cause de la garde-noble non relevée du patron, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Joriaux, pbre, dernier titulaire, la personne de Louis-François Le Rebours, pbre du diocèse de Lx. Donné à Versailles.

Le 7 févr. 1788, M. de Sausin, vic. gl, donne aud. sr Le Rebours la collation dud. bénéfice.

Le 9 juillet 1788, le sr Le Rebours (1) prend possession de la cure du Tilleul, en présence de Mre Louis-François Esmont, prieur-curé de Montfort; M. François-Thomas Hédou, régisseur du comté de Gacé, demeurant aud. bourg ; Me Philippe-Jacques Blot, pbre, curé de St André-d'Echauffour; Michel Daupley, Me en chirurgie, demeurant à Gacé, et autres témoins.

113. — Le 6 juin 1788, Me Louis Maurey, pbre, curé de « St Laurent ou N.-D. de Campfleur, » gisant au lit, malade d'un « catarrhe de vessie, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Henry Lefebvre, pbre du diocèse de Lx, habitué en la parr. de Ste Croix de Bernay, y demeurant. Il se réserve toutefois une rente viagère de trois cents livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant plus de seize ans. Fait et passé au manoir presbytéral de lad. parr. de Campfleur

Le 20 juin 1788, la nomination à la cure de N.-D. de Campfleur appartenant au seigr abbé de Lyre, Mgr François de Narbonne, des vicomtes de Narbonne, évêque d'Evreux, conseiller du roy en tous ses Conseils, premier aumônier de Madame Victoire et abbé commendataire de N.-D. de Lyre, représenté par Mesre François-Jacques de Nar-

(1) Mr Le Rebours, né à Lécaude le 10 avril 1737, fut ordonné prêtre en 1764 et nommé curé de N.-D. du Tilleul peu d'années avant la Révolution. Il y prêta le serment constitutionnel, ainsi que tous les autres serments qu'on lui demanda. Après le Concordat, il revint au Mesnil-Simon où il avait passé une partie de sa jeunesse. Il est noté bien sévèrement dans les archives de l'évêché de Bayeux et ne rentra jamais dans l'état ecclésiastique. (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Bayeux.*)

bonne, pbr͞e, chanoine de la Cathédrale d'Evreux, archidiacre du Neubourg, official et vicaire général du même diocèse et dud. seig^r abbé, nomme à la cure de Campfleur, vacante par la mort dud. s^r Maurey, dernier titulaire, la personne dud. s^r Lefebvre, pbr͞e habitué à Bernay. Fait et passé à Bernay.

Le 1er juillet 1788, M. Eustache de la Furjonnière, vic. g^l, donne aud. s^r Lefebvre la collation dud. bénéfice.

Le 10 juillet 1788, le s^r Lefebvre (1) prend possession de la cure de Campfleur, en présence de Me Jacques-Olivier Maurey, pbr͞e, vicaire de Thibouville au diocèse d'Evreux ; Me Jacques-Robert Delacroix, diacre, demeurant en la parr͞. de Ste Croix de Bernay, et autres témoins.

114. — Le 22 juillet 1788, la nomination au prieuré simple de St Martin du Bosc en la parr͞. de Dauboeuf appartenant au seig^r abbé de Fécamp, Mg^r Dominique de la Rochefoucault, cardinal-archevêque de Rouen, abbé et supérieur général de tout l'Ordre de Cluny, abbé commendataire de Ste Trinité de Fécamp et commandeur de l'Ordre du St Esprit, etc..., nomme aud. prieuré, vacant par la mort de Dom Luc Maheut, pbr͞e, religieux-profès de l'Ordre de St Benoît, la personne de Mre Pierre de la Rochette, pbr͞e du diocèse de St Flour. Donné au château de Gaillon, en présence de Me Jean-Baptiste-Mathieu Romain et de Jean Mauduit, pbr͞es, vicaires de Gaillon.

Le 26 juillet 1788, led. s^r de la Rochette, prend possession dud. prieuré à lui accordé en commende décrétée. Fait et passé avec toutes les cérémonies accoutumées en présence de Me François-Jean Quevilly, pbr͞e, curé de Dauboeuf; Me Nicolas Leveau, pbr͞e, vicaire de St Thomas de Touques, et autres témoins.

115. — Le 5 juillet 1788, Me Pierre-Michel Cornet, pbr͞e du diocèse de Lx, parr͞ de St Désir, curé de N.-D. de Coimbres au diocèse de Chartres, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains du seig^r évêque de Chartres, en faveur de Me Jacques Thieux, pbr͞e du diocèse de Chartres, curé de N.-D. de Selles au diocèse de Lx ; et led. s^r Thieux, donne aussi sa procuration pour résigner lad. cure de Selles entre les mains du seig^r évêque de Lx en faveur dud. s^r Cornet. Fait et passé à Chartres.

Le 13 juillet 1788, M. de Collignon, vic. g^l, donne aud. s^r Cornet la collation de la cure de Selles.

(1) Mr H. Lefebvre prêta le serment schismatique et resta à Campfleur en qualité de curé constitutionnel. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise. Il toucha toutefois pendant la Révolution, à Campfleur où il avait continué de demeurer, la pension des prêtres assermentés. Nous ignorons s'il rétracta ses serments après la Révolution. *(Archives de l'Eure. — Liste des pensionnés du district de Bernay.)*

Le 15 juillet 1788, le s[r] Cornet (1), prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Pierre-Louis-François Pédru, pbr̃e, vicaire du lieu, et autres témoins.

116. — Le 22 février 1788, Cyr Surtouques, tisserand en frocs, demeurant à Tordouet, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Pierre-Guillaume-Dominique Leprêtre (2), acolyte de la parr̃. de Bienfaite, afin de qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Orbec, en l'étude de M[e] Pierre-Eustache Courtin le jeune, notaire royal.

Led. s[r] acolyte, fils de Pierre Leprêtre, tisserand à Bienfaite, fut représenté dans cet acte par son frère, Charles Leprêtre, marchand, demeurant en la même paroisse. (*V.* **47**.)

117. — Le 11 août 1788, dispense de bans pour le mariage entre Philibert-Marie Adesnots, ancien lieutenant de dragons, garde général de S. A. M[gr] le duc d'Orléans, et veuf de Thérèse Noe, de la parr̃. de Tourville-la-Forêt, d'une part, et Marie-Catherine Foubert, V[ve] de Jean Nautran, de la parr̃. de Belleville-lès-Paris.

118. — Le 21 juillet 1788, la nomination à la cure de S[t] Nicolas de l'Hôtellerie appartenant au seig[r] évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de M[e] Pierre Barbey, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Baptiste Pépin, pbr̃e de ce diocèse.

Le lendemain, led. s[r] Pépin (3) prend possession de la cure de L'Hôtellerie, en présence de M[e] Gabriel Duclos, pbr̃e, vicaire de Marolles, et autres témoins.

(1) M[r] Cornet, curé de Selles, refusa le serment constitutionnel et fut destitué. Forcé de quitter sa paroisse, il prit un passeport à Pont-Audemer le 10 sept. 1792 : il avait alors 42 ans. Il se réfugia à Londres avec M[r] Pédru, son vicaire, et y passa le temps de son exil. En 1802, l'évêque d'Evreux lui rendit sa cure ; il y mourut le 5 mai 1831, à l'âge de 85 ans. — (*Archives de l'Eure. — Mss. de Reux. —* Ordo *d'Evreux.*)

(2) M[r] Leprêtre, né à Bienfaite, le 18 oct. 1762, était vicaire du Sap en 1791. Il y prêta le serment schismatique et fut élu curé de Cerqueux, près Orbec ; mais ayant refusé ce poste, il fut désigné pour remplir les mêmes fonctions à S[t] Cyr-d'Estrancourt. En l'an II, il renonça à l'état ecclésiastique et fit la remise de ses lettres de prêtrise. Il continua de résider dans la même paroisse où il consentit à tous les autres serments. Il y était encore en 1803; mais en 1806, il vivait à S[t] Germain-d'Aulnay avec M[r] Desplanches, un autre schismatique ardent. Tous deux jetaient le trouble dans la paroisse et faisaient la désolation du curé. Cependant M[r] Leprêtre finit plus tard par se rétracter, fit pénitence de ses fautes et fut nommé curé de Coudehard (diocèse de Séez). Il y mourut le 7 juillet 1833, à l'âge de 71 ans (*Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez. —* Ordo *de Seez.*)

(3) M[r] J.-B. Pépin, originaire de Friardel, était toujours curé de l'Hôtellerie en 1791. Le 30 janvier, il prêta le serment pur et simple à la Constitution et les habitants firent sonner la cloche en signe de satisfaction. Ils le nommèrent officier public ; mais peu après il fut arrêté comme suspect, puis relaxé. Il resta dans la paroisse où il reprit le culte de très bonne heure et, d'après ses ordres, la cloche se fit entendre dès le 17 messidor an III pour annoncer les offices. Après la Révolution, il se rétracta et s'attacha au diocese d'Evreux. Il mourut curé de N.-D. de Préaux, le 14 juillet 1821, à l'âge de 72 ans. (*Archives du Calvados —* Ordo *d'Evreux.*)

119. — Le 21 juillet 1788, la nomination à la cure de N.-D. de Dives appartenant au seig^r abbé de Troarn, M. l'abbé Mery de Berthenonville, vicaire général de M. l'abbé de Very, abbé commendataire de l'abbaye de Troarn, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Duname, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Thomas Perrin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en lad. ville de Caen, parr̄. N.-D. Donné au château de Berthenonville.

Le 29 juillet 1788, M. de Collignon, vic. g^l, donne aud. s^r Perrin la collation dud. bénéfice.

Le 4 août 1788, le s^r Perrin (1) prend possession de la cure de Dives, en présence de Mes^re Paul-Jean-Jacques-Philippe, chevalier de Marigny, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, pensionnaire du roy, demeurant à Bayeux, parr̄. St-Patrice ; Mes^re Paul Le Petit de Montfleury, seig^r et patron de Trousseauville, demeurant à Caen, parr̄. N.-D.; Mes^re Dominique-Edmond-Marie Le Petit de Montfleury, chanoine de la cathédrale d'Auxerre, y demeurant ; Mes^re Charles-St Denis Le Petit de Montfleury, officier au régiment d'Artois-Infanterie, demeurant à Caen, parr̄. N.-D.; Me Jean-Charles Bellenger, curé de Trousseauville, et autres témoins.

120. — Le 12 avril 1788, Mes^re Léon-François Réguis (2), pbr̄e, curé de N.-D.-du-Hamel et doyen de Montreuil, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Nicolas Vy, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄. depuis environ sept ans. Il se réserve toutefois une pension de 1400 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant plus de

(1) M^r Th. Perrin ne consentit qu'avec des restrictions à prêter le serment constitutionnel : il fut destitué, mais il ne partit pas immédiatement. Enfin sommé d'avoir à cesser ses fonctions, il quitta la paroisse sans prendre de passeport et passa à Jersey. De là il alla en Angleterre et se réfugia à Winchester, puis à Londres. Rentré en France à l'époque du Concordat, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux et fut nommé, au mois de mars 1803, curé de Mézidon qui n'était pas alors chef-lieu de doyenné. Il y mourut le 28 août 1813, à l'âge de 61 ans. (*Archives du Calvados.— Mr de Lestourbeillon.* Les prêtres français exilés en Angleterre. — *Archives de l'évêché. — Archives de l'église de Mézidon.*)

(2) Mr Réguis eut, vers 1786 et 1787, différents procès à soutenir et quelques-uns ont pensé que ces ennuis l'avaient déterminé à donner sa démission. Mais à cette époque, on n'en était pas à un procès près et il n'y avait pas là de quoi faire partir un curé de sa paroisse. D'autres ont dit avec plus de vraisemblance que la mort de M^r Fr. Réguis, son oncle et son successeur à Barret-le-Bas, en Dauphiné, décédé le 1er février 1787, avait été plutôt la raison de son départ. Quoi qu'il en soit, nous n'avons aucun renseignement sur la vie de Mr Réguis après son retour au pays natal. C'était un orateur remarquable et Larousse lui-même dans son Dictionnaire ne craint pas d'affirmer qu'il atteignit souvent la véritable éloquence. Il publia, en 1771 et 1773, deux séries de sermons qui eurent bon nombre d'éditions et que l'on réimprime encore aujourd'hui.—(M^r l'abbé Dubois, curé de Menneval. *La vie et les œuvres de Mr Réguis.*)

quinze ans. Fait et passé dans la salle à manger du manoir presbytéral de N.-D.-du-Hamel.

Le 5 mai 1788, led. sr Vy obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 17 juillet 1788, M. de Collignon, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 6 août 1788, le sr Vy (1) prend possession de la cure de N.-D.-du-Hamel, en présence de Me Jean Léveillé, vicaire de lad. parr., et autres témoins.

121. —Le 17 mai 1787, Me Thomas Amet, pbrē, curé de N.-D.-du-Val, « malade d'une fièvre catarrheuse, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Louis-François Lacatey, pbrē du diocèse de Lx, (parr. de Selles), et vicaire de Fatouville. Il se réserve toutefois, 1°, 400 livres de pension à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant trente-huit ans ; 2° une partie du presbytère et de ses dépendances, la moitié du jardin et différents droits et servitudes. Fait et passé au manoir presbytéral de N.-D.-du-Val, dans la chambre à coucher du sr résignant, en présence de Mesre Antoine-Claude de Morcent, conser du roy, lieutenant-général criminel et lieutenant-particulier civil au bailliage de Pontaudemer, y demeurant, rue aux Juifs, parr. St Ouen ; et de Mesre Louis-Pierre Vauquelin de la Brosse, pbrē, curé de Fatouville.

Le 19 juin 1788, la nomination à la cure de N.-D.-du-Val appartenant au seigr abbé du Bec-Hellouin, Mgr Yves-Alexandre de Marbœuf, comte de Lyon, évêque d'Autun et archevêque-nommé de Lyon, commandeur de l'Ordre royal du St Esprit et abbé commendataire de l'abbaye du Bec, nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. sr Amet, la personne de Me Julien Esnault, pbrē du diocèse de Coutances. Donné à Paris.

Le 31 juillet 1788, M. de Gruel, vic. gl, donne aud. sr Esnault la collation dud. bénéfice.

Le 13 août 1788, le sr Esnault (2) prend possession de la cure de

(1) Mr Vy refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnel et fut destitué. Il se retira d'abord sur sa propriété à Heudreville, et n'ayant pas voulu émigrer en 1792, il se cacha et plus tard fut arrêté et enfermé à la prison d'Evreux. En 1802, Mgr Bourlier lui rendit sa cure où il mourut le 25 mai 1836, à l'âge de 86 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

(2) Mr Julien Esnault ne prêta pas le serment schismatique en 1791 ; mais comme il était l'ami de son voisin, Mr Le Roy, curé assermenté de Saint-Pierre-du-Châtel, à la paroisse duquel celle de N.-D.-du-Val fut réunie, il put rester un temps relativement assez long dans sa paroisse et son presbytere. Il y était encore le 5 juillet 1792 et y remplissait les fonctions pastorales. Mais bientôt il n'y eût plus de sécurité pour lui, et il dut disparaitre. Resta-t-il caché dans le pays ? Retourna-t-il dans le diocèse de Coutances ? Alla-t-il cher-

N.-D.-du-Val, en présence de Me Jacques-Philippe-Guillaume-François Colas du Longchamp, pbre, desservant lad. parr. ; M. Thibout d'Anisy, bourgeois de Paris, y demeurant, parr. St Eustache ; Claude-Thomas Amet, commis à la poste aux lettres à Paris, y demeurant, parr. N.-D. de Bonne-Nouvelle, et autres témoins.

122. — Le 25 juillet 1788, la nomination à la cure de St Germain de Danestal appartenant au chapitre de Cléry, les srs chanoines de cette collégiale nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Lepec, pbre, dernier titulaire, la personne de Me François-Guillaume Colombe, pbre du diocèse de Lx, parr. de N.-D. de Livet, habitué en lad. église de Cléry.

Le 9 août 1788, M. de Collignon, vic. gl, donne aud. sr Colombe la collation dud. bénéfice.

Le 13 août 1788, le sr Colombe (1) prend possession de la cure de Danestal, en présence de Me Michel Vasseur (2), pbre, curé de Cresseveulle ; Me Jacques-Pierre Moulin (3), acolyte, demeurant à Danestal ; Me Jean-François Guerard, vicaire de lad. parr. de Danestal, et autres témoins.

123. — Le 4 juin 1780, Jean-Baptiste Maillet, fils de Jean et de Marie-Catherine Lucas, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure au château des Loges.

124. — Le 4 fév. 1788, Mr Jean-Marie Duchesne, chanoine régulier de l'Ordre de St Augustin, congrégation de France, titulaire de la chapelle simple de Ste Catherine de Rondemare, desservie en l'église paroissiale d'Appeville, diocèse de Rouen, demeurant au monastère de N.-D. de Corneville, même diocèse, obtient de Fr. Claude Rousselet, abbé de Ste Geneviève de Paris, supérieur général de lad. congrégation, chef et supérieur de tout l'Ordre du Val des Ecoliers, l'autorisation

cher un refuge sur la terre étrangère ? Il nous a été impossible de répondre à ces questions. Nous n'avons pu retrouver son nom ni pendant ni après la Révolution. *(Archives municipales de Saint-Pierre-du-Val ; section de N.-D.-du-Val.)*

(1) Mr Colombe prêta serment en 1791 à la Constitution civile du clergé ; mais il ne tarda pas à se rétracter et il partit pour l'exil en septembre 1792. Il se réfugia à Gosport chez Thomas Shair, rue Chaple Row, où il passa toute la Révolution. Mgr Brault rendit, en 1802, sa cure de Danestal à Mr Colombe qui y mourut en 1835, à l'âge de 84 ans. (*Archives du Calvados. — Minutes du notariat de Beaumont-en-Auge. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

(2) Nous avons vu, XXXVII. 3, que Mr Vasseur ayant refusé le serment schismatique, avait passé la Révolution en exil Il revint en France dès qu'il crut possible de le faire. Il mourut à Caudemuche le 24 juin 1802 et fut inhumé dans cette paroisse, à l'âge de 66 ans. (*Archives de l'évêché de Bayeux.)*

(3) Mr Jq-P. Moulin, né à Danestal, fut curé de Putot-en-Auge après la Révolution. Il dirigea cette paroisse pendant dix ans et y finit ses jours vers 1813 (*Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx.*)

d'accepter le prieuré-cure de S[t] Gervais et S[t] Protais de Fierville au diocèse de Lx

Le 11 mars 1788, l'expéditionnaire en cour de Rome, résidant à Paris, envoya une supplique qui fut présentée le 24 du même mois. Dans cette supplique le s[r] Duchesne exposait à Sa Sainteté que le prieuré-cure de Fierville était détenu indûment par M[e] Pierre Cauchie, pbre séculier, pourvu en commende de ce bénéfice sur la résignation faite par M[r] Denis Thorel, chanoine régulier et dernier titulaire ; que cette résignation, faite sans le consentement du supérieur, était contraire aux statuts et réglements de la Congrégation de France et à la bulle d'Urbain VIII de l'an 1634 ; qu'en conséquence le s[r] Duchesne requérait pour lui led. prieuré-cure.

La Cour de Rome n'ayant pas expédié les provisions telles que le s[r] Duchesne les demandait, celui-ci appela comme d'abus au Grand Conseil, à Paris, le 2 août 1788, et requit l'autorisation de « se retirer devers l'évêque diocésain à l'effet d'obtenir de luy des provisions nouvelles » dud. prieuré-cure et d'en prendre possession ; comme aussi de lui permettre de faire assigner devant led. Conseil « le nommé Cauchie pour voir dire que le suppliant sera gardé et maintenu dans le droit, possession et jouissance dud. prieuré et se voir condamner à la restitution des fruits par luy indûment perçus, aux intérêts du montant d'iceux à compter du jour de la demande et aux dépens. » Ce qui lui fut accordé.

Le 2 sept. 1788, en conséquence de l'arrêt du Grand Conseil, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Duchesne des provisions du prieuré-cure de Fierville.

Le lendemain, le s[r] Duchesne se rend en cette paroisse avec le notaire et les témoins pour prendre possession de ce bénéfice. Ils trouvent les portes de l'église fermées. Ils vont au presbytère demander les clefs ; la servante de M[e] Cauchie leur répond que son maître est absent et qu'elle n'a point d'ordre de remettre les clefs de l'église à personne. Sommée de signer sa réponse, elle refuse de le faire. Sur quoi on retourne à l'église, et le s[r] Duchesne est mis en possession du prieuré-cure par sa prière faite à l'entrée principale de l'église, par le toucher de la porte et des murailles et autres cérémonies accoutumées, en présence de deux témoins amenés de Lx.

125. — Le 29 août 1781, Godefroy de Nocey (1), fils de Gaspard-

(1) M[r] G. de Nocey, né à Lisieux en 17[illegible]2, était chanoine de la collégiale de Mortain lorsque le chapitre fut supprimé. Il refusa de prêter aucun s rment et fut obligé de partir pour l'exil en 1792. Il se réfugia à Portsmouth chez Jobson et y passa la Révolution. Quand il revint en France en 1805, il était infirme et ne pouvait plus remplir les fonctions du saint ministère. Il se retira à Annebault où il mourut en 1828, à l'âge de 76 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

Abraham et de Françoise-Henriette de Malvoue, de la parr. de St Hymer, reçoit la tonsure cléricale.

126. — Le 10 août 1788, Dom Pierre-Claude Dubois-Vallée, pbre, religieux-profès de l'Ordre de St Benoit, congrégation de St Maur, titulaire du prieuré simple et régulier de St Jacques du Sépulcre, situé dans la parr. de St Léger, exemption de Fécamp, demeurant en l'abbaye de St Evroult, parr. de Touquette, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Dom Placide de Legris, pbre, religieux de lad. abbaye de St Evroult.

127. — Le 22 juillet 1788, la nomination à la cure de St Hellier de Beuzeville appartenant au seigr abbé du Bec-Hellouin, Mgr Yves-Alexandre de Marbœuf, comte de Lyon, évêque d'Autun et archevêque-nommé de Lyon, commandeur de l'Ordre royal du St Esprit et abbé commendataire de l'abbaye du Bec, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Vauviel, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me Philippe Sebin, pbre du diocèse de Lx, parr. de St Ouen de Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Caen. Donné à Paris. (*V*. **19**, **61**.)

Le 31 juillet 1788, M. de Collignon, vic. gl. donne aud. sr Sebin la collation dud. bénéfice.

Le 20 août 1788, le sr Sebin (1) prend possession de la cure de Beuzeville, en présence de Me Charles Girette, curé de St Ouen de Pontaudemer; Me Guillaume Drumare, vicaire de Manneville-la-Raoult; Me Pierre-Nicolas Berthelot, pbre, desservant lad. parr. de Beuzeville, et autres témoins.

128. — Le 13 juin 1788, la nomination à la 1re portion de la parr. de St Pierre de Putot appartenant au chapitre de N.-D. de Cléry, les srs chanoines nomment à lad. cure, vacante par la résignation, faite la veille par Me Jean-Baptiste Pépin, récemment nommé et non encore installé, la personne de Me Jean Téhy, pbre du diocèse de Lx, vicaire du Bosc-Renoult.

(1) Le 13 fevr. 1791, après avoir fait en chaire sa profession de foi catholique, Mr Sebin prêta serment dans l'église, sous le crucifix, à la Constitution civile du clergé. Ses vicaires, MM. Pestel et Fortin, ne se présentèrent pas ; et lui-même ne se soumettait pas de bon cœur aux exigences de la loi révolutionnaire. Le 23 oct. suivant, le maire présenta au curé un mandement de l'évêque constitutionnel pour être lu au prône. Mr Sebin prit une foule de prétextes pour se dispenser de cette lecture. A la fin le maire lui dit d'annoncer que le procureur de la commune allait lire le mandement apres la messe et qu'un *Te Deum* serait chanté le soir. Le curé s'acquitta de sa commission avec la plus mauvaise grâce possible. Après les vêpres, il oubliait de chanter le *Te Deum* prescrit ; ce ne fut que sur le rappel du maire qu'il le chanta, et encore sans aucune solennité. Après la Révolution, il rétracta ses serments et fut nommé curé de Lieurey. Il mourut à la tête de cette paroisse le 1er févr. 1836, à l'âge de 79 ans. (*Archives de la mairie de Beuzeville.* — *Archives de l'Eure.* — Ordo *d'Evreux*, 1837.)

Le 2 juillet 1788, M. Eustache de la Furjonnière, vic. g[l], donne aud. s[r] Téhy, la collation dud. bénéfice.

Le 22 août 1788, le s[r] Téhy (1) prend possession de la cure de Putot, 1[re] portion, en présence de M[e] François-Philippe Becquemont, curé de la 2[e] portion, et autres témoins.

129. — Le 5 févr. 1788, M. Pierre Cavelier, cons[er] du roy au bailliage de Pontaudemer, subdélégué de Mg[r] l'Intendant de la généralité de Rouen, demeurant à Pontaudemer, Grande-Rue, parr̄. S[t] Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jacques-Louis Cavelier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Etienne Gilles, pbr̄e, chapelain des dames Ursulines, demeurant rue et parr̄. S[t] Germain ; M. Louis-Joseph Bunel, pbr̄e, curé de S[t] Mards-de-Blacarville, et autres cautions. Fait et passé à Pontaudemer, en l'étude de M[e] Jean-François Le Normand, notaire royal.

Led. s[r] acolyte était fils dud. s[r] Pierre Cavelier et de Françoise Legendre.

130. — Le 3 oct. 1788, M[e] Jacques-Antoine Chandelier, pbr̄e du diocèse de Séez, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr̄. de Cuy, aud. diocèse, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **88**.)

131. — Le 6 oct. 1788, dispense de bans pour le mariage entre le s[r] François Brière du Buisson, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Mariolle, d'une part, et dem[lle] Aimée Bordeaux, fille mineure de feu François et de Marie Nadal, les deux parties de la parr̄. de S[t] Jacques de Lx.

132. — Le 7 oct. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Chrysogone Le Painteur, fils de feu Michel-Claude et de noble dame Marguerite-Madeleine Lochard, de la parr̄. du Favril, d'une part, et noble dem[lle] Colombe-Antoinette-Louise-Marie de Bellemare, fille de feu Antoine-Pascal et de noble dame Charlotte-Marie-Louise Le Painteur, originaire de la parr̄. de Brionne, ayant demeuré en celle d'Epréville et demeurant depuis deux mois en celle du Favril.

Suit la dispense de parenté du 2[e] au 3[e] degré obtenue par les parties en cour de Rome.

(1) M[r] Téhy, curé de la 1[re] portion de Putot, prêta le serment schismatique et resta curé de cette paroisse avec son collègue de la 2[e] portion jusqu'au mois de mai 1791. Mais le corps électoral ayant décidé de réunir les deux portions en une heure, M[r] Becquemont, curé de la 2[e] portion, fut élu seul curé. M[r] Téhy se retira alors dans sa famille à S[t] Mards-de-Fresne, puis fut élu curé constitutionnel de Folleville. Ayant renoncé en l'an II à l'état ecclésiastique, il continua de résider à Folleville et d'y toucher la pension des curés assermentés. J'ignore ce qu'il devint pendant la Révolution, où et quand il mourut. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Eure.*)

133. — Le 19 sept. 1788, le seig^{r} évêque, sous la signature de M. Rambaud, vic. g^{l}, autorise Me Jacques Leviels, pbrē de ce diocèse, (parr̄. de Beuzeville), à aller ailleurs remplir les fonctions du saint ministère. (*V.* **191**).

134. — Le 4 juillet 1788, la nomination à la cure de St Arnoult de Fontaine-la-Louvet appartenant au seig^{r} du lieu, Mes^{re} Louis-Jacques Le Prévost, chev^{r}, seig^{r} et patron de Corbon et de Fontaine-la-Louvet, seig^{r} et patron honoraire de la parr̄. des Places, seig^{r} de la Fardouillère et autres lieux, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roy, demeurant en son château de la Fardouillère, parr̄. de Piencourt, et représenté par son épouse, noble dame Anne-Julie-Aimée Dornay, nomme à lad. cure de Fontaine, vacante par la mort de Me Michel Chéron, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me François Leproux, pbrē du diocèse de Lx, curé de la 2e portion de Piencourt. Fait et passé à Lx, en l'hôtel de Madame Vve Le Prévost de la Fardouillère, sis rue du Bouteiller, parr̄. St Germain.

Le même jour, M. de Gruel, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Leproux la collation dud. bénéfice.

Le 29 sept. 1788, le s^{r} Leproux (1) prend possession de la cure de Fontaine, en présence dud. seig^{r} patron ; de Me Jacques-Antoine Taillet, pbrē, desservant lad. parr̄. ; Me Joseph-Pierre Lacour, vicaire du lieu, et autres témoins.

135. — Le 4 juillet 1788, Me François Leproux, pbrē, curé de la 2e portion de St Saturnin de Piencourt, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques-Antoine Taillet, pbrē du diocèse de Lx, originaire de Brétigny, desservant la parr̄. de Fontaine-la-Louvet et titulaire de la chapelle de Ste Marie en l'église de St Laurent de Rouen. Fait et passé à Lx en l'hôtel de Madame Vve Le Prévost de la Fardouillère, sis rue du Bouteiller, parr̄. St Germain. (*V.* **134**.)

Le 21 juillet 1788, led. s^{r} Taillet obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 10 sept. 1788, M. de Collignon, vic. g^{l}, donne son visa auxd. lettres de provision.

(1) M^{r} Fr. Leproux, originaire de St Philbert-des-Champs et curé de Fontaine en 1791, refusa de prêter le serment schismatique et fut remplacé d'abord par Mr Lefranc, vicaire assermenté de St Vincent-du-Boulay ; mais celui-ci n'ayant pas accepté le poste de Fontaine, on y nomma Mr Jacques Peulvey, originaire de Réville et vicaire assermenté de St Mards-de-Fresne. Mr Leproux quitta sa paroisse à la fin de mai 1791 et partit l'année suivante pour l'exil. Il mourut à Gosport pendant la Révolution. (*Archives de l'Eure. — Nécrologe anglais.*)

Le 29 sept. 1788, le s[r] Taillet (1) prend possession de la cure de Piencourt, 2[e] portion, en présence de Mes[re] Louis-Jacques Le Prévost, chev[r], seig[r] et patron de Corbon et de Fontaine-la-Louvet, etc..., demeurant en son château de la Fardouillère ; M[e] François Leproux, ancien curé ; M[e] Jean Jumel, curé de la 1[re] portion, et autres témoins.

136. — Le 17 oct. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Julien-Joachim Dumoulin, fils de feu Victor et de dame Anne-Louise Coutance, originaire de la parr. de Survie, diocèse de Séez, et demeurant en celle de S[t] Pierre-la-Rivière, d'une part, et dem[lle] Marie-Jeanne-Françoise Le Couturier, fille mineure de François et de dame Marie-Anne-Françoise Turpin du Mottay, demeurant au Mellerault.

137. — Le 20 oct. 1788, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Henry-Louis Hellot de Bonnemare, fils de M. Gilles et de d[lle] Anne Dupin, de la parr. de S[t] Ouen de Pontaudemer, d'une part, et dem[lle] Hélène de la Couldre, fille de M. Pierre-Alexandre-Martial et de feue Marie-Françoise-Henriette Fricot, de la parr. de N.-D. du Pré de lad. ville.

138. — Le 20 oct. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Charles Decourdemanche, fils de Jean et de dame Louise De la Perelle, de la parr. de S[t] Germain de Lx, d'une part, et dem[lle] Marie-Anne Vattier, fille mineure de Jean-François-Germain Vattier et de dame Anne-Catherine Picard, de lad. parr.

139. — Le 20 oct. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] François-Marie-Joseph Luce de la Motte, fils de M. Paul-François Luce du Mesnil et de dame Marie-Anne-Josèphe-Lucrèce de Carsix, originaire de la parr. de S[t] Pierre de Maubeuge, diocèse de Cambray, et demeurant en celle de S[te] Croix de Bernay depuis six mois, d'une part, et dem[lle] Ernestine-Josèphe Rivart de Rocq, fille de feu M. Augustin-Joseph Rivart et de dame Marguerite-Louise Luce, aussi originaire de la parr. de S[t] Pierre de Maubeuge et demeurant en celle de N.-D. de la Couture de Bernay.

Suit la dispense de parenté du 2[e] au 2[e] degré obtenue par les parties en cour de Rome.

140 — Le 20 octobre 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Antoine-Adrien-Charles Le Bas, Esc[r], s[r] du Rouvray, veuf de dem[lle] Elisabeth-Antoinette Levasseur, et fils de M. Adrien Le Bas et de dem[lle] Charlotte Levallois, demeurant ordinairement à Rouen et résidant depuis plus d'un an à la Chapelle-Yvon, d'une part, et dem[lle]

(1) M[r] Taillet refusa le serment constitutionnel et fut destitué. Il cessa ses fonctions le 29 mai 1791. Obligé de quitter la France l'année suivante, il se réfugia à Londres. J'ignore s'il revint après la Révolution. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.)*

Marie-Augustine-Julie de Grecy, fille mineure de M. François Philibert Esc^r, s^r des Linières, originaire de la parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay et demeurant aussi depuis quelques mois en celle de la Chapelle-Yvon.

Suit la dispense de parenté du 3e au 4e degré obtenue en cour de Rome par les parties.

141. — Le 4 avril 1788, Me Adrien-François Tassel, diacre de la parr̄. de Jouveaux, est ordonné prêtre. (*V.* 143).

142. — Le 4 avril 1788, Me Jean-Philippe-Théodose-Amand Féret (1), pbr̄e du diocèse de Lx, curé de St-Benoît-des-Ombres, demeurant ordinairement au presbytère de lad. parr̄., et depuis quelque temps à la chartreuse de Gaillon, diocèse de Rouen, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S. P. le Pape en faveur de Me Charles-Nicolas Le Broussois, pbr̄e du diocèse de Lx, desservant lad. parr̄. Il se réserve toutefois une pension viagère de 150 livres sur les revenus de ce bénéfice, pension qui serait amortie dans le cas où le s^r constituant entrerait en religion, comme il en a le dessein, soit à la chartreuse de Gaillon, soit dans toute autre maison religieuse. Fait et passé à Rouen en l'auberge qui a pour enseigne le Cigne Couronné, faubourg Beauvoisine, parr̄. St Godard.

Le 28 avril 1788, led. s^r Le Broussois obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 11 juillet 1788, M. de Collignon, vic, g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 14 oct. 1788, le s^r Le Broussois (2), prend possession de la cure de St Benoît-des-Ombres, en présence de Me Pierre-Nicolas Duclos, pbr̄e, demeurant en lad. parr̄., et plusieurs autres témoins.

143. — Le 10 oct. 1788, la nomination à la cure de St Pierre de Rostes appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Alexandre-Marc-Réné-Etienne, chev^r, seig^r d'Augny, marquis de Thibouville, Périers, la Combe, Rostes, Boisnay, Fontaine-la-Soret et de la chapelle St Nicolas de la Rivière-Thibouville, demeurant à Paris, rue Grange-Batellière, parr̄. St Eustache, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Moulin, dernier titulaire, la personne de Mes^re Adrien-

(1) Mr Feret quitta sa cure pour se faire chartreux. En 1792, il refusa le serment et fut obligé de partir pour l'exil. Il alla d'abord dans les Pays-Bas ; puis il passa en Suisse où il se retira dans une maison de Trappistes. *(Mss de Reux)*.

(2) M^r Le Broussois refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et fut remplacé par J.-B. G^me Eudeline, prêtre assermenté. Il prit un passeport au mois de septembre 1792 et partit pour l'exil dans les Pays-Bas. Après le Concordat, l'évêque d'Evreux lui rendit sa paroisse. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux)*.

François Tassel, pbrē, originaire de la parr̄. de Jouveaux et vicaire de Thibouville au diocèse d'Evreux. Donné à Paris. (*V.* **141**.)

Le 16 oct. 1788, M. de Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] Tassel la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le s[r] Tassel (1) prend possession de la cure de Rostes, en présence de M[e] Etienne-Marin Ollivier, pbrē, desservant lad. parr̄. ; M[e] Louis Motte, acolyte, demeurant aud. lieu ; M[e] Thomas-Jean-François Delafosse, avocat en parlement de Paris, juge sénéchal au bourg de Vimoutiers, y demeurant, et autres témoins.

144. — Le 26 sept. 1788, la nomination à la 2[e] portion de la cure de S[t] Germain de Biéville appartenant au seig[r] de Rupière, M. Thomas-Marie-Louis-Geneviève de Morant, marquis de Morant, comte de Peuzes, seigneur châtelain de Bréquigny, Koan, Kengoumard, Kuisac, Rupière, Torp et autres lieux, seig[r] et patron présentateur de Biéville, major en second du régiment de Navarre en garnison à Rouen, nomme à lad. cure de Biéville, vacante par la mort de M[e] Jean-Jacques Lecomte, pbrē, dernier titulaire, décédé le 22 de ce mois, la personne de M[e] Jean-Baptiste Lallier, pbrē du diocèse de Séez, desservant la parr̄. de Berville, près S[t] Pierre-sur-Dives. Donné à Rouen.

Le 4 oct. 1788, M. de Collignon, vic. g[l], donne aud. s[r] Lallier la collation dud. bénéfice.

Le 10 oct. 1788, le s[r] Lallier (2) prend possession de la cure de Biéville, 2[e] portion, en présence de M[e] Jacques-Joseph-Xavier Caron, curé de la 1[re] portion ; M[e] Jean-Baptiste-Michel Tranchant (3), curé de S[t] Martin de Corbon, et autres témoins.

145. — Le 25 juillet 1788, la nomination à la cure da S[t] Ouen de la Noë-Poulain appartenant au seig[r] abbé du Bec-Hellouin, M[gr] Yves-Alexandre de Marbœuf, évêque d'Autun, archevêque-nommé de Lyon et abbé du Bec, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Com-

(1) M[r] Tassel était âgé de 40 ans en 1791. Il prêta sans restriction le serment schismatique et resta à Rostes en qualité de curé constitutionnel. Il paraît y avoir passé toute la Révolution et il y touchait la pension des prêtres assermentés En l'an II. il avait remis ses lettres de prêtrise ; mais apres le Concordat il se rétracta et l'évêque d'Evreux le nomma, en 1802, curé de S[t] Christophe-sur-Montfort. Il y mourut le 7 mars 1819, à l'âge de 64 ans. *(Archives de l'Eure. — Ordo d'Evreux.)*

(2) M[r] Lallier refusa en 1791, de prêter serment à la Constitution civile et fut destitué. Il se retira d'abord dans sa famille ; mais en 1792, il dut partir pour l'Angleterre et ses biens, sis à Ecots, furent confisqués. Il se réfugia à Common chez M[r] Cokes, rue Post Line, 2. C'est là qu'il passa le temps de son exil. Nous ne retrouvons pas son nom après la Révolution. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux.*)

(3) Ajoutons à la note mise sur M[r] Tranchant dans le tome IV (*XXVIII.224*) ces renseignements que nous avons retrouvés depuis : M[r] Tranchant forcé d'émigrer en 1792, se retira à Jersey et y mourut le 26 janv. 1793, à l'âge de 57 ans. Il fut inhumé au cimetière protestant de S[t] Hellier. — (Les Emigrés français à Jersey *par M. de Lestourbeillon.*)

pagnon de la Bigne, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me Pierre Leplieux, pbre du diocèse de Lx, (parr. St Grégoire-du-Vièvre), Me ès-arts en l'Université de Caen. Donné à Paris.

Le 29 juillet 1788, M. Rambaud, vic. gl, donne aud. sr Leplieux la collation dud. bénéfice.

Le 24 oct. 1788, le sr Leplieux (1) prend possession de la cure de la Noë-Poulain, en présence de Me François-Michel-Jean Vaulegeard, pbre, chapelain de l'église paroissiale de St Georges-du-Vièvre, et autres témoins.

146. — Le 15 nov. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas Caboulet du Parc, chirurgien, fils de François et de dame Suzanne Rosey, origninaire de la parr. de St Aubin-sur-Auquainville et demeurant en celle de Fervaques, d'une part, et demlle Charlotte-Félicité-Aimée Pain, fille mineure de Me Charles-Nicolas Pain et de dame Marie-Louise Vimont, de lad. parr. de Fervaques.

147. — Le 25 nov. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-Jacques-Antoine Houssaye, avocat en parlement, fils de feu Jacques-Clovis Houssaye et de dame Marie-Anne-Catherine Mioque, originaire de Pont-l'Evêque et y demeurant, d'une part, et dlle Elisabeth-Marie Rivière, fille de feu Pierre-Jacques et de dame Marie-Anne-Elisabeth Requier, originaire de la parr. de Putot-en-Auge et demeurant en celle de St Patrice d'Argences, diocèse de Bayeux.

148. — Le 15 déc. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-Jean-André de Folleville, fils de Mesre Louis-André et de noble dame Catherine-Françoise-Candide-Douce de Larcher, de la parr. de Morainville, d'une part, et noble dame Charlotte-Pétronille Aupoix de Mervilly, Vve de M. Romain-Guillaume Rondel, et fille de Mesre Adrien-Jacques-Pierre et de feue noble dame Jeanne-Charlotte-Pétronille-Françoise Lambert d'Argences, de la parr. d'Heudreville.

149. — Le 15 déc. 1788, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Le Cloutier du Pré, fils de feu Antoine et de dame Denise-Hélène de Roussy, demeurant en la parr. de Ste Catherine d'Honfleur depuis temps de droit, d'une part, et dlle Catherine-Françoise-Agathe Louvet, fille de Jean et de Catherine-Françoise Quesnay, aussi de lad. parr.

150. — Le 4 mai 1788, Me Jean-Guillaume Le Mercier, pbre, curé

(1) Mr Leplieux prêta le serment constitutionnel et resta pendant la Révolution à la Noë où il passait pour un bon patriote. Il y touchait la pension des prêtres assermentés. Il fit sa soumission, en 1802, à l'évêque d'Evreux qui le nomma curé de la Poterie-Mathieu à laquelle la paroisse de la Noë avait été réunie. Il mourut à la tête de cette paroisse le 23 sept. 1822, à l'âge de 64 ans. (*Archives de l'Eure*. — Ordo *d'Evreux*.)

de la 2e portion de N.-D. de Campigny, y demeurant et se trouvant présentement logé à Rouen en l'auberge du Chef-St Jean, rue et parr. St Eloy, déclare révoquer la procuration qu'il avait passée, le 11 avril dernier, devant le notaire apostolique de Rouen, pour résigner sa cure en faveur de Me Louis-Alexandre Baucher, pbre du diocèse de Lx, chapelain des dames religieuses carmélites de Pontaudemer, demeurant place du Marché-aux-Chevaux, parr. St Ouen.

Le 7 mai 1788, led. sr Le Mercier fait signifier lad. révocation par le ministère du notaire apostolique de Lx aud. sr Baucher « trouvé dans la salle du prieuré royal de l'Hôtel-Dieu de Pontaudemer, y situé, dans les limites de la paroisse de St Germain. » .... « La présente notification n'a été faite que pour remplir la forme, led. sr Le Mercier étant bien persuadé que, d'après la parole et l'assurance que luy a données ledit Maître Baucher de regarder luy-même ladite procuration comme non avenue, il n'aurait fait aucune diligence ultérieure pour en poursuivre l'exécution ; obéissant ledit sr Le Mercier rembourser audit Maître Baucher les frais qu'il peut avoir faits pour ladite résignation. » Fait et passé à Pontaudemer, en présence de Me Augustin-Charles De la Quaize, pbre, prieur dud. Hôtel-Dieu, et autres témoins.

Le 6 sept. 1788, la nomination à la 2e portion de la cure de Campigny appartenant au seigr abbé de Préaux, Mesre Nicolas-Michel d'Osmont, pbre, licencié en théologie, chanoine de l'église primatiale de Rouen, promoteur syndic général du clergé de la province, abbé de Clairfont, vicaire général du diocèse de Lx et aussi vicaire général de Mgr Charles-Antoine d'Osmont, comte de Lyon, ancien évêque de Comminges et abbé de St Pierre de Préaux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Le Mercier, dernier titulaire, la personne de Me Louis-Antoine Pouchin, pbre du diocèse de Lx, depuis longtemps habitué en l'église paroissiale du Pin. Donné à Lx, en présence de Mesre Marc-Antoine de Bellemare de St Cyr et de Mesre François Le Mercier, tous deux chevaliers de l'Ordre royal de St Louis, demeurant à Lx.

Le 9 sept. 1788, M. de Collignon, vic. gl., donne aud. sr Pouchin la collation dud. bénéfice.

Le 13 nov. 1788, led. sr Pouchin (1) prend possession de la cure de Campigny, 2e portion, en présence de Me Claude Le Monnier (2), pbre,

(1) Mr Pouchin, ayant refusé le serment schismatique en 1791, partit pour l'Angleterre le 24 sept. 1792, à l'âge de 55 ans. Il se retira à Gosport chez John King Semdis, rue du Nord. Souffrant déjà d'un asthme, il fut atteint d'une fluxion de poitrine et mourut dans cette ville le 13 décembre 1793. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.*)

(2) Mr Le Monnier refusa le serment constitutionnel. Il fut destitué et remplacé par Laurent Lepareur, prêtre assermenté originaire de Clinchamps, près Saint-Sever. Le grand âge

curé de la 1re portion ; Me Laurent Lepareur, vicaire de lad. parr̄. ; Me Charles-François Lechangeur, desservant lad. 2e portion, et autres témoins.

151. — Le 10 sept. 1788, la nomination à la cure de St Etienne d'Honfleur, « à laquelle est annexée l'église de Ste Catherine de lad. ville, » appartenant au duc d'Orléans, à cause de sa vicomté d'Auge, Monseigneur, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier et d'Etampes, comte de Vermandois et de Soissons et vicomte d'Auge, étant au Palais-Royal, à Paris, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-François Dupin, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Pierre Allais, pbr̄e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen. Signé : L. P. J. d'Orléans.

Le 14 nov. 1788, M. de Sausin, vic. gl, donne aud. sr Allais la collation dud. bénéfice.

Le 20 nov. 1788, le sr Allais (1) prend possession d'abord de l'église de St Etienne avec toutes les cérémonies accoutumées ; puis ces mêmes cérémonies sont renouvelées dans l'église de Ste Catherine, en présence de Jean Fils, marchand, forgeron en grosse œuvre, trésorier entrant de la parr̄. St Etienne, y demeurant ; Pierre Alix, marchand, forgeron en grosse œuvre, ancien trésorier de la parr̄. St Etienne, y demeurant ; Me Etienne Langlois (2), pbr̄e habitué en la parr̄. Ste Catherine ; Me Louis-François Vastel, pbr̄e de St André-d'Hébertot, desservant lesd. parr̄. de St Etienne et Ste Catherine ; Me Jacques Normand, pbr̄e habitué en la parr̄. St Etienne, y demeurant ; Olivier Bruneaux, négociant, trésorier-sortant de la parr̄. Ste Catherine ; Jean Daufresne, marchand

de Mr Le Monnier le sauva de la déportation : il fut enfermé à la maison d'Evreux destinée aux prêtres âgés. (*Archives de l'Eure.*)

(1) Mr P. Allais, né le 9 août 1756 à Saint-Pierre-Azifs, refusa le serment constitutionnel et fut remplacé dans la cure de Sainte-Catherine par J.-L. Martin, prêtre assermenté de Pont-l'Evêque. Il se retira à Rouen jusqu'au mois d'août 1792. Mais à cette époque, se voyant obligé de quitter la France, il se dirigea sur Caen avec l'abbé Drumare, son ami d'enfance. Ils furent arrêtés en route, le 1er septembre, et conduits à Caen par les gendarmes. Ils comparurent bientôt devant le tribunal et on leur ordonna de sortir immédiatement du royaume. Ils s'embarquèrent à Bernières, le 9 septembre, pour aller à Jersey ; mais ils furent jetés par une violente tempête sur Portsmouth où ils abordèrent le 12, après soixante-six heures de traversée. Mr Allais resta cinq mois à Gosport chez William Cox, rue du Sud, et fut admis à Winchester où il passa le reste de la Révolution. Revenu en France à l'époque du Concordat, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux qui lui rendit sa paroisse. Le 1er messidor an XII (20 juin 1804), Mr Allais fut nommé curé-doyen de Honfleur. Il y mourut le 24 déc. 1817. (*Archives du Calvados. — Semaine Relig. de Bx. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. — Ordo de Bx.*)

(2) Mr E. Langlois, originaire de Sainte-Catherine, fut prêtre habitué et chapelain de cette église jusqu'à la Révolution. Il refusa le serment et mourut à Honfleur en 1793. (*Archives du Calvados.*)

tanneur, ancien trésoriēr de lad. parr̄.; Me Jean-Robert Dubosc (1), pbr̄e habitué en la même parr̄.; Mes Jean Bottentuit, Denis Berthelot, Jacques Vassault, Augustin Lefebvre, Gabriel-Charles Elie, Mathias Delarue, Henry-Etienne Maugon et Pierre Berthelot, tous pbr̄es habitues en l'église Ste Catherine. — Ces derniers témoins, à partir d'Olivier Bruneaux, n'avaient assisté qu'à la cérémonie de Ste Catherine.

152. — Le 22 décembre 1788, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste-Augustin Taillefesse, fils de feu Nicolas-Rémy et de Françoise Bance, originaire de la parr̄. de St Méry-en-Bray et demeurant à Pont-l'Evêque, d'une part, et dlle Marie-Anne-Angélique Selot, fille de Me Yves-Richard Selot, avocat, et de dame Marie-Magdeleine Duval, de lad. parr̄. de Pont-l'Evêque.

153. — Le 20 décembre 1788, Mgr Jules-Bazile Ferron de la Ferronnays, évêque et comte de Lx, conseiller du roy en tous ses Conseils, commandeur des ordres royaux militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de St Lazare de Jérusalem, donne des provisions de vicaire général à Mesre Jacques Monsaint, pbre, licencié ès-droits, chanoine de la Cathédrale et official du diocèse. (*V.* **2**, **9**, **173**.)

154. — Le 5 décembre 1787, le seigr évêque nomme à la dignité de chèvecier en la Cathédrale, vacante par la mort de Mre Pierre-Jean-Baptiste Despaux, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Mre Jean-François-Polycarpe Naudin, pbr̄e, licencié ès-droits, chanoine de la Cathédrale et vicaire général du diocèse.

Le 11 décembre 1787, led. sr Naudin est mis en possession de la dignité de chèvecier par le ministère de M. le doyen du Chapitre.

155. — Le 19 février 1788, Pierre-Jean-Baptiste Le Roy, marchand, demeurant en la parr̄. de St-Aubin du Tilleul, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Jacques-Noel Le Roy (2), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à St-Julien-le-Faucon.

Led. sr acolyte, originaire de lad. parr̄. de St Julien, fut représenté dans cet acte par son oncle, Thomas-Noel Le Roy, marchand, demeurant aussi en lad. parr̄. du Tilleul.

156. — Le 17 sept. 1788, Me François Deneuville, pbr̄e, curé de

(1) Mr Dubosc, chapelain de Sainte-Catherine, refusa le serment constitutionnel et partit le 8 septembre 1792 pour l'Angleterre. Il se réfugia à Gosport chez Mme Pellée Penny, rue du Sud. Après la Révolution, il se fixa à Pont-l'Evêque et y mourut en 1804. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux. —* Ordo *de Bx.)*

(2) Mr J.-N. Leroy, vicaire de Saint-Martin-de-Fresnay en 1791, refusa le serment schismatique et se retira à Saint-Georges-en-Auge. Il partit pour Jersey l'année suivante ; puis il passa en Angleterre et fut admis à Winchester. Nous ne retrouvons pas son nom après le Concordat dans les archives de l'évêché de Bayeux. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux.)*

St Pierre-la-Rivière et titulaire de la chapelle simple de Ste Croix en la Cathédrale, demeurant à St Pierre-la-Rivière, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Félix-François Gondouin, son neveu, vicaire de lad. parr. de St Pierre-la-Rivière, bachelier en droit civil et canon, Me ès-arts en l'Université de Caen. Fait et passé à Lx, rue de la Haute-Boucherie, parr. St Jacques, en la demeure de la dame Gondouin, mère dud. sr résignataire. (*V.* **68**).

Le 13 oct. 1788, led. sr Gondouin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 8 janvier 1789, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Gondouin est mis en possession de la chapelle distributive de Ste Croix par le ministère de Mr le doyen. Fait et passé en présence de Me Jean-Baptiste-Guillaume Neuville, et de Me Jean-Claude Doucet, pbres, chapelains de la Cathédrale.

157. — Le 23 janv. 1789, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-Marin Blondel, docteur en médecine, fils de Marin et de dame Marie Fosse, originaire de Bocquencey et demeurant à Gacé, d'une part, et demlle Rose-Marguerite Le Mercier, fille de Me Philippe-Michel Le Mercier et de feue dame Marie Lecomte, de lad. parr. de Gacé.

158. — Le 26 janv. 1789, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-François Vattier, conser du roy, fils de Jacques-Antoine et de feue dame Françoise-Mélanie Lecesne de la Crétinière, originaire de la parr. de Gacé et demeurant en celle de Ste Croix de Bernay, d'une part, et demlle Catherine-Félicité de Pierres, fille de Jacques et de feue Catherine Potier du Vivin, originaire de la parr. de la Couture de Bernay et demeurant aussi en celle de Ste Croix.

159. — Le 27 nov. 1788, Me Jacques Delamare, pbre, curé de St Pierre de Menneval depuis le 26 mars 1777, résigne purement et simplement sa cure entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Brionne.

Le 17 déc. 1788, la nomination à la cure de Menneval appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis-Jacques Grossin, chevr, seigr et patron haut-justicier de Bouville et de Menneval, seigr et patron de Franqueville, Hecquemanville, Berthouville et autres lieux, ancien seigr et patron de St Thurien, conseiller au parlement de Normandie, seigr de Roquelon et autres lieux, demeurant à Paris, en son hôtel, rue Royale, place Louis XV, no 28, parr. de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, nomme à lad. cure de Menneval, ainsi vacante, la personne de Me Germain Salles, pbre du diocèse de Lx, parr. de Ste Croix de Bernay.

Le 31 dec. 1788, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Salles la collation dud. bénéfice.

Le 13 janv. 1789, le s[r] Salles (1) prend possession de la cure de Menneval, en présence de M[e] Robert-Thomas Lindet, pbr̄e, curé de S[te] Croix de Bernay ; Mes[re] Florimont, chevalier de Marchis, officier de cavalerie ; Jean-Louis Carpentier, agent d'affaires de M. le comte Dauger, tous deux demeurant à Menneval, et autres témoins.

160. — Le 21 nov. 1789, M[e] Ursin-Nicolas Desperiers, pbr̄e, curé de la 2[e] portion de N.-D. de Monnay, gisant au lit, malade de coliques billieuses, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] François-Grégoire Urset, pbr̄e du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr̄. depuis huit ans. Il se réserve toutefois 800 livres de pension viagère à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant vingt-huit ans. Il se réserve encore la moitié du presbytère et une partie des dépendances ainsi que la moitié du jardin. Fait et passé à Monnay dans la chambre à coucher dud. s[r] résignant.

Le 6 déc. 1788, la nomination à la 2[e] portion de la cure de Monnay appartenant au seig[r] évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort dud. s[r] Desperiers, la personne de M[e] Jean-Baptiste Vattier, pbr̄e, curé de S[t] Vincent-de-la-Rivière.

Le 14 janv. 1789, le s[r] Vattier (2) prend possession de la cure de Monnay, 2[e] portion, en présence de M[e] Pierre-Eutrope Gravey, curé de la 1[re] portion ; led. s[r] Urset, vicaire de Monnay, demeurant au Douet-Arthus ; Laurent Christin, apothicaire, demeurant à Orbec ; Jean-Baptiste Desperiers, maréchal-des-logis au régiment du colonel général-dragons en garnison à Chateaudun, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Germain;

(1) M[r] G. Salles, originaire de Sainte-Croix de Bernay, dirigea la paroisse de Menneval jusqu'à la Révolution. Ayant refusé le serment schismatique en 1791, il fut destitué et le corps électoral le remplaça par M[r] J.-B. Grimoult, vicaire assermenté de Thevray. M[r] Salles quitta la paroisse de Menneval vers la fin de septembre de cette même année ; mais resta-t-il caché dans le pays pour porter les secours spirituels aux fidèles, ou bien prit-il le chemin de l'exil, c'est ce que les archives de Menneval n'ont pu nous apprendre. Les archives departementales nous disent seulement qu'il reprit sa cure en 1802, et c'est tout ce que nous savons sur lui. Cependant M. Grimoult, le curé constitutionnel, était très aimé des habitants du pays. Il se soumettait à toutes les exigences de la Révolution. Il renonça à l'état ecclésiastique et remit ses lettres de prêtrise le 29 ventôse an II (12 mars 1794) et se fit instituteur. Il toucha pendant la Révolution la pension des prêtres assermentés. Cependant il dut rétracter plus tard ses serments sacrilèges, car nous le retrouvons, en 1811, à la tête de la paroisse de Menneval. (*Archives de la mairie de Menneval. — Archives de l'Eure.*)

(2) J.-B. Vattier, curé de la 2[e] portion de Monnay, prêta serment en 1791 et resta seul curé constitutionnel de cette paroisse. Après le Concordat, l'évêque de Séez nomma M[r] Gravey, ancien curé de la 1[re] portion, pour desservir la paroisse de Monnay. Je perds la trace de M[r] Vattier. *(Archives de l'Orne. — Archives de l'évêché de Séez.)*

Me Louis Ruault (1), pbrē du diocèse de Lx, chapelain de la chapelle de Vieil-Conche aud. diocèse, demeurant à Monnay, et autres témoins.

161. — Le 24 juin 1788, la nomination à la cure de St Martin du Mesnil-Froger appartenant au chapitre de la collégiale de St Nicolas du Mellerault, Mre Charles-Félix Boucher, pbrē, trésorier, unique dignitaire de lad. collégiale; Mre Pierre Chausson, pbrē, chanoine de lad. Eglise; en l'absence de Mre Charles-Joseph Jouanne, aussi chanoine et faisant avec les deux autres la communauté de cette Eglise, lesd. srs assistés de Me Jean-Baptiste Rombault de la Nos, pbrē, curé de St Pierre de Montmarcé, pris pour secrétaire, se réunissent dans la chapelle adjacente à l'Eglise collégiale et, après avoir invoqué l'Esprit-Saint, nomment à la cure du Mesnil-Froger, vacante par la mort de Me Thomas Delahaye, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Charles-Richard Doulley, pbrē du diocèse de Lx, vicaire de St Cyr de Nonant.

Le lendemain, M. de Gruel, vic. gl, donne aud. sr Doulley la collation dud. bénéfice.

Le 26 août 1788, led. sr Doulley, pourvu de la cure de St Brice, diocèse de Séez, et demeurant toujours à Nonant, résigne purement et simplement la cure du Mesnil-Froger entre les mains du seigr évêque de Lx pour qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Séez.

Le 20 août 1788, lesd. srs chanoines du Mellerault, réunis de nouveau avec led. sr Rombault, nomment à lad. cure la personne de Me Jacques-Pierre-Charles Lefebvre du Mesnil, pbrē du diocèse de Lx, vicaire du Mellerault.

Le 2 sept. 1788, M. de Pointis, vic. gl, donne aud. sr Lefebvre la collation dud. bénéfice.

Le 15 janv. 1789, le sr Lefebvre (2) prend possession de la cure du Mesnil-Froger, en présence de Me François-Augustin Anfry, pbrē, desservant lad. parr; Me Louis-Joseph-François Lecouturier, vicaire du Mellerault; Thomas Marais, marchand, bouilleur d'eau-de-vie, et autres témoins.

162. — Le 21 nov. 1788, la nomination à la cure de N.-D. de Montviette appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean-Joseph-Léonor, vicomte de Moges, haut-justicier d'Ecots, Montviette, St Martin-de-

(1) Mr L. Ruault, né à Monnay en 1752, prêta serment en 1791 et fut élu curé constitutionnel de Camembert. En l'an II, il se retira à Monnay et y resta jusqu'au 18 ventôse an VI (8 mars 1798). Vers cette époque, il alla résider à Verneuil, Eure. (*Archives de l'Orne.*)

(2) M. Lefebvre prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel du Mesnil-Froger. Après la Révolution, il continua de résider dans cette paroisse sans fonctions et peut-être sans s'être rétracté. Il finit par se soumettre à l'église et, en 1807, il fut nommé curé des Authieux-du-Puits : il y mourut en 1811. — (*Archives de l'Orne.* — Ordo *de Séez.*)

Fresnay, S[t] Georges et autres lieux, seig[r] et patron de Montviette, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Pierre Alix, pbrē, dernier titulaire, la personne de M[re] Jean-Baptiste Cabasson, pbrē, originaire de la parr̄. de N.-D. de Tancre, diocèse de Langres, ancien chanoine de la cathédrale d'Auxerre. Donné au château de S[t] Georges-d'Aunay.

Le 20 janv. 1789, le seig[r] évêque donne aud s[r] Cabasson la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Cabasson (1) prend possession de la cure de Montviette, en présence de M[e] François-Pierre Thomas, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

163. — Le 28 janv. 1789, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Adrien-Louis-Jean Adam, avocat, fils de Jean-Adrien Adam et de feue dame Elisabeth-Félicité Bretocq de la parr̄. de Pont-l'Evêque, d'une part, et d[lle] Victoire Carbonnier, fille mineure de feu Georges-Barnabé Carbonnnier et de dame Anne Françoise Bérenger, originaire de la parr̄. de Saumont-la-Poterie-en-Brai et demeurant aussi en la parr̄. de Pont-l'Evêque.

164. — Le 5 févr. 1789, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jean-Jacques-Gervais Deschamps, procureur, fils de feu Simon, de la parr̄. de Trun, d'une part, et Marie-Rose Rossignol, fille de feu Jean, de la parr̄. de Vimoutiers.

165. — Le 9 févr. 1789, dispense de bans pour le mariage entre M. Barbe-Jean-Charles Le Bas le jeune, seig[r] et patron de la parr̄. de S[t] Sébastien de Préaux, seig[r] du fief de Nolard, cons[er] du roy, président trésorier de France et trésorier général des Finances au bureau de la généralité de Rouen, fils de feu Charles-Louis Le Bas de Préaux, Esc[r], et de dame Antoinette-Catherine Le Vasseur, de la parr̄. de S[t] Jacques de Lx, d'une part, et dem[lle] Elisabeth-Sophie Lhotellier des Naudières, fille mineure de M. Lhotellier des Naudières, ancien avocat au parlement, et de Marie-Adélaïde Le Vasseur, de la parr̄. de S[t] Jean-Baptiste de Nemours.

166. — Le 9 févr. 1789, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis-Augustin-Victor des Melliers, chev[r], officier d'infanterie,

(1) M[r] Cabasson, âgé de 36 ans en 1791, prêta sans restriction le serment schismatique avec son vicaire et resta curé constitutionnel de Montviette. En l'an II, ses relations avec le curé constitutionnel du Mesnil-Durand dont on suspectait le civisme, le rendirent suspec lui-même aux révolutionnaires et ils furent arrêtés tous deux au presbytère du Mesnil-Durand. Mais leur arrestation ne fut pas longtemps maintenue et dans les années suivantes nous trouvons leurs noms parmi les pensionnés de l'Etat. Après la Révolution, M[r] Cabasson fut nommé curé de Louvigny, près Caen, et y mourut en 1813. (*Archives du Calvados. Ordo de Bx.*)

fils de feu Augustin et de feue noble dame Marie-Françoise Legrand, de la parr. de Quetteville, d'une part, et dem^{lle} Marie-Françoise Egasse, fille de feu Jean et de noble dame Marie-Françoise Petit de Grés, de la parr. de Chanu, diocèse d'Evreux.

167. — Le 9 févr. 1789, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste-Joseph Jouveaux, avocat, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Mahieu, de la parr. de Ste Croix de Cormeilles, d'une part, et d^{lle} Rose-Adélaïde Egasse, fille de feu Jean et de noble dem^{lle} Marie-Françoise Petit, de la parr. de Chanu, diocèse d'Evreux.

168. — Le 13 févr. 1789, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jean-Gabriel Le Michel, Esc^{r}, s^{r} de la Chapelle, officier au régiment des chasseurs à cheval de Normandie, fils de feu Mes^{re} Jean-Gabriel Le Michel et de noble dame Marie-Louise de Chaulieu, originaire de la parr. de N.-D. de Courson et résidant présentement à Orbec, d'une part, et d^{lle} Marie-Anne-Louise-Charlotte-Thérèse de la Lande, fille de feu Mes^{re} Frédéric-César et de noble dame Marie-Charlotte de Carrey, originaire de la parr. de St Léger-du-Houlley et y demeurant.

169. — Le 16 févr. 1789, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Adrien-Bruno Titaire, Esc^{r}, fils de M. Bruno-Robert Titaire, Esc^{r}, et de feue noble dame Marie-Anne-Charlotte-Françoise Diel de Perdeville, de la parr. de Ste Marguerite-sur-Duclair, diocèse de Rouen, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Sophie de La Rue de Rucqueville, fille mineure de M. Nicolas-Alexandre de la Rue, Esc^{r}, s^{r} de Rucqueville, et de noble dame Marie-Catherine Rondel, de la parr. de Bailleul et résidant de fait en celle de Ste Croix-des-Pelletiers de Rouen.

170. — Le 14 août 1788, Me Pierre Levavasseur, pbre, curé de St Martin de la Roque-Baignard, « indisposé d'un asthme depuis près de trente ans, » donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son frère, Me Hyacinthe-Pierre Levavasseur, pbre du diocèse de Lx, vicaire de lad. parr. depuis huit mois. Il se réserve toutefois : 1° une pension viagère de 600 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a desservi pendant vingt-quatre ans ; 2° une partie du presbytère et de ses dépendances et divers droits et servitudes. Fait et passé au château de la Roque-Baignard, en présence de Mes^{re} Pierre-Elie-Marie Labbey, chev^{r}, seig^{r} de la Roque, lieutenant au régiment de garnison du roy, demeurant aud. château, et de Jacques Castelain, agent des affaires dud. seig^{r}, demeurant en lad. parr.

Le 1er sept. 1788, led. s^{r} Hyacinthe Levavasseur obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 24 nov. 1788, M. de Sausin, vic. g^{l}, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 27 févr. 1789, le s[r] Levavasseur (1) prend possession de la cure de la Roque-Baignard, en présence de M[e] Louis Lechevrel, curé du Prédauge, diocèse de Bayeux ; M[e] Pierre Levavasseur, ancien curé du lieu, et autres témoins.

171. — Le 10 sept. 1787, M[re] Eustache Lejeune de la Furjonnière, pbr̃e, vicaire général du diocèse de Lx, abbé commendataire de l'abbaye de S[t] Maur-sur-Loire, diocèse d'Angers, et pourvu de l'archidiaconé du Lieuvin en la cathédrale de Lx, ayant exposé en cour de Rome que, d'après les règlements et usages de cette Eglise, les archidiaconés ne pouvaient être possédés que par des chanoines pris dans son sein, Sa Sainteté érige en sa faveur dans la cathédrale de Lx un canonicat *ad effectum*, qui lui permet de jouir de son archidiaconé.

172. — Le 20 août 1787, M. Pierre-Philippe Gravelle, pbr̃e, chanoine régulier de l'Ordre de S[t] Augustin, prieur-curé de Bonneville-la-Louvet, obtient en cour de Rome des provisions des prieurés simples de S[t] Mards de Bastien (?) en la parr̃. de Loye, diocèse du Mans, et de S[t] Jean-Baptiste de la Touche en la parr̃. d'Yvré, au même diocèse.

173. — Le 19 déc. 1788, le seig[r] évêque de Lx nomme à la dignité d'archidiacre de Pontaudemer, vacante par la mort de M[re] Simon-Thomas Rambaud, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[re] Pierre-Romain Clouet, pbr̃e, licencié ès-lois, avocat en parlement, aumônier des Ecuries du roy et chanoine de la cathédrale de Lx. Donné au château des Loges, en présence de M[e] Nicolas De Laperelle et de M[e] Pierre-Louis Blanchard, pbr̃es, chapelains de lad. Cathédrale.

Le 14 févr. 1789, led. s[r] Clouet, demeurant à Versailles, parr̃. S[t] Louis, résigne purement et simplement led. archidiaconé entre les mains du seig[r] évêque, sans en avoir pris possession. Fait et passé à Lx aud. château des Loges.

Le 20 févr. 1789, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, ainsi vacant, la personne de M[re] Jacques Monsaint, pbr̃e, licencié ès-droits, chanoine de la Cathédrale, official et vicaire général du diocèse. (*V.* 9, 153.)

Le 23 févr. 1789, le s[r] Monsaint est mis en possession de l'archidiaconé de Pontaudemer par le ministère de M[r] de Gruel, président du

(1) M. Levavasseur refusa de prêter sans restrictions le serment constitutionnel : il fut destitué. Comme il ne se pressait pas de quitter la paroisse, une troupe d'émeutiers l'expulsa de son église un dimanche après les vêpres. Il eut même à subir en cette occasion les outrages et les coups de gens qu'il avait comblés de bienfaits : il souffrait à l'exemple du divin Maître. Il se réfugia d'abord en Autriche, puis il passa en Allemagne, et aussitôt après le rétablissement du culte catholique en France, s'arrachant aux étreintes de la noble famille dont il instruisait les fils, il accourut dans sa chère paroisse pour y réparer le mal que la Révolution y avait fait. Sa cure lui fut rendue en 1803 et il y mourut en 1836, à l'âge de 74 ans. *(Semaine religieuse de Bayeux. Année 1894, p. 168.)*

Chapitre en l'absence de Mr le doyen. — Le sr Monsaint paye trente-six livres aux srs claviers pour le droit de chape.

174. — Le 20 févr. 1789, la nomination à la cure de St Aubin d'Heugleville, diocèse de Rouen, appartenant aux religieux de St Evroult à cause de leur mense conventuelle, Dom Honoré Capron, prieur de ce monastère, et les autres religieux assemblés en chapitre, nomment à lad. cure la personne de Me Louis-Charles Patte, pbre, chapelain de l'abbaye de St Pierre de Corbie. — Signé : Fr. H. Capron, *prior*. Et plus bas : Léveque, *scriba capituli*.

175. — Le 9 janv. 1789, la nomination à la cure de St Martin de Pontfol appartenant aux chanoines de Ste Barbe, M. Jean-Baptiste Le Christ, prieur, et les religieux de lad. abbaye nomment à lad. cure, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Jean-Louis Feray, pbre du diocèse de Bayeux, curé de Mirbel. — Signé : Le Christ, *prior ;* Maorice-Michel Coustard ; Pierre-Charles Hervieu et François Allix, chanoines réguliers dud. monastère.

Le 12 janv. 1789, M. de Sausin donne aud. sr Feray la collation dud. bénéfice.

Le 10 févr. 1789, Me Jean-Baptiste-Robert Tréfouel, pbre du diocèse de Lx, vicaire du Mesnil-sur-Blangy, Me ès-arts en l'Université de Caen, originaire de la parr. du Favril, requiert des religieux de Ste Barbe, en sa qualité de gradué, la cure de Pontfol, vacante dans les premiers jours de janvier par la mort de Me Eustache Miquignon, dernier titulaire. M. Le Christ, prieur de ce monastère, lui répond qu'il ne peut déférer à sa réquisition, parce que le Chapitre a consommé son droit par la nomination qu'il a faite de Mr Feray. Le sr Tréfouel déclare qu'il entend se pourvoir devant le sr évêque pour obtenir des lettres de collation de lad. cure de Pontfol. Fait et passé en présence de Mr Jean-Baptiste Amelot du Coudray, négociant, demeurant à Lx, parr. St Jacques, et de Pierre-Dominique Broquet, maître d'hôtel de lad. abbaye. (*V.* **73**.)

Le 12 févr. 1789, le seigr évêque donne aud. sr Tréfouel la collation dud. bénéfice.

Le 18 févr. 1789, le sr Tréfouel (1) prend possession de la cure de

(1) Mr J.-B.-R. Tréfouel, curé de Pontfol, refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnel et fut destitué : on le remplaça par M. Jn-Fr. Gérais, prêtre assermenté du diocèse de Bayeux. M. Tréfouel quitta sa paroisse au mois de juin de la même année ; puis au mois de septembre 1792, il émigra en Angleterre et se réfugia chez M. Pakman, King street, à Gosport. Plus tard il passa en Allemagne et rentra en France en 1797. Il reprit l'exercice du saint ministère autant que les circonstances le lui permettaient. Sa cure lui fut rendue en 1803 et il y resta jusqu'en 1806. A cette époque, il se retira au Favril, son pays d'origine, et y résida jusqu'à sa mort en qualité de prêtre auxiliaire. Il finit ses jours au mois de novembre 1814, à l'âge de 65 ans. (*Archives du Calvados. — Mss. de Reux. — Archives de l'evêché de Bayeux.* — Ordo *d'Evreux.*)

Pontfol, en présence de Me Marin-François Le Têtu, pbre, curé du Mesnil-sur-Blangy ; Me Guillaume Loslier, pbre, chapelain de Pontfol ; Me François-Gabriel-Robert Bossé, pbre, desservant lad. parr., et led. sr Amelot, négociant à Lx.

176. — Le 7 févr. 1789, le seigr évêque nomme à la cure de St Vincent-de-la-Rivière, vacante par la démission pure et simple de Me Vattier, dernier titulaire, en date du 6 décembre dernier, la personne de Me Jacques Hardouin, pbre de ce diocèse, (parr. de Capelle). Donné au château des Loges.

Le 20 févr. 1789, le sr Hardouin (1) prend possession de la cure de St Vincent, en présence de Me Pierre Dossin, curé de St Aubin-de-Thenney ; Me Jean-Baptiste Lefebvre, curé de Capelle-les Grands ; Me Jean Godet, pbre, demeurant en lad. parr. de St Vincent, et autres témoins.

177.— Le 14 avril 1786, reçurent la tonsure et les ordres mineurs à Lx :

Jean-Sébastien Legougeux, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, de l'abbaye de Belle-Etoile, *ritè dimissus ;* (*V.* **53**.)

François-Joseph Picard, id...

178. — Le 7 mars 1789, Fr. Jacques-Philippe Roger, fils de Charles et de Marie-Anne Le Chevalier, de la parr. de St Jean de Caen, chanoine prémontré de l'abbaye d'Ardennes, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

179. — Le 7 mars 1789, Me Jean-Etienne David, diacre de la parr. de St Hymer, est ordonné prêtre. (*V.* **50**.)

180. — Le 29 janv. 1789, la nomination à la chapelle simple de St Sauveur-des-Vases, sise en la parr. d'Ableville, appartenant au seigr du lieu, Mesre Léon-Jean-Baptiste de Brèvedent, chevr, seigr et patron des parr. d'Ablon, Ableville, Equainville, Fatouville, Crémanville, des chapelles de St Clair et de St Sauveur-des-Vases, seigr des fiefs et seigneuries de Daubœuf, Manneville-Daubœuf, Le Rozel, La Houssaye, Le Bois, Les Mares et Le Noyer, demeurant en son château d'Ablon, nomme à lad. chapelle de St Sauveur, vacante par la mort de Me Richard-Robert Delafosse, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Vastel, pbre du diocèse de Lx, parr. de St André-d'Hébertot,

(1) Mr Hardouin, âgé de 61 ans en 1791, prêta le serment schismatique et resta à St Vincent en qualité de curé constitutionnel. Le 4 floréal an II, il renonça à l'état ecclésiastique et fit la remise de ses lettres de prêtrise. Il continua pendant la Révolution d'habiter dans sa paroisse où il touchait la pension des curés assermentés. Cependant quand le culte fut rétabli, il rétracta ses serments et se retira à Capelles où il était né. Il y finit ses jours le 18 oct. 1815, à l'âge de 85 ans. *(Archives de l'Eure. — Ordo d'Evreux.)*

précepteur des enfants dud. seigr, demeurant à Ablon. Donné aud. château.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Vastel la collation dud. bénéfice.

Le 4 mars 1789, le sr Vastel prend possession de la chapelle de St Sauveur, en présence de deux témoins.

181. — Le 21 févr. 1789, Mesre Jacques Monsaint, pbre, chanoine de la Cathédrale, vicaire général et official du diocèse, archidiacre de Pontaudemer et titulaire de la chapelle St Eloy, desservie en l'église des Moutiers-Hubert au petit autel du côté de l'Evangile, demeurant en sa maison canoniale, sise Grande-Rue, parr. St Germain, remet purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seigr évêque.

Le lendemain, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbre de ce diocèse, titulaire de la chapelle St Gilles-St Leu en la Cathédrale. (*V.* **59**.)

Le 23 févr. 1789, led. sr Jumel prend possession de la chapelle St Eloy, en présence de Me Nicolas-Ursin Guillotin, curé des Moutiers-Hubert, et autres témoins. (*V.* **182**.)

182. — Le 20 févr. 1789, la nomination à la chapelle de St Valentin, attenant à l'église paroissiale de St Aubin de Canapville, au côté gauche du chœur, appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Morel, la personne de Me Jean-Baptiste-François Jumel, titulaire de la chapelle St Gilles-St Leu en la Cathédrale. (*V.* **59,181**.)

Le 23 févr. 1789, led. sr Jumel prend possession de la chapelle St Valentin, en présence de Me Jacques-Pierre-Jean Vallet, curé de Canapville, et autres témoins.

183. — Le 6 août 1788, M. Pierre Bobée (1), pbre, chanoine régulier et prieur-curé de St Jean-Baptiste de Dozulé, autrement dit N.-D. du Plessis-Esmengard, révoque la procuration qu'il avait donnée, le 31 juillet dernier, pour résigner sad. cure, pour cause de mutuelle permutation, en faveur de Me François Fourneaux, pbre, prieur-curé de Château-Thierry au diocèse de Soissons. Fait et passé à Lx.

(1) Il ne fut pas donné suite à cet acte de résignation ; car nous voyons M. Bobée, prieur-curé de Dozulé, prêter, en 1791, le serment pur et simple à la Constitution civile du clergé et rester curé constitutionnel de cette paroisse. L'abbé Bobée partit après le 15 août de cette année pour une destination qui nous est inconnue. Son absence dura neuf mois pendant lesquels il fut remplacé à Dozulé par M. Allix, ex-religieux de Ste Barbe. Il revint plus ardent patriote que jamais. Le 28 juillet 1792, il fit dans son église le baptême de l'enfant du commandant de la garde nationale de Dozulé et, à cette occasion, il prononça un discours des plus exaltés. Ce discours mérita les applaudissements de l'assistance qui en demanda l'insertion dans le Registre des baptêmes, où nous l'avons lu. Quand le culte constitutionnel lui-même eut cessé, M. Bobée disparut sans que l'on sache de quel côté il dirigea ses pas. (*Archives du Calvados.*)

Le 24 oct. 1788, led. s[r] Bobée donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M. Ignace-François Boussu, chanoine régulier, prieur-curé de la parr̃. de Montsecret, diocèse de Bayeux ; et led. s[r] Boussu donne aussi sa procuration pour résigner sond. prieuré en faveur dud. s[r] Bobée. Fait et passé à Caen.

184. — Le 27 oct. 1788, M[re] Jean-Baptiste d'Hercourt, pbr̃e, chanoine de la collégiale de Beauvais et titulaire de la chapelle simple de S[t] André en la cathédrale de Lx, demeurant à Beauvais, rue Porte-Notre-Dame, et présentement logé à Lx, chez M[lle] d'Hercourt, sa sœur, rue des Chanoines, parr̃. S[t] Germain, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jean-Baptiste d'Abzac, pbr̃e du diocèse de Dijon, vicaire de S[t] Médard de lad. ville de Dijon. Fait et passé à Lx, rue Pont-Mortain, en la demeure de M. l'abbé Nicolas, chanoine de la Cathédrale, dans une chambre au premier étage, donnant sur la rue et dépendant de la maison canoniale de M. Hébert du Longchamp.

Le 18 nov. 1788, led. s[r] d'Abzac obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 10 mars 1789, le s[r] d'Abzac (1), représenté par M[e] François-Alexandre Lanoë, pbr̃e, vicaire de la cathédrale de Lx, est mis en possession de la chapelle S[t] André par le ministère de M. de Gruel.

Le 26 mars 1785, Jean-Baptiste d'Abzac, fils de Sicaire et d'Antoinette Millot, de la parr̃. de S[t] Médard de Dijon, reçoit la tonsure dans lad. ville.

185. — Le 15 janv. 1789, la nomination à la cure de S[t] Benoît-d'Hébertot appartenant au duc d'Orléans, S. A. S. nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Pierre Verger, dernier titulaire, la personne de M[e] Charles-Camille Circaud, pbr̃e du diocèse de Macon, vicaire général et promoteur du même diocèse. Donné à Paris, au Palais-Royal.

Le 18 mars 1789, M. de Gruel, vic. g[l], donne aud. s[r] Circaud la collation dud. bénéfice.

186. — Le 12 déc. 1788, la nomination à la chapelle simple de S[t] Jean-Baptiste, « anciennement érigée en titre, desservie seule, et qui se trouve actuellement enclavée dans l'église paroissiale d'Orbec, » appartenant au seig[r] de la Vespière, Mes[re] Pierre du Merle, chev[r], seig[r] du Plessis, Le Prey, Le Coudray, La Vespière et autres lieux, demeu-

(1) La nomination de M. d'Abzac à la chapelle de St André l'attira dans le diocèse de Lisieux. En 1790, nous trouvons son nom dans les registres de catholicité de la paroisse du Bosc-Renoult, près du Sap. Il y figure en qualité de vicaire. (*Registre de l'église du Bosc-Renoult.*)

rant en son château dud. lieu de la Vespière, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Julien-Charles-Nestor Le Normand de Bretteville, clerc tonsuré, originaire de la parr. de la Goulafrière. Donné aud. château.

Le 21 févr. 1789, le susd. acte de nomination fut déposé aux minutes du notaire apostolique de Lx par le père dud. sr chapelain, Mesre Louis-Claude Le Normand, chevalier de Bretteville, capitaine d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant en sa terre de Langeraye, parr. de la Goulafrière.

Le 22 févr. 1789, le seigr évêque donne aud. sr Le Normand la collation dud. bénéfice. Donné au château des Loges.

187. — Le 11 mars 1789, Me Charles Philippes, pbre du diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, Me ès-arts en l'Université de lad. ville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **21**, **83**.)

188. — Le 18 mars 1789, vu l'attestation du sr Montoure, vicaire de Vieux-Pont, dispense de bans pour le mariage de Jean Tubœuf avec Catherine Denize, de la parr. de Neufchâtel-en-Bray.

189. — Le 5 mars 1789, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **33**.)

190. — Le 30 mars 1788, Me François-Philippe Vattier, de la ville de Lx, obtient de Sa Sainteté un bref qui l'autorise à être ordonné prêtre à vingt-trois ans.

Le 30 avril 1788, le seigr évêque, sous la signature de M. de Collignon, vic. gl, donne aud. sr Vattier un démissoire pour être ordonné prêtre à Coutances.

191. — Le 27 nov. 1788, Me Guillaume Philippes, pbre, curé de Moyaux, agé de soixante-huit ans et sujet à plusieurs infirmités, telles que la goutte, enflure des jambes et autres qui l'empêchent souvent de vaquer à ses fonctions curiales, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques Leviels, pbre, (originaire de Beuzeville), Me ès-arts en l'Université de Caen, ancien vicaire de Moyaux et actuellement vicaire de Martainville. Il se réserve toutefois une pension viagère de 1500 livres et la moitié du presbytère, la totalité du jardin et divers droits et servitudes. Fait et passé à Moyaux, dans un pavillon, dépendant du château de Mesre Philippe Le Grix de Neuville, seigr de lad. parr., situé à droite en entrant dans le jardin, en présence dud. seigr et autres témoins. (*V.* **133**.)

Le 15 déc. 1788, led. sr Leviels obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE XLIII.

1. — Le 11 mars 1789, Me Pierre Lefèvre, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, vicaire du Regnouard, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

2. — Le 10 mars 1780, Réné-Jacques Philippes, fils de Jacques et de Marie Quidel, du diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lisieux.

Le 12 juillet 1779, il avait été reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 8 mars 1786, led. sr Philippes, pbrē du diocèse de Bayeux, âgé de trente-deux ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les principales abbayes du diocèse et autres lieux.

Le 2 avril 1789, le sr Philippes, vicaire de N.-D. de Guibray au diocèse de Séez, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **106**.)

3. — Le 17 sept. 1773, Jérôme-Jean Costin, fils de Jérôme et de Marie-Anne Goutière, de la parr̄. de St Nicolas de Coutances, reçoit la tonsure à Coutances.

Le 21 avril 1780, led. sr Costin, après avoir fait une année de noviciat en l'abbaye du Bec, fait profession entre les mains de Dom Etienne-Louis Robbé, prieur de lad. abbaye, et en présence de Dom François-Laurent Derquy, sous-prieur ; Dom Charles-François Verneuil, maître des novices et censeur ; Dom Alexis Davoust, censeur ; Dom Laurent-Alexis Mazeline, censeur ; Dom Guillaume-François Filliant, secrétaire du Chapitre.

Le 22 juillet 1782, led. sr Costin, sous-diacre, religieux de l'abbaye de St Etienne de Caen, est reçu Me ès-arts en l'Université de lad. ville.

Le 10 oct. 1785, le sr Costin, pbrē, âgé de vingt-six ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les abbayes de S[t] Evroult, N.-D. de Bernay, N.-D. de Cormeilles, S[t] Pierre de Préaux et autres lieux.

Le 14 avril 1787, le s[r] Costin, religieux de l'abbaye du Bec, M[r] ès-arts en l'Université de Caen, docteur ès-lois, demeurant en l'abbaye de S[t] Etienne de lad. ville de Caen, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de S[t] Evroult.

4. — Le 20 avril 1789, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis-Charles-Auguste Fergant, chev[r], seig[r] du Mesnil-Mauger, fils de feu Mes[re] Pierre Fergant, Esc[r], et de noble dame Marie-Thérèse Manchon, originaire de la parr̄. de S[t] Loup-de-Fribois et demeurant en celle de S[t] Julien de Caen, d'une part, et dem[lle] Victoire de Jean, fille de Mes[re] Jacques de Jean de Mesnillet et de dem[lle] Magdelaine-Barbe Dupont, demeurant en la parr̄. de S[t] Pierre de Caen.

5. — Le 29 mars 1782, Jean-Baptiste Blanchard, fils de Louis et d'Anne Dorne, de la parr̄. de Verson, diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Séez.

Le 21 févr. 1789, led. s[r] Blanchard, pbr̄e, âgé de vingt-huit ans, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 4 mars 1789, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes de ce diocèse et autres lieux.

Le 11 avril 1789, led. s[r] Blanchard, vicaire de la parr̄. de S[t] Juste d'Hecquemanville, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult, en présence de M[e] Jean Angot, docteur en médecine, et du s[r] Jacques Choisne, commis-directeur du fourneau de la grosse forge de S[t] Evroult, tous deux demeurant aud. bourg, parr̄. de N.-D.-du-Bois. (*V.* **51**, **95**.)

6. — Le 26 oct. 1785, M[e] Jean-Etienne David, clerc du diocèse de Lx, (parr̄. de S[t] Hymer), est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 24 mars 1789, led. s[r] David, pbr̄e, âgé de vingt-quatre ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes, collégiales et prieurés de S[t] Evroult, N.-D. de Grestain, Bernay, Cormeilles, Beaumont-en-Auge, S[t] Pierre de Préaux, Royal-Pré, S[te] Barbe-en-Auge, Mondaye, S[t] Nicolas du Mellerault, les Mathurins de Lx, N.-D. du Pré de S[t] Désir de Lx, S[t] Léger de Préaux, et autres lieux.

Le 29 mars 1789, le s[r] David, demeurant au Torquesne, donne sa procuration pour faire signifier ses noms et grades aux archevêques,

évêques, chapitres, religieux, etc., sur lesquels il a été nommé. Fait et passé à Lx.

Le 8 avril 1789, le s[r] David, vicaire de Sotteville, en l'exemption de S[t] Cande-le-Vieux, fait signifier par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx; le 9 avril, au seig[r] abbé de Cormeilles et aux religieux de S[t] Pierre de Préaux; le 14, aux religieux de S[t] Evroult et de N.-D. de Bernay. (*V.* **87**).

7. — Le 8 avril 1789, M[e] Nicolas-Augustin Guillaume, pbrẽ du diocèse de Verdun, procureur de la nation d'Allemagne, fondée en l'Université de Paris, chapelain-administrateur du collège de la Marche, établi rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, y demeurant, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

8. — Le 8 avril 1789, M[e] Jacques-Antoine Chandelier, pbrẽ du diocèse de Séez, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr̃. de Cuy aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult.

9. — Le 8 avril 1789, M[e] Pierre Foulon, pbrẽ, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bourgeauville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **101**).

10. — Le 7 avril 1789, M[e] Marin-Jean Leseigneur, pbrẽ du diocèse de Rouen, M[e] ès-arts et bachelier en théologie de la Faculté de Paris, professeur septennaire émérite au collège de Lx, à Paris, titulaire de la chapelle de S[t] Jean-l'Evangéliste en la cathédrale de Lx, (valeur de 200 livres de revenu), demeurant aud. collège, rue S[t] Jean-de-Beauvais, parr̃. S[t] Etienne-du-Mont, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

11. — Le 8 avril 1789, M[e] Nicolas Lamy, pbrẽ, de S[t] Germain de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Morainville, représenté par son frère, Jean-Charles Lamy, marchand-drapier, demeurant à Lx, parr̃. S[t] Germain, fait signifier ses noms et grades au seig[r] abbé de N.-D. de Cormeilles, en parlant à Pierre Saulieu, son feudiste, trouvé dans une salle de la maison abbatiale de lad. abbaye.

Le même jour, il fait réitérer ses mêmes grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames de S[t] Léger.

12.— Le 8 avril 1789, M[e] Louis-Christophe Couture de Bois-Simon, pbrẽ, M[e] ès-arts et docteur en théologie de la Faculté de Paris, habitué en la parr̃. S[t] Jacques de Lx, y demeurant, rue au Char, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

13. — Le 8 avril 1789, M[e] Jean-Louis Mottey, pbrẽ, M[e] ès-arts en l'Université, habitué en la parr̃. S[t] Jacques de Lx, y demeurant, fau-

bourg d'Orbec, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

14. — Le 8 avril 1789, Me Nicolas De Laperelle, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, titulaire de la chapelle St Denis en la Cathédrale, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

15. — Le 8 avril 1789, Me François-Germain Vattier, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, habitué en la parr̄. St Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

16. — Le 8 avril 1789, Me Gabriel-Guillaume Grigy, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Germain de Pontaudemer, représenté par Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbr̄e, secrétaire du seig^r^ évêque, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **98**, **108**.)

17. — Le 3 avril 1789, Me Louis-Michel Azire, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr̄. de Croisilles, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

18. — Le 8 avril 1789, Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie, secrétaire du seig^r^ évêque, titulaire des chapelles St Gilles-St Leu en la Cathédrale, St Eloy en l'église des Moutiers-Hubert, et St Valentin en la parr̄. de Canapville, toutes deux du diocèse de Lx et « ne valant pas les remplir, » fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

19. — Le 7 mars 1789, Melchior-François-Elie Le Fel (1), fils de Charles-Nicolas-Fidèle et de Marie-Françoise Le Maitre, de la parr̄. du Bourgachard, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

20. — Le 7 mars 1789, Nicolas-Dominique Labbey (2), clerc de la parr̄. de Pont-l'Evêque, reçoit les ordres mineurs.

21. — Le 4 mai 1789, dispense de bans pour le mariage entre

(1) M^r^ Le Fel, frère du curé constitutionnel de Pont-Audemer, était vicaire du curé constitutionnel de Pont-l'Evêque quand il fut placé par les électeurs à la tête de la paroisse de N.-D. de Préaux. Il n'y resta pas longtemps : au mois d'octobre, il fut élu curé d'Equemauville qu'il quitta deux mois plus tard. Après l'an II il revint dans cette dernière paroisse en qualité d'instituteur. Il y passa la Révolution et s'y trouvait encore en 1805 exerçant les mêmes fonctions. *(Archives de l'Eure. — Archives municipales d'Equemauville.)*

(2) Mr N.-D. Labbey était, en 1791, prêtre habitué à Pont-l'Evêque depuis son ordination. Ayant refusé le serment il put desservir encore pendant quelque temps la paroisse de Launay dont le curé mourut cette même année. Mais il lui fallut partir pour l'exil. Il se réfugia en Angleterre avec son frère et ils logèrent ensemble à Gosport chez James Abraham, vis-à-vis le temple de Fock. Mr N. D. Labbey ne revint qu'au mois de mai 1802. Il remplit les fonctions de vicaire dans sa ville natale tant que ses forces le lui permirent. Il mourut à Pont-l'Evêque en 1812. *(Archives municipales de Pont-l'Evêque. — Revue catholique de Normandie. 1892. — Mss de Reux. — Ordo de Bx.)*

Mes^{re} Jacques-Marcel de Parfouru, Esc^{r}, fils de Mes^{re} Marcel de Parfouru, Esc^{r}, et de feue noble dame Marguerite de Conaque (?), originaire de la parr̄. de Courtonne-la-Meurdrac et demeurant en celle de Jouveaux, d'une part et noble dem^{lle} Louise-Victoire-Eléonore du Rosey de Villards, fille de feu Mes^{re} Gabriel-Alexis-Jacques du Rosey, seig^{r} de Villards, et de noble Madeleine-Victoire de Beauval, de la parr̄. de Fontaine-la-Louvet.

22. — Le 5 mai 1789 (Jour de l'ouverture des Etats-Généraux), dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Philippe Ouin, fils de feu Pierre et de Marie Roussel, originaire de la parr̄. de N.-D.-de-Fresnay et demeurant en celle de Boëssey, d'une part, et dem^{lle} Marie-Aimée-Françoise Deshayes de Launay, fille de Mes^{re} Marc-Léonor-Jean-Baptiste Deshayes, Esc^{r}, et de feue noble dame Marie-Françoise de Collet, originaire de la parr̄. des Moutiers-Hubert et demeurant en celle de Mittois,

23. — Le 11 avril 1789, Me Jean-Baptiste Godes, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de lad. ville, y demeurant, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **96**.)

24. — Le 11 avril 1789, Me Jacques-Guillaume Sebin, pbr̄e, M^{e} ès arts en l'Université de Caen, vicaire de St Ouen de Pontaudemer, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religienx de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger.

25. — Le 11 avril 1789, Me Paul Delaunay, pbr̄e, vicaire de St Paul-de-Courtonne, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **53**, **97**.)

26. — Le 11 avril 1789, Me Jacques Guillemin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à St Pierre-du-Châtel, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} abbé de Grestain. (*V.* **104**.)

27. — Le 11 avril 1789, Me Jacques-Adrien Chanu, pbr̄e, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église de Ste Croix de Bernay, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^{x} de N.-D. de Bernay. (*V.* **56**.)

28. — Le 11 avril 1789, Me Pierre Dodon, pbr̄e du diocèse d'Evreux, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, habitué en l'église paroissiale de N.-D. de Louviers aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **105**.)

29. — Le 11 avril 1789, Me Jean-Hubert Duval, pbr̄e, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Villers-sur-Mer, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay et au seig^{r} abbé de Cormeilles.

30. — Le 14 avril 1789, Me Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait signifier par procureur ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* 100.)

31. — Le 7 mars 1789, reçurent les ordres mineurs :

Me Pierre-Sébastien Esmont (1), clerc de la ville d'Orbec ;

Me Pierre-Charles Gobin (2), clerc de la parr. de St Germain de Lx.

32. — Le 21 avril 1789, Mr Monsaint, vic. gl, donne son visa aux provisions de la cure de St Germain de Moyaux obtenues en cour de Rome par Me Jacques Leviels, pbrē de ce diocèse.

Le 11 mai 1789, led. sr Leviels (3) prend possession dud. bénéfice, en présence de Mesre Philippe Le Grix de Neuville, seigr de Moyaux, ancien capitaine au régiment de Beauvoisis, demeurant en lad. parr.; Me Guillaume-François Bunel, pbrē, curé de Martainville ; Me Jean-Thomas Hémery, vicaire de Moyaux ; Guillaume-Jacques Besogne, Me en chirurgie, demeurant au bourg de Cormeilles, et autres témoins.

33. — Le 7 mars 1789, Me Jean-Louis Vallée, diacre de la parr. d'Hermival, est ordonné prêtre.

34. — Le 19 mai 1789, dispense de bans pour le mariage entre Me Claude-Etienne Deschamps, procureur, fils de feu Claude et de feue Marie-Catherine Halley, d'une part, et Marie-Magdeleine Tousey, fille de Me Pierre-Robert Tousey, greffier, et de feue Madeleine-Ursule Cavelier, les deux parties de la parr. St Ouen de Pontaudemer.

35. — Le 16 mai 1789, Jean-Baptiste-François Groult, marchand-mercier, demeurant à Lx, parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le sr Georges-François-Germain Groult, aco-

(1) Mr Esmont était sous-diacre en 1791. Nous lisons son nom sur la liste que remit à la municipalité le supérieur du grand séminaire de Lisieux. Il se retira dans sa famille pendant la Révolution. Après le Concordat il voulut se faire relever des obligations du sous-diaconat; la cour de Rome ne lui octroya pas sa demande. Il ne se maria pas, mais il vécut en laïque. Il fut nommé juge de paix d'Orbec. (*Liste des élèves du grand séminaire. — Tradition orale.*)

(2) Mr Gobin parait n'avoir reçu la prêtrise qu'après la Révolution. Il fut nommé en 1806, curé d'Heurtevent. Il resta dans cette paroisse jusqu'à la fin de sa vie et y mourut en 1819, à l'âge de 50 ans. (*Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.)*

(3) Mr Jq Leviels, originaire de Beuzeville, était curé de Moyaux en 1791. Le 23 janvier, il prêta serment à la Constitution en exceptant tout ce qui serait contraire à la religion catholique. Ses deux vicaires imitèrent son exemple et tous trois furent destitués. On élut à leur place François Lozier, prêtre assermenté, originaire de St Philbert-des-Champs. Mr Leviels partit pour l'Angleterre le 30 nov. 1792. Il séjourna dans les premiers temps à Londres; puis il passa dans les Pays-Bas et résida à Bruxelles. Après son retour en France, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux, mais passa dans le diocèse d'Evreux auquel il appartenait par sa naissance. Il fut nommé en 1803 curé-doyen de Ste Croix de Cormeilles. Il mourut à la tête de cette paroisse le 30 nov. 1834, à l'âge de 79 ans. (*Archives du Calvados. — Archives de l'Eure. — Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux.*).

lyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une maison, située Grande-Rue, proche la fontaine St Pierre, parr̄. St Jacques et bornée, d'un côté, par les héritiers Courseulles, et, d'autre côté, par la rue tendant à la Cathédrale ; d'un bout, par lad. Grande-Rue, et, d'autre bout, par le sr Riquier du Dézert. Elle était encore hypothéquée sur deux pièces de terre. Fait et passé à Lx.

Led. sr acolyte, fils dud. sr Groult et de Gabrielle-Victoire Leveneur, faisait ses études à Paris, au séminaire des Trente-Trois, rue de la Montagne-Ste Geneviève, parr̄. St Etienne-du-Mont.

36. — Le 8 mai 1789, Me Charles-Alexandre Gasnier, licencié ès-lois, curé de Montreuil-l'Argillé, 2e portion, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Prudent Gasnier, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Sébastien Theribout, chirurgien, demeurant au bourg de Montreuil, et autres cautions.

Led. sr acolyte faisait ses études à Paris, au séminaire des Trente-Trois, rue de la Montagne-Ste Geneviève.

37. — Le 1er mai 1789, Jean Dubosq, marchand, demeurant en la parr̄. d'Annebault, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques-Gabriel Rocques, acolyte de Bourgeauville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur une pièce de terre en labour, nommée la Vaubertrée, sise en lad. parr̄. d'Annebault. Fait et passé aud. lieu.

Led. sr acolyte, fils de feu Guillaume-Gabriel Rocques et de Marie-Madeleine Dubosq, était né à Bourgeauville le 25 avril 1765, et faisait actuellement ses classes au séminaire de Valognes.

38. — Le 2 juin 1789, dispense de bans pour le mariage entre Me François-Tanneguy de Thollemer du Petit-Blangy, Escr, seigr de la Folletière et autres lieux, fils de Mesre François-Gabriel-Léonor de Thollemer et de feue noble dame Marie-Françoise Morin de la Vâtine, de la parr̄. d'Epréville-en-Lieuvin, d'une part et noble demlle Louise-Michelle-Rosalie Le Tessier de la Bersière, fille de feu Mesre Claude-Charles et de noble dame Marie-Anne-Perinne-Rosalie Coupart de la Blottière, originaire de la parr̄. de St Pierre de Vannes en Bretagne et demeurant en la parr̄. de Ste Croix de Mortagne au Perche.

39. — Le 7 mars 1789, Me François Hauton, sous-diacre de la parr̄. du Breuil, est ordonné diacre.

40. — Le 26 mai 1789, la nomination à la cure de St André de Clarbec appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis-Pierre-André-Jean-Baptiste Deshayes, chevr, seigr et patron de Clarbec, seigr des fiefs de Gassart, Pierrefitte, Ymer-Alain, La Fontaine, Argences et autres lieux, demeurant au château de Gassart, parr̄. de St Hymer, nomme à lad.

cure de Clarbec, vacante par la mort de Me Pierre-Jacques Selot, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Louis Adam, pbr̄e, demeurant en lad. parr̄. de St Hymer. Fait et passé à Lx.

Le 6 juin 1789, M. de Gruel, vic. gl, donne aud. sr Adam la collation dud. bénéfice.

Le 11 juin 1789, le sr Adam prend possession de la cure de Clarbec, en présence dud. sr de Gassart ; Me Jean-François Boudard, pbr̄e, desservant lad. parr̄. ; Me Jean-François Turgis, vicaire dud. lieu ; Me Jean-Pierre Jourdain, diacre, demeurant à Clarbec, et autres témoins. (*V.* **66**.)

41. — Le 16 juin 1789, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-Christophe-Louis Paisant, notaire royal, demeurant à Mézidon, fils de feu François et de Marie-Françoise Erard, d'une part, et dame Geneviève Le Neveu, Vve de Pierre Boursin, fille de feu Jean-Charles Le Neveu et de feue Marguerite Le Bourgeois, de lad. parr̄. de Mézidon.

42. — Le 22 juin 1789, dispense de bans pour le mariage entre M. Charles-Nicolas-Ambroise Chartier, chevalier de Loraille, capitaine au régiment d'infanterie de Beaujolais en garnison en la ville de Dunkerque, fils de feu Mesre Ollivier Le Chartier de Loraille et de noble dame Françoise de Guillaume de la Villette, de la parr̄. de Lanquetot, diocèse de Rouen, d'une part, et noble demlle Marie-Louise-Félicité de Vitrouil de la Surrière, fille de feu Mesre Charles-Richard et de noble dame Marie-Catherine de Pommeraye, de la parr̄. d'Orbec. (*V.* **130**.)

43. — Le 8 juin 1781, Jean-Baptiste Lejeune, fils de Louis et de Marie-Charlotte Baledent, de la parr̄. de St Denis-des-Monts, diocèse de Rouen, *ritè dimissus,* reçoit la tonsure à Lx.

44. — « Le 16 mars 1789, » la nomination à la cure de N.-D. de la Chapelle-Gautier appartenant au seigr du lieu, haut et puissant seigr Mesre Alexandre-François-Marie Le Filleul, chevr, comte de La Chapelle, marquis de Montreuil-l'Argillé, seigr des parr̄. de Neuville, Viville, La Goulafrière, St Germain-d'Aunay, St Jean-de-Thennay et autres lieux, maréchal des camps et armées du roy, procureur-syndic pour le clergé et la noblesse de la province de Mayenne, Normandie et du Perche, nomme à lad. cure de la Chapelle, vacante par la mort de Me Robert Legoux, dernier titulaire, décédé le 14 avril dernier, la personne de Me Pierre-Nicolas Salandre, pbr̄e du diocèse de Laon, curé de St Jean-de-Thennay. Donné au château de la Chapelle.

Le 13 juin 1789, M. de Gruel, vic. gl, donne aud. sr Salandre la collatisn dud. bénéfice.

Led. acte de présentation portant par erreur la date du 16 mars, quand le dernier titulaire n'était mort que le 14 avril suivant, M. de La

Chapelle fit, le 21 août 1789, une nouvelle nomination du s[r] Salandre à la cure de la Chapelle-Gautier.

Ce même jour, 21 août, M. Naudin, vic. g[l], donne aud. Salandre une nouvelle collation dud. bénéfice.

Le 24 août 1789, le s[r] Salandre (1) prend possession de la cure de la Chapelle, en présence de M[e] Nicolas-Félix Housset et de M[e] Simon-Pierre Deshayes, pbrēs, vicaires de lad. parr̄., et autres témoins.

45. — Le 6 juillet 1789, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Louis Dupont-S[t]-Georges, fils de M[e] Gilles-François Dupont-S[t]-Georges, licencié ès-lois, et de feue dame Marie-Antoine de Pontard, de la parr̄. de La Ferté-Macé, diocèse du Mans, d'une part, et noble dem[lle] Rosalie-Esther Fergant, fille de feu Mes[re] Pierre Fergant, Esc[r], seig[r] et patron de Querville, et de noble dame Marie-Thérèse Manchon-S[t]-Marc, originaire de lad. parr̄. de Querville et demeurant depuis environ un an dans celle de S[t] Gilles de Caen.

46. — Le 4 juillet 1789, M[e] Jacques Hubert, pbrē du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Cambremer, diocèse de Bayeux, fait signifier ses noms et grades aux relig[x] de S[te] Barbe. (V. **102**).

47. — Le 16 juillet 1789, vu l'attestation de M[r] de Seulle (2), curé d'Annebault, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Augustin Delauney, chirurgien, fils de M[e] Augustin et de Marguerite Marguerite, originaire de la parr̄. de Douville et demeurant en celle d'Annebault, d'une part, et Marie-Madeleine Brière, fille de Robert, de lad. parr̄. d'Annebault.

48. — Le 20 juillet 1789, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel Moisy de la Vallezerie, avocat en parlement, fils de Gabriel et de feue Marie-Claude Lecoq, de la parr̄. de S[t] Jacques de Lx, d'une

(1) M[r] Salandre refusa de prêter le serment constitutionnel et fut destitué. Il partit en exil à Ostende le 4 sept. 1792. Plus tard il passa en Angleterre et résida à Londres. *(Archives de l'Eure. — Mss de Reux.)*

(2) Au n° 273 du XXXIV[e] registre des Insinuations, nous avons laissé M[r] de Seulle réfugié à Bruxelles. Depuis, grâce à la bienveillance de M[r] Eugène Sarasin, l'un de ses petits-neveux, nous avons pu compléter nos notes sur ce confesseur de la foi. — Après avoir séjourné quelque temps à Bruxelles, M[r] de Seulle passa en Allemagne avec plusieurs de ses confrères : ils y furent reçus avec le plus généreux désintéressement. Le curé d'Annebault, après un court séjour dans une trappe du Valais, vint à Constance vivre avec deux ou trois prêtres qui habitaient cette ville. La marche des armées françaises les forcerent à reculer ; M[r] de Seulle entra en qualité d'infirmier dans l'hospice de l'armée de Condé. Mais les fatigues de tout genre qu'il eut à endurer avaient affaibli sa santé : il tomba malade à Oberndorffen en Souabe ; il fut atteint d'une fièvre putride et d'une fluxion de poitrine. Il lui fallut cependant suivre l'armée à laquelle il était attaché. Arrivé au bourg de Tischingen (Souabe), il y reçut les derniers sacrements le 10 mai 1797 et mourut dans l'après-midi du même jour. M[r] de Seulle était né à Caen. Il avait une sœur qui entra par son mariage dans l'honorable famille Sarasin. *(Papiers de la famille Sarasin.)*

part, et dem^{lle} Marie-Thérèse Asse, fille de Me Louis-Pierre-Bernard et de dame Marie-Thérèse Dehors-Beaumont, de la parr̄. de l'Hôtellerie.

49. — Le 27 juillet 1789, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Augustin-Joseph-Jean-Jacques de Nocey du Coudrey, fils de feu Mes^{re} Charles-Jean-Gaspard-Abraham et de dame Henriette-Françoise Malvoue, de la parr̄. de St Hymer, d'une part, et Catherine Cabours, fille de feu Jacques, originaire de la parr̄. de St Germain de Lx.

50. — Le 18 sept. 1778, Pierre-Louis Blanchard, fils de Pierre et de Marie Lavarde, de la parr̄. de Verson, diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 23 oct. 1783, Me Pierre-Louis Blanchard, sous-diacre du diocèse de Lx, est reçu M^{e} ès-arts en l'Université de Caen.

Le 20 juin 1785, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 12 décembre 1785, led. s^{r} Blanchard, bachelier en théologie, est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 1^{r} juillet 1789, le s^{r} Blanchard, pbr̄e, titulaire de la chapelle St Sébastien en la Cathédrale, sans aucuns revenus y attachés, demeurant à Lx, Grande Rue, fait signifier ses noms et grades au seig^{r} évêque, en parlant à Jacques Moret, son suisse ; au Chapitre de Lx, en parlant à Me Jacques-Pierre-Nicolas Taupin, secrétaire du Chapitre ; puis au seig^{r} abbé de Cormeilles ; enfin, le 2 juillet, aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V.* **51**, **63**.)

51. — Le 1^{r} juillet 1789, Me Jean-Baptiste Blanchard, pbr̄e du diocèse de Lx, M^{e} ès arts en l'Université de Caen, vicaire de St Just d'Hecquemanville, représenté par son cousin, Me Pierre-Louis Blanchard, pbr̄e, titulaire de la chapelle St Sébastien en la Cathédrale, fait signifier ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx ; et le 2 juillet, aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V.* **5**, **95**.)

52. — Le 29 juillet 1789, dispense de bans pour le mariage entre M. Louis Grigy de Bellecouture, bachelier en droit, fils de M. Etienne Grigy, docteur en médecine, et de dame Marie-Reine Dehors de Beaumoret, originaire de la parr̄. de N.-D.-de-la-Couture de Bernay et demeurant en celle de St Patrice de Rouen, d'une part, et dem^{lle} Victoire-Adélaïde Vallée, fille mineure de feu M. Alexis-Charles Vallée et de dame Marie-Anne Delauney, de lad. parr̄. de N.-D. de-la-Couture.

53. — Le 1^{r} juillet 1789, Me Paul Delauney, pbr̄e, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Paul-de-Courtonne, et représenté par Me Charles-Jacques-Pierre Goulley, pbr̄e, vicaire de St Pierre de Cormeilles, fait signifier ses noms et grades au seig^{r} abbé de Cormeilles. (*V.* **25**, **97**.)

54. — Le 7 août 1789, dispense de bans pour le mariage entre

Jean-Jacques-Philippe de la Londe, fils de feu Gilles-Philippe et de feue dame Suzanne-Catherine Jouen, d'une part, et dem[lle] Marie-Geneviève-Adélaïde Le Nepveu de la Groudière, fille mineure de feu Jean-Jacques et de feue dame Marie-Angélique-Scholastique Boivin, les deux parties de la parr̄. de S[te] Croix de Bernay.

55. — Le 11 mai 1789, M[r] Nicolas-Clément Durand, pbr̄e du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de S[t] Philbert-sur-Risle, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Louis-Charles-Pierre Le Roux, dernier titulaire.

Le 14 juillet 1789 (jour de la prise de la Bastille), M. Monsaint, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 13 août 1789, led. s[r] Durand (1) prend possession de la cure de S[t] Philbert, en présence de Mes[re] Michel-Benoit Gannel, s[r] du Mont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, demeurant en sa terre, en la parr̄. de Fresneuse-sur-Risle ; M[e] Jean-François-Xavier Bertrand, pbr̄e, docteur en théologie de la Faculté de Nancy, curé de Brionne, diocèse de Rouen ; M[e] Pierre Duclos, pbr̄e, vicaire de S[t] Philbert, et autres témoins.

56. — Le 17 mai 1789, la nomination à la cure de S[te] Marie-Madeleine de Courcelles appartenant au seig[r] du lieu, noble dame Marguerite-Rénée-Françoise de Garencières, V[ve] de Mes[re] Jean-Laurent Le Métayer, chev[r], seig[r] de la Haye-le-Comte, dame et patronne de Courcelles, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Pierre-Charles Sirard, dernier titulaire, décédé le 5 de ce mois, la personne de M[e] Jacques-Adrien Chanu, pbr̄e du diocèse de Lx, (parr̄. S[te] Croix de Bernay), vicaire de S[t] Clair-d'Arcey au diocèse d'Evreux. Donné au château d'Hannencourt. (*V.* **27**.)

Le 17 juin 1789, M. de Sausin, vic. g[l], donne aud. s[r] Chanu la collation dud. bénéfice.

Le 13 août 1789, le s[r] Chanu (2) prend possession de la cure de Courcelles, en présence de M[e] Pierre Toucquet, pbr̄e, originaire de S[te] Croix de Bernay, curé de Fontaine-Labbey ; M[e] Charles-Robert Lamy, aussi originaire de S[te] Croix de Bernay, curé de S[t] Clair-d'Arcey ; M[e] Pierre-Alexandre Bosquier, clerc tonsuré du diocèse d'Evreux, et François-

(1) M[r] Durand prêta le serment schismatique et resta curé constitutionnel de S[t] Philbert. Il toucha pendant la Révolution la pension des prêtres assermentés ; la municipalité lui donna des certificats de bon patriote. Au rétablissement du culte, l'évêque d'Evreux lui rendit la cure de S[t] Philbert-sur-Risle. (*Archives de l'Eure.*)

(2) M[r] Chanu refusa en 1791 le serment constitutionnel et la paroisse de Courcelles fut supprimée, vu le petit nombre des habitants. Le curé s'exila l'année suivante en Angleterre. Il se fixa à Gosport, rue du Milieu, chez M[me] Henderson. Il revint à Bernay, après la Révolution et vers 1805, il fut nommé curé de S[t] Léger-du-Bosdel. Il y mourut le 12 oct. 1818, à l'âge de 69 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux.*)

Alexandre Bosquier, receveur de la seigneurie de Courcelles, tous deux demeurant en lad. parr. de Courcelles.

57. — Le 30 août 1789, dispense de bans pour le mariage entre Me Robert-François-Laurent Roger, fils de Me Laurent Roger, échevin de la ville de Dieppe, et de dame Marie-Marguerite Durand, de la parr. de St Jacques de Dieppe, d'une part, et d^{lle} Aimée Eudes, fille mineure de Me Jean-Réné-Louis Eudes, avocat au bailliage de Pontaudemer, et de dame Marie-Catherine Cauvin de la Cauvinière, de la parr. St Ouen de Pontaudemer.

58. — Le 12 sept. 1789, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jean-Augustin de Meflet, Esc^{r}, s^{r} de Plainemare, fils de Mes^{re} François-Barnabé de Meflet et de noble dame Louise-Angélique Chauvin, de la parr. de St Clair-de-Basseneville, d'une part, et noble dem^{lle} Marie-Augustine Giémare, fille de feu Mes^{re} Auguste et de noble dame Marie-Jeanne-Augustine Mallard d'Osmont, de la parr. de Douville.

59. — Le 28 sept. 1789, Mre Charles-Camille Circaud, pbre du diocèse de Macon, vicaire général dud. diocèse et du diocèse de St Claude, chanoine d'honneur de la collégiale de Moulins en Bourbonnais, nommé par le duc d'Orléans à la cure de St Benoit-d'Hébertot et représenté par Mre Godefroy de Nocey, pbre du diocèse de Macon, prieur de St Martin et Ste Barbe du Breuil-Poignard et chanoine de la collégiale de Mortain, prend possession de lad. cure de St Benoit, en présence de Mes^{re} Charles-Gabriel-Adrien-François de Sandret, seig^{r} de Trianon, demeurant en son château situé sur lad. parr. de St Benoit; Me Thomas Patin, pbre, desservant d'icelle, et autres témoins. (*V.* **116**.)

60. — Le 8 juin 1789, Me Jean Porier, pbre, curé de St Georges d'Orgères, étant malade, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François-Michel Delanoë, pbre du diocèse de Lx, vicaire de Fervaques Il se réserve toutefois une pension viagère de 500 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant trente-quatre ans ; 2° une partie du presbytère, du jardin et de leurs dépendances, ainsi qu'une multitude de droits et redevances. Fait et passé au manoir presbytéral d'Orgères, en présence d'Antoine Mottey, maître d'école, demeurant en lad. parr., et autres témoins.

Le 29 juin 1789, led. s^{r} Delanoë obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 6 oct. 1789, le seig^{r} évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 8 oct. 1789, le s^{r} Delanoë (1) prend possession de la cure d'Orgères, en présence de plusieurs témoins.

(1) Mr Delanoë, originaire de Verneusses, refusa, en 1791, de prêter le serment constitu-

61. — Le 3 nov. 1789, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Louis-Pierre de Philippes, chevalier de Beaumont, officier d'infanterie, capitaine aide-major de la milice nationale de Lx, originaire de la parr. de Percy, diocèse de Séez, et demeurant à Lx, parr. St Jacques, fils de Mesre François-Thimothée de Philippes de Beaumont et de feue noble dame Louise-Marguerite de Piquot, d'une part, et noble demlle Marthe-Françoise Adelaïde Rioult de Victot, fille de feu Mesre Michel-Louis Rioult, chevr, seigr et patron du Breuil, et de feue noble dame Françoise-Marguerite Gondouin, originaire de lad. parr. du Breuil et demeurant aussi en celle de St Jacques de Lx depuis huit mois.

62. — Le 27 avril 1789, Me Philippe Aumont, pbrē du diocèse de Séez, curé de St Michel de Soquence et aussi pourvu de la cure de Quetiéville, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Soquence entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Girard, pbrē, originaire de la parr. de St Vigor de Coulons, diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr. N.-D. de lad. ville de Caen. Led. sr résignataire sera tenu de continuer à Me Denis-Morin Paris, ancien curé de Soquence, la rente viagère de 200 livres qu'il touche sur les revenus de ce bénéfice. Fait et passé à Caen, en l'étude de Me François-Jean Poignant, notaire, demeurant parr. N.-D.

Le 9 juin 1789, led. sr Girard obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 20 oct. 1789, M. de Collignon, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 23 oct. 1789, le sr Girard (1) prend possession de la cure de Soquence par le ministère de Me Jacques-Christophe-Louis Paisant, notaire de Mézidon, demeurant au Mesnil-Mauger, autorisé à remplir cet acte à cause de la parenté dud. sr curé avec le notaire apostolique de Lx. Fait et passé en l'église de Soquence, en présence de Me Pierre Jourdan, pbrē, desservant la parr. de Quetiéville ; led. sr Aumont, ancien curé; Me Louis-Jacques Girard, seul notaire royal-apostolique, demeurant à Lx, rue Pont-Mortain.

63. — Le 11 nov. 1789, la nomination à la cure de St Hippolyte–

tionnel et fut destitué. Nous n'avons pu le suivre pendant la Révolution. A la réorganisation du culte, l'évêque de Séez lui rendit sa cure d'Orgères. Il y mourut en 1821. Il avait du talent, nous dit Mr Le Gallois, mais peu de zèle. (*Archives de l'Orne.— Archives de l'évêché de Séez.* — Ordo *de Séez.)*

(1) Mr Girard, dernier curé de Soquence, refusa, le 30 janv. 1791, de prêter le serment constitutionnel et fut obligé de quitter sa paroisse. Il partit en exil au mois de septembre 1792, et se logea à Common chez Miss Clibbet. Après la Révolution, il fut nommé, en 1806, curé de Pontfol. Il y mourut en 1826. *(Archives du Calvados. — Mss de Beux* — Ordo *de Bx.)*

du-Bout-des-Prés appartenant au seig^r évèque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Nicolas Detoy, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Pierre-Louis Blanchard, pbr̃e de ce diocèse, parr̃. de Verson, bachelier en théologie de la Faculté de Paris et titulaire de la chapelle St Sébastien en la cathédrale de Lx. Fait et passé à Lx, au palais épiscopal, en présence de Me Nicolas De Lapeželle, pbr̃e, chapelain de lad. Cathédrale, et de Me Georges-François-Germain Groult, sous-diacre, tous deux demeurant à Lx. (*V.* 50.)

Le même jour, dans l'après-midi, led. s^r Blanchard (1) prend possession de la cure de St Hippolyte, en présence de Mre Philippe-François de Sausin, pbr̃e, chanoine de la Cathédrale, demeurant à Lx, parr̃. St Germain ; Me Etienne-Pierre Crestey, curé de St Martin-de-la-Lieue ; Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbr̃e, secrétaire du seig^r évêque ; Me Pierre Jacques, diacre, demeurant à Beuzeville ; Me Pierre-Guillaume-Victor Mourier, sous-diacre, demeurant à Norolles, et autres témoins.

64. — Le 17 nov. 1789, la nomination à la cure de St Martin de Criquebœuf appartenant au seig^r du lieu, M. Jean-Baptiste Quillet, ancien cons^er du roy, « lieutenant civil criminel au bailliage d'Honfleur et de police » de lad. ville, ancien maire d'icelle, seig^r et patron de Criquebœuf, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Guillaume Fournier, dernier titulaire, décédé ce jourd'hui, la personne de Me Hilaire-Félix Le Griel, pbr̃e de Ste Catherine d'Honfleur. Fait et donné à Honfleur.

Le 21 nov. 1789, le seig^r évêque donne aud. s^r Le Griel la collation dud. benéfice

(1) Mr P.-L. Blanchard, curé de St Hippolyte, fut élu maire du même lieu le 7 févr. 1790. Il protesta, le 4 janv. 1791, contre l'arrêté du conseil général du Calvados au sujet du Mandement de Mg^r de Cheylus sur la Constitution civile du clergé et, six jours après, il résigna ses fonctions de maire. Le 30 janv., il prêta serment à la Constitution en ce qui concernait l'ordre politique, mais il en excepta formellement tout ce qui concernait l'autorité spirituelle de l'Eglise. Ce serment ne fut pas admis par le Directoire et l'abbé Blanchard fut destitué. Il était encore à St Hippolyte au mois d'août 1792 ; mais il ne tarda pas à partir en exil. Il se retira d'abord à Jersey où il resta assez longtemps. Il passa ensuite en Angleterre et habita Londres. Son horreur pour la Constitution civile le jeta dans l'excès opposé et il refusa, en 1802, d'accepter le Concordat. Il ne rentra pas en France et devint le fondateur du Blanchardisme, l'une des branches de la secte que l'on a appelée la Petite-Eglise. Cette secte, depuis peu éteinte dans notre pays et qui subsiste encore dans cette certaines contrées de la France, conteste au pape le droit de faire les changements, opérés par Pie VII en 1802, dans l'organisation et la discipline de l'Eglise de France et ne veut pas reconnaître le nouvel ordre de choses établi par le Concordat. Mr Blanchard, malgré ses erreurs et son entêtement, n'avait jamais cessé d'entretenir des relations avec Mr Jumel, ancien secrétaire de Mg^r de la Ferronnays et depuis curé de St Désir de Lisieux. C'est peut-être aux conseils de ce saint prêtre que cette âme dévoyée dut son retour à la vraie doctrine. On dit en effet que Blanchard se soumit vers la fin de sa vie et qu'il mourut en Angleterre, réconcilié avec l'Eglise. *(Archives de St Martin-de-la-Lieue : Section de St Hippolyte. — Tradition orale.)*

Le 26 mai 1789, le s^r^ Le Griel (1) prend possession de la cure de Criqueboeuf, en présence de Me Jean-Martin-Auguste Demanget, avocat greffier au grenier et dépôt de sel d'Honfleur, y demeurant, parr. Ste Catherine, et autres témoins.

65. — Le 30 juillet 1789, Me Jean Hémery, pbre, curé de la parr. de St Crespin, agissant du consentement de Mes^re^ Pierre-Louis-Jérôme du Val de Lécaude, ancien officier de la marine royale, chev^r^, seig^r^ et patron de St Crespin, seig^r^ et patron honoraire de Lécaude, Bourneville et des fiefs de Grandouet, Creveuil, Tournetot et autres lieux, demeurant à Rouen, rue Dinanderie, parr. St Pierre-L'Honoré, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Jacques-Lucien Gabrie, pbre du diocèse d'Evreux, curé de la parr. St Etienne, en la ville de Conches, aud. diocèse. Il se réserve toutefois : 1°, 300 livres de rente à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant trente-six ans ; 2° la cour, les jardins et maisons dessus étant, bornés au nord et au couchant, par le chemin de St Crespin au pont de Carrouges, et au midi, par le cimetière. Fait et passé à Lx.

Séance tenante, led. s^r^ Gabrie donne aussi sa procuration pour résigner sa cure de St Etienne en faveur de Nicolas-Louis-Robert Le Thuillier, pbre du diocèse de Rouen, demeurant en la parr. de St Pierre-l'Honoré.

Le 24 août 1789, led. s^r^ Gabrie obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Crespin.

Le 25 nov. 1789, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 30 nov. 1789, le s^r^ Gabrie (2) prend possession dud. bénéfice, en présence dud. seig^r^ de Lécaude ; Me Nicolas-Jacques Carrey, curé de la 1re portion de Mesnil-Mauger, et de Me Louis Fleuriot, docteur en médecine, demeurant à Lessard.

66. — Le 1er déc. 1789, Me Jean-Louis Adam, pbre, curé de Clarbec, remet purement et simplement led. bénéfice entre les mains du seig^r^ évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. (*V.* **40**.)

(1) M^r^ Le Griel, prêta purement et simplement, en 1791, serment à la Constitution civile du clergé et fut élu curé constitutionnel de St Gatien-des-Bois. Après la Révolution, il fut curé de St Jouin et y mourut vers 1804. (*Archives du Calvados.* — Ordo *de Bayeux*.)

(2) Mr Gabrie prêta d'abord le serment pur et simple, puis il ajouta qu'il était très attaché à la religion catholique : ce serment fut admis. Mr Gabrie continua donc de desservir la paroisse ; mais sa conscience ne lui laissant plus de repos, il finit par se rétracter et partit pour Jersey en 1792. Après le Concordat, il fit sa soumission à l'évêque de Bayeux et fut replacé dans sa cure de St Crespin. En 1824, le curé de Mouteilles étant venu à mourir, Mr Gabrie fut nommé pour le remplacer. Il dirigea cette nouvelle paroisse pendant près de quatorze ans et y mourut en 1838, à l'âge de 91 ans. (*Archives du Calvados.* — *Archives de l'église de Mouteilles.* — *Mr de Lestourbeillon.* Les prêtres français réfugiés à Jersey.

Séance tenante, Mes[re] Louis-Pierre-André-Jean-Baptiste Deshayes, chev[r], seig[r] et patron de Clarbec, y nomme, pour remplacer le s[r] Adam, la personne de M[e] Jean-François Boudard, pbrē du diocèse de Lx, desservant lad. parr̄. Fait et passé au château de Gassart où demeure led. seig[r].

Le lendemain, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Boudard la collation dud. bénéfice.

Le 6 déc. 1789, le s[r] Boudard (1) prend possession de la cure de Clarbec, en présence de Mes[re] François-Charles de Vauquelin de la Brosse, ancien officier au régiment royal-Roussillon cavalerie, demeurant en sa terre de Reux ; M[e] Jean-François Turgis, vicaire de Clarbec ; led. seig[r] de Clarbec et led. s[r] Adam, ancien curé, et autres témoins.

67. — Le 2 déc. 1789, la nomination à la cure de N.-D.-de-Fresnay appartenant aux religieux de S[t] Pierre-sur-Dives à cause de leur mense conventuelle, Dom Etienne-Louis-François Mallet, prieur, et les autres religieux de l'abbaye nomment à lad. cure, vacante par la mort de M[e] François-Nicolas Dusoir, pbrē, dernier titulaire, la personne de M[e] Thomas-Guillaume Dumont, pbrē du diocèse de Bayeux. Signé : Fr. Steph.-Lud. Mallet, *prior*. — Fr. J. Thinon, remplissant les fonctions de secrétaire du Chapitre.

Le 7 déc. 1789, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Dumont la collation dud. bénéfice.

Le 9 décembre 1789, le s[r] Dumont (2) prend possession de la cure de N.-D. de Fresnay, en présence de M[e] Isaac-Daniel Gonfray, pbrē, docteur en théologie, curé de S[t] Pierre de Mézières, diocèse de Séez ; M[e] Jean-Laurent Marc, pbrē du diocèse de Lx, desservant lad. parr̄. de Fresnay, et autres témoins.

68. — Le 4 janvier 1790, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Desperiers, fils de feu Michel et de dame Françoise-Louise Papillon, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, d'une part, et dem[lle] Marie-Françoise-Elisabeth Horlaville, fille de M[e] Louis Horlaville, cons[er]

(1) M[r] Boudard, né le 9 janv. 1741, prêta d'abord le serment constitutionnel; mais il ne tarda pas à se rétracter et partit en exil sans demander de passeport. Il se réfugia à Gosport chez James Harris, rue Worth Cross. Il revint après la Révolution et, ayant fait sa soumission à l'évêque de Bayeux, il fut replacé dans sa cure. Il y finit ses jours le 11 sept. 1821, âgé de plus de 80 ans. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. — Mss de Reux. —* Ordo *de Bx.)*

(2) Agé d'environ 38 ans, M[r] T.-G. Dumont refusa le serment constitutionnel le 27 févr. 1791 et fut obligé de quitter sa paroisse. Une note donnée sur lui par la municipalité de St Martin en 1793, dit qu'il était parti en exil sans passeport ; mais il nous paraît plus exact qu'il resta caché dans le pays et qu'on le crut parti. Car il fut arrêté en 1794 et conduit en prison à Caen. Le 19 thermidor an II (6 août 1794), il s'y trouvait depuis quatre mois. J'ignore ce qu'il devint. *(Archives du Calvados.)*

du roy, élu en l'élection de Lx, et de feue dame Elisabeth Masselin, de la parr. de Lx.

69. — Le 8 janv. 1790, M. Monsaint, vic. g[l] et official du diocèse fulmine la dispense de l'empêchement de parenté du 2[e] au 2[e] degré, obtenue en cour de Rome pour le mariage entre Pierre-Nicolas-Mathieu Baigné, caporal de volontaires nationaux de la Bastille, demeurant à Paris, parr. S[t] Gervais, d'une part, et Françoise-Suzanne Macé, demeurant à Lx, parr. S[t] Jacques.

70. — Le 12 janv. 1790, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Charles-Etienne-François de Corday, fils de Mes[re] Charles-Antoine-Henry de Corday, et de noble dame Marie-Rose de Rosée de Courteille, de la parr. du Chesne, d'une part, et noble dem[lle] Marie-Louise de Bonnechose, fille de Mes[re] François-Guy de Bonnechose et de noble dame Marie-Elisabeth de Valtot de la Cauvinière, originaire de la parr. de Barneville et demeurant depuis quatre mois en celle de S[te] Marguerite-de-Ducy, diocèse de Bayeux.

71. — Le 18 janv. 1790, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Nicolas-Pierre-Théodose Le Bas, fils mineur de Pierre et de feue Jacqueline Le Breton, originaire de la ville du Teilleul, diocèse d'Avranches, et demeurant depuis huit mois en celle de Caudebec, diocèse de Rouen, d'une part, et dem[lle] Marie-Louise-Victoire Lesieur du Lonchamp, fille mineure de Jean et de Marie-Françoise Taillefer, originaire de la parr. de Vimoutiers et demeurant en celle d'Ambourville aud. diocèse de Rouen.

72. — Le 5 janv. 1790, M[e] Jean-Baptiste-François Jumel, pbre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, secrétaire du seig[r] évêque de Lx, représenté par M[e] Charles-Jacques-Pierre Goulley, pbre, vicaire de S[t] Pierre-de-Cormeilles, fait signifier ses noms et grades au seig[r] abbé de N.-D. de Cormeilles, en parlant à Michel Daufresne, son fermier, trouvé dans une des salles de la maison abbatiale. Fait et passé en présence de M[e] Michel-Nicolas Lachey, curé de S[t] Pierre-de-Cormeilles, et autres témoins.

73. — Le 26 déc. 1789, la nomination à la cure de N.-D. de Folleville appartenant au seig[r] abbé du Bec, Mg[r] Yves-Alexandre de Marbœuf, archevêque-comte de Lyon, primat de France, commandeur de l'Ordre royal du S[t] Esprit et abbé commendataire du Bec-Hellouin, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Charles Lefranc, pbre, dernier titulaire, la personne de M[e] Henry Raymond, pbre du diocèse d'Evreux. Donné à Marolles, près d'Arpajon, où demeure présentement led. seig[r].

Le 13 janv. 1790, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Raymond la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r Raymond (1) prend possession de la cure de Folleville, en présence de Me Nicolas-François Roussel, curé du Theil-Nollent ; Me Joseph Quesney, pbr̃e, desservant lad. par̃r. de Folleville, et autres témoins.

74. — Le 4 janv. 1790, le seig^r évêque ñomme doyen rural de Bernay la personne de Me Jean-Baptiste-Jacques Lefebvre, curé de St Just d'Hecquemanville.

75. — Le 26 janv. 1790, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Anne-François de Bocquencey de la Bassetière, Esc^r, seig^r du Chesnay, veuf de noble dame Marie-Anne-Françoise de Briand, de la par̃r. de Heugon, d'une part, et noble dem^lle Cécile-Marie-Antoinette de Giémare, fille de feu Mes^re Dominique-Jean-François de Giémare et de feue noble dame Françoise-Madeleine le Mannoury, de la par̃r. du Sap.

76. Le 31 décembre 1789, la nomination à la cure de St Martin du Merlerault appartenant au seig^r abbé de St Evroult, le seig^r évêque de Lx, chargé de la procuration dud. seig^r abbé, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Michel Coupey de Valprey, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste-François Jumel, pbr̃e de ce diocèse (par̃r. de Roques), bachelier en théologie de la faculté de Paris, chapelain de la Cathédrale et secrétaire dud. seig^r.

Le 28 janv. 1790, led. s^r Jumel (2) prend possession de lad. cure du

(1) Mr Raymond refusa de prêter serment à la Constitution et fut destitué. Ayant été remplacé par J^n Popla, vicaire de St Christophe, il quitta sa paroisse à la fin de mai.

(2) Mr Jumel, resté l'ami intime de son évêque, s'était rendu près de lui dans les derniers mois de l'année 1790, pour le réconforter par sa présence et le consoler par son affection. Il l'accompagna devant un tribunal insolent constitué à Lisieux pour lui faire rendre compte de sa conduite vraiment apostolique, et il ne quitta le prélat que lorsque celui-ci, voyant son séjour devenu impossible dans sa ville épiscopale, se décida à s'en éloigner. Le curé du Merlerault refusa le serment schismatique avec ses trois vicaires, MM. Ch. Hamel, J.-B. Boscher, aîné, et Fr. Boscher de la Cour, frère cadet de celui-ci. Le dernier acte de Mr Jumel au Merlerault est du 22 juin 1791. Les trois vicaires signèrent au registre avec leur curé et tous disparurent. Ils furent remplacés par J.-B. Rembault-Launs, curé de Montmarcé, élu curé constitutionnel avec Fr.-H.-L. Pouqueville pour vicaire. Celui-ci, né en 1770, fut membre de l'Académie des Sciences et chargé d'affaires en Grèce. — Mr Jumel dut quitter le territoire français au mois de septembre 1792 et se réfugia d'abord à Portsmouth, puis partit pour Ostende et revint ensuite à Londres. C'est dans cette ville qu'il apprit l'indigence à laquelle se trouvait réduit Mg^r de la Ferronnays. Il envoya à son évêque bien-aimé la somme de 2,400 livres. C'était tout ce qu'il possédait. Quand le prélat vint à mourir en 1799, Mr Jumel exprima dans ses lettres ses regrets les plus vifs et ceux des prêtres du diocèse réfugiés en Angleterre. Cependant le curé du Merlerault revint en France après le Concordat, mais comme sa paroisse appartenait désormais au diocèse de Séez, il ne chercha pas à y rentrer. Il demeura d'abord à Pierrefitte-en-Auge chez M. l'abbé Vasse, vicaire général de Bayeux, et, lors de la réorganisation du culte, il fut nommé curé-doyen de St Désir de Lisieux. Il administra cette paroisse avec zèle pendant de longues années et y mourut en 18[illegible]7, à l'âge de 80 ans. Dès son arrivée à St Désir, Mr Jumel avait été choisi par Mg^r Brault pour son grand vicaire en résidence à Lisieux et en même temps avait été créé chanoine hono-

Merlerault, en présence de Me Jacques-Pierre-Charles Lefèvre du Mesnil, pbre habitué de la parr. du Mesnil-Froger ; Me Charles Hamel, pbre, desservant la cure du Merlerault ; Mr Jacques-Catherine Boscher, vicaire de lad. parr. ; Me Pierre Lefebvre, pbre habitué aud. lieu ; Mr Louis-Joseph-François Lecouturier (1) aussi vicaire de la même parr. ; Mr Guillaume Lecomte, pbre, directeur des dames religieuses de la ville d'Orbec, y demeurant.

77. — Le 4 févr. 1790, le seigr évêque, vu la requête de Pierre-François Quemin, de la parr. de Livarot, et de Marie-Marguerite Belœil exposant qu'ayant toujours ressenti une vive inclination l'un pour l'autre, ils se sont compromis ensemble au point que lad. Marie Belœil trouverait difficilement un autre parti ; vu l'empêchement de parenté au second degré qui s'oppose à leur mariage ; vu « que dans les circonstances présentes, la voie du recours au souverain Pontife étant fermée, ils ont lieu de penser que nous sommes rentrés dans tous nos droits et qu'ils peuvent s'adresser à Nous avec confiance pour pourvoir à leur vrai et pressant intérêt : » Sa Grandeur les dispense du susd. empêchement.

78. — Le 8 févr. 1790, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François de Rély, chevr, seigr et patron de St Aubin-sur-Risle, sous-lieutenant au régiment de la vieille marine, demeurant à Orbec, fils de feu Mesre François-Guillaume de Rély,, chevr, seigr et patron de St Aubin-sur-Risle, et de feue noble dame Marie-Louise-Barbe Le Loutrel, d'une part, et noble demlle Marie-Madeleine-Emélie de la Roche, demeurant en la parr. de St Jacques de Lx, fille mineure de Mesre Jean-Joseph de la Roche de Perteville, chevr, seigr et patron présentateur et honoraire des parr. du Mesnil-Guillaume, Ouilly-le-Vicomte et St Mards-de-Fresne, et de noble dame Marie-Madeleine-Michelle-Jeanne Despériers.

79. — Le 8 févr. 1790, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean-Baptiste-Charles de Bosc-Henry, Escr, seigr de Plainville, ancien mousquetaire noir de la garde ordinaire du roy, fils de feu Mesre Jean-Baptiste de Bosc-Henry, chevr, seigr dud. lieu de Plainville, et de noble dame Marguerite-Suzanne Ragaine, dame de Plainville et de Talonnay, demeurant à Plainville, d'une part, et noble demlle Catherine-

raire de la cathédrale de Bayeux. (*Archives municipales du Merlerault. — Notice sur Mgr de la Ferronnays. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.*)

(1) Mr Lecouturier n'était plus vicaire du Merlerault en 1791. Il prêta le serment schismatique, car il fut bientôt élu curé constitutionnel de cette paroisse ; mais j'ignore s'il se rétracta ou s'il quitta ce poste pour quelqu'autre motif. Ce qui est certain, c'est qu'il ne fit que passer et que Mr Rombaud-Lanos, curé de Montmarcé, fut presque aussitôt pourvu de cette paroisse. (*Archives de l'Orne.*)

Françoise Lefèvre de la Potellière, fille de Mes^re^ Jean Lefèvre de la Potellière, et de noble dame Charlotte-Clotilde de Soligny, de la parr̄. de St Jacques de Lx.

80. — Le 15 févr. 1790, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Jacques-Louis Leterrier, procureur, fils de feu Jacques et de feue Jeanne Sorel, de la parr̄. de St Malo de Valognes, et demeurant en celle de l'Hôtellerie, d'une part, et dem^lle^ Marie-Anne Morel, fille de Louis-Désir et de feue Marie Carron, aussi de la parr̄. de l'Hôtellerie.

81. — Le 18 mars 1790, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ César-Gabriel de Tholmer, chevalier de la Folletière, de la parr̄. d'Epréville, d'une part, et dem^lle^ Marie-Augustine-Julie de Grécy, Vve de Mes^re^ Antoine-Adrien-Charles du Rouvray, de la parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay.

82. — Le 18 mars 1790, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Georges-François Hardy de Boisdavid, de la parr̄. de Ste Croix-St Ouen de Rouen, d'une part, et dem^lle^ Anne-Marie-Colombe de Grécy, de la parr̄. de la Couture de Bernay.

Suit la dispense de parenté du 3e au 3e degré accordée par les seig^rs^ archevêque de Rouen et évêque de Lx.

83. — Le 27 déc. 1789, Mes^re^ François-Claude, chevalier de Mézières, ancien capitaine au régiment de la Ferre-Infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, seig^r^ et patron de Faverolles, seig^r^ honoraire de Bournainville et autres lieux, demeurant en son manoir seigneurial de lad. parr̄. de Faverolles, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-Robert Bénard, acolyte de la parr̄. de N.D. de la Couture de Bernay, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Faverolles chez led. s^r^ de Mézières, par le ministère de Me Pierre-Jean-Martin Leconte, notaire royal à Bernay.

Led. s^r^ acolyte était fils de Robert Bénard et de Catherine Fourquemin.

84. — Le 13 mars 1790, Pierre Le Rebours, serrurier, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, le s^r^ Louis-Victor Le Rebours, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

85. — Le 27 févr. 1790, Jean-Marie-Thomas Dumont, diacre, chanoine régulier de la maison de Ste Barbe-en-Auge, est ordonné prêtre.

86. — Le 21 sept. 1789, la nomination à la cure de St Pierre du Regnouard appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Philippe-François-Isaac de Corday, ancien officier d'infanterie, seig^r^ et patron du Regnouard et autres lieux, demeurant en son château de lad. parr̄., nomme à la cure du Regnouard, vacante par la mort de Mre de Mannoury de la Brunetière, dernier titulaire, la personne de Mre Pierre Le Hantier, pbr̄e, curé des Champeaux. Fait et passé à Lx, en la demeure de M. l'abbé Nicolas,

chanoine de la Cathédrale, rue Pont-Mortain et parr. St Germain. (*V.* **90**.)

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Le Hantier la collation dud. bénéfice.

Le 5 mars 1790, le sr Le Hantier (1) prend possession de la cure du Regnouard en présence dud. sr de Corday ; de Mr Pierre Lefèvre, pbre, desservant lad. parr. ; Jean Choppe, propriétaire, syndic, et autres témoins.

87. — Le 3 avril 1790, Me Jean-Etienne David, pbre du diocèse de Lx, parr. de St Hymer, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Sotteville-lès-Rouen, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque de Lx, en parlant au sr Jacques Vallée, son suisse, trouvé dans le logement ordinaire du portier du palais épiscopal ; 2°, au chapitre de la Cathédrale en parlant à Me Jacques-Pierre-Nicolas Taupin, pbre, haut-vicaire et secrétaire dud. Chapitre, trouvé en lad. Eglise ; 3°, aux religieux des abbayes de St Pierre de Préaux et de Bernay, et au seigr abbé de Cormeilles, en parlant pour eux tous à Me François-Edouard-Gabriel-Thomas Foucques, commis au greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Lx, trouvé en son greffe, parr. St Jacques. (*V.* **6**.)

88. — Le 3 avril 1790, Me Pierre Lefèvre, Me ès-arts en l'Université de Caen, desservant la parr. du Regnouard, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

Le 3 avril 1790, Me Charles Philippes, pbre du diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, Me ès-arts en l'Université de lad. ville, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe.

90. — Le 4 avril 1790, Mesre Pierre Le Hantier, pbre, curé de St Pierre des Champeaux, remet purement et simplement lad. cure entre les mains du seigr évêque afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé en la demeure dud. sr résignant, en présence de Mesre Jean-François-Stanislas de Rioult, ancien garde-du-corps du roy, demeurant à Lignières, diocèse de Séez, et de Mesre Jacques-Henry de St Clair, ancien garde du roy, capitaine de cavalerie, demeurant en la parr. de Grandval. (*V.* **86**).

(1) Mr P. Le Hantier prêta serment avec les restrictions les plus formelles en ce qui regarde la religion catholique. Aussi ce serment ne fut pas trouvé suffisant ; et le curé se vit forcé de quitter sa paroisse. En 1792, il passa en Angleterre et se réfugia à Common, puis nous le trouvons plus tard à Portsea chez le sr Cockrell, no 16, St Georges Square. Revenu en France après la Révolution, il reprit la direction de sa paroisse et y mourut le 8 janvier 1826. (*Archives de l'Orne.* — *Mss de Reux.* — *Ordo de Séez.*)

Le 5 avril 1790, la nomination à la cure des Champeaux appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles-Guillaume de Gouhier, chevr, seigr et patron des Champeaux, seigr de la Vernoë, Champ-Thierry et autres lieux, capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, demeurant au château de Champ-Thierry, parr. de Charencey, diocèse de Séez, nomme à lad. cure des Champeaux la personne de Me Guy-Joseph-Omer Le Hantier, pbre du diocèse de Séez, licencié ès-lois, titulaire de la chapelle de N.-D. d'Ezanville-sous-Ecouen, diocèse Rouen, demeurant aux Iles-Bardel, diocèse de Séez.

Le 8 avril 1790, le seigr évêque donne aud. sr Le Hantier la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Joseph Le Hantier (1) prend possession de la cure des Champeaux, en présence dud. sr Pierre Le Hantier, ancien curé ; Pierre Thorel, maître d'école, et autres témoins.

91. — Le 15 avril 1790, la nomination à la cure de Sr Martin d'Ableville appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis-Jean-Baptiste de Brèvedent, chevr, seigr et patron présentateur d'Ablon, Ableville, Equainville, Fatouville, Crémanville, St Sauveur des Vases, nomme à la cure d'Ableville, vacante par la mort de Me Jean-Jacques-Michel-Thomas Burot, dernier titulaire, la personne de Me Louis-François Lacatey, pbre, originaire de la parr. de Selles, vicaire de Fatouville, Fait et passé au château d'Ablon.

Le 16 avril 1790, le seigr évêque donne aud. sr Lacatey la collation dud. bénéfice.

Le 18 avril 1790, le sr Lacatey (2) prend possession de la cure d'Ableville, en présence de Mesre Jean-Baptiste de Brèvedent, seigr de St Nicol, maire de lad. parr.; François Langlois, trésorier en exercice ; Jacques-André-Charles-Nicolas Langlois, ancien trésorier, tous trois domiciliés à Ableville, et autres témoins.

92. — Le 24 sept. 1775, Pierre-Charles Hervieu, fils de Pierre et

(1) Mr de Le Hantier la Belière prêta d'abord serment à la Constitution en tout ce qui n'était pas contraire à la religion. Mais voyant qu'on le destituait à cause de ce serment, il jura purement et simplement ; enfin cédant aux remords de sa conscience, il ne tarda pas à se rétracter définitivement : il fut destitué et on le remplaça par Gilles-Charles Lepoix, prêtre assermenté des Astelles. Mr Le Hantier partit pour l'exil, mais j'ignore dans quel pays il se réfugia. Je n'ai pas trouvé son nom dans la liste des prêtres passés en Angleterre. L'évêque de Séez lui rendit sa cure après la Révolution et il desservit les Champeaux jusqu'en 1839. A cette époque, affaibli par l'âge et les infirmités, il se démit de ses fonctions pastorales, mais ne quitta pourtant pas la paroisse. Il y mourut le 30 août 1842, à l'âge de 81 ans. (*Archives de l'Orne. — Archives municipales des Champeaux.*)

(2) Mr L.-Fr. Lacatey prêta le serment pur et simple en 1791 et resta curé de la paroisse, au moins provisoirement ; car elle ne tarda pas à être supprimée. En 1792, Lacatey ne prend plus le titre de curé : il reçoit les déclarations de naissances et de décès et fait les mariages civils en qualité d'officier public. Il disparait tout-à-fait en 1793. (*Archives du Calvados.*)

de Julienne Larcher, de la parr̄. d'Amayé-sur-Orne, diocèse de Bayeux, *vitè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

Le 14 févr. 1780, led. s^r Hervieu, diacre, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 5 mai 1785, M. Jean-Baptiste Le Christ, prieur du prieuré de Ste Barbe et visiteur de la Congrégation de France, revêt de l'habit des chanoines réguliers, dans la chapelle intérieure dud. prieuré, led. s^r Hervieu, pbr̄e du diocèse de Lx, et le Fr. Louis Maugis, pbr̄e du diocèse de Bayeux. — Louis Maugis était né à Lassy, le 15 août 1750, du légitime mariage de Jean Maugis et de Marguerite Léonard.

Le 14 mai 1786, les s^rs Maugis et Hervieu font profession solennelle entre les mains dud. s^r Le Christ.

Le 13 févr. 1788, le s^r Hervieu, pbr̄e, âgé de trente-deux ans, obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Caen.

Le même jour, il est nommé par icelle sur le prieuré de Ste Barbe et autres lieux.

Le 19 avril 1790, le s^r Hervieu, chanoine régulier de Ste Barbe, y demeurant et représenté par le s^r Charles Prempain, feudiste, demeurant au bourg de Mézidon, fait signifier ses noms et grades aux religieux de lad. abbaye de Ste Barbe, en parlant au s^r Charles Gaspard Gaucher, leur cuisinier, trouvé dans l'intérieur du monastère. (*V.* **109**.)

933. — Le 24 avril 1790, Me Pierre-Nicolas Salandre, curé des parr̄. de St Jean-du-Thenney et de N.-D. de la Chapelle-Gautier, résigne purement et simplement lad. cure de St Jean entre les mains du seig^r évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx, en l'étude de Me Louis-Jacques Girard, notaire royal-apostolique du diocèse de Lx, demeurant rue Coin-Hectière, parr̄. S^tGermain. (*V.* **44**.)

Le même jour, la nomination à la cure de St Jean-de-Thenney appartenant au seig^r du lieu, haute et puissante dame Jeanne-Françoise-Hélène Chardon de Fillière, Vve de haut et puissant seig^r Alexandre Le Filleul de la Chapelle, dame et patronne de la parr̄. de St Jean, y nomme la personne de Me Guillaume-Louis Motte, pbr̄e du diocèse de Lx, desservant lad. cure. Fait au château de la Chapelle-Gautier, en présence de Mes^re Gabriel-Jean du Pontavice, demeurant en la parr̄. d'Ernée, province du Maine, et de Mes^re Louis-Hippolyte-Joseph, vicomte de Malartic, demeurant à Paris, rue d'Antin, parr̄. St Roch.

Le 25 avril 1790, le seig^r évêque donne aud. s^r Motte la collation dud. bénéfice.

Le même jour, après midi, le s^r Motte (1) prend possession de la cure de St Jean-de-Thenney, en présence de plusieurs témoins.

(1) Mr Motte, originaire d'Orbec, refusa en 1791 de prêter le serment schismatique et Mr A.-H.-J^h Mollet, ancien cordelier de Bernay, fut élu à sa place. Mr Motte partit l'année sui-

94. — Le 26 mars 1790, la nomination à la 2e portion de la cure de St Martin de Lieurey appartenant pour cette fois au chanoine prébendé de la 3e portion de Lieurey dont le bénéfice est depuis longtemps réuni à la maîtrise des enfants de chœur de la Cathédrale et, à cause de cela, revenant au Chapitre tout entier, le doyen et les chanoines de lad. Eglise, nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Jean-François-Pierre Hain, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste-Marie Duchemin, pbr̃e, actuellement curé de la 1re portion de la cure de Lieurey.

Le 30 mars 1790, le seigr évêque donne aud. sr Duchemin la collation dud. bénéfice.

Le 21 avril 1790, le sr Duchemin (1) prend ppssession de la 2e portion de la cure de Lieurey, en présence de Me Charles-François Lechangeur, pbr̃e, vicaire de lad. par̃r.; Jacques Dubos, maître d'école, demeurant aud. lieu, et autres témoins.

95. — Le 3 avril 1790, Me Jean-Baptiste Blanchard, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Just d'Hecquemanville, représenté par Jacques-Bernard-François Ledanois, fils, sous-aide-major de la garde nationale de Lx, demeurant en la par̃r. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult et de N.-D. de Bernay. (*V*. **5**, **51**.)

96. — Le 3 avril 1790, Me Jean-Baptiste Godes, pbr̃e du diocèse de Bayeux, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe. (*V*. **23**.)

97 — Le 3 avril 1790, Me Paul Delaunay, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Paul-de-Courtonne, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr abbé de Cormeilles. (*V*. **25**, **53**)

98. — Le 3 avril 1790, Me Gabriel-Guillaume Grigy, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Germain de Pontaudemer, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V*. **16**, **108**.)

vante pour l'Angleterre et se réfugia d'abord à Common ; puis il se fixa chez Thomas Stoone, à Portsea, n° 4, rue Clarcks Yard. Quand il revint après la Révolution, sa paroisse faisait partie du nouveau diocèse d'Evreux : il fit sa soumission à l'évêque de ce diocèse qui lui rendit sa cure. Il y mourut le 29 oct. 1826, à l'âge de 74 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.* — Ordo *d'Evreux*.)

(1) Mr J.-B.-M. Duchemin, frere du chanoine de Lieurey, était, comme lui, originaire de la paroisse de Montchauvet, diocèse de Bayeux. Il refusa, en 1791, le serment constitutionnel et partit avec son frère pour l'exil : ils se réfugièrent dans les Pays-Bas. J'ignore si le curé de Lieurey suivit son frère dans les autres provinces auxquelles il demanda asile. Quoi qu'il en soit, ce saint prêtre revint en France après le Concordat avec une santé bien usée et il se retira à Montchauvet dans sa famille : il y mourut en 1806. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux.* — Ordo *de Bx.*)

Le 7 avril 1790, il fait signifier par procureur ses mêmes grades au seig[r] abbé de Cormeilles.

99. — Le 3 avril 1790, M[e] Jean-Hubert Duval, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Morainville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'au seig[r] abbé de Cormeilles et aux religieux de N.-D. de Bernay.

100. — Le 3 avril 1790, M[e] Louis-Jean-Baptiste Mordant, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Berthouville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult. (*V.* **30**.)

101. — Le 3 avril 1790, M[e] Pierre Foulon, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Bourgeauville, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **9**.)

102. — Le 3 avril 1790, M[e] Jacques Hubert, pbre du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Cambremer, fait réitérer ses noms et grades aux relig[x] de S[te] Barbe. (*V.* **46**.)

103. — Le 3 avril 1790, M[e] Nicolas Lamy, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Morainville, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] abbé de Cormeilles. (*V.* **11**.)

104. — Le 3 avril 1790, M[e] Jacques Guillemin, pbre du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seig[r] abbé de Grestain. (*V.* **26**.)

105. — Le 3 avril 1790, M[e] Pierre Dodon, pbre du diocèse d'Evreux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de S[t] Jean de Louviers, aud. diocèse, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig[x] de S[t] Evroult. (*V.* **28**.)

106. — Le 3 avril 1790, M[e] Réné-Jacques Philippes, pbre du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de Guibray, diocèse de Séez, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig[x] de S[te] Barbe. (*V.* **2**.)

107. — Le 25 avril 1790, le seig[r] évêque de Lx donne des provisions de vicaire général à M[e] Noel-Paul-Thomas Martin (1), pbre du diocèse de Bayeux, supérieur du grand séminaire de Lx.

(1) M[r] N.-P.-T. Martin, né le 6 juillet 1745, à Secqueville-en-Bessin, entra de bonne heure dans la congrégation des Eudistes. Il fut nommé supérieur du grand séminaire de Lisieux vers le commencement de l'épiscopat de Mg[r] de la Ferronnays. Il refusa, en 1791, de prêter le serment constitutionnel et, au mois d'août 1792, il fut dénoncé avec les autres directeurs de l'Etablissement comme ayant provoqué au mépris des lois. Tous furent conduits à Caen pour y être enfermés. Là, on leur donna à choisir entre la prison ou l'exil, ils choisirent l'exil et s'embarquèrent à Bernières pour l'Angleterre. Un lord anglais, touché des souffrances des prêtres catholiques, leur donna son château de Winchester pour y vivre en commun. Ils s'y logèrent à cinq cents. Ils choisirent M[r] Martin pour leur supérieur et celui-ci dirigea la maison au gré de tous. Après la Révolution, il revint en France, fit sa

108. — Le 16 avril 1790, la nomination à la cure de N.-D. de Livet-sur-Authou appartenant au seig[r] évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Inger, dernier titulaire, la personne de M[e] Gabriel-Guillaume Grigy, pbrē de ce diocèse, (parr̄. d'Osmont), M[e] ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **16**, **98**.)

Le 6 mai 1790, led. s[r] Grigy (1), prend possession de la cure de Livet-sur-Authou, en présence de M[e] Etienne Gilles (2), pbrē, directeur des Ursulines de Pontaudemer, demeurant en la parr̄. S[t]-Germain de lad. ville; M[e] Jean Bourdon (3), pbrē, vicaire d'Osmont; M[e] Guillaume-Joseph Mutrel, pbrē, desservant lad. parr̄. de Livet, et autres témoins.

109. — Le 30 avril 1790, la nomination à la cure de S[t] Pierre-ès-Liens de Marmouillé, appartenant au prieur de S[te] Barbe, M. Jean-Baptiste Le Christ, prieur dud. monastère, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Pierre Daubichon, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre-Charles Hervieu, pbrē du diocèse de Bayeux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, ci-devant chanoine régulier de S[te] Barbe. Donné en lad. abbaye. (*V.* **92**.)

Le 8 mai 1790, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Hervieu la collation dud. bénéfice.

Le 10 mai 1790, le s[r] Hervieu (4) prend possession de la cure de

soumission à l'évêque de Bayeux en 1802 et s'établit à Caen. Mg[r] Brault lui confia le soin de plusieurs communautés qui cherchaient à se réunir et surtout de la communauté des Bénédictines du S[t] Sacrement dont il devint le supérieur. Il mourut à Caen le 31 décembre 1811. (*Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bayeux. —* Ordo *de Bx.*)

(1) M[r] Grigy refusa le serment schismatique et fut chassé de sa paroisse au mois de mai 1791. On élut, pour le remplacer, M[r] Périer, chapelain assermenté de Brionne, qui n'accepta pas; puis M[r] Th. Paulmier, religieux pénitent de Bernay. M[r] Grigy en quittant Livet, s'en alla à Pont-Audemer où il avait beaucoup d'amis dévoués; mais l'année suivante, sentant qu'il n'était plus en sûreté et qu'il compromettait ceux qui lui donnaient asile; il partit pour l'Angleterre et se réfugia à Londres. Il y passa toute la Révolution et ne rentra au Havre que le 6 avril 1803. Il fut aussitôt nommé curé de S[t] Germain de Pont-Audemer où il resta jusqu'à la fin de ses jours. Il y mourut le 8 décembre 1817, à l'âge de 67 ans. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. — Revue cath. de Normandie.* Juillet 1892. — Ordo *d'Evreux.*)

(2) M[r] E. Gilles qui était en 1791 chapelain des Ursulines de Pont-Audemer, refusa toute espèce de serments et partit, en 1792, pour l'Angleterre. Il se réfugia d'abord à Common, puis vint habiter à Portsea chez M[r] Gallarel, n° 27, Lovelane-Street. Après la Révolution, l'évêque d'Evreux le nomma chapelain des carmélites de Pont-Audemer. Il remplit cette charge tant que ses forces le lui permirent, mais il fut enfin obligé de donner sa démission et, le 3 janv. 1815, à l'âge de 79 ans, il mourut dans la ville où il avait remplit toute sa vie le saint ministère. (*Archives de l'Eure. — Mss de Reux. —* Ordo *d'Evreux.*)

(3) M[r] Bourdon prêta serment avec les réserves les plus expresses en tout ce qui touchait la question religieuse. Il tomba par suite sous le coup de la loi de déportation; mais il ne partit pas en exil : il se cacha dans le district de Bernay et, en 1802, il fut nommé curé de Drucourt; il n'y fit que passer. Il retourna dans son pays et, en 1805, il fut nommé curé de Gacé. Il y mourut en 1807. (*Archives de l'Orne.— Archives de l'Eure. --* Ordo *de Séez.*)

(4) M[r] P.-C. Hervieu, originaire d'Amayé-sur-Orne, diocèse de Bayeux, était sous-prieur

Marmouillé, en présence de Me Jacques-Michel Asse, pbre, desservant lad. parr.; Me Charles Loysel (1), chapelain de St Claude du Hamel, et autres témoins.

110. — Le 17 mai 1790, dispense de bans pour le mariage entre Jean-François Morel, fils de feu François et de dame Marie-Marguerite Bucaille, originaire de la parr. de Fontaine-Labbé, diocèse d'Evreux, et demeurant en celle de Ste Croix de Bernay, d'une part, et demlle Marie-Rose-Adélaïde Hubert, fille mineure de Jean-Adrien, de lad. parr. Ste Croix.

111. — Le 17 mai 1790, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Perier, fils de feu Jean-Baptiste et de feue dame Jeanne Pollin de Boislaurent, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part, et demlle Catherine-Victoire Pollin de Boislaurent, fille de Guillaume et de Marie-Anne Duclos, originaire de la parr. de St Jacques de Lx et demeurant en celle de St Désir.

Suit la fulmination de la dispense de parenté du 2e au 2e degré obtenue en cour de Rome par lesd. parties.

112. — Le 27 mai 1790, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste-Jacques Lacroix, avocat, procureur de la commune d'Orbec, fils de feu Jean-Baptiste Simon et de Marie-Madeleine Landry, d'une part, et dlle Marguerite-Charlotte-Rosalie Milcent de la Beuvinière, fille de Pierre-Charles et d'Anne-Charlotte Landry, les deux parties de la parr. d'Orbec.

Suit la dispense de parenté du 2e au 2e degré obtenue en cour de Rome par lesd. parties.

113. — Le 29 mai 1790, dispense de bans pour le mariage entre Messre Louis-Madeleine de la Rouvraye, Escr, officier au régiment de Bourbon, fils de Jean-Baptiste-Tanneguy de la Rouvraye, en son vivant capitaine de cavalerie, et de noble dame Marie-Anne-Françoise d'Aureville, originaire de la parr. du Mellerault et domicilié en celle de Touquette, d'une part, et demlle Marie-Madeleine-Césaire Chastan de la Fayette, originaire de la parr. de St Jacques de Lx et domiciliée en celle d'Auquainville, fille de Messre Jean-Baptiste-Cerquis Chastan de la Fayette et de noble dame Marie-Anne Le Bas de Fresne.

et maître des novices à l'abbaye de Ste Barbe à l'époque de la suppression des ordres religieux. Nommé presque aussitôt après curé de Marmouillé, il ne voulut prêter serment qu'avec restriction et fut destitué. Il ne quitta sa paroisse que vers la fin de 1791. La tradition affirme qu'il est resté caché dans le pays, à Exmes ou aux environs, où l'on a gardé longtemps son souvenir. Du reste, le Mss de Reux qui ne cite pas son nom, paraît confirmer cette tradition. *(Archives de l'Orne. — Tradition orale recueillie par M. Gaulier, curé de Marmouillé.* 1894.)

(1) Mr Ch. Loysel, chapelain de St Claude, à Marmouillé, refusa le serment constitutionnel et émigra en 1792. Il mourut à St Hellier de Jersey le 16 janv. 1799. *(Registre de catholicité de Jersey cité par M. de Lestourbeillon.)*

114. — Le 1er mai 1790, le seigr évêque de Lx donne des lettres de vicaire général de Mre Emmanuel Polonceau (1), pbr̄e du diocèse de Reims.

115. — Le 30 juin 1790, dispense de bans pour le mariage entre M. Pierre-Jean-Baptiste Thibout d'Anisy, Escr, fils de Pierre-Charles-Antoine et de Catherine-Guillemette Pasquier, originaire de la parr̄. d'Equemauville et demeurant en celle de St Thomas de Touques, d'une part, et Marie-Madeleine Picard, fille de feu Jacques et d'Anne Caen, de la parr̄. de Carbec-Grestain.

116. — Le 2 juin 1790, M. Charles-Camille Circaud, pbr̄e du diocèse de Macon, vicaire général dud. diocèse et de celui de St Claude et curé de St Benoît-d'Hébertot, diocèse de Lx, demeurant ordinairement en la maison épiscopale de St Claude et présentement logé à Paris, en l'hôtel de Mme la marquise de la Rivière, rue du Bac, parr̄. St Sulpice, déclare qu'ayant été pourvu, le 3 août dernier, de la prébende décanale et d'une prébende canoniale en l'église collégiale de N.-D. du château de Beaugey, diocèse de Macon, il résigne purement et simplement lad. cure de St Benoît entre les mains du seigr évêque de Lx qui se trouve actuellement à Paris, rue Neuve d'Orléans, parr̄. St Laurent. (*V.* **59**).

Le 13 juin 1790, S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, étant présentement à Londres, nomme à la cure de St Benoît-d'Hébertot, ainsi vacante, la personne de Me Jean-Constant-Amand Picard, pbr̄e du diocèse de Lx, (parr̄. de Beaumont). Signé : L. P. J. d'Orléans.

Le 26 juin 1790, M. Monsaint, vic. gl, donne aud. sr Picard la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sieur Picard (2) prend possession de la cure de St Benoît, en présence de M. Charles-Gabriel-Adrien-François Sandret de Trianon, demeurant aud. lieu; Me Thomas Patin, pbr̄e, desservant icelle parr̄.

117. — Le 22 mai 1790, Me Pierre-Charles Boillet, pbr̄e, curé de

(1) Mr Polonceau au sujet duquel nous n'avons rien trouvé à l'époque de la Révolution, fut proviseur du lycée de Douai sous la Restauration. En 1845, il voulut revoir la ville de Lisieux qu'il n'avait pas visitée depuis la suppression de l'évêché. Il était le dernier survivant du clergé de la cathédrale : on l'accueillit avec vénération et il officia dans l'église St Pierre. Nous le voyons encore arrivant pendant la récréation dans la cour du séminaire (ancien couvent des Ursulines). Tous les élèves le contemplaient avec respect comme l'unique vestige d'un passé qu'au fond du cœur ils chérissaient toujours. Mr Polonceau mourut à Paris, paroisse St Roch, le 24 sept. 1855, à l'âge de 94 ans.

(2) Mr Picard prêta serment avec des restrictions expresses et fut destitué Il émigra en Angleterre au mois de septembre 1792 et se réfugia à Gosport chez Turnes, King Street. Il y passa la Révolution et revint au Havre le 9 juin 1802. L'évêque de Bayeux lui rendit la cure de St Benoît l'année suivante. Il y mourut en 1837, à l'âge de 72 ans. (*Archives du Calvados.* — *Mss de Reux.* — *Revue cath. de Normandie.* Juillet 1892. — Ordo *de Bx.* 1838.)

St Georges-du-Mesnil, se trouvant depuis trois mois fortement incommodé d'une fluxion rhumatismale, qui le met hors d'état de remplir ses fonctions curiales, résigne purement et simplement entre les mains du seigr évêque lad. cure qu'il dessert depuis onze ans. Fait et passé à Lx.

Le 27 mai 1790, la nomination à la cure de St Georges-du-Mesnil appartenant au seigr de la Lecquerayc, patron alternatif de St Georges-du-Mesnil, bailly civil et criminel de St Philbert-sur-Risle et de Saint-Georges-du-Vièvre, maître des Eaux et Forêts auxd. sièges, conser du roy, élu honoraire en l'élection de Bernay, nomme à lad. cure de St Georges la personne de Me François-Nicolas Leverrier, pbrē, originaire de la parr̄. de N.-D. de Tourville-en-Auge.

Le 15 juin 1790, le seigr évêque donne aud. sr Leverrier la collation dud. bénéfice.

Le 17 juin 1790, le sr Leverrier (1) prend possession de la cure de St Georges-du-Mesnil, en présence de Mesre Jean-René-Robert Auvray conser du roy, maître ordinaire en sa Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, demeurant à Rouen, rue et parr̄. St Nicolas ; Me Jean-Pierre-François Lepelletier, curé de Lanquetot, diocèse de Rouen ; Me Jacques-François Lecordier, curé de St Victor-d'Epine ; Me Nicolas Bourdon, curé de St Georges-du-Vièvre, et autres témoins.

118. — Le 15 août 1789, la nomination à la cure de St Georges-de-Pontchardon appartenant, à cause de son apanage, à Monsieur, frère du roy, S. A. R. nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Berthelot, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Gabriel Guillemin, pbrē, curé de St Martin de Pontchardon. Donné à Versailles. — Signé : Louis-Stanislas-Xavier.

Le 23 sept. 1789, M. Monsaint, vic. gl, donne aud. sr Guillemin la collation dud. bénéfice.

Le 25 juin 1790, le sr Guillemin (2) prend possession de la cure de St Georges de Pontchardon, en présence de plusieurs témoins.

Le même jour, le sr Guillemin résigne purement et simplement sa cure de St Martin de Pontchardon entre les mains du seigr évêque en faveur de son neveu, Me Michel Landon, pbrē du diocèse de Lx, (parr̄.

(1) Mr Leverrier prêta le serment schismatique en 1791 et resta pendant la Révolution à St Georges-du-Mesnil en qualité de curé constitutionnel. La municipalité lui donna plus d'une fois des certificats de patriotisme. Après le Concordat il se rétracta et fut nommé curé de Formentin. Il y mourut en 1824, à l'âge de 71 ans. *(Archives de l'Eure. — Archives de l'église de Formentin.)*

(2) Mr Guillemin ne prêta serment qu'avec restriction et fut destitué. Nous ne trouvons pas son nom dans le Mss de Reux et nous ne le retrouvons pas davantage après la Révolution dans les différentes archives que nous avons parcourues. Il est probable qu'il ne voulut pas émigrer et qu'il périt sous les coups des bandes révolutionnaires. (*Archives de l'Orne.*)

de Croisilles), vicaire de Ticheville, et au besoin il donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. sr Landon lad. cure de St Martin qu'il possède depuis environ quarante ans. Fait et passé au manoir presbytéral de St Martin, en présence de Me Léonor Roussel, vicaire de Roiville, et autres témoins.

Le 28 juin 1790, le seigr évêque donne aud. sr Landon la collation dud. bénéfice.

Le 4 juillet 1790, le sr Landon (1) prend possession de la cure de St Martin de Pontchardon, en présence dud. sr Guillemin, résignant, et autres témoins.

119. — Le 22 mars 1790, Me Louis-Jacques Aisné, pbr̄e du diocèse de Lyon, chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur-curé de St Pierre-des-Ifs depuis dix ans et aussi prieur-curé de la Motte au diocèse de Lx, y demeurant, donne sa procuration pour résigner lad. cure de St Pierre-des-Ifs entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François-Gabriel-Robert Bossey, pbr̄e séculier dud. diocèse de Lx, et prie Sa Sainteté d'accorder aud. sr résignataire des lettres de provision en commende décrétée. Fait et passé à Rouen.

Le 9 mai 1790, la nomination au prieuré-cure de St Pierre-des-Ifs appartenant au prieur de Ste Barbe, M. Jean-Baptiste Le Christ, prieur de ce monastère, nomme aud. prieuré-cure, vacant par l'abandon du sr Aisné, dernier titulaire, désigné pour une autre cure, la personne de Mr Jean-François Allix, pbr̄e, chanoine régulier de Ste Barbe, demeurant en lad. abbaye. Fait et passé aud. monastère. Signé : Le Christ, Coustard, Fleuriel, Pignon (?), Dumont, chanoines réguliers.

Le 10 mai 1890, led. sr Bossey obtient en cour de Rome des provisions en commende décrétée dud. prieuré-cure.

Le 11 mai 1790, M. de Sausin, vic. gl, donne aud. sr Allix la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Allix (2) se rend à St Pierre-des-Ifs avec le notaire apostolique pour prendre possession de la cure. Ils trouvent les portes de l'église fermées. Après avoir plusieurs fois essayé de les ouvrir, ils se transportent au manoir presbytéral pour requérir la

(1) Mr Landon prêta serment, en 1791, en ce qui concernait l'ordre civil, mais il excepta tout ce qui regardait la religion, déclarant qu'il s'en remettait au jugement du pape et des évêques. Il fut destitué comme Mr Guillemin, son oncl , et il eut sans doute le même sort que lui. (*Archives de l'Orne.*)

(2) Mr Allix avait été vicaire de Mézidon de 1787 à 1790, c'est-à-dire jusqu'à sa nomination à la cure de St Pierre-des-Ifs. Voyant qu'il y avait litige pour ce bénéfice, il y renonça et revint à Mézidon. Le 20 févr. 1791, il refusa de prêter le serment constitutionnel en disant qu'il n'était pas vicaire et qu'il remplaçait seulement le curé absent. J'ignore absolument ce qu'il devint ensuite. (*Archives du Calvados. — Archives municipales de Mézidon.*)

remise des clefs. Les portes du rez-de-chaussée étaient ouvertes, mais il n'y avait personne. On monte l'escalier ; les appartemens supérieurs étaient fermés et personne n'est venu répondre. Ils vont ensuite à une maison, appartenant au s[r] Potin, où résidait ci-devant M. Aisné et où réside actuellement M[e] Bossey, pbre, desservant lad. parr. Les portes et les contre-vents de cette maison sont également fermés et personne ne répond. C'est pourquoi ils retournent à l'église, et là le s[r] Allix est mis en possession dud. bénéfice par sa prière, faite à genoux à l'entrée principale, par le toucher de la porte et des murailles, le tout en présence de deux témoins amenés de Lx.

Le 21 juin 1790, M. de Sausin, vic. g[l], donne son visa aux lettres de provision obtenues par le s[r] Bossey (1) et, le même jour, celui-ci prend possession du prieuré-cure de S[t] Pierre-des-Ifs avec toutes les cérémonies ordinaires, en présence de Mes[re] Pierre-Joseph Lambert, chevalier de S[t] Mards, maire ; des s[rs] Nicolas-Thomas-Guillaume Patin, premier officier municipal ; Thomas Anfry, second officier municipal ; Jacques-Joseph Badouel des Vallées, procureur de la commune ; Etienne Viquesnel, Jean Bossey, Robert Le Boucher, tous trois notables ; Jean d'Herain, greffier de la municipalité de S[t] Pierre-des-Ifs, et autres témoins.

120. — Le 7 mai 1790, M[e] Jean-Louis Vasse (2), pbre, curé de S[t] Martin-aux-Chartrains, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, M[e] Louis-Joseph-François Vasse, pbre, vicaire de lad. parr. depuis sept ans. Il se réserve toutefois une pension viagère de 300 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice qu'il a possédé pendant vingt-sept ans environ ; 2°, une partie du presbytère et de ses dépendances, ainsi que divers droits et servitudes. Fait et passé au manoir presbytéral de Rabut, en présence de M[e] Claude-Louis Roussel Lepré, pbre, curé du lieu, et de M[e] Adrien-Nicolas Auger, curé de Coudray.

Le 24 mai 1790, led. s[r] Vasse, neveu, obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

(1) M. Bossey prêta le serment schismatique en 1791 et resta curé constitutionnel de Saint-Pierre-des-Ifs où il obtint plusieurs certificats de civisme. Il renonça à l'état ecclésiastique en 1794 et mena pendant la Révolution une conduite déplorable. Quand l'ordre fut rétabli, il ne se pressa pas de changer de vie. Toutefois étant revenu à Lisieux, il finit par reconnaître ses erreurs passées et mourut en 1820, réconcilié avec Dieu et avec l'Eglise. *(Archives du Calvados. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.* 1821.*)*

(2) M. J[n]-L[s] Vasse, ancien curé de Saint-Martin-aux-Chartrains, résida jusqu'à la Révolution au presbytère de cette paroisse et aidait le curé dans ses fonctions pastorales. En 1791 il refusa, comme son neveu, de prêter le serment constitutionnel et ne tarda pas à quitter la paroisse. *(Archives du Calvados.)*

Le 8 juillet 1790, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 10 juillet 1790, le s[r] Vasse (1) prend possession de la cure de S[t] Martin, en présence desd. s[rs] curés de Rabut et de Coudray ; de M[e] Charles Vallée, curé de Tourville ; M[e] Pierre Levasseur, curé de Canapville, et led. s[r] Vasse, ancien curé du lieu.

121. — Le 21 août 1790, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Philippe Hervier, chirurgien, fils de Philippe et de Marie-Rose Mariolle, de la parr. de Pont-l'Evêque, d'une part, et Marie-Marguerite Lecoq, fille de feu Jean-Pierre-Robert et de feue Catherine Leprieur, originaire de la parr. de S[t] Maclou de Rouen et demeurant en celle de Manneville-la-Pipard.

122. — Le 7 mars 1789, Jean-Baptiste-André Bellenger, fils d'André et de Marie Le Noble, de la parr. de S[t] Gervais-d'Asnières, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

123. — Le 7 mars 1789, furent ordonnés prêtres :

M[e] Pierre-Nicolas Jumel (2), diacre de la parr. de S[t] Germain-de-Livet ;

M[e] Jacques Vimont (3), diacre de S[t] Jacques de Lx ;

M[e] Simon-Auguste-Jacques Vallée, diacre de la parr. de Bonnebosq.

124. — Le 21 août 1790, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Edouard Ferey, procureur au bailliage de Pontaudemer, fils de feu Pierre et de feue Anne Lecesne, de la parr. de S[t] Ouen de Pontaudemer, d'une part, et d[lle] Marie-Anne-Marguerite Bertois, fille de feu Jean-Thomas et de Marie-Anne Lefort, originaire de la parr. de N.-D. du Havre et demeurant en celle de S[te] Catherine d'Honfleur.

(1) M. L[s]-Jh-F. Vasse, curé de Saint-Martin-aux-Chartrains, refusa le serment schismatique et fut remplacé par M[r] Pierre Réveillé, curé assermenté d'Avernes. Il partit pour l'exil en 1792 et se retira à Portsmouth, chez James Moore, rue du Port. A son retour en France, en 1802, il fut nommé curé de Trouville ; mais, à cause de sa santé affaiblie par les privations de l'exil, il resta dans sa famille à Pierrefitte. Le 1[er] août 1813, il fut nommé curé de Colleville-sur-Orne. Ayant été révoqué le 24 févr. 1824, il vécut sans fonctions jusqu'à la fin. Il mourut en 1845. *(Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.)*

(2) M[r] P.-N. Jumel était vicaire des Moutiers-Hubert en 1791. Il refusa le serment constitutionnel le 30 janvier et fut destitué. Il avait alors 26 ans. Il s'en alla demeurer à Rouen, 11, rue de la Mazelle, et partit pour l'exil en 1792. Il se réfugia d'abord à Londres, puis il passa dans les Pays-Bas et enfin dans le Brabant. J'ignore à quelle époque il revint en France. Il fut nommé curé de Fervaques le 10 févr. 1827 et mourut en 1836, à la tête de cette paroisse, à l'âge de 73 ans. *(Archives du Calvados. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. — Mss de Reux. — Archives de l'évêché de Bx. —* Ordo *de Bx.)*

(3) M[r] Jq Vimont après son ordination resta prêtre habitué à Saint-Jacques de Lisieux. Il prêta le serment constitutionnel avec M. Saffrey le 21 janv. 1791. Nous trouvons son nom sur la liste des curés constitutionnels pensionnés par le gouvernement. En 1802, il se rétracta et, en 1805, il était professeur au collège de Lisieux. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1823 et mourut le 15 janvier 1836, à l'âge de 73 ans. *(Archives du Calvados. — Archives du collège de Lx. — Archives de la mairie de Saint-Jacques.)*

125. — Le 10 sept. 1790, vu l'attestation du s^r Donnet, vicaire de Bienfaite, dispense de bans pour le mariage entre Honoré-Prudent-Dominique Pipon, fils de feu Pierre, de lad. parr̄., d'une part, et Marie-Anne Cantrel, fille de François, aussi de la même parr̄.

126. — Le 20 sept. 1790, dispense de bans pour le mariage entre André-François-Charles de Lahaye, fils de feu Jacques-Charles-François-Louis et de Marie-Françoise-Charlotte de Piffaut, de la parr̄. de la Lande, près Lougé, diocèse de Séez, d'une part, et Marie-Louise-Françoise de Varin, fille mineure de Jean-Alexandre-François et de Marie-Charlotte-Jacqueline-Anne de Droulin, originaire de la parr̄. de Morainville.

127. — Le 28 sept. 1790, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste-Alexandre de la Touche, fils de Charles-Alexandre et d'Armande-Julie-Adélaïde de la Croisette, de la parr̄. de Bocquencé, d'une part, et Marie-Victoire-Félicité du Chapelet, fille de Louis-Joseph-Théodose et de feue Françoise-Elisabeth Gémare, de la parr̄. du Sapandré.

128. — Le 2 oct. 1790, dispense de bans pour le mariage entre Hippolyte-Benjamin de Malleville, fils de feu Louis-Pierre et de Marie-Anne Poisson, de la parr̄. de N.-D. de Préaux, d'une part, et Aimée-Marie-Françoise Héroult de la Bergerie, fille mineure de feu Louis-Augustin et de feue Marie-Louise Froudière, originaire de la parr̄. de Livarot et demeurant en celle de Chaumont.

129. — Le 11 oct. 1790, dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques-Philippe Legrand, ancien avocat au parlement de Rouen, veuf d'Anne Combault, fils de feu Jacques et de Marie Deschamps, de la parr̄. d'Hermival, d'une part, et Anne-Marie-Madeleine Gosset, v^ve de Pierre Grandval et fille de Jean-Baptiste Gosset et d'Anne Saffrey, de la parr̄. de St Désir de Lx.

130. — Le 15 nov. 1790, Mg^r de la Ferronnays (1) accorde dispense de bans pour le mariage entre Jacques-Hervé d'Espaigne du Coudray, fils de Philippe-Louis-Hervé d'Espaigne de Bostanney et de Marie-Anne-Elisabeth de Fougy, demeurant à Pontaudemer, parr̄. St Ouen, d'une part, et Catherine-Louise-Aimée Vitrouil de Caudière (?), fille de feu Charles-Richard Vitrouil de la Surrière et de Marie-Catherine Pommerais, demeurant en la parr̄. d'Orbec. (*V.* **42**.)

(1) C'est la dernière dispense donnée par Mg^r de la Ferronnays avant son exil.

CORRECTIONS & ADDITIONS

Registre VI. 75. — Ce ne fut pas Pierre Vicaire, originaire de Vimoutiers, qui fut curé de Saint-Pierre de Caen et auteur d'ouvrages de controverses ; mais bien Philippe Vicaire, né à Caen en 1689 et mort en 1775.

Reg. XV. 923. — Me Jacques Bence, originaire de Saint-Jacques de Lx, fut nommé, en 1726, curé de Saint-Roch de Paris et y mourut en 1738. (*Liste des curés de Saint-Roch.*)

Reg. XVII. 143. — Mr de Thieuville émigra en Angleterre en 1792 et y mourut vers la fin de 1798. (*Ordo anglais*). — Dans la même note : Mr Moulin, vicaire de Barneville, s'appelait Jean-Pierre et non pas Michel. (*Archives de l'évêché de Bx.*)

Reg. XIX. 78. — Il y eut bien un Mr Pierre Anger qui fut curé de la Perrière-Hareng après la Révolution ; mais ce ne fut pas le curé d'Estrées. Celui-ci fut enfermé à Caen en 1792 et mourut dans la maison de réclusion le 15 thermidor an II. (*Archives du Calvados.*)

Reg. XXI. 26. — Supprimer la note placée ici sur Mr Jacques Legentil. Elle s'applique à son neveu, Jacques-François Legentil qui lui succéda aux Authieux.

Reg. XXIV. 102. — Mr Lemoine, né à Saint-Jacques de Lx en 1731, resta pretre habitué dans cette paroisse jusqu'à la Révolution. Il devint constitutionnel et intrus.

Reg. XXVI. 262. — Supprimer la note de ce numéro. Elle convient à Jean Guerrier dont il est parlé Reg. XXXIII. 184.

Reg. XXV. 107. — Le curé des Champeaux, nommé en 1757, s'appelait *Deshayes* et non pas *Marce.*

Reg. XXV. 319. — Note erronée. Mr Pillon preta serment et passa toute la Révolution à Roncheville où il remplit meme des fonctions municipales. (*Archives de la mairie.*)

Reg. XXIX. 86. — La note mise à cet article s'applique à Mr Marc-Adrien Renard, pretre qui habitait aussi Morsan et fut curé de Saint-Grégoire-du-Vièvre en 1802.

Reg. XXX. 61. — La note mise ici sur Louis-Joseph Quesney s'applique à Joseph Quesney dont on parle XXXVI. 153.

Reg. XXX. 180. — Appliquer ici à Mr J.-F. Legentil la note donnée par erreur (XXI. 26.) sur Mr Jacques Legentil.

Reg. XXXII. 10. — Mr Jacques Desétables, originaire de Saint-Jacques de Lx, était en 1791, curé de N.-D. de Vicquemare au diocèse de Rouen. Il refusa le serment et partit en Angleterre. Il passa la Révolution à Winchester. (*Mss de Reux.*)

Reg. XXXIII. 51. — Mr Lamidey, né à Saint-Pierre-de-Mailloc, était curé de Saint-Pierre-des-Loges en 1791. Il prêta serment et resta curé constitutionnel de sa paroisse. (*Archives de l'Orne.*)

Reg. XXXIII. 241. — Mr P. Marette, né à Saint-Jacques de Lx, était, en 1791, chapelain de l'abbaye de Fécamp. Ayant refusé de prêter serment il s'exila en 1792 et se réfugia à Londres. (*Mss de Reux.*)

Reg. XXXIV. 14. — Mr Jn Montoure, né à Saint-Pierre-de-Mailloc, était vicaire de Bonneval en 1791. Il refusa le serment et s'exila en Angleterre. Après avoir passé la Révolution à Winchester, il revint en 1802 et fit sa soumission à l'évêque de Bx. (*Mss de Reux.*)

Reg. XLII. 103. — Mr Moulin ne tarda pas à rentrer en France ; il resta caché dans sa paroisse où il administrait les sacrements aux fidèles. Les privations et les souffrances de toute espèce le conduisirent bientôt au tombeau. Les chrétiens courageux, qui lui avaient donné asile, inhumèrent de nuit son corps dans le cimetière de la paroisse. (*Semaine religieuse de Bx.* 1877.)

TABLE

DES NOMS CONTENUS DANS LE CINQUIÈME VOLUME

Observations diverses pour l'intelligence de cette table.

Nous avons mis d'abord dans cette table tout ce qui se rapporte à l'évêché et à son personnel, ainsi qu'à l'officialité du diocèse ;

2° Tout ce qui regarde la Cathédrale, les dignités du Chapitre, les prébendes, les chapelles, les officiers de la Cathédrale et l'officialité du Chapitre ;

3° Les séminaires ;

4° Les abbayes et les grands prieurés. Les prieurés simples se trouvent à l'article des paroisses sur le territoire desquelles ils avaient été fondés ;

5° Les exemptions de St Cande et de Nonant ;

6° Les paroisses de Lisieux et de la banlieue ;

7° Toutes les autres paroisses du diocèse placées, suivant l'ordre alphabétique, par archidiaconés et par doyennés.

L'article des paroisses donne les noms 1° des curés, 2° des vicaires, 3° des prêtres originaires de la paroisse ou y demeurant, 4° des clercs depuis la tonsure jusqu'au sacerdoce inclusivement ; 5° des patrons présentateurs, 6° des seigneurs et personnes notables de la paroisse. — Cet article contient encore les prieurés simples et les chapelles, situés sur le territoire de la paroisse, avec leurs titulaires et leurs patrons, et enfin certains renseignements particuliers à la localité.

Le (D), qui se trouve à la suite des noms de quelques ecclésiastiques, indique des prêtres qui desservent une cure sans en être titulaires.

Les noms des ecclésiastiques qui ont prétendu à des bénéfices sans avoir pu les obtenir, sont écrits en italiques.

Les (N) placés dans ce volume à la suite d'un numéro de la table, indiquent qu'à ce numéro il y a dans le texte une note biographique.

A l'article des Seigneurs et Notables de chaque paroisse, les mots en italiques et placés entre paranthèse, sont les noms de la femme du personnage qui précède.

Lorsque dans un article les noms sont nombreux nous les avons mis par ordre alphabétique.

A l'article de la Cathédrale, nous n'avons pas indiqué les patrons présentateurs, parce que, à l'exception du doyen qui était nommé par le Chapitre assemblé, c'était l'évêque qui nommait à toutes les dignités et prébendes.

L'évêque nommait encore les trois chapelains de N.-D., les chapelains de Ste Croix (1re et 2e portions) et celui de St Ouen.

Le vicaire de Retz ou Rays était nommé par le seigneur de Barneville-la-Bertrand, et le chapelain de Ste Catherine par le seigneur de Combray. Les autres chapelains étaient à la nomination du chanoine de semaine.

Les chiffres romains que l'on trouve dans cette table indiquent le numéro du registre des Insinuations, et les chiffres arabes le numéro que l'article occupe dans ce registre d'après notre travail.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

Chr ou chevr...	Chevalier.	Mesre ou Mre..	Messire.
Cte...........	Comte.	Mgr..........	Monseigneur.
Damlle ou dlle...	Damoiselle ou demoiselle.	parr̄.........	paroisse.
		pbr̄e.........	prêtre.
Escr..........	Ecuyer.	Sgr ou Seigr...	Seigneur.
Led...........	Ledit.	Sr..........	Sieur.
Me...........	Maître.	Vic. gl.......	Vicaire général

TABLE GÉNÉRALE

DU CINQUIÈME VOLUME

ÉVÊCHÉ DE LISIEUX


Armes de l'Evêché.

Evêques de Lisieux. — Mg^r Jq-M. de Caritat de Condorcet, évêque et comte de Lx, remplit les fonctions de sa dignité, XXXIV. 1, 231, 283, etc. ., *passim* et à chaque page. Il cherche à augmenter les revenus des chapelains et autres clercs de la Cathédrale, XXXVIII. 222. — Il supprime le prieuré de N.-D. du Parc, à Sotteville, XXXIV. 107. — Maladie de Mg^r de Condorcet, XXXIX. 132 ; sa mort, XXXIX. 138, 162. — Mg^r Jules Bazile Ferron de La Ferronnays, cons.^r du roi en tous ses Conseils, commandeur des Ordres royaux et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de St Lazare de Jérusalem, évêque de Bayonne, est nommé évêque de Lisieux ; il prend possession par procureur ; pensions mises par le roi à la charge du nouvel évêque ; détails de la cérémonie de prise de possession, XXXIX. 162. — Résidence du prélat à Paris, XXXIX. 162, 163. — Il nomme ses grands vicaires et les membres de l'officialité, XXXIX. 163, 164. — L'abbé de St Evroult donne à Mg^r de la Ferronnays sa procuration pour nommer à sa place aux bénéfices dépendant de son abbaye dans le diocèse de Lx, XXXIX. 169. — Mg^r de La Ferronnays supprime les 2e et 3e portions de la cure de Saint-Cande-le-Vieux, XL. 198. — Il ordonne à Lx bon nombre de clercs de Bayeux et d'Evreux, XLI. 102, 106, 108, 110 ; XLII. 53. — de Séez, XLII. 39, 40, 41, 53 ; — de Rouen et de Coutances, XLII. 44, 48, 51, 53. — Son opinion sur les droits des évêques, XLIII. 77. — Persécutions qu'il subit à Lx en 1790 ; son départ ; sa mort, XLIII. 76 *en note*.

Evêques étrangers présents à Lisieux. — Mg^r J.-B. de Belloy, évêque de Marseille et abbé de Cormeilles, se trouvant à Lx, donne sa procuration à Mg^r de La Ferronnays pour nommer aux bénéfices dépendant de l'abbé de Cormeilles dans le diocèse de Lx, XXXIV. 231. — Mg^r Jq Brady, évêque d'Ardagh (Irlande), fait une ordination à Lx, XL. 58.

Vicaires généraux. — E. Le Jeune de Créquy de la Furjonnière, XXXIII. 79, 294 ; XXXVI. 7, 139 ; XXXIX. 163, 233 ; XLII. 171. — L.-C. de la Roque de Mons, XXXIX. 1, 283 ; XXXV. 9. — M.-A.-P. Le Mercier, XXXIV. 25, 193. — C.-N.-F. Mery, XXXIV. 208, 212, 228. XXXVIII. 182. — E.-F.-J. de Gruel, XXXIV. 191 ; XXXV. 7, 140 ; XXXIX, 162, 163, 298. — P.-J.-B. Despaux, XXXIV. 88, 184, 280 ; XXXV. 5 ; XXXVI. 7 ; XXXIX. 163, 165 ; XLI. 3, 97. Mr Despaux, vic. g^l de Dol pour l'exemption de St Samson, XXXIX. 280 ; XXXVIII. 194, 196. — M.-S. de Lachaume, XXXIV. 192, 208. XXXVI. 7. — S.-T. Rambaud, XXXIV. 244 ; XL. 44. — A.-A.-M. Miché de la Baume, XXXIV. 306 ; XXXV. 7, 47, 104 ; XXXIX.

132. — A.-F. de Matharel, XXXIV, 336 ; XXXV. 100 ; XXXVI. 227. — N.-M. d'Osmont, XXXV. 310 ; XXXVI. 2 ; XXXIX. 163 ; XL. 125 ; 198, 245 ; XLII. 150 — P.-F. de Sausin, XXXVIII. 226 ; XXXIX. 163 ; XL. 58. —F.-J. de Collignon, XXXIX. 162, 163 323 ; XL. 66 121, 126.—J.-J. Lizier de St Jean de Pointis, XXXIX. 162 ; XL. 232. — C.-A. Chastan de la Fayette, XL. 8 ; XLII. 32. — J.-F.-P. Naudin, XL. 191. — J^q Monsaint, XLII. 153. — N.-P. T. Martin, XLIII. 107. — E. Polonceau, XLIII. 114 (N).

Secrétaires de l'évêché. — E. Bayle, XXXIII 152 ; XXXIV. 70, 113. — J.-F.-P. Naudin, XXXIV. 59, 70, 113 ; XXXVI. 140, 229.

Aumônier de Mg^r de Condorcet. — G.-R. Alleaume, XXXIX. 93.

Secrétaire de Mg^r de La Ferronnays.— J.-B.-F Jumel, XXXIX. 163, 221, 223, 238 ; XL. 26, 27, 122, 203, 204, 209 ; XLI. 86 ; XLII. 59 ; XLIII. 16, 18, 63, 72, 76.

OFFICIALITÉ DE L'ÉVÊCHÉ

Officiaux. — (J.-B.) Le Rat, XXXIII. 28. — P.-J.-B. Despaux, XXXIV. 184 ; XXXV 8 ; XXXVI. 7 ; XXXVIII. 276 ; XL. 184. — J. Monsaint, XLII. 2, 9.

Vice-officiaux.—S.-T. Rambaud, XXXIII. 91, 179 ; XXXIV. 208 ; XXXVI. 207, 337. — J^q Monsaint, XL. 183.

Promoteur. — J^q Monsaint, XXXIII. 308.

Vice-promoteur. — N.-I. Julien, XL. 169.

Greffier. — R. Le Masle, XXXVI. 7, 224 ; XXXIX. 138 ; XLII. 2.

LA CATHÉDRALE DE S^T PIERRE DE LISIEUX

DIGNITÉS DU CHAPITRE

Armes du Chapitre

Hauts-doyens. — J.-B.-R. Le Bas de Fresne, XXXIV. 208. — C.-A. Chastan de la Fayette, XXXIV. 208 (*N*), 352, 371 ; XXXIX. 162 ; XL. 8 ; XLII. 32.

Grands chantres.— C.-A. Chastan de la Fayette, XXXIV. 208, 352, 371. — *J.-B. Le Rat*, XXXIV. 352. — C.-L. de Barber de Lespada, XXXIV. 371 ; XXXVIII 133, 223 ; XXXIX. 162 ; XLI. 37, 39. — J.-F Revêché du Perron, XLI. 39 (*N*).

Trésoriers. — J.-A.-T. Le Blond de la Villedubois, XXXIV. 45, 59, 62. — E.-F.-I. de Gruel, XXXIV. 59 (*N*), 70, 191, 208 ; XXXVI. 7, 140, 306 ; XXXIX. 138, 162, 163 ; XLII. 58.

Chèveciers. — N.-M. d'Osmont, XXXIV. 107 XXXV. 310. — P.-J.-B. Despaux, XXXV. 310 ; XXXIX. 165 ; XLII. 154 — J.-F.-P. Naudin, XLII. 154.

Claviers. — (*La fonction est souvent indiquée ; mais les titulaires ne sont pas nommés dans ce volume.*)

Archidiacres du Lieuvin. — M.-S. de Lachaume, XXXIV. 192, 208 ; XXXV. 106. — E. Le Jeune de Créquy de la Furjonnière, XLII. 171.

Archidiacres d'Auge. — C.-N.-F. Mery, XXXVIII. 182 ; XXXIX. 203 (*N*). — L. Regnault, XXXIX. 203.

Archidiacres de Pont-Audemer. — F. Le Rebours, XXXIII. 78. — M.-A.-P. Le Mercier, XXXIV. 193 ; XXXVI. 77. — S.-T. Rambaud, XXXVI. 77 ; XXXIX. 138, 162 ; XL. 9, 44 ; XLII. 173. — *P.-R. Clouet*, XLII. 173 — J^q Monsaint, XLII. 173.

Archidiacres de Gacé. — P.-G.-F. Le Bourg, XXXIII. 309; XXXIV. 208; XXXIX. 138, 162; XLI. 79. — F.-Jh de Collignon, XLI. 79.

Scolaste. — Jq Hébert de Boislabbé, XXXV. 9.

PRÉBENDES

Prébende des Chesnes. — E. Boursin, XXXIV. 208; XXXVIII. 26. — P. Hébert de la Motte, XXXVIII. 26 (N); XXXIX. 9, 11, 162.

Prébende de Verson (1re portion). — F.-E.-T. de Vigneral, XXXV. 107. — C.-S. de Grimouville-Larchant, XXXV. 107 (N); XXXIX. 138, 162.

Prébende de Verson (2e portion.) — C.-L. Fontaine, XXXIV. 208; XXXIX. 122, 162.

Prébende de la Chapelle-Hareng.

Prébende de Lieurey (1re portion.) — J.-B. Duchemin, XXXIV. 208; XXXVII. 26; XXXIX. 238; XL. 93, 139, 228. — F.-L. Duchemin, XL. 228 (N)

Prébende de Lieurey (2e portion). — F. d'Hercourt, XXXIV. 399. — M. de Copin de Miribel, XXXIV. 399 (N); XXXVIII. 71.

Prébende de Crèvecœur (1re portion). — A.-V. de Champaigné, XXXIV. 208, 227; XXXV. 145; XXXVI. 7; XXXVIII. 150. — *P.-J.-F. de Malleville*, XXXVIII. 150. — F.-R. de Pecqueult de la Varenne, XXXVIII. 150 (N), 286; XXXIX. 162.

Prébende de Crèvecœur (2e portion). — C.-A. Chastan de la Fayette, XXXIV. 208 (N), 352, 371. — *J.-B. Le Rat*. XXXIV. 352. — C.-L. de Barber de Lespada, XXXIV. 371; XXXVIII. 133, 223; XLI. 37. — J.-B.-G. Cheveneau, XLI. 37 (N).

Prébende de Courtonnelle. — F. Le Rebours, XXXIII. 78. — J.-B. Monpellier, XXXIII. 78 (N), 115, 341; XXXIV. 208, 227; XXXVIII. 150, 254; XXXIX. 28, 162.

Prébende de St Hymer. — A.-J.-T. Le Blond de la Villedubois, XXXIV. 45, 59, 62. — E.-F.-I. de Gruel, XXXIV. 59 (N), 70; XXXIX. 138, 162, 163.

Prébende de Formentin. — Jq Monsaint, XXXIV. 99, 208, 229; XXXVI. 141; XXXIX. 102, 138, 149, 162, 164; XL, 152; XLII. 2.

Prébende d'Assemont. — P.-G.-F. Le Bourg, XXXIV. 208; XXXIX. 138, 162; XL. 119; XLI. 146. — J.-J. de Lizier de St Jean de Pointis, XLI. 141, 146 (N), 155.

Prieuré de St Germain. — M.-A. Le Mercier, XXXVI, 120. — *A.-D.-F. de Beauvoir de Nogaret*, XXXVI, 120. — P.-F. de Sausin, XXXVI. 120; XXXVIII. 226, 253; XXXIX, 163, XL. 58; XLIII. 63.

Prébende de St Jacques (THÉOLOGALE). — J. Alaret, XXXIV. 136. — P. Vitrouil de la Grandière, XXXIV. 137 (N), 208; XXXVIII, 276; XXXIX. 138, 149, 162; XL. 2.

Prébende de Cordebugle. — J.-F. de Mervye, XXXIII. 80. — J.-F.-P. Naudin, XXXIII. 80 (N); XXXV. 47, 150; XXXVI. 229; XXXVIII. 71; XXXIX. 162.

Prébende des Loges. — C.-P. Baillard des Cours, XXXVIII. — 126. — M.-H.-P. Baillard des Gastines, XXVIII. 126 (N); XXXIX. 162.

Prébende de Pesnel. — J.-B. Godefroy, XXXIV. 208; XXXV. 120; XXXVIII. 142, 150; XXXIX. 100, 162; XL. 127. — P.-R. Clouet, XL. 127 (N).

Prébende de Feins. — J.-B. Hébert du Longchamp, XXXIV. 208; XXXIX. 62; XLII. 184.

Prébende de Bourguignoles. — M.-S. de Lachaume, XXXIV. 192, 208 ; XXXV. 106 ; XXXVI. 7.

Prébende de la Pommeraye. — G.-F. Le Dorey, XXXIV. 208 ; XXXV. 301 ; XXXVIII. 11 ; XL. 223. — *J.-B. Lambert*, XXXV. 301 ; XXXVII. 140; XXXVIII, 11. — *L.-J. Fleuriel*, XXXVII. 140 ; XXXVIII. 11. — F.-L. Lambert, XL. 223 (*N*).

Prébende de Villers. — P.-J.-B. Despaux. XXXIV. 88, 184 ; XXXV. 8, 308 ; XXXVIII. 280 ; XXXIX. 138, 162, 163 ; XLI. 3, 97. — *F. Boivin*, XLI. 97. — J.-Th. Barbey, XLI. 97.

Prébende de Croisilles, — C.-N.-F. Mery, XXXVIII. 182 ; XXXIX. 138, 162, 203 (*N*). — J.-A. de Fages de Cheylus de Rochemure, XL. 152. — P.-E. Aveline, XL. 152 (*N*).

Prébende de Surville. — J.-C. Pichon de Prémesley, XXXIV. 208, 337.

Prébende du Val-au-Vigneur. — F.-A. Simon de Longueville, XXXVIII. 223. — L. Regnoult, XXXVIII. 223 ; XXXIX 126, 138, 202 (*N*).

Prébende de Deauville (1re portion). — S.-T. Rambaud, XXXIV. 208, 244 ; XXXVIII. 142. — A.-G-B.-S. Jacques de la Récluse, XXXVIII. 142 (*N*) ; XXXIX. 162 ; XL. 9.

Prébende de Deauville (2e portion). — E. Bayle, XXXIV. 70 113, 119, 212, 260. — A.-T. Nicolas, XXXIV. (*N*) ; XXXVI. 69, 204, 341 ; XXXVII. 11 ; XXXIX. 162 ; XLII. 181 ; XLIII. 86.

Prébende des Vaux (GRANDE PÉNITENCERIE). — L. Regnault, XXXIV. 357 ; XXXVIII. 223 ; XXXIX. 126. — J.-B. Lallouette, XXXIX. 126 (*N*).

Prébende de la Pluyère. — J.-D. Ricquier de la Cauvinieière, XXXVIII. 284 ; XL. 2, 63.

Prébende de St Pierre-Adzifs. — J.-B.-R. Le Bas de Fresne, XXXIV. 208. — C.-A. Chattan de la Fayette, XXXIV. 208. (*N*).

Prébende du Val-Rohais. — F.-J. Dubois, XXXIV. 54, 208.

Prébende du Pré. — J.-B. Le Rat, XXXIV. 208, 352 ; XXXIX. 138, 162 ; XL. 2.

1re demi-prébende de sous chantre. — A. Petit, XXXIV. 208 ; XXXIX. 106, 316 ; XLI. 39.

2e demi-prébende de sous-chantre. — L. Haglon (*et non* Petit), XXXIV. 208.

Prébende de Fresne, (PRÉBENDE VOLANTE).

Prébende d'Ecajeul, (PRÉBENDE VOLANTE). — A. Duquesne, XXXVI. 192. — F.-C. Deshayes de Bonneval, XXXVI. 192 (*N*) ; XXXIX. 8, 234 ; XL. 4.

Prébende de Faulq, (PRÉBENDE VOLANTE). — R.- . Lesueur, XXXIV. 152, 186. — A. Selot, XXXIV. 152 ; XXXV. 24, 28. — L. Jouen de Bornainville, XXXIV. 186.

Prébende de Roques, (PRÉBENDE VOLANTE).

Prébende de Touques (1re portion), (PRÉBENDE VOLANTE). — G.-H.-F. de Créquy de la Furjonnière, XXXIV. 135 ; XL. 126. — F.-J^h^ de Colignon, XL. 126.

Prébende de Touques, 2e portion. (PRÉBENDE VOLANLE). L. Levavasseur. XXXIII, 231, 233. — L.-J. Le Bouteiller, XXXIII. 233 (*N*).

CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE

Notre-Dame, (1re portion), — L.-R. Borey, XXXIV. 293. — F. Morin, XXXIV. 293 (*N*) ; XXXVI. 134.

Notre-Dame (2e portion). — L. Bremond, XXXVI. 341 ; XXXVII. 11. — J. Barallier, XXXVI. 341 ; XXXVII. 11.

Notre-Dame (3 portion). — R. Le Vigneur, XXXIII. 24,227,241; XXXIV. 125. — P.-F.-G. Paisant. XXXIV. 125; XXXIX. 93. — G.-R. Alleaume, XXXIX. 93.

Notre-Dame (4e portion).

St Martin. — C. Godrefroy, XXXIV. 227. — J.-F. Naudin, XXXIV. 227, 261,400 ; XXXV. 145.— F. Pecqueult de la Varende, XXXV. 145 ; XXXVIII. 150, 286. — J.-A. Roussel, XXXVIII. 286 (*N*).

St Ursin. — A. Forest, XXXVI. 69. — P.-A.-F. Quesnel, XXXVI. 69 ; XI. 58 ; XLI. 156. — J.-D.-V Gosset, XLI. 156.

St Etienne (1re portion). — G. Neuville, XXXIV. 337 — J.-B.-G. Neuville, XXXIV.208, 337 ; XXXIX. 11, 162, 203, 316 (N) ; XL. 152 ; XLI.146,164.

St Etienne (2e portion).

St-Jean-l'Evangéliste. — G.-P. Fautereau, XXXIV. 56. — F. Dubois, XXXIV. 54, 99; XL. 2. — M.-J. Leseigneur, XL. 2, 39, 201; XLI. 95; XLII. 69; XLIII. 10.

Ste-Catherine. — F. Salerne, XXXVI. 316. — F. Goubin, XXXVI, 316; XXXVIII.142; XXXIX. 85, 162, 178; XL. 85, 197.—P.-M. Petit,XL.197 (*N*).— Patron, — *Le seigneur de Combray*. — R.-F. de Parey, Vve de Baudran, XXXVI. 316. — A.-J. de Baudran, XL 197.

Sainte-Magdeleine (1re portion). — J.-B. Mignot, XXXIV. 88. — P.-C. Levasseur, XXXIV. 88 (*N*); XL. 58.

Sainte-Magdeleine (2e portion) ou Saint-Gatien. — P. Soyer, XXXIV. 115. — J.-B.-T. Laurent de Millière, XXXIV. 115 ; XXXVIII. 73 — P.-J.-L. Le Rat, XXVIII. 73; XXXIX. 119.

Saint-Augustin.

Saint-Denis. — F. De Laperelle, XXXIII. 23 ; XXXIV. 164, 324 ; XXXV. 85, 199, 308 ; XXXVI 49, 108, 151, 293 ; XXXVII 65 ; XXXVIII. 50, 200, 226; XXXIX. 44, 74, 126, 138, 162, 181, 323 ; XL. 33, 208 ; XLI. 94 ; XLII. 65, 173 ; XLIII. 14, 63.

Saint-Laurent.

Saint Taurin. — F. Caboulet, XXXIX. 158, 162.

Saint-Paul.

Tous les Saints.

Saint-Michel. — F.-P. Jourdain, XXXIX. 100. — J.-B. Jouen de Bornainville, XXXIX. 100 (*N*)

Saint-Jean-Baptiste (1re portion). — N. Andrieu, XXXVI. 260 — B. Laurent, XXXVI. 260.

Saint-Jean-Baptiste (2 portion). — G. Picard, XXXIX, 11. — F.-P. Jourdain, XXXIX. 11, 100.

Saint-André. — J.-B d'Hercourt, XLII. 184. — J.-A d'Abzac, XLII. 184. (*N*).

Saint-Thomas-le-Martyr. — J.-B. Furon, XXXIX. 162 .

Sainte-Croix (1e portion). — F. Deneuville, XLII. 156. — F.-F. Gondouin, XLII. 156.

Sainte-Croix (2e portion) ou **Saint-Gilles-Saint-Leu**. — H. Leconard, XXXIII. 310 ; — J. Hain, XXXIII. 310; XXXVII. 120. — P. Gallot, XXXVII. 120 ; XXXIX. 162 ; XL. 121, 122. — J.-B.-F. Jumel, XL. 122 ; XLI. 86 ; XLII. 59, 181 ; XLIII. 18, 76.

Saint-Ouen. — R.-M. Huet.

Saint-Nicolas. — J.-A. Férey, XXXIII. 36; XXXIV. 20, 134, 305.

Saint-Léonard. — M. Bordeaux, XXXVII. 121. — C.-T. Deverre, XXXVII. 121 (*N*).

Sainte-Agnès. — J.-J. Parey, XXXVI, 204.— G.-F. Nicolas, XXXVI.204.

Saint-Maur. — G. Gadebled, XXXIII. 20, 218; XXXIV. 80 — P. Vrard, XXXIV. 80 (*N*).

Saint-Vivien — F. Dubois. XXXIV. 99 — L. Jouen de Bornainville, XXXIV. 99. (*N*), 186; XXXV. 58, 198, 249; XXXVI. 199, 343.

Saint-Aignan.

St-Romain. — U.-N. Depériers, XXXIV. 45. — M.-F. Bardel, XXXIV. 45.

Saint-Sébastien. — N. Letournel de la Martinière, XXXIII. 214; XXXVI. 240. — J^h Gilles, XXXVI. 240; XXXVIII. 26, 126: XL. 152; XLI. 146; XLII. 58. — P.-L. Blanchard, XLI. 34, 146; XLII. 58, 173; XLIII. 50, 51, 52 (*N*).

Saint-Mandé. — R. Le Roux, XXXIX. 168. — J.-C. Doucet, XXXIX. 168 (*N*); XLI. 39; XLII. 58, 156.

Secrétaires du Chapitre. — P. Hamel, XXXIV. 208, 305, 357, — A. Duprey, XXXV. 178; XXXVI. 56; XXXIX. 100, 203, 236

Vicaires de Retz ou **Rays.** — P. Lefrançois, XXXIII. 41, 223, 233; XXXIV. 33, 45, 119, 166, 283, 325, 346, 392; XXXV. 85; XXXVI. 48, 108, 177, 192, 260; XXXVII. 67, 121; XXXVIII. 51, 226; XXXIX. 79, 162, 316. — J.-B.-G. Neuville, XXXIX. 316 (*N*); XLI. 164. — Patron. *le seig^r de Barneville-la-Bertrand.* — L.-I.-J. Chauffer, XXXIX. 316.

Autres vicaires de la Cathédrale. — A. Duprey, XXXV. 178; XXXIX. 138; XL. 58. — A. Forest, XXXIII. 233, 310. — P. Hamel, XXXIV. 208, 305, 337, 357; XXXV. 120, 150. — F.-A. Lanoe, XXXVI. 260; XXXVII. 121; XXXIX. 162; XLII. 184. — J.-B. Manson, XXXIII. 310; XXXIV. 45, 119, 283, 346, 392; XXXVI. 158, 192. — J.-P.-N. Taupin, XLIII. 87.

Officiers douze-livres. — F. Delarue, XXXV. 310; XXXVI. 77, 234: XXXIX. 28, 100, 126, 162. — J. Gilles, XXXVI. 69, 109, 204, 234, 240. — N. Letournel, XXXIV. 208; XXXV. 107; XXXVI. 69, 234, 240. — J.-B.-G. Neuville, XXXIV. 208, 337; XXXV. 107, 310; XXXVI. 77, 204, 234; XXXVIII. 26, 126, 142. — J. Petit, XXXVI. 234.

Officier semi-douze-livres. — J.-B. Fouques, XXXIX. 203.

Sacristain. — J.-C. Doucet, XXXIX. 9, 28, 168.

Maître de Musique. — F. Locquet, XXXVI. 56, 304 (*N*).

OFFICIALITÉ DU CHAPITRE

Official. — P.-G.-F. Le Bourg, XXXIII. 309.

Promoteur. — J.-B. Duchemin, XXXIX. 238.

VICAIRES GÉNÉRAUX DU CHAPITRE (sede vacante)

P.-J.-B. Despaux, G. Le Chevallier, grand chantre de la collégiale de St Honoré de Paris, P. Vitrouil, C.-N.-F. Mery, N.-M. d'Osmont, L. Regnault. C.-S. de Grimouville, E.-F.-I. de Gruel, G.-F. Le Bourg, XXXIX. 138.

OFFICIALITE (sede vacante)

Officiaux. — J.-B. Le Rat et S.-T. Rambaud, XXXIX. 138.

Promoteurs. — J^q Monsaint et N. De Laperelle, XXXIX. 138.

Greffier. — R. Le Masle, XXXIX. 138.

FAITS DIVERS

En 1772, le chœur de la Cathédrale n'étant pas libre, l'office se fait dans la chapelle de N.-D., XXXIV 88. — En 1786, la sacristie de la Cathédrale servait de salle du Chapitre, XLI. 39. — Efforts du Chapitre pour augmenter les revenus du petit chœur, XXXVIII 222 ; XXXIX. 323.

GRAND SÉMINAIRE DE LISIEUX

Etat du grand séminaire en 1770 et réunion à cet établissement des revenus du prieuré de N.-D. du Pré, XXXIV. 107. — Réunion au grand séminaire de la mense conventuelle de l'abbaye de Cormeilles, XXXVI. 328.

Supérieurs. — T. Guillot, XXXIV. 107 ; XXXVIII. 11, 17. — N.-P. T. Martin, XL. 191 ; XLI. 97, 192 ; XLIII. 107 (N).

Professeurs. — F. Lecoquière, XXXIII. 20. — P. Le Capelain, XXXIV. 80, 332. — C. Rathier, XXXVII. 26.

PETIT SÉMINAIRE DE N.-D. DE LISIEUX

Supérieur. — J. Quesnot, XXXIV. 103.

LES ABBAYES ET PRIEURÉS



Armes de l'abbaye de Notre-Dame de Bernay

L'ABBAYE DE N.-D. DE BERNAY
(Ordre de St Benoît, Congrégation de St Maur)

Abbé commendataire. — J.-L. de Poudenx, XXXIV 353 ; XXXV. 158 ; XXXVIII. 243 ; XXXIX. 55, 116 ; XL. 221.

Procureur. — L.-Ph. Berquesse, X I. 17.

Religieux. — F. Dubusc, XXXIII 85. — A.-M. Doublet. XL. 30.

L'ABBAYE DE N.-D. DE CORMEILLES
(Ordre de Saint Benoît, ancienne Observance)

Abbé commendataire. — J.-B. de Belloy, XXXIV.57. 62.231 ; XXXVI.328.

Grand vicaire. — J.-M. de Caritat de Condorcet, XXXIV. 232.

Prieur claustral. — N.-C.-B. Le Mignon des Mares, XXXIV. 57. 62 ; XXXVI. 328.

Sous-prieur. — Y.-M. Le Baillif, XXXIV. 57.

Bailly. — N.-C.-B. Le Mignon des Mares, XXXIV. 57 ; XXXVI. 328.

Religieux. — N. Rivière, XXXVI. 328. — J.-F. Hélix d'Hacqueville, XXXVI.328. — P. S. Gonard, XXXVI. 328. — F. Garet, XXXVI. 328.

Extinction de la mense conventuelle de cette abbaye, XXXVI. 328.



Armes de l'abbaye de Notre-Dame de Grestain.

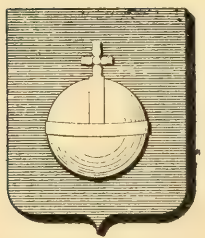
L'ABBAYE DE N.-D. DE GRESTAIN
(Ordre de Saint-Benoît, ancienne observance)

Abbés commendataires. — N. Toirel de Boismont, XXXVIII 232 ; XXXIX. 288 ; XLI 173 ; XLII. 2. — C. de Tilly-Blaru, XLII. 2

Chapelain. — B Richard, XXXVI. 243.

Etat de l'abbaye en 1750 ; — en 1776, XXXV.274.

L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE MONDAYE
(Ordre de Prémontré)


Armes de l'abbaye de Saint-Martin de Mondaye

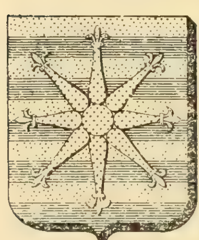
Abbés commendataires. — C.-F. Raffin, XXXIII. 90 ; XXXVIII. 276 ; XXXIX. 1. — C.-F. de la Rochefoucault du Breuil, XXXVIII 276 ; XXXIX. 1, 172. — J. Bochard de Champigny, XXXIX. 172.

Prieurs. — J.-B. Dupetit-Bosc, XXXIII. 90 ; XXXIV. 76 (*N*). — I. Lesage, XXXIX. 1 (*N*), 172.

Sous-prieur. — M. Le Boullen er, XXXIX. 1 ; XLI. 163.

Religieux. — P.-L.-R Aumont, XXXIX. 1. — J.-F. Bertrand, XLI 1. (*N*). — C.-G.-J. Blanchard, XLI. 101 (*N*). — P. Davy, XLI. 163 (*N*). — N.-C. Delange, XXXIX. 1. — J. Froudière, XXXIX. 1. — J.-T.-N. Lavois, XXXVIII. 90. — F. Legendre, XXXIX. 172. — J. Lemeunier, XXXIX. 1 (*N*). — C.-L. Le Monnier, XXXVIII 90. — J.-F. Le Pelletier, XXXIX. 1 (*N*). — G. Le Planquois, XXXIII. 90 — G. Mesnil, XLI. 101 (*N*). — J. Paynel, XLI. 163 (*N*) — J.-F. Pesché, XXXIX. 172 (*N*). — P. Picard, XXXIX. 172. — C. Picquot, XLI. 101 (*N*). — P. Prudhomme, XXXIX. 1. — N. Robine, XXXVIII. 90. — L.-F. Sanson, XXXIX. 172.

L'ABBAYE DE SAINT-EVROULT
(Ordre de Saint-Benoît, Congrégation de Saint-Maur)


Armes de l'abbaye de St-Evroult

Abbés commendataires. — H.-L.-R. Desnos, XXXIII. 17. — F. Barcan de Girac, XXXIII. 17, 103, 107 ; XXXIX. 169 ; XL. 59.

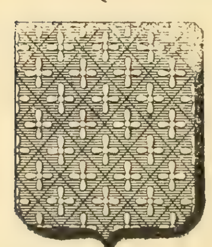
Grands vicaires. — G. de Jouffroy, XXXIII. 103. — Mgr de La Ferronnays, XXXIX. 169.

Prieurs claustraux. — J.-B. Morène, XXXIII. 17, 114. — P. de Lyris, XXXV. 282. — P.-A.-J. Henneton, XXXVIII. 25. — J.-B.-H. Capron, XXXIX. 289 ; XLII. 174.

Sous-prieur. — A.-Jh du Bocquet, XXXIX. 289.

Religieux. — M.-E. Leclerc, XXXIII. 114. — P.-C. Dubois-Vallée, XLII. 126. — P. de Legris, XLII. 126. — Lévêque, secrétaire du chapitre, XLII. 174.

L'ABAYE DE SAINT PIERRE DE PRÉAUX
(Ordre de Saint Benoît, Congrégation de Saint-Maur)


Armes de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux

Abbés commendataires. — G.-C. de Saint-Aubin de Saligny, XXXIV. 100, 222 ; XL. 44 — C.-A.-G. d'Osmont de Médavy, XL. 44, 125.

Grand vicaire. — J.-J. Rougeaux, XXXIV, 100, 222.

Prieurs claustraux. — J.-A. Chahau, XXXIV. 272, 296. — G. Lechevalier, XL. 44, 79

Sous-prieur. — A.-J. Ruault, XXXIV. 296.

Procureur. — J.-F. Daspres, XXXV. 8.

Religieux. — J.-F. Boisard, XXXIV. 296. — A.-S. Cadet, XXXIV. 296. — L.-J. Cotté, XXXIV. 296. — A. Crespin, XL. 79. — G. Deslonchamps, XXXIV. 296. — P.-J. Gonart, XXXIV. 296. — A. Le Bel, XXXIV. 296. — P.-J. Leguay, XXXIV. 296. — H.-A. Néry, XXXIV. 296. — P.-F. de Saint-Ange, XXXIV. 296.

Chapelles Saint-Michel, Sainte-Catherine, Saint-André et N.-D. — J.-A. Chahau, XXXIV. 272.

Chapelle Saint-Nicolas. — H. Ratery, XXXIV. 296.


Armes du prieuré de Beaumont-en-Auge

LE PRIEURÉ DE BEAUMONT-EN-AUGE (N.-D).
(Ordre de St-Benoît, Congrégation de St-Maur)

Prieurs claustraux. — (P.) Huet, XXXIV. 181. — C.-.. Cardon, XXXVIII.161.

Religieux. — G. Neveu, XXXVIII. 107.

LE PRIEURÉ DE N.-D. DU PARC
(Ordre de Grandmont)

Prieur claustral. — E.-J. Sevrey, XXXIV. 107.

Religieux. — J. Audouin, Sallot de Tourniolles, M. Roques, J. Berry, L.-C.-S. Lacroix, P. Vergneaux, F. Le Borche, L. Guignier, XXXIV. 107.

Mgr de Condorcet rend une ordonnance qui supprime la mense conventuelle du prieuré de N.-D. du Parc et réunit ses revenus à ceux du grand séminaire de Lisieux, XXXIV. 107.

LE PRIEURÉ DE ROYAL-PRÉ (Ordre du Val-des-Choux)

Prieur commendataire. — L.-F.-A. de Jarente de Senas d'Orgeval, XXXVIII. 21, 29, 220.

Prieur claustral. — F.-G.-R. Ygou, XXXXVIII. 29.

Religieux — J.-G. Asselin, XXXVIII. 29.

Suppression de la mense conventuelle du prieuré et réunion de ses revenus à ceux de l'hôpital d'Honfleur, XXXVIII. 29.

LE PRIEURÉ DE SAINT-CYR-DE-FRIARDEL
(Ordre de Saint Augustin)


Armes du prieuré de Saint-Cyr de Friardel.

Prieurs commendataires. — A.-A. de la Tour d'Auvergne, XXXV. 219. — F.-M.-A.-J. de Cambon, XXXV. 219.

Prieur claustral. — F. Géfrotin, XXXVI. 342; XXXVIII. 3, 154.

Procureur. — F. Bruslé, XXXV. 219.

Requête présentée par le Chapitre de Lx pour la suppression du prieuré de Friardel, XXXIX. 323.

LE PRIEURÉ DE SAINTE-BARBE-EN-AUGE, aliàs St MARTIN D'ÉCAJEUL
(Ordre de Saint Augustin, Congrégation de France)



Armes du prieuré de Ste Barbe-en-Auge

Prieurs claustraux. — C. Le Courayer, XXXIII. 3, 16, 226; XXXIV. 288. — J.-B. Le Christ, XXXIV. 288 (N); XXXV. 300; XXXVI. 87; XXXIX. 14, 219; XLI. 111; XLII. 175; XLIII. 92, 109, 119.

Sous-prieurs. — J.-B. Le Christ, XXXIII. 16. —H.-S. Huré, XXXIV. 391. — F.-A. Cacquerel, XXXIX. 111.

Procureurs. — J.-B. Le Christ, XXXIII. 16. — P.-F. Robert, XXXIII. 226. — J.-P. Delorme, XXXIV. 360, 364, 369; XXXV. 5.

Religieux. — J.-F. Allix, XLI. 111; XLII. 175; XLIII. 119. — R.-B. Ancquetin, XXXIV. 391. —

L.-J.-A. Ansart, XXX. 279.—L.-J. Ayné ou Aisné, XXXVI. 125; XLIII. 119. — A.-F. Cacquerel, XXXV. 266; XXXVI. 167, 111 (*N*). — J.-F. Caylar, XXXIII. 16, 325, 93; XXXIV, 391; XXXVI. 87. — M.-M. Coustard, XLI. 111; XLII. 175; XLIII. 119. — F. Coutaulx, XXXV. 287; XLI. 111. — M.-P. Dabon, XXXIV. 288, 391. — J.-P. Delorme, XXXIII, 279; XXXIV. 288, 360. — N.-C.-J. Diguet, XVI. 111. — Dubois, XXXIII. 16. — J.-M.-T. Dumont, XLIII. 85, 119. — A. Gadelet, XL. 143. — P.-U.-C. Gigault de Targé, XXXIII. 16; XXXIV. 288. — M. Gigault de Targé (*et non* Tarye.), XXXIII. 279. — P. Guellier de Longpré, XXXV. 226. — J.-B. Hébert, XXXIX. 232; XLI. 111. — C. Hervieu, XLII. 175; XLIII. 92, 109. — H.-S. Huré, XXXIII. 16; XXXIV. 288, 391. — J. Jacob, XXXV. 314. — C.-N. Josset, XXXIV. 391; XLI. 111. — J.-B. Laumond, XXXV. 226. — L.-J. de Launay, XXXV. 287. — J.-B. Le Christ, XXXIII. 16; XXXIV. 288, 391.— E. Lemesle, XXXIX. 111. — L. Maugis, XLIII. 92. — L.-J. du Mesnil-Aumont, XXXIII. 16; XXXIV. 288; XXXV. 305; XXXVI. 125. — J.-F. More de St Ruf, XXXIII. 16. — L. Nestier, XXXIII. 279; XXXIV. 288, 391. — J.-B. Olivier, XXXIV. 288, 391: XXXV. 300.— J.-B.-J. Patiniault, XXXV. 291. — O. Picard, XXXIII. 16. — Pignon (?), XLIII. 119. — P. C. de Présigny, XXXIII. 279. — J.-F.-E. Rafiasse de Beauregard, XXXV. 291. — Jq-A.-J. Vissaiche, XXXIII. 16.

Secrétaires. — Jq-A.-J. Vissaiche, XXXIII. 16. — J.-F. More de St Ruf, XXXIII. 16.

COUVENT DES MATHURINS DE LISIEUX
(Ordre de la Merci pour la rédemption des Captifs)

Ministres. — J. Lebugle, XXXIII. 178; XXXIV. 112. — P. Le Cointre, XXXIV. 112; XXXVI. 224.

Religieux. — J.-B. Decaen, XXXIII. 178; XXXIV. 112; XXXVI. 224.— L.-F. Loyer, XXXV. 8; XXXVI. 224 (*N*). — M.-G. Mariolle, XXXVI. 224.— J. B. P. Martin, XXXIII. 178; XXXIV. 112; XXXVI. 224.—L. Ody, XXXIII. 178.

COLLÉGIALE DE SAINT NICOLAS DU MERLERAULT

Grande Chantrerie.—E. Godet, XXXIV. 211.—C.-F. Beucher, XXXIV. 211.

Trésorerie. — G. Landon, XXXIII. 249. — C.-F. Beucher, XXXIII. 249; XXXIX. 237; XLII. 161.

2e prébende.

3e et 4e prébendes. — P. Chausson, XXXIII. 249; XXXIX. 237; XLII. 161.

5e et 6e prébendes. — C.-J. Jouanne, XLII. 161.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M.-F. du Plessis-Chastillon, Vve de Chabannes, XXXIII. 249; XXXIV. 211.

Secrétaire. — On fait remplir cette fonction par un prêtre de la contrée, XLII. 161.

Chapelle attenante à l'église de la collégiale, XLII. 161.

L'ABBAYE ROYALE DE SAINT DÉSIR DE LISIEUX
ou N.-D. DU PRÉ-LÈS-LISIEUX. (Ordre de St-Benoît)



Armes de l'abbaye royale de St-Désir-de-Lisieux

Abbesses. — M.-A.-H. Le Roy de Valanglart, XXXV. 7, 319. — F.-L.-L. de Créquy, XXXV. 319; XXXVI. 7.

Prieure. — Lambert, XXXVI. 7.

Sous-prieure. — M. Bauquemare, XXXVI. 7.

Dépositaire. — F. de Vauquelin, XXXIII. 288; XXXVI. 7.

Religieuses. — M. Bloche, T. de Boctey de Villers, C. Boisney de St Augustin, M.-A. Hénos St Charles, A. Le Bailly de St Paul, G. de Lyée de

Belleau, S[r]. Maur, S[r] Mortellière Turpin de S[t] Michel, M. Richer, M.-F. de S[t] Germain, XXXVI. 7.

Dispositions intérieures de l'abbaye de S[t] Désir en 1776, XXXV. 319.

L'ABBAYE ROYALE DE St LÉGER DE PRÉAUX. (Ordre de St Benoît)

Abbesses. — M.-A. de Gimel de Lentilhac, XXXIII. 234 ; XXXIV. 274, 276 ; XXXV. 8. — G.-M.-A. de Bouillé de Créances, XXXV. 8 ; XLI. 132.

Chapelle N.-D. et S[t] Léger. — CHAPELAINS. — P. Delauney, XXXIII. 234. — L.-A.Lorette, XXXIII. 234 ; XXXVI. 347 ; XXXVII. 43. — J.-B. Hermier, XXXVII. 43.

Chapelle S[te] Trinité. — CHAPELAINS. — J.-F. Pottier de Prêtreville, XXXIV 274. — L.-A. Lorette, XXXIV. 274 ; XXXVI. 347. — *V. Pupin*, XXXVI. 347. — R.-J. Pupin, XXXVI. 347 ; XXXVII. 117 ; XL. 118.

Chapelle S[t] Laurent. — CHAPELAINS. — J. Moulin, XLI. 132. — C.-R. Guersent, XLI. 132.

Chapelle de *Requiem*. — CHAPELAINS. — C. Roussel, XXXIV 276.—J.-B. Hermier, XXXIV. 276 ; XXXVII. 43. — L.-A. Lorette, XXXVII. 43. — C.-N. Maurice, XLI. 175. — J.-A. Léger, XLI. 77, 175. — L. Cautais, XLI. 77 — C.-N. Maurice, (*iterùm*), XLI. 77.

(Toutes ces chapelles étaient à la nomination de l'abbesse de S[t] Léger.)

LE PRIEURÉ DE SAINT JOSEPH D'ORBEC (Ordre de Saint Augustin)

Chapelain. — J[n]. Leprou, XXXVIII. 160 ; XXXIX. 26.

NOTA. — Pour les prieurés simples, voir l'article de la paroisse sur laquelle ils sont situés.

EXEMPTION DE SAINT CANDE

OFFICIALITÉ DE SAINT-CANDE

Official et vicaire général. — N.-M. d'Osmont, XXXIV. 107.

Promoteur. — L. Loir, XXXIV. 107.

OFFICIALITÉ (sede vacante en 1783)

Official. — N.-M. d'Osmont, XXXIX. 138.

Promoteur. — F.-D. Le Blanc, XXXIX. 138.

Greffier. — M. Perdu, XXXIX. 138.

ÉTRÉPAGNY (Saint Gervais et Saint Protais)

Curés. — N. Le Flammant, XXXV. 302. — P.-C. Dupré, XXXV. 302 (*N*); XLI. 191.

Clerc. — J.-B.-P. Dupré, XLI. 191 (*N*).

Patron. — L'évêque de Lx, XXXV. 302.

Notable. — F.-A. Pinchon, XLI. 191.

PETIT-COURONNE (Saint-Aubin)

Curés.—C. Le Ricque, XXXIV. 111. — N.-B. Loydin, XXXIV. 111. (*N*).

Notable. — A. Roussel. XXXIV. 111.

SAINT CANDE-LE-VIEUX

(Eglise collégiale et paroissiale desservie par trois chanoines-curés)

Curés. — L. Loir, XXXIV. 107, 111 ; XXXVI. 226. — F.-D. Le Blanc, XXXIV. 111 ; XXXIX. 138 ; XL. 225. — P.-A. Dehague, XXXVI. 226. — F.-J. de Collignon, XXXV. 225.

Vicaire. — J.-B.-G. Letainturier, XLII. 81 (*N*.)

Prêtres de la paroisse. — M. Perdu, XXXIV. 107 ; XXXIX. 138. — J.-S. Marguerite, XXXIV. 107. — A. Bazile, XXXIV. 107.

Clerc. — A. Ancel, XLII. 53 (*N*.)

Patron. — L'évêque de Lx, XXXVI. 226 ; XL. 225.

Seigneurs et notables. — J.-P. Guestard, XXXIV. 97. (*M.-C.-E. Jéhenne*, XXXIV. 97).— M.-S. Riquier, XXXIV. 107. — L.-A. Robillard, XXXIV. 118 ; (*L.-R. Le Prévost*, XXXIV. 118). P.-G. — Le Prévost, XLII. 81. (*C.-T. de Cébouville*, XLII. 81). — P.-G.-A. Le Prévost, XLII. 81.

Suppression de deux portions de la cure de St Cande, XL. 198.

SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

Curés. — J. Moisel, XXXVIII. 237. — J.-B.-P.-Ph. Collos, XXXVIII. 237 (*N*.)

Patron. — *Le seig^r^ du lieu*. — A.-V. Hély-Doisnel, XXXVIII. 237.

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN (N-D.)

Vicaires. — F. De Labarre, XXXIX. 36. — J.-E. David, XLIII. 87.

Notables. — F. Mustel, XXXIV. 107. — J.-A.-L. Duhamel, XL. 227.

EXEMPTION DE NONANT

OFFICIALITÉ DE NONANT

Officiaux et vicaires généraux. — E.-Ph.-A. Le Sueur des Fresnes, XXXIII. 90.— C.-F. Jahiet, XXIX. 164.

Greffiier. — J. Ollivier, XXXIX. 164.

OFFICIALITÉ (sede vacante, en 1783)

Official et vicaire général.-E.-A.-Ph. Le Sueur des Fresnes, XXXIX. 138.

Promoteur. — C.-F. Jahiet, XXXIX. 138.

Greffier. — J.-F. Ollivier, XXXIX. 138.

ELLON (Saint-Pierre). – Prieuré-cure

Prieurs-curés. — T. Darré, XXXIII. 90. — G. Le Planquois, XXXIII. 90; XXXIV. 76 — J.-B. Dupetit-Bosc, XXXIV. 76 (*N*) ; XLI. 163.

Prêtre desservant. — J.-L. Lefieffé, XXXIV. 76.

Patron. — *L'abbé de Mondaye* — C.-F. Raffin, XXXIV. 76.

JUAYE (Saint Vigor). – (Prieuré-cure)

Prieurs-curés. — F. Guillot, XLI. 163. — C.-G. Paynel, XLI. 163 (*N*).

Prêtre de la paroisse. — J.-B. Dujardin, XLI. 163.

Clercs. — P.-J.-O.-L. Dilaye, XL. 95, 178 ; XLI. 107. — J.-B. Dujardin, XXXIX. 16. — J^q^ Guérin, XXXIV. 390. — C. Pigny, XXXV. 269.

Notables. — R.-F. Hardy, XXXIV. 76. — J^q^ Le Boursier, XLI. 163.

NONANT (Saint Martin)

Curés de la 1re portion. — J^n^ Lemonnier, XXXIII. 235. — E. Delahaye, XXXIII. 235 ; XXXIV. 104 ; XLII. 110 (*N*).—A.-L.-M. Sevestre, XLII. 110 (*N*). — G. Guillot, XXXIV. 104.

Curé de la 2e portion. — R.-L. Villeroy, XXXIII. 235 ; XLII. 110.

Vicaire. — E. Delahaye, XXXIII. 235.

Clercs. — J.-J. Scelles, XXXVII. 103 (*N*). — J.-T. Barbey, XLI. 97.

Seigneur. — G. Scelles du Châtel, XXXIV. 104.

VERSON (Saint Germain)

Curé de la 1re portion. — P. Briard, XXXIII. 296.

Curés de la 2e portion. — C. Blouet, XXXIII. 296. — J.-B. Loyseau, XXXIII. 296 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — J.-B. Loyseau, XXXII. 296. — P.-L. Blanchard, XLII. 52 ; XLIII. 63.

Clercs. — G. Bourdon de Gramont, XXXIII. 75, 296. — P.-L. Blanchard, XXXIX. 107 ; XLIII. 50. — J.-B. Blanchard, XXXIX. 110 (*N*) ; XLIII. 5.

Patron de la 2e portion. — *Le chanoine prébendé de la 2e portion.* — C.-L. Fontaine, XXXIII. 296.

Seigneurs et notables. — P. Blanchard, XXXIX. 107 ; (*M. Lavarde*, XXXIX. 107). — F.-A. Bourdon de Gramont, XXXIII. 75. — G.-Jq Bourdon, XXXIX. 110. — J.-E. Gautier, XXXIII. 296. — C. Hermerel, XXXIX. 110. — M.-F. de Malherbe, XXXIX. 110.

PAROISSES DE LISIEUX ET DE LA BANLIEUE

SAINT GERMAIN DE LISIEUX (vicairie perpétuelle)

Curés ou vicaires perpétuels. — M. Parau, XXXIV. 107 ; XL. 58. — A. Duprey, XL. 58.

Vicaires. — P.-J. Gallouin, XXXIII. 110 ; XXXV. 150. — N. Lefèvre, XXXVII. 108 ; XXXVIII. 241. — J. Roullier, XLI. 156.

Prêtres de la paroisse. — P.-L. Blanchard, XL. 232 ; XLI. 34, 146. — J.-B. Bordeaux, XXXIX. 178. — M. Bordeaux, XXXVII. 121. — Cl. Bunel, XL. 149. — Jq Cocquerel, XXXV. 134. — Jn-F. G. Coquerel, XXXIX. 149. — C. Delafosse, XLI. 150. — T.-C. De Lafosse-Bellecourt, XXXVI. 220. — P. Denis, XXXIII. 214. — J.-R. Deschamps du Mesnil, XXXIV. 5, 159, 331 ; XXXV. 94 ; XXXVI. 146, 300 (*N*). — C.-T. Deverre, XXXVII. 121. — L.-G.-A. Dusault, XXXII. 44 *en note* ; XL. 58. — J.-P.-J. Fleury, XL. 58 ; XLII. 18. — A. Formeville, XXXIII. 250, 287 ; — G.-L. Formeville, XXXIII. 287. — J. Hain, XXXIII. 310. — M.-F. Hubert, XXXV. 271. — L.-'. Huet, XXXIX. 135. — N. Lamy, XLI. 174 ; XLII. 35 ; XLIII. 11. — J.-B. Mignot, XXXIV. 83. — L. Morin, XXXIV. 134. — A.-T. Nicolas, XXXIV. 212. — F. Pierres, XXXIII. 304. — F.-N. Pinchon, XXXVIII. 26. — P.-A.-F. Quesnel, XXXVI. 67, 69 ; XLI. 156, 157. — F.-J. Quévilly, XXXVII. 145.

Clercs. — A. Andrieu, XXXVII. 20. (*N*) ; — J.-B.-R. Armenoult, XXXVI. 13 (*N*). — V.-J.-L. Bouteiller, XXXVII. 21 (*N*) ; — Cl. Bunel, XXXIII. 328. — F. Castillon, XXXVI. 223 (*N*). — M.-A.-C. Coquet de Genneville, XL. 176. — C. Delafosse, XXXVI. 11 (*N*) — J.-F. Deschamps, XLII. 38. — L.-F. Desperroys, XL. 176 ; XLI. 104, 144 ; XLII. 51. — A. Duprey, XL. 58. — Jq. Duval, XXXVI. 33. — Jn.-P.-Jq. Fleury, XLI. 137. — P.-R. Fouques, XL. 142. — F. Gambay, XXXVIII. 107 (*N*). — P.-F. Germain, XLI, 105, 150 (*N*), — P.-C. Gobin, XLI. 98 (*N*) ; XLIII. 31 (*N*). — P. Hamel, XXXIV, 357. XXXV. 120. — T.-G. Héroult, XXXIII. 335. — J.-R. Héribel, XLI, 28 (*N*), 107. — C.-D.-H. Huet, XL. 178 ; XLI. 30, 107. — L.-L. Huet, XXXVI. 255. — N.-L. Huet, XXXVI. 218. — N. I. Julien, XXXIV 320 (*N*). — Jh-P. Lacour, XL. 177 (*N*). XLI. 170. — N. Lamy, XXXIX. 275 (*N*) ; XL. 52, 206. — J.-N. Leclerc. XXXVI. 242 (*N*). — J. Le Maréchal, XXXIII. 203. — Jq. Le Roux, XXXIV. 11 (*N*). — J. Lesène, XXXVI. 12 (*N*). — L.-A. Lorieult, XXXIV. 281. — J.-B. Maillet, XLII. 123. — G.-O. Mariolle, XXXIII. 214. — P.-C. Mariolle, XXXIV. 175. — L.-G.-J.-F. Mauduit, XL. 72 (*N*). — J.-B. Mésange,

XL 94 (N) ; XLI. 109. — J.-P. Morin, XXXVIII. 95. — P. F.-G. Paisant de Beaubailleur, XXXIV. 125. — P.-A.-F. Quesnel, XXXIII 94 (N); XXXVI. 67. — R. Tesnière, XXXVI. 95 (N). — J. Thillaye, XXXVI. 10. — Jq.-C. Veniard, XXXIV 310. — Jq. Vimont, XL. 63.

Patron. — *Le chanoine prébendé de Saint Germain.* — Ph.-F. de Sausin, XL. 58.

Seigneurs et notables. — J.-D. Adam, XXXIV. 92 bis. (*C. Rabot*, XXXIV. 92 bis). — E.-F.-C. Adam de la Pommeraye, XXXIV. 92 bis ; (*M. Lhoste*, XXXIV 92 bis). — F. Belley, XXXVI. 242. — A.-Jh. de Bellemare d'Ocqueville, XXXV. 125; XL. 139, 228. — F.-A. de Bellemare, XXXV. 125, 243. — M.-A de Bellemare de Saint-Cyr, XLII. 150. — M. Bloche, XLII. 150. — M. Bloche, XLII. 101 ; (*S. Lefort*, XLII. 101). — M. Bloche, fils, XLII. 101 ; (*M.-A. Coquet de Genneville*, XLII. 101). — C.-B. Boissel-Marteau, XXXIV. 204 ; (*M.-A. David du Manoir*, XXXIV. 204). — A.-A. Boistard de Prémagny, XXXIII.31 ; (*M.-L.Bernart de Lonbut*, XXXIII. 31). — F.-L.-F. de Bonnechose de Malou, XXXIX. 290 ; (*A.-C.-F. de Bonnechose*, XXXIX.290). — P.-E.-F. de Bonnechose de Saint-Georges, XXXIX. 257 ; (*A.-M. Huet*, XXXIX. 257). — L. Bordeaux, XXXIV. 25. — P. Bordeaux, XXXVI 13 — J.-B. Briard, XXXVI. 328. — J. Broc, XLII. 18. — J. Cabours, XLIII.49. — F. Caradec, XXXVIII.26. — E. Darboy. XXXVI.306. — G.G. Daufresne, XXXIX, 245. — J.-L. Daufresne, XXXIX. 245 : (*M.-A. Delarue*, XXXIX.245) — J.-F. David du Manoir, XXXIV.204 ; (*C.Hébert*, XXXIV.204). — Jq Decourdemanche, XXXVIII. 222. — Jn. Decourdemanche. XLII. 138 ; (*L. De Laperelle*, XLII. 138. — C. Decourdemanche, XLII. 138 ; (*M.-A. Vattier*, XLII. 138). — Jq Delivet XXXIII. 214 ; XXXIV. 329 ; XXXV 223, 242 ; XXXVI. 314 ; XXXVIII. 11 ; XXXIX. 155, 182, 290 ; XL.111 ; XLI.111 ; XLII. 2. — J.-B. Delivet, XXXIV. 329 ; XXXV. 223. — J.-A.-B. Deneuville, XXXVI. 200. — P.-L. Deneuville, XXXIX 151 ; XL. 115 ; (*M.-A.-C. Riquier*, XXXIX 151 ; XL. 115) — T. Derme, XXXIX. 215 ; (*M. Tréfouet*, XXXIX. 215) ; M.-N.-V. Derme, 215. — C. Deshayes d'Apremont, XXXV.20 ; (*C.-M.-A.-A. de Bonsens*, XXXV.20). — J.-B. Despériers, XLII. 160 ; XLII. 168 ; (*M.-F.-E. Horlaville*, XLIII. 68). — M. Despériers, XLIII. 68 ; (*L.-F. Papillon*, XLIII 68). — T.-F. Despériers, XXXIX. 246. — J.-B.-F. Desperroys, XXXIII. 214 ; XXXIV. 175. — L.-F. Desperroys, XL. 58 ; XLI. 144. — M.-G.-A. Desperroys du Chouquet, XLII. 106 ; (*M.-M. Selot*, XLII. 106). — P. Dossin, fils, XXXIV. 238 ; (*G.-C. Roussel*, XXXIV. 238). — N. Duchemin, XLII 17 ; (*J. Dinot*, XLII 17). — Jn. Duchesne des Parcs, XLII. 102 ; (*M.-C. Roussel*, XLII. 102.) — L.-P. Duhoulx, XXXIII. 335. — J. B. Dumont, XXXVI. 219 — F. Formage de Clerval, XXXVI. 223. — G. Formeville, XXXIV. 259 ; (*M.-J. Poret*, XXXIV. 259) — G. Formeville, fils, XXXIV. 259 ; (*M.-L.-V. Le Goueslier*, XXXIV. 259). — F. Fouques du Parc, XXXIII. 238 ; (*P.-C. Fortin*, XXXIII. 238). — M. Foucques, XXXIII. 238 ; (*M.-A. Piquenot*, XXXIII. 238). — Jn. Gannel, XXXIX. 32 ; (*A. Thillaye*, XXXIX 32). — T. Gannel du Mesnil. XXXIX. 32, 292 ; (*M.-A.-V. Le Rat*, XXXIX. 32. — J. B. Geoffroy, XXXV. 114 ; XXXVI. 140 ; (*M. Chausson*, XXXV. 114). — P Geoffroy, XXXV. 114 ; (*M. Fréval*, XXXV. 114) — J.-M. Girard, XLII. 84 — L.-Jq Girard, XXXIX. 155 ; XL.111 ; XLI. 51, 111 ; XLII. 84, 110 ; XLIII. 62, 93. — C.-F.-E. de Grimouville-Larchant, XL. 106 ; (*H.-G. de Grimouville-Cussy*, XL. 106). — N. Herrier, XXXIX. 215 ; (*M. Derme*, XXXIX. 215). — N.-A. du Houlley,

XXXVI. 345. — P. Huard, XXXV. 134 ; (*M. Letellier*, XXXV. 134). — L. Huet, XXXIX. 257 ; (*A. Angot*, XXXIX. 257). — F. Jardin, XLI. 1. — T.-L. Jouen, XXXIV. 359 ; (*M.-C. Lecordier*, XXXIV. 359). — P. Labbé, XLII. 84 — C.-C. Lambert de Froudeville, XL. 236 ; (*M.-A. Le Dorey*, XL. 236. — F.-C. Lambert de Froudeville, XL. 236 ; (*A.-T. d'Alleaume de Tréforest*, XL. 236). — G. Laperelle, XL. 128 ; (*C. Lefort*, XL. 128). — P. Laumosnier, XXXV. 30 ; (*M. Desclos*, XXXV. 30) — J.-B.-N. Laumosnier, XXXV. 30 ; (*M.-A.-S. Thouret*, XXXV. 30). — A.-C.-G. Le Boucher, XXXIV. 11. — A. C. Le Bret, XXXIV. 49 ; (*M.-A.-F. David*, XXXIV. 49.) — J^n^-F. Le Bret, XXXIV. 49 ; XLI. 161. ; (*M.-M. Montfort*, XXXIV. 49 ; XLI. 161). — P.-P. Le Bret, XLI. 161 ; (*M.-E.-D. Robillard*, XLI. 161). — F. Lecordier, XXXVI. 144 ; XXXIX. 47, 88 ; (*G. Hauvel*, XXXIX. 47, 88). — L.-H. Lecordier-Valencourt, XXXIX. 47 ; (*M.-A.-F. Grainville*, XXXIX. 47). — J.-B. Lefèvre, XXXIII. 246 ; XXXVII. 29 ; (*M. Bisson*, XXXIII. 246 ; XXXVII. 29). — J.-B. Lefebvre des Lonchamps, XXXVII. 16). — Jq-O. Lefebvre, XXXVII. 16 ; (*C. de Calbry*, XXXVII. 16). — P.-F. Lefebvre des Mares, XXXIII. 246 ; XXXVII. 29 — L. Lefebvre XXXIII. 106 ; (*M.-A. Mariolle*, XXXIII. 106). — R.-Y. Lefebvre, XXXIII. 106 ; (*M.-A. Mariolle*, XXXIII. 106.) — P.-J^n^-M. Le Jeune de Créquy, XXXVI. 306 ; (*M.-T. de Prye*, XXXVI. 306). — R. Le Masle, XXXVI. 224. — M.-A.-P. Le Mercier, XXXV. 49 ; XXXVI. 328 ; (*L.-M.-M. Lucas de Boscourcel*, XXXV. 49). — N.-F. Le Mercier, XXXV. 49 ; (*C. Le Rebours*, XXXV. 49). — J.-B. Lenoble, XXXVII. 110 ; (*F.-L. Morin*, XXXVII. 110). — J.-B. Lenoir, XXXV. 196. — L. Lenoir, XXXVI. 219, 314 — C. Le Roy des Closages, XLI. 69 ; (*M. Verrier*, XLI. 69). — N. Le Roy, XLI. 69 ; (*M.-A. Harel*, XLI. 69). — J.-B.-M. Loisel de Boismare, XL. 128 ; (*M.-C. Laperelle*, XL. 128). — M. Loisel, XL. 128 ; (*J. Lejeune*, XL. 128). — F. Maillet, XXXV. 155. (*M. de Lauberdier*, XXXV. 155). — J.-B. Manson, XXXVI. 341. — R. Marabout, XLII. 86 ; (*F. Le Monnier*, XLII. 86.) — G. Mariolle *et non* Mariette, XXXIII. 1, 106 ; (*A. Delauney*, XXXIII 106). — C. Ménage, XXXIV 73 ; (*C.-G. Tasdhomme*, XXXIV. 73). — P. Mésange, XL. 94. — F. Mesnier, XXXV. 138 ; (*J.-V. Letanneur des Coutures*, XXXV. 138). — R. Mesnier, XXXV 138 ; (*J. Hébert*, XXXV. 138). - R. Mignot, XXXIII. 214 ; XXXIV. 175 ; XXXV. 124 ; (*M. Riquier*, XXXV. 124.) — L.-F.-J^h^ Mignot de la Touraille, XXXVII. 124 ; (*A.-M.-C. Couture*, XXXVII. 124.) — C.-J. Morel, XXXIII. 94 ; XXXVIII. 188 ; XXXIX. 203 ; XL. 18. — F.-J^h^ Moret, XXXV. 12 ; (*M.-T. Bertre*, XXXV. 12). — C.-Jq-J.-B. Paisant, XXXVIII. 11 ; XXXIX. 90 ; (*A. Le Marquand*, XXXIX. 90) — P.-F.-G. Paisant, XXXIX. 90 ; (*M.-A. Pierres*, XXXIX. 90). — F.-G.-L. Paisant de Saint-Vaast, XXXV. 301 ; XXXVIII. 11. — J.-B. Périer, XLIII. 111 ; (*J. Pollin de Boislaurent*, XLIII. 111.) — J.-B. Périer fils, XLIII 111 ; (*C.-V. Pollin de Boislaurent*, XLIII. 111) — L.-F.-N. Pellerin des Fourneaux, XXXIII. 110 ; (*F. Bouvier de la Gonnière*, XXXIII. 110). — M. Piel, XLII. 103. — L.-N. Perrée des Isles, XXXIII. 178, 270 ; XXXIV. 310. — F.-L. de Prye, XXXIV. 113 ; (*M.-M.-G. Coquet de Tolleville*,, XXXIV. 113.) — G.-A. Puchot, XLII. 103. — A.-R. Regnault, XXXIV. 209 ; (*M.-C.-E. Delauney*, XXXIV. 209.) — J. Ricquier, XXXIV. 343 ; (*C. Loir*, XXXIV. 343). — J.-B.-L. de la Roque, XXXV. 208. — P.-R. de la Roque, XXXV. 45 ; (*M.-A. Lailler*, XXXV. 45). — N.-G. Rouvier de la Gonnière, XXXIV. 105 ; (*M.-A. Manguin*, XXXIV. 105.) — C.-F. de la Rouvraye, XXXVII. 12 ; (*M.-C.-T. Bossey*, XXXVII. 12). — G.-M. Samson,

XXXV. 241. — J^{q} Soyer, XLI. 11 ; (*M.-F. Guillemin*, XLI. 11.) — J. L.-H. Thillaye du Boulay, XXXVII. 123. — L. Thillaye de Carrouges, XXXIII. 340. — M. Thillaye de Carrouges, XXXIX. 209 ; (*A.-C.-J. Outrequin*, XXXIX. 209.) — L.-N. Thillaye de Grais, XXXIV. 342 ; (*M.-A. Couture de Boisauval*, XXXIV. 342.) — N.-A. Thillaye de Grais, XXXIV. 342 ; (*F.-E. de Forge du Brèvedent*, XXXIV. 342). — L. Thillaye de Leaupartie, XXXV. 10 ; XXXIX. 209 ; (*A.-C. de Lespiney*, XXXV. 10 ; XXXIX. 209). — A.-F. Vattemare, XLI. 1. — G.-F.-M. Vattier, XLI. 120 ; XLII. 84 ; (*M.-A.-M. Delauney*, XLI. 120.) — J.-F.-G. Vattier, XLII. 138 ; (*A.-C. Picard*, XLII. 138.) — J.-A.-A. de Voyne de Formanel, XXXVII. 110 ; (*A.-E. Lenoble*, XXXVII. 110). — F.-H. Yon, XXXVI. 242.

Ecole des Frères à Lx, paroisse St Germain, XXXIX. 136.

Hôtel d'Angleterre, XXXVIII. 17. — Auberge de la Couronne, XXXIII. 174 ; XL. 116.

SAINT JACQUES (Vicairie perpétuelle)

Curés ou vicaires perpétuels. — P. Sebire, XXXIV. 107 ; XXXVI. 328 ; XXXVII. 123. — J^{n}-C.-S. Saffrey, XXXVII. 123 (N).

Vicaires. — D. Varin, XXXIII. 77 ; XXXVI. 328 ; XXXVII. 123 ; XXXVIII. 221, 236. — P. Touquet, XXXVII. 123. — F. Morin, XXXVII. 123. — N.-M. Le Mire, XL. 157.

Prêtres de la paroisse. — J^{n} Asse, XL. 80. — P.-J^{q} Beuzelin, XXXIII. 77. — T. Beuzelin, XXXVI. 15 ; XXXVII. 118. — L.-C. Couture de Bois-Simon, XXXVIII. 70 ; XXXIX. 77, 189 ; XL. 40, 127, 207 ; XLI. 92 ; XLII. 62 ; XLIII. 12. — J. Decourdemanche, XXXV. 261. — J^{q} F. Desportes, XXXVII. 123. — P. Gallot, XXXIV. 1, 123 ; XXXVI. 328 ; XXXVII. 120, 123. — P.-A. Gallot, XXXVI. 154 (N). — S. Gallot, XXXVI. 323 (N) ; XXXVIII. 190 ; XXXIX. 73, 177, 290. — P. Hébert de la Motte, XXXIII. 308 ; XXXV. 132, 295 ; XXVII. 123 ; XXXVIII. 20. — T.-O. Houlette, XXXVII. 123. — N.-M. Le Mire, XXXVII. 123. — J.-B.-C. Le Moine, XXXVII. 123 (N). — F. Morin, XXXIII. 27, 280, 340 ; XXXIV. 157, 293 (N). — J.-L. Mottey, XXXVIII. 285 ; XXXIX. 83, 168, 290 ; XL. 32, 205 ; XLI. 91 ; XLII. 63 ; XLIII. 13. — J.-B.-G. Neuville, XXXIV. 337. — F.-G. Vattier, XLII. 64 ; XLIII. 15. — J.-C. Veniard, XXXVII. 123.

Clercs. — C. Asse, XXXIX. 246 (N) ; XL. 181. — J. Asse, XXXIII. 221. — N. Aubert, XXXV. 161. — T. Beuzelin, XXXIII. 216. — F.-G.-R. Bossey, XXXVII. 87. — N. Coudrey, XXXVI. 174 (N). — L.-C. Couture de Bois-Simon, XXXV. 128, 277 (N) ; XXXVIII. 70. — J.-B. L. Daufresne, XXXVI. 258 (N) ; XXXVII. 123. — J.-L. Daufresne, XXXVI. 258. — Th.-J.-L. Daufresne, XLII. 53 *en note*. — J^{q} Demeulles, XXXIX. 311. — F. Desportes, XXXV. 48 (N). — J.-C. Doucet, XXXIV. 190 ; XXXIX. 168. — B. Fortin, XXXIV. 3. — J.-B. Fouques, neveu, XXXV. 133 ; XXXVI. 257 ; XXXVIII. 255. — M. Fouques-Lanos, XXXVII. 85, 123. — P.-A. Gallot, XXXIV. 123. — S. Gallot, XXXV. 264 (N) ; XXXVI. 155. — F.-G. Gilles, XXXVI. 252. — F.-F. Gondouin, XXXVI. 200 (N). — G.-C.-F. Gondouin, XXXV. 196 (N). — G.-F. G. Groult, XLIII. 35, 63. — J.-F. Halbout, XL. 181. — G.-J. Hauvel, XLII. 45. — L.-A.-B. Hébert, XLII. 43 (N). — P. Hébert, XXXVIII. 20. — T. Houlette, XXXIII. 337 (N). — N.-M. Le Mire, XXXIV. 2 (N). — L.-V. Le Rebours, XLIII. 84. — J^{q} Le Roy, XL. 174 ; XLI. 103 ; XLII. 49 (N). — P. Lesieur, XXXIV. 127. — J. Marette, XXXVI. 280 (N). — P. Marette,

XXXIII. 241. — L.-G.-J. Mauduit, XL. 179 ; 109. — J.-Ph. Mézière, XLI. 99 ; XLII. 23 (*N*). — J.-B.-T.-L. Millière, XXXIV. 115. — L Morin, XXXIII. 340. — D.-L. Moulin, XXXIX. 22. — J.-L. Mottey, XXXV. 263 ; XXXVI. 102 (N) ; XXXVII. 123 ; XXXVIII. 285. — R. Mullot, XXXIII. 135 — G.-Jh Mutrel, XXXIII 342 (*N*). — J.-B.-G. Neuville, XXXIV. 337. — J. T. Pinel, XXXV 44 (N). — Jh Quesney, XXXVI. 153 (*N*). — Jq Saudebreuil, XXXVI. 109. — J.-L.-A. Saulnier, XL. 176 (N). — J.-M. Soyer de Beauchesne, XXXIV. 314 — F.-G. Vattier, XL. 64 (*N*). 179. — F.-Ph Vattier, XLI. 62 ; XLII. 190 — Jq Vimont, XLI. 107 ; XLIII. 123 (N).

Seigneurs et notables — J.-B. Amelot du Coudray, XLII. 175. — P.-N.-M. Baigné, XLIII. 69 ; (*F.-S. Macé*, XLIII. 69). — J. Belley, XXXIV. 218 ; (*F. Courtin* ou *Coustin*, XXXIV. 218). — M. Bertot, XLII. 13 ; (*A. Agis*, XLII. 13.) — M. Bertot fils, XLII. 13 ; (*V.-A. Guyard*, XLII. 13) — F.-L. Bessin, XLI. 58 ; (*G.-P. Gorgeu*, XLI. 58) — J.-B.-A. Biette, XXXIV. 41 ; (*M.-A. Maillard*, XXXIV. 41.) — F.-G. de Boctey de Grandmesnil, XXXV. 155 ; (*M. Maillet*, XXXV. 155.) — C. de Boctey, XXXV. 155 ; (*M. de Venois*, XXXV. 155.) — A. Boisrenoult, XLII. 17 bis ; (*F.-L -J. Duchemin*, XLII. 17 bis.) — F. Bordeaux, XLII. 131 ; (*M. Nadal*, XLII. 131.) — G.-J.-F. Boudard, XXXV. 132, 295 ; XXXVI. 328 ; XLI. 57 ; (*M.-M. Lamidey*, XLI. 57.) — Ph.-H. Boudard du Plessis, XXXIX. 309 ; (*M.-T. Perrée*, XXXIX. 309) — C. Bourdon des Cours, XXXV. 141, 255 ; (*A. de Folleville*, XXXV. 141 ; *F.-C. Larcher*, XXXV. 255.) — L.-F. Bourdon des Thuilleries, XXXV. 141 ; (*V. Lucas*, XXXV. 141.) — J.-F. Boutin, XLI. 51. — J.-B.-F. Brière du Buisson, XXXIX. 382 ; XLII. 131 ; (*M.-A. Mariolle*, XLII. 131.) — F. Brière du Buisson, XLII. 131 ; (*A. Bordeaux*, XLII. 131.) — N.-L. Buigniard Boisgiroult, XXXIX. 245 ; (*J.-B. Vaucanu*, XXXIX. 245.) — L.-N. Bullet des Londes, XXXIII. 246 ; (*L.-F. Haudard*, XXXIII. 246.) — F. Caradec, XXXIV. 57, 314 ; (*M.-M. Fouques*, XXXIV. 314.) — J.-B. Chastan de la Fayette, XLIII. 113 ; (*M.-A. Le Bas de Fresne*, XLIII. 113.) — Jq-L. Chausson de la Salle, XXXIX. 217, 218. — Jq Courdemanche, XXXVI. 328. — A. Couture, XXXVII. 124 ; (*A.-M.-C. Desmonts*, XXXVII. 124.)— Jn Couture, XLI. 56 ; (*M.-T.-C. Larcher*, XLI. 56) — L.-G. Couture, XXXV. 277. — G.-G. Daufresne, XXXVIII. 219 ; XXXIX. 245 ; (*M.-J. Buigniard Boisgiroult*, XXXIX. 245.) — Jq Daufresne, XXXVI. 193 ; (*L.-C.-T. Le Chevalier*, XXXVI. 193.) — J.-L. Daufresne, XXXIII. 216 ; XXXIV. 173, 314 ; XXXV. 73, 196 ; XXXVI. 193, 258, 280 ; (*M.-A. de la Rue*, XXXVI. 193.) — L.-Jq David, XXXIV. 49 ; (*M.-A. Halbout*, XXXIV. 49.) — P. David. XXXV. 219 ; XXXVIII. 236. — Jn Deneuville, XXXIX. 259 ; (*M. Fromage*, XXXIX. 259.) — J.-B.-A. Deneuville, XXXIV. 343 ; (*J. Ricquier*, XXXIV. 343.) — J.-A. Deneuville, XXXIV. 343 ; (*F.-E. Esmont*, XXXIV. 343.) — L. Deneuville, XXXVII. 200. — M.-N.-V. Derme, XXXIX. 215 ; (*M.-M. Herrier*, XXXIX. 215) — G.-F. Deshayes de Gassart, XXXIX. 122. — M.-Jh Devins, XXXVII. 47 ; (*L.-C -M. Hauvel de Châtillon*, XXXVII. 47.) — A. Dingremont, XXXV. 9. — F. Douézy, XXXV. 39 ; XLII. 97 ; (*M.-A. Paulmier*, XXXV. 39 ; XLII. 97.) — Jn Duchesne des Parcs, XXXIV. 337. — C. Durand, XXXIII. 63 ; (*C. Gannel*, XXXIII. 63). — Jh C. Durand, XXXIII. 63 ; XXXIX. 123 ; XLII. 107 ; (*M.-A.-C. Foucques*, XXXIII. 63 ; XXXIX. 123 ; XLII. 107 ; (*M.-M.-C. Roussel*, XXXIII. 63.)—A.-A. du Faguet des Varennes, XXXIX. 29 ; (*M.-J. de Boctey*, XXXIX. 29.) — J. Faneau, XXXVII. 123. — P. Fortin, XXXIV. 3 ; (*M de Soulebieu*, XXXIV. 3.) —

F.-E.-G.-T. Foucques, XLIII. 87. — C. Foucques d'Orville, XXXIV. 84; XXXV. 316; XL. 70; (*M.-A. Desprez* (et non *De Gretz*), XXXIV. 84; XXXV. 316; XL. 70.) — J. F. Foucques d'Orville, XL. 70; (*J. Ricquier*, XL. 70.) —J.-B. Foucques des Jonquets, XXXIX. 230, 232; XLII. 103.—F. Fromage, XXXV. 295. — J.-L.-T. Gadelorge, XXXIII. 163; (*M.-G. Mignot*, XXXIII. 163.) — J^n^ Gallot, XXXVI. 102. — F. Gannel, XXXIII. 111; (*L.-T. Le Doulx*, XXXIII. 111.) — T. Godefroy, XXXIII. 342. — A.-F. Gondouin, XXXIX. 187; (*T. Deneuville*, XXXIX. 187.) — M.-J.-F. Gondouin, XXXV. 196. — F.-P.-A. de Grieu, XXII. 111; (*J.-F. Dubois de Granchamp*, XLII. 111.) — R.-M. Guillemin des Portes, XXXIII. 342. — N. Hagron, XXXIX. 122. — F.-A. Halbout, XLI. 9. — L.-G. Hauvel de Châtillon, XXXVII. 47; (*C. d'Erneville*, XXXVII. 47.) — J.-B. Hémery, XXXVIII. 236; XLI. 68. — N. Herrier, XXXIX. 215; (*M. Derme*, XXXIX. 215.) — L. Horlaville, XLIII. 68; (*E. Masselin*, XLIII. 68.) — P. Huard, XXXIII. 313; (*M.-C. Nourry*, XXXIII. 313.) — J^n^-L. Jouen de Bornainville, XXXIII. 28; XXXIV. 27, 186; XXXV. 58, 198. — J.-C. Lambert de Froudeuille, XXXVI. 212, 328; (*M.-J. Bourdon du P...*, XXXVI. 212.) — J.-B Lambert de Janville, XXXIV. 91; (*L.-M. de Bonnechose*, XXXIV. 91.) — Ph. de Laporte, XXXIX. 106. — C.-B. Le Bailly, XXXVIII. 150. — J.-P. Le Bailly, XXXVI. 43, 122, 172, 279; XXXIX. 213; (*A.-M. Legendre*, XXXIX 213.) — R. Le Bas de Fresne, XXXIX. 151; (*M.-M. de Bauquemare*, XXXIII. 151.) — B.-J.-C. Le Bas de Friardel, XLI. 14; (*S.-F. Lesauvage*, XLI. 14.) — B.-J.-C. Le Bas le Jeune, XLII. 165; (*E.-S. Lhôtellier*, XLII. 165.) — C.-L. Le Bas de Préaux, XLI. 14; XLII. 165; (*A.-C. Levasseur*, XLI. 14, XLII. 165.) — C. Le Boursier, XXXIV. 156. — J.-F. Le Bret, XXXVI. 328. — J.-O. Lechantre, XXXV. 105; (*C. Guerbette*, XXXV. 105. — J.-B. Ledanois, XLIII. 95. — J^n^ Lefèvre de la Pôtellière, XXXVII. 123; XLIII. 79; (*C.-C. de Soligny*, XLIII. 79.) — M. Lefortier, XLI. 9. — R.-T. C. Legendre, XXXVI. 144; XXXIX. 213. — E. Lejeune, XXXVI. 13, 153. — J.-J. Le Mire de Villers, XXXVII. 125; (*F.-C. Le Bas*, XXXVII. 125.) — J. J.-C. Le Mire de Villers, XXXVII. 125; (*C.-J. de St Aubin*, XXXVII. 125.) — J. Lemire, XXXIV. 229. — J.-B. Le Noir, XXXVIII. 26. — N. Le Rat, XXXIX. 32; (*M.-A. Cottin de Maremport*, XXXIX. 32.) — A. Le Sens, XXXIV. 87; (*F. Angot*, XXXIV. 87.) — A. Le Sens d'Antierville, XXXIV. 87; (*T. Scelles*, XXXIV. 87; *M. Rosey*, XXXIV. 87.) — C. Letavernier, XLII. 12. — J.-F.-F. Lhorionney, XXXIX. 259; (*M.-E. Deneuville*, XXXIX. 259.) — P. Loir, XXXIII. 340. — O. Lozout, XXXVII. 123. — A.-T. Maillard, XL. 187, 201. — P.-A. De Manneville, XXXIII. 278. — C.-C.-P. Marchand, XLII. 107; (*F.-M. Durand*, XLII. 107.) — F. de Margeot de St Ouen, XLI. 142. — A. Maunouard, XXXIX. 112. — G.-J. Moisy de la Valézerie, XXXVI. 222, 341; XLIII. 48; (*M.-C Lecoq*, XLIII. 48.) — G. Moisy de la Valézerie, fils, XLIII. 48; (*M.-T. Asse*, XLIII. 48.) — P. Moisy, XXXIX. 246. — C.-D. Navet du Marais, XXXIII. 111; (*M.-A. Gannel*, XXXIII. 111.) — A. Nicolle, XXXVIII. 40. — A. A. Nicolle, XLII. 95. — J^h^ Ollivier, XXXV. 301. — F. Paris XXXIV. 108; (*J.-C.-C. Morin*, XXXIV. 108.) — L.-P. de Philippes de Beaumont, XLIII. 61; (*M.-F.-A. Rioult de Victot*, XLIII. 61.) — G. Pollin de Boislaurent, XLIII. 111; (*M.-A. Duclos*, XLIII. 111.) — G. Poret de Longval, XXXVI. 280; XXXVIII 251; (*F. Lefort*, XXXVIII. 251.) — J.-B.-D. Poret de Longval, XXXVIII. 251. (*L.-A. Thorel de la Trouplinière*, XXXVIII. 251.) — G. Puchot, XXXV. 105; (*M.-D.

Aubert de Boitannel, XXXV. 105.) — G.-A. Puchot de Valcourt, XXXV. 105; (*M.-S. Desfrièsches*, XXXV. 105; *A. Lechantre*, XXXV. 105.) — A. Rabot, XXXIV, 92bis; (*E. Sauvage*, XXXIV, 92bis.) — J.-Jh de la Roche de Pertheville, XXXVI 328; XLIII. 78; (*M.-V.-M.-J. Despériers*. XLIII. 78.) — P.-R. de la Roque, XXXV. 45; XXXIX. 156; (*M.-A. Lailler*, XXXV. 45.) — L. Rosey, XXIV. 87; (*M.-A. Monpellier*. XXXIV. 87.) — G.-A. Roussel des Mares, XXXIV. 290; XXXVII. 121, 123. - J.-B. de Seney d'Argences, XXXIII. 295; (*M.-A.-S. Lecesne*, XXXIII 295.) — J. Soyer de Beauchesne, XXXIV 314; (*M. Guillemin*, XXXIX. 314,) — R.-L. Theribout, XXXIII. 102. — A.-C. Thibout d'Anisy, XXXIV. 249; XXXV. 15; (*J. Le Véziel* XXIV. 249; XXXV. 15.) — P Thibout d'Anisy, XXXV. 15; (*M. Desperrois*, XXXV. 15.) — R. Thibont d'Anisy de Montgeron, XXXIV. 249; XXXVIII. 286: (*M.-R. Delauney*, XXXIV. 249.) — D. Thorel de la Troupliniére, XXXVI. 102; XXXVII 111; XXXVIII. 251; (*V.-F. Le Rat*, XXXVII. 111; XXXVIII. 251) — J.-F. G. Vattier, XXXIV. 119; XLI. 76, 120; (*A.-C. Picard*. XLI. 76, 120.) — J.-B. Verger, XXXIV. 376; XLI. 51. —G.-A. de Verrières de Rumigny, XXXVI. 331; (*M.-C. Hauvel de Bois-Simon*, XXXV. 331.) — E.-F. Vimont, XXXIV. 365; (*G. de Malleret de la Nouzière*, XXXIV. 365)

Chapelle St Michel des Loges. — Chapelains. — G. Hue, XXXIV. 283; XLI. 60. — *J.-L.-C. de la Rocque des Monts*, XXXIV. 283; XXXV. 9; XLI. 60, — Jq Boivin, XLI. 60. — Patron. — L'évêque de Lx, XXXIV. 283; XLI. 60.

Poste aux lettres. XXXVI. 13, 144, 153.

Hôtel de la Levrette, XXXIII. 305. — **Hôtel du Lion d'Or**, XXXIX. 228; XLI. 33.

SAINT-DÉSIR

Curé de la 1re portion. — J.-P. Hauvel, XXXIII. 115; XXXIV. 107; XXXV. 7, 319.

Curés de la 2e portion — N. Lelièvre, XXXIII. 115. — J.-B. Monpellier, XXXIII. 78, 101, 115. — P.-A. Le Belhomme, XXXIII. 115 (*N*); XXXV. 171; XLI. 71.

Vicaire. — A. Duprey, XXXIII. 101, 115

Prêtres de la paroisse. — P.-M. Cornet, XLII. 115. — C. Delafosse, XXXIV. 333. — T.-C. Delafosse-Bellecourt, XXXVI. 220. — J.-B. Jouen, XXXIX. 100. — A.-F.-C. de la Tour, XXXVIII. 133, 150.

Clercs. — P.-J.-B. Cordier, XL. 172, 177; XLI. 107 (*N*).—P.-M. Cornet, XXIII. 112, XXXIV. 139; XL. 53 (*N*). — P.-E. Gravey, XXXIII. 341. — J.-B.-P. Guitton. XXXIII. 343 (*N*). — G.-F. Hardouin. XLII. 38. — J.-B. Jouen, XXVI. 144; XXXIX 100, 113 — P.-A. Le Belhomme, XXXIII. 115. — H. G.-A. Le Belhomme, XLI. 71 (*N*), 104; XLII 50. — J.-B. Monpellier, XXXIII. 78 — P.-P.-R.-A. Motaillé, XXXIII. 115. — F.-O.-L. Nicolas, XLII. 43 (*N*). — J.-A. Roussel, XXXVIII. 286 (*N*).

Seigneurs et notables. — F.-A.-C de Bernières de Vaux, XXXVII. 42; (*C.-L. Gaillard*, XXXVII. 42). — J.-B. Cordier. XXXV. 319. — Jq de Courteuvre, XXXIII. 101. — C.-L.-F. Gervais, XXXIV. 63; (*A.-M. Lelarge*, XXXIV. 63). — J.-B. Gosset, XLIII. 129; (*A. Saffrey*, XLIII. 129). — C. Grainville, XXXIV. 310; XXXVI. 174; XXXIX. 47; (*M.-A. Porée*, XXXIX 47). — P. Hardouin de Boiscoudray, XXXVI. 1; (*G. Deshayes*, XXXVI. 1). — E. Jouen des Pallières, XXXIII. 115; XXXVI. 144. — J. Le-

febvre du Hausseray, XXXV. 196. — F.-P. Leroy, XLI. 158; (*J. Gislain*, XLI. 158). — J.-B.-C. Lordieu, XXXVIII. 172; (*A.-L. Gallet*, XXXVIII. 172) — Jq-M.-J. de Pecqueult de Boisville, XLII. 15; (*M.-E. Tureau de Linières*, XLII. 15). — M. Picard, XXXIII. 115. — N. Porrée, XXXIII. 115 — F. Roussel, XXXIII. 115.

Chapelle Saint-Clair et Saint-Blaise. — CHAPELAINS. — J. Copie, XXXV. 7. — J.-P. Hauvel, XXXV. 7. — Patronne. — *L'abbesse de St Désir.* — M. A.-H. Le Roy de Valanglart, XXXV. 7.

Hôtel du Dauphin, XXXVI. 144.

Position du presbytère de Saint-Désir, (1re portion) avant la Révolution, XXXVI. 144.

BEUVILLERS (Sainte-Cécile). – Vicairie perpétuelle

Curés. — M. Guirard. XXXVIII. 133. — *P. Neuville*, XXXVIII. 133. — A.-F.-T. de Latour, XXXVIII. 133; XLII. 32. — *J.-B.-V.-A. de Latour*, XLII. 32. — C.-J. Rousselin, XLII. 32. (*N*).

Prêtre desservant. — F.-G.-R. Bossey (*D*), XLII. 32.

Patron. — *Le chanoine de semaine.* — F. de Barber de Lespada, XXXVIII. 133.

Seigneur. — C. Adam de la Pommeraye, XLII. 32.

OUILLY-le-VICOMTE (N.-D.)

Curé. — J. Cucu, XXXIV. 202; XXXVIII. 95.

LA POMMERAYE (Saint-Laurent). – Chapelle vicariale

Vicaires desservants. — H. Leconard, XXXIII. 316. — G. Leprestre, XXXIII. 316. (*N*).

Patron. — *Le chanoine de la Pommeraye* ou *Saint-Pierre des-Azifs.* — J.-B.-R. Le Bas, XXXIII. 316.

ROQUES (Saint-Ouen)

Curés. — Jn Rebut, XXXIV. 202; XXXVI. 321; XXXIX. 178. — J.-P. Delamare. XXXIX. 178 (*N*).

Vicaires. — J. Bunel, XXXIV. 202. — J. P. Delamare, XXXVI. 321; XXXIX. 178.

Prêtre de la paroisse. — J.-B.-F. Jumel, XL. 122; XLIII. 76.

Clercs. — J.-B.-F. Busnel, XXXVI. 321 (*N*). — J.-B.-F. Jumel, XXXVIII. 219; XXXIX. 238. — P.-J.-A. Daubichon, XLI. 107.

Notable. — O.-F.-J.-B. Jumel, XXXIX. 238; (*M.-E. Guéret*, XXXIX. 238.

St-GERMAIN-DE-LIVET-le-Baudouin ou Tournebu (XL. 80).

Curé. — J.-B. Despériers, XXXIV. 275; XXXIX. 246.

Vicaires. — R. Prévost, XXXIV. 275. — J. Asse, XL. 80.

Clercs. — P.-F.-F. Daubichon, XL. 173. — P.-J-B. Desnos, XL. 177. — P.-N. Jumel, XL. 175; XLI. 70, 104; XLII. 50 (*N*); XLIII. 123. (*N*.)

Seigneurs. — G. de Boctey de Grandmesnil, XXXV. 155; (*V. de Venois*, XXXV. 155). — F.-G. de Boctey de Grandmesnil, XXXV. 155. (*M. Maillet*, XXXV. 155.)

St HIPPOLYTE-DU-BOUT-DES-PRÉS

Curés. — F. Bauquet, XXXIII. 319. — N. Detoy, XXXIII. 319; XLIII. 63. — P.-L. Blanchard, XLIII. 63 (*N*).

Patron. — *L'évêque de Lx.* — Mr Despaux, vic. gl, XXXIII. 319. — Mgr de La Ferronnays, XLIII. 63.

SAINT MARTIN-DE-LA-LIEUE

Curé. — E.-P. Crêtey, XLIII. 63.

Clerc. — P.-F. Daubichon, XLII. 45.

LES VAUX (N.-D.)

Curés. — G. Picard, XXXIX. 9. — P.-A. Fortin, XXXIX. 9 (*N*).

Patron. — *Le chanoine de semaine* — P.-A. Hébert, XXXIX. 9.

Seigneurs. — A. du Faguet des Varennes, XXXVI. 14 ; (*F. de Bonnechose*, XXXVI. 14 ; XXXIX. 29.) — A. du Faguet des Varennes, XXXVI. 14 ; XXXIX. 29 ; (*M. Dubois*, XXXVI. 14 ; XXXIX. 29 ; *M.-J. de Boctey*, XXXIX. 29.)

ARCHIDIACONÉ DU LIEUVIN

Doyenné de Bernay

Doyens. — L.-O. de Varin, XXXIV. 350, 354. — C. Lefranc, XL. 12. — J.-B.-J. Lefebvre, XLIII. 74.

ACLOU (Saint Rémy)

Curés. — F. Bullet, XXXIII. 209 ; XXXIV. 189, 350. — N.-L. Miocque, XXXIV. 350 ; XXXVII. 117 ; XXXVIII. 224.—P.-S. Bullet, XXXVIII. 224 (*N*).

Vicaires. — L. Sement, XXXIII. 209. — P.-S. Bullet, XXXVIII. 224.

Clerc. — P.-S. Bullet. XXXIII. 209 ; XXXIV. 189.

Patron. — *Le prieur de S^t Lô de Rouen.* — P.-J.-C. de Rochechouart, XXXIV. 350.

Seigneurs. — A.-G.-B.-P. Deshayes, XXXVIII. 224 ; XL. 144 ; (*M.-M. Vallet de Beaunoyer*, XL. 144.)

BERTHOUVILLE (Saint Pierre)

Curés. — L.-O. de Varin de Beauchamp, XXXIV. 350, 354 ; XXXVIII. 30, 124, 253 ; XL. 121. — *F.-J. de Collignon*, XL. 121. — P. Gallot, XL. 121 (*N*).

Vicaire. — L.-J.-B. Mordant, XXXV. 251 (*N*) ; XXXVI. 42, 145, 305 ; XXXVII. 56 ; XXXIX. 59, 174 ; XL. 24 (D), 121, 158 ; XLI. 66 ; XLII. 33, 189 ; XLIII. 30, 100. — J^n-L. Mottey, XXXVIII. 30.

Prêtres de la paroisse. — C. Deschandeliers, XXXIII. 128 ; XXXVIII. 178. — P. Desmares, XXXIII. 128. — C.-S. Le Grix, XL. 121.

Clerc. — P.-H. Capelle, XXXVIII. 109.

Patron. — L'évêque de Lx, XL. 121.

Notable. — P.-H. Foisnard, XXXV. 29.

BOISNEY (St Aubin)

Curé. — F.-A. de Louvigny, XL. 103.

Vicaires. — Aulney, XXXIV. 242. — J.-B. Drouet, XXXIV. 253 ; XL. 103.

Seigneurs. — J^h de Louvigny de la Marette, XXXVI. 104 ; (*B.-N. du Postel*, XXXVI. 104.) — M.-A. de Louvigny, XXXVI. 104 ; (*L.-F. Morin d'Auvers*, XXXVI. 104.)

BOISSY-LAMBERVILLE (N.-D.)

Curé. — P.-L. Le Vallois, XXXIII. 2 (*N*).

Vicaires.—M. Aulney, XXXIII. 2 ; XXXIX. 46. — L.-A. Baivel, XXXVIII. 108.

Prêtres de la paroisse. — P. Bernays, XXXIV. 153, 297 ; XXXV. 84,

212 ; XXXVI. 41. — N. Le Maignen, XXXIII. 2. — L.-J.-B. Mordant, XLII. 33, 189.

Clercs. — J.-B. Bayvel, XXXIII. 130. — L.-A. Baivel, XXXVI. 217 (*N*). — G.-M.-A. Fourquemin, XL. 181 (*N*). — F. Houssaye, XXXIII. 259. — C. Mitatre, XLII. 42 (*N*). — L.-J.-B. Mordant, XXXV. 251 (*N*).

Notables. — Jq-A. Baivel, XXXVI. 217. — J. Houssaye, XXXIII. 259.

Chapelle St Thomas et St Clair. — Chapelain. — Ch. Deschamps, XXXV. 148.

BRÉTIGNY (St Cyr)

Vicaire. — Jq Hare, XXXV. 293.

Seigneurs. — J^n-F. de Pinsun ou Pinson de Longpré, XXXVIII. 146 ; (*H.-F. Cachard,* XXXVIII. 146.) — S.-R. de Pinsun ou Pinson de Longpré, XXXVIII. 146 ; (*L.-V. Le Marchand des Essarts*, XXXVIII. 146.)

CAMPFLEUR (N.-D. *autrement dit* **St Laurent, XL. 113.)**

Curés. — L. Heuzebroc, XXXIII. 318. — L. Maurey, XXXIII. 318 ; XLII. 113. — H. Lefebvre, XLII. 113 (*N*).

Patron. — *L'abbé de Lyre.* — F. de Narbonne, XLII. 113.

CAORCHES (St Martin)

Curés. — A.-L. Duval, XXXIII. 71. — N. Le Maistre, XXXIII. 71 ; XXXVIII. 123 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — L. Duval (*D*), XXXIII. 71. — N. Le Maistre, XXXIII. 71. — J^n Levavasseur, XXXVIII. 123.

Patron. - *Le seigneur du lieu.* — J^n-A. de Foucques de Beauchamp, XXXIII. 71.

Seigneurs. — J^n-A. de Foucques de Beauchamp, XXXIII. 71. — H.-T.-J^n Hardy de Boisdavid, XXXIII. 11.

CARSIX (St Martin)

Curés. — F.-G. Richomme, XXXIV. 329. — F.-T. Marais, XXXIV. 329 ; XXXV. 276 ; XL. 164. — C.-S. de la Quèze, XL. 164 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — M.-A. Plessis (*D*), XXXIV. 329. — J. Hare, XXXV. 293.

Clerc. — Jq-G. Malherbe, XLII. 50 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P.-Ph. du Fay, XXXIV. 329. — P.-M.-G. du Fay, XL. 164.

Seigneurs. — P.-M.-G. du Fay, XL. 164. — P.-A.-G. du Fay, XLII. 57 ; (*M.-A.-C. Le Maréchal*, XLII. 57.)

Personnat de Carsix et chapelle St Brice. — *Titulaires.* — P.-C. du Fay, XXXV. 276. — P.-M.-C. du Fay, XXXV. 276. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P.-P. du Fay, XXXV. 276.

COURBÉPINE (St Martin)

Curés. — (M.) Barrey de Montfort, XXXIV. 114. — *Jh-A. de Manent de Monthaux*, XXXIV. 114. — I. Puchot de Champrey, XXXIV. 114, 215 ; XXXVII. 38, 148. — L.-A. Lorieult, XXXVII. 38 (*N*) ; XXXVIII. 27 ; XL. 68. — *P. Touquet*, XXXVII. 148 ; XXXVIII. 7. — *O.-Jq de Boisgruel*, XXXVII. 148 ; XXXVIII. 27 (*N*) ; XL. 68.

Vicaires. — L. Viel, XXXIV. 215. — Téhy, XXXV. 283. — P. Leclerc, XXXVII. 38.

Prêtres de la paroisse. — C. Bernays, XXXIV. 393. — P. Bernays, XXXVI. 114. — J^n Guerie, XXXIV. 114, 215 ; XXXVIII. 27. — P. De La-

bigne, XXXIV. 114. — P. Leclerc, XXXVIII. 27. — M. Mabire (*D*), XXXIV. 215. — C.-S. de la Quèze, XL. 164. — Jn Téhy (*D*), XXXVIII. 7.

Clercs. — P. Bernays, XXXIV. 22. — C.-S. de Laquèze ou la Quèze, XXXIV. 17. — P. Leclerc, XXXV. 77 (*N*).

Patron — *Le seigneur du lieu.* — L. de Prye. XXXIV. 114. — M.-T. de Prye, épouse de P.-J.-M. Lejeune de Créquy, XXXVII. 38.

Seigneurs et notables.— L. de Prye, XXXV. 148 ; XXXVII. 38.— G.-L. Etard de Tourneville, XXXVII. 34, 109 ; (*M.-A. Jouvin*, XXXVII. 34, 109. — P. Etable. XXXVIII. 27. — Duclos-Lange, XXXVII. 38.

COURCELLES (Ste Magdeleine)

Curés. — Jq Deriot, XXXV. 243, 296. — Jn Le Landois, XXXV. 296 ; XXXVIII. 139. — P.-C. Sirard, XXXVIII. 139 ; XLIII. 56. — Jq-A. Chanu, XLIII. 56 (*N*).

Clerc. — P.-A. Bosquier, XLIII. 56.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M.-R.-F. de Garencières, Vve Le Métayer, XLIII. 56.

Notables. — C.-M. Marlard, XL. 100 ; (*F.-V. Auger*, XL. 100.) — F.-A. Bosquier, XLIII. 56.

DURANVILLE (St Ouen)

. . . .

FAVEROLLES (N.-D.)

Curés. — Jq Robine, XXXIII. 85 ; XXXIX. 306.— *Jn-L. Blondel*, XXXIX. 306 ; XL. 21.— A. Pivalle, XL. 21 (*N*).

Prêtre de la paroisse.— Jn Cousinard, XXXIX. 306 ; (*D*) XL. 21.

Clerc. — Jq Jouin, XXXIII. 12.

Patron.— *Le seigneur du lieu.*—L.-A de Mézières, XXXIX. 306 ; XL. 21.

Seigneurs et notables.—R. Jouin. XXXIII. 12 ; *E.-J. Léguillon*. XXXIII. 12. — F.-C. de Mézières. XLIII. 83.

FOLLEVILLE (N.-D.)

Curés. — Jq Lefranc, XXXIV. 182. — C. Lefranc, XXXIV. 182 ; XXXIX. 173 ; XLI. 12 (*N*) ; XLIII. 73. — H. Raymond, XLIII. 73 (*N*).

Vicaire. — C. Lefranc, XXXIV. 182.

Prêtre desservant. — Jh Quesney. XLIII. 73.

Patron. — *L'abbé du Bec.* — Y.-A. de Marbœuf, XLIII. 73.

Notables. — H. Frary, XXXVI. 19, 119.

FONTAINE-LA-SORET (St Martin)

Prieuré de St Lambert, *vulgò* **de St Eloy de Nassandres.** — PRIEURS. — J.-M. de Gauville, XXXIV. 188. — Jq-H.-G. de Gauville, XXXIV. 188.

FRANQUEVILLE (N.-D.)

Curés.— Jq Bérenger, XXXIV. 189.— F. Vochelet, XXXIV. 189 ; XXXIX. 37. — B de Cuny, XXXIX. 37 (*N*).

Vicaire. — C. Salles, XXXIV. 350.

Prêtres de la paroisse. — P. Lecomte, XXXIV. 189. — C. Salles (*D*), XXXIX. 37.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L.-F. Grossin, XXXIV. 189. — L.-Jq Grossin. XXXIX. 37.

HECQUEMANVILLE (St Just)

Curés. — P.-A. Hellouin de Menibus d'Alincourt, XXXVIII. 287. — J.-B.-Jq Lefebvre, XXXVIII. 287 (*N*) ; XXXIX. 161 ; XLIII. 74.

Vicaires.— F. Vochelet, XXXIV. 189.— J.-B. Blanchard, XLIII. 5, 51, 95.

Prêtres de la paroisse. — J[n] Plessis, XXXIV. 394. — M.-A. Plessis, XXXVIII. 106.

Clercs. — J.-B. Bordeaux, XXXIV. 292 (*N*). — J.-B.-A. Plessis, XXXVIII. 106 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L.-Jq de Grossin de Bouville. XXXVIII. 287.

Seigneurs. — M.-S.-N. Le Grix de la Fontelaie, XXXVI. 4; (*L.-M.-F. Froger*, XXXVI. 4.)

MALOUY (St Pierre)

Curés — G.-F.-B. de Corday, XXXVIII. 86. — F. Houssaye, XXXVIII. 86 (*N*); XXXIX. 306.

Vicaire. — N.-A. Réville, XXXIX. 306.

Patronage *alternatif entre les seigneurs du lieu.* — C.-T.-E Ledanois. V[ve] Jouvin, XXXVIII. 86.

MENNEVAL (St Pierre)

Curés — N. De la Vallée. XXXV. 307 — Jq Delamare. XXXV. 307; XXXVI. 61; XLII. 159. — G. Salles, XLII. 159.

Vicaire. — G. Salles, XXXVI. 61.

Clerc. — Ph. Legoux, XL. 175 (*N*).

Patron.— *Le seigneur du lieu.* — L.-Jq Gros in, XXXV. 307; X II. 159.

Seigneurs et notables. — Le C[te] Dauger, XI . 159 — J.-L Lecarpentier, XL. 159. — F. Le Villain, XXXIII. 158; (*C. Bucaille*, XXXIII.158. — F. Le Villain du Bochoir, fils, XXXIII. 158; (*F.-A-E. de Vivefoy*, XXXIII. 158). — F. de Marchis, XLII. 159.

MORSAN (Ste Trinité)

Curé. — R. Desfrieches ou Desfriches. XXXIV. 354; XXXVI. 272

Clerc. — C. Liston, XXXIII. 152; XXXIV. 354.

Seigneurs et notables. — P.-J. Delamare, XXXVI. 97. — C.-J_q de la Houssaye, XXXVI. 272; (*M.-M. Lefrançois de Billy,* XXXVI. 272.) — A.-T.-F. de Sens, XXXIII. 152; XXXIV. 354.

Personnat de Morsan. — *J[n]-A. de Manent de Monthault*, XXXIII.152. — N. Mantel, XXXIII. 152; XXXIV. 354. — F.-G.-C. Auvray, XXXIV. 354. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — A.-T.-F. de Sens, XXXIII. 152.

N.-D. DE LA COUTURE

Curés. — P. Touquet, XXXIV. 353; XXXV. 158 — Jq Jouen, XXXV. 158, 206, 276; XXXVII. 117; XXXIX 55; XL. 237 (*N*); XLI. 45.— P. Jq Le Bertre, XL. 237; XLI. 45 (*N*).

Vicaires.— J_q-P. Le Bertre, XXXI 81; XXXIV. 39, 155, 300; XXXV. 80, 158, 215; XXXVI. 43, 130, 183, 308; XXXVII. 79; XXXVIII. 48, 192, 239. — P.-J_q Le Bertre, XL. 237; XLI. 45.

Prêtres de la paroisse. — P. Bernays, XXXIV. 22. — O.-Jq de Boisgruel, XXXIX 46, 104; XLI. 45. — C. Girette, XXXVII 59. — L. Guillot, XLI. 45 (*N*).— G. Le Bourg, XXXIX. 46, 104; XLI. 45 (*N*).— P.-N. Quérey, XL. 27; XLI. 45 (*N*). — J.-F. Tahère, XXXIV. 43.

Clercs.— P.-R. Bénard, XLII. 43 (*N*); XLIII. 83.— P. Bernays, XXXIII. 131. — P.-G. Croisy, XXXVI. 213. — J.-A. Douis, XXXIII. 13 (*N*). — J.-B. Ducroq, XXXIV. 18. — N. Houel, XXXIII. 348. — J.-B.-E Hucher, XXXIII. 255 (*N*). — J_q-P. Le Bertre, XXXIII. 81, 200. — P.-J_q Le Bertre, XXXVI. 210; XL. 237. — C. Lefrançois, XLI. 99; XLII. 28 (*N*). — P.-N.

Lefrançois, XXXV. 73 (N). — J.-B. Lemaitre, XXXIV. 303 (N). — C.-I. Le Mercier, XXXVII. 131.

Patron. — *L'abbé de Bernay.* — I. de Poudenx, XXXV. 158.

Seigneurs et notables. — P. Barrey, XXXIII. 77. — C. Bertre, XXXV. 223; (*M.-C. Jouen*, XXXV. 223.) — A.-J.-B. Bouillerot de Marsanne, XXXVI. 271; (*M.-T. Foucques*, XXXVI. 271.) — J.-Ph. de Bréant de Bosc-le-Comte, XXXIV. 55; XXXV. 231; XXXVI. 117; (*M.-A.-F. de Mauduit*, XXXIV. 55; XXXV. 231; XXXVI. 117. — P.-F.-C. Bréant du Bosc-le-Comte, XXXV. 231; (*M.-L. Deshayes*, XXXV. 231.) — Ph.-A.-J[h] Bréant, XXXVI. 117; XL. 3; (*F.-A. Rivard de Rocq*, XXXVI. 117.) — G.-M. de Chanu, XXXV. 182. — A. Coupey, XL. 192; (*M.-M. Erambert*, XL. 192.) N. Coupey, XL. 192; (*M.-M.-M. Trinité*, XL. 192.) — C. Depierre, XXXIV. 50; (*M.-A.-T. Lindet*, XXXIV. 50.) — J[q] Depierre, XLII. 158; (*C. Pottier du Vivin*, XLII. 158.) — A. Desplanches, XXXV. 158. — N. Erambert, XXXVIII. 168. — F.-P. de Grécy de Linières, XLII. 140. — E. Grigy, XLIII. 52; (*M.-R. Dehors de Beaumont*, XLIII. 52.) — L. Grigy de Bellecouture, XLIII. 52; (*V.-A. Vallée*, XLIII. 52.) — G.-F. Hardy de Boisdavid, XLIII. 82; (*A.-M.-C. de Grécy*, XLIII. 81.) — J.-A. Gueroult, XXXIII. 77. — F. Hubert Descours, XXXV. 158. — F.-M. L. Hubert-Descours, XLI. 41; (*C.-E. Leprévost*, XLI. 41.) — J.-E. Hucher, XXXIII. 255. — J[q] Joas, XLI. 45. — J.-B. Jouin des Mares, XXXIII. 12. — F. Le Bertre, XXXV. 158. — A.-B. Ledanois de la Soissière, XLII. 55; (*S. Houssaye*, XLII. 55.) — A.-J.-B. Ledanois, XLII. 55; (*M.-M. Millard*, XLII. 55.) — A. Lefrançois, XXXV. 158; XLI. 168; (*A.-F. Varenne*, XLI. 168.) — C.-F. Lefrançois, XLI. 168; (*M.-A. Lubin de Grandbouville*, XLI. 168.) — F. Lefrançois, XXXIX. 144; (*F. Chérot*, XXXIX. 144.) — M.-F. Lefrançois, XXXIX. 144. — J.-J.-R. de Mannoury, XXXIII. 171; (*S. Jouvin*, XXXIII. 171.) — P. Maroquesne, XXXV. 240; (*C. Desroques*, XXXV. 240.) — H. du Mesnil, XXXV. 206. — J.-N. Oursel, XLI. 45. — G. Picquot, XLI. 45. — P.-C. de Prémonval, XXXIII. 12. — F. Rachel, XLI. 45. — A.-J. Rivart, XLII. 139; (*M.-L. Luce*, XLII. 139.) — J.-A. de la Roque, XXXIX. 284; (*A. Le Comte*, XXXIX. 284.) — J.-A.-R. de la Roque, XXXIX. 284; (*M.-A. Roch*, XXXIX. 284.) — E.-L. Rouph, XXXV. 156; (*A.-C.-P. Maillard*, XXXV. 156.) — A.-A.-C. du Rouvray, XLIII. 81; (*M.-A.-J. de Grécy*, XLI. 81.) — L. Trinité, XL. 192; (*M.-F. Deriot*, XL. 192.) — A.-C. Vallée, XLIII. 52; (*M.-A. Delauney*, XLIII. 52.)

Couvent des Augustines. — CHAPELAIN. — C. Girette, XXXVII. 59.

Couvent des Franciscaines de Bernay. — Les religieuses demandent en cour de Rome d'être exemptes de la juridiction des Franciscains et soumises à celle de l'évêque, XL. 194.

PLAINVILLE (St Saturnin)

Curé. — J[q]-A. Bessin, XXXVI. 201.

Prêtre de la paroisse. — A. Pivalle, XXXVIII. 45; XXXIX. 60; XL. 21.

Clercs. — J.-B. Morin, XXXVI. 201 (N). — A. Pivalle, XXXV. 182; XXXVIII. 5, 8.

Seigneurs et notables. — F. de Bosc-Henry, XXXIII. 281; (*M.-A. Despériers*, XXXIII. 281.) — J.-B.-E. de Bosc-Henry de Plainville, XLII. 82; XLIII. 79; (*M.-S. Ragaine de Talonney*, XLII. 82; XLIII. 79.) — J.-B.-C. de Bosc-Henry, XLIII. 79; (*C.-F. Lefèvre de la Potellière*, XLIII. 79). — V. Collard, XXXVI. 101; (*M.-A. Gruel*, XXXVI. 101.) — V. Collard de la

Vallée, fils, XXXVI. 101 ; (*A.-R. Morel du Bocage*, XXXVI. 101)— J. Frary des Vallées, XXXIX. 147 ; (*F. Boivin*, XXXIX. 147.) — C.-G. Hurel, XXXVI. 272.

PLASNES (St Sulpice)

Curés. — I. Puchot de Champrey, XXXIV. 114, 215. — L. Viel, XXXIV. 215 (*N*) ; XXXV. 148 ; XXXVI. 202.

Vicaires. — M. Mabire, XXXV. 11, 38, 148 ; XXXVI. 202. — Jn Téhy, XXXIV. 215.

Prêtre de la paroisse. — Jq Bernays, XXXV. 148.

Clercs. — Jq-M. Lefèvre, XL. 175. — J.-B. Lemaitre, XXXIV. 303 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L. de Prye, XXXIV. 215.

Prieuré de Plasnes. — Prieurs. — L. Viel, XXXIV. 215, 241 ; XXXV. 148. — C. Deschamps, XXXV. 148. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L. de Prye, XXXV. 148.

Personnat de Plasnes. — Titulaires. — C.-F. Le Blond de Sanchey, XXXVI. 202. — L. Desmares de Grainville, XXXVI. 202. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-B.-A. du Fay, XXXVI. 202.

Chapelle St Croix du Marché-Neuf. — Chapelains. — C.-L. de Hally, XXXVIII. 253. — P.-F. de Sausin, XXXVIII. 253 ; XLI. 192. — Patron. — L'évêque de Lx, XXXVIII. 253.

ROSTES (St Pierre et St Paul)

Curés. — C.-A. Davoust ou Davoult, XXXV. 243 ; XXXIX. 224 — P. Moulin, XXXIX. 224 ; XLII. 143. — A.-F. Tassel, XLII. 143 (*N*).

Prêtre desservant. — E.-M. Ollivier, XLII. 143.

Clerc. — L. Motte, XLII. 143.

Patron. — *Le seigneur de Thibouville.* — A.-M.-R.-E. d'Augny, XXXIX. 224 ; XLII. 143.

SAINTE CROIX DE BERNAY

Curés. — Jq Jouen, XXXIII. 12, 77 ; XXXIV. 329, 353 ; XXXV. 158, 206. — R.-T. Lindet, XXXV. 206 (*N*), 276 ; XXXVIII. 139, 243 ; XXXIX. 116 ; XLII. 159.

Vicaires. — A. Le Mercier, XXXIII. 12, 354. — Jn Bourlet, XXXV. 158. — P. Bosquet, XXXV. 158. — P.-A. Le Mercier, XXXV. 158 ; XXXVI. 164 ; XXXVIII. 242. — Jq-A. Chanu, XXXVI. 203, 261 ; XXXVII. 52 ; XXXVIII. 55 ; XXXIX. 65, 200 ; XL. 50, 211 ; XLI. 90.—C.-R. Lamy, XXXIX. 161, 225.

Prêtres de la paroisse. — Jq-A. Chanu, XLII. 77 ; XLIII. 27, 56. — J.-B. Corbin, XXXIII. 351 ; XXXV. 206. — P.-G.-A. Douis, XXXIV. 329. J. de la Flèche, XXXVI. 68. — C.-R. Lamy, XLIII. 56. — T. Lamy, XXXV. 206, 276. — H. Lefebvre, XLII. 113. — R.-T. Lindet, XXXIII. 25, 58, 219 ; XXXIV. 7, 132, 286 ; XXXV. 56, 206. — L. Maurey, XXXIII. 318.— E.-M. Ollivier, XXXVIII. 139. — G. Salles, XXXV. 47. — P.-C. Sirard, XXXVIII. 139. — P. Touquet, XLIII. 56. — G. Troussel, XL. 116. — L. Viel, XXXIV. 215, 241.

Clercs. — J.-A. Boivin, XXXIV. 291. — J.-A. Chanu, XXXIII. 329 ; XXXVI. 203. — Jq-F. Chouquet, XXXIII. 205. — J. Dameron, XLI. 98 (*N*). —J.-R. Delacroix, XLI. 103 (*N*) ; XLII. 113. — J.-C. Douis, XXXIX. 300 (*N*). — J. de la Flèche, XXXIV. 170. — C.-I. Héroult, XLII. 42. — T.-J. Lacour, *ou* Delacour, XL. 170 ; XLI. 23 (*N*), 107 ; XLII. 52. — J.-C. Lacroix. XLI. 103 (*N*).—A.-M. Lalande, XXXVI. 269.—C.-R. Lamy, XXXIII. 11 (*N*), 25. — H. Lefebvre, XL. 89, 100 ; XLI. 109. — F.-P.-A. Léger, XLII. 109.

— J.-S. Le Hure, XXXV. 288 (*N*). — F.-L.-Jq. Letard, XL. 175 ; XLI. 105, 127 (*N*) ; XLII. 51. — R.-J. Letard, XXXIII 187 (*N*). — R.-J.-C. Levain, XXXIII. 93. — P. Masse, XXXVIII 262 (*N*).— E.-M. Ollivier, XXXVI. 27 (*N*). — J.-A. Pitache, XXXIII. 254. — J.-B.-A. Quérey, XL. 177; XLI. 27 (*N*). — G. Salles, XXXIII. 351. — P.-C. Sirard, XXXVI. 28, — T.-F. Sirard, XLII. 43 (*N*). — F. Thuret, XXXIV. 10. — J.-B. Vivien, XXXVIII, 168 (*N*). — F.-P. Vivien, XXXVI. 75; XLI. 99 (*N*).

Seigneurs et Notables — C. Amelot, XLII. 11.— J.-L. Aubert, XLII. 86; (*M.-M.-F. Marabout*, XLII. 86). — T.-Y. Aubert, XXXIII. 11; XLII 86; (*M.-M. Leneveu*, XLII. 86). — A. Barré du Theil, XXXV. 224; (*M.-A. Dodeman*, XXXV. 224). — A.-J. Barré du Theil, XXXIII, 77; XXXV. 224 ; (*M. Amiot*, XXXV. 224.) — J.-B.-F. Bautier, XXXV. 206. — F. Boivin, XLI. 23, 57 ; (*M.-F.-A. Boivin*, XLI. 57). — L.-F. Boivin, XLI. 57; (*M.-M.-A. Boudard*, XLI. 57).—P. Boivin, XLII; (*J.-C.-R. Thulou*, XLII. 102). — P.-G. Boivin, XLII. 102, (*C.-A. Duchesne des Parcs*, XLII. 102). — R. Boivin de Launay, XXXV. 206 ; XL. 3. — F. Bonnefoy, XXXV. 59. — F. de Bosc-Henry de Plainville, XXXIV. 102 ; (*M.-A. d'Esperon*, XXXIV. 102). — Jq.-H. de Bosc Henry XXXIV. 102; (*M.-V. Prévost de Merleval*, XXXIV. 102.) — A.-J. Bouillerot de Marsène, XXXV. 206; XXXVI. 271 ; XLI, 127 ; (*J. Palatte*, XXXVI. 271). — J. Chanu, XXXIII. 329 ; XXXVI. 203 ; (*M.-E. de Huldebert*, XXXVI. 203.) — A.-J.-B. Danois, XXXIII. 77. — J. F. Delacroix, XXXVIII. 217 ; (*M.-L.-C. de la Barre*, XXXVIII. 217). — L.-J. Deshayes de Forval, XXXV, 232 ; (*M.-A.-A.-L. Le Paulmier*, XXXV. 232.) — P. Dossin, XXXIV. 238 ; (*L. Avenel*, XXXIV. 238.) — P. Dossin, fils, XXXVI. 238. — J.-C. Douis, XXXIX. 300; (*C. Saugrin*, XXXIX. 300). — L.-V. Dubusc, XXXIII. 147. — F-G.-B. Dumont, XXXIX. 54. — J. Duroy, XL. 73 ; (*M. Lesueur*, XL. 73.) — J.-M. Duroy, XL. 73; (*M.-E.-C. Leprévost*, XL. 73.) — P. M.-J. du Fay, XXXV. 276. — P.-Ph. du Fay, XXXIII. 13. — J. de la Flèche, XXXIV. 170, — F. Follin, XXXVI. 185; (*G. Lesueur*, XXXVI. 185). — P. Follin, XXXIII. 329; XXXVI. 185; (*M.-A.-F. Froudière*, XXXVI. 185). — L. Forestier, XL. 133; (*L. Loutrel*, XL. 133.) — F. Foucques, XXXV. 112; (*M. Trinité*, XXXV. 112). — L.-F. Foucques, XXXV. 112; (*M. Hurel*, XXXV. 112). —J. Foucques d'Orville, XXXIII. 35. — P.-F. Foucques de la Pilette, XXXVII, 9; (*M.-C. de Mannoury*, XXXVII. 9.) — P.-C. de Fouques de la Pilette, XXXVII. 9). — J.-A. Frémont, XXXIV. 353; XXXVI. 114. — G. de Froudière, XXXV. 101; (*C.-F. Goulafre de Camplessis*, XXXV. 101) — L.-F.-B. de Froudière, XXXV. 101 ; (*J. Boudin*, XXXV. 101.) — J.-F. Goulafre de Camplessis, XXXV. 296 ; XXXVII. 141; (*M.-A. Madelaine*, XXXVII. 141). — B. Gruel, XXXIV. 77; (*M.-A.-C. Desjardins*, XXXIV. 77) — J.-F. Gruel, XXXIV. 77; (*A.-Ph.-M.-M. Terrier*, XXXIV. 77.) — H.-T. Hardy de Boisdavid, XXXVI. 164 ; XXXIX. 300.—J.-B. Hubert de la Huberdière, XXXIII. 87, 93 ; XXXV. 142 ; (*M.-M.-T. Masson*, XXXIII. 87 ; *L. Villaye des Vallées*, XXXV. 142.) — R. Hubert de la Huberdière, XXXV. 142 ; XXXVIII. 168; XLI. 41 ; (*M.-M. Rivière*, XXXV. 142. XLI. 41.)—R.-J. Hubert de la Huberdière, XLI. 41; (*C.-V. Hubert des Cours*, XLI. 41.) — R. de Huldebert, XXXV. 135 ; (*M.-E. Deshayes*, XXXV. 135.) — R.-R. de Huldebert, XXXIII. 329 ; XXXV. 135 ; (*M. Lecavelier*, XXXV. 135.) — C. Jacques, XXXIII. 53 ; (*M. Papavoine*, XXXIII. 53.).— J.-G. Jacques de la Frémondière, XXXIV. 180, 265 ; (*M.-M. Massuet*, XXXIV. 180, 265.) — N.-A. Le Blond du Vallot, XXXIII.

281 ; (*M.-M.-F. de Boshenry*, XXXIII. 281. — L.-A.-R. Le Boullenger de Chaumont, XXXIII. 144 ; XXXV. 182. — A. Lecarpentier, XXXVI. 27, 269 ; (*M.-F. Chaignon*, XXXVI. 27, 269.) — J.-J.-S. Lecesne de la Crétinière, XXXIV. 329 ; XXXVI. 164 ; XXXIX. 54. — P. Lecomte ou Leconte, XXXVIII. 139.—P.-J.-M. Lecomte ou Leconte, XXXVI. 217 ; XXXVII.168 ; XXXIX. 54, 252 ; XLI. 127 ; XLII. 28 ; XLIII. 83. — J.-B.-O. Lefebvre des Longchamps,XXXVII. 16; (*M.-A. Malassis des Brosses*, XXXVII.16.)—L.-B. Lefebvre, XXXVIII.243.—F. Legris, XXXV. 59.—F. Le Hure, XXXIV. 70 ; XXXV.288.—M.-R. Le Hure, XXXV. 288.—J.-J. Le Neveu de la Groudière, XLIII. 54; (*M.-A.-S. Boivin*, XLIII.54).—J.-T. Le Neveu, XXXIII.11.—J. Leprévost, XXXV.206 ; XXXVI. 27, 217 ; XL. 73 ; (*M.-C. Desmonts*,XL. 73.)— Jq Letard, XXXIII. 187 ; XXXVI. 269 ; XLI. 127 ; (*S.-C. de St Gabriel*, XXXVI. 269 ; XLI. 127.) — C. Levain, XXXIX. 54. — J.-B.-R. Lindet, XXXIX. 89. — F.-M.-J. Luce de la Motte, XLII. 139 ; (*E.-J. Rivart de Rocq*, XLII. 139.) — J. Mannoury, XXXIII. 53 ; (*M.-M.-F. Jacques de la Motte*, XXXIII. 53.) — F.-G.-C. de Margeot, XXXVI. 232; (*M.-A. Lecouturier*, XXXVI. 232.) — J.-T. Mordant, XXXVIII. 109. — J.-F. Morel, XLIII. 110 ; (*M.-R.-A. Hubert*, XLIII. 110.) — Jq-F. Mutel de Boucheville, XXXVI. 27, 269. — G.-Ph. de la Londe, XXXIII. 354 ; XLIII. 54 ; (*M.-G.-A. Le Nepveu de la Groudière*, XLIII. 54.) — C.-B. Pinchon, XXXIII. 160 ; XXXVI. 164. — F. Pivalle, XLI. 17. — B. Planque, XLII. 16. — L.-C. Planqué de la Bretonnière, XLII. 16 ; (*M.-C.-D. Duval*, XLIII. 16). — C. Quesnel, XXXVI. 28. — F. Quesnel, XXXVIII. 165 ; (*C. Neuville*, XXXVIII. 165.) — G.-F. Quesnel, XXXVIII. 165. — P. Quesney, XXXV. 206. — L.-R. Sement, XXXIX. 54, 89. — J.-B. Talibon, XXXIV. 117 ; (*H. Taylor*, XXXIV. 117.) — P. Terrier, XXXIV. 77, (*A.-M. Dutocq*, XXXIV. 77.) — A.-F. Thuret du Hancart, XXXIV. 329. — P.-N. Thuret de la Morinière,XXXIV.329.—J. F.Vattier,XLII.158;*C.-F. de Pierres*,XLII.156)

Hôtel du Bœuf, XL. 30. — **Hôtel de la Couronne**, XLI. 127. — **Hôtel du Point-du-Jour**, XL. 30.

St LÉGER-DU-BOSCDEL

Curés. — Jq-T. Massieu du Castellier, XXXIII. 77. — J.-B.-Jq Lefèvre, XXXIII. 77, 318 ; XXXV. 276, 307 ; XXXVIII. 287; XXXIX. 161. — S.-J.-H. Pétel, XXXIX. 161 (*N*).

Prêtres desservants. — L. Maurcy, XXXIII. 77. — F. Brière, XXXIX. 161.

Patron. — *Le seigr du lieu*, XXXIII. 77. — F.-M.-A.-M. Leseigneur, XXXIX. 161.

Seigneur. — F.-M.-A.-M. Leseigneur de St Léger, XXXIII. 318.

St MARTIN-LE-VIEUX ou des CHESNÉES ou St MARTIN-DU-THILLEUL

Clerc. — J.-B. Brontin, XL. 174 ; XLI. 103, 190 ; XLII. 51 (*N*).

St NICOLAS-DU-BOSC-LABBÉ

Curés. — M. Piel, XXXIX. 104. — Jq-P. Le Bertre, XXXIX. 104 (*N*).

Clercs. — L.-F. Trinité, XXXV. 66. — N. Racine, XXXIX. 252 (*N*) ; XLII. 52.

St VICTOR-DE-CHRÉTIENVILLE

Curés. — O.-Jq de Boisgruel, XXXIII. 348, 352 ; XXXVI. 227 ; XXXIX. 46. — C.-A.-R. Richer, XXXVI. 227 ; XXXVIII. 72 ; XLI. 12 (*N*). — G. Fleury, XLI. 12 (*N*).

Vicaires. — J.-H. Dumont, XXXVI. 227. — G.-R. Allcaume, XXXVI. 227 ; XXXVIII. 72. — F.-P. Vallée, XLI. 12 — L.-F. Legrip, XLI. 181.

Prêtres de la paroisse. — J.-B.-V.-L. Lesieur, XXXIII. 102. — P. Jourdain, *D*, XLI. 12.— F.-G.-R. Boessey *D*, XLI. 181.

Clercs. — L. Dubusc, XL. 16 (*N*), 179 ; XLI. 12. — A. Oursel. XXXVIII. 260 (*N*). — J.-B. Oursel, XXXVIII. 352 (*N*). — L. Viot, XLI. 102 (*N*).

Patron. — *Le seig^r du lieu.* — L.-B. Le Neuf de Sourdeval. XLI. 12.

SALERNES (St Cyr)

Curés. — E.-M. Dupin, XXXIII. 147. — N.-J. Tullou, XXXIII. 147 (N).

Vicaire. — N.-J. Thulou, XXXIII. 10, 147.

Prêtres de la paroisse. — L.-T. Duplessis, XXXIII. 152. — C.-S. Le Grix, XL. 121.

Clercs. C.-M. Le Grix de la Fontelaye, XXXIII. 110. — C.-S. Le Grix, XXXVI. 97 (*N*). — F. Mesnil, XXXVI. 29. — N. Mesnil, XXXIII. 127 (*N*).

Seig^rs et notables. — C.-F.-S. de Bellemare, XXXIII. 147. — J.-B. Dubusc, XXXIX, 281 ; (*M. Desrues*, XXXIX. 281.) — L.-V. Dubusc, XXXIX. 281 ; (*L.-M-L. Gadelorge*, XXXIX. 281). — J.-F. Filloque, XXXIII. 10. — N.-M.-S. Le Grix de la Fontelaye, XXXIII. 10 ; XXXV. 244 ; XL. 133 ; (*L.-M.-F. Froger*, XXXV. 244 ; XL. 133.) — J.-M.-S. Le Grix de la Fontelaye, XXXV. 244 ; XL. 133 ; (*M.-M.-C. Dufour de la Chevalerie*, XXXV. 244 ; XL. 133 ; *M.-L. Forestier*, XL. 133.) — J^n.-A.-A, Le Grix de la Fontelaye, XXXVI. 97.

SALERNE (St Pierre)

Curés. — L. Delamare, XXXIV. 393. — C. Bernays, XXXIV. 393 ; XXXV. 29 (*N*).

Vicaire. — C. Bernays, XXXIV. 393.

Clerc. — J^q Guillaume, XLI. 100.

Notable. — L.-F.-A. Lecourant, XXXIX. 306.

SERQUIGNY (aliàs CERQUIGNY). (N.-D.)

Curés de la 1re portion. — C.-L. de Hally, XXXIII. 304. — G. Pierres, XXIII. 304 ; XXXIX. 54.— *P.-A. Le Mercier*, XXXIX. 54, 89, 156. — N.-L. Huet, XXXIX. 156 ; XL. 156, 162, 240. — G. Brechet, XL. 240 (*N*).

Curé de la 2e portion.— A. Aubry, XXXIII. 304 ; XXXIX. 156 ; XL.240.

Vicaires. — N.-G. Pouplu du Buisson, XXXIII. 304. — R. Bertre, XL. 156, 240 ; XLI. 177.

Prêtre desservant. — C. Toutain, XXXIX. 156.

Clerc. — J.-N. Chambellan, XLI. 100 ; XLII. 46.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P.-R. de la Roque, XXXIX. 54, 156; XL. 240.

Seigneurs. — A.-J^n d'Arneville-Poligny, XLI. 177 — P.-M.-G. du Fay, XL. 164. — L.-M. Le Michel, XLI. 177. — P.-R. de la Roque, XXXIII. 297, 304 ; XL. 35 ; (*M.-A. Lailler*, XXXIII. 297.)

Personnat de Serquigny et chapelle Ste Catherine. — J.-F. de Monthieux, XL. 35, 156 — F. Trinité, XL. 35. — J.-J.-M. de Montmurat, XL. 156 .— PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — P.-R. de la Roque, XL.35.

LE THEIL-NOLLENT (Ste Colombe)

Curés. — J.-L. Bailleul, XXXVII. 113. — J.-T. Barbey, XXXVII. 113, 117 ; XXXVIII. 88. — L.-G. Auber de Gournay, XXXVIII. 88 ; XL. 69. — N.-F. Roussel, XL. 69 (*N*) ; XLIII. 73.

Patron. — *L'abbé du Bec.* — Y.-A. de Marbœuf, XL. 69.

Seigneurs. — J.-A. Dumaine du Coudray, XXXIV. 257 ; (*M.-M. Morin*, XXXIV. 257.) — J.-C. Dumaine du Coudray, XXXIV. 257 ; (*M.-V. de Costard de S[t] Léger*, XXXIV. 257.) — C.-G. de Malleville de Montpoignon, XXXVII. 113.

LE TILLEUL-FOL-ENFANT (St Germain)

Curés. — J[h] Terrier, XL. 3. — N. Lefront, XL. 3 (*N*).

Prêtre de la paroisse. — A. Pivalle, XXXVIII. 5.

Clerc. — A. Pivalle, XXXV. 182.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — A.-M. de Chanu du Tilleul, XL. 3.

Seigneur et notable. — M.-C. de Chanu, XXXV. 140 ; (*M.-M.-C. Foucques d'Asnières*, XXXV. 140.) — F. Pivalle, XXXV. 122 ; XXXIX. 116; XL. 89 ; XLI. 190.

VALAILLES (aliàs VALLAGES) (St Pierre)

Curés. — J. Deschamps, XXXVIII. 178. — C. Deschandeliers, XXXVIII. 178 (*N*).

Doyenné de Cormeilles

Doyens . . . .

AUTHOU (St Aubin)

Curé. — R. Maillère, XL. 135.

BAILLEUL-LA-VALLÉE (N.-D. du Rosaire)

Curés — P. Auzout, XXXIV. 217 ; XLII. 89. — T. Frédet, XLII. 89 (*N*).

Vicaires. — J.-F.-P. Guerrier, XXXIV. 217. — F. Jardin, XLII. 89.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — N.-A. de la Rue, XLII. 89.

Seigneurs et notables. — J[q] Floquet, XLII. 89. — J.-M.-C. Morin de la Rivière, XXXIII. 172. — N.-A. de la Rue de Rucqueville, XLII. 169 ; (*M. C. Rondel*, XLII. 169.)

Chapelle S[t] Michel et S[t] Maur de la Rivière. — CHAPELAINS. — M. Hébert, XXXIII. 172. — L.-A. de Folleville, XXXIII. 172 ; XXXIX. 227. — A. Letellier, XXXIX. 227. — PATRON. — *Le seigneur de la Rivière*. — J.-M.-C. de Morin, XXXIII. 172.

CAUVERVILLE (St Nicolas)

Clerc. — J.-B. Peuflier, XXXVI. 19 (*N*).

Seigneur et notables. — J.-C. Le Carpentier d'Epinneville, XXXVI 19. — J.-B. Peuflier, XXXVI. 19. — R.-G. Rondel, XXXVI. 19.

LA CHAPELLE-BAYVEL (St Martin)

Clerc. — J.-B. Pelcat, XXXIX. 244 (*N*).

Seigneurs. — N.-A. de Giverville, XXXVII. 84. — A. Pecqueult de la Fauverie, XXXV. 289 ; (*M.-T. de la Motte*, XXXV. 289.)

LA CHAPELLE-BÉQUET (St Pierre)

. . . .

CONDÉ-SUR-RISLE (St Martin)

Vicaire. — L.-A. Bayvel, XXXVIII. 177 *en note*.

CORMEILLES (Ste-Croix)

Curés. — P. Lefortier, XXXVI. 328; XXXVIII. 176; XXXIX. 326 ; XL. 51. — P.-S.-C. de Nocey, XXXIX. 326 ; XL. 51 ; XLI. 33, 181, 183 ; XLII. 12. — *F.-A. Husset*, XLI. 181. — N. Le Maitre, XLI. 183 ; XLII. 12 (*N*).

Vicaires. — Bernays, XXXIII. 303. — J.-B. Langlois, XXXVII. 15. — G. Fleury, XXXVIII. 103 *en note*. — C. Goulay, XLI. 33.

Prêtres de la paroisse. — J.-P.-T.-A Féret, XXXIV. 222. — P. Delauney, XL. 51.

Clercs. — J.-P. Daufresne, XXXVII. 100. — J.-P.-T.-A. Féret, XXXIII. 136 ; XXXIV. 30, 154. — L.-N. Legendre, XLII. 45 (*N*). — N.-M. Toufflet, XL. 174 ; XLI. 104 ; XLII. 49. — J.-E. Voisin, XLI. 102 ; XLII. 46.

Seigneurs et notables. — G.-J. Besongne. XL. 51 ; XLI. 34 ; XLIII. 32 ; (*M.-M. Le Bas*, XLI. 35.) — P.-A. de Bonnechose, XXXIX. 287 ; *M.-M.-M. Lucas*, XXXIX. 287). — P.-L.-A. de Bonnechose, XXXIX. 287. — J. J[h] Collet de Valdampierre, XXXV. 193. — P. David, XXXIX. 43. — A.-B. Delamare, XXXIV. 52 ; XXXVII. 15 ; XXXVIII. 148 ; (*M.-G.-F. Cavelier*, XXXIV. 52 ; XXXVIII. 148. — J.-B. M. Durand de Bellemare, XXXIII. 136 ; XXXIV. 358 ; (*M.-A. Le Cordier*, XXXIV. 358). — J.-L. Féret, XXXIII. 136 ; XXXIV. 52 ; (*G.-M. Delamare*, XXXIV. 52). — J.-B. Féret, XXXIV. 52 ; (*C.-M. Moisson*, XXXIV. 52). — L.-P. Féret, XXXIII. 136 ; XXXIV. 57 ; XL. 51. — J. Fouquet, XXXIV. 57. — N. Goulay, XXXIII. 118 ; (*F. Lieuvin*, XXXIII. 118). — J.-B. Jouveaux, XLII. 167 ; (*M.-A. Mahieu*, XLII. 167). — J.-B.-J. Jouveaux, XLII. 167 ; (*R.-A. Egasse*, XLII. 167.) — N.-M. Lainé, XLI. 183. — F. Lavandier, XXXIII. 303 ; (*M.-M. Piel*, XXXIII. 303.) — J.-B.-L. Lecompte, XL. 51. — L. Lecompte, XXXIII. 136 ; XXXIV. 294 ; XXXVI. 208 ; XXXIX. 18, 244, 253 ; XLI. 111. — L.-P. Lecompte, XL. 51.

Prieuré de Saint-Firmin et Saint-Fiacre. — Prieurs. — Y.-M. Le Baillif, XXXIV. 57. — N.-C. Le Mignon des Mares, XXXIV. 57. — Patron. — *L'abbé de Cormeilles*. — J.-B. de Belloy. XXXIV. 57.

CORMEILLES (St-Pierre)

Curés. — J.-A.-F. Bellenger, XXXVI. 328 ; XLI. 34. — M.-N. Lachey, XLI. 34 (*N*) ; XLII. 12 ; XLIII. 72.

Vicaires. — M.-N. Lachey, XXXVI. 259 ; XLI. 34. — N. Le Maitre, XLI. 34, 112, 183. — C.-J[q]-P. Goulay, XLIII. 53, 72.

Prêtre de la paroisse. — J.-N. Vandon, XLI. 34.

Clercs. — N. Bouchard, XXXVIII. 246 — A.-N. Julien, XXXVI. 208 (*N*). — L.-A. Lemonnier, XXXVI. 157 (*N*). — P.-J.-F. de Malleville, XXXVIII. 150.

Seigneurs et notables. — C.-F.-A. de Bernières, XXXVIII. 246. — C. de Boctey, XXXVI. 328. — J. Daufresne, XXXVI. 328. — L.-N. Dulong, XL. 67 ; (*M.-A De Manneville*, XL. 67). — B. de Guestier des Rivières, XXXIV. 98 ; (*M.-M.-M. de Grieu*, XXXIV. 98.) — L.-C. de Guestier des Rivières, XXXIV. 98 ; (*M.-G. du Bouillonney*, XXXIV. 98.) — P.-L. de Malleville, XXXVI. 328. — N. Perdrix, XXXVIII. 24 ; (*M. Laugeois*, XXXVIII. 24.)

Chapelle Saint-Joseph du Boullay. aux Castelets. — Chapelains. — P. Delamare, XL. 83. — C.-A. Deauga, XL. 83 ; XLI. 43. — J.-P. Drieu, XLI. 43. — Patron. — *Le seigneur du lieu*. — De Vaumesle de Livet, XL. 83 ; XLI. 43.

CORMEILLES (St Sylvestre)

Curés. — J.-J. De Manneville, XXXIII. 331. — J[n] Paisant, XXXIII. 331 (*N*) ; XXXVI. 328.

Vicaires. — J[n] Paisant, XXXIII. 331. — F. Lozier, XXXIX. 253 (*N*).

Clercs. — J.-T. Dasnières, XXXIV. 173 (*N*). — L.-C. Féret, XXXIV. 173. — J.-N. Gibert, XXXIX. 253.

Seigneurs et notables. — J. d'Angerville d'Orcher, XXXIII. 331. — G.-C.-J. de Bois-Thierry, XXXIV, 26, 380 ; (*M.-F.-G. Thomas*, XXXIV. 26 ; *M.-J.-V. Evrard*, XXXIV. 380.) — J.-C.-P. de Bois-Thierry, XXXIV. 26, 380 ; *M.-L. du Nepveu*, XXXIV. 26, 380 — J.-B. Féret, XXXIII. 331. — L.-C. Féret, XL. 67 ; (*M.-G. Dulong*, XL. 67 — P.-a. Féret, XL. 67 ; *M.-A. Lefebvre*, XL. 67). — F.-J.-B. Regnouard de la Fresnaye, XXXIII. 331. — F.-J^h Regnouard de la Fresnaye, XXXVII. 9 ; XXXIX. 253 ; *L. du Plessis-Buisson*, XXXVII. 9).

EPRÉVILLE-EN-LIEUVIN (St Pierre)

Seigneurs et notables. — G.-F.-L. de Tholmer ou Thollemer-Valincourt, XXXIII. 147 ; XXXV. 255 ; (*M. Belin de la Lecqueraye*, XXXV. 255). — F.-G.-L. de Thollemer, XXXV. 255 ; XLIII. 255 ; *M.-M. Morin de la Vastine*, XXXV. 255 ; XLIII. 38 ; *F.-C. Larcher*, XXXV. 255. — C.-G. de Thollemer de la Fortière, *et non* Foltière, XLIII. 81 ; *.-A.-J. de Grécy*. XLIII. 81. — F.-T. de Thollemer du Petit-Blangy, XLIII. 38 ; *L.-M.-R. Le Tessier de la Bersière*, XLIII. 38.

FRESNE (N.-D.)

Curés. — J^n Perinelle, XXXIV. 109 ; XXXVI. 154. — P.-A. Gallot, XXXVI. 154 (*N*).

Prêtre desservant. — L.-F. Trinité, XXXVI. 154.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — M.-C.-G. Le Bas, Vve de Bernière, XXXVI. 154.

Notables. — J.-B. Dieuzy, XXXVI. 154 ; XXXIX. 212 ; (*M. Boivin*, XXXIX. 212.) — E.-J.-R. Dieuzy, XXXIX. 212.

FRESNEUSE (St Ouen)

Curés. — J^n-J^h Grenet, XL. 135. — P. Moutier, XL. 135 (*N*).

Vicaire. — P. Moutier, XL. 135.

Prêtres de la paroisse. — J.-B.-N. Gannel d'Amfréville, XXXIII. 211. — E. Gilles, XXXVI. 252.

Clercs. — J^h Gilles, XXXIII. 211. — F.-G. Gilles, XXXVI. 252.

Seigneurs et notables. — J.-B.-L. Bazin de Ste Honorine, XXXVII. 127. — M. Delauney, XL. 135. — M.-B. Gannel du Mont, XXXV. 124, 125, 243 ; XLIII. 55.

Ecole de Fresneuse, XL. 135.

GIVERVILLE (N.-D.)

Curés. — L.-G. Auber, XXXVI. 228 ; XXXVIII. 88. — J.-T. Barbey, XXXVIII. 88 ; XLI. 97. — J^q Boivin, XLI. 97 (*N*).

Vicaires. — J^q Boivin, XXXVIII. 88 ; XLI. 97. — F. Ricquier, XLI. 97.

Prêtre de la paroisse. — P. Petit, XLI. 97.

Seigneurs. — J.-L.-A. de Giverville, XXXIV. 241, 250 ; XXXVIII. 88 ; (*.-C.-E. de Bonnefond*, XXXIV. 250.) — A.-L. J. de Giverville, XXXIV. 250 ; XXXVIII. 88 ; XLI. 97 ; (*P.-B.-J.-F. Groult de St Paër*, XXXIV. 250. — L.-J.-N. de Giverville, XLI. 88.

HEUDREVILLE (St Pierre)

Curés. — L. F.-M. de Brihon, XXXVI. 175. — R.-J. de Quilly, XXXVI. 175 (*N*), 199 ; XXXIX. 106.

Prêtre desservant. — J.-B. Nicole, XXXVI. 175.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — G.-R. Rondel, XXXVI. 175.

Seigneurs et notables.—A.-J. Aupoix de Mervilly, XLII.148; (*J.-C.-P.-F. Lambert*.XLII.148. — L.-C. Avenel.XXXVI. 19. — F. Desnos, XXXVI. 175. — R.-G. Rondel, XLII. 148 ; (*C.-P. Aupoix de Mervilly*, XLII. 148.

JOUVEAUX (St Germain)

Curés. — J. Donnet, XXXIV. 241. — F. Lenormand, XXXIV. 241 (*N*).

Vicaires. — F. Lenormand. XXXIII. 284 ; XXXIV. 241. — C.-R. Guersent, XXXIX. 182, 198.

Clerc. — A.-F. Tassel, XXXV. 270 ; XXXVII. 53 ; XLII. 141.

Patronage alternatif. — M.-L. de Parfouru et J.-F. du Nepveu, XXXIV. 241.

Seigneurs. — Jn de Parfouru. XXXIII. 273 ; *M. Dauge*. XXXIII. 273.) — M.-L. de Parfouru XXXIII. 273 ; XL. 155 ; (*M. de Couagne* ou *Conagne*, XXXIII. 273 ; XL. 155 ; *M.-M.-C. Le Prévost*, XXXIII. 273). — J.-M. de Parfouru, XLIII. 21 ; (*L.-V.-E. du Rosey de Villards*, XLIII. 21.

LA LECQUERAYE (St Jean)

Curés. — G. Routoure, XXXV. 275. — J.-F. Routure XXXV. 275 (*N*) ; XL. 18.

Vicaire. — P. Moutier, XXXV. 275.

Notable. — J. Lucas, XXXV. 275.

LIEUREY (St Martin)

Curés de la 1re portion — P. Delamare, XXXIII. 1 ; XL. 93. — *P. Hunault*, XL. 93. — J.-B.-M. Duchemin, XL. 93, 139 ; XLIII. 94.

Curés de la 2e portion. — J.-B. Bossière, XXXIII. 1. — J.-F. Hain, XXXIII. 1 ; XL. 93 ; XLIII. 94. — J.-B.-M. Duchemin, XLIII. 94.

Vicaires. — J.-B. Lecordier, XXXIV. 248 ; XL. 93.. — C.-R. Guersent, XL.37 (*D*), 93, 202 ; XLI. 80, 132. — P. Hunault, XL. 93. — C.-F. Lechangeur, XLIII. 94.

Prêtres de la paroisse. — C.-R. Guersent, XXXVII. 139. — S.-P. Ledanois. XXXVIII. 33.

Clercs.— C. Beaufrère, XL. 93.— C.-R. Guersent, XXXIII. 268 ; XXXIV. 220. — S.-P. Ledanois, XXXIV. 319 ; XXXV. 236 ; XXXV. 124.

Patron de la 1re portion. — *Le chanoine de la 1re portion de Lieurey*. — J.-B. Duchemin. XL. 93.

Patron de la 2e portion. — *L'évêque et le chanoine de la 2e portion alternativement*. — F. d'Hercourt, XXXIII. 1. — Le chapitre de Lx. XLIII. 94.

Seigneurs et notables. — J. Accard, XXXV. 270. — P.-A. Clouet, XXXIX. 34 ; (*M.-A. Godet*, XXXIX. 34) — J. Dubos, XLIII. 94.— N.-F.-C. Dumoucel, XXXIV. 199, 241 ; (*M.-A.-F.-M.-E. de Livet*, XXXIV. 199.)— P.-N. Dumoucel, XXXIV. 199. (*M.-F. de Garcaule*,XXXIV.199.)—M. Fourquemin, XXXIX. 244. — L. Furet de la Boullaye, XXXIII. 1 ; XXXV. 22 ; XXXIX. 34 ; (*M.-M.-V. des Rivières de la Martellière*, XXXV. 22 ; XXXIX. 34.) — L.-J.-B. Furet de la Boullaye, XXXIX. 34 ; (*R.-A. Clouet*, XXXIV. 34.) — J.-P.-N. Hébert de Montigny, XXXVIII. 13 ; XLII. 85 ; (*M.-A.-C. Le Jaulne*, et non *Le Gaulne*, XXXVIII. 13 ; XLII. 85.) — J.-P. Hébert de Montigny, XLII. 85 ; (*T.-F. Duquesney*, XLII. 85) — P.-O. de Milleville, XXXIII. 1 ; XL. 93. — F. O. de Milleville, XL. 93. — L.-O. de Milleville, XL. 93. — M.-O. de Milleville, XL. 93. — L.-N. Pillon, XL 93. — M.-T.

Quesney du Vair, XXXIII. 1 ; XXXIV. 147 ; XXXV. 54, 270 ; XXXVI. 273.

Ecole de Lieurey, XLIII. 94.

LIVET-SUR-AUTHOU (N.-D.)

Curés. — P. Duval, XXXV. 124. — F. Leproux, XXXV. 124, 125, 243. — Jq Inger, XXXIX. 258 ; XLIII. 108. — G.-G. Grigy, XLIII. 108 *(N)*.

Vicaire. — F. Leproux, XXXV. 124.

Prêtres desservants. — F. Mesnil, XXXIX. 258. — G.-Jh Mutrel, XLIII. 108.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXIX. 258.

MORAINVILLE (St-Ouen)

Curés. — J.-B. Lefrère, XXXV. 242 ; XXXVIII. 293. — J.-F. Tahère, XXXVIII. 293 ; XXXIX. 30 (*N*), 48, 137 ; XL. 162.

Vicaires. — F. Legendre, XXXV. 242 ; XXXVII. 83. — N.-L. Huet, XXXIX. 30, 48, 156. — N. Lamy, XLIII. 11, 103.— J.-H. Duval, XLIII. 99.

Prêtres de la paroisse. — P. Delauney, XXXIX. 285 ; XLI. 165. — J.-H. Duval, XLI. 1. — L.-A. de Folleville (*D*), XXXIX. 30, 227.

Clercs. — P. Delauney, XLI. 165 (*N*). — J.-H. Duval, XXXIX. 13 (*N*) ; XL. 246. — L.-J.-A. de Folleville, XL. 173. — F.-J. Jardin, XXXIX. 227.

Patron. — L'abbé de Cormeilles, XXXVIII. 293.

Seigneurs et notables — N. de Boctey, XXXIII. 331. — J. Cauvin, XXXIII. 172 ; XXXIX. 30. — Jn-F.-Jh Douézy d'Olendon, XXXVI. 54 ; (*M.-A. de Pecqueult de la Varende*, XXXVI. 54.) — L.-A. de Folleville, XXXIV. 147 ; XXXIX. 227 ; XL. 7, 173 ; XLII. 148 ; (*C.-F.-C. de Larcher*, XL. 7, 173 ; XLII. 148.) — L.-J.-A. de Folleville, XLII. 148 ; (*C.-P. Aupoix de Mervilly*, XLII. 148).— J.-C.-C. de Larcher de Dreux, XL. 7 ; (*L.-C.-D. de Folleville*, XL. 7.) — P.-A. Le Roy de la Mancellerie, XXXV. 242. — G. de Pecqueult de la Varende, XXXVIII. 252 ; XLI. 42; (*M.-C.-L. de Larcher*, XXXVIII. 252 ; XLI. 42.)—G.-A. de Pecqueult de la Varende, XL. 42; (*M. Leroux*, XLI. 42.) — Jq Pecqueult, XXXV. 242. — A.-J.-F. de Varin des Hautes-Terres, XXXIII. 5, 172 ; XXXIX. 30, 48 ; XL. 162 ; (*A.-M. de Bardouil*, XXXIII. 5.) — J.-A.-F. de Varin de Clos, XXXV. 242 ; XLIII. 126 ; (*M.-C.-J.-A. de Droulin*, XLIII. 126.)

Chapelle St-Jacques des Mortiers. — Chapelains. — F. Legendre, XXXV. 242 ; XXXVII. 83 ; XXXIX. 48. — 48. — N.-L. Huet, XXXIX. 48 ; XL. 162. — J. d'Echallou, XL. 162. — Patrons. — *Les héritiers du fondateur*. — P.-A. Le Roy de la Mancellerie, XXXV. 242. — A.-J.-F. de Varin des Hautes-Terres, XXXIX. 48 ; XL. 162.

NEUVILLE-SUR-AUTHOU (N.-D.)

Curés. — A.-M. Roger, XXXV. 125. — *Ph. Talbot*, XXXV. 125, 243. — J. Deriot, XXXV. 243 ; XXXIX. 293 (*N*).

Vicaire. — Ph. Talbot, XXXV. 125.

Patron.—*L'abbé du Bec*.—L'évêque de Lx, *sede abb. vacante*, XXXV. 243.

Seigneurs et notables. — F.-A. de Bellemare, XXXV. 243. — J.-B.-G. de Bellemare, XXXIX. 293; (*M. Lagnel-Duval*, XXXIX. 293).—J.-B.-C.-F. de Bellemare, XXXIX. 293 ; (*M.-C. Le Grix*, XXXIX. 293.) — C. F. Davoult, XXXV. 125.

NOARDS (St-Germain)

Vicaire. — L. Lailler, XXXVII. 115.

Clercs. — A.-L.-H. Boivin, XXXV. 54. — J.-B. Pépin, XXXVI. 273.

Seigneurs et notables. — L.-A.-P. de Bellemare de la Motte, XXXVI. 249 : (*M.-L. Lepainteur*, XXXVI. 249.) — Jq de Malortie de Barcmorsan, XXXV. 22 ; XXXVI. 249 : XL. 108 ; (*M.-M.-F. de Cécire de Cressenville*, XXXV. 22 : XXXVI. 249 : XL. 108.) — C.-J. de Malortie, XXXV. 22 ; XL. 108 ; (*M.-A. Furet*, XXXV. 22 ; XL. 108 ; (*C. A.-S. du Houlley*, XL. 108.) — F.-M.-A. de Malortie, XXXVI.249 ; (*A.-A.-F. de Bellemare*, XXXVI.249.)

LA NOE (St-Ouen)

Curés. — C. Compagnon de la Bigne, XLII. 145. — P. Leplieux, XLII. 145 (*N*).

Vicaire. — N. Lefebvre, XXXIV, 199.

Patron. — L'abbé du Bec, XLII. 145.

Seigneurs. — Jn de Livet de la Noë, XXXIII. 199. — Jq de Livet de la Noë, XXXIII. 199 ; (*M.-A. Halley d'Amfréville*, XXXIV. 199).

N.-D. D'EPINE

. . . .

LA POTERIE-MATHIEU (Saint-Pierre)

Vicaire. — L. Allaire, XXXVIII. 185.

Seigneurs. — C.-A. Le Bourgeois de la Siverie, XXXVIII. 13 ; (*M.-A. Dourilliers*, XXXVIII. 13). — L.-A. Le Bourgeois de la Siverie, XXXVIII.13 ; (*M.-C. Morin de la Vastine*, XXXVIII, 13 ; *C.-J.-A. Hébert du Ramier*, XXXVIII. 43.)

St-BENOIT-DES-OMBRES

Curés. — P. Duclos, XXXIV. 222. — J.-Ph.-T.-A. Féret, XXXIV. 222 ; XL. 18 ; XLII. 142 (*N*). — C.-N. Le Broussois, XLII. 142 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — C.-N. Le Broussois (*D*), XLII. 142. — P.-N. Duclos. XLII. 142.

Clercs. — P.-O Caron, XXXIX. 6 (*N*). — G.-N. Duclos, XXXVIII.110 (*N*). — P.-N. Duclos, XLI. 135 (*N*) ; XLII. 49 (*N*).

Patron — *L'abbé de Préaux.* — G.-C. de St-Aubin, XXXIV. 222.

SAINT-CHRISTOPHE-DE-CONDÉ

Curé. — J. Sicard de Dalmatz, XXXIII. 7 ; XXXIV. 341 ; XXXV. 280 ; XXXVII. 33.

Vicaire. — Jh Poplu, XXXIII. 271 (*N*).

Notable. — V. Beauval, XXXIV. 109 ; XXXV. 280 ; XXXVII. 33.

St-ETIENNE-LALLIER

Curés. — J.-E. Rabiel, XXXIX. 56. — *L.-A. Baucher*, XXXIX. 56. — Jn Plessis, XXXIX, 56 (*N*) ; XL. 111.

Vicaire. — Jn poplu, XL. 111.

Prêtres de la paroisse. — J. Marie, XXXIII. 292. — Jh Poplu (*D*), XXXIX. 56.

Clercs. — A. Marie, XXXIII. 292. — F. De Labarre, XXXV. 155 ; XXXIX. 36.

Patron. — *L'abbé du Bec.* — Y.-A. de Marbœuf, XXXIX, 56.

Seigrs et notables. — Jh-B. Aussy, XXXIX.56. — C. Dufour, XXXVI. 24 ; (*M.-F. de Nantier de St-Laurent*, XXXVI. 24). — G. Dufour du Cable, XXXVI.205 ; (*C. Nantier*, XXXVI.205 ; (*C.-J. de Lanney*, XXXVI.205). — F. Dufour de Quetteville, XXXVI. 24 ; (*T.-J. Le Mercier*, XXXVI. 24.) — P. Dufour de Saint-Etienne, XXXV. 244 ; (*M.-M.-C. Le Grix de la Chevalerie*, XXXV. 244.) — R. Dufour, XXXVI. 205 ; (*C. de Foucques*,

XXXV. 205). — J.-N. de la Hiérome de Tourlaville, XXXVIII. 152 ; (*E. de Febrier*, XXXVIII. 152). — R. de la Hiérome de Tourlaville, XXXVIII. 152 ; (*J. Mare*, XXXVIII. 152).—F.-Ph. de Labarre, XXXIX.36 ; XLI. 169 ; (*A.-M. Houdin*, XXXIX. 36 ; XL. 169) — Ph. de Labarre, XLI. 169 : (*A. D. Drély* ou *de Rély* (?). XLI. 169.) — P.-F. de Naguet, XXXIX. 239 ; (*M. E. Le Grix*, XXXIX. 239) — P.-F. Naguet de Lêchalard, XXXIX. 239 : (*A.-M. de Roussel*, XXXIX. 239.) — F.-J. Rabel. XXXIX.56.

Ecole de Saint-Etienne, XXXIX. 56.

St-GEORGES-DU-MESNIL

Curés. — P.-G.-R. Le Normand du Bucher, XXXVII. 49. — P.-C. Boillet, XXXVII. 49 ; XLIII. 117. — F.-N. Leverrier, XLIII. 117 (N).

Vicaire — J. Paulmier, XXXIV. 25.

Prêtre desservant. — N. Jourdain, XXXVII. 49.

Patronage alternatif. — *Les seig^rs^ du lieu*. — J.-M.-E. Baconnière de Salverte, XXXVII. 49. — V.-A. Belin de la Lecqueraye, XLIII. 117.

Seigneur. — V.-A. Belin de la Lecqueraye, XLI. 170; (*C. F. Boivin*, XLI. 170.)

St-GEORGES-DU-VIÈVRE

Curé. — N. Bourdon, XXXV. 239 ; XXXIX. 158 ; XLII. 117.

Vicaires. — M.-A. Plessis, XXXVIII. 106 ; XXXIX. 131. — P. Leplieux, XL. 18, 104, 166 : XLI. 75 ; XLII. 34, 145.

Prêtres de la paroisse. — J. Lachey, XXXV. 239 : — G.-N. Duclos, XLI. 135. — F.-M.-J. Vaulegeard, XLII. 145.

Clercs. — G. Brière, XL. 174 ; XLI. 103, 149 ; XLII. 50.— T.-A. Follin, XL. 174.

Notable. — G.-S. Harou, XXXVI. 155, 276 ; XXXVIII. 110 ; XXXIX. 6 : XLI. 135

Chapelle St-Thomas et St-Nicolas de Lespiney (1er titre).-CHAPELAINS. — C.-L. de Hally, XXXVIII. 253.—Ph.-F. de Sausin. XXXVIII.253;XLI 192. — PATRON — L'évêque de Lx, XXXVIII. 253.

Chapelle St Thomas et St Nicolas de Lespiney (2e titre). — CHAPELAINS. — Jh-R. de Gouffier, XXXIII. 7. — B. Rauchoup, XXXIII. 7. — PATRON. — *Le seig^r^ du lieu*. — L.-Ch. de Gouffier, XXXIII. 7.

St GERVAIS-D'ASNIÈRES

Curés. — J.-F.-A. de Parfouru, XXXV. 164. — C. Fontaine, XXXV. 164 (*N*), 281 ; XXXVI. 159.

Vicaire. — C.-N. Gaillard, XXXV. 164 ; XXXVI. 159.

Clerc. — J.-B.-A. Bellenger, XLIII. 122.

Patron. — *Le seig^r^ du lieu*. — J.-F.-A. de Carrey, XXXV. 164.

St GRÉGOIRE-DU-VIÈVRE

Curés. — C. Lassery de la Haut, XXXIX. 320. — J_q *Le Moine*, XXXIX. 320 ; XL. 18, 163. — L.-J. Chaudet, XL. 163 (*N au supplément*).

Vicaires. — J.-S. Sebin, XXXVIII. 79. — N. Maignen, XXXIX. 80. — J.-B. Vaulegeard, XL. 18. — G.-N. Duclos, XL. 18, 163.

Prêtre de la paroisse. — P. Leplieux, XLII. 145.

Clercs. — C.-L. Féron, XXXVI. 276 (*N*). — P. Leplieux, XXXVIII. 111 ; XL. 104.

Patron. — *Le seig^r^ du lieu*. — M.-G.-F.-A. de Choiseul-Gouffier, XXXIX. 320. — A.-M.-L. de Gouffier, dame de Choiseul, XL. 163.

St JEAN-D'ASNIÈRES (Prieuré-cure) et son annexe St Eustache

Vicaire. — J. Le Marchand, XXXIX. 48 ; XLII. 89.

Clerc. — P. Hunoult, XXXIV. 147 ; XXXVII. 107.

St PHILBERT-SUR-RISLE (Prieuré-cure

Prieurs-curés. — J.-B.-N. Féret, XXXIV. 222 ; XXXV. 57 ; XL. 132 ; XLI. 63. — L.-C.-P. Le Roux, XLI. 63 ; XLIII. 55. — N.-C. Durand, XLIII. 55 (*N*).

Vicaires.— J.-P.-T.-A. Féret, XXXIV.30,154,222. — C. Le Broussois, XXXV. 157, 280 ; XL. 132 ; (*D*) XLI. 63. — P Duclos, XLIII. 55.

Patron. — *Labbé du Bec*. — Y.-A. de Marbœuf, XLI. 63.

Notables. — V. Brida, XL 132. — J.-F. Gosse, XLI. 63.

Prieuré de St Philbert. — Prieurs. — Ch. Navelot, XXXV. 57. — C.-J^h Col, XXXV. 57. — Patron. — *L'abbé du Bec*. — L'évêque de Lx, *sede abb. vacante*, XXXV. 57.

Chapelle St Jean-des-Soliers du manoir d'Avranches — Chapelains. P. Le Héricey, XXXVI. 195. — J.-B. Fourny, XXXVI. 195. — S.-J. de Brigeat de Lambert, XL. 132. — Patron. — *L'évêque d'Avranches*. — P.-A. Godard de Belbœuf, XL. 132.

Chapelle Ste Trinité, au château de la Cour. — Chapelains. — J.-R. de Gouffier, XXXIV. 109. — F.-P. Dray, XXXIV. 109, *ou* Bray, XXXV. 280. — B.-M. de Bertel ou Bertot de la Cluë, XXXV. 280 ; XXXVII. 33. — J.-F. Four, XXXVII. 33 ; XXXVIII. 181. — Patron — *Le seig^r du lieu*. — L.-C. de Gouffier, XXXVIII. 181. — M.-G.-F. de Choiseul-Gouffier, XXXVII. 33 ; XXXVIII. 181.

St PIERRE-DES-IFS (Cormeilles)

Notable. — J.-B.-N. Patin, XL. 111.

St VICTOR-D-ÉPINE

Curé. — J.-F. Lecordier, XXXIX. 106 ; XL. 132 ; XLIII. 117.

Vicaire. — P. Labigne, XXXVI. 272.

Clerc. — N. Lecompte, XXXVI. 272.

Seigneurs.— L.-P. du Fay d'Elbœuf, XXXIX. 33 ; (*M.-M. Semailaigne*, XXXIX. 33.) — P. L. du Fay, fils, XXXIX. 33. — P.-G. Le Prévost, XXXIX. 208 ; XLII. 81 ; (*C.-T. de Sabouville* ou *Sébouville* ou *Sébanville*, XXXIX. 208 ; XLII. 81.) — P.-G.-A. Le Prévost, XLII 81 ; (*M.-C.-A. Dufour de la Longuerie*, XLII. 81).

Doyenné de Moyaux

Doyens. — P. Lespron, XXXVI. 262 ; XXXVIII. 290 — J.-L. Blondel, XXXIX. 306 ; XL. 21.

BARVILLE (N.-D)

Curés. — N.-J^h de Fresné, XXXIX. 106. — *J.-F. Lecordier*, XXXIX. 106. — N. Lefèvre, 106 (*N*).

Prêtre desservant. — J^h Quesney, XXXIX. 106.

Clerc. — J.-P. Loquin, XLI. 100 ; XLII. 46.

Patron. — *Le seig^r du lieu*. — M.-A.-L. de Livet, XXXIX. 106.

BAZOQUES (St Martin)

Curés. — J.-A. Le Bourg, XXXVIII.177.—Ph.Lamidey,XXXVIII. 177(*N*).

Vicaires. — N. Maignen, XXXVI. 298 ; XXXVII. 69 : XXXVIII. 49, 174, 177, (*D*) 188. — A. Pivalle, XXXIX. 81.

Clercs. — J.-B. Cousinard, XXXIII. 345. — J.-Ph.-H. Cousinard, XLII. 42 (*N*). — P.-J.-A Daubichon, XL. 177 (*N*); XLII. 52. — L.-J.-B. Mordant, XXXIII. 124.

Seigneurs et notables. — J.-O. Lefèvre, XXXV. 228 ; (*C.-F. de Calbris*, XXXV. 228.) — L.-F. de Livet de Cotte-Cotte, XXXIV. 241. — P. de Vauquelin, XXXIV. 265 ; XXXVI. 207 ; (*M.-F.-C. Bidault*, XXXIV. 265 ; XXXVI. 207.)

BOURNAINVILLE (St Rémy)

Curé. — L.-J. Blondel, XXXIV. 182 ; XXXV. 59 ; XXXIX. 306 ; XL. 21.

Vicaire. — F.-L. Riquier, XL. 21.

Clerc. — F.-L. Riquier, XXXV. 59 (*N*).

CANTELOU (St Hippolyte)

Curés.— F. Caboulet, XXXIX. 158.—J.-R.-M. Alabarbe, XXXIX. 158 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*.— E.-A.-L. de Piperey, XXXIX. 158.

CANTELOU (St Pierre)

Curés. — Jq Trenchant, XXXIX. 292. — Jh-P. Leclerc, XXXIX. 292 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — M.-L. Denis (*D*), XXXIX. 292. — T. Frédet, XLII. 89.

LA CHAPELLE-HARENG (St Pierre)

Curés. — A. Bardel, XXXVII. 142. — P. Touquet, XXXVII. 142 ; XXXVIII. 6.

Prêtre desservant. — Jq Peulvey, XXXVIII. 6, 256.

Clerc. — R. Bertre, XXXVIII. 256.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXVII. 142.

Notables. — M. Quesney, XXXVI. 100 ; (*C. Lejumel*, XXXVI. 100.) — J. Quesney, XXXVI. 100 ; (*M.-A. Dupont*, XXXVI. 100.)

CIRFONTAINE (N.-D.)

Curés. — A. Advenel, XXXIII. 333. — J.-B. Bruneau, XXXIII. 333 ; XXXIX. 135. — G.-J. Monsaint, XXXIX. 135 (*N*).

Vicaire. — J.-B. Bruneau, XXXIII. 135.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — L.-S. X. de France (*ob tutelam*), XXXIX. 135.

CORDEBUGLE (St Pierre)

Curés.—P.-P. Guerrier, XXXIV. 217.—J.-F.-P. Guerrier, XXXIV. 217 (*N*).

Vicaire. — T. Frédet, XLII. 89.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — F.-Jh de Bouffay, XXXIV. 217.

Seigneur. — F.-Jh de Bouffay, XXXV. 159 ; (*L.-M.-J. de Vauquelin*, XXXV. 159.)

COURTONNE-LA-MEURDRAC (St Ouen)

Curés de la 1re portion. — J. Le Boullenger, XXXVI. 229, 345. — P. Bauquet de Monville, XXXVI. 345 ; XXXVII. 8 ; XXXVIII. 244. — J.-P.-L. Moulin, XXXVIII. 244 ; XXXIX. 136. — L.-L. Huet, XXXIX. 135, 136 (*N*).

Curés de la 2e portion. — P. Duname, XXXIII. 176 ; XXXVI. 182, 229. — J. Le Monnier, XXXVI. 229 (*N*) ; XXXVII. 8 ; XXXIX. 136.

Prêtres desservants. — J.-J. Rogerey, XXXVI. 229. — P. Neuville, XXXVII. 8.

Clercs. — J. Guerrier, XXXIII. 184 (*N*). — J. Halbout, XXXVI. 229 ; XXXVII. 8 ; XXXIX. 135, 136.

Patron de la 1re portion. — *Le seigneur du lieu*. — N.-A. du Houlley, XXXVI. 345 ; XXXVII. 8 ; XXXVIII. 244 ; XXXIX. 136.

Patron de la 2e portion — *Le chanoine de semaine.* — J.-F.-P. Naudin, XXXVI. 229.

Seigneurs. — N.-A. du Houlley, XXXVIII. 125, 244 ; XXXIX 136 ; (*M.-C.-E. Deshayes de Forval*, XXXVIII. 125.) — N.-A.-A. du Houlley, XXXVIII. 125 ; (*A M.-F. de Lormier*, XXXVIII. 125.) — M. de Parfouru, XLIII. 21 ; (*M. de Conaque* (?), XLIII. 21. — J.-M. de Parfouru, XLIII. 21.

COURTONNE-LA-VILLE (St Martin)

Curés. — Jn Ducoudray, XXXIII. 257 ; XXXIX. 89. — P.-A. Le Mercier, XXXIX. 89 (*N*).

Vicaires. — (T.) Frédet, XXXIV. 232. — Ph. Meslin, XXXIX. 89.

Prêtres de la paroisse. — N. Maignen, XXXVI. 169, 189 ; XXXIX. 80, 179. — F. Le Maignen, XXXVIII. 294.

Clerc. — N. Maignen, XXXV. 241.

Patron. — *L'abbé de Bernay.* — J. Jouen, procureur, XXXIX. 189.

Notables. — O. Langueneur, XXXIV. 232 ; (*M.-A Pinard*, XXXIV. 234.) — F. Colombe, XXXIX. 89.

COURTONNELLE (N.-D.)

Curés. — J.-B. Pépin, XXXIV. 217, 376 ; XXXIX. 28. — F.-G. Gilles, XXXIX. 28 (*N*).

Prêtre desservant. — Jh Formage, XXXIX. 28.

Clerc. — L. Crespin, XXXV. 190 (*N*)

Patron. — *Le chanoine du lieu.* — J.-B. Monpellier, XXXIX. 28.

Seigneurs. — L.-A. de Montargis de Montiquier, XL. 147, 196 ; (*M.-M.-T. Le Tourneur*, XL. 147, 196.) — L. de Montargis, XL. 147 ; (*M.-L. Alix*, XL. 147.) — C. de Montargis, XL. 196 ; (*M.-L.-R. Alix*, XL. 196.)

DRUCOURT (N.-D.)

Curés. — L. Jouas, XXXVIII. 30. — *L.-O. de Varin de Beauchamp*, XXXVIII. 30, 124. — R.-Jn Rônay, XXXVIII. 124 (*N*).

Vicaires. — S. Gallot, XXXVI. 323 ; XXXVII. 71 ; (*D*) XXXVIII. 66, 124. — J.-L. Mottey, XXXVIII. 30, 124.

Patron. — *L'abbé du Bec.* — L'évêque de Lx (*sede abb. vacante*), XXXVIII. 30, 124.

Seigneurs. — J.-B. de Bosc-Henry, XXXVIII. 197 ; XXXVIII. 215 ; (*A.-T. Desnots* ou *Desarts*, XXXVIII. 215.) — L.-H. de Bosc-Henry, XXXVIII. 215 ; (*F. Féron*, XXXVIII. 215.)

LE FAVRIL (Ste-Geneviève)

Curés. — R.-J. de Quilly, XXXIII. 123 ; XXXVIII. 175, 199. — L. Jouen de Bornainville, XXXVI. 199 (*N*), 343.

Vicaire. — J.-B. Lecouteur, XXXVI, 190.

Prêtre de la paroisse. — Jq-J.-B.-R. Tréfouel, XXXVI. 268 ; XLII. 175.

Clercs. — P.-L. Tréfouel, XXXIII. 268. — F. Tréfouel, XLII. 43 (*N*). — Jq-J.-B.-R. Tréfouel, XXXIII. 123, 336 ; XLII. 154.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — R.-G. Rondel, XXXVI. 199.

Seigneurs. — M.-C. Le Painteur du Bus, XXXVIII. 263 ; XLII. 132 ; (*M. M. Lochard*, XXXVIII. 263 ; XLII. 132.) — C. Le Painteur, XLII. 132 ; (*C.-A.-L.-M. de Bellemare*, XLII. 132.)

FIRFOL (N.-D.)

Notables. — G.-J.-F. Boudard, XXXIX. 309 ; (*M.-M. Lamidey*, XXXIX. 309.) — Ph.-H. Boudard, XXXIX. 309.

Prieuré de Saint-Christophe.— Prieurs.— E. Cassel, XXXVI. 318. — F.-J. de Narbonne, XXXVI. 318.

FONTAINE-LA-LOUVET (St-Arnoult)

Curés.— R.-G. Lesueur, XXXIV. 152, 197, 243.— *B. David*, XXXIV.243. —M. Chéron, XXXIV.197; XXXV.154; XLII 134.—F. Leproux. XLII.134 (*N*).

Vicaires. — G.-R. Alleaume, XXXIV. 243. — J.-A. Taillet, XXXVI. 154. — Jh-P. Lacour, XLII. 134.

Prêtres de la paroisse. — G. Alleaume, XXXIV. 197. — J.-A. Taillet (*D*), XXXIV. 197 ; XLII. 134, 135.

Clercs.— M.-T. Labbé, XXXVI. 278 (*N*). — G. Fleury, XXXVIII. 103 (*N*). — V.-F. Fleury, XLI. 104 ; XLII. 49 (*N*).

Patron.— *Le seigneur du lieu.* — J.-B. de Bosc-Henry, XXXIV. 197.— *F. Le Conte de Nonant*, XXXIV. 243.— *Le roi* (*ob tutelam*), XXXIV, 243. L.-J. Le Prévost, XLII. 134.

Seigneurs et Notables. — J.-B. Fleury, XLI. 139; (*M.-A.-M.-C. Haudard*, XLI. 139.)— L. Haudard de la Chesnaye, XXXV. 270; XLI. 139 ; (*M.-A. Leliquerre*, XLI. 139.) — G.-A.-J. du Rosey de Villards, XLIII 21 ; (*M.-N. de Bauval*, XLIII.21.)

FONTENELLES (N.-D., XXXV. 293.)

Curés. — L.-F. Levillain, XXXIV. 182 ; XXXV. 293. — Jq Hare, XXXV. 293 ; XXXVI. 220. —T.-C. Delafosse-Bellecour, XXXVI. 220 (*N*); XL. 116.

Prêtre desservant. — R. Philippes, XXXV. 293 ; XXXVI. 220.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Jh-L. de Grieu, XXXV. 293 ; XXXVI. 220.

Notables. — J.-B. Frary, XXXIX. 5 ; (*M.-A. Féron*, XXXIX. 5.) — L. Frary, XXXIX. 5.

FUMICHON (St-Germain)

Curés. — Jq Neuville, XXXIII. 121 ; XXXIX. 85. — P. Neuville, XXXIX. 85 (*N*).

Vicaire. — P. Neuville, XXXVIII. 133 ; XXXIX. 85.

Clercs. — N.-J.-F. Bouteiller, XXXIX. 85, 129 (*N*). — L. Lefranc, XXXIX. 139. — P. Neuville, XXXIII. 121. — Jq Saudebreuil, XL. 177 (*N*) ; XLI. 107-

Seigneur et Notable. — G.-C. de Boctey de Villers, XXXIX. 85. — P.-C. Dubois, XXXIII. 184 ; XXXVI. 20.

HERMIVAL (et le VAL-HÉBERT, XXXVIII. 40) – (St-Germain)

Curés.— A. Deshayes de Launey-Gassard, XXXVIII 40. — J.-B Nicolle, XXXVIII. 40 (*N*).

Vicaire. — Jq-J.-B.-R. Tréfouel, XXXVI 268 ; (*D*), XXXVIII. 40.

Prêtres de la paroisse. — J.-B. F. Doisnel, XXXIII. 124. — L. du Faguet des Varennes, XXXIV. 110.

Clercs. — J.-B. Nicolle, XXXIV. 13. — J.-L. Vallée, XL. 175 ; XLI. 104; XLII. 50 ; XLIII. 33.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F.-E. Doisnel, XXXVIII 40

Notables. — E. Bénard, XXXV. 13. — Jq-Ph. Legrand, XLIII. 129 ; (*M. Deschamps*, XLIII. 129.) — Jq-Ph. Legrand, XXXIV. 254 ; XLIII. 129 ; (*A. Combault*, XXXIV 254 ; XLIII. 129 ; *A.-M.-M. Gosset*, XLIII. 129.) — A. Nicolle, XXXIV. 13. — J.-A. Ricquier, XLI. 122 ; (*S Hébert*, XLI.122.)

L'HOTELLERIE (St Nicolas)

Curés. — J.-A. Rosey, XXXIV. 228, 277, 376 — P. Barbey, XXXIV. 376 ; XXXVII. 83 ; XLII. 56, 118. — J.-B. Pépin, XLII. 118 (*N*).

Prêtre de la paroisse. — L.-F. Asse, XXXIV, 277,

Clerc. — Jq Halbout. XXXVII. 26 (*N*).

Patron. — L'évêque de Lx, XXXIV. 376 ; XLII. 118.

Notables. — L.-F. Asse, XXXIV. 277 ; XLI. 48 — L.-P.-B. Asse, XLIII. 48 ; (*M.-T. Dehors-Bosmont*, XLIII. 48.) — P. Desgenetez de Bellecour, XXXVI. 34, 278. — J. Dumoulin, XXXIV. 277, 376. — J.-J.-L Leterrier, XLIII. 80 ; (*M.-A. Morel*, XLIII. 80.) — L.-D Morel, XLIII. 80 ; *M. Caron*, XLIII. 80.) — R.-J. Ozière, XLI. 122 ; (*M.-S. Ricquier*, XLI. 122.) — J. Quesney, XXXIV. 376.

MAROLLES (St-Martin)

Curé. — L. Malécange, XXXIV. 376 ; XXXIX 158.

Vicaires. — F. Biset, XXXIX. 110. — F.-H. Delahaye, XXXIV. 280 — Jn Roullier, XXXIV. 376 — G. Duclos, XXXIX. 158 ; XLII. 118.

Prêtre de la paroisse. — Jh-R.-M. Alabarbe, XXXIX. 158.

Clerc. — Jh-R.-M. Alabarbe, XXXIV. 172.

Seigneurs et notables. — N. de Boctey, XXXIV. 217 ; XXXIX. 87 ; (*J. Deshayes*, XXXIX. 87.) — F.-N. de Boctey, XXXIX. 87 ; (*J.-F.-C. de la Lande d'Ouillie*, XXXIX. 87.) — C.-M.-A. Costard des Parcs, XXXVI. 99 ; (*C.-F. Lefebvre*, XXXVI. 99.) — J.-F Guerrier, XXXIV. 172 ; XXXV. 294 ; (*M.-A. Chauffer*, XXXV. 294.) — J.-A. Guerrier, XXXV. 294 ; (*L.-E. de Giémare*, XXXV. 294.) — E. de Piperey, XXXVI. 113 ; (*A. Le Court de Noirval*, XXXVI. 113. — E.-A.-L. de Piperey, XXXIV. 172 ; XXXIX. 158. — N.-J. de Piperey, XXXIV. 110.

MOYAUX (St-Germain)

Curés. — P. Lespron, XXXVI. 262 ; XXXVIII. 290. — G. Philippes. XXXVIII 290 ; XLII. 191. — J. Leviels, XLII. 191 ; XLIII. 32 (*N*).

Vicaires. — P. Detoy, XXXIII. 284 ; XXXVI. 262.— Jq Leviels, XXXVII. 119 ; XXXVIII. 15, 59, 183 ; XXXIX. 49, 186, 193 ; XL. 38, 185 ; XLI. 84. — J.-T. Hémery, XLIII. 32.

Prêtre de la paroisse. — P. G. Bertaux, XXXIV, 110 (*N Biset.*)

Clerc. — P.-J.-B. Vandon, XXXVI. 159 (*N*).

Seigneurs et notables. — C.-F.-A. de Bernières des Vaux, XLI. 183 ; XLII. 12. — C. de Boctey, XXXIII. 306 ; XXXIV. 106 ; (*A. Le Myre*, XXXIII. 306 ; XXXIV. 106.) — A. Combault, XXXVII. 41 ; (*M.-E Lejumel*, XXXVII. 41.) — J.-B.-A. Combault, XXXVII. 41 ; (*A.-F. Combault*, XXXVII. 41 ; (*A.-C.-V. Gaillard*, XXXVII. 41.) — L. Gaillard de Mortemer, XXXVI. 233 ; XXXVII. 41, 42 ; (*C. Thorel*, XXXVI. 233 ; XXXVII. 41, 42.) — Ph. Le Grix de Neuville, XLII 191 ; XLIII. 32. — J.-B. de Seney, XXXIV. 358 ; (*M.-A.-S. Lecesne*, XXXIV. 358.) — J.-B.-F.-M. de Seney d'Argences, XXXIV. 358 ; (*M.-E. Durand de Bellemare*, XXXIV. 358.) — T. Turpin, XL. 113 ; (*M.-M. Menard*, XL 113.) — J.-B. Turpin, XL. 113 ; (*L.-R. Leudet*, XL. 113.)

N.-D.-DE-LIVET

Curés. — P. Martin, XXXIII. 333 ; XXXV. 189, 190 ; XXXVIII. 239. — *J.-P. Le Bertre*, XXXVIII. 239 ; XXXIX. 46, 104. — M. Aulnay, XXXIX. 46 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — L. Crespin, XXXIX. 27. — F.-G. Colombe, XLII. 122.

Clercs. — F.-G. Colombe, XXXV. 189. — L. Crespin, XXXV. 190.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M.-T. de Bocquencé. dame de Belleau, XXXVIII. 238 ; XXXIX. 46.

PIENCOURT (St-Saturnin)

Curés de la 1re portion. — M. Hébert, XXXIII. 172 — C. Fontaine, XXXV. 164, 281. — J. Jumel, XXXV. 281 (*N*) ; XLII 135.

Curés de la 2e portion. — F. Leproux, XXXIV. 376 ; XLII. 134, 135. — J.-A. Taillet XLII. 135 (*N*).

Seigneurs. — A.-G. de Costard de la Héroudière, XXXVI. 99 ; (*M.-C.-T. Belin*, XXXVI. 99.) — A.-L. de Costard de la Héroudière, XXXVI. 99 ; (*C.-M.-M. Costard*, XXXVI. 99. — B.-A. Le Prévost de la Fardouillère, XXXIII. 273 ; XXXIV. 241, 298 ; XXXVII. 45 ; XXXVIII. 264 ; XLII. 134 ; (*M.-C. Dossin*, XXXIII. 273 ; XXXIV. 298 ; XXXVII. 45 ; XXXVIII. 264 ; XLII. 134.) — L.-J. Le Prévost de Corbon, XXXVIII. 264 ; XLII. 134, 135 ; (*A.-J.-A. Dornay*, XXXVIII. 264 ; XLII. 134.)

LE PIN (N.-D.)

Curés. — J.-P. Pigny, XXXV. 106 ; XXXIX. 122. — N. Houel, XXXIX. 122 (*N*)); XL. 85.

Vicaires. — A. Gohier, XXXIV. 144. — L.-A. Pouchin, XXXIX. 122. — J.-P. Hauzey, XL. 85.

Prêtres de la paroisse. — N.-R. Legaigneur, XLI. 8 *en note.* — L.-A. Pouchin, XLII. 150.

Clercs. — J.-J. Rogerey, XXXV. 184 (*N*), 292.— T. Signol, XL. 173 (*N*). — P. Thonnel, XXXVIII. 266.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M.-R.-V. de Durcet, dame de Nonant, XXXIX. 122.

Seigneurs. — L.-F.-A. de Carrey de la Tour d'Asnières, X . 17 ; (*M. Colombel*, XL. 17) — L.-A. de Carrey, XL. 17 ; (*A. de Guerchin*, XL. 17.) — J^{n}-J^{h} Le Conte de Nonant de Raray, XXXIX. 122, 312 ; (*M.-R.-V. de Durcet*, XXXIX. 122, 312.) — J^{h}-A.-A. Le Conte de Nonant, XXXIX. 312 ; (*R. Le Conte de Nonant de Pierrecourt*, XXXIX. 312.)

Chapelle St **Charles, au château du Pin**. — Chapelain. — M.-P.-C. Chéron, XXXV. 106. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M.-R.-V. de Durcet de Raray, XXXV. 106.

LES PLACES (N.-D.)

Curés. — L. Letellier, XXXV. 281 ; XXXIX. 291. — J.-B. Jouveaux, XXXIX. 291 (*N*).

Vicaire. — J.-B. Jouveaux, XXXIX. 291.

Seigneurs. — F.-M. Ecallard, XXXIII. 297 ; (*M.-M.-J. Leroy*, XXXIII. 297.) — F.-M.-R. Ecallard de Chaumont, XXXIII. 297 ; (*A.-A.-P. de la Rocque*, XXXIII. 297.)

LE PLANQUAY (N.-D.)

Curés. — P. Lesueur, XXXVI. 114. — P. Bernays, XXXVI. 114 (*N*).

Prêtres desservants. — P. Lefranc, XXXVI. 114. — N. Maignen, XXXVI. 160.

Patron. — *L'abbé de Bernay.* — J.-L. de Poudenx, XXXVI. 114.

Seigneurs et notables. — L.-F. Le Blond, XXXIII. 281 ; (*A. de Bois-*

gruel, XXXIII. 281.) — N.-A. Le Blond du Vallot, XXXIII. 281. — P.-A. Ozière, XLI. 122; (*L. G. Hazol*, XLI. 122.) — R.-J. Ozière, XLI. 122.

St AUBIN-DE-SCELLON

Curés. — J. Réville, XXXVI. 216. — F. Allain, XXXVI. 216 (*N*).

Vicaires — F. Allain, XXXVI. 216. — A.-F. Tassel, XXXVI. 216.

Prêtre de la paroisse. — L. Lailler, XXXVII. 115.

Clercs.—N.-A. Réville, XXXV. 192 (*N*).—P.-L.-F. Pédru, XXXVI. 119 (*N*).

Seigneurs et notables. — L. Bellencontre, XXXVI. 216. — J.-B. Cassé, XXXV. 192. — C. Clouet, XXXIII. 123; XXXV. 77. — L. Frary, XXXIX. 5; (*R.-A.-F. Herrier*, XXXIX. 5) — A. de Giverville, XXXIII. 164; XL. 155; (*M.-M. Desson*, XXXIII. 164; XL. 155.) — J.-L. de Giverville, XXXIII. 164; XXXVI. 216; XL. 155; (*F.-J. Lambert d'Argences*, XXXIII. 164; *F.-A.-A. de Chazot*, XXXIII. 164; XL. 155; *M.-J. de Parfouru*, XL. 155.) — J.-C.-L. de Larcher de Dreux, XXXV. 192; XL. 7; (*J.-A. de la Boullaye*, XL. 7.) — J.-C.-C. de Larcher de Dreux, XL. 7. — F. Réville, XXXV. 192.

St LÉGER-DE-GLATIGNY

. . . .

St LÉGER-D'OUILLIE ou du HOULLEY

Curés. — A. Hébert, XXXIII. 284; XXXIV. 110; XXXV. 132. — *P. Hébert de la Motte*, XXXV. 132, 295. — Ph. Lamidey, XXXV. 295; XXXVIII. 177, 236. — D. Varin, XXXVIII. 236 (*N*).

Prêtre desservant. — Jq Leroux, XXXV. 132.

Patron.— *L'abbé de St Laumer*.—C.-G. de May de Termont, XXXV. 132.

Seigneur. — F.-C. de la Lande, XXXIV. 172; XXXIX. 87; XLII. 168; (*M. C. de Carrey de Bellemare*, XXXIX. 87; XLII. 168.)

Prieuré de St Léger-d'Ouillie. — Prieurs. — H. de May de Termont, XXXIII. 134. — C.-H. Le Prestre de Théméricourt, XXXIII. 134; XXXIV. 203; XXXVI. 127. — S. Satis de Belfort, XXXVI. 127. — Patron.— *L'abbé de St Laumer.* — Ch.-G. de May de Termont, XXXIII. 134.

Faits divers. — L'église de St Léger, tombant en ruines, est mise en interdit, XXXIII. 284. — Réparations à cette église en 1776, XXXV. 295.

St MARTIN-DU-HOULLEY

Curés. — P. Mansel, XXXIV. 110. — F. Biset, XXXIV. 110 (*N*), 182.

Chapelle St Jacques et St Philippe *au château du Houlley.* — Chapelain. — L.-C. du Faguet des Varennes, XXXIV. 110; XXXIX. 290.

St PAUL-DE-COURTONNE

Vicaire. — P. Delauney, XLI. 165; XLII. 79; XLIII. 25, 53, 97.

Seigneurs. — Jq de Belleau. XXXV. 190. — Jn-C.-G. de Belleau, XXXVIII. 239; XXXIX. 46; XLI. 162; (*M.-T. de Bocquencey*, XXXVIII. 239; XXXIX. 46; XLI. 162.) — C.-G.-C.-G. de Belleau, XXXVIII. 239; XLI. 162; (*E.-P. de Bauquemare*, XLI. 162.)

St VINCENT-DU-BOULAY

Curés. — G. Regnier, XXXIII. 85. — F.-G. Regnier, XXXIII. 85 (*N*).

Vicaire. — F.-G. Regnier, XXXIII. 85, 141.

Clerc. — L.-T. Thullou des Marets, XXXIII. 141 (*N*).

Seigrs et notables. — F. Despériers, XXXIII. 163; (*M.-M. Gruel*, XXXIII. 163). — J.-O. Despériers de Coursy, XXXIII. 163; XXXV. 59; XXXIX. 281; (*L.-M.-L. Gadelorge*, XXXIII. 163; XXXIX. 281). — H. Despériers de Coursy, XXXIII. 348). — C.-M. Fleury, XXXIII. 141— Jn-L.-L.

Gadelorge, XXXIX. 281 ; (*G.-M. Mignot*, XXXIX. 281.) — J.-P.-Jh. Tangre de la Noe, XXXV. 59. — F.-L. Thullou des Marets, XXXIII. 141.

THIBERVILLE (St Taurin)

Curés. — L.-E. Gontier, XXXIV. 197 ; XXXVI. 135. — M. Liénard, XXXVI. 135 (*N*).

Vicaires. — M. Trinité, XXXIV. 197 ; XXXVIII. 124. — J.-J. Rogerey, XLII. 56.

Prêtre de la paroisse. — J.-B. Jouveaux, XXXIX. 291.

Clercs. — F. Gardin, XLI. 104 ; XLII. 50 (*N*). — V.-F. Fleury, XL. 174. — J.-B. Jouveaux, XXXVI. 34. — T.-P.-J.-B.-L. Le Mercier, XLII. 38. — J.-B.-T Toufflet, XXXIX. 286 (*N*).

Seigrs et notables. — L. Accard, XXXIV. 150 ; XXXIX. 286. — Ph. Desgenetz de Bellecour, XXXIV. 172 ; XXXVI. 258 ; XXXVIII. 103 ; XXXIX. 286. — J. Fleury, XLI. 139 ; (*A. Duhamel*, XLI. 139). — J.-B. Fleury, XLI. 139. — L.-J.-F. du Houlley, XL. 108 ; (*A.-V. de Rivière*, XL. 108) — J.-B.-T. de Rivière de Beaudrieux, XXXIII. 261 ; (*M.-M. Belleau*, XXXIII. 261.) — T. de Rivière, XXXVI. 70; (*C.de Belleau*.XXXVI.70).—Jq.-A.-F.-T. de Rivière,XXXVI.70; (*M.-H. du Pontavice de Rouffigny*,XXXVI.70).

VILLERS-PRÈS-GLOS (N.-D.)

Curé. — P. Bellière, XXXIII. 333; XXXVI. 140.

Seigrs et notables. — P. Barbey, XXXIX. 277 ; (*F. Locquet*, XXXIX. 277.) — P. Barbey, fils, XXXIX. 277 ; (*A.-E.-C. Chardon*, XXXIX. 277.) — P. de Boctey, XXXIX. 29 ; (*M.-J. Coiffrel*, XXXIX. 29). — H. Dubois de Grandchamp, XLII. 111 ; (*M. de Boctey*, XLII. 111.) — P. du Faguet des Varennes, XLII. 111 ; (*M. de Boctey*, XLII. 111).

Doyenné d'Orbec

Doyen—E. Jouen de Bornainville, XXXV. 261 ; XXXVI.237 ; XXXIX.27.

ABENON (St Barthélemy). – Prieuré-cure

Prieurs-curés. — H.-C.-F. Revel, XXXIV. 370, 395. — *J.-P. Dauge*, XXXIV. 370 (*N*) ; XXXV. 4, 219.— F. Rivière, XXXIV.395 ; XXXV.4 (*N*),299.

Vicaire. — J.-P. Dauge, XXXIV. 370. — Jn Lesage, XXXIV. 15 *en note*.

Prêtre de la paroisse. — F. Joriaux, XXXV. 120 ; XXXVIII. 229, 289.

Clerc. — F. Joriaux, neveu, XXXIV. 151.

Patron — *L'abbé de Lisle-Dieu*.—P. Delarue, XXXIV. 395; XXXV. 4, 299.

LE BÈNERAY (St Etienne)

Curés.— M. Chéron, XXXIV. 197, 266.— F.-C. Formage, XXXIV.266 (*N*) ; XXXVI. 161.

Prêtres de la paroisse. — F.-C. Formage, XXX. 197, 266. — P. Lefranc (*D*), XXXIV. 266.

Clercs.—J.-P.-L. Moulin,XXXVI.161.—J.-L. Le Normand,XXXIX.305(*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — J.-B.-A. Despériers, XXXIV. 266.

Seigneurs. — J.-B.-A. Despériers, XXXVI. 161.

BIENFAITE (St Martin)

Curés.— C.-F. Gosselin, XXXVII. 102. — F. Bouillie, XXXVII. 102 (*N*).

Vicaires. — L.-A. Lorette, XXXIII. 18. — F. Bouillie, XXXVI. 118 ; XXXVII. 102. — Donnet, XLIII. 125.

Clercs. — Jq Bénit, XXXV. 70. — P.-G.-D. Leprêtre, XLI. 100; XLII. 47, 116 (*N*).

Patron.— *Le roi.* — Monsieur, frère du roi *(apanagii causâ)*, XXXVII. 102.

Seigneurs et notables. — F. Cantrel, XLIII. 125. — J.-G.-G. H. de Chaumont de Guitry, XXXIX. 8, 234; XL. 238; (*M.-V. de Margeot*, XXXIX. 8, 234, 327; XL. 238.) — V.-J.-G.-G.-H. de Chaumont de Guitry, XL. 238; (*M.-C. de Riquet de Caraman*, XL. 238.)— P. Pipon, XLIII. 125.— H.-P.-D. Pipon, XLIII. 125; (*M.-A. Cantrel*, XLIII. 125.)

BONNEVAL (St Aubin)

Curé. — P. Sorel, XXXIX. 121.

Vicaire. — Vallet, XXXIX. 210.

Prêtres de la paroisse. — E.-J.-A Dumont (*D*), XXXIX. 234. — J.-P.-Jn Vallet, l'aîné, XXXIX. 121.

Clercs.— J. Agnès, XXXIX. 268; XL. 181.— M. Asse, XXXIX. 104 (*N*) (*). — M. Bigot, XXXIV. 19. — C.-F. Deshayes, XXXVI. 121. — P. Vallet le jeune, XXXVIII. 101 (*N*).

Seigneurs et notables. — P. Deshayes de Bonneval, XXXIV. 213; (*M.-F.-L. de Piperey de Marolles*, XXXIV. 213.) — Jq-F.-C. Deshayes, XXXIX. 210, 234; (*C.-M. de Rély*, XXXIX. 210.) — Y. Deshayes de Bonneval, XXXVI. 121; XXXIX. 210, 226; (*R. de St Martin de Cerceaux*, XXXIX. 226; *F. de Ste Luce*, XXXIX 210.) — Y.-G.-B. Deshayes de Marçaire, XL. 235; (*M.-F.-C. Petit*, XL. 235.) — C.-F.-Y. Deshayes de Marçaire, XL. 235. — L. Picard, XXXIX. 268; (*M. Dufour*, XXXIX. 268.)

BROGLIE (aliàs CHAMBRAIS) (St Martin)

Curés. — L. Fournier, XXXV. 235; XXXVII. 144; XXXVIII. 213 (*N*).— G. Toutain, XXXVIII. 213 (*N*).

Vicaires. — J.-B.-P Guitton, XXXIII. 343 (*N*). -- C.-Ph. Tallon, XXXVI. 319, 329; XXXVII. 57. — G. Toutain, XXXVIII. 4, 213. — F. P. Vivien, XXXVIII. 213.

Prêtre de la paroisse. — P.-F. Frécour, XXXV. 60.

Clercs.—M.-J.-M. de Broglie, XLII. 92 (*N*). —N.-R. Fouquet, XXXIII. 347. — P.-R. Levavasseur, XLII. 92.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — V.-F. de Broglie, XXXVIII. 213.

Seigneurs et notables. — L. Auzoux, XXXV. 60, 122; XXXIX. 255.— V.-F. de Broglie, XXXVI. 234; XXXVII. 144; XLII. 92; (*L.-A. Salbigoton-Crozat*, XLII. 92). — G. Duval, XL. 109. — J.-L. Duval, XL. 109; (*M.-M. Lauger*, XL. 109.) — P. Levavasseur, XXXVIII. 213. — Jq Maroquesne, XXXVIII. 213. — F. Mérimée, XXXVIII. 213. — C.-F.-M. Mérimée, XXXIX. 255. — G.-A. Regniard du Busc, XXXIII. 347.

Ecole de Broglie, XXXVIII. 213.

CAPELLES-LES-GRANDS (N.-D.)

Curés de la 1re portion. — F. Routoure, XXXV. 151, 248; XXXVIII. 4. 153; XXXIX. 140.— J.-B. Lefèvre, XXXIX. 140; XLI. 17; XLII. 176.

Curés de la 2e portion. — Jq Renoult, XXXV. 248. — N Lefebvre, XXXV. 248; XXXVIII. 153 —J.-L.-E. Dubois, XXXVIII. 153; XXXIX. 140.

Vicaire. — J. Hardouin, XXXV. 151, 248; XXXVIII. 153.

(*) A la fin de la note sur Mr Asse, on a imprimé par erreur *Bibliothèque du Chapitre de Lx*; c'est *de Bx* qu'il faut lire.

Prêtres de la paroisse. — G.-L. Doisnard, XXXVIII. 238. — J. Hardouin, XXXIX. 240 ; XLI. 17 ; XLII. 176.

Clercs. — G. L. Doisnard, XXXIII. 137. — L.-F.-O. Gruel de Boisgruel, XXXIX. 57.

Patronne de la 1re portion — *L'abbesse d'Evreux.* — M.-A.-C. de la Rochefoucault de Cousages, XXXIX. 140.

Patron de la 2e portion. — *L'abbé de Lyre.* — M.-R. de Langle, vic. gl de L.-C.-C. de Rohan, XXXV. 248. — F.-Jn de Narbonne, vic. gl de F. de Narbonne, XXXVIII. 153.

Seigneurs et notables.— P. Féron, XXXVIII. 215 ; (*C. Le Charpentier*, XXXVIII. 215.)— P.-L. de Foucques de la Pilette la Mare, XLI. 40 ; (*M.-A. de Giverville*, XLI. 40)— C.-L. de Foucques de la Pilette la Mare, XLI. 40; (*E.-V.-G. de Pontavice*, XLI. 40) — L.-A. Le Boullenger, XXXV. 248 ; XXXVI. 212 ; XL. 89 ; (*M.-M. de Bosc-Henry*, XXXVI. 212) — L. F.-X. Le Boullenger, XXXVI. 212 ; (*M.-J. Lambert de Froudeville*, XXXVI. 212.) — P.-L de Querrière du Boisdelaville, XXXIV. 195 ; (*M.-F.-E. du Merle*, XXXIV. 195.) — P.-L. de Querrière du Boisdelaville, fils, XXXIV. 195 ; (*M.-J. de Choisne de Triqueville*, XXXIV. 195.)

Prieuré de St Nicolas de Maupas. — PRIEURS. — G.-H Fusée de Voisenon, XXXV. 151. — *C.-V. du Plaquet*, XXXV. 151. — M. Poëtevin, XXXV. 151 ; XLI. 17. — .-F. Berthereau, XLI. 17. — PATRON. — *L'abbé de Lyre.* — L.-C. de Rohan, XXXV. 151.

CERNAY (St Aubin)

Curés. — T. Perrine, XXXVIII. 287 ; XL. 71 ; XLII. 100.— G. Bourlet. XLII. 100 (*N*).

Vicaire. — G. Bourlet, XLII. 100.

Clercs. — P. Lecesne, XXXVIII. 288 (*N*). — S.-P. Deshayes, XL 71 (N). 179 ; XLII. 52.

Notable. — P. Grosdhomme, XLII. 100

CERQUEUX (St Pierre)

Curé de la 1re portion. — G. Marquand, XXXVI. 237.

Curés de la 2e portion. — N. Godet, XXXVI. 237, 342. — J.-B. Lecouteur, XXXVI. 237 (N) ; XXXVIII. 154. — *C.-F. Géfrotin*, XXXVI. 342 ; XXXVIII 154.

Seigneurs.—L.-J. Deshayes de la Radière, XXXVI.236,237 ; XXXVIII.84; (*A.-M. de Rocq*, XXXVI. 236 ; XXXVIII. 84.) — A.-G. Deshayes de la Radière, XXXVI. 237 ; XXXVIII. 84 : *A. J. Harel*, XXXVIII. 84.

LA CHAPELLE-GAUTIER (N.-D.)

Curés. — R. Legoux, XLIII. 44. — P.-N. Salandre, XLIII. 44.

Vicaires. — L.-G. Opoix, XL. 81. — N.-F. Housset, XLIII. 44. — S. P. Deshayes, XLIII. 44.

Prêtre de la paroisse. — P.-N. Salandre, XXXIX. 125.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — A.-F.-M. Le Filleul, XLIII. 44.

Seigneurs et notables.—A. F.-M. Le Filleul de la Chapelle, XXXVIII. 159 ; XLII. 66 (N) : (*M.-E. de Romanie ou Romance*, XXXVIII. 159 : XLII 66) — A. Le Filleul, XXXIX 125 ; XLIII. 93 ; (*J.-F.-H. Chardon de Fillière*, XXXIX. 125 , XLIII. 93.) — C.-I. Milcent, XLII. 96 ; (*M.-M. Deschamps*, XLII. 96.) — N.-C. Milcent, XLII. 96. — G.-Jn du Pontavice, XLIII. 93.

LA CHAPELLE-YVON (N.-D.)

Curés. — P. Branley, XXXVIII. 284. — *Jq-A. Maris*, XXXVIII. 284; XXXIX. 8. — F.-C. Deshayes de Bonneval, XXXIX. 8, 234, 327; XL. 4. — Jh-Ph. Le Monnier de la Haitrée, XL. 4 (N.)

Prêtre desservant. — J.-B.-R. Armenoult, XXXVIII. 284; XXXIX. 8.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M.-V. de Margeot, Vve de Chaumont-Guitry, XXXVIII. 283; XXXIX. 8; XL. 4.

Seigneur et notable. — N. Benoist, XL. 161. — A.-A.-C. Le Bas du Rouvray, XLII. 140; (*E.-A. Levavasseur*, XLII. 140; *M.-A.-J. de Grécy*, XLII. 140.)

LA CRESSONNIÈRE (N.-D.)

Curés. — Jq Cheradame, XXXV. 227. — F. Galopin, XXXV. 227 (N).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — A.-G.-A. de Langhac, XXXV. 227.

FAMILLY (St Jean-Baptiste)

Curés. — Jq Levavasseur, XXXVII. 108; XXXIX. 120, 321. — C.-M. Motte, XXXIX. 120 (*N*).

Prêtre de la paroisse. — C.-J.-B. Desplanches, XXXVIII. 143.

FERRIÈRE (St Hilaire)

Curé. — Jn Aubert, XXXV. 121; XXXVI. 234.

Vicaire. — Ph. Duroy, XXXVI. 234.

Clerc. — J.-Ph. Lévesque, XLI. 31 (N.)

Notables. — Jn Aubert, XXXVI. 234. — J.-B. Catallier, XXXIX. 314; (*M.-M. Pilet*, XXXIX. 314.)

Chapelle de N.-D. de la Petite-Couture. — Chapelains. — N. Letournel de la Martinière, XXXVI. 234. — F. Delarue, XXXVI. 234; XXXIX. 126. — Patron. — Le chapitre de Lx et le baron de Ferrière, XXXVI. 234.

FRIARDEL (St Martin)

Curé. — C.-F. Géfrotin, XXXV. 219; XXXVI. 342; XXXVIII. 3, 154.

Seigneurs et notables. — P.-N. Boisney, XXXIV. 185; (*M.-F. Dubois*, XXXIV. 185.) — P.-L. Dumont, XXXIV. 370. — F.-I. de Maillet, XXXIX. 86; (*M.-A. Guillaume de la Vilette*, XXXIX. 86.) — F.-I. de Maillet, fils, XXXIX. 86; (*L.-E.-M.-G. de Symon de Franval*, XXXIX. 86.)

GRANDCAMP (St Pierre)

Vicaire. — M. Marais, XL. 16 (*N*).

Clercs. — J.-F. Deshayes, XXXV. 60. — F.-A. Jouvin, XL. 181.

Seigneurs. — J.-C.-P. d'Abos du Plessis, XXXIII. 348; XXXVI. 4; (*M.-H. de Vaumesle*, XXXVI. 4; *L.-M.-F. Le Grix de la Fontelaye*, XXXVI. 4.) — C. d'Abos, XXXVI. 4; (*M.-A. de Lorge*, XXXVI. 4.) — F.-A.-H. de Bonnechose, XXXVI. 105; (*M.-L.-D. E.-V. de Huldebert*, XXXVI. 105.) — L.-G. de Bonnechose, XXXVI. 105; (*M.-C. Descorches de Ste Croix*, XXXVI. 105.) — L.-J.-M. Dirlande, XXXVI. 236; (*M.-B. de la Vigne*, XXXVI. 236.) — L.-J.-E. Dirlande, XXXVI. 236; (*M.-A. Deshayes de la Radière*, XXXVI. 236.) — F. de Margeot, XXXV. 20; (*F.-A. Deshayes*, XXXV. 20.) — F. de Margeot de St Ouen, fils, XXXV. 20; (*M.-C. Deshayes*, XXXV. 20.)

LA HALBOUDIÈRE (N.-D.)

Curés. — S. Lailler, XXXV. 110. — C. Boullaye, XXXV. 11, 235; XXXVIII. 155. — F. Rombault, XXXVIII. 155; XXXIX. 101. — *V.-H.-A. Le Cordier*, XXXIX. 101, 228. — *J.-P. Bocquet*, XXXIX. 228 (*N*); XL. 111.

Prêtres desservants. — J[h] Poplu, XXXV. 110. — J. Léveillé, XXXVIII. 155. — F.-G.-R. Bossey, XXXIX. 101, 228.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXV. 110; XXXVIII. 155; XXXIX. 101.

LE MESNIL-GUILLAUME (N.-D.)

Curés. — G. Leroy, XXXIV. 25. — J[q] Paulmier, XXXIV. 25 (N).

Prêtre desservant. — G. Gosselin, XXXIV. 25.

Clerc. — L. Lefranc, XXXIX. 250; XL. 181.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — F. Le Mercier, XXXIV. 25.

Notables. — P. Chatellier, XXXIX. 129, 276. — N.-A. Dubos, XXXIX. 129, 250, 276; XLI. 144. — F. Thieulin, XXXIX. 129.

Fabrique de papier. — XXXIX. 129.

MEULLES (St Pierre)

Curés.—C. Demay de Biéville, XXXV. 284; XXXIX. 220.—J.-P. Dauge, XXXIX. 220 (*N*).

Vicaire. — Ph. Merlin, XXXIX. 220.

Prêtres de la paroisse. — L. Denis du Val, XXXIV. 61 (*N*). — N. Desprez, XXXVI. 8, 147; XXXVII. 93; XXXVIII. 280. — J[n] Lesène (*D*), XXXIX. 220.

Clercs. — N. Desprez, XXXIV. 340.— E. J.-A. Dumont, XXXVIII. 134 (*N*). — A. C.-J. Jamot, XXXVIII. 258 (*N*).

Notables. — P. Crespin de la Rozière, XXXVIII. 71. — J[q] Godefroy. XLI. 115; (*A. Valentin*, XLI. 115.) — J[q]-R. Godefroy, XLI. 115.

N.-D.-D'AULNAY

Curés. — L. Coudorge, XXXIV. 349. 382. 387. — P.-N. Lautour, XXXIV. 387 (*N*).

Prêtre desservant. — P.-S. Bullet, XXXIV. 350.

Patron. — *Le seig[r] du lieu*. — G.-J[h] de Malvoue, XXXIV. 387.

Seigneur. — F. C. de la Rouvraye, XXXIV. 349, 387.

ORBEC (N.-D.)

Curés. — M.-G. Bardel, XXXV. 1. 156. 219, XXXVIII. 160 (N). — M.-F. Bardel, XXXVIII. 160 (*N*).

Vicaire. — M.-F. Bardel, XXXIV. 45, 198, 230; XXXV. 76, 127, 136, 220. XXXVI. 47, 170, 297; XXXVII. 72; XXXVIII. 36, 63, 160. — F.-M. Aubert, XLI. 29, *en note*.

Prêtres de la paroisse. — J.-P. Dauge. XXXVIII. 160; XXXIX. 220. — G. Lecomte. XXXIV. 311, *en note*; XLIII. 76.— J. Leprou, XXXVIII. 160; XXXIX. 26. — J[n] Lesage, XXXVIII. 160.— F. Millet, XXXVI. 315, *en note*; XXXVIII. 160. — J.-B. Vattier, XXXIV. 370. — P. Vitrouil de la Grandière, XXXV. 139.

Clercs. — G.-L. Bellière, XLII. 45 (*N*). — P.-S. Esmont, XLIII. 31 (*N*). — P.-J.-D. Faucillon, XXXIII. 173 (*N*); XXXV. 14.—E. Gasnier, XXXVIII. 12. — J[n] Grieu, XXXVIII. 160; XXXIX. 241 (N). — C.-F. Languenenr. XXXVIII. 17. — J[n] Lesage, XXXIV. 15 (N). — G.-L. Motte, XXXVIII. 96. — P. Neuville, XXXIII. 121. — P. Vitrouil de la Grandière, XXXIII. 199. 232, 330.

Seigneurs et notables. — P. Asselin, XXXIX. 147; (*E. Delamare*, XXXIX. 147.) — P. Asselin de la Saussaye, fils, XXXIX. 147; (*C. Frary des Vallées*, XXXIX. 147.) — M.-A. Bellière, XXXVI. 339; (*M. Doublet*, XXXVI. 349.) — A.-M.-J. de Bocquencey, XXXIV. 367; (*M.-A. du Neveu*,

XXXIV. 367.) — L.-C. Boucher de la Rivière, XLII. 17; (*A. Fleury*, XLII. 17.)—L. Christin, XXXIV. 370; XXXV. 265; XLII. 160.—A. Conard, XXXVII. 24. — E. Courtin, XXXV 156; (*C. Le Marchand*, XXXV. 156 — P.-E. Courtin, XXXIII. 204; XXXIV. 19; XXXV. 156; XXXVI. 161; XXXVIII. 153; (*C. Rouph*, XXXV. 156) — P.-E. Courtin le Jeune, XXXIX. 282; XLII. 116. — C. Cucu, XXXV.265.—C.Delauney, XXXIX.31; (*M. V. Cosnard*, XXXIX. 31.) — J^h Deshayes, XXXVIII. 136; (*C. Delisle*, XXXVIII. 136,) — J.-B.-A. Despériers, XXXXI. 161.—P. Doublet, XLI, 22; (*M.-T.-C. Dauge*, XLI. 22.) — J.-B. Dumoucel, XXXVIII. 144; (*J. A. Langueneur*, XXXVIII. 144.) — L. Dupont de Beauchamp, XXXVI. 100; (*A. Guillotin*, XXXVI.100.) — J.-F. Esmont, XXXVIII.160.— J.-F. Esmont, fils, XXXVIII 160. — P Faucillon, XXXV. 14; (*J. Samin* XXXV. 14. — D. Fleury, XLII. 17; (*M.-A. Poulain*, XLII. 17.) — E.-C. Fleury, XLI. 9. (*M.-F. Halbout*, XLI. 9) — M. Formage Desparcs, XXXVI. 221; (*M.-A. Gastine*, XXXVI 221. —J.-A. de Fouques de Beauchamp, XXXV. 127; (*M.-A.-D. de Mannoury*, XXXV. 127.) — P.-F. de Fouques de la Pilette, XXXIV. 25; XXXVII. 9; XXXVIII. 121; (*M.-C. de Mannoury*, XXXIV.25; XXXVII 9; XXXVIII. 121.) — P.-J. de Foucques de la Pilette, XXXVIII. 121; (*M. J. Fortin des Champs*, XXXVIII. 121. — R. Fresnel XXXVII. 81. — P. Froudière, XXXVI. 85; (*M. F. Ives* XXXVI. 85,) — C. Gasnier, XXXVII. 115. — M.-A.-C. Gasnier du Parc, XXXVIII. 42; XL. 105; (*F.-V. Duval*, XL. 105) — R. Gasnier, XL. 105: (*M.-M. Doublet*, XL. 105. — J. Gastine, XXXVI. 221; (*M. Rozey*, XXXVI. 221.) — C. Germaine de la Moissardière,XXXVII.82; (*M.-F.Gautier*,XXXVII.82; *A. Billard de Merry*, XXXVII. 82; *A.-F. Dubois*, XXXVII. 82.) — M.Gervais, XXXIII. 121. — P.-A. Gervais, XXXIII. 121. — R.-S. de la Goulande, XLII. 5; (*C.-F.-V. Pasquier*, XLII. 5.)—L.Gueroult,XXXVI. 82; XL.141; (*M.-E. Brière*, XXXVI. 82; XL. 141). — J.-F. Gueslin, XXXVIII. 260; XXXIX. 31, 305; (*M.-V. Delauney*, XXXIX. 31.) — L.-J.-J.-G. Hélix d'Hacqueville, XXXVI. 161; XXXVII. 102. — J^n Houssaye, XXXIX. 92; (*M. Morin*, XXXIX. 92.) — L. Houssaye, XXXIX. 92; (*E. Goubin*, XXXIX. 92.) — C.-J^h Hubert, XXXIV. 178; (*F.-G. Jobey*, XXXIV. 178.) — J^q Hubert de la Huberdière, XXXVII. 27. — C. Huet, XXXIII. 210; XXXVI. 348; (*M.-M. Cogent*, XXXVI. 348.) — C.-P. Huet, XXXVI. 348; (*M. F. Morlet de la Fontaine*, XXXVI. 348.) — P.-C. Jobey, XXXIV. 64, 178; (*M.-J. Lautour de Montfort*, XXXIV. 64, 178.) — J.-B.-S. Lacroix, XLIII. 112; (*M.-M. Landry*, XLIII. 112.) — J.-B.-J. Lacroix, XLIII.112; (*M.-C.-R. Milcent de la Beuvinière*, XLIII. 112.) — J.-P. Langueneur du Longchamp, XXXVI. 339; (*R.-A.-M. Bellière*, XXXVI. 339.) — P. Langueneur, XXXVI 339; XXXVII.115; XXXVIII. 144; (*C.-R.-F. Charavel*, XXXVI. 339; XXXVIII. 144). — J.-F.-A. de Lauzanne, XL. 129; (*M.-J.-L. Le Brun de la Bulterie*, XL. 129.) — A.-F. M. de Lauzanne, XL. 129; (*J. Guirette de la Hogue*. XL. 129) — J.-N.-B. Le Bourg, XXXIII. 121, 137; XXXV. 70, 189; XXXVII. 192. — A. Le Bugle, XXXVIII.135; (*C Négrier*, XXXVIII. 135). — F. Le Bugle, XXXVIII. 42. — P.-I. Le Bugle, XXXVIII.135; (*C. Trinité*, XXXVIII.135.) — N.-F. Lefèvre de la Potellière, XXXIV.195; (*A. Leblanc de Forval*, XXXIV.195)— L.-A.-L. Le Hure de Cernières,XXXVIII.160.— J.-G. Le Michel de la Chapelle, XLII.168; (*M. A.-L.-C.-T. de la Lande*, XLII.168).— L. Leprieur, XLI.22; (*T.-C. Doublet*, XLI.22.) — G.-P. Louchard de la Vardière,XXXIII.322; (*C. de Mailloc*,XXXIII 322).—

T.-L. Lubin de Grandbouville, XLI. 168 ; (*M.-A. Picard*, XLI. 168.) — C. Ménage, XXXIV. 73.—Jn Ménage, XXXIV 73. (*A. Boucher*, XXXIV.73.) — P. Ménage, XXXIV. 15. — G.-Jh. du Merle, XXXVIII. 160. — C. Milcent, XXXIX. 42 ; (*F. Le Normand*,XXXIX.42.)— N.-C. Milcent, XLII 96 ; (*M.-L.-F.-C. Bence*, XLII. 96.)—P.-C. Milcent de la Bouvinière,XXXIX.42; XLIII. 112; (*A.-C. Landry*, XXXIX. 42 ; *J. de Vaumesle*, XXXIX. 42.) — A. Morel des Vallees, XXXVII 81 ; (*A. Selles*. XXXVII.81.)—G.-F.-A.Morel des Vallées, XXXVII. 81 ; (*M.-A. Piperel* XXXVII 81 ; *J. L. Fresnel*, XXXVII 81.) — G. Motte, XXXVIII. 96. — J.-C. Motte, XL. 141 ; (*M.-F. Gueroult*, XL. 141.) — B. du Prais de Surville, XXXV 136 ; (*M.-A. Dirlande*, XXXV. 136.) — F. de la Relle de Prélauney, XXXIII. 4; (*A.-J.-H.-G. Hardy des Fontenelles*, XXXIII. 4.) — L.-J.-P. de Rély de Belleville, XXXV.147; (*M.-J.-U.-R. de Récal*, XXXV. 147.) — F. G. de Rély, XXXVIII. 160. — F. de Rély, XLIII. 78 ; (*M.-M.-E. de la Roche*, XLIII. 78.) — A. Révol de la Tronce, XXXVIII 136 ; (*M.-A. Fournet*, XXXVIII. 136.) — A.-P.-A. Révol de la Tronce, XXXVIII. 136 ; (*M.-J. de Colombel*, XXXVIII 136; *M. Amiot*, XXXVIII. 136; *C. Deshayes*, XXXVIII.136.—F.-N. Rivière, XXXVII. 73. — C.-F. de la Rouvraye, XXXIX. 4 ; (*C.-L.-M. de la Houssaye*, XXXIX. 4.) — L.-A. Symon de Franval, XXXV. 136 ; XXXIX. 86, 150 ; XLII. 5 ; (*M.-G. Lailler* ou *Lalliat*, XXXV. 136 ; XXXIX. 86, 150 ; XLII. 5.) — C.-L. de Symon de Franval, XXXIX. 150 ; XLII. 5 ; (*R.-S. de la Goulande*, XXXIX.150 ; XLII. 5.)—J.-E. Villaye des Vallées, XXXV.142; (*M.-L. Perrine*, XXXV. 142.) — C.-R. de Vitrouil de la Surrière, XXXVIII. 160 ; XLIII. 42, 130 ; (*M.-C. de Pommeraye*, XLIII. 42, 130.) — E. Vitrouil, XXXV. 139 ; (*M. F. Mouroult*, XXXV. 139.) — P. Vitrouil, XXXV. 139 ; (*C. Hubert*, XXXV. 139.) — J.-B. Vornier, XXXIII. 204.

Chapelle St-Jean-Baptiste dans l'église d'Orbec. — CHAPELAIN. — J.-C.-V. Le Normand de Bretteville, XLII. 186. — PATRON. — *Le Seigr de la Vespière*. — P. du Merle, XLII. 186.

PRÉAUX (St Sébastien)

Curés, — J. Debris, XXXIV. 61. — F. Charlemaine, XXXIV. 61 (*N*).

Vicaire. — F. Joriaux, XXXV. 120.

Clerc. — Jq Jumot, XXXIX. 23 (*N*), 46.

Patron — *Le seigr du lieu*. — C.-L. Le Bas de Préaux, XXXIV. 61.

LE RONCERAY (St Cyr)

Curés. — A.-C. de Nollet de Malvoue, XXXV. 227 ; XXXIX. 128, 234.— F.-C. Deshayes de Bonneval, XXXIX. 234, 327 (*N*).

Vicaire. — F. Galopin, XXXV. 227

Patron. — *Le Seigr du lieu*. — M.-V. de Margeot, Vve de Chaumont, XXXIX. 234.

St AUBIN-DU-THENNEY

Curés. — F.-A. de Margeot de St-Ouen, XXXVII 144 ; XXXVIII. 118.— P. Dossin, XXXVII 144 (*N*) ; XXXVIII 4, 14 ; XLII. 176.

Vicaire. — J.-B. Pépin, XXXVIII. 4.

Clercs. — G. Duclos, XXXV. 122. — P.-M. Vattier, XXXVI. 164.

Notable. — Jq G. Chausson, XXXIX. 94 ; (*M.-F. Lecesne*, XXXIX. 94.

St-DENIS-DE-MAILLOC

Curés.— C. Bautier, XXXV.237; XXXVI. 5; XXXVII.115 ; — L. Lailler, XXXVII. 115 (*N*) ; XXXVIII. 17.

Prêtre desservant — F. Trinité, XXXVII. 115.

Clercs. — F. Lefranc, XXXIX. 282. — J.-B. Lefranc, XXXIX. 276 ; XL. 160 (*N*). 177 ; XLI. 107 ; XLII. 52. — P. Lefranc. XXXIII. 210.

St-GERMAIN-LA-CAMPAGNE

Curé de la 1re et grande portion. — Jq Despériers de St-Mards, XXXIV. 266 ; XXXVIII. 72, 118 ; XXXIX. 27.

Curés de la 1re des trois portions (2e portion). — Jn Bourlet, XXXIV. 4, 313 ; XXXVIII. 118 (*N*) ; XXXIX 27. — P. Bourlet, XXXVIII. 118 (*N*) ; XXXIX. 27.

Curés de la 2 des trois portions (3e portion). — P. Jouen de Bornainville, XXXVIII. 111, 294 ; XXXIX. 27.

Curés de la 3e des trois portions (4e portion). — P. Jouen de Bornainville, XXXVIII. 118, 294. — F. Maignen, XXXVIII. 294; XXXIX. 26, 27.

Vicaires. — L. Jouen de Bornainville, XXXIII. 28, 198 ; XXXIV. 27, 99, 140, 186 ; XXXV. 58, 198, 249 ; 261. — F. Maignen ou Le Maignen, XXXVI. 189 ; XXXVIII. 294. — P. Bourlet, XXXVIII. 118. — L. Crespin, XXXVIII. 118 ; XXXIX. 27.

Prêtres de la paroisse. — G. Bourlet, XLII. 100. — F.-A. de Margeot de Saint-Ouen, XXXVIII. 118 ; XXXIX. 27. — F. Trinité, XXXIX. 325 ; XL. 35.

Clercs. — J.-B. Aubry. *et non* Aubey, XLI. 99 ; XLII 47. — G. Bourlet. XXXVII. 24 (*N*). — P. Bourlet, XXXIV. 4. — J.-G. Hauvel, XXXVIII. 118. — Jn Le Marchand, XXXIII. 204 (*N*). — N. Le Maître, XXXIV. 313. — F. Levillain, XXXVI. 275 (*N*). — Jq Thillaye, XXXIX 27. — F. Trinité, XXXV. 265 (*N*). — M. Vasnier, XXXVIII. 118.

Seigneurs et notables. — C.-M. Bence, XLII. 96 ; (*M.-L.-F. Dubois*, XLII. 96.) — G.-J. Daudel de Soligny, XXXIII. 47 ; (*A.-M. de Beaumier*, XXXIII. 47.) — M.-G.-C. Daudel de Soligny, XXXVI. 189 ; (*C.-M. Lucas* XXXVI. 189.) — L.-F. Deshayes des Orgeries, XXXV. 237. — F. Dubois du Long, XXXIII. 204. — Jq Dubois du Vauchel, XXXIV. 185 ; XXXVII. 82 ; (*J. de Montargis*, XXXIV. 185 ; XXXVII. 82.) — C. de Foucques de Gauville, XXXIX. 253. — P.-C. de Foucques de la Pilette, XXXVII. 9 ; (*L. U. Regnouard de la Fresnaye*, XXXVII. 9.) — G.-C. Hauvel, XXXIX. 327 ; XL. 4. — F. de Margeot d'Escorches, XXXVI. 232 ; (*F.-A. Deshayes*, XXXVI. 232.) — C.-L. de Margeot, XXXVI. 232 ; (*J.-F. de Margeot*, XXXVI. 232.) — P. Tasdhomme, XXXIV. 73 ; (*J. Bonnard*, XXXIV. 73).

Chapelle de la Trinité. — CHAPELAINS. — C. Bautier, XXXV. 237 ; XXXVIII. 17. — C.-F. Langueneur du Longchamp, XXXVIII. 17 ; XXXIX. 26. — P.-F.-V. Bautier, XXXIX. 26. — PATRON. — *Le seigneur des Orgeries.* — L.-F. Deshayes des Orgeries, XXXV. 237. — F. de Margeot, XXXVIII. 17 ; XXXIX. 26.

St JEAN-DU-THENNEY

Curés. — G. Rault, XXXIX. 125. — P.-N. Salandre, XXXIX. 125 ; XLIII. 44, 93. — G.-L. Motte, XLIII. 93.

Prêtre desservant — G.-L. Motte, XXXIX. 125 ; XLIII. 93.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — J.-F.-H. Chardon de Fillière, Vve Le Filleul, XXXIX. 125 ; XLIII. 93.

Seigneur. — F.-J.-N. de Bauquemare, XLI. 162 ; (*A.-E. de Viette*, XLI. 162.)

SAINT-JULIEN-DE-MAILLOC

Curés. — F.-M. Meusnier, XXXIX. 134. — P. La Bigne, XXXIX. 134 (*N*).

Vicaire. — G.-L. Doisnard, XXXVI. 5.

Prêtre de la paroisse. — P. Frary, XXXIII. 83 ; XLI. 138.

Clercs — L.-J.-B. Leliquerre, XL. 181. — P.-Ph. Montoure, XLI.100.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-C.-C. de Houdetot, XXXIX. 134

Seigneurs et notables. — F.-L.-C. de Couvert de Coulons. XLI. 138. — P. Guernet, XXXIX. 134.—C.-C.-C.de Houdetot,XXXIX. 134, 184, 185. — C.-L.-M -F.-A. de Houdetot. XXXIX. 134, 184. — C -S. Monmirey, XXXVII. 115.

Chapelle de N.-D. de la Délivrande, à Mailloc. — Chapelains. — P. Frary, XXXIII. 83 ; XLI. 138. — C.-F. Hamon, XLI. 138. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F.-L.-C. de Couvert de Coulons, XLI 138.

St MARDS-DE-FRESNE

Curés.—J.-F. Beauvais,XXXVIII.72,269.—J.-H. Dumont,XXXVIII.72(N).

Vicaires. — J. H. Dumont, XXXVIII 72. — Jq Peulvey, XXXIV 138, *en note*

Notable. — M. Vasseur, XXXVIII. 72.

Ecole de St Mards. XXXVIII. 72.

St MARTIN-DE-MAILLOC

Curés. — R. Desmenages, XXXV. 317. — M. Bellamy, XXXV. 317 (*N*); XXXVI. 5 ; XXXIX. 185.

Vicaires — E. Duchesne, XXXIV. 141, 287 ; XXXV. 42, 177, 208 ; (*D*) XXXVI. 5, 57, 116, 14?, 264, 313. — J.-P.-L. Robert, XXXVII. 14 — J.-B. Marie, XXXIX. 185.

Clercs. — J.-P. Galopin, XXXVI 20 (*N*). — J.-B. Gueroult, XXXIV. 167 (*N*). — F.-P. Leliquerre, XXXIII. 349 (*N*). — L.-J.-B. Leliquerre. XXXIX. 276 (*N*) ; XL. 159, 181.

Patron. — *Le marquis de Mailloc.* — C.-L.-V.-F.-A. de Houdetot, XXXV. 317.

Seigneurs.— Ph.-C. de Philippes de Beaumont, XXXIII. 349 ; XXXVI. 116 ; XXXVIII. 68 ; *(M.-M.-E. de Fisemont,* XXXVI. 116 ; XXXVIII. 68. — F.-C. de Philippes de Fisemont, XXXVI. 116 ; (*M.-R. de Guerpel.* XXXVI. 116.)

St PIERRE-DE-MAILLOC

Curés. — Jn Montoure, XXXV. 185.— J.-B. Marie, XXXIX. 185 (*N*).

Vicaire — J.-B. Groult, XXXIV. 167 (*N*) ; (*D*) XXXIX. 185.

Prêtre de la paroisse — Ph. Lamidey, XXXV 295.

Clercs. — A. Bihorel, XLI. 98 — F.-R. Durand, XL. 174 ; XLII. 46, 93 (*N*) — J -B. Lamidey, XXXIII. 33. — M. Marais, XXXVIII. 104. — J. Montoure, XXXIV. 14 (*N au supplémt*). — P. Montoure, XL. 161 (*N*), 178 ; XLI. 107. — Jq Rozey, XLI. 100.

Patron — *Le seigr du lieu.* — C.-L.-M.-F.-A. de Houdetot,XXXIX.185.

Notable. — J.-L. Bucailles, XXXIX. 185.

St VINCENT-DE-LA-RIVIÈRE

Curés. — C. Boullaye, XXXV 110 235. — P. Dossin, XXXV. 235; XXXVII. 144; XXXVIII. 4, 14. — J.-B. Vattier, XXXVIII. 14 ; XXXIX. 255; XLII. 176. — J.-B. Hardouin, XLII. 176 (*N*).

Prêtre de la paroisse. — Jn Godet, XLII. 176.

Clerc. — Jn Godet, XXXIX. 255 (*N*) ; XL. 181.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXV. 235.

LE SAP (St Pierre)

Curés. — M. G. Féret, XXXIII. 275 ; XXXVIII. 25. — *M. Couppey*, XXXVIII. 25. — T. de Saulty, XXXVIII. 25 (*N*) ; XLI. 78.

Vicaires. — M. Couppey, XXXVI. 26 ; (*D*) XXXVIII. 25 ; XLI. 78. — N. Fortin, XL. 231.

Prêtre de la paroisse. — J.-B. Hachet, XXXVI. 315.

Clercs. — C.-G. Bataille, XXXIV. 150. — J.-B. Boullaye, XL. 176 (*N*). — C.-F. Cally, XXXIII. 118. — J.-B. Delisle, XLI. 109. — F.-A. Enfry, XXXIX. 267 (*N*). — U.-V. Langoisseur, XXXVIII. 25. — J. Léveillé, XXXVI. 26 (*N*). — L. Mésange, XXXIII. 117. — N.-G. Poupelu, XXXIV. 312 (*N*).

Patron. — *Les religieux de St Evroult*. — P.-A.-Jh Henneton, XXXVIII. 25.

Seigneurs et notables. — Jq-G. Bataille, XXXIV. 150. — C. Cally des Mares, XXXIII. 119. — P.-G. Chausson, XXXV. 114 ; (*M. Maignet*, XXXV. 114.) — N. Daudeville, XXXVIII. 25. — Jn Dutheil, XL. 55. — P. Fleury, XXXVI. 283. — R. Foucques, XXXIV. 367 ; (*M.-F.-E. de Bocquencey*, XXXIV. 367.) — D.-J.-F. de Giémare, XLIII. 75 ; (*F.-M. de Mannoury*, XLIII. 75.) — M.-F. Lefrançois, XXXVIII. 32 ; XXXIX. 144 ; (*A.-J. Vimont*, XXXIX. 144.) — Jq-F. Le Rebours, XXXIV. 180 ; (*F.-C. Morin*, XXXIV. 180.) — H.-C. Leroy du Bourg, XXXVIII. 238. — Jq-L. Mallard de la Varende, XLI. 78. — A.-Jh Patin, XXXVIII. 16 ; (*M.-E. Drouet*, XXXVIII. 16). — J.-F. Richer, XXXIV. 224 ; XL. 55 ; XLI. 134. — C.-J.-M. de la Roque, XXXVI. 133 ; (*M.-M. de Launey de Cohardon*, XXXVI. 133). — F.-C. de la Roque, XXXVI. 133 ; (*H. de Gautier*, XXXVI. 133.) — C. Vimont, XXXIX. 144.

TORDOUET (St Michel)

Curé. — T. Bénardel, XXXVI. 264 ; XXXVIII. 244.

Vicaires. — J.-A. Maris, XXXV. 103. — P.-L. Moulin, XXXVIII. 244.

Clercs. — E. Amiot, XXXIV. 374. — A.-N.-F. Durand, XLI. 103 (*N*) ; XLII. 49. — G. Leprestre, XXXIII. 316 (*N*). — Jq Leproux, XL. 175.

LA VESPIÈRE (St Ouen)

Curé. — E. Jouen de Bornainville, XXXV. 261 ; XXXVI. 237 ; XXXIX. 27.

Vicaire. — G.-L. Doisnard, XXXVIII. 238. — J.-B.-R. Armenoult, XXXVI. 13 *en note*.

Clercs. — P.-Jn Le Maistre, XXXIII. 76. — P. Morand, XLI. 98.

Seigneurs et notables. — A.-Jq-P. Aupoix de Mervilly, XXXV. 99 ; XXXVIII. 281 ; (*J.-C.-P.-F. Lambert d'Argences*, XXXV. 99 ; *J.-R. Lefebvre de Beauregard*, XXXVIII. 281.) — Jq-F. Aupoix de Mervilly, XXXVIII. 281 ; (*L.-F. du Merle*, XXXVIII. 281.) — L.-Ph. de la Houssaye, XXXIX. 4 ; (*M.-C.-A. Rioult d'Ouilly*, XXXIX. 4.) — P. du Merle, XLII. 90, 186 ; (*L.-F. Le Cornu*, XLII. 90.) — L.-J. Moissard, XXXVI. 82 ; (*M.-L.-F. Gueroult*, XXXVI. 82.) — Jq Motte, XL. 141 ; (*J. Dumoulin*, XL. 141.) — J.-C. Motte, XL. 141.

Prieuré de Mervilly (St Christophe). — Prieurs. — L. Ody, XXXIII. 178. — Jq Le Bugle, XXXIII. 178 ; XXXIV. 112. — P. Le Cointre, XXXIV. 112 ; XXXVI. 224. — L.-F. Loyer, XXXVI. 224. — Patrons. — Les P.P. Mathurins de Lx, XXXIII. 178 ; XXXIV. 112 ; XXXVI. 224.

ARCHIDIACONÉ DE PONTAUDEMER

Doyenné de Honfleur

Doyen. — L. Levavasseur, XXXIII. 231.

ABLEVILLE (St Martin)

Curés.— N. Cavelier, XXXVIII. 147.— J.-J.-M.-T. Burot, XXXVIII.147; XLIII. 91.— L.-F. Lacatey, XLIII. 91 (*N*).

Prêtre desservant. — J.-B. Pépin, XXXVIII. 147.

Patron — *Le seigneur du lieu.* — J.-B.-E. de Brèvedent d'Ablon, XXXVIII. 147. — L.-J.-B. de Brèvedent d'Ablon, XLIII. 91.

Seigneurs et notables. — J.-B. de Brèvedent de S[t] Nicol. XXXIV. 210; (*M.-F. Halley*, XXXIV. 210.) — J.-B. de Brèvedent de S[t] Nicol, fils, XXXIV. 210; XXXVIII. 29; XLIII. 91; (*T.-V. de Choisne de Triqueville*, XXXIV. 210.) — F. Langlois, XLIII. 91. — J.-A.-C.-N. Langlois, XLIII.91.

ABLON (St Pierre-ès-Liens)

Curés. — P.-F. Mérieult, XXXVI. 66. — Jq Rebut, XXXVI. 66 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — J.-P. Millet (*D*), XXXVI. 66. — P. Vastel, XLII. 180.

Seigneurs. — E.-J.-B. de Brèvedent d'Ablon, XXXIII. 276; XXXV. 272; XXXVI. 66; XXXVIII. 132, 147; (*M.-A. de Mannoury*, XXXIII. 276; XXXVIII. 132. — L.-J.-B. de Brèvedent d'Ablon, XLII. 180. — C. Thierry du Puits, XXXV. 286; (*J. Parrin*, XXXV. 286.) — F.-A. Thierry du Puits, XXXIII. 231, 233; XXXV. 286; (*B.-A.-C. de Groulard*, XXXV. 286.

BARNEVILLE-LA-BERTRAND (St Jean-Baptiste)

Vicaire. — J.-B. L. Hérault, XXXVII. 101; XXXVIII. 221, 250.

Seigneur. — L.-I.-J[h] Chauffer de Barneville, XXXIX. 316.

LE BOIS-HELLAIN (N.-D.)

Curés. — F. Piel, XXXV. 64, 168. — G.-L. Formeville, XXXV. 168 (*N*).

Prêtre desservant. — N. Fortin, XXXV. 168.

Clerc. — J.-B. Léger, XXXIX. 18.

BONNEVILLE-LA-LOUVET (N.-D.) — Prieuré-cure — et son annexe St Martin-du-Montfoucran

Prieurs-curés. — C.-N.-L. Josset, XXXIV. 391; XLI. 111. — P.-Ph. Gravelle, XLI. 111 (*N*); XLII. 172.

Vicaires — Barbey, XXXIII. 48 — P.-T. Qûestel, XXXIII. 116. — J[n]-P.-J[q] Fleury, XXXIV. 376. — J.-B. Fortin, XXXVI. 141.

Prêtre de la paroisse — J.-J. Brassy, XLI. 68.

Clercs. — G. Calle, XXXIII. 116. — J. J. Brassy, XXXV. 193. — A.-E. Brassy. XLII. 43 (*N*).

Patron. — *Le prieur de S[te] Barbe.* — J.-B. Le Christ, XLI. 111.

Seigneurs et notables. — R.-L. Baudry, XXXIV. 320. — C. Brassy, XXXV. 193. — J[n] Brassy, XXXV. 193. — A.-C.-J. Duquesney, XLI. 52; XLII. 85; (*M. J. Thierry*, XLI. 52; XLII. 85.)—L. Duquesney, XXXIX.207; (*M. Joncquet*, XXXIX. 207.) — L. Le Carbonnier, XXXV. 167; (*J.-T. Le Grix de la Morsanglière*, XXXV. 167.) — L.-F. C. Le Carbonnier, XXXV. 167; (*M.-M. de Larcher*, XXXV. 167.) — C.-N. Leroy, XLI. 111.

Chapelle S[t] Louis. — Chapelains. — A.-J.-Th. Le Blond de la Ville-

dubois, XXXIV. 62. — B.-P.-S. de Belloy de Morangle, XXXIV. 62. — PATRON. — *L'abbé de Cormeilles.* — J.-B. de Belloy, XXXIV. 62.

Chapelle des Tostes (St Jean). — CHAPELAINS. — P. A. Etienne, XLII. 18. — Jn-P.-Jq Fleury, XLII. 18. — PATRON. — *Le seigneur des Authieux.* — A.-B. de Brancas, XLII. 18.

CRÉMANVILLE (N.-D. de Bonne-Nouvelle)

Curés. — Jq Le Chevallier, XXXIII. 291. — G.-Jq-Ph. Hamelin des Essarts, XXXIII. 291 (*N*).

Vicaire. — R. Delafosse, (*D*) XXXIII. 291, 294.

Clercs. — N. Delamare, XL. 175 ; XLII. 29 (*N*), 47.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Jq-V. Le Prevost de St Sauveur, XXXIII. 291.

Notables. — Jn-F. Gueslin, XXXIX. 31. — Ph. Gueslin, XXXIX. 31 ; (*F. Le Bourg*, XXXIX. 31.)

Chapelle St Sauveur-des-Vases. — CHAPELAINS. — Jq Le Chevallier, XXXIII. 294. — R.-R. Delafosse, XXXIII. 294 ; XXXVIII. 250 ; XLII. 180. — P. Vastel, XLII. 180. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — J.-V. Le Prévost, XXXIII. 294. — L.-J.-B. de Brèvedent d'Ablon, XLII. 180.

CRIQUEBŒUF (St Martin)

Curés. — G. Fournier, XLIII. 64. — H.-F. Le Griel, XLIII. 64 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — J.-B. Quillet, XLIII. 64.

EQUAINVILLE (St Jean-Baptiste)

Curés. — N. Lemonnier, XXXV. 275 ; XXXVI. 163, 252 ; XXXIX. 155. — C.-C.-J.-J. Paulmier, XXXIX. 155 (*N*).

Vicaire. — J.-F. Routoure, XXXV. 275.

Clerc. — T. Patin, XXXVI. 163 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — J.-B.-E. de Brèvedent d'Ablon, XXXIX. 155.

Seigneurs et notables. — P. Lemonnier, XXXIX. 155. — G.-L.-P. Leterrier, XLI. 136 ; (*M. Scott*, XLI. 136.) — G.-Jn N.-Jh Leterrier, XLI. 136 ; (*J.-S. de Foucault*, XLI. 136.)

EQUEMAUVILLE (St Pierre)

Seigneurs et notables. — P. Binet, XL. 138 ; (*M.-C. Heudier*, XL. 138.) — C.-J. Le Jumel, XXXIII. 328 ; XXXIX. 287 ; (*C. de Varin*, XXXIII. 328 ; XXXIX. 287.) — M. Naguet des Portes, XXXVI. 80 ; (*M. de Bellemare*, XXXVI. 80.) — J.-P. de Naguet des Portes, XXXVI. 80 ; (*M.-A. Sulier (?) Duquesne*, XXXVI. 80.) — P.-C.-A. Thibout d'Anisy, XLIII. 115 ; (*C.-G. Pasquier*, XLIII. 115.) — P.-J.-B. Thibout d'Anisy, XLIII. 115.

FIQUEFLEUR (St Georges)

Curés. — J.-B. Marie, XXXIV. 341 ; (*Jq Piquot*, XXXIV. 341.) — J.-P. Borel, XXXIV. 341 ; XXXVI. 108. — F.-H. Delahaye, XXXVI. 108 ; XXXIX. 322 ; XL. 23 (*N*), 116. — *C. Desmares*, XL. 116. — G. Troussel, XL. 116 (*N*).

Patronage alternatif entre l'abbé de Grestain et le prieur de Beaumont. — *N. Thirel de Boismont, abbé de Grestain*, XXXIV. 341. — Jn-F.-Jh de Rochechouart, abbé de Rouen, représente le prieur de Beaumont, XXXIV. 341. — L'abbé de Grestain, XXXVI. 108.

Notable. — C. Fournier, XXXIV. 341.

FOURNEVILLE (St Pierre)

Curés. - Jq Herrier, XXXIV. 237. — N. Le Bédel, XXXIV. 237 (*N*); XXXV. 19.

Patron. — Le chapitre de Cléry, XXXIV. 237.

Notables. — J.-B.-M. Hue, XL. 98. — Jq Le Thiou, XXXIV. 237. — P. Le Thiou, XXXIV. 237.

GENNEVILLE (St Ouen)

Curés. — L. Levavasseur, XXXIII. 231. — A. Amory, XXXIII. 231 (*N*).

Vicaire. — A. Amory, XXXIII. 231.

Seigneurs. — A.-Jh. de Brèvedent du Plessis, XXXIII. 327 ; XXXV. 153; (*A. Halley*, XXXIII. 327 ; XXXV. 153. — L.-J.-B. de Brèvedent du Plessis, XXXIII. 327 ; (*C. Le Jumel d'Equemauville*, XXXIII. 327.) — A.-F. de Brèvedent du Bocage, XXXV. 153 ; (*M.-A.-S. Guérin*, XXXV. 153.) — H. Cécire de Grainville, XXXIII. 327 ; (*C. Le Jumel d'Equemauville*, XXXIII. 327.) — J.-F.-L. de Cheux du Boullay, XXXVI. 131 ; (*F. R. de Corday*, XXXVI. 131.) — J. C.-A. de Cheux du Boullay, XXXVI. 131 ; (*A.-M.-G. de Cheux*, XXXVI. 131.)

Chapelle St Blaise et St Georges du Maharu. — CHAPELAINS. — Jq C. Le Chevalier, XXXIV. 68. — Jq-Ch. Bréard, XXXIV. 68.

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR (St Martin)

Curés. — G.-J. Bertran, XXXIV. 68 ; XXXV. 65 ; XXXVIII. 250. — C. Pellecat, XXXVIII. 250 (*N*).

Vicaires. — Jq-Ch. Bréard, XXXIV. 92 — C. Pellecat, XXXVIII. 250.

Clercs. — G.-J. Monsaint, XXXV. 65. — P. Bréavoine, XXXVI. 288. — P. Gimer, XLII. 42 (*N*).

Seigeurs et notables. — L.-J.-B. de Brèvedent, XXXVIII. 250.— J.-B. Cécire de Honnaville, XXXIII. 258 ; XXXVI. 107 ; (*M.-J.-C. de Guyon de Belleau*, XXXIII. 258 ; XXXVI. 107.) — G.-J.-C. Cécire de Honnaville, XXXIII. 258 ; XXXVIII 250 ; (*J.-C. de Varin de Prêtreville*, XXXIII. 258.) — A. de Courseulles, XXXVIII. 250. — L. Duval, XXXVIII. 250. — R. de Varin de Prêtreville, XXXIII. 258,320 ; (*M.-A.-E. de Thieuville*, XXXIII. 258, 320.) — R.-Jh de Varin de Prêtreville, XXXIII. 320 ; XXXVIII. 250 ; (*A. Tabary*, XXXIII. 320.)

Ecole de Gonneville, XXXVIII. 250.

HERBIGNY, aliàs MONT-SAINT-JEAN (St François)

Curés. — A. Vesque, XL. 98 (*N*). — N.-E. Vesque, XL. 98 (*N*), 149.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — E. Lambert, Vve Briconnet, XL. 98.

Chapelle de St Pierre d'Herbigny, *au château.* — CHAPELAIN. — L.-F.-J. Menard, XL. 98.

HONFLEUR (St Etienne et Ste Catherine)

Curés. — Jn-F. Dupin, XXXVIII. 10, 29 ; XXXIX. 232 ; XLII. 25, 151. — Jn-F. Allais, XLII. 151 (*N*).

Vicaires. — D.-F.-G. Berthelot, XXXIII. 65 ; XXXV. 74 ; XXXVI. 76 — M. Moulin, XXXIX. 232.

Prêtres de la paroisse. — D. Berthelot, XLII. 151. — P. Berthelot, XLII. 151.—J. Bottentuit, XXXIV. 183 ; XLII. 151.—M. Delarue, XLII.151. — J.-R. Dubost, XXXIII. 14 ; XXXIV. 183 ; XXXVI. 252 ; XXXVIII. 29 ; XLII. 151 (*N*). — G.-C. Elie, XLII. 151. — E. Langlois, XXXVI. 252 ; XXXVIII. 29 ; XLII. 151 (*N*). — A. Lefebvre, XLII. 151. — H.-F. Le Griel, XLIII. 64. — J.-C. Lion, XXXVIII. 88. — H.-E. Maugon, XLII. 151. —

Jq Normand, XLII. 151. — C. Pellecat, XXXVIII. 250. — J. Vassault, XLII. 151. — L.-F. Vastel (*D*), XLII. 15.

Clercs. — P.-N. Berthelot, XXXV. 74 (*N*). — Jq-Ch. Bréard, XXXIV. 68. — C.-A. Bunel, XXXIII. 196. — H.-F. Le Griel, XXXIX. 299. — Jq Normand, XXXVIII. 114 (*N*). — C. Pellecat, XXXVIII. 250. — C.-L. Prémord, XLII. 87 (*N*). — N.-A. Renier, XXXIX. 264.

Patron. — Le duc d'Orléans, XLII. 151.

Seigneurs et notables. — J.-B. Advisse ou Avisse, XXXVIII. 67, 206, 265 ; (*M.-A. Marais*, XXXVIII. 67, 206, 265.) — L. Avisse, XXXVIII. 67 ; (*M.-A.-M.-R.-F. Fortin*, XXXVIII. 67.) — P. Alix, XL. 147, 196 ; XLII.151. — P. d'Angerville, XXXVI. 230 ; (*M.-M. Brunet*, XXXVI. 230.) — J.-B. Baussard, XL. 134 ; (*M.-A. Le Griel*, XL. 134.)— Jq Beaudequin, XXXVIII. 250. — Jq Boissel, XL. 36 ; (*M.-A. Vannier*, XL. 36.) — A. Bottentuit, XXXIX. 265 ; (*M. Charlemaine*, XXXIX. 265.)—A. Bottentuit, fils, XXXIX. 265 ; (*C.-C. Ledain*, XXXIX. 265.)—F. Bréard, XXXIV. 68 ; (*M.-C. Fouque*, XXXIV. 68.) — O. Bruneaux, XLII. 151. — R. Bunel, XXXIII. 196 ; (*M. Marie*, XXXIII. 196.) — I.-Jh Chauffer de Barneville, XXXIV. 351 ; (*M. Fils*, XXXIV. 351.) — N.-A. Coudré de la Coudraye, ou Coudré-la-Coudraye ou Lacoudraye, XXXVIII. 29, 74, 166 ; (*J.-Bx Lartois*, XXXVIII. 74, 166.) — N.-L.-G. Coudré de la Coudraye, XXXVIII. 74; (*C.-I. Asselin*, XXXVIII. 74.) — Jh-A. Coudré-la-Coudraye, XXXVIII. 166 ; (*M.-M.-C. Lecarpentier*, XXXVIII. 166.— P. Coulon, XXXIX. 29. — J.-B. Cuvellier, XXXIII. 14 ; XXXVII. 39 ; (*M.-R.-A. Quesney*, XXXVII. 39.) — J.-B.-Jh Cuvellier, XXXVII. 39 ; (*M.-M.-C. Delaunay*, XXXVII. 39.) — Jn Daufresne, XLII. 151. J.-B. De la Mulle, XXXIV. 93 ; (*C. Rondel*, XXXIV. 93.) — J.-B.-R. De la Mulle, XXXIV. 93 ; (*A.-M. Pingré*, XXXIV. 93.) — A.-P.-F. Delasalle, XXXIX. 43 ; (*M.-A. Larcher*, XXXIX. 43.) — Jq-P. Delasalle, XXXIX. 43 ; (*C.-C.-E. David*, XXXIX. 43.) — T.-J. Delasalle, XXXIV. 101 ; (*C.-J. Nivelet*, XXXIV. 101.) — J.-M.-A. Demanget, XLIII. 64. — C.-A.-V.-P. Desclozets, XXXVIII. 33. — E. Desclozets, XXXIV. 348 ; (*A.-C. Vaquet*, XXXIV. 348.) — E.-G.-C.-P. Desclozets, XXXIV. 348 ; (*M.-O. Vaquet*, XXXIV. 348.) — J.-B. Deshayes de Manerbe, XXXVIII. 92 ; (*R.-A. Vauberchant*, XXXVIII. 92.) — Jq-Jn-E. Deshayes, XXXIV. 270 ; XXXV. 163 ; XXXVIII. 92 ; (*M.-R. Desportes*, XXXIV. 270 ; XXXV. 163 ; XXXVIII. 92.) — P.-J. Duperron, XXXVII. 4 ; XL. 131 ; (*M.-M.-J. Cuvellier*, XXXVII. 4 ; XL. 131.) — P.-J. Duperron, fils, XL. 131 ; (*M.-C.-M. Guilbert*, XL. 131.) — P. Eustache, XXXIV. 270 ; (*F.-R.-V. Deshayes*, XXXIV. 270.) — Jn Fils, XLII. 151. — L.-E. Foacier de la Coudre, XXXIV. 67; (*F. Delauney*, XXXIV. 67.) — N. Gaillard, XLI. 48. — P.-J. Gallois, XXXV. 74, 173. — A. Gilles, XXXIII. 196.—Jn Gontier, XXXIX.216; (*M.-M. Brie*, XXXIX.216.) — J.-J.-G. Goubard, XXXIV.266; XXXVIII. 248; (*M.-C. Brière*, XXXIV.366; XXXVIII. 248.) — P. Goubard, XXXVIII. 248 ; (*F. Beauvais*. XXXVIII.248.) — C. Guilbert, XL. 131 ; (*M.-C. Liétout*, XL. 131.) — Ph. Guilbert, XXXIII. 89. — Jq Hamelin des Essarts, XXXIII. 265 ; (*M. Le Chevalier du Vannoir*, XXXIII. 265.) — A. Hébert, XXXVI. 129, 291 (*N*).— Jq-A. Hébert de la Garenne, XXXVII. 33. — L.-J.-A. Labbé, XXXVII. 32 ; (*M.-E.-C. Thierry*, XXXVII. 32.)—M. La Croix-St Michel, XXXIX. 313 ; (*A.-C. Lion*, XXXIX. 313.) — P. Lecesne, XXXIII. 54 ; (*M.-L. Le Grix*, XXXIII. 54.) — J. Le Chevalier du Vannoir, XXXIII. 265 ; (*P.-A. Perrinne de St Martin*, XXXIII. 265.) — A. Le Cloutier, XLII. 149 ; (*D.-H. de Roussy*, XLII. 149.)

— A. Le Cloutier du Pré, XLII. 149 ; (*C.-F.-A. Louvet*, XLII. 149.) — M. Ledain, XXXIX. 265 ; (*A. Barbel*, XXXIX. 265.) — P.-R. Lefebvre du Moucel, XXXIX. 159.— V. Leflammant, XXXVI. 115 ; (*M. Helliot*, XXXVI. 115.) — F. Le Griel, XXXIX. 299 ; XL. 134 ; (*M.-M.-R. Duval*, XXXIX.299; XL. 134.) — F. Le Moine, XL. 226 ; (*M.-M. Gosse*, XL. 226.) — B.-Ph.-L. Lemonnier, XXXVIII. 274 ; (*V.-G.-C. Asire*, XXXVIII. 274.) — Jq Lion, XXXVIII. 151 ; XL. 57 ; (*C.-E. Pellerin des Monts*, XXXVIII. 151 ; XL. 57.) — Jn Louvet, XXXVIII. 83 ; XXXIX. 97 ; XLII. 149 ; (*C.-F. Quesney*, XXXVIII. 83 ; XXXIX. 97 ; XLII. 149.) — N. Louvet, XXXIV. 255 ; (*R. Restout*, XXXIV. 255.) — C. Marie, XXXIII. 196. — J.-A. Morin des Closions, XXXIII. 61, 196 ; (*A. Dartigues*, XXXIII. 61.) — J.-P.-E. Morin du Verbuisson, XL. 220 ; (*A.-J. Langlois de Lépiney*, XL. 220.) — G. du Neveu, XXXIII. 14.— J.-A. du Nepveu, XL. 224 ; (*C.-F. Durand*, XL. 224.) — M.-G. du Nepveu, XL. 82, 224 ; (*E.-A.-V. Delauney*, XL. 82, 224.) — P.-Jq Normand, XXXVI. 35 ; XXXVIII. 114. — J. de la Pierre, XXXV. 25 ; (*M. Archampaliard*, XXXV. 25.) — J. Pingré, XXXIV. 93 ; (*E. Vaurechers* (?), XXXIV. 93.) — J.-B. Piquefeu de Bremond, XXXVIII. 29, 83 ; (*M. De la Mulle*, XXXVIII. 83.) — P.-J.-B.-G. Piquefeu de Bremond, XXXVIII. 83 ; (*M.-A.-J.-R.-B. Louvet*, XXXVIII. 83.) — F.-A. Pottier, XXXIX. 299. — J.-B. Quillet, XLIII. 64. — J.-B. Renard, XLI. 36 ; (*J. Gérard*, XLI. 36.) — J.-B. Renard, fils, XLI. 36 ; (*M.-E.-T. de Croos*, XLI. 36.) — Ph. Rigout, XXXIX. 97 ; (*M.-A.-T. Vasse*, XXXIX. 97.) — V. Rigout, XXXIX. 97 ; (*A.-F.-M. Louvet*, XXXIX. 97.)—E.-V. Thierry, XXXVIII.274; (*J. F. Lemonnier*, XXXVIII.274.)—C.-A. Tricher, XL. 36; (*A.-M.-P. Boissel*, XL. 36.) —Jq Vacquet, XXXIV. 348 ; XXXIX. 313 ; (*M.-J. Charlemaine* (*), XXXIV. 348 ; XXXIX. 313.) — P. Vacquet, XXXIX. 313 ; (*C.-A. La Croix-St Michel*, XXXIX. 313.) — T. Valentin, XL. 218 ; (*H. Fabut*, XL. 218.) — G.-F.-J. de Varin de Beauchamp, XXXVIII. 29. — C.-R. Villemer du Homme, XXXIX. 299 ; (*M.-A. Le Griel*, XXXIX. 299.)

Prieuré de St Nicole du Val de Clair. — Prieur. — J.-B. d'Albiac, XXXV. 160. — *C. Louédin*, XXXV. 160.

HONFLEUR (N.-D. et St-Léonard)

Curés. — F. Hébert, XXXVII. 138 ; XXXVIII. 10. — N. Lecœur, XXXVII. 138 ; XXXVIII. 10, 232 ; XLII. 25. — J.-B. Boudin, XLII. 25 (*N*).

Vicaires. — J.-B.-E. Hucher, XXXIII. 255 (*N*) ; XXXVIII. 10 ; XLII. 25. — N. Lecœur, XXXVII. 138. — L.-A. Lemonnier, XLII. 25.

Prêtres de la paroisse. — F.-Jq. Advisse, XXXVIII. 82. — F. Benoist, XLII. 25 (*N*). — Jq Cécille, XXXVIII. 29. — M. Charlemaine, XXXVIII. 10. — R.-R. Delafosse, XXXVIII. 10, 250. — L.-C.-M. Duchemin, XLII. 25.— F. Duhault, XXXVIII. 10. — J.-C. Duval, XXXIII. 89 ; XXXVIII. 10. — R.-J. Fay, XXXVIII.10.— J.-B.-L. Hérault, XXXVII.101 ; XXXVIII.221 (*N*). — J.-M. Le Broc, XXXV.123 (*N*) ; XXXVIII.10.— F. Normand, XXXIX.233. — C.-C.-J.-J. Paulmier, XXXVIII. 29 ; XXXIX. 155. — F. Vannier, XXXVI. 35 ; XXXVIII.10, 114. — F.-M. Voizard, XXXVI.35 ; XXXVII.101; XXXVIII. 10 ; XXXIX. 108 ; XLII. 25 (*N*).

Clercs. — N.-P. Bégin, XL. 13 (*N*), 180 ; XLI. 109. — P.-G.-F. Benoist,

(*) Dans le xxxive registre, le manuscrit ne donne pas le nom de famille de cette personne.

XXXVIII 98. — L.-J. Caresme, XXXV. 123 (*N*). — L.-J^h Delarue, XXXVIII. 271. — G.-C.-J. Hérault. XXXVII. 101. — J^n-C. Juhel, XXXIII. 89. — J.-C.-G. Le Roy, XXXVI 6. — E.-B. Morin, XXXV. 173. — F. Normand, XXXVI. 35 (*N*). — J^q Normand, XXXVIII. 114 (*N*). — J^n-A.-B. Normand, XXXIX. 107 (*N*). — J.-B.-V. Pestel, XLII. 46 (*N*).

Seigneurs et notables. — J.-B. Avisse, XXXVIII. 67 ; (*M.-A. Marais*, XXXVIII. 67.) — L. Avisse, XXXVIII. 67. — P.-G. Barbel, XXXIII. 89. — F. Benoist, XXXVIII. 98. — J^q Boissel, XXXVI. 39. — P.-L.-A. de Bonnechose, XXXIX. 287 ; (*T. Le Nantier*, XXXIX. 287; *G. Le Jumel*, XXXIX. 287.) — J^n Brie, XXXIX. 216. — A.-J^n Caresme, XXXV. 123 ; XXXVII. 138 — L.-J^h Chauffer de Barneville, XXXV. 45; (*M.-M.-J. de Parfouru*, XXXV. 45). — L.-L.-J^h de Barneville, XXXV. 45. — J^h Costil, XXXVI. 74 ; (*M.-C. Chuffe*, XXXVI. 74.) — P. Costil, XXXVI. 74 ; (*C. Féret*, XXXVI. 74.) — M. de la Croix-St-Michel, XXXV. 173. — L. Delarue, XXXVIII. 271 ; *M.-C. Fillolet*, XXXVIII. 271.) — L.-I. Delarue, XXXVIII. 271. — F.-C. Delasalle, XXXVII. 89 ; (*M.-D. Quesney*, XXXVII. 89.) — J^q Delasalle, XXXVII. 89, 138; (*C. Boudin*, XXXVII. 89.) — A. Dirlande de la Tachardière, XXXIV. 254 ; (*L. Guerrier*, XXXIV. 254.) — J.-B. Dirlande. XXXIV 254 ; (*S. Legrand*, XXXIV. 254.) — J. Guilbert, XXXIII. 89 ; XXXVIII. 10 ; XLII. 25. — P. Henry, XXXIV. 120 ; (*M. Le Du*, XXXIV. 120.) — P.-F.-C. Henry, XXXIV. 120 ; (*J.-M.-H. Coulon*, XXXIV. 129.) — P.-J^h- Henry, XXXVIII. 1; (*A. Pigeon*, XXXVIII. 1.) — L.-J^h Henry, XXXVIII. 1 ; (*C. Poullain*, XXXVIII. 1) — F. Hérault, XXXVII. 101. — J. Julienne, XLII 25. — F. Langlois de Lespiney, XL. 220. — R Langlois, XXXVIII. 167 ; (*C. Deslandes*, XXXVIII. 167.) — C. Le Bourguoys, XXXIV. 366 ; (*M.-A. Lambert*, XXXIV. 366.) — J.-B.-H.-B. Le Bourguoys, XXXIV. 366 ; (*E. Goubard*, XXXIV. 366.) — J.-G.-M.-U. Lemonnier-Dubuc, XXXIX. 107 ; (*J.-C. de Honnaville*, XXXVI. 107.) — L.-G. Lemonnier-Dubuc, XXXVI. 107; (*M.-A.-C. Boudin*, XXXVI. 107.) — G.-N. Mallet, XXXVII. 101. — E. Morin, XL. 220 ; (*G.-S. Yon*, XL. 220.) — J.-P.- E. Morin de Verbuisson, XL. 220. — L. Morin, XXXV. 173. — A.-F. Normand, XXXVI. 35 ; XXXVIII. 114 ; XXXIX. 108. — J^h-A. Normand, XLIII. 25. — L.-J^q Normand, XXXIX. 108. — J^q Osmont, XXXV. 123 ; XXXVII. 138. — T.-B. Pottier, XXXV. 173. — A.-J.-B. Quesney, XXXVII. 39, 89 ; XXXVIII 10 ; XLII. 25. — C.-T.-L. Soulier, XXXVIII. 265 ; (*A.-C.-E. Avisse*, XXXVIII. 265.) — G. Valentin, XL. 218 ; (*V. Blout*, XL. 218.) — S. Valentin, XL. 218.

LA LANDE (St-Pierre)

Prêtre de la paroisse. — J.-B. Boudin, XLII. 25.
Clerc. — J.-B. Boudin, XXXVI. 10, 37.

MANNEVILLE-LA-RAOULT (St-Germain)

Curés. — L.-J^q Le Bouteiller, XXXIII. 233 ; XLI. 148. — M.-F.-G. Gaillard, XLI. 148 (*N*), 180 ; XLII. 7.

Vicaires. — L.-G. Opoix, XXXIII. 231. — G. Drumare, XLII. 127.

Prêtres desservant. — P.-N. Berthelot, XLI. 148.

Clercs.— C. Normand, XXXVII 7 *en note*. — N.-G. Le Normand, XLII. 42.

Patron — *Le seigneur du lieu* — J.-J.-L.-T. de la Marche, XLI. 148.

Seigneurs et notables. — N. Ficquet, XLI. 148. — J^h-C. Leterrier, XLI. 148. — J.-J.-L.-T. de la Marche, XLI. 148. — N.-C. Quidel, XLI. 148.

PENNEDEPIE (St-Georges)

Vicaire. — Jh-Ph. Le Monnier de la Haitrée, XL. 4.

Seigneurs. — J.-A. de Cormeilles, XXXVIII.24 ; (*M.-F.-C. de Costard*, XXXVIII. 24.) — Jn-A-A. de Cormeilles, XXXVIII. 24. — A. de Naguet de St-Georges, XXXIV. 71 ; (*F.-M.-R. Quillet*, XXXIV. 71.)

QUETTEVILLE (St-Laurent)

Vicaire. — C. Girette, XXXV. 274 ; XXXVI. 150, 302, 335.

Clerc. — J.-P. Moulin, XL. 174 ; XLI. 104, 124 (*N*) ; XLII. 51.

Seigneurs. — L.-I.-Jh Chauffer de Barneville, XXXV. 45 ; (*H.-F. de la Roque*, XXXV. 45.) — P.-F. Descalles de Boishébert, XXXVII. 48 ; (*M.-A. des Aunez de Courteuille*, XXXVII. 48).—F. Descalles, XXXVII. 48 ; (*F.-E. de Boislévêque*,, XXXVII. 48.) — A. des Melliers, XLII. 166 ; (*M.-F. Le Grand*, XLII. 166.) — L.-A. V. des Melliers, XLII. 166 ; (*M.-F. Egasse*, XLII. 166.)

St BENOÎT-D'HÉBERTOT

Curés. — P. Verger, XXXVII. 13 ; XLII. 185. — *C.-C. Circaud*, XLII. 185 ; XLIII. 59, 116. — Jn-C.-A. Picard, XLIII. 116 (*N*).

Vicaires. — M. Moutier, XXXIII. 42. — F.-Jq Advisse, XXXVIII. 82.

Prêtre desservant. — T. Patin, XLIII. 59, 116.

Clerc. — L.-C. de Grieu, XXXVI. 311 ; XXXVII. 13 (*N*) ; XLI. 109.

Patron. — Le duc d'Orléans, XLII. 185 ; XLIII. 116.

Seigneurs.—A. Fortin des Champs, XXXVIII. 67, 121 ; (*Th.-R.-U.-F.-F.-A. Apparoc*, XXXVIII. 67, 121.) — C. de Grieu, XXXV. 108 ; XXXVI. 311 ; (*M.-C. Poret*, XXXV. 108 ; XXXVI. 311. — C.-G.-A.-F. de Sandret de Trianon, XLIII. 59, 116,

St LÉGER-SUR-BONNEVILLE

Curé. — P. Costé, XXXIV. 376.

Vicaire. — F. Houssaye, XXXVIII. 86.

St MARTIN-LE-VIEIL-PRÈS-HONFLEUR

Curés. — N. Pépin. XXXV. 258 ; XXXVII. 134 *en note*.

Prêtre desservant. — J.-G.-F. Colas du Longchamp, XXXVII. 134 *en note*.

Seigneur. — T.-B. de Boislévêque, XXXVII. 48 ; XXXVIII. 131 ; (*P.-E. Le Grix*, XXXVIII. 131.)

LE THEIL (St Pierre)

Curés. — Jn Fils, XXXVII. 105. — Ph. Garnier, XXXVII. 105 (*N*) ; XXXVIII. 35, 227.

Prêtres desservants. — Jq Adam, XXXVII. 105 (*N*). — C. Normand, XXXVII. 105 (*N*).

Patron. — Le chapitre de Cléry, XXXVII. 105.

Chapelle N.-D. ou Ste Marie du Theil. — CHAPELAINS. — J.-B. Vatteville, XXXVII. 7. — C. Normand, XXXVII. 7, 105.— PATRON. —*Le seigr du lieu.* — **M.-A.-M. Aparoc, Vve de Mire**, XXXVII. 7.

TONNETUIT (St Eloy ou N.-D)

. . . .

VASOUY (St Germain)

Curés. — P. Letorey, XL. 81, 226 — L.-G Opoix, XL. 81 (*N*). — *L.-F. Thibaut*, XL. 226.

Prêtre desservant. — P. Bréavoine, XL 81.

Patron. — *Le seigr du lieu.* — Jn-Ph.-A. Herval, XL. 81. — M.-M. Gosse, Vve Le Moine, XL. 226.

Notable. — J.-B.-P. Le Griel, XXXIX. 299 ; XL. 226 ; (*M.-M.-C. Le Moine*, XL. 226.)

VILLERVILLE (N.-D)

Seigneur. – J.-B.-M. de Banville, XXXVII. 32; (*E.-V. Labbé*, XXVII. 32.)

Doyenné de Pontaudemer

Doyens. — P.-N. Le Bourg, XXXIV. 183. — M.-F.-G. Gaillard, XLI. 148.

BERVILLE-SUR-MER (St Melaine)

Curés. — J.-P. Lhorionney, XXXIV. 338, 377. — E. Dumoucel, XXXIV. 377 (*N*).

Seigneur. — R.-J. de Foucault, XLI. 136 ; (*M.-M. Le Grix*, XLI. 136). — Ph. d'Houel de la Pommeraye, XLI. 185 ; (*M.-V. Letorey de Boulogne*, XLI. 185.) — Jq-Ph.-H. d'Houel de la Pommeraye, XLI. 185 (*N*) ; XLII. 95; (*E.-J.-L.-G. Hélie*, XLI. 185). — C. Le Grix de Bellœuvre, XXXIII. 306; XXXIV. 106 ; (*M.-E. de Maquaire*, XXXIII. 306 ; XXXIV. 106.)— C.-F.-H. Le Grix de Bellœuvre, XXXIII. 306; (*M.-A.-F.-T. Le Boctey*, XXXIII. 306.) — P.-A.-C. Le Grix, XXXIV. 6 ; (*M.-C.-C.-N. de Boctey*, XXXIV. 6.)

BEUZEVILLE (St Hellier)

Curés. — J.-R. Massuc, XXXIII. 329 ; XXXIV. 92. — *J.-B. Lefranc*, XXXIV. 92, 182, 183. — M.-F.-G. Gaillard, XXXIV. 183 ; XXXV. 258 ; XL. 118; XL. 148, 180 ; XLII. 7, 19. — F. Vauviel, XLI. 180 ; XLII. 19, 127. — Ph. Sebin, XLII. 127 (*N*)

Vicaires.—Gaillard, XXXIII. 256.—C. Gilles, XXXIV. 92, 183; XXXVI. 252. — B.-L. Houlette, XXXIV 183. — C.-A. Bunel, XXXVI. 252 ; XLI. 179. — C. Dufour, XLII. 19. — J.-B.-V. Pestel, XLII. 46 *en note*.

Prêtres desservants. — G. Drumare, XLII. 19. — P.-N. Berthelot, XLII. 127.

Prêtre de la paroisse. — Jq Leviels, XLII. 133, 191.

Clercs. — Jq Adam, XXXVI. 22. — P. Adam, XL. 175 ; XLI. 104 (*N*) ; XLII. 49. — F. Brière, XL. 174 ; XLI. 104 (*N*). — J.-B.-N. Campion, XL. 179 (*N*) ; XLI. 109. — F.-Jq Donnet, XL. 177 ; XLI. 25 (*N*), 107 ; XLII. 52. — J.-T. Hémery, XLI. 104 ; XLII. 49 (*N*).— J. Hure, XLII. 43. — P. Jacques, XL. 175 ; XLI. 105, 426 (*N*) ; XLII. 51 ; XLIII. 63.—A.-F. Leroy, XXXVIII. 94. — Jq Leviels, XXXVI. 91 ; XXXVII. 119. — P. Leviels, XL. 174; XLI. 103, 125 (*N*) ; XLII. 51 — F. Marais, XXXV. 180 ; XXXVIII. 247. — J.-B. Piquot, XXXVII. 132 (*N*). — P. Quesney, XXXVI. 277. — P.-A. Quillet, XLII. 43 (*N*).

Patron. — *L'abbé du Bec*. — L'évêque de Lx, *sede abb. vacante*, XXXIV. 92. — Y.-A. de Marbœuf, XLII. 127.

Seigneurs et notables. — E.-J. Bunel de Clairemare, XXXV. 180 ; XXXVI. 22 ; XLI. 124. — P. Cardon, XXXVI. 277. — P.-Jh-V. de Charlemaigne, XXXVI. 252 ; XLI. 126 (*N*).— P. Lecerf, XXXV. 180. — G. Moullin, XXXIV. 92.

Ecole de Beuzeville, XXXV. 180.

Hôtel de l'Aigle d'Or, XXXVI. 163.

BOULLEVILLE (St Jean-Baptiste)

Curés. — J. B. Le Noble de la Croix, XXXV. 258 ; XXXVI 315. — F. Bellenger, XXXV. 258 (N) ; XXXVI. 315 ; XLII. 98.

Vicaires. — F. Bellenger, XXXV. 258. — A.-F. Leroy, XLII. 98.

Notable. — F. de St Laurent, XXXV. 258.

CAMPIGNY (N.-D.)

Curé de la 1re portion. — C. Le Monnier, XLII. 150 (*N*).

Curés de la 2e portion. — N. Sieurin, XXXIII. 150.— J.-G. Le Mercier, XXXIII. 150 ; XLII. 150. — *J.-A. Baucher*, XLII. 150. — L.-A. Pouchin, XLII. 150 (N).

Vicaire. — L. Le Pareur, XXXIII. 150 ; XLII. 150.

Prêtre desservant. — C.-F Lechangeur, XLII. 150.

Clerc. — C.-L. Vic, XLI. 99.

Patron de la 2e portion. — *L'abbé de Préaux.* — N.-M. d'Osmont, procureur de l'abbé, XLII. 150.

Seigneurs. — Jn-Jh de Malortie, XXXIV. 72 : (*M.-A. de Cahaigne*, XXXIV. 72.) — L.-C -F. de Malortie, XXXIV. 72 : (*M. C.-E. Blondel de Lillebec*, XXXIV. 72.)

CARBEC-GRESTAIN (St Martin)

Curés. — L. Duhault, XXXIV. 338. — Jq Piquot, XXXIV. 338 (N).

Prêtre desservant. — C. Normand, XXXIV. 338.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXIV. 338.

Notables.— P.-M. Desmoulins, XL. 11 ; XLII 2 — Jq Picard, XLIII 115 : (*A. Caen*, XLIII. 115.

EPAIGNES (St Antonin)

Curés. — Jq-N. F. Hazard, XXXIV 341 ; XLI. 55. — P.-Jn Le Maitre, XLI. 55 (N).

Vicaire. — P.-J. Le Maitre, XXXV. 170 ; XLI. 55.

Prêtre desservant. — G.-M.-A. Fourquemin, XLI. 55.

Clerc. — F.-R. de Pecqueult de la Varende, XXXV. 145.

Seigneurs. — J. G. Doisnel de la Morie, XXXVI. 78 : (*M.-C. de Fréard*, XXXVI. 78. — G.-F.-J.-B. Larcher, XXXV. 255 ; (*C Poulain*, XXXV. 255. — J.-B. de Larcher de la Prairie, XXXV. 167. — G. Pecqueult de la Varende, XXXV 145 ; (*M.-C.-L. de Larcher*, XXXV. 145.)—F.-G. de Vivefoy, XXXIII. 158 ; XXXV. 169 ; (*M.-M. du Hauvel*, XXXIII. 158 ; XXXV. 169.) —F.-G, de Vivefoy du Plessis, XXXV. 169; (*C. [fille naturelle]*, XXXV. 169.)

FATOUVILLE-SUR-LA-MER (St Martin)

Curés. — M. Viger, XXXV. 272. — J. P. Vauquelin de la Brosse, XXXV. 272 (*N*), 274 ; XLII. 121.

Vicaire. — L.-F. Lacatey, XXXVIII. 232 ; XLII 121 ; XLIII. 91.

Prêtre desservant. — J -P. Millet, XXXV. 276.

Clerc. — J.-B. Moisy, XXXV. 274 ; XXXVI. 39 (N).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — E.-J.-B. de Brèvedent d'Ablon. XXXV. 272.

Seigneurs. — Le Bienvenu de Risle, XXXV. 167 ; (*M. Le Grix*, XXXV. 167.) — F.-A. Le Roux, XXXIV. 90 ; (*H.-E de Naguet*, XXXIV. 90. — A.-Jh de Naguet de Hélins, XXXIV. 90 ; (*H. Le Bourgeois*, XXXIV. 90 —Jn-C. de Morceng de Trousseauville, XXXIV. 267 ; (*M. Le Grix*. XXXIV. 267.

— J.-P.-Ph. de Morceng, XXXIV. 267 ; (*M.-M.-F. de Bernière de la Coterie*, XXXIV. 267.)

FORMOVILLE (St Jean-Baptiste)

Curé. — F. Viquesnel, XXXIX. 289.

Clerc. — Jn Heudier, XXXIII. 193.

FOULBEC (St Martin)

Curés. — Jq-P.-T. Drouet, XXXIV. 377 ; XXXIX. 233. — P. Leclerc, XXXIX. 233 (*N*).

Vicaires. — P. Dumoucel, XXXIV. 377. — F.-H. Delahaye, XXXIV. 377, 378 ; XXXV. 82, 207, 279 ; XXXVI. 60, 108.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P. Thiroux de Montregard, XXXIX. 233.

Notable. — C.-A. Le Pellissier, XXXIX. 233.

GRAIMBOUVILLE (St Sulpice)

Curés. — R. Dellewaïde, XXXVI. 315. — J.-B. Hachet, XXXVI. 315 (*N*); XXXVII. 117.

Vicaire. — J.-B Hachet, XXXVI. 315.

Seigneur. — Jn-A. Duquesne, XXXIII. 276 ; (*M.-A.-T.-G. de Brèvedent*, XXXIII. 276.)

MARTAINVILLE (St Pierre)

Curés. — P.-N. Le Bourg, XXXIV. 183 ; XL. 118. — G.-F. Bunel, XL. 118 (*N*) ; XLII. 25 ; XLIII. 32.

Vicaires — J.-B. Boudin, XL. 118 ; XLII. 25. — Jq Leviels, XLII. 72.

Prêtre de la paroisse. — F. Vauviel, XLI. 180.

Clercs. — J.-B. Aubry, XLII. 47 (*N*). — Jq.-D. Levavasseur, XLI. 100 (*N*). — P. Martel, XLI. 100 ; XLII. 47.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-G. Deshommets, XL. 118.

Seigneurs. — C.-G. Deshommets, XXXIII. 339 ; XXXIV. 344 ; (*F.-C.-H. Auber*, XXXIII. 339 ; XXXIV. 344.) — C.-G. Deshommets, fils, XXXIII. 339 ; XXXIV. 344 ; (*F.-L. Bigot*, XXXIV. 344).

N.-D.-DU-VAL

Curés. — T. Amet, XXXIV. 338 ; XLII. 121. — *L.-F. Lacatey*, XLI. 121. — J. Esnault, XLII. 121 (*N*).

Prêtre desservant. — J.-P.-G.-F. Colas du Longchamp, XLII. 121.

Patron. — *L'abbé du Bec*, XLII. 121.

Chapelle St-Jacques et St-Christophe du Lieu-Helley. — Chapelains. — L.-F.-A. Boutchen ou Boutcheu des Landes, XL. 153. — C.-A. de Pillon de Buhorel, XL. 153. — Patron. — *L'abbé de Grestain.* — N. Thirel de Boismont, XL. 153.

PONTAUDEMER (N.-D. du Pré ou du St-Sépulcre)

Curés. — L.-B. Durand, XXXIII. 49, 302, XXXIV. 280. — Jq-P. Bocquet, XXXIII. 49 ; XXXV. 188 ; XXXVI. 225, 245 ; XXXIX. 228 ; XL. 111. — *R.-L. Houlette*, XL. 111. — J.-B. Hautement, XL. 111 (*N*).

Vicaire — F.-Th.-Ph. Bocquet de la Bivellerie, XL. 111.

Prêtres de la paroisse. — J.-B.-L. Assire, XXXVI. 245 ; XL. 111. — F.-T.-P. Bocquet de la Bivellerie, XXXIV. 307. — L.-Jh. Bunel, XXXVIII. 196 ; XXXIX. 70, 194 ; XLII. 26, 129. — Jn.-P. Lefort, XXXVIII. 259 ; XL. 111.

Clercs. — J.-B.-L. Assire, XXXV. 188. — Jq Bunel, XXXIII. 49. — L.-Jh. Bunel de Blancamp, XXXVI. 239 ; XL. 102. — P.-R. Delauney ou

Delanney, XXXV. 246 ; XXXVI. 209 (*N*) ; XXXVIII. 128. — C.-J. Lefort, XXXVIII. 222, 259. — L. Leroy. XLI. 109. — P. Leroy, XXXVIII. 128, 222 ; XL. 111, 180.

Seigneurs et notables. — A. M. d'Arche XXXIX. 58 ; *C. G. Bonnier de St Cosme*, XXXIX. 58.) — J.-B.-L. Assire, XXXV. 188 ; (*V.-R. Le Maistre*, XXXV. 188.) — J.-A. Aubrou, XXXIX. 270 ; (*A.-C. Le Barbier*, XXXIX. 270). — J.-J. Aubrou, XXXIX. 270 ; (*M.-J. Gressent*, XXXV. 270.) — P.-C.-T. Bocquet, XL. 92 ; (*M.-M.-A. S.-A.* Abot, XL 92.) — P.-M.-A. Bocquet, XL. 92 ; (*J.-M. Legrand*, XL. 92). — E. Bonnechose, XXXVIII. 167 ; (*M. F. Leherpeur des Moulins*, XXXVIII. 167). — F.-P.-F. Bonnechose, XXXVIII. 167 ; (*R. Langlois*, XXXVIII. 167). — B. Bouillerot de Courcelles, XXXIII. 159 ; (*M.-G.-F. Saunier*, XXXIII. 159). — B.-R. Bourdet, XXXVI. 239. — F.-M.-P. Bunel de Boismare, XL. 32 ; *M.-A. Loisel*, XL. 32). — J^h.-A. Bunel de Bellerangée, XXXVI. 239. — J^h.-R. Bunel de Blancamp, XXXVI. 239 ; XL. 32 ; XLI. 114 ; (*A.-R. Durand*, XXXVI. 239 ; XL. 32 ; XLI. 114.) — N.-R. Crochon, XLII. 54 ; (*C.-F. Langigneur*, XLII. 54).— P.-A.-M. de la Couldre, XLII. 37 ; (*M.-F.-H. Fricot*, XLII. 137.) — R.-R. Delauney, XXXV. 188 ; XXXVI 209 ; (*M.-A.-F. Maillet*, XXXVI. 209.). — A. Desportes, XXXVII. 10 ; (*F. Aubouin*, XXXVII. 10). — Ph. Donnet, XL. 111. — J.-F. Eloy, XXXVIII. 128. — L.-P. du Fay d'Elbœuf, XXXIV. 307 ; XXXIX. 33 ; (*L.-M.-A. de Burgault*, XXXIX. 33.) — J^h-B.-H. Grandin-Dupuis, XL. 111. — F. Lepicard, XXXV. 188. — E. Leroy, XL. 111. — R.-G. Leroy, XXXVIII. 128 ; (*M.-C.-T. Baudry*, XXXVIII. 128.) — C. Marchand, XL. 219 ; (*M.-A.-F. Maisnel*, XL. 219.) — J.-F. Poulliot, XXXIII. 302 ; XL. 111. — L.-C. de la Quaize, XXXVIII. 164 ; (*C. Réaux*, XXXVIII. 164.) — C.-J. de la Quaize, XXXVIII. 164 : (*A.-C. Noël*, XXXVIII. 164.) — C.-J. Sebire de Boislabbey, XXXIII. 248 , (*M.-M. de la Rocque*, XXXIII. 248.) — M.-F. de Trousseauville, XL. 111, 118.

Ecole de N.-D., XXXVIII. 128.

PONTAUDEMER (St Germain)

Curé. — P.-F. Montfort, XXXV. 8, 281.

Vicaires. — N. Lefebvre, XXXVIII. 222. — G.-G. Grigy, XXXIX. 223 ; XL. 27, 204 ; XLI. 4, 85 ; XLII. 60 ; XLIII 16, 98, 108.

Prêtres de la paroisse. — E. Gilles, XL. 5 ; XLII. 26, 129 ; XLIII. 108. — J.-B. Hauttement, XXXIV. 207. — Ph. Sebin, XXXIX. 221.

Clercs. — L.-J. Carré, XXXVI. 106, 332 (*N*). — C.-C. Havas, XXXIX. 2. — C. Le Bourgeois, XL 130. — J^n Lefort, XXXVIII. 259. — F.-P.-Ph. Pépin, XXXIV. 128. — J^n-G. Privey, XLI. 99 (*N*). — J^q-G. Sebin, XXXVI. 17 ; XXXVIII. 79, 209.

Seigneurs et notables. — M.-A. Barette, XXXVIII 259. — E. Conard, XXXVIII. 75 ; (*M.-F. Halley*, XXXVIII. 75.) — N. Conard, XXXVIII. 75.— C.-A. Drieux ou de Rieux de Cagnières, XXXV 259 ; XXXVI. 215 ; (*C.-M. de Belloy*, XXXV. 259 ; XXXVI. 215.) — L.-P. du Fay d'Elbœuf, XLI. 15 ; (*L.-G. Le Grix*, et non *Legrip*, XLI. 15 ; *M.-C. Le Moine de Boisgaultier*, XLI 15.) — P. Gressent, XXXVII. 18 ; XXXIX. 270 ; (*M.-M. Crochon*, XXXIX. 270.) — F.-P. Halley, XXXVI. 230 ; (*M.-M.-M.-P. d'Angerville*, XXXVI. 230.) — P. Halley, XXXVI. 230 ; (*M.-M. Letailleur*, XXXVI. 230.) — N.-P.-N. Leclerc, XXXIX. 244. — J.-B. Lefort, XXXVIII. 259 — P. Le Gras de Longval, XXXV. 115 ; (*C. Le Huen*, XXXV. 115.) — J^q Le Grix

d'Epréville, XXXIII. 248 ; (*M. Duquesne*, XXXIII. 248.) — P. Le Grix d'Epréville, XXXIII. 248 : (*A.-T. Sebire de Cléry*, XXXIII. 248.)—G. Leroy, XXXIV. 25. — C. de Pelgars de Malortie, XXXVIII 170 ; (*M.-M. Boissel*, XXXVIII. 170.) — P.-H. de Pelgars de Malortie, XXXVIII. 170 ; (*M.-M. Viquelin*, XXXVIII. 170.) — P. Pépin, XXXIV. 115.

Prieuré de St Jean de l'Hôtel-Dieu.— Prieurs.—Lt Sebin, XXXVI.225, 245. — Lt Sebin, neveu, XXXVI. 225, 245 ; XL. 5. — A.-C. de la Quaize, XL. 5. — Patron. — La ville de Pontaudemer, XXXVI. 225 ; XL. 5.

Prieuré de St Gilles. — Prieur. — P. Ruallent ou Rualleux, XXXVI. 251. 317.

PONTAUDEMER (St Ouen)

Curés. — J.-B. Le Bret, XXXIV. 100. — P. Lelièvre, XXXIV. 100, 235, 236 ; XXXVI. 225 ; XXXVII. 117. — *N.-L Miocque*, XXXVII. 117.— Jq-T. Barbey, XXXVII. 117. — C. Girette, XXXVII. 117 (*N*); XL. 6 ; XLII. 127.

Vicaires. — Jn Lecomte, XXXIV. 100. — G.-F. Bunel, XXXV. 157 ; XXXVII. 117 ; XL. 118. — Ph. Sebin, XXXIX. 221, 322 ; XL. 28, 203 ; XLI. 173 ; XLII. 61. — Jq-G. Sebin, XLIII. 24.

Prêtres de la paroisse. — L.-A. Baucher, XXXVIII. 232 ; XXXIX. 56, 62, 202 ; XL. 150. — F.-T.-P. Bocquet de la Bivellerie, XXXIV. 100 ; XXXV. 188. — G.-F. Bunel, XXXVIII. 80 ; XL. 118. — A.-B. Canel, XXXV. 261. — A.-L Hellot, XXXVII. 17. — L.-A. Lorette, XXXIII. 234 ; XXXVI. 347. — A. Pépin, XXXIV. 100. — V. Pupin, XXXVI. 347. — A.-C. de la Quaize, XL. 5 ; XLII. 150. — J.-J. Rougeaux, XXXIV. 100, 222. — J.-G. Sebin, XXXVII. 117. — Lt Sebin jeune, XXXVI 225, 245 (*N*). — Ph. Sebin, XLII. 127. — C.-Ph. Tallon, XXXVI. 239, 245, 319 ; XXXVIII.65, 69, 80, 194 ; XXXIX. 71 ; XL. 79.

Clercs. — L.-A. Baucher, XXXVII. 35 ; XXXVIII. 232. — T.-L. Desormeaux, XXXIII. 154 ; XXXV. 146. — P. Gavelle, XL. 178 ; XLI. 107. — C.-C. Havas, XXXVI. 267. — J.-B. Lambert, XXXV. 35. — Jq Le Cavelier, XL. 96 ; XLII. 129.— L.-A. Lorette, XXXIII. 234.— J.-Ph. Ouzouf, XLI.102; XLII. 26 (*N*). — R.-Jq Pupin, XXXVI. 267, 347 (*N*) ; XL. 118. — P.-C. Saffrey, XL. 175 ; XLI. 104, 128 (*N*), 156 ; XLII. 49. — A. Savary, XL. 101 (*N*), 124. — Lt Sebin jeune, XXXIV. 307 ; XXXV. 188. — Ph. Sebin, XXXVI.71; XXXVII. 18 ; XXXIX. 221. — C.-Ph. Tallon, XXXIII. 286 ; XXXV. 267 ; XXXVI. 319. — F. Vattement, XXXVII. 117 (*N*). — A.-R. Vitrel, XL. 178; XLI. 107 ; XLII. 52 (*N*).

Patron. — *L'abbé de Préaux*. — G.-C. de St Aulbin, XXXIV. 100. — L'évêque de Lx, *sede abb. vacante* XXXVII. 117.

Seigneurs et notables. — B.-L. Annet de Perry, XXXIII. 234. — C. Baron, XXXIV. 128, 271 ; (*M.-A.-T. Le Brun*, XXXIV. 271.) — Jn Baton, XXXVI. 248 ; (*C. Potdevin*, XXXVI. 248.) — P.-D. Baucher de Bellemare, XXXV. 221 ; XXXVII. 35 ; XXXVIII. 232 ; (*M.-C. Piédelièvre de la Pommeraye*, XXXV. 221 ; XXXVII. 35 ; XXXVIII. 232.) — A.-E. de Belloy, XXXV. 117, 149; (*M.-A. Dupérier-Dumouriez*, XXXV. 117, 149.)—R.-P.-J.-J. Blondel de Lillebec, XXXIV. 72 ; (*M.-F.-T. Delauney*, XXXIV. 72.)— J.-P. Boëtte,XXXVII.128; (*M.-A. Ridel*, XXXVII.128; *M.-J.Thiron*,XXXVII.128.) — C.-B. Boissel-Marteau, XXXIV. 204. — J.-C.-A. Boissel-Marteau, XXXIV. 204 ; (*M. Le Gras de Bordecoste*, XXXIV. 204.) — J.-B. Bourard, XXXVII. 18 ; XXXVIII. 171 ; (*M.-A. Eudeline-Amiens*, XXXVIII. 171.) —

P.-B. Bourard, XXXVIII. 171 ; (*A.-R. Durand*, XXXXIII. 171.) — C.-E. Bunel, XLII. 2, 98 — E.-Jq Bunel de Clairemare, XXXIV. 189 ; XXXVI.239. — F.-J. Bunel, XXXIX. 283 ; (*M.-E. Le Mercier*, XXXIX. 283 ; *M.-L. Rousselin*, XXXIX. 283.) — G.-F. Bunel, XXXIII. 339. — N. Bunel, XXXIX. 283 ; (*F.-L. Le Vaillant*, XXXIX. 283.)— E.-B. Canel, XXXV.146, 231 ; (*C.-M. Durand*, XXXV. 231.) — R.-E.-N. Canel, XXXV. 146, 231 ; (*M. Aubrou*, XXXV. 231.) — P. Cavellier, XXXVI. 225 ; XLII. 26, 129 ; (*F. Legendre*, XLII. 129.) — J.-B.-J. Cesne, XXXVI. 245 ; XXXVII. 35. — F. Chevreuil, XXXIV. 85 . (*C.-T. Baton*, XXXIV. 85.) — P.-A.-M. de la Coudre, XLI. 67 ; (*M.-F.-H. Fricot*, XLI. 67) — A.-R. Crochon de la Prairie, XLI. 121 ; (*C.-A. Eudes*, XLI. 121.) — R. Crochon, XLI. 121 ; (*M.-F.-S. Duparc*, XLI 121.) — Jn de la Croix. XXXVIII. 217 ; (*M.-E.-C. Chanterel*, XXXVIII. 217.) — Jn-F. de la Croix, XXXVIII. 217.—J.-B. Davasé,XXXIX. 35. — A. Delamare, XLI. 35 ; (*C.-H.-J. Besongne*, XLI. 35.) — A.-B. Delamare, XLI. 35 ; (*M.-G.-F. Cavelier*, XLI. 35.) — N. De Lanney ou Delauney, XXXVI. 205 ; (*M.-M. Letailleur*. XXXVI. 205.) — J.-C. Delauncy, XXXVIII. 24 ; (*C.-M Gets* (?), XXXVIII. 24). — C. Deschamps, XLIII. 34; (*M.-C. Halley*, XLIII. 34. — C.-E. Deschamps, XLIII. 34 ; (*M.-M. Touzé*, XLIII. 34.) — C. D. Desormeaux,XXXIX.35; (*F.-F. Davasé*, XXXIX.35.) — L.-J. Desormeaux,XXXV.146; XXXVI.248; XXXIX.35; (*M.A. Tallon* et non *Talbot*, XXXIII. 151; XXXV. 146; XXXVI.248; XXXIX. 35;) —L.-P Deville, XXXIV.100;XXXV.347.—E.-J.Dieuzy,XXXIX.212; (*M.-T.Loret*,XXXI 212.) — J.-C. Dupin de Croixenval, XXXIII. 167; (*M.-E. Vitrel*, XXXIII. 167.) — N. Dupin, XXXV. 221; (*C.Durand*,XXXV. 221). — N.-C. Dupin,XXXV. 221; (*M.-C.-M. Baucher*, XXXV.221). — B. Durand du Mesnil, XXXIV. 100.— M.-P. Durand, XXXV. 146; XXXVIII. 171 ; XL. 224 ; (*M.-J. Valentin*, XXXVIII. 171; XL. 224).—P. Duval, XL. 5.— J.-H. d'Epaignes,XLIII.130 ; (*C.-L.-A. Vitrouil de Caudière*(?)XLIII.130).—Ph.-L.-H.d'Epaignes,XLI.67; (*M.-F.-A.de la Coudre*,XLI.67.--Ph.-L.-H.d'Epaignes de Bostanney,XLI.67; XLIII 130;(*M.-A.-E.de Fougy*,XLI.67; XLIII.130).—J.-R.-L.Eudes,XXXIV. 100; XXXVI.267; XLI.121:XLIII.57; (*M.-C.Cauvin de la Cauvinière*,XLI.121: XLIII.57.)—P.Féret,XLIII.124;(*A.Lecesne*.XLIII.124.)—P.-E.Feret,XXXIX. 288 ;XLIII.124 ; (*M.-A.-M.Bertois*, XLIII.124.) — F.-E.de Fontanai,XXXIV. 385;(*M.-E. Dumouriez-Dupérier*, XXXIV.385.) — A. C. Fouckre, XXXV. 311 ;(*M.-G Bérard*, XXXV. 311.) — N. Gausseraud, XXXVI. 225. —N. Gibert,XXXIV. 307 ; XXXV. 118 ; (*M.-M. Dufour*,XXXV.118.)—N.-P.Gibert, XXXV. 118 ; (*M.-A.-M. Lefèvre*, XXXV. 118.) — N. Gonnier, XXXV. 262. —J P. Harou, XXXVI. 209, 239. — G.-Th.-F. Havas, XXXVI.267 ; (*M.-E. Eudes*. XXXVI. 267.) — C. Hellot de Bonnemare, XXXVII. 18 ; XLII.137 ; (*A. Dupin*, XLII.137.) — H.-L. Hellot de Bonnemare, XLII.137 ; (*H. de la Couldre*, XLII. 137.) — J.-L. Hellot, XXXVI. 209. — J.-B.-A. Le Bourg du Catulle, XXXIII. 339.— B.-A.-N.-F. Le Bourg de l'Epine, XXXIX. 318 : (*M. Cabot de la Moissonnière*, XXXIX.318.) — N.-F.Le Bourg,XXXIX.318; (*M.-F.-E.-D. de Nollent*, XXXIX. 318.) — Jh-J. Le Bret, XXXVI. 267. — J.-F.-A. Le Chevalier, XXXVIII. 268. — Jq Lécuyer, XLI. 128. — F.-G. Le Gras, XXXV. 115 ; (*M.-C. Parrin de Semainville*, XXXV. 115.) — F.-C. Le Gras de Bordecoste,XXXV.115; (*C.-M. Le Gras de Longval*, XXXV. 115.)—J.-J.-L. Le Grix de la Poterie,XXXIII.314; XXXV.117; (*M.-A.Dumouriez-Dupérier*, XXXIII.314; XXXV.117.)—P.-O.Le Huen,XXXIV.379; (*M.-C. de Fréville*,XXXIV.379.)—N.-L. Le Moine, XXXV. 146.—J.-F.Le Normand, **XXXV. 146 ; XXXVI. 267 ; XXXVII. 39. — R. Le Petit, XXXIV. 307 ;**

XXXVI. 209 ; XXXVIII. 92; XLI. 128. — P.-A.-C.-L. Lestorey, XXXVIII. 127 ; (*M.-C. Vicquelin*, XXXVIII. 127.) — B. Loisel, XLI. 32 ; (*M. Le Bas*, XLI. 32.) — J^n^ Lorette, XXXIV. 273 ; (*M.-T. Le Coge*, XXXIV. 273.) — R.-J.-E. Lucas, XXXV. 141 ; (*E.-J.-V. Larcher de la Prairie*, XXXV 141.) — F.-C. Lulx de la Motte, XL. 124. — J.-P. Marmion, XXXVIII. 127, 259 ; (*H.-A. Lestorey*, XXXVIII 127. — A.-C. de Morceng, XLII. 121.—N. Motte de la Brugère, XXXIV. 187. — Th. Motte de la Brugère, XXXIV. 187 ; (*C. Réaux*, XXXIV. 187.) — R.-G. Noel, XXXV. 146. — A.-R.-E. Orieult de Saint Samson, XLI. 187 ; (*A.-L. de la Roque*, XLI. 187.) — L.-F.-E. Orieult, XLI. 187 ; (*F.-H. Ollivier de Bois-Pichard*, XLI. 187.) —J.-B.Piédelièvre, XXXIII 242 ; XXXIV. 379 ; (*M.-E. du Plessis-Buisson*, XXXIII. 242 ; XXXIV. 379.) — J.-C. Patin, XXXVI. 17. — B. Piédelièvre, XXXIV. 379 ; (*M.-J Le Huen*. XXXIV. 379. — F.-J. Regnouard de la Fresnaye, XXXVII. 9 ; (*L. du Plessis-Buisson*, XXXVII. 9.) — N. de la Roque, XLI. 187 ; (*L. Lézurier*, XLI. 187. — J.-B.-G. Roulland, XXXIII. 315 ; XXXIV. 100. — J.-P. Roussel, XXXIX. 262 ; (*M.-G. Crochon*, XXXIX. 262.) — P.-F. Roussel, XXXVII. 117. — F. Rousselin, XXXIX. 283 (*M. Delauney*, XXXIX. 283. — A.-L. Savary, XXXIX 262 ; (*M.-G. Roussel*, XXXIX. 262). — L. Savary, XXXIV. 276 ; XXXIX. 262 ; (*C. Legras de Bordecoste*, XXXIX.262). — L Sebin,XXXIV. 307 ; (*M.-F. Le Brasseur*, XXXIV. 307). — C -P^h^. Tallon, XXXV. 267 ; (M.- *C. Gannel*, XXXV. 267.) —E.Tallon,XXXV.100; XXXV.267; XXXVI.225; XLI.20;(*M.-A -M.Dupont*, XLI. 20). — J_q.Tallon, XXXV.267; XXXVI.319; XXXVII.80. — J.-E.Tallon, XXXVI.329.— J.-P.Tallon,XL.20; (*M.-M. Vacquerie*,XLI.20).— L.-F.Tallon, XXXIV.276, 307.—C.-P.-G. Thirel de la Houssaye, XXXVII. 97; (*A.-C. Lecompte*, XXXVII 97). = J.-C.-Ph. Thirel de Siglas, XLI. 128. — J^n^ Thiron, XXXIV.108; XXXVII.128; (*J.-C.-C Paris*, XXXIV.108 ; *C. Le Bellenger*, XXXVII. 128). — S. Thiron, XXXIV. 108; (*F. Dorléans*. XXXIV. 108). — J^q^.-P. Touzé, XXXIX. 166; (*M.-L. Fiquet*, XXXIX. 166). — P.-R. Touzé, XXXIX. 166; XLIII.34; (*M.-U. Cuvelier*, XXXIX 166; XLIII. 34).— N.-R.J. Varennes, XXXIV. 383; XXXV. 267. — J_q.-R. Vicquelin, XXXVIII. 170; (*M.-F. Leseigneur*, XXXVIII. 170).

Hôtel des Trois Rois, à Pontaudemer, XXXV. 146

PRÉAUX (N.-D.)

Curé. — J^n^.-F. Lacatey. XXXIII. 50; XXXV. 8; XXXIX. 288; XL. 79.

Prêtre de la paroisse. — L.-P. de Malleville, XL. 44.

Clerc. — J^n^-F. de Malleville, XL. 118.

Seigneurs. — L.-P. de Malleville, XL. 44 ; XLIII. 128 ; (*M.-A. Poisson*, XLIII. 128.) — H.-B. de Malleville, XLIII. 128 ; (*A.-M.-A. Hérault de la Bergerie*, XLIII. 128.

PRÉAUX (St Michel)

Curés de la 1re portion. — C. Roussel, XXXIII. 234 ; XXXIV. 276. — J.-B. Hermier, XXXIV. 272, 274, 276 (*N*) ; XXXVI. 347 ; XXXVII. 43 ; XLI. 77, 132.

Curés de la 2_e portion. — P. Delauney, XXXIII. 234. — L.-A. Lorette, XXXIII. 234 ; XXXIV. 274 ; XXXV. 8 ; XXXVI. 347 (*N*) ; XXXVII. 43, 147. — *V. Pupin*, XXXVI. 347.— J_q-A. Léger, XXXVII. 147 (*N*) ; XXXIX.231 ; XL. 22 ; XLI. 77, 132, 175.

Curés de la 3e portion. — J. Moulin, XXXIV. 274 ; XLI. 77, 132. — C.-R. Guersent, XLI. 132 (*N*), 175.

Clerc. — J_q Pupin, XL. 118.

Patron des trois portions. — *L'abbesse de St Léger.* — M.-A. de Lentilhac de Gimel, XXXIII. 234 ; XXXIV. 276. — Mme de Bouillé de Créances, XLI. 132.

Notable. — J.-B. Thiron, XXXV. 229.

St MACLOU-LA-CAMPAGNE

Curés — C. A.-E. Caignard, XXXVI. 66; XLI. 47. — P.-Ph. Levavasseur, XLI. 47 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — T.-F.-C. de Giverville, XLI. 47

SAINT-MARTIN-DOULT et son annexe SAINT-FIRMIN, ou SAINT-MARTIN-LE-VIEIL-SUR-VERONNE, ou SAINT-MARTIN-SAINT-FIRMIN.

Curés. — C.-A. Lepetit, XXXIV. 296. — J.-B Hauttement, XXXIV. 296. XL. 111. — B.-L. Houlette, XL. 111 (*N*).

Vicaires. — J.-B. Hermier, XXXIII. 39, 177 ; XXXIV. 31 (*D*), 142, 276. — M.-F. Le Têtu, XXXV.. 123.

Clerc. — Jq Heutte jeune, XXXVIII. 91,

Patron. — Les religieux de Préaux, XXXIV. 296.

SAINT-PAUL-SUR-RISLE (Prieuré-cure)

Seigrs et notables. — P.-D. Baucher *et non* Boucher, XLI. 118 ; (*M.-C. Piédelièvre*, XLI. 118.) — J.-S. Baucher *et non* Boucher de Bellemare, XLI. 118 ; (*M.-A. Baud*, XLI. 118) — P. d'Epaignes de St Vulfrand, *et non* Ulfrand, XXXVIII. 151 ; (*M.-F. Picq*, XXXVIII. 151.) — N.-P. d'Epaignes de St Vulfrand, XXXVIII. 151; (*M.-C. Lion*, XXXVIII. 151.) — N.-R. Delauney *ou* Delanney. XXXVI. 209.

St PIERRE-DU-CHATEL

Curés. — J.-A. Thibout d'Anisy, XLII. 98. — A.-F. Leroy, XLII. 98 (*N*).

Vicaire. — J_q Piquot, XXXIV. 338, 341.

Prêtres de la paroisse. — J.-J.-M.-T. Burot, XXXIV. 338 ; XXXVI. 243, 284 ; XXXVII. 62 ; XXXVIII. 52, 147. — J_q Guillemin, XL. 11, 153 ; XLI. 3; XLII. 2, 78 ; XLIII. 26, 104.

Clerc. — A.-E.-C. de Grosourdy, XXXVI. 238.

Seigneur. — C.-C. de Grosourdy, XXXVI. 238 ; (*M.-C.-A.-B. de Bardoul*, XXXVI. 238.)

St SIMÉON

Curé. — P. Lefort, XL. 111.

St SYMPHORIEN

Curés. — F. Duval, XXXIII. 50. — J_n Duval, XXXIII. 50 ; XL. 79. — *P.-Ph. Levavasseur*, XL. 79. — C.-Ph. Tallon, XL 79 (*N*).

Vicaire. — P.-Ph. Levavasseur, XL. 79.

Patron. — Les religieux de Préaux, XL. 79.

SELLES (N.-D.)

Curés. — Jq Aubron, XXXIV. 383 (*N*). — L.-P. Vauquelin de la Brosse, XXX. 383 ; XXXV. 272 ; XXXVI. 93. — J_q Thieux, XXXVI. 93 ; XLII. 115. — P.-M. Cornet, XLII. 115 (*N*).

Vicaire. — P.-L.-F. Pedru, XXXVIII. 80 ; XLII. 115.

Prêtre de la paroisse. — L.-F. Lacatey, XLII. 121 ; XLIII. 91

Clerc. — L.-F. Lecatey ou Lacatey, XXXIV. 285, 383.

LE TORPT (N.-D-)

Curés. — Jn Demeulle, XXXV. 64. — F. Piel, XXXV. 64 (*N*), 168.

Vicaire. — P.-F. Brette, XXVII. 84.

Patron. — *Le seigr du lieu.* — N.-A. de Giverville, XXXV. 64.

TOURVILLE-LA-CAMPAGNE (St Pierre)

Curés. — R. Malfilastre, XXXVIII 283. — *L.-S.-D. Varin*, XXXVIII. 283 ; XXXIX. 53. — A Prévost, XXXIX 53 (*N*).

Vicaire. — C.-R. Guersent, XXXVII. 139 ; XXXVIII. 203 (*D*), 283 ; XXXIX. 53, 63.

Patron — *Le seigr du lieu.*—P.-D. Le Tendre. XXXVIII.283; XXXIX 53.

Prieuré de Ste Marie-l'Egyptienne. — PRIEURS. — J.-B. Le Rat, XXXIV. 252 ; XXXVIII. 222. — *C.-A. Chastan de la Fayette*, XXXIV. 252. — Suppression du prieuré, XXXVIII, 222.

TOUTAINVILLE (St Martin)

Curés. — Jn-T. Desvaux, XXXIX. 322. — F.-H- Delahaye,XXXIX.322 ; XL. 23 (*N*), 116.

Vicaires. — L.-Jq Delahaye, XXXVI. 334 ; XXXV. 68, 112, 114 ; XXXVIII. 54, 210. — Jq G. Sebin, XL. 23.

Seigneurs et notables. — P. Duquesne de la Mare, XXXIII 276 ; XXXVI. 80 ; (*M.-B.-C. Blondel*, XXXIII. 276 ; XXXVI. 80). — J.-A. Duquesne, XXXIII. 276; (*M.-A.-C. G de Brèdevent*,XXXIII.276).— P. Leroux, XL. 23.

Ecole de Toutainville, XL. 23.

Chapelle Ste Marguerite. — CHAPELAINS. — J.-P. Gommé d'Angerval, XL. 124. — J.-J. Baucher, XL. 124, 245. — G.-Jh. Lucas. XL. 245 ; XLI. 6.

TRIQUEVILLE (St Martin)

Curés. — L. Bérenger, XXXIII. 254 ; XXXIV. 189 ; XXXVIII. 368 ; XXXIX 288. — C -R. Heutte, XXXIX. 288 (*N*).

Vicaire. — N. Mesnil, XXXVII. 43 ; XXXIX. 288.

Patron. — *L'abbé de Grestain* — N. Thirel de Boismont, XXXIX. 288.

VANNECROQ (St Denis)

Curés. — J.-B. Basin. XXXIII. 254. — P. Campion, XXXIII. 254 (*N*) ; XXXVIII. 268 ; XL. 79 ; XLI 55.

Clerc. — P.-Ph. Levavasseur, XXXVIII. 268.

Doyenné de Touques

Doyens. . . . .

LES AUTHIEUX (St Nicolas)

Curés. — P.-A. Etienne, XLII. 18. — Jn -P.-Jq Fleury, XLII. 18. (*N*).

Patron. — *Le seigr du lieu.* — A.-B. de Brancas, XLII. 18.

LES AUTHIEUX (St Pierre)

Curés. — L. Senoze, XXXVIII. 82. — F.-Jq Advisse, XXXVIII. 82 (*N*); XLII. 18.

Patron. — *Le seigr du lieu.* — A.-B. de Brancas, XXXVIII. 82.

Notables. — Jq. Desmouceaux,XXXVIII.82. — P. Quesnel,XXXVIII.206 ; (*M.-A.-M. Lecordier*, XXXVIII. 206). — J.-P.-A. Quesnel de la Rosière, XXXVIII. 206 ; (*A.-V. Advisse*, XXXVIII. 206).

BLANGY (N.-D.)

Curés. — N.-G. Pépin, XXXIII. 269, 278. — *J. Langlois*, XXXIII. 278 ; XXXIV. 143. — *C.-F. Ferrière*, XXXIV. 143. — *T.-J. Monsaint*, XXXIII.

269 ; XXXIV. 103. — Jq.-F. Tahère, XXXIV. 103; XXXVIII. 293; XXXIX. 137. — G. Lefrère, XXXIX. 137. (*N*).

Vicaire. — Ph.-Jq. Blot, XXXIX. 171.

Clercs. — V.-R.-F. Huet, XLII. 42. — J.-F. Lecordier, XXXIX. 295. — Jq.-V. Malerne, XL. 179 (*N*).

Patron. — *L'abbé du Bec*. — L'évêque de Lx, *sede abb. vacante*, XXXIII. 269 ; XXXIV. 103. — *Prétention de M. de la Roquette, prieur de St Hymer*, XXXIII. 278 ; XXXIV. 143. — Y.-A. de Marbœuf, abbé du Bec, XXXIX. 137.

Notables — N. Borel, XXXIII. 278. — J.-B.-E. Combault, XXXIII. 125, 126, 269; XXXIV. 103; XXXV. 184; XXXVII. 99; (*V. Le Bailly*, XXXVII. 99). — J.-B.-Z. Combault, XXXVII. 99. — Jn. Fresnel, XXXVIII. 266. — R. Huet, XXXIX. 137. — A. Leudet, XXXIII. 278. — Jn.-Ph. Leudet, XL. 113 ; (*M. Bazire*, XL. 113). — R. Selot des Fosses, XXXIV. 381 ; (*M. Bazire*, XXXIV. 381).

Ecole de Blangy, XXXIX. 137.

BONNEVILLE-SUR-TOUQUES (St Germain)

Curés. — J.-F. Gardin, XXXIII. 162 ; XXXVIII. 272. — P. Plainne, XXXVIII. 272 (*N*) ; XL. 60.

Vicaires. — (G.) Mallière, XXXIII. 105. — F. Halley, XL. 60.

Prêtre desservant. — Jq.-G. Sebin, XXXVIII. 272.

Patron. — Le chapitre de Cléry, XXXVIII. 272.

Notable. — P.-M. Baron, XXXVIII. 9.

BOUTTEMONT (St Lubin ou N.-D. XXXIV. 202)

Curés. — A. Lepetit ou Petit, XXXIV. 202. — Jn Bunel, XXXIV. 202 (*N*) ; XXXVI. 321.

Clerc. — F.-N. Picquot ou Piquot, XL. 180; XLI. 109.

Patron — *Le seigr du lieu*. — D. Gueroult, XXXIV. 202.

Seigneur et notable. — D. Gueroult, XXXIV. 202 ; (*G.-M.-F. Le Bas de Bouttement*, XXXIV. 202). — Ant. Picquot, XXXIV. 202. — A.-A. Piquot, XXXVI. 321; XXXVIII. 140; XXXIX. 21, 251.

LE BREUIL (St Germain)

Curé. — F. R. Oriot, XXXVI. 25 ; XXXVIII. 266.

Vicaires. — J. Julien, XXXVI. 25. — V.-Jq.-L. Bouteiller, XXXVIII. 266; XLII. 94.

Prêtres de la paroisse. — R. Menard, XXXIII. 301. — J.-P. Pitrais, XL. 227.

Clercs. — J.-B. Renier, XXXVI. 25. — J.-P. Pitrais, XXXVIII. 267 (*N*). — F. Hauton, XL. 175 ; XLII. 47, 94 (*N*) ; XLIII. 39.

Seigneurs et notables. — L. Rioult du Breuil, XLIII. 61 ; (*F.-M. Gondouin*, XLIII. 61) — Jq-F.-Jh Férey, XLII. 94 — A.-A. Picquot, XXXVI. 25.

LE BRÈVEDENT (St Michel)

Curés. — Jq Rabot, XXXV. 137. — F.-O. Lelasseur, XXXV 137 (*N*), 292.

Vicaire. — Leboullenger, XXXIV. 246.

Patron. — *Le seigneur du lieu* — Jn de Forces, XXXV. 137.

Seigneurs et notables. — J.-F.-C. du Hauvel de Heudreville, XXXVI. 64; (*A.-F. Doisnel*, XXXVI. 64.) — J.-F. du Hauvel, XXXV. 137; XXXVI. 64; (*M.-A.-M. Gautier*, XXXVI. 64.) — J.-B. Montoure, XXXIV. 381 ; (*M. Montfort*, XXXIV. 381.) — J. Montoure, XXXIV. 381 ; (*A.-M. Selot*, XXXIV. 381.)

CANAPVILLE (St Sulpice)

Curés. — Jq Dumont, XL. 60. — P. Levasseur, XL. 60 (*N*) ; XLIII. 120.

Clerc. — M. Moulin, XXXIX. 232.

Patron. — Le chapitre de Cléry, XL. 60.

Seigneurs. — F.-Jq de Mire, XXXV. 108 ; XXXVI. 126 ; XXXVII. 7 ; (*M.-A.-M. Aparoc de Sainte-Marie*, XXXV. 108 ; XXXVI. 126.)—A. E.-F. de Mire, XXXV. 108 ; XL. 60 ; (*M.-L.-J. de Grieu*, XXXV.108.)— J.-B.-G. de Mire, XXXV. 140 ; XXXVIII. 272 ; (*M.-A. de Chanu du Tilleul*, XXXV. 140.) — J.-B. de Mire, XXXV. 140 ; (*E.-J.-A. du Hauvel*, XXXV. 140.)

COUDRAY (St-Pierre)

Curé. — A.-N. Anger, XLIII. 120.

Clercs. — J.-F.-P.Hain,XXXIII. 100.—C.-L.-G. Delannoy,XXXVI.211.

Notable. — G.-Jq-F. Delannoy, XXXVI. 211 ; (*M. Dizai*, XXXVI. 211.)

DAUBŒUF (St Just)

Curés. — J.-B.-Jn-F. Duchemin, XXXVII. 145 ; XXXVIII. 9. — F.-Jn Quévilly, XXXVII. 145 (*N*) ; XXXVIII. 9 ; XLII. 114.

Vicaire. — F.-Jn Quévilly, XXXVII. 145.

Prêtre de la paroisse. — P. Foulon, XL. 45, 200.

Clerc. — P. Foulon, XXXIX. 170.

Prieuré de Saint-Martin-du-Bosc. — Prieurs. — B. de Lotz,XXXIII. 300. — J. Maheut, XXXIII. 300 ; XLII. 114. — P. de la Rochette,XLII.114. Patron. — *L'abbé de Fécamp*. — C.-D. de la Rochefoucault, XLII. 114.

ECORCHEVILLE (St Martin)

Curés.—T.Duval,XXXVII. 138. — Jq-J.-B.Le Boullenger,XXXVI.138(*N*).

Clerc. — M.-N. Bernière, XXXIII. 125 (*N*)

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — M.-Jn-Jh.-B.-A. Le Conte de Nonant, XXXVI. 138.

ENGLESQUEVILLE (St Eloy)

Curé. — V.-H.-A. Le Cordier, XXXIX. 101.

FAUGUERNON (St Regnobert)

Curés. — Jq Guerrier, XXXV. 239. — Jn Lachey, XXXV. 239 ; XL. 85 — F. Goubin, XL. 85 (*N*), 197.

Vicaires. — C. Leudet, XXXIII. 176. — F. Goubin (*D*), XXXV. 239 ; XXXVI. 316.

Prêtre desservant — C.-N. Gaillard, XL. 85.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — Jn-Jh Le Conte de Nonant de Raray, XXXV. 239 ; XL. 85.

Seigneur.—N.-A. de Baudran,XXXVI.316 ; (*R.-F. de Parey*,XXXVI.316.)

LE FAULQ (St Martin)

Curés. — F.-O. Lelasseur, XXXV. 24, 137, 292. — Ph.-Jq Beuzelin, XXXV. 292 ; XL. 231 ; XLI. 8. — N. Fortin, XL. 231 ; XLI. 8 (*N*).

Vicaire. — N.-R. Legaigneur, XXXV. 137, 292 ; XLI. 8 (*N*).

Prêtre desservant. — F. Neuville, XXXV. 292.

Seigneurs. — Jn-F. du Hauvel, XXXV. 137. — P.-G. de Clinchamps, XXXVI. 191 ; (*A.-M.-M. Deshayes de Chifretot*, XXXVI. 191.)

FIERVILLE (St Gervais et St Protais). — Prieuré-cure.

Prieurs-curés. — D. Thorel, XXXIII. 269, 301 ; XXXIX. 206 ; XL. 114. — *F. Perrinelle*, XXXIX. 206. — P. Cauchie, XL. 114 (*N*) ; XLII. 20, 124. — J.-M. Duchesne, XLII. 20 (*N*), 124.

Vicaire. — J.-B. Renier, XL. 114.

HÉBERTOT (St André). — Prieuré-cure.

Prieurs-curés. — F. Duriez, XXXVII. 51 ; XXXIX. 153 (*N*). — *J.-B. Pomelet* ou *Poncelet*, XXXVII. 51 ; XXXIX. 153.

Vicaires. — J.-B. Cordier, XXXV. 126 ; XXXVII. 51. — G.-N. Duclos, XXXIX. 153.

Prêtres de la paroisse. — L.-F. Vastel, XLII. 151. — P. Vastel, XLII. 180.

Clercs. — J_q Rebut, XXXIII. 140 ; XXXIV. 247. — L.-F. Vastel, XXXVI. 287 (*N*). — P. Vastel, XXXVI. 282 (*N*).

Patron. — *L'abbé de Joyenval.* — P.-A.-B. de Rosset de Fleury, XXXVII 51.

Seigneur. — N.-F. de Trousseauville, XXXIII. 339.

HENNEQUEVILLE (St Michel). — Exemption de Fécamp

Curés. — G. Tillard, XXXIII. 300 ; XXXVI. 129. — J.-L. Chatizel, XXXVI. 129 (*N*) ; XXXVIII. 9.

Patron. — *Le grand prieur de Fécamp.* — L.-J[h] du Mesnil, XXXVI. 129.

Notable. — J_q Recullard, XXXIII. 300.

LAUNAY-SUR-CALONNE (N.-D.)

Curés. — F.-M. Lefèvre, XXXVI. 235. — A.-M. Vyard, XXXVI. 235 (*N*); XL. 145.

Prêtres desservants. — F. Normand, XXXVI. 235. — N.-D. Labbey, XXXVI. 235 *en note*.

Patron. — *Le seig[r] du lieu.* — G.-L.-J[h] Le Chevallier d'Ecaquelon, XXXVI. 235.

Seig[r] et notable. — J. de Launey, XXXV. 102 ; (*M.-A. Durand*, XXXV. 102.) — J_q Roussel-Le Pré, XXXIX. 124 ; (*C. Jourdain*, XXXIX. 124.)

MANNEVILLE-LA-PIPARD (St Pierre)

Curés. — J.-P. Lecoq, XXXIII. 301. — *V.-Jq Defrance*, XXXIII. 301. — P.-C.-R. Lecoq, XXXIII. 301 (*N*).

Vicaires. — P.-C.-R. Lecoq (*D*), XXXIII. 301. — M.-N. Bernière, XXXIII. 125 (*N*) ; XXXIV. 294.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G.-C.-N. du Val de Bonneval, XXXIII. 301.

Seig[rs] et notables. — L.-A. Grente de Grécourt, XXXIII. 301. — J.-P.-R. Lecoq, XLIII. 121 ; (*C. Leprieur*, XLIII. 121.) — R. Selot des Fosses, XXXIV. 381 ; (*M. Bazire*, XXXIV. 381.) — G.-C.-N. du Val de Bonneval, XXXIII. 301.

LE MESNIL-SUR-BLANGY (N.-D.)

Curés. — A. Duquesne, XXXIII. 278, 301 ; XXXIV. 217 ; XXXVI 123 (*N*), 192 (*N*). — M.-F. Le Têtu, XXXVI. 123 (*N*), 192 ; XL. 80 ; XLI. 175.

Vicaires. — J_q Langlois, XXXIII. 269, 278. — J[n]-L.-A. Follin, XXXVI. 346. — J.-J.-B.-R. Tréfouel, XLI. 154 ; XLII. 73, 175.

Clercs. — E. Canu, XXXIII. 278. — J.-B. Hervieu, XLII. 43 (N). — J.-B. Lecomte, XL. 175 ; XLII. 46 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-J.-B. de Franqueville, XXXVI. 123.

Notables. — Jq-R. Aubert, XXXIX. 137. — J[n] Marmion, XXXVIII. 127; (*M. Tranchard*, XXXVIII. 127) — J.-P. Marmion, XXXVIII. 127.

NOROLLES (St Denis)

Curés. — L. Bocage, XXXIII. 270. — N. Vasse, XXXIII. 270 ; XXXIV. 144. — A. Gohier, XXXIV. 144 (*N*).

Vicaire. — N. Houel, XXXIX. 122.

Prêtres de la paroisse. — C. Toutain (*D*), XXXIII. 270. — J.-B. Langlois, XXXVII. 15 — P.-P. Mourier, XXXVII. 38.

Clercs. – Jq Carpentier, XXXIX. 21 (*N*).— Jn-P. Delamare, XXXIII. 143. — P.-P. Mourier, XXXVI. 36 (*N*), 306. — P.-G.-V. Mourier, XLI. 99 (*N*) ; XLII. 46 ; XLIII. 63.

Patron. — *Le seigr du lieu.* — R.-F. de Parey, Vve de Baudran, XXXIII. 270 ; XXXIV. 144.

Seigrs et notables. — M.-F. de la Foye, XXXVII. 106 ; XXXIX. 109 ; (*A.-E. de Durcet*, XXXVII. 106 ; XXXIX 109.) — C.-A.-F. de la Foye, XXXVII 106 ; (*L.-A. de Baudran*, XXXVII. 106.) — J.-P. de la Foye, XXXIX. 122. — P.-N. Lesguillon, XXXIV. 180 ; (*M.-A de Mordret*, XXXIV. 180.)— P.-N. Lesguillon, fils, XXXIV. 180 ; XXXV. 73 ; XXXVIII. 148 ; (*V.-M.-R. Jacques de la Frémondière*, XXXIX. 180 ; *M.-M. Delamare*, XXXVIII. 148.)

LES PARFONTAINES (St Désir)

Curés. — J.-M. Remoussin, XXXIII. 176. — *P. Duname*, XXXIII. 176. — C. Leudet, XXXIII. 176 (*N*), 301.

Prêtre desservant. — P. Moutier, XXXIII. 176.

Patron — *Le seigr du lieu.* — R. Rondel, XXXIII. 176.

Notables — E. Lecourt, XXXIII. 176. — J.-B. Morel, XXXIII. 176.

RABUT (St Germain)

Curé. — C.-L. Roussel-Le Pré, XLIII. 120.

St GATIEN-DES-BOIS

Curés — Jq A. Mauger, XXXVI. 327.—P.-L. Cavelier, XXXVI. 327 (*N*).

Vicaires —(P.)Chaumont XXXIII. 153. — L.-F.-Jn Menard, XXXIV. 219.

Prêtre de la paroisse — L.-F.-Jn Menard (*D*). XXXVI. 327 ; XL. 84.

Patron. — Le chapitre de Cléry, XXXVI. 327.

Seigrs et notables — P.-E. Cardon, XL. 98. — Jn-A. de Costard de St Léger, XXXIII; 153, 161 ; XXXIV. 257 ; XXXVII. 104 ; XXXVIII. 272 ; XL. 84 ; (*M.-B. F. de Lieurey*, XXXIII. 153, 161 ; XXXIV. 257 ; XXXVII. 104.) — J.-A. de Costard de la Ransonnière, XXXVII. 104 ; (*M.-A.-A. Turgot*, XXXVII. 104.) — C.-T. Descelliers, XXXVIII. 9.

Chapelle St Philbert — Chapelains. — T. Guille, XXXIV. 219. — Ch. Vallée, XXXIV. 219. — Patron. — Le Chapitre de Cléry, XXXIV. 219.

St-JULIEN-SUR-CALONNE

Curés.— Jq-A. d'Ailly, XXXVII. 146 ; XL. 145.— *M. Daunou*, XXXVII. 146; XL. 145. — L.-M.-M. Daunou, XL. 145 (*N*).

Prêtre de la paroisse. — C. Fontaine, XXXV. 164 (*N*).

Prêtres desservants. Hudoux, XXXIII. 168. — A. Delafosse, XL. 145.

Clerc. — P. Pellerin, XLI. 105, 143 ; XLII. 51 (*N*).

Patron. — *Le prévost de Normandie en la cathédrale de Chartres.* — B.-M.-G. Jubert de Bouville, XXXVII. 146 ; XL. 145.

Notables.— Jn Adam, XLI. 143 — M.-C. Alleaume, XLI. 53.— M. Cardine, XL. 145. — J.-B. Cordier du Mesnil, XL. 145. — J.-B. Roussel-Le Prey, XLI. 53. — A. Ruffin, XL. 145.

Ecole de St-Julien, XL. 145.

St-MARTIN-AUX-CHARTRAINS

Curés.— Jh-L. Vasse, XXXIII. 245; XLIII. 120.— L.-Jh-F. Vasse, XLIII. 120.

Vicaires. — J. Le Blond, XXXVI. 211. — L.-Jh-F. Vasse, XLIII. 120.

Clerc. — J.-B.-L. de Pellegars du Mirouet ou Miroir, XXXIX. 279 (*N*).

Seigneur et notables. — J.-B. Lhorionnay, XXXIX.259 ; (*M. Nadal*, XXXIX.259.) — Jq-F.-F. Lhorionnay, XXXIX.259. — L.J.-B. de Pellegars du Mirouet, XXXIX. 279.

St-MELAINE

Curés. — P. Bottey, XXXIV.221; XXXIV.273.— N. Duhamel,XXXV.273 ; XXXVI. 181. — J. Haye de la Sorière, XXXVI. 181 (*N*) ; XXXVII. 86 ; XXXIX. 264 ; XL. 79.

Prêtre desservant. — J. Le Monnier, XXXVI. 181.

Clerc.— Jq Joly, XXXVI. 181 ; XXXVII. 86 (*N*).

Patron. — *Le Seigneur du lieu.* — L.-C.-A. Deslandes de Blanville, XXXV. 273 ; XXXVI. 181.

Notable. — P. Bivel, XLI. 53 ; (*M.-C. Roussel-Le Prey*, XLI. 53.)

St-PHILBERT-DES-CHAMPS

Curés. — N. Adam, XXXIII. 270 ; XLI. 68. — J.-J. Brassy, XLI. 68 (*N*).

Vicaires. — Jq-J.-B. Le Boullenger, XXXVI. 138. — J.-J. Brassy, XXXVIII. 140 ; XL. 85 ; XLI. 68. — F.-E. Viquesnel, XLI. 68.

Prêtre de la paroisse. — J.-B. Lecouteur, XXXVI. 237.

Clercs. — Jq-A. Adam, XL. 87 (*N*), 180 ; XLII. 52. — L.-F.-Jt Adam, XLII. 43. — P. Adam, XXXIII. 126 (*N*). — C.-A. Aubin, XLI. 105 (*N*); XLII.49.— P. Gaillard, XLI.99 ; XLII.46.— J.-P. Hauzey, XXXVIII.140 (*N*).

Patron. — *Le Seigneur du lieu.* — M.-F. de Bruc pour J.-Jh Le Conte de Nonant de Raray, XLI. 68.

Seigneurs et notables.— J. Boudard, XLI.68. — J. Daubichon, XLI.68. — J. Gaillard, XLI. 68, 99. — Jq-A. Lozier, XLI. 68. — J.-B.-O. de Pecqueult, XLII. 15 ; (*B.-J.-C.Desperroys de Boucheau*, XLII. 15.) — Jq-M.-J. de Pecqueult de Boisville, XLII.15.

SURVILLE (St-Martin)

Vicaire. — J.-F.-Haraque,XXXIX 264.

Notable. — J.-P. Mutrel, XLI. 188 ; (*C.-T. Le Goueslier*, XLI. 188.)

TOUQUES (St-Pierre)

Curés. — Jn Buchard, XXXVIII. 221. — *D. Varin*, XXXVIII. 221. — J.-B.-L. Hérault, XXXVIII. 221 (*N*), 250 ; XXXIX. 179 ; XL. 60.

Vicaire. — J. Lentrain, XL. 60.

Prêtre desservant.— Jq-G. Sebin, XXXVIII. 209, 221.

Clerc. — P.-A.-G. Le Court, XLII. 49 (*N*).

Patron. — L'evêque de Lx, XXXVIII. 221.

Notable. — L. Guillon, XXXVIII. 221.

TOUQUES (St-Thomas)

Curés.— R.-J. Rônay, XXXIV. 74 ; XXXVIII.124, 231.— J.-B. Lalouette, XXXVIII. 231, 292 ; XXXIX. 126, 179. — *Jq Trémouillas de Préneuf*, XXXIX.179.— *E.-F.-I. de Gruel*,XXXIX.179.— N. Maignen, XXXIX.179 (*N*).

Vicaires. — J.-B. Lefranc, XXXIII. 40, 225 ; XXXIV. 24, 74, 92, 182. — Jq Adam, XXXIX. 179. — T. Leveau, XLII. 114.

Prêtre desservant. — P Jourdan ou Jourdain,XXXVIII.221; XXXIX.179.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXVIII. 231 ; XXXIX. 179.

Seigneurs et notables. — A. Cavelier, XXXVIII. 9. — Jq Cavelier, XXXVIII.9.— P.-V.-S. Damour,XXXVIII.231.— J-B. Dufour,XXXVIII.231. — Jn Fresnel, XXXVIII. 318. — Jn Le Court, XXXVIII, 231. — Jq-G.-L.

Lefèvre, XLI. 48 ; (*M.-C. Gaillard*, XLI. 48.) — F.-C. Léger, XXXVIII 231 ; XXXIX. 179. — J.-C. Perrée, XXXVIII. 231. — L.-C. Quélin, XXXIV. 74. — L.-G.-A.-R. Sevin, XXXIV. 263 ; (*M.-J.-F. Ernault*, XXXIV. 263.) — P.-J. B. Thibout d'Anisy, XLIII. 115 ; (*M.-M. Picard*, XLIII. 115.)

TOURVILLE-LA-FORÊT (N.-D.)

Curés. — T. Guille, XXXIV. 219. — C. Vallée, XXXIV. 219 (*N*) ; XLIII 120.

Prêtre desservant. — C. Pellecat, XXXIV. 183, 219

Prêtre de la paroisse. — F.-N. Le Verrier, XLIII. 117.

Seigneurs et notable. — P.-M. Adesnots, XLII. 117 ; (*T. Noe*, XLII. 117; *M.-C. Foubert*, XLII. 117.) — Jn-A.-A. de Cacheleu de Tourville, XXXIV. 219; XXXVIII. 93 ; XLI. 52 ; (*M.-J.-C. Labbey*, XXXVIII. 93 ; XLI. 52.) — J.-B.-A. de Cacheleu, XXXIV. 219 ; XXXVIII. 93 ; (*M.-L.-C. de Cauvigny*, XXXVIII. 93.) — L.-B. de Cacheleu de Frévent, XXXIV. 219 ; XLI. 52 ; (*M.-J.-S. Duquesney*, XLI. 52.) — E.-D. de Pellegars de Malortie, XXXIX. 279.

TROUVILLE (St Jean-Baptiste)

Curé. — A. de Thunnes des Rouettes, XXXIII. 308.

Vicaire. — P.-A.-G. Le Court, XLII. 49 *en note.*

LE VIEUXBOURG (N.-D.)

Curés. — A.-A. Piquot, XXX. 317 ; XXXIX. 264. — J.-J. Logre de la Roche, XXXIX. 264 (N).

Prêtre desservant. — J.-B.-F. Bunel, XXXIX. 264.

Patron. — Le duc d'Orléans, XXXIX. 264.

Seigneurs. — C.-F. de Cormeilles, XXIV. 309 ; XXIX. 122 ; (*M.-M.-F. Lambert*, XXIV. 309 ; XXIX. 122.) — J.-A. de Cormeilles, XXIV. 309 ; XXXVIII. 24 ; (*M.-F.-C. de Costard*, XXIV. 309 ; *L.-E. de Launey*, XXXVIII. 24)

ARCHIDIACONÉ D'AUGE

Doyenné de Beaumont

Doyen. — Jq-M. Lecomte, XXXIV. 65 ; XXXIX. 298.

ANGERVILLE (St Léger)

Curés. — G. Hébert, XXXIII. 252. — C. Mière, XXXIII. 252 (*N*), 307.

Prêtre desservant. — Jq Rault, XXXIII. 252, 285.

Patron. — Le chapitre de Cléry, XXXIII. 252.

ANGOVILLE (St Martin)

Curés. — Jh Delaville, XXXVIII. 21. — *P. Réveillé*, XXXVIII. 21. — *L. Friau*, XXXVIII. 21, 220. — *Jh Gérente*, XXXVIII. 220. — L.-E. Gérente, XXXVIII. 220 ; XL. 189. — N. de Villerme, XL. 189 (*N*).

Prêtres desservants. — P. Réveillé, XXXVIII. 21. — F.-Ph. Becquemont, XXXVIII. 23.

Prêtre de la paroisse. — E.-P. Lecorney, XXXVI. 184, 310.

Clerc. — E.-P. Lecorney, XXXVII. 15.

Patron. — *Le prieur de Royal-Pré.* — L.-F.-A. de Jarente Senas d'Orgeval, XXXVIII. 21, 220.

Notables. — L. Baudry, XXXVIII. 29. — P. Bouet, XXXVIII. 29. — F.-N. Jouanne, XL. 189.

ANNEBAULT (St Rémy)

Curés. — L. Delauney, XXXIV. 373. — N. de Soulles, XXXIV. 373 (*N*); XLIII. 47 (*N*).

Prêtres desservants. — L. Morin, XXXIV. 373. — Quesnel, XXXV. 144.

Clerc. — L.-M. Guérin, XXXIX. 15.

Patron. — *L'abbé de Troarn*. — Jh-M. Thévray, XXXIV. 373.

Notables. — A. Delauney, XLIII. 47; (*M.-M. Brière*, XLIII. 47.) — F. Isabel de la Ruette, XXXIX. 15; (*C. Alleaume*, XXXIX. 15.)

AUBERVILLE-SUR-LA-MER (N.-D.)

Curés.—Jq-M. Mariette, XXXIV. 200; XLII. 99.—Jq Mariette (*), XLII. 99.

Notable. — R. Duval, XXXIV. 318.

BEAUMONT-EN-AUGE (St Sauveur)

Vicaire. — Rossignol, XXXIII. 59; XXXIV. 372.

Prêtre de la paroisse. — J.-C.-A. Picard, XLIII. 116 (*N*).

Clercs. — J.-P. Jourdain, XLI. 104, 131 (*N*); XLII. 50. — J.-A.-C. Picard, XLI. 99; XLII. 50.

Notables. — L. Bretocq, XXXIII. 149; XXXIV. 75; (*M. Delauney*, XXXIII. 149; XXXIV. 75.) — L.-C. Bretocq, XXXIV. 75, (*M. Londe*, XXXIV. 75.) — J.-F.-H. Cairon, XXXIX. 261; XLII. 27; (*F.-E. Crevin*, XXXIX. 261.)— L.-A.-C. Cairon, XXXIX. 261; (*M.-A. Selot*, XXXIX. 261.) — P. De Laplace, XXXVIII. 130 — Jh-A. Demanget, *et non* De Mauger, XXXV. 143; XXXVII. 4; (*S.-E. Delafosse*, XXXV. 143.) — J.-M.-A. Demanget, XXXVII. 4; (*M.-F.-J. Duperron*, XXXVII. 4.) — A. Dufresne, XXXVIII. 130. — J.-B. Féral, XXXIII. 66; XXXV. 191; XXXVI. 162; XXXIX. 25. — Jq Gonnord, XXXV. 191. — J.-P. Guestard, XXXV. 119.— P. Halley, XXXV. 191; XXXVIII. 130. — F. Isabel, XXXIII. 149; (*M.-F. Lamperière*, XXXIII. 149.) — F.-O. Isabel, XXXIII. 149; (*F.-P. Bretocq*, XXXIII. 149.) — P. Lefebvre des Manoirs, XXXVII. 29; (*E. Picard*, XXXVII. 29.) — J.-F. Pérat, XXXV. 66. — J.-F. de la Redoua, XL. 6; (*M.-A. Thomas*, XL. 6.) — A. Renoult, XXXV. 119.

Hôtel : « A l'Ecole Militaire », XXXVI. 196; XXXVIII. 69.

BÉNERVILLE

. . . .

BEUZEVAL (St Aubin)

Curés. — P. Ledanois, XXXIV. 319; XXXV. 271; XXXVI. 128. — *J.-B. Hallais*, XXXVI. 128. — P. Baudry, XXXVI. 128; XXXVIII. 227. — M. Le Roux de Sainte-Paix, XXXVIII. 227 (*N*).

Vicaire. — S.-P. Ledanois, XXXVI. 124.

Prêtres de la paroisse. — M.-F. Hubert des Acres, XXXIV. 319; XXXV. 271. — R. Guerrier, XXXVIII. 227. — C.-S. De Laquèze (*D*), XXXVI. 128.

Patron. — Le chapitre de Cléry, XXXVI. 128; XXXVIII. 227.

Notables. — Jn Collard, XXXIV. 319. — F. Ledanois, XL. 150; (*M.-S. Vannier*, XL. 150.) — F. Ledanois. fils, XL. 150; (*M.-J.-M.-H. Lefrançois*, XL. 150; *M.-T.-A. Simon*, XL. 150.)

(*) La note mise au XXIVe registre, n° 52, ne s'applique pas à Mr Jq-M. Mariette, mais bien à son neveu, Mr Jq Mariette.

BLONVILLE (N.-D.)

Notables. — N. Loret, XXXIX. 212 ; (*M.-E. Hauchard*, XXXIX. 212.

BOURGEAUVILLE (St Martin)

Curés.—Jq Bizet, XXXV. 66 ; XXXVII.84.—P.-F. Brette, XXXVII.84 (*N*.)

Vicaires. — J.-B. Morin (*D*), XXXVII. 84. — P. Foulon (*D*). XXXVII. 84 ; XXXIX. 170 ; XL. 45, 200 ; XLI. 160 ; XLII. 67 ; XLIII. 9, 101.

Clercs. — J.-J.-Ph. Cardine, XXXIX. 25 (*N*). — Jq-G. Roques, XLI. 98 ; XLIII. 37.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — N.-A. de Giverville, XXXVII. 84.

Notables. — Jn Hommet, XXXV. 66 ; (*F. Bayeux*, XXXV. 66.)

BRANVILLE (St Germain)

Curés. — S. Girard, XXXIII. 299.—N. Lefebvre *et non* Lefrère, XXXIII. 299 ; XXXVI. 134 ; XL. 157.

Vicaire. — Jq Bertot (*D*), XXXIII. 299 ; XXXIV. 200.

Clerc. — G. Dubosq, XL. 157, 178 ; XLI. 107 ; XLII. 52.

Patron — Les chartreux de Gaillon, XXXIII. 299.

Notable. — F. Pierre, XXXIV. 304.

BRUCOURT (St Vigor)

Curé. — Jq Binet, XXXVIII. 249 ; XXXIX. 308 ; XL. 189.

Vicaire. — G. Année, XXXIV. 122.

Notable. — P.-Jh Lecornu, XXXIII. 86 ; (*M.-M. Duneveu*, XXXIII. 86.)

LA CHAPELLE-HAINFREY (N.-D.)

Curé. — P. Héron, XXXIII. 60, 165.

CLARBEC (St André)

Curés. — P.-Jq Selot, XXXIV. 181 ; XLIII. 40. — *Jn.-L. Adam*, XLIII. 40, 66. — J.-F. Boudard, XLIII. 66 (*N*).

Vicaire. — J.-F. Turgis, XLIII. 40, 66.

Prêtre desservant. — Jn-F. Boudard, XLIII. 40.

Clercs. — Jn-P.-L. Thillaye, XLI. 109 (*N*). — J.-P. Jourdain, XLIII. 40.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L.-P.-A.-J.-B. Deshayes de Gassart, XLIII. 40, 66.

Seigneurs et notables. — N.-E.-G. Coquet de Genneville, XL. 138 ; XLII. 101 ; (*M. F.-C. de Mire*, XL. 138 ; XLII. 101.) — J.-B.-E. Coquet de Genneville, XL. 138 ; (*F. Binet*, XL. 138.) — F.-J. Le Goueslier du Valdor, XXXIII. 282 ; XXXVII. 21. — Jn-P. Le Goueslier du Valdor, XXXIV. 259 ; (*M.-J. Formeville*, XXXIV. 259.) — J.-P. Mutrel, XLI. 188 ; *C.-T. Le Goueslier*, XLI. 188.) — I.-R. Selot, XXXIX. 261 ; (*M.-M. Duval*, XXXIX. 261.) — F.-C. de Vauquelin de la Brosse, XXXIV. 289.

Chapelle Saint-Pierre du Mesnil-Poisson. — Chapelains. — J.-P. Lecoq, XXXIII. 282. — V.-J. Defrance, XXXIII. 282 ; XXXIV. 81. — J. Béguin, XXXIV. 81. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G.-C.-N. du Val de Bonneval, XXXIII. 282 ; XXXIV. 81.

COQUAINVILLIERS (St Martin)

Curés. — Jn Prévost, XXXIV. 357. — P. Hamel, XXXIV. 357 ; XXXV. 120, 150. — P.-J. Gallouin, XXXV. 150. — F.-A. Husset, XXXV. 150 (*N*), 233 ; XLI. 181. — *L.-F. Legrip*, XLI. 181.

Vicaire. — P.-M. Cornet, XXXVI. 14.

Prêtres de la paroisse. — L.-P. de Chéron, XXXIV. 357. — F.-P. Husset (*D*), XXXIV. 357.

Clercs. — J.-J. Gosset, XXXVIII. 275 (*N*). — N.-E.-F. Moulin, XLII. 142 (*N*). — Jq Noblet, XXXVI. 14 (*N*).

Patron. — *Le chanoine de semaine*. — L. Regnault, XXXIV. 357 — J.-F.-P. Naudin, XXXV. 150.

Notable. — N. Edain, 150.

Ecole de Coquainvilliers, XXXV, 150.

CRIQUEVILLE (St Germain)

Curé. — M.-F.-B. du Monard de Villefavard, XXXVIII. 180 ; XL. 189.

Prêtre de la paroisse. — Jn. A. de Jazu, XXXVIII. 29.

Notables. — Jq. Gonfray, XXXV. 252 ; (*J. Fallue*, XXXV. 252). — P. Lecarpentier, XXXVIII. 166 ; (*V. C. Desamaison*, XXXVIII. 166). — F. Pierre, XXXIV. 145.

Chapelles de Criqueville — CHAPELAINS. — Jn.-A. de Jazu, XXXVIII. 29. — N. Jobey, XXXVII. 129 ; XXXVIII. 180. — *J.-P. Vesque*, XXXVII. 129. — M.-F.-B. du Monard de Villefavard, XXXVIII. 180 — PATRONS. — *Le seigneur du lieu*. — A.-J. Gautier et P.-G. Jacquier, XXXVIII. 180.

DANESTAL (St Germain)

Curés. — P. Lepec, XL. 97. XLII. 122. — F.-G. Colombe, XLII. 122 (*N*).

Vicaires. — F.-L. Piron, XL. 97. — J.-F. Guerard, XLII. 122.

Clerc. — Jq.-P. Moulin, XLII. 122 (*N*).

Patron. — Le chapitre de Cléry, XLII 122.

Seigneurs. — G. de Tholmer, XXXVIII 145 ; *A.-G.-F. Thomain*, XXXXVIII. 145.

DEAUVILLE (St Laurent)

Curés. — F. Dubois. XXXIV. 54 ; XXXVIII. 292 ; XXXIX. 103; XL. 29 — L. Grouard, XL. 9 (*N*).

Prêtre desservant. — J. Lentrain, XL. 9

Patron. — *Le prébendé de la 1re portion*. — A.-G.-B.-S. Jacques de la Récluse. XL. 9.

DIVES (N.-D.)

Curés. — J.-B. Martin, XXXVI. 182. — P. Duname, XXXVI. 182, 229 ; XL. 84, 241 ; XLI. 117 ; XLII. 119. — T. Perrin. XLII. 119 (*N*).

Vicaires. — J.-J. Rogerey, XXXVI. 182. — T.-F. Poret, XL. 241.

Prêtre desservant. — Jn.-C. Juhel, XXXVI. 182.

Patron. — *L'abbé de Troarn*. — L'évêque de Lx. *sede abb. vacante*. XXXVI. 182. — M. Mery, vic. gl de l'abbé de Troarn, XLII. 119.

Notables. — C. Drumare, XXXVIII. 228. — H. Férey, XXXVIII. 228. — G. Fontaine, XXXVIII. 228. — F. Godefroy, XXXVIII 228. — P. Patry, XXXVIII. 228. — F. Pierre, XXXV. 61 ; XXXV. 95. — P. Renault, XXXVIII. 228.

Prieuré de St Sauveur. — PRIEURS — P. Meulac, XXXVIII. 228. — F.-G.-R. Igou, XXXVIII. 228 ; XL 241. — G. Thouroude, XL. 241 ; XL. 117. — PATRON. — *L'abbé de Troarn*. — Jh-Alph. de Very, XXXVIII. 228.

DOUVILLE (N.-D.)

Curés. — F.-C. Desson, XXXIII. 250, 287. — A. Formeville, XXXIII. 250, 287 (*N*).

Vicaire. — Vasseur. XXXV. 254.

Prêtre desservant. — M. Vasseur, XXXIII. 250, 287.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — L.-J.-F. d'Angerville d'Auvrèches, XXXIII. 250. — T.-R.-N. d'Angerville, XXXIII. 287.

Seigneurs et notables. — A. Delauney, XLIII. 47 ; (*M. Marguerit*, XLIII. 47). — A. Delauney, fils, XLIII 47. — A. de Giémare. XLIII. 58 ; (*M.-J.-A. Mallard d'Osmont*, XLIII. 58).

DRUBEC (St-Germain)

Curés. — C.-F. Louvet, XXXIX. 173. — J.-B. Labbé, XXXIX. 173 (*N*); XL. 60.

Patron. — Le chapitre de Cléry, XXXIX. 173.

GLANVILLE (N.-D.)

Curé. — Jn.-P. Girot, XXXV. 66.

Notables. — J.-B. Héron, XXXIX. 207; (*A. Harel*, XXXIX. 207). — L.-A. Héron, XXXIX. 207.

GONNEVILLE-SUR-DIVES (N.-D.)

Curés de la 1re portion. — P. Caillier, XXXIV. 65. — L.Féron,XXXIV. 65 (*N*.); XXXIX. 298.

Curés de la 2e portion. — P.-A. Bretocq, XXXIV. 65; XXXIX. 298.

Prêtres de la paroisse. — P.-Jn. Questel, (*D*) XXXIV. 65. — R. Parin, XXXIV. 130.

Clercs. — J.-B.-R. Duval, XXXIV. 304. — R. Duval, XXXVI. 110; XXXVII. 95 (*N*).

Patron de la 1re portion. — *Le seigneur du lieu*. — F.-C.-E. d'Angerville, dame de Baillehache, XXXIV. 65.

Seigneurs et notables.— R.de Dramard,XXXV.34; (*C.-B.-H. Saillenfest de Cachy*, XXXV. 34). — J.-J.-R. de Dramard, XXXV. 34; (*M.-C. de Nollent*, XXXV. 34). — R.Duval,XXXIV.304, 319; XXXVI.110; XXXVII.95; (*A. Vattier*, XXXIV. 304; XXXVI. 110; XXXVII. 95). — Jq Ferment, XXXV. 16; (*F. Jehanne*, XXXV. 16).

Chapelle Se Magdeleine. — Chapelain. — R.Parin, XXXIII. 190, 334; XXIV. 130.

GRANGUES (N.-D.)

Curé. — J.-M. Lecomte, XXXIV. 65; XXXVIII. 29; XXXIX. 298.

Clerc. — G.-R. Alleaume, XXXV. 61.

Seigneurs et notables. — G.-R. Alleaume, XXXIV. 65. — H.-J.-F.-A. Daniel de Grangues, XXXIV. 258; XXXIX. 165; (*M.-A.-C. Quintanadoine*, XXXIX. 165.) — H.-C.-A. Daniel de Grangues,XXXVIII. 29; XXXIX. 165; (*M.-J.-G de Graville de Robillard*, XXXIX. 165.) — J.-A.-F. Deschamps-Guillot, XXXIV. 258.

HEULLAND (N.-D).

Curés. — T.Bacheley, XXXIV. 200; XL. 97.—A.-L.-H. Boivin,XL.97 (*N*).

Patron. — Le chapitre de Cléry, XL. 97.

PÉRIERS (N.-D.)

Curés. — Jq Daigremont, XL. 84. — L.-F.-J. Menard, XL. 84 (*N*).

Prêtre desservant. — Jn Pépin, XL. 84.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — E.-F. Turgot, XL. 84.

Prieuré de Saint-Pierre de Rouville. — Prieur. — C.-J. Bonvoust, XXXVI. 246.

PIERREFITTE (St Denis)

Curé. — D.-Jn Colleville, XXXIII. 270, 301.

Prêtre de la paroisse. — N. Vasse, XXXIII. 270.

Clercs. — L.-B. Mautor, XXXIII. 206. — Jn P. Millet, XXXIV. 294 (*N*). — L.-T. Vasse, XXXIII. 15. — L.-Jn-F. Vasse, XXXVIII. 38.

Seigneurs et notables. — J.-B. Boisbluche, XXXIII. 206. — L.-M.-Jn de Bonnechose, XXXIV. 213; (*M.-C.-A. Deshayes de Bonneval*, XXXIV. 213.) — L.-A.-M. de Bonnechose de la Cour-du-Bosc, XXXIV. 213;

(*M.-A.-G. Louvet de Rapainville*, XXXIV. 213.) — J.-B. Deshayes de Gassard, XXXIV. 177 ; (*M.-A. de Gaspard*, XXXIV. 177).

PONT-L'ÉVÊQUE (St Michel)

Curés. — J. Besnier, XXXIII. 162. — J.-F. Morel, XXXIII. 162, 174 ; XXXIV. 181, 221 ; XXXV. 273 ; XXXVI. 134. — L. Morin, XXXVI. 134 (*N*).

Vicaires. — J. B. Lalouette, XXXIII. 145 ; XXXIV. 78, 181, 196, 221.— N. Duhamel, XXXV. 273. — C. Bunel, XXXVI. 134 ; XL. 149.

Prêtres de la paroisse.— E.-Ph. Buisson, XXXVI. 134 ; XXXVII. 19. — J.-F. Hotot, XXXVI. 134. — C. Isabel, XXXIII. 140, 162 ; XXXVI. 134. — M. Isabel, XXXV. 273. — P. Lemercier, XXXIV. 221. — J.-A.-F. Le Monnier, XXXVI. 134. — J.-B. Le Monnier, XXXIII. 162 ; XXXVI. 134. — M. Letruand, XXXIII. 162. — J.-F. Main, XXXIII. 162. — P.-L. Montaye, XXXIII. 162 ; XXXVI. 134. — J.-B.-U. Querrey, XXXVI. 134. — C.-Ph. Tallon, XXXIX. 71, 195.

Clercs. — J.-B. Bourrée, XLI. 102 ; XLII. 46, 108 (*N*).— P.-A.-F. Fossey, XL. 178 ; XLI. 107 ; XLII 52 (*N*). — J.-P.-A. Labbé, XXXVII. 19 (*N*). — N.-D. Labbé, XLI. 98 ; XLIII. 20 (*N*). — Jq-G. Le Court, XLII. 108 (*N*). — J.-B. Manson, XXXVI. 198. — J.-L. Martin, XL. 178 ; XLI. 107 (*N*). — G.-L. Pelcat, XLI. 98. — L.-J. B. de Pellegars, XXXIX. 279 (*N*). — P.-C. Varin, XXXVIII. 138 ; XXXIX 51 (*N*).

Patron. — Le chapitre de Cléry, XXXIII. 162.

Seigneurs et notables. — Jn-A. Adam, XLII. 163 ; (*E.-F. Bretocque*, XLII 163.) — A. L.-Jn Adam, XLII. 163 ; (*V. Carbonnier*, XLII. 163.) — C.-G.-A. Aubert, XXXIII. 61 ; (*M.-C.-F. Morins des Cloizions*, XXXIII. 61.) — G.-A. Baudel, XXXIX. 124 ; (*A. Bunel*, XXXIX. 124.) — Jh-F.-G. Baudel, XXXIX. 124 ; (*M.-C. Roussel-Le Pré*, XXXIX. 124.) — P. Bivel, XXXVIII. 138. — N. Boessey, XXXVII. 111 ; (*M.-C.-T. Hébert*, XXXVII. 111.) — P.-N. Boessey, XXXVII. 111 ; (*M.-M.-F. Thorel de la Trouplinière*. XXXVII. 111.) — N.-A. Briéard, XXXV. 131 ; (*C.-E. Querruel*, XXXX. 131.) — L. Brunet, XXXVIII. 169 ; (*J. Fournier*, XXXVIII. 169.) — F.-G. Chauffer des Hommes, XXXIX. 279. — J.-Jh Collet-Valdampierre, XXXVIII 187. — Jq Daufresne, XXXVI. 193 ; (*L.-C.-T. Le Chevalier*, XXXVI. 193.)— F. Delataille, XXXIV. 221. — L. Dinet, XXXIII. 246 ; (*C. Dupuis*, XXXIII. 246.) —Jq F.-C. Dubois d'Auberville, XXXIV. 133 ; (*C. de Gournay*, XXXIV. 133.) — C. Fouet, XXXIV. 78 ; (*A.-A. de Cambremer*, XXXIV. 78.) — C.-F. Fouet, XXXIV. 78 ; (*M.-M. Dasnière d'Annebault*, XXXIV. 78 ; *M. Marais*, XXXIV. 78.) — F.-J.-B. Hamelin Bosfiquet, XXXIV. 368 ; (*F.-J. Isabel de Montvielle*, XXXIV. 368.)— Jq Hamelin des Essarts, XXXIII. 265 ; XXXIV. 368 ; XXXVIII. 169 ; (*M.-M. Train*, XXXIII. 265 ; XXXIV. 368 ; XXXVIII. 169.) — Jq Hamelin des Essarts, fils, XXXIII. 265 ; XXXVIII. 169 ; (*M. Le Chevallier du Vannoir*, XXXIII. 265 ; XXXVIII. 169 ; *M.-L.-E. Brunet*, XXXVIII. 169.) — L.-D. Helliot, XXXVII. 76 ; XL. 82 ; (*M.-F.-J. Sagot du Mont-Jean*, XL. 82.) — L.-A. Héron, XXXIX. 207 ; (*M.-M. Duquesney*, XXXIX. 207.) — P. Hérault de Beauval, XLI. 143 — J.-C. Herval, XXXIV. 221 ; XXXVIII. 29.— Ph. Hervieu, XLIII. 121 ; (*M.-R. Mariolle*, XLIII. 121.) Jn Ph. Hervieu, XLIII. 121 ; (*M.-M. Lecoq*, XLIII 121.) — C.-Jq-A. Houssaye, XLII. 147 ; (*E.-M. Rivière*, XLII. 147.) — Jq-C. Houssaye, XLII. 147 ; (*M. A.-C. Mioque*, XLII. 147.) — J.-J. Isabel de Beaulieu, XXXIV. 368 ; XXXV 102 ; (*F. Le Normand*. XXXIV. 368; XXXV. 102.) — J.-J.-P.-L.-O. Isabel d'Ecots, XXXV. 102 ; (*M.-A. de Launey*, XXXV. 102.) — G. Labbé,

XXXVII. 19.—A. Labbé des Fontaines,XXXVII. 19.— J_q Labbé du Moutier, XXXVII.137 ; (*A.-C. Leroy de Livet*,XXXVII. 137.— J^n^-P. Labbé de Saint-Vaast,XXXVII.137; (*M.-C.-L. Langlois de Janville*,XXXVII.137.)—H.-E.-C. Le Chevalier, XXXVI. 193 ; (*C.-T. Le Roux*, XXXVI. 193.) — Jq-L-Jh Le Court de Boslecourt *et non* Bellecourt, XXXIV. 205 ; XXXVIII. 272 ; (*M. A.-J.-C. Querruel*, XXXIV. 205)—F. Le Doux de Glatigny,XXXVIII. 165 ; (*M.-M. Duchemin*, XXXVIII 165.) — P.-F. Lefebvre des Marcs, XXXIII 246 ; (*M.-L.-R. Dinet*, XXXIII. 246.) —J.-P. Lesieur, XXXIX.247 ; (*G. R. Sagot-Dufour de Mont-Jean*, XXXIX 247.) — M.-A.-C. Longmar, XXXVII. 94. — J.-C. Louvet, XXXVIII. 37. — E. Maisnel, XXXIII. 243 ; (*M.-M. Isambert*, XXXIII. 243) — G. de Mannoury, XXXIX. 315 ; (*A.-C. Jean de la Porte*, XXXIX. 315.) — J.-B.-G. de Mannoury, XXXIX 315. — L.-E. Marquier de Villons, XXXIX. 143. — V.-G.-M. du Nepveu, XL. 82 ; (*M.-J.-L.-D. Helliot*, XL. 82.) — L.-P. Oger, XXXVII. 94. — J.-B. Patin, XXXIX.130 —F.-M Pellecat, XXXIX. 167 ; (*M. Le Manicher*,XXXIX.167.) — Jn I.-A. Pellecat, XXXIX. 167; (*M.-M Hubert*, XXXIX. 167) — L.-C. Poupart, XL. 193 ; (*E.-C. de Fouquet*, XL. 193.) — P. Poupart, XL. 193 ; (*M.-F. Rosné*, XL. 193.) — F.-J.-B. Querruel, XXXIV. 205 ; XXXV. 131 ; (*M.-A. Paris*, XXXIV. 205 ; *A. Lecordier*, XXXV. 131.) — G.-F. Quesnel, XXXVIII. 165 ; (*M.-F.-C. Le Doux de Glatigny*, XXXVIII. 165.) — Jn Renault, XXXIII. 247 ; XXXIV. 375 ; (*F. Satis*, XXXIII. 247 ; XXXIV. 375.) — Jq-C. Renault, XXXIII. 247 ; (*L.-F. Bullet des Landes*, XXXIII. 247.) — F.-H. de la Roque de Bernière, XXXIX. 143. — P. de la Roque de Bernière, XXXVIII. 132 ; XXXIX. 143 ; (*J.-E. Habert de Bayeul*, XXXVIII.132; XXXIX. 143.) — P.-Ph.-G.-A. de la Roque de Bernière, XXXVIII. 132 ; (*C.-F. de Brèvedent*, XXXVIII. 132.) — Y.-R. Selot, XXXIV. 181 ; XXXIX. 261 ; XLII. 152 ; (*M. M. Duval*, XXXIX. 261 ; XLII. 152.) — J.-B.-A. Taillefesse, XLII. 152 ; (*M.-A.-A. Selot*, XLII. 152.) — N.-J. Thierry, XXXVI. 166 ; XXXVIII. 138 ; XXXIX. 51. — G. Thouret, XXXV. 30 ; XXXVIII. 37 ; (*M.-S. Domin*, XXXV. 30) — L.-G. Train, XXXIV. 221. — C.-F. Troussel, XXXVI. 270. — Jq Troussel,XXXVI. 270 ; (*J.-F. Osmont*, XXXVI. 270.) — J.-P. Varin, XXXIII. 170, 206 ; XXXIV. 181, 289 ; XXXV. 260 ; XXXVI. 166 ; XXXVII. 19 ; XXXVIII. 37, 138 ; XXXIX 243 ; XLI.130 ; (*M.-A. Fossé*, XXXV. 260.) — J.-B. Véron, XXXV. 111 ; (*J. Louvet*, XXXV. 111.) — J.-B.-F. Véron de Sainte-Marie, XXXV. 111 ; (*M.-R. de Launey*, XXXV. 111.)—Jn Yver, XXXIV. 196 ; (*M.-A.-M. Satis de la Garenne*, XXXIV. 196.)

Religieuses dominicaines.—DIRECTEUR.—C.-Ph.Tallon,XXXIX. 71, 95.

REUX (St Etienne)

Curés. — J_q Gizey, XXXIV. 221. — P. Lemercier, XXXIV. 221 (*N*) ; XXXVII. 86.

Vicaires. — N. Desprez, XXXIV. 340, 364 ; XXXV. 86, 176 ; XXXVI. 8. — J.-T. Dasnière, XXXIV. 173 *en note*.

Prêtre de la paroisse. — A. Letellier, XXXVIII. 161.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F.-J. de la Myre, XXXIV. 221.

Seigneur. — F.-C. de Vauquelin de la Brosse, XLIII. 66.

RONCHEVILLE (St Nicolas)

. . . .

SAINT-ARNOULT-SUR-TOUQUES

Curés. — S. Laisney, XXXIII. 324 ; XXXIV. 74. — J.-B. Damour (1), XXXIII. 324 ; XXXIV. 74 ; XXXV. 52 ; XXXVIIII. 124.

Prieuré de Saint-Arnoult (Ordre de Cluny). — Prieurs. — A.-P. de Matherel, *et non* Mathevet, XXXV. 52. — C.-A. Touneau, XXXV. 52, 109. — Patron. — *Le prieur de Longpont.* — J.-J^h^ Valrivière, XXXV. 52.

Chapelle Sainte-Catherine d'Estimauville. — Chapelain. — J^q^ Faudebreuil, XXXVI. 109.

SAINT-CLOUD-EN-AUGE

Curés. — D. Langlois, XXXIII. 245. — G. Moulin, XXXIII. 245 ; XXXVIII. 161. — A. Letellier, XXXVIII. 161 (*N*) ; XXXIX. 130, 227.

Patrons. — *Les religieux de Beaumont.* — C.-G. Cardon, XXXVIII. 161.

SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE

Curés. — J^q^ Le Chapelain de la Chapelle, XXXIII. 245 ; XXXIX. 130. — T.-G. Gaubert, XXXIX. 130 (*N*).

Vicaire. — T.-G. Gaubert, XXXIX. 130, 269.

Prêtre de la paroisse. — G. Troussel, XL. 116.

Clercs. — J^q^ Bazire, XLI. 103 (*N*) ; XLII. 49. — J.-A. Lentrain, XXXVIII. 130 (*N*). — J^q^-G.-M.-A. Sandret, XXXIX. 269.

Seigneurs et notables. — L.-N. Bretocq, XXXIX. 130. — P. Leloup, XXXV. 27 ; (*P. Lecourtois*, XXXV. 27.) — F.-J.-P.-M. Leloup du Moutier, XXXV. 27 ; (*M.-L.-M.-S. Le Goix d'Auvergne*, XXXV. 27.) — J. Thillaye, XXXIII. 166 ; (*C. Leloup*, XXXIII. 166.) — J. Thillaye, fils, XXXIII. 166 ; XXXIX. 130 ; (*M.-F.-M. de Beaupré*, XXXIII. 166.) — J^q^ Turgis, XXXIX. 130.

Ecole de St Etienne, XXXIX. 130.

St HYMER

Curé. — B. David, XXXIV. 243.

Vicaires. — A.-M. Gontier, XXXIV. 243 ; XXXVI. 111. — G. Drumare, XXXIX. 243. — G. Letourneur, XXXI. 310 *en note*.

Prêtres de la paroisse. J.-L. Adam, XLIII. 40. — A.-T. Coquet de Genneville, XXXVI. 139. — J.-E. David, XLIII. 87. — M.-A. Monblanc, XXXIV. 139.

Clercs. — G. Alleaume, XXXIII. 170. — J^n^ P.-U. Cavelier, XLII. 43 (*N*). — A.-T. Coquet de Genneville, XXXIV. 289. — P.-J^n^ Crévin, XL. 176 ; XLI. 105, 130 (*N*) ; XLII. 49. — J.-E. David, XL. 176 ; XLI. 72 (*N*), 105 ; XLII. 50, 179 ; XLIII. 6. — P.-L.-J^h^ Hérupey, XXXIX. 243 (*N*). — G. de Nocey, XLI. 33 ; XLII. 125 (*N*).

Seigneurs et notables. — M.-A. Coquet de Genneville, XXXIV. 289. — J.-B. Deshayes de Gassard de Clarbec, XXXIV. 177, 289 ; XXXV. 162 ; (*M.-A. de Gaspard*, XXXIV. 177 ; XXXV. 162.) — L.-P.-A.-J.-B. Deshayes de Clarbec, XXXIV. 177 ; XXXV. 162 ; XLIII. 40 ; (*M.-A.-D. de Foucques de la Pilette*, XXXIV. 177 ; *C.-E. de Caqueray*, XXXV. 162.) — C.-J.-G.-A. de Nocey, XLIII. 49 ; (*H.-F. de Malvoue*, XLIII. 49.) — A.-J^h^-J.-J. de Nocey du Coudray, XLIII. 49 ; (*C. Cabours*, XLIII. 49.) — P.-C. Satis de la Garenne, XXXIV. 196.

(1) Mr Damour resta curé de Saint-Arnoult jusqu'à la Révolution. Il prêta d'abord le serment constitutionnel ; mais s'étant rétracté il partit pour l'Angleterre. Il en revint le 9 juin 1802 et fut nommé curé de Tourgeville. Il y mourut en 1820, âgé de 82 ans. (*Archives du Calvados. — Mss de Reux. — Ordo de Bx.*)

St PIERRE-ADIFS ou ADZIFS

Curé. — N. Galopin, XL. 54.

Vicaire. — J.-T. Le Court, XXXVIII. 113.

Prêtre de la paroisse. — J[n]-P. Allais, XLII. 151.

Clercs. — J.-P. Allais, XXXVIII. 113. — G. Drumare, XXXVI. 162 *(N)*.

Seigneurs et notables. — F. du Bouillonney, XXXIV. 98; (*C.-F. de Marguerie*, XXXIV. 98.) — F.-C. Exmelin, XXXIII. 212. — P.-P. Le Marchand de Caligny, XXXV. 312; (*J.-E. de Vauquelin de May*, XXXV. 312) — P.-P.-A. Le Marchand de Caligny, XXXV. 312; (*M.-M.-F. de Marguerie*, XXXV. 312) — B. de Marguerie de Courcy, XXXV. 312; XXXVI. 126; (*M.-M.-A. de Touchet*, XXXV. 312; XXXVI. 126.) — B.-F. de Marguerie de Courcy, XXXVI. 126; (*M.-F.-A. E. de Mire*, XXXVI. 126.

St VAAST

Curés. — J[n] Le Bienvenu, XXXIV. 200. — G.-F. Le Bienvenu, XXXIV. 200; XXXV. 303; XXXVI. 72.—L.-N. Ferrand, XXXV. 303; XXXVI. 72 *(N)*.

Prêtre desservant. — R. Guerrier, XXXIV. 200.

LE TORQUESNE (N.-D)

Curés. — A. Sauvage, XXXIV. 12, 139; XLI. 33. — Ph.-S.-C. de Nocey, XLI. 33 *(N)*.

Vicaire. — G.-L Formeville, XXXIII. 287; XXXIV. 12; XXXV. 168.

Prêtres de la paroisse. — J[n] E David, XLIII. 6. — P. Hunault ou Hunoult, *(D)*, XLI 33 — L.-F. Legrip, XLI. 33. — L.-F. Legrip. XLI. 33. —F.-N. Le Neveu, XLI. 33.—Ph.-S.-C. de Nocey, XXXIV. 391; XXXVIII. 150, 176.

Clercs. — L.-F. Legrip, XL. 181 *(N)*. — Ph.-S.-C. de Nocey, XXXIV. 12, 139. — C. Tavernier ou Letavernier, XLI. 181; XLII. 12, 42 *(N)*.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-J.-G. de Nocey, XLI. 33.

Seigneurs et notables. — J.-B. Heroult, XLI. 33. — M.-A. Lepetit, XLI. 33. — C.-J[n]-G. de Nocey, XXXIV. 12; XLI. 33; (*M.-C.-E. de Foucques de la Pilette*, XLI. 33.) — G.-A. de Nocey, XXXIV. 12; XXXV, 130; XLI. 33; (*F.-H. de Malvoue*, XXXV. 130; XLI. 33.) — M.-M.-C.-E de Nocey, XLI 33. — P.-F.-R. de Nocey de Fontenay, XLI. 33.

TOURGÉVILLE (St Pierre)

Curés. — M. Deshayes, XXXIII. 60, 165. — *P. Héron*, XXXIII. 60, 165. — J[n] Vesque, XXXIV. 318; XXXIX 298.

Vicaires — F.-J. Quévilly, XXXIII. 66; XXXIV. 397. — Des Bordeaux, XXXV. 318.

Clercs.—J.-T. Le Court, XXXIV. 318 *(N)*.—P.-J.-B. Le Roy, XXXVI 291.

Patron. — Le roi *(ob litem)*, XXXIII. 60.

Seigneurs et notables. — L.-M.-F. Le Métayer, XXXIV. 318, 397; (*M.-M. Duval de la Poterie*, XXXIV. 397.) — L.-T. Le Métayer, XXXIV. 397.— P. de la Roqne de Bernière, XXXVIII. 132; (*J.-E. Hebert ou Habert de Bailleul*, XXXVIII. 132.) — P.-Ph.-G.-A. de la Roque de Bernière, XXXVIII. 132.

TROUSSEAUVILLE (St Martin)

Curés — G. Bazin, XXXVIII. 249.—J[n]-C. Bellenger, XXXVIII. 249 *(N)*.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P. Le Petit de Montfleury, XXXVIII. 249; XLII. 119

VALSEMEY (St-Gabriel)

Curés. — P.-A. Le Mercier, XXXIV. 181. — J.-B. Lalouette, XXXIV.

181, 221 ; XXXVIII. 292. — *F. Dubois*, XXXVIII. 292 ; XXXIX. 103, 139.— G.-R. Alleaume, XXXIX. 139 (*N*).

Prêtres desservants. — P. Le Normand, XXXIV. 181. — P. Reveillé, XXXIX. 103.

Clerc. — N.-P.-F. Lecompte, XXXVIII. 37.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — Le duc d'Orléans, XXXIV. 181 ; XXXVIII. 292 ; XXXIX. 139.

VAUVILLE (St-Martin)

Curés. — Jn Herrier, XXXVIII. 273. — G. Mallière, XXXVIII. 273 (*N*).

Vicaires. — Vesque, XXXIV. 190. — Jh-Ph. Le Monnier de la Haitrée, XXXVIII. 34.

Prêtres de la paroisse. — Jh Ph. Le Monnier de la Haitrée, XXXVI. 193; 7 (*D*), XXXVIII. 273 ; XL. 4.

Clercs.— Jh-Ph. Le Monnier de la Haitrée, XXXIII. 280; XXXV. 183. — S. Satis, XXXIII. 66 (*N*).

Patron. — Le chapitre de Cléry, XXXVIII. 273.

Seigneurs et notables. — G.-F. Boistard de Prémagny, XXXIV. 190 ; XXXIX. 298 ; (*M.-G. Le Couteux*, XXXIV. 190.) — G.-F. de Boistard de Prémagny, fils, XXXIV 190 ; (*M.-M, L. Tiphaigne de la Roche*, XXXIV. 190.) — L.-M.-F. Le Métayer, XXXIII. 66 — B.-P. Le Monnier, XXXV. 183.— Ph. Le Monnier, XXV. 183 ; XXXVIII. 273.— P. Levigneur, XXXVIII. 183. — J.-B. Pouyer, XXXVIII. 273.

VILLERRS-SUR-MER (St-Martin)

Curés de la 1re portion. — L. Bellenger, XXXV. 271. — M.-F. Hubert, XXXV. 571 (*N*) ; XXXIX. 298.

Curés de la 2e portion. — G. Lefrère, XXXIII. 66 ; XXXVIII 227 ; XXXIX. 137, 298.

Réunion de la 2e portion à la première, XXXIX. 298.

Vicaire. — J. H. Duval, XL. 246 ; XLI. 1, 96 ; XLII. 36 ; XLIII. 29.

Patron de la 1re portion. — Les Mathurins de Lx, XXXIX. 298.

Patron de la 2e portion. — *Le seigneur du lieu*.— A. Paris, XXXIX. 298.

Notables. — J.-B. Duclos, XXXV. 271. — Jn Duval, XXXIX. 298. — J.-B. Féral, XXXVIII. 113 ; XXXIX. 159, 298.

Doyenné de Beuvron

Doyen. — J.-N. Herrier, XXXIX. 52.

LES-AUTHIEUX-SUR-CORBON (N.-D.)

Curés. — J.-J.-D. Brise, XXXIII. 314. — J.-H. Pomarède, XXXIII. 314 ; XXXV. 149. — J.-M. Hariel, XXXV. 149 ; XXXVII. 15. — J.-B. Langlois, XXXVII. 15 (*N*).

Prêtres desservants.— J.-B. Oursel, XXXV. 149.—J. Ph. Le Monnier de la Haitrée, XXXVI. 196. — T. Choisel, XXXVII. 15.

Clerc. — Jq Hubert, XXXIX. 303 (*N*) ; XL. 179.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — J.-J.-L. Le Grix de la Poterie, XXXIII, 314. — M.-A. Dumourier-Duperrier, dame de Belley, XXXV. 149 ; XXXVII. 15.

Seigneur. — P.-A. Bénard de la Morandière, XXXIII. 314.

AUVILLARS (St-Germain)

Curés. — J.-B. Bottey, XXXIX. 132. — N.-M. Morel, XXXIX. 132 (*N*).

Vicaires.— G.-J.-Ph. Hamelin des Essarts, XXXIII. 291. — Jq Vesque, XXXVII. 127, 129.

Prêtre desservant. — F. De Lavigne, XXXIX. 132.

Clerc. — S.-A.-Jq Vallée, XLI. 145 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — G.-N. Dauvet, XXXIX. 132.

Seigneurs. — P. de Bernière de la Cotterie, XXXIV.267 ; (*M. Thierry*, XXXIV.267.) — L.-N. Dauvet, XXXIX.132.— G.-N. Dauvet, XXXIX.132.

Chapelle St-Jean-Baptiste de Campbénard.— Chapelains.— A. Hare ou Taillet, XXXVII.127. — *G.-T. Cochard*, XXXVII.127. — Jq-P. Vesque, XXXVII. 127. — Patron. — *Le seigneur du lieu*. — J.-B. Bazin de Ste-Honorine, XXXVII. 127.

BARNEVILLE-EN-AUGE, auj. BASSENEVILLE (N.-D.)

Curés. — J.-P.-Thouret,XXXIII. 113 ; XXXIX. 95. — N.-E. Vesque, XXXIX. 95 ; XL. 98, 149 — C. Bunel, XL. 149 (*N*).

Vicaires. — J.-B. Leperchey, XXXIII. 91, 311. — Dupont, XXXIV. 60.

Prêtre desservant. — N.-E. Vesque, XXXIX. 95.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — M.-F. Aubry, dame de Mazerolles, XXXIX. 95 ; XL. 149.

Seigneurs.— C.-H. de Bonnechose,XXXVIII.29.— F.-G. de Bonnechose. XXXIII. 113 ; XLIII. 70 ; (*M.-E. de Valtot de la Cauvinière*, XLIII.70.) — F.-H. de Bonnechose, XXXIII. 113.

BEAUFOUR ou BEAUFOU (N.-D.)

Curés. — Z. Le Bailly, XXXV. 250. — M. Galle, XXXV. 250 (*N*); XXXVIII. 108.

Vicaires. — M. Galle, XXXV. 250. -- G. Monsaint, XXXVIII. 108, 295. — C.-P. Delasalle, XXXIX. 297.

Prêtre de la paroisse. — J.-F.-D. Marionnet, XLI. 195.

Clercs.— Jq-C. Mariolle, XLI. 24.— J.-F.-D. Marionnet,XXXVIII 108.— J.-D.-C. Gondouin, XXXIX. 297.

Patron. — *Le marquis de Beuvron*. — Le duc d'Harcourt, XXXV. 250.

Seigneurs et notables. — J.-F. Dagomel, XXXVIII. 108 ; (*M.-A. Bellènger*, XXXVIII. 108.) — F. Desmares, XXXVIII. 108. — Jq Gondouin, XXXIX. 297 ; (*M. Delatour*, XXXIX. 297.) — Jh Labbey de Druval, XXXVIII. 108 ; (*M.-F. Dauge*, XXXVIII. 108.) — Jn Marionnet, XXXV.250; XXXVIII. 108 ; XXXIX. 297. — C.-L. de Percaval du Mesnil, XXXV. 250 ; XXXVIII. 108.

BEUVRON (St Martin)

Vicaire. — Jn Heudier, XLI. 46.

Prêtre de la paroisse. — C.-P. Delasalle, XXXVIII. 108.

Seigneurs et notables. — J.-F. Duthrosne de Valmont, XXXIV. 53 ; (*M.-T.-T. Vannier*, XXXIV.53.)—Jq-L. Fleury, XLII. 106 ; (*M.-A. Cauvin*, XLII. 106.) — L.-Jh Fleury des Parcs, XLII. 106 ; (*R.-M. Duperrois du Chouquet*, XLII. 106.)— G. Halley, XXXVI. 350 ; (*M. Cauvin*, XXXVI.350.) — C.-F. Hue, XXXVIII. 218 ; (*C. Le Sens*, XXXVIII. 218.)—A.-F.-U. Hue, XXXVIII. 218 ; (*H.-C.-H.-L. de Vrick*, XXXVIII. 218.) — J.-J. Leperchey, XXXIX. 297. — G. Lerat, XXXIV. 177. — Jh Louvet, XXXVIII. 23. — F.-G. Masquerier, XXXV. 238.

BONNEBOSQ (St Martin)

Curés. — F. Bellamy, XXXVIII. 176. — *Ph.-S.-C. de Nocey*, XXXVIII. 176. — P. Lefortier, XXXVIII. 176 (*N*) ; XXXIX. 326.

Vicaire. — F.-C. Fougy, XXXVIII. 176.

Prêtre desservant. — G. Inger, XXXVIII. 176.

Clercs. — J.-F. Mâbire, XXXIII. 212. — F. Pouchin, XXXVIII. 282 (*N*). — A.-M.-H. Vallée, XLI. 100; XLII. 46 (*N*). — S.-A.-Jq Vallée, XLI. 103, 145 ; XLII. 50 ; XLIII. 123.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Le roi (*ob tutelam*), XXXVIII. 176. — Le duc d'Orléans (*ob tutelam*), XXXVIII. 176.

Notables.— J.-F. Martin,XXXVIII.176 ; XXXIX. 15,242; XLI.24.— J.-B. Pouchin, XXXIV.139 ; XXXVI.14 ; XXXVIII. 282 ; XXXIX. 242.—C. Vallée, XXXIX. 242.

BROCOTTE (St Ouen)

Curés.— G. Rault, XXXVI. 251. — *T.-F. Ecalard*, XXXVI. 251,317. — Jq Moulinet, XXXVI. 317 (*N*).

Prêtre desservant la paroisse. — M. Fortier, XXXVI. 251.

Patron. — *L'abbé de Belle-Etoile.* — P. de Ruallent, XXXVI. 251, 317.

CAUDEMUCHE (St Martin)

. . . .

CLERMONT (St Michel)

Curés. — J.-B. Farcy, XXXVII. 31. — Jq-Jn Lesage, XXXVII. 31 (*N*) ; XXXVIII. 108 ; XXXIX. 52.

Prêtre desservant. — Jq-Jn Lesage, XXXVII. 31.

Patron. — *Le seigneur du lieu.*—M.-A. Le Pelley de Bougy, XXXVII.31.

Seigneur. — G.-D. Poussin, XXXV. 250 ; XXXVII. 31 ; XXXVIII. 108 ; XXXIX. 52 ; (*M. Le Pelley de Baugy*, XXXVII. 31.)

CORBON (St Martin)

Curé. — J.-B.-M. Tranchant, XLII. 144 (*N*).

CRESSEVEULLE (N.-D.)

Curés. — J. B. Gondouin, XXXVI. 324. — M. Vasseur, XXXVI.324 (*N*); XXXVII. 3 ; XLII. 122 (*N*).

Vicaire. — M. Vasseur, XXXVI. 324.

DOZULÉ (St Jean-Baptiste). — Prieuré-cure ; aliàs N.-D. du Plessis-Esmengard, XXXIV. 391.

Prieurs-curés.— J. B. Le Christ, XXXIV. 391.— *A. Turge*, XXXIV 391. — J.-B. Olivier, XXXIV. 391 ; XXXV. 300.— P. Bobée, XXXV. 300 ; XL.80; XLII. 183 (*N*). — *F. Fourneaux*, XLII. 183. — *I.-F. Boussu*, XLII. 183.

Vicaire. — Jq Rault, XXXIV. 391.

Prêtre de la paroisse. — M.-F. Le Têtu, XXXVI. 123.

Clercs.— F. Delarue, XXXIV. 145 (*N*).—M.-F. Le Têtu, XXXIV.168,391.

Patron. — Les religieux de Ste Barbe, XXXIV. 391.

Seigneurs et notables. — Jn Laubé, XXXIV. 391. — Jq Le Mercher, XXXVIII. 129 ; (*M.-A.-T. Pongnon*, XXXVIII. 129.) — R.-T. de Thollemer, XXXIV. 42, 168 ; XXXIX. 3 ; (*F. Féret de la Chasse*, XXXIV. 42 ; XXXIX.3.) — Jn-T. de Thollemer, XXXIV. 42 ; XXXVII. 129 ; XXXVIII. 29 ; XXXIX.3; (*G.-M. Quesnel de Bornier*, XXXIV. 42 ; XXXIX. 3 ; *M.-F.-H. de Guerpel*, XXXIX. 3.)

DRUVAL (N.-D.)

Curés. — C. Marie, XXXV. 103, 298. — Jq-A. Maris, XXXV. 103 (*N*), 298; XXXVIII. 33, 284 ; XXXIX. 8, 52.

Prêtre desservant. — N.-E. Vesque, XXXV. 103.

Clerc — J.-D.-C. Gondouin, XXXIX 297 (*N*).

Seigneurs et notables. — G. Gamare, XXXV. 150. — M.-J[h] Labbey, XXXIV. 29; (*M.-B. de Percaval*, XXXIV. 29.)—M.-J[h] Labbey, fils, XXXIV. 21, 29; XXXIX. 297; (*A.-C. Labbey d'Héroussard*, XXXIV. 21, 29; *A.-M.-M. Dubois*, XXXIX. 297.) — J[n] Quesnel de Bernière, XXXIV. 42; (*A. Deschamps*, XXXIV. 42.) — J.-P. Quesnel de Bernière, XXXIX. 297.

ESTRÉES (N.-D.)

Seigneurs et notables. — F.-M. de Beaupré, XXXIII. 166; (*M.-A. Gilette*, XXXIII. 166.) — F.-C. Le Normand, XXXVIII. 156; (*M.-A.-C. Nicolas*, XXXVIII. 156). — J[q] C.-C. Le Normand, XXXVIII. 156; (*M.-B.-F. Le Prévost*, XXXVIII 156; *F.-F. Fergant*, XXXVIII. 156.) — J.-F.-L. Osmont, XXXIII. 157; (*M.-A. Requier*, XXXIII. 157.) — J.-J. Poignant des Morterres, XL. 184; (*A. Jamot*, XL. 184.) — P.-C. Poignant des Vignes, XL. 184; (*M.-J.-A. Jamot*, XL. 184.) — P. Regnault des Perrots, XXXIX. 229, 242; (*M.-F.-E. Turpin de Condé*, XXXIX. 229, 242.) — L.-C. Roussel de l'Image, XXXIII. 63; XXXIV. 238; (*M.-M. de la Rocque*, XXXIII. 63; XXXIV. 238).

Chapelle Saint-Thomas de la Planche (transférée d'Estrées à Berville-sur-Mer.) — CHAPELAINS. — J[n]-A. Thibout d'Anisy, XLII. 95, 98. — C. de Launay, XLII. 95. — PATRON. — *Le seigneur du lieu*. — Mes[re] d'Houel, XLII. 95.

FORMENTIN (St Martin)

Curés. — R. du Neveu, XXXIV. 229; XXXVI. 141. — J.-B. Fortin, XXXVI 141; XXXVIII. 295. — G.-J. Monsaint, XXXVIII. 295; XXXIX. 102, 149. — J[n]-F.-G. Coquerel, XXXIX. 149, 324; XL. 54. — J[q] Coquerel, XXXIX. 324; XL. 54 (*N*).

Vicaire. — J[q] Coquerel, XXXIX 324.

Clercs.— A.-M. Couespel, XXXIX. 102.— J[q]-P.-N. Taupin, XXXIV. 146 (*N*).

Patron. — *Le prébendé de Formentin*. — J[q] Monsaint, XXXVIII. 295; XXXIX. 149.

LE FOURNET (St Pierre)

Curés. — J.-B. Boissey, XXXVIII. 280. — N Despr z, XXXVIII. 280; XXXIX. 117 (*N*).

Clerc. — J[q]-C. Mariolle, XL. 178; XLI. 24 (*N*); XLII. 49.

Patron. — *Le chanoine de semaine*. — J.-B. Despaux, XXXVIII. 280.

GERROTS (St Martin)

Curés.— O. Chauvel, XXXV. 100, 238. — G.-S. Theribout, XXXV. 100, 238 (*N*).

Vicaire. — F.-C. Fougy, XXXV. 100.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — J.-J.-L. Couespel, XXXV. 100.

Ecole de Gerrots, XXXV. 328.

GOUSTRANVILLE, alias GOUTRANVILLE (N.-D.)

Curés. — J[n] Sourcy, XXXIII. 113, 244. — F. Bion, XXXIII. 113 (*N*), 244, 311; XXXIV. 121; XXXVIII. 29; XXXIX. 131.

Prêtres de la paroisse. — J[q] Patin, XXXIII. 113. — J.-B. Leperchey, XXXIX. 131.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — J[h] Cadet de la Barbelinière, XXXIII. 113. — Le roi (*ob tutelam*), XXXIII. 244.

Seigneur et notable. — N. Desmarets, XXXIII. 113, 244. — F.-B. de

Mecflet de Pleinemare, XXXIV. 356 ; (*L.-A. Chauvin de la Bessinière*, XXXIV. 356.)

LES GROSELLIERS (N.-D.) – Prieuré-cure.

Prieur-curé. — R.-F. Gaudin, XXXV. 100.

LE HAM (St Martin)

. . . .

HOTOT (St Georges)

Vicaire. — J.-B. Nicolle, XXXVIII. 40.

Prêtre de la paroisse. — A. Guesnet, XXXVII. 76.

Clerc. — T.-A. Vassal, XXXIX. 242.

Seigneurs. — Jq Labbey d'Héroussard, XXXIV. 29 ; (*A.-L. Le Pelley*, XXXIV. 29.) — G.-C.-G.-A. de Vauborel d'Auvillers, XXXIII 64 ; XXXV. 250 ; XXXVI. 90 ; (*L.-F.-A. de Saint-Gilles*, XXXIII. 64 ; XXXVI. 90.)

LÉAUPARTIE (St Germain)

Curés. — P. Néel, XXXVII. 133. — P.-G. Delavigne, XXXVII. 133 (*N*) ; XXXVIII. 22.

Prêtres de la paroisse. — G. Le Rebours, XXXIII. 96, 343 ; XXXVII. 133. — P.-G. Delavigne, XXXVII. 133.

Clerc. — P. Leperchey, XLI. 100 ; XLII. 46.

Patron. — *Le seigneur du lieu* — Jq-F. Le Vaillant, XXXVII. 133.

LIVET (St Gilles)

Curés. — Jn-F. Sevestre, XXXIII. 96, 317. — M. Rosey, XXXIII. 317. (*N*).

Seigneurs. — Jq Dubois de Berville, XXXVI. 148 ; (*M. de Malfilastre*, XXXVI. 148.) — H Dubois de Grandchamp, XXXIX. 29 ; (*M.-J. de Boctey*, XXXIX. 29.)

PONTFOL (St-Martin)

Curés. — E. Méquignon, XLII. 175. — J.-L. Feray, XLII. 175. — J.-B.-R. Tréfouel, XLII. 175. (*N*).

Prêtre de la paroisse. — G. Loslier, XLII. 175. — F. G.-R. Bossé (*D*), XLII. 175.

Clerc. — J_q Hubert, XXXIX. 303 ; XLII. 52.

Patron. — Le chapitre de Ste Barbe, XLII. 175.

PUTOT (St Pierre)

Curés de la 1re portion. — F. Dubois, XXXVIII. 23 ; XLI. 178 — *I.-M. Le Manissier*, XLI. 178 — *J.-B. Pépin*, XLII. 128. — Jn Téhy, XLII. 128 (*N*).

Curés de la 2e portion. — G. Le Roux, XXXVIII. 23. — F.-Ph. Becquemont, XXXVIII. 23 (*N*) ; XLII. 128.

Patron de la 1re portion. — Le chapitre de Cléry, XLI. 178 ; XLII. 128.

Patron de la 2e portion. — *Le seigneur du lieu*. — Jq-C. Le Carpentier, XXXVIII. 23.

Seigneurs et notables. — C. Lescuyer, XXXXIII. 23. — J_q-Ph. Lucas, XXXIX. 315 ; (*M.-F. Gilette*, XXXIX. 315.) — J.-B.-G. de Mannoury, XXXIX. 315 ; (*M.-L.-V. Lucas*, XXXIX. 315.) — J.-B.-G. Mesnier, XXXVIII. 23. — M. Requier. XXXIII. 157. — P.-J_q Rivière, XLII. 147 ; (*M.-A.-E. Requier*, XLII. 147.)

REPENTIGNY (St Martin) (*)

Curé. — J_q Lecomte, XXXIII. 133.

(*) Nous donnons ici, d'après les pouillés du diocèse de Lx, le nom du patron de cette paroisse que nous n'avons pas trouvé une seule fois dans les Insinuations.

Clercs.—Jn-P. Thierry, XXXVI. 166.—C.-Jn-L. Thierry, XXXXIII. 138.

Notables. — P. Thierry, XXXV, 260; XXXIX. 59; *(M.-F. Colleville,* XXXV. 260)—J.-F.-P. Thierry, XXXV. 260.—P.-F. Thierry, XXXVI. 166.

LA ROQUE-BAIGNARD (St Martin)

Curés. — P. Levavasseur, XLII. 170.—H.-P. Levavasseur, XLII. 170 *(N)*.

Vicaire. — H.-P. Levavasseur, XLII. 170.

Clercs. — C. Hain, XL. 15; XLI. 109 (*N*). — P. Bordeaux, XLII. 42.

Seigneur et notable. — P.-E.-M. Labbey, XLII. 170. — Jq Castelain, XLII. 170.

RUMESNIL (St Pierre)

Curés. — Jq Delahaye, XXXVIII. 33. — S.-P. Ledanois, XXXVIII. 33 (*N*).

Vicaire. — S.-P. Ledanois, XXXVI. 180, 307; XXXVII. 54; XXXVIII. 33.

St AUBIN-LÉBIZAY

Curés. — F. Patey, XLI. 46. — Jn Heudier, XLI. 46 *(N)*.

Vicaire. — C. Bunel, XXXV. 100. — Fougy, XXXVI. 148. — L. Ruault, XLI. 38.

Patron. — *Le seigr du lieu.* — F.-H. d'Harcourt, XLI. 46.

Seigneur. — D.-A. Lormier de Moncourt, XXXVI. 148; (*F. Dubois,* XXXVI. 148.)

St CLAIR-DE-BARNEVILLE ou St CLAIR-EN-AUGE (XXXIV. 121)

Curés. — F. Choppin, XXXIV. 121. — P. Cailloué, XXXIV. 121, 394.— Jn Plessis, XXXIV. 394; XXXV. 2; XXXIX. 56, 131. — M.-A. Plessis, XXXIX. 131 (*N*).

Patron. — *L'abbé du Bec.* — L'évêque de Lx, *sede abb. vacante,* XXXIV. 394.

Seigneurs. — F.-B. Mecflet, XLIII. 58; (*L.-A Chauvin,* XLIII. 58.) — Jn-A. Mecflet de Pleinemare, XLIII. 58; (*M.-A. de Giemare,* XLIII. 58.)

Chapelle de Ste Trintté des Bréholles. — CHAPELAINS. — Jq Petin, XXXIII. 311. — J.-B. Leperchey, XXXIII. 311; XXXIX. 131. — PATRON. *Le seigneur du lieu.* — Jn Desprès, XXXIII. 311.

St EUGÈNE

. . . .

St JOUIN

Curés. — Jn N. Herrier, XXXIX. 52. — Jn-M. Soyer de Beauchesne. XXXIX. 52

Vicaire. — Jq M. Soyer de Beauchesne, XXXIX. 52.

Prêtre de la paroisse. — F.-Ph. Becquemont, XXXVIII. 23.

Clerc. — F.-Ph. Becquemont, XXXIV. 176.

Seigneur et notable. — F. Becquemont, XXXIV. 176.— M.-Jh Labbey d'Héroussard, XXXV. 250.

St LÉGER-DU-BOSC

Curés. — M. Grainville, XXXIII. 252; XXXIV. 391; XL. 80. — Jn Asse, XL. 80 (*N*).

Prêtre desservant. — C.-T. Dammeville, XL. 80.

Clerc. — F. Hommet, XLI. 10.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — A.-B. de Brancas, XL. 80.

Notable. — Jn Prenthout. XL. 80.

St SAMSON-EN-AUGE

Curés — C. Dumont, XXXV. 205. — *J. Lemonnier,* XXXV. 205. — Jn.-F. Poullain, XXXV. 205 (*N*).

Prêtre desservant. — Jq. Mauduit, XXXV. 205.

Patron. — *L'abbé de Troarn.* — Jh.-M. Thevray, *et non* Terray, XXXV. 205.

VICTOT (Saint Denis)

Curés. — J.-B. Le Vigneur, XXXIII. 96. — O. Lhoste, XXXIII. 96. — Jn.-F. Sevestre, XXXIII. 96 (*N*).

Vicaire. — M. Rosey, XXXIII. 96, 317.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-F. Le Normand, XXXIII. 96.

Seigneurs. — C.-F. Le Normand, XXXIV. 51, 116, 298; XXXV. 35; XXXVI. 89; (*M.-A.-C. Nicolas*, XXXIV. 51, 116, 298). — C.-Jn. Le Normand, XXXV. 33; (*M.-C. Rosée d'Infréville*, XXXV. 33.) — Jq.-C. Le Normand, XXXIV 298; (*M.-B.-F. Le Prévost de Corbon*, XXXIV. 298). — Jn-F.-U. Le Normand, XXXVI. 89; (*M.-M. Achard de Vacogne*, XXXVI. 89).

Chapelle S. Martin du Vieux-Conches. — Chapelains. — *M. Vannier*, XL. 230. — L. Ruault, XLI. 38; XLII. 160. — Patron. — *Le seigr du lieu.* — Jq. Chrétien de Fuméchon, XL. 230; XLI. 38.

Doyenné de Mesnil-Mauger

Doyens. — F.-N. Deschamps, XXXVI. 132. — C. Dufour, XXXIX. 154, 311; XL. 118.

AMMEVILLE (Ste Honorine)

Curés. — Jn Foucault, XLI. 194. — L.-Ja Le Boucher, XLI. 194; XLII. 6 (*N*).

Vicaires. — L.-J. Le Boucher, XLI. 194.

Clerc. — C.-T. Dammeville, XXXVI. 169.

Patron. — *Le seigr du lieu.* — A.-F.-M. Deehayes, Vve Boscher, XLI. 194.

Seigneurs. — C.-F. de Bernière, XXXVI. 349; (*M.-A. de Louvigny*, XXXVI. 349). — F.-A.-C. de Rernière de Vaux, XXXVII. 42; (*C.-L. Gaillard*, XXXVII. 41.) — F. de Bernière de Vaux, XXXVII. 42; (*J.-A. de Louvigny*, XXXVII. 42). — F.-P. de Bernière, XXXVI. 349; (*F.-T. Le Normand*, XXXVI. 349).

LES AUTHIEUX-PAPION (St Philbert)

. . . .

BIÉVILLE (St Germain)

Curés de la 1re portion. — I. Puchot de Champrey, XXXIV. 114. — G. Barbercy, XXXVIII. 137. — Jq.-Jh.-X. Caron, XXXVIII. 137 (*N*); XLI. 140; XLII. 144.

Curés de la 2e portion. — L. Raquidel, XLI. 140; — J,-J. Lecomte, XLI. 140; XLII. 144. — J.-B. Lailler, XLII. 144 (*N*).

Vicaire. — P.-C. Marie, XXXVIII. 137.

Patron de la 1re portion. — *Le seigr du lieu.* — E.-M. Leduc, XXXVIII 137.

Patron de la 2e portion. — *Le seigneur de Rupière.* — T.-M.-L.-G de Morant, XLI. 140; XLII. 144.

BOISSEY (St Julien)

Curés. — C-F. Le Nouvel, XXXIII. 305. — L.-R.-F. Lepaulmier, XXXIII. 305 (*N*).

Vicaire. — L.-R.-F. Lepaulmier, XXXIII. 305,

Clerc. — J.-B. Le Maître, XLI. 100; XLII. 47 (*N*).

Seigneurs et notables. — C. de Mannoury de la Brunetière, XXXV. 297; (*M.-M. Le Roux*, XXXV. 297). — F. Meulan de Châteauneuf, XL. 239; (*J. Lafond*, XL. 239). — P.-Ph. Ouin, XLIII. 22; (*M.-A.-F. Deshayes de Launey*, XLIII. 22.)

LA BOISSIÈRE (N.-D.

Curé. — C.-D. Lamort de la Perrelle, XL. 191.

Seigneurs. — N.-P. de Grieu, XXXVI. 95 ; XXXIX. 45 ; XLII. 111 ; (*E. de Malfilastre*, XXXIX. 45 ; XLII, 111). — N.-P.-F. de Grieu, XXXVIII. 225 ; XXXIX. 45 ; (*M.-M.-V. de Collet de Grainville*, XXXVIII. 225 ; XXXIX. 45). — F.-P.-A. de Grieu, XLII. 111.

CASTILLON (N.-D.)

Curé. — J.-B De Lahaye, XXXV. 222.

Vicaire. — L. Héroult. XXXV. 222.

Notable. — M. Moutier, XXXVI. 350 ; (*M.-A. Boursin*, XXXV. 350).

CERQUEUX (St Pierre)

Curés. — J[n] Bardel, XXXVI. 344. — J[q] Duval, XXXVI. 344 (*N*).

Clerc. — J.-B. Hébert, XXXIII. 132.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P.-F.-C.-G. du Val de Bonneval, XXXVI. 344.

Notables. — J.-B. Paisant de Valencourt, XXXIII. 132 ; XXXVI. 344.— J.-A. Paisant, XXXVI. 344.

LE CHESNE (St-Pierre)

Curé. — J[q] Gosset, XXXVIII. 275 ; XXXIX. 222.

Clerc. — J.-B. Aubert, XL. 173 ; XLIII. 45 (*N*).

Seigneurs. — C.-A.-H. de Corday, XXXVI. 233 ; XLIII. 70 ; (*M.-R. de Rosée de Courteuille*, XXXVI. 233 ; XLIII. 70.) — C.-E.-F. de Corday, XXXVI. 233 ; XLIII. 70 ; (*C. Gaillard*, XXXVI. 233 ; *M.-L. de Bonnechose*, XLIII. 70.) — A.-G. Rioult de Bois-Rioult, XXXIX. 142 ; (*F.-R. Froudière de la Couture*, XXXIX. 142.)

COUPESARTE (St-Cyr)

Clerc. — J[h] Formage, XXXVII. 17.

Notable. — P. Brière, XXXIII. 185.

LE DOUX-MARAIS (N.-D. ou St-FIACRE, XXXIX, 219.)

Curés. — A. Desgenetez, XXXIX. 14. — J.-L. Godet, XXXIX. 14, 219. — J[q] Rault XXXIX. 219 (*N*).

Patron. — *Le prieur de Ste-Barbe.* — J.-B. Le Crist, XXXIX. 14, 219.

ECAJEUL (St-Pierre) et son annexe Ste-MARGUERITE

Curés. — M. Formage, XXXIII. 6 ; XL. 168. — *J[q]-L. Esnault*, XL. 168 ; XL. 49. — F. Marguerit, XLI. 49 (*N*).

Vicaires. — J.-L.-M. Fosse, XXXIII. 6, 56. — J[n]-L. Godet, XXXIX. 14.

Prêtres desservants. — J.-J.-F.-G. Fleury, XXXIII. 6. — A.-A. de Vallois, XL. 168 ; XLI. 49.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — N.-U.-A. de la Fresnaye, XL. 168 ; XLI. 49 (*N*).

Notable. — L. Du Neveu, XXXVIII. 141 ; (*M.-M. Crestel*, XXXVIII. 141.)

GARNETOT (St-Denis)

Curé. — P.-F. Milcent, XLII. 6.

Seigneur. — J.-B.-A. de Gautier, XLII. 175 ; (*M.-A.-C. de Mannoury*, XLII. 175.)

GRANDCHAMP (St-André)

Seigneur. — A. de Montault, XXXIX. 10 ; (*M.-H.-S.-P. Le Prévost de St-Julien*, XXXIX. 10.)

LA GRAVELLE (St-Pierre)

Curés. — M.-J. Gigon, XXXVI. 132, 346 ; XXXVII. 92. — Jn-L.-A. Follin, XXXVI. 346 ; XXXVII. 92 (*N*) ; XLII. 1.

Seigneurs. — F. de Marguerie, XXXVI. 98 ; XXXVII. 92 ; (*A.-C. de Gautier*, XXXVI. 98.) — F. de Marguerie, fils, XXXVI. 98 ; XXXVII. 92 ; (*M.-T. de Voyne*, XXXVI. 98.)

HEURTEVENT (St-Jacques)

Curés. — Jq Samin, XXXIV. 122. — G, Année, XXXIV. 122 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — J.-B. Guerbette (*D*), XXXIV. 122. — P. Le Rat, XXXV. 290.

Clercs. — G.-L.-A. Follin, XXXV. 194. — Jn-F. Follin, XLII. 42. — P.-T Follin, XLII. 44 (*N*).— C.-G. Gondouin, XXXVII. 96. — S.-J. Robillard, XL. 88 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — Jq-A. Picot, XXXIV. 122.

Seigneurs et notables. — A. Dubois, XXXIV. 194 ; (*C. Duchesne*, XXXIV. 194. — P. Duchesne, XXXV. 113 ; (*C. Robillard*, XXXV. 113.) — J.-M. Dufour de la Londe, XXXIX. 266. — J.-Ph. Dunot de Grandval, XXXIX. 40 ; (*M.-A. de Malherbe*, XXXIX. 40.)|— Jq-A. Dunot de Grandval, XXXIX. 40 ; (*M.-E. Le Hoult*, XXXIX. 40.) — C. Gondouin, XXXV. 113 ; *A. Jennequin*, XXXV. 113.) — Jq-F. Gondouin de Beaupré, XXXV. 113 ; (*M.-A. Duchesne*, XXXV. 113) — P.-C. Gondouin, XXXVII. 96. — L.-G. de la Houssaye, XL. 235 ; (*M.-A.-B. de Jambon*, XL. 235.— R.-C. de Mannoury de la Brunetière, XXXVI. 247 ; (*A.-C. Jean de la Porte*, XXXVI. 247.) S.-C. de Mannoury de la Brunetière, fils, XXXVI. 247 ; (*M.-A. de Mannoury des Authieux*, XXXVI. 247.) — J. Nicolas de Lisle, XXXV. 55. — Jq-F. Robillard, XL. 88 ; (*M. A. Thomas*, XL. 88.)

LA HOUBLONNIÈRE (N.-D.)

Curés. — C. Le Bourgeois, XXXVII. 136 ; XL. 191. — N.-F.-L. Lecoq, XL. 191 (*N*).

Vicaire. — N.-L.-F. Lecoq, XXXVII. 136.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — Le roi (*ob tutelam*), XL. 191.

Notable. — P. Le Bret, XLI. 191.

Chapelle St-André et St-Fiacre — CHAPELAINS. — L.-M. Le Houé, XXXVII. 136. — J.-B.-C. Le Bourgeois, XXXVII. 136 ; XL. 191. — N.-F.-L. Lecoq, XL. 191. — PATRON. — *Le seigneur du lieu*. — Le roi (*ob tutetam*), XXXVII. 136 ; XL. 191.

LÉCAUDE (N.-D.) – Prieuré-cure

Prieurs-Curés. — Jq Corbelin, XXXIII. 52. — Jn-P.-M. Delauney, XXXIII. 52 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — Jn-F. Duval, XXXIII. 52 ; XXXVI. 344. — R. Ecorcheville, (*D*), XXXIII. 52. — J. Nicolas, XXXV. 6.

Seigneur. — P.-F.-C.-G. du Val de Bonneval, XXXVI. 344.

LESSARD (N.-D., et St-FIRMIN, XXXVIII. 41.)

Curés. — L. Levillain, XXXVI. 306. — L.-A. Lorieult, XXXVI. 306 ; XXXVII. 38 ; XXXVIII. 41.— P. C. Mariolle, XXXVIII. 41, 185; XXXIX. 230.

Prêtres desservants. — C. Delafosse, XXXVI. 306. — L.-L. Huet, XXXVIII. 41.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — M.-T. de Prye, dame de Créquy, XXXVI. 306. — Jn Maillet du Mesnil, XXXVIII. 41.

Seigneurs et notables. — L.-F. de Bonnechose de Vaudecour, XXXIII. 295 ; XXXVIII. 41 ; (*M.-A. de Seney d'Argence*, XXXIII. 295.)— F.-H.-L. de Bonnechose, XXXVI. 306 ; XLII. 12. — P.-M. de Fayel, XXXIII. 326 ; (*A.-S.-F de Bonnechose*, XXXIII. 326.) — L. Fleuriot, XLIII. 65.

LE MESNIL-BACLEY (St Pierre)

Curés. — P. Cosme, XXXIV. 56, 122 ; XXXVIII 291. — *N.-Ph. Jamot*, XXXVIII. 291. — U. Le Manissier, XXXVIII. 291 (*N*) ; XXXIX. 91 ; XLI. 151.

Prêtre de la paroisse. — E. Duchesne, XXXIV. 141.

Clerc. — E. Duchesne, XXXIV. 141.

Patron. — *L'abbé de Saint-Pierre sur-Dives.* — J.-J. de Saint-Aldegonde, XXXVIII. 291.

Notable — P. Faucillon du Parc, XXXIII. 173.

Prieuré du Val-Boutry (N.-D.) — CHAPELAINS. — Ph.-L. Lièble, XLI. 151. — A.-J. Marcon, XLI. 151.

LE MESNIL-DURAND (St André)

Curé. — Jq Dufresne, XXXIX. 230.

Vicaire. — Jn Nicolas, XXXVIII. 185 ; XL. 227.

Notable. — F.-N. Formage de la Vallée, XXXIX. 266.

LE MESNIL-MAUGER (St Etienne)

Curé de la 1r portion. — N.-Jq Carrey, XXXIII. 56 ; XLIII. 65.

Curés de la 2e portion. — M. Formage, XXXIII. 6, 56. — J.-J.-F.-G. Fleury, XXXIII. 56 (*N*) ; XL. 168.

Seigneurs et notables. — P.-C. Herval, XL. 146; (*A.-F. de Mannoury*, XL. 146.) — J.-P. Herval de la Morandière, fils, XL. 146 ; (*J.-C. Lefèvre*, XL. 146.) — Jq-C.-L. Paisant, XLIII. 62.

LE MESNIL-OURY (La Trinité)

Curés. — N. Dupendant, XXXVIII. 185. — L. Allaire, XXXVIII. 185 (*N*).

MESNIL-SIMON (N.-D.)

. . . .

MÉZIDON (N.-D.) -- Prieuré-cure

Prieurs-curés. — L.-C. Le Courayer, XXXIV. 288. — J.-B. Le Christ, XXXIV. 288 (*N*).

Vicaires. — (J.-F.) Caylar, XXXIII. 98. — J.-F. Allix, XLIII. 119 *en note*.

Patron. — Les religieux de Sainte-Barbe, XXXIV. 288.

Notables. — G. Castel, XLI. 153. — J.-M. Gallet, XXXVIII. 172 ; (*A.-L. Satis*, XXXVIII. 172.) — S.-C. Le Boucher, XXXIII. 138. — T. Legrand, XXXVI. 84 ; (*A. Morin*, XXXVI. 84.)— J.-T. Le Neveu, XLIII. 41 ; (*M. Le Bourgeois*, XLIII. 41.) — F. Paisant, XLIII. 41 ; (*M.-F. Erard*, XLIII. 41.) — Jq-C.-L. Paisant, XLIII. 41 ; (*G. Le Neveu*, XLIII. 41.) — C. Prempain, XLIII. 92.

Hôtel de la Croix-Blanche, XXXVI. 65, 88 ; XXXVIII. 120.

MIREBEL (St Pierre)

Curés. — E. Lemesle. XXXIX. 111. — L. Feray, XXXIX. 111 (*N*) ; XLII. 175.

Patron. — *Le sous-prieur de Sainte-Barbe.* — P.-A. Cacqueret, XXXIX. 111.

MITTOIS (St Gervais et St Protais)

Curés. — A. de Beaumesnil, XXXIII. 305 ; XXXV. 304. — Jq-J.-F. Alliot, XXXV. 304 (*N*).

Prêtre desservant. — T. Pigis, XXXV. 304.

Clerc. — P.-G. Croisy, XXXVI. 213.

Patron. — *L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives*. — Jh-I. de Saint-Aldegonde, XXXV. 304.

LES MONCEAUX (St Michel.) — Prieuré-cure

Prieurs-curés. — F. Froment, XXXIII 3 — E. Moutier, XXXIII. 3 (N), 52; XL. 191.

Prêtre de la paroisse. — P. Fleuriot, XXXIII. 3; XXXVI. 306; XL. 19.

Patron. — *Le prieur de Sainte-Barbe*. — L.-C Le Courayer, XXXIII.3.

MONTPINÇON (Ste Croix)

Curés. — Ph. Desvaux, XXXVI. 169; XXXVII 37; XXXIX. 217. — *Jq-T. Pecqueult*, XL. 103. — J.-B. Drouet, XL, 103 (*N*); XLI. 177.

Prêtres de la paroisse. — Jn-P. Pitrais (*D*), XL. 103, 227. — C.-F. Lesage, XL. 227.

Clercs. — C.-T. Dammeville, XXXVI. 169 (*N*). — C.-F. Lesage, XXXVII. 37; XL. 136. — P.-Jq Mirlet, XLI 99 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — L.-S.-X. de France, XL. 103.

Seigneur et notables. — L.-Jq Belœil, XL. 103. — Jq-R. Godefroy, XLI. 115; (*L. C. de Voyne d'Arsonval*, XLI. 115.) — R.-M Regaigne, XXXIV. 349.

Ecole de Montpinçon. XL. 103.

MONTVIETTE (N.-D.)

Curés. — Jq Martin, XXXIV 349. — L. Coudorge, XXXIV 349, 382, 387; XXXV. 249. — L. Jouen de Bornainville, XXXV 249, 261; XXXVI. 199, 343; XXXVII. 14. — J.-P. Allix, XXXVII. 14; XXXVIII 230; XLII. 162. — J.-B. Cabasson, XLII 162 (*N*).

Prêtres desservants. — J.-B. Guerbette, XXXIV. 349. — B.-L. Houlette, XXXIV. 387. — Jn-N. Clémence, XXXVII. 14. — F.-P. Thomas, XLII. 162.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — L. S.-X. de France, XXXVII. 14. — Jn-Jh-L. de Moges, XLII. 162.

LA MOTTE (St Michel) et le prieuré de la Magdeleine. — Prieuré-cure

Prieurs-curés. — M. de Grandelas, XXXVI. 16; XXXIX. 325. — F. Trinité, XXXIX. 325; XL. 19, 35; XLI. 50, 152 — L.-Jq Ayné, XLI. 50, 152. — Le pape condamné comme d'abus par la cour de Rouen, XLI. 152.

Prêtre desservant. — C. Toustain, XXXVI. 16.

MOUTEILLES (St Ouen)

Curés. — Jq Copie, XXXV. 6, 7. — J. Nicolas, XXXV. 6 (*N*); XXXIX. 204.

Vicaire. — J. Nicolas, XXXV. 6.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — J.-Jn de Tesson, XXXV. 6.

Seigneurs et notables. — N.-C. Duvey, XXXIV. 84; (*C. de Lespiney*, XXXIV. 84.) — C.-F. Duvey XXXIV. 84; (*J. Foucques d'Orville*, XXXIV. 84.) — J.-Jn de Tesson, XXXVII. 103; (*A.-A.-C.-T. d'Aquin de Launai*, XXXVII. 103.) — L. Turquetil, XXXIX. 204.

N.-D. DE FRESNAY

Curés. — E.-N. Deschamps, XXXVI. 132 (*N*) — F.-N. Dusoir, XXXVI. 132; XLII. 6; XLIII. 67. — T.-G. Dumont, XLIII. 67 (*N*).

Prêtre desservant. — Jn-L. Marc, XLIII. 67.

Patron. — *Les religieux de St Pierre-sur-Dives*. — A. Renard, XXXVI. 132. — E.-L.-F. Mallet, XLIII. 67.

Seigneurs et notables. — P.-N. de Bonnechose de S[t] Georges, XXXVI. 257 ; (*H. Le Prévost*, XXXVI. 257.) — P.-F.-E. de Bonnechose de S[t] Georges, XXXVI. 257. — F.-D. de Gautier de la Rosière, XXXV. 313 ; XLI. 19 ; (*M.-C. Lelasseur*, XXXV. 313 ; XLI. 19.) — F.-D. de Gautier de la Rosière, XLI. 19. — L. de Gautier de la Rosière, XXXV. 313 ; (*E. de Tirmois*, XXXV. 313.) — L. Grenard, XXXVI. 132. — G. O. Le Normand, XXXVI. 349 ; (*M.-A.-F. de Collibœuf*, XXXVI. 349.) — L.-F.-F. Le Prévost, XL. 182 ; (*L.-C. de Thibout de Trivigny*, XL. 182.) — P. Ouin, XLIII. 22 ; (*M. Roussel*, XLIII. 22.) — P.-Ph. Ouin, XLIII. 22.

Ecole de N.-D. de Fresnay, XXXVI. 132.

N.-D. DE LIVAYE

Curés. — F. Levillain, XXXVII. 76. — A. Guesnet, XXXVII. 76 (*N*).

Patron. — *Le seigneur de Crèvecœur.* — A.-L. de Montmorency, XXXVII. 76.

OUVILLE-LA-BIEN-TOURNÉE (N.-D.)

Curés. — T.-G. de Lamperière, XXXIV. 96. — J[q] Hubert, XXXIV. 96.

Prêtre desservant. — F.-A. Lanoe, XXXIV. 96.

Patron. — *Le prieur de S[te] Barbe.* — L.-C. Le Courayer, XXXIV. 96.

Seigneurs et notables. — F. Lebourgeois, XLI. 129 ; (*M.-A. Marais*, XLI. 129.) — A. Le Vallois, XXXIX. 41 ; (*A.-L. Lindel*, XXXIX. 41.) — P.-A. Le Vallois des Barres, XXXIX. 41 ; (*M.-A.-D. Carrey*, XXXIX. 41.) — N.-R. Le Vallois du Rouvray, XXXVIII. 2 ; (*M.-M. de Vende-Turgot*, XXXVIII. 2.) — N.-R. Le Vallois de Grandchamp, XXXVIII. 2 ; (*M.-R.-J. Auzeray*, XXXVIII. 2.)

QUERVILLE (S[t] Pierre)

Curés. — J.-J.-F. Manchon, XXXIV. 282 ; XLI. 147. — J.-B. Huet, XLI. 147 (*N*).

Prêtre desservant. — J[n]-F.-D. Marionnet, XLI. 195.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P.-J.-B. Fergant, XLI. 147.

Seigneurs et notables. — P. Fergant, XLIII. 45 ; (*M.-T. Manchon*, XLIII. 45.) — P.-J.-B. Fergant, X I. 147. — Ph. Jamot, XL. 184 ; (*M.-J. Artus*, XL. 184.) — P.-A.-A. Michel de Beaupré, XXXIV. 46 ; (*M.-T.-M. Fergant*, XXXIV. 46).

QUETIÉVILLE (S[t] Martin)

Curés. — F. Paris, XXXIII. 138 ; XXXV. 218. — J.-B. Hébert, XXXV. 218 ; XXXIX. 232. — M. Moulin, XXXIX. 232, 256 ; XLII. 102. — P.-A. Aumont, XLII. 103 (*N*).

Vicaire. — J.-B. Hébert, XXXV. 218.

Prêtres desservants. — R. Bertre, XXXIX. 232. — P. Réveillé, XXXIX. 256.

Clerc. — P.-F. Le Maistre, XXXIII. 138.

Notable. — A. Le Maistre, XXXIII. 138.

SAINT-AUBIN-SUR-ALGOT

Curés. — J.-B. Boivin, XXXVII. 5. — C.-J[n] F.-J. Fleury, XXXVII. 5 (*N*) ; XL. 191.

Patron. — *L'abbé de S[t] Pierre-sur-Dives.* — J[h]-I. de S[t] Aldegonde, XXXVII. 5.

Notables. — J.-J.-L.-M. Descoqs, XLI. 188 ; (*M.-C.-F. Mutrel*, XLI. 188.)

SAINT-CRESPIN

Curés. — J[n] Hémery, XLIII. 65. — J[q]-L. Gabrie, XLIII. 65 (*N*).

Patron. — P.-L.-J. du Val de Lécaude, XLIII. 65.

SAINT-GEORGES-EN-AUGE

Curés. — J.-J. Mannoury, XXXIV. 392. — P.-G. Lecomte, XXXIV. 392 (*N*).

Vicaire. — P.-G. Lecomte, XXXIV. 392.

Prêtres de la paroisse. — N. Levillain, XXXIII. 183 ; XXXIV. 392 — J.-N. Clémence, XXXVII. 14 ; XXXVIII. 138.

Clercs. — J.-N. Clémence, XXXIII. 183. — T.-A. Follin, XLI. 104 ; XLII. 50 (*N*).

Notables. — J.-M. Levillain, XLI. 58 ; (*J.-M.-B. Herfort*, XLI. 58.) — M.-A. Levillain de Lormelée, XLI. 58 ; (*J. P. Bessin*, XLI. 58.) — E. Périnelle, XXXIV. 392.

SAINT-JULIEN-LE-FAUCON, aliàs LE FOULCON

Vicaire. — J.-B. Fougère, XXXIV. 316 (*N*.)

Clercs. — U.-Jq Bardel, XXXIV. 317. — J.-B. Fougère, XXXIV. 316 (*N*). — Jn-N. Leroy, XLI. 99. — Jq-N. Leroy, XLII. 155 (*N*).

Notables. — I. Favard, XXXIII. 3 — Jq Moutier, XXXVI. 350 ; (*M.-C. Halley*, XXXVI. 350.) — Jn Sevestre, XXXVI. 95 ; XXXIX. 301 ; XL. 191.

SAINT-LOUP-DE-FRIBOIS

Curés. — Jq Hubert, XXXIII. 138 ; XXXV. 284. — A. De Lavoye, XXXV. 284 (*N*).

Vicaires. — Jq Hubert, XXXIII. 37, 222, 288 ; XXXIV. 37, 96. — J.-L. Godet, XXXIV. 96 ; XXXV. 284.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F.-H. d'Oilliamson, XXXV. 284.

Seigneurs et notables. — P. Fergant, XXXIV. 46 ; XXXVIII. 156 ; XLIII. 4 ; (*M. T. Manchon*, XXXIV. 46 ; XXXVIII. 156 ; XLIII. 4.) — L.-C. A. Fergant, XLIII. 4 ; (*V. de Jean*, XLIII. 4.)

Prieuré de N.-D. de Fribois. — Prieurs. — O. Picard, XXXIII. 16. — *T. Hardouin d'Oilliamson*, XXXIII. 16. — Jn-F. Caylar, XXXIII. 16, 325 ; XXXVI. 87. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F. Hardouin d'Oilliamson, XXXIII. 16.

St MACLOU-EN-AUGE

Curés. — P.-C. Travers, XXXIV. 362. — N. Chastel, XXXIV. 362 ; XXXIX. 14 ; XLI. 195. — Jn-F.-D. Marionnet, XLI. 195 (*N*) ; XLII. 4.

Prêtre desservant. — C. Jouen, XXXIV. 362.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P.-C.-R.-H. de Mathan, XXXIV. 362. — E.-L. Choron, XLI. 195.

Ste MARGUERITE-DE-VIETTE

Curés. — G. Ridel, XXXIII. 332. — Jn Dumont, XXXIII. 332 (*N*) ; XXXIV. 56.

Vicaire. — Jn Dumont, XXXIII. 332.

Prêtre de la paroisse. — G. Lefrère, XXXIX. 137.

Seigneurs et notables. — J.-B. Cordier, XXXIII. 183, 188. — Jn de Morel de Saint-Aubin, XXXIII. 112 ; (*L. de Mannoury*, XXXIII. 112.) — G. de Morel de Mainneville, XXXIII. 112 ; (*A. des Londes*, XXXIII. 112.) — P. F. de Voyne, XXXVIII. 39 ; (*L.-J.-M. de Haussay*, XXXVIII. 39.)

SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS

Curés. — F. Ouzouf, XXXIV. 362 ; XXXIX. 204. — *F.-A. Sauvegrain*, XXXIX. 204 ; XL. 123. — C. Hubert, XL. 123.

Prêtre desservant. — F.-Jq Louvet. XXXIX. 204.

Pstron. — *Le seigneur du lieu.* — E.-L. Geoffroy, XXXIX. 204 ; XL. 123.

Seigneurs et notables. — E.-L. Choron, XLI 195. — L. Delauney, XXXIX. 204. — L. Manchon de Saint-Marc, XL. 123.

St MARTIN-DE-FRESNAY

Curés de la 1re portion. — R. Dubois, XXXV. 41. — Jn Bréard, XXXV. 41 (*N*); XLII. 3.

Curés de la 2e portion. — P. Barbedienne, XXXV. 41. ; XXXVII.14 ; XLI. 189. — F. Hébert, XLI. 189 ; XLII. 3 (*N*).

Vicaire. — J.-N. Leroy, XLII. 155 (*N*).

Prêtre desservant. — G. Jh Mutrel, XLII. 3.

Patron des deux portions. — *Le seigneur du lieu.* — L.-T. de la Martellière, Vve de Panthou, XXXV. 41. — L.-S.-X. de France, XLI. 189.

Seigneurs et notables. — F.-Ph. de Fresnay de la Rivière, XXXVI.190 ; (*M.-A.-F. de Puttecotte*, XXXVI. 190.) — Jn-F.-Ph. de Fresnay de la Rivière, XXXVI. 190 ; (*J.-C. de Mannoury*, XXXVI. 190 ; *M.-L.-N.-A. Grandin de la Gaillonnière*, XXXVI. 190.) — G. de Fresnay de Courville, XXXIV. 226 ; (*M.-A.-C. Lecomte*, XXXIV. 226.) — J.-B. Manson, XXXVII.23, 37. — Jq Vaudin, XLII. 3. — F.-F.-J. de Vigan, XXXIV. 44 ; (*M.-M. de Bréant*, XXXIV.44.)—Jn-F. de Vigan, XXXIV. 44 ; (*J.-A.-C.-G. de la Lande*, XXXIV. 44.)

Ecole de S. Martin, XLII. 3

St MARTIN-DES-NOYERS

. . . .

St MICHEL-DE-LIVET

Curés —N. Lenoir, XXXIII.188; XXXIV.268.— Jh Coëssin, XXXIV.268 (*N*)

Vicairie fondée. — Titulaires.— N. Dupont, XXXIV.268; XXXVIII.182. —L.-M. Azire, XXXVIII. 182 ; XLI. 64. — Jq-P. Vesque, XLI. 64. — Patron. — *L'archidiacre d'Auge.* — G.-N.-F. Mery, XXXVIII. 182. — L. Regnault, XLI. 64.

Prêtres de la paroisse — J.-F.-M. Peulvey, XL. 20. — L.-A. Pigis, XXXIII. 84. — Jn Provost. XXXIV. 268.

Clerc. — Jn.-F.-M. Peulvey, XXXIII. 188.

Patron. — *Les religieux de Saint-Pierre-s.-Dives.* — C.-Jn Govart, XXXIV. 268.

Notable. — Jn de Belœil des Fontaines, XXXVII. 80; (*M. Lecharpentier*, XXXVII. 80).

St PIERRE-DES-IFS. — Prieuré-cure

Prieurs-curés. — Jh-A. Cochon des Molons, XXXV. 305. — *L.-J. Dumesnil-Aumont*, XXXV. 305; XXXVI.16,125.—L.-Jq Ayné, XXXVI.125 ; XLI. 50, 152; XLIII. 119. — *Jn.-F. Alix*, XLIII. 119 (*N*).— F.-G.-R. Bossey, XLIII. 119 (*N*).

Prêtre desservant. — C. Toustain, XXXVI. 125.

Clerc. — C.-N. Cousin, XXXIII. 101.

Patron. — *Le prieur de Ste Barbe.* — J.-B. Le Christ, XXXV. 305 ; XXXVI. 125; XLIII. 119.

Seigrs et notables. — T. Anfry, XLIII. 119.— Jq-Jh Badouet ou Badouel, XXXIV. 94 ; (*M. C. Roberge*, XXXIV. 94) — Jq-Jh. Badouel des Vallées, XXXIV. 94 ; XLIII. 119 ; (*M.-C. Patin*, XXXIV. 94).—Jn Bossey, XLIII.119. — L. Cousin de la Rivière, XXXIII. 101. — N.-P. Descours, XXXVI. 125. — Jn d'Hérain, XLIII. 119. — J.-P. Lambert d'Herbigny, XXXIV. 86, 89 ; (*M.-M.-J. des Rotours*, XXXIV.89).—P. Lambert de St Mards, XXXIV.89;

XXXV. 116; (*M.-B. de Gouhier de Royville*, XXXIV. 89; XXXV. 116). — P.-Jh Lambert de St Mards, XXXV. 116; XLIII. 119; (*M.-L. Le Prévost*, XXXV. 116). — R. Le Boucher, XLIII. 119. — J.-B. Patin, XXXVI. 125. — N.-T.-G. Patin, XLIII. 119. — E. Viquesnel, XLIII. 119.

SOQUENCE (St Michel)

Curés. — D.-M. Paris, XXXIX. 256; XLIII. 62. — P.-A. Aumont, XXXIX. 256; XLII. 103; XLIII. 62. — P. Girard, XLIII. 62 (*N*).

Prêtre desservant. — P. Jourdan, XLIII. 62.

Notable. — Ph. Tiercelin, XXXIII. 339.

LE TILLEUL (St Aubin)

Curés. — Jn Denis, XXXVIII. 230 — J.-N. Clémence, XXXVIII. 230 (*N*).

Prêtre de la paroisse. — P. Collet, XXXVIII. 230.

Clerc. — Jq.-N. Leroy, XLII. 155 (*N*).

Patron. — *Le seigr du lieu*. — P.-G. de Voyne, XXXVIII. 230.

Seigneurs et notables. — P.-J.-B. Leroy, XLII. 115. — A. de Voyne d'Arsonval, XLI. 115; (*M.-M. de Malherbe*, XLI. 115). — T.-G. de Voyne du Tilleul. XXXVI. 98; XXXVII. 1; XLII. 10; (*L.-C. de Fresnay*, XXXVI. 98; XXXVII. 1; XLII. 10).,— L.-C.-G. de Voyne, XXXVI. 337; XXXVII. 1; XXXVIII. 230; (*C.-T.-A. Jamot*, XXXVI. 337; XXXVII. 1.) — P.-F. de Voyne, XXXVIII. 39. — T. de Voyne, XXXVIII. 39; (*M. de Morel*, XXXVIII. 39).

TORTISAMBERT (La Ste Trinité)

Vicaire. — M. J. Loutreuil, XXXVIII. 142 (*N*); XXXIX 112, 176; XL. 34, 165; XLI. 93.

Prêtre de la paroisse. — F.-J. Louvet, XXXIX. 204.

Clercs. — C.-N. Dufour, XL. 74 (*N*), 179. — L.-F. La Bigne, XLI. 102. — F.-J. Louvet, XXXV. 25. — N.-J. Ouin, XXXIII. 197 (*N*).

Seigr et notable. — C.-L. de Brossard de Pierreville, XXXIX. 266. — F.-C. Dubus, XXXIV, 251; (*M.-C.-A. Desmoulins*, XXXIV. 251)

VIEUX-PONT (St Aubin)

Curés de la 1re portion. — C. Dufour, XXXV. 256; XXXIX 154, 311; XLI. 117. — J.-A. Rosey, XLI. 99, 117 (*N*)

Curés de la 2e portion. — C. Folie, XXXV. 256 (*N*). — C. Lechevallier, XXXV. 256; XXXIX. 154. — Jn Auger, XXXIX. 154 (*N*).

Vicaires. — S.-L. Thillaye, XXXIX. 154. — Montoure, XLII. 188.

Clerc. — P.-J. Guérin, XLI. 99 (*N*).

Patron de la 2e portion. — *L'abbé de St Pierre-s.-Dives*. — Jh J. de Ste Aldegonde, XXXIX. 154.

Notables. — Jq Le Breton, XXXIII. 251; (*A. Legendre*, XXXIII. 251). — Jn Le Breton de la Bretonnière, XXXIII. 251; (*M.-M. Herval*, XXXIII. 251; *C.-F.-L. Delauney des Fontaines*, XXXIII. 251). — J.-J. Le Breton, XXXV. 256.

ARCHIDIACONÉ DE GACÉ

Doyenné de Gacé

Doyens. — P.-F. de Guerpel, XXXIV. 309. — P. Castel, XL. 229; XLI. 4, 44, 184; XLII. 84.

LES AUTHIEUX-DU-PUITS (St Martin)

. . . .

BEAUFAY (N.-D.)

Curés. — A.-F-L. Edeline, XXXVIII. 179. — F. Dutertre, XXXVIII. 179 ; XL. 229 ; XLI. 184 (*N*). — (*P. Castel*, XLI. 183 ; XLII 84. — P.-J. Durand, XLII. 84 (*N*).

Prêtre desservant. — F. Dutertre, XXXVIII. 304 (*N*).

Clerc. — N. Le Bizey, XXXIX. 304 (*N*).

Patron — *Le seigneur du lieu.* — J.-B.-J^{h}. de Saint-Aignan, XXXVIII. 179. — *L'évêque de Lx*, XLI. 184. — J.-B.-J^{h} de St Aignan de Beaufay, XLII. 84.

Notable. — F. Hais, XXXVIII. 179.

CARNETTE (N.-D.)

Curés. — *Ph. Desvaux*, XXXIX 217. — J.-M. Bongard, 217 (*N*), 311.

Vicaire. — M. Coupey de Valprey (*D*), XXXIX. 180, 217 ; XLI. 44.

CHAMP-HAUT (St Martin)

Curés. — G. Coupey, XXXIII. 72. — P. Le Brun, XXXIII. 72. 96, 277. — P. Thirot, XXXIII. 277 (*N*).

Prêtre desservant. — J^{q} Daupley, XXXIII. 72.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M.-M. Descorches de St Martin, XXXIII. 72. — J.-B.-J^{q}-E. de Thiboult, XXXIII. 277.

Notables. — V. Cotentin, XXXIII. 277. — F. Grillon, XXXIII. 277. — N. Piquet, XXXIII. 277.

LA CHAPELLE-MONTGENOUIL (St Martin)

Curés. — P. Marie, XXXIV. 228. — J.-A. Rosey, XXXIV. 228 ; XL. 99, 177. *G. Tronssel*, XLI. 99, 116. — C. Desmares, XL. 116, 119, 120 (*N*).

Prêtre desservant. — P. Chevreuil, XXXIV. 228.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXIV. 228; XL. 99.

Notables. — J^{h} Beauprey, XL. 62 ; (*M.-A. Bizet*, XL. 62.) — P.-J^{h}-A. Beauprey, XL. 62 ; (*F.-G. Turpin*, XL. 62.)

CHAUMONT (St Pierre)

Curés. — C. Selles, XXXIX. 307. — Jq-A. Noyer, XXXIX. 307 (*N*), 311 ; XL. 234.

Prêtres de la paroisse. — A. Gastine (*D*), XXXIX. 307. — F. Brière, XL. 234.

Clerc. — F. Brière, XXXVII. 122.

Patron. — *Le seig^{r} du lieu.* — Le roi (*ob tutelam*), XXXIX. 307. — L.-S.-X. de France, XXXIX. 307.

Notables. — F. Amiot, XXXVIII. 85 ; (*M.-C.-D. Descorches*, XXXVIII. 85.) — G.-F. Brière de la Maraisière, XXXVII. 122. — F. Froudière, XXXIV. 206 ; (*M.-F. Brière*, XXXIV. 206.)

CIZAY (N.-D.)

Clerc. — T. Aubey de la Noe, XXXV. 78 (N).

COULMER (St Martin)

Curés. — J.-B.-F. Lefebvre, XXXV. 248 ; XXXVI. 313. — *E. Duchesne*, XXXVI. 313. — P. Droulin, XXXVI. 313 (*N*) ; XXXIX. 289 ; XL. 120, 188 ; XLI. 172.

Vicaires. — J. de la Flèche, XXXVI. 68. — P. Droulin, XXXVI. 76, 313.

Clerc. — F.-A. de St Aignan, XXXLI. 105 (*N*).

Patron. — L'évêque de Lx, XXXVI. 313.

Notable. — F.-A.-S. Le Couturier de Beauval, XXXIX. 199.

CROISILLES (St Marcel)

Vicaire. — P. Le Hantier, XXXVIII. 216.

Prêtres de la paroisse. — L.-M. Azire, XLI. 193 ; XLII. 30 ; XLIII.17. — M. Landon, XLIII. 118 — L.-M. Azire, XXXVI. 96 (*N*) ; XLII. 30.

Clercs. — J.-P.-L. Azire, XXXIII. 264. — M. Landon, XXXVIII. 97. — P. du Hantier, XXXV. 79.

Seigneurs et notables. — M.-J.-L. Azire, XXXVI. 96. — C. du Hantier de la Bosserie, XXXV. 79 ; XXXVIII. 216 ; XLII. 97 ; (*A.-J. de Foucques*, XXXVIII. 216 ; XLII. 97.) — L.-J.-C. du Hantier, XXXV. 79 ; XLII. 97 ; (*A.-J.-C. Douézy*, XLII. 97.) — Jn de Vauquelin, XXXV. 21 ; (*C.-F. de Mailtot*, XXXV. 21.) — P.-F. de Vauquelin de Bois-Roger, XXXV. 21 ; (*F.-A. de Puttecotte d'Argence*, XXXV. 21.)

ECHAUFFOUR (St André)

Curés. — C.-F. Languerran, XXXVI. 206. — J.-B. Coignard, XXXVI. 206 ; XXXIX. 289. — Ph.-Jn Blot, XXXIX. 289 (*N*) ; XLII. 112.

Vicaires. — J.-B. Coignard. XXXVI. 206. — C. Lesage, XXXVIII. 179 ; XXXIX. 289 ; XL. 229.

Prêtres de la paroisse. — M. Coupey de Valprey, aîné, XXXIII. 220, 267 ; XXXIV. 28, 161 ; XXXVIII. 173 ; XXXIX. 72, 180, 217 ; XL. 41, 170 ; XLI. 44. — M. Coupey jeune, XXXVIII. 278 ; XLI. 78, 182. — F. Dutertre, XXXVI. 206 ; XXXVIII. 179. — C.-F. Languerran, XXXIX. 289. — C. Lesage, XXXVI. 206. — Jq Maugon, XXXIII. 108, 266, 272.

Clercs. — N. Baudoire, XXXVI. 290. — P.-A. Baudoire, XXXIII. 189. S. Baudoïre, XXXVI. 30. — M. Coupey de Valprey, aîné, XXXIII. 34. — M. Coupey, jeune, XXXIII. 344. — M.-Ph. David, XL. 177 ; XLI. 26, 107 ; XLII. 52. — F. Dutertre, XXXV. 195. — L.-C. Gibory, XLI. 98 (*N*) ; XLII. 45. — J.-Ph. Lévesque, XLII. 49. — C.-V. Maugon, XXXIII. 109, 169. — J.-A. Réveillé, XXXIII. 122.

Patrons. — *Les religieux de St-Evroult.* — J.-B.-H. Capron, XXXIX. 289.

Seigneurs et notables. — J.-R. Anquetin, XXXV. 195 ; XXXVI. 30. — F.-M. Aurey, XXXVI. 206 ; XXXIX. 289. — S. Baudoire, XXXVI. 30 ; (*B. Emangeard*, XXXVI. 30.) — C.-R. Cordier de Montreuil, XXXIX. 289. — C. Paynel, XXXVI. 206. — L. Prieur, XXXIV. 218 ; (*A. Devernes*, XXXIV. 218.) — L. Prieur, fils, XXXIV. 218. — J.-G. Roussel de Mézerville, XL. 229. — P. Simon, XXXVIII. 278. — Jq Turpin, XXXIII. 92 ; (*L.-C. de Boisville*, XXXIII. 92.) — L. Turpin de la Motellerie, XXXIII. 92 ; (*E. Biseul*, XXXIII. 92.) — Jn Turpin des Essarts, XXXIII. 171 ; (*M. Legrain*, XXXIII. 171.) — Jn-C. Turpin, XL. 62 ; (*M.-A.-F. Jourdain*, XL. 62.)

Chapelle St-Laurent des Planches. — Chapelains. — G.-T. Hérembourg, XXXIII. 109. — C.-V. Maugon de la Lande, XXXIII. 109, 266, 272. — Jq Maugon de la Lande, XXXIII. 265, 272 ; XXXVIII. 278 ; XLI. 166. — T. Choisel, XLI. 166. — L.-J. de Santouillet, XXXVIII. 278 ; XXXIX. 118. — *J. de Maugré*, XXXVIII. 278. — J.-L. Beaucousin, XXXIX. 118 ; XL. 75. — Z. Quesnot, XL. 75 ; XLI. 166. — E.-M. Le Roux de la Motte, XLI. 166. — Desservant. — M. Coupey de Valprey aîné, XXXIII. 267 ; XXXIV. 28, 161.

Chapelle St-Martin-des-Champs. — Chapelain. — Jq Maugon, XXXIII. 108, 266.

ECHAUFFOUR (St-Germain)

Curés. — A. Sebire, XXXVII. 126. — P. Castel, XXXVII. 126 (*N*) ; XXXIX. 289 ; XL. 229 ; XLI. 4, 44, 184 ; XLII. 84.

Prêtre desservant. — C. Roussel, XXXVII. 126.

Patron. — *L'abbé de St-Evroult.* — L'évêque de Lx, procureur, XXXVII. 126.

ECHAUMESNIL (St Martin)

Curés. — J.-B. Jouenne, XL. 229. — C. Lesage, XL. 229 (*N*).

Prêtre desservant. — N. Leveau, XL. 229.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-R. Cordier de Montreuil, XL. 229.

GACÉ (St Pierre)

Curés. — R.-F. Métais, XXXV. 234 ; XXXIX. 254, 307 ; XL. 188. — C. Bernier, XL. 120, 188 (*N*) ; XLI. 171.

Vicaire. — Jq-A. Noyer, XXXVIII. 270.

Prêtres de la paroisse. — M. Liénard, XXXIII. 30. — Ph.-J. Blot, XXXIX. 289.

Clercs. — C. Bernier, XXXIII. 139. — P.-Jq Blot, XXXVI. 214 ; XXXIX. 171. — T. Deschamps, XXXIV. 58. — E. Leduc, XXXIII. 207. — Jq-M. Le Mercier, XXXV. 197. — H.-P. Levavasseur, XXXIX. 254 ; XL. 179. — M. Liénard, XXXIII. 30. — L. Maris, XXXIV. 355.

Seigneurs et notables. — F. Alizel, XLI. 177. — P.-C. Azire de Beaumont, XL 188 ; XLI. 171. — F.-S. de Beausolère, XL. 188. — C.-M. Blondel, XLII. 157 ; (*R.-M. Le Mercier*, XLII. 157.) — Jn Blot des Favrils, XXXV. 154 ; (*G. Hersent*, XXXV. 154.) — M Daupley, XLII. 112. — M.-C. Deshayes, XXXIV. 66 ; XXXVI. 68, 313 ; (*M.-M. Gonniau*, XXXIV. 66.) — F. Desmares, XL. 188. — Jn Desprez, XXXV. 79 ; XL. 120, 188.) — P.-F. du Boë, XXXVI. 96 ; XXXIX. 254, 307 ; XLI. 171. — P.-G. Dupont, XXXIII. 298 ; (*F.-M.-C. Duval du Hautbois*, XXXIII. 298.) — Jq Dutocq, XXXIV. 224 ; XXXVIII. 117 ; XXXIX. 294 ; (*M. Planque*, XXXVIII. 117 ; XXXIX. 294.) — J.-B.-Jq. Dutocq du Plessis, XXXV. 1 ; XXXVIII. 117 ; XXXIX. 307 ; (*L. Gastine*, XXXVIII. 117.) — N. Dutocq, XXXIX. 294 ; XL. 188 ; (*M.-L.-A. de Turcan de Linières*, XXXIX. 294.) — F. Gastine, XXXIV. 311. — Jq Gastine, XXXVIII. 117 ; (*M. Monnier*, XXXVIII. 117.) — F.-T. Hédou, XLI. 171 ; XLII. 112. — L. Laisney, XXXVIII. 214 ; (*T. Urset* XXXVIII. 214.) — M.-D.-A. Lefebvre du Mitois, XXXVI. 68, 96 ; XL. 188 ; XLI. 171, 172. — M. Le Mercier, XXXIII. 207 ; XXXV. 197 ; XXXIX. 160 ; XLII. 157 ; (*M. Lecomte*, XXXIX. 160 ; XLII. 157.) — M. Le Mercier, fils M., XXXV. 197 ; XXXIX. 160, 307 ; (*A. Dumoulin*, XXXIX. 160.) — P. Levavasseur, XXXIX. 175 ; XL. 76, 188 ; XLI. 172. — P. Loysel, XXXIII. 70 ; (*R. Hays*, XXXIII. 70.) — R. Loysel, XXXIII. 70 ; (*M.-M.-R Ducrocq*, XXXIII. 70.) — J.-B. Maignet des Préhis, XXXVIII. 257 ; XXXIX 307 ; XL. 188 ; (*M. Doucet*, XXXVIII. 257.) — J.-F.-M. Maignet des Vallées, XXXV. 197, 234. — S. Mesnel des Vallées, XXXIX. 307 ; XLI. 172. — Jh Rochebrun, XXXIX. 307. — P.-C. Vattemare, XL. 188. — Jq-A. Vattier, XLII. 157 ; (*F.-M. Lecesne de la Crétinière*, XLII. 157.) — P. Trinité, XXXVIII. 136 ; (*C. Deshayes*, XXXVIII. 136.)

LA GENEVRAYE (St Laurent)

Curés. — T. Lorieult, XXXIV. 382 ; XXXV. 23. — *L. Coudorge*, XXXIV. 382 ; XXXV. 23. — R.-Jq Léger, XXXV. 23 (*N*).

Patron. — L'évêque de Lx, XXXIV. 382.

Seigneurs. — C.-F.-Jq Périer, XXXIV. 83 ; XL. 112 ; (*A.-C.-G. de Grieu*, XXXIV. 83 ; XL. 112.) — F.-C.-G. Périer, XXXIV. 83 ; XL. 112 ; (*L.-F. d'Avesgo*, XXXIV. 83 ; XL. 112 ; *M.-M.-M. de Gueroult de Fréville*, XL. 112.)

Prieuré de N.-D. de la Genevraye. — CHAPELAIN. — M. Coupey de Valprey, XL. 41, 170 ; XLI. 44.

GODISSON (St Georges)

Curés. — G. Landon, XXXIII. 237. — Jq Lallemant, XXXIII. 237.

Vicaire. — P. Mallet, XXXIII. 237.

Prêtre desservant. — Jq Lallemant, XXXIII. 237.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M.-F. du Plessis-Chastillon, Vve de Chabannes, XXXIII. 237.

GRANDVAL (St Pierre)

Curés. — P.-A. Buisson, XLI. 171 (*N*). — N. Le Myère, XLI. 171 (*N*).

Seigneurs. — Jq-H. de St Clair, XXXVI. 253; XLIII. 90; (*C.-F. de Foucques*, XXXVI. 253.) — R.-C. de St Clair, XXXVI. 253; (*M.-C. Le Prévost*, XXXVI. 253.)

LIGNÈRES (St Pierre)

Curés. — (G.) Poret, XXXIX. 219. — G. Bécherel, XXXIX. 219; XLI. 172. — Jn-A. Duchesne, XLI. 171, 172 (*N*).

Clerc. — G.-H.-P. Corbin, XXXIII. 201.

Patron. — R.-P. de Néel, XXXIX. 218; XLI. 172.

Seigneur. — C.-F. Hersent de Boisrobert, XXXVIII. 89.

MARDILLY (N.-D.)

Curé. — F.-P. Jourdain, XLI. 171.

Vicaire. — M. Le Myère, XLI. 171.

Seigneurs. — Jq-Jh de Huldebert, XXXV. 39; (*M. Allaire*, XXXV. 39.) — J.-Jq de Huldebert, XXXV. 39; XLI. 171; (*M.-A.-F. Douézy*, XXXV. 39.)

MARMOUILLÉ (St Pierre)

Curés. — P. Daubichon, XLI. 193; XLIII. 109. — P.-C. Hervieu, XLIII. 109 (*N*).

Vicaire. — Jq-M. Asse, XLI. 193; (*D*) XLIII. 109.

Clercs. — G. Loisel, XXXIV. 347. — C.-R. Douley, XXXVI. 289. — J. Croullières, XLII. 52 (*N*).

Patron. — *Le prieur de Ste Barbe.* — J.-B. Le Christ, XLIII. 109.

LE MERLERAULT (St Martin)

Curés. — L. Ryan, XXXIII. 181; XLI. 44. — M. Coupey de Valprey, XLI. 44; XLIII. 76. — J.-B.-F. Jumel, XLIII. 76 (*N*).

Vicaires. — S. Desclos, XXXIII. 148, 181. — C. Desmares, XXXV. 128; XXXVIII. 218; XL. 116. — Jn Hamel, XLI. 44; XLIII. 76, *en note.* — J.-P.-C. Lefebvre du Mesnil, XLI. 44; XLII. 161. — L.-Jh-F. Lecouturier, XLII. 161; XLIII. 76. — J.-C. Boscher, XLIII. 76. — F. Boscher, XLIII. 76, *en note.*

Prêtres de la paroisse. — P. Lefebvre, XL. 243, 244; XLIII. 76. — C. Hamel (*D*), XLIII. 76.

Clercs. — F. Boscher, XLI. 99; XLII. 46 (*N*). — Jq-C. Boscher, XXXVIII. 99 (*N*). — N. Esnault, XXXIV. 302. — Jn-P.-G. Gondouin, XXXIII. 57. — P.-C. Lefebvre, XXXIII 181.

Patron. — *L'abbé de St Evroult.* — L'évêque de Lx, procureur, XLI. 44.

Seigneurs et notables. — N. Avenel de la Rivière, XXXV. 13; (*F. Duvivier*, XXXV. 13.) — Jh Bignaut, XXXIII. 181, 249, 321; (*M. Landon*, XXXIII. 321.) — Jq Boscher, XXXIII. 57; XXXVI. 38; XXXVIII. 89. — J.-H. Delauney de la Tirlière, XXXV. 129; (*M.-Jq de Hays*, XXXV. 129.) — J.-R. Delauney, XXXIII. 181; XXXIV. 347. — Jn Duggan, XXXV. 18; (*M.-M.-G.-N. de Chandebois*, XXXV. 18.) — A.-J.-L. Egasse, XXXVI. 289. — E. Fournier, XXXIII. 57, 95. — C.-F. Hersent d'Orval, XXXIII. 181. —

P.-P. Labbey de Vauguimont, XXXIII. 240 ; (*M.-A. Gilain*, XXXIII. 240.) — F. Lecouturier, XLII. 136 ; (*M.-J.-F. Turpin du Mottey*, XLII. 136.) — F.-E. Meurger, XLI. 31. — J.-B.-T. de la Rouvraye, XLIII. 113 ; (*M.-A.-F. d'Aureville*, XLIII. 113.) — L.-M. de la Rouvraye, XLIII. 113. — J.-J. Sennegon, XLI. 44.

LE MESNIL-FROGER (St Martin)

Curés. — T.-J[h] Delahaye, XLII. 161. — *C.-R. Doulley*, XLII. 161. — J.-P.-C. Lefebvre du Mesnil, XLII. 161 (*N*) ; XLIII. 76. (*A ce dernier N°, M[r] Lefebvre est indiqué par erreur comme prêtre habitué.*)

Prêtre desservant. — F.-A. Anfry ou Enfry, XLII. 161.

Patron. — La collégiale du Merlerault, XLII. 161.

LE MESNIL-VICOMTE (Ste Trinité)

Curés. — J[n]-M. Bongard, XXXIII. 21, 194 ; XXXIV. 6, 162, 321 ; XXXV. 88, 285 ; XXXVI. 68. — J. de la Flèche, XXXVI. 68 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — C. Desportes, XXXVI. 68.

MONTMARCÉ (St Pierre-ès-Liens)

Curés. — J[q] Bougon, XXXIII. 95, 148. — S. Desclos, XXXIII. 148 ; XXXIX. 205. — J.-B. Rombault-Lanos, XXXIX. 205 (*N*), 237 ; XLII. 161.

Clerc. — J[q] Desmares, XXXIII. 95, 148 ; XXXVI. 333 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — M.-F. du Plessis-Chatillon, V[ve] de Chabannes, puis V[ve] de Narbonne-Pelet, XXXIII. 148 ; XXXIX. 205.

Seigneurs. — J[q]-F. de Malvoue, XXXIII. 148 ; XXXVI. 96. — G. de Malvoue, XXXIII. 148.

NONANT (St Cyr)

Curés. — J[q] Coyplet, XXXIII. 8. — J[q] Bougon, XXXIII. 8, 148 ; XXXIX. 237. — C.-F. Beucher, XXXIX. 237 (*N*).

Vicaires. — J.-B. Rombault, XXXIII. 8 ; XXXIX. 205, (*D*) 237. — J[q] Desmares, XXXVI. 333 ; XXXVII. 77 ; XXXVIII. 61. — A.-A.-P. Périer, XXXIX. 205, 237. — R. Doulley, XLII. 161.

Prêtres de la paroisse. — J.-B. La Croix (*D*), XXXIII. 8. — P. Chausson, XXXIII. 8, 249 ; XXXIV. 211 ; XXXIX. 237.

Clerc. — J[n] Mesnil, XXXVI. 38 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — M.-F. du Plessis-Chatillon, dame de Narbonne-Pelet, XXXIII. 8 ; XXXIX. 237.

Seigneurs et notables. — P.-C. de Guerpel du Plessis, XXXIV. 234 ; (*C.-M.-F. de Maurey*, XXXIV. 234.) — F.-R. Landon, XXXIII. 8, 249 ; XXXIV. 211 ; XXXIX. 237. — J[q]-F.-F. Lefrançois, XXXIII. 8 ; XXXIX. 237. — F.-E. Meurger, XXXIX. 214 ; (*L.-J. Levain*, XXXIX. 214.) — C.-B. de Narbonne-Pelet, XXXIII. 8 ; XXXIV. 211 ; XXXIX. 237 ; (*M.-F. du Plessis-Châtillon*, XXXIII. 8 ; XXXIV. 211 ; XXXIX. 237.) — L. du Plessis-Châtillon, XXXIII. 8 ; (*P.-C. Colbert*, XXXIII. 8.)

Chapelle St Jacques et St Eustache, *au château de Nonant*. — CHAPELAIN. — P. Chausson, XXXIII. 249 ; XXXIV. 211 ; XXXIX. 237.

LE NOYER-MENARD (St Symphorien)

Curés. — T. Bruneaux, XXXVIII. 233. — C. Roussel, XXXVIII. 233 (*N*), 234.

Vicaire. — C. Roussel, XXXVIII. 233.

Prêtre de la paroisse. — B.-L. Houlette, XL. 111.

Clercs. — J[q]-D. Duval, XXXIII. 182. — A. Gastine, XLII. 80. — B.-L. Houlette, XXXIII. 88. — C. Houlette, XL. 177 (*N*) ; XLI. 107. — C. Letellier, XXXVIII. 189.

Notable. — Jq Froudière, XXXVIII. 233.

ORGÈRES (St Georges)

Curés. — Jn Porier. XLIII. 60. — F.-M. de Lanoe, XLIII. 60 (N).

Vicaires.—M. Coupey de Valprey, XXXIII. 34, 220.—T. Turgis, XLII.74.

Prêtre de la paroisse. — T. Choisel, XL. 243 ; XLI. 10.

Clercs. -- E.-P. Busnel, XL. 179 (*N*). — T. Choisel, XXXIX 98.

Seigneur et notable. — G.-R. Roussel de la Boissière, XXXIX. 152 ; *M.-A. de la Houssaye*, XXXIX. 152) — A. Mottey. XLIII. 60.

Ecole d'Orgères, XLIII. 60.

POMONT (St Samson)

. . . .

RÉSENLIEU (N.-D.)

Curés. — P.-F. de Guerpel, XXXIV. 309 ; XXXIX. 310. — Jq Touchet, XXXIX. 310 (*N*) ; XL. 99, 120.

Vicaire. — Jq Touchet, XXXIV. 309 ; XXXIX. 310.

Prêtres de la paroisse. — F.-H. Delahaye, XXXIV. 280. — L.-Jq Delahaye, XXXVI. 334.

Clercs. — F.-H. Delahaye, XXXIII. 97 ; XXXIV. 269.— L.-Jq Delahaye, XXXIV. 309 ; XXXVI. 334. — G. Lecomte, XXXIV. 311 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C. de Nollent des Champeaux, XXXIX. 310.

Notables. — N. Coipel, XXXIV. 311. — Jq Lecomte, XXXIV. 311.

LA ROCHE-NONANT (St Pierre)

Curés. — P. Viquesnay, XL. 1. — Jn Malas, XL. 1 (*N*).

Prêtre desservant. — P.-J.-B. Marc, XL. 1.

Seigneur. — L.-H.-G. de Brossard, XXXVI. 231 ; (*M.-J. du Bois*, XXXVI. 231.)

SAINT-AUBIN-PRÈS-CIZAY

Curés. — N. Roussel, XXXVI. 111. — A.-M. Gontier, XXXVI. 111 (*N*).

Clerc. — P. Verdrie, XXXVIII. 100 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-S.-T.-G.-N.-D. de Roncherolles, XXXVI. 111.

Notable. — F. Verdrie, XXXVIII. 100.

SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT

Curés. — P. Le Mire, XXXIV. 384 ; XXXV. 1.—L.-F. Esmont, XXXIV. 384 ; XXXV. 1 (*N*) ; XLII. 112.

Vicaires. — R.-Jq Picard, XXXIII. 237. — L. Perdriel, XXXV. 1. — C.-F. Cally de la Grandvallée, XXXV. 1.

Prêtre de la paroisse. — Jq-M -J.-F. de Bur ault, XXXVIII. 77.

Clercs. — C.-T. Brière, XXXV. 268. — Jq-M.-J.-F. de Burgault, XXXV. 234. — P. Droulin. XXXIV. 384 ; XXXV. 71. — A. Lampérière, XXXIV. 224 (*N*), 384.

Seigneurs et notables. — Jq de Burgault de Montfort, XXXV. 234 ; XXXVI. 214 ; XXXIX. 33 ; (*M.-C. Bardoul*, XXXIX 33.) — E. Delahaye, XXXV. 268. — N. Desgrés, XXXV. 79. — L.-A. de Huldebert, XXXVI. 105 ; (*M.-M.-V. d'Erneville*, XXXVI. 105.)

SAINT-GERMAIN-DE-CLERFEUILLE

Curés. — M.-H.-L. d'Imbleval de Montalais, XXXIX. 133. — F. Delisle, XXXIX. 133 (*N*).

Vicaire. — F. Delisle, XXXIX. 133.

Clerc. — Jq-L. Renault, XXXIX. 133.

Seigneurs. — C. Deshays de Lozier, XXXV. 40 ; (*F.-G. de Piffaut*, XXXV. 40.)—C. Deshays du Mesnil, XXXV.40 ; (*L.-G. de Chasot*,XXXV.40.)

Chapelle Saint-Jacques de la Boutonnière. — CHAPELAINS.—V. Urset, XXXVIII. 77. — J.-M.-J.-F. de Burgault, XXXVIII. 77. — M. Desfosses, XXXIX. 7. — Jn-L. Dumoulin, XXXIX. 7 ; XLI. 193. — L.-M. Azire, XLI. 193 ; XLII. 30, 31. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — L.-S.-X. de France, XXXVIII. 77 ; XXXIX. 7. — R.-S. Desdouits de Ray, XLI. 193.

SAINT-PIERRE-DES-LOGES

Curés. — G. Hurel, XXXIII. 51. — J.-B. Lamidey. XXXIII. 51.

Vicaires. — J.-E. Doucet, XXXIII. 51 — P. Lefebvre, XL. 167, 229, 243, 244 ; XLI. 65.

Clerc. — L. Perdriel, XXXIII. 192.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXIII. 51.

TALONNEY (N.-D.)

Curé. — P.-A. d'Avesgo. XXXV. 23.

Clerc. — J.-P.-G. Gondouin, XXXIII. 57 (*N*).

LE TILLEUL (N.-D.)

Curés. — E. Raulin, XXXV. 17. — P.-R. Le Comte, XXXV. 17 ; XXXVIII. 78. — F. Joriaux, XXXVIII. 78 ; XLII. 112.—L.-F. Le Rebours, XLII. 112 (*N*).

Prêtres desservants. — P. Daliffard ou Daliphard, XXXV. 17. — N.-Jn Ouin, XXXVIII. 78.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Le roi (*ob tutelam*), XXXV. 17 ; XXXVIII. 78 ; XLII. 112.

Notable. — M. Le Mercier, XXXV. 197.

TOUQUETTE (N.-D.)

Curés. — L. De Laporte, XXXIII. 114, 239. — P. Castel, XXXIII. 239 ; XXXVI. 259 ; XXXVII. 75, 126 ; XXXVIII. 234.—J.-J. Castel, XXXVIII. 234(*N*).

Clercs. — P.-R. de la Pallu, XXXVII. 126. — Jn Froudière, XL. 175 ; XLI. 105, 123 ; XLII. 51.

Seigneurs. — J.-B. de la Rouvraye, aîné, XXXIII. 239. — M.-A. de la Rouvraye, XXXIX. 4, 152 ; (*M.-E. de Vaussy* ou *Roussy*, XXXIX. 4, 152.) — C.-F. de la Rouvraye, XXXIX. 4. — J.-B. de la Rouvraye de la Picardière, XXXIX. 152 ; (*M.-C.-V. Roussel de la Boissière*, XXXIX. 152. — L.-M. de la Rouvraye, XLIII. 113 ; (*M.-M.-C. Chastan de la Fayette*, XLIII. 113.)

LA TRINITÉ-DES-LETTIERS

Seigneurs. — Jn du Hantier, XXXV. 79. — C.-R. de la Pallu, XXXV. 31 ; XL. 137 ; (*M.-J. Baudouin*. XXXV. 35 ; XL. 137.) —L.-C. de la Pallu, XXXV. 31 ; (*A.-E.-M. Boula de Marinel*. XXXV. 31.) — C.-Jh de la Pallu, XL. 137 ; (*A.-M. Hue de Miromesnil*, XL. 137.)

Doyenné de Livarot

Doyens. . . . .

AUQUAINVILLE (N.-D.)

Curé. — Jn Leroy, XXXVII. 140 ; XXXVIII. 245.

. . . .

Vicaire. — L.-Jn Fleuriel, XXXVII. 140; XXXVIII. 11.

Seigneurs. — L.-A.-L. de Bernière, XXXVI. 78; XXXIX. 38; (*M.-B. Le Bas de Fresne*, XXXVI. 78; XXXIX. 38.) — L.-R. de Bernière, XXXVI. 78; (*C.-G.-A. Doisnel de la Morie*, XXXVI. 78.) — J.-B.-C. Chastan de la Fayette, XLIII. 113; (*M.-A. Le Bas de Fresne*, XLIII. 113.)

LES AUTHIEUX-SOUS-REGNOUARD ou LES AUTELS-EN-AUGE (St Georges)

Curés. — G. Bellenger, XXXIV. 86, 124. — *P.-C. Leroy*, XXXIV. 86, 277. — *Jn-A. Rosey*, XXXIV. 124, 277. — L.-F. Asse, XXXIV. 277; XXXVIII. 279. — L.-P. Philippes, XXXVIII. 279 (*N*).

Vicaire — P.-A. Le Belhomme, XXXIII. 115.

Prêtres desservants. — M.-Jn Loutreuil, XXXIV. 124. — J.-B. Guerbette, XXXIV. 277. — F.-Jq Louvet, XXXVIII. 279.

Clerc. — J.-P. Delamare, XXXIII. 143, 270.

Patron — *Prétentions du seigneur du lieu*, N.-J. de Gautier, XXXIV. 86. — *L'abbé de St Ouen de Rouen*. — Jn-F.-Jh de Rochechouart, XXXIV. 124, 277. — G.-L. Phelippeaux, XXXVIII. 279.

Seigneurs. — Jn-M. de Gautier du Tertre, XXXIV. 124; XXXVI. 64, 133; XXXVIII. 279; (*M.-A de la Houssaye*, XXXVI. 64, 133.) — J.-B.-A. de Gautier, XL. 61; (*M.-A.-F.-M.-C. de Mannoury*, XL. 61.)

BELLOU (N.-D.)

Curés. — Jh Grieu, XXXV. 285; XLI. 177 (*N*). — R. Bertre, XLI. 177 (*N*).

Vicaires. — Jn Grieu, XXXIII. 43, 155, 229; XXXIV. 165, 245. — G.-Jh Mutrel, XXXV. 285. — F. Levillain, XLI. 177.

Clerc. — Jn Manson, XXXV. 178.

BELLOUET (St Pierre)

Curés. — J.-B. Chastan, XXXIII. 241. — R. Le Vigneur, XXXIII. 241 (*N*); XXXIV. 125.

Prêtre desservant. — F.-Jq Fougy, XXXIII. 241.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXIII. 241.

Notable. — Jn Buisson, XXXIII. 241.

LA BREVIÈRE (St Pardouil)

Curés. — L. Lépinard, XXXV. 290. — (*A. de Bernart de Rosière*, XXXV. 290. — P.-Jq Le Rat, XXXV. 290; XXXIX. 119, 120, 121. — T.-J. Poullard, XXXIX. 119, 120, 121; XL. 56. — C.-F. Bouchard de la Poterie, XL. 56; XLI. 51, 62, 196; XLII. 1, 18. — Jn Le Rat, XLI. 62, 196; XLII. 1 (*N*). — *J.-B.-S. Rousselin*, XLII. 8 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — Jn Le Rat (*D*), XXXIX. 119. — P. Moulin, XXXVII. 23 (*N*).

Clerc. — F.-P. Thomas, XXXVII. 23 (*N*).

Seigneurs. — E.-F.-Jn de Margeot, XXXVIII. 289; XL. 239; (*M.-M. de Gautier de Clermont*, XL. 239.) — Jq de Margeot, XL. 239; (*M.-E.-J.-R. Meulan de Château-Neuf*, XL. 239.)

LA CHAPELLE-HAUTE-GRUE (St Pierre)

Curés. — Jn-L. Gautier, XXXIII. 84. — L.-A. Pigis-Prémont, XXXIII. 84 (*N*); XLII. 1.

Clerc. — Jn-L. Dufour, XXXIX. 266 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — E. Gautier, Vve Le Paulmier, XXXIII. 84.

Notables. — F.-Jn-A. Gondouin de Bellisle, XXXVI. 73. — L.-C. Dufour, XXXIX. 266; (*C. Letourneur*, XXXIV. 266.)

CHEFFREVILLE (N.-D.)

. . . .

COURSON (N.-D.)

Curés. — Jq Vigne, XXXV. 120. — P. Hamel, XXXV. 120, 150, 315 ; XXXVI. 228, 254 ; XXXVIII. 71. — Jn Manson, XXXVIII. 71 *(N)*.

Vicaire. — Jn Manson, XXXV 178 ; XXXVI. 40, 179, 228, 296 ; XXXVII. 6, 63 ; XXXVIII. 71. — P. Neuville, XXXI. 21, *en note.*

Prêtres de la paroisse —Jq Manson, XXXVI. 228, 254, 340.—G. Hémery, XXXVI. 254, 336.

Clercs. — C. Briand, XLI. 99 ; XLII. 24 (N), 47. — C.-C. Deshayes de Belleau-Belleau, XXXVI. 336 ; XLI. 142. — C.-A.-F. Deshayes de Belleau-Belleau, XLI. 142. — S.-P. Gueroult, XXXVII. 130 (*N*) ; XXXVIII. 71. — C. Lechangeur, XXXVI. 32 (*N*). — C.-F. Lechangeur, XXXIX. 302 (*N*) ; XL. 181. — Jn Martigny, XL. 173 ; XLI. 102 ; XLII. 47 (*N*).

Patron. — *Le chanoine de semaine.* — J.-B. Godefroy, XXXV. 120. — M. Copin de Miribel, XXXVIII. 71.

Seigrs et notables. — J.-B.-F. Lecordier, XXXVI. 254 ; XXXVIII. 289. —J.-G. Le Michel de la Chapelle, XLII. 168; (*M.-L. de Chaulieu,* XLII. 168. — J. G. Le Michel, fils, XLII. 168. — G.-A. de Liée, XXXV. 26 ; XXXVIII. 116; (*M.-C. Labbey,* XXXV. 26; XXXVIII. 116.) — J.-B.-L.-A de Liée, XXXVIII. 116, 229 ; (*G.-C.-F. Le Forestier,* XXXVIII. 116).

Chapelle St-Hubert, *au manoir de Belleau-Belleau.* — Chapelains. — J.-B. Furon, XXXVI. 336.— C.-C. Deshayes de Belleau-Belleau, XXXVI. 336; XLI. 142. — C.-A.-F. Deshayes de Belleau-Belleau, XLI. 142. — Patron. *Le seigneur du lieu.* — C.-A. Deshayes de Bonneval, XXXVI. 336 ; XLI. 142.

Chapelle St-Michel de Belleau.— Chapelains. — Jq Manson, XXXVI. 228, 254, 340 ; XXXVIII. 229, 289. — F. Joriaux, XXXVIII. 229, 289. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — J.-B.-L.-A. de Liée de Belleau, XXXVIII. 229.

COURSON (St-Pierre)

Curés. — S. Mannoury, XXXV. 120 ; XXXVI. 228. — *L.-G. Auber,* XXXVI. 228. — *P.-Ph. Champelle,* XXXVI. 228, 254, 314. — J.-B.-A. Quérey, XXXVI. 254 (*N*).

Vicaires. — P. Leroy, XXXV. 120. — J.-B.-A. Quérey, neveu; XLI. 27, *en note.*

Prêtre desservant. — C. Lechangeur, XXXVI. 228.

Patron. — *Le seigneur du lieu.*— L.-S.-X. de France, XXXVI. 220, 254.

LA CROUPTE (St-Martin)

Curé. — F. Lefront, VLI. 133.

Clerc. — Jn-P. Cudorge, XLI. 102, 103, 133 ; XLII. 50.

FERVAQUES (St-Germain)

Curés. — I.-Jq Bodeau, XXXVI. 338. — Jn-A. Férey, XXXVI. 338 (*N*).

Vicaires — Jn-A. Férey, XXXIII. 36, 213 ; XXXIV. 20, 134 ; XXXV. 83. — Jh-Ph. Le Monnier de la Haitrée, XXXVI. 196, 266, 338 ; XXXVII. 64.— Jq Inger, XXXVI. 338 ; XXXIX. 184. — S.-P. Gueroult, XXXIX. 302. — F.-P. Leliquerre, XXXIII. 349, *en note.* — Jumel = XLIII - 123 - curé de Ferv.

Clercs. — M.-F. Bardel, XXXIV. 198. — J.-B.-L. Pottier, XLII. 43. en 1827. v. note

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Le duc de Laval, XXXVI. 338.

Notables. —N. Caboulet du Parc, XLII. 146 ; (*C.-F.-A. Pain,* XLII. 146.) —C. Germaine de la Moissardière, XXXV. 166; XXXVII. 82; (*M.-F. Gautier,* XXXVII. 82; *A. Billard de Merry,* XXXV. 166 ; XXXVII. 82 ; *A.-F. Dubois,* XXXVII. 82.) — C.-I.-L. Germaine de la Moissardière, XXXV. 166 ;

(*M.-C.-B. Motte*, XXXV. 166) — M. Germaine de la Moissardière, XXXVII. 82. (*C. de Montrœil*, XXXVII. 82.) — N.-R. Jacquette, XXXVI. 21, 338 ; XXXVII. 130.//— M.-N. Jacquette, XLII. 133. — F. Lair, XXXIX. 123 ; (*C.-F. Legendre*, XXXIX. 123.) — C.-C. Lair, XXXIX. 123 ; (*C.-C. Durand*, XXXIX. 123.)—Jn Motte, XXXV. 166 ; (*M.-C. Trevel*, XXXV. 166.) — Jq Muteau, XXXV. 143 ; (*M.-F. Rioult*, XXXV. 143.)— C.-N. Pain, XLII. 146 ; (*M.-L. Vimont*, XLII. 146.) — N. Réautey, XXXVI. 338. — C.-N. Rioult, XXXV. 143 ; (*M.-S.-J. de Mauger*, XXXV. 143.)

LISORES (St-Vigor)

Clerc. — P.-N. Dubos, XXXVI. 31 (*N*).

Seigneur. — L.-F.-Jq de Monteilles, XXXVII. 46 ; (*M.-C. Périnne*, XXXVII. 46.)

LIVAROT (St-Ouen)

Curé — Jq Chastel, XXXIV. 396 ; XXXIX. 157.

Vicaire. — N.-Ph. Jamot, XXXVIII. 291 ; XL. 227.

Prêtre de la paroisse. — N.-Ph. Jamot, XXXIV. 396 ; XL. 227.

Clercs. — P.-T. Bailleul, XL. 91 (*N*), 179, 227 ; XLI. 109. — F. Hébert, XXXIII. 195. — C.-N. Le Broussois, XXXIII. 185.

Seigneurs et notables.—L. Aubert, XLI. 116 ; (*A.-F. Morin*, XLI. 116.) — J.-B. Cordier, XXXV. 55, 179, 194 ; XXXVI. 274 ; XL. 227. — P.-L.-A. Desdouets, XXXIV. 396 ; XXXV. 152. — F. Doisy, XXXV. 55 ; XXXVI. 274 ; XXXVII. 96 ; XXXVIII. 112 ; XL. 74.— A. Dubois, XXXIV. 194.— A. Dubois, fils, XXXIV. 194. — L. Héroult des Portes. XXXIII. 332 ; XXXIV. 206 ; (*M.-M. Duquesney*, XXXIV. 206.) — L.-A. Héroult de la Bergerie. XXXIV. 206 ; XLII.. 128 ; (*M.-L. Froudière*, XXXIV. 206 ; XLIII. 128.)— G. Launey, XL. 227. — G. Lefortier, XL. 234. — F. Leroy, XLI. 158 ; (*M.-E. Pigis*, XLI. 158.)— F.-P. Leroy, XLI. 158.— L. Manson, XXXIII. 173. — L.-F. Pichonnier, XXXVIII. 291. — M.-A. Piorry, XXXIV. 201 ; (*M.-A.-C. Buisson*, XXXIV. 201 ; *M.-A. Fourier*, XXXIV. 201.) — H. Pottier, XXXIII. 179 ; (*J. de Mannoury*, XXXIII. 179.)

Chapelle de la Pipardière (N.-D.) — Chapelains. — M. Legallois, XXXIV. 396. — M. Dutrait, XXXIV. 396 ; XXXV. 152. — L.-F. Retout, XXXV. 152.— Patron. — *Le seigneur du lieu.*— P.-F. de Fresnel, XXXIV. 396 ; XXXV. 152.

Ecole de Livarot, XXXV. 55, 181 ; XXXVI. 274 ; XXXVII. 96 ; XXXVIII. 112 ; XL. 74.

LE MESNIL-EUDES (N.-D.)

Curé. — L.-F. Goubert, XXXVI. 255.

Clercs. — J.-B.-F. Dubois, XLI. 103. (*N*) ; XLII. 50. — P. Dubois, XL. 175 (*N*) ; XLII. 47. — J.-B. Labbé, XXXIV. 171. — F.-E. Viquesnel, XXXIX. 301 (*N*).

LE MESNIL-GERMAIN (St Jean-Baptiste)

Curé des deux portions. — J.-B.-Jq Badouel, XXXIV. 268 ; XXXVIII. 41, 185 ; XXXIX. 230, 290 ; XLI. 13.

Curé de la 1re portion. — U.-Jq Bardel, XXXIX. 222, 230, 290 (*N*).

Curé de la 2e portion. — L.-C. du Faguet des Varennes, XXXIX. 590 (*N*) ; XLI. 13 (*N*).

Vicaires. — P.-C. Mariolle, XXXVIII. 41. — U.-Jq Bardel, XXXIX. 230.

Patron de la 2e portion. — *Le seigneur du lieu.* — G.-L.-F. de Bon-

nechose de Malou, XXXIX. 290.—L.-S.-X. de France (*ob tutelam*),XLI.13.
Seigneur. — A. de Vaumeslo de la Gosselinaye, XXXIX. 42 ; (*J. Graville*. XXXIX. 42.)
Chapelle de Noiremare (Saint-Laurent). — CHAPELAIN. — G. Leprêtre. XXXIII. 316.

LE MESNIL-IMBERT (Saint-Martin)

Curé. — Jn Saint-Léger, XL. 69 ; XLI. 18. — Jq-F. Le Chartier, XLI. 18 (*N*).
Vicaires. — Jq-F. Le Chartier, XLI. 18. — F. Levavasseur, XLI.18 (*N*).
Clerc. — C.-F.-A. de Corday, XXXIII. 69 (*N*) ; XXXIV. 223, 230.
Patron. — *Le seigneur du lieu*. — E.-M.-C. de Tirmois, XLI. 18.
Seigneurs. — Jq-A. de Corday de Launey, XXXIII. 69 ; XXXIV. 223 ; XLI. 18 ; (*M.de Belleau*,XXXIV.223.)—Jq-F.de Corday d'Armont,XLI.18.

LES MOUTIERS-HUBERT (St-Martin)

Curé. — N.-U. Guilliotin, XLII. 181.
Vicaire. — N. Lefront, XL. 3.
Clerc. — P.-F. Mirtel, XLII. 47.
Seigneurs. — J.-B. Deshayes de Launey, XXXVIII. 157 ; (*A.-B.-F. Gouhier*, XXXVIII. 157.) — G.-J.-B. Deshayes de Launey, XXXVIII. 157 ; (*A. de Louis*, XXXVIII. 157.) — L. Deshayes, XXXIII. 253 ; (*M.-T. du Hancard*, XXXIII. 253.) — L.-Jq Deshayes de Forval, XXXIII. 253 ; XXXV. 26 ; (*M.-A.-L. Le Paulmier de Giberville*, XXXIII. 253 ; XXXV. 26 ; *M.-M. Paisant de Lafosse*, XXXIII. 253.) — L. Deshayes de Saint-Pierre, XXXV. 26 ; (*C. de Liée*, XXXV. 26.) — M.-L.-J.-B. Deshayes, XLIII. 22 ; (*M.-F. de Collet*, XLIII. 22.)
Chapelle Saint-Eloy. — CHAPELAINS. — Jq Monsaint, XLII. 181. — J.-B.-F. Jumel, XLII. 181 — PATRON. — L'évêque de Lisieux, XLII. 181. — Position de la chapelle en 1789.

PONTALERY (St Vigor)

Curés. — J.-P. Leclerc, XXXVI. 129; XL. 227. — N.-Ph. Jamot, XL. 227 (*N*) ; XLII. 1.
Prêtre de la paroisse. — C. Rebut, XXXVI. 129.
Clerc. — L.-J. De Bourgeois, XXXV. 181 (*N*).
Patron. — *Le seigneur du lieu*. — J.-A.-L. Gosset, XL. 227.
Seigneurs. — C. Bordeaux, XXXIV. 375 ; (*M. Labbé*. XXXV. 375) — P. Bordeaux des Barcs, XXXIV. 375 ; (*F.-A. Renault*, XXXIV. 375.)

PRÊTREVILLE (St-Pierre)

Curés. — B. Baron, XXXV.295.—A.-F. de Matharel de Chéry,XXXIV. 295, 336 ; XXXV. 100, 306 ; XXXVIII. 245. — G. Delauney, XXXVIII. 245 (*N*) ; XXXIX. 285.
Vicaires. — F. Joriaux; XXXIV. 151. — G.-S. Theribout,XXXV.100. — G. Delauney, XXXVIII. 245.
Prêtres de la paroisse. — F. Joriaux, XXXIV. 295.— G.-S.Theribout, XXXIV. 295. — Jn-A. Férey, XXXVI. 338.
Clercs. — P. Delauney, XXXIX. 285. — P. Neuville. XXXVI. 21 (*N*).
Patron. — *Le seigneur du lieu*. — G.-A.-P. de Laval, XXXVIII 245.

SAINT-AUBIN-SUR-AUQUAINVILLE

Notables. — F. Caboulet, XLII. 146 ; (*S. Rosey*, XLII. 146.) — N. Caboulet, XLII. 146. — G.-R.-M. Delaneuville, XLII. 100,

SAINT-BAZILE

Curés. — Ph. Michel des Pommerets, XXXIII. 338. — R. Leroy, XXXIII. 338. ; XL. 20. — Jq-F.-M. Peulvey, XL. 20 (*N*).

Patron.—*Le seigneur du lieu.*— L.-J.-B de Gautier, XXXIII. 338 ; XL. 20.

Seigneurs. — L.-J.-B. de Gautier de Saint-Bazile, XL. 20. — J.-Ph.-F. de Gautier. XL. 20.

SAINTE-FOY-DE-MONTGOMMERY

Curés. — Jq Juliotte, XXXV. 222. — L. Héroult, XXXV. 222 (*N*).

Vicaire. — Jn Le Rat, XLI. 62 ; XLI. 1.

Prêtre de la paroisse. — Jq-F. Le Chartier, XLI. 18.

Clerc. — P.-E. Lautour, XL. 14 (*N*), 180 ; XLI. 109.

Seigneur. — C. de Mannoury des Authieux, XXXV. 253 ; XXXVI. 247 ; (*M.-A.-L. Le Berseur*, XXXV. 253 ; XXXVI. 247.)

SAINT-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY

Clercs. — F. Cheradame, XL. 86 (*N*), 180 ; XLI. 109. — Jq Miette, XXXIX. 141.

Seigneur. — G.-Jh de Malvoue, XXXVIII. 149 ; (*V.-F. Le Hardy de Belleau*, XXXVIII. 149.)

St JEAN-DE-LIVET

Curés. — G.-C. Hébert, XXXIV. 275. — R. Prévost, XXXIV. 275 (*N*).

Chapelle Ste Barbe des Bruyères —Chapelains. — Jq-Jn-F. Manchon, XXXIV. 282 ; XLI. 164. — *R. Prévost*, XXXIV. 282. — J. B.-G. Neuville, XLI. 164. — Patron. — *Le seigr du lieu* — L.-S.-X. de France, XLI. 164.

Ste MARGUERITE-DES-LOGES

Curés. — P.-R. Bonté, XXXVIII. 254 ; XXXIX. 222. — F.-[illegible]. Bénard, XXXIX. 222 (*N*), 290 ; XL. 90.

Vicaires. — C.-A. Bonnet de Monville, XXXV. 152. — P.-E. Gravey. XXXVIII. 185, 254. — P.-G. Bénard, XXXIX. 222.

Clercs. — L. Allaire, XXXV. 179. — P.-G. Bénard, XXXVI. 274. — F.-A. Bénard, XL. 90 (*N*).

Seigr et notable.— G. de Louis, XXXVIII. 157 ; (*M. A. Dupuis*. XXXVIII. 157.) — R. Allaire, XL. 91.

St OUEN-LE-HOULT

Curés. — Jn Talbot, XXXV. 285. — Jn M. Bongard, XXXV. 285 ; XXXVI. 68 ; XXXIX. 311.—C. Dufour, XXXIX. 311 (*N*) ; XL. 117 ; XLI. 177.

Vicaire. — Jq Heutte, XXXIX. 311.

Prêtre desservant. — M. Bigot, XXXV. 285.

Clerc. — Ph. Meslin, XXXVIII. 112 (*N*).

Patron. — Le roi, XXXV. 285. — L.-S.-X. de France, XXXIX. 311.

Seigneur. — F.-G.-C. de Margeot de St Ouen, XXXVI. 232 ; XLII. 1 ; (*M.-A. Le Couturier*, XXXVI. 232.)

TONNENCOURT (St Pierre)

Curés. — Jq Pollin, XXXVI. 340. — Jq Manson, XXXVII. 2 ; XXXVIII. 229, 289. — F. Joriaux, XXXVIII. 289 (*N*).

Vicaire. — P.-E. Gravey, XXXVIII. 21.

Prêtres desservants. — F. Joriaux. XXXVII. 2 ; XXXVIII. 229.—N.-J. Ouen, XXXVIII. 289.

Patron.—*Le seigr du lieu*.—D.-A.-C. de Liée, XXXVI. 340 ; XXXVII. 2. — H.-C.-A. de Liée, XXXVIII. 289.

Seigneurs. — H.-C.-A. de Liée, XXXVIII. 289. — L. de Venois. XXXV. 230; (*F. de Morin*, XXXV. 230.) — Jq de Venois, XXXV. 230; (*M.-T.-J. de St Ignon*, XXXV. 230.)

Doyenné de Montreuil

Doyen. — L.-F. Réguis, XLII. 120.

BOCQUENCÉ-LA-TOUCHE (St Martin)

Curé. — C.-N. Le Rouge, XXXIX. 12.

Clercs. — P. Legoux, XXXIII. 133. — A. Le Rouge, XXXIX. 12 (*N*).

Seigrs et notables. — G.-P. Azire, XXXIV. 311. — M. Blondel, XLII. 157; (*M. Fosse*, XLII. 157.) — C.-M. Blondel, XLII. 157. — C.-A. de la Touche, XLIII. 127; (*A.-J.-A. de la Croisette*, XLIII. 127.) — J.-B.-A de la Touche, XLIII. 127; (*M.-V.-F, dn Chapelet*, XLIII. 127.)

LT DOUET-ARTHUS (St Pierre)

Prêtre de la Paroisse. — F.-G. Urset, XLII. 160.

Clerc. — F.-G. Urset, XXXIV. 174 (*N*).

LES ESSARTS (St Pierre)

Curés. — L. Vattier, XXXVI. 264. — E. Duchesne, XXXVI. 264 (*N*), 313.

Prêtre desservant. — J.-B. Moisy, XXXVI. 264.

Patron —*L'abbé de St Evroult*.—L'évèque de Lx, procureur, XXXVI. 264.

LA FOLTIÈRE (N.-D.)

Curés.—M. Piperel, XXXIII.102.—J.-B -V.-L. Lesieur, XXXIII.102 (*N*).

Vicaire. — J.-B.-V.-L. Lesieur, XXXIII. 102.

Prêtre de la paroisse. — F. Joriaux, XXXVIII. 78.

Clerc. — Jh Poplu, XXXIII. 102, 271 (*N*).

Patron. — *Le seigr du lieu*. — M.-M. Dirlande, Vve de Louvigny, XXXIII. 102.

LA GOULAFRIÈRE (St Sulpice)

Curés. — F. Agis, XXXIV. 261. — J.-F. Naudin, XXXIV. 261 (*N*); XXXV. 145; XXXVIII. 155; XXXIX. 121.

Prêtres de la paroisse. — N. Cally, XXXIV. 261.— G. Froville, XXXIII. 102; XXXIV. 261. — J.-B.-V.-L. Lesieur, XXXIII. 102. — G.-S. Theribout, XXXV. 100.

Clercs. — P.-M. de Coisnon, XL. 175; XL. 105; XLII. 50. — J.-C.-N. Le Normand de Bretteville, XLII. 186. — T.-E.-H. Lesienr, XXXVIII. 261. — G.-S. Theribout, XXXIII. 120.

Seigneurs et notables— Jq-R. du Chapelet, XXXIX. 226; (*J. Le Cornu*, XXXIX. 226.) — A.-A. du Chapelet, XXXIX. 226; (*M.-A.-L. Legoux*, XXXIX. 226; *M.-M. Deshayes de la Bretonnière*, XXXIX. 226.) — A.-F. Deshayes du Tremblay, XXXVI. 112; (*M.-M.-E. de Rassent*, XXXVI. 112.) — P.-C.-A. Deshayes du Tremblay, XXXVI. 112; (*C.-M. de Ste Luce*, XXXVI. 112.) — Jn Houssaye, XXXIX. 92; (*M. Morin*, XXXIX. 92.) — L. Houssaye, XXXIX. 92. — L.-C. Le Normand de Bretteville, XLII. 186.

HEUGON (St Martin)

Curé. — A.-F. Corbelin, XXXIII. 114; XXXIV. 396; XXXVIII. 25.

Vicaire. — M. Dutrait (*et non* Duval), XXXIV. 114; XXXIV. 396.

Seigneurs. — C.-C.-Jh-F. de Bocquencey du Chesney, XXXIV. 55;

XXXVI. 136 ; (*J.-I. de Bernière*, XXXIV. 55 ; XXXVI. 136.) — A.-F. de Bocquencey de la Bassetière, XXXIV. 55 ; XLIII. 75 ; (*M.-A.-F. de Bréant*, XXXIV. 55 ; XLIII. 75 ; *C.-M.-A. de Giémare*, XLIII. 75.) — F. de Bocquencey, XXXVI. 136 ; (*J.-M.-L. de Droulin*, XXXVI. 136.)

LE MESNIL-ROUSSET (St Jean-Baptiste)

Curés. — M. N. Mesnil, XXXIV. 252. — Jq-G. Mesnil, XXXIV. 252 ; XXXV. 282. — *P. Littré*, XXXV. 282. — *P.-Ph. Champelle*, XXXV. 282.— P. Deschauffour, XXXV. 282 (*N*).

Vicaire. — L.-P. Chevreuil, XXXIV. 252.

Prêtre desservant. — N. Leveau, XXXV. 282.

Clerc. — N. Leveau, XXXV. 62 (*N*).

Patron. — Prétentions des religieux de St Evroult, XXXV. 282. — *L'abbé de St Evroult.* — L'évêque de Lx, procureur, XXXV. 282.

MONNAY (N.-D.)

Curés de la 1re portion.— R. Fouques, XXXVIII. 254. — P.-E. Gravey, XXXVIII. 254 (*N*) ; XLII. 160.

Curés de la 2e portion. — N.-U. Despériers, XXXVIII. 123, 254 ; XLII. 160. — *F.-G. Urset*, XLII. 160. — J.-B. Vattier, XLII. 160 (*N*).

Vicaires. — L. Mésange, XXXVIII. 123. — F.-G. Urset, XXXVIII. 254 ; XLII. 160.

Prêtres de la paroisse. — C. Hue (*D*), XXXVIII. 255. — L. Ruault, XLII. 160 (*N*).

Clerc. — P.-M. Perrotte, XL. 55 (*N*), 179 ; XLI. 109.

Patron de la 1re portion. — J.-B. Monpellier, XXXVIII. 254.

Patron de la 2e portion. — L'évêque de Lx, XLII. 160.

Seigneurs et notables. — L. de Cairon, XXXIV. 79 ; (*C.-M. Bricault*, XXXIV. 79.)—F. Lecomte, XXXIV. 79 ; (*M.-C.-A. de Cairon*, XXXIV. 79.) — Jn Paimbert, XXXVIII. 254. — Jn Rouvin, XXXIX. 235.

Chapelle du Valet (N.-D. ou St Antoine).— CHAPELAINS.— R. Fouques, XXXVIII. 255. — C. Hue, XXXVIII. 255 ; XXXIX. 235. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — A.-A.-A.-G. de Cairon, XXXVIII. 255.

MONTREUIL-L'ARGILLÉ (St Georges)

Curé de la 1re portion. — Jq Housset, XXXV. 110 ; XXXIX. 50.

Curé de la 2e portion. — C.-A. Gasnier, XXXV. 110 ; XXXVIII. 42 ; XLIII. 36.

Clercs. — P. Gasnier, XLIII. 36. — N.-F. Housset, XXXIX. 50 (*N*). — C.-L. Prévost, XLI. 102 ; XLII. 46 (*N*).

Seigneurs et notables. — Jn d'Aureville de Courval, XXXIII. 261 ; (*C. du Bois*, XXXIII. 261.) — Jn-F. d'Aureville de Courval, XXXIII. 261 ; (*F.-J. du Chapelet*, XXXIII. 261 ; *A.-C. de Rivière*, XXXIII. 261.) — E. Boucher, XLII. 17 ; (*C. Courtin*, XLII. 17.)— L.-C. Boucher de la Rivière, XLII. 17.) — S. Duval, XXXVI. 171. — Jq Landon, XLII. 104 ; (*M.-J. de Flambard de la Chapelle*, XLII. 104.) — M.-A. Legrand, XXXVI. 137 ; (*M. Moiselle*, XXXVI. 137.) — M.-A.-A. Le Grand, XXXVI. 137 ; (*M.-T. Naudin*, XXXVI. 137.) — Jq Quesney, XXXVI. 140. — S. Theribout, XLIII. 36.

N.-D. DU HAMEL

Curés. — P.-F.-N. Miard de la Blardière, XXXIII. 275, 312.— *E.-F.-I. de Gruel*, XXXIII. 312 ; XXXIV. 70. — *E. Bayle*, XXXIV. 70, 119. — L.-F. Réguis, XXXIV. 119 ; XLII. 120 (*N*). — N. Vy, XLII. 120 (*N*).

Vicaires. — J^h^ Dubosc, XXXIII. 312 ; XXXIV. 82, 119.— A.-T. Nicolas, XXXIV. 119. 212. 260.—L.-P. Chevreuil, XXXV. 235.—J^n^ Léveillé, XLII. 120.

Prêtre desservant. — M.-P. Hardrey, XXXIII. 312 ; XXXIV. 70, 119.

Clercs. — J^n^ Hurel, XXXIV. 137. — P. Lefèvre, XXXIX 249.

Patron. — *L'abbé de St Evroult*.— L'évêque de Lx, procureur, XXXIII. 312 ; XXXIV. 70, 119.

Seigneurs et notables. — L.-G. Buchey, XXXIX 240 ; (*M.-J. Froger*, XXXIX. 240.) — F.-L. Buchey des Noes. XXXIX. 240 ; (*M.-A.-E de Guérin*, XXXIX. 240.) — F.-J.-P. de Rély de Belleville, XXXV. 147 ; XL. 107 ; (*M.-J.-U.-R. de Réal ou Récal*, XXXV. 147 ; XL. 107.)

N.-D.-DES-PRÉS

Curés. — A.-E. Silvy, XXXIX. 235. — O. Hue, XXXIX. 225 (*N*).

Notable. — T. Morel, XXXV. 62.

RÉVILLE (St Léger)

Curés. — G. Le Bis, XXXV. 110, 235 ; XXXVIII. 4, 14 ; XL. 119. — J^n^ Goupil, XL. 119 (*N*).

Clerc. — Jq Peulvey, XXXIV. 138 (*N*).

Patron. — *Le chanoine de semaine*. — P.-G. Le Bourg, XL. 119.

St AQUILIN-D'AUGERONS

Curés. — P.-G. Lamidey. XXXVI. 140 ; XL. 190.— F. Neuville, XXXVI. 140 (*N*) ; XL. 190.

St DENIS-D'AUGERONS

Curés. — J^n^ Levavasseur, XXXVI. 140 ; XXXVIII. 123. — L. Mésange, XXXVIII. 123, 254 (*N*).

Notables. — Jq des Londes, XXXIII. 112 ; (*C. Levavasseur*, XXXIII. 112.)

St GERMAIN-D'AULNAY

Curés. — J.-B. Aubert, XXXIII. 275 ; XXXVIII. 238. — G.-L. Doisnard, XXXVIII. 238 (*N*).

Vicaires. — F. Rombault, XXXIII. 275. — T.-G. Pigis, XXXVIII. 258.

Clercs. — F. Guilbert, XXXVI. 285 (*N*).—A.-C.-J. Jamot, XXXVIII. 258 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — A. de Malvoue, XXXVIII. 238.

Seigneurs. — Jq-F.-Y. Deshayes de Marcère, XXXVI. 121, 286. — C.-F.-Y. Deshayes de Marcère, XL. 235 ; (*M.-L.-C. de la Houssaye*, XL. 235.) — I.-G.-B Fouézy, XXXIX. 115 ; (*M.-F.-C. Petit de Montmiret*, XXXIX. 115.) — E. de Guerpel, XXXVIII. 28 ; (*E. Duzemain*, XXXVIII. 28.) — R.-C. de Mannoury de la Brunetière, XXXVIII. 238.

St LAURENT-DES-GRÈS

Curé. — Jq-C. Pecqueult, XL 103.

Seigneur. — Jq de Louvigny, XXXIII. 102 ; XXXIV. 292 ; (*M.-M. Dirlande*, XXXIII. 102 ; XXXIV. 292.)

St LAURENT-DU-TENCEMENT

Clerc. — L.-P.-G. Miard de la Blardière, XLI. 109.

Seigneurs — L. de la Vallée, XXXIX. 114 ; (*A. Thouroude*, XXXIX. 114.) — J.-B.-A. de la Vallée, XXXIX. 114 ; (*A.-G.-C. Veillet*, XXXIX 114.)

St NICOLAS-DES-LETTIERS

Vicaire. — Jq Coignard, XXXIII. 38, 114, 217 ; XXXIV. 34, 322 ; XXXV. 96, 214 ; XXXVI. 50, 152, 295 ; XXXVIII. 60 (*N*).

Seigneurs. — G.-J^h^ de la Pallu, XXXV. 161 ; (*C.-C. du Houlley*, XXXV.

161.) — C.-R. de la Pallu, XXXV.161 ; (*A.-M.-A.de Villesavin*,XXXV.161.)

LE SAPANDRÉ (St Aubin)

Curés. — C. Hauton, XXXIII. 114. — L. De Laporte. XXXIII. 114 (*N*).

Vicaire. — A. Lampérière, XXXIV. 224 (*N*).

Prêtre desservant. — A.-J.-B. Clologe, XXXIII. 114.

Patron. — *Les religieux de Saint-Evroult.*— J.-B.Morène,XXXIII.114.

Seigneurs et notables.—Jh-F. de Bocquencey,XXXIII.114.—L.-J.-T. du Chapelet, XLII. 104 ; XLIII. 127 ; (*F.-E de Giemare de Recine*,XLII.104 ; XLIII. 127.) — Jn-T. du Chapelet, XLII. 104 ; (*J. Landon*, XLII. 104.) — L.-Jq Girard, XXXIII. 114. — C. de la Rouvraye, XXXVII. 12 ; (*M. de la Rouvraye*, XXXVII. 12.) — C.-F. de la Rouvraye, XXXVII. 12.

TERNANT (N.-D.)

Curés. — N. Lemonnier, XXXIII. 275. — F. Rombault, XXXIII. 275 ; XXXVIII. 25, 155, 242. — P.-A. Le Mercier, XXXVIII. 242 ; XXXIX. 54, 89, 127. — T. Beuzelin, XXXIX. 127 (*N*), 157.

Prêtre desservant. — L.-C. Duval, XXXIII. 275.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXVIII. 242 ; XXXIX. 127.

Notable. — F.-F. Charpentier, XXXIII. 275.

VERNEUSSES (N.-D.)

Curé. — J.-B. Dan, XXXVIII. 158.

Clercs. — F.-M. De Lanoe, XXXIII. 346. — J.-M. Lanoe, XXXVI. 171. — T.-E.-H. Lesieur, XXXVIII. 261.

Seigneur. — F. Douézy, XXXV. 39 ; (*M.-A. Paulmier*, XXXV. 39.)

Chapelle Saint-Paul. — CHAPELAINS. — G. Cranford, XXXVIII. 158. — Jq Morel, XXXVIII. 158.

VILLERS-EN-OUCHE (St Pierre)

Curés. — I. Hauton, XXXIII. 62. — P. Foulon du Longprey, XXXIII. 62 ; XXXV. 262. — F. Hébert, XXXV. 262 ; XLI. 179, 189 ; — XLII. 3, 7. — C. Bunel, XLI. 179 ; XLII. 7 (*N*).

Vicaire. — R. Godin, XXXVI. 122, 168, 294.

Prêtres de la paroisse. — N. Desprez (*D*), XXXIII. 62. — A. Pivalle, XXXVIII. 204, 235, 246.

Clercs. — F. Hébert, XXXIII. 68. — P. Godin, XXXIII. 74. — R. Godin, XXXVI. 122.

Patron. — *L'abbé de Conches.* — G. Cortois de Quincey, XXXIII. 62. — L'évêque de Lx (*ob devolutum*), XXXV. 262.

Notables — F. Hébert, XXXIII. 68. — N. Gonnier, XXXV. 262.

Doyenné de Vimoutiers

Doyens . . . .

LES ASTELLES (St-Martin)

Curés. — Jq Boscher, XXXVIII. 270. — Jq-A. Noyer, XXXVIII. 270 ; XXXIX. 307, 311 ; XL. 234. — F. Brière, XL. 230 (*N*).

Prêtre desservant. — F. Brière, XL. 234.

Clerc. — F.-L. Deschamps, XXXIV. 389 (*N*).

Patron. — *Le seigr du lieu.*—E.-L.-A. Bernart, XXXVIII. 270 ; XL. 234.

AVERNES (N.-D. ou St Gourgon)

Curé de la 1re portion. — N. Cally. XXXVII. 30 (*N*) ; XXXIX. 157.

Curés de la 2e portion. — F. Déchauffour, XXXVII. 28, 30, 118. — F. Duval, XXXVII. 28 (N),30, 118 ; XXXIX. 321 ; XL. 10.

Curés de la 3e portion. — T. Beuzelin, XXXVII. 118 ; XXXVIII. 3 ; XXXIX. 127, 157. — P. Réveillé, XXXIX. 157, 256.

Patron de la 1re portion. — *L'abbé de St Vandrille.*— L.-S. de Jarente de la Bruyère, XXXVII. 30

Patron de la 2e portion. — *Le seigr du lieu.* — C.-A. de Bernart d'Avernes, XXXVII. 28.

Patron de la 3e portion. — *Le seigr du lieu.* — L.-S.-X. de France, XXXVII. 118 ; XXXIX. 157.

Seigneur. — C.-A. de Bernart d'Avernes, XXXVII. 28 ; XXXIX. 321.

Chapelle St Germain de Bougy. — Chapelains. — F. Déchauffour, XXXVII. 108. — Jq Levavasseur, XXXVII. 108 ; XXXIX. 321. — F. Duval, XXXIX. 321 ; XL. 10. — Patron. — *Le seigr du lieu.* — C.-A. de Bernart, XXXVII. 108 ; XXXIX, 321.

LE BOSC-RENOULT (St Pierre)

Curés.—Jh-A. de Manent de Monthaut, XXXIV. 114, 400 ; XXXVI. 244 (*N*). — R.-E. Matussière de Mont-Dallier, XXXVI. 244 ; XXXIX. 211. Ph.-P.-C. Jannest, XXXIX. 211 (*N*).

Vicaires. — F. Neuville, XXXVI. 140 — P. Leroy, XXXVI. 244. — C. Hue, XXXIX. 235. — Jn Téhy, XLII. 128.

Prêtres de la paroisse. — Jh-A. de Manent de Monthaut, XXXIX. 211. — Jn Téhy (*D*), XXXIX. 211.

Clerc. — C.-E.-T. Rosey, XL. 175 ; XLI. 105, 134 (*N*) ; XLII. 51.

Notable — N. Lehout, XXXIX. 40 ; (*M.-A. Dorbec*, XXXIX. 40.)

CAMEMBERT (Ste Ange)

Clercs. — L.-F. La Bigne, XL. 173 ; XLII. 47. — L. Loutreuil, XL. 179; XLI. 109 (*N*). — M.-Jn Loutreuil, XXXIII. 142 ; XXXIX. 112. — F. Milet, XXXIV. 315 (*N*).

Seigrs et notables. — A.-A. de la Bove, XL 78 ; (*C. Deshayes*, XL. 78.) —M. de la Bove, XXXVIII. 216 ; XL. 78 ; (*A. Lambert de St Mars*, XL 78.)

CANAPVILLE (St Aubin)

Curés.—P.-Ph. Champelle, XXXIV. 400 ; XXXV. 282 ; XXXVI. 228,314. — F. Salerne, XXXVI. 314 ; XXXVII. 241. — *Jq Vattier*, XXXVIII. 241. — *N. Lefèvre*, XXXVIII. 241 ; XXXIX. 106, 121. — Jq-P.-Jn Vallet, XXXIX. 121 (*N*) ; XLI. 167 ; XLII. 182.

Vicaires. — Ph. Lamidey, XXXIV. 400. — Jn Montoure (*D*), XXXVI. 228, 314 ; XXXVIII. 241.

Clerc. — M. Moulin, XXXIII. 263.

Patron. — L'évêque de Lx, XXXVI. 314 ; XXXVIII. 240 ; XXXIX. 121. — Prétention erronée de M. de Rouffigny, seigr du lieu, XXXIX. 319.

Notables. — C. Champelle, XXXIII. 400. — F. Cucu, XXXIX. 121.

Chapelle St Valentin. — Chapelains. — Jh-A. de Manent de Monthaut, XXXIV. 400. — M. Copin de Miribel, XXXIV. 400 ; XLI. 167. — P. Morel, XLI. 167 ; XLII. 182. — J.-B.-F. Jumel, XLII. 182. — Patron. —L'évêque de Lx, XXXIV. 400 ; XLII. 182.

Fabrique de papier à Canapville, XXXIX. 121.

LES CHAMPEAUX (St Pierre)

Curés. — M. Deshayes, XXXVIII. 216. — P. Le Hantier, XXXVIII. 216; XLIII. 86, 90 — G.-Jh-O. Le Hantier, XLIII. 90 (*N*).

Patron.—*Le seigr du lieu*.—C.-G. de Gouhier, XXXVIII.216 ; XLIII. 90.

Seigneurs. — D. de Berne (?), XXXVII. 36; (*J.-M. Lhoste-Livry*, XXXVII. 36.) — P.-J.-J. de Foucques, XL. 140; (*A.-E. Gouhier*, XL. 140.) P. Thorel, XLIII. 90.—J.-B. de Tirmois, XXXV. 313; (*J.-C.-A. Blanchard*, XXXV. 313.)

Ecole des Champeaux, XLIII. 90.

CROUTTES (St Michel)

Curés. — Js Pollin, XLI. 176. — Ph.-N. De Laporte, XLI. 176 (*N*).

Vicaire. — Ph.-N. De Laporte, XLI. 176.

Prêtre de la paroisse. — J.-M. Pellerin des Fondis, XXXVII. 78 ; XXXIX. 82, 163, 191.

Clercs. — M. Huguelle, XXXVIII. 99 ; XXXIX. 272 ; XL. 110. — Jn-L. Marc, XL. 176 ; XLI.103 ; XLII.49 (*N*).— P.-J.-B. Marc, XXXIX. 20 (*N*). — Jn-M. Pellerin des Fondis, XXXVI. 73 (*N*), 312.

Prieuré de Saint-Michel. — Prieur. — J.-F. Piot, XXXIX. 105

LA FRESNAYE-FAYEL (St Ouen)

Curés. — T. Granger, XXXIV. 69. — G.-M. Delalande, XXXIV. 69 (*N*).

Vicaire. — Jn-E. De Laville, XXXIII. 201 ; (*D*) XXXIV. 69.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — M.-C.-H. Osmont, XXXIV. 69.

Seigneur. — Jn-L. de Guerpel, XXXIV. 69 ; XXXV. 79.

GUERQUESALLES (St Germain)

Curés. — Jq-Ph. Cardon. XXXIX. 128. — A.-C.-G. de Nollet de Malvoue, XXXIX. 128 (*N*) ; XL. 151.

Vicaire. — Jq-F. Dumont, XXXIV. 315.

Prêtre desservant. — A. Vallet, XXXIX. 96, 128.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — C.-G.-L. du Bosc de Radepont, XXXIX. 128.

Seigneurs. — F.-Jq Desvaux de l'If, XXXIX. 128. — J.-A. de Gouhier, XXXVI. 320 ; XL. 171 ; (*M.-M. de Cailletot*, XXXVI. 320 ; XL.171.)- P.de Gouhier, XL. 171 ; (*V.-A. Lefèvre*, XL. 171.) — L.-F. de Nollet, XXXV.165 ; (*F. Bardouil*, XXXV. 165) — L.-F. de Nollet, fils, XXXV. 165 ; (*J.-F.-J. Girez du Homme*, XXXV. 165.)

Chapelle Saint-Marc et Saint-Nicolas de Maupertuis ou Malpertuis. — Chapelains. — J.-J. Rougeault, XL. 151. — Jn Dubus, XL. 151 ; XLI. 73. — Jh Tulle, XLI. 73. — Patron. — *Le seigneur du lieu*.—G.-L.du Bosc de Radepont, XL. 151 ; XLI.73.

LE MESNIL-GONFREY (Ste Croix). — Prieuré-cure et son annexe la chapelle Ste Marguerite-de-la-Roche.

Seigneurs. — H. Descorches de Sainte-Croix, XXXV. 32 ; (*L.-A.-J. Osmont*, XXXV. 32.) — M.-L.-H. Descorches de Sainte-Croix, XXXV. 32 ; (*M.-V. Tallon*, XXXV. 32.)

MESNIL-HUBERT (St Denis)

Curé. — Jq Vattier, XXXIII. 262 ; XXXIV. 61 ; XXXVIII. 241.

Prêtre de la paroisse. — F. Rivière, XXXIII. 262.

Clerc. — Jn-E. De Laville, XXXIII. 289.

Seigneur et notable. — M. Deschamps, XXXV. 79. — C.-R. de la Pallu, XXXIII. 155 ; (*M.-J. Baudouin*, XXXIII. 155.)

Chapelle Saint-Joseph. — CHAPELAINS. — P. Loutreuil. XXXIII. 262. — Jq Vattier, XXXIII. 262. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — L.-C. de la Pallu, XXXIII. 262.

NEUVILLE-SUR-TOUQUES (St Germain)

Curé. — Jq Hugot, XXXIII. 84 ; XXXVI. 135 ; XXXIX. 17.

Vicaires. — M. Liénard, XXXIII. 30, 180 ; XXXIV. 9, 126, 278 ; XXXV. 43, 172 ; XXXVI. 18, 63, 135. — L.-A. Pigis-Prémont, XXXIII. 84. — F. Rivière, XXXIX. 17. — Jq Ruault, XXXIX. 17.

Clercs. — F. Aubert, XLI. 29 (*N*), 107. — Jn Morand, XXXIX. 17 (*N*). — L.-F. Pirou, XXXVI. 241 (*N*).

Seigneurs et notables. — Jq-L. de Choisne, XXXIV. 195 ; XXXVIII. 119, 149 ; (*A. Le Blanc de Forval*, XXXIV. 195 ; XXXVIII. 119, 149.) — F.-A. de Choisne, XXXVIII. 149 ; (*H.-V.-F. de Malvoue*, XXXVIII. 149.) — M.-L. de Choisne de Boisandré, XXXVIII. 119 ; (*F. Lamare*, XXXVIII. 119.) — P. Pigis, XXXV. 154 ; (*M. Gondouin*, XXXV. 154.) — C.-F. Pigis de la Bretonnière, XXXV. 154 ; (*J. Blot des Favrils*, XXXV. 154.) — Jq-F. de St Clair, XXXVI. 253 ; XXXIX. 17, 248 ; XL. 148 ; (*C.-F. de Foucques*, XXXVI. 253 ; XXXIX. 248 ; XL. 148 ; (*M.-F. de Vigan*, XL. 148.) — Jq-H. de St Clair, XXXVI. 253 ; (*F.-P. de St Clair*, XXXVI. 253.) — N.-F. de St Clair, XXXIX. 248 ; (*A.-M.-F.-U.-V. de la Pallu*, XXXIX. 248.)

ORVILLE (St Brice)

Curé. — J.-B. Fleury, XXXVII. 30.

Vicaires. — J.-B. Lamidey, XXXIII. 33. — N. Cally, XXXVII. 30.

Prêtre de la paroisse. — C.-J.-B. Desplanches, XXXVIII. 143.

Clercs. — F.-M. Aubert, XLI. 29, 107. — P.-Jq F. Carpentier, XXXVIII. 32 (*N*). — C.-J.-B. Desplanches, XXXV. 187. — G.-Jq-E. Desplanches, XXXVI. 283 (*N*). — F. Lecornu, XXXIV. 16 (*N*). — C. Roussel, XXXV. 186. — L. Roussel, XXXV. 185 (*N*).

Notables. — P. Carpentier, XXXIII. 155 ; XXXVIII. 32. — Jq Cordier, XXXV. 185. — L. Cordier, XXXV. 186. — P. Desplanches, XXXV. 187. — C.-R. de la Pallu, XXXIII. 155 ; (*J. Baudouin*, XXXV. 155.) — D. Roussel, XXXV. 185, 186 ; (*M. Cordier*, XXXV, 185, 186.)

Chapelle Saint-François *au château de Campigny.* — CHAPELAINS. — Ch. Motte, XXXIII. 155. — Jn Grieu, XXXIII. 155, 229 ; XXXIV. 35. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — J. Baudouin, Vve de la Pallu, XXXIII. 155.

OSMONT, aliàs AUBRY-LE-PANTHOU (St Germain)

Vicaires. — P. Castel, XXXIII. 46, 237. Jn Bourdon, XLIII. 108 (*N*).

Prêtre de la paroisse. — G.-G. Grigy, XLIII. 108.

Clercs. — J.-J. Castel, XXXIII. 350 ; XXXIV. 169 ; XXXIX. 223.

Seigneur et notable. — M.-L.-H. Descorches de Sainte-Croix, XXXVII. 88. — M.-S. de Fonteny, XXXVIII. 143.

Chapelle N.-D. et Saint-Agapit, *au château d'Osmont.* — CHAPELAINS. — C.-A.-G. Osmont, XXXVII. 88. — P.-F. Taillefer, XXXVII. 88. — PATRON. — *Le seigr du lieu.* — M.-L.-H. Descorches de Ste-Croix, XXXVII. 88.

PONTCHARDON (St Georges)

Curés. — P. Berthelot, XXXIV. 315 ; XXXVII. 28 ; XLIII. 118. — G. Guillemin, XLIII. 118 (*N*).

Clercs. — P. Leroy, fils Richard, XXXIII. 186 (*N*). — P.-L. Leroy, fils Ant., XXXVI. 322.

Patron. — *Le roi.* — L.-S.-X. de France (*apanagii causâ*), XLIII. 118.

PONTCHARDON (St Martin)

Curés. — G. Guiliemin, XXXIII. 237 ; XXXVIII. 105 ; XLIII. 118. — M. Landon, XLIII. 118 (*N*).

Prêtres de la paroisse. — J_q Lallemant, XXXIII. 237. — N. Lecœur, XXXVIII. 10.

Clercs — N. Lecœur, XXXIII. 67. — Jn-F. Henneval, XXXVIII. 105 (*N*).

Seigneurs et notable. — Jq-E. Gislain, XLI. 158 ; (*M. Thomas*, XLI. 158.) — P. Mannoury, XXXIII. 156 ; (*L. Turpin*, XXXIII. 156.) — L.-N. Mannoury, XXXIII. 156 ; XXXVIII. 105 ; (*M.-M. Coru des Gaillous*, XXXIII. 156.)

PONT-DE-VIE (St Denis)

Curé. — J_q Forget, XXXIII. 142.

Clercs. — M.-Jn Loutreuil, XXXIII. 142. — E.-C. Rosey, XXXVII 135.

Notable. — P. Loutreuil du Taillis, XXXIII. 142.

LE REGNOUARD (St Pierre)

Curés. — (C.-F.) de Mannoury de la Brunetière, XLIII. 86. — P. Le Hantier, XLIII. 86 (*N*), 90.

Vicaires. — R. Leroy, XXXIII. 338. — Jn-F.-M. Peulvey, XXXVI. 325 ; XXXIX. 96, 317 ; XL. 20. — P. Lefèvre, XLII. 22 ; XLIII. 1 (*D*), 86, 88.

Prêtre de la paroisse. — C. Picot, XXXIX. 96.

Clercs. — J_n-C.-M. Fortin, XL. 177 (*N*) ; XLI. 107. — J.-C. Hurel, XXXVIII. 23. — F.-Jn Jardin, XXXIX. 19 (*N*) ; XL. 181. — Jn Jardin, XLII. 38 (*N*). — A.-A.-P. Périer, XXXVIII. 102 (*N*).

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Ph.-F.-I. de Corday, XLIII. 86.

Seigneurs et notables. — Jn Cnoppe, XLIII. 86. — Ph.-F.-I. de Corday, XLIII. 86. — P.-J_q Girette des Bois, XXXIX. 20. — P.-L. de Mannoury de la Brunetière, XXXIII. 338 ; XXXIX. 317 ; XL. 20 ; (*M.-A. de Margeot*, XXXIX. 317.) — C. de Mannoury de la Brunetière, XXXIX. 317 ; (*S.-M.-N. de Meulan de Doignies*, XXXIX. 317.) — J.-B. de Tirmois des Ventes, XXXVIII, 31 ; XXXIX. 96 ; (*J.-C.-A. de Blanchard*, XXXVIII. 31.) — L.-J.-B.-E. de Tirmois, XXXVIII. 31 ; (*B. J.-C. Rioult*, XXXVIII 31.)

Chapelle N.-D. de Bonne-Nouvelle ou de l'Hôtellerie-Faroult. — Chapelains. — P. Pigis, XXXVI. 325. — P.-A. Armenoult, XXXVI. 325 ; XXXIX. 96. — A. Vallet, XXXIX. 96, 128. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — N.-F. de Marescot de Lisores, XXXVI. 325 ; XXXIX. 96.

ROYVILLE (St Saturnin)

Curés. — A.-F. Fournet, XXXVIII. 143. — C.-J.-B. Desplanches, XXXVIII. 143 (*N*).

Vicaire. — L. Roussel, XLIII. 118.

Prêtre de la paroisse. — F. Goubin, XXXVIII. 142.

Clercs. — S. Dupendant, XL. 181 (*N*). — F. Goubin, XXXIII. 215. — P. Levasseur, XXXIV. 148.

SAINT-CYR-D'ESTRANCOURT

Curés. — A.-Jh de Bernart de Courmesnil, XXXVI. 142. — A.-Ph. Esnault, XXXVI. 142 (*N*).

Vicaire. — A.-Ph. Esnault, XXXVI. 142.

Seigneur. — C.-C.-A. de Jambon, XXXVI. 121, 142.

SAINT-PIERRE-LA-RIVIÈRE

Curé. — F. Deneuville, XXXIV. 283.

Seigneurs et notables. — Jq-N. Duchemin de Belleau, XXXV. 36 ; (*M.-S. Desmollières*, XXXV. 36.) — C. Duchemin de Belleau, XXXV. 36 ; (*M. F. de Rupière*, XXXV. 36.) — Jq Dutacq, XXXV. 278 ; (*E. Oz..ne*, XXXV. 278). — F.-Jn Le Prévost, XXXV. 3 ; (*F.-R. de Rupière*, XXXV. 3.) — C. de Rupière, XXXV. 36 ; (*M.-E. Pigace*, XXXV. 36.)

SAMESLE (St Martin)

Curés. — Jn Duval, XLI. 78, 182. — M. Coupey, jeune, XLI. 78 (*N*), 182 (*N*).

Prêtre desservant. — P. Jourdan, XLI. 78.

Patron. — *Le seigr du lieu*. — Le roi (*ob tutelam*), XLI. 78. — L.-S.-X. de France, (*apanagii causâ*), XLI. 182.

Seigrs et notable. — L.-F. Froudière du Boscage, XLI. 78. — D. de Gyemare, XXXV. 253, 294 ; (*F. de Mannoury*, XXXV. 253, 294.) — C.-D. de Gyemare, XXXV. 253 ; (*L.-T. de Mannoury*, XXXV. 253.)

TICHEVILLE (St Pierre)

Curé. — M. Guillemin, XXXIII. 22.

Vicaire. — F. Déchauffour, XXXIII. 22. — M. Landon, XLIII. 118.

Prêtre de la paroisse. — Jq Touchet ainé, XXXIX. 310.

Clercs. — G. Pépin, XXXIII. 224. — XXXIII. 224. — Jq Touchet jeune, XXXIX. 263.

Seigneurs et notables. — C.-F.-H. de Berthelot du Mézeray, XLI. 16 ; XLII. 91 ; (*L.-C. de Quillet de Vauratier*, XLI. 16 ; XLII. 91.) — P.-L.-C. de Berthelot du Mézeray, XLII. 91 ; (*A.-P.-F.-V. de Belleau*, XLII. 91.) — E.-P.-A. Berthelot des Thuileries, XXXIII. 22. — Jq Forget, XXXV. 185, 186.

Prieuré de St Pierre de Ticheville (N.-D.) — PRIEURS. — L.-F.-A. de Jarente d'Orgeval, XXXIII. 22. — A. Parent de Vassy, XXXIII. 22. — PATRON. — *L'abbé de St Vandrille*. — L.-S. de Jarente de la Bruyère, XXXIII. 22.

VIMOUTIERS (N.-D)

Vicaire. — (Jn) Lottin, XXXV. 37 ; XXXVI. 83, 194.

Prêtres de la paroisse. — E. Cassel, XXXVI. 318. — N. Desprez, XXXVI. 147, 265, 326 ; XXXVII. 61, 93 ; XXXVIII. 49, 184. — P. Fortin, XXXIII. 203. — C. Girette, XXXVII. 59, 117. — Jq-Jn Lesage, XXXVII. 31 (*N*). — F. Taillefer, XXXVII. 88.

Clercs. — G. Année, XXXIV. 122. — E. Cassel, XXXVI. 318. — Jq-G. Cellerin, XXXVII. 98 (*N*). — Ph-Jq-G. Collas, XXXVII. 134 (*N*) ; XLI. 109. — J.-B. Delisle, XXXIX. 280. — M.-Jn-G. Delisle, XXXVI. 156. — J.-B. Faucière, XYXIV. 388. — L.-S. Forget, XXXVIII. 18 (*N*). — N. Fortin, XXXIII. 203. — C. Girette, XXXV. 274. — N.-F.-L. Lecoq, XXXIII. 202. — Jq-Jn Lesage, XXXVI. 94. — A. Vallet, XXXV. 72.

Seigneurs et notables. — F. de Belleau des Champeaux, XLII. 91 ; (*H.-V.-F. Le Hardy*, XLII. 91.) — G. Berthelot, fils, XXXVIII. 85 ; (*C. Lesieur*, XXXVIII. 85. — G. Berthelot, fils, XXXVIII. 85 ; (*F. Lafosse*, XXXVIII. 85 ; *M.-D. Amiot*, XXXVIII. 85.) — C. de Bonenfant, de Cheffreville, XXXV. 257 ; (*A. Samin*, XXXV. 257.) — J. Delafosse, XL. 140 ; (*M. Gallière*, XL. 140.) — M.-G.-F. Delafosse, XL. 140 ; XLIII. 143 ; (*C.-M.-M. deMannoury*, XL. 140 ; *F.-H. de Fouques*, XL. 40.) — Jn Denis, XXXVIII. 28 ; (*M. Desvaux*, XXXVIII. 28.) — Jn-C. Denis de Baprey, XXXVIII. 28 ; (*F.-E. de Guerpel*, XXXVIII. 28.) — A. Descorches

de St Blaise, XXXIX. 146 ; (*L. de Nollet de Malvoue*, XXXIX. 146.) — L.-C. Descorches de St Blaise, XXXIX. 146 ; (*M.-M. Fauquet*, XXXIX. 146.) — J^n Fortin de la Chesnaye, XXXIII. 203. — F. de Gautier de la Rozière, XLI 19 ; (*M.-A. Le Maître*, XLI. 19.) — F. Girette, XXXVII. 98 ; XXXVIII. 105. — J^n Girette, XXXIII. 293 ; *G. Frère*, XXXIII. 293.) — J^q Girette, XXXIII. 69, 293 ; XXXIV. 315 ; XXXVI. 194 ; XXXVIII. 105 ; (*A. Bazire*, XXXIII. 293 ; XXXVI. 194 ; *M.-F.-C. Le Rebours*, XXXIII. 293.) — J^n Héroult, XXXV. 257 ; (*F. Hubert*, XXXV. 257.) — P. Héroult, XXXV. 257 ; (*M. Delisle*, XXXV. 257 ; *M.-A. de Bonenfant de Cheffreville*, XXXV. 257). — G. Jéhenne, XXXIV. 97 ; (*C. Delisle*, XXXIV. 97.) — D. Laurent, XXXIV 262 ; (*M.-A. Bailly*, XXXIV. 262.) — D.-M. Laurent, XXXIV. 262; (*J.-C. Héroult*, XXXIV. 262.) — Ph.-E. Le Reculeur, XXXIV. 95 ; XXXV. 297 ; (*M.-M. Delahaye*, XXXIV. 95 ; XXXV. 297 ; *E.-C. de Mannoury de la Brunetière*, XXXV. 297.) — J^n Lesieur du Longchamp, XLIII. 71 ; (*M.-F. Taillefer*, XLIII. 71.) — M.-G. de Martainville, XXXVI. 86 ; (*M. Desvaux*, XXXVI. 86.) — G.-R. de Martainville, XXXVI. 86 ; (*M.-F.-A. de Mallard*, XXXVI. 86.) — R. Pirou, XXXVI. 194. — L. Prieur, XXXIV. 218 ; (*L. Belley*, XXXIV. 218.) — G.-F. Rioult, XXXVII. 36 ; (*M.-T. de Berne (?)*, XXXVII. 36.) — J^n Rossignol, XLII. 164. — Ph. Tiercelin, fils, XXXIII. 339. — J^n-F. de Vaumesle de Lisores, XLII. 14 ; (*M.-P.-C. Morel d'Aché*, XLII. 14.) — F. Vicaire, XL. 195.

Chapelle de N.-D. de Grâce.—Chapelain.—P.-N. Lautour, XXXIV. 387.

Hôpital. — Chapelains. — N. Desprez, XXXVI. 147, 265, 325 ; XXXVIII. 47, 184, 280.

ECCLÉSIASTIQUES ÉTRANGERS

ordonnés dans le diocèse de Lisieux ou y ayant fait signifier leurs grades, etc.

DIOCÈSE DE ROUEN

J^q-M. Asselin, XXXIII. 104, 191 ; XXXIV. 40, 163. — L. Bernage, XXXIX. 271. — J.-B. Campion, XXXIX. 273. — F.-N.-R. Decaen, XXXVI. 3. — F. Fils, XXXIX. 296. — J.-B. Hauttement, XXXIV. 207, 296. — J.-M.-F.-E. Le Fel, XLIII. 19. — J.-B.-V. Lefort, XXXVI. 81. — P.-A. Léger, XXXIX. 231 ; XL. 22. — J.-B. Lejeune, XLIII. 43. — F.-A. Le Maitre, XLI. 98. — M.-J. Leseigneur, XXXIII. 41, 223 ; XXXIV. 33, 166, 325 ; XXXV. 89, 213 ; XXXVI. 48, 177, 292 ; XXXVII. 67 ; XXXVIII. 51, 198 ; XXXIX. 79, 192 ; XL. 2, 39 ; XLI. 95 ; XLIII. 10. — C.-P. Porée, XXXV. 247. — L. Regnoult, XXXVIII. 81, 191. — P. Richer, XXXVIII. 187 ; XXXIX. 68, 199 ; XL. 49. — F.-A. Savary, XXXVIII. 122, 208 ; XXXIX. 68 ; XL. 43, 213. — R.-G. Séry (*et non* Fery), XL. 233. — P.-G. Testu, XXXIV. 363 ; XXXV. 51, 202 ; XXXVI. 9, 149, 256 ; XXXVII. 55 ; XXXVIII. 53. — P. Vallet, XL. 173. — L.-F. Yvart, XXXVI. 79, 172, 281 ; XXXVII. 66.

DIOCÈSE D'AVRANCHES

J. N.-G. du Coignet, XL. 59. — P.-A. Legard, XLI. 101. — D.-P. Renault, XLI. 101.

DIOCÈSE DE BAYEUX

DIOCÈSE DE COUTANCES

DIOCÈSE D'EVREUX

DIOCÈSE DE SÉEZ

DIOCÈSES DIVERS

LISTE DES PAROISSES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

par ordre alphabétique avec renvois à la table générale.

OMISSION *à la page 884*

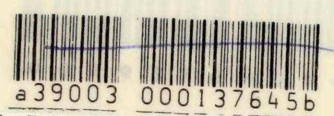
GLOS (St Sylvain)

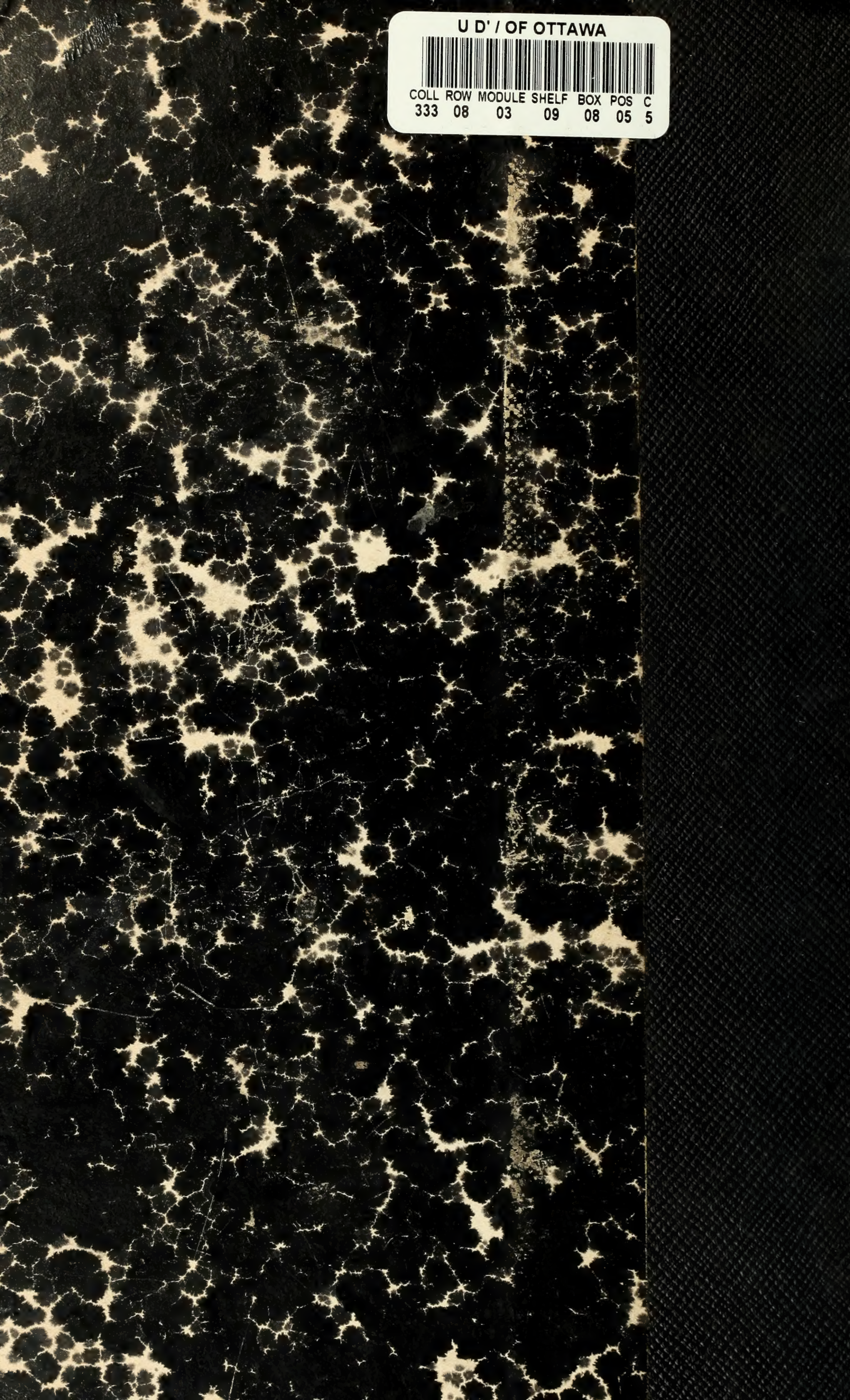
Curés.—Jq Neuville, XXXIII. 121 ; XXXIX. 85.—P. Neuville, XXXIX. 85 (*N*).
Vicaire. — P. Neuville, XXXVIII. 133 ; XXXIX. 85.
Clercs. — N.-J_q-F. Bouteiller, XXXIX. 85, 129 (*N*).—L. Lefranc, XXXIX. 129. — P. Neuville, XXXIII. 121. — Jq Saudebreuil, XL. 177 (*N*) ; XLI. 107.
Seigneur et notables. — G.-C. de Boctey de Villers, XXXIX. 85. — P.-C. Dubois, XXXIII. 184 ; XXXVI. 20.

FIN DU DERNIER VOLUME



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due


a39003 000137645b



U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 08 03 09 08 05 5